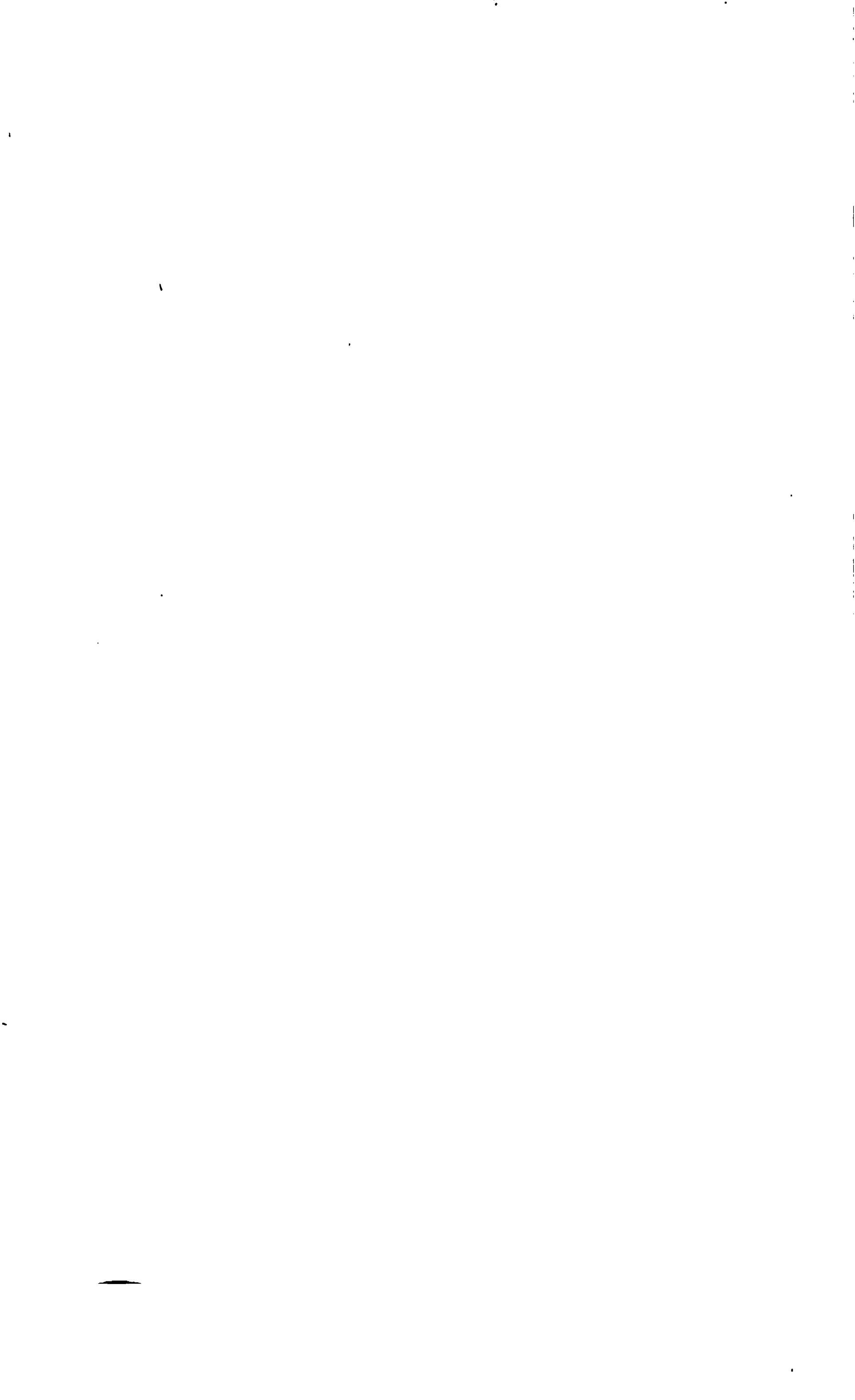


RÉPERTOIRE

DES

TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE.

AVIS.

La Société de Statistique de Marseille déclare qu'en consignant dans son Répertoire les travaux qui lui paraissent dignes de l'impression, elle n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises par les auteurs.

RÉPERTOIRE

DES

TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE,

PUBLIÉ

Sous la direction de M. P.-M. ROUX,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

TOME VINGT-UNIEME.

(1er de la 5e série).



Marseille,

TYPOGRAPHIE ROUX, RUE MONTGRAND, 12.

1858.


THE ASTOR LIBRARY
NY

RÉPERTOIRE

DES

TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE.

PREMIÈRE PARTIE.

Statistique du département des Bouches-du-Rhône.

MÉTÉOROLOGIE.

Nos lecteurs savent que, pour compléter les tableaux météorologiques dont les cadres sont circonscrits au point qu'ils ne sauraient contenir tous les renseignements les plus essentiels, ces renseignements ont dû être souvent consignés dans un article spécial précédant les tableaux.

Sans doute nous ne pouvons mieux faire que de suivre la même marche pour l'année 1857.

Le 11 janvier, éclaircies, pluie dans la nuit, à 6 heures et à 9 heures du matin, brouillards très-épais.

Le 21, couvert, pluie toute la journée; vers midi et quart, orage, avec éclairs et tonnerres, forte pluie accompagnée de grêle abondante et très-grosse. Tout cela s'est renouvelé vers les 9 heures et demie du soir.

Le 24, couvert, pluie de 11 heures du matin à midi et vers 7 heures et 9 heures du soir, brouillards.

— Le 3 février, couvert, quelques gouttes à 9 heures du matin; pluie à midi, dans l'après-midi et à 9 heures du soir.

Le 19, couvert, pluie cette nuit, a 6 heures du matin, par intervalles, à 9 heures et à 2 heures de relevée.

Le 25, couvert, quelques gouttes à 11 heures du matin, pluie à 6 heures du soir, quelques gouttes à 9 heures.

Le 26, couvert, un peu de pluie cette nuit, dans la matinée, l'aprés-midi et à 9 heures du soir, brouillards.

Le 27, couvert, pluie cette nuit, à 6 heures du matin, dans la journée et à 9 heures du soir.

— Le 26 mars, éclaircies, quelques gouttes à 10 heures et 1|2 du matin, pluie à 2 heures et 1|2 de relevée.

Le 30, éclaircies, quelques gouttes à 10 heures et demie du matin ainsi qu'à 3 heures du soir, brouillards.

Le 31, couvert, pluie dans la matinée, à 5 heures et à 7 heures du soir, brouillards.

— Le 6 avril, pluie la nuit précédente, durant toute la matinée et dans l'après-midi, brouillards.

Le 13, couvert, un peu de pluie vers 7 heures et quart du matin, à une heure et demie du soir.

Le 14, très-nuageux, un peu de pluie à 6 heures du soir et par intervalles à 9 heures, brouillards.

— Le 4 mai, couvert, pluie la nuit, quelques gouttes dans la matinée: pluie l'après-midi et à 9 heures du soir.

Le 10, couvert, un peu de pluie cette nuit, pluie durant toute la matinée et quelques gouttes dans l'après-midi.

Le 11, très-nuageux, pluie à 6 heures du soir depuis 5 heures, éclairs vers le Nord-Est à 9 heures du soir.

Le 14, serein, brouillards, éclairs par intervalles au Nord-Est et à l'Est vers 11 heures du soir.

Le 23, couvert, pluie la nuit, forte pluie à 9 heures du matin, qui a diminué sans discontinuer dans la matinée, pluie de nouveau vers 1 heure et quart de relevée.

Le 24, éclaircies; le tonnerre gronde dans le lointain, à 11 du matin, pluie et grèle un quart d'heure après.

Le 25, couvert, pluie dans la matinée dès 9 heures, pluie à 3 heures du soir, éclairs au Sud à 9 heures du soir.

Le 28, nuageux, quelques gouttes à 6 heures du soir, pluie de 7 à 9, brouillards.

— Le 16 juin, éclaircies, quelques gouttes par intervalles à midi et à 6 heures du soir, pluie à 7 heures et 1/4 du soir, éclairs par intervalles, au Nord et à 9 heures.

Le 25, couvert, pluie, tonnerre de 11 heures et 1/4 à midi, quelques gouttes à 4 heures du soir, brouillards.

— Le 6 août, éclaircies, quelques gouttes de pluie à 11 heures du matin; éclairs continuels vers le Nord-Ouest à 9 heures du soir, brouillards.

Le 15, couvert, pluie dans la matinée et à 6 heures du soir; éclairs vers le Sud-Est à 9 heures du soir, brouillards.

Le 24, éclaircies, matinée orageuse, forte pluie, tonnerre et de 6 heures et 1/4 du soir à 7 heures, éclairs et tonnerre; grands éclairs à 9 heures.

— Le 1er septembre, légers nuages, éclairs au Nord-Ouest à 9 heures du soir. De 11 heures à minuit, orage, pluie, éclairs et coups de tonnerre très-forts.

Le 4, couvert, journée orageuse; pluie, éclairs et tonnerre, et éclairs par intervalles à 9 heures du soir.

Le 9, nuageux, pluie; éclairs et tonnerre, dans la nuit; pluie et tonnerre à 8 heures et 1/2 du matin; éclairs continuels vers le N.-O. à 9 heures du soir.

Le 10, très-nuageux, pluie par intervalles à 6 heures du soir et éclairs continuels à 9 heures.

Le 12, très-nuageux, quelques gouttes à 10 heures du matin, éclairs continuels vers le N.-O. à 9 heures du soir.

Le 24, pluie et tonnerre. Orage dès 3 heures et 1/2, pluie, éclairs et tonnerre à 6 heures du soir, éclairs continuels, quelques gouttes, brouillards à 9 heures.

Le 25, éclaircies, nuit orageuse, pluie, éclairs et coups de tonnerre très-forts, pluie forte aussi, de 7 à 9 h. du soir.

Le 26, éclaircies, pluie la nuit; un peu, à 4 heures 1/2 et quelques gouttes à 9, brouillards.

Le 27, couvert, pluie cette nuit, un peu à midi, pluie l'après-midi et à 9 heures du soir, brouillards.

Le 28, très-nuageux, pluie la nuit, à 6 heures et à 9 heures du matin, tonnerre dans le lointain, à 3 heures du soir, un peu de pluie à 6 heures et 1/2 du soir.

— Le 5 octobre, très-nuageux, pluie la nuit; de 7 à 8 heures du soir, violent orage sur la ville, éclairs non interrompus, vent du Sud-Est très-fort; à 7 heures le tonnerre a grondé d'une manière effroyable, jusques vers 8 heures 1/2, forte averse; la quantité d'eau tombée a été de 28mes 08.

Le 19, couvert, pluie la nuit, orage de 11 heures à midi sur la ville, forte averse, vent impétueux du Sud-Est, éclairs et coups de tonnerre suivis de pluie, l'après-midi. La quantité d'eau a été de 52 ^{mm} 87. Vers 8 h. du soir et pendant 1/2 heure, violent orage sur la ville, éclairs et forts coups de tonnerre; pluie continuelle, ayant donné 13^{m} 01 d'eau.

Le 24, très-nuageux, pluie cette nuit; vers 5 heures du matin, tonnerre par intervalles; pluie à 6 heures et un peu à 9 heures du matin.

Le 25, quelques éclaircies, pluie à 7 heures du matin; à 11 orage sur la ville, accompagné de coups de tonnerre devenus plus fréquents et plus éclatants un quart d'heure après; pluie mêlée de grêle, vent du Sud-Est impétueux jusques à 1 heure du soir. Alors encore éclairs et tonnerre, mais assez éloignés sur la ville. L'eau tombée a été de 42^{mm} 77.

Le 26, éclaircies, violent orage cette nuit sur la ville; à 3 heures du matin, éclairs et tonnerre très-fort, pluie battante dont il est résulté 7^{mm} 75 d'eau. Orage violent de 7 à 8 heures du matin, éclairs et bruyants coups de tonnerre, forte averse qui a donné 5^{mm} 41.

Le 25 novembre, couvert, forte pluie et gros vent du Sud-Est toute la nuit; orage le matin, grosse pluie, éclairs et tonnerre.

— Le 19 décembre, pluie à 3 heures et à 7 heures du soir, éclairs et coups de tonnerre, pluie de nouveau à 10 heures du soir et dans la nuit.

Observations *météorologiques faites à l'Observatoire impérial de Marseille, en Janvier 1857.*

Date.	9 heures du matin. Baromètre.	Thermomètre du bar.	Thermomètre extérieur	Midi. Baromètre.	Thermomètre du bar.	Thermomètre extérieur	3 heures du soir. Baromètre.	Thermomètre du bar.	Thermomètre extérieur	Vents.	État du ciel.	Pluie. Lever du Soleil.	Pluie. Couch. du Soleil.
	mm	+	+	mm	+	+	mm	+	+			mm	mm
1	763,53	5°7	4°0	765,00	5°7	7°9	764,55	5°7	8°9	N.-O.	Quelques légers nuages, brouillards.		
2	760,05	5,5	3,9	758,60	5,5	7,1	757,05	5,5	10,9	N-O. gr.-frais.	Idem, fort rares		
3	754,25	6,2	10,0	753,85	6,3	13,3	753,40	6,4	13,6	N.-O. fort.	Nuageux.		
4	753,00	6,8	9,8	751,60	7,0	11,0	750,75	7,2	10,9	N.-O.	Très-nuageux.		
5	749.90	7,3	5,9	749,60	7,3	8,3	748,65	7,3	10.1	N.-O.	Quelques nuages, brouillards.		
6	751,65	7,3	5,5	751,40	7,3	6,7	751,20	7,3	5,4	N.-O. assez f.	Très-nuageux.		
7	755,45	7,2	2,0	755,75	7,2	6,0	756,20	7,3	7,9	N.-O.	Quelques légers nuages, fort rares.		
8	760,75	6,8	1,2	760,25	6,7	4,4	759,60	6,7	4,3	N.-O gr. frais.	Serein.		
9	759,20	6,2	0,3	758,85	6,2	4,1	758,45	6,2	5,5	N-O. grand fr.	Idem, brouillards assez épais.		
10	758,15	5,7	0,9	756,75	5,7	3,4	755,90	5,7	5,9	N.-O.	Couvert, brouillards.		
11	748,80	5,3	6,6	746,75	5,3	10,8	744,85	5,5	11,8	N.-O. fort.	Quelq. écl., pl. la nuit, à 6 h. m. brouill.	1,24	3,56
12	745,80	5,9	6,8	743,20	5,9	9,6	742,00	5,9	9.1	N.-O. ass. fort	Très-nuageux, pluie à 9 h. du soir.		
13	734,40	6,2	4,9	734,65	6,3	7,1	735,65	6,3	7,1	N.-O.	Couv., pl. cette nuit, à 6 et 8 h. du mat.	12,57	2,32
14	745,70	6,3	4.0	746,50	6,3	6,5	747,65	6,3	6,3	N.-O. ass. fort	Quelques nuages.		
15	756,25	6,1	2,7	756,50	6,2	6,3	756,65	6,2	7,4	N-O. grand f.	Serein.		
16	757,50	5,6	2,9	757,50	5,6	5,3	756,30	5,6	6,0	N-O. grand f.	Nuageux.		
17	758.00	5,4	4,2	758,00	5,5	8,1	757,30	5,5	9,8	N.-O.	Serein.		
18	763,70	5,5	3,2	764,15	5,5	7,6	764,00	5,5	7,9	N.-O.	Idem.		
19	764,15	5,4	1,1	763,45	5,4	6,5	762,40	5,4	9,0	N.-O.	Quelques nuages, brouillards épais.		
20	757,25	5,3	4,1	756,10	5,3	8,9	754,30	5,3	10,2	N.-O.	Serein, brouillards épais.		
21	744,10	5,5	7,6	742,50	5,5	9,8	742,00	5,8	4,9	S.-E. fort.	Couv. pl. le jour, à midi écl. et tonn.,etc.		34,69
22	748.80	6,0	6,4	750,00	6,1	8,4	750,55	6,3	8,1	O.	Idem, pl. cette nuit et le matin, brouill.	3,0	0,33
23	750,60	6,2	1,6	749,15	6,3	5,2	747,35	6,3	6,5	N.-O.	Quelques légers nuages fort rares, brouil.		
24	741,35	6,0	4,5	740,65	6,0	4,9	739,70	6,1	6.1	Variable.	Couv. pl. à midi, l'apr-m. et le s. brouil.		4,38
25	740,00	5,8	4,8	740,05	5,8	5,9	739,70	5,9	6,2	N.-O.	Idem, brouillards.	2,81	
26	742,10	5,4	1,6	742,35	5,4	4,0	742,55	5,4	5,5	N.-O.	Nuageux, brouillards.		
27	746,10	5,3	2,4	746,75	5,3	5,5	746,60	5,3	6,1	N.-O. grand f.	Idem, brouillards assez épais.		
28	748,50	5,1	0,1	748,75	5,1	2,7	748,50	5,2	4,2	N.-O. gr. frais	Quelques légers nuages f. rares, brouill.		
29	752,70	4,5	−0,6	753,00	4,5	1,2	752,75	4,4	3,4	N.-O,	Quelques nuages, brouillards.		
30	755,00	4,3	−0,6	754,20	4,3	2,7	753,30	4,3	4.5	N.-O.	Nuageux, brouillards.		
31	753,15	3,8	−1,3	753,10	3,8	1,4	752,70	4,1	3,8	N.-O. gr. frais	Serein.		
	752,32	5°30	3°57	751,90	5.82	6°47	751,38	5,87	7,34	Moyennes	Total des millimètres.	19,65	42,28

RÉSULTATS GÉNÉRAUX,

en Janvier 1857

Plus grande élévation du baromètre.	764 mm, 85	le 1er à 9 heures du matin.
Moindre *idem*	733 , 41	le 13 à 6 h. du matin.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois. . .	752 , 32	
Plus grand degré de chaleur	+ 13 , 6	le 3 à 3 h. du soir.
Moindre *idem*	— 2 , 9	le 31 à minima.
Température moyenne du mois	+ 4 , 41	

Quantité d'eau tombée pendant	le jour.	42 mm, 3	Total. 62 mm
	la nuit	19 , 7	

Nombre de jours. . . .	de pluie		8
	entièrement couverts.		6
	très-nuageux		4
	nuageux		5
	sereins.		7
	de gros vent . .	S.-E. . 1	3
		N.-O. . 2	
	de brume ou de brouillards		16
	de tonnerre		4

Température moyenne du Thermomètre, minima. . . .	+ 1°,47
Idem. idem maxima. . . .	+ 7°,12

Observations *météorologiques faites à l'Observatoire impérial de Marseille en Février 1857.*

DATE.	9 heures du matin. baromètre.	Thermomètre. du bar.	Thermomètre. extérieur	Midi. baromètre.	Thermomètre. du bar.	Thermomètre. extérieur	3 heures du soir. baromètre.	Thermomètre. du bar.	Thermomètre. extérieur	VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE. Lever du Soleil.	PLUIE. Coucher du Soleil.
	mm	+	+	mm	+	+	mm	+	+			mm	mm
1	755,30	3,6	2,2	755,55	3,5	3,9	754,50	3,5	5,6	N.-O.	Quelques nuages. brouillards épais.		
2	752,60	3,3	2,2	752,00	3,3	4,3	750,65	3,3	4,7	N.-O.	Idem, brouillards.		
3	749,00	3,4	4,9	748,45	3,4	5,4	747,45	3,4	5,5	E.	Couv. qq. g. par int. à 9 h. du m., à midi.		1,76
4	753,00	3,8	6,5	753,45	4,1	9,8	753,00	4,3	10,1	N.-O.	Nuageux, brouillards	14,00	
5	755,00	4,3	3,4	755,35	4,3	6,4	754,55	4,3	8,1	N.-O.	Très-nuageux, brouillards.		
6	757,10	4,3	1,9	757,50	4,3	5,9	757,00	4,3	7,6	O.	Serein, brouillards.		
7	758,90	4,3	4,1	759,00	4,4	8,1	758,40	4,4	8,0	S.-O.	Quelques légers nuages f. rares, brouill.		
8	759,65	4,4	5,8	759,50	4,4	10,4	759,20	4,5	10,4	S.-E. fort.	Idem, brouillards.		
9	762,45	4,6	8,4	763,00	5,2	10,7	762,45	5,2	10,5	S.-E. fort.	Nuageux.		
10	765,05	5,3	10,4	765,05	5,6	12,8	764,60	5,7	11,9	S.-E. fort.	Couvert.		
11	765,35	6,3	10,9	765,05	6,4	13,6	764,25	6,5	12,5	S.-E. ass. fort.	Très-nuageux.		
12	763,00	7,1	8,5	762,15	7,2	10,7	760,35	7,3	13,0	Variable.	Quelques nuages, brouillards épais.		
13	762,60	7,4	8,3	763,85	7,4	11,3	764,00	7,4	11,5	O.	Serein, brouillards.		
14	764,15	7,7	7,9	763,60	8,1	11,5	762,65	8,2	12,1	S.-O.	Idem.		
15	764,45	8,1	12,3	764,20	8,3	16,3	763,75	8,3	16,3	S.-E. ass. fort	Serein.		
16	767,00	8,3	10,4	767,10	8,4	14,8	766,30	8,4	13,6	S.	Nuageux, brouillards.		
17	766,50	8,8	9,9	766,05	9,1	14,[illegible]	765,45	9,1	12,2	S.-E. fort.	Très-nuageux.		
18	767,50	9,2	10,3	767,25	9,3	12,4	766,15	9,3	12,9	E.	Nuageux, pluie cette nuit.	5,67	
19	766,75	9,3	9,9	766,50	9,4	12,2	765,80	9,4	11,4	E.	Couv. pluie cette nuit, à 6 h. m. 9 h. s.	1,06	2,86
20	766,65	9,5	11,0	766,45	9,6	12,8	765,45	9,8	13,8	E. ass. fort.	Quelques éclaircis, pl. la nuit et 7 h. m.	2,75	0,90
21	768,15	10,0	12,6	768,45	10,0	14,8	768,15	10,3	13,9	S.-E. bon. br.	Très-nuageux, pl. cette nuit et à 6 h. m.	1,80	
22	768,75	10,3	11,6	767,75	10.4	14,6	766.40	10,4	14,8	Variable.	Couv., pl. à 5 et 6 h. du soir, brouill.		2,58
23	767,20	10,4	10,7	766,65	10,5	13,4	765,70	10,5	13,7	E.	Nuageux, brouillards.	5,39	
24	766,30	10,5	11,2	765,50	10,5	13,4	764,90	10,5	12,8	S.-E. fort.	Très-nuageux.		
25	767,65	10,4	11,5	767,50	10,3	12,7	767,40	10,3	12.4	S.-E. tr. fort.	Couv. quelq. g. à 6 h. du m., pl. à 6 h. s		
26	771,25	10,3	9,1	770,80	10,3	11,1	770,05	10,4	11,3	N.-O.	Id. pl. c. nuit, dans la mat. à 9 h. du s.	0,40	2,09
27	769,45	10,4	11,2	769,05	10,4	12,4	768,70	10.4	10,6	E. fort.	Id. pl. c. nuit, à 6 h. m. dans la journée.	6,07	4,75
28	769,35	10,4	12,3	769,30	10,5	14,2	768,15	10,5	13,2	O.	Idem, pluie cette nuit, brouillards.	4,54	
	763,22	7,35	8,55	763,08	7,45	11,23	762,34	7,50	11,23	Moyennes	Total des millimètres.	41,85	14,94

RÉSULTATS GÉNÉRAUX,

en Février 1857.

Plus grande élévation du baromètre . . . . 769 mm, 97 le 26 à 9 heures du matin.
Moindre *idem* . . . . 747 , 04 le 3 à 3 h. du soir.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois . . . 763 , 22
Plus grand degré de chaleur . . . . + 16° , 3 le 15 à midi.
Moindre *idem* . . . . — 2 , 2 le 1er à minima.
Température moyenne du mois . . . . + 8 , 14
Quantité d'eau tombée pendant { le jour . . . . 14 mm, 9 / la nuit . . . . 41 , 9 } Total 56 mm, 8.

Nombre de jours . . . .
- de pluie 9
- entièrement couverts 8
- très-nuageux. 6
- nuageux 5
- sereins 4
- de gros vent . { S.-E . . 6 / E . . . . 4 } 7
- de brume ou de brouillards. 15
- de tonnerre 0

Température moyenne du Thermomètre, minima. . . . . + 5°,34
Idem. idem maxima. . . . + 10°,42

Observations *météorologiques faites à l'Observatoire impérial de Marseille, en Mars* **1857.**

Dates	9 heures du matin. baromètre.	Thermomètre. du bar.	Thermomètre. extérieur	Midi. baromètre.	Thermomètre. du bar.	Thermomètre. extérieur	3 heures du soir. baromètre.	Thermomètre. du bar.	Thermomètre. extérieur	Vents.	État du ciel.	Pluie. Lever du Soleil.	Pluie. Coucher du Soleil.
	mm	+	+	mm	+	+	mm	+	+			mm	mm
1	766,65	10,4	12°2	766,45	10°5	15°4	765,40	10°5	14,2	O.	Nuageux, brouillards		
2	766,45	10,5	11,7	766,45	10,6	14,9	765,50	10,9	15,5	S.-O.	Serein, brouillards.		
3	764,30	10,7	10,9	763,30	10,9	11,7	762,40	10,9	14,4	O.	Quelques légers nuages, fort rar. brouil.		
4	767,00	10,8	10,4	766,40	10,9	13,4	765,00	10,9	12,4	O.	Couvert, brouillards.		
5	756,65	10,8	9,9	757,30	10,8	12,1	755,00	10,9	10,7	N.-O. tr-fort.	Serein.		
6	763,85	10,5	8,9	763,35	10,5	11,5	761,45	10,5	12,9	O.	Idem.		
7	761,45	10,4	11,5	761,40	10,4	13,8	759,80	10,4	15,0	S.-E.	Idem.		
8	757,40	10,5	12,2	756,25	10,5	14,2	754,05	10,5	13,9	O.	Nuageux, brouillards.		
9	749,60	10,9	9,4	749,05	10,9	9,4	748,35	10,9	8,5	N-O. tr-fort.	Idem.		
10	752,20	10,2	4,4	751,25	10,2	6,7	750,30	10,2	6,9	N.-O. tr-fort.	Serein.		
11	751,30	9,2	2,3	750,70	8,8	2,9	750,20	8,5	3,6	N-O. tr-fort.	Idem.		
12	755,70	8,3	3,4	756,20	8,3	5,9	755,55	8,3	6,9	N-O. gr frais.	Idem, brouillards.		
13	758,70	7,3	2,9	758,00	7,3	7,2	757,00	7,3	9,4	N.-O. assez f.	Nuageux.		
14	758,75	7,3	10,4	759,05	7,3	11,8	758,60	7,3	12,9	O.	Tr-nuag. pl. à 6 h. du m. brouil.		
15	760,50	7,5	14,8	760,30	7,8	17,4	759,05	8,3	16,9	S-E.	Quelques nuages, brouillards.	0,63	
16	761,65	8,5	13,9	761,75	9,4	14,7	761,00	9,3	14,9	N.-O.	Nuageux, brouillards.		
17	760,20	9,4	15,9	759,75	9,6	16,0	758.20	10,0	18,5	N.-O.	Idem.		
18	756,80	10,4	15,9	756,80	10,6	17,6	755,95	11,1	17,6	S.-E. tr-fort.	Couvert.		
19	758,70	11,3	16,0	757,95	11,5	16,9	757,90	11,6	16,4	E. fort.	Id. un peu de pluie à 8 h. du soir.		
20	756,75	12,2	16,8	755,90	12,3	17,6	755,10	12,3	16,4	O.	Idem, brouillards.		
21	753,40	12,4	12,4	753,00	12,5	14,3	752,20	12,5	13,8	S.	Idem.		
22	753,60	12,5	12,0	753,70	12,5	13,9	752,90	12,5	14,1	Variable	Idem. qq. g. à midi et à 3 h. du soir.		
23	752,60	12,5	13,4	752,40	12,5	15,0	750,65	12,5	15,1	S.-O.	Nuageux.		
24	750,75	12,5	11,3	750,50	12,5	13,6	749,75	12,5	13,5	O.	Quelques légers nuages, pl. cette n. broul.		
25	750,50	12,5	13,0	750,50	12,5	14.4	750,05	12,5	14,8	O.	Nuageux, brouillards.	0,09	
26	753,00	12,3	10.8	752,15	12,3	11,9	751,35	12,3	11,1	N.-O. fort.	Quelq. éclaircis quelq. gou. v. 8 h. m		
27	753,85	11,8	9,7	751,75	11,8	13,6	753,05	12,1	15,2	N.-O. a.-fort.	Serein.		
28	758,40	11.8	11,9	758,50	12,2	13,9	757,65	12,3	14,9	O.	Quelques légers nuages, brouillards.		
29	756,40	11,8	15,0	755,75	12,2	17,4	755,40	12,3	16,3	S.-E. bon. br.	Nuageux, brouillards.		
30	751,05	12,2	14,9	753,85	12,3	17,4	752,95	12,3	15,9	O.	Qq. éclaircis pluie cette nuit à 11 h, du m.		
31	750,35	12,4	14,4	749,40	12,5	16,5	748,40	12,5	14,8	S-E. ass. fort.	Couv., pluie cette nuit et 9 h. du matin.		4,89
	757,44	10,74	11,36	756,83	10,80	13,32	755,87	10,87	13,46	Moyennes.	Total des millimètres.	0.72	4,89

RÉSULTATS GÉNÉRAUX,

en Mars 1857.

Plus grande élévation du baromètre	765 mm, 66 le 4 à 9 heures du matin.
Moindre *idem*.	745 , 97 le 31 à 6 heures du soir.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois . . .	757 , 11
Plus grand degré de chaleur.	+ 18° , 5 le 17 à 3 h. du soir.
Moindre *idem*.	— 1 , 7 le 12 à minima.
Température moyenne du mois	+ 10 , 22
Quantité d'eau tombée pendant le jour.	4 mm, 9 } Total. . 5 mm, 6
Quantité d'eau tombée pendant la nuit.	0 7 }

Nombre de jours.	de pluie	3
	entièrement couverts	7
	très-nuageux	3
	nuageux	9
	sereins	8
	de gros vent. . { E. . 1 ; S-E. . 1 ; N-O. . 5 } . .	7
	de brume ou de brouillards.	15
	de tonnerre	0

Température moyenne du Thermomètre minima. . . .	+ 6°,98
Idem. idem. maxima. . . .	+ 12°,67

Observations *météorologiques, faites à l'Observatoire impérial de Marseille, en Avril* 1857.

DATES.	9 heures du matin.			Midi.			3 heures du soir.			VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	Pluie.	
	baromètre.	Thermomètre.		baromètre	Thermomètre.		baromètre.	Thermomètre				Lever du Soleil	Couch. du Soleil.
		d u.	extérieur		du bar.	extérieur		du bar.	extérieur				
	mm	+	+	mm	+	+	mm	+	+			mm	mm
1	754,50	12°6	11°5	751,85	12°7	14°3	751,00	12°7	15°1	N.-O. fort.	Quelques nuages, brouillards.	1,64	
2	751,10	12,8	8,9	750,95	12,7	10,6	751,00	12,7	12,2	N.-O.gr. frais.	Couv. pl. cette n. et dans la journée. br.	6,14	12,49
3	754,20	12,5	11,0	754,40	12,5	14,6	754,35	12,5	16,6	N.-O. assez f.	Serein.		
4	759,00	12,4	12,5	758,80	12,5	15,0	758,15	12,5	16,1	O.	Nuageux. brouillards.		
5	757,70	12,5	16,3	757,55	12,5	18,7	755,55	12,8	18,1	S,-E. assez f.	Idem.		
6	754,30	12,8	12,7	754,70	12,8	13,0	755,80	12,9	13,2	S.-E. fort.	Couv. pluie cette nuit et dans la journée.	7,12	2,17
7	758,90	12,9	14,6	758.90	13,3	17.1	758,20	13,3	18,1	N-O. as. fort.	Quelques légers nuages rares.		
8	759,55	13,3	14,1	759,75	13,3	15,9	759,15	13,3	16,8	O.	Quelques nuages, brouillards.		
9	757,20	13,4	15,4	756,20	13,4	17,6	755,30	13,4	15,9	S.-E. fort.	Couvert,		
10	749,30	13,6	15,3	749,40	13,6	16,2	748,70	14,2	16,9	S.-E. t.-fort.	Tr.-nuageux, un p. de pl. à 5 h. matin.	0,49	
11	752,35	14,1	15,9	752,75	14,3	16,4	752,50	14,3	15,4	S.-O.	Nuageux.		
12	754,35	14,1	10,7	753,80	14,1	12,8	753,20	14,2	13,7	O. ass.-fort.	Idem, quelques gouttes à 5 h. 1/4 du m.		
13	752,75	13,8	13,9	752,20	14,1	15,5	752,25	14,2	14,1	S-O. ass. fort.	Couv. un p. de pl. à 7 m. et à 6 h. du soir.		0,45
14	754,35	13,5	12,5	754,75	13,6	13 4	754,70	13,6	14,4	S.-O. fort.	Tr-n. pl. cette nuit et à 6 heures du s.		0,29
15	756,70	13,3	10,4	756,55	13,3	15,8	756,45	13,3	15,4	N-O.	Idem.	0,56	
16	759,75	13,2	12,5	759,55	13,2	14,4	759,55	13,3	15,9	N.-O. as. fort.	Quelq. éclaircis, brouillards,		
17	762,40	13,2	11,9	761,90	13,3	16,1	761,30	13,3	16,9	N.-O	Serein.		
18	760,60	13,3	13,1	760,60	13,3	14,9	759,85	13,3	15,9	O.	Idem,		
19	762,80	13,3	15,5	762,75	13,4	17,5	762,65	13,4	19,1	O.	Idem, légers brouillards.		
20	765,50	14,1	19,5	765.20	14,2	20,4	764,60	14,3	19,8	S.-O.	Idem.		
21	763,15	14,3	17,0	762,65	14,4	17,4	760,45	14,5	21,6	O.	Idem, écl. vers N. et N.-O. à 9 h. s.		
22	756,55	14,5	13,1	755,70	14,4	15,1	754,45	14,4	16,9	N.-O. tr-fort.	Nuageux.		
23	754,30	14,4	13,2	753,05	14,5	16,0	751,80	14,5	16,4	N.-O. tr-fort.	Idem.,		
24	751,10	14,3	10,1	751,25	14,2	10,7	750,70	14,2	10,8	N.-O. tr-fort.	Serein.		
25	748,50	13,2	10,5	748,30	13,3	12,7	747,45	13,3	13,9	N.-O gr.frais.	Quelques légers nuages		4,12
26	742,75	13,1	10,7	742,55	13,1	12,0	743,15	13,2	9,4	N.	Couv. pluie à midi et l'après-midi.		
27	745,35	12,5	8,9	745,80	12,5	11,9	745,75	12,5	13,0	N.-O. ass. fort	Nuageux.		
28	749,85	12,3	9,1	750,30	12,3	13,6	750,65	12,3	12,9	N.-O. as. fort.	Idem.		
29	753,45	12,0	8,9	752,90	12,2	12,8	752.85	12,3	13,2	N.-O. as. fort	Idem.		
30	754,35	11,9	9,5	754,35	12,2	16,9	754,25	12,3	14,1	N.-O.	Idem.		
	755,11	13,24	12,64	754,97	13,31	14,98	754,53	13,37	15,39	Moyennes.	Total des millimètres.	15,93	19,22

RÉSULTATS GÉNÉRAUX,

en Avril 1857.

Plus grande élévation du baromètre. . . . . 763 mm, 76 le 20 à 9 h. du matin
Moindre *idem*. . . . . 740 , 98 le 26 à midi.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois. . . . 755 , 11
Plus grand degré de chaleur . . . . + 21 , 6 le 21 à 3 heures du soir.
Moindre *idem*. . . . . + 4 , 2 le 25 à minima.
Température moyenne du mois . . . . +12 , 10

Quantité d'eau tombée pendant { le jour . . . . 49 mm, 2 ; la nuit . . . . 46 0 } Total. 35 mm 2

Nombre de jours.
- de pluie 6
- entièrement couverts 5
- très-nuageux 4
- nuageux 10
- sereins 7
- de gros vent { S.-E. 3 ; S.-O. 1 ; N.-O. 4 } . . 8
- de brume ou de brouillards. 9
- de tonnerre. 0

Température moyenne du Thermomètre minima. . . . + 8°.80
Idem idem. maxima. . . . + 14°,78

Observations *météorologiques, faites à l'Observatoire impérial de Marseille, en Mai* 1857.

Dates.	9 heures du matin. Baromètre.	Thermomètre du bar.	Thermomètre extérieur	Midi. Baromètre	Thermomètre du bar.	Thermomètre extérieur	3 heures du soir. Baromètre.	Thermomètre du bar.	Thermomètre extérieur	Vents.	État du ciel	Pluie. Lever du Soleil	Pluie. Couch. du Soleil.
	mm	+	+	mm	+	+	mm	+	+			mm	mm
1	757,05	12°1	11°4	757,15	12°2	15°9	757,05	12°3	15°7	N.-O.	Serein, brouillards.		
2	760,00	12,3	10,4	760,10	12,4	14,9	759,80	12,4	15,1	S.-O.	Quelq. légers nuages fort rares, brouill.		
3	758,90	12,4	15,0	758,60	12,4	16,4	757,00	12,4	16,8	S.-E. fort.	Quelques éclaircis.		
4	752,25	12,6	16,8	752,35	12,8	15,6	752,40	13,0	15,1	E. très-fort.	C., un peu pl. cette nuit, quelq. g. la mat.	0,73	1,07
5	755,15	13,0	13,1	755,00	13,2	16,1	754,45	13,3	18,4	N.-O. as. fort.	Quelques nuages, pluie cette nuit, brouil.	3,22	
6	757,45	13,3	12,9	757,20	13,4	17,8	757,10	13,4	18,4	S.-O.	Serein, brouillards.		
7	758,55	13,5	14,9	758,70	14,1	20,4	757,80	14,2	19,6	S.-E. as. fort.	Nuageux, brouillards.		
8	757,30	14,3	17,9	757,45	14,5	19,6	757,50	14,5	19,1	S.-E. as. fort.	Très-nuageux, quelques g. à 5 h. du soir.		
9	756,65	14,8	18,0	756,70	15,1	19,0	755,50	15,2	18,9	S.-E. fort.	Quelques nuages, brouillards.		
10	755,25	15,2	14,7	755,50	15,3	15,5	755,10	15,3	15,9	S.-E. as. fort	Couvert, un peu de pluie cette nuit, la m.	0,31	12,49
11	756,45	15,3	17,9	756,65	15,4	19,3	756,70	15,4	18,2	S.-E. fort.	Tr-n., pl. à 6 h. soir, depuis 5 h. éclairs.		1,38
12	759,50	15,2	13,9	759,80	15,3	17,3	759,60	15,3	19,1	N.-O. as. fort	Quelques légers nuages fort rares.	0,34	
13	759,85	15,3	16,3	759,75	15,4	20,1	759,05	15,4	18,2	O.	Serein, brouillards.		
14	758,25	15,5	16,2	758,25	15,5	19,4	758,15	15,6	20,0	S.-O.	Id., brouil., écl. par int. au N.-E. et à l'Est.		
15	762,35	16,0	18,4	763,05	16,3	22,0	762,95	16,3	22,4	O.	Quelques légers nuages.		
16	765,75	16,4	18,1	765,90	16,4	19,8	765,45	16,6	20,5	O.	Idem.		
17	762,70	16,8	20,0	762,35	17,1	23,3	761,30	17,3	21,9	O.	Quelques nuages, brouillards.		
18	761,85	17,3	20,1	761,75	17,4	24,0	761,40	17,4	21,9	S.-E. b. brise.	Quelques légers nuages, fort rares, brouil.		
19	762,70	17,4	19,7	762,50	17,5	21,0	761,60	17,5	23,2	O.	Serein, brouillards.		
20	761,75	18,1	19,2	761.65	18,3	23,7	760,65	18,3	23,0	S.-O.	Quelques légers nuages, fort rares, br.		
21	760,75	18,3	19,2	760,50	18,4	23,8	759,60	18,4	23,4	S.-E. fort.	Quelques légers nuages, brouillards.		
22	758,55	18,5	22,9	758,25	18,7	22,6	757,30	19,0	23,2	S.-E. as. fort.	Très-nuageux.		
23	753,55	18,9	16,4	753,20	18,9	18,1	753,35	19,0	19,9	S. assez fort.	Couv., pluie cette nuit et à 9 h. du mat.	2,08	20.99
24	753,80	18,9	18,5	754,00	18,9	18,6	753,50	18,9	20,0	S.-E.	Q. écl., quelq. c. de tonn. él. à 11 h. du m.		3,97
25	753,35	18,6	16,9	753,55	18,5	16,8	752,40	18,5	17,4	S.-E. tr-fort.	Couv., pl. à 9 h. mat. dans la matinée.		1,43
26	752,65	18,4	17,0	754,30	18,4	18,9	754,80	18,4	19,9	S.-O.	Quelques nuages, pl. écl. qq. de t. c. nuit.	5,12	
27	755,80	18,3	17,8	755,55	18,4	21,1	754,95	18,4	22,8	O.	Quelques légers nuages fort rares, brouil.		
28	755,50	18,4	19,8	755,25	18,4	22,3	755,05	18,4	19,7	S.-E. as. fort.	Tr-nuageux, qq. g. à 9 heures du soir.		
29	755,05	18,3	17,9	755,85	18,3	18,7	755,45	18,3	19,3	N.-O.	Couvert, un peu de pluie la m. et à 7 h. s	1,38	0,61
30	754,35	18,3	18,1	754,00	18,3	19,4	753,80	18,3	20,7	N.-O. tr-fort.	Nuageux.		
31	754.25	18,3	18,5	754,30	18,3	19,8	754,00	18,3	19,5	N.-O. tr-fort.	Serein.		
	757,66	16,13	17,03	757,72	16,25	19,40	757,24	16,29	19,59	Moyennes.	Total des millimètres.	13,15	41,94

RÉSULTATS GÉNÉRAUX,

en Mai 1857.

Plus grande élévation du baromètre.	763 mm, 88 le 16 à midi.	
Moindre *idem*	748 , 92 le 26 à 6 h. du matin.	
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois.	757 , 72	
Plus grand degré de chaleur	+ 24 , 0 le 18 à midi.	
Moindre *idem*	+ 6 , 3 le 2 à minima.	
Température moyenne du mois	+ 15 , 91	
Quantité d'eau tombée pendant le jour.	11 mm, 9	Total. 55 mm 1
Quantité d'eau tombée pendant la nuit	13 , 2	

Nombre de jours.	de pluie	10
	entièrement couverts.	5
	très-nuageux	6
	nuageux	2
	sereins.	6
	de gros vent (S.-E. 5, E. 1, N.-O. 2)	8
	de brume ou de brouillards	16
	de tonnerre	2

Température moyenne du Thermomètre, minima.	+ 12°,22
Idem. idem maxima.	+ 18°,73

Observations *météorologiques faites à l'Observatoire impérial de Marseille, en Juin 1857.*

Date.				Midi.			3 heures du soir.			Vents.	État du ciel.	Pluie.	
	baromètre.	Thermomètre. du bar.	Thermomètre. extérieur	baromètre.	Thermomètre. du bar.	Thermomètre. extérieur	baromètre.	Thermomètre. du bar.	Thermomètre. extérieur			Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.
	mm	+	+	mm	+	+	mm	+	+			mm	mm
1	753,00	17°8	18°3	752,80	18°0	19°7	752,35	18°1	20°5	N.-O. fort.	Quelques légers nuages.		
2	755,10	18,2	17,2	756,00	18,2	21,9	756,20	18,3	22,8	O.	Nuageux, brouillards.		
3	760,55	18,3	18,9	760,55	18,3	21,7	760,05	18,3	23,1	N.-O. grand f.	Idem.		
4	764,10	18,4	17,7	764,05	18,5	21,2	763,85	18,5	20,9	N.-O.	Quelques nuages, brouillards.		
5	763,05	18,7	18,8	763,45	19,0	25,2	763,50	19,3	24,1	S. ass.-fort.	Quelq. légers nuages, fort rares, brouill.		
6	765,75	19,3	22,1	765,50	19,4	23,7	764,85	19,5	24,1	O.	Idem.		
7	764,05	19,8	22,0	764,10	20,0	24,7	763,55	20,1	23,7	S.-O. bon. br.	Serein.		
8	761,70	20,3	21,0	761,10	20,4	22,8	760,20	20,5	24,9	O.	Quelques éclaircis, brouillards.		
9	759,65	20,5	18,0	759,25	20,3	19,8	758,55	20,3	20,9	N.-O. tr-fort.	Quelq. légers nuages, f. rar., pl. c. nuit.	1,40	
10	759,00	20,3	17,6	759,05	20,3	19,9	758,25	20,3	19,7	O.	Tr-nuageux, quelq. gouttes à 4 h. du soir		
11	759,70	20,0	18,4	759,75	19,8	20,1	759,55	19,8	20,9	N.-O. tr-fort.	Quelques nuages.		
12	762,05	19,4	19 4	761,60	19,4	21,6	761,50	19,5	23,4	N.-O. fort.	Quelques légers nuages, fort rares.		
13	759,05	19,4	19,7	758,45	19,4	21,0	757,80	19,4	22,4	N.-O. fort.	Quelques nuages.		
14	759,20	19,5	18,2	758,80	19,5	23,5	758,15	19,6	21,9	S.-E. tr-fort.	Quelques légers nuages, fort rares.		
15	757,65	19,6	21,6	758,00	19,6	21,0	757,60	19.6	22,7	S.-E fort.	Couvert, pluie à 6 h. du soir et par int.		
16	756,65	19,6	23,3	757,05	19,6	20,9	756,25	19,6	21,4	S-E. fort.	Quelq. écl., qq. g. par intervalle à midi.		2,75
17	758,60	19,7	21,0	758,90	19,8	24,1	758,90	19,9	23,1	S.-E. fort.	Nuageux, un peu de pluie cette nuit.	0,52	
18	758,90	20,2	23,4	759,35	20,2	20,9	759,55	20,3	20,1	E.	Couvert, pluie de 11 h. à midi et à 2 h. s.		3,38
19	759,25	20,4	26,9	759,70	20,6	29,0	758,90	20,9	29,7	S-E. fort.	Quelques nuages.		
20	761,65	21,3	24,8	761,80	21,4	25,3	762,00	21,4	25,9	S.-E. fort.	Idem.		
21	762,05	21,6	20,3	761,10	21,8	24,9	759,75	22,2	26,2	N.-O. as. fort.	Quelques légers nuages, fort rares.		
22	756,75	21,6	21,4	756,60	21,8	24,8	756,40	22,1	26,9	N.-O. fort.	Nuageux.		
23	759,80	22,2	23,2	760,05	22,3	26,0	759,90	22,3	25,9	S.-O. bon. b.	Serein, écl. par int. au S.-O. 10 h. soir.		
24	762,75	22,3	25,5	763,40	22,4	27,1	763,45	22,4	25,8	S.-E. assez f.	Nuageux brouillards.		
25	765,90	22,4	23,0	766,70	22,4	17,1	766,30	22,4	24.9	N.-O.	Presque tout couvert, pluie et tonnerre.		2,04
26	766,05	22,4	24,7	766,05	22,4	26,1	764,70	22,6	26,7	S.-O.	Serein.		
27	763,90	22,6	22,9	764,15	22,6	26,1	763,80	23.1	27,6	O.	Quelques légers nuages, fort rares, brouil.		
28	764,50	23,2	24,7	764,45	23,3	26,8	764,00	23,3	27,4	S.-O. b. brise	Serein.		
29	761,90	23,2	27,3	761,80	23,3	28,2	760,30	23,3	26,2	S.-E. as. fort.	Tr-nuageux, quelques gouttes à 2 h. s.		
30	755,85	23,3	25,3	756,15	23,5	25,9	756,00	23,5	25.6	S.-E. as. fort.	Idem, orage à 10 h. du soir, écl. t, et pl.	1,19	
	760,61	20,52	21,55	760,66	20,59	23.37	760,20	20,68	23,98	Moyennes	Total des millimètres.	3,11	8,17

RÉSULTATS GÉNÉRAUX,

en Juin 1857.

Plus grande élévation du baromètre	763 mm, 93 le 25 à midi.
Moindre *idem*	750, 15 le 1er à 3 h. du soir.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois	760, 66
Plus grand degré de chaleur	+ 29°, 7 le 19 à 3 h. du soir.
Moindre *idem*	+ 12, 5 le 2 à minima.
Température moyenne du mois	+ 20, 19
Quantité d'eau tombée pendant le jour	8 mm, 2 } Total 11 mm, 3.
Quantité d'eau tombée pendant la nuit	3, 1 } Total 11 mm, 3.

Nombre de jours	de pluie	6
	entièrement couverts	2
	très-nuageux	6
	nuageux	5
	sereins	4
	de gros vent (S.-E. 6; N.-O. 6)	12
	de brume ou de brouillards	8
	de tonnerre	2

Température moyenne du Thermomètre, minima	+ 16°,39
Idem. idem maxima	+ 23°,48

Observations *météorologiques faites à l'Observatoire impérial de Marseille, en Juillet 1857.*

DATE.	9 heures du matin. Baromètre.	Thermomètre. du bar.	Thermomètre. extérieur	Midi. Baromètre.	Thermomètre. du bar.	Thermomètre. extérieur	3 heures du soir. Baromètre.	Thermomètre. du bar.	Thermomètre. extérieur	VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	Pluie. Lever du Soleil.	Pluie. Couch. du Soleil.
	mm	+	+	mm	+	+	mm	+	+			mm	mm
1	759,80	23°3	24°9	760,45	23°4	24°0	760,25	23°4	23°4	N-O. gr. frais.	Quelques nuages.		
2	760,50	23,4	20,9	759,70	23,2	22,1	759,45	23,3	21,1	O.	Très-nuageux.		
3	759,05	22,6	20,9	759,00	22,6	23,4	758,90	23,0	25,4	N.-O. fort.	Quelques légers nuages.		
4	762,50	22,5	21,5	762,50	22,6	24,1	762,35	22,6	25,3	S.-O.	Quelques lég. nu. fort rares, brouillards.		
5	763,45	22,6	24,1	763,35	22,6	26,4	762,70	22,6	26.4	S. bonne br.	Serein, brouillards.		
6	760,50	22,7	27,0	759,70	22,9	26,9	759,10	23,0	25,2	S.-E. fort.	Quelques nuages.		
7	758,55	23,0	22,2	758,25	23,0	24,2	757,65	23,1	25,6	N-O. fort.	Quelques légers nuages, fort rares.		
8	758,65	22,4	18,9	758,25	22,4	23,6	758,25	22,4	24,2	N.-O. as. fort.	Très-nuageux.		
9	759,65	22,3	19,9	759,35	22,3	22,7	759,40	22,3	21,4	N.-O. as. fort.	Nuageux.		
10	759,70	22,3	20,0	760,75	22,3	24,7	760,35	22,3	23,4	O.	Q. écl. quelq. gou. à 6 et à 7, h. du soir.		
11	761,90	22,3	20,9	762,35	22,4	25,2	762,20	22,4	26,0	S.-O. bon. br.	Nuageux, brouillards.		
12	764,25	22,4	20,9	764,65	22,5	25,5	764,65	22,5	26,9	S.-O.	Serein, brouillards.		
13	766,50	22,5	21,9	766,70	22,6	25,1	766,55	23,1	24,9	O.	Idem, brouillards.		
14	768,75	23,2	25,9	769,05	23,3	27,8	768,65	23,3	24,6	S.-O.	Idem, brouillards.		
15	767,60	23,4	23,9	767,30	23,4	26,5	766,60	23.5	26,5	O.	Idem, brouillards.		
16	766,00	23,8	24,9	766,00	24,0	27,2	765,25	24,2	28,1	S.-O.	Idem, brouillards.		
17	763.95	24,1	24,8	763,55	24,3	27,1	762,85	24,3	26,5	S.-O.	Quelques légers nuages.		
18	762,65	24,3	25,5	762,50	24,3	28,1	762,05	24,5	31,4	N-O. gr. frais.	Serein.		
19	763,80	24,5	25,5	764,25	25,1	27,4	763,85	25,1	26,9	O. bonne br.	Idem, brouillards.		
20	764,90	25,2	24,1	765,05	25,3	26,1	764,45	25,3	27,2	O.	Idem, brouillards.		
21	765,05	25,4	24,9	765,30	25,4	27,5	764,55	25,5	26,9	O.	Idem, brouillards.		
22	762.55	25,7	25,9	761,75	26,1	30,9	760,75	26,2	31,8	N.-O. as. fort.	Idem, brouillards.		
23	759,60	26,0	25,6	759,55	26,0	27,4	758,25	26,0	28,2	N.-O. tr-fort.	Quelq. légers nuages, fort rares.		
24	760,40	25,7	23,9	760,65	26,0	25,9	760,65	26,1	25.9	O.	Serein.		
25	763,05	26,1	23,0	763,30	26,1	24,6	762,75	26,2	26,7	O.	Quelq. légers nuages, fort rares, brouil.		
26	763,85	26,2	23,9	763,90	26,2	25,4	763,35	26,3	26,1	S.-O.	Idem, brouillards.		
27	764,40	26,3	23,9	764,00	26,3	26,7	763,10	26,3	26,9	O.	Idem, brouillards.		
28	762,80	26,3	26,0	763,10	26,3	29,1	762,60	26,4	29,4	S.-O. bon. br.	Serein, brouillards.		
29	762,35	26,4	25,9	762,00	26,4	30.1	761,25	26,5	29,5	O.	Idem, brouillards.		
30	760,95	26,6	34,0	760,75	27,2	33,4	760,05	27,2	33,4	S.-O. bon. br.	Nuageux, brouillards.		
31	761,20	27,0	27,6	760,50	27,0	30,6	759,80	27,1	30,4	N.-O. fort.	Idem.		
	762,52	24°20	23°78	762,50	24,31	26°45	762,01	24,39	26,63	Moyennes	Total des millimètres.		

RÉSULTATS GÉNÉRAUX,

en Juillet 1857.

Plus grande élévation du baromètre.	766 mm, 46 le 14 à midi.
Moindre *idem*.	754 , 83 le 7 à 3 heures du soir.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois . . .	762 , 52
Plus grand degré de chaleur.	+ 33° , 4 le 30 à midi.
Moindre *idem*.	+ 16 , 2 le 9 à minima.
Température moyenne du mois	+ 22 , 97
Quantité d'eau tombée pendant le jour.	0 mm, 0 — Total. . 0 mm, 0
Quantité d'eau tombée pendant la nuit.	0 0

Nombre de jours.	de pluie	0
	entièrement couverts	0
	très-nuageux	3
	nuageux	4
	sereins	14
	de gros vent. . S-E. . 1 ; N-O. . 4 . . .	5
	de brume ou de brouillards.	19
	de. tonnerre	0

Température moyenne du Thermomètre minima. . . .	+ 19°,31
Idem. idem. maxima. . . .	+ 26°,36

Observations *météorologiques faites à l'Observatoire impérial de Marseille, en Août* **1857.**

DATE.	9 heures du matin. Baromètre.	Thermomètre. du bar.	Thermomètre. extérieur	Midi. Baromètre.	Thermomètre. du bar.	Thermomètre. extérieur	3 heures du soir. Baromètre.	Thermomètre. du bar.	Thermomètre. extérieur	VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE. Lever du Soleil.	PLUIE. Coucher du Soleil.
	mm	+	+	mm	+	+	mm	+	+			mm	mm
1	761,40	26°8	26°6	761,65	27°1	29°6	761,70	27°1	28,9	O.	Serein, brouillards.		
2	763,95	27,1	26,5	764,20	27,4	27,4	763,80	27,1	29,6	O.	Idem.		
3	764,50	27,3	27,8	764,50	27,3	27,0	764,05	27,3	28,5	O.	Quelques légers nuages, brouillards.		
4	764,05	27,3	26,0	763,85	27,5	28,2	763,05	27,5	29,6	S.-O. bonne br.	Serein, brouillards.		
5	762,00	27,4	26,1	761,60	27,5	27,4	760,85	27,5	28,2	S.-O.	Quelques nuages, brouillards.		
6	759,00	27,5	27,2	758,70	27,5	27,9	758,45	27,5	27,4	O.	Quelq. écl., quelq. gouttes à 11 h. du m.		
7	758,95	27,4	25,1	758,70	27,4	26,7	758,55	27,3	25,0	Variable.	Nuageux.		
8	759,35	26,3	21,9	759,25	26,3	24,2	758,55	26,3	23,4	N.-O. ass. fort.	Quelques légers nuages, fort rares.		
9	759,05	25,7	22,0	759,05	25,7	24,8	758,30	25,6	23,2	O. assez fort.	Nuageux.		
10	756,85	24,5	19,9	756,35	24,4	22,1	755,90	24,4	22,6	N.-O. tr-fort.	Serein, écl. cont. vers le S.-E. à 9 h. s.		
11	757,85	24,2	25,1	757,70	24,3	26,9	757,40	24,3	27,9	O.	Idem.		
12	760,05	24,3	23,7	760,20	24,3	25,4	760,00	24,3	24,2	O.	Idem, brouillards.		
13	760,40	24,3	21,9	760,00	24,3	23,5	759,50	24,3	27,0	N.-O.	Idem, brouillards.		
14	758,15	24,4	25,1	757,60	24,4	26,6	757,00	24,4	25,3	S.-E ass. fort.	Très-nuag. écl. par int. un p. de pl. à 8 h.		
15	755,40	24,5	18,4	755,35	24,4	21,6	754,85	24,4	20,3	S.-O.	Couv. pl. à 6 h. du matin et à 6 h. du soir	6,87	9,37
16	755,25	23,7	17,4	755,35	23,6	20,5	754,80	23,5	19,9	O. assez fort.	Nuageux, fort coup de vent d'Ouest.		
17	754,35	22,8	17,9	753,45	22,6	20,3	753,40	22,5	21,4	N.-O. tr-fort.	Quelques légers nuages, fort rares.		
18	755,85	22,2	20,1	756,40	22,3	23,2	756,05	22,3	24,5	N.-O. as. fort.	Idem.		
19	757,60	22,2	20,4	757,40	22,3	23,3	757,15	22,3	24,1	N.-O. as. fort.	Quelques nuages.		
20	759,35	21,8	18,6	759,45	22,0	22,9	759,00	22,1	21,8	S.-O. bon. bri	Quelq, légers nuages, f. rares, brouil.		
21	759,80	21,6	20,3	759,85	21,6	21,1	759,50	21,7	24,9	S-O.	Quelques nuages, brouillards.		
22	759,25	21,6	20,4	759,35	21,6	22,4	757,90	21,6	28,2	N.-O.	Idem, quelq. gouttes vers 5 h. du s., br.		
23	758,65	22,1	23,9	754,50	22,2	28,1	755,45	22,3	29,8	S.-E. très-fort.	Quelques éclaircis, pl. dans la matinée.		0,15
24	756,50	22,4	24,7	757,55	22,4	24,1	757,30	22,5	26,9	S.-E. ass. fort.	Idem, coups de tonnerre à 6 h. du matin.		14,89
25	760,50	23,1	22,1	761,00	23,1	26,9	761,45	23,2	27,1	O.	Nuageux, brouillards.		
26	764,85	23,3	22,4	764,95	23,3	26,1	764,75	23,3	24,9	S.-O.	Idem, brouillards.		
27	767,30	23,4	24,0	767,25	23,4	24,8	766,70	23,4	26,3	O.	Serein, brouillards.		
28	765,35	23,4	22,6	764,50	23,4	25,4	763,25	23,4	26,4	O.	Idem, brouillards.		
29	760,15	23,4	22,9	760,00	23,4	25,7	759,55	23,4	25,4	S.-O.	Nuageux, brouillards.		
30	762,00	23,4	24,2	761,80	23,4	25,9	761,55	23,5	24,4	S.-E. ass. fort.	Quelques nuages,		
31	763,70	23,4	22,1	763,45	23,4	24,7	763,00	23,5	24,9	O.	Serein, brouillards.		
	760,03	24,29	22,82	759,83	24,34	24,99	759,43	24,32	25,55	Moyennes.	Total des millimètres.	6.87	24,41

RÉSULTATS GÉNÉRAUX,

en Août 1857.

Plus grande élévation du baromètre		764 mm, 67 le 27 à 9 h. du matin	
Moindre *idem*		749, 99 le 17 à 6 h. du soir.	
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois		760, 03	
Plus grand degré de chaleur		+ 30, 0 le 3 à maxima.	
Moindre *idem*		+ 14, 3 le 16 à minima.	
Température moyenne du mois		+ 22, 10	
Quantité d'eau tombée pendant	le jour	24 mm, 4	Total. 31 mm 3
	la nuit	6 9	
Nombre de jours	de pluie		3
	entièrement couvert		1
	très-nuageux		4
	nuageux		6
	sereins		10
	de gros vent	S.-E. 1; N.-O. 2	3
	de brume ou de brouillards		17
	de tonnerre		1
Température moyenne du Thermomètre minima		+ 18°.64	
Idem, idem, maxima		+ 25°,14	

Observations *météorologiques faites à l'Observatoire impérial de Marseille, en Septembre 1857.*

Date.	9 heures du matin. baromètre.	Thermomètre. du bar.	Thermomètre. extérieur	Midi. baromètre.	Thermomètre. du bar.	Thermomètre. extérieur	3 heures du soir. baromètre.	Thermomètre. du bar.	Thermomètre. extérieur	Vents.	État du ciel.	Pluie. Lever du Soleil.	Pluie. Coucher du Soleil.
	mm	+	+	mm	+	+	mm	+	+			mm	mm
1	762,25	23°5	22°9	762,40	23°5	25°5	761,65	23°5	25°5	S.-O.	Quelques légers nuages fort rares, écl. t.		
2	759,90	23,5	23,0	760,15	23,5	24,0	758,70	23,5	25,8	O.	Qq. écl., un peu de pl. la matinée, br.	1,93	
3	759,50	23,6	22,6	759,10	23,6	25,2	758,75	23,6	24,7	S.-O.	Serein, brouillards.		
4	759,90	23,6	16,9	758,70	23,5	20,1	757,65	23,3	20,4	Variable.	C., journée orageuse, pl., écl., t., par int.		22,76
5	759,10	22,8	20,1	759,20	22,8	22,7	758,85	22,8	24,8	N.-O. gr. frais	Quelques nuages.		
6	760,50	22,5	21,6	760,25	22,5	25,1	759,70	22,6	23,7	N.-O.	Idem.		
7	760,25	22,4	21,4	760,00	22,5	24,3	759,50	22,5	25,2	O.	Idem.		
8	760,45	22,5	24,4	760,30	22,5	27,4	760,40	22,5	25,7	S.-E. b. brise	Idem, écl. à l'Ouest à 9 h. du s. brouill.		
9	759,15	22,5	23,1	758,70	22,5	25,5	758,40	22,5	26,3	S.-E. fort.	Nuageux, pluie, éclairs et tonn. cette n.	3,03	0,40
10	758,45	22,6	25,1	757,90	22,6	26,4	756,60	23,1	26,0	S.-E. tr-fort.	Tr.-nuageux, un p. de pl. à 6 h. du soir.		
11	758,75	23,3	20,6	758,50	23,3	22,3	758,25	23,3	22,7	N-O. gr.-frais.	Serein.		
12	760,70	23,2	22,8	760,60	23,2	24,9	760,45	23,2	23,9	S.-O. b. brise	Tr-nuageux, quelq. g. à 10 h. du matin.		
13	763,75	22,8	21,4	763,70	23,1	24,7	763,60	23,1	23,9	N.-O.	Serein.		
14	764,20	22,8	22,4	764,30	22,8	24,2	763,55	22,9	24,4	O.	Quelques nuages, brouillards.		
15	763,65	22,6	21,5	763,45	22,6	25,2	763,50	22,7	26,9	O.	Idem.		
16	767,25	22,6	23,9	767,50	22,6	25,1	767,10	22,6	26,2	Variable.	Quelques légers nuages rares.		
17	769,65	22,6	22,8	769,70	22,6	25,8	769,05	22,6	25,1	O.	Idem.		
18	768,10	22,5	21,5	767,00	22,5	23,4	765,40	22,5	23,9	O.	Serein, brouillards.		
19	759,15	22,5	19,9	757,60	22,5	25,3	756,65	22,5	26,4	N.-O gr. frais.	Quelques légers nuages, f. rares, brouil.		
20	761,20	22,4	22,2	761,25	22,4	23,3	760,65	22,4	24,7	O.	Serein, brouillards.		
21	763,05	22,4	23,8	762,65	22,5	26,1	761,95	22,5	25,7	S.-E. assez f.	Nuageux.		
22	762,45	22,5	22,8	762,10	22,5	24,9	761,50	22,5	26,1	S.-E. b. brise	Idem.		
23	761,05	22,8	22,0	760,85	22,8	24,1	760,95	22,8	24,6	S.-O.	Quelques légers nuages, fort rares, br.		
24	763,05	22,8	24,4	763,20	22,9	22,7	762,75	22,9	23,3	S.-E. fort.	Très-nuageux, pluie et tonn. à 3 h. 1/2 s		2,65
25	760,45	22,8	22,2	759,65	22,8	23,8	758,10	22,8	22,9	S.-E. ass.fort.	Quelq. écl. la nuit orageuse, pl. écl. et t.	10,69	
26	757,60	22,6	21,5	758,30	22,5	23,1	758,70	22,5	22,4	S.-E. fort.	Idem, pl. cette nuit à 4 heures du soir.	42,12	0,43
27	762,00	22,3	20,2	761,00	22,3	22,1	760,00	22,3	20,8	S.-E. b. brise	Couv. pluie cette nuit et qq. g. à midi.	1,45	4,08
28	759,20	22,1	18,2	759,10	22,0	21,4	758,60	22,0	22,5	S.-E.	Tr-nuageux, pl. la nuit, à 6 et 9 h. du m.	45,94	1,97
29	761,15	21,5	18,1	760,30	21,5	21,5	759,75	21,4	21,8	N.-O.gr. frais.	Nuageux, brouillards.	0,46	
30	761,55	21,2	19,4	761,45	21,2	21,6	761,45	21,3	22,4	Variable.	Quelques légers nuages, fort rares.		
	761,58	22,66	21,76	761,29	22,67	24,06	760,71	22,69	24,29	Moyennes	Total des millimètres.	105,62	32,29

RÉSULTATS GÉNÉRAUX,

en Septembre 1857.

Plus grande élévation du baromètre	766 mm, 90 le 17 à midi.
Moindre *idem*	751, 65 le 25 à 9 h. du soir.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois	761, 58
Plus grand degré de chaleur	+ 27, 4 le 8 à midi.
Moindre *idem*	+ 15, 0 le 30 à 6 h. du matin.
Température moyenne du mois	+ 20, 94
Quantité d'eau tombée pendant le jour	32 mm, 3
Quantité d'eau tombée pendant la nuit	105, 6
Total	137 mm 9

Nombre de jours	
de pluie	9
entièrement couverts	2
très-nuageux	7
nuageux	4
sereins	5
de gros vent (S.-E. 4)	4
de brume ou de brouillards	13
de tonnerre	6

Température moyenne du Thermomètre, minima	+ 17°,59
Idem. idem, maxima	+ 23°,91

Observations *météorologiques faites à l'Observatoire impérial de Marseille, en Octobre* 1857.

DATE.	9 HEURES DU MATIN.			MIDI.			3 HEURES DU SOIR.			VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE.	
	Baromètre.	Thermomètre. du bar.	Thermomètre. extérieur	Baromètre.	Thermomètre. du bar.	Thermomètre. extérieur	Baromètre.	Thermomètre. du bar.	Thermomètre. extérieur			Lever du Soleil.	Couch. du Soleil.
	mm	+	+	mm	+	+	mm	+	+			mm	mm
1	762,00	20°8	20°9	762,00	21°1	22°5	761,55	21°1	23°0	O.	Quelques nuages, brouillards.		
2	764,00	20,8	21,3	763,75	20,9	23,3	763,50	21,1	24,1	O.	Serein, brouillards.		
3	765,60	20,8	21,4	765,40	20,8	24,0	764,25	21,1	23,6	S.-O.	Quelques légers nuages, fort rares, brouil.		
4	763,20	20,9	21,1	762,35	21,1	23,9	760,80	21,1	23,6	S.-E. ass. fort.	Quelques nuages.		
5	757,90	21,1	22,2	757,60	21,2	22,6	756,45	21,3	23,9	S.-E. fort.	Tr-nuageux, pl. cette nuit, orage à 7 h. s.	2,73	
6	759,50	20,8	14,6	759,75	20,8	16,8	759,85	20,8	17,3	N.-O. fort.	Serein.	28,08	
7	758,30	20,2	19,9	757,60	20,2	19,7	756,00	20,2	20,6	S.-E. bon. br.	Couvert, pluie de 10 h. 1/2 du m. à midi.		1,33
8	752,45	19,9	22,6	753,70	20,1	20,1	754,45	20,2	19,4	N.-O. assez f.	Très-nuageux.		
9	754,50	19,4	16,4	753,60	19,4	17,2	752,55	19,3	16,8	N.-O. ass. fort	Nuageux.		
10	753,65	18,3	13,7	754,35	18,3	15,8	753,90	18,3	16,0	N-O. tr-fort.	Quelques nuages.		
11	756,25	17,7	14,0	755,50	17,7	16,5	754,70	17,6	17,7	N.-O. assez f.	Très-nuageux.		
12	758,80	17,3	14,7	759,00	17,3	18,3	758,60	17,3	18,9	N.-O,	Serein, brouillards.		
13	758,70	17,2	16,8	759,10	17,2	19,8	759,45	17,2	19,7	N.-O.	Très-nuageux, brouillards.		
14	760,30	16,9	17,1	760,15	17,2	23,1	760,30	17,3	22,3	S.-O.	Nuageux, brouillards.		
15	762,75	17,3	19,7	762,70	17,3	21,4	761,50	17,3	21,9	O.	Quelques éclaircis.		
16	759,80	17,4	17,5	759,45	17,4	18,6	758,45	17,5	19,3	O.	Serein, brouillards.		
17	758.85	17,6	17,5	758,70	17,7	19,2	758,05	17,7	20,9	O.	Idem, brouillards.		
18	757,75	17,6	19,0	756,95	17,8	21,1	755,80	17,8	19,9	S.-E. tr. fort.	Très-nuageux, pluie à 9 heures du soir.		
19	754,75	18,2	19,8	751,75	18,2	15,5	750,85	18,2	16,1	S.-E. tr-fort.	C., pluie cette nuit, orage de 11 h. à midi.	4,05	52,87
20	756,60	18,2	16,4	756,25	18,2	19,1	755,45	18,2	17,6	S.-E.	Quelques éclaircis, pl. à 4 et 6 h. du soir.	13,04	2,95
21	753,00	17,8	19,4	753,20	17,9	20,1	752,60	18,1	19,9	S-E. ass. fort.	Très-nuageux, pluie cette nuit et à 8 h.	1,87	0,43
22	754,45	17,8	14,9	754,45	17,8	17,1	754,20	17,7	18,4	N.-O.	Serein.		
23	758,30	17,4	17,8	758,15	17,4	20,6	758,15	17,4	20,7	S.-E. ass. fort	Très-nuageux.		
24	762,25	17,4	17,1	761,85	17,4	21,1	761,40	17,4	21,4	S,-E. assez f.	Idem, pluie cette nuit, à 5 h. m. tonnerre.	2,68	3,08
25	759,75	17,4	19,9	761,45	17,4	14,1	760,15	17,4	17,0	S.-E. fort.	Quelques éclaircis, pl. à 7 h. du m., orage		42,77
26	757,45	17,4	12,5	757,15	17,4	16,6	757,45	17,4	17,2	E. bonne br.	Idem, orage à 3 heures du m., pl. écl., t.	7,75	5,41
27	761,20	17,2	14,1	761,40	17,2	18,0	760,65	17,2	18,4	S.-E. bon. br.	Quelques nuages.		
28	764,45	16,8	17,9	764,75	16,9	20,1	764,25	16,9	19,5	S.-E. bon. br.	Très-nuageux.		
29	765,35	16,8	17,7	764,55	16,9	19,4	763,05	16,9	19,0	S.-E.	C., quelques gouttes à 9 h. du soir.		
30	760,05	16,8	14,2	759,00	16,8	17,3	759,65	16,8	18,0	N.-O. fort.	Quelques légers nuages fort rares.	15,49	
31	763,05	16,3	12,2	762,90	16,3	16,8	762,35	16,3	18,4	N.-O. gr. frais	Quelques légers nuages.		
	759,40	18°31	17°56	758,98	18,37	19°35	758,37	18,39	19,69	Moyennes	Total des millimètres.	75,66	108,84

RÉSULTATS GÉÉÉRAUX,

en Octobre 1857.

Plus grande élévation du baromètre . . . . 763 mm , 93 le 3 à 9 h. du matin.
Moindre *idem* . . . . 748 , 55 le 19 à 6 h. du soir.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois . . . 759 , 10
Plus grand degré de chaleur . . . . 24° , 1 le 2 à 3 h. du soir.
Moindre *idem* . . . . 9 , 5 le 31 à minima.
Température moyenne du mois . . . . 16 , 79
Quantité d'eau tombée pendant { le jour . . . . 108 mm, 8 } Total 184 mm, 5.
{ la nuit . . . . 75 , 7 }

Nombre de jours. . . . {
de pluie 10
entièrement couverts 3
très-nuageux. 13
nuageux 2
sereins 6
de gros vent . { S.-E . . 4 ; N.-O. . . 3 } 7
de brume ou de brouillards. 9
de tonnerre 6

Température moyenne du Thermomètre, minima. . . . + 13°,88
Idem. idem maxima. . . . + 19°,23

Observations *météorologiques, faites à l'Observatoire impérial de Marseille, en Novembre* 1857.

Dates.	9 heures du matin. Baromètre.	9 h. Thermomètre du bar.	9 h. Thermomètre extérieur	Midi. Baromètre	Midi. Thermomètre du bar.	Midi. Thermomètre extérieur	3 heures du soir. Baromètre.	3 h. Thermomètre du bar.	3 h. Thermomètre extérieur	Vents.	État du ciel.	Pluie. Lever du Soleil	Pluie. Couch. du Soleil.
	mm	+	+	mm	+	+	mm	+	+			mm	mm
1	764,75	15°8	15°7	764,60	16°2	18°5	763,60	16°3	18°0	S.-E. bon. br.	Très-nuageux, brouillards.		
2	761,20	15,8	16,5	760,05	15,9	17,9	758,85	15,9	17,6	S.-E. fort.	Nuageux.		
3	760,00	15,8	16,0	760,05	15,8	19,3	759,75	15,8	18,5	Variable.	Serein.		
4	761,80	15,8	14,9	761,30	15,9	17,4	760,60	15,9	18,7	N.-E.	Quelques éclaircis, brouillards.		
5	760,65	15,9	17,7	759,80	16,1	21,4	760,75	16,1	20,4	E.	Très-nuageux, un peu de pluie à 3 h. s.		
6	761,55	16,1	19,9	761,60	16,2	22,1	761,60	16,2	21,8	E. bonne br.	Id. un peu de pl. à 6 h. du s., écl. à 9 h.		
7	764,90	16,4	17,7	764,20	16,4	20.9	764,25	16,4	20,0	Variable.	Nuageux, brouillards.		
8	765,65	16,6	17,1	765,60	16,6	18,9	764,45	17,1	19,1	O.	Quelques nuages, brouillards épais.		
9	765,25	16,8	16,9	765,45	17,2	20,1	765,20	17,2	20,1	Variable.	Q. écl., un peu de pl. à 9 h. du m. br.		
10	766,30	17,1	16,7	766,20	17,2	19,1	765,55	17,2	19,0	O.	Quelques nuages, brouillards.		
11	766,75	17,2	14,8	766,55	17,2	17,5	765,85	17,2	17,8	O.	Idem, brouillards.		
12	766,75	16,8	13,5	766,55	16,7	16,5	766,00	16,7	12,2	N.-O.	Couv. pl. dans l'après-midi, brouillards.		3,65
13	764,25	16,3	11,4	763,55	16,3	11,3	762,85	16,3	10,4	E.	Idem, pluie dans la matinée et l'apr-m.	2,30	1,29
14	761,85	15,3	8,4	761,05	15,3	9 5	760,50	15,3	10,7	E. bonne br.	Idem, pl. cette nuit et dans la matinée.	2,76	1,37
15	760,60	14,6	11,1	761,80	14,4	12,9	761,65	14,4	10,9	Variable.	Très-nuageux, pluie cette nuit.	8,00	
16	764,50	13,9	13,5	764,55	13,8	16,1	764,50	13,8	15,2	E. fort.	Nuageux.		
17	766,20	13,6	13,7	765,60	13,6	17,0	765,00	13,6	16,1	E.	Quelques éclaircis.		
18	765,75	13,5	12,9	765,50	13,5	15,0	764,90	13,5	16,0	E.	Couvert, pluie à 9 heures du matin.		1,47
19	767,60	13,6	13,8	767,60	13,6	17,5	767,45	13,6	16,0	E.	Tr-n. pl. à 5 h. et à 6 heures du soir.		
20	769,30	13,6	11,9	769.55	13,5	13,1	769,35	13,5	13,6	E.	Idem.	1,54	
21	770,75	13,3	8,3	770,50	13,3	12,4	769,45	13,3	12,9	E.	Serein, brouillards.		
22	768,45	12,6	7,3	767,95	12,5	11,4	766,45	12,5	13,0	Variable.	Idem, brouillards.		
23	762,70	12,3	9,4	761,60	12,3	12,9	760,20	12,3	15,1	S.-E.	Nuag., quelques gouttes à 11 h. du m.		
24	756,15	12,3	15,9	755,30	12,3	15,6	754,25	12,3	16,0	S.-E. t.-fort.	C., un peu de pl. cette n., à midi et l'ap-m.	0,40	2,24
25	751,45	12,9	12,9	751,85	13,0	13,4	751,50	13,1	14,0	E. bonne br.	Id. forte pl. et gros vent du S.-E. la nuit.	32,97	35.99
26	749,50	13,0	13,7	749,15	13,0	13,9	748,10	13,1	12,9	N.-O.	Très-nuageux.		
27	746,90	12,8	8,4	746,10	12,6	9,9	745,40	12,5	10,6	N.-O.	Couvert, brouillards.		
28	750,15	11,9	5,1	751,20	11,5	6,5	751,90	11,3	5,8	N.-O. fort.	Très-nuageux.		
29	755,00	10,9	4,1	754,90	10,9	7,8	754.65	10,9	8,9	N.-O.	Quelques légers nuages, brouillards.		
30	754,50	10,3	12,2	754,25	10,3	13,9	754,50	10,3	14,1	E. bonne br.	Couvert.		
	761,71	14,43	13,05	761,47	14,44	15,33	760,96	14,46	15,18	Moyennes.	Total des millimètres.	47,97	45,71

RÉSULTATS GÉNÉRAUX,

en Novembre 1857.

Plus grande élévation du baromètre	769 mm, 10	le 21 à 9 h. du matin.
Moindre *idem.*	743 , 90	le 27 à 3 heures du soir.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois	761 , 71	
Plus grand degré de chaleur	+ 22°, 1	le 6 à midi.
Moindre *idem.*	+ 1 , 5	le 29 à minima.
Température moyenne du mois	+ 12 , 60	
Quantité d'eau tombée pendant le jour	45 mm, 7	Total. 93 mm, 7
Quantité d'eau tombée pendant la nuit	48 0	

Nombre de jours		
de pluie		8
entièrement couverts		8
très-nuageux		11
nuageux		4
sereins		3
de gros vent	E. 1 / S-E. 2 / N-O. 1	4
de brume ou de brouillards		13
de tonnerre		1

Température moyenne du Thermomètre minima	+ 10°,02
Idem. idem. maxima	+ 14°,87

Observations *météorologiques faites à l'Observatoire impérial de Marseille, en Décembre* **1857.**

Jours	9 heures du matin. Baromètre.	Thermomètre du bar.	Thermomètre extérieur	Midi. Baromètre.	Thermomètre du bar.	Thermomètre extérieur	3 heures du soir. Baromètre.	Thermomètre du bar.	Thermomètre extérieur	Vents.	État du ciel.	Pluie. Lever du Soleil.	Pluie. Coucher du Soleil.
	mm	+	+	mm	+	+	mm	+	+			mm	mm
1	764,55	10°3	13°2	762,65	10°3	14°9	763,40	10°3	14,7	E. ass. fort.	Nuageux, brouillards.		
2	770,30	10,5	10,1	770,70	10,5	14,2	769,95	10,5	14,9	S.-E.	Serein , brouillards.		
3	769,75	10,8	13,5	769,60	10,9	15,4	768,85	11,1	16,1	S.-E.	Couv. un peu de pl. cette n. dans la mat.		0,59
4	766,55	11,3	14,6	765,85	11,4	16,2	765,05	11,4	16,3	S.-E.	Idem, brouillards.		
5	766,05	12,2	15,9	766,30	12,3	15,0	766,50	12,4	15,9	S.-O.	Quelques éclaircis, pl. dans la matinée.		5,82
6	770,30	12,6	11,1	770,45	12,6	12,4	769,70	12,7	14,2	N.-O.	Nuageux, brouillards		
7	772,45	12,8	10,7	772,20	12,8	13,8	771,70	12,8	13,9	O.	Serein, brouillards.		
8	773,40	12,6	10,1	772,75	12,5	13,2	771,95	12,5	14,2	N.-O.	Quelques légers nuages, fort rar. brouil.		
9	771,55	12,3	10,4	771,50	12,3	13,8	771,00	12,3	14,1	N.-O.	Serein, brouillards.		
10	772,00	12,1	9,4	771,25	12,2	12,1	770,30	12,2	14,2	N.-O.	Nuageux, brouillards.		
11	770,50	11,8	11,1	770,00	11,9	14,4	769,50	11,9	13,7	Variable	Serein, brouillards.		
12	770,30	11,5	7,9	769,60	11,5	12,2	769,40	11,4	12,2	O.	Idem, brouillards.		
13	770,45	11,3	7,9	770,30	11,3	11,8	769,80	11,3	12,7	S.-O.	Idem , brouillards.		
14	770,40	10,7	6,9	770,05	10,6	11,3	769,60	10,6	10,9	S.-O.	Idem , brouillards.		
15	770,70	10,3	7,3	770,30	10,3	12,9	769,65	10,3	12,9	S.-E.	Nuageux, brouillards.		
16	771,40	10,3	8,4	771,15	10,3	12,1	770,50	10,3	12,4	S.-E.	Quelques légers nuages, brouillards.		
17	772,50	10,3	8,4	772,40	10,3	12,4	771,50	10,3	12,7	S.	Idem, brouillards.		
18	772,25	10,2	8,4	771,75	10,2	12,4	770,50	10,2	13,0	S.-E.	Idem, brouillards.		
19	768,25	10,2	11,4	767,40	10,3	14,0	765,70	10,3	13,1	E. bonne br.	C., pl. à 3 h. du soir, l'apr-m. et à 7 h. s.		2,52
20	764,75	10,3	9,1	764,90	10,3	10,6	765,05	10,3	9,9	N.-O.	Très-nuageux, brouillards.	11,47	
21	768,40	10,2	5,1	768,05	10,2	5,5	767,00	10,2	11,9	N.-O.	Quelques légers nuages, fort rares.		
22	769,60	9,9	6,9	770,00	9,8	10,7	769,15	9,7	11,9	N.-O.	Quelques nuages, brouillards.		
23	770,95	9,4	7,5	770,85	9,4	12,3	770,60	9,4	12,1	Variable.	Nuageux, brouillards.		
24	770,60	9,4	8,2	770,25	9,4	12,3	769,20	9,4	12,4	S.-O.	Quelques légers nuages, f. rares, brouil.		
25	769,70	9,4	6,3	769,25	9,4	10,9	768,00	9,4	8,6	N.-O.	Nuageux, brouillards.		
26	764,35	9,3	3,1	763,45	9,3	5,6	762,50	9,3	7,4	N.-O.	Très-nuageux, brouillards épais.		
27	762,35	9,0	9,1	762,10	9,1	7,1	761,00	9,1	7,2	N.-O.	Nuageux, brouillards.		
28	763,30	8,6	5,5	763,45	8,4	8,1	763,55	8,3	8,5	N.-O.	Quelq. éclaircis, brouillards.		
29	769,60	8,3	7,1	770,05	8,3	10,5	770,05	8,3	10,3	Variable.	Idem, brouillards.		
30	772,85	8,3	5,8	772,25	8,3	10,9	771,80	8,3	9,9	Variable.	Nuageux, brouillards.		
31	772,65	8,3	6,2	772,35	8,3	11,4	772,00	8,3	11,9	N.-O	Quelques nuages, brouillards.		
	769,31	10,47	8,93	769,12	10,48	12,[illegible]5	768,52	10,48	12,39	Moyennes.	Total des millimètres.	11.47	8,93

RÉSULTATS GÉNÉRAUX,

en Décembre 1857.

Plus grande élévation du baromètre. . . . . 771 mm, 54 le 8 à 9 h. du matin
Moindre *idem*. . . . . 758 , 74 le 1er à 6 h. du matin.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois. . . . 769 , 34
Plus grand degré de chaleur . . . . + 16°, 3 le 4 à 3 h. du soir.
Moindre *idem*. . . . . + 1 , 9 le 20 à minima.
Température moyenne du mois . . . . + 9 , 37

Quantité d'eau tombée pendant { le jour . . . . 8 mm, 9 / la nuit . . . . 11 5 } Total. 20 mm 4

Nombre de jours. . . . . . {
de pluie 4
entièrement couverts 3
très-nuageux 5
nuageux 7
sereins 7
de gros vent { S.-E. 0 / N.-O. 0 } . . 0
de brume ou de brouillards. 27
de tonnerre. 1
}

Température moyenne du Thermomètre minima. . . . + 6°.34
Idem. idem. maxima. . . . + 11°,52



Ne dirait-on pas qu'il sommeille!
Il cause avec Démosthène et Platon.
La beauté passe, elle l'éveille
Il est encore avec Anacréon.

Ap. Guys

ÉTAT SOCIAL

NÉCROLOGIE.

Notice biographique et littéraire sur Pierre-Augustin GUYS, *de l'Académie de Marseille, associé de l'Institut de France, citoyen d'Athènes, etc., par M. Henry* GUYS, *Membre actif de la Société, Officier de la Légion-d'Honneur et du Sauveur de Grèce, décoré de plusieurs autres ordres.*

Pierre-Augustin GUYS naquit, à Marseille, le 2 août 1721. Sa famille qui, depuis 1588, habitait la Ciotat, fut en possession de la charge de Procureur du Roi à l'amirauté de cette ville, jusqu'en 1744. A cette époque le père de Pierre-Augustin, étant cadet de famille et ayant peu de fortune, embrassa le premier la profession de commerçant.

C'est sur des traditions et l'opinion de quelques Anglais que les GUYS se croyent originaires de l'Écosse, leur nom y étant porté par des personnes qui ont aussi les mêmes armes qu'eux.

Des traces du séjour de leurs ancêtres en Bretagne et en Languedoc ont été retrouvées. Toutefois, dans cette dernière province, les archives des 16[me] et 17[me] siècles ne font mention que de cinq individus dont les noms sont écrits : *del Guis et del Guy*, bien que leurs armoiries soient en tout semblables à celles des GUYS.

Une particularité concernant cette famille, en Provence, est rapportée par les registres de la paroisse de Cuers. Un

consul nommé GUYS et le bailli de l'endroit furent pendus, en 1595, par ordre de M. d'ÉPERNON, commandant un régiment qu'à son passage les habitants avaient accueilli de quolibets malveillants.

L'esprit de la Ligue vivait encore dans ce pays là : aussi les trois prêtres de la paroisse déclarent-ils avoir enterré les deux suppliciés *parce que eroun bons catholics, per mantenir sa patrie, son mors.*

L'instituteur de Pierre-Augustin développa en lui le germe de la poésie que M. de la VISCLÈDE cultiva à son tour au sortir du collège et fit fructifier avec une rare sollicitude.

Mais le père d'Augustin préférant pour son fils les faveurs de PLUTUS aux bonnes grâces d'APOLLON, style du temps, se hata, en 1739, de l'envoyer à Constantinople dans la maison de commerce de MM. de REMUZAT, ses oncles.

GUYS qui aurait voulu qu'on l'eût laissé à l'oratoire, contrarié dans son penchant, n'en fut que plus passionné pour la littérature. Voyant à la fois Byzance et Constantinople, il conçut le projet de rapprocher les Grecs anciens des modernes, par la conformité des usages qu'il retrouvait avec ravissement, du moins dans leur vie privée. Il avait vu de très bonne heure les anciens par les yeux de RACINE et de FÉNÉLON, il vit lui même les modernes, et la Grèce devint pour ses affections une seconde patrie.

A Constantinople, il se fit des amis qui avaient les mêmes goûts que lui. A des conseils, à des encouragements, se joignirent des secours, qu'il retirait surtout de sa correspondance avec M. de la VISCLÈDE, M. d'ARDENNE et autres académiciens de Marseille qui se hatèrent d'en faire leur confrère.

L'homme de lettres l'emportait sur le négociant et cela était dans l'ordre, puisque le négociant fut en lui l'ouvrage de l'homme de lettres. Un mémoire qu'il adressa au Ministre, sur le rapport des sciences et du commerce, lui obtint, à

vingt ans, une dispense d'âge pour régir le comptoir de ses oncles.

C'était contracter avec le public l'engagement d'unir des intérêts souvent rapprochés, mais qui devaient se ressentir de sa première et constante inclination : il l'a rempli.

S'il ne fut pas entièrement l'homme de ses affaires, on le vit à Constantinople l'homme de la nation et l'homme aimable dans la société. M. le comte DESALLEURS, ambassadeur de France, l'admit à son travail et lui procura l'honneur de correspondre avec le Ministre. Il en reçut une lettre avec cette phrase : « L'ambassadeur m'a rendu des témoignages « très-honorables pour vous, et comme j'en ai pu juger « moi-même, par le travail dont vous avez été chargé, et « que j'ai actuellement sous les yeux, je vous rends avec « plaisir la même justice. »

Sa vie a été une longue série de mémoires, de consultations, de correspondances officielles, de travaux, de services, demeurés sans récompense, quoique ayant eu des effets marqués.

On verra par l'indication de ses ouvrages, sur le commerce combien il s'est occupé de la chose publique pour n'en retirer que de la célébrité.

Après un séjour de dix ans dans la Grèce, GUYS retourna dans sa patrie où il épousa, en 1752, une belle grecque qui l'y avait précédé. C'était une restitution, puisqu'elle était née de parents français. Son grand père avait été nommé par COLBERT, directeur à Paris de la compagnie du Levant et son père avait obtenu à Constantinople une considération particuliere (1).

Invité à se rendre à Paris, il y fut accueilli et employé par MM. de TRUDAINE et de MONTARAN. Il eut après cela une correspondance suivie avec de hauts personnages.

(1) M. MAGY.

En 1753, M. de MACHAULT, ministre de la marine, lui ayant demandé des renseignements sur le Maroc, le chargea de traiter, par un agent à lui, la paix avec ce petit empire musulman dont les corsaires n'étaient pas moins redoutés que ceux d'Alger.

Ce fut à cette époque qu'il s'occupa de différents objets intéressant le commerce de Marseille, en concurrence avec la compagnie des Indes de Paris. Il s'agissait, entre autres, de faire aboutir à Alep les tissus blancs et estampés de l'Asie centrale, et à Suez les cafés de l'Yemen, articles d'une immense importance alors et qu'on voulait faire passer par les comptoirs des négociants de Marseille tenant à l'exclusiveté de leurs privilèges.

Étant encore député du commerce, en 1761, il eut la plus grande part au don du vaisseau le *Marseillais*, puisqu'il le proposa le premier à la Chambre.

Il prononça à cette occasion un discours où son zèle se revèle par les idées les plus nobles.

« Efforçons nous à l'envi, dit-il aux assemblées, de nous « signaler ; opposons au vaisseau du Languedoc, qui a voulu « nous disputer notre commerce du Levant, non une frégate « mais un vaisseau de 74 canons. Que le vaisseau le *Mar-* « *seillais* soit des premiers dans la marine du Roi ; que cette « marine toujours attaquée par un nombre supérieur re- « prenne de nouvelles forces par un effet subit du zèle de « tous les Français ; que ce généreux effort en impose aux « ennemis qui, ayant eu assez de bonheur pour nous vaincre, « ont encore plus d'orgueil pour nous insulter. »

L'académicien THOMAS lui écrivit, à cette occasion. « Mes « discours n'ont été d'aucune utilité à ma patrie, mais les « vôtres donnent des vaisseaux à l'État. »

GUYS eut aussi l'ambition de faire prouver, par l'hommage que fit Marseille du prêt de quatre millions pour l'expédition de l'escadre de M. de LACLUE, et dans toutes les

occasions, ce que peut cette ville intéressante par sa position, par l'activité de son commerce, par le zèle de ses habitants à seconder le gouvernement, surtout dans les opérations qui demandent de la promptitude.

Les connaissances de Guys sur le Maroc, et ses liaisons avec la compagnie royale danoise, avaient fait désirer qu'il entreprit le voyage de Copenhague et ce fut sur l'invitation du premier ministre de Danemarck qu'il s'y rendit.

Il eut naturellement en vue d'étendre ses propres relations, mais il prit, surtout, à tache, d'agir dans l'intérêt de la ville de Marseille et, par conséquent, de ses concitoyens, puisqu'il se fit députer par la Chambre de commerce et que ce fut en son nom qu'il opéra.

Dans la conversation qu'il eut à Paris, sur sa mission en Danemarck, le ministre approuvant son projet lui dit : « à « la bonne heure, laissons le commerce de Maroc aux Danois « mais qu'ils ne s'adressent pas, à Marseille, à des étrangers « et que le bénéfice de la commission nous reste. » Guys fit alors cet aveu : « Voilà précisément ce que je voulais que « le ministre prononçât, je ferai bien valoir ce mot à Copen- « hague, car il est sensé. »

Il réussit dans sa mission, grâce à l'appui qu'il trouva auprès de l'ambassadeur auquel il avait été recommandé par le duc de Choiseul. Le Président Ogier le présenta « com- « me le plus honnête homme, le plus éclairé, le plus sage, ajoutant que « en rendant compte de la compagnie danoise, « au gouvernement français, il l'avait fait de la manière la « plus favorable pour cette nation à laquelle il était autorisé « à rendre tous les services qu'il pourrait. »

En répondant au ministre, l'ambassadeur lui écrivit aussi « que M. Guys avait rétabli l'opinion qu'on devait avoir « dans le Nord des négociants français et qu'il avait autant « travaillé pour les intérêts de notre commerce que pour « les siens. »

Mais le Danemarck ne le satisfit pas seulement dans ce qu'il en attendait; il devait, en philosophe, en admirer le gouvernement et il en fit cette peinture à un de ses amis.

« Un État despotique par choix; un peuple heureux sous « un maître dont la volonté fait la loi; voilà ce que n'au« raient certainement pas imaginé ces sages qui consumaient « leurs veilles à former une idée de république dont l'équi« libre fit le repos et la solidité. Je l'ai vu ce prodige de « gouvernement; mais quel concours de circonstances il a « fallu pour le produire! Un Roi plus juste que la loi même; « des ministres enflammés comme lui de l'enthousiasme du « bien public; une cour formée de citoyens qui environnent « le père du peuple. Que la vertu dans les rois a d'influence « et de charmes! C'est le centre de son activité ». Il dit plus loin. « L'œil du maître toujours présent éclaire et anime « tout; et de quel maître? C'est le père de ses sujets. Heu« reux qui vit sous les lois d'un prince ami des hommes. »

Ce fut pendant ce voyage que Guys eut le malheur d'apprendre la mort de son épouse chérie et digne de l'être. Cette perte le frappa d'autant plus cruellement que, se trouvant en pays étranger et éloigné de sa famille, il ne put recevoir les consolations que lui eussent prodigués ses parents et amis dans une circonstance qu'ils savaient devoir être si douloureuse pour lui.

Guys rapporta de Copenhague l'avantage de rendre un compte satisfaisant de sa mission à M. le duc de Choiseul et le brevet de correspondant des compagnies royales d'Afrique.

Les intérêts du commerce de Marseille, qu'il n'oublia pas à Hambourg, à Amsterdam et dans d'autres villes qu'il visita, l'occupèrent aussi à son retour à Paris. On en jugera par la manière dont il l'annonce lui même :

« Il y a ici un préjugé contre notre ville qu'il sera diffi« cile de détruire, car le préjugé, dans certaines têtes, res« semble à la haine et de manière à s'y tromper. En effet

« on nous traite comme si nous méritions d'être punis, parce « que nous reclamons une branche de commerce qui nous « appartient et qu'on veut laisser aux Hollandais, qui s'en « emparent au moyen de l'exemption d'un droit auquel « nous nous sommes soumis ».

A son passage en Hollande, un mouvement, qu'il aperçut à Amsterdam, lui fit surprendre le secret du Roi de Prusse qui, voulant traiter avec les Turcs, envoyait, sous le nom d'une maison hollandaise, des fonds à Constantinople. Il eut le double avantage d'informer le gouvernement de sa découverte et de s'associer à l'opération.

Guys ne se montra pas moins jaloux d'étendre et de perfectionner nos manufactures, et il a contribué à l'établissement, dans le Béarn, de la première fabrique de bonnets à l'usage des Orientaux. Il disait que c'était une sorte *de capitation* imposée sur les Turcs. Le ministre de Machault l'en félicita particulièrement en lui écrivant « J'espère qu'avec « les soins que vous donnez à cette entreprise, elle deviendra « de plus en plus avantageuse au commerce de la nation ».

Pour procurer également un débouché utile au commerce de Marseille, il avait sollicité le transit des toiles de coton du Levant pour les faire rentrer dans nôtre marché, avec celles de la Suisse, sans doute après y avoir subi une opération de teinture ou d'estampage.

Tant de services n'empêchèrent pas ceux qui gouvernaient le commerce de Marseille, de lui être contraires aussi longtemps que vécut un premier commis, homme de beaucoup d'esprit, très versé dans sa partie, ministre en substance et sans déguisement, avec toute la rudesse de son caractère : M. le Gay en parlait, cependant, avec beaucoup de bienveillance puisque M. le comte de Vergennes, alors ambassadeur à Constantinople, écrivait à Guys : « lorsque je partis, je lui « demandai des lumières sur un pays qui m'était très in- « connu et des conseils pour la direction des affaires qui ne

« ne l'étaient pas moins. Sa réponse fut que je trouverais « tout en vous (1). »

Une différence aussi prononcée, entre l'opinion et le fait, surprendra moins lorsqu'on en connaîtra l'origine. M. Moras, garde des sceaux, nommé ministre de la marine, voulut adjoindre à son nouveau département M. Charron, son parent, commissaire ordonnateur de la marine à Marseille. Or, celui-ci proposa la place de premier commis à Guys, son ami, qui s'en excusa. C'est ainsi que l'envie ne pardonne pas aux succès malgré la modestie et le désintéressement qui les modifient, ou même les repoussent. L'indisposition qu'en conçut M. le Gay, dura autant que sa vie.

Quoi de plus dangereux, cependant, que des chefs ou des juges prévenus? Guys ne fut pas longtemps à l'éprouver sur une accusation, qu'à défaut de preuves la malveillance avait eu soin d'accompagner de raisonnements spécieux, auprès des autorités mal disposées, auxquelles ne semblaient pas répugner les voies despotiques.

Ainsi, celui que peu de mois auparavant le ministre avait recommandé à l'ambassadeur du Roi à Copenhague comme un négociant aussi recommandable *par ses connaissances que par sa probité*, impliqué dans une affaire qu'on qualifia de *monopole* et d'*agiotage*, se vit enlever de sa maison et transporter en toute hate à la trop fameuse bastille, cette prison d'Etat dont le nom seul était une ignominie.

Guys ne fut pas, au surplus, longtemps à apprendre le grave motif qui l'y avait amené, ainsi qu'un de ses associés, mais séparément, et il put d'autant mieux se disculper qu'il n'était pas coupable.

(1) Il lui écrivit encore le 26 mai 1761 :

« Je serais injuste et ingrat si je n'avouais pas que je vous dois « la meilleure et la plus saine partie des notions que j'ai sur « notre commerce du Levant. Vos réflexions ont éclairé les « miennes. »

Pendant que Marseille jouissait du régime de franchise, il arriva qu'une hausse extraordinaire sur les blés, en Italie, excita les propriétaires de l'intérieur de la France à en profiter, si ce n'est que Marseille ayant des privilèges ferma son port à la sortie de ces grains pour la reserver à ceux que contenaient ses dépôts. On en vint alors à des permissions d'embarquement et ceux qui n'en profitèrent pas les cédèrent moyennant finance, ce qui rentrait dans les droits du négociant qui, n'usant pas de la faveur qui lui est accordée, se fait indemniser par son cédant. Mais la malveillance donna, comme il a été dit, d'autres qualifications à cet acte si simple.

Guys se justifia, par deux mémoires, des crimes qui lui étaient imputés et il le fit en développant les principes du commerce sur cette matière.

La réfutation de la calomnie valut à Guys un redoublement d'égards, et sa détention ne se prolongea pas au delà du temps nécessaire à l'accomplissement des formalités qu'entrainaient de pareilles mesures.

Ce fut pendant son séjour à la Bastille qu'interrogé par M. de Sartine, qui en était le gouverneur, sur l'état de sa fortune il répondit : « Je conviens que, dans le commerce, si, « avec un capital peu considérable, beaucoup de probité, « une conduite sage et mesurée, on n'est pas favorisé par « le bonheur, on reste nécessairement dans la médiocrité, au « dessus de laquelle il n'est pas possible de s'élever sans être « heureux, téméraire ou peu délicat sur les moyens. »

La suite de sa vie, comme la fin malheureuse de son commerce, prouva que n'ayant pas joui des faveurs du sort il n'avait point consenti, non plus, à se départir de ses principes d'honneur. Il est de fait, au surplus, que le commerce ne prospère pas uniquement par l'essor de la fortune et qu'il a besoin qu'on s'en occupe avec assiduité.

Guys, connaissant le commerce en homme d'Etat, cultivant

les lettres et ayant vécu de bonne heure avec les gens en place, aurait pu être utile à ses concitoyens en les représentant comme député du commerce à Paris, où ses protecteurs, ses amis et le vœu de la saine partie des Marseillais l'appelaient: un seul homme l'en a toujours écarté, lorsqu'il pouvait y prétendre, sans avoir assurément à redouter son ambition.

Tacite a dit que la haine qui a le plus d'âcreté est la haine injuste.

Guys trouva un dédommagement à ces injustices dans de douces rélations avec ses confrères en littérature, qu'il avait fort étendues. La bienveillance des savants, même les plus célèbres, fut jusqu'à profiter d'une méprise pour le flatter de leurs éloges, lorsqu'il n'avait que concouru, et très-faiblement, au service qui méritait la louange. C'est ainsi que Buffon le cita dans son histoire naturelle au sujet d'oiseaux et de notes historiques qu'il avait été chargé de transmettre au Pline moderne.

L'héritage d'un oncle, M. Gabriel de Remuzat, que Guys n'avait pas sollicité lui procura en même temps de l'aisance.

Cet oncle, son bienfaiteur, bien avant même d'avoir fermé les yeux, avait voulu que Guys pour procurer l'accès des places à ses fils, qu'il faisait élever à Paris, se pourvût d'un office. M le chancelier Maupou lui fit cette faveur d'ordonner qu'on annexât au titre de la charge de secrétaire du Roi, une partie des lettres ministérielles attestant ses services et il en fut fait mention dans les provisions.

Ce fut à l'époque où il fut favorisé de la fortune, en 1771, que parut son voyage littéraire de la Grèce. L'abbé Arnaud, quelques années auparavant, en avait inséré des fragments dans son journal avec l'annonce d'*un ouvrage plein d'érudition et de philosophie* (1).

(1) Journal étranger, juin et juillet 1762.

Des hommes de lettres, dont l'opinion faisait autorité, tels que M. de CAYLUS, M. MARIETTE et autres personnes distinguées, l'avaient sollicité de le donner en entier au public, et l'auteur du *Recueil des Antiquités*, qui s'était chargé de la révision, avait même voulu prendre le soin d'en graver les planches.

Son ouvrage reçut un accueil marqué. Ce que FONTENELLE avait fait pour les sciences, GUYS le fit pour l'érudition, en la mettant à la portée de tout le monde et même des femmes qui s'empressèrent de le lire. M. de VILLOISON lui disait : « Votre ouvrage est des livres savants le plus « agréable, et des livres agréables le plus savant. »

Le *Voyage littéraire de la Grèce* devint un livre de cabinet et de boudoir.

GUYS s'était encore annoncé, sans se montrer, en défendant la célèbre Milady MONTAIGU contre son détracteur, M. de TOTT.

M. BARTHE lui écrivit à ce sujet : « Je vous aurais re- « connu à plusieurs endroits de votre ouvrage, surtout à la « délicieuse peinture des beautés champêtres de Belgrade. »

Ce fut ce confrère qui, étant à Paris, dévoila l'anonyme et cet autre préliminaire fut encore accueilli avec faveur.

Avant de prendre les armes pour la cause de l'inoculation en Angleterre, GUYS avait été, dans son pays, le prosélyte du savant apôtre de cette opération en France et l'un de ses fils fut à Marseille le premier inoculé.

M. de la CONDAMINE lui dit dans une de ses lettres : « Pour « rendre l'inoculation générale, il faudrait commencer par « inoculer le sens commun aux uns et la bonne foi aux « autres. »

GUYS concourut pour l'éloge de DUGAY-TROUIN et l'Académie française lui donna l'accessit. M. DUCLOS, en le lui annonçant, le félicita d'avoir porté, à cette occasion, l'attention publique sur la marine marchande en rendant à la

marine militaire les hommages qui lui étaient dus et il devint son ami. M. THOMAS, son rival, en prit également le titre et en eut toujours pour lui les sentiments.

On avait fait revivre pour lui, en 1771, le droit que les membres de l'Académie de Marseille, comme fille de l'Académie française, avaient d'y siéger.

Il a manqué peut être à son émulation de n'avoir pas été agrégé parmi les membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, mais si l'on en avait fait le reproche à quel qu'un de ces membres, il eût pu répondre comme d'ALEMBERT à JOSEPH II, à l'égard de l'abbé RAYNAL: il ne s'est jamais présenté.

On doit à GUYS un des meilleurs éloges de M. THOMAS, celui de SULLY, qu'il entreprit d'après son conseil (1).

La seconde édition du *Voyage littéraire de la Grèce,* qui parut en 1776, avec quelques additions, eut un succès plus étendu que la première. VOLTAIRE fit demander à l'auteur un exemplaire de son ouvrage qu'il nommait classique et que l'abbé RAYNAL regardait comme *le meilleur ouvrage sorti de la Province.* M. de QUERLON, qui avait dirigé la première édition, n'hésita pas à mander à M. GUYS, avant l'impression : « Je regarde vos lettres sur la Grèce comme l'une de « ces productions qui décident la réputation d'un homme « de lettres. »

VOLTAIRE écrivait à M. AUDIBERT : « J'aurais bien voulu passer mon hiver entre vous et M. GUYS. »

L'envoi de l'exemplaire, au solitaire de Ferney, fut

(1) M. THOMAS lui écrivit : « Vous m'appelez à l'éloge de « SULLY. Je sens combien ce fardeau est pesant pour moi. Vous « qui vous êtes sans cesse occupé des grandes vues du com- « merce et de l'économie des Etats, ce serait à vous à traiter « un sujet aussi vaste et qui demande tant de connaissances « que je n'ai pas. »

accompagné d'une épitre à laquelle il répondit avec profusion, rendant vingt-deux vers pour dix-sept (1).

Traduit en plusieurs langues, l'ouvrage attira aussi à GUYS des critiques et des injures.

Il a répondu aux éloges avec modestie, aux critiques de la raison avec déférence, à celles de la passion avec modération et naïveté, et il a ri des injures. Jamais homme ne fut moins maître de lui-même et, comme on l'a dit, plus près des Grecs anciens par sa simplicité. Personne n'a mis, non plus, moins d'amour propre à ses écrits.

Si le *Voyage littéraire de la Grèce* est du aux lettres de TOURNEFORT, on doit à GUYS le *Voyage pittoresque de la Grèce* que M. de CHOISEUL-GOUFFIER disait modestement *en être les planches* (2), lui, ce voyageur sitôt célèbre, qui a mérité à plus juste titre d'être appelé le PAUSANIAS et l'ARONDE de nos jours,

On a loué GUYS d'avoir fait revivre les Grecs; on l'a blâmé d'avoir mis les Grecs modernes trop au-dessus de ce qu'ils sont. Un auteur anglais qui, en temps de guerre, a crû ne devoir épargner aucun auteur français, lui reproche non sans quelques éloges, d'avoir confondu les ressemblances avec les analogies.

Sa réponse à ceux qui l'ont accusé d'avoir trop flatté les Grecs modernes a été celle-ci : « Ce peuple que je n'ai cessé « d'observer en voyageant, a, malgré ses défauts, plus de « tenue et d'énergie que d'autres bien civilisés. Il est pour « moi un bon et vieux livre ouvert sous mes yeux, que les « ignorants foulent aux pieds, que des voyageurs ne dai- « gnent pas regarder pour ne s'arrêter, avec admiration, « que devant les anciens monuments ; ils méprisent des

(1) Voir ces deux épitres à la fin du *Voyage littéraire de la Grèce*.

(2) « Je serai très-heureux, écrivit-il à l'auteur, si le public « veut bien regarder mon livre comme les estampes du vôtre. »

« feuillets presque effacés ou détachés ; mais ces lambeaux, « ces morceaux qui nous restent sont précieux et instructifs « lors qu'on les rapproche; ils nous rappellent l'ancienne « histoire, celle des hommes que je retrouve dans ceux qui « ont conservé des usages héréditaires parmi eux. »

Il dit aussi, lui-même, que son dessein a été de reveiller et d'exciter dans les jeunes gens, qui veulent voyager ou s'instruire, le goût des auteurs anciens qui sont la source des richesses de la littérature.

Peut-on rechercher avec quelque avidité les traces des Grecs illustrés, dans leur propre pays, sans éprouver de la sympathie (1) pour ceux de leurs descendants qui en ont encore les dehors ?

Semblable au crépuscule des plus longs jours, l'ancienne Grèce, après tant de siècles écoulés, répand encore de la lumière sur ses modernes habitants. C'est ce peuple, sans égal dans l'histoire, qui domina les Romains, ses vainqueurs, par les sciences, les lettres et les arts, et c'est à cet empire, dont la série des siècles n'a pu entièrement les dépouiller, qu'il dut la conservation des privilèges que le grand Roi lui accorda en l'assujétissant.

Sous le joug accablant des Turcs, les Grecs arrêtaient encore les regards des voyageurs dans les principales villes de l'ancienne Grèce. A quoi devaient-ils cet intérêt de l'observateur, de l'homme sensible, si ce n'est à la fidèle conservation des mœurs et des usages de leurs pères? Guys eût

(1) Ce sentiment, il fut heureux de l'inspirer à ses compatriotes, et surtout à ses confrères de l'Académie de Marseille, ainsi que le prouve ce passage de l'ouvrage de M. Lautard :

« M. Guys, l'un de ses membres, dont la plume élégante et « facile fit longtemps les délices de ses confrères, leur faisait « entendre le parallèle entre les mœurs et les usages des an- « ciens Grecs et des Grecs modernes, qu'il avait composé sur « les lieux. *Histoire de l'Académie de Marseille*, tom. I, p. 221. »

été heureux de pouvoir prédire la réapparition de ces personnages qui ont nouvellement commandé l'admiration ! Il s'est attaché à découvrir les Grecs anciens dans leur intérieur, dans la période de la vie civile des modernes, dans leurs délassements, dans leurs jeux et, pour achever d'embellir ce tableau de prédilection, sa pensée se reportait vers ces noms chéris de sa mémoire. C'est ainsi que, sous les voûtes enfouies d'Herculanum et de Pompeïa, lorsqu'on se trouve dans une maison toute meublée et pourvue du nécessaire, telle qu'elle était au moment de la catastrophe, l'intervalle des siècles étant franchi, il semble qu'on va voir paraître le maître de la maison et sa famille, tellement l'illusion est complette. Or, les hommes dont le moral, selon l'expression de l'abbé ARNAUD, *subjugue et ne détruit pas le physique*, ont bien un autre attrait. C'est ainsi que GUYS rapproche les distances, efface pour un moment l'empreinte de la servitude et fait partager à ses lecteurs son intérêt, son sentiment d'historien et d'avocat des Grecs modernes (1).

M. FOURCADE, Consul de la Canée, lui écrivit : « vous avez « le premier relevé la tête des Grecs, est-ce tout-à-fait, « ou pour retomber encore ? »

S'il eut été donné à GUYS de prédire qu'un soulèvement des Grecs, les mettant à deux doigts de leur perte, engagerait trois généreuses nations à leur tendre une main secourable, que de consolations n'eût-il pas trouvé dans cette pensée en les quittant !

On peut assurer qu'il n'était nullement étonné qu'on ne vit pas les Grecs des mêmes yeux que lui, et à cet égard

(1) Dans sa lettre sur l'amour de la patrie il avait dit prophétiquement ;

« La Grèce moderne couverte du long voile des esclaves est « une mère captive, affligée que ses enfants embrassent avec « tendresse et promettent de ne plus abandonner. »

il a donné des preuves non équivoques de sa modération.

On n'en saurait dire autant de M. Paw qui, s'étant cru le juge des écrivains de toutes les nations, a voulu, avant de finir sa carrière, faire un retour sur le passé et mettre les anciens Grecs au rang des modernes, par lui trop ravalés. C'est dans la même présomption, de sa supériorité, qu'il a instruit le procès de tous les auteurs et décidé qu'un ouvrage qui avait fourni au journal des savants des *vues nouvelles* était *absurde et futile*. Aussi Guys n'a-t-il voulu lui répondre, pour défendre ses Grecs, que de leur propre sol, cette terre devant lui communiquer un nouvel enthousiasme, de nouvelles forces. La Grèce le rajeunit.

Il disait, au surplus, comparer n'est pas assimiler; mais si la comparaison, en ayant du succès, a nui aux objets en les rehaussant trop, devait-on s'autoriser de cela pour taxer l'auteur du parallèle d'une prédilection aveugle?

N'est-on pas moins pardonnable de condamner impitoyablement un peuple malheureux, comme l'a fait de Condorcet dans son éloge de M. de Maurepas en disant : « MM. Serin et « Fourmont s'enfonçant dans l'antique berceau des arts et « des sciences peuplé maintenant de *brigands et d'escla-* « *ves*....... » Le trait est dur et peu digne d'un philosophe, car certainement il y a des hommes de cette espèce dans l'ancienne Grèce, mais dire que tous le sont c'est une déloyauté, une insigne calomnie.

Tout en respectant les bornes qu'il s'était imposées, on peut dire que plusieurs critiques n'ont pas eu pour lui les égards que se doivent les hommes de lettres, surtout ceux qui ont l'avantage d'habiter Paris, où les mœurs ont plus d'aménité, et l'art des nuances qui rendent les transitions douces sans qu'elles cessent d'être piquantes.

On lui a reproché, peut-être avec fondement, un luxe d'érudition, des citations trop rapprochées ou qui l'étaient peu du sujet, quelquefois étrangères, ou même d'un faible

intérêt. Il est possible d'alléguer, pour sa défense, que, lorsqu'on veut établir un parallèle, on cherche à l'expliquer, à le prouver par le plus de faits historiques, de traits de mœurs, ou d'usages que l'on peut, et que les extraits des auteurs classiques cités sont autant d'autorités qui ne sauraient être trop nombreuses pour justifier une opinion (1); qu'au surplus s'il en est de redondantes, quant au sujet, elles ne sont pas hors de place puisque le passage latin indique l'adoption d'un usage grec par les Romains. Cet emploi n'excite-t-il pas de nombreux souvenirs?

Guys ne devait pas s'apercevoir de cette exhubérance de citations, lorsque sa complaisante mémoire les lui fournissait avec prodigalité.

Ayant poussé le scrupule jusqu'à se dépouiller de son propre bien, il ne fut point accusé de plagiat.

On lui a fait, toutefois, un reproche de ce dont Pline, le naturaliste, s'est fait honneur : « J'ai dû, dit cet auteur, rendre à chacun ce que je lui devais. Il est d'un « homme mal né de se laisser surprendre dans le vol, plutôt que de reconnaître la propriété d'autrui dont on a usé. « C'est l'interêt de l'argent reçu et il acquitte l'écrivain « sans l'appauvrir. »

Quel qu'ait été le mérite de l'ouvrage qui a eu de la faveur en France et dans l'étranger : quel que soit le rang que la postérité lui assignera, il est incontestable qu'il a fait époque; que Guys a écarté les ombres qui voilaient les Grecs modernes dont les voyageurs, qui venaient parcourir la Grèce, ne s'occupaient nullement, cette célèbre contrée ne les intéressant plus que physiquement et non moralement.

(1) L'auteur du *Dictionnaire historique de 1804*, reconnaît « que si M. Guys cite avec profusion, ses citations sont intéres« santes puisqu'elles peignent les mœurs et les usages actuels « des habitants de l'Archipel et de la Morée. »

n'a point été affecté, dans sa jeunesse, du mépris qu'on professait pour les Grecs modernes et ramené, à la fin de sa carrière, sur plusieurs points de leur pays, il trouva que par leurs études, leur émulation, même une certaine effervescence, les succès avaient dépassé de beaucoup son attente. Ainsi sa partialité, s'il a pu en mettre, à applaudir les Grecs, fut justifiée par les progrès qu'ils firent et il en devint fier.

Le voyage d'Italie n'a pas pris rang à côté de celui sur la Grèce. C'était un recueil de lettres non destinées à voir le jour. M. de QUERLON n'avait obtenu de les publier qu'après des retranchements nécessaires et il est regrettable que les détails et faits, dont l'intérêt est momentané, n'aient pas été supprimés. Comment a-t-on pu laisser subsister, à la suite des lettres sur le Danemarck, un itinéraire indiquant les bonnes et mauvaises auberges? Nous avons tant de voyages d'Italie qu'en suivant la méthode de M. de LALANDE il faudrait les refondre en un seul.

L'attachement de GUYS pour les Grecs les lui faisait chercher partout et les Romains avaient presque disparu à ses yeux, malgré leurs masses imposantes. Il n'a vu, il n'a loué que VIRGILE lui rappelant HOMÈRE et HORACE, PINDARE et ANACRÉON. Ces deux morceaux sont d'une touche plus caressée, comme disent les peintres, et peuvent figurer à la suite de ses lettres grecques. Le trait de sentiment que lui inspira la vue du tombeau de Virgile n'a point échappé à M. ROUCHER. Il eut voulu effacer l'épitaphe surchargée de mots pour faire parler VIRGILE lui même *ille ego*.

Ce voyage d'Italie offre une époque distinguée de sa vie. M. le duc d'AIGUILLON lui envoya une lettre ostensible où il louait son projet comme devant être utile au commerce et aux lettres et lui assurait, de la part des ministres de France dans l'étranger, *l'accueil que mérite un citoyen éclairé et plein de zèle pour le bien public.*

Il fut présenté au Pape GANGANELLI qui lui fit l'honneur de converser assez longtemps avec lui. On pense bien qu'il ne *revint* pas de Rome sans le bâton de berger d'Arcadie. C'était un titre au gout de ce temps là (1).

Né poète (2), vivant sur les rives du Bosphore, devant la plus belle nature, il le devint avec transport : mais ses affaires et les occupations dont son zèle à se rendre utile, l'a constamment entouré, ne lui permirent que des vers de saillies, des vers au courant de la plume. On y trouve, avec une *teinte grecque*, un air de facilité et d'indépendance. Poéte de société, il se plaisait à dire des choses agréables et l'habitude de la poésie mettait aussi facilement à sa disposition la rime que le trait. Il a essayé de tous les genres sans se livrer à aucun, si ce n'est à celui propre à son caractère qui se refusait à tout sentiment pénible. On peut le classer parmi les littérateurs aimables et depuis ANACRÉON on cite peu de vieillards qui aient fait resonner leur lire sous leurs doigts tremblants et raidis. Les derniers accents de GUYS furent des vers.

Son petit poème des saisons ne dépare pas ceux de MM. SAINT LAMBERT et de BERNIS à la suite des quels GUYS a voulu seulement glaner. Ce fut ainsi qu'il le présenta au cardinal qui l'honora toujours d'une bienveillance marquée.

En traduisant en vers une grande partie des élégies de TIBULLE, GUYS a acquitté, un peu tard, la dette de sa jeunesse a l'égard d'un auteur qu'il avait toujours chéri. Aussi l'a-t-il

(1) M. LAUTARD rapporte que GUYS n'y oublia pas l'Académie de Marseille, dont il était, selon les termes de cet historien, *l'un des membres les plus chéris*, et qu'il sollicita et obtint pour elle le portrait du cardinal de BERNIS, son protecteur.

Hist. de l'Acad. t. I. 289.

(2) Bien jeune encore M. de la VISCLÉDE lui avait écrit « votre talent principal est la poésie ».

traduit d'affection et par des rapports de caractère : imagination vive ; sensibilité concentrée qui répand une teinte de mélancolie sur les objets ; flexibilité d'organes ; aimable abandon et mollesse touchante : n'est ce pas ce qui fait le charme des poésies de TIBULLE ? On serait tenté de croire que GUYS et le poète romain ont travaillé sur le même canevas dans des langues différentes ; car si l'on accorde aux critiques que GUYS n'a pas rendu fidèlement quelques endroits de TIBULLE, on leur demande de convenir que, dans d'autres, il ajoute au texte des beautés qui tiennent au sentiment, tant il s'était rendu maître du sujet. L'inauguration de MESSALA et les premières élégies offrent l'exemple de la difficulté vaincue. Le portrait de SULPICIE mériterait bien de n'être point appelé une traduction. GUYS a dédié la sienne à M. le BAILLY de RESSEGUIER qui joignait, à une imagination vive et ardente, un excellent esprit de critique et une grande précision de style. Quelques vers pleins de force semés dans la seconde élégie lui appartiennent et diffèrent par la touche. Le silence que M. de la HARPE a gardé, dans son cours de littérature, sur cette production, après avoir parlé aussi *lestement* du voyage de la Grèce, peut être considéré comme l'éloge de la mauvaise humeur, s'il avait eu à s'en plaindre.

L'ouvrage de GUYS sur les hôpitaux lui valut une lettre de M. NECKER, directeur des finances. Il le trouva *plein d'esprit de sentiment et d'érudition* et lui promit de le relire avec Mme. NECKER (1). Le but essentiel de l'auteur était que, donnant moins à l'ostentation, on accordât davantage à l'humanité ; qu'on changeât les pierres en pains ; qu'on multipliât

(1) Une autre fois cet homme d'État lui écrivit :
« Je serais fort aise que vous voulussiez bien m'envoyer, dans « un moment de votre loisir, quelques réflexions plus étendues « sur ce qu'il y aurait à faire pour nos manufactures relative- « ment au commerce du Levant. Le peu que vous m'en dites « m'annonce que vous pouvez en parler en maître ».

les hospices secrets dont l'administration est peu dispendieuse et l'effet aussi prompt que salutaire. On ne connaissait pas alors les bienfaisantes conférences de S. VINCENT de PAUL ; aussi GUYS désirait-il que des secours fussent portés, sous le manteau de la charité, aux familles honnêtes dans la gène et qui ne peuvent pas adopter tout moyen d'industrie; aux nécessiteux en général que des maladies réduisent à l'inaction et privent du travail qui les fait vivre avec les leurs.

L'attention que GUYS a reveillée sur les Grecs a rejailli en grande partie sur lui. Était-il question, en effet, de quelque entreprise, ayant trait aux Grecs, c'était à lui qu'on s'adressait pour le conseil ou pour la direction. Il fut chargé de faciliter la transplantation en Corse de quelques familles du Péloponèse conduites par un descendant des Comnènes. Il eut une grande satisfaction de trouver, parmi eux, des hommes à caractère qui lui racontèrent leurs exploits en Morée contre les Turcs. Il crut entendre les Grecs venant de Marathon.

Sa réputation et son expérience lui attirèrent des commissions plus honorables que lucratives et souvent des interpellations confidentielles. Il répondit à l'une d'elles : « Il est vrai que j'ai été employé plus d'une fois par mes « supérieurs pour leur donner ce qui ne devrait être connu « que par l'usage qu'ils ont voulu en faire, j'ai été payé par « la satisfaction de l'avoir fait et je me suis estimé heureux « d'apprendre, par mon expérience, que l'oubli des services « rendus est la plus douce et la plus sûre récompense qu'un « citoyen zélé puisse se promettre. Ce sentiment n'ajoute « pas peu au prix que je mets à l'indépendance de mon « état ».

En 1773, M. JAMES BRUCE était revenu d'Abyssinie avec plusieurs découvertes précieuses, celle des *sources du Nil*, entre autres. Désirant s'acquitter envers le Gouvernement

français qui lui avait donné des passeports en temps de guerre et à l'égard de GUYS, son correspondant, il le chargea de remettre à Paris un manuscrit renfermant les prétendues prophéties d'ENOCH. M. LE MONIER, premier médecin du Roi, voulut que GUYS, depuis longtemps de ses amis, présentât à LOUIS XV l'écrit éthiopien. Il en retira cet avantage, pour un observateur, d'entendre un très grand seigneur, qu'il trouva à la porte, lui dire, la montre à la main, que l'audience avait duré plus d'un quart d'heure.

L'ambassadeur de France à Vienne, M. de BRETEUIL, lui procura, en 1777, l'honneur de voir l'Empereur JOSEPH II qui l'entretint longtemps (1).

Plusieurs personnes marquantes félicitèrent GUYS sur ce qu'on appelait une bonne fortune, quoiqu'elle fut absolument isolée. M. de VERGENNE lui écrivit aussi : « Il aura eu « lieu de se convaincre qu'il pouvait rencontrer des gens « instruits autre part que dans la capitale ».

Le Roi de Danemarck, CATHÉRINE II, qui avait lu avec plaisir la défense de ses protégés, et le Roi de Suède l'ont honoré de médailles d'or. C'étaient les hautes rémunérations de l'époque. Celles d'aujourd'hui, sans être plus honorables, coûtent moins à ceux qui les donnent.

A l'occasion de la traduction des traités de la vieillesse et de l'amitié de CICÉRON, par M. le BAILLI de RESSÉGNIER, il fit par commission extraordinaire l'office de censeur.

Les ouvrages de GUYS ne profitèrent qu'à ses libraires : mais il ne pouvait payer trop cher les visites des voyageurs distingués, même de dames de la Cour, que lui valut sa seule réputation.

La première publication du voyage de la Grèce avait été marquée, pour lui, par un accroissement de fortune ; la

(1) La visite de ce souverain à la ville de Marseille fut célébrée par un quatrain. *Voyage littéraire* II. p. 346.

dernière fut hélas contemporaine de ses malheurs. Son personnel parut gagner à cette épreuve. On lui prodigua de toutes parts des marques d'estime et de bienveillance ; mais ce fut un seigneur anglais, lord SHELBURNE (1), qui lui offrit *un appartement à la ville et à la campagne.*

On doit citer comme ayant droit à une reconnaissance particulière, M. BORRELY, de l'Académie de Marseille, digne d'être comparé à ATTICUS par l'usage qu'il faisait de son esprit et de sa fortune

Summa suavitas oris ac vocis (2),

et un parent rare par les sentiments, M. Joseph GUYS qui avait résidé longtemps à la Martinique où il eut toujours la confiance du gouvernement.

On a dit que le malheur rend sympathique, sans doute en disposant à mieux sentir les infortunes des autres. Touché de voir dans l'infortune deux dames de haut rang, avec lesquelles GUYS avait conservé des rélations, il chercha à consoler Mme la princesse de R. G*** en lui présentant tout ce que son esprit lui dicta de plus persuasif. Il lui disait : « Selon « SALOMON, Dieu a livré le monde à la dispute des philo- « sophes.... des DESCARTES, des NEWTON, des ***, de ceux « qui prétendent tout expliquer, tout connaître, et je crois, « avec plus de vérité, que c'est à ceux qui veulent tout en- « vahir que Dieu a livré le monde, car j'y vois moins de « philosophes que de voleurs, de ceux domestiques surtout, « qui sont les plus dangereux ; j'y vois des ingrats qui nous « dépouillent et plus d'un Hypolite traîné par les chevaux « que sa main a nourris. »

Sa seconde disgrace fut causée en grande partie, par une

(1) Depuis marquis de LANSDOWNE ; philosophe aimant et cultivant les lettres. Il lui écrivit de Spa une lettre de consolation en lui réitérant l'offre qu'il lui avait dejà faite.

(2) ATTIC. vita, ex Corn. NEP.

condamnation injuste. Le noble ami de VOLTAIRE et de DALEMBERT, M. de ROCHEFORT, se hata de lui écrire : *si vous voulez, ma litière ira vous prendre à Nisme et surlendemain vous serez dans ma masure.* C'est ainsi que s'exprimait le commandant des Cevennes.

L'auteur des études de la nature (1), en lui envoyant la seconde édition de son ouvrage lui dit : *je désire qu'il puisse vous donner quelque distraction agréable. Les harmonies de la nature m'ont plus d'une fois consolé des discordes de la société.*

Cédant aux instances réitérées de ses amis GUYS se décida, non sans beaucoup de répugnance, à faire nouvellement le voyage de Paris et il y fut accueilli et protégé, comme lorsqu'il jouissait des faveurs de la fortune.

Il eut le contentement de voir réformer, sur le rapport célèbre de M. ROSTAGNY, député du commerce de Marseille, l'arrêt que M. de BEAUSSET avait dénoncé à Aix. Mais ce fut à cela que se borna sa satisfaction, quoiqu'il eut pu compter sur plus de sympathie en sa qualité d'homme de lettres, ayant surtout rendu des services.

La confiance personnelle de M. le duc de CHOISEUL lui avait procuré le titre de correspondant des affaires étrangères pour le transit, souvent à ses frais, des dépêches ministérielles et de celles de l'ambassadeur à Constantinople par la voie de mer. Cet office lui faisait donner des commissions particulières, quelquefois pénibles. On crut faire beaucoup, à la demande de M. de SAINT PRIEST, en lui accordant de quoi payer un secrétaire.

Ce fut sa destinée de voir arriver successivement au ministère trois personnes qui avaient eu, pendant longtemps, un commerce de lettres très suivi avec lui et avaient paru en faire grand cas, sans qu'aucune d'elles ait pensé de s'employer utilement en sa faveur.

(1) BERNARDIN de S. PIERRE.

Le dernier ouvrage que GUYS donna au public fut *Marseille ancienne et moderne*. Il en avait formé le plan sur *Athènes et Lacédemone* de la GUILLETIÈRE. On lui sut généralement gré de ce tribut envers sa patrie et le cardinal de BERNIS lui écrivit : « Il est digne de vous d'être l'historien de votre pa-« trie que vous honorez par votre réputation ». On a, cependant, reproché à l'auteur d'*avoir trop facilement décerné l'immortalité*. La première édition était pour les Marseillais; la seconde devait être pour le public.

GUYS a terminé cet ouvrage par les proverbes marseillais, qui l'ont mis dans le cas de citer les proverbes étrangers renfermant les mêmes pensées, dans un autre idiome. C'est, en effet, le dépôt des vérités reconnues par toutes les nations. Il n'y a que l'expression qui diffère. C'est un ouvrage commencé qu'il a laissé à d'autres le soin d'achever. Ce raisonnement s'applique au surplus, à presque tout ce qui a été écrit. Il avait conçu le projet de faire servir ses lectures et ses méditations à développer cette proposition connue :

Nullum est jam dictum est quod non dictum sit prius (1)

Lors de son dernier voyage à Paris, un peu avant la révolution, il eut peut-être moins de plaisir du gain d'un procès (2) que de trouver chez Me DAURIAS, sœur du PHOCION MALESHERBES, dont il était anciennement connu, la réunion, tous les samedis, d'hommes de lettres où figuraient l'auteur du voyage d'Anacharsis, le traducteur de Juvenal, M. DUSSAULT, M. DACIER, l'abbé PLUQUET etc. Cette société, en son absence, entretenait avec lui une correspondance en prose et

(1) Terent. comed. Eunuch. prob.

(2) M. de MALESHERBES lui écrivait à ce sujet, le 30 août 1788 : « je ne peux vous être bon à rien, si ce n'est de marquer aux « ministres en place, l'intérêt que je prends à vous et celui qui « est dû à un homme de votre mérite ».

en vers dont M. RABAUD de SAINT Etienne, cette illustre victime de la Terreur, était le secrétaire.

Dans les premières années de la révolution, GUYS eut l'honneur d'être consulté sur le commerce par différents membres de l'Assemblée nationale.

Voici en quelques mots quel était le caractère de GUYS.

Il tenait à sa religion sans faste et l'on peut assurer que le sentiment de la piété était en lui sincère et paisible.

Il eut avec le fabuliste français des rapports marqués par sa simplicité, ses distractions habituelles et surtout par sa profonde insouciance.

Ordinairement mélancolique, gai par occasion jusqu'à la bouffonnerie, ayant la candeur d'un enfant, espiègle sans malice, il racontait avec naiveté et enjouement, étant d'autant plus sûr d'exciter le rire que son air était toujours sérieux. L'auteur de *Teliamed* le démêla, dès les premières années de son âge, et dit à son père : Votre enfant sera un excellent acteur.

Sa tête était un répertoire de vers, d'histoires, de contes, d'anecdotes. Il n'avait pas besoin de répéter ce qu'il possédait, même sans en avoir fait usage depuis plusieurs années. Il récitait sans interruption, pour peu qu'il se fut recueilli. Souvent il se passait d'écrire en composant des vers. Cette mémoire étendue, nette et qui avait surtout le mérite des bibliothèques bien ordonnées, l'a servi presque jusqu'à la fin de ses jours.

Sa modestie était aussi sincère que son abnégation de lui-même était sans reserve et à toute épreuve. Il a plus tenu aux gens en place qu'à la faveur ; aux grands qu'à la grandeur.

Incapable d'avoir une volonté, de se ressentir d'une offense et de soutenir une passion, quoique très animé dans ses écrits, il ne s'est attaché qu'aux douces illusions qui, seules, mettaient un prix à son existence.

On pouvait le tromper impunément : il aidait la mauvaise foi en n'y croyant pas. Cette illusion, quoique funeste à sa fortune, ne fut pas pour lui la moins dure.

Il se répandait peu, et vivant très retiré, lors même qu'il était le plus entouré, on pouvait lui appliquer ce que l'abbé MORELLET a dit d'un autre académicien (1) : *qu'il avait autant de peine à sortir de lui-même que la plupart des hommes éprouvent à y rentrer.*

Il a eu beaucoup d'amis et les a conservés longtemps. Il en avait de 50 ans.

Bon comme RACINE, il fut intimément lié avec un poète satyrique qui maniait encore mieux l'épigramme (2).

Les savants, les artistes eurent toujours des droits à son zèle et à son affection. Jamais accessible à la jalousie, il était sans cesse occupé à les servir, comme s'il eut été leur homme d'affaire, et aucun sacrifice ne lui a coûté pour satisfaire sa passion d'obliger et d'être utile.

Il a vécu pour les Grecs anciens et il fut constamment environné de leurs ombres, même au milieu des Grecs modernes, sans avoir cessé d'être français.

Lorsqu'on discutait en France la question de la liberté, lorsque la patrie s'agitait, GUYS d'un naturel doux et paisible, comme il a été dit, voulut aller revoir le pays du modèle dont on s'est depuis si fort éloigné, dont on n'a imité que les convulsions dans les crises,

Il écrivait, peu d'années auparavant, à l'un de ses amis :

« On disait des Spartiates qu'ils quittaient la vie sans « peine parce qu'ils la passaient trop durement. Les hom- « mes que l'on ne connait que lorsqu'on est à la fin de sa « course et des épreuves, m'en font dire autant à moi qui « devrais, pour mon repos, aller mourir en Grèce. »

(1) M. l'abbé MILLOT.

(2) M. le b. de RESSEGUIER.

C'était un pressentiment, et, pour qu'il se vérifiât, il lui fallait une occasion.

Il se présenta celle de M. Octave de Choiseul-Gouffier qui se rendait auprès de son père à Constantinople et il en profita. L'ambassadeur le reçut comme l'un des Nestors de la littérature. Il fit plus, en procurant à sa passion l'occasion de voyager encore dans la Grèce, puisqu'il lui confiait son fils qui dès-lors donnait les plus hautes espérances. M. Fauvel leur fut aussi adjoint pour dessiner les objets qui devaient fixer l'attention du voyageur.

Après avoir revu, à un très grand nombre d'années d'intervalle, les premiers objets de ses affections, il parcourut Troie, quelques îles de l'Archipel et Hydra, la moderne Rhodes pour les navigateurs; à Athènes, il eût l'agréable surprise d'être harangué en grec littéral par des ombres d'archontes qui accouraient lui offrir le titre de *citoyen d'Athènes*.

Mais un témoignage plus sympathique devait le toucher davantage que cette démonstration honorifique. Dans une riante campagne, où le menaient ses rêveries philosophiques, des femmes dansant au son des instruments, apprenant que l'européen à figure grave, qu'elles voyaient, était leur ami, le défenseur des Grecs, voulurent lui exprimer leur reconnaissance et, elles s'approchant, l'enfermèrent dans le rond qu'elles décrivirent en dansant (1).

Les divertissements chorégraphiques, en plein air, sont fréquents en Grèce où, ayant été d'abord une pratique religieuse, ils sont devenus un exercice gymnastique pour rester profondément enracinés dans les mœurs de ce peuple, dont ils forment aujourd'hui comme un trait de son caractère.

(1) Le croquis que fit M. Fauvel de cette scène touchante se trouve reproduit à l'exergue du portrait de l'auteur servant de frontispice à cette notice.

GUYS passa successivement à Smyrne, à Zante, selon son expression, *comme* ENÉE *sur les épaules de ses enfants*, après avoir, disait-il, *relu* HOMÈRE *avant de fermer les yeux*. Il voulut, l'*Odyssée* à la main, voir Ithaque comme il avait vérifié l'*Iliade* à Troie. L'hiver et le froid des ans ne purent l'arrêter.

Zante et Ithaque lui offrirent des hommes de lettres tels que M. DEMETRIO COMUTO, l'abbé CESAROTI et M. SULATTI qu'il fut charmé d'entendre. Toujours fidèle à son système, que les Grecs modernes ont seuls retenu l'ancienne prononciation, il voulut se perfectionner dans leur commerce avec la langue de DÉMOSTHÈNES et de PLATON. Il y trouva des voyageurs anglais de distinction. M. HAWKINS, de la Société royale de Londres, devint son ami et voulut enrichir ses dernières productions.

Pendant l'occupation française, dépositaire de la confiance publique, l'administration lui avait déféré le titre de directeur de l'instruction de l'île de Zante.

Sa surprise fut grande d'avoir à remercier le moderne Musée d'Alexandrie du titre d'*associé non résidant*. Il répondit : que l'Institut de France l'avait déjà traité *comme les anciens Grecs qu'on couronnait avant leur mort*.

DUSSAULX vota avec ses confrères pour que *le savant octogénaire*, ce sont ses expressions, leur fut associé et cet auteur aimable a consacré le souvenir de ce témoignage d'amitié dans son ouvrage sur les Pyrénées, par cette phrase :

« GUYS revint à ma pensée ! mon cher GUYS ! où est-il ?
« dans quel climat ? cet ami de la nature, des arts, du
« commerce et de la Grèce antique, vogue peut-être en ce
« moment entre Gyare et Seriphe dont il m'a promis la
« description. Tempêtes, ouragans, et vous rochers, épar-
« gnez ce moderne ARGONAUTE, que j'aie encore le plaisir
« de le voir et surtout de l'entendre. »

Avant de trouver un repos imperturbable, Guys devait passer par toutes sortes de vicissitudes. Une nuit on força sa porte à Zante pour l'enlever aux flammes et le vieillard infirme ne se laissa conduire qu'après avoir sauvé ses derniers manuscrits. se rappelant que CAMOENS s'était échappé à la nage avec son poéme de la *Lusiade*.

La fécondité de son imagination et sa gaîté le consolaient des injures du temps; aussi disait-il lui-même qu'en cessant d'écrire, il cesserait de vivre.

Après ma mort, de moi compagnons assidus,
Direz-vous, il est mort?... Non : il ne rime plus.

ZANTE fut tout-à-coup livré aux Russes et aux Turcs; il vit son fils enlevé (1). Il n'ignorait pas qu'un autre fils (2) avait été pris allant en Syrie; il craignait le même traitement pour celui qu'il avait laissé à Smyrne (3).

L'amiral russe ne fut ému ni à la vue d'un vieillard débile, ni intéressé par les témoignages honorables qu'il avait reçus

(1) CONSTANTIN, mort en 1837, à Marseille, où il occupait la place d'agent du ministère des affaires étrangères, après avoir été consul général à Alep et à Tunis, charges qu'il remplit, ainsi que celles qu'il avait eues auparavant, avec la plus grande distinction.

(2) ALPHONSE, consul général et chargé d'affaires à Tripoly de Barbarie, se rendait à son nouveau consulat de Syrie et Palestine, lorsqu'il fut rencontré par une frégate anglaise. Il était très versé dans la diplomatie et se distingua, en outre, par de vastes connaissances en numismatique.

(3) C'était JOSEPH l'aîné. Il avait pris la carrière du commerce qu'il honora par sa probité. Il s'y distingua aussi par les notions variées et étendues qu'il y avait acquises. Un quatrième fils nommé AUGUSTIN, avait quitté la profession des armes pour embrasser celle des lettres. Il fut le premier agent des relations extérieures à Marseille.

de Cathérine II qui n'existait plus (1). Guys., réfugié chez Mgr l'Evêque, *entre l'autel et la tombe*, demanda aux autorités civiles d'être exempté, eu égard à son grand âge et à ses infirmités, de l'ordre d'embarquement signifié à tous les Français.

Le reste de sa vie ne fut plus qu'une continuelle langueur. Il avait tout perdu, jusqu'à l'espérance, et, lorsque ses yeux cherchaient ses enfants pour les lui fermer, il succomba avec beaucoup de résignation dans les bras de son fidèle domestique Duplan, le 18 août 1799, agé de 79 ans.

Sa famille n'eut que des grâces à rendre aux soins généreux qui lui furent accordés, pendant sa longue maladie et à son décès. Ses papiers avaient été par lui confiés au consul anglais qui avait reçu de M. Hawkins l'ordre de fournir à ses besoins, mais dont il n'usa point.

Le premier accent de regret qui s'éleva de la patrie pour saluer sa tombe, sortit de la bouche, ou plutôt du cœur, d'un savant compatriote, M. Casimir Rostan, que la famille Guys comptait au nombre de ses meilleurs amis. Un long article élogieux, publié dans le magasin encyclopédique de 1799, annonça à l'Europe, et particulièrement à la France, qu'elles venaient de perdre *un littérateur estimable, un homme aussi recommandable par ses connaissances que par ses vertus.*

Peu de jours avant la fin de Guys, son fidèle domestique voulut faire tirer son portrait. Le mourant, aussi surpris que touché de la demande, consentit avec peine à cette ébauche informe et pour la singularité du fait il traça d'une main tremblante les quatre vers suivants et derniers.

Duplan a voulu se promettre,
Payant de son argent ce que le peintre a fait,
De son vivant ou défunt maître,
De contempler et montrer le portrait.

(1) Il se loua plus tard des bons procédés du major Telequizky qui prit le commandement de Zante.

Le passeport qu'il avait obtenu, comme homme de lettres, le défendit constamment contre les atteintes de la révolution qui a dévoré presque tous les débris de sa fortune.

Son voyage de la Grèce avait été regardé, dans le temps, à Paris, comme un certificat de civisme prématuré et pourtant il convenait que, malgré son admiration pour les Grecs, étant peu porté par caractère, pour les mouvements orageux de la démocratie, il tenait, autant par conviction que par habitude, au gouvernement d'un seul.

Il avait écrit, bien longtemps avant la révolution : *que tout était perdu lorsqu'on pouvait interroger celui qui commande.*

Si ses jours se fussent un peu plus prolongés, Guys aurait pu voir la France régénérée, au moins dans ce période où elle devint un empire formidable sous les lois d'un autre Charlemagne qu'il avait vu, avec enthousiasme, marcher à pas de géant en Italie comme un autre Annibal. Il avait jeté les premiers traits de son éloge et d'un poéme que sa vieillesse et ses infirmités, harcelées par les circonstances, ne lui permirent pas de poursuivre. Tel était son début :

. . . .

Chantre d'Achille et toi renais, compare et loue,
Ton héros devant Troie et le mien à Mantoue.

. . . .

Si l'on se souvient de Guys, tant qu'il sera question des Grecs, son dernier vœu après celui qu'il forma pour sa patrie et pour les siens, sera rempli. Il rappelait souvent avec une affection particulière, et comme par pressentiment cette belle pensée de Virgile exprimée avec une sensibilité si touchante

Et dulces moriens reminiscitur Argos.

Indication sommaire des Mémoires envoyés par M. Guys *au gouvernement ou fournis aux diverses autorités qui en dépendent.*

1. Le Commerce et les lettres.
2. Commerce de Constantinople et réglements établis.
3. Moyens de diminuer les dépenses nationales dans le Levant.
4. Censaux, Juifs au service de la nation.
5. Commerce des diamants et des bijoux pour le sérail.
6. Matières d'or et d'argent.
7. Commerce des étrangers.
8. Comparaison des commerces d'Andrinople. — d'Angora. — de Brousse. — de la Mer Noire. — des Dardanelles. — de Rhodosto.
9. Caractère des Turcs, Juifs, Grecs et Arméniens par rapport au commerce.
10. Etoffes de Turquie à imiter et la Calandre.
11. Le royaume, les ports et le commerce de Maroc.
12. Commerce du Levant.
13. Réponse aux questions de M. de Forbonnais.
14. Sur la demande du Languedoc d'établir un Lazaret à Cette.
15. Emprunt de la Chambre de Commerce pour compte du Roi.
16. Laines de Provence.
17. *Fils* de chèvres d'Angora.
18. Les négociants de Marseille et la noblesse.
19. La connaissance des échelles du Levant.

20. Commerce et navigation de la mer Rouge.
21. Mémoire sur Marseille.
22. Fabrication des draps du Languedoc et moyens de la réformer.
23. Les cautionnements et le commerce du Levant.
24. Marines militaire et marchande.
25. Commerce par Bassora et par Suez.
26. Les fabriques de Marseille
27. Cotons de Salonique.
28. Bêtes à laine de Barbarie et d'Espagne venues en Provence.
29. Commerce du Danemarck avec le Levant.
30. Commerce ancien et actuel du Levant.

Il fournit, en outre, plusieurs articles au Recueil de l'Académie de Marseille.

Un ouvrage dont il faisait grand cas, parce qu'il renfermait les observations et les pensées de toute sa vie, comprenait le commerce de Constantinople, de toutes les échelles, des villes intérieures, de même que des principautés danubiennes.

Il laissa, enfin, le manuscrit d'un nouveau voyage en Grèce contenant la réfutation de toutes les critiques dont ses lettres sur les Grecs furent l'objet. En 1817, M. Clavier, savant orientaliste, s'était chargé de l'éditer, mais sa mort et les divers événements qui la suivirent laissèrent vieillir cet ouvrage tombé aujourd'hui dans l'oubli. Il se compose de cinq volumes dont un de poésies.

Cette notice était déjà imprimée lorsque nous reçûmes l'obligeante communication du discours prononcé à l'Académie de Marseille, à l'occasion du décès de Guys.

L'ayant parfaitement ignoré et jugeant, quoique un peu tard, que les sentiments exprimés par M. Casimir ROSTAN, lui font autant d'honneur qu'à celui qu'il a voulu louer une fois de plus, la reconnaissance ne se prescrivant pas, nous croyons en faire acte en publiant ce fragment.

Nous sommes, du reste, persuadés qu'il ne saurait ajouter à l'honorabilité des souvenirs, ni à la somme des regrets de tous ceux qui ont connu M. ROSTAN.

« Je ne viens point prononcer l'éloge funèbre de Guys : « les élans de la sensibilité, les plaintes d'un ami qui pleure « la perte de son ami, d'un disciple qui adresse en vain ses « regrets aux manes aériennes de son maître, ne pourraient « que troubler la sévère régularité d'un éloge académique.

« L'Académie de Marseille doit rendre un hommage public « et solennel à l'un des plus illustres de ses membres ; le « public attend avec impatience qu'elle s'acquitte de ce « devoir funèbre ; c'est par son organe que Marseille veut « payer ce qu'elle doit à l'un de ses citoyens les plus zélés, « de ses littérateurs les plus aimables, de ses savants les plus « distingués. — Eh ! comment refuserions-nous une palme « funéraire à celui qui a vengé d'un injuste oubli la mé- « moire d'un grand nombre de nos compatriotes ! L'ouvrage « qu'il a intitulé : *Marseille ancienne et moderne*, est une « espèce de Panthéon marseillais. Là, se trouvent consacrés « à la reconnaissance publique, les noms de beaucoup de « nos concitoyens distingués par leurs talents, par leurs « vertus ou par leurs hauts faits. S'il les a vengés de notre « indifférence, nous rendrons nous coupables du même « crime envers lui ? »

Statistique de l'instruction primaire dans la commune de Marseille depuis 1848. *jusqu'en* 1857, *par M.* Feautrier, *membre actif*, *etc.*.

Messieurs,

Il y a dix ans, j'eus l'honneur de communiquer à la Société de Statistique un aperçu de la situation de l'enseignement primaire de Marseille et de sa banlieue, depuis 1829 jusqu'en 1847 inclusivement. Ce travail qui présentait les progrès qu'avait faits l'enseignement élémentaire pendant cette période fut accueilli par la Société avec cette vive sympathie qu'on est toujours sûr de rencontrer auprès d'elle, lorsqu'on l'entretient d'objets qui intéressent le bien public.

Je crois aller au devant de vos intentions en vous présentant aujourd'hui une esquisse de l'instruction primaire dans la commune de Marseille, depuis 1848 jusqu'en 1857. Mais, avant d'aborder mon sujet, qu'il me soit permis de rappeler en peu de mots les progrès accomplis de 1829 à 1847. J'ai besoin de ces données pour faire mieux apprécier l'étendue du terrain conquis par la culture de l'intelligence, pendant la période décennale que nous allons parcourir.

En 1829, époque de la création des comités d'instruction primaire, nous ne comptions encore que 78 écoles de garçons et 74 écoles de filles. Les premières contenaient 4,067 élèves, les secondes 3,305; ce qui formait un total de 7,372 enfants recevant le bienfait de l'éducation.

Pendant les trois premières années, les progrès furent peu sensibles. Mais, en 1833, parut la loi du 28 juin qui ouvrit une large voie à l'enseignement populaire. Le titre 1er de cette loi déclara que l'instruction primaire serait privée ou publique. Dès lors, une utile concurrence s'organisa entre les instituteurs privés et les instituteurs communaux. Les entraves dans lesquelles l'instruction des classes pauvres avait été trop longtemps retenue, furent brisées; et l'enseignement s'élança dans la voie du progrès. En 1839, les

chiffres que j'ai cités plus haut avaient presque doublé. Cette marche ascendante acquit plus de rapidité encore après 1840; et, en 1847, nous avions 236 écoles de l'un ou de l'autre sexe renfermant 7,707 garçons et 7,948 filles, soit 15,655 élèves sans compter les nombreux enfants qui recevaient l'instruction primaire dans les établissements secondaires, dans les pensionnats tenus par des religieuses cloitrées, ou dans l'intérieur du foyer domestique.

De 1829 à 1847, le nombre des écoles était donc monté de 152 à 236, et celui des élèves, de 7,372 à 15,655.

Mais le progrès, loin d'être purement matériel, loin de ne porter que sur le nombre des élèves, se faisait surtout remarquer dans les matières d'enseignement, qui s'étaient accrues dans une large mesure. En 1829, on ne trouvait, en général, dans nos écoles que l'instruction morale et religieuse, la lecture, l'écriture et un peu de calcul. En 1847, on enseignait, en outre, dans les écoles élémentaires, les principes de la langue française et le système légal des poids et mesures; et, dans les écoles supérieures, les éléments de la géométrie et ses applications usuelles, le dessin linéaire et l'arpentage, des notions des sciences physiques et d'histoire naturelle applicables aux usages de la vie, le chant, les éléments de l'histoire et de la géographie, et surtout de l'histoire et de la géographie de la France.

Des salles d'asile, entretenues par la ville, débarrassaient les mères de famille de leurs jeunes enfants et préparaient pour les écoles des élèves d'élite, tandis que des classes d'adultes donnaient gratuitement l'instruction aux jeunes gens qui n'avaient pas pu fréquenter les écoles, ou qui voulaient pousser plus loin les connaissances qu'ils y avaient puisées.

Voilà, Messieurs, où était arrivée l'instruction primaire en 1847. Voyons ce qu'elle a été depuis cette époque.

Et d'abord, enregistrons ici le résultat du dépouillement des états présentant la situation de l'instruction primaire pendant les dix années que nous allons passer en revue.

1848.

	NOMBRE des Ecoles.		TOTAL	NOMBRE des Elèves.		TOTAL.
	de garçons	de filles		de garçons	de filles	
Ecoles communales ou publiques	17	8	25	3,287	2,717	6,004
Ecoles privées ou libres	87	110	197	2,980	3,244	6,224
Ecoles gratuites entretenues par des Sociétés	2	4	6	250	800	1,050
Ecoles protestantes	1	1	2	80	60	140
Ecoles israélites	1	1	2	50	32	82
Totaux	108	124	232	6,647	6,853	13,500
Salles d'asile publiques	4	»	4	350	450	800
Salles d'asile privées ou libres	11	»	11	281	310	591
Classes d'adultes communales ou publiques	2	»	2	165	»	165
Classe communale ou publique d'apprentis	»	»	»	»	»	»
Classes d'adultes privées ou libres	3	»	3	216	»	216
Totaux	128	124	252	7,659	7,613	15,272

1849.

	NOMBRE des Ecoles. de garçons	NOMBRE des Ecoles. de filles.	TOTAL	NOMBRE des Elèves. de garçons	NOMBRE des Elèves. de filles.	TOTAL
Ecoles communales ou publiques.	18	8	26	3,964	2,864	6,828
Ecoles privées ou libres	86	113	199	2,583	3,244	5,827
Ecoles gratuites entretenues par des sociétés.	2	3	5	250	671	921
Ecoles protestantes.	1	1	2	56	60	116
Ecoles israélites	1	1	2	45	32	77
Totaux.	108	126	234	6,898	6,871	13,769
Salles d'asile publiques	4	«	4	370	,410	780
Salles d'asile publiques.	11	«	11	280	309	589
Classes d'adultes communales ou publiques, .	3	«	3	365	«	365
Classe communale ou publique d'apprentis. .	«	«	«	«	«	«
Classes d'adultes privées ou libres.	2	«	2	16	«	16
Ouvroirs.	«	4	4	«	135	135
Totaux.	128	130	258	7,929	7,725	15,654

		ECOLES		ELEVES		TOTAL.
		de garçons.	de filles.	garçons.	filles.	
En 1850.						
Ecoles	publiques ou communales.	20	10	4,525	3,415	7,940
	privées ou libres.	86	133	2,972	4,012	6,984
	entretenues par des sociétés	1(1)	2(2)	270	225	495
	protestantes.	1	1	70	60	130
	israélites	1	1	45	30	75
Salles d'asile	publiques.	»	5(3)	650	500	1,150
	libres	2(4)	6	310	270	580
Classes d'adultes	publiques	3	»	450	»	450
	libres	2	»	25	»	25
	Totaux. . . .	116	158	9,317	8,512	17,829
En 1851.						
Ecoles	publiques	21(a)	9(b)	4,231	2,973	7,204
	libres	82	133	3,136	4,803	7,939
	entretenues par des sociétés	1	2	275	225	500
	protestantes.	1	1	72	60	132
	israélites	1	1	46	35	81
Salles d'asile	publiques.	»	5	620	500	1,120
	libres	2	6	310	267	577
Classes d'adultes	publiques.	3	1	380	200	580
	libres	2	1	90	25	115
	Totaux. . . .	113	159	9,160	9,088	18,248

(1) L'école de la Providence. — (2) L'école d'industrie et celle de Sainte-Anne. — (3) Dirigées par des femmes. — (4) Dirigées par les instituteurs Tiran et Masseau. — (a) Une école nouvelle, celle de M. Fuzier. — (b) Une des 10 écoles de filles de 1850, n'était qu'une classe d'adultes, elle a été supprimée ici, et portée aux classes d'adultes.

		ECOLES		ELEVES		TOTAL.
		de garçons.	de filles.	garçons.	filles.	
En 1852.						
Ecoles	publiques	21	13(1)	4,240	3,805	8,045
	libres	78	133	3,380	4,275	7,655
	entretenues par des sociétés	1	2	275	230	505
	protestantes	1	1	75	60	135
	israëlites	1	1	50	30	80
Salles d'asile	publiques	»	5	620	500	1,120
	libres	2	7	380	207	587
Classes d'adultes	publiques	3	1	380	200	580
	libres	5	1	190	25	215
	Totaux	112	164	9,590	9,332	18,922
En 1853.						
Ecoles	publiques	22(a)	13	4,547	3,855	8,402
	libres	78	144	3,257	4,880	8,137
	entretenues par des sociétés	1	2	270	210	480
	protestantes	1	2	70	85	155
	israëlites	1	1	50	30	80
Salles d'asile	publiques	»	5	600	530	1,130
	libres	2	7	385	225	610
Classes d'adultes	publiques	3	1	390	200	590
	libres	7	1	224	25	249
	Totaux	115	176	9,793	10,040	19,833

(1) 4 Ecoles nouvelles, cours Gouffé, rue d'Endoume, chemin-neuf de la Magdeleine, Belle-de-Mai.

(a) Une école nouvelle à la rue Terrusse.

		Ecoles de garçons.	Ecoles de filles.	Elèves garçons.	Elèves filles.	TOTAL.
En 1854.						
Ecoles	publiques	23 (1)	14 (2)	4,673	3,900	8,573
	libres	76	136	2,935	5,032	7,967
	entretenues par des sociétés	1	2	270	190	460
	protestantes	1	2	70	90	160
	israélites	1	1	50	30	80
Salles d'asile	publiques	»	5	600	520	1,120
	libres	1	7	435	327	762
Classes d'adultes	publiques	3	1	380	200	580
	libres	5	3	170	75	245
Totaux		111	171	9,583	10,364	19,947
En 1855						
Ecoles	publiques	24 (1)	16 (2)	4,642	4,107	8,749
	libres	72	137	3,443	4,571	8,014
	entretenues par des sociétés	1	2	275	170	445
	protestantes	1	2	70	110	180
	israélites	1	1	50	30	80
Salles d'asile	publiques	»	5	570	400	970
	libres	»	7	400	295	695
Classes d'adultes	publiques	3	1	400	200	600
	libres	5	3	175	75	250
Totaux		107	174	10,025	9,958	19,983

(1) 1 Ecole nouvelle aux Chartreux. — (2) 1 id. . . . id. — (1) Une école nouvelle rue Friedland.

(2) Deux écoles nouvelles à St Loup, aux Aygalades.

En 1856.

		ECOLES		ELÈVES		TOTAL.
		de garçons.	de filles.	garçons.	filles.	
Ecoles	publiques	26 (1)	18 (2)	4,984	4,136	9,120
	libres	67	132	3,422	1,451	7,873
	entretenues par des sociétés	1	2	270	200	470
	protestantes	1	2	80	140	220
	israélites	1	1	45	24	69
Salles d'asile	publiques	»	5	550	430	980
	libres	»	8	525	400	925
Classes d'adultes	libres	3	1	380	200	580
	publiques	5	3	175	75	250
		104	172	10,431	10,056	20,487

(1) 2 écoles nouvelles à la Capelette, à St-Marcel.

(2) 2 Ecoles nouvelles à St Barnabé, à Ste Marguerite.

1857.	NOMBRE des écoles. de garçons	NOMBRE des écoles. de filles.	TOTAL	NOMBRE des élèves. de garçons	NOMBRE des élèves. de filles.	TOTAL
Ecoles communales ou publiques	26	20	46	4,885	4,042	8,927
Ecoles privées ou libres	67	127	194	3,484	4,555	8,039
Ecoles gratuites entretenues par des sociétés	1 (a)	2 (b)	3	270	210	480
Ecoles protestantes	1	2 (c)	3	135	182	317
Ecoles israélites	1	2 (d)	3	45	33	78
Totaux	96	153	249	8,819	9,022	17,841
Salles d'asile publiques	5	«	5	630	450	1,080
Salles d'asile privées ou libres	8	«	8	524	420	944
Classe d'adultes communales ou publiques	3	1	4	406	200	606
Classe communale ou publique d'apprentis	1	«	1	65	«	65
Classes d'adultes privées ou libres	6	3	9	137	75	212
Totaux	119	157	276	10,581	10,167	20,748

(a) L'école de la Providence dite des Enfants de l'Etoile.
(b) L'école d'Industrie, rue Neuve et celle de Ste-Anne, rue de Lodi.
(c) Une entretenue par le Consistoire et une entierement libre.
(d) » »

En 1847, le nombre des écoles primaires à Marseille était de 236; il est aujourd'hui de 249. C'est une augmentation de 13 écoles.

Si l'on décompose ces nombres, on trouve, en 1847, 19 écoles publiques de garçons et 92 libres; il en existe aujourd'hui 26 publiques et seulement 70 de libres, de sorte que les premières ont augmenté de 7, tandis que les secondes ont diminué de 22.

L'augmentation, d'une part, s'explique par l'accroissement de la population et, conséquemment, par la nécessité de donner l'instruction gratuite à un plus grand nombre d'enfants des classes pauvres.

La diminution, d'autre part, des 22 écoles libres de garçons est due, non-seulement aux mesures d'investigation qui ne permettent plus l'entrée de l'enseignement aux jeunes gens dont la conduite et la moralité n'auraient pas toujours été irréprochables, mais encore au développement du commerce et de l'industrie qui leur offrent des positions plus lucratives.

Quant aux écoles de filles, il y en avait, en 1847, à Marseille, 125 dont 7 publiques et 118 libres; il y en a aujourd'hui 153, dont 20 publiques et 133 libres; augmentation totale 28.

L'augmentation constante des écoles de filles prouve que la carrière de l'enseignement est encore celle qui présente le plus d'avantages aux jeunes personnes qui ont acquis quelque instruction.

La population totale des écoles était, en 1847, de 15,655; elle est aujourd'hui de 17,840. Le bienfait de l'instruction est donc donné aujourd'hui à 2,186 enfants de plus qu'en 1847. Si l'on ajoute au nombre des écoles proprement dites celui des salles d'asile et des classes d'adultes, on verra que la commune de Marseille posséde en ce moment 276 établissements d'instruction primaire réunissant 20,748 élèves.

En ajoutant à ce nombre celui des enfants qui reçoivent l'éducation dans les établissements secondaires et autres qui ne sont pas soumis à la surveillance des autorités primaires, on arrivera certainement à trouver, entre le nombre des enfants recevant l'instruction et la population de la commune, un rapport de 1 à 9 au moins.

En 1847, la loi de 1833 régissait l'instruction primaire; en 1850, une nouvelle loi, votée dans des circonstances exceptionnelles, la remplaça. Cette dernière loi confia la direction de l'enseignement primaire aux communes; le décret du 9 mars 1852 la rendit aux recteurs, enfin la loi du 14 juin 1854 l'a concentrée tout entière dans les mains des Préfets.

La surveillance de cet enseignement est confiée actuellement à Marseille aux membres de la délégation cantonale et au conseil départemental. La délégation cantonale composée, en grande partie, des membres des anciens comités, remplit ses devoirs avec zèle et dévouement.

Un décret du 21 mars 1855 a réglé tout ce qui concerne les salles d'asile et a institué un comité de patronage composé de dames chargées, concurremment avec les autres autorités préposées par la loi, de la surveillance de ces utiles établissements destinés à rendre de grands services pour la moralisation des classes laborieuses et populaires.

L'année 1848 présente, comme on le voit, une légère diminution dans le nombre des élèves. De 15,655 qui figuraient dans l'état de 1847, nous descendons à 15,272. Cette décroissance insignifiante, ou plutôt ce point d'arrêt dans la marche ascendante de l'éducation du jeune âge, trouve tout naturellement son explication dans les évènements politiques de 1848, dont la secousse violente se fit sentir jusques dans ces modestes maisons où l'enfant reçoit la première culture de l'intelligence. Estimons-nous heureux, Messieurs, de n'avoir pas eu à déplorer pour nos écoles des suites plus

graves du bouleversement qu'amena la Révolution de février. Tandis que sur beaucoup d'autres points de la France l'instituteur oubliant la sainteté de sa mission, fermait sa classe pour se mêler aux luttes politiques, ou abusait de sa position pour semer dans l'âme de l'enfance les doctrines subversives dont il s'était fait l'apôtre, nos maisons d'éducation continuaient paisiblement le cours de leurs modestes travaux, sans se préoccuper de ce qui se passait autour d'elles. Le personnel de l'enseignement, fidèle à ses devoirs, sut mettre à profit les sages conseils des autorités préposées à la surveillance de l'enseignement primaire, et les plaintes graves qui s'élevèrent contre la conduite d'un si grand nombre d'instituteurs des autres départements, ne trouvèrent heureusement aucune application dans le nôtre et surtout à Marseille.

L'année 1849 ne donne lieu à aucune remarque particulière, si ce n'est que la jeune population des écoles remonte au chiffre ou elle était arrivée avant la Révoluton de février.

Mais, en 1850, nous inaugurons une ère nouvelle qui sera féconde en heureux résultats. La liberté de l'enseignement est proclamée par la loi organique du 15 mars. L'art. 25 dispose que tout français, âgé de 21 ans accomplis, peut exercer dans toute la France la profession d'instituteur primaire, public ou libre, s'il est muni du brevet de capacité. Jusques-là, le principe de la liberté n'avait été reconnu que pour les écoles de garçons. Celles de filles étaient restées soumises à l'autorisation rectorale. Désormais pour ouvrir une école libre, soit de garçons, soit de filles, il suffira d'une déclaration présentée au Maïre de la commune dans laquelle l'instituteur ou l'institutrice veut s'établir. Sous l'influence de cette loi, les établissements prennent un rapide accroissement. Leur nombre qui n'était que de 258 au 1er septembre, époque où la loi fut mise à exécution, s'élevait à 274 au 31 décembre 1850. Les corporations religieuses munies

du brevet de capacité avaient seules pu, sous le régime de l'autorisation, ouvrir des maisons d'éducation. La loi du 15 mars dispose que les lettres d'obédience tiendront lieu de brevet aux institutrices appartenant à des congrégations religieuses vouées à l'enseignement et reconnues par l'Etat. A partir de ce moment, une lutte qui portera des fruits abondants s'engage entre l'enseignement laïque et l'enseignement religieux. C'est alors que paraissent à Marseille les sœurs de St-Vincent-de-Paul, les religieuses de la Compassion, les dames de St-Joseph de l'Apparition, et quelques autres corporations qui ne tarderont pas à conquérir une place importante dans l'éducation des classes pauvres de la ville et de la banlieue.

Le premier établissement confié par l'Administration municipale aux sœurs de St-Vincent-de-Paul, est celui de St-Lazare, qui se compose d'une crèche, d'une salle d'asile, d'une école et d'un ouvroir. Bientôt nous verrons paraître les écoles des paroisses de St-Jean-Baptiste, de St-Vincent-de-Paul et de St-Victor; puis viendra le tour des écoles communales et libres de la banlieue, où les religieuses de St-Vincent-de-Paul avaient été précédées et où elles seront suivies par d'autres congrégations qui ne tarderont pas à leur céder le premier rang.

Je passe sous silence les années 1851 à 1856, pendant lesquelles le bienfait de l'éducation populaire continue à marcher d'un pas rapide et sûr dans la voie du progrès, et j'arrive à l'année 1857, sur laquelle je crois devoir entrer dans quelques détails, qui me paraissent nécessaires pour vous faire apprécier convenablement l'état actuel de l'instruction du jeune âge dans la ville de Marseille et son territoire.

Le nombre des établissements d'instruction élémentaire est de 106 pour les garçons, 157 pour les filles et 15 pour les enfants des deux sexes réunis.

Parmi les établissements de garçons, on compte 26 écoles publiques, 67 écoles libres ; 1 école gratuite dans laquelle sont admis les jeunes orphelins connus sous le nom d'enfants de l'Etoile, l'école affectée au culte protestant et l'école israélite, 3 classes publiques d'adultes, 1 classe publique d'apprentis et 6 écoles libres d'adultes.

Les établissements destinés à l'éducation des filles se partagent de la manière suivante :

20 écoles publiques, 127 écoles libres, 1 école entretenue par la Société de Bienfaisance et de Charité; 1 autre école entretenue par une fondation pieuse, 2 écoles protestantes et 2 écoles israélites, 4 classes d'adultes dont une communale et trois libres.

Les 15 établissements autorisés à recevoir des enfants des deux sexes, se composent de 2 écoles mixtes, celle de St-Barnabé et celle du Rouet et de Ste-Marguerite, de 5 salles d'asile communales et de 8 salles d'asile libres.

Parmi les écoles publiques de garçons, 16 sont dirigées par les frères des écoles chrétiennes ou par d'autres corporations religieuses et 10 par des instituteurs laïques. L'école gratuite dite des enfants de l'Etoile, est tenue par les frères des écoles chrétiennes. Les classes publiques d'adultes sont partagées entre les frères et des instituteurs laïques, et les classes libres d'adultes sont tenues par des instituteurs laïques.

Les écoles publiques de filles sont toutes confiées à des congrégations religieuses, à l'exception d'une seule qui est tenue par une institutrice laïque (1). Quant aux écoles libres de filles, on en compte 149 qui sont tenues par des laïques et 8 par des religieuses.

La population totale des divers établissements qui composent l'ensemble de nos maisons d'éducation pour l'un et

(1) L'école de la Capelette.

l'autre sexe est, comme nous l'avons dit, de 20,748 élèves, ainsi répartis :

Ecoles publiques.	garçons	4,885
	filles.	4,042
Ecoles libres. . .	garçons.	3,484
	filles.	4,555
Ecoles gratuites entretenues par des Sociétés,	garçons	270
	filles.	210
Ecoles protestantes.	garçons	135
	filles.	182
Ecoles israélites . .	garçons	45
	filles.	33
Salles d'asile publiques.	garçons	630
	filles.	450
Salles d'asile privées.	garçons	524
	filles.	420
Classes d'adultes publiques.	garçons	406
	filles.	200
Classe publique d'apprentis,	garçons.	65
Classes d'adultes libres.	garçons	137
	filles.	75
	Total.	20,748

Ce chiffre dit assez haut les progrès accomplis par l'éducation de l'enfance, durant l'époque dont nous nous occupons. Il dépasse de 5,093 celui de 1847 et de 13,376 celui de 1829.

Mais ce n'est point là encore le nombre réel des enfants qui participent au bienfait de l'éducation. Pour en avoir le total, il faut y ajouter ceux qui reçoivent l'instruction primaire dans les établissements secondaires, dans la maison paternelle, dans les maisons de religieuses cloîtrées, ou hors de Marseille. Des renseignements recueillis avec tous

les soins que réclament des investigations de cette nature, permettent d'évaluer le nombre de ces enfants à 2,502 garçons et à 2,550 filles, en tout 5,052; ce qui porte le total des élèves primaires à 25,800.

Si nous comparons ce nombre avec la population qui, d'après le dernier recensement, est de 233,817 âmes, nous trouvons un élève par 9 habitants, résultat qui doit éclaircir considérablement la teinte noire dont le pinceau de Ch. Dupin a recouvert le département des Bouches-du-Rhône, où il ne trouva, en 1827, qu'un élève mâle par 49 habitants.

En résumé, l'éducation de l'enfance a acquis chez nous un grand développement depuis 1847 et surtout depuis 1829. Le nombre des élèves est aujourd'hui quatre fois plus fort qu'il n'était à cette dernière époque. Le programme de l'enseignemont est beaucoup plus étendu; les études sont meilleures; l'instruction religieuse et morale repose sur des bases plus larges et plus solides; les bonnes méthodes d'enseignement se sont propagées dans une large proportion et ont pris la place des procédés absurdes de la vieille routine; les mauvaises écoles s'en vont, tandis que les bonnes gagnent de jour en jour plus de terrain. L'amélioration porte, surtout, sur les écoles publiques qui s'accroissent de plus en plus et dont l'enseignement a, en général, plus d'étendue et plus de force que dans les écoles libres. Leur entretien exige de la part de la ville des sacrifices qui deviennent d'année en année plus considérables, puisque le budget de l'instruction primaire qui n'était que de 50,170 fr. en 1829, s'élevait à 160,435 fr. en 1857, et dépassera 165,000 fr. en 1858, sans compter 173,025 f. (1) de crédits extraordinaires

(1) Etablissement projeté :

Au boulevart des Dames.	fr. 95,000	«
Achat du local des Carmelins.	26,000	«
Id. de la maison rue l'Evêché, 9. . .	18,025	«
Maison d'école en construction à la rue des Princes.	34,000	«
Total.	173,025	«

votés par le conseil municipal pour construction ou achat de maisons d'écoles et de salles d'asile.

Encore quelques années; encore quelques efforts de la part des autorités chargées de la surveillance et de l'encouragement de l'éducation de l'enfance; encore quelques sacrifices pécuniaires pour la commune, et l'enseignement élémentaire s'élevant chez nous au niveau qu'il a atteint depuis longtemps dans d'autres parties de la France, prendra tous les développements qu'il doit avoir dans une grande ville, et répondra pleinement aux besoins de notre population.

Aperçu statistique sur les Aliénés et les établissements qui leur sont consacrés dans les Bouches-du-Rhône; lecture faite à la Société de Statistique de Marseille, dans la séance du 14 *décembre* 1857, *par M.* L. Ménard, *membre actif, Directeur des Prisons des Bouches-du-Rhône, ancien inspecteur départemental du service des aliénés, etc.*

La loi du 30 juin 1838 sur les aliénés a introduit dans nos institutions un de ces progrès dont une nation peut à juste titre éprouver quelque orgueil.

Antérieurement à la promulgation de cette loi, on cherchait vainement dans la législation des dispositions tutélaires pour la société et l'individu menacés et affligés ensemble par la plus affreuse infirmité qui puisse frapper l'espèce humaine. C'est en 1790 et 1791 seulement que les aliénés sont nommés dans nos lois; nos codes en ont depuis parlé quelquefois, mais ils ne l'ont fait que pour définir la responsabilité de ceux qui les laissent en état de nuire, tracer les formes et les conditions de l'interdiction, et assurer quelques garanties à la liberté individuelle.

Bien que quelques-uns des préjugés du moyen âge se fussent affaiblis dans les classes supérieures, il n'y avait, pour l'aliéné, jusqu'au commencement de ce siècle, que l'indifférente pitié, ou la risée publique selon que sa folie était calme ou extravagante, les chaines, le cabanon, la réclusion dans ce qu'on appelait les maisons des fous le plus souvent même dans les prisons au milieu des rebuts de la société, si sa folie devenait dangereuse.

Sous l'inspiration d'un homme que l'on peut appeler à juste titre l'un des bienfaiteurs de l'humanité, lui qui le premier fit tomber les chaînes des aliénés et chercha avec un noble éclat à retrouver dans le fou, l'homme, la créature de Dieu; sous l'inspiration de PINEL, la science entra hardiment dans une série de patientes études et consacra les grands principes du traitement et de la curabilité des affections mentales; des établissements se formèrent où les théories nouvelles furent mises en pratique et expérimentées avec succès. Il fallait à ces réformes l'autorité de la loi pour être réellement efficaces pour le bien de tous; ce fut alors que l'administration entra dans la voie et ne craignit pas de sonder courageusement cette plaie sociale que les contrastes d'une rapide civilisation, de progrès toujours croissants rendaient chaque jour plus hideuse; elle se fit rendre un compte exact de la situation, et la loi de 1838 jaillit quelques années après de cette solennelle enquête, à laquelle entre tous un homme éminent dans la science et dans l'administration, le docteur FERRUS, a eu l'honneur d'attacher son nom.

La loi de 1838 consacre définitivement les grands principes suivants :

L'existence obligatoire d'établissements publics en nombre suffisant pour le traitement des aliénés indigents; l'action de l'Etat dans ces établissements; sa surveillance dans les établissements privés.

Elle ouvrit aux aliénés les portes des prisons et défendit de les y enfermer à l'avenir. Elle régla le mode de placement des malades, de manière à concilier toutes les garanties de la liberté individuelle avec celles que réclament la sûreté des personnes et la société, et en cela, ses dispositions sont tellement combinées que si l'erreur ou la malveillance pouvait occasioner une séquestration non motivée il serait impossible de la prolonger.

Enfin, la loi en instituant les établissements publics, les dota convenablement et en repartit les charges sur les intéréssés, savoir : l'individu, la famillé, la commune, le département, en maintenant celles qui avaient été créées par des fondations antérieures d'hospices.

En dernier lieu, la loi compléta son œuvre tutélaire en assurant à l'aliéné sequestré dans les établissements publics, la bonne administration de ses biens en attendant l'accomplissement des formalités habituelles de la procédure civile. Elle édicta des peines suffisantes pour sanctionner tous les principes ainsi établis.

On comprend que cet acte législatif, complété et développé par l'ordonnance du 18 décembre 1839, ait dû être suivi de faits administratifs d'une haute importance : des établissements publics créés et organisés, de nouvelles dépenses publiques inscrites aux budgets, enfin toute une population intéressante placée sous la main ou sous la protection de l'autorité publique, tels sont les principaux.

Il nous a paru de quelque intérêt d'étudier ces effets au point de vue de notre département. C'est l'objet du travail de statistique administrative qui va suivre.

Population et dépenses.

La Statistique du département des Bouches-du-Rhône nous fait connaître que de 1820 à 1824 la moyenne des

aliénés renfermés dans les établissements de ce département était de 343. Ces malades étaient repartis dans l'hospice de St-Lazare à Marseille, l'hospice d'Aix et les établissements privés des docteurs Guiaud et Mercurin, à Marseille et à St-Remy. 1025 aliénés avaient été traités dans ces établissements pendant la période quinquennale dont il s'agit. C'était l'époque où les questions relatives aux aliénés commençaient à préoccuper vivement la science et l'administration; aussi dès ce moment les statisticiens qui ont rédigé le remarquable recueil que nous citons, constatent-ils dans les établissements spéciaux la tendance à l'augmentation de la population des aliénés soumis à un traitement régulier et humain, l'utilité de la prompte séquestration des malades pour arriver à la guérison. On verra, dans les tableaux que nous présentons, se formuler, d'une manière frappante, les faits qui, dès-lors, se faisaient jour et auxquels la nouvelle législation a permis de prendre tout leur développement. Nous présentons dans le tableau N° 1 le mouvement général de la population dans ces dix dernières années. Il comprend les deux établissements publics de Marseille et d'Aix et les établissements privés qui se sont succédés et dont un seul subsiste aujourd'hui.

On remarquera que le nombre des entrées, pour l'année 1856, est de 454 malades (non compris 944 restants de l'année précédente) tandis que la moyenne des entrées pendant la période quinquennale de 1820 à 1824 est de 146 seulement. Le chiffre moyen de la population s'élève de 343 à 970. Hâtons-nous de dire qu'il ne faut point attribuer en entier cette augmentation, soit à l'extension de la maladie dans nos contrées, soit à la vigilance de l'autorité ou à l'empressement des familles à faire donner des soins à ceux qui en sont atteints. Les chiffres que nous donnons représentent plus que le contingent normal de la population des Bouches-du-Rhône. La loi en imposant aux départements l'obligation de placer

leurs aliénés dans les asiles spéciaux, leur a laissé le choix d'en créer eux-mêmes ou de traiter avec les établissements situés dans d'autres départements; c'est à ce titre que le Var, la Corse, l'Algérie placent leurs malades dans nos asiles et y constituent ainsi une population étrangère dont il faut tenir compte ; il faut également prendre en considération les éléments introduits par une population flottante aussi considérable que celle de Marseille et qui, s'ils ne séjournent pas définitivement dans l'établissement, contribuent néanmoins à en augmenter l'effectif. On trouve dans le tableau n° 4 l'origine des aliénés existant au 1er janvier 1857 et cette répartition fera comprendre l'importance de l'élément étranger dans les chiffres que nous avons présentés au tableau n° 1. La juste proportion des aliénés appartenant à la population fixe des Bouches-du-Rhône est indiquée par le chiffre des aliénés indigents à la charge du département et dont le domicile de secours a été sérieusement discuté. Leur nombre s'élève en moyenne, pour 1556, à 500.

Le tableau n° 2 fait connaître la manière dont l'intervention directe de l'autorité publique s'est exercée pendant la période que nous examinons. Nous récapitulons dans ce tableau les placements dits d'office et ceux qui ont été effectués volontairement par les particuliers, parents ou amis des aliénés. L'action tutélaire de la loi se révèle dans les chiffres de ce tableau. Ils nous apprennent que le nombre des placements ordonnés d'office est double des placements volontaires, c'est-à-dire que deux fois sur une l'autorité intervient pour faire sequestrer l'aliéné et lui faire donner les soins qui lui sont dûs, et que, dans ce cas, il s'agit presque toujours d'individus dangereux pour la sûreté et l'ordre publics.

Ce rapport que nous faisons ressortir sur l'ensemble des placements, est plus considérable encore dans les établissements publics; ce n'est, on le conçoit, qu'accidentellement que des placements d'office ont lieu dans les établissements

privés. Ils ne figurent que pour 39 individus dans la période décennale que nous analysons.

Les placements d'office, à de rares exceptions près, portent presque tous sur des aliénés indigents ; les familles aisées n'attendent pas ce moyen extrême pour mettre leurs malades hors d'état de nuire. C'est donc en comparant le chiffre de ces placements avec ceux que nous retrouvons dans la période de 1819 à 1824 que nous lisons en même temps l'action bienfaisante de la loi, se présentant avec ce résultat immense : que les hospices avaient reçu et secouru 334 aliénés en 5 années, tandis que la seule année 1856 nous donne une population moyenne de 500 malades indigents traités dans les meilleures conditions et objets des soins les plus éclairés.

Nous complétons les renseignements statistiques que nous venons de donner par le tableau n° 3 qui fait connaître le nombre de sorties, par décès, guérisons ou autres causes. Il en résulte que sur 3,721 aliénés sortis dans la période décennale, 1,334 sont décédés, 1,695 ont été guéris, 692 sont sortis pour causes diverses, retirés, transférés, rapatriés, etc. Notre but n'est point de faire ici une statistique médicale des aliénés; cette œuvre est celle des hommes spéciaux; elle a été déjà faite une première fois pour l'asile de St-Lazare par M. le docteur LAUTARD, pour celui de St-Pierre par le docteur AUBANEL qui continue cet utile travail en en recueillant journellement les éléments. Notre but étant d'étudier seulement la question au point de vue administratif, nous croyons devoir borner là l'examen de la population proprement dite. Nous devons maintenant dire un mot des dépenses qu'occasionne ce service en ce qui regarde les aliénés indigents.

Il est intéressant d'observer de quelle manière elles ont progressé depuis le fonctionnement régulier de la loi, c'est-à-dire depuis 1839. Le tableau n° 5 en donne le chiffre et

la répartition; il s'est élevé, en 18 ans, de 139,000 à 224,000 fr. c'est presque le double. Le département des Bouches-du-Rhône et la ville de Marseille ont en grande partie supporté cette lourde charge qui a été créée presque en entier pour le département par la loi de 1838, puisqu'il ne faisait figurer antérieurement au budget que quelques allocations volontaires, que nous voyons s'élever seulement pour 2,261 f. 34 c. en 1837, tandis que le compte de 1856 accuse une dépense de 88,567 fr. 18 cent. On ne saurait, du reste, regretter une pareille dépense. La législation nouvelle n'a point créé d'aliénés, elle leur a reconnu des droits, elle a imposé l'obligation de les rechercher, de les traiter, de préserver la société du danger dont ils la menacent. Il ne saurait être question ici de luxe ou de prodigalité; une dépense qui répond à des besoins d'ordre public et d'humanité est une dépense utile nécessaire.

Nous avons maintenant à faire connaître les établissements consacrés, dans le département, au traitement des maladies mentales. Nous commencerons par le plus important, celui de Marseille.

Asile de Marseille.

L'asile de Marseille, dit de St-Pierre, doit son origine à l'ancien hôpital des fous de St-Lazare ; on a fait l'historique de cet hospice et il est intéressant de lire à ce sujet le travail très-complet de feu M. le docteur Lautard. On sait que les bâtiments de St-Lazare constituaient l'ancienne léproserie de ce nom ; ils furent convertis en hospice d'insensés en 1699. Ils reçurent d'abord quelques aliénés, devenus trop nombreux pour un modeste local où les avait réunis un vénérable prêtre, l'abbé Antoine Garnier, auquel appartient l'honneur d'avoir le premier, à Marseille, songé à améliorer la position de ces malheureux.

Par application de l'ordonnance de 1839, l'hospice de St-Lazare dut cesser de faire partie de l'ensemble des établissements hospitaliers de la commune pour être érigé en asile public. La maison prit ainsi, selon le vœu de la loi, cette individualité propre qui doit appartenir aux asiles d'aliénés, individualité qui est et sera la cause principale de leurs développements et de leurs progrès.

Mais qu'était la personne civile ainsi créée? Il nous suffira pour en avoir une idée de jeter un coup d'œil sur les ruines de la vieille léproserie si longtemps placée aux portes de la ville de Marseille comme une tâche hideuse au front de la cité. Il fallait présager un triste avenir à l'institution nouvelle. Heureusement depuis plusieurs années l'édilité marseillaise s'était émue de la situation déplorable des malades renfermés, tant dans cet édifice que dans sa succursale, l'ancien hospice de St Joseph, et ses actes depuis 1827 avaient préparé au nouveau service un établissement plus digne d'une ville opulente dont on vante à bon droit l'esprit d'humanité. C'était l'asile actuel de St-Pierre, qui, en vertu d'une ordonnance royale du 30 octobre 1843, fut cédé à l'asile des aliénés en échange des bâtiments de St-Lazare. Une aile seulement de cet édifice était achevée lorsqu'en 1844, sous l'empire d'une urgence extrême, il dut être occupé par la population de St-Lazare menacée d'être engloutie sous les ruines du vieil hospice. Ce fut une amélioration pour les malheureux aliénés, mais une amélioration bien incomplète que leur transférement dans cette moitié d'édifice; nous l'avons inspectée, en 1849, et nous avons constaté et signalé à l'autorité une situation déplorable à tous égards; plus de 450 malades étaient là sans classification réelle : promenoirs vitrés, chauffoirs, passages, pas-perdus, tout était transformé en dortoirs où les lits présentaient seulement l'espacement nécessaire pour permettre le passage du malade qui devait l'occuper. Et, cependant, le médecin habile,

placé à la tête du service médical, luttait de toutes les forces de la science pour attenuer un pareil état de choses et l'on pouvait voir aux résultats obtenus dans ces conditions, que d'avenir il y avait dans une situation régulière.

D'autre part les constructions elles-mêmes laissaient tout à désirer. Conçu dans les idées d'Esquirol prises dans leur sens le plus absolu, le bâtiment semblait avoir été créé pour en faire une amère critique; entièrement construit à rez-de-chaussée, sans aucune des précautions indiquées par l'hygiène, il présentait de plus un développement de surface hors de proportion avec la population qu'il devait recevoir, tout en un mot indiquait un agrandissement indispensable, un remaniement général. Nous ne dirons point par quelles phases nombreuses a passé la question d'achèvement ainsi soulevée, comment le principe de l'obligation de faire la dépense a été discuté pendant de longues années. Disons seulement que sur l'initiative d'un magistrat éminent auquel Marseille doit la rigoureuse impulsion dont elle commence aujourd'hui à ressentir les heureux effets, disons que, grâce à l'initiative de M. le vicomte de Suleau, Préfet, à l'influence de M. le comte de Chanterac, Maire, la question reçut enfin une solution. Le conseil municipal de Marseille, achevant l'œuvre de ses devanciers de 1827, vota tous les fonds nécessaires à cet entier achèvement et dota ainsi la cité d'un établissement modèle qu'elle peut montrer avec orgueil aux étrangers.

Une heureuse combinaison financière permit de pousser les travaux avec activité; l'aile nouvelle entière s'acheva avec rapidité d'après les idées de MM. Ferrus et Aubanel. M. Martin, architecte du département, réussit avec un rare bonheur à transformer l'aile ancienne de maniere à la mettre en harmonie avec les nouveaux travaux, en sorte que de St-Pierre aujourd'hui terminé, il ne reste plus que le bâti-

ment d'administration qui appartienne à l'édifice primitif. Il avait fallu trente années pour que cette affaire arrivât à bonne fin.

L'asile de Marseille présente deux grands corps de bâtiments distincts, destinés à séparer complètement les deux sexes; ces bâtiments sont reliés entr'eux par celui de l'administration.

Chaque quartier est divisé lui-même en cinq divisions consacrées aux diverses catégories de malades. Quelqu'habitué que l'on soit à visiter les établissements d'aliénés, on éprouve toujours une impression sérieuse à parcourir ainsi successivement tous les degrés de la folie méthodiquement classés, à assister à cet affaiblissement graduel de la raison humaine. Là, du reste, est le secret de l'ordre qui règne dans un asile bien tenu. L'un des éléments de succès les plus féconds pour le traitement, c'est la classification. Chaque division a une cour plantée d'arbres et ouverte vers la campagne, un promenoir couvert, un réfectoire, un ouvroir, un chauffoir, des dortoirs où tout respire la propreté, le confortable même. De vastes infirmeries reçoivent les malades atteints d'affections accidentelles. Chaque division présente de plus les modifications exigées par sa population spéciale, suivant qu'il reçoit des épileptiques, des aliénés agités ou les malheureux réduits à une condition inférieure à celle de la brute et que l'on a nommé *gâteux*. On peut dire, en un mot, que l'établissement renferme dix asiles spéciaux à chaque degré de l'aliénation dans les deux sexes.

Cette ordonnance est complétée par les services généraux installés d'après les dernières données de l'expérience : cuisines, bains, lingerie, buanderie, etc. Au quartier des hommes est annexée une division spéciale, destinée aux pensionnaires hommes et distribuée avec élégance et confort. (Nous dirons plus tard un mot de cette combinaison en par-

voilà le but constant qu'on s'y propose. Ce n'est qu'aux derniers dégrés de la démence, ou dans les excès d'une folie furieuse, qu'il ne reste pas à un aliéné une portion d'intelligence qui ne puisse être convenablement employée ; et apporter un contingent utile à l'économie générale de la maison. On ne nous demandera point l'énumération des travaux auxquels les malades sont affectés ; du travail de bureau à celui des champs, de l'œuvre la plus délicate de l'aiguille aux plus grossières occupations du ménage, tous les dégrés sont occupés. Toutes les professions payent leur tribut à la cruelle infirmité qui conduit à l'asile et toutes les professions y retrouvent les labeurs de la vie libre. Le travail y dispute l'aliéné à la folie et le maintient le plus longtemps possible à son rang d'homme en le rendant utile.

Voilà ce qu'est l'asile de Marseille sous l'empire d'une législation tutélaire. Voilà ce qu'est devenue l'antique léproserie de St-Lazare avec ses reclus demi-nus et chargés de chaines; c'est une des gloires de notre cité qu'un triomphe aussi complet de la science et de la civilisation se soit accompli dans son sein.

Asile d'Aix.

On lisait encore, il y a peu d'années, sur la façade de l'asile d'Aix, cette inscription : *Hospice des Insensés* 1691. La loi n'a voulu pour les aliénés, ni prisons, ni hospices, elle leur a ouvert des *Asiles*. L'inscription a dû être remplacée, et l'établissement a pris le nom d'*Asile de la Trinité*, mais il ne lui a pas été donné jusqu'à ce jour de se transformer suivant l'esprit des asiles modernes, et, à bien des égards, il conserve encore à l'intérieur la date incrustée sur sa façade. Nous retrouvons dans plusieurs quartiers de cet établissement le cabanon tel qu'il nous a été légué par les siècles passés; les deux grandes divisions des sexes existent, mais

la disposition des subdivisions rend le classement fort imparfait.

Hâtons-nous de jeter un voile sur tout ce qui appartient à l'ancienne construction pour dire que deux quartiers édifiés dans ces dernières années, se présentent dans des conditions très-convenables et qu'ils ont été conçus d'après les principes, de manière à servir de jalon pour l'établissement d'un asile régulier.

L'asile d'Aix relève de l'administration des hospices de cette ville. Il doit cette situation à une fausse application de la loi de 1838 qui maintient sous l'autorité des commissions les quartiers d'hospices affectés antérieurement au traitement des aliénés. Or, l'asile d'Aix n'est point un *quartier* mais bien un établissement distinct ; il y a plus : doté par la munificence du président LEBRET et de Mgr. de COSANNE, archevèque d'Aix, il avait à son origine ses biens propres, son administration spéciale, et la loi de 1838 devait lui rendre cette individualité qu'il avait perdue sous le régime de la loi du 26 vendemiaire an V. Nous estimons que c'est au fait de la fiction légale dont nous parlons, qu'est dû en grande partie l'état d'infériorité dans lequel se trouve cet établissement; à ce sujet, qu'il nous soit permis de nous citer nous-même, nous le ferons avec d'autant plus de liberté que notre opinion a eu la bonne fortune d'être appréciée par un administrateur d'une haute expérience, M. le marquis de CREVECŒUR, qui voulut bien la reproduire dans un de ses rapports au Conseil général. Nous disions en 1856 :

« Privé de l'individualité qui appartient aux établisse-
» ments d'aliénés, fondu pour ainsi dire dans l'existence
» collective des établissements hospitaliers, l'asile d'Aix con-
» tinue à subir les conséquences d'une constitution im-
» parfaite, le progrès s'y accomplit lentement malgré les

» bonnes intentions de ceux qui président à son adminis-
» tration, l'autorité n'y est pas suffisamment définie, l'ini-
» tiative flotte entre les administrateurs et le médecin en
» chef préposé responsable. Le plan d'ensemble fait défaut,
» ce qui, au point de vue du service spécial des aliénés, est
» d'une gravité extrême. Alors que tous les asiles spéciaux
» dans les temps ordinaires se suffisent non-seulement à
» eux-mêmes, mais s'améliorent par leurs propres res-
» sources, l'asile d'Aix participe à la situation génée des
» hospices auxquels il rapporte certainement plus qu'il ne
» coûte.......

» Il me paraît démontré que si l'on n'a pas mieux fait
» dans l'asile avec tout le désir qu'on paraît y avoir ap-
» porté, avec l'amour du bien qui est évidemment dans
» l'esprit des administrateurs, c'est qu'il y a un vice radical
» qui s'oppose aux progrès du bien. Ce vice est dans la na-
» ture même des choses, dans l'organisation. »

Nous n'ajouterons qu'un mot pour venir à l'appui de cette critique; c'est qu'il est notoire que si quelques améliorations ont été réalisées dans l'asile d'Aix, on les doit en grande partie à l'initiative de l'un des administrateurs agissant personnellement comme délégué de la commission. Si le bien a pu jaillir de cette combinaison irrégulière, que n'eût on pas fait avec une individualité fortement constituée !

En l'état, l'asile d'Aix est administré par la commission des hospices; à sa tête est placé un médecin en chef chargé en même temps de la responsabilité légale définie par la loi (1); un élève, 10 sœurs hospitalières, 21 employés ou infirmiers des deux sexes en forment le personnel, il peut contenir 250 malades. On retrouve le mouvement de sa population dans les tableaux que nous avons déjà présentés.

(1) M. le docteur Pontier.

Le prix de la journée y est réglé à raison de 1 fr. 15 c. et 1 fr. 50 c. pour les indigents, 1 fr. 90 c. pour les pensionnaires. Ses dépenses et ses recettes sont comprises dans le budget général des hospices.

Malgré les conditions défectueuses de l'établissement, la vie en commun est la règle, le cabanon l'exception, pendant le jour du moins. Le travail a été convenablement organisé chez les femmes, il est nul chez les hommes qui sont encore livrés à tous les inconvénients du désœuvrement. On retrouve avec peine parmi eux les Arabes placés par les provinces de l'Algérie, et auxquels ce séjour ne peut qu'être funeste au point de vue de la santé physique et sans avantage pour le traitement mental.

En résumé, les saines doctrines ont pénétré dans l'asile d'Aix, il leur suffirait, pour se développer avec fruit, de quelques améliorations matérielles et d'une organisation forte et régulière, nous ne pensons pas que cet établissement soit sans avenir et doive disparaître. L'asile de Marseille nous paraît avoir acquis un développement au delà duquel il se trouverait dans des conditions moins favorables pour une bonne administration. Dût-il perdre par la constitution de nouveaux asiles départementaux une partie de sa population étrangère, la rapide extension de notre population remplira promptement les vides et l'asile d'Aix amélioré convenablement existera toujours évidemment comme une succursale utile à l'important service des Bouches-du-Rhône.

Etablissements privés.

Le département comptait, il y a quelques années, trois établissements privés consacrés au traitement des maladies mentales, deux ont disparu, l'un fermé par un acte de

juste sévérité de l'autorité administrative, l'autre par la volonté de ses propriétaires. La bonne organisation des asiles publics : la création, dans ces maisons, de quartiers de pensionnaires destinés surtout aux aliénés de la classe moyenne qui y retrouvent sans trop de dépenses une partie de leurs habitudes, doit avoir pour résultat la fermeture des établissements privés de second et de troisième ordre. Ceux-ci ne sauraient offrir aux familles que le mot d'hospice n'effraie plus, les mêmes garanties que nos asiles, sagement administrés, dotés de secours médicaux donnés par d'hommes de la plus haute expérience, et où l'esprit de spéculation n'a pas la place qu'il occupe dans une industrie privée. Aussi voyons-nous que le chiffre total des entrées ayant augmenté dans la proportion de 296 à 454 de l'année 1847 à l'année 1856, est néanmoins descendu de 45 à 20 pour les établissements privés dans la même période.

Il n'y a donc plus de place aujourd'hui que pour les maisons de santé de premier ordre, dirigées par des spécialistes distingués et s'adressant aux familles riches ; à ce point de vue la clôture de l'ancien établissement du docteur Guiaud près Marseille, laisse une véritable lacune à remplir pour l'industrie privée. Nous sommes persuadés que si ses derniers propriétaires, aulieu de l'abandonner, l'eussent transformé en vue des exigences nouvelles, ils eussent répondu à un besoin réel.

Nous pensons qu'un établissement de premier ordre aurait une clientelle assurée dans la population de Marseille, dans les étrangers qui de tous les points du littoral viennent en France demander des soulagements à la science, dans les malades de l'intérieur que ne manquerait pas d'attirer la beauté de notre climat. Il y a là une veine féconde et utile à exploiter.

L'établissement de St-Paul, à St-Remy, le seul qui ait survécu dans notre département, a été fondé, en 1802, par le docteur MERCURIN qui le dirigea longtemps d'une manière brillante, et auquel appartient l'honneur d'être entré des premiers dans la noble carrière ouverte par la science moderne.

Le corps principal de bâtiment est un ancien couvent de franciscains, qui reçut autrefois des malheureux atteints d'aliénation mentale. Admirablement situé près de ces monuments si étrangement jetés sur l'emplacement de l'antique Glanum, cet édifice d'une étendue considérable, entouré de vastes jardins, domine une plaine riante et fertile. Si l'aspect de la nature, d'un beau ciel, un air pur et salubre peuvent avoir quelqu'influence sur les aliénés, on ne saurait leur assigner un asile plus convenable que celui dont nous parlons.

Autorisé régulièrement depuis deux années seulement en conformité de l'ordonnance de 1839, l'établissement de St-Paul réunit les conditions légales de classification des malades. Les aliénés y sont soumis au régime de la vie en commun, ou logés dans des appartements séparés conformes à leur position sociale.

Les fonctions dont nous avons été revêtus et le caractère purement privé de cette maison, nous font un devoir d'être sobre de détails sur son organisation et son régime intérieur, nous ajouterons seulement à ce que nous venons de dire qu'elle renferme habituellement 80 à 100 malades des deux sexes, que deux médecins sont placés à sa tête, l'un comme directeur, l'autre comme médecin en chef, et que des sœurs de l'ordre de St-Vincent-de-Paul sont chargées de la surveillance du quartier des femmes et de l'économie des services généraux.

Nous avons dit aussi succinctement que possible la situation du service des aliénés dans notre département. On le voit, elle est telle qu'on peut s'en montrer fier et dussions-nous nous répéter, nous dirons que l'on doit bénir une législation qui produit de tels effets. S'en suit-il qu'en dehors même de l'amélioration progressive des asiles, de la régularité et de la promptitude des placements, il ne reste rien à faire pour les aliénés. Telle n'est point notre pensée, et nous croyons devoir, en terminant, insister sur deux points qui nous ont souvent frappé dans notre pratique du service des aliénés.

La loi, en plaçant ces malheureux sous le patronage de l'administration, a fait une œuvre utile parce qu'il est notoire que la sollicitude de leurs familles leur fait le plus souvent défaut.

Mais il y a plus, la loi est peut être restée en arrière pour sauvegarder leurs intérêts; l'oubli et l'indifférence des familles se traduisent le plus souvent par l'exiguité des sacrifices qu'elles s'imposent pour leur donner une somme suffisante de bien être qui soit en rapport avec leur fortune.

On se désafectionne promptement d'un aliéné, les sympathies qu'il a pu exciter ne tardent pas à s'éteindre, faute d'aliment, le malade restant le plus souvent indifférent au monde extérieur s'il ne lui est hostile. Les sacrifices que l'on s'impose pour lui, la portion de ses revenus qu'on affecte à ses besoins diminuent progressivement, finissent par s'arrêter au strict nécessaire. Ceci s'applique surtout aux placements volontaires d'aliénés non interdits, et nous pourrions citer à ce sujet des faits scandaleux. Il nous paraitrait convenable qu'un jugement intervînt d'office toutes les fois qu'il y a séquestration d'un individu, pour fixer la portion de ses revenus qui doit être appliquée à

son traitement et à ses dépenses personnelles Cette mesure compléterait l'œuvre de protection que la société exerce sur l'aliéné.

Un dernier bienfait reste à accomplir : le peu de sympathie qu'excite l'aliéné dans la famille, la crainte dont il est l'objet, l'accompagnent le plus souvent à sa sortie de l'asile; s'il est indigent, sa position est affreuse; mieux vaudrait pour lui n'avoir pas été guéri; si, comme on le voit si souvent, les chagrins domestiques sont la cause de la maladie, la rechute ne se fait pas attendre sous l'empire des circonstances qui l'ont déjà produite. Ici encore nous avons eu sous nos yeux de bien tristes exemples.

Il faut conséquemment qu'une main amie vienne au seuil de l'asile secourir l'aliéné guéri ; il faut qu'une part suffisante lui ait été réservée sur les produits de son travail dans la maison, et qu'un utile patronage soutienne ses premiers pas dans une société qui le voit rentrer avec méfiance dans son sein. Cette institution est l'apanage de l'avenir. Puisse-t-elle prendre naissance dans notre cité et compléter pour le plus grand honneur de l'humanité l'œuvre tutélaire dont nous venons d'analyser les effets.

TABLEAU N° 1. *Mouvement de la population des Aliénés placés dan*

DÉSIGNATION des ÉTABLISSEMENTS.	Restant au 31 décembre 1846.	Année 1847.			Année 1848.			Année 1849.			Année 1850.			Année	
		Entrées.	Sorties.	Restant au 31 décem.	Entrées.	Sorties.	Restant au 31 décem.	Entrées.	Sorties.	Restant au 31 décem.	Entrées.	Sorties.	Restant au 31 décem.	Entrées	Sorties
ASILE DE MARSEILLE.	443	175	151	437	187	180	444	196	198	442	198	174	466	240	17
ASILE D'AIX.	188	76	85	179	82	57	204	77	88	193	77	67	203	95	[illegible]
Établissements privés.	136	45	51	130	46	42	134	51	46	139	86	51	174	43	[illegible]
TOTAUX. . . .	737	296	287	746	315	279	782	324	332	774	361	292	863	378	3

TABLEAU N° 2. *Nature des placem*

DÉSIGNATION des ÉTABLISSEMENTS.	1847			1848			1849			1850			1
	D'office.	Volontaire.	Total.	D'office	Volontaire.	Total.	D'office.	Volontaire.	Total.	D'office.	Volontaire.	Total.	D'office.
Asile de Marseille. . .	125	50	175	108	79	187	120	76	196	131	67	198	164
Asile d'Aix	71	5	76	75	7	82	74	3	77	65	12	77	84
Établissements privés	1	44	45	1	45	46	3	48	51	31	55	86	»
TOTAUX. . .	197	99	296	184	131	315	197	127	324	227	134	364	248

les Etablissements des Bouches-du Rhône de 1846 *à* 1857.

Année 1852.			Année 1853.			Année 1854.			Année 1855.			Année 1856.			TOTAUX GÉNÉRAUX de 1847 à 1857.		
Entrées.	Sorties.	Restant au 31 décem.	Entrées.	Sorties.	Restant au 31 décem.	Entrées.	Sorties.	Restant au 31 décem.	Entrées.	Sorties.	Restant au 31 décem.	Entrées.	Sorties.	Restant au 31 décem.	Entrées. (restant de 1846 compris.	Sorties.	Restant au 31 décembre 1857.
379	286	622	255	244	633	298	267	664	297	270	691	300	294	697	2938	2241	697
172	182	210	106	98	218	107	138	187	93	116	164	135	110	189	1208	1019	189
64	106	104	25	29	100	21	28	93	15	19	89	19	20	88	551	463	88
615	574	936	386	371	951	426	433	944	405	405	944	454	424	974	4697	3723	974

du 1er *Janvier* 1847 *au* 31 *Décembre* 1857.

1852			1853			1854			1855			1856			TOTAUX GÉNÉRAUX de 1847 à 1857.		
D'office.	Volontaire.	Total.	D'office.	Volontaire.	Total.	D'office.	Volontaire.	Total.	D'office.	Volontaire.	Total.	D'office.	Volontaire.	Total.	D'office.	Volontaire.	Totaux.
[illegible]	90	379	185	70	255	212	86	298	211	86	297	238	62	300	1783	742	2525
[illegible]	9	172	84	22	106	91	16	107	77	16	93	117	18	135	901	119	1020
[illegible]	63	64	1	24	25	«	21	21	1	14	15	»	19	19	39	376	415
[illegible]	162	615	270	116	386	303	123	426	289	116	405	355	99	454	2723	1237	3960

TABLEAU N° 3. *Causes des sorties du 1er janvier 1847 au 31 décembre 1856*

DÉSIGNATION des ÉTABLISSEMENTS	1847				1848				1849				1850			
	Décès	Guérison	Autres	Totaux	Décès	Guérisons	Autres	Totaux	Décès	Guérisons	Autres	Totaux	Décès	Guérisons	Autres	Totaux
Asile de Marseille. . .	65	66	20	151	70	102	8	180	82	101	15	198	76	89	9	174
Asile d'Aix.	24	42	19	85	30	23	4	57	31	42	15	88	25	41	4	67
Etablissements privés.	10	36	5	51	6	33	3	42	14	32	»	46	15	30	6	51
Totaux.	99	144	44	287	106	158	15	279	127	175	30	332	116	160	16	292

(*restant compris.*)

1851				1852				1853				1854				1855			
Décès	Guérisons	Autres	Totaux	Décès	Guérisons	Autres	Totaux	Décès	Guérisons	Autres	Totaux	Décès	Guérisons	Autres	Totaux	Décès	Guérisons	Autres	Totaux
48	109	20	177	48	120	118	286	83	147	14	244	126	122	19	267	102	130	38	270
31	43	4	78	27	35	120	182	53	40	5	98	95	36	7	138	71	33	12	116
12	33	26	71	9	21	76	106	9	20	»	29	11	5	12	28	7	4	8	19
91	185	50	326	84	176	314	574	145	207	19	371	232	163	38	433	180	167	58	405

	1856				TOTAUX GÉNÉRAUX de 1847 à 1857			
	Décès	Guérisons	Autres	Totaux	Décès	Guérisons	Autres	Totaux
Asile de Marseille.	77	105	112	294	777	1091	373	2244
Asile d'Aix.	68	39	3	110	455	374	190	1019
Établissements privés. . .	9	5	6	20	102	219	142	463
Totaux généraux. . . .	154	149	121	424	1334	1684	705	3723

TABLEAU N° 4.

—

Origine des Aliénés

existant dans les établissements des Bouches-du-Rhône, au 1er janvier 1857.

LIEUX D'ORIGINE.	Asile de Marseille.	Asile d'Aix.	Asiles privés.	Total.
Bouches-du-Rhône	327	48	24	399
Autres départements . . .	335	101	63	499
Algérie	«	21	«	21
Etrangers.	30	19	1	50
Origines inconnues. . . .	5	«	«	5
Totaux.	697	189	88	974

TABLEAU N° 5.

Dépenses des Aliénés Indigents,

***Dans le département des Bouches-du-Rhône depuis* 1838.**

Exercices.	RÉPARTITION DES CHARGES ENTRE LES								Total.	
	Familles.		Hospices.		Communes		Département des Bouches-du-Rh.			
	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.
1839	5624	46	127153	06	1692	56	5454	44	139924	52
1840	»		119850	»	1308	»	33775	23	154833	23
1841	5206	22	119184	13	2645	46	13701	47	140737	28
1842	4500	28	220827	16	2931	13	20236	68	148495	25
1843	16923	35	119428	37	3385	87	16801	75	156539	34
1844	18778	67	121257	71	4044	62	19158	22	163239	22
1845	20668	87	12836	13	89035	45	42894	40	165434	45
1846	24386	89	14220	96	87024	93	44904	48	170537	26
1847	29208	67	14460	46	87736	77	45745	28	177151	18
1848	8459	56	13752	40	90439	87	46966	53	159618	36
1849	9202	24	14554	89	81228	47	52494	26	157479	86
1850	9450	59	14283	31	76252	53	53787	42	153773	85
1851	9604	67	11562	85	84087	53	62116	41	167371	46
1852	10531	83	11657	50	91259	95	66109	08	179558	36
1853	10976	69	12307	78	95342	18	71522	73	190149	38
1854	11800	22	10747	15	105577	08	74619	99	202744	44
1855	12275	33	10664	53	106280	07	76457	13	205677	06
1856	11379	06	11464	12	117729	43	83567	18	224139	79

ÉTAT-CIVIL.

CONSOMMATIONS.

***Observations sur l'approvisionnement et le nouveau mode de la vente, en gros, du poisson au marché de la place Vivaux, à Marseille; par* M. SAPET, *membre actif et annotateur de la société de statistique de cette ville; lecture faite dans la séance du* 14 *décembre* 1857.**

Le principe de la liberté du commerce est un principe vivifiant qui produit les meilleurs résultats. Livré librement à son instinct, guidé par ses intérêts et par son expérience, agissant à ses risques et périls, sachant que les nations s'alimentent et vivent pour ainsi dire par lui, le commerce travaille sans cesse au perfectionnement de ses procédés et finit presque toujours, avec le temps, par trouver le moyen le plus propre à lui faire réaliser des bénéfices légitimes, tout en concourant au développement de la fortune publique, du bien-être des masses, de l'intérêt général.

Tout gouvernement éclairé doit donc proclamer la liberté commerciale et ne poser aucune borne, ne tracer aucune limite dans le vaste champ de la spéculation. Toute mesure de réglementation, tout moyen violemment imposé ne réussiraient qu'à effrayer les intérêts, à provoquer la résistance, à gêner l'esprit d'initiative et à entraver l'essor du génie commercial d'une nation. Laissez donc l'armateur charger son navire de produits nationaux et l'envoyer aux confins du monde pour en rapporter des grains d'or, de riches fourrures ou des parfums précieux. Aux tristes jours de disette, ce même navire fera voile pour un port qui regorge de blé et en reviendra bientôt avec une cargaison qui empêchera

peut-être quelques malheureux de sentir les douloureuses atteintes de la faim. La liberté doit donc être le pivot du commerce et de l'industrie qui s'y lie d'une manière si étroite. Sans doute, toutes les tentatives ne seront pas heureuses, tous les essais ne réussiront pas et plus d'un spéculateur trop hardi supportera la peine de ses fautes et rencontrera des déboires et des déceptions là où il croyait trouver un succès certain. Mais si ces individualités sont froissées dans leur étroit intérêt, ce qui est toujours fâcheux, ce ne sont en définitive que quelques soldats perdus de l'armée du commerce et de l'industrie. Il arrive après eux des spéculateurs plus habiles, mieux avisés, qui profiteront de l'expérience du passé, de telle sorte qu'en commerce et en industrie, les innovations avantureuses, malheureuses, les fautes même tournent à l'avantage de l'avenir. Dès lors, il ne faut pas, sous le prétexte d'éviter des échecs isolés, mettre des entraves à la liberté et enrayer, si non faire reculer les affaires dans la voie de progrès où elles sont engagées. Tous les économistes, tous les esprits éclairés sont aujourd'hui d'accord là dessus, et aucun gouvernement en France n'est entré plus résolument dans cette voie de liberté que le gouvernement actuel, parce que jusqu'à présent aucun ne s'était autant préoccupé des grands intérêts matériels des masses. Aussi, grâce à la paix dont jouit le monde civilisé et aux sages tendances du gouvernement, voyons-nous s'accroître chaque jour la fortune publique par suite du développement incessant de notre commerce, de notre industrie; et peut-être pouvons-nous espérer, sans trop de présomption, que le moment n'est pas éloigné où la France, tout en continuant à marcher à la tête des nations guerrières, rang que lui assurent à jamais les brillants succès de ses armes, quoiqu'en dise le patriotique ministre d'un peuple voisin, luttera avec avantage contre ce peuple riche et puissant, sur le pacifique champ de bataille des intérêts matériels.

Ce début vous paraîtra peut-être, Messieurs, bien solennel, à propos de quelques observations que nous allons vous présenter sur l'approvisionnement et la vente du poisson, à Marseille.

Mais cette question a été et est encore aujourd'hui tellement controversée, les mesures prises par l'autorité municipale ont été et sont l'objet d'une critique si acerbe et si passionnée de la part de quelques intérêts individuels froissés, des esprits inquiets ou malveillants cherchent tellement à égarer l'opinion publique au sujet des causes qui influent sur la cherté du poisson, et l'on invoque si perfidement le principe de la liberté commerciale pour attaquer les actes de notre édilité, en faire suspecter la légalité et en atténuer les effets bienfaisants, que nous, qui avons pu apprécier ces effets, nous avons cru bon et utile, en dehors de toute polémique, de vous soumettre quelques observations consciencieuses sur la matière.

Et d'abord, comme vous venez de le voir, nous sommes aussi partisan que qui que ce soit de la liberté commerciale. Mais nous ne voudrions pas que l'on prostituât ce principe, en l'invoquant à tout propos, hors de propos, et en en tirant des conclusions forcées pour maintenir des abus contre lesquels s'élevait le sentiment public et pour empêcher l'autorité municipale de détruire ces abus, dans l'intérêt des producteurs et des consommateurs, comme c'est son droit et son devoir.

Ces préliminaires posés, nous entrons en matière.

Depuis long-temps l'on se plaint à Marseille de l'élévation des prix du poisson aux halles de détail, et il ne serait pas nécessaire de retourner bien loin en arrière pour trouver dans certains journaux qui critiquent aujourd'hui les mesures prises par l'autorité municipale et les accusent d'être une violation flagrante du principe salutaire de la liberté commerciale, pour trouver, disons-nous, dans ces journaux

des articles signalant un état de choses sur lequel il était étrange que l'édilité fermât les yeux, qui appelaient son intervention au nom du bien public et dont les conclusions invariables étaient le fameux *caveant consules*.

L'opposition faite par les intérêts individuels froissés aux dernières mesures prises par l'autorité municipale, s'explique naturellement, mais quant à celle qui émane de certains organes de la presse, nous ne pouvons nous en rendre compte que par cette raison ou plutôt par cette déraison vieille comme le monde : l'opposition systématique doit toujours exclure la bonne foi.

Quoiqu'il en soit, à différentes époques, l'autorité supérieure s'est occupée à rechercher les causes qui produisaient la rareté du poisson et partant l'élévation *des prix de détail*.

La première cause signalée a été la diminution de la pêche sur les côtes de Provence. Il faudrait faire un grand volume rien que pour rappeler ici tout ce qui a été dit et écrit sur les causes de la dépopulation de notre golfe. Sans remonter bien loin, nous pourrions vous parler de l'enquête de 1850, de la loi du 9 janvier 1852, des divers mémoires adressés à M. le ministre de la marine par les propriétaires des madragues du département des Bouches-du-Rhône, etc., etc. Mais l'examen de toutes ces questions nous ferait sortir de notre cadre étroit et nous entraînerait trop loin. Nous nous bornerons donc à rappeler que le prix du poisson s'est accru considérablement pendant ces dernières années, 1° à cause de sa rareté sur nos côtes, 2° parce que l'industrie de la pêche ne procurant pas aux malheureux pêcheurs un salaire suffisamment rémunératoire de leurs durs et pénibles travaux, a été abandonnée en partie, 3° parce que les levées extraordinaires de marins nécessitées par la guerre d'Orient ont encore diminué le nombre des pêcheurs, 4° parce que certains intermédiaires désignés par l'opinion publique

prélevaient un large bénéfice sur les produits de la pêche, au détriment du pêcheur et du consommateur, 5° enfin parce que les prix de cet objet d'alimentation ont subi, comme les prix de toutes choses, l'influence de la dépréciation de la valeur monétaire. Tous les bons esprits reconnaissent aujourd'hui qu'il serait aussi impossible de se procurer le poisson aux prix d'autrefois que de trouver à se loger pour le même loyer que l'on eût payé il y a dix ans.

Mais est-ce à dire qu'il n'y eût rien à faire ; qu'il fallût laisser les choses dans le *statu quo*? Non sans doute. A une époque comme la nôtre où tout en fesant sonner bien haut le principe de la liberté commerciale, on tourne toujours les yeux vers le pouvoir, soit dans les jours de disette, soit lorsque le prix d'une denrée atteint un chiffre trop élevé, à une époque où, comme nous l'avons écrit ailleurs, certains esprits voudraient que l'autorité s'occupât de tout principalement en ce qui concerne les objets d'alimentation publique, et la rendraient, volontiers responsable de la cherté du pain, de la viande, du poisson, du vin, etc., et presque des récoltes, de la pluie et du beau temps, à cette époque, disons-nous, l'autorité municipale eût failli à ses devoirs, si dans les limites de ses attributions définies par les lois sur la matière et notamment par celles des 16-24 août 1790 et 19-22 juillet 1791, elle n'eût pas étudié la question et donné satisfaction à l'opinion publique en prenant des mesures pour détruire ceux des abus signalés qu'il était dans son droit et dans son pouvoir de faire cesser.

Rappelons ici succinctement ces abus ; nous dirons ensuite les mesures administratives qui ont été prises successivement pour les détruire, nous examinerons après les résultats du nouveau système et nous espérons vous prouver, Messieurs, que bien que le poisson soit et doive

malheureusement être toujours cher, ces résultats ne sont pas négatifs au point de vue de l'approvisionnement et de la baisse des prix.

Les abus de l'ancien système.

Un corps aristocratique de riches poissonnières dites *Cacanes*, avait toujours monopolisé et monopolisait encore il y a deux ans la vente en gros du poisson. Tout le produit de la pêche lui était adressé. Le poisson porté à quai était immédiatement dirigé vers les magasins des Cacanes. Là, il était trié, pesé par les peseurs publics et adressé ensuite par chaque Cacane à ses revendeuses affiliées des halles, qu'elle appelait ses abonnées et à qui elle fesait une part proportionnelle du poisson qu'elle avait reçu, mais sans fixation de prix. Les quantités et les qualités du poisson variaient selon la clientèle de la revendeuse. Quelques jours après (chaque mardi) les Cacanes, en assemblée, fixaient le prix que les revendeuses devaient payer aux pêcheurs pour chaque espèce de poisson qui leur avait été livrée. Ces dernières ne pouvaient dans aucun cas débattre le prix et contester le poids du poisson que leur avait adressé les Cacanes, sous peine d'être mises à l'index et d'être exclues à l'avenir du partage de la marée.

Le producteur, c'est-à-dire le pêcheur qui se trouvait la plupart du temps sous la dépendance des Cacanes (nous dirons tout-à-l'heure pourquoi) était également obligé d'accepter sans contrôle et sans vérification le compte que la Cacane lui fesait du produit de sa pêche, compte établi d'après le prix de la vente aux halles de détail déduction faite d'un tant par livre pour frais généraux et bénéfice de la revendeuse.

Tous ces détails sont extraits d'une brochure consacrée à la défense de l'ancien système de la vente du poisson. Mais

ce que l'auteur de la brochure n'a pas dit et ce que nous vous prions de remarquer, Messieurs, c'est que le prix payé au pêcheur était basé sur celui de détail, non pas aux halles des quartiers riches, mais à la halle de la poisonnerie vieille, quartier presque exclusivement habité par la population ouvrière et où le poisson se vend toujours, selon sa qualité, à 25 c., à 50 c. et quelquefois à un franc meilleur marché qu'aux halles Puget, Charles de la Croix et Porte de Rome.

N'y avait-il pas là, Messieurs, une atteinte grave aux intérêts du producteur ?

Vous en jugerez dans votre sagesse.

Maintenant à quel chiffre étaient arbitrés les frais généraux ? Quel était le bénéfice alloué aux revendeuses des halles par le corps des Cacanes dans leurs réunions hebdomadaires ? Quelle était enfin la rémunération légale des Cacanes pour leur intervention ? Car évidemment ces dames ne travaillaient pas pour rien. Voilà les termes inconnus, le pot au noir de la question.

Pour nous renseigner à ce sujet, nous allons revenir à l'opuscule dont il a été question ci-dessus, opuscule qui parut le 23 novembre 1855, c'est-à-dire moins d'un mois après la réglementation de la vente en gros du poisson et de l'ouverture du marché de la place Vivaux.

Disons en passant que ce délai était bien court pour permettre à l'auteur d'apprécier sainement, de bonne foi, et sans parti pris, les avantages et les inconvénients du nouveau mode de vente.

Dans cet opuscule où l'auteur, tout en rendant hommage aux bonnes intentions de l'autorité municipale, termine en disant que les effets des mesures récemment mises en pratique seront désastreux, au point de vue de l'approvisionnement et des intérêts des Cacanes, qu'elles sont pourtant

propriétaires de presque tous les bateaux de pêche, qu'il existe entre elles et les pêcheurs des contrats en vertu desquels ces derniers pourraient être expropriés de leurs bateaux et engins, ce qui priverait la population d'une denrée sur laquelle repose une partie de son alimentation, si l'on ne revenait pas à l'ancien ordre de choses, dans cet opuscule, disons-nous, nous avons trouvé le *fac simile* d'un compte de Cacane à pêcheur qui jettera peut-être un rayon de lumière sur la question.

Voici ce compte dont les calculs sont faits en livres et en sols, mais dans lequel on aperçoit, en outre, un système particulier de numération, en chiffres qui ne sont ni arabes, ni romains, que les pêcheurs savent lire, à ce qu'il paraît (c'est l'auteur qui parle); mais auquel il n'a rien compris... et nous non plus.

205 kilog. de poisson pêchés par le patron X..... ont été vendus ou payés par les revendeuses, après la vente au détail, 250 fr. 9 sols.

Frais.

Gulard.	30 fr.	» sols.	69 fr. 9 s.
Commission	15	3 »	
Voiture.	6	11 »	
Pesage	1	3 »	
Plomb	6	12 »	
Pour le patron. . .	10	» »	
	Reste.		181 fr.

Puis des X à profusion, des barres horizontales et perpendiculaires, 6 groupes de zéros superposés sur 2 ou 3 rangs, des signes hiéroglyphiques devant lesquels CHAMPOLLION de savante mémoire aurait à coup sûr jeté sa langue aux chiens.

Une partie de ces 205 kilog. de poisson étant venue des Martigues, par terre, dit l'auteur de l'opuscule, mais sans préciser l'importance de cette partie, il a fallu payer au

voiturier 6 livres 11 sols. Les 1 livre 3 sols de pesage public n'ont pas besoin d'explication. Les 6 liv. 12 s. de plomb représentent un achat de plomb pour les filets, payé pour compte du patron. Les 10 liv. du patron représentent un à-compte de somme égale donné à ce patron, lors de son passage à Marseille. Nous croyons tout cela comme on croit à un article de foi. Reste la commission de 15 liv. 3 s. sur une somme de 250 l. 9 s., soit de 6 l. 05 p. 0/0. Cependant cette commission atteint quelquefois un chiffre plus élevé. Son maximum est de 7 1/2 p. 0/0; son minimum est de 6 p. 0/0 pour les patrons pêcheurs. Sa quotité s'établit, chacun le devine d'après la position plus ou moins obérée du patron. (C'est l'auteur qui vient de parler jusqu'ici.)

Hélas! ils sont tous obérés. Aussi la plupart d'entr'eux quittent-ils leur ingrat métier, témoin cette colonie de Catalans établie de temps immémorial à l'anse de ce nom, qui alimentait nos halles du produit de sa pêche et dont nous ne voyons plus aujourd'hui les membres dispersés on ne sait où.

Quoi qu'il en soit et en admettant la scrupuleuse fidélité de Mesdames les Cacanes dans leurs rapports avec les pêcheurs et la bonne foi des explications qu'elles ont fournies à l'auteur du mémoire au sujet des diverses dépenses et avances qui figurent dans le compte ci-dessus, reste une commission qui variait de 6 à 7 1/2 p. 0/0 et qui était prise, non pas sur la valeur vénale du poisson, mais sur la somme totale du compte, même sur les 30 liv. du gulard.

Mais qu'est ce donc que le gulard? Ecoutons la réponse de l'auteur de l'opuscule en question.

Un homme intelligent et fait au dur métier de la pêche a l'intention de devenir patron. Il va trouver une Cacane qui le commandite et lui achète une barque garnie de ses apparaux et engins. Car c'est toujours la Cacane qui a l'argent. Un contrat est passé pardevant notaire, par lequel

le pêcheur se reconnait débiteur de la somme prêtée, et il donne en garantie son bateau même, plus tout ce qu'il possède, mais il il ne possède rien ; il ne paiera aucun intérêt annuel pour la somme prêtée, il se libérera, avec le temps, au moyen d'un à-compte que la Cacane pourra retenir et qui servira à l'amortissement du capital dû ; cette retenue est d'après la règle de 10 p. 0/0 ; mais dans la pratique elle varie selon les résultats plus ou moins heureux de la pêche, sans qu'elle s'éloigne, en somme, beaucoup du *quantùm* que nous avons indiqué.

Voilà, Messieurs, ce que c'est que le gulard.

Disons, en passant, que sur un chiffre de 250 liv. 9 sols montant du compte du patron X...., la Cacane a pourtant retenu un gulard de 30 fr.

Cet à-compte, reprend l'auteur, est mentionné sur un petit billet à part. Quand le patron a pour une somme importante en gulards, il les rassemble, les échange contre un reçu de la Cacane, en un mot il régularise sa position. Il peut arriver ainsi, si les évènements le favorisent, à s'exonérer en totalité de sa dette.

Mais comme la pêche enrichit peu, il parait que jamais aucun pêcheur n'a pu se libérer vis-à-vis des Cacanes, puisque de l'aveu même de l'auteur de l'opuscule, tous les pêcheurs sont plus ou moins obérés, et que ces dames, privées de leur honnête et laborieux commerce par l'arrêté municipal du mois de septembre 1855, pourraient les exproprier presque tous de leurs bateaux, en vertu des contrats existants. Dès-lors la population aurait été privée de poisson.

Ceci était écrit, nous l'avons déjà dit, le 23 novembre 1855, moins d'un mois après l'ouverture du marché de la place Vivaux ; mais la menace n'a pas eu d'effet.

En résumé, on voit que les Cacanes, toujours en admettant la fidélité de leurs rapports avec les pêcheurs, fidélité sur laquelle l'autorité municipale ne pouvait exercer aucun

contrôle sous les halles ni ailleurs, quoique la loi sur la police des marchés lui en fasse une obligation, on voit, disons-nous, que les Cacanes prélevaient sur la vente du poisson une commission variant de 6 à 7 1/2 p. 0/0, sans compter le gulard et autres choses.

Marché de la place Vivaux.

—

Voyons maintenant comment fonctionnait dans le principe le marché de la place Vivaux, comment il fonctionne aujourd'hui, d'après le dernier arrêté municipal, et quels ont été les résultats de cette création au point de vue de l'approvisionnement et des prix.

Le premier arrêté municipal portait que tout le poisson arrivé à Marseille serait envoyé au marché en gros de la place Vivaux pour y être inspecté par un agent *ad hoc* et vendu à la criée par les soins d'un facteur, moyennant une commission de 2 p. 0/0.

Plus de gulards, plus de comptes en chiffres inconnus, une commission de 2 p. 0/0 et voilà tout. Le patron marseillais retirait immédiatement après la vente le produit de sa pêche; le patron des Martigues, de Cette, de Cassis, d'Agde, etc., pouvait également faire retirer de suite ce produit par un fondé de pouvoir, si mieux il n'aimait qu'il lui fut adressé par les soins du facteur.

Mais la vente à la criée obligatoire gênait, disait-on, la liberté des transactions (lisez : le monopole exercé jusqu'alors par les Cacanes), et d'un autre côté, ajoutait-on, les revendeuses des halles, pour avoir du poisson à vendre, le poussaient jusqu'à des prix exagérés à l'avantage du pêcheur; d'où la conséquence que le public le payait plus cher qu'auparavant, sous les halles de détail. De là des plaintes, des récriminations, des pétitions sans nombre de

la part des Cacanes et autres intéressés. Et, chose singulière, il y avait également des plaintes de la part de quelques pêcheurs et revendeuses, bien que les Cacanes et autres intéressés au maintien du monopole dont ils étaient dépossédés, prétendissent que les pêcheurs retiraient un meilleur produit de leur industrie, puisque le poisson leur était payé plus cher à la criée obligatoire et que les revendeuses réalisaient de leur côté un plus grand bénéfice dans la vente au détail. Tachez de concilier tout cela par la logique.

A entendre les Cacanes, elles étaient les seules victimes de la réglementation de la vente en gros du poisson, qui les privait de leur honnête et laborieux commerce, et les nouvelles mesures ne profitaient qu'aux pêcheurs et aux revendeuses. Il en sera toujours ainsi : aux gueux la besace.

Et pourtant il est vrai que des plaintes étaient formulées par quelques pêcheurs et par des revendeuses. Mais n'oubliez pas, Messieurs, que tous les pêcheurs se trouvaient sous la dépendance des Cacanes, parce qu'ils sont tous leurs débiteurs plus ou moins obérés, et que naguère encore les « revendeuses étaient saisies d'une juste frayeur, (nous re- « commandons l'adjectif à vos méditations), lorsque le redou- « table tribunal des Cacanes allait fixer le prix du poisson. » C'est le défenseur des riches Cacanes qui a dit tout cela dans sa brochure.

Eh bien ! cette frayeur qu'inspire toujours le créancier au débiteur et qu'inspirait depuis longtemps la Cacane au pêcheur et à la revendeuse, ne pouvait pas être dissipée instantanément par la création du marché de la place Vivaux, et elle a permis plus tard à l'autorité d'apprécier la valeur de bien des plaintes, de bien des signatures de complaisance arrachées surtout à la misère de ceux qui portent la besace, c'est-à-dire des malheureux pêcheurs voués aux plus durs et aux plus pénibles labeurs de la pêche, qui

voyaient la plus large part de leurs bénéfices recueillie par les opulents intermédiaires du commerce du poisson.

Mais par un récent arrêté, la vente à la criée d'obligatoire qu'elle était, est devenue facultative. C'était ce que voulaient les intéressés à l'ancien ordre de choses. Ils espéraient que les pêcheurs s'affranchiraient de ce qu'on appelait mal à propos une entrave à la liberté commerciale et qu'ils déserteraient la criée obligatoire pour se remettre sous le joug *des Cacanes* qui les avaient pressurés si longtemps. Erreur ! les faits sont venus donner un éclatant démenti à leurs prévisions et à leurs espérances. Les pêcheurs, mieux avisés, revenus de leur prévention contre un système qui rompait avec leurs habitudes routinières, mais dont ils apprécient aujourd'hui les bienfaits, continuent librement et volontairement à se servir du ministère du facteur. Ce qui le prouve, c'est que la quantité de poisson qui passe par la vente libre est à la production totale importée sur le marché en gros comme 1 est à 7 1/3. ainsi que nous le démontrerons tout-à-l'heure par des chiffres, et cela, bien que le dernier arrêté sur la matière ait élevé de 2 à 2 1/2 p. 0/0 la commission du facteur, Est-ce à dire que les pêcheurs vendent leur poisson plus cher sur le marché en gros ? Non. Cela ressortira bientôt des chiffres que nous poserons ci-après. Mais au moins ils voient clair dans leurs affaires qui sont réglées immédiatement dans des comptes nets et précis, et ils ne sont astreints qu'à une commission de 2 1/2 p. 0/0, bien moins onéreuse que la commission de 7 1/2 p. 0/0 qu'ils payaient jadis à leurs riches intermédiaires, en supposant même mal fondés certains autres griefs dont beaucoup de gens prétendent que les pêcheurs pourraient charger la conscience des Cacanes.

Tout le monde reconnait que plus une denrée est abondante moins elle est chère, et *vice versa*. Voyons maintenant si l'établissement du marché de la place Vivaux, soit

avec la criée obligatoire., soit avec la criée facultative, a nui ou poussé à l'approvisionnement. Nous parlerons ensuite des prix de gros et de détail.

Les quantités de poissons inspectées sous les halles en 1855, avant et après l'établissement du marché central, et constatées par les peseurs publics, s'élevaient à 1,243,442 kilog. Mais comme les peseurs reconnaissent que tout le poisson adressé aux Cacanes n'était pas soumis à leur pesage, et ce, par suite des prélèvements légaux ou non faits par ces dernières, il est difficile de préciser le chiffre exact de l'approvisionnement. Toutefois en arbitrant ces prélèvements à un dixième, d'après les renseignements que nous avons pris auprès d'un homme compétent, nous ne devons pas nous écarter sensiblement de la vérité.

La production totale de 1855 aurait donc été de . . . . kil. 1,356,786

En 1856, les quantités vendues à la criée obligatoire s'étant élevées, d'après les registres officiels à. . . . . kil. 1,863,242

Et celles de 1855 à. 1,356,786

Il résulte en faveur de l'approvisionnement de 1856 un excédant de. . . . . . kil. 506,456

soit 37 pour cent.

Comparons maintenant l'approvisionnement de 1857 avec celui de 1856.

Du 1er janvier au 31 octobre 1857, il a été vendu à la criée. . . . . kil. 1,607,142

La vente libre a porté sur. 256,977

Plus le poisson invendu faute d'offre de prix et jeté à la voirie. k. 8,324

Jeté à la voirie pour cause de corruption. . . . . 21,124 } 29,448

Total. . . . . kil. 1,893,567

Report.	kil.	1,893,567
La production totale de 1856 ayant été de		1,863,242
Les 10 premiers mois de 1857 présentent déjà sur les 12 mois de 1856 un excédant d'approvisionnement de.	kil.	30,325

Nous atteindrons certainement en 1857 le chiffre de 2,200,000 kilog.; de telle sorte que l'approvisionnement général dépassera de 400,000 kil. environ celui de 1856 et de près d'un million celui de 1855. En deux ans, c'est-à-dire depuis la création du marché en gros de la place Vivaux, l'approvisionnement aura presque doublé (1).

Voilà des chiffres dont les raisonnements les plus captieux des intérêts individuels froissés par une mesure d'utilité publique ne sauraient affaiblir la portée et la haute signification. Le poisson se divise en trois catégories :

La première comprend les poissons de luxe, tels que la sole, le rouget, le loup, le merlan, le pageau, le turbot, etc.

La seconde se compose des qualités intermédiaires parmi lesquelles nous citerons les sardines et les thons qui jouent un grand rôle dans l'alimentation, soit à l'état frais, soit comme salaison.

Dans la troisième classe entre tout le poisson de qualité inférieure, qui est généralement consommé par la population pauvre.

Nous manquons de données statistiques pour apprécier le poids de chaque catégorie formant l'arrivage du poisson, en 1855, avant la réglementation de la vente en gros.

Disons en passant que cette absence de tout document officiel sur la matière était déjà une lacune regrettable qui a été comblée par la création du marché de la place Vivaux, où l'on peut maintenant se rendre compte jour par jour,

(1) *Note de l'auteur*. Les arrivages, au 31 décembre 1857, ont dépassé le chiffre de 2,250,000 kil. (septembre 1858).

et par catégorie, de la quantité totale des arrivages ainsi que des prix de vente en gros.

Mais l'examen des chiffres qui ont passé sous nos yeux nous a convaincu que l'arrivage des poissons de luxe, tout en augmentant dans une proportion relative, ne s'est pas considérablement accru dans cette période de trois ans, parce que le bon et le beau sont toujours choses rares, et que l'excédant de production en 1857 sur 1856, et en 1856 sur 1855 a porté principalement sur le poisson de deuxième et de troisième qualités.

D'après la division officielle des qualités en 1856 et 1857 que nous avons adoptée pour base de nos calculs en ce qui concerne 1855, nous trouvons que les 1,356,786 kilog. de poisson formant les arrivages de 1855 se divisent comme suit :

Première qualité	kil.	131,810
Deuxième qualité.		405,650
Troisième qualité.		819,326
Total égal.	kil.	1,356,786

Il va sans dire qu'il faut défalquer de ce chiffre le poisson jeté à la voirie, faute de vente ou pour cause de corruption, qui, en prenant pour base de nos calculs les 29,448 kilog. jetés à la voirie dans les dix premiers mois de 1857 sur un arrivage de 1,893,567 kilog., donne approximativement pour 1855, 20,000 kil. sur 1,356,786 kil.

Les arrivages de 1856 se décomposent de la manière suivante :

Première qualité . . . . , .	kil.	181,375
Deuxième qualité		557,351
Troisième qualité.		1,124,516
Total.	kil.	1,863,242
Jeté à la voirie pour cause de corruption.	kil.	27,883

Les arrivages des 10 premiers mois de 1857 se répartissent ainsi :

Première qualité	kil.	187,175
Deuxième qualité		538,834
Troisième qualité.		1,167,558
Total.	kil.	1,893,567

A déduire pour jet à la voirie 29,448 kilog. soit 1 1/2 pour 0/0 sur le total des arrivages.

Si maintenant nous ajoutons aux chiffres ci-dessus les arrivages présumés des deux derniers mois de 1857, pour compléter nos études en ce qui concerne cet exercice, nous trouvons que la production se divisera approximativement comme suit, sauf les variations de qualités et de quantités que présente la pêche dans les diverses saisons de l'année.

Première qualité	kil.	224,609
Deuxième qualité.		646,600
Troisième qualité.		1,401,068
Total approximatif. . . .	kil.	2,272,277

L'excédant des arrivages que nous avons déjà fait connaître dans l'ensemble pour 1856 relativement à 1855 et arbitré approximativement pour 1857 en comparaison avec 1856, sans craindre que la clôture de l'exercice courant vienne contredire nos calculs d'une manière sensible, cet excédant, disons-nous, ressortira encore du tableau suivant en ce qui concerne les qualités totales et celles afférentes aux 3 qualités de poissons pendant les années qui font l'objet de notre travail.

Arrivages par qualité.

	1855.	1856.	1857.
1re qualité.	131,810 kil.	181,375 kil.	224,609 kil.
2e qualité.	405,650 »	557,351 »	646,600 »
3e qualité.	819,326 »	1,124,516 »	1,401,068 »
Total.	1,356,786 »	1,863,242 »	2,272,277 »

L'excédant de la production a donc été de 37 pour 0/0 en 1856, relativement à 1855 ; il sera de 22 p. 0/0 en 1857 comparativement à 1856 et de 67 1/2 p. 0/0 en 1857 sur 1855. Dans l'espace de deux ans, c'est-à-dire depuis l'établissement du marché en gros de la place Vivaux, l'approvisionnement en poissons de toute espèce s'est donc accru dans des proportions énormes, et, à coup sûr, le temps n'est pas éloigné où nous le verrons s'élever au double de ce qu'il était en 1855.

Et maintenant nous demanderons à tous les hommes de bonne foi, si en présence d'un pareil résultat en ce qui concerne la production, les craintes anticipées des spéculateurs du commerce du poisson dépossédés de leur monopole ont été justifiées et ce qu'on doit penser des diatribes plus ou moins intéressées qui se font entendre contre les actes de l'autorité municipale. La réglementation de la vente en gros d'une denrée alimentaire, qu'il ne faut pas considérer comme une atteinte à la liberté commerciale et qui dans certains cas protège même ce salutaire et grand principe contre le monopole des accapareurs, cette réglementation, disons-nous, a-t-elle nui ou profité à l'approvisionnement? La conscience des honnêtes gens désintéressés dans la question répondra. Abordons maintenant la question des prix de la vente en gros.

Nous avons déjà dit, vous vous en souvenez, Messieurs, que bien que la vente à la criée d'obligatoire qu'elle était fut devenue facultative par suite du dernier arrêté sur la matière, le poisson écoulé par la vente libre ne dépassait pas la proportion de 1 à 7 1/3 relativement à celui adressé au facteur. Et pourtant, chose étonnante, et qui condamne radicalement l'ancien système en en fesant deviner si non toucher au doigt tous les abus, le pêcheur vend aujourd'hui son poisson moins cher sur le marché de la place Vivaux qu'il ne le vendait par l'intermédiaire des Cacanes.

Retire-t-il pourtant davantage du produit de sa pêche ? Nous le croyons. Sans cela pourquoi continuerait-il à adresser son poisson au facteur, depuis que la vente à la criée n'est plus obligatoire et pourquoi ne voudrait-il plus passer comme jadis sous les fourches caudines des Cacanes ?

A défaut de renseignements précis sur les prix que le pêcheur retirait de sa marchandise avant l'établissement du marché de la place Vivaux, époque où tout était mystère dans le commerce du poisson, nous trouvons dans le mémoire que nous avons déjà cité maintes fois le compte du patron X.... Ses 205 kilog. de poisson de diverses qualités ont été vendus 250 liv. 9 sols, ce qui fait ressortir le kil. à 1 fr. 22 cent.

Voyons à présent quel a été le prix de vente en gros en 1856 et en 1857.

En 1856, les 1,869,242 kilog. vendus par le ministère du facteur ont produit 1,834,659 fr. Ce qui fait ressortir le prix de tout le poisson à 98 c. 1/2 le kilog. En 1857, les 1,607,101 kil. nets vendus par le facteur, soit à la criée, soit à l'amiable, ont produit 1,413,858 fr. 86 c., ce qui donne le prix moyen de 87 c. 1/2. Mais il est un poisson qu'il faut compter à part, parce que son prix ordinaire dépasse la moyenne de la marée en général et qu'il n'en figurait pas dans le compte du patron X....

Dans les 1,863,242 kilog. chiffre de l'approvisionnement total de 1856, figurent 9,349 thons qui ont pesé 169,645 k, soit en moyenne 18 kil. environ chaque et ont produit à la vente à la criée 265,995 fr.

Le prix moyen du kilog. de thon a donc été de 1 fr. 54 c. La moyenne de tous les autres poissons fins, moyens et grossiers est descendue dès lors à 92 c. 5/10 le kil.

Enfin, la quantité totale de la production de 1856 s'élevant à 1,863,242 kil. et repartie en trois classes, les thons compris dans la deuxième, donne :

	kil.	produit	prix moyen.
Première classe	181,375	619.303 f. 86 c.	3 F. 42 c. le k.
Deuxième id.	559,351	797,012 64	1 43 —
Troisième id.	1,124,516	418,343 21	» 37 1/10 k.
Total de l'approv. de 1856 en k. et en prod.	1,865,242	1,834,659 71	

En 1857 (10 premiers mois) les prix ont baissé.

Vente à la criée, du 1er au 31 octobre, 1,607,101 kil. qui ont produit brut fr. 1,413,858 86 c.; ce qui donne pour tout poisson le prix moyen de 87 c. 1/2 le kil.

En défalquant de 1,607,101 kil. 107,543 kil. applicables au poids de 5,250 thons, reste 1,499,558 kil., de poissons divers qui ont produit 1,244,780 fr. Alors le prix moyen de vente en gros de tous les poissons, les thons exceptés, descend à 83 c. 2/3. Les 107,543 kil. de thons ayant produit 161,618 fr. ont donc été achetés à raison de 1 fr. 50 c, 1/3 le kilog.

Enfin le total de la vente à la criée et son produit dans les 10 premiers mois de 1857 doit être établi comme suit :

	kil.	produit	prix moyen
Première classe	161,909	519,727 f. 89 c.	3 f. 21 c. le k.
Deuxième id.	464,469	559,685 15	1 20 1/2 »
Troisième id.	980,723	334.445 82	34 »
Total de l'approv. des 10 premiers mois de 1857 en k. et en p.	1,607,101	1,413,858 86	

Comme on le voit, l'approvisionnement augmentant, il y a une baisse progressive et sensible dans les prix de la vente en gros.

Mais, entendons-nous dire tous les jours, comment se fait-il que le poisson se vende à bon compte au marché de la place Vivaux et qu'il soit si cher sur le carreau des halles ? Loin de diminuer, les prix de détail paraissent avoir encore augmenté depuis la réglementation de la vente en gros. La mesure municipale n'a donc pas produit les effets qu'elle en attendait, etc.

Bien que nous n'ayons ni la mission, ni l'intention de défendre l'autorité municipale qui, sans prêter l'oreille à des clameurs intéressées, a agi sagement en faisant presque doubler l'approvisionnement par la création du marché de la place Vivaux, nous demanderons d'abord de quel poisson on veut parler, en disant qu'il est hors de prix sur le carreau des halles au détail. Est-ce du poisson de luxe, de la qualité intermédiaire ou du menu fretin?

Pour celui qui a étudié la question, il est évident que bien qu'il y ait un écart sensible entre le prix de gros et celui de détail, en ce qui concerne le poisson ordinaire, le prix de cette catégorie n'est pas, quoiqu'on en dise, sensiblement élevé relativement à celui du poisson de luxe. Sans doute la poissonnière, la revendeuse prélève un bénéfice par fois un peu trop élevé sur le produit de la vente de ce poisson. Mais il faut qu'elle trouve dans son travail, dans son industrie, d'abord ce qui devra suffire à ses frais d'exploitation et ensuite le nécessaire pour subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille. Cependant, nous le répétons, le prix du poisson de qualité intermédiaire n'est pas sensiblement trop élevé. Quant au poisson de troisième qualité, le poisson du pauvre, qui arrive en grande quantité, il est toujours à bon marché; aussi les classes nécessiteuses ne se plaignent-elles pas de l'élévation des prix. Reste le poisson de luxe. Mais qu'est-ce que le poisson de luxe? Nous l'avons déjà dit. C'est la sole, le rouget, le merlan, le loup, la dorade, etc. Qui le consomme? C'est vous, c'est moi, c'est le riche, c'est la classe intermédiaire, c'est la population ouvrière qui, grâce au développement du commerce et de l'industrie, vit à Marseille, dans un état d'heureuse prospérité; c'est tout le monde enfin. Or, si tout le monde veut consommer du poisson de luxe il n'est pas étonnant qu'il soit cher, car la production en est très-restreinte.

Nous avons vu qu'en 1856 l'approvisionnement en poisson

de luxe n'a été que de 181,375 kil. Or, comme il y a à Marseille une population de près de 250,000 habitants, sans compter cette population flottante qui encombre nos hôtels et à laquelle il faut du poisson à tout prix, savez-vous que si chaque ichthyophage était réduit à la portion congrue, il ne reviendrait guère par an à chacun que 3/4 de kil. pour sa consommation personnelle?

Dès lors, qu'y a-t-il d'extraordinaire à ce que le poisson de luxe qui coûte déjà 3 fr. 42 c. au marché de gros, soit enlevé sur le carreau des halles à 4 et à 5 fr. le kil.? On nous dit : le poisson de choix ne pourra plus être consommé bientôt que par les classes riches. Eh! sans doute : il en sera comme du saumon qui nous arrive par le chemin de fer et que nous avons vu affiché il y a quelques jours chez un marchand de comestibles à 5 fr. le 1/2 kil. Puisque le poisson de luxe est rare et qu'il n'est pas au pouvoir de l'autorité municipale d'en augmenter l'approvisionnement à volonté, il ne faut pas que tout le monde ait la prétention de vouloir en manger à bon marché, si cela est impossible; les classes intermédiaires pour lesquelles cet aliment est trop cher, doivent se résigner à le laisser à la disposition des classes riches qui peuvent le payer à sa valeur, comme s'il s'agissait du faisan, du chevreuil, etc.

Voilà ce qu'il faut dire aux masses, parce que c'est la vérité, au lieu de se livrer à une critique inintelligente et passionnée des actes de l'autorité, de ne pas lui tenir compte du bien que ces actes ont produit et de lui imputer la cherté d'une denrée alimentaire, qui résulte de la force des choses, qui est indépendante de sa volonté et qu'il n'est pas en son pouvoir d'empêcher.

Le devoir de la municipalité d'une grande ville est de pousser à l'approvisionnement des denrées alimentaires. L'édilité marseillaise a rempli ce devoir et elle a atteint son but, nous l'avons déjà démontré, en fesant presque doubler

l'approvisionnement du poisson et en attirant même sur notre marché la pêche de l'Océan.

Et, pourtant, un partisan quand même de la liberté commerciale, qui, il y a quelques mois à peine, critiquait, au nom de cette liberté, le maire d'une ville du Midi pour avoir pris un arrêté prohibant l'achat des cérises de sa commune ailleurs que sur le marché central, pour permettre aux habitants de s'y approvisionner, avant qu'elles ne fussent achetées dans les campagnes par des spéculateurs qui les dirigeaient vers le Nord de la France, et, pourtant, disons-nous, ce partisan quand même de la liberté trouvait étrange ces jours-ci dans un journal de la localité, que notre marché fut alimenté en partie par la marée de l'Océan et disait que nos pêcheurs marseillais ne devaient pas être beaucoup encouragés par cette concurrence anormale!

Est-ce là de la logique? Est-ce là de la bonne foi? Non, c'est une contradiction inqualifiable.

Que signifient, d'ailleurs, ces apports lointains? Nous allons vous le dire. Les populations maritimes qui vivent sur les côtes de l'Océan sont pauvres et généralement éloignées des grands centres où elles pourraient écouler leurs produits avec avantage. La pêche est leur seule ressource et elles ne retirent pas un fort salaire de leur pénible métier. A Marseille, au contraire, ville riche et puissante où le développement du commerce et de l'industrie occupe tant de bras et avait fait abandonner par une partie des pêcheurs leurs ingrats labeurs, les produits de la pêche tendaient à diminuer tous les jours, quoique par suite de la prospérité générale, le poisson pût s'y payer plus cher. Laissez donc les pêcheurs de l'Océan nous envoyer du poisson, laissez notre facteur, qui n'est pas seulement un préposé aux ventes, se créer des relations pour alimenter son marché, laissez enfin augmenter l'approvisionnement, parce que cette augmentation peut seule amener le bon marché.

Nous terminerons, Messieurs, ces simples aperçus par un résumé que nous croyons de nature à frapper vos esprits.

Les produits annuels de la pêche peuvent être évalués à environ 2,200,000 kil.; représentant en moyenne 2,000,000 fr. Sur cet ensemble 350 ou 400,000 kil. de thons ou de sardines, représentant une valeur moyenne de 500,000 fr., sont livrés à la salaison, au marinage, et parconséquent ne passent pas par les mains des revendeuses qui sont au nombre de plus de 300, soit sous les halles, soit dans les rues. C'est donc sur une valeur de 1,500,000 fr. environ que ces 300 revendeuses doivent réaliser un bénéfice qui leur permette, comme nous l'avons dit, de couvrir leurs frais d'exploitation et de suffire aux besoins de leurs familles.

Nous avons vu qu'il se vend annuellement ou se vendra bientôt en moyenne près de 1,400,000 kil. de poissons de troisième qualité, achetés par les revendeuses à 35 cent. le kil. C'est le poisson du pauvre, et évidemment la revendeuse ne peut guère prétendre à réaliser sur cette qualité un bénéfice de plus de 10 à 15 cent. par kil. soit environ . . . . F. 210,000

Le poisson de la deuxième qualité comprenant les thons et les sardines dont une grande partie est employée par les saleurs, figurent dans l'approvisionnement pour 650,000 kil. environ. En admettant qu'il faille défalquer de ce chiffre environ 350,800 kil. représentant le poisson salé ou mariné, il passe par les mains des revendeuses à peu près 300,000 kil. qu'elles achètent au prix moyen de 1 fr. 50 c. le kil. Accordons leur un écart de 50 c.

Report. . . . . Fr.	210,000
entre l'achat en gros et le prix de détail, elles gagneront.	150,000
La production du poisson de la première qualité doit varier en moyenne entre 200 et 220,000 kilog.	
Ce poisson, ainsi que vous l'avez vu, est payé par elles en moyenne de 3 fr. 25 à 3 fr. 50 c. le kil. En admettant qu'elles les vendent à 4 fr. 50 c. le kil. (et en moyenne le prix de détail n'est pas plus élevé) elles auront une prime de.	220,000
Total. . . . . F.	580,000
En chiffres ronds.	600,000

Soit 2,000 francs pour chacune d'elles.

De ce chiffre de bénéfice il faut défalquer les frais d'exploitation qui ont été évalués à 2 fr. par jour dans le mémoire déjà cité. Nous croyons qu'ils sont exagérés. Il reste à chaque revendeuse un boni annuel de 1,500 fr. environ. Ce n'est pas trop sans doute. Mais il faut remarquer que les revendeuses sont trop nombreuses. Le prix du poisson au détail pourrait certainement baisser, si la vente était moins disséminée et si chaque revendeuse, tout en réalisant un bénéfice journalier de 4 à 5 fr. comme aujourd'hui, vendait une plus forte quantité de poisson. L'autorité municipale sait cela. Mais comme il s'agit de l'existence de plusieurs centaines de familles, on comprend qu'elle hésite à déposséder de leurs places sous les halles un certain nombre de poissonnières qui se trouveraient réduites à la misère. Elle ne veut procéder que par extinction Ce moyen sera long sans doute pour faire manger le poisson un peu moins cher aux consommateurs riches ou aisés. Mais nous pensons qu'en cela elle agit sagement et avec humanité.

En résumé, la création du marché en gros de la place Vivaux est une mesure bonne et utile. En détruisant le monopole des riches Cacanes, cette mesure a produit le meilleur résultat désirable, puisqu'elle a fait augmenter l'approvisionnement de presque du double, et que loin d'avoir contribué à l'élévation des prix de détail, elle a empêché et empêche encore une hausse dans les prix du poisson, hausse qui, en l'état de la rareté de cet article d'alimentation, devenait de jour en jour plus alarmante.

FINANCES.

Notice sur le Crédit foncier de Marseille; par M. Segond-Cresp, *membre actif de la Société.*

Que la prétention involontaire de ce titre ne vous effraie pas trop; nous ne venons point, Messieurs, discuter devant vous, les principes sur lesquels doit reposer une pareille institution; nous ne voulons pas davantage vous faire l'historique de la législation des établissements de cette nature, soit à l'étranger qui nous a dévancés, soit en France où nous avons tenté de les copier.

Nous laisserons encore à d'autres le soin de vous décrire l'existence de ces Sociétés hypothécaires, créées à Marseille soit pour l'arrondissement de la Cour d'appel d'Aix, soit pour l'Algérie; elles vécurent de bien courtes années, pour aboutir à de bien longues liquidations et furent les ancêtres de cette

Société du Crédit foncier de Marseille, dont nous allons vous entretenir un instant. Hier encore, institution locale, aujourd'hui fusionnée, avec défiance, dans le Credit foncier de France, elle a cessé de vivre de sa vie provençale, pour ressusciter au mouvement fiévreux de la bourse parisienne.

A nous de vous donner quelques éléments de cette fiction qu'on appelle histoire officielle, quelques dates, quelques chiffres; votre intelligence pratique des hommes et des choses suppléera à notre laconisme, à notre obscurité.

A peine apparaissait le décrêt du 28 février 1852, que déjà les hommes éminents de la cité, qui avaient pris part à la direction des diverses Sociétés hypothécaires de notre ville, se disposaient encore à doter Marseille d'un établissement de Crédit foncier.

Le dix-neuf avril 1852, une réunion préparatoire avait lieu chez M. Firino, receveur général des finances, qui en acceptait la présidence et que M. Deluil-Martiny assistait comme Secrétaire.

Dans cette assemblée, qui comptait les Paranque, les Raynouard, les Deroux, les Deluil-Martiny, les Demont-Luc, les Clappier, les Delpuget, les Canaple et tant d'autres dont il serait trop long de vous redire ici les noms, M. Firino appelait l'attention sur l'élan général qui portait les principaux centres de population à organiser des institutions de Crédit foncier.

Il ajoutait : que M. Raynouard, notaire, « qui avait fait « une étude particulière de cette intéressante question et « préparé un projet de Statuts, allait le communiquer à « l'assemblée, avec quelques explications préliminaires, » ce qui eut lieu immédiatement.

Après une discussion approfondie, l'assemblée « procé- « da à la nomination d'une commission de neuf membres, « chargée de s'occuper de la rédaction définitive des Statuts

« et de suivre auprès du gouvernement la constitution de
« la Société anonyme. »

Les noms des hommes marquants qui avaient pris part à cette réunion, tels que les RAYNOUARD, les PARANQUE, les DEMONT-LUC, les CLAPPIER, formaient la majorité de cette commission.

Les notaires de l'arrondissement de Marseille, avec cette intelligence des affaires et cette appréciation des hommes qui les caractérisent, se préoccupèrent, eux aussi, de l'établissement du Crédit foncier.

Dans un rapport du 24 mai 1852, ils donnaient hautement leur approbation au travail si remarquable que M. CAUVET avait présenté sur un plan de Société mutuelle, entre propriétaires emprunteurs.

Ils disaient naïvement que pour se conformer à la pensée gouvernementale, l'on devait rendre la condition de l'emprunteur meilleure et non pire.

« Et que l'on aurait le regret de voir après le règne des
« hauts barons de la finance, commencer le règne des hauts
« barons du notariat. »

La commission, nommée chez M. FIRINO, poursuivait, en silence et avec zèle, le mandat qui lui était confié et ne répondait à ces sages observations que par la prompte publication des Statuts.

En effet, le 28 août suivant, la Société du crédit foncier de Marseille, était constituée; un acte reçu dans les minutes de Me RAYNOUARD, notaire, et son collègue Me DE GASQUET, réalisait cette puissante création, « dont la condition avantageuse
« de l'emprunteur devait être le premier besoin. »

Ces Statuts, habilement rédigés, attestent, chez leurs auteurs, une profonde connaissance du cœur humain et une haute appréciation de l'un de ses plus puissants mobiles.

La Société dont le siège est à Marseille, est contractée pour

99 ans, sous la dénomination de Société de crédit foncier de Marseille.

Le fond social, fixé à F. 3,000,000, est divisé en 6,000 actions de 500 francs chaque.

Une 1re série de 2,000 actions, fut seule émise pour le moment et repartie entre les souscripteurs, dénommés dans l'acte.

Ces souscripteurs, parmi lesquels ne figure, nous le croyons, aucun membre actif de la Société de Statistique, sont au nombre de cent cinquante-huit.

La souscription la plus forte est de fr. 50,000.

Les plus faibles sont de fr. 500.

La moyenne des souscriptions donne un chiffre de 6,329.

Cinquante-deux souscriptions de fr. 10,000 et au dessus, représentent, à elles seules, les 2/3 environ du capital souscrit dans l'acte.

Prévoyant la hausse, on établit que les porteurs des actions émises, auront un droit de préférence à la souscription au pair des actions à émettre,

Pour faciliter le placement des actions, elles sont au porteur et se transmettent par simple tradition.

Le paiement, ce terrible quart-d'heure de Rabelais, est admirablement bien combiné pour donner le moins possible, et cependant c'est une Société qui doit prêter à tous ceux qui lui demanderont.

On versera : un quart, dans la quinzaine du décret d'autorisation ; un quart, deux mois après ; et l'autre moitié, à l'époque qui sera déterminée par le Conseil d'administration et un mois après l'avis public qui en sera donné aux souscripteurs.

Au moment de la signature des statuts, on souscrit 1,000,000 et l'on verse zéro.

Le Conseil d'administration, qui a les pouvoirs les plus

étendus, est nommé par l'assemblée générale des actionnaires, d'après l'article 24, mais, par dérogation, le premier Conseil d'administration se trouve tout composé dans l'article 33.

La plupart des noms, qui avaient figuré dans la réunion préparatoire et dans la commission y occupent les premières places; les FIRINO, les CANAPLE, les PARANQUE ouvrent la liste.

Dans leur haute prévoyance, les Statuts portent nomination :

Du Directeur, du Sous-Directeur, du Caissier.

La Société ne prête que sur première hypothèque. Le montant du prêt ne peut dépasser la moitié de la valeur de l'immeuble hypothéqué.

Les obligations foncières appelées plus tard, lettres de gage, l'une des variétés nouvelles des nombreuses espèces du numéraire fictif, dont vous pouvez constater tous les jours l'immense développement, sont de mille francs; elles peuvent être subdivisées en coupons, dont le moindre est de cent francs, elles sont nominatives au porteur.

Des lots et primes peuvent être attachés aux obligations remboursées.

Les numéros sortis sont affichés au siége de la Société et insérés dans deux journaux de Marseille.

Le titre VIII est celui qui a du le plus sourire à la sotte cupidité.

Il est intitulé partage des bénéfices.

« MM. FIRINO, PARANQUE et CANAPLE furent constitués « mandataires de tous les intéressés, à l'effet de suivre « l'obtention du décret approbatif de ces Statuts, » que les rédacteurs d'actes de Société anonyme ne sauraient, trop souvent, prendre pour types.

L'acte est présenté à l'enregistrement, à Marseille, le

deux septembre 1852 et, le douze du même mois, un décret du Président de la République, contre-signé par M. de PERSIGNY, le Conseil d'Etat entendu, approuvait les Statuts de la Société, tels qu'ils sont contenus dans l'acte passé devant Mes RAYNOUARD et de GASQUET.

Il serait difficile, peut-être, de trouver beaucoup d'exemples, dans l'histoire de l'administration, d'une pareille promptitude.

Le 21 septembre 1852, à trois heures et demie du soir, le télégraphe du ministère de l'intérieur mandait à M. le préfet :

« Vous pouvez instituer immédiatement la Société du « crédit foncier de Marseille, qui a été autorisée par décret « du 12. »

Le vingt-deux, M. le préfet communiquait cette dépêche à la Société.

Le 25 septembre, en présence du Conseil d'administration, avait lieu la séance d'installation de la Société du crédit foncier de Marseille, dont le directeur, M. DELPUGET, ouvrait la séance par un rapport où il rappelait que les premières bases de cette institution furent jetées « sur l'intelli- « gente initiative de M. RAYNOUARD et sous le patronage « de M. FIRINO. »

« Le gouvernement a considéré notre place, disait l'hono- « rable directeur, comme un des points qui devaient offrir « les chances les plus favorables au fonctionnement du « crédit foncier et il n'a pas hésité à préférer Marseille pour « l'honneur de la première expérience en province. »

Permettez-nous, Messieurs, de vous citer encore quelques passages de ce rapport si remarquable, qui vous indiqueront des travaux statistiques auxquels vous seriez heureux d'applaudir, s'ils étaient soumis à vos délibérations.

« Je ne dois pas vous taire que déjà et avant même de « connaître la pensée réalisée à Paris, de concert avec « M. Raynouard, nous nous sommes livrés à un travail de « Statistique, destiné à faire connaître de la manière la plus « exacte et la plus positive, la situation hypothécaire de « nos trois départements, ainsi que le mouvement des opé- « rations annuelles qui touchent à la propriété foncière, « dans tout le ressort de notre Société. Ce travail, qui s'a- « chève pour les Bouches-du-Rhône, sera prochainement « mis sous vos yeux et servira d'utile introduction à celui, « plus considérable, que s'est chargé de faire et de conti- « nuer notre Comité de statistique immobilière. »

Notre infatigable Secrétaire, à qui rien n'échappe, a du correspondre avec ce Comité de statistique immobilière, dont je suis heureux de vous révéler l'existence.

Le 23 octobre 1852, le directeur adressait une lettre circulaire à tous les maires des communes du ressort de la cour.

« Sur les instructions reçues de Paris, nous avons, disait- « il, établi, dans notre organisation intérieure, un bureau « central de statistique, destiné à recueillir tous les rensei- « gnements propres à établir la valeur relative des diver- « ses natures d'immeubles dans chaque commune. Ces « documents doivent éclairer les opérations des sociétés et « former, avec le temps, dans toute la France, une sorte « de grand livre de la propriété foncière. Vous comprenez « la portée de cette création. »

Dans une lettre du 30 novembre 1852, la chambre des notaires de Marseille, venait, au nom et comme organe de la Compagnie qu'elle représente, réclamer du Conseil d'administration, l'adoption de quelques mesures destinées à sauvegarder les intérêts du notariat, à assurer à la nouvelle institution l'appui de son concours et de son influence ;

nous croyons que la compagnie n'obtint point ce qu'elle demandait.

Les prévisions de son intelligent rapporteur se réalisaient. Une lutte semblait s'engager entre les deux notaires privilégiés du crédit foncier et leurs collègues.

Le pouvoir suprême consulté, se prononça pour la grande loi de l'égalité et une dépêche télégraphique vint apaiser ces légitimes appréhensions du notariat.

Le premier décembre 1852, M. le directeur annonçait aux souscripteurs primitifs, l'émission de 2,000,000, solde du capital social, et leur rappelait qu'ils avaient un droit de préférence pour la nouvelle souscription. Nous ne pouvons vous indiquer le nombre de ceux qui profitèrent de cette faveur.

Le traité MIRÈS devrait occuper une place importante dans cette rapide analyse ; mais privé *de pièces publiques*, privé même d'une date certaine, nous ne pouvons vous l'indiquer que pour mémoire, il en est de même des fluctuations de notre bourse et de sa coulisse pour le cours des actions du Crédit foncier de Marseille, nous n'avons pu obtenir encore aucun document officiel quant à ce, mais nous croyons, cependant, qu'elles atteignirent un instant le chiffre de 900 fr.

Le huit octobre 1853, c'est-à-dire après une année à peine d'existence, le crédit foncier de Marseille représenté par MM. CLAPPIER, PASCAL et RAYNOUARD, frappait à une seconde porte pour emprunter ; il obtenait de son frère, le Crédit foncier de France, l'ouverture, dans la limite déterminée « d'un crédit pour lui fournir les sommes qu'il « placerait sur hypothèque dans les trois départements qui « forment sa circonscription. Six millions par an lui furent promis. »

Dans une circulaire des 17-23 octobre 1853, adressée aux

notaires étrangers à la résidence de Marseille, M. le Directeur réclamait leur concours, en échange duquel ils percevraient la moitié des honoraires attribués aux actes de prêt qui seraient passés à Marseille par les notaires de la Société;
« Nous nous sommes entendus, à ce sujet, avec Messieurs
« Raynouard et de Gasquet, notaires de la Société, qui se
« sont empressés de déférer, pour cette communauté d'ho-
« noraire, au désir du Conseil d'administration. »

Le 15 décembre 1853, une assemblée générale extraordinaire ratifiait, à l'unanimité, les accords conclus avec le Crédit foncier de France.

Nous ne mentionnerons que pour mémoire les modification qu'elle proposait à divers articles des Statuts.

Jusquà ce moment, les opérations les plus importantes que nous ayons pu noter, sont des efforts incessants pour emprunter; mais nous approchons de la fin de l'année, et nous pourrons trouver dans le bilan et l'état des demandes d'emprunt pour le premier exercice (celui du 1er d'octobre 1852, au 31 décembre 1853) quelques chiffres à vous offrir.

Sur un capital de 3,000,000, le Crédit foncier de Marseille ne versa dans sa propre caisse que fr. 494,500, un peu moins du sixième de son fond social, mais par compensation, il emprunta du Crédit foncier de France. . Fr. 716,500

145 particuliers lui adressèrent des demandes d'emprunt représentant un chiffre de 4,231,100

57 actes définitifs de prêt furent consentis pour une somme de. 960,700

49 emprunteurs du département des Bouches-du-Rhône, obtinrent. 585,700

L'on accorda à huit propriétaires
du département du Var. 375,000

Les Bassès-Alpes avaient demandé
187,000 francs; elle reçurent. Neant

Pour l'exercice du premier janvier au trente-un décembre 1854, nous sommes moins heureux et n'avons pu nous procurer qu'une seule pièce publique, c'est une lettre du 15 septembre 1854, adressée aux actionnaires pour les prévenir que conformément à l'esprit de la délibération de l'assemblée générale du 25 janvier 1854, le Conseil d'administration a décidé qu'il sera payé aux actionnaires de la Société.

1° Un dividende de 5 p. 0/0 sur l'exercice de 1853, soit par action . . . . Fr. 12 50 c.

2° Un dividende de 2 1/2 p^r 0/0, imputable au premier semestre échu de l'exercice 1854, soit par action. . . . . Fr. 6 25 c.

En tout. . . Fr. 18 75 c.

Aucun autre chiffre précis n'a pu être recueilli par nous dans les journaux de la localité ou dans les brochures que nous devons à l'obligeance de nos amis; nous croyons, cependant, qu'au moment de terminer son éphémère carrière, le Crédit foncier de Marseille, qui n'avait pas encaissé un sou de plus sur son fond capital, avait obtenu de nouvelles avances du crédit foncier de France et consenti encore 19 actes de prêt représentant un chiffre de Fr. 740,000.

Telle fut, Messieurs, la courte existence de cette institution locale, mort-née, que nous résumerons en deux mots:

Elle emprunta beaucoup trop, et ne prêta pas assez.

SECONDE PARTIE.

TABLETTES STATISTIQUES. — STATISTIQUE UNIVERSELLE.

Rapport de M. le Marquis de BAUSSET-ROQUEFORT, *délégué de la Société de statistique de Marseille, sur les travaux de la 2me session du Congrès international de Statistique, tenu à Paris au mois de septembre* 1855.

L'usage des relevés statistiques remonte aux temps les plus reculés ; les récits de la Bible sont remplis de détails statistiques sur la population, sur la généalogie des patriarches, sur le pays, sur le culte, etc.; Moïse fit deux dénombrements du peuple juif : le premier après la sortie d'Egypte (1), et le second avant la conquête de la terre promise, pour servir de base au partage de cette terre entre les tribus et les familles (2). Vers l'époque de la naissance de Jesus-Christ, CÉSAR-AUGUSTE ordonna le dénombrement des habitants de toute la terre (3). Dans tous les temps, tous les gouvernements ont dû recueillir des renseignements sur le territoire et sur la population, en vue de l'administration, de la répartition des impôts et de la levée des troupes ; les historiens ont rassemblé les documents épars souvent incertains; les progrès dans les sciences, dans les arts, dans le commerce, dans l'industrie, ont commencé par l'étude des notions déjà acquises.

(1) *Biblia sacra liber numeri*. cap. I. n. 1 et seq. — cap. III. n. 15 et seq.

(2) *Biblia sacra liber numeri*, cap. XXVI, n. 2 et seq, 53 et seq.

(3) *Evangelium secundum Lucam*, cap. II. n. 1 et seq.

La Statistique circonscrite à l'enregistrement des faits a été appelée, avec une grande vérité, *le budget des choses.* Mais, chaque jour, en perfectionnant et en complétant ses cadres, pour offrir toute l'utilité possible, elle est entraînée de plus en plus, dans l'observation historique, scientifique, morale, économique des causes, des effets, des moyens.

L'économie politique a, d'abord, contesté la valeur et l'utilité des recherches statistiques; mais, aujourd'hui, les économistes, comme les autres savants, reconnaissent les avantages d'une Statistique développée qui répandra la plus vive lumière sur toutes les branches des services publics, sur les sources de la production, sur les besoins de la consommation, sur les moyens de prévenir les disettes, sur les causes principales de la misère, du vice et des crimes, sur les institutions les plus propres à réaliser l'amélioration morale, intellectuelle et matérielle des peuples.

L'imperfection des statistiques et les méprises des prétendus statisticiens ont motivé des critiques quelquefois fondées; mais, la méthode des recherches et du classement, bien jeune encore, devient, dans tous les pays, l'objet des études les plus sérieuses. Les réunions internationales des hommes les plus versés dans les travaux statistiques mettent en commun les observations faites dans les conditions les plus diverses de législation, de mœurs, de formes gouvernementales; ce concours universel de lumières et d'expériences ne peut manquer de hâter l'adoption générale des moyens les plus propres à faciliter les recherches, à garantir l'exactitude des renseignements, à reproduire les éléments d'une bonne statistique comparative.

Les cadres statistiques complétés par des notices historiques, par des appréciations scientifiques, économiques et morales sur les faits sociaux constatés, présenteront un état général de situation sociale.

La Statistique, sans couleur politique, sans caractère

spécial de nationalité, étrangère à tout système religieux ou philosophique, constatant, sans discussions, la présence ou l'absence de la morale, de la religion, de l'instruction dans les institutions, dans les actes humains, dans le bien et dans le mal, éclairera les gouvernements sur les besoins des peuples, montrera aux peuples les avantages de l'ordre social si audacieusement calomnié par les utopistes et les ambitieux, mettra en évidence la solidarité humaine, même dans la distribution inégale de la richesse entre les individus et dans l'excès ou l'insuffisance des produits nécessaires à la subsistance dans les différentes contrées. La Statistique est appelée à produire dans l'ordre gouvernemental et dans l'économie sociale la transformation que les nouvelles voies de communication opèrent dans le commerce et dans l'industrie. Les chemins de fer, la navigation à la vapeur, la télégraphie électrique, en reliant les villes, les provinces, les Etats, réalisent une association universelle de la vie, des progrès, de l'intelligence, de l'activité des peuples; cette association est d'autant plus puissante qu'elle nait de la force irrésistible des choses. Le concours universel des arts et de l'industrie, à Londres et à Paris, les récompenses décernées par les jurys internationaux prouvent que, déjà, les préjugés et l'antagonisme ont fait place aux sentiments de fraternité et d'émulation entre les nations. Le Congrès international de statistique, qui a réuni en Belgique et en France les délégués officiels des gouvernements et ceux des sociétés savantes de tant de pays, manifeste bien plus encore cette association universelle, en proclamant hautement le besoin d'unité des poids, des mesures, des monnaies, des lois commerciales, d'une langue, etc. Le conflit des grandes nations civilisées porte providentiellement les progrès de la civilisation aux lieux que le fatalisme semblait vouer éternellement à la barbarie stationnaire; le contact des sectes les plus antipathiques efface les préjugés; la vérité religieuse est aussi appelée à l'unité.

La première pensée d'un Congrès international de statistique fut émise en France (1), comme le seul moyen d'obtenir des statistiques comparatives. En 1847, le Congrès historique des Etats allemands forma une section spéciale de statistique pour la session de l'année suivante (2); les événements politiques de 1828 empêchèrent la réunion du congrès. La convocation d'un Congrès international de statistique fut décidée à Londres, pendant l'exposition de 1851 (3); la commission centrale de statistique de Bruxelles en arrêta le programme; la session fut ouverte le 19 septembre 1853 et close le 22 du même mois, après quatre séances générales. Il y eut 221 adhérents à cette réunion dont 111 étrangers et 110 belges; les membres présents furent au nombre de 152 dont 65 étrangers et 87 belges.

La deuxième session du Congrès international de statistique a eu lieu à Paris du 10 au 15 septembre. L'exposition universelle des arts et de l'industrie, à la même époque, a contribué à rendre cette réunion plus complète par le concours d'un grand nombre de savants éminents venus à Paris de toutes les parties du monde, soit comme exposants, soit comme représentants de leurs gouvernements et des sociétés savantes, ou attirés par l'étude des merveilles du monde civilisé. Le programme des travaux avait été préparé par une commission supérieure de 28 membres, instituée et présidée par le ministre du commerce, de l'agriculture et des travaux publics. Les membres de cette commission appartenaient tous aux grands corps de l'Etat, aux grandes administrations ou à l'Institut.

Les réunions générales ont eu lieu dans la salle des séances

(1) M. Ferry, *Dictionnaire de la Conversation et de la lecture*, Paris 1838, tom. XLIX, verbo statistique.

(2) Zeitschift, für die gesamente staabmssenscharft, Tubinge, in-8° année 1828, pag. 230.

(3) Par MM. Quételet, Visschers et autres.

du Corps législatif, sous la présidence du ministre du commerce, 522 personnes étaient invitées dont 392 français, 352 ont pris part aux travaux; savoir : 246 français et 106 étrangers. Dans la première séance, le projet de règlement a été approuvé, le bureau provisoire maintenu et les délégués officiels des principaux Etats ont été nommés vice-présidents honoraires. Le ministre président a dit, en ouvrant la session du Congrès, que le gouvernement français avait été heureux de réunir à Paris le Congrès de statistique en face de la double exposition de l'industrie et des beaux-arts, continuant ainsi les grandes choses de la paix, parallèlement à une grande guerre, avec une confiance qui venait d'être justifiée magnifiquement par un immense succès et une gloire impérissable. Il a remercié, au nom du pays, les gouvernements qui ont envoyé des représentants officiels et les nations qui ont fourni des collaborateurs volontaires; puis, expliquant le but du Congrès, le ministre a ajouté : « Le but du Congrès international est de rendre « comparables entre elles les statistiques de tous les peu- « ples. La diversité des langues, des lois et surtout des « mœurs rend l'unité impossible: mais il suffit que chaque « statistique nationale puisse être rapprochée d'une mesure « commune pour obtenir une sorte d'universalité. La Sta- « tistique tend toujours à mettre en évidence les lois gé- « nérales qui, après les augustes enseignements de la re- « ligion, sans laquelle rien ne serait efficace, peuvent aider « à rendre les hommes meilleurs et plus heureux. Les tra- « vaux statistiques ont pour mobile un sentiment éternel « comme l'amour de Dieu, l'amour du prochain. »

A l'issue de la première séance, les membres du Congrès se sont divisés en sections conformément au réglement. Les discussions dans les sections ont été sérieuses, très-intéressantes, quelquefois fort animées, mais il n'en est resté que les rapports très-succincts, confiés généralement aux

membres de la commission supérieure, ou à des fonctionnaires dans les attributions desquels rentraient les questions à traiter. Ces rapports font connaître les résultats des discussions, plutôt que les opinions discutées. Pour abréger le compte rendu des travaux du Congrès et pour le rendre plus précis, j'exposerai succinctement l'état de la Statistique dans les pays représentés au Congres, d'après les informations données par les représentants eux-mêmes de ces pays, sans suivre l'ordre du jour de chaque séance ; j'indiquerai ensuite la série des rapports discutés dans les sections et présentés aux réunions générales ; enfin, je rapporterai le texte des vœux formulés par le Congrès.

Etat de la Statistique dans les pays représentés au Congrès.

Les représentants de trente Etats differents ont donné des renseignements au Congrès de Bruxelles, ou à celui de Paris, sur les progrès de la Statistique dans leurs pays. Partout, l'autorité dirige les recherches ; chaque département ministériel recueille, coordonne et publie les documents relatifs à ses attributions, avec le concours des fonctionnaires publics de son ressort. Des bureaux, ou des commissions centrales de statistique générale ont été fondés par les gouvernements de la France en 1833, de la Belgique en 1831, de l'Autriche en 1828, de la Prusse en 1810, des Pays-Bas en 1826, du grand-duché de Bade en 1840, du Wurtemberg en 1820, du Mecklembourg en 1851, du Hanovre en 1848, des Villes libres en .... du Danemarck en 1833, de la Suède en 1756, de la Norwège en .... de la Toscane en 1849, du duché de Parme depuis plusieurs années, des Etats sardes au commencement du règne de CHARLES-ALBERT, des Deux-Siciles en 1851, de la Grèce en 1854.

D'autres Etats, sans avoir de bureaux de statistique générale, publient les documents émanés des services administratifs, font étudier l'organisation de la statistique en France et en Belgique et sont représentés, dans les Congrès, par des statisticiens éminents. On peut citer dans cette voie véritablement progressive : l'Angleterre, le Portugal, la Suisse, l'Espagne, les Etats de l'Eglise, la Bavière, la Saxe, le duché de Cobourg-Gotha, le duché de Modène, les provinces lombardo-vénitiennes, Costa-Rica, l'Union américaine.

Vingt pays publient annuellement le compte-rendu officiel de leur commerce : la France depuis 1818; l'Angleterre, depuis 1820; la Belgique, depuis 1831; les Pays-Bas depuis 1846; l'Autriche, depuis 1840; l'association allemande, depuis 1842; les villes anséatiques, depuis 1849; la Suisse, depuis 1840; la Russie, depuis 1824; la Suède, depuis 1841; le Danemarck, depuis 1842; l'Espagne, depuis 1840; le Portugal, depuis 1842; les Etats sardes, depuis 1852; les Etats Romains, depuis 1851; les Etats-Unis, depuis 1819; le Chili, depuis 1845; Cuba et Porto-Rico, depuis 1841; Venézuela, depuis 1842; Java et Madura, depuis 1831.

Les puissances qui n'ont pas encore publié un tableau du commerce sont : en Europe, les Deux-Siciles et la Turquie; en Afrique, l'Egypte et les Etats Barbaresques (Maroc et Tunis); en Amérique, le Brésil, le Mexique, les Etats de la Plata (Confédération Argentine) et Urugay, la Nouvelle Grenade, etc. Quoique la Statistique ait conservé dans tous les pays un caractère gouvernemental et officiel, les travaux des sociétés savantes et des particuliers sont toujours accueillis avec une grande faveur et contribuent puissamment à propager les études statistiques, à faciliter les recherches, à perfectionner les méthodes de classement et de publication. Les gouvernements choisissent généralement les chefs de bureaux de statistique parmi les hommes les plus

éminents dans ces sortes de travaux. Tous les délégués officiels au Congrès étaient les statisticiens les plus considérables de leurs pays; on comprend l'utilité d'un tel concours de lumières et d'expérience.

On voit que les commissions centrales et les bureaux de statistique se bornent à puiser les éléments des statistiques générales dans les comptes rendus des divers ministères, sans s'immiscer dans les recherches, dans le choix et dans le classement administratif des documents que chaque branche spéciale du service public juge à propos de recueillir pour les besoins de son service particulier et de publier ou de renfermer dans ses archives. Cet état de choses est un grand obstacle au perfectionnement des méthodes, à la recherche et à la publication de tous les éléments utiles; en un mot, à la confection d'une statistique complète dans chacune de ses parties et comparative par l'uniformité des procédés.

La direction des gouvernements, telle qu'elle existe, écarte la diversité des systèmes, des formules et des appréciations individuelles; mais elle laisse subsister les appréciations, les formules et les systèmes de chaque Etat et de chaque administration; il en résulte que les différentes parties de la statistique générale ne présentent ni l'harmonie nécessaire pour que leur réunion forme le tableau fidèle de la vie sociale, politique, morale, intellectuelle et matérielle; ni l'uniformité indispensable pour comparer entr'elles les statistiques des villes, des provinces, des contrées et des Etats.

Pour que la Statistique pût devenir compléte et comparative, le bureau qui la dirige devrait centraliser les travaux et, tout en respectant l'administration intérieure des diverses branches du service public, combiner avec les chefs des administrations le mode des recherches, la nature des documents à recueillir, les détails qu'il convient de publier

les formules du classement et la méthode d'exposition. Le concours des sociétés savantes, des chefs d'établissement, de tous ceux qui, par leurs études où par leur position, sont à même de fournir des renseignements ne parait pas moins désirable pour rendre aussi exact et aussi complet qu'il est possible le dénombrement des faits sociaux et le compte-rendu de l'état social.

En Autriche, le bureau de statistique réclame de tous les ministères, et fait recueillir par eux, les matériaux et les données dont il a besoin ; tout récemment, le souverain même a ordonné au ministre de la justice de se mettre d'accord avec celui du commerce, d'où relève la statistique, pour recueillir les éléments d'une statistique judiciaire. Ce renseignement a été rapporté par M. le baron Czoernig, directeur de la statistique administrative à Vienne.

Les réunions internationales de statistique, qui rapprochent les chefs des administrations, délégués officiels des gouvernements de tous les pays, permettront de s'entendre sur tout ce que peut assurer l'exécution d'une bonne statistique, dans l'intérêt de l'administration comme dans celui de l'humanité.

France et Belgique.

Les pays les plus avancés dans les travaux statistiques sont : la France et la Belgique ; la plupart des autres Etats viennent y étudier l'organisation administrative, les modes de recherches, les formules des tableaux, etc. Le bureau de statistique générale de la France est dans les attributions du ministre des travaux publics, du commerce et de l'agriculture. Des commissions cantonales et des sous-commissions communales ont été créées en 1852. Les préfets transmettent les documents par l'intermédiaire du ministre, le bureau de statistique recueille aussi les renseignements fournis par les sociétés savantes et par les particuliers.

Le bureau de statistique de la Belgique dépend du ministre de l'intérieur, il dirige la rédaction et la publication. Une commission centrale est chargée, depuis 1841, de diriger les travaux; des commissions provinciales ont été placées, en 1843, sous la présidence des gouverneurs. La France et la Belgique ont publié un grand nombre de documents importants.

Pays-Bas.

Les documents statistiques recueillis dans les Pays-Bas, remontent, pour la population, à 1804; pour l'instruction publique, à 1815; pour la justice civile et criminelle, à 1847. Un annuaire contenant le mouvement de la population et celui des prisons ont été publiés depuis 1826. Les gouverneurs des provinces ont fait des recensements généraux en 1829 et 1840, un troisième recensement général a été publié de 1849 à 1853, en douze volumes in-folio : un volume pour chacune des onze provinces et le douzième volume pour la récapitulation. Les rapports annuels sur les finances sont fournis aux chambres législatives, les inspecteurs des maisons d'aliénés publient des rapports annuels : le ministère des Colonies donne des rapports détaillés sur les établissements hollandais aux Indes orientales et occidentales.

Angleterre.

L'Angleterre possède beaucoup de documents statistiques, mais elle n'a rien de déterminé pour la centralisation des documents, pour la forme de l'exposition, ni pour l'époque des publications; elle ne possède pas encore la statistique agricole; les fonctionnaires des diverses cours de justice et de police fournissent les statistiques criminelles.

La Grande-Bretagne a adopté un système général d'enregistrement des naissances, des mariages et des décès appliqué depuis plusieurs années à l'Angleterre et au pays de

Galles et qui le sera bientôt à l'Irlande. Depuis le Congrès de Bruxelles, les statistiques commerciales sont faites avec soin, sur le modèle de celles de France. Un système d'échange international des documents statistiques a été établi en 1851. Les chambres ont le droit de demander des relevés statistiques à toutes les administrations publiques et de réclamer des renseignements auprès des savants et des autres particuliers.

Autriche.

L'Autriche a porté, depuis longtemps, des soins particuliers à la réunion et à la publication des notions statistiques relatives à la population, à l'agriculture, à l'industrie, au commerce, à l'instruction publique, à la justice. Les autorités fournissent à la direction de la statistique les données qui ressortent de leurs attributions. Le travail du bureau de statistique est divisé en quatre sections : 1° toutes les branches de l'administration et de l'économie ; 2° commerce extérieur ; 3° topographie des routes et voies navigables ; 4° journal mensuel des communications statistiques. Une carte fluviale du Danube en cent vingt feuilles est en cours d'exécution. La troisième section publie des observations hydrométriques sur le niveau des rivières navigables et sur la formation des glaces dans le Danube ; elle s'occupe aussi d'une statistique archéologique ou monumentale. Le bureau de statistique publie une carte ethnographique de la monarchie, fruit d'un travail de quatorze ans et reproduite par la chromolitographie, le troisième volume est sous presse.

Prusse, Zolverein.

Frédéric-Guillaume 1er organisa l'administration civile en Prusse et ordonna d'établir le chiffre de la population ; Frédéric II fit opérer le dénombrement des habitants et se

fit remettre tous les ans le tableau de la population ; le bureau de la statistique créé, en 1810, s'occupa de la statistique générale, des actes de l'état civil, des églises, des écoles, de la statistique médicale, des métiers et des fabriques. Les renseignements généraux et ceux relatifs aux actes de l'état civil sont recueillis tous les ans ; les autres tous les trois ans. On publie les observations météorologiques recueillies sur 34 stations. Depuis la formation du Zolverein en 1834, les Etats qui en font partie sont obligés de faire le récensement tous les trois ans. On a publié trois volumes de renseignements sur le Zolverein et trois sur la Prusse. Un journal statistique paraît tous les quinze jours.

Saxe. Saxe-Cobourg-Gotha.

La Saxe a publié trois volumes sur la population. Dans les duchés de Saxe-Cobourg et de Gotha, les registres de l'état civil tenus par les curés sont adressés régulièrement au gouvernement. Depuis que le Zolverein embrasse les duchés, les recensements sont appliqués à l'industrie et au commerce. On prépare l'arpentage du duché de Gotha, on s'est peu occupé du cadastre en Allemagne.

Deux grandes sociétés d'assurances contre l'incendie et sur la vie fournissent des documents intéressants.

Grand-Duché de Bâde.

Le Grand-Duché de Bâde est le premier Etat allemand qui ait publié annuellement la statistique criminelle sur le modèle de celle publiée en France. Depuis le Congrès de Bruxelles, les travaux statistiques ont été avancés. Le pays est divisé en quatre cercles ou préfectures, 70 sous-préfectures et 1670 communes dont les archives fournissent les bases des documents. Le premier dépouillement se fait à la sous-préfecture. Le concours des particuliers n'est pas admis, excepté celui de la Société d'agriculture.

Wurtemberg.

Le bureau de statistique du Wurtemberg, sous les ordres du ministre des finances, a publié un atlas, une carte topographique et une carte générale du royaume ; 33 volumes de la description par arrondissements administratifs ont déjà paru. On publie tous les ans le relevé des naissances, des décès, des changements de domicile, des incendies, du produit des vignes et divers autres renseignements agricoles; les rapports sur les mercuriales, sur les ventes du blé et de la laine. Le dénombrement des animaux domestiques paraît tous les trois ans ; les observations météorologiques se font dans cinq bureaux télégraphiques.

Bavière.

Dans la Bavière, les divers ministères et les régences transmettent les renseignements statistiques au ministre des travaux publics, la correspondance est tenue par le ministre des affaires étrangères.

Hanovre.

Il y a près d'un siècle qu'il fut institué à Gottingue, des cours sur les conditions des Etats principaux de l'Europe, relativement au territoire, à la population, à la production et au commerce, etc., cependant les publications des recherches ne datent en Hanovre que de 1848.

Villes Libres.

Les recensements dans les villes libres, sont faits tous les six mois par les officiers de la garde nationale, en vue de l'impôt et du service de la garde citoyenne ; ces recensements sont incomplets d'un cinquième. Il a été formé une Société de statistique à Hambourg depuis le Congrès de Bruxelles ; une autre société plus ancienne est organisée à Lubec. On publie les résultats des principales branches de l'administration.

Danemarck.

La commission centrale de statistique a publié, sur le Danemarck, 18 grands volumes de tableaux; le bureau de statistique centrale, qui, en 1849, a remplacé la commission reçoit des chambres un crédit annuel de 35,000 fr.; il a publié dix volumes de documents. Il n'existe, dans ce pays, aucune société de statistique; les autorités communales secondent peu les effets du gouvernement.

Norwège.

Les préfets de la Norwège font des rapports tous les cinq ans sur la situation économique de leurs départements et le bureau de statistique publie un aperçu général. Le recensement de la population se fait tous les dix ans; on y rattache le dénombrement des animaux domestiques et les principaux produits agricoles. On forme aussi des tableaux sur le commerce et sur la navigation extérieure.

Suède.

La Suède fait remonter ses travaux d'arpentage au règne de Gustave-Adolphe. Dès le commencement du siècle actuel, un officier du premier empire français organisa militairement un corps de typographes pour le travail de la triangulation. Six cartes, contenant chacune une province, ont été publiées par ce corps; les savants suédois en ont publié d'autres; le prince royal s'occupe lui-même des travaux statistiques; les observations météorologiques sont recueillies avec beaucoup de soin. D'après la loi ecclésiastique de 1686, encore en vigueur, le clergé tient les registres de l'état civil, celui des émigrations et des immigrations et un registre spécial des paroissiens par maisons, par ménage; avec annotation des phénomènes et des accidents. La publication du budget date du commencement du siècle; en 1809,

en commença la publication régulière des tableaux des importations et des exportations. Depuis 1830, on publie la statistique criminelle, les rapports annuels sur les fabriques et sur les manufactures. Il existe des documents agricoles inédits qui remontent à 1735.

Italie.

Aucune statistique officielle n'embrasse toute l'Italie, on trouve des documents partiels très-nombreux sur les Etats de l'Eglise, la Toscane, les Duchés, les Deux-Siciles. Mais tous ces documents sont anciens et insuffisants.

Provinces Lombardo-Vénitiennes.

Quelques publications importantes ont été faites dans les provinces lombardo-vénitiennes, principalement sur la population.

Etats de l'Eglise.

Dans les Etats romains une commission a été chargée spécialement d'explorer l'état physique, moral, économique et civil.

Toscane.

Une Société de statistique fut formée à Florence en 1826; dans la Toscane, les paroisses fournissent les documents de l'état civil et les préfets ceux de la statistique générale.

Parme.

S. A. R. Mme la duchesse de Parme encourage les travaux statistiques, elle a établi un bureau central au ministère de la justice et chargé un délégué au Congrès d'étudier les bases d'une bonne statistique.

Modène.

Le Duché de Modène est entraîné par la tendance des mêmes progrès.

Deux-Siciles.

Dans le royaume des Deux-Siciles, la commission de statistique générale dirige les commissions des provinces et des districts. Les documents sont classés dans quatre divisions principales : 1° physique, sur le territoire et le climat; 2° morale, sur la religion, l'instruction, la justice, les prisons, etc.; 3° économie sociale, comprenant l'agriculture, l'industrie, le commerce ; 4° gouvernement, concernant les ministères, les budgets, la maison royale.

Sardaigne.

Dans les Etats sardes, 37 commissions, établies dans les provinces sous la présidence des intendants, font recueillir les documents statistiques par les curés et par les habitants; une commission centrale publie depuis 1840 le résultat de ses travaux.

Suisse.

Le pouvoir fédéral de la Suisse ne peut agir sur les cantons que par voie de recommandation, cette organisation gouvernementale est un obstacle aux progrès de la science statistique ; cependant les comptes-rendus des cantons et des travaux de plusieurs sociétés, offrent des documents très-intéressants. On a une statistique de la Suisse en langue italienne et une topographie détaillée de tous les cantons. Le pouvoir fédéral a publié le recensement de 1850 ; on imprime maintenant trois volumes sur le sol, sur les cultures, sur le mouvement de la population.

Espagne.

L'Espagne possède des documents statistiques qui remontent au XVe siècle, on exécute une carte géographique, géologique, minéralogique et agricole de tout le royaume. Les observations météorologiques sont recueillies à San-Fernando et à Madrid. Il n'existe ni recensement, ni documents

sur la production, ni statistique morale; on a repris la publication des tableaux du commerce extérieur. Les budgets annuels sont publiés. Le progrès est plus avancé dans les Colonies espagnoles. Cuba a publié, en 1827, des tableaux détaillés sur le commerce; cette colonie possède une série de documents sur la population, la richesse, sur l'application des revenus aux dépenses publiques, etc.

Portugal.

Les recensements du Portugal sont faits par feux et par tête, au moyen de bulletins distribués aux chefs de famille. On a quelques publications statistiques.

Grèce.

Le dénombrement de la population est fait tous les trois ans en Grèce, séparément par les maires et les curés, il indique l'âge, le sexe, l'état civil, la classe, l'industrie, etc.; les préfets contrôlent ces travaux et rédigent des tableaux par village, par ville, par section, par circonscription agricole des communes. Le tout est envoyé au ministre de l'intérieur; il en est fait un tableau résumé qui est publié. On publie aussi les tableaux du commerce extérieur et intérieur: il n'y a pas encore de statistique générale.

Costa-Rica.

Le gouvernement de l'Amérique centrale présente au Congrès des rapports annuels sur l'administration, sur les revenus, sur la dette active et passive. Le petit État de Costa-Rica offre l'exemple d'un progrès remarquable dans les sciences économiques.

Union Américaine.

Le premier recensement de l'Union américaine fut fait, en 1790, en vue de l'impôt et de la représentation nationale

au Congrès, d'après la population. On distingua les blancs, les esclaves, les nègres libres et ceux des Indiens qui étaient imposés ; dans les recensements ultérieurs, ón ajouta successivement : la statistique des manufactures importantes, la population des étrangers, les esclaves, l'énumération distincte des sourds-muets, des aveugles, des aliénés, des idiots, celle des colléges, des pensions, des écoles, des élèves, les renseignements sur l'agriculture et sur les manufactures; les causes de la mort, la durée des maladies, les remarques sur la topographie, le sol, le climat, etc., etc.

Rapports présentés à l'Assemblée générale du Congrès.

Treize rapports ont été présentés, au nom des sections, à l'assemblée générale du Congrès, sur les statistiques:

Des voies de communication, par M. de Franqueville, directeur des ponts-et-chaussées au ministère des travaux publics;

Des établissements pénitentiaires, par M. Bucquet, inspecteur général adjoint des prisons;

Du commerce extérieur, par M. Fleury, chef de la division du commerce extérieur au ministère du commerce;

Des accidents dans les usines et sur les voies de communication, par M. de Boureuille, secrétaire général du ministère des travaux publics;

Des accidents dans les usines et dans les manufactures, par M. Penot, professeur, à Mulhouse;

Des épidémies, par M Tholosan, médecin major au Val-de-Grâce, rédacteur en chef de la *Gazette médicale;*

Des causes des decès, par M. Marc d'Epine, médecin, membre du conseil de santé, à Genève;

De l'aliénation mentale, par M. le docteur Parchappe, inspecteur-général des établissements d'aliénés;

De l'agriculture, par M. Block, sous-chef du bureau de la statistique de la France ;

Des grandes villes, par M. le baron Charles Dupin, sénateur, vice-président du Congrès ;

De la justice, par M. Bayle-Mouillard, conseiller à la Cour de cassation ;

Des institutions de prévoyance, par M. Julien, chef de la division du commerce intérieur au ministère du commerce ;

De l'idiotisme et du crétinisme, par M. le docteur Boudin, médecin en chef de l'hôpital militaire du Roule, à Paris.

Vœux émis par le Congrès.

Indépendamment de la discussion et du vote des conclusions proposées par les rapporteurs, au nom des sections, le Congrès a formulé les vœux suivants :

qu'un système uniforme de poids, de mesures et de monnaies soit mis en vigueur (1);

qu'il soit préparé les moyens de s'occuper, dans le Congrès prochain, de la statistique des substances alimentaires ;

que, dans chaque Etat, il soit constitué une commission centrale de statistique, composée des principaux chefs de services et d'hommes pratiques, pris en dehors de l'administration ;

que dans le programme des travaux du futur Congrès,

(1) Un grand nombre de membres du jury de l'exposition universelle et du Congres de statistique, présents à Paris, se sont réunis le 24 septembre, le 16 octobre et le 16 novembre, dans une des salles du Palais de l'industrie, sous la présidence de MM. le baron de Rotschild et le comte d'Avila, à l'effet d'organiser l'association internationale pour l'adoption d'un système uniforme de poids, de mesures et de monnaies. Pendant qu'on délibérait, la Suède adoptait le système décimal.

il soit inséré une nomenclature complète des institutions financières des divers pays, avec des tableaux relatifs à l'assiette des impôts, aux frais de perception, aux sources des revenus de l'Etat, aux domaines publics et généraux, provinciaux et communaux, à la dette publique, à l'amortissement ;

que les idées auxquelles on doit les dernières réformes postales des différents pays soient introduites dans les relations postales internationales, vœux déjà émis par le congrès de Bruxelles. Le Congrès n'a pas cru pouvoir traiter incidemment la question relative à une statistique du service des dépêches, si importante au point de vue administratif, économique et commercial ; mais il a décidé qu'il serait fait mention de cette lacune pour la commission du prochain Congrès.

Sur la proposition de décider, dès à présent, que le Congrès international de statistique se servira, dans ses réunions ultérieures, en quelques pays qu'elles aient lieu, d'une langue commune, le Congrès a pensé que la commission qui aura mission de préparer le prochain congrès devra fixer la langue qui pourra être employée plus utilement dans cette assemblée. La commission française demeure chargée, comme le fut la commissison belge, de déterminer le lieu et l'époque de la troisième session du Congrès international de statistique.

Une réunion de statisticiens officiels au ministère des travaux publics a jeté les bases d'un bulletin de statistique internationale, entièrement consacré à la bibliographie historique de la statistique. Paris serait le centre de cette entreprise, M. Legoyt en serait le rédacteur en chef. Le compte rendu de la deuxième session contiendra également une partie bibliographique des ouvrages sur la statistique.

J'ai dû me borner à l'indication de l'objet de chaque rapport, et au texte des vœux formulés, sans entreprendre

l'analyse des discussions, qui eut exigé des détails trop longs, toujours insuffisants. Le compte-rendu officiel de la 2me session donnera sans doute tous les détails utiles et intéressants.

Avant de se séparer, le Congrès a voulu exprimer sa respectueuse gratitude au gouvernement de Sa Majesté l'Empereur et en particulier au ministre qui a présidé les séances. Des remerciements ont ensuite été votés aux délégués officiels des gouvernements étrangers et à M. le baron Charles Dupin.

M. le ministre a remercié le Congrès, en ajoutant que Sa Majesté l'Empereur avait suivi avec le plus vif intérêt les travaux de l'assemblée et qu'elle aurait l'honneur de recevoir ses membres aux Tuileries.

Le 13 septembre, presque tous les membres du Congrès ont assisté au *Te Deum* chanté à l'occasion de la prise de Sébastopol, dans la métropole de Notre-Dame où des places leur étaient réservées. Le jour de la clôture de la session ils se sont réunis dans un banquet et, le 17, ils se sont retrouvés dans les salons du ministre du commerce.

Il résulte de l'aperçu succinct des travaux statistiques dans les Etats les plus progressifs et de ceux de leurs représentants réunis en Congrès que, depuis longtemps, la statistique a été l'objet de sérieuses études au point de vue gouvernemental ; quelle est bien jeune encore, au point de vue moral et que les perfectionnements qu'elle reçoit chaque jour tendent à la faire servir plus utilement, non plus seulement à l'administration, mais, surtout, à l'amélioration intellectuelle, morale et matérielle des peuples.

Les discussions, les résolutions et les vœux de la 2me session du Congrès ont grandi les idées sur la statistique, étendu le domaine de ses recherches, indiqué des perfectionnements dans les cadres d'exposition, signalé les principaux obstacles à l'exécution des statistiques comparatives

resserré les liens de confraternité entre les statisticiens de tous les pays, encouragé l'émulation de tous; chaque nouvelle session apportera des perfectionnements plus complets à l'exposé de l'état social.

Rapport de M. le Marquis de BAUSSET-ROQUEFORT, *délégué de la Société de statistique de Marseille, sur les séances du Congrès international de* CHARITÉ, *réuni à Paris, à la fin du mois de juillet* 1855.

Il existe à Paris une société d'économie charitable fondée, en 1846, dans le but de mettre au service de la charité la puissance de discussion et de publicité. Elle compte parmi ses membres les hommes qui, par leur position, par leurs talents, par leurs sentiments, sont les plus capables de plaider la cause des pauvres en publiant les discussions et les rapports de la société dans une revue mensuelle intitulée : ANNALES DE LA CHARITÉ.

L'exposition universelle des arts et de l'industrie, qui devait amener à Paris l'élite des nations, parut à la Société d'économie charitable une occasion précieuse de convoquer, dans la même ville, une grande assemblée internationale où serait exposé tout ce qui a été fondé par la prévoyance et la charité dans tout l'univers.

Déjà, au Congrès pénitentiaire tenu à Bruxelles, en 1847, on avait décidé la création d'une Société internationale de charité dont la Révolution de 1848 dispersa les éléments.

La Société d'économie charitable décida, le 7 janvier 1855:

1° qu'un appel serait fait aux hommes qui, dans toutes les parties du monde, ont concouru d'une manière notable à la fondation, au développement et à la propagation des œuvres de prévoyance et de charité:

2° qu'ils seraient invités à se réunir, à Paris, pendant l'exposition universelle, le 19 juillet 1855, jour de la fête de St-Vincent-de-Paul, à porter à cette réunion, sous forme de mémoires ou de rapports, tous les documents qu'ils auraient pu recueillir sur les œuvres de leur pays, sur leur origine, leur mode de procéder, les résultats obtenus et à donner eux-mêmes toutes les explications et tous les renseignements qui pourraient leur être demandés à ce sujet.

Dans la même séance, le programme des questions à traiter fut arrêté, un comité fut chargé d'organiser la réunion, et les rapports sur les principales institutions charitables de France furent répartis entre les membres du comité.

L'annonce de la réunion internationale de charité provoqua des critiques et des objections; le journal l'UNIVERS exprima la crainte de voir naître des discussions stériles, soulever des questions dangereuses et tendre, comme on en accuse la publication des annales de la charité, à sacrifier involontairement les intérêts de l'église et les droits de la charité libre aux prétentions de l'assistance publique.

Il fut répondu, dans les annales, que la réunion internationale avait pour but, non une discussion de principes, non une lutte sur ce qu'il y aurait à faire, mais un simple exposé de ce qui avait été fait dans tous les pays pour le soulagement de la misère, ce qui ne pouvait tourner qu'à la gloire de la charité catholique et à la propagation de ses principes et de ses méthodes.

Quant à la bienfaisance publique, si la société d'économie charitable lui fait une place importante, c'est qu'aujourd'hui, avec ses ressources et sa puissance, elle exerce une action dont il est impossible de ne pas tenir compte. D'ailleurs, l'église, dès les premiers siècles, l'a inspirée aux gouvernements comme aux individus; la bienfaisance publique vaut mieux en France que dans beaucoup d'autres pays, parce qu'elle y a mieux conservé le caractère

chrétien ; si elle a trop multiplié les rouages et les frais de son organisation, il ne serait pas juste d'oublier les services gratuits de ses administrateurs et de ses commissaires, et, surtout, le concours quelle demande aux sœurs de charité pour le service de ses maisons de secours et de ses hôpitaux. Tout en rendant cette justice à la bienfaisance publique, la société d'économie charitable serait la première à la combattre si elle prétendait se mettre à la place de la charité libre et religieuse et exercer sur elle un droit de surveillance et de tutelle. L'église a eu l'initiative de toutes les fondations basées sur le dévouement individuel ; l'exposé de tous les moyens dont on se sert pour secourir les pauvres ne peut que profiter aux progrès du bien.

J'ai résumé fidèlement les critiques et la réponse, elles ont une grande importance, en dehors de la circonstance qui en a été l'occasion, au point de vue général des rapports entre l'assistance publique et la charité privée.

Des défiances d'un autre ordre ont dû préoccuper aussi quelques esprits timides ou prévenus à l'égard d'une réunion d'hommes de divers pays et de cultes différents, venant aborder les plus hautes questions de l'économie charitable aussi intimément liées à l'ordre social qu'à la morale religieuse.

Les organisateurs de la réunion internationale de charité, inspirés par le dévouement chrétien et soutenus par cette foi vive qui propage les œuvres à travers les sentiers épineux des difficultés de toute nature, n'ont pas hésité un seul instant.

Le gouvernement qui honore la religion, autant qu'il protège la société et qui s'occupe avec une sollicitude si constante des améliorations sociales ; confiant, d'ailleurs, dans la sagesse, la prudence et les principes d'ordre des honorables vétérans de la bienfaisance, ne pouvait manquer

de voir avec bienveillance le concours universel des œuvres charitables.

Cette situation commandait, on le comprend, quelque réserve dans la convocation du Congrès, le danger pouvait venir de l'admission des utopistes plus désireux de faire du bruit que d'opérer le bien. Quelques personnes ont cru qu'une prudence exagérée n'avait pas accordé la publicité suffisante à la convocation, ni une latitude assez grande aux discussions ; ce qui a, peut être, privé le Congrès des documents précieux qu'un concours plus complet aurait pu lui fournir et d'une connaissance plus approfondie des obstacles et des objections que rencontre, dans diverses contrées, la propagation des différents modes de bienfaisance.

Il serait téméraire de blamer la prudence qui a présidé à l'organisation du Congrès et à la direction des conférences ; ma seule pensée est de vous transmettre le récit fidèle des faits qui se sont produits et des appréciations religieuses et sociales, manifestées, parce que ces faits et ces appréciations me paraissent d'un ordre élevé et mériter une attention particulière.

Je regrette de ne pouvoir vous transmettre les détails si intéressants des discussions dans les sections dont il ne reste généralement d'autre trace que les rapports portés devant les réunions générales.

Je regrette bien plus vivement encore d'être forcé, par les limites étroites d'un rapport succinct, de réduire les discussions à leur plus simple expression, d'en retrancher l'abondante éloquence des sentiments les plus généreux et de ne pouvoir vous présenter que des traits bien incomplets des œuvres que l'amour chrétien revêt de formes admirables. Toutefois, je m'efforcerai, tout en résumant, de conserver dans la bouche de chaque orateur ses expressions et son caractère.

Réunion internationale de Charité.

1re *Séance.* — 19 *janvier* 1855.

La séance est ouverte à quatre heures et demie, dans la grande salle de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale. Plus de cent personnes représentent divers pays de la France et de l'Europe.

M. le vicomte de Melun, président du Comité chargé de l'organisation de la réunion internationale, ouvre la séance.

M. le marquis de Bausset-Roquefort dépose sur le bureau une délégation de la Société de statistique de Marseille, auprès du Congrès international de charité.

M. le vicomte de Melun expose l'objet de la réunion et rend compte des travaux du Comité d'organisation. Le but du Comité, dit-il, a été: de rapprocher les hommes qui, dans chaque pays, se sont le plus appliqués à developper l'esprit de prévoyance et de charité, afin de mettre en commun, pendant quelques jours, leurs lumières et leurs travaux. La présence d'un aussi grand nombre de personnes distinguées, venues de divers points de l'Europe et de la France, atteste que l'appel de la Société d'économie charitable a été entendu.

Le Comité d'organisation a pensé que le but de la réunion serait atteint 1° par l'étude comparée des questions ou institutions de charité d'après les observations des représentants de chaque nation;

2° par la visite des principaux établissements charitables de Paris,

3° par l'étude de l'exposition universelle au point de vue des besoins les plus généraux de la classe ouvrière;

4° par la continuation des travaux de la réunion internationale de charité.

Pour arriver à ces résultats, le Comité a commencé par arrêter le réglement pour les séances de la réunion internationale et le programme des questions, ou l'énumération des institutions charitables qu'il a divisées en cinq sections.

1re *Section.* — PROTECTION ET ÉDUCATION de l'enfance et de la jeunesse, comprenant : la crèche, l'asile, l'école, le patronage, l'adoption, l'éducation des orphelins et des enfants abandonnés ;

2e *Section.* — SECOURS, comprenant : les hôpitaux, les hospices, les bureaux de bienfaisance, les secours à domicile, les institutions en faveur des aveugles, des sourds-muets, des aliénés ; les établissements et œuvres de charité libre, dans les villes et dans les campagnes ;

3e *Section.* — EXTINCTION DE LA MENDICITÉ, ÉMIGRATION, comprenant : les dépôts de mendicité, les associations pour l'extinction de la mendicité, la statistique des émigrations ;

4e *Section.* — PRÉVOYANCE, comprenant : les sociétés de secours mutuels, les caisses d'épargne, la caisse générale de retraite, les monts-de-Piété, la législation ouvrière, les sociétés d'ouvriers, le logement, la nourriture, l'hygiène, les objets d'économie domestique à l'usage des classes ouvrières ;

5e *Section.* — CORRECTION ET RÉHABILITATION, comprenant : les colonies agricoles, les maisons d'education correctionnelle, le patronage des jeunes détenus et des jeunes libérés.

Des exposés ont déjà été présentés sur les principales questions du programme ; ils ont été publiés successivement dans les Annales de la Charité, dans l'ordre suivant :

Sur les crèches, par M. MARBEAU ;

Sur les salles d'asile, par M. COCHIN ;

Sur les enfants trouvés, par M. LEMERCIER ;

Sur les monts-de-Piété, par M. le prince de CHALAIS PÉRIGORD ;

Sur la législation ouvrière, par M. AUDIGANNE ;

Sur les hôpitaux et hospices par M. Martin d'Oisy ;

Sur les secours à domicile, par M. Mahul ;

Sur les collections d'objets d'économie domestique, par M. Twining ;

Sur les institutions de charité dans les campagnes, par M. le baron de Montreuil ;

Sur le logement, la nourriture et l'hygiène des ouvriers, par M. Vée ;

Sur le patronage des jeunes détenus et des jeunes libérés, par M. Jules Lamarque ;

Sur les institutions de charité dans la Terre-Sainte, par M. Bettencourt ;

Sur l'interdiction de la mendicité en France, par M. Marbeau.

Sur les sociétés de secours mutuels, en France, par M. Albert Duboys ;

Sur les cercles et sociétés d'ouvriers et les bibliothèques à leur usage, par M. le duc d'Uzez.

En ce qui concerne les visites aux établissements charitables de Paris, des membres du Comité ont été spécialement chargés, dans chaque section, d'y conduire les membres de la réunion.

Une commission spéciale sera chargée de chercher les meilleurs moyens de constituer, d'une manière définitive, une société internationale qui servirait de lien entre les hommes charitables des divers pays.

La nomination des membres du bureau donne le résultat suivant :

Président.

M. le vicomte de Melun, président de la Société d'économie charitable ;

Vice-Présidents.

MM. l'abbé Mullois, premier chapelain de S. M. l'Empereur ;

MM. DUCPETIAUX, Inspecteur général des établissements de Bienfaisance du royaume de Belgique ;

Le docteur Charles HELM, de Vienne (Autriche);

TWINING, Membre du conseil de la Société des arts de Londres ;

AUBANEL, Délégué de la Société genévoise d'utilité publique ;

COCHIN, Maire du 10ᵉ arrondissement de Paris.

Secrétaires.

MM. Alexis CHEVALIER, Secrétaire de la Société d'économie charitable ;

Henri BETTENCOURT, Secrétaire de l'Œuvre des pèlerinages en Terre-Sainte.

M. le Président donne la parole à M. COCHIN.

M. COCHIN développe la proposition de nommer une commission spéciale dans le but éminemment charitable de rechercher si, parmi les produits de l'exposition universelle, il en est qui conviennent plus particulièrement aux ouvriers par leur utilité usuelle et par leur bon marché. Cette pensée est déjà accueillie avec empressement par l'honorable M. LEPLAY, commissaire général de l'Exposition, qui vient de publier un magnifique ouvrage sur la condition des ouvriers en Europe, et qui offrira à la commission le concours de tous les moyens d'exécution utiles.

La proposition de M. COCHIN est accueillie avec le plus vif intérêt.

M. le Président invite les membres présents à signer la feuille de la section aux travaux de laquelle ils veulent prendre part.

La parole est donnée à M. de BAUSSET.

M. de BAUSSET : Messieurs, le premier appel du Comité d'organisation de la réunion internationale de charité invitait les hommes qui, dans toutes les parties du monde, s'occupent de l'étude et de la propagation des œuvres de

bienfaisance à porter à cette réunion, *sous forme de rapports ou de mémoires*, tous les documents qu'ils auraient pu recueillir sur les œuvres de leur pays, sur leur origine, leur mode de procéder, les résultats quelles ont obtenus, etc. D'après cette invitation j'ai cru répondre au but de la réunion en préparant un mémoire sur les établissements de bienfaisance de la ville de Marseille, qui, ayant reçu la première, en France, le christianisme, a dû être la première aussi à manifester sa foi par les miracles de la charité, c'est une histoire d'un intérêt général dans les annales de la charité. Le réglement imprimé qui vient d'être distribué, porte que tous les documents doivent être remis à la section qu'ils concernent; or, la bienfaisance, à Marseille, depuis le commencement du christianisme, s'est manifestée sous toutes les formes; elle s'est étendue à toutes les infortunes; elle a secouru toutes les misères; elle a offert un appui à toutes les faiblesses et à toutes les erreurs, elle appartient à toutes les sections de notre programme. Cependant, l'histoire très-succincte que j'en ai tracée ne me paraît pas susceptible d'être séparée par lambeaux pour être distribuée entre les sections. D'un autre côté, un article du même réglement défend d'introduire une question en dehors de l'ordre du jour sans l'autorisation du bureau. Je viens donc demander l'autorisation de présenter mon mémoire, en offrant de le communiquer d'abord au bureau, ou à telle section qui serait désignée. — Marques générales d'approbation.

M. le Président : La proposition dont il s'agit n'est pas aussi simple qu'on semble le croire; elle est en dehors du règlement qu'il importe de maintenir; on pourrait bien faire rentrer dans chaque section les questions qui la concernent.

M. de Bausset : Je pourrai bien prendre la parole sur diverses questions, mais je ne crois pas devoir diviser mon mémoire.

M. Cochin : J'espère qu'il sera possible de concilier les termes du réglement avec l'intérêt que mérite le mémoire dont il s'agit.

La séance est levée à 6 heures.

Séance du 20 juillet.

Présidence de M. de Melun.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal, l'ordre du jour appelle le rapport sur les crèches.

M. Marbeau : En 1774, un prêtre de Dijon avait eu la pensée d'employer les vieilles femmes sans ouvrages, à garder les petits enfants pauvres, pendant l'absence de leurs mères; au commencement de ce siècle, Mme la marquise de Pastoret remarqua, sur la place Louis XV, où se trouve son hôtel, une petite fille portant un enfant attaché à son dos et se reposant contre un mur, c'est-à-dire contre l'enfant; elle délia les liens qui attachaient les deux individus et reconnut les traces de ces liens sur l'enfant, malgré son amaigrissement et celui de sa sœur. Leur mère était blanchisseuse et ne pouvait s'en occuper pendant la journée. Mme de Pastoret eut l'idée de la crèche qui devait lier la charité maternelle à la salle d'asile. Dix enfants furent confiés à trois femmes qui furent bientôt épuisées et l'œuvre ne put continuer.

En 1844, je découvris, dans un galetas, un enfant que sa mère, blanchisseuse aussi, avait laissé et qui, tombé du lit, en son absence, se trouvait baigné dans son sang. Ce fait et plusieurs autres excitèrent mon zèle, j'ouvris à Chaillot la première crèche, le 14 novembre 1844.

Le réglement primitif de l'œuvre a servi de règle partout (1).

(1) La Crèche est un établissement charitable dans lequel on soigne du matin au soir, pendant les jours non fériés, les

La deuxième crèche a été celle de St-Louis-d'Antin, rue St-Lazare, 148, à Paris, confiées aux sœurs de charité.

Cette institution s'est propagée en France, en Europe, en Amérique et jusqu'en Chine. Elle est également utile à la mère, à l'enfant, à la société, à la moralité.

La mère reçoit des soins lors qu'elle vient allaiter son enfant, elle entend des paroles d'encouragement et de bienveillance, elle reçoit des conseils spirituels ;

petits enfants trop jeunes pour suivre la salle d'asile. On n'y admet que les enfants non malades et dont les mères sont obligées de travailler hors du logis. On y reçoit indistinctement les enfants de toutes les religions. La mère paye une rétribution qui aide à défrayer l'œuvre. Cette rétribution, est à peu près, le dixième du salaire que la pauvre mère peut gagner pendant qu'on garde son enfant.

Les enfants sont gardés et soignés par des femmes d'une moralité sûre. Une surveillante religieuse ou laïque veille sur elles, sur les enfants et sur le service intérieur. Une des dames de la crèche admet les enfants et pourvoit à la dépense, les autres inspectent la crèche ; un médecin la visite chaque jour. Aucun enfant n'est reçu que sur un bulletin d'admission délivré par la directrice et visé par le médecin. Il est pourvu aux dépenses par les dons, les sermons, les fondations de berceaux, la contribution de la mère.

Il faut une berceuse pour cinq ou six nourrissons au plus, mais elle peut suffire à dix ou douze enfants sevrés. On abaisse la température de la salle, à l'heure où les mères viennent prendre leurs enfants, on leur prête de quoi les bien couvrir.

La plus grande crèche de Paris réunit 60 enfants. Il en a été fondé 26 à Paris et dans sa banlieue. La dépense moyenne est de 60 centimes par jour et par enfant, y compris la rétribution maternelle de 15 centimes environ. La crèche doit avoir 7 mètres cubes par enfant et un renouvellement d'air égal à l'air vicié. La température maintenue à 12 degrés centigrades. Le régime de charité plutôt que de rigueur.

L'enfant n'est plus abandonné;

La santé des enfants est un bien social;

Les mères des enfants reçus qui vivaient dans le désordre reviennent souvent à une vie régulière.

Il est bien entendu que la crèche n'est faite que pour la mère forcée d'abandonner son enfant pour aller travailler.

On a reproché à la crèche 1° de favoriser l'oubli des devoirs de mère; 2° d'être contraire à la santé des enfants; 3° d'avoir le caractère philantropique plutôt que charitable; 4° d'offrir quelques inconvénients par la réunion des deux sexes; 5° enfin, d'avoir été jugée mauvaise d'après une enquête administrative. On a demandé s'il ne vaudrait pas mieux assister la mère avec ce que coûte la crèche.

Il n'est pas difficile de répondre à ces objections: 1° la crèche n'existe que pour les mères forcées d'abandonner ou de négliger leurs enfants. Elle laisse à la mère l'obligation de nourrir son enfant, tandis que le nourrissage si commun l'arrache du sein des mères plus fortunées; elle facilite la solution du double problème de vivre et d'allaiter son enfant, c'est un moyen de prévenir les abandons, d'obtenir la légitimation des enfants naturels, et, par conséquent, de resserrer les liens et les sentiments de la famille, elle ne laisse pas le prétexte de mendier avec son enfant;

2° Les enfants de la classe indigente recevant, tous les jours, la visite du médecin, dans la crèche, sont assurément mieux soignés pour leur santé que ceux restant chez des parents négligents, pauvres et ignorants. Le local des crèches garantit les conditions hygiéniques et, dans le cas où l'on voit se manifester des ophthalmies, on ferme la crèche:

3° La crèche n'est pas une théorie philantropique; elle est une œuvre de charité pieuse, elle ne peut être laissée aux règles inflexibles de l'administration, partout la charité chrétienne a présidé à sa fondation; Grégoire XVI et Pie IX

l'ont approuvée et encouragée en lui accordant des indulgences.

4° La réunion des deux sexes ne peut offrir des inconvénients que par le défaut de surveillance. Cet inconvénient n'existe pas dans la crèche surveillée par des personnes chrétiennes inspirant de bonne heure aux enfants le sentiment de la pudeur;

5° L'œuvre des crèches croyant avoir suffisamment prouvé son utilité, avait demandé d'être reconnue d'utilité publique, le Conseil d'état émit un avis favorable, le ministre demanda l'avis du Conseil de salubrité, du Conseil de l'assistance publique, de la commission municipale des deux préfets de police et de la Seine. Les Comités de salubrité de tous les arrondissements de Paris furent favorables; toutefois, il s'éleva dans le Conseil municipal, des oppositions dont les motifs n'ont pas été communiqués, mais qui étaient dictés par des préventions administratives qui refusent tout examen. Les objections ne peuvent porter que sur le devoir des mères et sur la salubrité, on y a déjà répondu. L'opposition du Conseil n'a pas empêché le gouvernement de continuer sa protection aux crèches, de leur accorder des subventions, de s'occuper d'elles dans un décret; le Conseil général et la Commission municipale elle même n'ont pas cessé d'accorder des secours.

En demandant d'appliquer à secourir la mère ce que coûte chaque enfant à la crèche, on ne réfléchit pas que les enfants ne viennent à la crèche que les jours où la mère ne peut pas les garder; il en résulte que la moyenne des présences est de cent jours par an et par enfant; la mère devant payer par jour, de deux à quatre sols, garde l'enfant toutes les fois qu'elle le peut, la moyenne de la dépense des crèches, à Paris, est de 70 cent. et même de 1 fr. dont la mère paye 4 sols, c'est donc 10 sols à la charge de l'œuvre, ou 50 fr. par an pour chaque enfant. Cette somme

payée à la mère ne ferait que 14 centimes par jour et non 1 fr., comme on le croit. Avec un secours aussi insuffisant, l'enfant continuerait de souffrir, la mère ne recevrait aucun soin spirituel, ni secours médicaux pour son enfant.

M. l'abbé Bourgeois, de Beauvais, demande jusqu'à quel point on peut provoquer la création des crèches dans les villes non industrielles.

M. Marbeau répond : il est inutile d'établir une crèche s'il n'y a pas huit ou dix familles d'ouvriers à portée d'en profiter; pour qu'une crèche soit dans de bonnes conditions économiques, il lui faut 12 ou 20 enfants, trois femmes suffisent alors. Trois crèches de 20 enfants chacune valent mieux qu'une seule de 60 enfants.

Dans la paroisse de la Magdeleine, les dames patronnesses, sous la présidence de Mme la baronne de Makau, ont créé une salle d'asile à côté de la crèche. Il y a 30 enfants à la crèche, 70 dans la salle d'asile, puis un ouvroir. La crèche et l'asile donnent la liberté à la mère; l'ouvroir donne le travail.

M. le docteur Helm : j'ai fait une statistique des crèches en Europe, d'après laquelle, il y en a, en France, 500, en Angleterre 7, en Belgique 5, à Copenhague 4, en Allemagne 29.

M. de Bausset ajoute que la crèche existe à Marseille.

La réunion internationale est d'avis que les crèches fondées et dirigées avec une charité religieuse, suivant les bons principes d'hygiène, méritent d'être encouragées ; que les inconvénients signalés sont détruits par des avantages supérieurs, dans le cas, seulement, où les mères qui déposent leurs enfants sont dans l'impossibilité absolue de les garder et de les soigner elles-mêmes.

M. Cochin a la parole sur les salles d'asile.

M. Aug. Cochin : les salles d'asile ne sont pas anciennes, les principaux propagateurs ont été Mme la marquise de

Pastoret et M. Cochin ; elles sont aujourd'hui répandues à Rome, à Paris, à Vienne et, partout, elles obtiennent une sympathie unanime. On en trouve l'éloge dans les écrits de M. Rendu, du pasteur Monnot, de Genève, de M. Salvandy, de M. Guizot, de M. de Faloux, et même dans les ouvrages excentriques des phalanstériens ; il n'y a des objections que de la part des gardeuses parce que les salles d'asile diffèrent des gardeuses comme le Crucifix du martinet.

En 1833, cinq ans après l'établissement de la première salle d'asile modèle, dix autres étaient fondées à Paris; en 1837, il y en avait, en France, 330 qui recevaient 28,250 enfants et le gouvernement leur consacrait l'ordonnance du 22 décembre 1837. En 1850, on en comptait 1727, dans 1,085 communes, réunissant ensemble 157,000 enfants. En 1852, il y en avait

1,845 dont	1,128 communales	525 laïques.
		602 religieuses.
	717 libres	492 laïques.
		226 religieuses.

Plus de 27,000 communes contenant 27 millions d'habitants, et peut être un million d'enfants pauvres au dessous de 7 ans, en sont dépourvues.

Le nombre actuel est évalué à 3,000. Partout les fondations ont été volontaires, dues à des bienfaiteurs, ou au zèle d'administrateurs éclairés. Le décret du 16 mai 1854 témoigne que les salles d'asile contribuent de la manière la plus efficace au bien être moral et physique de l'enfance. dans les familles qui demandent leurs moyens d'existence à des travaux qui les éloignent forcément de leur domicile.

On a quelquefois insinué que toute institution soumettant les enfants à une éducation collective affaiblissait l'esprit de famille. Si ce reproche unique était fondé, la salle d'asile ne serait qu'une pieuse calamité, il faudrait la fermer ; mais la salle d'asile n'épargne à la mère ni les premiers

soins maternels, ni sa part dans l'éducation ; elle ne garde l'enfant que pendant les heures du travail, elle permet à la mère de demander son pain au travail et de refuser l'aumône, elle prévient le désespoir de la misère. Il faut bien que la mère pauvre quitte, une partie du jour, ou son enfant ou le travail. Comment faire que quatre ou cinq cent mille enfants, abandonnés dans les champs ou dans les rues, soient propres au lieu d'être sâles, soignés au lieu d'être battus, forts au lieu d'être scrofuleux, et apprennent que le nom de Dieu est une prière et non un jurement ? L'amour de l'argent a inventé les gardeuses, l'amour de Dieu a inspiré les Salles d'asile.

Une garderie est une prison ou un magasin d'enfants, mal saine, rarement aérée, chauffée à l'excès, habitée par une femme ignorante, insensible et mal propre dont la méthode est une verge et dont les brutalités sont payées.

Une salle d'asile est un bâtiment simple et modeste, élevé ou réparé par des hommes de l'art, où l'on a calculé ce qu'il faut de lumière, d'air à la respiration, de chaleur au sang, d'espace aux mouvements, salle ouverte gratuitement à tous les petits enfants des pauvres et fréquentées par leurs bienfaiteurs. Ils y sont reçus par une femme dont les autorités les plus élevées ont reconnu l'aptitude et dont les ministres de la religion ont garanti la piété et la vertu. La journée s'y passe sans terreurs, sans ennui, abrégée par la variété des exercices et par les artifices d'une méthode qui est un mélange de la plus habile expérience et de la plus exquise tendresse.

La méthode peut être définie : un but donné au mouvement perpétuel des enfants, une occupation à leur désœuvrement, une harmonie à leur tumulte, une protection à leur faiblesse, une direction à leurs premiers pas, une mère à leur abandon.

L'œuvre fut essayée, dès 1770, en France, puis en 1816

et 1824 à Londres, en 1826 à Paris; elle existe à Bruxelles depuis 1827; à Copenhague et à Amsterdam depuis 1828; en Italie et en Suisse depuis 1829; en Amérique depuis 1832; à Lisbonne, Vienne, Munich, Berlin, St-Peterbourg depuis 1834; en Espagne depuis 1838.

Le décret impérial du 21 mars 1855 laisse encore subsister quelques lacunes. Toutefois, il remédie à quelques vices qui étaient signalés.

1° Il assure les ressources des salles d'asile, le traitement et la pension de la directrice; il introduit sagement le principe de la semi-gratuité. (Art. 11, 12, 32, 33, 34.)

2° Il simplifie les autorités chargées d'examiner, de nommer, de surveiller les directrices, il entoure les salles d'asile d'une émulation salutaire et d'un patronago plus efficace. (Art. 14, 15, 16, 17, 18, 23, 24, 27.)

3° Il place l'instruction religieuse sous l'autorité directe des évêques, exige que le Crucifix et l'image de la Sainte-Vierge soient offerts aux respects des petits enfants. (Art. 3 et 6.

4° Il facilite les fondations, il maintient les droits des communautés religieuses. (Art. 8, 20, 21, 30.)

Les salles d'asile doivent remplir quatre conditions :

1° ne pas contenir plus de 120 élèves, afin de conserver à chacun sa part de tendresse; 2° une méthode spéciale doit être suivie avec dévouement et ne pas remplacer l'école; 3° un comité de dames doit maintenir l'esprit de charité et le sentiment maternel; 4° la salle d'asile doit être dirigée par une femme.

On a remarqué que la salle d'asile ne se propage que dans les grands centres de population; cependant, on a pensé qu'on pouvait autoriser, lorsqu'elles en sont capables, quelques directrices d'écoles des campagnes, à tenir salle d'asile en été, époque où les écoles des campagnes sont ordinairement vides.

M. de Troguindy : Il serait important de signaler les conditions de salubrité des salles d'asile.

M. Cochin : il existe une instruction hygiénique de M. Peclet ; de plus, les règlements de 1838 et de 1855 ont prévu tous les détails.

M. l'abbé Gaillard : il est indispensable que les sexes soient séparés ; il faut encore que la récréation soit longue; enfin, il ne faut pas être sévère pour les vêtements.

M. Cochin : la séparation des sexes n'est pas possible le plus souvent dans les salles d'asile; elle a lieu par le fait puisque les garçons sont d'un côté et les filles de l'autre; dans nos familles, après tout, les enfants ne sont pas séparés.

M. l'abbé Gaillard : un seul enfant vicieux peut corrompre toute la salle, l'expérience démontre la réalité du danger.

M. de Bausset : je dois ajouter que des religieuses ont refusé de prendre la direction de quelques salles d'asile, parce que leurs statuts ne leur permettent pas de réunir les deux sexes dans la même classe, quelque soit l'âge des enfants. Le recteur de l'Académie d'Aix a signalé le fait au Conseil général, en exprimant le désir qu'on s'entendit avec les chefs d'ordre.

M. Martin Doisy : ne conviendrait-il pas d'exprimer le vœu que les religieuses fussent autorisées à opérer isolément ?

M. H. de Riancey : il ne nous appartient pas de nous immiscer dans les statuts des ordres religieux, il faut s'en rapporter à la prudence et au zèle des supérieurs.

M. A. Dubois : il y a une ville où la salle d'asile ne reçoit pas seulement les enfants pauvres, mais aussi les petits bourgeois; des mères qui pourraient surveiller leurs enfants, se dispensent ainsi de ce devoir ; on pourrait blâmer un tel abus.

M, Ducpetiaux : ce que M. Duboys signale comme un abus me paraît un avantage : le bénéfice de la salle d'asile payante suffit souvent à l'entretien de la salle d'asile des pauvres; c'est ainsi que nous avons fondé les écoles gratuites de Flandres.

M. le Président de Melun : comment interdire à des mères d'envoyer leurs enfants à un établissement d'éducation à leur convenance ? La charité a fait une salle d'asile comme elle a fait une crèche ; elle ne sollicite aucun secours pour les maisons payantes, mais elle ne peut trouver mauvais pour le riche ce quelle trouve bon pour le pauvre.

M. Duboys : la charité n'a rien à voir dans les asiles payants.

M. de Bausset : la charité au point de vue moral ne saurait exclure aucune classe, riche ou pauvre ; les élèves payants participent aux bienfaits de l'institution et allègent les charges de la charité, c'est un double bien. Loin de blâmer, il faut désirer que les classes aisées envoient leurs enfants à l'asile, au lieu de les livrer à des bonnes dont la moralité, la brutalité et la négligence offrent, dans les grandes villes surtout, des inconvénients bien plus graves que les gardeuses dont parlait tantôt M. Cochin.

M. Sorel Odier: en Suisse, la législation, ni l'administration ne s'occupent des œuvres de charité; des dames charitables président à l'institution des salles d'asile, avec un Comité de patronage très-nombreux.

La réunion est unanime à penser que la salle d'asile est une institution éminemment utile aux quatre conditions suivantes, indépendamment des mesures et des règles d'hygiène et de salubrité :

1° ne pas contenir plus de 150 enfants ;

2° être dirigée, de préférence, par des femmes religieuses ou laïques:

3° être soumise à la méthode spéciale pratiquée de

manière à ce que l'instruction reste élémentaire et que l'asile ne dispense jamais de l'école ;

4° être protégée par les dames pieuses et conserver le caractère d'institutions charitables.

La séance est levée à 6 heures.

3e Séance, le 21 juillet à 1 heure après midi.

Présidence de M. de Melun.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance précédente.

M. Michel a la parole sur les écoles primaires.

M. Michel. : pour répondre à votre programme, je me suis attaché à vous présenter le tableau de l'organisation et du régime des écoles élémentaires et la part de la charité dans cette grande œuvre régénératrice à laquelle la religion est aussi intéressée que la société.

Le nombre des écoles primaires s'élevait, en 1852, à 60,579, dont 43,843 communales et 16,736 privées. Le nombre doit dépasser aujourd'hui 62,000. A la même époque de 1852, on comptait 39,390 écoles de garçons et 21,189 écoles de filles, fréquentées par 1,803,363 garçons et 1,532,276 filles.

Un grand nombre de communes n'avaient qu'une seule école pour les garçons et les filles et la plupart de ces écoles étaient dirigées par des instituteurs. La réforme de cet état de chose continue chaque jour et l'école communale est maintenant confiée de préférence à une institutrice. Une grande partie des écoles de filles est placée sous la direction des sœurs; sur 21,000 institutrices 8 à 9,000 appartiennent à des congrégations religieuses.

En 1850, les écoles mixtes pour les catholiques et les protestants étaient au nombre de 1,218; les écoles distinctes

pour les catholiques étaient au nombre de 31,137 ; les protestants en avaient 928 et les israélites 107.

Les écoles communales sont fréquentées par 2,600,000 élèves et les privées par 730,000.

Dans les écoles communales les filles ne figurent que pour 689,000 et dans les écoles privées pour plus de 500,000.

Le nombre des instituteurs est de 39,200, celui des institutrices de 21,394, dont 37,614 instituteurs laïques et 1,586 appartenant à des corporations religieuses et 12,733 institutrices laïques, 8,661 religieuses.

Le budget de l'instruction primaire s'élève à la somme annuelle de 41 à 42 millions provenant :

Des rétributions payées par les familles	29,000,000 fr.
Des dons et legs.	200,000
Des allocations communales	10,000,000
Des allocations départementales	2,430,366
	41,630,366 fr.

Le personnel se recrute dans les écoles normales et dans les écoles stagiaires. On compte 78 écoles normales primaires, dont 75 catholiques et 3 protestantes. Elles renferment 3,000 élèves dont le noviciat dure trois ans, excepté dans 24 écoles, où il ne dure que deux ans. Les maîtres sont au nombre de 700. Les dépenses annuelles des écoles normales s'élèvent à près de deux millions par an et sont couvertes 1° par la rétribution des élèves libres, ou n'ayant pas une bourse entière, (350,000 fr. environ) ; 2° par les rentes appartenant aux écoles, (50,000 fr.); le surplus par les allocations de l'Etat, des départements, des communes, sous la forme de subvention ou de bourses.

Les écoles normales de filles sont au nombre de dix et comptent 300 élèves. Sept sont dirigées par des religieuses et trois par des institutrices laïques. 32 cours normaux préparatoires sont fréquentés par 6 à 700 élèves. 16 sont

dirigés par des corporations religieuses dont plusieurs ont des espèces d'écoles modèles.

Les écoles stagiaires ne remontent qu'à la loi de 1850, ce sont des écoles considérées comme modèles pour former des candidats.

La loi prescrit l'ouverture d'écoles primaires supérieures dans toutes les communes de 6,000 âmes et au-dessus. Sur 321 communes de cette catégorie, 230 seulement en étaient pourvues en 1850. Outre ces 230 écoles obligatoires, il y avait 120 écoles communales établies volontairement, 83 écoles privées, 200 annexées à des colléges, en tout 403, sans compter 152 écoles primaires de filles toutes privées. Les 633 écoles de garçons contenaient 27,000 élèves. Cet enseignement intermédiaire paraît appelé à prendre une grande place pour les nombreuses classes auxquelles l'instruction élémentaire ne suffit pas et auxquelles l'instruction classique est superflue.

Il reste 2,000 communes à pourvoir d'écoles, les hameaux isolés des communes rurales demeurent sans moyens d'instruction. Le département des Vosges a organisé des écoles de hameau qui fonctionnent d'une manière satisfaisante. En Norwége, des instituteurs ambulants vont visiter chaque hameau, ou chaque groupe de maisons, pour y organiser une petite école et diriger les parents dans l'éducation de leurs enfants.

Le nombre des écoles de filles et des maîtresses est insuffisant, puisque 300,000 jeunes filles suivent les écoles des instituteurs.

Les rapports des conseils académiques signalent un grand nombre d'écoles qui n'offrent pas les conditions de salubrité, de commodité, d'ordre, de discipline et qui ont un matériel insuffisant. L'annexion d'un jardin à l'école permettrait à l'instituteur de propager les bonnes méthodes de jardinage et de taille d'arbres.

Malgré l'augmentation des écoles, le nombre des jeunes soldats sachant lire et écrire est loin de s'accroître dans la même proportion. Cela peut venir de deux causes : ou l'enseignement est trop incomplet, ou les élèves suivent trop peu de temps les écoles. Pour remédier au mal, il faudrait multiplier les écoles du soir et celles du dimanche, les cours pour les adultes, la formation des bibliothèques paroissiales, les associations pour la propagation des bons livres. L'accord du curé, de l'instituteur et des principaux habitants suffirait pour réaliser cette amélioration. Les délégués cantonaux, représentants de la famille dans l'école, sont appelés, surtout, à favoriser ce mouvement.

M. de Tocqueville : la Société d'agriculture de Compiègne, que j'ai l'honneur de présider depuis 15 ans, a eu la pensée d'introduire l'enseignement agricole, et le bonheur de rencontrer, pour accomplir cette mission, un homme dont le nom est vénéré, M. Gossin, neveu de celui que nous avons perdu récemment. M. Gossin joignait une éducation classique forte à l'expérience résultant de la direction, pendant quinze ans, de la ferme-école la plus remarquable. Il professa au Collége de Compiègne, au Petit-Seminaire et à l'Ecole normale primaire. L'enseignement de M. Gossin est surtout religieux ; il fait voir le lien intime qui existe entre la profession du laboureur et les grands préceptes de la religion. Plusieurs départements nous ont demandé des professeurs ; le frère Menée qui dirigeait l'école normale de Beauvais, fut chargé d'en former par l'enseignement théorique et pratique ; le gouvernement accorda une subvention, le préfet se mit à la tête de l'œuvre, l'évêque de Beauvais l'honora de son patronage, le personnel enseignant fut ainsi formé :

Agriculture et économie rurale, M. Gossin.

Génie rural. M. Père, ingénieur en chef du département.

Physique et chimie appliquées à l'agriculture, l'abbé Dupore, professeur au Grand-Seminaire de Beauvais.

Zootechnie, ou économie du bétail, M. Dubos, vétérinaire de l'arrondissement.

Sciences naturelles appliquées à l'agriculture, M. Delacour, juge au tribunal civil de Beauvais.

L'arpentage, la comptabilité agricole, les sciences moins élevées sont professées par les frères.

Les cours sont theoriques et pratiques. Une troisième année est destinée à former les jeunes gens à l'enseignement classique de l'agriculture.

Déjà des conseils généraux ont proposé des jeunes gens pour propager l'institution dans leurs départements. Toutes les dépenses de pension, d'instruction, d'entretien ont été fixées, d'accord avec le frère Philippe, supérieur général des écoles chrétiennes, à la somme annuelle de 600 fr.

M. Cochin : il ne faut pas oublier qu'il s'agit de présenter des notions d'agriculture à des enfants de huit à dix ans, dans un petit jardin annexé à l'école, au milieu de cultivateurs qui croient en savoir bien plus que ce qu'on enseigne.

M. de Tocqueville : le point le plus important, c'est d'introduire l'enseignement agricole dans l'instruction secondaire, ce qui a lieu dans le département de l'Oise où il est professé au Collége et au Petit-Seminaire.

M. Rendu : l'administration supérieure de l'instruction publique se préoccupe de l'enseignement agricole; à la suite d'expériences faites dans une quinzaine d'écoles désignées par les préfets, il a été reconnu que le meilleur moyen de répandre les saines idées en agriculture, serait de fonder un cours pratique dans les 76 écoles normales primaires de France, afin de rapprocher autant que possible l'instituteur de la vie des champs. Il y a une idée féconde dans l'enseignement de l'agriculture au prêtre; il devient

indispensable que l'action du clergé soit consacrée par l'intelligence positive et technique du système d'études et de ses détails. Dans les pays catholiques d'Allemagne, il y a des seminaires d'instituteurs qui deviennent les inspecteurs des cercles.

M. l'abbé BOURGEOIS : déjà, dans le diocèse de Beauvais dont je suis grand-vicaire, des cours annexés aux écoles normales primaires sont suivis par de jeunes ecclésiastiques, le clergé a donc mis en pratique l'idée de M. RENDU.

M. de RIANCEY : existe t-il un corps d'inspecteurs laïques dans les cercles d'Allemagne dont parle M. RENDU?

M. RENDU : non, je n'entends nullement proposer la substitution impossible d'un système à l'autre, je me borne à indiquer un état de choses où le clergé est en mesure de prendre une part utile à l'enseignement.

M. de RIANCEY. : C'est le clergé qui nous a donné l'instruction primaire comme toutes les autres; l'établissement de St-Jean, en Bretagne, a formé des contre-maîtres, de même l'orphelinat de St-Isidore dans le Var. La loi a établi la surveillance du curé dans l'école, mais ce serait une exagération de présenter le prêtre et l'instituteur comme les deux forces dirigeantes d'une commune. Laissons l'instituteur dans les conditions premières de l'instruction et, au dessus, le curé occupé à former plus que l'honnête homme, c'est-à-dire le bon chrétien, sans une immixtion qui offrirait des inconvénients divers.

M. de BAUSSET : avant la clôture de la discussion sur les écoles primaires, je demande la permission de faire connaître leur situation dans le département des Bouches-du-Rhône qui est un des plus moraux et des plus religieux. Ce résultat particulier n'est pas sans intérêt comme point de comparaison avec le rapport général sur les écoles primaires de la France entière.

Les enfants à la mamelle sont reçus et soignés à Marseille par les sœurs de charité dans l'asile de la Sainte-crèche.

Vingt-six salles d'asile reçoivent, dans le département, environ. . . . . 3,055 enf.

289	écoles primaires de garçons sont fréquentées par.	18,574 élèv.	
83	classes d'adultes sont suivies par.	1,821 »	20,424 »
1	école normale d'instituteurs primaires réunit	29 »	
373			
342	écoles primaires de filles sont fréquentées par	18,838 élèv.	
5	classes d'adultes sont suivies par.	495 »	19,373 »
1	école normale d'institutrices réunit	40 »	
348			

Les salles d'asile, les écoles primaires et les écoles normales réunissent ensemble un total de. . . . . 42,852 élèv.

28 écoles publiques de garçons et 16 de filles sont entièrement gratuites.

Parmi les écoles de garçons, 61 sont affectées exclusivement au culte catholique; 2 au culte protestant; 1 au culte israélite; 225 sont communes à plusieurs cultes.

Pour les filles, 121 sont affectées au culte catholique; 3 au culte protestant; 1 au culte israélite; 217 sont mixtes.

La proportion des enfants fréquentant ces établissements relativement à la population totale du département est de 1 élève sur 10 habitants environ.

Depuis la mise à exécution de la loi du 15 mars 1850, il y a eu augmentation de 106 écoles et de 5,839 élèves.

Les écoles de garçons dirigées par des instituteurs laïques ont perdu, pendant l'année expirée, 309 élèves.

Celles dirigées par des ecclésiastiques ou des religieux ont gagné 857 élèves.

Sur les 42,852 élèves, 22,293 sont confiées à des instituteurs et institutrices religieux et 20,559 à des instituteurs et institutrices laïques.

580	330 institutions laïques ont ensemble	11,842 élèv.	20,559
	250 institutrices laïques ont ensemble.	8,717 »	
167	43 instituteurs religieux ont ensemble	8,582 »	22,293
	124 religieuses.	13,711 »	
747	Totaux.		42,852

Aucun instituteur religieux ne reçoit les enfants du sexe féminin.

Aucun instituteur religieux n'a encouru une peine quelconque.

Les filles adultes ne suivent que les classes tenues par des religieuses.

Neuf congrégations religieuses exercent dans le ressort pour les écoles de filles.

Les frères de la doctrine chrétienne et les maristes sont les seules congrégations pour l'éducation des garçons.

Sept asiles sont mal dirigés et peuvent être classés dans la catégorie des écoles gardiennes.

Un asile privé est consacré aux enfants du culte protestant.

Indépendamment de ces asiles et écoles primaires, un

grand nombre d'œuvres charitables donnent l'éducation à des enfants pauvres, orphelins, mousses, savoyards, etc.

La réunion émet le vœu que le clergé se mêle à la surveillance des écoles, en exerçant l'action et l'influence dont la loi, la raison et la justice l'investissent pour le bien de ces écoles et des populations tout entières.

Patronage des apprentis et jeunes détenus.

M. de Melun, président : M. le rapporteur des écoles nous a dit que l'enfant perdait les notions acquises à l'école; voici ce qu'on a fait à Paris pour remédier à ce mal :

On a créé des sociétés de patronage dans le but de réunir les jeunes apprentis et les jeunes ouvrièrs; six écoles du soir réunissent les enfants placés en apprentissage et dans les manufactures et continuent leur instruction, en maintenant l'influence morale et religieuse que le prêtre exerçait avant la première communion. La société de patronage intervient comme intermédiaire pour placer un enfant dans un atelier, débattre ses intérêts dans le contrat d'apprentissage, sauvegarder sa moralité et sa santé; le tuteur intervient ensuite au contrat et le comité visite fréquemment les enfants confiés à ses soins.

On croyait, au début, qu'il fallait aider les apprentis par des secours pour les attirer; l'expérience a prouvé que ce n'était pas un bon moyen pour obtenir le résultat moral et qu'il valait mieux exciter l'émulation par l'estime et par des récompenses ayant un caractère de satisfaction plutôt que de secours. Arrivés à 14 ans, les apprentis devenaient des ouvriers et cessaient la fréquentation des réunions, en exprimant leurs regrets. Alors, on a proposé à ces jeunes gens de former eux-mêmes une société, d'être leurs propres tuteurs les uns envers les autres. Ils se sont formés, dans

douze quartiers de Paris, en douze sociétés appartenant à la même direction; un frère des écoles chrétiennes est à leur tête. Ils continuent leurs exercices de piété, visitent ceux qui sont malades, procurent de l'ouvrage à celui qui en manque, on ne leur demande, en pratiques religieuses, que ce qui est nécessaire pour toute la vie.

Vingt-quatre sociétés de patronage de jeunes filles ont été fondées d'après le même système; elles sont dirigées par des sœurs de charité. Ce patronage dure plus longtemps pour les jeunes filles que pour les garçons, mais il est plus difficile à obtenir, si on ne l'a pas pris au sortir de l'école. Les jeunes filles sorties de l'influence des sœurs sont plus difficiles à ramener aux pratiques religieuses.

L'idée de fonder des sociétés pour continuer le patronage a été féconde; la Société du *Bon Conseil* du faubourg St-Marceau produit des œuvres de charité admirables. Il y a aussi des Sociétés dites de persévérance, ces sociétés sont entièrement libres. Quatre à cinq mille jeunes gens sont aussi patronés par la Société de St-Vincent de Paul. Ces réunions n'ont commencé que depuis 2 ou 3 ans.

M. de Bausset : il est impossible de parler d'une œuvre chrétienne sans en trouver la réalisation dans la ville chrétienne par excellence, trois œuvres dites de la jeunesse, fondées à Marseille, sont destinées à patroner les ouvriers : on les réunit pour les instruire, le dimanche après les offices, le jeudi dans l'après-midi et tous les soirs. Les œuvres qui s'occupent des orphelins, des orphelines, des domestiques, des jeunes ouvriers, exercent sous diverses formes un véritable patronage. L'œuvre de la jeunesse pour la classe ouvrière fournit des apprentis et des ouvriers à un grand nombre d'ateliers; dans les cinq premières années de sa fondation elle a reçu 1,387 enfants d'ouvriers, plusieurs paroisses ont des associations d'ouvriers. Une œuvre bien intéressante aussi est destinée spécialement à protéger les

jeunes servantes sans places, elle est confiée aux Dames de la Compassion sous le patronage des dames de la ville. Les domestiques sans places y trouvent un asile, plus de 1,000 filles passent annuellement dans cette maison et n'en sortent que pour entrer dans des maisons respectables, la même œuvre sera complétée en formant de jeunes filles au service. On fait des instructions les dimanches et les fêtes pour les domestiques qui peuvent venir y assister, celles qui sont reçues dans la maison payent 50 cent. par jour.

La réunion internationale pénétrée des avantages de l'instruction primaire, lorsqu'elle est profondément religieuse, recommande :

1° la diffusion de l'enseignement agricole et horticole dans les écoles normales ;

2° la multiplication des écoles primaires supérieures en vue de l'enseignement intermédiaire ;

3° la multiplication des écoles de filles ;

4° la fondation d'institutions charitables destinées à compléter les lacunes, à continuer l'influence et à suppléer l'insuffisante durée de l'instruction primaire.

La commission spéciale chargée de visiter l'exposition universelle est composée de MM. AUDIGANNE, le marquis de BAUSSET, COCHIN, Albert DUBOYS, MICHEL, LEGENTIL, ALAIN de KERGORLAY, BAUDON, DUCPETIAUX, TWINING, VIANDE-PATRY et de MELUN.

La séance est levée à 6 heures 1/4.

4° Séance, le 23 juillet.

PRÉSIDENCE DE M. de MELUN.

Lecture et adoption du procès-verbal.

L'ordre du jour appelle le rapport sur le travail des enfants dans les manufactures.

M. de Riancey, rapporteur : après les institutions consacrées à la première enfance, viennent celles qui intéressent les apprentis et les enfants employés dans ce que nos pères appelaient les arts et métiers. S'il faut respecter le droit des pères, il faut aussi empêcher que les enfants ne soient exploités par l'industrie ; les enquêtes faites en Angleterre ont relevé des faits inouïs ; en Prusse, en Autriche, en Russie, les lois sont intervenues pour protéger les enfants ; en France, la prohibition du travail de nuit, la durée du travail selon l'âge, le vœu de l'instruction morale et du repos du dimanche sont les points principaux de la loi de 1841. La loi sur l'apprentissage n'a pas été exécutée, malgré les soins des parents et des personnes charitables ; la loi sur les manufactures est, à quelques exceptions près, complètement inexécutée.

La loi de 1841 laisse un certain appel à faire aux hommes de cœur et de dévouement ; la constitution de l'inspection n'est pas dans de bonnes conditions ; il faut que l'inspection soit aux mains de l'autorité et que ce qui est de conseil, de générosité, de patronage soit exercé par la charité. Le nombre des apprentis surveillés ne s'élève pas à moins de cinq mille. Quant aux enfants des manufactures, le résultat est à peu près nul, excepté dans le département du Nord où des comités fonctionnent. Quelques manufacturiers ont, il est vrai, ouvert chez eux des cours élémentaires spéciaux ; les curés des campagnes ont essayé d'attirer les enfants au catéchisme, mais ces efforts ne sont pas suffisants, voici la résolution que j'ai l'honneur de vous soumettre.

La réunion internationale exprime toute sa sollicitude pour les enfants et adolescents employés dans les ateliers et les manufactures ; elle apprécie les services considérables rendus par les sociétés et œuvres de patronage pour les apprentis et autres ; elle émet le vœu que la protection ainsi

accordée aux jeunes générations ouvrières arrive aux résultats suivants :

1° prohiber le travail de nuit pour les enfants au dessous de 16 ans ;

2° limiter la durée du travail de jour pour les enfants et adolescents jusqu'à 16 ans, et dans des proportions convenables ;

3° obtenir le repos du dimanche et des jours fériés ;

4° obtenir le temps nécessaire à l'instruction religieuse et à l'instruction élémentaire ;

5° obtenir soit des communes, soit des manufactures, l'instruction élémentaire même gratuite, si les parents sont hors d'état de subvenir à la rétribution scolaire ;

6° réclamer l'établissement d'une inspection confiée aux agents de l'autorité chargés de faire observer les lois relatives à cet objet, et armés du pouvoir de poursuivre les contraventions ;

7° entourer partout les enfants d'une surveillance et d'un patronage exercé par des comités ou des associations charitables libres.

Après discussion la proposition est adoptée avec l'amendement de reculer jusqu'à 18 ans l'âge du travail de nuit.

La parole est à M. Duboys, sur les institutions de prévoyance.

M. Duboys : les corporations anciennes disciplinaient l'ouvrier, lui assuraient des secours dans les maladies, du pain pendant les chomages et dans ses vieux jours. Pour remplir cette lacune, on a tenté d'établir les sociétés de secours mutuels qui n'ont eu qu'une existence éphémère à Paris et à Lyon ; elles se sont développées et subsistent à Grenoble ; mais, dans l'ensemble de la France elles n'ont pas pris un grand développement jusqu'en 1853, et jusqu'à l'adjonction des membres honoraires. En 1835, il n'y avait que 116 livrets aux caisses d'épargne ; onze ans après, en

1846, il y en avait 1809. La charité unie à la prévoyance a donné à des sociétés un accroissement immense. La législation de 1850 prétendit ériger les sociétés de secours mutuels en établissements publics; mais les formalités à remplir étaient difficiles, on ne compte encore en France que sept sociétés reconnues. Le décret du 26 mars 1852 provoqua l'établissement des sociétés de secours mutuels; il y eut alors des sociétés approuvées, des sociétés reconnues et des sociétés libres. Le décret reconnaît le principe des membres participants et des membres honoraires.

Les sociétés approuvées reçoivent les legs jusqu'à concurrence de 5,000 fr.; les diplômes des associés peuvent servir de passeport. Les préfets ont le droit de dissoudre ces sociétés; une commission d'encouragement est instituée pour donner des récompenses honorifiques. Cette commission est très-utile comme centre de renseignements. La simple mutualité craint que le malade ne dépense trop; la charité l'exhorte et l'encourage.

Dans les campagnes, les sociétés de secours mutuels sont plus difficiles à propager. Il y a aussi des sociétés corporatives, comme celle des vignerons de la Côte-d'Or, il y en a dans les usines et manufactures où le maître peut donner une instruction religieuse.

Nous proposons à la réunion d'exprimer sa préférence pour les sociétés de secours mutuels composées de membres participants et de membres honoraires; pour celles qui suivent des instructions religieuses, des conseils d'économie domestique et des leçons d'hygiène, et pour les associations spéciales de femmes, sans exclure les sociétés mixtes qui admettent aux secours les femmes et les enfants des sociétaires. Il est nécessaire que la réunion engage les sociétés à ne pas promettre sur les fonds de la mutualité, des pensions de retraite à leurs membres. M. Dubois prie

ses collègues de donner eux mêmes les renseignements sur ce qui se passe dans leurs pays.

M. de Baussat : peu de villes, en France, possèdent autant d'associations d'ouvriers que Marseille ; les associations dites de secours mutuels réunissent, seules, plus de 20,000 ouvriers qui assurent des secours à plus de 40,000 personnes en y comprenant les familles des associés secourus au moyen d'une cotisation mensuelle. Beaucoup de sociétés de secours existent clandestinement ; et, parmi celles qui demandent l'autorisation au maire, plusieurs parviennent ensuite à se conduire avec indépendance, éludant toute demande de renseignements ; il faudrait que l'autorité du préfet intervint aussi et qu'aucune société ne pût se réunir sans l'agrément du grand conseil des sociétés de prévoyance, car plusieurs échappent à la surveillance de ce conseil.

Les confréries de pénitents sont des sociétés qui remontent à des temps reculés ; sous l'ancien régime, elles étaient autorisées par des lettres patentes. La Révolution les supprima comme toutes les institutions pieuses, elles furent rétablies par les évêques après le Concordat ; depuis la Restauration, les préfets ont homologué leurs réglements. Elles ont principalement pour objet l'amélioration morale, les pratiques de piété, les bonnes œuvres et l'assistance mutuelle des membres. Chaque confrérie se propose une bonne œuvre spéciale comme d'ensevelir les morts aux hospices, ou à domicile ; d'assister les condamnés à mort et de leur donner la sépulture ; de secourir les prisonniers, etc., etc. Les personnes les plus distinguées voilent les œuvres de charité les plus dégoûtantes sous le sac de pénitent. La plus ancienne confrérie de Rome est celle des pénitents blancs de Gonfalon, instituée en 1264 par St-Bonaventure et que Grégoire XIII chargea du rachat des captifs ; la plus ancienne de France fut celle des pénitents gris d'Avignon

fondée en 1268. Marseille et la Provence ont leurs confréries, comme elles ont aussi leurs congrégations des deux sexes. Toutes ces associations chrétiennes exercent une influence morale dans les familles et perpétuent la foi et la charité.

Les diverses confréries se distinguent en pénitents blancs, bleus, noirs, gris, de Saint-Lazare, Carmelins, St-Jean-Baptiste, Notre-Dame de Pitié, du St-Esprit.

La confrérie des pénitents blancs de la Très-Sainte-Trinité et de Notre-Dame d'Aide est la plus ancienne à Marseille ; elle y fut fondée en 1306 par les RR. PP. Trinitaires, dans le but d'aider cet ordre dans l'œuvre de la rédemption des captifs. On lit dans un mémoire imprimé en 1688 que : *des seules aumônes reçues en ville par ces pénitents, on avait racheté, en fort peu de temps, 600 captifs originaires de Marseille.* Le 8 juillet 1824, la confrérie des pénitents blancs de la Ste-Trinité racheta à Tripoli un captif marseillais et assista, selon l'antique usage, à la procession qui fut la dernière pour le retour d'un captif racheté. Cette société a contribué, depuis, au rachat des enfants nègres, à l'œuvre de la Ste-Enfance, et à d'autres œuvres charitables; elle compte maintenant 312 membres qui ont formé une société de secours mutuels. Les pénitents blancs de la Ste-Trinité se distinguent toujours dans les grandes calamités. Pendant la peste de 1720, ils perdirent 120 de leurs membres en soignant les pestiférés; St-Vincent de Paul et beaucoup d'autres saints et illustres personnages furent agrégés à cette confrérie qui comptait encore plus de deux mille membres en 1792.

M. Sorет (de Genève) : les sociétés d'assurance mutuelle sont très-nombreuses en Suisse ; en général les associations de charité y sont libres ; il y a tendance à se faire reconnaître par le gouvernement. Les domestiques sont la plupart étrangers, un comité nombreux de dames a formé à

Genève une société pour les domestiques femmes. Au moyen d'une rétribution de 1 franc par mois, les sociétaires ont un abri en cas de chômage ou de maladie. Le comité les protège et les place. Il s'est formé une institution pour les jeunes ouvrières auxquelles on offre le travail et le coucher.

M. l'abbé Chamousset : nous avons à Chambery une société des servantes, qui donne des secours et sauvegarde la moralité ; nous avons également une association pour les hommes dans laquelle on admet les membres honoraires.

M. Ducpetiaux : la Belgique possède un grand nombre d'institutions de prévoyance; la loi d'organisation de ces sociétés doit être rendue dans la prochaine session ; plusieurs de ces sociétés remontent à des temps anciens et sont dues aux anciennes corporations. Nous avons aussi des sociétés pour les marins et pour les mineurs, tellement prospères que la dépense et les recettes s'y sont élevées à plus d'un million l'année dernière. Les ressources sont une retenue de 5 pour cent sur le salaire des ouvriers, une dotation du double versée par les exploitants et, enfin, un subside du gouvernement. Une des branches de l'association de secours mutuels est l'achat des provisions en gros.

Les sociétés reconnues par le gouvernement soumettent leurs comptes annuels. Nous avons aussi la caisse de retraite.

M. de Riancey : le secours en cas de chômage offre de grands dangers, je voudrais savoir s'il y a des sociétés analogues en Belgique.

M. Ducpetiaux : en Belgique, nous avons quelques associations particulières qui ont ce but, mais ce n'est pas la condition des sociétés de prévoyance en général.

M. le docteur Helm : en Autriche, un grand nombre de sociétés donnent des secours en cas de maladie, mais non en cas de chômage; ces sociétés sont libres, souvent mal administrées, elles n'ont pas de membres honoraires.

M. de Melun : les sociétés de secours mutuels, en France,

possèdent une réserve de 13 millions; chaque année cette reserve s'accroit de plus d'un million.

Les conclusions de la commission sont adoptées.

La parole est à M. de Tocqueville sur les sociétés alimentaires.

M. de Tocqueville : le but des sociétés alimentaires est de combattre la cherté des vivres et de supprimer les intermédiaires inutiles. La première de ces sociétés paraît être née à Grenoble en 1848. Les résultats matériels sont : la bonne qualité des aliments et le bon marché. Les ouvriers qui dépensaient 40 fr. par mois, peuvent se nourrir maintenant au prix de 22 fr. 50 c. La reserve au bout de deux ans s'est élevée à 6,000 fr. La société a acquis un mobilier de 12,000 fr., et sur sa réserve, elle a fait aux pauvres un don de 1,000 fr. On a établi trois réfectoires : l'un pour les ouvriers célibataires, l'autre pour les femmes, le troisième pour les gens mariés. On livre aussi pour emporter à domicile; d'autres villes sont entrées dans cette voie : Lyon, Marseille, Rouen, Dôle, etc.

La distribution des aliments à bon marché mérite d'être encouragée ; la consommation sur place n'est bonne que pour les célibataires; les gens mariés ne doivent pas abandonner le foyer domestique. A Rouen la société alimentaire rapproche et confond les sexes, sépare les ménages.

Voici les conclusions de la section :

La réunion internationale recommande les sociétés alimentaires dans les deux conditions suivantes : 1° distribution des aliments pour être consommés à domicile de préférence; 2° pour la consommation sur place, poser en principe la séparation des sexes, ou la réunion des familles; prévenir les abus par une surveillance morale et intelligente.

M. de Riancey : la société philantropique fait préparer et distribuer, pendant l'hiver, des rations de riz et de légumes.

en échange de bons que chacun peut se procurer pour 5 c. Les fourneaux de la société de St-Vincent de Paul font le pot au feu pendant la nuit, de manière qu'il soit prêt à six heures du matin ; il y a des rations de bouillon, de viande, de légumes, à 10 et 20 cent. pour emporter ou pour consommer sur place, mais on consomme de bout, sans vin.

Les résolutions proposées par M. de TOCQUEVILLE sont adoptées.

La parole est à M. Amédée HENNEQUIN sur les sociétés d'épargne pour l'achat en gros des denrées.

M. HENNEQUIN : il y a des familles auxquelles il est cruel et dérisoire de dire épargnez ; elles manquent du nécessaire, la charité leur vient en aide, mais combien pourraient prélever une réserve sur le fruit de leur travail, on ne saurait trop rappeler cette maxime de FRANKLIN : *si quelqu'un vous dit que vous pouvez vous enrichir autrement que par le travail et l'économie, ne l'écoutez pas, c'est un empoisonneur.*

La caisse de retraite, la caisse d'épargne, la société de secours mutuels, semblent réaliser un système complet ; cependant elles laissent une lacune qui a été comblée par les sociétés formées d'abord en Prusse, puis dans diverses parties de l'Allemagne, en Angleterre, en Belgique, en Suisse, sous le nom de Sociétés d'épargne pour l'achat des provisions d'hiver. Dans ces sociétés, l'année se partage en deux périodes : l'été, période d'épargne, l'hiver, période de consommation. La société achète en gros, au comptant, en temps opportun, des objets de consommation, des denrées, des combustibles qui, pendant l'hiver, sont distribués au prorata des économies faites par les déposants pendant l'été.

Quelques sociétés admettent des membres honoraires souscripteurs ou administrateurs gratuits, ou cautions désintéressées des engagements de la société.

Les membres actifs reçoivent en nature l'équivalent

de leur capital, plus l'intérêt dudit capital, plus le bénéfice de l'acquisition en gros, plus une prime qui double quelquefois leur mise, selon l'importance et l'affectation des souscriptions des membres libres et l'emploi du fonds de roulement.

A Ostende, à Gand, à Malines, on a relié ensemble une société de secours mutuels en cas de maladie et une société d'épargne pour l'achat des provisions d'hiver. A Genève dans une société dite de prévoyance, pour l'hiver, et qui compte 600 souscripteurs, les jeunes membres honoraires vont recueillir eux-mêmes les souscriptions, le dimanche matin, en visitant les membres actifs, en les fortifiant et en les aidant de leurs conseils.

Les sociétés d'épargne pour l'achat en gros des denrées ne doivent être fondées qu'en faveur des gens mal aisés; si elles admettaient tout le monde, elles inquiéteraient et désorganiseraient le commerce libre sans pouvoir le remplacer; de plus, elles feraient tomber à la charge de la charité les clients naturels de l'industrie, et tendraient à immobiliser le prix des salaires par la différence entre le prix du travail et celui des subsistances.

Ces sociétés se sont établies librement, quelquefois par l'initiative et sous le patronage des administrations communales qui ont prêté le local des réunions et les magasins d'approvisionnements. Nous proposons le vœu suivant :

La réunion recommande les sociétés qui, recevant, pendant l'été, à jour fixe, les petites épargnes de leurs membres, les leur restituent, pendant l'hiver, en objets de première nécessité, et tendent ainsi, en améliorant la subsistance des sociétaires, à leur démontrer, chaque jour l'avantage de la prévoyance et, par conséquent, à leur en faire contracter une habitude générale.

Cette proposition est adoptée.

La séance est levée à 6 heures 1/4.

3e *Séance*, *le* 24 *juillet*.

PRÉSIDENCE DE M. de MELUN.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

La parole est à M. BLANDIN sur les caisses d'épargne et sur la caisse générale de retraite pour la vieillesse.

Caisses d'épargne.

M. BLANDIN : la caisse d'épargne est un dépôt public dans lequel l'ouvrier prévoyant apporte ses économies pour les retirer à volonté, grossies par les intérêts quelles ont produit dans l'intervalle. Elle offre deux avantages incontestables; modicité des dépôts, facilité des retirements.

Elle fut créée en principe à Hambourg en 1777, reçue plus tard en Angleterre, et en 1818 à Paris, d'où elle a passé dans presque toutes les villes de France. Tous les départements ont des caisses d'épargne, il n'y a que 45 arrondissements sur 377 qui n'en possèdent pas. Cette institution a triomphé des hésitations et des difficultés, des préventions même. Elle est réglementée par des lois et des décrets dont les principales dispositions sont relatives à l'approbation des statuts par le chef de l'Etat, au Conseil des directeurs qui surveillent les opérations et signent les livrets, aux vérifications des agents de l'Etat, au système des écritures à partie double, à l'examen sévère de la comptabilité par la cour des comptes.

L'intérêt a varié de 4 à 5 pour cent, il est rétabli à 4 et soumis à la réduction de 1/4 p. 0/0 obligatoire et de 1/4 p. 0/0 facultatif, à raison des dépenses de gestion, ce qui le réduit à 3 1/2, ou à 3 3/4.

Depuis que les caisses existent, elles ont reçu douze milliards déposés par toutes les autres nations; leur solde actuel est de un milliard et demi; ce qui porte à un huitième

de la totalité le produit des économies. L'Angleterre et la France comptent pour 1,100 millions et possèdent à elles seules plus des deux tiers de ce solde.

L'abaissement momentané dans les dépôts s'explique naturellement par la cherté des subsistances, la diminution de l'intérêt, les emprunts nationaux. Au reste, si les sommes ont diminué, le nombre des déposants a augmenté.

La 4me section propose la résolution suivante qui est adoptée sans discussion.

La réunion internationale exprime ses sympathies pour les caisses d'épargne qui ont rendu et rendent encore tant de services aux classes ouvrières.

Caisses de retraites.

M. Blandin : la caisse des retraites ou rentes viagères pour la vieillesse forme une véritable caisse d'épargne perfectionnée, *à terme et à rente fixe*, ayant trait à l'avenir bien plus qu'au présent. Elle présente, à la différence des tontines, sans mélange de chances aléatoires, une convention par laquelle, en échange de versements une fois faits et successifs, l'Etat garantit une rente proportionnée à l'âge du déposant, à la qualité des dépôts, à l'ouverture de la pension fixée entre 50 et 60 ans ; c'est un contrat et non un aléat.

La rente qui ne peut dépasser 600 fr. payables par trimestre, augmente ou diminue suivant qu'on aliène ou qu'on réserve le capital.

L'aliéner, c'est l'attribuer à l'Etat pour lequel il devient un puissant moyen d'amortir la dette publique.

Le reserver c'est l'en faire dépositaire, pour qu'il le rende sans intérêts à ceux à qui la nature et l'affection, sauf le cas d'une absolue nécessité, nous font un devoir de le conserver.

Au moyen de tableaux officiels, tout déposant sait, d'avance, la rente qui lui sera attribuée; il aura droit, lors de chaque versement, de faire inscrire sur son livret la rente correspondant à sa position.

On peut stipuler le retour en cas de décès du donataire, tant pour soi que pour les enfants, les héritiers, ou ayant droit du donataire.

Ainsi, le dépôt antérieur au mariage reste propre au déposant; mais depuis le mariage, il devient commun aux deux époux, sauf le cas d'absence ou de séparation.

L'incapacité de travail, même avant 50 ans, donne ouverture à une rente.

Toutes les opérations sont effectuées gratuitement avec exemption de timbre et d'enregistrement.

Les sociétés mutuelles sont autorisées à déposer dans la caisse des retraites et à faire ouvrir des rentes viagères, à la place des pensions que quelques-unes font à leurs membres.

L'assemblée adopte sans discussion la proposition suivante.

La réunion internationale recommande la caisse de retraite de la vieillesse, de préférence aux assurances sur la vie, essentiellement aléatoires, et encourage les placements des petits capitaux dans cette caisse fondée et garantie par l'État, en exprimant sa préférence pour les placements sans aliénation du capital et demandant l'insertion des tableaux officiels sur les livrets des ouvriers, comme l'un des meilleurs moyens de leur faire connaître les avantages et les résultats de cette institution.

M. Dufan a la parole sur les œuvres consacrées aux aveugles et aux sourds-muets.

Aveugles.

M. Dufan : les aveugles ont été considérés jusqu'au siècle

dernier comme inutiles et seulement dignes de commisération; la religion avait inspiré plusieurs fondations en leur faveur; la plus ancienne, celle des Quinze-vingt se rattache au règne d'un saint et grand monarque. Lorsque l'hospice eut acquis des ressources suffisantes, on ne permit plus à ceux qui y étaient admis d'aller mendier. Aujourd'hui, ses revenus sont de 400,000 fr. et permettent d'allouer à 300 aveugles 1° 375 fr. par an; 2° 612 grammes de pain par jour; 3° un habillement complet tous les deux ans, ce qui fait une dépense de 1 fr. 30 c. par jour et par aveugle.

Anciennement, les aveugles admis dans l'hospice étaient astreints au célibat; plus tard, le mariage a été encouragé par une allocation de 30 centimes par jour en faveur du voyant qui épouse un aveugle, de 15 cent. par chaque enfant, jusqu'à l'âge de seize ans, et de 50 cent. par jour aux veufs ou veuves, après cinq ans de mariage. Chacun, célibataire, ou marié, a un logement particulier où il vit à son gré. L'inconvénient de ce système est l'oisiveté des aveugles.

L'hospice fait, en outre, douze à 1,300 pensions de 100, 150, 200 et 250 fr. à des aveugles logés hors de l'hospice.

Rien d'analogue n'existe en Europe, ni en Amérique.

Vers la fin du siècle dernier, Valentin Haüy inventa un système d'instruction spéciale à l'usage des aveugles nés. Il fut le fondateur du premier établissement ouvert à l'enfance des aveugles, aujourd'hui désigné sous le nom d'Institution impériale de Paris. Le nombre des élèves est d'environ 180. Les jeunes filles comptent pour un tiers à peu près. Ces enfants sont boursiers de l'Etat, des départements, des communes, des administrations hospitalières, des œuvres, des fondations pieuses, ou pensionnaires des familles, presque tous appartiennent aux classes pauvres. L'instruction y est presque exclusivement primaire. Elle ne compend pour aucun l'étude des langues anciennes.

L'enseignement est généralement donné par des professeurs aveugles ; la musique est enseignée dans toutes ses parties avec succès. Le mode d'instruction repose sur le procédé de relief appliqué aux divers signes : lettres, chiffres, notes, adaptées au doigt de l'aveugle. Le professeur Louis Braille a perfectionné la méthode par diverses combinaisons du point saillant et palpable qui n'ont pas encore été admises dans plusieurs contrées, parce qu'elles reposent sur des conventions dont il faut avoir la clef. Le travail manuel forme une troisième section.

De 1848 à 1854, en cinq années, sur 85 élèves sortis, 34 avaient pu se faire une position comme organistes, professeurs de musique, accordeurs de pianos ; 12 avaient trouvé des ressources comme tourneurs, menuisiers, brossiers ; 13 avaient cherché un asile dans les maisons hospitalières, ou de patronage ; 26 étaient rentrés dans leurs familles ; aucun n'était retombé dans un véritable abandon.

Deux institutions de jeunes aveugles à Lille sont dirigées, celle des garçons par les frères de St-Gabriel, celle des filles par les sœurs de la Sagesse ; elles contiennent 40 élèves ; elles admettent des sourds-muets qui forment des sections séparées. Il en est de même dans l'institution des sourds-muets de Rhodez, laquelle compte 12 à 15 élèves aveugles. On en trouve aussi quelques-uns dans les institutions de Soissons et de Toulouse. A Nancy, une nouvelle institution compte 12 aveugles. En résumé, 250 enfants aveugles sont instruits, en France, sur 1,200 qui doivent être en âge de participer au bienfait de l'éducation.

Dans l'étranger, on compte environ 80 institutions d'aveugles dont quelques-unes sont dignes d'un grand intérêt, telles sont celles de Vienne, de Munich, de Dresde, de Berlin, de Lausanne, de Zurich, de Milan, de Bruxelles, de Bruges, d'Amsterdam, de Liverpool, de Londres, de Glascow, d'Edimbourg, de New-Yorck, de Boston, de

Philadelphie. Ces établissements sont en général conçus sur le plan de celui de Paris, c'est-à-dire que l'enseignement comprend les trois sections de l'instruction intellectuelle, de la musique et des travaux manuels.

En 1841, quelques hommes de bien formèrent une société dite de *Patronage et de secours pour les aveugles en France*. La société ouvrit un atelier aux jeunes aveugles sortant de l'institution avec une instruction industrielle; on y compte 20 adultes occupés au rempaillage des chaises. On a fondé, sous les hospices de la société, un asile pour les jeunes filles adultes, sous le nom de *Société de Sœurs aveugles de St-Paul*, qui forment une congrégation vouée à l'instruction de jeunes enfants voyants ou aveugles.

Le patronage des aveugles est encore à l'état élémentaire dans notre pays; à Vienne, il existe, depuis longtemps, un bel établissement qui procure l'asile et le travail aux aveugles sortant de l'institution; aux Etats-Unis, on préfère les ateliers où les aveugles ne viennent que pour travailler; à Glascow, on a formé un établissement qui garde les anciens élèves devenus ouvriers.

Sourds-muets.

L'Abbé de l'Épée eut la gloire d'introduire la méthode dans le langage des signes, jusqu'alors arbitraire et confus et de l'élever au rang d'une sorte d'idiôme mimé adapté à la condition de ceux à qui manque le langage articulé. Ce langage perfectionné par les successeurs du célèbre instituteur, offre un puissant secours pour le développement des facultés intellectuelles du sourd-muet. A l'aide des signes, il exprime ses besoins et ses sentiments, tandis que par les yeux et par l'écriture, il connaît ceux des autres.

Comme le sourd-muet possède l'organe de la parole, que la surdité lui en a seule ôté l'usage, que par fois cette surdité n'est pas complète, on peut, par un travail ingénieux,

habituer ses lèvres à proférer des sons qu'il ne saurait entendre, et ses yeux à recueillir sur les lèvres de ses interlocuteurs, des paroles primitivement faites pour l'oreille. Ceci forme un autre objet d'instruction du plus haut intérêt. Il n'y a pas encore un accord parfait parmi les maîtres. ici, on ne s'occupe guère que de la mimique, à peine fait on lire et écrire; là, c'est l'étude de l'idiôme parlé qui prévaut; ailleurs, l'enseignement du langage articulé joue un rôle exclusif. L'institution de Paris a adopté un sage éclectisme en attendant le résultat de l'expérience. Ce grand établissement contient 160 élèves des deux sexes; la proportion des sourds-muets appartenant aux classes aisées est bien plus forte que parmi les aveugles, aussi le nombre des pensionnaires de famille y est plus considérable. L'instruction comprend, avec le langage, la géographie, l'histoire, le calcul et elle est donnée par des professeurs sourds muets et par des professeurs parlant. Le dessin forme une section qui correspond à celle de la musique pour les aveugles; les métiers forment une 3e section.

Sauf le mode d'instruction préféré, cinquante établissements se sont formés sur ce plan. L'institution de Bordeaux est, comme celle de Paris, au rang des établissements généraux de bienfaisance et subventionné par l'Etat. On a demandé que l'instruction permît aux élèves des diverses institutions de se mettre en rapport; il faudrait pour cela que l'enseignement des sourds-muets fut compris dans les attributions du ministère de l'instruction publique et que le sourd-muet fut considéré plutôt comme un être intelligent à élever que comme un infirme à secourir.

On estime à 15 ou 1800 le nombre des enfants sourds-muets admis dans les institutions spéciales de la France.

Des dames charitables ont fondé un ouvroir où sont reçues, à leur sortie de l'institution, trente jeunes filles dont la vie se partage entre le travail et les exercices pieux.

Deux autres associations ont été formées, en 1850, pour secourir les sourds-muets et les maintenir dans la voie de l'instruction et du travail. Dans les contrées qui ont des institutions en faveur des aveugles, il y a à peine une cité importante qui ne possède pas son école de sourds-muets, tandis que ce n'est que dans quelques-unes qu'on trouve les institutions d'aveugles. Il n'est pas rare de voir un enfant aveugle dans l'école primaire communale, les difficultés sont plus grandes pour le sourd-muet, elles ne sont pas insurmontables.

Le recensement de 1851, dans lequel se trouvent signalés pour la premiere fois les sourds-muets, compte en France : aveugles 37,666, sourds-muets 29,512. D'après les mêmes données statistiques, le nombre des aveugles s'accroitrait, à mesure qu'on se rapprocherait de la ligne équinoxiale; il y aurait plus d'aveugles dans le Midi que dans le Nord; cependant, c'est au Nord que sont concentrés presque tous les établissements des aveugles.

Les sourds-muets se groupent en plus forte proportion dans l'Est de la France, auprès des grandes chaines de montagnes, cette région possède de nombreux établissements.

La 2e section propose et la réunion adopte la déclaration suivante :

En ce qui concerne les aveugles :

Il convient 1° de propager l'instruction par la création d'institutions spéciales, notamment dans le Midi de la France: 2° de multiplier les moyens de secours en faveur de l'aveugle ouvrier, par la création d'ateliers des industries les mieux appropriées à la cécité.

En ce qui concerne les sourds-muets :

Il faut 1° propager l'instruction par la création d'institutions nouvelles et par celles qui existent; 2° aviser à obtenir l'unité entre les méthodes des divers établissements.

En ce qui concerne les sourds-muets et les aveugles.

Les enfants en bas âge ne devraient plus être exclus de l'école commune et devraient être mis à même d'y recevoir les premiers éléments d'instruction.

6e Séance, le 26 juillet.

PRÉSIDENCE DE M. DE MELUN.

Lecture et adoption du procès-verbal.

M. le Président : la commission spéciale chargée de visiter l'exposition universelle s'est mise en rapport avec le commissaire général de l'exposition, M. LEPLAY, dont elle a reçu l'accueil le plus bienveillant et qui lui a offert tous les moyens en son pouvoir. La commission s'est divisée en trois sections se rattachant à la nourriture, aux vêtements, aux ustensiles et aux ameublements. Les travaux de cette commission exigeront une longue étude, pour reconnaître et réunir les produits qui intéressent plus particulièrement les classes ouvrières par leur qualité et leur bon marché.

La commission a chargé spécialement MM. COCHIN, de BAUSSET et MICHEL de poursuivre activement ce travail et d'en rendre compte par la voie des journaux.

Après cette communication, M. GOSSIN a la parole; il propose et développe le vœu suivant :

Considérant que le nombre des étrangers qui émigrent de leurs pays, tend, chaque année, à s'accroître ; que dans ces circonstances, il est du plus grand intérêt, tant pour leur gouvernement que pour celui dont ils ont choisi le territoire, de faciliter leur mariage, afin d'éviter le scandale d'un honteux concubinage et les dangers qui résultent pour la société de l'existence d'individus qui vivent en dehors des lois civiles et religieuses, la réunion internationale de charité émet le vœu :

1° que les mesures les plus larges soient prises par les

divers gouvernements, pour accorder à leurs nationaux, qui ont émigré, la délivrance de tous les actes nécessaires à leur mariage sur le sol étranger;

2° que cette délivrance ait lieu gratuitement, ou à peu près, toutes les fois que l'indigence du futur époux sera régulièrement constatée;

3° que, conformément à ce qui a lieu en France et en Belgique, les certificats d'indigence délivrés par les autorités du pays où le mariage doit être contracté, soient acceptés par le gouvernement auquel les actes sont demandés et servent, à l'instar des certificats d'indigence émanant de ce gouvernement lui-même, à la délivrance gratuite desdits actes.

M. Duboys : il existe en Angleterre une école, celle de Maltus, qui, au lieu de faciliter le mariage, tend à l'empêcher; en suivant les principes de cette école, la population n'en augmente pas moins, mais l'immoralité s'accroit en proportion..

M. Ducpetiaux : il n'y a aucun empêchement au mariage en Angleterre; c'est en Allemagne qu'il existe des lois prohibitives du mariage, c'est là qu'on a constaté un accroissement énorme de naissances illégitimes. Maltus a proposé de ne se marier qu'en y apportant la plus grande prudence; que quand on est sûr de pouvoir soutenir sa famille, mais, il n'a pas autorisé le concubinage.

M. de St-Albin : l'œuvre de St-François Régis existe dans plusieurs villes d'Allemagne, d'Italie et de Belgique, je propose le vœu qu'elle soit propagée par les soins des membres de la réunion internationale.

La proposition de M. Gossin est adoptée avec l'addition du vœu de M. de St-Albin.

L'ordre du jour appelle le rapport sur l'interdiction de la mendicité.

Un premier rapport très-remarquable avait été fait et

distribué séparément par M. Marbeau, ce rapport exposait la question, les définitions et principes, l'analyse de la législation, les moyens de reprimer la mendicité, la nature des secours nécessaires, le système des dépôts de mendicité et les obstacles à la repression de la mendicité en France; il concluait :

1° à la repression, aussi complète que possible, de la mendicité dans l'intérêt des véritables pauvres;

2° à la suppression complète de la mendicité dans toutes les localités où cela se peut, par le concours de la charité et de l'assistance.

La majorité de la 3e section, présidée par M. Marbeau lui-même, après une discussion approfondie, n'ayant pas adopté intégralement toutes les conclusions formulées dans le rapport de M. Marbeau pour la suppression de la mendicité, a nommé un autre rapporteur dans le sens de la majorité. L'analyse du nouveau rapport et de la discussion animée qui l'a suivi, ne saurait redire tous les arguments sérieux qui ont été produits par les opinions diverses; d'un autre côté les bornes limitées du présent compte-rendu ne permettent pas de suivre toute cette discussion si intéressante dans ses développements. Je joindrai à l'envoi de ce compte-rendu le rapport de M, Marbeau qui a été distribué séparément, je vais essayer de rendre le moins imparfaitement qu'il me sera possible ce qui s'est passé dans la réunion générale.

M. Georges Cadoudal, rapporteur : la majorité de la 3me section a pensé que l'expérience séculaire démontrait l'impossibilité absolue d'éteindre la mendicité. Toutes les lois faites dans ce but ont rencontré des obstacles invincibles de la part des mendiants, du public et même de l'autorité, Tous les efforts successifs de tous les gouvernements n'ont abouti qu'à créer 18 dépôts de mendicité qui ne peuvent parvenir au but de leur fondation.

Frapper d'une pénalité le malheureux qui tend la main, c'est s'engager à fournir la subsistance à quiconque manque de pain, à donner du travail à tous les ouvriers; c'est arriver, selon une formule commune à toutes les écoles socialistes, *à substituer à l'aumône qui dégrade, l'assistance qui fortifie*, le droit au travail, le droit à l'assistance, les ateliers nationaux, la taxe des pauvres. Un mendiant secouru enfanterait des millions d'indigents. Les lois romaines portaient ce texte cruel : *potius est inertes fame perire, quam in ignavia fovere*. Toutes les législations de l'antiquité payenne portent l'empreinte de l'exécration du riche contre le pauvre.

Le Sauveur du monde constitua le mendiant lui-même en éminente dignité dans l'église; le mendiant LAZARE couvert d'ulcères, couché à la porte du mauvais riche, fut porté par les Anges au sein d'ABRAHAM; St-PIERRE, St-JEAN, les Pères de l'Eglise; les Papes, les Conciles ont formulé la même doctrine. L'Eglise a consacré et béni le principe de la mendicité par la création des ordres religieux de mendiants. Au point de vue chrétien, il est impossible de formuler un anathème contre la mendicité; la société n'a pas davantage le droit de mettre en interdit le mendiant dont le seul crime est de n'être pas riche et d'avoir les mêmes besoins que les autres hommes. Qu'on punisse les vagabonds, les escrocs, les perturbateurs, les misérables qui mettent à la torture de pauvres petits enfants, ceux qui simulent des infirmités, etc., etc. Mais il existe de nombreux cas de pauvreté honnête. On érige en délit la prière et l'importunité; on punit la provocation à l'aumône, tandis qu'on tolère la provocation à la débauche. Les dépôts de mendicité réunissent les deux sexes, les âges, les simples mendiants, les vagabonds, les repris de justice. Telles sont les principales raisons qui ont déterminé la majorité de la 3e section à admettre, en principe, que la mendicité n'est

ni un délit, ni un vice, ni une honte, et à repousser les formules qui auraient pour but l'abolition, l'interdiction ou l'extinction légales de la mendicité.

Toutefois, la même section a été unanime à penser que la faculté naturelle du pauvre de mendier devait être fortement et sévèrement réglée, et ne pas confondre les mendiants invalides avec les mendiants valides. Tout homme incapable de travailler doit être secouru, tout homme valide doit travailler; le pauvre invalide a le droit de demander sa vie, sous la surveillance de l'autorité. Le mendiant qui élude cette surveillance est un vagabond. La charité et le travail sont les deux grandes lois religieuses. Reservons le droit du pauvre, droit séculaire, auquel la religion a toujours donné asile sur les marches de ses églises, comme à la porte de ses couvents.

Mais, dans l'intérêt de la société, dans celui des bons pauvres, le droit de mendier doit être réglé et circonscrit dans les lieux où le pauvre est connu; il peut même être interdit dans les centres populeux, dans les villes où la multiplicité des œuvres et des secours soulage toutes les misères. L'autorisation de mendier pourrait être accordée dans un rayon d'une étendue limitée. Les mendiants valides, honnêtes, mais sans travail, pourraient recevoir temporairement une autorisation semblable, la plupart de ces dispositions ne seraient pas en harmonie avec les lois qui régissent la mendicité. Aussi la 3e section appelle de tous ses vœux la révision du code de la misère dans un sens plus évangélique.

M. Martin Doisy : tout ce que l'on peut demander, c'est que le brillant paradoxe que vous venez d'entendre soit mis en regard des sages considérations de l'exposé de M. Marbeau ; l'extinction de la mendicité n'a jamais eu la prétention d'être l'extinction de la misère. Les ordres mendiants, comme tous les ordres religieux, ont la mission

d'enseigner la perfection; les mendiants ne font rien et toutes les nations ont déclaré qu'ils étaient dangereux. La mendicité peut elle être une profession acceptée par la société? Un individu peut-il dire : je choisis le rôle de paresseux, je vivrai en mendiant? Le brillant rapport qui vient de vous être présenté ne tend qu'à la liberté de la paresse. Le dépôt de mendicité est fait pour moraliser le mendiant, lui apprendre à travailler, lui amasser un pécule. Quand un individu est incorrigible du vice de mendicité, l'Algérie ou la Guyanne doit le recevoir pour le moraliser. La transportation est le dernier terme des peines de la mendicité.

M. Duboys : le malentendu qui s'est révélé d'une manière si vive porte plutôt sur les mots que sur le fonds des choses; on est d'accord sur deux points : il ne faut pas punir le mendiant honnête, il faut réprimer le mauvais mendiant; par les mots *limitation de la mendicité*, M. le rapporteur veut seulement indiquer qu'il ne faut pas empêcher *toute mendicité*; le rapporteur ne veut pas défendre l'industrie et l'exploitation de la mendicité. Il me suffit d'avoir protesté contre la protestation de M. Martin Doisy.

M. Martin Doisy : je regrette de voir déployer tant d'efforts et de talent au service d'une mauvaise cause. On croit soutenir une thèse catholique, on tombe dans les idées des économistes qui refusent d'organiser des secours, je veux rester plus fidèle au véritable esprit du catholicisme.

L'Evangile dit : il y aura toujours des pauvres parmi vous, parce qu'il y aura toujours de mauvais riches. Il n'y avait pas de mendiants chez les juifs d'après l'historien Josephe. Vous vous placez sur la même ligne que les disciples de Malthus si vous niez les secours. Les économistes ne veulent pas accorder des secours et nous croyons que c'est un devoir d'en donner; nous croyons possible d'abolir la mendicité par le travail et le secours. Comment! Dans une société

chrétienne, les aveugles, les boiteux, les infirmes seraient condamnés à vivre d'aumône !

M. de St-Albin : en contestant que l'Eglise ait protégé la mendicité et que les juifs aient eu des mendiants, il faudrait pourtant ne pas oublier Lazare, ce mendiant porté par les Anges, ni la citation de St-Jean-Chrisostome qui prouve qu'il manquerait quelque chose à la plénitude de l'Eglise, si l'on n'y voyait pas des mendiants.

M. l'abbé Gaillard : il me semble que la discussion prend une tournure théologique. L'Eglise ne demanderait pas mieux qu'il n'y eut pas de mendiants: du temps de Saint-Vincent-de-Paul, il y avait à Paris, quarante mille mendiants qui demandaient l'aumône l'épée à la main. Saint-Vincent fit construire le grand hôpital de la Salpêtrière. Alors il fut rendu une ordonnance contre ceux qui continueraient à mendier. Qui oserait accuser St-Vincent-de-Paul d'avoir violé les lois de l'Eglise ! St-Paul dit: que celui qui ne travaille pas ne mange point. Vous n'avez pas pris garde que le *quidam Lazarus* de l'Evangile était *mendicus ulceribus plenus ;* voilà donc le mendiant invalide auquel personne ne veut refuser le droit de tendre la main. Le dépôt de mendicité peut être très-utile dans une grande ville; mais je vous défie d'abolir la mendicité dans les campagnes, je connais des gens qui donnent des aumônes en abondance mais ils ne donnent pas un centime à la paroisse pour les pauvres. Le cantonnement de la mendicité offrirait de grandes difficultés. Mon opinion personnelle est de ne pas interdire la mendicité d'une manière absolue, mais de la réglementer. L'Eglise n'a jamais encouragé les mauvais mendiants, elle ouvre la porte de ses asiles en se gardant de condamner à la prison le Lazare couvert d'ulcères.

M. Ducpetiaux : en 1848, une partie des Flandres s'est ruée sur les autres provinces; nous avons dû appliquer à ces troupes de mendiants, les dispositions du Code pénal;

une commission a été nommée par le gouvernement pour rechercher les causes de la mendicité, voici ses réponses :

Nous avons reconnu que la mendicité n'est pas punissable à titre de délit ; cependant nous n'avons pas abouti à la négation de toute espèce de mesure ; nous avons distingué deux classes de mendicité : celle résultant de malheurs, et celle résultant d'oisiveté, de vice, de paresse. Nous avons pensé que contre cette dernière la Société doit prendre des précautions.

M. Aubanel, de Genève : la loi chez nous a déclaré que la mendicité était un délit et il a été impossible de l'exécuter. Nous avons essayé beaucoup de moyens sans succès et nous sommes arrivés à cette conviction que si on déclare la mendicité permise, nous serons débordés et de la mendicité on ira au vol et aux autres désordres.

M. de Melun : la mendicité érigée en institution serait une chose funeste. Je ne prendrai pas mes arguments chez M. Duchatel qui ne considère que les villes et les intérêts des riches, je ne dirai pas ayez pitié des riches, mais ayez pitié des pauvres ; voilà le seul côté par lequel je suis hostile à la mendicité. Il n'y a pas d'institution plus malheureuse pour le pauvre que la mendicité, Quand un enfant a pris l'habitude de mendier dès son jeune âge, je défie d'en tirer quoi que ce soit. Je ne reconnais pas à la société le droit de moraliser un homme par la prison, avant quelle ait fait ce qu'il faut pour le mettre à l'abri du besoin. La mendicité est un mal, non parce qu'elle obstrue les villes et quelle gène les riches, mais parce qu'elle démoralise le pauvre. La société doit combattre ce mal. A l'origine du christianisme, il fallait, devant la société payenne, réhabiliter le pauvre ; mais aujourd'hui, ce serait une grande erreur et un grand mal que d'autoriser et de recommander la mendicité ; aux bons pauvres la charité, aux mauvais pauvres la repression.

M. Martin Doisy : les prescriptions gouvernementales, sur la question, se réduisent à la formule que voici : interdire la mendicité là où le secours a été organisé. Jusqu'en 1852, les départements se partageaient en départements où la mendicité était interdite et en départements où elle ne l'était pas. Aujourd'hui le gouvernement ne permet à aucun Maire d'interdire la mendicité sans sa permission et sans que les secours soient organisés.

M. Ducpetiaux : nous ne pouvons avoir la prétention d'arriver à une solution qui puisse satisfaire à tous les *desiderata* de la question, il suffit d'exprimer quelques principes très-larges, voici les conclusions que je propose à titre d'amendement.

La mendicité doit être *prévenue* dans tous les cas, surtout dans l'intérêt des indigents ; elle peut être *interdite*, lorsque, par la constitution intelligente et complète des secours, il y a un soulagement pour toutes les infortunes.

Elle doit être *réprimée*, chaque fois que la mendicité n'est que le résultat d'une habitude invétérée d'oisiveté, de vice, de désordre.

L'amendement ayant la priorité est mis aux voix et adopté.

7e Séance, le 28 juillet.

PRÉSIDENCE DE M. de MELUN.

Lecture et adoption du procès-verbal.

La discussion sur la question des enfants trouvés a été plus vive encore que celle sur l'extinction de la mendicité, à cause des opinions opposées en France, sur l'existence ou la suppression des tours, à cause aussi de l'appréciation différente de la situation des filles mères dans les pays catholiques et protestants, peut être la prévoyance de ces débats avait elle fait publier le rapport de M. le vicomte

LEMERCIER trois mois avant la réunion du congrès, dans les *Annales de la Charité* que la plupart des membres de la réunion ne connaissaient pas. Quoiqu'il en fut, il ne restait plus que deux séances avant la fin du Congrès lorsque je demandai à l'assemblée générale de ne pas se séparer sans s'être occupée de la question des enfants trouvés si importante dans l'économie charitable et, de plus, ayant un caractère d'urgence et d'actualité par suite du projet de loi sur la matière récemment retiré, de celui qui se prépare actuellement et des tendances administratives à introduire dans la pratique les mesures combattues au nom de la morale chrétienne. L'assemblée mit à l'ordre du jour la question et la section me nomma rapporteur.

Un résumé de la discussion ne saurait rendre la vivacité des débats, ni la tenacité de certaines opinions reproduites sous diverses formes. Au reste, le rapport présentait, d'avance, très-fidèlement, quoique très-succinctement, les faits, la législation, les systèmes, les objections et les réponses.

Le rapporteur sur la question des enfants trouvés a la parole.

M. de BAUSSET : vous avez lu, dans les *Annales de la Charité* (4e liv. 30 avril 1855), le rapport si lumineux de M. le vicomte Anatole LEMERCIER, sur la question des enfants trouvés, orphelins ou abandonnés. Nous regrettons tous bien vivement qu'il n'ait pu venir lui-même proposer à cette réunion les vœux à émettre et apporter, dans la discussion qui va s'ouvrir, l'autorité de l'étude spéciale des questions qu'il a déjà traitées avec tant de talent.

En obéissant à la section dont je suis l'organe, je dois déclarer d'abord qu'il m'était impossible, dans les intervalles si courts de nos réunions en sections et en assemblée générale, de préparer un rapport complet sur les questions nombreuses et difficiles que présente le sujet; cependant

la *Réunion internationale de Charité* ne pouvait se separer sans s'être occupée de ces questions importantes de l'économie charitable, qui ont un caractère d'actualité et d'urgence, dans l'attente d'un nouveau projet de loi, et d'après les tendances de l'administration à introduire d'avance, dans la pratique, les mesures dont l'adoption est combattue au nom de la morale publique.

Je vois parmi vous, Messieurs, des personnes exercées depuis longtemps à discuter les questions que je vais rappeler; elles suppléeront à mon insuffisance. C'est en m'appuyant sur le rapport de M. le vicomte LEMERCIER, et en recueillant mes souvenirs des ouvrages savants et consciencieux de M. l'abbé GAILLARD, ici présent, que j'ose prendre la parole. Je me conformerai au cadre déjà tracé par M. LEMERCIER, en ne parlant que de la France et en évitant les chiffres autant que possible.

Vous savez tous, Messieurs, quel était le sort des enfants pauvres, difformes ou malades chez les anciens.

Avant que la charité fût descendue du ciel, l'esclavage et la mort étaient les seuls remèdes à la misère et aux infirmités. Le christianisme réhabilita la dignité humaine méconnue dans le malheur; il apporta la miséricorde; il considéra l'avortement, l'infanticide et l'abandon comme des crimes: il promulgua le grand commandement de l'amour du prochain qui transforma la société.

La morale chrétienne introduisit peu à peu les principes d'humanité dans les institutions des peuples. Dès le commencement du IV[e] siècle, CONSTANTIN défendit l'infanticide et pourvut à la subsistance des enfants abandonnés; mais il ne put les soustraire à l'esclavage. Les évêques eux-mêmes furent obligés d'abandonner la liberté des enfants à la cupidité de ceux qui ne les élevaient que pour les conserver comme esclaves. Un demi-siècle plus tard, la loi prononça la *peine* de mort contre l'exposition; mais cette loi n'arrêta

pas le mal. Les conciles des premiers siècles de l'Église ordonnèrent de porter et de recevoir, à la porte des églises, les enfants abandonnés. Enfin, JUSTINIEN garantit la liberté des enfants exposés.

Lorsque le nombre des enfants recueillis augmenta, on les réunit dans des maisons appelées *Brephotrophia*, de deux mots grecs signifiant : *Enfants de naissance* et *nourris*; plus tard, on fonda des hospices pour les recevoir.

Remarquez bien, Messieurs, que la charité chrétienne en venant au secours des enfants abandonnés, respecta toujours la chasteté et couvrit d'un voile la femme coupable; si quelquefois elle lui accorda des secours, ce ne fut qu'en considération de sa misère, malgré sa faute; jamais à cause de cette faute, comme on veut le faire aujourd'hui.

Le premier hospice connu pour avoir reçu les enfants abandonnés, fut fondé à Milan, l'an 787. Les Capitulaires répétèrent les recommandations des conciles en faveur des pauvres enfants abandonnés. L'hôpital du Saint-Esprit, fondé à Montpellier en 1180, recevait les malades et les enfants exposés. L'ordre du Saint-Esprit fut approuvé par le saint-siége; GUIDO, son fondateur, fils du comte de Montpellier; en fut nommé grand-maître, et le pape INNOCENT III lui confia la direction de *Santa-Maria in Sassia*, qui avait à Rome la même destination.

La plupart des villes de France durent leurs premiers hospices à l'institution de GUIDO. Il ne paraît pas, cependant, que partout les hospices aient reçu des enfants trouvés.

Quelques auteurs ont paru croire que la France ne possédait aucun établissement pour les enfants trouvés avant 1636; un rapport à l'Académie des sciences, sur l'ouvrage de M. BENOISTON de CHATEAUNEUF, émet le doute de l'existence d'un hôpital à Lyon dans le XVI[e] siècle; or, le service des enfants trouvés à Marseille, date de la fondation de l'hôpital du St-Esprit, en 1188. Depuis 1293, plusieurs

actes prouvent qu'on recevait à l'hôpital les enfants abandonnés ; qu'on les confiait à des nourrices; qu'on en rendait à leurs parents, etc. La série des registres du paiement des nourrices commence en 1306; il en existe peut-être de plus anciens. Dans les comptes que les recteurs ouvraient pour chaque nourrice, on trouve le nom et la demeure de la nourrice, le nom et le sexe de l'enfant, la date de la remise, les sommes payées, la mention du retour, du retrait ou de la mort de l'enfant, etc. En 1434, on conserva les procès-verbaux des circonstances de l'exposition, qui avait lieu le plus souvent, à la porte de l'église Saint-Martin. Il existe un tableau des expositions depuis 1626; le registre des paiements remonte à 1604.

En 1332, il y avait, comme aujourd'hui, des nourrices charitables qui gardaient les enfants; on eut des nourrices internes, des nourrices externes, même des chèvres. D'après le règlement de 1717, on attachait au cou des enfants les armes de l'hôpital, empreintes sur un morceau de plomb. Les curés étaient chargés de veiller sur les enfants. On fournissait les hardes; les mois de nourrice étaient de 4 à 5 sols, qui valaient 4 à 5 fr. de notre monnaie. A douze ans, les enfants étaient présumés pouvoir gagner leur vie; ceux rendus à l'hôpital, étaient confiés à une dame gouvernante; les garçons passaient, à l'âge de cinq ans, sous la direction d'un précepteur. La religion était la base fondamentale de l'éducation. A quinze ans, les garçons étaient placés en apprentissage ou embarqués comme mousses; ils pouvaient se consacrer à l'étude de la chirurgie et de la pharmacie dont l'école était l'Hôtel-Dieu. Les filles étaient placées comme domestiques ou mariées. Saint Vincent de Paul était venu à Marseille à la suite de Pierre de Gondi, général des galères; son ardente charité lui fit observer assurément la perfection du service des enfants trouvés à l'Hôtel-Dieu de

Marseille ; ce modèle qui fonctionnait depuis plusieurs siècles, dut enflammer son zèle.

M. Remacle, rapporteur de la commission du corps législatif, chargée d'examiner le dernier projet de loi sur les enfants trouvés, prétend, dans son rapport, que le plus ancien règlement connu, sur le service des enfants trouvés, est celui de l'hôpital de Lyon, de 1552, publié de nouveau en 1661 et 1720, et que ce règlement imposait l'obligation de rechercher d'où étaient sortis les enfants et par qui ils avaient été exposés, à l'effet de les faire reprendre aux mères, si elles étaient découvertes, et de poursuivre en justice, s'il y avait lieu, les intermédiaires de l'exposition. M. Remacle ajoute que, dès la fondation de l'hôpital des enfants trouvés de Paris par saint Vincent de Paul, en 1670, un arrêt du conseil voulut que le registre où l'on écrivait le nom des enfants fût vérifié sur les procès-verbaux des commissaires du Châtelet; d'où il tire la conclusion que les expositions étaient l'objet de procès-verbaux, et les admissions le résultat de décisions. Enfin, le rapporteur cite les lettres patentes de fondation de l'hôpital de Bordeaux de 1714, qui défendaient de recevoir, dans ledit hôpital, d'autres enfants exposés que ceux envoyés par deux jurats, qui signaient le billet de réception et les statuts dudit hôpital, portant que la boîte, pour les enfants exposés, n'a pas été faite pour autoriser l'exposition, ni pour inviter les pères et les mères ou ceux qui, à prix d'argent, exposent les enfants, mais seulement pour les conserver et empêcher l'exposition dans les rues et places publiques, etc., et que, si les pères et les mères, ou autres personnes, sont découverts, le bureau fera remettre les enfants au père ou à la mère, sans préjudice des poursuites.

Je rappelle ces citations parce qu'elles tendent à justifier la suppression des tours, les admissions à bureau ouvert et les informations sur la maternité, en faisant remonter ces

mesures aux institutions éminemment charitables des temps anciens. Or, puisque l'existence de l'hôpital de Lyon au XVIe siècle est douteuse, comment est-il possible d'invoquer un règlement de cet hôpital qui aurait été en vigueur en 1552? Quant aux procès-verbaux des expositions, à Paris en 1670, et aux décisions ou autres formalités des admissions, soit à Paris, soit à Bordeaux, on ne saurait en tirer le moindre indice de la recherche des mères, ni des admissions à bureau ouvert. Alors, comme aujourd'hui, les circonstances de l'exposition et la suppression d'état pouvaient motiver des poursuites criminelles, indépendantes du mode général des admissions.

Il existe des actes et des règlements bien plus concluants, dont l'existence ne peut être révoquée en doute, et que M. Remacle n'a pas cités, quoi qu'ils appartiennent aux archives du département où il a son domicile : ce sont les actes, les comptes, les tableaux d'expositions et les règlements de l'Hôtel-Dieu de Marseille, dont le service des enfants trouvés remonte à 1188, et les actes conservés en 1293. Dans une suite de tant de siècles et parmi tant d'actes, on ne trouve aucune trace des mesures qu'on prétend justifier par l'exemple des temps anciens. Il est vrai que Marseille fut toujours une des villes les plus charitables du monde chrétien.

Les lettres patentes et les ordonnances des souverains défendirent, dans le XVe et le XVIe siècle, de recevoir les enfants abandonnés dans les hospices ; mais jamais elles n'autorisèrent l'admission à bureau ouvert, ni les secours aux filles mères ; on craignait tellement d'encourager le vice et les abandons, ou de diminuer les charités envers les autres infortunes, qu'on laissait les pauvres enfants abandonnés à la charge de la pitié privée, et qu'au temps de saint Vincent de Paul, on comptait jusqu'à 400 enfants exposés, chaque année, dans les rues de Paris. Ceux qui

ne périssaient pas étaient ramassés par des misérables qui les élevaient au crime, ou qui les mutilaient pour exploiter la commisération publique. Le grand apôtre de la charité, dit M. Lemercier, fit plus que les édits des souverains : il trouva des mères pour les pauvres enfants abandonnés, en fondant l'ordre des Filles de la Charité.

La fondation de saint Vincent de Paul eut une dotation importante: elle recueillit 312 enfants en 1670; elle en avait 5 à 6,000 en 1779, nombre d'autant plus considérable que les deux tiers mouraient dans le premier mois.

La révolution qui renversa toutes les œuvres de bienfaisance, chassa les Sœurs de Charité, créa les secours aux filles mères, avant, pendant et après leurs couches, afin d'abolir les préjugés de la vertu et donna aux enfants trouvés le titre pompeux d'*Enfants de la patrie* que le gouvernement consulaire supprima.

Le décret du 19 janvier 1811, inspiré par les idées d'ordre, de morale et de bien public qui animaient le grand législateur de cette époque, institua les tours discrets, n'accorda plus rien aux filles mères et organisa l'ensemble du service des enfants trouvés. Ce décret est encore la loi de la matière. Tous les projets de loi proposés, depuis quelques années, offraient des inconvénients plus graves au point de vue de l'économie charitable, et les questions les plus controversées n'ont été soulevées que par suite de la fausse application, ou de la violation formelle du décret de 1811.

Une école économiste a dit : le pauvre qui ne trouve pas une place au banquet de la vie doit périr.

Une autre école d'économie administrative ne veut donner l'assistance que de la manière la plus économique, sans tenir compte de la valeur sociale de la morale publique.

Les uns veulent secourir l'enfant directement, les autres veulent accorder les secours à la fille mère.

On a même proposé de supprimer tous les tours et tous les hospices.

Le christianisme n'a jamais séparé et ne séparera jamais les deux vertus de sa devise : *charité et chasteté.*

La révolution ayant pris les biens des hospices et ruiné leurs bienfaiteurs, fut obligée de venir au secours des enfants trouvés, qui furent compris, en 1791, dans la distribution annuelle de quatre millions, pour contribuer aux mois de nourrice et aux pensions. Le surplus de ces dépenses fut laissé à la charge des hospices, ainsi que toutes les dépenses intérieures pour la nourriture et l'éducation. Diverses lois ont mis les dépenses des enfants trouvés à la charge des départements et des hospices, ce qui a donné lieu à de nombreuses difficultés qui ne sont pas encore résolues, et ce qui a fait rechercher tous les moyens possibles de diminuer ces dépenses.

En 1815, le nombre des enfants trouvés était de			82,748
En 1820,	—	—	101,158
En 1825,	—	—	119,389
En 1833,	—	—	130,945

Depuis 1833, le chiffre est descendu à 96,000 environ.

La dépense du service des enfants trouvés était, en 1824, de 9 millions; elle dépassait 10 millions en 1833.

Il est important d'observer que la différence du chiffre des existences entre l'année 1815 et l'année 1833 est de 48,197, tandis que la différence du nombre des admissions entre les mêmes années n'est que de 4,945.

Admissions	en 1815,	28,429
—	en 1820,	32,197
—	en 1825,	32,274
—	en 1833,	33,374

Il faut donc chercher les causes principales de l'augmentation du nombre des existences en dehors de l'augmentation des abandons, dont la progression n'a jamais, à aucune

époque, suivi le mouvement progressif de la population générale. La proportion des enfants trouvés, en 1821, était de 1 sur 220 habitants; elle n'était plus que de 1 sur 255 habitants en 1833.

On ne peut pas davantage trouver une cause bien importante de l'augmentation du nombre des enfants restant dans la diminution des retraits annuels puisque ces retraits ont varié, à des époques indéterminées et d'une manière irrégulière, de 2,000 à 6,000; ils étaient de 2,084 en 1815, et de 3,937 en 1832.

D'autres circonstances ont concouru, avec une influence beaucoup plus grande, à l'augmentation des enfants trouvés:

1° l'accroissement de la population après les guerres de l'Empire;

2° la rentrée dans leurs foyers d'un grand nombre de militaires célibataires;

3° la diminution des mariages précoces après la paix;

4° la misère pendant les années de disette et de crises industrielles ou politiques;

5° la diminution de la mortalité parmi les enfants trouvés, les décès qui, en 1815, étaient annuellement de 16 à 17 p. 100 sur la totalité des existences et des admissions, n'étaient plus que de 11 à 12 pour 100 en 1833. Il est donc inexact de dire que la mortalité était devenue excessive, puisque c'est précisément le contraire qui était arrivé.

Quoi qu'il en fût, on présenta l'augmentation incontestable des dépenses comme compromettant la prospérité des hospices, et l'on voulut diminuer les facilités des abandons.

La première mesure qu'on inventa pour y parvenir fut le déplacement ou échange des enfants d'un lieu à un autre, afin de décider les parents à les retirer par la crainte de perdre leurs traces. L'essai de cet expédient commença en 1828, mais il ne fut appliqué avec quelque étendue que de 1833 à 1837. Le premier résultat fut de faire remonter le

chiffre de la mortalité à près de 14 p. 100 en 1834. Les retraits furent plus nombreux en 1835 et 1836, on réalisa une économie d'un million; mais on ne tarda pas à s'apercevoir que la spéculation n'avait exploité que l'affection des familles nourricières; que peu de filles-mères avaient retiré leurs enfants; que beaucoup d'enfants retirés étaient rapportés à l'hospice après l'exécution de la mesure; que l'échange n'avait fait qu'avancer le retrait d'un assez grand nombre; que la mesure répétée perdait son prestige; que les enfants dépaysés étaient bientôt oubliés par leurs bienfaiteurs. Le conseil général d'Ille-et-Vilaine appela la mesure *immorale et illusoire*. L'administration y renonça.

La seconde mesure employée fut la réduction du nombre des hospices dépositaires et des tours, contrairement au texte formel du décret de 1811, qui exige un tour dans chaque hospice dépositaire.

Avant le décret de 1811, tous les hospices étaient autorisés à recevoir les enfants abandonnés, l'article 4 du décret restreignit le nombre des hospices d'admission à *un au plus* par arrondissement. On prétendit que les termes de *un au plus* permettaient de réduire le nombre des hospices, ou de les supprimer.

Le nombre des hospices, qui était de 293, fut successivement réduit à 152, et celui des tours, qui était de 236, fut réduit à 77. Aujourd'hui 40 départements n'ont pas de tours et reçoivent les enfants à bureau ouvert; 17 font surveiller les tours, ce qui revient, à peu près, à leur suppression; 29 départements seulement ont conservé 32 tours non surveillés.

Ainsi, l'admission des enfants a reçu depuis 1834 la triple restriction de la réduction des hospices, de celle des tours, et de la surveillance de quelques tours maintenus.

Les partisans de ces mesures soutiennent :

Que les hospices et les tours sont un stimulant puissant d'imprévoyance en facilitant les abandons ;

qu'ils grossissent l'impôt sur les gens honnêtes, au gré et au profit des gens vicieux ;

qu'ils compromettent l'état civil des enfants ;

qu'ils sont un obstacle à leur régénération ;

qu'ils causent une mortalité considérable ;

que toute mère doit nourrir son enfant ;

que les tours et les hospices sont déplorables et ne sont pas nécessaires.

Les défenseurs des tours et des hospices répondent :

Les tours et les hospices ne sauraient être considérés comme encourageant l'imprévoyance et facilitant les abandons ; les causes réelles des abandons sont : 1° l'extrême misère obéissant à une nécessité douloureuse ; 2° la honte, dernier refuge de la vertu qui a failli et dont l'exaltation ne trouve, sans les tours, d'autre ressource que l'avortement et l'infanticide ; 3° le vice qui se préoccupe fort peu des facilités ou des difficultés, du secret ou de la publicité.

L'impôt est indispensable, à moins que la morale et l'ordre social ne permettent de laisser périr les enfants abandonnés ; cet impôt grossit évidemment avec le nombre des enfants abandonnés ; mais l'augmentation du nombre des enfants trouvés provient des causes générales déjà signalées et non des tours.

Les tours ne peuvent compromettre l'état civil des enfants légitimes ; ils sont faits pour assurer le secret de la faute des filles mères qui ne peuvent pas, ou qui ne veulent pas reconnaître leurs enfants. L'abandon des enfants légitimes n'arrive guère que dans le cas de misère, il a toujours lieu avec la pensée du retrait ; il ne s'élève qu'au dixième de tous les abandons. Les facilités des admissions laissent moins de motifs à la dissimulation de l'état civil.

L'expérience a prouvé que les obstacles à la régénération

des enfants viennent principalement de l'influence des parents. Les enfants n'ont rien à gagner auprès d'une mère qu'ils doivent mépriser, s'ils n'imitent pas sa faiblesse ou sa dépravation.

La mortalité des enfants trouvés a diminué considérablement. Toutefois, il ne faut pas oublier qu'un grand nombre apportent en naissant des maladies mortelles. Comment le tour pourrait-il être une cause de mortalité ? L'enfant déposé est secouru aussi promptement que celui admis à bureau ouvert ; mais, dans tous les cas, l'abandon peût avoir été précédé du défaut de soins urgents. Si l'on comparait la mortalité des enfants trouvés avec celle des enfants naturels gardés par leurs parents, on aurait la preuve que les hospices donnent des soins plus utiles que les parents naturels eux-mêmes.

Chez tous les peuples, les liens de la famille ont toujours été consacrés par des cérémonies sans lesquelles la morale publique a frappé de réprobation le spectacle d'une fille mère nourrissant son enfant.

Les tours et les hospices sont nécessaires pour prévenir les crimes d'avortement et d'infanticide; pour secourir les enfants; pour éviter le scandale public et le danger de l'exemple; pour sauver l'honneur des familles et des malheureuses qui n'ont pas encore renoncé pour toujours à la vertu ; pour maintenir le respect de la morale religieuse, sociale et privée.

Un autre procédé économique consiste à recevoir les enfants en plein jour, à bureau ouvert, et à faire consentir les filles mères à garder et à nourrir leurs enfants moyennant une pension mensuelle.

La Convention nationale inventa ce moyen d'assistance dans les jours les plus néfastes, pour abolir les préjugés de la vertu, alors que la religion était bannie et que la charité était décrétée ennemie du salut public.

Vainement on proteste qu'il ne s'agit plus de réaliser la pensée de 93. Les motifs sont différents, sans nul doute, aujourd'hui ; mais la mesure est absolument la même, et ses effets les plus certains ont été indiqués par la Convention.

La misère, dit-on, étant la cause la plus active des abandons, il peut y avoir utilité à secourir la mère pour qu'elle remplisse le devoir de la nature, ce qui diminuera les charges de la société de 9 années sur 12.

Cette observation n'est pas sérieuse. Si des secours sont accordés aux mères indigentes, toutes les réclameront; comment refuser aux mères légitimes l'assistance accordée aux filles mères ? Dans l'impossibilité de secourir, même pendant trois ans seulement, toutes les mères pauvres, n'est-il pas plus juste et plus moral d'accorder des secours aux mères de famille respectables ; de n'admettre qu'au tour les enfants des filles mères dont l'abandon est ordinairement un bien pour leurs enfants ; enfin, de n'assister que la misère de la fille mère et jamais sa turpitude ? L'assistance aux filles mères est la mesure la plus dangereuse pour les mœurs publiques ; le vice de son origine constate suffisamment la nature de son influence ; elle produit une impression pénible sur les populations religieuses ; elle démoralise les petites villes et les campagnes ; le décret de 1811 la supprima parce que l'expérience avait prouvé ses dangers.

Un petit nombre de conseils généraux a émis un avis sur les secours aux filles mères ; néanmoins, un grand nombre de départements accordent ces secours. Voici quel a été le résultat de la mesure dans le département des Bouches-du-Rhône, dont la population appartenant au pays est éminemment religieuse et morale.

L'administration du département a signalé comme un progrès :

1° le petit nombre des expositions au tour ;

2° le grand nombre des filles mères se décidant à faire présenter leurs enfants *en plein jour, à bureau ouvert ;*

3° l'augmentation du nombre de celles qui ont consenti à garder leurs enfants, moyennant une rétribution mensuelle.

En effet, pendant l'exercice de 1853, sur 959 admissions, il n'y a eu que 82 expositions au tour; 162 filles mères ont gardé leurs enfants, en stipulant la condition d'une pension de 8 fr. par mois; 60 autres filles mères ont profité de la prime de 100 fr., accordée par S. M. l'Empereur, à l'occasion de son mariage, aux mères qui retireraient leurs enfants. Ce résultat a permis de constater l'origine de la plupart des enfants et le domicile de secours des mères; mais les charges n'ont pas diminué, puisque le chiffre des admissions a dépassé de 109 celui de l'année précédente.

Avant d'aller plus loin, j'ai besoin de déclarer que, dans ma conviction intime, les filles mères éhontées présentant leurs enfants, *en plein jour, à bureau ouvert*, et celles qui les nourrissent publiquement, à condition qu'on leur paie une pension de 8 fr. par mois, ou une prime de 100 fr., n'appartiennent pas à la population de la ville de Marseille ni aux familles honnêtes du pays. Sans doute, il peut y avoir des exceptions affligeantes dans les familles les plus honorables, mais elles sont heureusement fort rares. Les registres de la Société de St-François Règis prouvent que, parmi les unions illégitimes réhabilitées, il y en a la moitié entre personnes de diverses nations, sans compter le grand nombre de celles qui ne sont ni de Marseille, ni des autres villes du département.

Dans une ville maritime et commerciale du premier ordre, où se rencontrent tant d'étrangers venus de toutes les parties du monde, et appartenant à toutes les religions connues, on comprend qu'il doit se trouver un grand

nombre de femmes auxquelles ni la famille, ni la religion, ni la vertu n'imposent la pudeur.

Le dépôt de mendicité de Marseille offre encore la preuve que les cinq sixièmes des personnes surprises dans le vagabondage et dans le désordre, sont étrangères au département des Bouches-du-Rhône.

Le progrès dont on s'applaudit n'est pas l'effet d'un repentir courageux, qui se soumet au mépris public pour accomplir un grand devoir, il n'est que le résultat de l'influence signalée par M. le baron de Watteville, inspecteur général des établissements de bienfaisance : l'influence des doctrines qui altèrent si profondément la Foi dans les classes crédules et ignorantes et qui produisent l'effronterie du vice, le mépris de la vertu, la misère morale et matérielle.

L'opinion générale de la population, sur cette question bien plus morale que financière, n'est pas douteuse. M. de Watteville a constaté aussi ses tendances à refuser des secours aux personnes non mariées. Il cite, à ce sujet, la *Société de charité maternelle* qui ne s'occupe ni des filles mères, ni des enfants naturels. Le sentiment religieux est froissé par le spectacle des filles mères élevant publiquement leurs enfants ; la morale sociale ne peut, sans dommage, voir le vice encouragé à se produire sans honte au grand jour, et la fille abusée, ou pervertie, conviée à déposer toute pudeur.

Un résultat véritablement utile et consolant, est celui de l'instruction religieuse, donnée à 915 enfants trouvés, et de la fréquentation de l'école primaire par 364, dans le même département.

J'ai reproduit avec exactitude les motifs principaux invoqués pour et contre les divers modes d'admission des enfants abandonnés ; je n'ai pu traiter que d'une manière très-incomplète les questions que je viens d'exposer; j'ajouterai quelques mots sur l'éducation des enfants trouvés.

L'éducation des enfants trouvés et abandonnés est une grande question sociale, d'ordre public, de morale et d'humanité. L'ignorance, la misère, trop souvent la dégradation des enfants recueillis par la société, démontrent l'insuffisance du système actuel, et réclament l'enseignement des moyens de vivre honnête. Les gouvernements qui se sont succédé ont tous cherché à résoudre le problème de l'éducation et de l'avenir des enfants pauvres et abandonnés; la société n'a pas cessé de faire de grands sacrifices pour assurer leur subsistance; une infinité de travaux ont été publiés sur ce sujet important; divers plans d'éducation ont été proposés et essayés; cependant jusqu'à ce jour aucun système n'a offert les avantages et la possibilité d'une application générale, qui assure les moyens d'existence aux enfants et les garanties d'ordre à la société.

La pensée du législateur, en ordonnant le placement des enfants chez des artisans ou des cultivateurs, fut de leur procurer une famille adoptive et l'apprentissage d'un état; une longue expérience a démontré que, sauf de rares exceptions, les enfants placés en apprentissage deviennent l'objet d'une spéculation honteuse qui exploite leurs forces sans les faire participer aux sentiments de famille, sans leur donner aucune instruction, sans leur apprendre un état. L'assistance publique donne le pain du jour, elle oublie la nourriture qui ne cesse de fortifier, elle néglige trop l'instruction morale et professionnelle.

Depuis quinze ans, on a fait, en France et en Algérie, des essais nombreux d'éducation agricole et industrielle, en réunissant un certain nombre d'enfants trouvés dans des établissements privés fondés à l'imitation des colonies pénitentiaires. L'administration a facilité et favorisé ces essais, qui tous ont évité les inconvénients du placement des enfants chez des particuliers, et réalisé partiellement l'éducation morale et professionnelle; mais ces établissements

particuliers n'ont pas offert la stabilité et l'unité nécessaires; ils ont coûté trop cher, ils n'ont pas donné des garanties suffisantes contre les abus de l'exploitation des enfants ; ils n'ont réalisé qu'une application restreinte et précaire ; ils n'ont pas eu le caractère public d'institution sociale ; ils échappent trop à la surveillance indispensable de l'Etat, etc., etc.

D'autres projets sont encore à l'étude ; des particuliers et des ordres religieux s'y appliquent avec persévérance. Le gouvernement, qui s'occupe avec une sollicitude constante des classes souffrantes, écoute et encourage tous les travaux. En attendant, le service des enfants trouvés a reçu, dans diverses localités, des améliorations importantes, notamment à Paris. La surveillance est devenue plus efficace; des indemnités et des encouragements intéressent les nourriciers et les maîtres à mieux traiter les enfants et à leur procurer l'instruction religieuse et primaire. Il ne faut pas se dissimuler, cependant, que les fonds affectés à ce service sont insuffisants, et que tout système d'éducation réelle, soit à l'hospice, soit chez des particuliers, dans le système actuel ou dans celui des colonies agricoles, exigera une dépense double. Je m'abstiens d'indiquer les questions économiques, sociales et financières qui se rattachent à l'éducation des enfants trouvés, elles exigeraient des développements qui ne peuvent trouver place à la fin de cette session. La tutelle et le patronage comporteraient aussi quelques explications; mais toutes ces questions n'ont pas le caractère d'urgence de celles relatives aux modes d'admission des enfants.

Avant de finir, je dois rappeler brièvement les tentatives faites depuis quelques années pour réunir dans une loi nouvelle les dispositions réglementaires du service des enfants trouvés, et celles du décret de 1811 qui paraissent devoir être conservées.

Une commission nommée en 1849 pour préparer un projet de loi, proposa la fermeture des tours et leur remplacement par des bureaux d'admission.

En 1850, la commission d'assistance publique de l'assemblée législative demanda que chaque département eût un tour au moins; le conseil d'Etat voulait faire dépendre l'ouverture et la fermeture des tours de l'avis obligatoire des conseils généraux et de l'approbation du ministre de l'intérieur.

Au commencement de 1853, le gouvernement présenta un nouveau projet de loi qui proposait de faire décider la question des tours par les arrêtés des préfets soumis à l'approbation du ministre de l'intérieur. Ce projet ne résolvait pas les grandes questions du sujet, il alarmait davantage les susceptibilités morales et religieuses : il fut retiré après le rapport de la commission et avant la discussion générale.

On assure qu'un autre projet est préparé par des hommes éminents dans un sens plus conforme aux principes de la charité chrétienne et de la morale publique.

Dans les diverses tentatives législatives, il a fallu combattre, quelquefois sans succès, les tendances administratives à la suppression des tours et à la consécration des secours aux filles mères; dans cette situation, les défenseurs de la morale religieuse et sociale se demandent si le vœu le plus utile à émettre ne doit pas se borner à la nouvelle consécration légale du décret de 1811, pour l'exécution rigoureuse de ses dispositions relatives aux tours et aux hospices dépositaires, puisque c'est la déviation à ces dispositions qui a provoqué tant de réclamations au nom de la morale, et soulevé les plus vives controverses.

La loi proposée en 1853 renfermait des améliorations qui ont obtenu l'assentiment unanime; ces améliorations sont relatives à la faculté de continuer la pension des enfants

jusqu'à l'âge de quinze ans, à l'instruction religieuse, à la fréquentation des écoles primaires, à la tutelle, au patronage et à la surveillance des enfants. Rien ne s'opposerait à l'introduction de ces dispositions dans le décret de 1811, ou à leur application par voie réglementaire.

Le vœu modeste de l'exécution du décret de 1811 est celui dont la réalisation semble plus facile, et du moins il n'expose pas à la consécration légale des mesures que la religion et la morale réprouvent.

D'après ces considérations, au nom de la section chargée de l'examen de la question des enfants trouvés, j'ai l'honneur de vous proposer le vœu suivant :

La *Réunion internationale de charité* émet le vœu :

Que le décret du 19 janvier 1811 sur le service des enfants trouvés soit exécuté textuellement, dans ses dispositions relatives aux tours et aux hospices dépositaires; que tous les modes d'admission des enfants et ceux des secours accordés qui ne sont pas réglés par ledit décret soient formellement interdits; que celles des améliorations proposées par le projet de loi de 1853 qui ont obtenu un assentiment unanime, soient réalisées par dispositions additionnelles au décret de 1811.

M. Ducpetiaux : le decret de 1811 a été promulgué en Belgique comme en France, mais il n'a jamais été exécuté dans toutes ses parties. En matière de bienfaisance, c'est l'anarchie qui règne dans notre pays. Le gouvernement n'est pas intervenu directement dans cette question; c'est l'autorité municipale et l'autorité provinciale qui ont droit de décider. En Belgique, comme en France, il y a des localités qui ont des tours, d'autres qui n'en ont pas, ils ont été établis, supprimés ou surveillés à volonté. Les opinions sont très-divergentes. Les tours sont catholiques; dans les pays protestants, l'emploi des tours est pour ainsi dire inconnu en Angleterre, en Allemagne, dans tout le Nord de

l'Europe, sauf en Russie exceptionnellement, il n'existe point de tours. On les trouve en France, en Espagne, en Italie, dans les provinces italiennes de l'Autriche. Le secours aux filles mères n'existe pas officiellement en Belgique.

M. Dubois : le mode d'admission des enfants trouvés doit toujours reposer sur le secret.

M. de Bausset : j'ai dû me borner à exposer l'état de la question en France, nous sommes tous disposés à formuler le vœu du secret de l'admission, si ce vœu convient à toutes les nations : mais il faut bien comprendre que dans l'opinion que je suis chargé de soutenir, le secret interdit la recherche de la maternité.

M. l'abbé Gaillard : en votant le maintien du décret de 1811, les membres français seront assurés qu'ils donnent une force aux prochaines propositions du gouvernement. Une naissance illégitime est toujours un désordre social ; sous le paganisme, on se débarrassait d'un enfant comme d'un petit animal et cela existe encore en Chine ; la religion chrétienne ne peut tolérer de pareils moyens, le recours au crime pour couvrir la honte est plus fréquent qu'on ne le croît, l'habitude s'en répand avec la suppression des tours. En 1848, quand il y a eu relâche dans cette sévérité, il y a eu relâche dans l'infanticide. On s'expose au crime en fermant le tour ; on affiche un scandale en laissant l'enfant à la mère. Le nombre des naissances illégitimes est plus grand en Allemagne que chez nous ; à Munich, le nombre des naissances illégitimes surpasse celui des naissances légitimes ; à Naples, au contraire, pays si décrié, il n'y a que le 40me des naissances qui soit illégitime, il en est de même en Sardaigne. A Rome, les tours existent et la personne qui dépose l'enfant doit exiger un billet de dépôt de l'enfant. Rome offre, relativement, trois ou quatre fois moins de naissances illégitimes que les pays où il n'y a pas de tours. Le secret voile le scandale et respecte les mœurs

publiques ; dans les pays où les enfants illégitimes sont élevés par leurs mères, il y a plus de crimes, plus de vices, plus de corruption.

M. le docteur VARRENTRAPP : les naissances illégitimes sont le résultat d'une moralité relâchée, j'en conviens, mais la différence de religion n'y fait rien ; l'Autriche et la Bavière, qui sont catholiques, surpassent en naissances illégitimes, la Prusse et le Meklembourg qui sont protestants. Le grand duché de Meklembourg, dont on a parlé, est le plus moral de toute l'Allemagne ; c'est un pays de culture ; le seigneur ne permet pas qu'on se marie sans remplir certaines conditions d'âge et de fortune. Il résulte de cet empêchement une foule d'unions illégitimes, mais ces gens vivent absolument comme s'ils étaient mariés. Il en est de même dans la Bavière, où l'usage a établi des obstacles extraordinaires au mariage des classes pauvres. L'augmentation des infanticides ne tient nullement à la question des tours, elle a lieu comme celle des suicides. L'opinion des médecins en Allemagne est que l'hospice et le tour augmentent d'une manière effrayante la mortalité des enfants. Le tour déchire le lien le plus sacré au monde, le lien qui peut seul soutenir l'état social, en un mot le lien de la maternité. En Allemagne, c'est une opinion très-générale qu'il faut venir en aide aux pauvres filles abusées, on en voit élever leurs enfants avec toute sorte de soins. La mère a plus de chances de faire vivre son enfant que n'en ont les meilleurs établissements publics.

M. l'abbé GAILLARD : on a trouvé, dans les prisons, quatre fois plus de détenus enfants naturels élevés par leurs mères que d'enfants élevés par les hospices; cinq fois plus de filles élevées par leurs mères que de filles confiées aux hospices; dans la prostitution, il y a aussi beaucoup plus de filles naturelles reconnues que de filles des hospices.

M. BLANDIN : devant l'intérêt des enfants et les inconvénients

de l'institution, la raison ne permet pas de conserver les tours.

M. le comte de TASCHER : il est à peu près établi qu'il y a au moins doute sur la proportion des infanticides ; la mortalité est plus considérable dans les hospices ; souvent la femme qui a fait une faute se marie, il arrive même qu'elle épouse un autre homme que son séducteur et l'enfant est légitimé par cette union.

Plusieurs voix : c'est un fait déplorable !

M. de TASCHER: au point de vue de l'enfant, ce n'est pas déplorable.

Plusieurs membres : c'est un mensonge !

M. de TASCHER : c'est une adoption !

M. de ST-ALBIN : c'est l'abus du mariage !

M. de TASCHER : j'ai été surpris d'entendre dire qu'un enfant conçu sans l'autorisation du maire et du curé, était sans lien avec sa mère et la société ; il me semble que le devoir existe dans la nature, en dehors de la consécration religieuse et civile. Quant à la moralité publique, il ne faut pas l'exagérer ; les mères qui gardent leurs enfants sont celles qui savent le mieux réparer leur faute.

M. de BAUSSET, après avoir rappelé les passages de son rapport dans lesquels il a répondu d'avance aux allégations de favoriser l'abandon par les tours, de compromettre la vie et l'état-civil des enfants par l'admission dans les hospices et par le secret sur l'origine, ajoute : l'abandon des enfants légitimes n'est presque jamais définitif, il cesse avec la misère qui l'a produit. Je n'ai pas parlé des infanticides parce que les chiffres statistiques sont contestés par ceux qui ne les connaissent pas, parce que ceux qui les étudient contestent la cause de l'augmentation des infanticides et surtout parce que ces chiffres ne donnent que le nombre d'infanticides connus, tandis que la plupart restent ignorés. Dans mon opinion, les moyens de faire mourir les enfants,

avant et après leur naissance, sont pratiqués bien plus qu'on ne le croit généralement; toutes les variétés du crime d'infanticide sont difficiles à constater lorsqu'ils sont connus et tous ceux qui y contribuent, ou qui en ont la confidence, ont le plus grand intérêt à les cacher. Un autre moyen très commun de commettre l'infanticide, c'est l'homicide par imprudence ou par négligence. On voit donc que la statistique est bien loin de faire connaître l'étendue du mal; il ne faut donc pas attacher une trop grande importance à des chiffres si incomplets. La raison suffit pour convaincre toute personne impartiale dans la recherche de la vérité que la suppression des tours condamne à la mort tous les enfants dont la honte et l'honneur de la famille amènent l'abandon. On dit que le premier devoir d'une mère est de nourrir son enfant, j'ajouterai que le devoir de la mère se confond avec le sentiment, et que généralement l'abandon est bien plus le suicide désespéré de l'amour maternel, que la froide combinaison de se dispenser d'un devoir.

J'ai rédigé avec M. Dubois l'amendement que proclame le principe du secret pour l'admission des enfants dans tous les pays, j'espère qu'il obtiendra l'assentiment unanime.

En ce qui concerne la France, quels que soient les termes du vœu qui va être émis par cette grande union charitable, il est indispensable de consacrer le maintien des tours et de prescrire les modes d'admission, ou de secours, que la loi ne saurait sanctionner, parce qu'ils offrent les plus graves inconvénients, parce qu'ils blessent la morale publique, parce qu'ils froissent les principes religieux de l'immense majorité de la France. L'exécution rigoureuse du décret du 19 janvier 1811 sur les points les plus controversés réalisera ce vœu, autant que possible.

La réunion adopte, à la presque unanimité, l'amendement suivant :

La réunion internationale est d'avis que l'admission des

enfants abandonnés doit toujours reposer sur le principe du secret.

Tous les membres français, à l'exception de deux, adoptent ensuite la proposition de la première section, dont la rédaction est modifiée par M. de RIANCEY de la manière suivante :

L'admission des enfants dans des tours non surveillés et le maintien du décret de 1811 sont les seuls moyens d'assurer l'application du principe du secret.

Note sur l'état actuel de la Statistique en Espagne, par M. le Comte de RIPALDA. —Messieurs, après avoir eu l'honneur d'être admis parmi vous à faire partie de la plus ancienne Société de France qui s'occupe des études statistiques, je vous dois un compte rendu de l'état de la statistique en Espagne : mais je regrette de ne pouvoir pas faire un travail digne de vous. On avait de tout temps reconnu en Espagne, qu'un gouvernement ne saurait bien gouverner sans avoir un inventaire, le plus exact possible, de ce qu'il administre, mais les moyens manquaient pour dresser cet inventaire. Déjà, en 1359, le roi d'Aragon, PIERRE III, dit le *cérémonieux*, fit dresser un dénombrement des foyers de Catalogne, dans lequel on ne trouve ni le nombre des habitants, ni leur division par sexes et par conditions. Depuis ce temps, quelques dénombrements partiaux ont été faits et oubliés, tant en Aragon qu'en Castille.

Au XVIII[e] siècle, le célèbre comte de Floridablanca fit faire un recensement général de la population d'Espagne, qui fut publié en 1787. Le 18 mai de 1846, on en publia un nouveau qu'on rectifia en 1854 et il servait pour la conscription militaire et pour l'élection des députés aux Cortès.

Enfin, le gouvernement présidé par S. E. le duc de Valence reconnut le besoin d'une statistique plus exacte et conçut l'idée de faire un recensement nouveau pour lequel on prévoyait les plus grandes difficultés.

Ces difficultés furent vaincues et le 21 mai de cette année eut lieu un recensement général de l'Espagne, fait au moyen de bulletins laissés à domicile et avec toutes les précautions possibles. Il a produit 15,518,516 au lieu de 12,162,872 que donnait l'ancien recensement, et le gouvernement croit que les rectifications l'élèveront encore à plus de 16 millions d'habitants, ce qui ferait une augmentation de 31 pour cent.

Le pays possédait des statistiques partielles dans chaque branche de l'administration dont, en rendant annuellement compte à son chef, le Ministre des affaires devait nécessairement faire la statistique plus ou moins détaillée. Il se fera des tableaux généraux de toutes ces données, et on a publié déjà la statistique des impôts par le directeur général, M. Rupita; celle des voies de communication par l'ancien directeur des ponts-et-chaussées, M. Miranda, et celle des postes publiée dans cette même année par M. Manreza, directeur général.

Vous connaissez la publication annuelle sur la statistique commerciale que les directeurs des douanes publient depuis quelque temps sous le titre de Balance annuelle du commerce extérieur d'Espagne, car je sais que vous vous êtes occupés d'étudier cette publication.

Voilà donc comment nous avons profité de votre exemple et des excitations des congrès internationaux de statistique de Bruxelles et de Paris.

Je crois que nous sommes en bon chemin. Sa Majesté la reine d'Espagne porte tant d'intérêt à la statistique qu'elle voulut que le président même du Conseil des Ministres, M. le duc de Valencia, fut le président de la commission centrale, et que dans toutes les commissions départementales se trouvassent les personnes les plus notables du pays sans égard aux opinions politiques. S. M. eut la bonté d'inviter à diner particulièrement les membres de la commission centrale, lorsqu'ils demandèrent une audience pour présenter à S. M. le résultat du nouveau recensement.

Il faut dire aussi que le pays répondit dignement à la confiance du gouvernement, et qu'au lieu d'opposer les difficultés qu'il y avait lieu de craindre, non seulement il a secondé les intentions du gouvernement de S. M., mais dans quelques endroits il est allé encore plus loin.

De cette confiance du pays dans le gouvernement résulta l'instruction que S. E. le duc de Valencia, comme président de la commission centrale de la statistique générale de l'Espagne, transmit le 23 juillet de cette année, aux commissions permanentes de statistique, pour recueillir les données indispensables à la formation de la statistique territoriale.

Vous savez, Messieurs, que le dénombrement de la population et l'exacte connaissance du territoire, sont pour ainsi dire les deux pôles de la statistique générale. Sans eux point de comparaison possible, point d'étude utile.

Nous avons donc commencé par ces points cardinaux.

Il y a, en Espagne, depuis quelques années, une commission composée d'officiers très-distingués d'artillerie, d'ingénieurs et d'état-major, laquelle a été chargée de former une carte d'Espagne; mais les malheurs du pays n'ont pas permis qu'on allouât les fonds nécessaires pour une entreprise si importante.

Pendant que ce travail se fait, le gouvernement a demandé à la statistique le nombre et la longueur des voies de communication générales, départementales et vicinales; les rivières navigables et non navigables, usages pour l'industrie et l'agriculture; nombre, classes et qualités des ponts; extension superficielle des terrains et ses différences, comme argileux, marécageux, etc.; division du terrain en arrosé et non arrosé, et dans ses usages pour l'agriculture, comme terrain à blé, terrain à huile, terrain à fruits, à plantes tinctoriales, etc.; terrains non imposables, comme ceux des chemins, des rivières, des montagnes, etc. Tel est l'objet de l'instruction du 23 juillet de cette année.

Quand toutes ces données seront publiées dans un tableau général, vous aurez un champ tout nouveau ouvert à vos utiles recherches et à vos savantes observations, et nous chercherons dans elles les conseils des hommes qui nous ont devancés et qui, habitués aux grands phénomènes statistiques et au grand mouvement de la ville-commerciale et la plus animée de la Méditerranée, peuvent, mieux que d'autres, connaitre les véritables sources du bien être des nations. Oh ! que je trouverais alors heureux mon voyage à l'ancienne capitale des Phocéens. Oh ! que je continuerais à vous remercier de l'honneur que vous avez bien voulu me dispenser.

Rapport, par M. Casimir Bousquet, *sur un Ouvrage de MM.* Anacharsis et Hyppolite Combes, *intitulé les Paysans français considérés sous les rapports historique, économique, agricole, médical et administratif (Un volume in-8° de 450 pages).*

Messieurs,

Le titre de l'ouvrage de MM. Combes frères suffit pour vous donner une idée de son importance et pour vous en faire saisir la portée.

Il est certain que si j'avais voulu entrer dans tous les détails d'appréciation que comportait, disons mieux, que méritait ce livre, ce n'est pas seulement un rapport qu'il m'aurait fallu écrire, mais un volume tout entier.

Les Paysans ! voilà un mot que l'on ne rencontre pas souvent en tête des publications modernes ; voilà une classe de citoyens sur laquelle la plume des écrivains, littérateurs ou économistes, s'est rarement exercée, n'est-il pas vrai ?

Et pourtant, quel intéressant sujet d'études ! quel rôle important a joué, à certaines époques, cette portion nombreuse de la France ! Quel rôle elle est appelée à jouer encore, si l'on sait faire pour elle tout ce qu'on a déjà tenté

dans l'intérêt des classes laborieuses des grandes villes.

N'avez-vous pas remarqué, comme moi, que toute la sollicitude, tout l'intérêt, toute la sympathie des écrivains et des philanthropes est principalement tournée vers l'ouvrier de nos cités. N'avez-vous pas observé que l'on a toujours fait peu de cas de ce travailleur rustique sans l'aide de qui nous serions privés de notre première nourriture : le pain.

Je me trompe, on se souvient du paysan, mais pour donner à cette qualification un sens injurieux ; on se rappelle l'homme des champs, mais pour le mettre au dernier degré de l'échelle sociale. Oui, dans ce siècle de présomption aveugle et de sotte vanité, dans notre époque de civilisation où abondent tant de gens incivils, et qui, pourtant, ne sont pas *paysans*, selon la valeur généralement donnée à ce mot, l'homme qui habite dans les villages, qui cultive la terre et qui sert à tous les ménages de la campagne, le paysan enfin, est pour les citadins un être tout-à-fait à part, auquel on n'attribue ni intelligence, ni mœurs, ni bons sentiments.

Un instant, le citoyen voué au travail de la terre s'est vu relevé de l'ilotisme et de l'abaissement dans lesquels on le condamnait à vivre ; mais cet instant a été court tout en pouvant devenir funeste. Vous avez compris, Messieurs, qu'il s'agit de 1848.

Or, en investissant le paysan du titre et des droits de citoyen, en le proclamant l'égal de tous dans la hiérarchie sociale, vous pensez bien que la révolution agissait à son profit. Je sais tout ce que le principe démocratique a dû causer de joie et d'énivrement à ces cœurs si longtemps méconnus, à ces natures calomniées ; mais, en vérité, je ne pourrais dire ce que la démocratie a fait de généreux et d'utile pour cette classe si intéressante.

Et, dans cette période fébrile où l'on avait besoin d'éveiller

toutes les passions, d'exciter tous les amours-propres, le paysan, il faut le reconnaître et le dire bien haut, a fait preuve de bon sens en se tenant modeste et réservé; il n'a pris que ce qu'il devait raisonnablement prendre de la part que lui faisait une révolution spontanée et dont les bénéfices ne lui paraissaient pas suffisamment démontrés.

Devenu électeur, que lui importait ce bulletin écrit de la main d'autrui et pour lequel il commettait une infidélité à sa terre! Voter! Nommer des représentants du peuple aux assemblées constituantes et législatives, la belle affaire, ma foi! Est-ce qu'en révolution les législateurs ont le temps de songer aux populations des campagnes?.... Voilà ce que disait le paysan.

Etre *citoyen*, à la bonne heure! Vous l'auriez appelé *Milord* ou *Monsieur* qu'il n'aurait pas éprouvé plus de plaisir, lui, le paria de la société; tant il sait se contenter de peu, une des plus nobles vertus du paysan, c'est la sobriété.

Aujourd'hui, tout ce qui reste dans sa mémoire de ces jours, hélas! si mal employés, tout ce qu'il en regrette le plus, c'est ce titre respectueux qui l'arracha un moment à son obscurité, à son triste isolement. Il était citoyen, même pour le bourgeois; le voilà redevenu paysan.

MM. Anacharsis et Hyppolite Combes ont entrepris de réhabiliter les paysans de la France. C'est la première fois, je l'avoue, qu'un livre de ce genre me tombe sous la main; et, par le fait, je me réjouis qu'il soit signé du nom de deux honorables personnes dont l'une appartient, comme membre correspondant, à notre société.

J'ai hâte de vous en entretenir.

L'ouvrage de ces deux écrivains est précédé d'une brillante introduction historique divisée en trois parties; savoir :

1° Les paysans depuis la dissolution de l'Empire romain jusqu'à l'émancipation des communes de France.

2° Les paysans par comparaison de leur sort, avec celui des ouvriers des villes, avant et jusqu'à 1789.

3° Les paysans depuis la Révolution française.

Ensuite les auteurs s'occupent de l'hygiène des habitants des campagnes ; ils passent en revue leurs habitations ; ils énumèrent les conditions d'insalubrité dans lesquelles ils vivent en général ; puis, dans un chapitre spécial, ils indiquent les mesures hygiéniques relatives à ces mêmes habitations.

Dans une autre partie de leur ouvrage, MM. Combes frères traitent, toujours au point de vue hygiénique, la question des vêtements, de l'alimentation, des boissons ; et ces études se font remarquer par une touchante sollicitude pour la classe des paysans si délaissée jusqu'ici. Il y a surtout des pages dans lesquelles sont consignés des conseils utiles, des renseignements précieux pour les populations rurales, pages inspirées à la fois par un sentiment d'humanité, de patriotisme, et que je voudrais bien pouvoir reproduire ici, au moins partiellement.

Puis vient le tour des travaux auxquels est soumis le paysan, selon qu'il figure dans la catégorie des *métayers*, des *maîtres-valets*, des *journaliers à la tâche*, etc., dont MM. Combes frères établissent parfaitement les différences. Il y a ici des détails qui dénotent des hommes pratiques, en matière d'agriculture, et dont l'expérience vient corroborer les arguments théoriques, ce qui ajoute encore plus d'attrait à un livre déjà si intéressant.

Un chapitre est consacré à la physiologie des paysans ; un autre traite de leur pathologie et de leur thérapeutique ; et ce ne sont pas les moins curieux de l'ouvrage.

La dernière partie du travail de MM. Combes a rapport aux mesures administratives concernant les paysans. Après avoir soulevé le voile qui cachait tant et de si profondes misères, des écrivains intelligents ne pouvaient éviter d'en rechercher

les remèdes. *Organisation de l'hygiène publique, éducation, assistance et secours*, tels sont les moyens que proposent, en les développant, les honorables auteurs, afin d'améliorer le sort du paysan et de lui rendre sa condition non seulement supportable mais attrayante.

Et voilà précisément une des principales tendances de leur livre : retenir aux champs les ouvriers de l'agriculture, trop portés à accepter, sans les voir ni les connaitre, les servitudes de l'homme d'industrie.

« Que la ville est brillante ! Que la campagne est triste et pauvre ! » disent souvent les paysans qui viennent voir la ville aux jours de fête.

Ils ne savent pas que si *la campagne est pauvre*, la ville, avec tout son éclat, est peut-être plus *misérable* !

Peu de gens, au reste, font cette distinction ; comment la ferait-il, lui.

Aussi, depuis quelque temps surtout, c'est une épidémie, une sorte de fièvre ; les champs sont déserts ; bientôt la charrue reposera immobile sur le sillon abandonné.

Envain la ville repousse le paysan autant qu'il est en elle, par des octrois terribles, par l'énorme cherté du prix des vivres. Assiégée par les foules, elle essaye ainsi de chasser l'assaillant. Mais rien ne le rebute ; nulle condition n'est assez dure. Il entrera, comme on voudra, domestique, ouvrier, simple aide des machines et machine lui-même. On se rappelle ces anciennes populations italiques qui, dans leur frénétique désir d'entrer dans Rome, se vendaient comme esclaves, pour y devenir plus tard affranchis, citoyens. Nos paysans jouent un peu ce rôle.

Ils ne se laissent pas effrayer par les plaintes de l'ouvrier, par les affreuses peintures qu'on leur fait de sa situation.

Ils ne comprennent pas, eux, qui gagnent un franc ou deux, qu'avec des salaires de 3. 4 ou 5 francs, on puisse être malheureux. « Mais les variations du travail ? les

chômages ?» Qu'importe ? Ils économisaient sur leurs faibles journées, combien plus aisément sur un si gros salaire ils épargneront pour le mauvais temps.

Voilà les calculs séduisants que fait le paysan, mais il ne compte pas l'altération ou la perte de ses forces physiques, il ne compte pas la perte de ce trésor, la sobriété, l'épargne, et une foule d'autres qualités, qu'il semble secouer à la porte des villes, avec la poussière de ses souliers.

Combien en est-il qui ont cédé à tant de prestiges et qui n'ont pas tardé à regretter l'air libre, l'air pur des champs et le parfum des fleurs, et les notes perlées de l'alouette matinale, et cette énivrante poésie qu'il leur était donné, heureux privilège, de savourer à pleins bords !

C'est pour mettre un frein à cet esprit de divorce entre l'agriculteur et la terre que MM. Combes frères ont surtout écrit leur livre. En attendant que leurs efforts connus et appréciés du gouvernement, obtiennent une récompense plus large, je crois devoir vous engager, Messieurs, puisque notre société ne peut faire d'avantage dans la circonstance, à décerner à MM. Anacharsis et Hyppolite Combes une mention honorable.

Rapport, *par* M. H. Allibert, *sur une brochure ayant pour titre : De la nécessité d'une réforme dans les travaux statistiques de la juridiction consulaire et des tribunaux civils*, *par* M. A. Jauffret, *greffier près le tribunal de première instance de Philippeville.*

Messieurs,

La statistique a pris aujourd'hui une place importante dans les travaux du gouvernement ; au ministère de la justice, elle est pratiquée depuis longtemps et avec soin ; on a compris les lumières puissantes qu'on pouvait tirer pour l'ordre moral, la bonne distribution du droit et l'amélioration des lois, de la coordination de tous les travaux judiciaires.

Aussi, pour n'en citer qu'un exemple en matière criminelle, il n'existait pas de trace sûre de la vie des hommes placés sous la main de la justice.

On a organisé les casiers judiciaires. Au lieu de la naissance de tout coupable, un registre a été ouvert où sont inscritss ses fautes de telle sorte que chaque fois que l'homme pervers reparaîtra devant les juges, il leur sera facile de savoir quels sont ses antécédents et, par conséquent, quelle est l'étendue de la peine qui doit l'atteindre.

Quel que soit le soin apporté aux cadres de la statistique, il est certain que la pratique doit toujours faire découvrir des imperfections plus ou moins grandes.

L'homme studieux et attentif à l'importance de son travail se fait un devoir de signaler ces défectuosités, en présentant, en même temps, les changements qu'il croit utile d'introduire à l'avenir dans la combinaison des documents réclamés.

Telle est, Messieurs, l'origine du travail que M. Auguste Jauffret, greffier près le tribunal de première instance de Philippeville, a soumis à votre appréciation.

Voici le cadre de son ouvrage intitulé : *de la nécessité d'une réforme dans les travaux statistiques de la juridiction consulaire et des tribunaux civils*. L'auteur signale d'abord les lacunes et les défectuosités qui se rencontrent dans les actes officiels, il divise ses observations sous deux chefs 1° les affaires commerciales ; 2° les affaires civiles.

C'est surtout dans la statistique des affaires commerciales que M. Jauffret réclame de grandes améliorations.

D'abord sur une indication plus exacte de la nature des affaires qui paraissent à plusieurs reprises dans des années différentes devant le même tribunal afin d'éviter les doubles emplois.

Puis, il réclame des détails plus complets sur lanature des

affaires jugées, sur la nomenclature des avant faire droit, sur les actes du greffe.

Il demande la rectification du tableau des faillites et de quelques autres tableaux importants.

Quant aux affaires civiles.

Il s'arrête sur la nécessité de rectifier le tableau des ordres et contributions, sur ce qui est relatif aux adjudications.

Il veut un tableau particulier contenant la nature et le nombre des procès-verbaux et actes du greffe.

Enfin l'institution d'un état récapitulatif des affaires d'audience déterminant l'ensemble des combinaisons.

Pour rendre plus facile l'appréciation des divers changements par lui proposés, l'auteur a fait suivre son exposé d'un atlas statistique réunissant onze nouveaux tableaux. Chacun d'eux est accompagné d'une note analytique qui vient en expliquer l'esprit et justifier l'utilité.

Il serait sans avantage d'entrer dans l'analyse de chacun des tableaux présentés par M. Jauffret; il y a là une foule de détails tous spéciaux du métier, s'il est permis de s'exprimer ainsi, dans lesquels le rapporteur et son auditoire risqueraient de s'égarer.

Pour nous, il doit suffire de reconnaître l'utilité du but que M. Jauffret a voulu atteindre, de rendre justice à son esprit d'investigation et de voir proclamer que son travail élaboré dans le sens du progrès et des lumières, mérite d'être consulté pour les modifications à apporter dans la statistique judiciaire.

C'est une grande satisfaction que nous éprouvons lorsque nous rencontrons dans les hommes chargés pour ainsi dire de la partie matérielle de la distribution du droit, le sentiment du côté moral et intellectuel de leur mission.

Rapport, par M. FEAUTRIER, *sur un ouvrage de* M. de FONTENAY, *intitulé* : *Manuel de l'Amateur de jetons.*

MESSIEURS,

La numismatique est l'une des branches les plus intéressantes des connaissances humaines. C'est l'une de celles qui procurent les plus douces jouissances aux amis des arts et surtout des sciences historiques. La médaille, c'est l'histoire écrite sur le métal ; c'est le monument le plus durable de la splendeur et de la puissance des peuples. Que nous reste-t-il des nations les plus civilisées ; des villes les plus florissantes de l'antiquité ? Que nous reste-t-il de Rome qui soumit à ses armes le monde entier ; d'Athènes où les beaux arts et la littérature brillèrent longtemps d'un si vif éclat ; de Corinthe, renommée par son commerce, ses richesses, son luxe, ses colonies ; de Thèbes, la cité la plus importante de la fédération béotienne ? Quelques débris de temples, de théâtres, d'aqueducs, des statues , des colonnes, quelques autres monuments plus ou moins mutilés, sont seuls parvenus jusqu'à nous. Plusieurs villes de la grande Grèce, Métaponte, Héraclée, Thuriam, Vélia, Camarina, Rhège, si célèbre par ses guerres contre DENYS, tyran de Syracuse, Tauromenium, qui joua un grand rôle dans la 1re guerre des esclaves de Sicile, ne nous sont plus connues que par des ruines qui attestent encore leur ancienne puissance, mais qui disparaîtront bientôt complètement. Et, sans aller chercher des exemples loin de nous, où sont les monuments de notre antique cité ? Où sont les temples de Diane et d'Apollon ? Qui nous montrera les moindres vestiges de la puissance et de la richesse de la ville phocéenne ? Le temps et la main de l'homme ont tout détruit. Les médailles seules ont traversé les âges, triomphé de la barbarie ; et, seules, elles nous disent aujourd'hui qu'elle fut la splendeur de l'émule d'Athènes, comme elles racontent le passé de tant de villes qui ont cessé d'exister.

Dès les temps les plus anciens, on a écrit l'histoire sur le bronze ; nous possédons de riches collections de médailles qui remontent à la plus haute antiquité, mais ce n'est que dans les temps modernes que l'on s'est livré à l'étude de ces monuments métalliques. VAILLANT, MOREL, PELLERIN, BANDURI, l'abbé KELL, HAVERCAMP, ECKEL, que l'on peut appeler le père de la science numismatique, MIONNET, qui s'est acquis une réputation universelle par ses immenses travaux, nous ont laissé des ouvrages qui forment ensemble un corps complet de doctrine sur les médailles grecques et romaines. Nous avons un excellent traité des médailles bysantines par M. de SAULCY, membre de l'Académie des sciences. RICCIO a publié, il y a peu d'années, un très-bon ouvrage sur les médailles consulaires ou familles romaines, LELEWEL, dans son *Type gaulois*, M. de LASAUSSAYE, dans sa *Numismatique de la Gaule narbonaise*, ont fait de savantes investigations sur les médailles gauloises, qui étaient avant eux, l'objet d'un injuste mépris, et qui sont aujourd'hui recherchées avec empressement par tous les connaisseurs. FAURIS DE St-VINCENT, à qui la ville de Marseille est redevable de son riche cabinet de médailles, nous a laissé un excellent mémoire sur les monnaies des comtes de Provence. Ce mémoire est suivi des empreintes des monnaies et de tables qui indiquent les années où les monnaies ont été frappées, leur poids, leur titre et leur valeur. LEBLANC et BOUTERONE ont les premiers appelé l'attention des savants sur l'étude des monnaies françaises dont CONBROUSE a publié un *catalogue raisonné*, qui est un chef-d'œuvre d'exécution et dans lequel on trouve de bien précieux renseignements. La *Revue numismatique* de MM. CARTIER et de LASAUSSAYE, a fait faire, surtout, un pas immense à la science, en publiant de savantes monographies, des mémoire ou des catalogues qui nous ont fait connaître des trésors enfouis jusques là dans la poussière des collections publiques ou particulières,

en signalant à l'attention des amateurs les découvertes faites sur tous les points de la France et à l'étranger, en appelant les lumières de la discussion et de la critique sur des attributions douteuses ou hasardées, et en excitant, parmi les numismatistes, une émulation qui ne pouvait que tourner au profit de la science. D'autres publications récentes, notamment celles de MM. Duchalais, de Lagoy, Akerman, Chaudruc, de Crazanne, Jeufrein, A. Barthélemy et Lambert, ont encore répandu de nouvelles lumières sur l'étude de ces restes précieux de l'antiquité. Les monnaies et médailles modernes ont eu aussi leurs interprètes. Bizot, sous le titre d'*Histoire métallique de la République de Hollande*, a donné les plus belles médailles de Louis XIV. Le P. Ménestrier fit pour les enfants de France, *l'Histoire de Louis-le-Grand par les médailles*, et Fleurimont acheva un ouvrage déjà commencé sur les médailles du règne de Louis XV. Vers la fin du siècle dernier, Tobiésen Duby publia son ouvrage sur les monnaies baronales, qui sont devenues, de nos jours, l'objet d'études plus sérieuses et plus approfondies, et sur lesquelles nous possédons un grand nombre de monographies, en tête desquelles on doit placer celles de M. Cartier sur le type chartrain et de M. A. Barthélemy sur la série si importante des ducs de Bourgogne. Enfin, *l'histoire numismatique de la Révolution française* par M. Hennin et quelques autres traités qu'il serait trop long de citer, peuvent être consultés avec fruit par les amateurs des produits de l'art monétaire. En un mot, nous sommes riches en livres de médailles, et nous pouvons dire, avec raison, que la numismatique a fait, de nos jours, d'immenses progrès.

Mais il est une partie de cette science qui ne compte encore que de rares adeptes et sur laquelle nous possédons peu de documents ; je veux parler des pièces auxquelles on donne le nom de *jetons*. Duby, que j'ai déjà cité, a publié une série de jetons à la suite de son ouvrage sur les monnaies

des barons. M. Rossignol, de Dijon, a écrit une histoire très intéressante qui a pour titre : *Des libertés de la Bourgogne d'après les jetons de ses Etats.* La Revue numismatique s'est occupée, parfois, de l'étude des jetons, et l'on trouve dans ce précieux recueil des articles fort intéressants sur ces sortes de monuments historiques, mais les ouvrages les plus complets sont ceux qu'a publié M. de Fontenay, membre de l'Institut des Provinces de France, secrétaire perpétuel de l'Académie éduenne des lettres, sciences et arts. L'un de ces ouvrages est intitulé : *Fragments d'histoire métalliques ;* l'autre : *Nouvelles études de jetons*, et le troisième : *Manuel de l'amateur de jetons*, dont vous m'avez chargé de vous rendre compte. J'ai déjà eu l'honneur de présenter un rapport sur ces deux premières publications : je ne reviendrai pas sur ce que j'en ai dit, et je passe, sans autre préambule, à l'examen du *Manuel de l'amateur de jetons.*

Cet ouvrage est divisé en trois chapitres :

Le chapitre Ier traite de la définition des jetons et de leurs trois grandes classes ;

Le chapitre II est consacré à leur classement ;

Dans le chapitre III, l'auteur s'occupe de jetons du Centre-Est de la France.

Examinons successivement chacun de ces chapitres.

Jetons.

« Les jetons sont des pièces le plus souvent rondes, taillées quelquefois à huit pans, particulièrement dans la « seconde moitié du dix-huitième siècle ; leur diamètre est « à peu près celui de nos sous actuels, mais ils sont généralement plus minces. » On ne doit les confondre, ni avec les médailles, quoiqu'ils portent souvent la tête du souverain, ni avec les monnaies, bien que quelques-uns d'entr'eux en aient quelquefois tenu lieu. Souvent la légende

de ces sortes de pièces suffit pour prévenir la confusion. Parmi les exemples qu'en donne M. de FONTENAY, il me suffira de citer un jeton qui offre des types exactement semblables à ceux de *l'Agnel d'Or* de St-Louis; mais qui,au lieu de la légende : *Agnus Dei qui tollis peccata mundi, miserere nobis* qui caractérise si bien les sentiments de piété du saint roi, porte celles-ci : JE NE S PAS VRAI AGNEIL DOR, JE NE SVI PAS DARGENT. C'est parce que les types des monnaies ont été souvent reproduits sur les jetons que l'on dit proverbialement : *Faux comme un jeton.*

Par contre, il est de véritables monnaies qui ont l'apparence d'un jeton. Telle est une monnaie irlandaise de cuivre, appelée *Farthing*, frappée après le massacre d'Irlande, en 1641, époque à laquelle CHARLES 1er, pour réduire les *Presbytériens*, se vit forcé de convoquer cette trop fameuse assemblée qui prit le nom de *Long parlement*, et qui, loin de prêter son secours au roi, s'érigea en juge contre lui, et le condamna à mort quelques années après (1649). La monnaie publiée par M. de FONTENAY offre, d'un côté, le roi DAVID chantant sur la harpe et représentant le monarque anglais avec la légende FLOREAT REX. Au revers, St-PATRICK debout, tenant la double croix; derrière lui, une église, et devant, des animaux malfaisants qu'il met en fuite. Légende QVIESCAT PLEBS.

M. de FONTENAY, après avoir indiqué à quels signes on peut reconnaitre l'âge des jetons antérieurs au règne de HENRI II, qui, le premier, fit régulièrement inscrire le millesime sur les monnaies, nous avertit qu'il ne faut pas toujours se fier à la date que portent les jetons, et il en cite deux sur lesquels la prise d'Utrecht est rapportée à l'année 1674, bien qu'elle ait eu lieu en 1672.

Il est d'autres jetons sur lesquels on lit des dates différentes sur chacun des deux côtés. Tel est celui qui fut frappé pour perpétuer le souvenir du traité des Pyrénées. Ce

traité fut conclu dans l'île des Faisans, en 1659, et le mariage de LOUIS XIV avec l'infante MARIE-THÉRÈSE d'Autriche, fille du roi d'Espagne, fut une des conditions de la paix. On voit sur l'un des côtés du jeton une colombe; oiseau de Cypris, portant dans son bec une branche d'olivier, emblème de la paix, avec la légende FERT PACEM CIPRIDIS ALES, à l'exergue : 1659.

Au revers, une grue, au moyen de laquelle est soulevée une énorme pierre destinée à une construction, et pour légende, ONVS ARTE LEVATVR. 1638.

« On ne peut expliquer ces différences de date, dit M. de » FONTENAY, que par l'empressement que l'on mit à frapper » une pièce commémorative du grand évènement du jour. » Il fallut alors se contenter d'un revers déjà connu, qui, » du reste, s'adaptait parfaitement au sujet, en faisant voir » que l'art de la diplomatie avait triomphé des difficultés et » que l'union royale aurait pour résultat de fonder quelque » chose de solide. »

Après ces considérations générales, l'auteur appelle notre attention sur l'art du graveur de jetons. Cet art n'a pas eu, comme pour les monnaies, une physionomie particulière aux diverses époques; il s'est montré capricieux, parce qu'il n'était pas soumis au monopole. Il existait, pourtant, un atelier royal où l'art eût pu s'inspirer, si la gravure des jetons eût été réglementée. Les noms de nos plus célèbres graveurs de médailles, DOLLIN, VARIN, MAVELOT, sous LOUIS XIV, DUVIVIER, en 1739, BRENIER, sous LOUIS XVI, figurent sur les jetons sortis de nos hôtels de monnaies. Deux arrêts de la cour des Monnaies, en date des 18 février et 10 mars 1672, portent défense de fabriquer des jetons ailleurs qu'au balancier du Louvre. Ils contiennent des dispositions sévères et défendent l'entrée dans le royaume des jetons de fabrique étrangère. Mais celle-ci s'en inquiéta peu, et la France n'en continua pas moins à être inondée de

contrefaçons de jetons et de grotesques imitations de jetons historiques, sur lesquels l'orthographe était étrangement défigurée. Il existe, néanmoins, un grand nombre de pièces allemandes qui peuvent rivaliser avec celles de nos graveurs les plus renommés; elles sont dûes au burin de SCHULTES, en 1553, de HANS LAUFER, sous LOUIS XIII, de CHRÉTIEN MATER, LAZARUS GOTHLIEB LAUFER, VOLF, CORNÉLIUS, CONRAD et HOGER, qui suffisent à peine à la reproduction des événements mémorables du siècle de LOUIS XIV; de JOH. FRIED, WEIDINGER, qui brille du temps de LOUIS XV, de LAUFER et REICH qui retracent les tristes évènements du règne de LOUIS XVI.

L'allégorie joue un grand rôle dans les jetons, la naissance du DAUPHIN, second fils de LOUIS XIII, est célébrée sur un jeton qui porte, d'un côté, la tête du monarque, et de l'autre, un DAUPHIN enlaçant une ancre avec la légende AD SPEM SPES ADDITA GALLIS. C'est au moyen de l'allégorie que le graveur représente, dans l'espace le plus restreint, la prise de plusieurs places de guerre en dessinant les armoiries des villes conquises, ou en écrivant leurs noms sur un bouclier. L'histoire puise ses traits dans l'attitude des personnages. L'Espagne au temps de sa splendeur, est une femme superbe; la Franche-Comté, une captive tremblante aux pieds de son vainqueur; le Rhin, un vieillard qui se lève épouvanté à la vue du monarque dont l'armée traverse ses flots, et qui, dans son effroi, laisse tomber son gouvernail.

Méreaux.

Le méreau est une espèce de jeton qui servait à indiquer que le prix des marchandises ou de leur exposition sur les marchés ou dans les foires, avait été acquitté. A Saint-Omer, on donnait quelquefois des méreaux aux ouvriers et aux étrangers pour recevoir de la boisson dans certains cabarets à ce destinés; et sur la remise de ces pièces, le trésorier acquittait le prix de la consommation.

Dans les temples de la religion réformée, on donnait des méreaux à ceux qui devaient participer à la cène.

En Angleterre, on appliqua largement le méreau comme signe conventionnel dans les entreprises industrielles. La légende de la tranche indiquait les comptoirs où l'on pouvait exiger le remboursement. Tel est celui qu'apporta Wilkison quand il vint prendre la direction de la grande usine métallurgique du creuzot, alors à sa naissance. Il présente d'un côté, l'effigie et le nom de Wilkison, et, au revers, un forgeron présentant sous le marteau mécanique un morceau de fer qu'il vient de tirer du fourneau; à l'exergue 1717. Ces sortes de pièces avaient encore quelques autres usages.

Mais le sens qu'on attache plus particulièrement aujourd'hui au méreau est celui de *pièce de chapitre ou de monnaie conventionnelle des hommes d'église*. Les chanoines et autres gens d'église recevaient des méreaux toutes les fois qu'ils assistaient aux offices; et, à des époques périodiques, ces pièces étaient rapportées au trésorier qui en acquittait la valeur indiquée ordinairement par des chiffres placés dans le champ. Mais, pour avoir droit aux distributions, il fallait avoir été présent à la cérémonie religieuse pendant toute sa durée; ainsi, à Montbrison, les distributions n'avaient lieu qu'à la fin de l'office; à Saint-Omer, en 1428, les chapelains ne recevaient des méreaux qu'autant qu'ils étaient arrivés avant la fin de la lecture du martyrologe et qu'ils ne s'étaient pas retirés avant la fin de la grand'messe. En 1434, il était ordonné au boursier distributeur de ne remettre ces pièces qu'à ceux qui auraient été présents dès e *glòria Patri*. Le but que l'on voulait atteindre, c'était la constatation d'une présence complète; et, pour l'ordinaire, il se trouvait toujours dans le chœur une personne chargée de noter les présents, les retardataires ou les absents. L'usage de pointer s'observait encore à Paris, au commencement de la révolution française; et, comme je l'ai dit dans

un précédent rapport, les chanoines étaient obligés de venir chanter matines à minuit, et de se présenter en bonnet de nuit, pour prouver qu'ils n'avaient pas veillé pour attendre l'office, mais qu'ils s'étaient levés, chose bien plus méritoire. La destination des méreaux est clairement démontrée par les légendes suivantes :

DISTRIBUTIO PRO BENEFICIATIS.

(méreau de St-Martin des champs de Paris.)

PRŒSENTIBUS DUBITUR (méreau de Saint-Omer)

Sur d'autres sont indiquées différentes prières :

ORATE DEUM PRO VIVIS.

ORATE DEUM PRO DEFUNCTIS.

D'autres, enfin, expriment leur but particulier

MONETA ANNIVERSARIORUM.

REQUIESCANT IN PACE.

Jetons de mariage.

L'usage des deniers matrimoniaux (*arrha nuptialis*) remonte à l'origine de la Monarchie française. Lorsque CLOVIS fit demander la main de CLOTHILDE, les ambassadeurs envoyés dans ce but auprès de GONDEBAUD, lui remirent *un sou et un denier* pour gage de l'alliance qui allait être contractée.

Plus tard, on frappa des pièces qui prirent le nom de jetons de mariage, et cet usage s'est continué jusqu'au DIX-SEPTIÈME et même jusqu'au DIX-HUITIÈME siècle. M. de FONTENAY n'en a publié qu'un petit nombre, parmi lesquels on remarque le jeton qui fut frappé pour constater l'union de CHARLES-LE-TÉMÉRAIRE, duc de Bourgogne, avec CATHERINE de France, fille de CHARLES VII, en 1439, et celui du mariage de HENRI IV avec MARIE de MÉDICIS, en 1600. Voici la description de ce dernier jeton qui fut répandu avec profusion par les augustes époux : HENRI IIII. ROY. D. FRANCE ET D. NAVARE. Ecusson aux armes de France et de Navare.

R/ ERVNT. DVO. IN. CARNE. VNA. HENRI IV et MARIE de MÉDICIS debout se donnant la main.

Passons sous silence les jetons d'amour et les jetons religieux dont M. de FONTENAY n'a publié que quelques *spécimens* et arrivons à la deuxième classe des pièces qui font le sujet de son livre.

Jetoirs.

Les noms donnés aux jetons sont ceux de *jectoirs*, *jettoirs*, *jettouers*, *giets*, *gets*, *giétons*. Tous ces mots tirent leur étymologie de l'action de compter en jetant *à jactu*, et désignent des pièces dont on se servait pour calculer, et que l'on appelle communément de nos jours *jetons de compte*. « Dans les administrations, dit M. de FONTENAY, la » chambre des comptes, par exemple, chaque conseiller ou » auditeur, muni d'une bourse de jetons, suivait attenti» vement la lecture qui était faite, et exprimait les chiffres » en jetant devant lui dans un ordre déterminé, les pièces » que contenait la bourse. Ensuite, il faisait l'addition, c'est » à-dire qu'il *déjetait*. C'est ce qu'exprime une devise : » *Poer bien jeter et déjister faut bien entendre et pa parler* » c'est-à-dire, pour bien compter, il faut de l'attention et » du silence. »

Ce qui prouve, du reste, que les jetoirs servaient à compter, c'est que leur usage est très-souvent indiqué par les légendes qu'ils portent. On lit, en effet, sur plusieurs de ces pièces, principalement sur les plus anciennes : *Entendez-bien et loyaument aux comptes. — Gardez-vous de mes comptes. — Getes seulement — qui bien jettera, le compte trouvera. — Au jeter saurai si le compte est vrai.*

Le jetoir était donc un instrument de calcul, et cet instrument était infaillible, mais pour cela il fallait connaître sa valeur, son emploi, en un mot la manière de s'en servir : *Noscenda est mensura sui*, nous dit un jetoir de la cour des comptes. Au surplus, le comptable était responsable de ses erreurs ; et ce qui ne permet pas d'en douter, c'est encore la légende d'un autre jetoir : *aus trésorier le perd*, c'est-à-dire la perte est pour les trésoriers.

CHAPITRE II.

(*Classement*)

Après avoir discuté les différentes méthodes qui pourraient être adoptées pour le classement des jetons, après en avoir pesé avec soin les avantages et les inconvénients, M. de FONTENAY propose la classification suivante : Il voudrait qu'on écrivit, par provinces, non des numismatiques ou des histoires monétaires, mais des histoires métalliques c'est-à-dire des histoires comprenant les médailles, les monnaies et les jetons réunis et classés par règnes. D'après son idée, quelqu'un qui serait convenablement placé pour explorer à loisir les cabinets de Paris, se chargerait de la série des jetons concernant le pays tout entier ; puis, chaque collectionneur d'une province se mettrait à l'œuvre pour décrire ce qu'il possède, ce qu'il connaît. Les pièces considérées comme provinciales fourniraient le sujet du 1er chapitre du catalogue à créer, celles de la capitale et de la province, le second ; et, successivement, les villes, par ordre alphabétiqne, ou par ordre d'importance, compléteraient ce que l'auteur appelle la table des matières. On agirait par rapport aux villes d'une manière analogue en donnant le premier rang aux jetons municipaux, et en plaçant ensuite les autres selon leur degré d'intérêt. Pour mieux faire comprendre sa pensée, M. de FONTENAY donne une série de jetons choisis parmi ceux dont les sujets n'ont pas été reproduits sur les médailles et les classe dans l'ordre suivant : Princes et ministres, ordres de chevalerie, enseignes des cent suisses, Etats provinciaux, administrations et juridictions, personnages, corporations, ordre alphabétique de villes. Puis, il consacre le 1er chapitre de son manuel à la série des jetons du Centre-Est de la France, et cite dans celui-ci les types que le hasard lui a fournis. Tel est le cadre proposé par M. de FONTENAY pour la collection d'un catalogue systématique des jetons. L'auteur de l'ouvrage que

vous m'avez chargé d'examiner a acquis la conviction que lorsqu'on sera parvenu à former, s'il est possible, la collection complète de jetons, il sera facile de décrire, par leur moyen, l'histoire de la France pendant plusieurs siècles, non seulement pour les faits généraux, mais encore dans ses moindres détails. Les figures et les armoiries des personnages qui ont joué un rôle quelconque, les devises, les emblêmes, les symboles révéleront, selon lui, des faits peu connus ou oubliés, et serviront d'illustrations plus intéressantes et plus instructives que celles qui sont puisées dans l'imagination ou le caprice des *historiens et des dessinateurs.*

L'importance des jetons comme documents historiques est incontestable, et l'on jugera de l'intérêt qui s'attache à ces monuments métalliques par les citations suivantes :

PHILIPPE II, roi d'Espagne, ayant voulu introduire l'inquisition dans les Pays-Bas, y excita une violente révolte qui l'obligea à marcher contre les Gantois. Un conseil-secret fut résolu par le monarque. RUY GOMEZ DE SILVA opina pour la prudence, la douceur et la conciliation. Le duc d'ALBE fut d'un avis contraire; il exposa que l'indulgence du roi envers les Flamands n'avait eu d'autre résultat que d'encourager leur audace. Le cardinal de GRANVELLE parla dans le même sens, et la résistance fut décidée.

Le jeton frappé à cette occasion, porte à l'envers : ANT CARDINALIS GRANDVELLANI. Armoiries du cardinal entourées des insignes ecclésiastiques.

Au revers, un vaisseau démâté par la tempête et surmonté du mot : DVRATE (Résistez.) Ce jeton porte la date de 1584 ; mais M. de FONTENAY pense, avec raison, que c'est une restitution de celui qui fut frappé en 1567.

La guerre fut poursuivie à outrance. Les villes de Bois-le-duc et de Valenciennes abandonnèrent les Etats et se déclarèrent pour l'Espagne. Une assemblée fut tenue à Cologne pour régler la paix des Pays-Bas par la médiation de

Rodolphe II, Empereur d'Allemagne. Elle eut sept mois de retentissement; mais comme il était à craindre que les propositions de l'Espagne n'eussent pour résultat que de river des fers si généreusement brisés, on préféra une guerre ouverte à une paix trompeuse. Tel est le sujet du jeton que les Etats firent frapper, en 1580, après la rupture du traité de Cologne.

LIBER REVINCIRI LEO PERNEGAT. Le Pape et le roi d'Espagne debout. Celui-ci présente au Lion de Belgique une branche d'olivier, tandis que dans l'autre main il tient un collier qu'il cache derrière lui.

R/. ROSIS LEONEM LOSIS MVS LIBERAT. Une colonne au haut de laquelle est la statue de l'inquisition; au pied, est attaché un lion dont un rat ronge le collier sur lequel on lit : INQVI.

La branche d'olivier, symbole trompeur du roi d'Espagne, déguise le collier que le monarque astucieux se prépare à passer au cou du Lion; et le revers indique la délivrance des provinces unies des rigueurs de l'inquisition.

Nul règne n'offre plus de jetons historiques que celui de Louis XIV; c'est une conséquence des nombreuses médailles qu'il a produites. J'ai déjà cité le jeton frappé à l'occasion du traité des Pyrénées, conclu dans l'île des Faisans sur la Bidassoa, et réglant le mariage du roi avec l'infante. Ce mariage fut célébré à Saint-Jean-de-Luz, le 9 juin 1660, et un an après, on frappa un autre jeton pour perpétuer le souvenir de cette alliance; la reine y est symbolisée par un arc-en-ciel sillonnant les nuages : la légende porte : IN FŒDERA VENI : à l'exergue, 1661.

Les ordres de chevalerie, les Etats provinciaux, les administrations et juridictions, les corporations, qui ont joué un grand rôle dans les derniers règnes, me fourniraient encore le sujet de nombreuses citations; mais je craindrais de trop abuser de votre patience, et je termine cet aperçu,

après avoir dit quelques mots encore de la partie du Manuel de M. de FONTENAY qui traite des jetons du Centre-Est de la France.

CHAPITRE III.

Jetons du Centre-Est de la France.

Il y a peu de chose à dire sur les jetons du duché de Bourgogne, qui ouvrent la série des pièces du Centre-Est de la France; et dont M. de FONTENAY n'a publié que trois types appartenant aux deux derniers souverains, PHILIPPE-LE-BON et CHARLES-LE-TÉMÉRAIRE.

Mais les Etats de Bourgogne méritaient d'avoir dans le *Manuel de l'amateur de jetons* la large place qu'ils y occupent. On sait combien les Etats de Bourgogne étaient jaloux des franchises et libertés du pays qu'ils étaient appelés à défendre. *Notre épée est au service du royaume*, répondirent les députés de Bourgogne à leur duc ROBERT II, qui voulait y établir la gabelle, *mais la gabelle est une innovation que nous n'acceptons pas*. La résistance aux volontés du Roi JEAN, tuteur de PHILIPPE DE ROUVRE, ne fut pas moins grande; et, plus tard, CHARLES-LE-TÉMÉRAIRE dut entendre ces dures paroles adressées à ses députés qui réclamaient de nouveaux subsides : « *dites à Mgr le Duc que nous lui* « *sommes très-humbles et très-obéissants serviteurs; mais* « *que pour ce que vous nous proposez de sa part, il ne* « *se fit jamais, il ne peut se faire et il ne se fera pas.* » Après la malheureuse bataille de Pavie, FRANÇOIS 1er, prisonnier à Madrid, abandonna la Bourgogne à son vainqueur; mais à l'assemblée de Cognac, en 1527, les députés de Bourgogne dirent au roi : *Votre serment est nul sans nous. Si vous persistez à laisser des sujets fidèles, si vos Etats généraux nous rejettent, il ne vous appartient plus de disposer de nous. Nous adopterons telle forme de gouvernement qu'il nous plaira, et nous déclarons d'avance que*

nous n'obéirons jamais à des maîtres que nous n'aurons pas choisis.

On ne connaît aucun jeton des États de Bourgogne antérieur à 1575. A dater de cette époque, M. de FONTENAY a pu former une série à peu près complète qu'il divise en trois catégories ; 1° De 1575 à 1630 ; 2° de 1630 à 1737 ; 3° de 1737 à 1789.

La première, à part deux exceptions, est caractérisée par la devise : SALVS. POPVLI. SVPREMA LEX ESTO.

La seconde a pour indication la légende COMITIA BVRGVNDIAE.

La troisième porte les mêmes mots : mais le buste du roi en rend, en quelque sorte, les revers uniformes, en leur ôtant leur caractère historique.

1re *Période.*

Parmi les jetons de la première période ; on peut citer celui qui fut frappé à l'occasion de l'arrivée de HENRI III à Dijon, le 31 janvier 1575 ; il a pour type trois couronnes. Deux sont posées à terre pour rappeler que HENRI III est tout à la fois roi de France et de Pologne ; la troisième est au Ciel, parmi les étoiles : c'est une conquête à faire. La légende porte : MANET VLTIMA COELI.

Le jeton émis pour consacrer la naissance de LOUIS XIII, mérite aussi d'être distingué. On voit, d'un côté, la Bourgogne représentée par un vaisseau sur une mer agitée ; le grand mât s'élève entre deux étoiles *(Le roi et la reine)*, tandis qu'un dauphin couronné s'appuie sur une ancre. La légende porte : TVTA SALO AC COELO, 1602.

2me *Période.*

En 1636, les forces combinées de l'Autriche et de la Lorraine envahirent la Bourgogne et s'arrêtèrent devant St.-Jean-de-Lône. Mais derrière les murailles de cette petite place, il y avait des citoyens énergiques qui avaient juré de

vaincre; et l'armée ennemie, au nombre de 40,000 hommes, fut entièrement mise en déroute. Ce brillant fait d'armes est écrit sur un jeton des Etats de Bourgogne. Une lionne irritée, portant sur son cœur les armes de la Province, foule l'étendard autrichien et s'élance contre les bataillons qui fuient. La légende complète l'explication : VNA FVGATIS HOSTIBVS INSIGNIS. (J'étais seule et j'ai glorieusement vaincu. 1636.)

En 1668, à la mort de PHILIPPE IV, LOUIS XIV fit valoir les droits de MARIE-THÉRESE sur la Franche-Comté, qui fut conquise en douze jours. Le jeton qui nous a transmis le souvenir de cette conquête offre, d'un côté, l'écusson aux armes de France et de Bourgogne avec la légende FIDES ORDINVM BVRGVNDIÆ, 1668; au revers: LVDOVICO XIV. OB SERVATAM VICTIS SEQVANIS PROVINCIAM (*A Louis XIV qui a sauvé la Bourgogne* par la conquête de la Franche-Comté.) Le roi est représenté à l'antique; l'une de ses mains élève une branche d'olivier, et l'autre soutient une statuette de la victoire, qui lui offre une palme et une couronne. La France marquée d'une fleur de lys et la Bourgogne d'une croix de St-André, sont à gauche; elles présentent des palmes et une corne d'abondance promet la prospérité.

Si les limites dans lesquelles je dois circonscrire cet aperçu, ne s'y opposaient pas, j'appellerais votre attention sur les jetons qui nous ont transmis le souvenir de la paix de Nimègue, en 1678; de la naissance du petit-fils de LOUIS XIV, le duc de Bourgogne, en 1682, et de quelques autres évènements historiques. Qu'il me soit du moins permis de terminer cette série par la citation suivante :

Jules-Henri de BOURBON, fils du Grand CONDÉ, était mort le 1er avril 1709, et son petit-fils, le 3 mars de l'année suivante. Les Etats de Bourgogne désolés offrirent au duc d'ENGHIEN, resté debout à la mort de son père, le jeton gravé

par Hercule LEBRETON, représentant un arbre d'or dont une branche est brisée, tandis que l'autre s'élance avec vigueur. La légende, empruntée à VIRGILE, porte : NON DEFICIT ALTER. 1710.

3me *Période.*

Dans cette période, le blason de Bourgogne existe toujours ; mais, au revers, les devises des Etats sont remplacées par l'effigie du roi et les jetons n'offrent plus ce puissant intérêt historique qui s'attache à ceux des deux séries précédentes.

Jetons personnels.

Il est une seconde espèce de jetons des Etats de Bourgogne qu'il ne faut pas confondre avec ceux de la province ; c'est le *jeton personnel* propre aux officiers de la Chambre. Ces monuments, moins importants que les premiers sous le rapport historique, sont néanmoins remarquables par la richesse des armoiries qu'ils portent, et par la beauté de leur exécution.

Après les jetons personnels viennent, d'après le plan que M. de FONTENAY s'est proposé, ceux de la chambre des comptes, des vicomtes *maieures* ou maires de Dijon, des villes du duché de Bourgogne, par ordre alphabétique, de la Franche-Comté, des co-gouverneurs de Besançon, de la souveraineté de DOMBES ; les jetons du Nivernais, divisé en maisons de Bourgogne, d'Albret et de Clèves, et de Gonzague ; ceux de la chambre des comptes de Nevers, enfin les jetons particuliers du Nivernais et les méreaux de Nevers.

Tel est, Messieurs, le résultat de l'examen que j'ai fait de l'ouvrage dont M. de FONTENAY a fait hommage à la Société de statistique de Marseille. *Le manuel de l'amateur de jetons* n'est pas un livre fait avec des livres. C'est le fruit de longues et patientes recherches ; c'est l'œuvre d'un homme studieux qui a longtemps interrogé les mystères de

la science, qui a fait une étude approfondie des médailles antiques et modernes, qui a parcouru en numismatiste éclairé les différentes séries de ces monuments métalliques auxquels s'attachent tant de souvenirs, et qui, comme il le dit lui-même, arrivé au bas de l'échelle numismatique, a remarqué une lacune qu'il a essayé de combler. Je ne dirai pas que son but a été complètement atteint. Quel est l'écrivain qui pourrait se flatter de ne rien laisser à dire à ceux qui le suivront dans la même carrière? Quel est le numismatiste qui aurait la prétention de poser les bases d'une classification irréprochable, de ne pas tomber dans des erreurs, surtout quand il s'agit de produits monétaires encore si peu étudiés, qu'on n'a regardé, pour ainsi dire, jusqu'ici, qu'avec une indifférence qui tient du mépris, qui n'ont aucune place dans les grandes collections, et sur lesquels il n'existe que des documents plus ou moins incomplets; en un mot, quand il faut tracer, pour la première fois, une route dans laquelle aucun jalon n'a encore été planté? Le Manuel de M. de FONTENAY laisse, sans doute, quelque chose à désirer; il y a de l'hésitation dans sa marche; le plan présente quelques points mal éclairés; sa classification elle-même n'est pas non plus à l'abri de toute critique. Mais, comme l'auteur le dit lui-même, le classement des jetons offre de grandes difficultés; ils sont tellement variés, les causes qui les ont fait frapper sont tellement nombreuses, qu'une infinité de méthodes se présentent à l'esprit, sans qu'on puisse décider quelle est la meilleure. D'autres viendront après, qui pourront perfectionner le système de M. de FONTENAY, le modifier profondément ou même le refondre en entier; mais, quoiqu'il arrive, l'auteur du *Manuel de l'amateur de jetons* n'en aura pas moins le mérite d'être le premier entré dans la voie, éclairée de ses lumières et de ses recherches, d'avoir préparé de précieux matériaux et posé les principales bases d'une bonne classification. M. de FONTENAY s'est donc acquis des titres

incontestables à l'estime et à la reconnaissance des personnes qui font de la numismatique et de l'histoire le sujet de leurs études et de leurs méditations.

Vous avez, dans le temps, sur ma proposition, accordé vos sympathies à un ouvrage du même auteur. M. de Fontenay ayant bien mérité de la science pour la nouvelle publication que vous m'avez chargé d'examiner, je regarderais comme un devoir de vous proposer de lui décerner une médaille d'argent, si une délibération récente de la société ne limitait ces récompenses aux auteurs qui vous adressent des travaux manuscrits. En l'état de cette décision, je ne puis que regretter de me trouver dans l'impossibilité d'appeler sur l'ouvrage de M. de Fontenay la distinction dont je le crois digne.

Abrégé de la Statistique archéologique de l'arrondissement de Moulins (Allier), par le C[te] de Soultrait, *correspondant, etc.; mémoire qui a obtenu une médaille d'argent.*

Depuis longtemps déjà nous nous occupons des Statistiques archéologiques des départements de la Nièvre et de l'Allier; notre travail sur le premier de ces départements est publié, nous poursuivons activement nos études sur le second.

Que l'on nous permette de dire quelques mots du plan que nous nous sommes tracé pour ces ouvrages. « Beaucoup « d'auteurs, dit M. de Caumont, dans la préface de sa Sta« tistique monumentale du Calvados, ont intitulé hardi« ment *Statistiques monumentales*, des mémoires dans « lesquels ils se bornent à décrire un choix d'édifices les « plus intéressants et souvent les plus connus d'un départe« ment. A coup sûr, ce n'est pas là une statistique monu« mentale. Le pays reste toujours à explorer; le dénom« brement de ses richesses archéologiques est toujours à « faire, et de pareilles publications, loin de mériter le titre « qu'on leur donne, ne sont que des notes à consulter pour « des Statistiques monumentales. »

Bien pénétré des instructions du savant directeur de la Société française, nous nous sommes imposé la tâche de constater tout ce qui existe au point de vue monumental, d'enregistrer et de décrire l'ancien comme le moderne, le beau comme le laid.

Nous passons donc en revue toutes les communes sans exception, examinant d'abord leur église, puis les châteaux, les maisons monumentales, les inscriptions et les antiquités diverses, les fouilles, les trouvailles de médailles, etc. Nous donnons aussi quelques documents historiques quand ils sont de nature à servir à l'étude des monuments.

Nous adressons aujourd'hui à la Société de statistique des Bouches-du-Rhône le résumé de nos recherches sur le premier arrondissement du département de l'Allier. Nous ne ferons point ici, bien entendu, l'inventaire de tous les monuments de cet arrondissement, nous nous contenterons d'esquisser l'histoire de l'art dans ce pays, indiquant sommairement les principaux caractères des édifices de chaque époque, désignant les plus remarquables d'entre eux, ainsi que les objets intéressants, soit par leur antiquité, soit par leur valeur artistique, qui peuvent s'y trouver.

Nous ne croyons pas nous tromper en pensant qu'un aperçu de ce genre, court et substantiel, sur chaque arrondissement de la France, serait fort utile pour l'histoire de notre art national dans ses diverses périodes et dans ses variations suivant les régions.

L'arrondissement de Moulins est au Nord-Est du département de l'Allier. Il faisait autrefois partie de la province de Bourbonnais qui ne peut se vanter ni de son antiquité, ni de sa célébrité. Placée sur les confins du Berry, de l'Auvergne et de la Bourgogne, cette contrée a vécu de la vie des peuples de ces grandes provinces et s'est trouvée mêlée à toutes les vicissitudes de leur existence, jusqu'à l'organisation de la nationalité bourbonnaise, au Xe siècle. A cette époque Bourbon-l'Archambault devint le centre d'une

agglomération qui, possédée par les Sires, puis par les Ducs de Bourbon, s'agrandit pendant tout le moyen âge.

Après la réunion du Bourbonnais à la couronne, notre arrondissement composa environ la moitié de l'élection de Moulins, chef lieu de la généralité du même nom.

La circonscription de l'arrondissement de Moulins renfermait, avant la révolution, 103 paroisses, dont 32 appartenaient au diocèse d'Autun, 41 à celui de Bourges, 27 à celui de Clermont et 3 à celui de Nevers. Moulins est, depuis 1822, un siège épiscopal.

Aujourd'hui l'arrondissement comprend 84 communes, formant 9 cantons, et 65 paroisses.

Passons maintenant à la partie archéologique.

Ère Celtique.

La Contrée qui devint le Bourbonnais joua, nous l'avons dit, un rôle fort modeste dans les premièrs temps de notre histoire; aussi, à part quelques pierres, probablement druidiques, éparses dans la partie démembrée du pays des Bituriges, ne trouve-t-on dans ce pays aucun souvenir particulier de la période gauloise. Quelques antiquaires, cependant, ont cru voir un menhir tronqué dans une pierre, dite *Pierre du joux* ou *du jour*, qui se trouve dans la commune de Bresnay (canton de Souvigny); nous pensons que cette pierre est un rocher dénudé par les eaux.

On a trouvé aussi, à La Ferté-Hauterive, divers instruments en bronze ornés de lignes chevronnées et ondées qui semblent appartenir à la période celtique.

Ère Gallo-Romaine.

Les traces de la domination Romaine ne sont guère marquées dans notre arrondissement que par les débris des thermes de Bourbon-l'Archambault et par l'indication sur la table Théodosienne de *Suillia* ou *Sitillia* et d'*Aquæ Bormonis*, sur la voie de Thiel à Roanne. Une villa de quelqu'importance existait à Iseure, aux environs de Moulins; des fouilles faites en ce lieu ont amené la découverte de

fondations de bâtiments, mais on n'y a rien trouvé d'important. Il y avait près de Toulon-sur-Allier, une fabrique considérable de vases et de statuettes en terre-cuite; le musée archéologique de Moulins et M. Tudot, de Moulins, possèdent une curieuse collection de ces statuettes et des moules qui servaient à leur fabrication.

Enfin des découvertes de vestiges gallo-romains ont été faites à Beaulon, à Limoise, à Varennes-sur-Allier, à Bessay, à Dompierre, à Diou et à Montfeu, près de Bourbon-l'Archambault.

L'étude des voies romaines est encore peu avancée dans le département de l'Allier.

Ere Chrétienne.

Si l'arrondissement dont nous nous occupons est peu riche en antiquités gauloises et gallo-romaines, il offre un grand nombre de monuments du moyen âge; toutefois l'époque qui a suivi l'établissement du christianisme n'y a guère laissé de traces. Le pays renferme quelques mottes dont l'origine n'est pas connue, vu le petit nombre de fouilles pratiquées jusqu'à ce jour, il est probable que certaines de ces mottes sont des tombeaux mérovingiens. L'une d'elles a été fouillée à Bessay, on y a trouvé des cercueils de pierre, disposés en plusieurs couches.

Avant d'examiner les monuments des divers styles et des diverses périodes, il ne sera pas hors de propos de jeter un coup-d'œil général sur l'arrondissement, au point de vue archéologique; ces quelques lignes auront pour complément le tableau synoptique joint à ce mémoire.

La partie Est de l'arrondissement, qui est bornée par la Loire, est de beaucoup la moins riche. Les cantons de Chevagnes et de Neuilly-le-Réal n'offrent pas une église digne d'être citée. Le canton de Dompierre èst plus intéressant: Saligny a une église romane dont quelques parties sont remarquables, et un château d'une grande importance; les bords de la Besbre offrent quelques châteaux anciens.

La partie Ouest de l'arrondissement, au contraire, renferme un fort grand nombre d'édifices curieux; presque toutes les églises des cantons de Souvigny et de Bourbon mériteraient d'être visitées; elles appartiennent, ainsi que la plus part de celles du département, au style bourguignon, ou, pour mieux dire, au style de Cluny, et cela se comprend fort bien, car le prieuré de Souvigny, membre important de la grande abbaye bénédictine, avait sous son patronage béaucoup d'églises de ce pays. Nous dirons plus loin dans quelle proportion se trouvent les édifices dont la construction peut être attribuée à l'influence des disciples de St-Benoit

Les cantons du Montet et de Lurcy-Lévy comptent aussi de belles églises. Dans quelques édifices religieux de ce dernier canton, nous avons signalé des caractères architectoniques qui, sans s'éloigner beaucoup du style clunisois ordinaire, en différent, cependant, par une certaine sobriété dans l'ornementation et par des formes plus lourdes.

L'architecture militaire et civile du moyen-âge a aussi laissé quelques constructions importantes dans notre arrondissement : après les belles tours de Bourbon-l'Archambault, on peut citer plusieurs châteaux des cantons de Souvigny, de Moulins et de Bourbon.

Des 87 édifices religieux encore debout dans l'arrondissement de Moulins, consacrés au culte, ou convertis en bâtiments particuliers, 53 sont d'architecture romane ; 16 d'origine romane aussi, ont été plus ou moins dénaturés par des reconstructions à diverses époques; 5 appartiennent à l'époque de transition, ou aux premiers temps du style ogival; neuf datent de la dernière période ogivale et deux du XVIIe siècle; sept anciennes ou modernes ne présentent absolument aucun caractère; enfin l'église du Sacré-Cœur de Moulins, autrefois église de St-Nicolas, s'élève en ce moment dans le style du premier XIIIe siècle.

31 curés étaient à la collation du prieur de Souvigny; 10 à celle de l'abbesse de St-Menoux; six à celle du prieur du Montet; 4 à celle de l'abbé de St-Sulpice de Bourges; 1 à celle du prieur de Jaligny; l'abbé de Corbigny (Diocèse de Nevers), l'abbesse de St-Pierre de Lyon, les prieurs de St-Pierre-le-Moustier, de Marcigny, de La Chapelle-aux-chats, de Bourbon-Lancy, de Montempuy et de Montambert-Fontaine nommaient chacun à une cure. Il y avait donc 63 paroisses relevant de l'ordre de St-Benoit.

La maison de St-Lazare de Paris, à cause de sa maison de St-Pourçain, avait la collation de sept cures; l'abbé de St-Martin de Nevers et celui de St-Martin-de-Plainpied, au diocèse de Bourges, avaient chacun celle d'une paroisse. Donc 9 cures à la nomination de l'ordre de St-Augustin, et en tout 72 cures à la collation des ordres religieux.

Les églises à la nomination du clergé séculier étaient au nombre de 16 seulement.

Nous n'avons pu retrouver quels étaient les collateurs des quinze autres paroisses.

Sur les 56 édifices religieux qui existent encore dans les paroisses autrefois soumises aux ordres monastiques, 36 présentent un certain intérêt au point de vue archéologique, tandis que sur les onze encore debout qui relevaient des Evêques et des chapitres, deux seulement méritent d'être signalés.

Ajoutons que les plus belles églises du pays se trouvent parmi celles qui relevaient de Cluny.

Patrons des Églises.

Il n'est pas inutile de rechercher les patrons des églises, de faire connaître quels sont les saints honorés plus particulièrement dans chaque localité. Dans l'arrondissement de Moulins, sur 88 églises dont nous connaissons les anciens patrons, douze sont sous le vocable de St-Pierre, douze sous celui de St. Martin, six sous celui de la Vierge, cinq

sous celui de St. Jullien, trois sous celui de St. Denis et trois sous celui de St. Nicolas; St. Maurice, St. Loup, St. Germain, St. Marc, St. Didier, St. Barthélémy, St. Jean et St. Paul ont chacun deux églises sous leur patronage; l'une porte le titre de St. Sauveur, une autre celui de la Fête-Dieu, une autre celui du St. Esprit; enfin vingt-huit églises sont chacune sous le vocable de l'un des saints dont les noms suivent: St. Marcel, St. Symphorien, St. Bonnet, St. Louis, St. Hilaire, St. Etienne, St. Barnabé, St. Privat, St. Nizier, St. Cyr, St. Sulpice, St. Remy, St. George, St. Fiacre, St. Aignan, St. Hyppolite, St. Laurent, St. Martial, Sts. Gervais et Protais, St. Saturnin, St. Jacques, St. Vincent, St. Roch, St. Lazare, St. Raphaël, St. Isidore, St. Menoux, Ste. Radegonde.

Nous ferons remarquer qu'une église seulement était sous l'invocation d'une Sainte.

Nous signalerons aussi le nom de St. Menoux (*sanctus Menulphus*) qui est particulier au Bourbonnais.

Premières églises romanes. Cryptes.

Nous ne pensons pas que l'arrondissement de Moulins renferme d'autre monument antérieur à l'an mil, que la partie antérieure de la nef de l'église de St. Menoux, dont a construction peut être reportée au Xe siècle. On a voulu attribuer à la même époque ce qui reste du porche de Souvigny, l'église de Châtel-de-Neuvre et l'intertranssept de l'église d'Iseure, mais cette attribution nous paraît peu soutenable surtout en ce qui concerne ces deux derniers monuments.

Nous ne connaissons qu'une seule crypte dans l'arrondissement, celle d'Iseure: cette crypte, divisée en trois nefs par des piliers carrés très-grossiers, et dont les voûtes d'arête offrent des peintures peu remarquables du XVe siècle, date probablement des premières années du XIIe siècle, ou, au plus tôt, de la fin du XIe.

Style général des églises.

La plupart des églises de notre arrondissement appartiennent, nous l'avons dit, à l'époque romane, mais plus particulièrement au XII[e] siècle. Celles du XI[e], ou, du moins, celles qui offrent des caractères bien évidents de cette époque, sont assez rares; ces dernieres sont, en général, petites et fort simples; leurs voûtes sont soutenues par de lourds piliers, flanqués de pieds droits à impostes, quelquefois ornés de billettes; elles ont un aspect lourd et sévère qui les distingue des églises de la même époque de la province voisine, du Nivernais, lesquelles, au contraire, offrent un développement inusité plus tard dans cette province. Nous citerons, comme types du XI[e] siècle les églises de Châtel-de-Neuvre, de Neuvy, de Montilly, la façade de celle de Saligny, l'abside de Diou et quelques parties de l'église d'Iseure. Le premier de ces édifices est le plus caractérisé et le plus complet, les autres que nous avons cités ont été plus ou moins remaniés, nous en dirons donc quelques mots: cette église est composée de trois nefs, de transepts et de trois absides rondes. La façade offre une porte carrée, sous un arc cintré formé de claveaux bien appareillés, compris lui-même dans un fronton élevé. Les murs de bas-côtés, appuyés par des contreforts trés-peu saillants, qui soutiennent une corniche sans modillons, sont d'une construction assez peu soignée. Les contreforts supérieurs sont encore moins saillants; cette partie offre des modillons petits et fort simples. Les bras de la croisée et les absides ont subi divers changements qui leur ont fait perdre une partie de leur style.

L'intérieur est plus caractérisé que l'extérieur; la nef principale a une voûte d'arête soutenue par un seul arc doubleau porté sur des pieds-droits fort simples; cette nef est remarquablement étroite; elle comprend quatre travées qui communiquent avec les bas-côtés par des arcs cintrés assez larges, portés sur des pieds-droits à impostes.

d'arcatures qui sont, le plus souvent, postérieures à la construction de l'édifice. L'existence de ces arcatures vient sans doute de ce qu'autrefois on ne voûtait souvent que le chœur et les absides, et qu'alors, lorsqu'on voulait ensuite voûter le reste de l'église, on appliquait contre les parois ces arcatures qui, plus lourdes au sommet qu'à la base, devaient racheter à l'intérieur le surplomb des murs et combattre ainsi la poussée des voûtes. Malheureusement l'application de cette théorie assez rationnelle a souvent manqué l'effet que l'on en attendait. Cela explique pourquoi ces arcatures ne sont pas toujours reliées avec les murs contre lesquels elles sont appliquées.

Les clochers, de forme carrée ou polygonale, placés généralement sur l'intertranssept, sont souvent surmontés de belles flèches généralement postérieures aux églises qu'elles couronnent. Ces flèches sont presque toutes du XIIIe ou du XIVe siècle; elles sont octogonales et elles portent de gros boudins aux arêtes. Le couronnement manque à peu près partout. Les flèches les plus remarquables sont celles de Buxière-la-Grue, de Franchesse, d'Autry et du Theil.

Nous insistons sur l'importance des églises romanes du Bourbonnais parce que bien certainement peu de parties de la France en ont d'aussi curieuses et en aussi grand nombre. Nous parlerons plus loin de l'ornementation sculptée et peinte de ces édifices.

L'arrondissement de Moulins possède peu de monuments de l'époque de transition et des deux premières périodes ogivales. Nous pensons, du reste, que le style ogival a été adopté assez tard en Bourbonnais. L'église de Bessay, avec son abside carrée, percée de trois baies étroites et longues, est en grande partie du premier XIIIme siècle bien caractérisé; le chœur d'Iseure, laid et mal construit, est de la même époque. On trouve le style de transition et du premier XIIIe siècle à Agonges, à Cressanges, à Augy, à Couson et à Pouzy.

Nous ne connaissons aucun monument religieux où le XIV[e] siècle soit bien marqué. La dernière période ogivale est un peu plus riche : Notre-Dame, St-Pierre (ancienne église des Carmes), et St. Jean de Moulins, une partie de Souvigny, et particulièrement les belles chapelles de cette église, sont du XV[e] siècle ; on peut aussi attribuer au dernier style ogival, les églises de Coulanges, de Villeneuve, de Vaumas, de Mésangy, de Rocles, une partie de St-Menoux et beaucoup de chapelles ajoutées à des églises plus anciennes.

Le style de la renaissance semble ne s'être jamais sérieusement implanté en Bourbonnais ; nous ne trouvons aucun monument religieux qui puisse lui être rattaché. La chapelle de la Visitation (actuellement du Collège) de Moulins et l'église ruinée du prieuré de Lorette sont des constructions du XVII[e] siècle.

Sculpture.

Nous ne parlerons ici que de la sculpture employée dans la décoration des églises. Beaucoup de nos édifices religieux ont des portails, des chapiteaux, des modillons d'un élégant dessin et d'une exécution fort habile. Examinons d'abord les tympans sculptés. Celui d'Autry-Issards, du XII[e] siècle, est le plus remarquable : on y voit des arcatures auxquelles sont appendues des lampes et les archanges Michel et Raphaël portant une gloire en forme de *Vesica piscis*, au milieu de laquelle était figuré Jésus-Christ. Au dessous de cette composition, se lit l'inscription suivante en lettres capitales mêlées d'onciales.

Cuncta devs feci homo factvs cvncta refeci

et le nom du sculpteur:

Natalis mefe...

Puis, sous un fronton, placé dans le champ du tympan, au-dessus de la gloire :

+ *Penas reddo malis premia dono bonis.*

Le tympan de l'église de Meillers a quelque rapport,

comme disposition, avec celui d'Autry: il représente le Sauveur dans une gloire accosté de deux anges et de dix apôtres.

Il faut attribuer à la seconde moitié du XII[e] siècle, le grand bas-relief placé dans le grand collatéral septentrional de l'église de Souvigny, qui peut le disputer à tout ce que Cluny, Vézelay et La Charité-sur-Loire ont eu de plus riche et de plus gracieux. On dirait que l'artiste a épuisé dans ce bas-relief tous les détails variés de l'ornementation byzantine. Dans le haut, cinq personnages aux vêtements largement drapés, garnissent ce que l'on peut nommer le troisième étage du bas-relief; trois sont assis et deux sont debout; les têtes ont été brisées, ainsi que les bras, et les attributs ont disparu, mais le nimbe croisé que l'on remarque à la place de la tête du personnage qui occupe le centre, indique évidemment le Sauveur; les autres personnages, dont les pieds sont nuds, sont les apôtres. Ce bas-relief, dont le dessin a été publié dans «l'Ancien Bourbonnais», vient probablement d'un tombeau.

Près de ce bas-relief, on remarque le tronçon d'une magnifique colonne à huit pans garnis d'ornements variés: quatre pans présentent des figures d'hommes, d'animaux et de monstres, alternées avec des rosaces, des enroulements, des rinceaux et des grecques, sculptés sur les quatre autres pans. D'un côté, ce sont les signes du zodiaque, de l'autre les travaux des mois correspondants. Sur les autres pans de la colonne, on voit les différentes races d'hommes qui sont encore à l'état sauvage ou qui se sont dégradés au point de n'être plus que des hommes incomplets. Le dernier pan offre des monstres. Cette colonne a aussi été dessinée dans «l'Ancien Bourbonnais».

Les portails d'Iseure, de Besson, de Chemilly, de St.-Sornin sont fort beaux; ils ont des archivoltes en retrait portées sur des colonnettes à chapiteaux variés. Celui d'Iseure est le plus remarquable: il est en saillie et couronné

par une corniche losangée, à modillons de têtes grimaçantes, la porte principale a son cintre formé de trois archivoltes qui étaient autrefois peintes; les anciennes couleurs se voient en quelques endroits, le rouge et le jaune dominent. Le bandeau extérieur, orné de rosaces de différentes formes, est anglé d'un tore couvert de spirales rouges, blanches et jaunes, et encadré par un cordon billeté; le bandeau intermédiaire offre des moulures et des perles, et le plus petit, des oves et des dents de scie. Deux de ces bandeaux retombent sur des colonnettes à chapiteaux ornés de monstres et de rinceaux; il y a, en outre, à gauche, un pied droit cannelé dont le chapiteau porte un démon accroupi; ce pied droit supporte le tympan qui devait être autrefois peint.

Les chapiteaux romans du Bourbonnais n'ont rien de bien particulier, ce sont toujours des feuilles d'eau, des galons, des imitations de l'antique, des entrelacs variés à l'infini et ordinairement fort élégants. Nous avons remarqué que, dans ce pays, les chapiteaux historiés sont relativement moins communs que dans les autres contrées où a régné le style roman Bourguignon. Nous ferons aussi observer que, dans certaines églises, un système d'ornementation a prévalu d'un côté, tandis que l'autre côté offre un système tout différent. Ainsi, à Iseure, les chapiteaux de droite de la nef portent des rinceaux variés, tandis que ceux de la partie gauche sont uniformément ornés de petites feuilles en forme d'écailles. De même, les chapiteaux de droite de quelques portails offrent des animaux et des monstres, tandis que l'ornementation de ceux de gauche est empruntée uniquement au règne végétal.

Voyons d'abord les chapiteaux historiés : le plus curieux est celui de l'église de Souvigny sur lequel sont sculptés des monnayeurs (1). Ce chapiteau, qui date du XII[e] siècle, a

(1) Les prieurs de Souvigny battaient monnaie.

trois faces : sur la principale, un religieux, la tête couverte de son capuchon, semble présider aux opérations de deux monnayeurs qui, armés de marteaux, battent monnaie à ses côtés. Sur une autre face, l'ajusteur, une balance à la main, pèse les deniers avant de les placer dans une bourse qu'il tient de la main gauche; enfin, sur le troisième côté, un moine serre les monnaies dans une poche à deux ouvertures.

Un chapiteau de Bourbon représente des musiciens qui jouent de divers instruments, et une femme qui semble témoigner par sés gestes, tout le plaisir qu'elle éprouve en les écoutant. Un chapiteau du déambulatoire de Souvigny, représente un sujet analogue, mais moins développé; on n'y voit que trois personnages.

On trouve encore à Souvigny des chapiteaux offrant les représentations suivantes : lé Christ, au nimbe crucifère, ayant de chaque côté de la tête l'A et l'Ω, bénissant ses apôtres de la main droite, tandis que de la gauche, il tient une croix triomphale; les apôtres, placés à droite, sont tournés vers lui et semblent écouter les paroles du divin maître ; un monstre dévore un homme, il le tient dans sa gueule par les pieds, mais deux autres hommes le défendent ; l'un donne un coup de lance au monstre, l'autre le frappe d'un coup de hache; un centaure lance une flèche contre une sirène à longs cheveux, un homme lui tire les cheveux et la queue, elle retient ses cheveux d'une main et porte des javelots dans l'autre.

La femme aux serpents, emblème de l'impureté, figure aux portails de Trévol, de Saligny et de Besson. On trouve aussi fréquemment des mélusines.

Quelques églises ont des modillons sculptés, mais, dans aucune, ces détails d'ornementation ne sont intéressants, on remarque, toutefois, à Saint-Sornin, un modillon représentant la trinité sous la forme d'une figure à quatre yeux

et à trois nez. Comme partout, les animaux hybrides abondent dans l'ornementation des églises romanes. On voit aussi fort souvent la fleur de lys plus ou moins parfaite sur les chapiteaux et sur les modillons. Un modillon roman de l'église de deux Chaises en offre une d'une forme très-élégante.

Parmi les chapiteaux non historiés, nous citerons ceux des églises de Souvigny (XIe et XIIe siècles), de Saint-Menoux, de Bourbon, de Franchesse, du Montet et d'Agonges (XIIe siècle).

Nous n'avons rien à dire de la sculpture des premières périodes ogivales qui ont laissé si peu de traces dans notre arrondissement ; pour la dernière période, nous nous contenterons d'appeler l'attention sur l'ornementation si élégante et si délicate des deux chapelles qui flanquent le chœur de l'église de Souvigny, dans lesquelles se voient les deux tombeaux des ducs de Bourbon, dont nous parlerons plus loin.

L'on ne trouve guère dans les églises du Bourbonnais, de ces bas-reliefs, de ces retables sculptés, qui sont assez communs dans les édifices religieux de la province voisine, le Nivernais. Mentionnons, cependant, les détails de la petite nef méridionale de l'église de Neuvy, qui offre des armoiries et quelques ornements ; ce bas-côté date du commencement du XVIe siècle. Disons, enfin, que de jolis fragments de sculpture se voient dans les chapelles de la cathédrale de Moulins.

Nous parlerons de la sculpture d'ornementation dans les chateaux et dans les maisons, quand nous en serons à l'architecture militaire et civile.

Statues.

Toutes les statues dont nous avons à parler sont des figures de la Vierge ou des saints ; nous laisserons pour un autre paragraphe les statues tombales. Nous commencerons par les figures de la Vierge. La plus ancienne se trouve

dans l'église romane de Meillers, elle est assise, habillée de vêtements raides et à plis serrés, elle tenait, sans doute, l'enfant Jésus sur ses genoux; sa tête est couverte d'un voile; la couleur brune dont elle est revêtue est bien sa couleur primitive; cette statue date des premières années du XIIe siècle. La Vierge noire conservée dans la cathédrale, date à peu près de la même époque : cette image est assise, d'une main elle tient l'enfant Jésus, de l'autre les débris d'un lys; elle est vêtue d'une sorte de chasuble et un voile couvre son front, son visage est noir et a les traits allongés; les traits de l'enfant sont à peu près semblables, il bénit à la manière latine, et il tient, de la main gauche, un livre sur sa poitrine; le siége sur lequel la vierge est assise, est plus moderne que la statue, nous le croyons du XIIIe siècle; ce siége a cinq côtés et deux étages, chaque étage est couronné d'arceaux affectant la forme d'une mitre, une inscription à peu près illisible les sépare.

Une troisième vierge, plus moderne, du commencement du XIVe siècle sans doute, se voit dans les bâtiments de l'ancien petit prieuré de Vernouillet, près de Bourbon-l'Archambault; cette statue richement vêtue, la tête couverte d'une sorte de capuchon, tient l'enfant Jésus sur ses genoux, ou plutôt le présente avec respect au monde qu'il bénit; les manches de sa robe sont longues et pendantes; la chaise sur laquelle Marie est assise, ornée d'arcades cintrées trilobées, est peinte en blanc avec des ornements rouges et verts. L'église de Bourbon possède une belle statue de la Vierge en marbre blanc, également assise et tenant l'enfant Jésus, qui vient de la sainte chapelle des ducs de Bourbon; elle est de la fin du XIVe siècle, ou des premières années du XVe, mais elle a été restaurée.

Les autres statues que nous devons signaler sont toutes à peu près de la même époque, de la seconde moitié du XVe siècle, ou des premières années du XVIe. C'est d'abord une

fort jolie Sainte-Marthe, dans l'église de Bourbon, puis quelques-unes des nombreuses statues des saints, en général assez laides, qui décorent l'église d'Iseure ; un Saint-Mammès, en évêque, retenant ses entrailles avec ses mains, au portail de l'église de Châteaux-sur-Allier, et, dans cette même église, un Saint-Michel, vêtu en chevalier du xvie siècle, portant au col le collier de l'ordre institué sous son nom, terrassant le diable qui est aussi habillé en chevalier; seulement son cimeterre et son petit bouclier, armes habituelles des infidèles, ne dénoncent pas moins l'esprit du mal que ses cornes, sa queue et ses pieds fourchus. La cathédrale de Moulins a une belle Mise au tombeau, de grande proportion, des premières années du xvi siècle.

Croix.

Au point de vue monumental, il y a trois sortes de croix : les croix de consécration, les croix hosannières et les croix élevées dans les cimetières ou autres lieux. Lors de la consécration d'une église, l'évêque trace avec le saint-chrème des croix sur les murs ou sur les piliers de l'édifice ; il était d'usage au moyen âge de sculpter, aux places où avaient été faites ces marques, des croix de pierre qui restaient comme un souvenir de la consécration solennelle. Nous n'avons, dans l'arrondissement de Moulins, que quelques croix de consécration peintes, peu anciennes et peu remarquables.

Nous pouvons ranger dans la catégorie des croix hosannières, la croix de Vieure qui s'élève au dessus d'un autel orné de moulures, et celle de Buxière-la-Grue, qui est munie d'un pupitre. Ces deux croix, les seules de l'arrondissement qui présentent quelque caractère, sont de la fin du XVe siècle.

Fonts baptismaux. — Bénitiers. — Autels.

L'ameublement des églises du Bourbonnais est en général assez moderne; on a enlevé, vendu, le plus souvent détruit

ou laissé détruire la plupart des objets anciens servant au culte, ou meublant les églises. Toutefois nous avons constaté encore la présence d'un certain nombre de ces objets que nous allons passer en revue.

Les anciennes cuves baptismales ont été presque toutes renouvelées à une époque moderne, nous n'en connaissons qu'une remontant à l'époque romane, c'est celle de Bessay, qui sert maintenant de bénitier. Ce fonts a une cuve à pans ornée de feuilles grasses et de masques grossièrement sculptés. Celui de Franchesse, laid, lourd et sans caractères bien marqués, est pédiculé composé : il est formé d'une cuve ronde, cantonnée de quatre colonnettes, à laquelle est jointe une piscine également arrondie, flanquée de deux colonnettes ; il date sans doute du XIIIe siècle.

Les autres fonts que nous avons observés sont de la fin du XVe siècle, ou des premières années du XVIe; tels sont ceux de St-Hilaire, de Lurcy-Lévy, de Châteaux-sur-Allier et de Bourbon ; ils se composent d'une cuve à six ou à huit pans, dont un côté est prolongé et renferme la piscine ; leurs pieds ont des moulures et quelquefois des écussons ; celui de Bourbon est le plus élégant, il est orné de feuillages et d'écailles, il porte cette inscription en lettres gothiques :

lan mil v^c^ po^r^ lois
ces fons fils faire
cvre. m. j. rachel.

Le fonts de Gipcy, du XVe siècle, est carré, ses parois offrent des arcatures et des écussons aux armes de France.

Nous n'avons trouvé aucun bénitier ancien valant la peine d'être signalé.

A l'époque romane, les autels étaient ou de forme cubique, ou composés de tables de pierre portées sur des colonnettes. Ces autels anciens sont fort rares, presque tous ont été changés contre des sarcophages en imitation de marbre, nous en connaissons deux à Montilly qui datent du

XIIe siècle : ils sont formés d'un massif contre lequel s'appliquent des colonnettes à chapiteaux ornés de feuilles plates et d'autres dessins de peu de relief, soutenant une table de pierre dont les bords sont taillés en biseau. Ces autels se trouvent dans les deux absides, celui de l'abside principale a quatre colonnettes, tandis que celui de la petite abside n'en a que deux.

L'autel de l'église d'Aubigny est aussi contemporain de l'édifice : il est de forme cubique, recouvert d'une dalle taillée en biseau, il n'a, du reste, rien de remarquable. La chapelle du château de La Salle-de-Vieure a un autel à moulures du XVe siècle. Dans l'église de Vieure se voient aussi deux autels fort simples du XVIe siècle, et un troisième de la même époque, orné de moulures et de jolis feuillages qui étaient peints.

La nef latérale de l'église de Neuvy a, comme nous l'avons dit, un autel du XVIe siècle, surmonté d'un retable en pierre d'Apremont. A Souvigny se trouve un autel de la renaissance dont le retable est orné des divers attributs des litanies de la Vierge.

L'ancien maître-autel de l'église abbatiale de St-Menoux, orné de marbres, richement sculptés, date du XVIIe siècle. Enfin un certain nombre d'églises possèdent des retables en bois doré des XVIIe et XVIIIe siècles. Le plus beau est peut être celui de St-Pourçain-sur-Bersbre.

Peintures murales.

Le badigeon a fait disparaître la plus grande partie des peintures murales qui ornaient beaucoup d'églises de l'arrondissement, cependant il en est resté des traces. Peu de pays ont eu autant d'églises décorées de peintures que le Bourbonnais, surtout, il est vrai, que la partie de cette province dont nous ne nous occupons point ici. Ces décorations remontent ordinairement à deux époques principales : le XIIe siècle et la première moitié du XIIIe, et les XVe et XVIe

siècles. Ce furent, au reste, deux époques fécondes dans la province, l'une par la foi de nos pères et la piété des moines, l'autre par la richesse et la libéralité des ducs et des seigneurs. Ces décorations d'époques diverses sont souvent superposées l'une à l'autre, de telle sorte qu'il faut traverser les plus récentes pour atteindre la plus ancienne.

Voici quel peut être, du XIIe siècle au XVIe, le système général d'ornementation d'un édifice.

Les murs de ces deux époques sont constamment couverts de petits appareils filés en rouge; seulement, au XIIe siècle, ces appareils n'ont qu'un trait dans le sens des assises, et deux traits dans leur largeur. Au XVe siècle, le plus souvent, ils n'offrent qu'un seul trait de tous côtés, excepté dans la voûte. Les appareils sont aussi parfois plus considérables, ils sont toujours plus réguliers, plus nets et filés à la règle.

Au XIIe siècle et au XIIIe, une étoile rouge formée de trois traits croisés, ou bien un fleuron rouge à six lobes, pendu à une tige bleuâtre, garnit parfois ces assises; rien de cela ne se trouve au XVIe. Un ornement court souvent dans toute la longueur de la voûte en berceau; cet ornement est quelquefois composé de chevrons affrontés. Au XVe siècle, il est ordinairement remplacé par une bande rouge qui souvent s'étend en forme de croix. Les colonnes reçurent un assez grand nombre d'ornements; le plus souvent ce furent des appareils semblables aux autres ou des marbrures. On rencontre aussi parfois des rinceaux et des colonnes bandées de diverses couleurs, ou ornées de chevrons, de bâtons rompus, de méandres.

Souvent à l'époque romane, les chapiteaux sont revêtus de couleurs vives destinées à faire ressortir les détails de sculpture; aux XVe et XVIe siècles, on leur appliqua parfois des teintes plates.

Les intrados des arcs reçurent des lignes d'appareils

et de rinceaux. Les archivoltes de ces arceaux furent ornées de petites arctures rougeâtres déliées, mais seulement dans les premières époques ; à la dernière période ogivale on trouve à leur place des claveaux jaunes, rouges ou gris d'un effet un peu lourd. Les parties absidales étaient naturellement ornées avec plus de richesse, on y plaçait souvent des peintures historiées.

Dans la décoration des XIIe et XIIIe siècles, l'ornementation, plutôt végétale que géométrique, est riche et abondante, elle montre assez peu de régularité, mais une grande liberté d'exécution et une facilité de pinceau qui ne se trouvent plus aux dernières époques, où l'ornementation, géométrique surtout, est régulière mais froide.

Après ces considérations, empruntées en partie à un excellent travail du R. P. Desrosiers sur la peinture murale en Bourbonnais, voyons quelles sont les églises de notre arrondissement qui offrent des restes bien visibles de décoration polychrome.

L'église la plus intéressante, à ce point de vue, est celle de Buxière-la-Grue, dont le badigeon assez léger, tombé en quelques endroits et cédant facilement au couteau, laisse voir les peintures ; les colonnes et les piliers sont couverts de marbrures roses tachetées de rouge, et jaunes tachetées de gris ; les chapiteaux sont riches de couleurs ; des ornements d'une grande variété couvrent les intrados et les archivoltes des arcs ; les tympans des arceaux sont garnis d'enroulements bleus, ornés de fleurons rouges; il doit y avoir des peintures historiées dans les transsepts et dans les absides. La décoration de cette Eglise nous paraît être des premières années du XIIIe siècle.

L'église de Couleuvre a ses colonnes ornées de gracieux rinceaux malheureusement en grande partie effacés. On trouve aussi des traces de peintures à Iseure, à St-Hilaire, à Vieure, à Bessay-le-Monial, à Souvigny et à Agonges; cette

dernière église offre, en outre, dans une chapelle, des figures du XVI[e] siècle, et contre la paroi opposée, la légende des trois morts et des trois vifs peinte à peu près à la même époque. L'abside de la petite église de Molinet, convertie en sacristie, montre de grandes figures de saints, qui ne sont pas sans mérite; elles datent du XVI[e] siècle. C'est également du XVI[e] siècle que sont les peintures presqu'effacées de l'église de Bourbon-Coutard, maintenant convertie en grange. L'église de Meillers, dont l'ornementation polychrôme paraît de la première époque, a été restaurée avec intelligence. Enfin, on trouve des fragments de peintures dans d'autres églises, mais ils sont trop peu importants pour que nous en parlions ici. Nous ne pouvons, cependant, terminer ce paragraphe sans mentionner les belles peintures de M. Anatole DAUVERGNE, qui garnissent les parties absidales de l'Eglise de Bourbon-l'Archambault. M. DAUVERGNE est non seulement un peintre habile, mais encore un savant archéologue; il a fait preuve de savoir et de talent dans cette œuvre, l'une des plus considérables de ce genre qui aient encore été entreprises.

Meubles. — Tableaux. — Vases sacrés. — Cloches, etc.

Nous avons dit que l'ameublement de nos églises est tout à fait moderne, aussi sommes-nous assez embarrassé pour trouver quelques objets anciens parmi ceux qui y sont conservés. L'église de Bourbon a une grille que nous croyons du XII[e] siècle; les peintures des portes des églises de Franchesse et d'Agonges sont romanes.

Il existe dans l'église de Souvigny, une grande armoire de pierre, du commencement du XV[e] siècle, qui est fort riche; elle servait à renfermer des reliques. Les volets sont en bois et décorés de peintures : on y voit les figures de St-Mayeul et de St-Odilon, et la représentation de miracles opérés par ces saints personnages. C'est un des rares

exemples de ces meubles à demeure, si communs autrefois dans les églises et partout détruits maintenant.

La cathédrale de Moulins possède un magnifique tableau à volets représentant, au milieu, la Vierge et, sur les volets, le duc de Bourbon PIERRE II, ANNE de France sa femme et leur fille SUZANNE, alors enfant, qui fut depuis la femme du connétable de Bourbon. Au revers de ces volets une Annonciation est peinte en grisaille. Ces belles peintures sont attribuées à GHIRLANDAIO.

Mentionnons aussi le joli tableau sur bois, du XVIe siècle, de l'église de Vieure, représentant St-Luc faisant le portrait de la Vierge qui tient l'Enfant JÉSUS, ce tableau offre de fort jolis détails, il est signé d'un peintre flamand, on lit sur la bordure du manteau de la vierge en lettres d'or : *Colin. De. Coter. Pingit. Me. In. Brabancia. Brvsellé* et plusieurs fois ces autres mots :

Avę. Regina. Celorvm.

L'église de St-Ennemond a aussi un tableau des premières années du XVIe siècle représentant la Vierge sur un fond d'or.

Nous avons vu, dans l'église de St-Menoux, deux reliquaires intéressants : l'un en bois recouvert de cuivre, de forme elliptique, renferme cinq reliques décrites par ces légendes qui se lisent en lettres capitales gothiques :

de templo. dni : d. calvarie : d. sepvle : s. mari :
directo ; b.. marie

L'autre, plus élégant et d'une forme un peu plus moderne, est monté sur un pied et offre une jolie petite statuette de St-Guillaume en évêque ; on lit derrière, en lettres capitales gothiques :

✝ *iho. est oncia. digiti. beati. Guill*

Ce dernier reliquaire a été réparé, il est de la fin du XIIIe siècle ou des premières années du XIVe, tandis que l'autre est sans doute des premiers temps de la période ogivale.

Un petit reliquaire de 1625, qui renfermait autrefois des reliques de St. Pourçain, se trouve dans l'Eglise de St-Pourçain-sur-Besbre.

Nous ne connaissons pas, dans l'arrondissement, de calices anciens. L'église de Souvigny possède deux calices en verre grossier bleuâtre, qui ont longtemps passé pour remonter à une haute antiquité; ces vases, de la forme la plus moderne, ont été fabriqués pour servir au culte pendant la révolution.

Quelques paroisses ont conservé des fers à hosties du moyen-âge et de la renaissance : les plus anciens, ceux du XVe siècle, offrent la matrice de deux grandes hosties portant, d'un côté, Jésus-Christ en croix, accosté du soleil et de la lune et de deux monogrammes en lettres minuscules gothiques, et de l'autre, N.S. assis sur l'arc-en-ciel, bénissant; les petites hosties portent ou un monogramme ou un crucifix. Les fers du XVIe siècle sont à peu près semblables. Lurcy-Lévy, Couleuvre, Deux-Chaises, Treban, etc., ont des fers semblables.

Les plus anciennes cloches de l'arrondissement sont celles de Souvigny; nous n'avons pu en examiner qu'une, laquelle porte, en lettres capitales gothiques, l'inscription suivante :

+ Xps : rex : venit : in : pace : deus : omo : factus : est : menten : santan : spontanen : honbren : deo : et : patrie liberacionen : +i : chaselli : sacrista : loci : fecit : fieri : VII die : mensis : marii. +anno dni millio : CCCC^o octo.

henrycus de yserpano. p. s.

Les deux clochers de Souvigny portaient chacun le nom de l'un des saints protecteurs du prieuré, St. Mayeul et St. Odilon, et dans chaque clocher se trouvaient deux cloches : la plus grosse du clocher de saint Mayeul; celui du côté du sud, porte l'inscription que nous avons lue et que nous venons de donner; la plus petite, qui n'existe plus,

offrait cette autre légende que nous donnons, à cause de l'intérêt qu'elle présente ; d'après des notes manuscrites anciennes :

Mentem sanctam spontaneam honorem
Dei et patriæ liberationem. ✠ Dom Antoine
de Lespinacé secretain de ce lieu me fit
refaire en lan mil IIIIccccIIIIxx et XIIII et
etoit prieur Dom Pierre Beguyn.

Les deux cloches du clocher nord, dit de St. Odilon, portaient : l'une, la première partie des deux inscriptions que nous venons de citer, la seconde, ces mots :

Ecce ✠ domini fugite partes adversæ.
Christus rex venit in pace Deus.
Homo factus est ✠ Jesus Christus.
i chaselli sacrista huius loci fecit fieri.
Anno domini M CCCC°III° in mense maii.

Les autres cloches gothiques que nous avons examinées portent des dates de 1494 à 1627 ; il est assez remarquable que celle de cette dernière année ait son inscription en lettres minuscules gothiques.

Nous ne citerons pas les légendes de toutes ces cloches qui, en général, donnent le nom du parrain, des noms de saints et des invocations. Les cloches les plus anciennes se trouvent à St-Pourçain-sur-Besbre, à La Ferté-Hauterive, à Diou, à Bagneux et au Veurdre. Presque toutes ces cloches gothiques sont d'une jolie forme, elles sont ornées de petites figures de saints, de croix fleuronnées et d'armoiries.

Vitraux.

Notre arrondissement est peu riche en vitraux et nous croyons que nos églises n'en ont jamais eu beaucoup. Les plus anciens sont deux petites figures d'évêque, assez jolies, qui garnissent les baies de l'église romane de Coulandon ; ces figures nous paraissent du XIII[e] siècle.

La dernière période ogivale a laissé des fragments des

verrières de Souvigny, qui devaient être magnifiques, à en juger par ce qui nous en reste. «L'Ancien Bourbonnais» a donné les dessins des verrières de la cathédrale de Moulins qui datent en partie de la fin du XVe siècle, en partie des premières années du siècle suivant ; ces verrières sont belles et fort curieuses au point de vue de l'iconographie historique, car on y voit les figures de plusieurs ducs de Bourbon, de leurs femmes et de leurs enfants ; on y remarque surtout le portrait du cardinal-duc, Charles de Bourbon, dont le visage offre le type caractéristique de la maison de Bourbon.

Enfin quelques églises de campagne ont des fragments de vitraux, mais aucun n'est assez important pour mériter une mention.

Tombeaux. — Pierres tombales.

Les plus beaux monuments funéraires du pays sont les tombeaux des ducs de Bourbon qui se voient dans l'église de Souvigny. Le plus ancien des deux monuments est dans la chapelle située au sud du chœur, dite chapelle vieille ; il fut construit au XVe siècle. Il offre, sur un sarcophage de marbre noir, les statues en marbre blanc de Louis II, duc de Bourbon, et d'Anne, dauphine d'Auvergne, sa femme. Ces statues, malheureusement mutilées, sont fort belles. L'autre monument, placé dans la chapelle dite chapelle neuve, offre également, sur un sarcophage de marbre noir, les statues en albâtre de Charles II et de sa femme, la duchesse Anne de Bourgogne. Ces figures, plus modernes que celles dont nous venons de parler, sont moins belles ; le sarcophage était autrefois orné de petites figures placées sous des ornements d'architecture.

L'église de Souvigny renferme encore la statue tombale de Marie de Hainault, femme de Louis Ier duc de Bourbon ; cette statue était dans l'église des Cordeliers de Champaigre,

aujourd'hui détruite, qui servit de lieu de sépulture à beaucoup de princes de la maison de Bourbon.

Nous avons remarqué une statue de chevalier du XVme siècle, en marbre, placée dans une niche de la façade du château de Bots (canton de Souvigny); cette statue provient sans doute de quelque tombeau, nous n'avons pu en retrouver la provenance.

On voit dans la chapelle du Collège de Moulins, autrefois Eglise de la Visitation, le tombeau du duc Henri de Montmorency, élevé par sa veuve, Marie-Félicie des Ursins, en 1652. Ce tombeau est fort beau, mais on y trouve l'expression maniérée et exagérée de la statuaire du XVIIe siècle. La statue du duc, en costume romain, à demi couchée sur le sarcophage, tourne la tête et semble éviter de regarder celle de sa femme qui pleure à ses pieds.

Enfin une figure en demi-relief, assez grossière, des dernières années du XVIe siècle, se remarque dans l'église de Couleuvre; elle indique la tombe d'un personnage de la famille de VILLARS-BLANCFOSSÉS.

Nous possédons encore quelques pierres tombales gravées au trait. La plus ancienne, qui se trouve dans l'église de Gennetines, offre la représentation d'un chevalier en costume de guerre du XIIIe siècle, vêtu d'une cotte de mailles et, par dessus, d'une longue robe et d'un manteau; ses pieds reposent sur un lion, et, à sa gauche, sont placés son écusson, portant une croix, et son épée. Au dessus de sa tête, se dessine une arcade trilobée, accostée de deux anges thuriféraires. On lit autour de la pierre et au dessus de l'arcade, ces lignes en lettres capitales gothiques :

+ messires : guillomes : de tovnin : git ci :
cvi : dex : face : bone : merci :
provdovns : fu : et bons : crestien :
. . . .
por sqv amme : et por les vostres

por dex : dites : vos pater nostres :
en lam : de lin : de lincartivm :
M : CC : LXI :
trespassa : lov : premier : iovr de : marz

Dans une chapelle de l'église de St-Pourçain-de-Malchère, figure le tombeau de Jean d'Orvalet, grand veneur du duc Pierre II de Bourbon, et de sa femme. Les deux personnages, le mari revêtu de son armure, et la femme en riche costume du temps, sont représentés assez grossièrement, voici l'inscription qui se lit autour, en lettres minuscules gothiques :

Cy gist jehan dorualet escuier seigneur
dud. lieu. . . . .
iour dauril la mil Vc XII et damoiselle
marguerite de la trolliere feme laquelle
trespassa. priez dieu por lae.

Une tombe, à peu près du même temps, sans inscription, fait partie du dallage de l'église de Trevol, prés de Moulins; elle porte les figures d'un chevalier de la famille de Bonnay, armé de toutes pièces, et d'une dame, la tête couverte d'un voile; un lion et un chien sont couchés aux pieds de ces personnages, dont les têtes reposent sur des coussins; les figures et les mains sont incrustées en marbre blanc.

On trouve fréquemment en Bourbonnais des cercueils de pierre dont il est difficile de préciser l'âge; nous en avons vu un à St-Plaisir qui nous paraît fort ancien : il est beaucoup plus large à la tête qu'aux pieds et son extrémité la plus large offre, en relief, une croix cantonnée de quatre sautoirs, si nous pouvons employer ici ces termes héraldiques.

Nous ne connaissons, dans l'arrondissement, aucune tombe extérieure.

Epigraphie.

Aucun pays n'offre peut être aussi peu d'inscriptions que le Bourbonnais ; nous n'avons aucune inscription romaine

dans l'arrondissement; nous en trouvons, de la période romane, en lettres capitales mêlées d'onciales, aux portails d'Autry et de Meillers et à la colonne à pans de l'église de Souvigny. Sur deux pierres de l'abside de cette même église de Souvigny se lisent des épitaphes, ou plutôt des inscriptions commémoratives, gravées avec assez peu de soin; voici l'une de ces inscriptions :

Kl. marcii. obiit giraldus sacerdos et monac' (sic)
qui legit hoc dicat cv scis iste quiescat

Au dessus de la porte de la chapelle du château de Panloup, on a incrusté une pierre sculptée, probablement des premières années du XIII[e] siècle, offrant un agneau pascal et une inscription en lettres onciales. Nous ne connaissons, des XIII[e] et XIV[e] siècles, que les inscriptions des pierres tombales que nous avons données plus haut; elles sont, comme nous l'avons dit, en lettres capitales gothiques. La légende de la cloche de Souvigny, de 1403, est en caractères semblables.

Ce fut à la fin du XIV[e] siècle, ou au commencement du XV[e], que les lettres minuscules anguleuses, dites gothiques, furent employées; on en fit usage, pendant la troisième période ogivale et pendant la plus grande partie du XVI[e] siècle, concurremment avec les capitales, mais il est à remarquer que plus on avance, plus les lettres anguleuses s'élargissent, s'écartent et perdent leur forme primitive et leur régularité.

L'inscription la plus moderne en lettres gothiques que nous connaissions dans l'arrondissement, est celle de la cloche de Bagneux, datée de 1627.

Du XV[e] siècle, nous avons : l'épitaphe du duc CHARLES II à Souvigny, et une autre petite épitaphe dans la même église; on voit sur les vêtements d'une statue de la Vierge, à Iseure, et dans les vitraux de la cathédrale, de ces caractères dits *fleuris*, qui furent souvent en usage du temps de Louis XII.

Presque toutes les inscriptions du XVI[e] siècle sont en lettres capitales romaines ; elles ne sont pas nombreuses, du reste, et c'est à peine si nous en trouvons deux ou trois qui méritent d'être données.

On lit sur la façade de l'église d'Iseure, au milieu d'un cartouche en forme de *titulus* :

Cy. devant. gist. le. corps. consome
De. fev. gilles. mazvrier. svrnomme
En. son. vivant. estoit. orfèvre
Mettant. pierres. fines. en. œvvre
Il. trespassa. bien. men. remembre
Le XVI[e]. iour. de. novembre
.M.D.L.I
O. vovs. humains. qvi. cy. passez
Priez. diev. povr. les. trespassez
.Amen.

Dans la cathédrale, on lit au dessus de la figure d'un cadavre rongé des vers, sculpté en pierre, ces lignes datées de 1557:

Olim. formoso. fveram. qvi. corpore, pvtri.
Nvnc. svm. tv. simili. corpore. lector. eris.

Dans une maison de la rue des Grenouilles à Moulins :

Sit. diadema. pvdor. thalami. qvi. pectora. vincit.
Vt. nos. ivnxit. amor. nostro. sic. parta. labore
Vnanimos. animos. operet. vna. domvs.
1592.

A Moulins, au milieu d'un élégant cartouche, sur la façade d'une maison de la rue de Bourgogne.

Mil-cinq-cenz-qvatre-vingtz et hvict
Leonard venvat me feist faire
En ce liev d'ov mon adversaire
Le hvgvenot m'avoist destrvit

Pour terminer ce paragraphe, disons que l'on remarque des signes d'appareilleurs sur quelques pierres des églises

de Montilly, de Couleuvre, de Bourbon, d'Igrande, et des châteaux de Bourbon et de La Condamine ; ces signes, du reste, n'ont rien de particulier et ressemblent à ceux que nous avons vus sur des monuments d'autres provinces.

Enseignes.

La ville de Moulins a conservé quelques anciennes enseignes de marchands. L'une, rue de Bourgogne, des premières années du XVIe siècle, bien que des chiffres gravés postérieurement à côté d'elle semblent lui assigner une date plus moderne, porte le cerf ailé qui fut l'un des emblêmes des ducs de Bourbon. D'autres, rue St-Nicolas et rue de l'Eperon, du XVIe siècle, offrent des ancres; ce sont des enseignes de mariniers. Rue des Bouchers, le linteau d'une porte offre un écusson vide, un couperet et des couteaux, enseigne d'un boucher. Rue des Anglais, une bisaigüe, un compas et une hache sculptés indiquaient la demeure d'un charpentier Une gerbe, avec la date 1683, rue de l'Eperon, était l'enseigne d'un boulanger.

Châteaux.

Les Châteaux du moyen-âge et de la renaissance sont en assez grand nombre dans l'arrondissement de Moulins; nous nous contenterons d'indiquer ici les plus remarquables.

Les premières constructions militaires de la féodalité furent grossièrement imitées de celles des Romains ; il est à remarquer que jamais les traditions romaines ne furent tout à fait oubliées par les architectes militaires du moyen-âge. Antérieurement au XIe siècle, les châteaux se composaient ordinairement de deux enceintes concentriques, formées par des fossés plus ou moins profonds, et par des remparts de terre surmontés de palissades. Au centre, se trouvait le donjon, solide tour ordinairement carrée, en bois ou en maçonnerie, reposant sur une butte artificielle, c'était la demeure du Baron et le dernier refuge en cas de prise des ouvrages extérieurs. Le logement des soldats, les

écuries et les autres bâtiments de servitude étaient placés entre les deux enceintes.

Au XIe siècle, la forme des châteaux resta presque la même, seulement les constructions prirent plus d'importance et de solidité. A cette époque, les châteaux renfermaient des garnisons peu nombreuses qui se fiaient surtout à l'épaisseur et à la solidité de leurs murs. Il en fut autrement plus tard, on diminua la force des murailles pour en étendre le front ; ce fut le principal changement qui s'opéra à la fin du XIIe siècle, dans l'architecture militaire. Sous l'empire de ce nouveau système, de solides remparts comprirent dans leurs courtines créuelées une bien plus vaste étendue de terrain ; ces enceintes furent uniformément carrées pour les châteaux de médiocre importance, mais elles affectèrent des formes diverses pour les châteaux considérables ; elles furent souvent doubles et triples ; leurs angles étaient défendus par de grosses tours la pluspart rondes.

La porte d'entrée, située ordinairement au milieu de l'une des faces du polygone, devint elle-même une petite forteresse. Le donjon était toujours la résidence du seigneur, mais il avait pris un grand développement, souvent il renfermait une cour intérieure ; la chapelle, le chartrier et les principaux appartements y étaient compris. Les bâtiments de service étaient toujours placés entre les diverses enceintes. Quelques-unes des tours qui flanquaient les murailles furent construites de manière à pouvoir être défendues séparément. C'était, du reste, un usage général au moyen-âge, de rendre le plus possible indépendants les uns des autres les divers ouvrages militaires qui défendaient une ville ou un château.

Comme on le voit, la plus belle époque de l'architecture militaire fut le XIIIe siècle ; au XIVe et au commencement du XVe, on construisit encore quelques forteresses sur le même plan polygonal, mais après les guerres des Anglais, on

cherche moins à rendre les châteaux forts qu'à en faire des résidences agréables. La féodalité guerroyante du moyen-âge avait été abattue par tous nos désastres, et le règne de Louis XI venait de lui porter le dernier coup ; on ne bâtit plus dès-lors que des manoirs, et les ouvrages de défense dont on continua à les entourer n'eurent pour but que de témoigner de la puissance de leurs possesseurs.

Les châteaux des premières époques ne sont pas communs dans notre arrondissement, nous ne connaissons guère qu'une partie du château de Montcoquier, entre St-Pourçain et Meillard, qui nous paraisse du XII[e] siècle; les étages inférieurs des tours de Bourbon-l'Archambault, les parties des murailles qui avoisinent ces tours et l'enceinte de Toury-sur-Besbre sont du XIII[e] siècle. Nous avons du XIV[e] siècle, le beau château de Fourchaud, en grande partie conservé dans son état ancien ; sa haute tour carrée peut être considérée comme le plus beau spécimen des *maisons fortes* en Bourbonnais. Ces maisons fortes consistent en un corps de logis plus ou moins développé, quelquefois en forme de carré long, quelquefois en forme de croix; elles furent particulièrement élevées aux XIV[e] et XV[e] siècles; la Lande, près du Montet, et Noyant sont des maisons fortes, le premier de ces châteaux appartient au XIV[e] siècle, le second au XV[e]. Le haut des tours de Bourbon-l'Archambault et la plus grande partie des constructions derrière ces tours sont encore du XIV[e] siècle.

Le XV[e] siècle est la période qui a laissé le plus de châteaux en Bourbonnais; ce fut, en effet, l'époque la plus florissante des ducs et de la noblesse du pays. Les plus intéressants de ces châteaux sont ceux de La Salle-de-Vieure, de La Salle, près de Meillers, de Montaret, dont la base des tours est peut être du XIII[e] siècle et qui renferme de belles cheminées décorées de sculptures et de peintures; de Toury-sur-Allier, qui était autrefois le siège de l'une des premières

baronies de la province; de Confay, d'Avrilly, bâti par ANNE de France; de Beauvoir, dont l'aspect est plus imposant que le château n'est réellement curieux; d'Issard, dont la tour assez jolie offre dans son ornementation le soleil de CHARLES VII; de Couson, de Boucé, de Ris, de Chambonnet, etc.

C'est aussi aux premières années du XVe siècle que nous croyons devoir attribuer la grosse tour carrée du château de Moulins qui sert actuellement de prison. Nous ne devons point oublier non plus de mentionner ici certains petits châteaux assez élégants qui se trouvent aux environs de Bourbon-l'Archambault et que nous attribuons au XVe siècle; ce sont des maisons fortes dont les angles sont munis de contreforts en forme de tourelles pleines, qui donnent beaucoup de grâce à ces monuments; Logère dans la commune d'Agonges et le Plessis dans celle d'Autry-Issard sont les plus intéressants de ces petits manoirs.

Au XVIe siècle, les châteaux deviennent des habitations commodes, élégantes qui conservent quelquefois encore l'apparence des forteresses féodales. On peut citer pour cette époque : le Ryau, avec son charmant appareil de briques rouges et noires, appareil qui fut employé presque partout dans cette partie du Bourbonnais, pour les constructions soignées des XVIe et XVIIe siècles, Clusor, Bayeux, Chapeau, Panloup et beaucoup d'autres moins considérables.

Nous avons, du XVIIe siècle, les parties les plus intéressantes du beau château de Saligny, le château de St-Gerand-de-Vaux, une porte fort élégante flanquée de pavillons à Avrilly, et enfin Souis qui fut, dit-on, élevé pour recevoir LOUIS XIV.

Nous devons encore mentionner ici la restauration bien entendue du château de Bressolles, et une construction nouvelle, le château des Melets, près de Moulins qui fait le plus grand honneur au talent de l'architecte, M. DURAND, et au goût de son ancien propriétaire feu M. le comte de CHAMPFEU.

Constructions civiles. — Maisons.

Près du château de Bourbon se trouve un moulin fort curieux dont certaines parties remontent au XIIIe siècle ou au premier XIVe. La tour de l'horloge de Moulins a été construite au XVe siècle, son couronnement fut refait au XVIIe. La partie du château de cette ville où est la gendarmerie, fut élevée, au commencement du XVIe siècle, par la duchesse ANNE de France, c'est une charmante construction, ornée de sculptures très fines. La ville de Moulins a conservé un hôtel du XIVe siècle, arrangé au XVIe, l'ancien hôtel Babute, connu sous le nom d'hôtel Coiffier de Demoret. Cette ville renferme aussi de jolies maisons des XVe, XVIe et XVIIe siècles, que l'on détruit ou que l'on abime tous les jours.

Etudes et mouvement archéologiques.

Depuis longtemps déjà Moulins est un centre artistique ; «l'Art en province», revue qui a paru avec succès, pendant près de vingt ans, avait été créé par Achille ALLIER et avait entretenu dans le pays le goût des lettres et des arts. M. DESROSIERS, l'habile éditeur, dont les magnifiques publications sont connues de tout le monde, encourageait ces goûts par les splendides ouvrages qui sortaient de ses ateliers ; maintenant la Société d'émulation de l'Allier, composée d'hommes de savoir et de talent, conserve les nobles traditions qui font vivre le pays d'une vie intellectuelle bien rare à trouver dans nos provinces.

Le mouvement archéologique se fait aussi sentir dans les constructions: Moulins va bientôt avoir une belle église construite par M. LASSUS, dans le style du premier XIIIe siècle; sa cathédrale sera achevée. Partout les églises romanes et gothiques sont habilement restaurées, les nouvelles sont bâties d'après les données de notre architecture nationale. Partout on donne aux châteaux l'aspect élégant de ceux du moyen âge et de la renaissance. Le pays est donc en bonne voie artistique, espérons qu'il ne s'en écartera jamais.

TABLEAU SYNOPTIQUE des Monuments

Monuments

COMMUNES.	PAROISSES.	DIOCÈSE (1)	COLLATEURS.	XIe Siècle. 1e	XIe Siècle. 2e	XIIe Siècle. 1e	XIIe Siècle. 2e
Cantons de Moulins.							
Moulins.	Cathédrale.	A.					
»	St-Pierre (Carmes).	»					
»	St-Jean.	»					
»	Sacré-Cœur (St-Nicolas).	»					
»	Chap. du Coll. (Visitation)	»					
Bressolles.	Bressolles,	C.	P.de Souvigny				
Gennetines.	Gennetines.	A.	P.de Montemp.			Église.	
	Lucenay-en-Vallée.	A.	L'Evêque.	Église détruite.			
St-Ennemond.	St-Ennemond autrefois St-Symphorien.	A.				Église.	
Toulon-sur-Allier.	Toulon-sur-Allier.	A.			Église.		
Iseure.	Iseure.	A.	Ab. St-Menoux.	Trans. Chœur. pet. abside.			Nef
	St-Bonnet.	A.	L'Evêque.	Église détruite.			
Aubigny-sur-Allier	Aubigny sur Allier.	B.	Ab. St Sulpice.			Église.	
Avermes.	Avermes.	A.	L'Evêque.	Église détruite.			
Bagneux.	Bagneux.	B.	Ab.St-Menoux.			Abside.	
Coulandon.	Coulandon.	B,	P.de Souvigny	Chœur.		Nef.	
Montilly.	Montilly.	B.	Ab.St-Menoux.	Intertrans. Clocher		Nef. Chœur. Aut	
Neuvy.	Neuvy.	C.			Egl. Cloc.		
Trevol.	Trevol.	A.				Portail. nef	abs
Villeneuve s. Allier	Villeneuve s. A.	N.					
	Aurouer.			Église détruite.			
Canton de Bourbon.							
Bourbon-l'Arch.	Bourbon-l'Arch.	B.	Ab. St-Menoux			Église	
	Pr. de Vernouillet	id.					
Buxière-la-Grue	Buxière-la-Grue	id.	P.de Souvigny				Eg. abs. i
Franchesse.	Franchesse.	id.	id.			Toute	l'Églis
St-Aubin.	St-Aubin.	id.	id.				Églis
	Bessay-le-Monial.	id.	id.			Église.	
St-Hilaire.	St-Hilaire.	id.	id.				Églis
St-Plaisir.	St-Plaisir.	id.	id.			Toute	l'Églis
Vieure.	Vieure.	id.	Chap. de St. Ursin de B.				Ne
Igrande.	Igrande.	id.	P.de Souvigny				Églis
Canton de Chevagnes.							
Beaulon.	Beaulon.	A.					Absi
Chevagnes.	Chevagnes.	A.	Ab. de Corbigny				
Chézy.	Chézy.	A.	L'Evêque.	Église détruite.			
Ganay-s.-Loire.	Ganay.	A.	P. Montembert				
Garnat.						Église.	

(1) A. Autun, B. Bourges, C. Clermont, N. Nevers.

s l'Arrondissement de Moulins.

Religieux. Monuments Civils. Châteaux.

ransition. IIe siècle.	XIVe Siècle	XVe et XVIe Siècles	Églises INSIGNIF. ou Modernes.	XIIe Sièc.	XIIIe S.	XIVe Sièc.	XV-XVIe.	XVIIe s.	XVIIIe et mod.
						Hôtel Caffi.	Rest. du Ch. Maisons. Tour de l'horloge.	Haut de la T. de l'hor. Maisons P. de justic.	Pont.
		Chœur.							
		Église.							
		Église.							
lise mod.									
		(XVIIe siècle.) Chap.							
			Église.		Tour ronde		Tour carr.		
		qq. parties, Vitraux.							
ide princ.		Chapelles.	Haut du cloch.						
								Segange.	
			Nef.						
							Sartilly.		
itraux.		Porche.							
							Confay.		
							Toury.		Les Mel-
		Pet. nef sud.							
		Reman. Chap.	Clocher.				Avrilly.	Porte d'Av.	lets.
		Église.						Le Ryau.	
		Chapelle.	Par. absi. XIIe		Base des Tours.	Haut des Tours.	Tours.	Maisons.	
		Église.							
absides carrées.	Flèche.				La Condamine.				
		Reman. Por.							
		Porche.							
		Parties absid.					La Salle.		
							Pontlung.		
maniement									
Ch. Cloc. (mod.)			Nef.						
		Église.							
			Église.						
									Torcy.
		Chapelle.							

Monumen

Communes.	Paroisses.	Diocèse	Collateurs.	XIe Siècle. 1er	XIe Siècle. 2e	XIIe Siècle. 1er	XIIe Siècle. 2e
Canton de Chevagnes. (Suite)							
La Chapelle-aux-Chasses.	La Chapelle.	N.	P. du Lieu.	Église détruite.			
	Pré de La Chapelle.	N.	Abbé de S-Gn d'Auxerre	Id.			
Lusigny.	Lusigny.	A.	L'Evèque.				
	S.Pourçain de M	A.	Abbesse de S-P. de Lyon				Égl
Paray-le-Fraisy	Paray-le-Fraisy	A.	L'Evèque.			Abside.	
St-Martin-des-Laids	St-Martin.	A.	Id.			Église.	
Thiel.	Thiel.	A.	P. de Jaligny.				Égl
Canton de Dompierre.							
Coulanges.	Coulanges.	A.	L'Evèque.				Absi
Diou.	Diou	A.	Id.	Abside,			
Dompierre.	Dompierre.	A.	P. de Jaligny.			Porche ?	
	Bourbon-Coutard.	A.				Église.	
Molinet.	Molinet	A.	P. de Marcigny			Église.	
Monétay-sur-Loire.	Monétay.	A.	L'Evèque.				
Pierre fitte.	Pierre fitte.	A.	Id.				
S. Pourçain-sur-Besbre.	St-Pourçain.	A.	P. de Jaligny.			Intertr.	
	Le Pal.	A.	Id.	Église détruite.			
Saligny.	Saligny.	A.	Ab. S-Martin de Nevers.	Façade.		Chœur.	Clo
Vaumas.	Vaumas.	C.	P.de Souvigny				
Canton de Lurcy-Lévy.							
St-Léopardin-d'Augy.	St-Léopardin.	B.	Ab. de S-Sulpice	Église détruite.			
	Augy.	B.	Id.				
Châteaux-sur-Allier	Châteaux-sur-Allier	N.	P. de S-Pierre le Moûtier			Église.	
Couleuvre.	Couleuvre.	B.	Ab. de Plainpied			Église.	
Couson.	Couson.	B.	Ab. de S-Sulpice				
Limoise.	Limoise.	B.	P.de Souvigny	Église détruite.			
Lurcy-Lévy.	Lurcy.	B.	Ab. de S-Sulpice			Église.	
Neure.	Neure.	B.					Ab
Pouzy.	Pouzy.	B.	Evèque.			Église.	
	Mezangy.	B.	P.de Souvigny				
Le Veurdre.	Le Veurdre.	B.	Id.			Église.	Pe
	Pr. de Lorette.						
Canton du Montet.							
Châtel-de-Neuvre	Châtel-de-Neuvre.	C.	P.de Souvigny	Église.			
	St-Germain d'Entr.	C.	Id.			Église	
Châtillon.	Châtillon.	B.	Id.	Église détruite.			
Contigny.	Contigny.	C.	S-Lazare de Paris	Église.			Cl

Religieux. Monuments Civils. Châteaux.

…nsition. XIII°	XIV° Siècle	XV° et XVI° Siècle.	INSIGNIF. ou Modernes.	XII° Siéc.	XIII° S.	XIV° Siéc.	XV XVI°.	XVII° s.	XVIII° et mod.
		Chapelle.					Orvalet.		
			Nef. Chapelles.						Chât.
		Nef. Chapel.					Chambonnet.		
			Nef.						
			Nef. Chœur.						
		Portail. Chapelle.	Église.						
			Église.						
		Nef, Chapel.	Abside.		Toury enceinte.		Toury. Beauvoir. Chât. int. Préréal.	Chât. ext.	
		Chapelles. Église.							
Portail.			Église.						
Chœur.		Chapelles. Chœur.	Église.				Château. Les Bordes.		
		Nef. Chapel.							
Remaniée.						Tour enc.	Château.		
		Église.							
		Eglise (XVII°)							
							Morlin neuf Logère		

M[illegible]

Communes.	Paroisses.	Diocèse	Collateurs.	XIe Siècle. 1^e	XIe Siècle. 2^e	XIIe Siècle. 1^e	XIIe Siècle. 2^e
Canton du Montet. (Suite).							
Cressanges.	Cressanges.	B.	P. de Souvigny				
	Comps.	B.	Id.	Eglise détruite.			
Deux-Chaises.	Deux-Chaises.	B.	P. du Montet.				Eglise.
Meillard.	Meillard.	C.	P. de Souvigny	Église.			
Monétay-s.-All.	Monétay.	C.	Id.				
Le Montet.	Le Montet.	C.	P. du Montet.				Eglise.
Rocles.	Rocles.	B.	Id.				Portail.
St-Sornin.	St-Sornin.	B					Eglise.
Le Theil.	Le Theil.	B.	P. du Montet.			Eglise.	
Treban.	Treban.	B.	P. de Souvigny				Eglise.
Tronget.	Tronget.	B.	P. du Montet.			Eglise (ref. en part.	
Canton de Neuilly-le-Réal.							
Bessay.	Bessay.	C.	St-Lazare de Paris				
Chapeau.	Chapeau.	C.	Id.				Église.
Gouise.	Gouise.	C.	Id.	Eglise détruite.			
Laferté-Hauter.	Hauterive.	C.	P. de Souvigny	Id.			
Marcy.	Marcy-le-Vieux	C.	Id.	Id.			
Montbeugny.	Montbeugny.	A.	L'Evêque.				
	Lafaye.	C.	P. de Souvigny			Eglise.	
Neuilly-le-Réal	Neuilly.	C.	St-Lazare de Paris	Eglises détruites.			
	Matefray.	C.	P. de Souvigny				
	Longepré.	C.	Ab. de S-Gilbert				
	Neuglise.	C.	P. de Souvigny				
	Souvigny-le-Th	C.	St-Lazare.				
St Geraud de V.	St-Geraud de V.	C.	P. de Souvigny	Eglises détruites.		Nef.	
St-Loup.	St-Loup.	C.	Id.				
St-Voir.	St-Voir.	C.	Id.				
Canton de Souvigny.							
Agonges.	Agonges.	B.	Ab. St-Menoux				Abside.
	Le Breuil.	B.	Id.	Eglise détruite.			
Autry-Issard.	Autry.			Cloch. Part. de l'Egl			Eglise.
Bresnay.	Bresnay.	C.	P. de Souvigny				
Besson.	Besson.	C.	St-Lazare de Paris			Eglise.	Portail.
Chemilly.	Chemilly.						Port. Egl
Gipcy.	Gipcy.	B.	Ab. St-Menoux				Eglise.
Marigny.	Marigny.	B.	Id.	Nef.		Arc. Abside. Voûte	
Meillers.	Meillers.	B.	Id.				Eglise.
Noyant.	Noyant.	B.	P. de Souvigny				Bras de cr. Cl
St-Menoux.	St-Menoux.	B.	Id.	(Nef Xe s.)			Part. abs
Souvigny.	Prieuré.	C.	Ab. de Cluny.	Narthex.	3 nefs centrales		B. nefs
	St-Nicolas.	C.	Id.				Eglise.
	St-Maurice.	C.	L'Evêque.				Eglise.

Religieux.

Monuments Civils. Châteaux.

...sition. XIIIe	XIVe Siècle.	XVe et XVIe Siècle.	INSIGNIF. ou Modernes.	XIIe Siéc.	XIIIe S.	XIVe S.	XV-XVIe.	XVIIe S.	XVIIIe et mod.
Eglise.									
...emaniements.		Rem.							
				Montcoquier.					
			Église.					La Chaise.	
		Nef.							
...l. Clocher.									
								Chât.	
							Tour.		
			Église.						
			Église.					L'Écluse.	
		Parties absi.						Chât.	
Nefs.		Chapelle.				L'Epine.	Logère		
Flèche.		Eperons.					Le Plessis.	LaTrollière	
							Issard.		
			Église.			Fourchaud.	Ris.	Bost.	
							Rochefort.		
							Les Salles.		
									Seny.
							Pravier.	Les salles.	
...ef mod).							Chât.		
		Partie de nef.					Clusor		
...é la tour du N.		Port. Chapel. gr. voû.	Sacristie				Montaret.		

Notice historique (*) *sur la paroisse de Saint Cyr* (*Var*); *par M. l'abbé* Magloire Giraud, *membre correspondant, etc.*, *à St-Cyr.*

A un kilomètre et demi N.-E. des ruines de l'ancien Tauroentum, au milieu d'une plaine, occupée autrefois par la mer et couverte aujourd'hui de beaux vignobles et de riches moissons qui s'étalent sur l'emplacement que sillonnaient les navires (1) s'élève sous un berceau de verdures le village de Saint-Cyr, délicieusement situé au pied d'une de ces collines d'un aspect aussi varié que pittoresque et gracieux, dont Pétrarque aurait-dit :

i dolci colli, ovio lasciai uno stesso
partendo onde partir giamai non posso

derrière laquelle la riante vallée de Saint-Côme se cache avec une certaine coquetterie dans un pli profond de terrain, couronné de hautes montagnes qui vont joindre celles qui la séparent de la mer de Bandol.

(*) Une courte analyse de cette notice a été insérée dans le tom. XVIII (3e de la 4e serie) du Répertoire des travaux de la société de statistique, page 503. Mais l'importance de ce travail nous engage à le publier ici en entier, et nous pensons que nos lecteurs nous en sauront gré.

(*Note du Directeur du Répertoire.*)

(1) Dans son *Mémoire sur l'ancienne ville de Tauroentum* p. 6.) Maria assure que la mer arrivait autrefois naturellement jusqu'au village de Saint-Cyr, d'où elle se serait insensiblement retirée, et formait un port considérable, aujourd'hui comblé par les attérissements successifs de divers torrents qui y amenaient les eaux des montagnes voisines. Il s'y était formé des marais qu'on a dessechés et mis en culture au milieu du XVIe siècle. — Voyez mes *recherches archéolo. topog. et historico-critiques sur l'ancien Tauroentum* p. 87,102. Paris, imprimerie nationale 1852 et mon *hist. du prieuré de St-Damien* p. 45 et suiv.

Il n'y avait là anciennement qu'une petite chapelle, dont la fondation se perd dans la nuit des temps, et cette chapelle, une de celles dont il est fait mention dans plusieurs bulles des XI[e] et XII[e] siècles (1) devint d'abord une dépendance de l'église de Saint-Damien où les moines de St-Victor vinrent s'établir l'an 966 (2.) et ensuite une annexe de la paroisse de la Cadière. La tradition rapporte que lors de l'invasion sarrasine les habitants de Tauroentum se virent forcés de fuir le rivage, où ils n'étaient plus en sûreté, et d'abandonner leur ville pour se retirer dans l'intérieur des terres.

dicuntare cives quondàm migrare coacti
(hostibus) infestos deseruisse lares.
(Rutiius Rufus, Itine.)

Cependant quelques uns d'entr'eux restèrent sur les lieux pour cultiver les terres d'alentour, ainsi qu'on en peut juger par les tours antiques du *Réga*, de la *Mure* et de la *Banette* dont la construction remonte au VIII[e] siècle. La chapelle rurale de Saint-Cyr répondait aux besoins religieux de ces infortunés. Peut-être sur l'emplacement où elle fut construite auprès d'une source abondante et pure s'élevait autrefois un temple païen. On sait que le culte des fontaines survécut long-temps au paganisme, et que le clergé, ne pouvant détruire cette superstition, se décida à bâtir des chapelles auprès de ces lieux d'antique pélérinage. Le respect des fontaines fut ainsi transmis aux saints sous l'invocation desquels les nouveaux temples furent placés. Chaque chapelle eut un jour de pélérinage, qui attira les populations éloignées jalouses d'offrir au saint le tribut de leur piété et de recueillir les bienfaits de sa protection. Très

(1) *Archives de la préfecture des Bouches du Rhône*: *fonds de l'abbaye de St-Victor-petit cartulaire*, fol. 27,30,41,42,48 — *hist. du prieuré de St-Damien* p. 6,66.

(2) *ut suprà*, p. 6, 85.

certainement ce local fut fréquenté pendant la période gréco-romaine de Tauroentum ; je n'en veux pas d'autre preuve que la découverte d'un grand nombre de médailles marseillaises et romaines ainsi que de plusieurs tombeaux en briques dites *sarrasines* : ce qui porterait à croire qu'il y avait là un *ossuarium* ou cimetière. Il n'est pas moins hors de doute que ce lieu, comme nous le dirons bientôt, continua d'attirer les populations après la ruine de la ville phocéenne.

Le plus ancien titre cependant où il soit question *nominativement* de la chapelle de St-Cyr, c'est le testament de Guillaume Vassal, de la Cadière, en date du 20 juillet 1361, par lequel il lègue annuellement à cette chapelle rurale une livre d'huile : *lego pro amore dei capelle St-Cyrici in territorio* (castri de Caderiae) *unam libram olei annuatim*. (1.) Le prieuré de St-Damien ayant été uni en 1365 à la manse abbatiale de St-Victor, la garde de la chapelle de St-Cyr fut confiée à un ermite, ordinairement choisi dans l'ordre des ermites de St-Paul. Suivant l'intention du testateur la communauté de la Cadière avait le juspatronat de cette chapelle ainsi que la nomination de l'ermite, lequel était chargé du *luminaire* et jouissait des biens dépendants de l'ermitage. Ces biens consistaient en une terre dite de St-Cyr au quartier des *Suvèriès*, d'un revenu cadastral de 7 fr. 18 s., une olivète autour de l'ermitage et un terrain appelé *le pré* que la commune de la Cadière vendit le 3 août 1567 pour payer des dettes, et dont on a fait de nos jours une fort jolie place publique, ombragée par de beaux marroniers et de magnifiques platanes.

Un de ces ermites, nommé Bayard, acolythe, ayant fait en 1659 le pélérinage de Rome, en apporta des reliques de plusieurs saints martyrs, dont-il enrichit la chapelle ; la communauté de la Cadière, par une délibération du 11 juin de la même année, fit placer ces précieuses reliques dans

(1) *Archives communales de la Cadière*, 1re part., série k n. 22/1.

une châsse (que l'on conserve encore) , et la translation de ces saintes dépouilles se fit avec beaucoup de pompe et de solennité. Il est à remarquer que la cérémonie fut présidée, non par le curé de la Cadière ou un délégué de l'évêque , mais par le vicaire général de l'abbé de St-Victor ; c'est que la chapelle de St-Cyr , en suite d'une ordonnance de l'évêque de Marseille dont la paroisse de la Cadière dépendait alors , avait été déclarée propriété particulière de l'abbé , conformément à la réserve expresse que ce prélat en avait faite en 1554 (1.) dans l'acte d'accensement des terres de St-Côme et St-Damien , de St-Cyr et du plan de la mer en faveur de la commune de la Cadière : voilà pourquoi la principale nef de l'église de St-Cyr s'appelait *nef de l'abbé.*

A mesure que la côte maritime cessa d'être infestée par les pirates barbaresques qui , jusqu'à la fin du XVII[e] siècle, venaient faire des descentes sur le territoire de la Cadière et contre lesquels les habitants de cette commune eurent long-temps à se défendre , la population de la campagne s'accrut , et il devint nécessaire d'établir à St-Cyr un prêtre à résidence fixe pour procurer aux habitants les secours de la religion. Déjà, dès l'année 1700, un prêtre de la Cadière allait dire la messe dans la chapelle de ce quartier, les dimanches et les fêtes d'obligation , mais ce service devenant bientôt insuffisant à cause de l'accroissement de la population , M. de MATIGNON , alors abbé de St-Victor , manifesta aux consuls de la Cadière , le 30 octobré 1716 , l'intention d'établir à St-Cyr un prêtre en qualité de secondaire, à condition, toutefois, que les habitants pourvoiraient à son entretien , et que les fonctions de ce prêtre se borneraient à célébrer la sainte messe , à entendre les confessions et à administrer les sacrements d'eucharistie et d'extrême-onction,

(1) *Archives communales de la Cadière*, série E., n° 2/3. Voyez aussi *l'hist. du prieuré de St-Damien, p. 48.*

lorsque, sans l'avis préalable des consuls, cette église fut érigée en succursale ou chapelle de secours, le 27 juillet 1725, par Mgr. de Belsunce, évêque de Marseille. Ce prélat, par ordonnance du 30 octobre de la même année, régla les droits honorifiques entre le curé de la Cadière et le vicaire desservant de St-Cyr, auquel l'abbé de St-Victor, en qualité de décimateur, donnait une pension congrue de 100 livres pour le service du culte (1.) et dont le casuel, en 1740, n'était que de 3 livres. La communauté de la Cadière voulut d'abord en appeler comme d'abus, n'ayant pas été consultée pour cette érection, mais elle se désista bientôt attendu qu'il s'agissait, non de l'érection d'une paroisse, mais seulement d'une succursale ou chapelle de secours qui, ne cessant pas de relever de l'église paroissiale, pouvait, selon l'ancien droit canonique, en être distraite purement et simplement. En 1742, M. de Matignon, abbé de St-Victor, seigneur spirituel et temporel de la Cadière,, autorisa la construction d'un cimetière à St-Cyr et accorda la permission d'administrer les sacrements, excepté ceux de baptême et de mariage. Ce ne fut qu'en 1752 qu'on commença d'y baptiser. L'ordonnance épiscopale, qui érige cette église en succursale ou chapelle de secours, porte expressément que *le prêtre sera de la Cadière à moins qu'il ne s'en trouve de plus digne et de plus capable*; ce qui s'était constamment observé jusqu'à l'époque du concordat de 1801, qui abolit, comme on sait, tous les anciens privilèges.

Une concession en appelle une autre. Dès l'année 1757 les habitants de St-Cyr demandèrent, mais envain, que leur église fut érigée en paroisse. Ce projet ne s'est réalisé qu'au commencement de notre siècle sous Mgr. Champion de

(1.) *Archives de la préfecture des Bouches-du-Rhône. Fonds de la cour des comptes. Relevé des déclarations faites au clergé de france* pour l'année 1727. tom. 1. fol. 386.

Cicé, Archevêque d'Aix, dont la juridiction s'étendait sur l'ancien diocèse de Marseille en vertu de l'organisation diocésaine de 1801. Ce prélat érigea la paroisse de St-Cyr afin que « les habitants, qui sont trop éloignés de la Cadière, dit son ordonnance archiépiscopale qui est du 1er octobre 1808, puissent trouver plus facilement à Saint-Cyr les secours de la religion. » Une seconde ordonnance, du 10 novembre de la même année, avait assigné à la nouvelle succursale une circonscription convenable lorsque le roi Charles X ayant érigé en commune, le 6 juillet 1825, les hameaux de St-Cyr et des Lèques, M. de Richery, évêque de Fréjus, dont la paroisse de la Cadière faisait partie depuis le rétablissement de ce siège, en 1823, considérant que l'interêt spirituel des habitants de ces hameaux exigeait impérieusement leur réunion au spirituel comme ils l'étaient déjà au temporel, donna par ordonnance du 9 janvier 1826 à la succursale de Saint-Cyr, pour circonscription territoriale, les limites de la circonscription civile établie par l'ordonnance royale, en sorte que l'annexe des Lèques, dont nous parlerons bientôt, ainsi que son district, fut réuni à la paroisse de Saint-Cyr, dont la population s'élève aujourd'hui à 1794 habitants, presque tous disséminés dans un fertile et beau terroir, borné au Midi par la mer, à l'Ouest par la paroisse de la Ciotat, au Nord et à l'Est par celle de la Cadière et au Sud-Est par celle de Bandol, qui est un autre démembrement de la Cadière.

Il ne faut pas faire de grands efforts d'érudition pour découvrir l'étymologie du village de Saint-Cyr, en provençal *Sant-Cèris*, (1) et en latin *Sanctus-Cyricus*. Je ne dirai pas avec un savant devant lequel je m'incline, mais dont je ne puis admettre le sentiment, qu'il y avait là un temple

(1) Cette orthographe provençale est plus conforme à celle des Grecs qui écrivaient le plus souvent kypexoos, comme on le lit dans leurs martyrologes.

érigé en l'honneur de CYRNUS dont on aura fait Saint-Cyr, ni avec l'auteur du *Romancium occidental* (tom. 1. p. 220) que ce nom vient de *Ser*, colline, parce que le village est bâti au pied d'une éminence. Nous croyons tout simplement, et notre opinion sera généralement adoptée, que ce village, qui est de construction moderne, tire son nom de l'antique chapelle dédiée à Saint-Cyr, martyrisé à Tarse, que les habitants ont pris pour patron.

Peut-être serait-ce le lieu d'examiner ici si ce ne serait pas à Saint-Cyr même que se trouvait ce monastère de St-Cyr (*monasterium Sti-Cyrici*), où Ste-Eusébie passa 40 ans, comme l'indique l'épitaphe de son tombeau, déposé autrefois dans la crypte de l'église abbatiale de St-Victor et conservé aujourd'hui au musée de Marseille (1), monastère que des écrivains, fort estimables d'ailleurs (2), ont confondu, sans autre preuve que cette inscription, avec cet autre monastère de femmes fondé par St-Cassien l'an 420 auprès de son abbaye sous l'invocation de la Ste-Vierge, (3.) et sur l'emplacement duquel les auteurs sont si peu d'accord, puisque les uns (4) le placent sur les bords de

(1.) *Notice des tombeaux et monuments antiques qui composent le musée de Marseille*. p. 41. 1830— GROSSON. *Recueil des antiquités et monuments marseillais*, planch. 21.

(2) RUFFI. *hist. de Marseille*. tom. 2, p. 228—*Gall. christian*. tom. 1 p. 696 — GROSSON. *Almanach historique de Marseille*. p. 74. 1770.

(3). *Gall, christian. ut suprà* — RUFFI *ut suprà*. liv. x. c. 2. N. V.—LAUTARD, *Lettres archéolog. sur Marseille*. p. 401. 1844.

(4). Guesnay *cassian. illustrat. seu chronicon monas. S. Victoris massil*. lib. 1 c. 17. n. 3.— *ibid*. lib. 2. c. 28 n. 43. Lugduni 1652— *Massilia gent. et christian*. cal. v. Lugduni. 1657— *Statistique des Bouches du Rhône. t.*. 2 *p*. 457.

l'Huveaune, les autres (1) au pied de la colline de N.-D. de la Garde, qui à Montredon (2), qui aux vieilles infirmeries (3) qui, enfin, au bassin de carénage (4), tandis que d'autres se bornent à dire qu'il était situé, ceux-ci près de Marseille (*propè Massiliam*) (5), ceux là dans la campagne de cette ville non loin de l'église de St-Victor *in agro massiliensi non procul à S[ti]-Victoris templo*) (6), mais les limites étroites d'une notice ne nous permettent pas de discuter cette question, qui demande, d'ailleurs, d'être étudiée et traitée par des hommes plus versés que nous dans la science épigraphique.

Qu'il nous suffise de faire remarquer 1° que, de l'aveu de tous, le tombeau où furent déposés les restes de S[te]-Eusébie, ne fut pas fait pour elle; il lui est antérieur de 200 ans (7); 2° que l'inscription n'indique pas que cette

(1). *Archives de St-Victor. Grand cartulaire* fol. 16: non longé à ripà portus juxtà viam gardie. — *Gall. christian.* t. 1. col. 696. — de Belsunce. *Antiquités de l'église de Marseille.* t. 1. liv. IV. n. VI — Ruffi. *Hist. de Marseille*, t. 2. p. 64.

(2). *Hist. anal. et chronolog. des actes et délib. du corps municipal de Marseille* t. v. p. 202.

(3). Grosson. *Almanach hist. de Marseille.* p, 74. 1770. — Lautard. *Lettres archéolog. sur Marseille.* p. 399. 1844.

(4). *Hist. anal. et chronolog. des actes et délib. du corps municipal de Marseille.* t. VII. p. 200.

(5). *Acta sanctorum ordinis si benedictis.* t. IV. p. 487. Venise Mabillon, *annales benedictini.* t. 2. lib. XXI. n. X p. 90. Lugduni. 1704.

(6). *Officia propria sanctorum eccles. massil.* XI octob. — *Breviar. eccles. forojul.* XI octob.

(7). De Belsunce. *Hist. des évêques de Marseille.* t. 1. liv. IV. n. IV. — *Notice des tableaux etc. qui composent le musée de Marseille.* p. 41. 1830.

religieuse souffrit le martyre (1); 3° qu'aucun monument ne prouve que le célèbre monastère de femmes fondé par St-CASSIEN près de son abbaye, d'abord détruit par les Normands l'an 867, de nouveau saccagé par les Sarrasins en 923, réédifié par les vicomtes GUILLAUME et FOULQUE, et reparé en 1060 par PONS II et par son frère GEOFFROY, époque où les religieuses cassianites prirent possession de l'église des *Accoules*, d'où elles passèrent ensuite à St-Sauveur (2), rien, dis-je, ne prouve que ce monastère, où St-Cesaire d'Arles plaça sa sœur pour y être formée à la vie religieuse, ait porté le nom de *Saint-Cyr*, bien que le culte de ce saint martyr y ait été en grande vénération. L'inscription dont il s'agit est la seule preuve qu'on invoque, et cette preuve est plus qu'incertaine, s'il est vrai qu'avant la destruction de Tauroentum vers le milieu du IXe siècle un monastère de religieuses, dont on désigne l'emplacement et dont il reste une tour qui est de beaucoup antérieure à la ruine de la ville phocéenne, existait près du village de Saint-Cyr au quartier rural qui a conservé le nom de la *Mure (villa murata)*. C'est ce que nous apprend une tradition locale que j'ai recueillie et qui pourrait jeter quelque clarté sur ce point d'histoire, qu'aucun écrivain n'a pris la peine d'éclaircir.

(1). Voici cette inscription, dont l'orthographe barbare accuse le VIIIe ou le IXe siécle :

Hic requiescet in pace Eusebia religiosa
Magna ancilla domini
Qui in seculo ab heneunte etate sua vixit,
Secolares annus XII et ubi a domino
Allecta est in monasterio S. C. *(Sancti-Cyrici)*
Servivet annus quadraginta recessit sub
Die pridie kall. octobris iudione sexta.

(2). *Gall. christian.* tom. 1. col. 696.

Quoiqu'il en soit, il est certain que l'emplacement occupé aujourd'hui par le village de Saint-Cyr a été fréquenté dès les premiers siècles du christianisme ; la découverte de plusieurs médailles du bas empire et d'une foule de monnaies du moyen âge, qui datent depuis CONRAD le pacifique, roi de Bourgogne et d'Arles, jusqu'à nos jours, en est une preuve indubitable. Il n'est pas moins certain que le culte de Saint-Cyr, dont les reliques furent apportées de l'Orient dans les Gaules par St-Amatre, évêque d'Auxerre, au v[e] siècle, y a été en honneur dès les temps les plus reculés. Le grand nombre de fidèles qui venaient témoigner leur dévotion au St-Martyr de Tarse parait avoir été l'origine de la foire qui se tenait à Saint-Cyr le jour de la fête ; l'intérêt commercial tira parti de cette circonstance.

Cette fête se célébrait autrefois le 16 juin, ainsi qu'elle est fixée dans le martyrologe romain (1), dans celui d'Adon (2), et dans les anciens missels des églises de Marseille (3), d'Aix (4) et de Fréjus (5). Voici à quelle occasion elle fut transférée au 2 mai. Barthélemy PORTALINQUI., évêque de Troies *in part. desid.* vicaire général de Jean-Baptiste CIBO, évêque de Marseille, étant venu à la Cadière en cours de visite pastorale le 15 août 1548, le clergé et les consuls lui exposèrent que la fête de Saint-Cyr était le chef de leur église et qu'à l'occasion de cette fête, il se tenait une

(1). *Martyrolog. roman. cum notis card. Baronii. Roma-typis vaticanis.* p. 294. 1630.

(2). *Martyrolog. Adonis.* Manuscrit de la bibliothèque d'Aix. fol. LXI.

(3) *Missale ecclesiæ massiliensis.* 1530. fol. CXCI.

(4). *Missale secundum usum ecclesiæ metropolitæ aquensis.* fol. Lugdunni. 1527 —voy. aussi le missel dit *de murri* grand in fol. sur velin, écrit en 1423 par Jacques de MURRI, clerc bénéficier de St-Sauveur. fol. XLIIII. manuscrit de la bibliothèque d'Aix.

(5). *Missale eccles. sorojuliensis.* XVI junii=voyez aussi *acta. sanctorum.* jun, tom. 3. p. 15.

foire très fréquentée, mais parce que cette fête tombait au temps des moissons (1), les étrangers cessaient d'y venir, et même les paroissiens se livraient aux travaux agricoles et n'observaient pas religieusement cette fête. Pour ce motif, ils le supplièrent de la transférer au 2 mai de chaque année. L'évêque obtempérant à cette juste demande et afin que la solennité fut mieux observée *pour le salut des fidèles*, la fixa au 2 mai, pour être perpétuellement célébrée ce jour là, et il accorda de plus une indulgence partielle de 40 jours à perpétuité en faveur de ceux qui visiteraient ce même jour l'église de Saint-Cyr, feraient une offrande pour sa réparation et une aumône pour les pauvres, et y réciteraient

(1). La récolte du blé était donc alors plus précoce que de nos jours, puisque rarement on moissonne maintenant dans notre contrée avant la St-Jean; delà les dictons provençaux; *à Sant-Jean l'ouramé a la man: quu meïssouno avant Sant-Jean avant la fin de l'an a ni pailho ni gran.*

Depuis trois siècles les températures en France ont éprouvé des changements sensibles, sans que pour cela les températures moyennes aient changé. M. Arago a établi (*Annuaire du bureau des longitudes* pour 1834) dans une de ses dissertations si admirablement lucides, où les difficultés de la science sont rendues accessibles à toutes les intelligences, que *les étés sont aujourd'hui moins chauds et les hivers moins rudes qu'ils ne l'étaient anciennement*. Dans le Vivarais, la limite de la culture de la vigne a baissé depuis 1561 et l'époque de la vendange a été reculée. De ce fait et d'autres semblables le Secrétaire de l'Académie des sciences conclut que dans le Vivarais les chaleurs étaient autrefois plus fortes. Le déboisement, la formation de larges clairières dans les forêts conservées, la disparition à peu près complète des eaux stagnantes, le défrichement des vertes plaines qui devaient peu différer des steppes de l'Asie et de l'Amérique, telles sont les causes, dit M. Arago, de ces variations du climat.

un *pater* et un *ave* (1). Pour la même raison, la foire fut transférée au 2 mai.

(1) Anno domini millesimo quingentesimo quadragesimo octavo et die decima quinta mensis Augusti. 1. D. Bartholomeus Portalenqui, in sacra pagina professor, dei et apostolice sedis gratia troianus episcopus, vicarius in spiritualibus generalis totius episcopatus massiliensis pro nostro in christo patre et domino Johanne Baptista Cibo, dei et apostolice sedis gratia massiliensi episcopo visitam ecclesiam cestri de Caderia informatus tam ab dominis Johanne Audiberto presbytero curato et aliis presbyteris quam ab Antonio Gayroardi et petro Garino filio quondam ludovici sindicis et parochianis! dicto ecclesie quod solemnitas beati Cyrici ut caput-in parochia ipsa, atque ipsi solliciti sunt ipsa die facere mercatum et multi afferant ibidem. sed quia ipsa cadit tempore messium multi cessant se ibidem estivare, et tam parochiani quam alii propter necessitatem indifferenti laborant et dictam festivitatem non sanctificant, ex-quibus supplicant dictam festivitatem et solemnitatem illius transferri et transmutari celebrandam secunda die cujuscumque mensis maii singulis annis et perpetuis temporibus. Quorum supplicationi annucus ipse reverendissimus dominus troianus episcopus visitans, devotione eorum motu et ut melius ipsa solemnitas deseretur, ad salutem fidelium orthodoxorum dictam solemnitatem transmutari perpetuis temporibus siendam et celebrandam secunda die mensis maii, omnibusque et singulis ipsam ecclesiam ipsa secunda die mensis maii visitantibus et de bonis eorum secundum devotionem pro reparatione eiusdem ecclesiœ manus porrigentibus adiutantibus, orationem dominicam et salutationem angelicam dicentibus, quadraginta dies de iniunctis penitentiis vel que certo merito injungi deberent, misericordites in domino relaxavit, precipiens tam domino curato quam aliis presbiteris de diocesi quatenus dictam transmutationem parochianis suis denuntient una cum presenta indulgentia ne de premissis pretendant causam ignorantiœ. In quorum fidens me subsignavi : J[n] Alphantus not.

Extracta et collata cum suo proprio originali per me dictum et infrascriptum : J[n] Alphantus notarius.

(*Archives paroissiales de St-Cyr*, n. 1.)

Cette faveur spirituelle contribua beaucoup dans ce siècle de foi, à augmenter le concours d'étrangers qu'attirait cette fête. Alors les fidèles de tout âge et de tout sexe affluaient dans l'église de Saint-Cyr, un des plus anciens sanctuaires de la contrée. On y apportait, ce qui se pratique encore de nos jours, les petits enfants atteints de la *rasquette*, et ce quartier rural, si solitaire le reste de l'année, s'animait tout à coup et revêtait une nouvelle physionomie. Autour de la chapelle rustique se dressaient des magasins improvisés, ici d'instruments aratoires, là d'images de piété, de croix, de chapelets; ailleurs de marchandises ou de joujoux d'enfant, et surtout de nougat.

La fête de Saint-Cyr, une des plus aimées de nos populations rurales, a beaucoup perdu de son ancienne pompe. Aussi, nous n'hésiterons pas à présenter à cet égard quelques observations religieuses et locales, à peine connues de quelques vieillards, mais que la génération présente sera peut-être bien aise de retrouver.

Pour faire honneur à cette fête, la commune de la Cadière nommait tous les ans un capitaine, qui cumulait ordinairement les fonctions de capitaine de ville, ainsi que cela paraît par une ordonnance municipale, que nous transcrivons textuellement pour lui conserver sa naïveté originale.

« Ordonansa facho en la luoc de la Cadiera per messenhors sindigues et consel et a quo sur la elesione de ung capitany per faire honor à la festo de Sant Seris et per tota lanado en autras causas necessaris a faire en la ville.

« L'an milo vc et xxxviij et sinquen (*cinquième*) jort del mes de jun congregat lo honorablo consel del luoc de la Cadiera, en la maison del subre dich sindigue vene Laurens Bertrand et devant mosur lo baile meste Jehan Vian tos ensembles avistas et de ung bon acordi an hordenat et fach hordenansa de elegir ung home per esta capitany de Sant

Seris et per esta capitany de vilo per toto lanado loqual es sen. Jehan Chaudoin et la vilo si dono per ses gages dos escus dor (1). »

En cette double qualité, ce capitaine n'était pas seulement le directeur de la fête et le régulateur des divertissements publics, il devait encore surveiller la côte maritime et la défendre en cas d'attaque à la tête de la troupe que la communauté mettait à ses ordres : ce que nous apprend une autre ordonnance municipale, qui règle les diverses attributions de cet officier.

« Ordonansa facho en lo luoc de la Cadiera sus lo fach de elegio ung capitany per la villa, local aura puyssanssa de metre la guet per ordre se vigilo de Sant-Seris et las gens que anaran fayre lo rayre gach à Sant-Seris coure aussi de metre las gens per ordre cant anaran soutar a la mar quontro ses ennemis.

« Lan mil vc xxxvj et lo quatro del mes de jun congregat lo honorable conselh del luoc de la Cadiera et en la mayson de mess. lo sindigue sen. Jehan Chaudoin, present sen. Rainaut Chays luoctenent de bayle tos ensemble et de ung bon acord an ordenat et fach ordenanso entre elos sus lo fach de elegire ung capitany per metre la gent per ordro cant anaran lo jort de Sant-Seris fayre la rayro gach, et ossi cant ly aura novellos que los ennemis nos vendran assalhir lou de la marina et en lo terrador del dich luoc an ordenat et fach ordenansa entre ilos loscals an elegit per capitany vo es mestre Gaspar Chapus per ung an et que la villa si done favor et ajuda et que si sidant destrena per sa pena del dich capitany so esa la defension de la villa et que la villa mande ung home a ses despens a moss. so gro Claude (Claude de Savoie), seneschal del pays de Provensa

(1) *Archives communales de la Cadière.* — *Libre de ses ordenansos del luoc de la Cadiera.* Regist. n. 1. fol. 174.

(1)per so que lia cals personnages menescrents que non valen obedir ni stet en obeissenssa del dich capitany que non aio vras lettras rigorosas per lo dich capitany que lo dich capitany puesque en vigor de las dichas lettras comandat la gent et en fayre justissia a son playsir (2).

Soit pour maintenir le bon ordre et donner plus d'éclat à la fête, soit pour veiller à la sûreté du lieu encombré d'étrangers, il allait la veille de la fête à la tête de sa troupe, mise ce jour-là sur pied, faire le *rayre gach* (le guêt ancien, le guêt usité de toute antiquité) ainsi que cela avait lieu ailleurs (3), allumer un feu de joie et tout disposer pour le lendemain. C'est lui qui réglait le cérémonial de la fête et qui la présidait. De graves abus s'y étant glissés, les consuls de la Cadière ordonnérent, en 1549, que le guêt aurait lieu à l'avenir au chef-lieu, aussi bien que la foire. Telle est l'origine de ce feu de joie qu'on allumait à la Cadière, avant 1789, la veille de St-Cyr sur l'aire de *Trosse* (4).

(1) Claude de Savoie, fils de René, comte de Tende et de Sommerive, fut fait gouverneur de Provence, le 18 octobre 1520, en survivance de son père.

(2) *Archives communales de la Cadière. Libre de ses ordenansos del luoc de la Cadiera.* Regist. n. 1, fol. 137.

(3) Le guêt était ordinairement mis sur pied la veille des fêtes patronales pour veiller à la sûreté d'une ville ou d'une localité quelconque, encombrée par une foule considérable d'étrangers. Cela se pratiquait en beaucoup d'endroits, surtout à Tarascon la veille de la fête de Ste-Marthe et à Saint-Ouen, la veille de St-Claude. Là le guêt était observé *pour garder le peuple de violence et l'abbaye et ville de feu et inconvénient, et aussi pour garder tous gens de force et d'opposition.* — Voyez le *Bulletin du Comité historique des monuments écrits.* tome 1. p. 233.

(4) *Trosse* est un vieux mot français qui signifie ruse, finesse, tromperie, mensonge.

Nous trouvons ces détails dans une ordonnance municipale, écrite comme les précédentes en langue romane; c'est un document curieux pour la naïveté de son style :

« Ordenanso facho per faire tenir la fyera de Sant Seris de villa et aussi de la transmudassien dau dich Sant :

« Lan mil v sens et quarante nou (*neuf*) et lo xxiij de abril congregat lou honorable conselh del present luoc de la Cadiera et en la maison de mestre Anthony Raymondi que la villa lou agages, present massur lou baille meste Jehan Vian, Laurent Gamel, Berthoumiou Chais Consoulz, Me Martin Sicard, Peyre Gamel, Jehan Giraud, Antony Gairoard, Honorat Lombard, Jacques Gairoard, conselhiers, esten tous de ung bon acord et mesme volere an ordenat et fach ordenansa que vesent la transmudassien de Sant-Seris que la fyera s'y tendra de villa et aussi s'y fera lou guet de villa, et de matin anara la prossession — bas an dich Sant Seris anche lou guet et si dira la grand messa a bas et puis apres vendran tous en villa et se livreran las joyas (*les prix*) aussi ben de villa et la solemnitat acostumado si fara de villa a causa das abus et autras causas que s'y fasien a bas come informas de las causas que vou

A Arles oïr conter moult gent
Sur vie en l'estoire Sant Trosse,
Dont furent né li philosophe.

(*Bible de Guiot de Provins*. Voy. Rol. *le chastoiement*, publié par Barbazan, pag. 309. Paris, 1808.

La chronique ne dit pas si la dénomination d'aire de *Trosse*, donnée à l'esplanade qui est le lieu de promenade d'hiver des jeunes personnes, est le fait de la malice ou de quelque déception. Toujours est-il qu'à l'extrémité de la promenade d'été, sur la route de la Ciotat se trouve un olivier séculaire à l'ombre duquel les promeneurs aiment à se reposer, et il s'appelle *l'olivier des mensonges*.

son denominas en la diche ordenansa per my soubsigne escriptour de conselh — Laurens Gamel — Berthoumiou Chais consul — Sicard — Honorat Lombard conselhiers — Jehan Vian escriptour de conselh (1). »

Le lendemain au point du jour, le clergé paroissial, suivi des consuls et du corps municipal, et précédé des confréries d'hommes, d'une foule de fidèles et du capitaine de ville à la tête de sa troupe armée de hallebardes, drapeau déployé et tambour battant, se rendait processionnellement à l'ermitage de St-Cyr pour y célébrer la fête : le même cérémonial s'observait le jour de l'Ascension, communément appelé la fête des *vertus*, pieux pélérinage dont la description, que nous empruntons à un contemporain, mérite d'être reproduite :

« La matinée s'ouvrait par une procession solennelle; en tête marchait un trophée de fleurs appelé les *vertus*, et que l'on formait d'une espèce de cage en bois ou en fil de fer, garnie de fleurs et portée sur un brancard. Chaque fleur, selon sa couleur, représentait une vertu, ainsi le jaune figurait la foi, le rouge le courage des martyrs; le blanc l'innocence; le violet l'humilité; le vert l'espérance, etc. Ce trophée odoriférant, ce vaste bouquet aux mille nuances qui exhalait vers le ciel le parfum des bonnes actions et des saintes œuvres, était porté par deux fidèles recommandables par leur piété et leur moralité, revêtus d'une tunique blanche. La procession venait-elle immédiatement à la suite, ils marchaient à grands pas de manière à gagner du terrain, et s'arrêtaient ensuite pour recommencer à prendre le devant. Quelquefois même il leur arrivait de courir, surtout lorsqu'on approchait de l'église; alors les *vertus* avaient

(1) *Archives communales de la Cadière. Libre de las ordenansos de la universitat del luoc de la Cadiera.* Registre n. 2, folio 131.

hâte de retourner au sanctuaire et de venir déposer dans le sein du Seigneur, présent joyeux, les bons et les pieux sentiments de ses enfants. Les *vertus*, angeliques messagères, arrivées à l'église, s'arrêtaient au dessus de la porte sous laquelle étaient suspendues deux étoiles, tandis que la religion en cortège continuait sa marche d'un pas égal et lent, en chantant les litanies des saints, prière qui remplaça les invocations lorsqu'elles furent instituées par l'église. »

« Une particularité non moins caractéristique que les allures des porteurs dans la fête des *vertus*, c'est que la solennité avait lieu quel temps qu'il fit ; la pluie, les intempéries, les changements subits de l'atmosphère, rien ne devait faire ajourner la procession ni en abréger l'itinéraire. Après avoir ainsi parcouru par beau ou mauvais temps les champs et les stations où le porteur les bénissait avec la croix, on arrivait au terme du voyage, c'est à dire au repos. On était fatigué, mais résigné, car il faut suivre les vertus dans leur laborieux chemin jusqu'au jour de la récompense. »

» Chaque fidèle, hommes et femmes, rentrait à la paroisse, un bouquet à la main. Il y en avait qui portaient une gerbe d'herbes fraiches, mêlées de fleurs cueillies dans les champs chemin faisant. Les bouquets se conservaient ensuite dans la maison autant que possible ; et, quant aux herbes, on les gardait aussi et on les donnait aux animaux domestiques en cas de maladie, usage naïf qui pourra faire rire, mais qui témoigne d'une foi touchante. »

A l'issue de la grand'messe on prenait un repas frugal, le clergé et le corps municipal dans l'ermitage (1), les frères

(1). Ainsi que nous l'avons dit, dans les *Archives administratives ou capitouls de la Cadière*, p. 27, et dans *l'Hist. du prieuré de St-Damien*. p. 78, le Seigneur do la Cadiere donnait la somme de 75 livres pour les deux repas de St-Cyr et de l'Ascension ; et le fermier de la boucherie était tenu, en vertu

pénitents et les diverses confréries sur la pelouse à l'ombre des noisetiers, et la foule çà et là dans les champs d'oliviers ; et ceci rappelle ces repas de charité ou *agapes* des premiers Chrétiens, que l'église permit à ses enfants tant qu'il ne s'y glissa aucun abus, comme nous l'apprend St-Grégoire de Tours (*lib. g. epist*, 7,.) Du reste, la coutume de faire des repas avec les prêtres dans les pélérinages, ainsi que le fait observer Marchetti (1), est autorisée par le commandement que Dieu fit aux Israëlistes d'en user ainsi lorsqu'ils allaient à Jérusalem pour y rendre leurs vœux et y faire leurs adorations (*dent.* c. XIV. v. 24-27)

On s'en retournait ensuite processionnellement après avoir fait une station à l'église prieurale de St-Damien. Les plus fervents regagnaient leur domicile pour s'y reposer en parfaite liesse des fatigues et des émotions d'une course d'environ trois heures.

La fête des *vertus*, supprimée, comme on le pense bien, pendant la terreur, refleurit sous le premier consul avec les autres cérémonies du culte persécuté, mais cette résurrection, due à la faveur de la résurrection morale et religieuse, ne devait pas être définitive. La procession des *vertus* cessa le jour où la chapelle de St-Cyr, démembrée de la Cadière, fut érigée en succursale. Les deux paroisses conservèrent, chacune dans son territoire, cette antique et religieuse coutume, abolie ailleurs, sans doute parce qu'on n'en connaissait pas assez l'origine et le symbolisme.

Comme la fête des *vertus* attirait à Saint-Cyr un grand concours de fidèles, on en prit occasion de se livrer à l'issue de l'office divin à des divertissements de tous genres,

d'une clause de l'acte d'adjudication. de livrer aux consuls trois moutons de 40 livres chacun, ainsi que 25 livres de chandelles, et la même quantité de chandelles aux pénitents noirs et blancs.

(1) *Explication des coustumes et usages des Marseillois.* tom. 1.

parmi lesquels les bals champêtres ont toujours tenu le premier rang: delà l'origine du *romérage* (1) de l'Ascension qui date des temps les plus anciens. Ce n'était d'abord qu'un pieux pélérinage, qu'un déplacement entrepris dans un esprit de dévotion, comme la plupart des pélérinages que le relâchement des mœurs et l'esprit de dissipation ont changé en une fête où l'on ne reconnait plus aucune trace de la piété de nos aïeux.

Parmi ceux qui veulent à tout prix que le christianisme se soit emparé des usages qu'il rencontrait au sein de la population, les sanctifiant, toutefois, en y soufflant son esprit moral et divin, la fête des *vertus* aurait remplacé les fêtes du paganisme, et les fleurs du jour de l'Ascension rappelleraient les jeux floraux en l'honneur de la fête du printemps, comme si le paganisme avec ses rites profanes n'était pas une contrefaçon de la religion primitive, et comme si la procession du jour de l'Ascension, instituée dès les premiers siècles de l'église (2) et en usage non seulement dans l'ancien diocèse de Marseille (3), mais dans beaucoup

(1) Ce qu'on nomme *Romérage* dans les usages marseillais s'appelle *trin* dans le département du Var, *vot* dans celui de Vaucluse, *apport* dans l'Allier, *vogue* dans les départements de l'Aisne et des Hautes-Alpes, *dédicace* dans les Ardennes, *ducosse* en Artois et *pardon* dans les Côtes du nord, on ne nous saura pas mauvais gré de donner l'étymologie du mot *romérage* qui est l'ancien mot *roméragium*, dérivant du provençal *roumeragi* et *roumavagi*. Le premier mot est tiré du latin *romam ire*, aller à Rome, et le second signifie *viagi a Roumo*, voyage à Rome, en espagnol *Roméria*. C'est ainsi qu'on appelait autrefois les pélérinages de N. D. de Lorette, et par extension tous les pélérinages, d'où était venu le nom de *rouminom* que l'on donnait à tous les pélerins.

(2) Traité des fêtes mobiles par Alban Butter. t. 2. p. 507.

(3) V le *cérémonial de la Major*, déposé à la préfecture des Bouches-du-Rhône.

d'autres, n'avait pas une origine plus noble et plus sainte, ayant été établie dans le dessein de représenter la marche des apôtres de Jérusalem à Béthanie et delà au mont des oliviers pour y voir notre Seigneur monter au ciel, et leur retour à Jérusalem pour s'y préparer par la prière à recevoir le St-Esprit. Quant aux fleurs dont on entoure les *vertus* ou l'arche (qui contient des reliques des saints que le *cérémonial de la Major* prescrit de porter), elles nous rappellent les fleurs qu'on répandait sur le tombeau des martyrs ou dont on ornait leurs chasses (St-PAULIN. *Poëm.* 14) : tant il est vrai qu'il n'y a pas dans toute la chrétienté un village, un petit hameau qui ne puisse fournir aux savants et aux érudits quelque réminiscence de l'antiquité.

L'église de Saint-Cyr, étant devenue insuffisante pour contenir les fidèles qui venaient y prier, fut successivement agrandie en 1725 et 1768. Le clocher, de forme verticale, fut élevé en 1782. On a le projet de reconstruire l'église sur une place plus vaste et dans le style romain. Puisse ce projet de reconstruction, dont le besoin se fait vivement sentir, se réaliser bientôt ! L'église prendra alors une direction du N. O. au S. E : ce qui fera regretter l'orientation symbolique de l'O.-S. O. ou à l'E-N. E. de l'ancienne église, édifice peu digne d'intérêt au point de vue architectural, mais où l'on voit encore une de ces armoires pratiquées dans le mur et dans laquelle on conservait autrefois la Sainte Eucharistie, avec cette différence que dans l'église de Saint-Cyr, cette armoire se trouve placée du côté de l'épitre, tandis que dans les autres églises elle était ordinairement du côté de l'évangile.

L'église de Saint-Cyr possède deux bons tableaux : celui de St-François d'Assises expirant et un repos de la Ste Famille. Malgré un anacronisme frappant, cette dernière toile est estimée des connaisseurs comme paysage. On ne s'expliquerait pas comment Ste Magdelaine, Ste Claire et St-François

d'Assises se trouvent à cette scène, si l'on ne savait que ce tableau décorait la chapelle domestique de *rampale* et que le peintre a groupé auprès de la S[te] famille les saints patrons de la famille Gairoard, à qui cette chapelle appartenait. Je citerai pour mémoire le tableau des fonts baptismaux représentant le baptême de N. S. par S[t]-Jean, parce que ce tableau ornait anciennement l'autel de la famille PORTALIS dans l'église des Trinitaires de la Cadière, d'où il a été retiré. Parmi les statues que possède la paroisse de Saint-Cyr, on remarque la statue en bois de l'enfant Jésus, chef-d'œuvre de sculpture attribué à un élève de PUGET, et le groupe en carton pierre représentant le jeune St-Cyr à qui S[te] Julitte, sa mère, montre le ciel, statue votive et sortie de l'atelier de Simon, figuriste de Marseille. La piété des fidèles de S[t]-Cyr en a doté leur église en reconnaissance de la cessation du choléra en 1835, fléau qui, pendant le mois d'août de cette année, fit trente cinq victimes. Au bas de cette statue sont placées les reliques de ces saints martyrs.

Rien de plus authentique, historiquement parlant, que ces reliques. L'histoire nous apprend, en effet, que St-Cyr et S[te]-Julitte, sa mère, furent martyrisés à Tarse en Cilicie l'an 304 de J.-C. sous l'empire de DIOCLETIEN, et que le corps de ces glorieux athlètes de la foi « furent enlevés par deux servantes de S[te] Julitte, qui enterrèrent les sacrées reliques de leur maitresse et de leur petit maitre dans un champ qui touchait à la ville. Quelques années après, le grand CONSTANTIN ayant tiré de la captivité la vérité et l'église, l'une de ces servantes, qui vivait encore, découvrit le lieu qui renfermait ce précieux dépôt. Ce lieu devint célèbre dans la suite par la piété des fidèles qui venaient implorer le secours de ces deux martyrs » (1). Peu de temps après on

(1) Dom Juinard, *les véritables actes des martyrs*. t. 3. p. 57 64. Paris. 1825. in. 18.

transporta à Antioche ces saintes dépouilles, d'où St-Amatre, évêque d'Auxerre, les apporta dans les Gaules, à son retour d'Orient, au commencement du V[e] siècle (1). Il en donna une partie au monastère des Cassianites de Marseille (2), où le culte de St-Cyr fut en grande vénération (3), et se répandit delà en Provence. Le saint évêque en porta la plus grande partie dans sa ville épiscopale, et c'est de la ville d'Auxerre que plusieurs églises en ont été dotées, entre'autres celle de Toulouse et de Nevers (4).

« L'illustre Geoffroi le Menigo, sire de Boucicaut, plein de religion et de bravoure contre les ennemis de l'église, passant par Auxerre où il mit la paix parmi les citoyens qui se trouvaient divisés entr'eux cruellement, désinteressé pour la gloire de Dieu, se contenta d'accepter de l'évêque de cette ville, la plus grande portion des reliques de

(1) *Gall. christian.* t. 1. col. 696.— tom. XII, col. 275.—*Acta sanctorum.* jun. tom. 3. p. 17 et sequent.—*Martyrolog. gallic.* 16 jun.—*Martyrolog. roman.* cum notis c. BARONII. p. 295, Roma 1630.—Godescard, *vie des saints.* tom. 5. p. 287, Toulouse 1808.

(2) *Gall. christian.* t. 1. col. 696.

(3) On trouve dans l'*hist. des évêques de Marseille* par l'illustre de BELSUNCE, tom. 3. p. 163. un acte d'arrentement de l'église des Accoules par les religieuses de S[t]-Sauveur, en 1538, par lequel les nouveaux fermiers se chargèrent.... de faire la *passade* et de chanter les vêpres, les veilles des fêtes de S[t]-Sauveur et de S[t]-*Céris* et de faire une procession les jours de ces fêtes : *nec-non in vigiliis festivitatis sancti salvatoris et sancti Cyrici processionnaliter per civitatem passatam, etiam dictis diebus processionem per civitatem.*

(4) *Gall. christian.* t. XII. p. 275.—*Mém. concernant l'église d'Auxerre* par l'abbé le BAUT. t. 1. p, 865. tom. 2, p. 233— Paris. 1743.

St-Cyr et de Ste-Julitte, que les séditieux menaçaient d'enlever et de brûler, et il en fit présent au P. GUILLAUME de FLAGUASCO, ministre du couvent des Trinitaires d'Arles, environ l'an 1406, pour être conservées et honorées dans l'église de la Ste-Trinité» (1). Ce don, le maréchal de BOUCICAUT le fit en souvenir de l'affection et de la piété de ce religieux, qui l'accompagna toujours en qualité d'aumônier dans ses expéditions sous le roi CHARLES VI. Outre ces reliques, il donna celles de St-Fortunat et la majeure partie du corps de St-Roch qu'il avait demandées et déposées dans un château près de Montpellier, lors des troubles de guerre qu'il y avait dans cette ville, et que les magistrats lui envoyèrent, sous l'authentique de l'évêque de MOGUELONE, en reconnaissance des services rendus en Languedoc durant les troubles qui avaient agité cette province. Cet illustre guerrier consentit à ce que ces reliques fussent déposées dans l'église du couvent des religieux de la Ste-Trinité pour la rédemption des captifs de la ville d'Arles. Cette donation fut faite le 1er avril 1372, et c'est de la ville d'Arles qu'on a fait, soit de ces dernières reliques, soit de celles de St-Cyr et de Ste-Julitte, diverses distributions à plusieurs églises de la chrétienté (2), et surtout à celle de Lorgues, qui en a enrichi la paroisse de Saint-Cyr.

Voici ce qu'on lit dans le *Nouveau répertoire des Trinitaires d'Arles*, côté S. S. pag. 187, déposé aujourd'hui aux Archives de la préfecture de Marseille.

« L'an 1700, le 4 octobre, les ministres et religieux de notre maison de Lorgues, diocèse de Fréjus, ayant dans leur église un autel nouvellement érigé en l'honneur de St-Cyr

(1) *Archives des Bouches-du-Rhône. Fonds des Trinitaires d'Arles.*) *Nouveau Repertoire S. S.* pag. 612.

(2) Voy. *le Conseiller catholique*, t. 3, p. 491; *le culte de St-Roch en Provence* par J.-B. SARDOU.

et de Ste-Julitte, dont les corps reposent dans notre église Ste-Trinité d'Arles, Messire COTEL, grand vicaire et official en l'archevéché, à la prière et réquisition du P. Ministre de cette maison et de la communauté, a tiré deux ossements des reliques, savoir : un os dit la clavicule de la chasse de Ste-Julitte, et partie de l'os dit le fémur de la chasse de St-Cyr, ainsi reconnus par les sieurs Pierre et Jehan DUBOYS père et fils, maîtres chirurgiens, pour être envoyés sous l'authentique dûment signé à nos Pères de Lorgues et pour être déposés dans notre église du même ordre. »

« Appert de ladite extraction par le certificat dudit messire COTEL, vic. gén. et official. »

De l'église de Lorgues où elles furent préservées de la dévastation pendant la tourmente révolutionnaire, la paroisse de St-Cyr a reçu une parcelle des reliques de ses saints patrons avec approbation et sous l'authentique de Mgr WICART, évêque de Fréjus, en date du 14 septembre 1852. Ces pièces, ainsi que le procès-verbal d'extraction, sont déposées dans les archives paroissiales de St-Cyr.

Parmi les objets d'art, dignes d'être remarqués dans cette église, nous signalerons le tabernacle en forme de corbeille du grand autel, joli morceau de sculpture sur bois et ouvrage du XVII[e] siècle; une croix processionnelle en cuivre, ornée de médaillons, représentant les quatre évangélistes avec leurs attributs symboliques, qui parait appartenir au XVI[e] siècle ; deux bagues en or gravées en creux sur cornaline, représentant une tête de philosophe et une tête d'empereur, dont la finesse du travail accuse les plus beaux jours de la glyptique; enfin deux bras votifs en ivoire montés sur argent. Ces quatre objets sont antiques et proviennent des ruines de l'ancien Tauroentum (1).

(1) Voy. pour l'explication de ces objets antiques mon *Mémoire sur l'ancien Tauroentum*, pages 34, 74 et 75.

La confrèrie des pénitents blancs, sous l'invocation de Ste-Marie Magdeleine, s'est établie le 11 octobre 1818. On voit dans leur chapelle, inaugurée le 25 mars 1841, une descente de croix, due au pinceau de SERRE et qui provient de l'ancienne église des oratoriens de La Ciotat. Il y a, en outre, à Saint-Cyr une congrégation de demoiselles, formée le 8 décembre 1829, dont la jolie chapelle sous le vocable de l'immaculée conception de la Sainte-Vierge, a été bénie le 29 juillet 1845, et une congrégation de femmes sous le titre de Ste-Julitte, qui a pris naissance le 26 octobre 1836. Quand elles assistent aux processions, les demoiselles portent un costume blanc avec un ruban bleu de ciel au cou, et les femmes un costume violet. Les dames de la Maternité forment une association établie le 30 mai 1850 ; elles célèbrent leur fête le second dimanche d'octobre.

Les saints invoqués dans la paroisse de Saint-Cyr pour un objet spécial, sont St-Pierre pour les cas d'épilepsie, Ste-Marguerite dans les accouchements laborieux, Ste-Julitte dans les temps de calamité publique et St-Cyr pour la croûte teigneuse des petits enfants, appelée en provençal *rasquetto* et plus communément *maou dè St-Cèris*. On y amenait autrefois de fort loin, et cette dévotion ne s'est pas ralentie, les petits enfants atteints de cette maladie. Une longue expérience et des observations réitérées prouvent que l'invocation de St-Cyr et l'emploi d'un remède traditionnel chez les jeunes mères ont une efficacité incontestable. Ce remède consiste à oindre pendant neuf jours la partie affectée de l'enfant avec un mélange d'huile (de la lampe qui brûle devant le St-Sacrement) et d'eau de la fontaine, remède que ne désavoue pas la thérapeutique et dont l'origine se confond peut être avec le motif qui fit bâtir des chapelles auprès des sources vénérées des malades.

La paroisse de Saint-Cyr est aujourd'hui desservie par un curé amovible et par deux vicaires, qui font alternativement

le service de la chapelle rurale des Lèques, démembrée de la paroisse de la Cadière et réunie à celle de St-Cyr, le 9 janvier 1826.

Le hameau des Lèques est assis sur la pente d'un côteau, dernier prolongement de la forêt de Conil, et sur le bord d'une belle plage à l'extrémité de laquelle dorment ensevelies sous le sable, les ruines de Tauroentum.

A l'auteur du *Romancium occidental* appartenait de rechercher l'étymologie des Lèques, lieu de son origine et où ses ancêtres tenaient aux XVIe et XVIIe siècles une auberge, convertie depuis en habitation champêtre qui porte encore le nom de *Masse*. Aussi bien il l'a fait avec un luxe d'imagination qui laisse l'embarras du choix (1). Sans recourir comme lui à la langue des Celtes, à celle des Grecs ou des Romains, il nous suffira de dire que dès les temps anciens les habitants de la Cadière avaient coutume, comme ils le pratiquent encore de nos jours, d'aller sur cette plage jonchée d'algues et de fucus qui tapissent le fond de ces parages ramasser pour l'engrais des terres ces plantes marines qu'apporte sur le rivage le vent du Midi.

. . . . *algâ littus inutili*
remisso tempestas ab Euro
sternet. . . . .

(Horat. lib. 3. od. 13.)

Ils déposaient en tas ces plantes marines dans des emplacements appelés *places sive luegos* que la communauté de la Cadière vendit pour y construire des maisons (2) et d'où probablement le hameau qui s'y forma, a tiré son nom. Il

(1) Du *Romancium occidental* tom. 1, p. 148, 150, 151. t. 2, p. 100, 101, 102, 111. — Voy. aussi le *mémoire hist. et statist. sur le canton de la Ciotat* p. 145.

(2) *Archives communales de la Cadière, 1 partie, série C*.Reg. n. 5, délib. du 13 juin 1589.

se faisait jadis dans ce lieu des changements de bois et de vin. Encore de nos jours ce petit port ouvert au vent du S. O. et dont VIRGILE aurait dit :

Statio malefida carinis

(Enéide lib. 2. v. 23.)

n'était fréquenté que par de petits bâtiments à cause du peu de sûreté qu'on y trouve. Ce n'est que dans la belle saison et sur la foi d'un ciel sans nuages que les tartanes légères glissent rapidement sur ces flots dangereux.

Anciennement la route du littoral de Marseille à Toulon traversait, comme aujourd'hui, le hameau des Lèques. De là, cette voie, désignée dans quelques anciens titres sous le nom de *caminum regium* et dont on aperçoit encore les traces, remontait à la Cadière en gravissant la côte qui sépare la vallée de St-Cyr et celle de St-Côme. Le site des Lèques présentait alors une station au voyageur, station à laquelle le chanoine DOUBDAM fait allusion dans son voyage à la Terre Sainte, lorsque revenant de Toulon à Marseille « il arriva, dit-il, à trois heures au bord de la mer et peu après à la ville de la Ciotat. » Mais à cette époque il n'y avait à la place qu'occupe aujourd'hui le hameau des Lèques que quelques maisons et une hôtellerie pour recevoir les voyageurs.

Comme le hameau est bâti sur un sol de grès calcaire, se divisant par couches et feuilles plus ou moins larges, plus ou moins épaisses, espèce de pierres qu'on appelle *laouves* et qui se renversent comme un piège ou trébuchet *lequeus*, en provençal *léco*, (1) des auteurs ont voulu tirer de ce dernier mot, mais à tort selon nous, l'étymologie du nom moderne du golfe des Lèques et du hameau qui s'y trouve.

Le plus ancien titre qui fasse mention de Lèques, c'est

(1) *Statist. des Bouches-du-Rhône*, t. 2. — *Dict. hist. et topographique de Provence*, t. 2. p. 447.

l'acte du prix fait de la reconstruction de l'église paroissiale de la Cadière, en date du 19 février 1508. Une des clauses de cet acte porte que l'entrepreneur fera débarquer *les pierres de taille*, qu'il tirera de *la Couronne* (1) et qui serviront à construire les piliers et les arceaux de la voûte, *a la lèqua* (2) *a debarcador a la riba de mar*, d'où elles seront transportées à la Cadière aux frais de la communauté (3).

Le port des Lèques, où fut établi, le 30 décembre 1571, un commis pour lever l'imposition foraine à raison de vingt deniers sur les denrées et les marchandises, destinées à l'exportation (4), était devenu suspect de peste; la commune de la Cadière, par délibération du 26 septembre 1556 (5) défendit aux capitaines de barques d'y venir prendre mouillage ou faire des cargaisons, et aux habitants d'y aller vendre ou acheter des marchandises *sous peine de 25 florins d'amende* et de demourar quarante jors de fores, c'est-à-dire d'être mis en quarantaine.

Peu à peu, cependant, il se forma une agglomération assez considérable, et un nommé CAULNE de la Ciotat y fit construire le long du rivage une chapelle qu'il s'obligea, par acte du 14 septembre 1631, d'entretenir à ses frais (6).

(1) Hameau du territoire de Martigues.

(2) Sur la carte de Provence trois lieux portent le nom de *Leca* ou *Lèque*, l'un près de Fos, un second entre le port de Brase et le cap Cicié et le troisième dans la commune de St-Cyr. Sur la carte, les deux premiers sont écrits *la Lèque* et le troisième *les Lèques;* mais dans les anciens titres on trouve toujours la *Leca*.

(3) *Archives communales de la Cadière*, S par. série K. n. 1/3

(4) *Ibid*. Série E. n. 49/3

(5) *Ibid. Libre de las ordenansos del luoc de la Cadiera*, Registre n. 3, fol. 47.

(6) *Archives des Bouches-du-Rhône*, *fonds de l'Abbaye de*

Placée alors à une distance de 7 kilomètres de l'église-mère (elle n'en est plus éloignée que d'un kilom. et demi) le bien des âmes réclamait que cette chapelle rurale fut érigée en chapelle de secours ou annexe et qu'on y établit un prêtre pour la desservir : ce qui eût lieu le 1er mars 1759 sous Mgr de BELLOY, évêque de Marseille, titre qui a été conservé à cette église, en 1808, et qu'elle conserve encore depuis sa réunion à la paroisse de St-Cyr. Jusqu'en 1811, elle fut desservie par un vicaire desservant, dont les fonctions et les droits honorifiques, avaient été réglés par une sentence de l'official de l'évêque de Marseille.

La petite chapelle, qui était bâtie sur le bord de la mer et orientée du Couchant au Levant selon la règle symbolique, étant devenue insuffisante, la commune de la Cadière prit une délibération, le 1er juillet 1771, pour faire construire celle qui sert actuellement au culte et qui ne fut terminée qu'en 1779. Un terrain fut acheté, en 1784, pour y ensevelir les morts.

La nouvelle chapelle, beaucoup plus vaste que l'ancienne, fut dédiée au Saint Nom de Marie ; dont on célèbre la fête le dimanche après la Nativité de la Ste-Vierge sous le titre de *N.-D. des Vertus*. On voit dans cette église rurale une bonne copie d'un tableau représentant la Sainte-Famille, attribué à un élève de WANDICK, FINSHOYIUS, peintre flamand, qui a laissé d'excellents ouvrages en Provence, où il travailla pendant quelques années. C'est une belle toile, dont le caractère est en général grandiose ; les têtes sont nobles et bien dessinées ; il y a de la souplesse dans les draperies, de la majesté dans la composition, un coloris vigoureux, enfin toutes les qualités d'un bon peintre ; malheureusement ce tableau est fort endommagé.

Dans le vestiaire de la chapelle des Lèques se trouve une

St-Victor. n. 101. Inventaire des titres, papiers et documents de l'abbaye de St-Victor, fait en 1783, fol. 40.

chasuble, qui appartient au XVIe siècle. Cet ornement sacerdotal, dont il manque les accessoires, c'est-à-dire l'étole, le manipule, le voile et la bourse, provient d'une vente faite au district de la Ciotat, et fut acheté par les prieurs de la chapelle pendant la Révolution. L'étoffe, formée d'un tissu de laine, est cramoisie et gauffrée; au lieu de galons, c'est une frange en soie jaune, d'un centimètre de large, qui lui sert de bordure. Des gerbes de plumes d'autruche, superposées et nouées, avec un ruban, forment la croix de cette chasuble dont le fond est parsemé d'autres gerbes également retenues par un nœud. Sur le devant et au bas, on voit deux oiseaux en chant; au bout sont deux autres oiseaux posés sur un rameau en trait d'union. Au pied de la croix il y a deux autres oiseaux qui tiennent dans le bec un brin de verdure en signe d'offrande. On dirait que l'artiste a voulu figurer par l'attitude de ces oiseaux au plumage varié, les trois vertus théologales, la foi, l'espérance et la charité, la foi sous l'emblême des deux qui entonnent l'hymne au créateur, l'espérance représentée par ceux qui portent un brin de verdure et la charité le serait par les deux autres posés sur des rameaux qui s'unissent, et dans lesquels je crois reconnaitre l'aubépine, symbole de candeur et d'union. Peut être ne faut-il voir sous ces divers emblêmes que l'allégresse, l'offrande et l'acceptation du sacrifice! Quoi qu'il en soit, cet ouvrage est remarquable pour la richesse de la broderie aux mille nuances. Quoique le dessin de toutes soit uniforme, pas une cependant des plumes qui composent les divers panaches, ne se ressemblent, tant la main habile et intelligente de l'ouvrier a varié et mélangé avec goût les nuances et les couleurs : ce qui rend précieuse cette broderie en soie et en fait un objet d'art, qui méritait d'être décrit.

Dans la circonscription actuelle de la paroisse de Saint-Cyr existaient des chapelles domestiques, qui ont cessé d'être

destinées au culte. Ces chapelles étaient celle de *rampale* (1) dédiée à S[te]-Marie Magdeleine, dans laquelle il était *permis* (par exception) *de dire la messe publiquement, mais à condition que le prêtre y fit tous les dimanches une exhortation* (2), celle du château des Bauméles (3) sous le vocable de N. D. des sept Douleurs, celle de *laquet* dont

(1) Dans une lettre D'AUFOSSY, secrétaire du comte de GRIGNAN, au Sr de S[t]-BONNET, capitaine des gardes du dit comte, gouverneur de Provence (c'était au temps que le duc de Savoie fit son invasion au commencement du siècle dernier), on assigne un rendez-vous en une maison qu'on appele *rampale* au terroir de la Cadière.

(2) LAGNEAU. *Calendrier spirituel de Marseille*. 1713. pag. 126,

(3) Par acte du 12 juin 1617, not, jehan Latil, du Luc, Robert de FRANGIPANI, abbé de S[t]-Victor et seigneur de la Cadière, érigea en arrière-fief en faveur d'André de LOMBARD, seigneur de GOURDON, conseiller à la cour des comptes de Provence, la terre des BAUMÈLES que le dit abbé possédait par droit de retention féodale et qui avait appartenu à Côme de VALBELLE, à qui la communauté de la Cadière l'avait vendue pour subvenir aux frais de la capitulation lors du siège de cette place par le connétable de LESDIGUIÈRES en 1592. Cette inféodation, confirmée par une bulle du vice légat d'Avignon, en date du 17 juin 1619, fut faite pour la somme de 450 livres et sur *l'hommage d'un denier d'or qui vaut la moitié d'un écu* (30 s.), payable tous les ans à la Nativité de la Sainte Vierge avec la moyenne et basse jurisdiction, mixte impère, et sous la réserve de la haute justice, mère impère, droit de régale dans la mer à un jèt d'arbalète, droit de lods et arriere-lods en cas d'aliénation, droits de dime et tous les droits qui compétaient le seigneur abbé. — *Archives de l'Abbaye de St-Victor, n.* 96, *fol.*46. *notable des droits deubz au lieu de la Cadière*. Chap. IV — *ibid. n.* 101. *inventaire des papiers, titres, documents de l'Abbaye de St-Victor*, fait en 1753. fol. 57.

le titulaire était l'annonciation, et celles de *Méolan* et de la *sale* bâties en 1619, l'une et l'autre, sous l'invocation de la Nativité de la Sainte-Vierge. Aux termes des ordonnances synodales du diocèse de Marseille (1), on ne pouvait célébrer la messe dans ces chapelles domestiques, qu'à condition 1° qu'on la dirait portes fermées ; 2° sans sonner la cloche ; 3° que les paysans même de la *bastide* où étaient ces chapelles ne pourraient pas y entendre la messe, afin d'assister au prône et aux instructions de la paroisse ou de l'église des quartiers, mesure de discipline ecclésiastique pleine de sagesse et prise dans le but de procurer aux habitants de la campagne l'instruction religieuse, si nécessaire à tous, mais plus particulièrement à eux.

Tels sont les souvenirs historiques qui se rattachent à l'église de Saint-Cyr, et qui se lient à l'histoire paroissiale de la Cadière. Si peu intéressants qu'ils soient, ces souvenirs ne méritaient pas moins d'être recueillis, si non au profit de la science, du moins pour l'agrément et l'utilité d'une population rurale, où l'on trouve encore, avec le sentiment religieux, des mœurs simples et patriarcales, une honnête aisance et une amicale hospitalité.

—*Archives communales de la Cadière*, 1. part. série B. N. $\frac{49}{3}$

—*Ibid. regist. des délibérations*. délib. du 19 mars 1741.

La terre des Baumèles et son château, vulgairement appelé *en Choourin*, passèrent de Vincent de LOMBARD, devenu seigneur du Castellet par son mariage avec Anne de CASTILLON, à la famille JAUFFRET, de la Ciotat, qui vendit ce domaine à M. d'Erquier de BARBEGAL, conseiller au parlement de Provence, dont un des fils, enseveli à St-Cyr, contribua si efficacement à l'érection de cette commune.

(1) V. *Statuts synodaux du diocèse de Marseille* publiés le 18 avril 1712 par Mgr de BELSUNCE. *Des chapelles domestiques*. p. 35. Marseille. Brébion 1735.

On dit : *Heureux les peuples dont l'histoire est ennuyeuse.* On peut appliquer ce proverbe à celui de St-Cyr, peuple agricole, fécondant de ses sueurs une terre fertile, que le Tasse aurait appelée

la terra molle e lieta e dilettosa

(Jèrusalem délivrée.)

toute imprégnée encore des cendres des Ligures, des Grecs et des Romains (1) qui l'ont habitée tour à tour et en ont disparu, devenue un affreux désert après que les Barbares l'eurent ravagée, rendue à l'agriculture par les soins persévérants des moines de St-Damien (2), émaillée aujourd'hui de mille blanches *bastides*, semées sans ordre dans des champs de verdure, comme le sont les étoiles dans le firmament. Toutes ces habitations champêtres ont à la porte des treillages couverts de vignes et de raisins, des figuiers et une citerne. En voyant ces familles tout entières à leurs habitudes laborieuses, couler tranquillement leurs jours sur cette *terre de vignes et d'oliviers*, *abondante en fruits de toute espèce* (3), se nourrissant, à l'ombre, de leurs figues et de leurs raisins, et s'abreuvant de leur citerne, il semble que l'écrivain sacré ait prédit la vie heureuse des St-Cyriens, quand il disait des Israélites sous Salomon : *Habitabat absque timore allo unusquisque sub vite suà et sub ficu suà* (reg. lib. 1. c. iv. v. 25), ou bien qu'il raconte les promesses du roi d'Assyrie : *comedet unusquisque de vineà suà et de ficu suà et.... bibetis aquas de citernis vestris.* (reg. lib. iv, chap, 18, v. 31). On dirait une autre Thébaïde.... moins les vertus austères de ses habitants.

(1) Voy. *le Mém. sur l'ancien Tauroentum* passim.

(2) V. *l'Histoire du prieuré de St-Damien.* p. 17 et 88.

(3) *Terram fructiferam et fertilem vini, terram vinearum et olivarum*, (Reg. lib. 4, c. 18, v. 32.)

SUBSISTANCES, RESSOURCES ALIMENTAIRES.

Il est peu de sujets qui méritent autant que celui-ci de fixer l'attention des statisticiens et des économistes. Aussi, a-t-il été étudié avec soin et envisagé sous divers points de vue. Parmi tous les écrits auxquels il a donné lieu, plusieurs ont ou semblent avoir servi de point de départ aux meilleures mesures prises pour assurer la nourriture des populations, et de ce nombre est sans contredit un mémoire qui fut adressé, il y a quelques années, à la Société de Statistique de Marseille, par l'un de ses membres les plus distingués.

L'insérer dans notre Recueil, nous parut donc une chose utile; ce que nous eussions fait tout d'abord, si l'abondance des matières ne nous eut fait ajourner cette insertion. Est-ce à dire que celle-ci soit devenue aujourd'hui trop tardive? On ne saurait répondre affirmativement si l'on considère que les bonnes productions, encore qu'elles n'aient plus le mérite de l'actualité, n'ont rien perdu de leur importance, aux yeux, surtout, de ceux qui aiment à voir enregistrer tôt ou tard dans nos annales les documents qui, ayant servi de modèles, peuvent, à juste titre, être regardés comme de précieux documents historiques. Nous allons donc rapporter textuellement le mémoire. P.-M. R.

Recherches sur les moyens de prévenir le retour des crises en matière de subsistances et sur la possibilité d'obtenir une bonne statistique annuelle des Ressources alimentaires de la France. Par M. le Bon de TOCQUEVILLE, *membre correspondant de la Société de statistique, etc.*

Des systèmes proposés. — Les souffrances causées par la crise des subsistances qui vient de peser sur la France ont fait sentir la nécessité de chercher les moyens d'en prévenir le retour.

Une mauvaise récolte a suffi pour placer une des nations

les plus riches et les plus florissantes du monde dans une situation dont la gravité a épouvanté les plus fermes esprits.

Nul n'osait arrêter sa pensée sur les perturbations profondes qu'eût pu amener, dans l'ordre social et politique, une seconde année de disette.

Le pays s'est senti avec anxiété pendant plusieurs mois à la merci du caprice des saisons; il a compris à quoi tenaient son repos, son bien-être, et peut-être son existence, et il a mesuré avec effroi les dangers de l'aveugle imprévoyance qui l'endort depuis si longtemps dans une fausse sécurité.

Les crises des subsistances ont des effets immédiats et des effets éloignés. Celle de 1847, résultat d'un déficit évalué par M. Millot à 14 pour cent, ou 51 jours de nourriture, a produit de profondes misères dans les familles, compromis l'ordre intérieur et la sécurité des marchés publics, nécessité une importation de 12 millions et demi d'hectolitres de grains étrangers (1) portant sur deux années, et augmenté de 1,460 millions la dépense des consommateurs en denrées alimentaires indispensables (2).

Les ressources individuelles s'épuisent rapidement quand

(1) Du poids moyen de 72 kilog., 909,000 tonneaux ont été importés en 9,090 navires de cent tonneaux.

(2) A 55 grammes de pain par jour, les 36 millions de consommateurs achètent ou fabriquent 20,000 tonneaux métriques de pain par jour à 300 fr., soit 30 centimes le kilog., prix normal; ce qui constitue une dépense journalière de 6 millions (par an 2,190 millions); mais comme le pain ressort d'août 1846 à août 1847 à 500 fr. le tonneau au lieu de 300, ou 50 centimes le kilog., la dépense journalière en pain a été de dix millions par jour (3,650 millions pour l'année).

Excédant sur l'année normale 1,460 millions.

L'excédant de l'année de crise 1,817 s'est élevé à 1,764 millions.

il y a disette, et bientôt celles des villes, des départements, de l'Etat lui-même se trouvent compromises ; les hospices et les bureaux de bienfaisance ont peine à faire face aux besoins toujours croissants. Les engagements au Mont-de Piété se multiplient ; les caisses d'épargne se vident, et le produit des octrois diminue tellement, qu'en 1817 les entrées en vins de la ville de Paris se sont réduites à 417,000 hectolitres, de 718,000 qu'elles avaient été pendant la moyenne décennale antérieure.

Tels sont les effets immédiats des crises alimentaires ; leurs effets plus éloignés sont les perturbations qu'elles produisent dans toutes les sources de la production des richesses sociales, et leur contre-coup terrible sur le commerce, l'industrie et les finances. M. Millot, qui par ses travaux persévérants a depuis longtemps attaché son nom à la question des subsistances, et plus récemment M. Briaune dans ses intéressantes recherches (1), ont démontré avec évidence que la prospérité du commerce et des manufactures est intimement liée au prix de l'alimentation, et que le renchérissement du blé est l'inévitable cause des crises commerciales qui viennent périodiquement ruiner les familles, paralyser l'industrie et démoraliser le travail.

Enfin l'Angleterre, dont les plus solides maisons entrent en ce moment en liquidation, et dont le crédit général est si profondément ébranlé, nous apprend mieux que la France encore ce que peut produire une mauvaise année en céréales sur la situation financière des Etats.

D'aussi graves intérêts ne seraient pas mis en péril si les peuples connaissaient d'une manière précise leur déficit réel, et si les légitimes spéculations de leur commerce reposaient non sur de chanceuses probabilités, mais sur des calculs certains. Or, de semblables renseignements ne seront obtenus qu'au moyen d'une bonne statistique agricole.

(1) *Des crises commerciales, de leurs causes et de leurs remèdes.*

Un autre effet non moins remarquable des années de cherté est l'influence qu'elles exercent sur les éléments mêmes de la population. Non seulement alors les décès augmentent en même temps que les mariages et les naissances diminuent, mais la constitution des enfants qui viennent au jour pendant cette période de privations en reste à jamais atteinte, et l'on a constaté qu'aux époques correspondantes aux années de disette, les listes de recrutement présentaient une réduction depuis 5 jusqu'à 17 °/o, tandis que les années riches en céréales amenaient, au contraire, une augmentation de 5 à 8 °/o, sur la moyenne ordinaire. Des observations soigneusement recueillies viennent fortifier ce fait en nous apprenant que les départements où les exemptions, pour vice de constitution ou défaut de taille, sont les plus nombreuses, se composent précisément de ceux où le pain est le plus rare.

Prémunir le pays contre le retour de semblables périls, tel est le problème que les hommes d'état, les économistes et les agronomes doivent à l'envi s'efforcer de résoudre.

Plusieurs systèmes ont été proposés, et notamment :

L'établissement de greniers publics de réserve ;

L'augmentation de la puissance productive du pays par l'amélioration de l'agriculture et la mise en valeur des terres incultes.

M. le comte de Gasparin a montré dans une savante discussion l'insuffisance de ces deux moyens.

Le premier serait accompagné d'incalculables dangers ; il appartient, ainsi qu'il le démontre si bien, à d'autres temps, à d'autres lieux, à d'autres organisations sociales et à d'autres mœurs.

Le second consisterait à faire progresser l'agriculture par le défrichement des landes et bruyères, et l'amodiation des biens communaux ; par un vaste et judicieux système d'irrigation ; enfin par l'extension des pâturages et des

plantes fourragères, qui permettrait d'accroître le nombre des existences animales, et d'obtenir, par le surcroît d'engrais qui en résulterait, des récoltes céréales et farineuses plus abondantes.

Ce sont là depuis longtemps les vœux de tous les agriculteurs, et ces mesures seraient excellentes en elles-mêmes, puisqu'elles accroîtraient la richesse de la France, et que, selon l'heureuse expression de M. de GASPARIN, *la richesse d'un peuple, c'est sa puissance*; nous ne leur ferons qu'un reproche, celui de ne pas résoudre la difficulté qui nous occupe.

Discussion de ce système. — Augmentez tant que vous voudrez la production agricole du pays, et le problème restera encore tout entier si vous n'empêchez pas le mouvement de la population de suivre, sinon de dépasser celui de la production. Or, la science économique de tous les temps et de tous les pays nous apprend que, chez les nations placées dans des conditions normales, c'est-à-dire soumises à de bonnes institutions et à un bon gouvernement, la population croît invariablement en raison des moyens d'alimentation qu'elle possède, vérité rendue sensible par cette maxime vulgaire qu'*auprès d'un pain naît un homme.*

Ainsi le pays, considéré dans son ensemble, verra certainement, par suite des progrès de sa production, augmenter sa force et son opulence, mais comme sa population se sera accrue dans la même proportion, l'individu restera faible et pauvre comme auparavant, et les conditions relatives n'étant pas changées, les ressources alimentaires de chacun demeureront les mêmes.

Quelquefois, il est vrai, lorsque les peuples acquièrent le goût du bien-être, ils mettent en pratique sans le savoir les préceptes de MALTUS sur la *contrainte morale et l'obstacle privatif*, et restreignent la famille tout en multipliant les moyens de satisfaire à ses besoins. Dans ce cas la production

marche plus vite que la population ; c'est ce qui est arrivé en France depuis que le morcellement de la propriété et la loi des successions, le développement de l'instruction et les progrès généraux de la civilisation y ont excité l'instinct des jouissances matérielles.

Si, en effet, à la faveur d'institutions plus libérales, la population s'y est élevée, en 50 ans, de 25 à 36 millions d'habitants, on peut affirmer que la production y a marché plus vite encore, puisque la condition de chaque individu s'y est notablement améliorée [1].

Les renseignements obtenus par la statistique nous apprennent que la fécondité humaine a diminué en France à mesure que le besoin du bien-être se faisait sentir, et que le nombre des naissances relativement à la population totale a baissé graduellement ; elle était :

En 1772, de une sur . . . . 24, 50 individus.

Et se trouvait réduite, en 1841, à une sur 34. 10 [2] —

Mais cette réduction n'a pas arrêté le développement de la population, parce qu'en même temps la durée de la vie moyenne s'accroissait de moitié [3], ou, qu'en d'autres termes, le nombre total des naissances excédait de plus en plus celui des décès. Cet excédant a été, en 1843, de 171, 172 ; si la même progression se continuait, il suffirait de 139 ans pour que la population doublât en France [4].

En même temps que cette population augmentait, avons-nous dit, son aisance s'accroissait ; cette augmentation de

(1) Ce principe s'étend aux différentes parties d'une nation aussi bien qu'à cette nation tout entière, et les départements les plus productifs de la France sont aussi les plus peuplés.

Voir le tableau de *l'Annuaire des longitudes* 1846, et ceux de la statistique de France.

(2) M. Moreau de Jonnès, *Éléments de statistique*.

(3) Ibid,

(4) *Annuaire du bureau des longitudes*, 1846.

population ayant été de 80 pour cent depuis 1700, la portion de terre cultivée afférente à chaque individu, a dû nécessairement diminuer; en effet, de 26 ares qu'elle était en 1700, elle s'est trouvée réduite à 17 en 1839 (1); mais ces 17 ares rendent plus aujourd'hui que jadis les 26 (2), et la production du blé a plus que doublé en France dans l'espace de 80 ans, tandis que la population n'a augmenté que d'un peu plus de moitié. (3)

Cette population, grâce au progrès de notre agriculture et aux institutions plus généreuses qui nous régissent, a vu s'accroître la quantité de froment consommée annuellement par chaque individu, de 100 litres à 172. (4)

On jugera surtout de l'amélioration de l'alimentation publique par le tableau suivant :

	Epoque.	Population.	Par personne.
(1)	1700 . . .	19,000,000 hommes.	26 ares.
	1839 . . .	33,500,000	17

(M. Moreau de Jonnès, *Des Céréales.*)

(2) *Nombre d'hectolitres de grains récoltés par hectare.*

En 1700	6,08 hectolitres.
1815	8,59
1825	12,57
1839	13,01

(Idem.)

	Epoque.	Production.	Population.
(3)	1700	33,760,000 hect.	21,000,000 hommes.
	1839	69,558,000	33,500,000

(Idem.)

	Epoque	Par habitant.
(4)	1700	100 litres.
	1760	118
	1814	135
	1839	172

Habitants nourris de froment.		Habitants nourris de grains inférieurs (1).
En 1700	6,670,000 habitants.	13,300,000 habitants.
1839	19,621,000	13,919,000

Ces chiffres montrent à la fois ce qu'a su faire l'industrie agricole et ce qu'elle doit faire encore.

Ils nous suggéreront, toutefois, les réflexions suivantes :

Si les qualités nutritives des aliments sont en raison de leur cherté, et si les populations nourries des aliments les plus chers sont celles qui tendent à se multiplier le plus rapidement, celles dont l'aisance croît le plus vite et chez lesquelles la force individuelle est la plus prononcée ; l'usage d'un aliment économique n'est donc pas désirable, et l'on serait fondé à se demander si la découverte de la pomme de terre est un bienfait pour l'humanité. Peut-être alors envisagerait-on la maladie mystérieuse qui sévit depuis trois ans contre elle comme un salutaire avertissement donné aux hommes, pour qu'ils én restreignent la culture. Destinée à varier leur nourriture, cette solanée ne doit jamais se substituer entièrement à leurs autres aliments ; mais elle a cela de précieux, qu'étant aussi facilement assimilable aux organes des animaux domestiques qu'à ceux de l'homme, elle peut, dans les années ordinaires, être employée à l'alimentation et à l'engraissement des premiers, et devenir pour le second le plus utile supplétif dans les années de disette.

Loin qu'il soit à désirer qu'un aliment à bon marché soit mis à la portée du travailleur agricole, on peut affirmer que son emploi trop exclusif serait un malheur public et pourrait mettre l'ordre social en danger,

Qu'arrivera-t-il, en effet, si l'ouvrier trouve à se nourrir presque pour rien ? Qu'il perdra, comme l'Indien, l'indolent Lazzarone et l'Irlandais plus rapprochés de nous, qui vivent d'une poignée de riz, de pâte ou de pommes de terre,

(1) Orge, avoine, sarrazin, châtaignes.

le goût et l'habitude du travail, et qu'il contractera les vices qui le dégradent ; ou, ce qui est plus probable, que le prix de la main-d'œuvre, qui suit généralement celui des denrées alimentaires, s'abaissera successivement et le laissera ainsi dans les mêmes conditions relatives où il se trouvait auparavant ; de sorte que le bas prix de son alimentation ne sera pas pour lui une source d'aisance.

Il aura perdu la faculté si nécessaire en bonne hygiène de varier ses aliments, puisque, s'étant restreint au plus économique de tous, les autres deviendront en quelque sorte pour lui une nourriture de luxe ; il devra donc renoncer pour toujours à l'alimentation la plus saine et la plus substantielle, comme celle dont le froment et la viande sont la base, et l'économie de ce nouveau régime ne sera même qu'apparente, puisqu'il perdra en force et en vigueur ce qu'il croira gagner en argent.

Les frais les plus élevés d'un ménage agricole seront toujours ceux de sa nourriture quotidienne. Si, donc, l'alimentation à bon marché dont il fait usage vient à lui manquer par suite d'un de ces évènements imprévus semblables à celui qui vient de frapper la malheureuse Irlande, il se trouvera dans l'impossibilité absolue de se procurer une alimentation plus chère.

Qu'eût produit cette année chez ce peuple infortuné une importation en froment suffisante pour combler le déficit dont il était la victime ? Rien, puisqu'il n'aurait pas eu le moyen de la payer, et qu'il se fût trouvé réduit à mourir de faim, les yeux fixés sur ces approvisionnements qu'une cruelle et ironique pitié aurait offerts à sa misère. L'Angleterre l'a senti, et cette arrogante dominatrice a été contrainte de tendre la main à son esclave agonisante pour l'empêcher d'expirer ; elle ne lui a pas vendu ses blés ; elle les lui a donnés au grand préjudice de son trésor ; elle *lui a fait la charité*.

Les ressources du travailleur agricole habitué à une nourriture économique s'épuiseront toujours rapidement quand il se verra réduit pour vivre à la payer plus chèrement; son salaire se trouvera bientôt insuffisant pour assurer son alimentation et celle de sa famille. Les privations, les souffrances et les inquiétudes ne tarderont point à l'assaillir ; la fièvre en consumant son corps enflammera son imagination et celle-ci, mesurant l'abîme que creusent incessamment sous ses pas la misère et la faim, lui conseillera de s'armer dans un suprême effort contre cette société qu'il accuse de ses maux, et de se venger, en immolant l'ordre public, de sa coupable imprévoyance.

Sachons prévenir ces funestes éventualités, et préserver notre patrie des périls qui pourraient résulter pour elle de l'alimentation grossière et imprudemment parcimonieuse de sa population ouvrière. Efforçons-nous plutôt de favoriser chez cette dernière le goût et l'habitude des aliments les plus substantiels, fussent-ils les plus chers.

Facilitons en même temps aux travailleurs agricoles les moyens de varier leur nourriture, afin que si l'une des bases qui la constituent vient à leur manquer, une autre puisse s'y substituer aussitôt. En obtenant cette amélioration et cette variété, nous aurons déjà créé de puissantes ressources en cas de crise; d'une part l'importation ne porte en général que sur des denrées d'un prix élevé, comme le froment, le seigle et le maïs, qui ne peuvent être achetés que par des consommateurs habitués à une alimentation chère; de l'autre, tous les produits n'étant pas soumis aux mêmes chances de perte ou d'avarie, et ne se recueillant pas aux mêmes époques, l'habitude de la variété dans leur consommation ne permet pas de supposer qu'ils fassent tous défaut à la fois (1).

(1) Cette variété est aussi nécessaire à la terre qu'à l'estomac de l'homme et des animaux.

L'amélioration de l'alimentation du travailleur agricole pourra, il est vrai, avoir pour effet d'élever le prix de la main-d'œuvre; mais il donnera le droit à celui qui accorde un salaire supérieur d'exiger aussi un travail supérieur. Or, on sait qu'il y a encore dans ce cas avantage pour l'entrepreneur, et que partout où les Anglais occupent des ouvriers sur le continent, ils les nourrissent de viande et de froment de première qualité, contrairement aux habitudes du pays, pour en obtenir, avec une dépense donnée, une plus grande somme de travaux (1). Cette élévation des prix de la main-d'œuvre, si favorable aux classes laborieuses, tournera encore à l'avantage des producteurs agricoles, puisque, après tout, ce seront eux qui créeront et qui livreront à ces classes les denrées alimentaires substantielles dont elles auront contracté l'habitude. La consommation de la viande, en particulier, leur profitera doublement, puisqu'elle amènera forcément la multiplication du bétail qui a elle-même pour conséquence celle de l'engrais, source de toute richesse agricole.

La loi des successions, et le morcellement qui en dérive, en augmentant la production du sol et en faisant participer un plus grand nombre d'individus aux jouissances de la propriété, ont accru en même temps, nous l'avons déjà dit, et le chiffre de la population et la somme du bien-être de chacun de ses membres.

Cet effet s'est produit également chez beaucoup d'autres peuples.

Le plus grand développement de l'agriculture romaine a coïncidé avec la plus grande division de la propriété; car lorsqu'un homme n'a qu'une petite portion de terre à faire valoir pour son existence et celle de sa famille, il y emploie nécessairement toutes ses facultés.

(1) Pour augmenter le bien-être des Français, a dit l'illustre Lagrange, il faudrait augmenter la consommation de la viande, même aux dépens de celle du blé.

« Les républiques de l'Italie au temps de leur plus haute « splendeur, la plupart des provinces de la Hollande et « des cantons de la Suisse, dit M. Hippolyte Passy [1], « avaient admis l'égalité des partages, et jamais dans aucun « de ces états ne s'étaient produits les maux qu'on a affir- « mé être inséparables d'un tel système; loin de là, toutes « ces contrées étaient parvenues à un degré remarquable « de prospérité, et leur agriculture surtout avait été d'une « fécondité justement renommée. »

Le même fait se reproduit de nos jours.

Dans la Limagne d'Auvergne, tout se cultive à bras; dans la Beauce, tout à la charrue; aussi dans la première la population est de 3,500 individus par lieue carrée, et de 7 à 800 dans la seconde. [2]

Le nombre des citoyens romains de l'Italie décrut à proportion de la décroissance des produits qui eut pour cause la constitution de la grande propriété.

Cependant il arrive quelquefois que, sous l'influence de mauvaises institutions sociales, l'ignorance et la misère engendrent l'imprévoyance. La population augmente alors selon la loi ordinaire, c'est-à-dire en raison des moyens d'alimentation ; mais l'aisance individuelle, au lieu de suivre cette progression, diminue de jour en jonr. C'est ce qui a lieu en Irlande, dans les steppes de la Russie et en Chine.

L'Irlande voit croître sa population plus rapidement que toutes les autres contrées de l'Europe, et sa population y est descendue au dernier degré de la misère, parce que les terres y étant louées à un prix excessif, sont cultivées à bras ; que les travailleurs agricoles, au lieu d'être payés en froment, le sont en pommes de terre, et se trouvent ainsi réduits au plus chétif salaire et à la plus pauvre nourriture.

« Le cultivateur y gagne en moyens de subsistance, dit

(1) *Système de culture.*

(2) Dureau de la Malle.

« MALTHUS, de quoi nourrir deux fois autant de personnes « que pourrait en gagner un ouvrier anglais payé en fro- « ment, et l'accroissement de la population a été à peu « près dans cette proportion ; mais il s'en faut bien que « pour les objets de consommation et de jouissance, leur « sort ait suivi le même rapport, et la condition du pre- « mier est fort misérable quoique ses moyens de subsis- « tance soient comparativement abondants. »

C'est que, par une mauvaise répartition de la propriété et une plus mauvaise répartition de ses fruits, le produit brut est énorme, et le produit net nul pour le cultivateur. Or, si le produit brut fait vivre strictement, le produit net fait vivre dans l'aisance. Le premier a pour résultat l'accroissement de la population, car il naît des hommes partout où il y a de quoi les nourrir ; le second procure seul une plus grande somme de bien-être à cette population.

Les steppes de la Russie présentent un haut degré de fertilité ; mais comme elles sont cultivées par des serfs appartenant à des seigneurs qui ne récoltent un excédant de blé que pour l'exportation, la population n'a aucune part à cette abondance, et ne croit sensiblement ni en prospérité ni en nombre.

Enfin, les institutions vicieuses de la Chine y produisent les mêmes résultats, et, au rapport du docteur ANDERSON (1), la population y est tellement exagérée, que les Chinois ont reçu avec horreur la nouvelle de la possibilité de combattre la petite vérole au moyen de la vaccine, *prétendant qu'ils ne désiraient point être privés d'une maladie qui leur était absolument nécessaire* pour leur éviter la tâche pénible d'exposer leurs enfants à être dévorés par les bêtes féroces.

Le bonheur des individus n'est donc pas en raison de la population, ni même comme l'avance J. B. SAY, en raison

(1) Bibliothèque Britann. 1805.

de la production, mais en raison de la meilleure *répartition des produits.*

Cependant si chacun des habitants d'une nation placée sous de bonnes lois est à la poursuite du bien-être, il n'a jamais la pensée d'accumuler les richesses alimentaires qu'il obtient de son travail, dans le but de se précautionner contre les éventualités de l'avenir. Une telle prévoyance n'est pas dans sa nature, elle supposerait d'ailleurs une connaissance des résultats généraux des récoltes du pays, qu'il ne saurait avoir, et nécessiterait pour l'emmagasinage et la conservation de ses réserves, un surcroît de dépenses et de soins qu'il ne peut pas et qu'il ne veut pas s'imposer.

Il n'y a qu'une exception à la loi en vertu de laquelle, dans les conditions normales, le progrès de la population marche à peu près du même pas que celui de la production; c'est lorsqu'une nation est presque exclusivement livrée à l'industrie ou au commerce, et qu'elle renferme, comme l'Angleterre par exemple, une population industrielle exhubérante et en quelque sorte artificielle, hors de toute proportion avec sa population agricole. Une telle nation sera toujours dans l'impossibilité de nourrir ses habitants à l'aide de ses seules ressources, et l'importation sur une très large échelle de denrées alimentaires exotiques deviendra pour elle une condition habituelle d'existence.

Ainsi donc aucun des deux systèmes proposés jusqu'à ce jour pour parer aux dangers des crises alimentaires, à savoir : l'établissement de greniers d'abondance et l'accroissement de la production agricole du pays, ne répond au but qu'on se propose. Mais, en supposant leur efficacité reconnue, ils présenteraient encore un inconvénient commun des plus graves, celui de ne pouvoir porter leurs fruits que dans un avenir fort éloigné; or, à un danger permanent, il faut opposer un remède ou tout au moins un palliatif immédiat.

Essayons de découvrir ce remède, et posons-nous d'abord les questions suivantes.

Des ressources alimentaires de la France en cas de disette. — Est-il présumable que la France puisse jamais, ou du moins de longtemps suffire complètement, dans les années disetteuses, telles que celles de 1816 à 1817 et de 1846 à 1847, à l'alimentation de sa population, au moyen de sa production et de ses restes en grains des récoltes antérieures ? En d'autres termes, ses exportations, dans les années normales deviendront-elles assez fortes pour combler le déficit maximum de ses mauvaises années, déficit qui est, selon M. de GASPARIN, de 1/8 ou de 9 1/2 millions d'hectolitres de grains, et dont la limite paraît avoir été dépassée cette année ?

Nous répondrons sans hésiter, *non*. On vient d'en voir les raisons.

La propriété tend à se subdiviser de plus en plus chez nous; or, les petits propriétaires s'adonnent peu au commerce des grains, qui a besoin, pour réussir, d'être suivi régulièrement en opérant sur de grandes masses.

L'exportation des bonnes années, dit M. de GASPARIN, est en moyenne de 3 millions d'hectolitres ; soit, mais l'importation est en même temps, d'après une moyenne de 27 années (1) (bonnes ou mauvaises), de près de 800,000 hectolitres, ce qui réduit à peu près à néant les trois millions d'exportations accidentelles.

Quand la production du froment augmenterait dans la proportion de 13 à 30 hectolitres par hectare, ainsi que M. de GASPARIN le croit possible, l'exportation n'augmenterait pas pour cela, à moins que la population qui s'accroit

(1) De 1816 à 1841, *Statistique officielle*. Il a été introduit dans cette période de 27 ans, 21 millions d'hectolitres de blé représentant une valeur de 462 millions de francs au prix moyen de 22 fr.

régulièrement de 161,000 individus par année, au lieu de suivre une progression ascendante plus forte, comme cela devrait être, devienne tout à coup stationnaire, ce qui serait contraire à toutes les probabilités, puisque l'accroissement régulier de la population s'est produit jusqu'ici précisément sous l'influence de l'augmentation régulière de la puissance productive du pays.

La France devra-t-elle et pourra-t-elle avoir recours à l'étranger pour combler le déficit de ses denrées alimentaires résultant d'une mauvaise année?

Oui, sans doute, car ainsi que le dit SMITH [1], « c'est par » les efforts du commerce que les effets d'une disette peu» vent être atténués. »

Nous n'hésitons donc point à affirmer que ce sera là dans les années de rareté à peu près l'unique ressource du pays. Nous ajouterons que cette ressource suffira pour le mettre à l'abri de tout danger, et qu'elle ne lui manquera jamais s'il sait y avoir recours à temps. La Providence, dans sa miséricordieuse sagesse, ne frappe point à la fois toutes les nations, comme elle ne frappe point au même moment tous les individus d'une nation ou tous les membres d'une famille. Toujours elle a soin d'accorder aux uns l'abondance quand elle refuse aux autres même le nécessaire, et veut ainsi leur apprendre à tous à s'entre-aider et à s'assister mutuellement dans leurs souffrances.

Mais, de même que c'est le chef de la famille qu'elle charge de pourvoir aux besoins de ceux qui la composent, c'est aussi aux chefs des nations qu'elle commet le soin d'assurer l'alimentation des populations qui leur sont soumises.

Ce sont donc les gouvernements qui doivent prévoir, et qui seuls peuvent atténuer les crises qui menacent l'existence de ces populations.

(1) Richesse des nations.

En laisser l'initiative au commerce serait le comble de l'imprudence, car si le commerce sait reconnaître, avec une admirable sagacité, les besoins réels et *actuels* d'un peuple, il prend peu de soin de prévoir ses besoins futurs, et ne s'aventure guère à y pourvoir lorsqu'ils n'existent point encore.

Or, en fait d'alimentation, il est trop tard pour pourvoir aux besoins quand ils se font sentir, car la faim ne saurait attendre.

Il est donc nécessaire de les prévoir longtemps à l'avance.

Là est le nœud véritable de la difficulté.

Il est évident que le Gouvernement seul est pourvu des moyens de faire dresser chaque année, après les récoltes, l'inventaire exact des existences alimentaires du pays ; de reconnaître si elles sont suffisantes ou insuffisantes, et, dans ce dernier cas, de prendre sans retard les mesures nécessaires pour les compléter.

Comme cet inventaire résultera de faits innombrables qui se produisent à la fois sur toutes les parties du territoire nul autre que l'autorité centrale, dont l'action s'étend sur tout ce territoire, ne sera en mesure de recueillir ces faits, de les grouper et de les comparer entr'eux.

La question tout entière se trouve donc ramenée à ces termes :

Quelle doit être l'action du gouvernement en ce qui concerne l'alimentation publique ?

Comment cette action doit-elle s'exercer ?

Des moyens d'investigation que possède aujourd'hui le Gouvernement. — La première de toutes les conditions pour prévenir les périls de la disette, c'est de connaître les faits : c'est en un mot de *savoir*.

L'administration ne *sait pas* et ne peut pas savoir.

Une bonne statistique *annuelle* des ressources agricoles est le besoin économique le plus pressant du pays.

Cette statistique n'existe pas et ne saurait exister ; les premiers éléments en manquent complètement.

La statistique agricole telle qu'on l'entend aujourd'hui, se fait dans le cabinet; elle ne peut se bien faire que sur le terrain.

Elle est préparée par des commis, elle doit l'être par des agriculteurs.

Si le plus impérieux devoir du Gouvernement est de chercher à savoir, le plus puissant intérêt du pays est qu'il puisse y parvenir. Ce premier point obtenu, tout le reste deviendra facile.

Comment donc obtenir ce premier point?

C'est d'abord en adoptant un mode simple, prompt, facile et uniforme, pour la formation de la statistique annuelle des existences alimentaires animales et végétales du pays. S'il est difficile en pareille matière d'arriver à une exactitude mathématique, on peut du moins en approcher beaucoup, et cela suffirait pour apprécier le déficit réel et prévenir les souffrances des populations.

Il est nécessaire pour cela que le Gouvernement connaisse exactement chaque année, à la fin d'octobre :

1° *L'importance des restes en magasin des récoltes précédentes :*

2° *Le chiffre des existences animales ;*

3° *Les résultats de la dernière récolte par nature de produits ;*

4° *Le rendement des grains au battage.*

La consommation moyenne par individu lui étant connue, il pourra facilement alors prévoir avec certitude, pour l'année qui s'annonce, ou l'abondance, ou les éventualités d'une crise.

Pour pouvoir obtenir au mois de novembre les notions qui lui sont indispensables, il devra :

S'assurer au printemps du nombre d'hectares ensemencés en chaque espèce de produits ;

« un à un tous les nombres élémentaires et en les réunis-
« sant pour obtenir les résultats généraux. »

Il est incontestable que c'est là le seul moyen rationnel, le seul réellement efficace de procéder en cette matière.

L'administration a compris que *la commune* devait être le point de départ de tout le travail et la base de l'édifice; rien d'exact, en effet, n'est possible sans cela. Le principe était fort bon, mais les rouages dont on s'est servi s'étant trouvés imparfaits l'ont fait échouer dans l'application. On a oublié que rien n'était préparé, organisé dans les communes rurales pour de semblables recherches, et qu'elles devaient nécessairement donner des résultats négatifs ou du moins très incomplets.

L'adoption de tableaux clairs, précis et offrant un cadre uniforme, fut déjà cependant un progrès très réel; ils ne présentent plus ces 245 questions adressées au maire de chaque commune par Chaptal, en 1810, pour la formation de la statistique de l'empire; mais un très petit nombre de questions, bien posées pour la plupart; et ce mode eût réussi inévitablement si l'on avait préparé d'avance dans les communes ses moyens d'exécution, et pris des mesures efficaces pour que les tableaux y fussent exactement et *nécessairement* remplis.

On n'arrivera évidemment à rien tant qu'on n'aura pas résolu ce problème, et pourquoi ne pourrait-on pas le résoudre? Pourquoi ne parviendrait-on pas à obtenir avec certitude ces renseignements dans les communes où tant d'autres services sont organisés avec une si rigoureuse précision, tels par exemple que la répartition et la perception des contributions, les relevés de l'état-civil, le recrutement, la comptabilité communale et administrative, etc.? Toutes choses pour lesquelles des formes spéciales sont prescrites, des moyens spéciaux organisés.

Organisez donc aussi un service spécial pour l'enquête

statistique des produits agricoles, et vous obtiendrez le même succès. Cette organisation est surtout indispensable quand il s'agit, comme aujourd'hui, d'un *inventaire annuel* de la production de 20 millions d'hectares qui forment le domaine agricole du pays, inventaire que l'administration réclame toujours, bien qu'elle ne l'obtienne jamais.

Les tableaux qu'elle adresse tous les ans, sans se lasser, aux Préfets des 86 départements, et qui diffèrent peu de ceux que nous présentons nous-mêmes à la fin de ce travail (1), ne sont jamais remplis et ne sauraient l'être du moins d'une manière sérieuse.

Que deviennent-ils dans les mains des Préfets? Ils sont adressés aux sous-préfets, qui les transmettent à leur tour aux maires ou aux Associations agricoles de leurs arrondissements; cette divergence de destination est déjà un mal, puisque la base la plus uniforme est nécessaire au succès de cette opération; mais nous ne nous arrêtons point à cette première difficulté, et nous suivrons ces tableaux dans leur double direction.

Les premiers parviennent aux maires de campagne; qu'en font-ils? Ont-ils le temps, le zèle, les connaissances et la capacité necessaires pour les remplir eux-mêmes?

Dans le cas contraire, sans contredit le plus probable, qui devront-ils charger de ce soin? De qui ont-ils reçu des instructions à cet égard? Quelles sont ces instructions? En un mot qu'a-t-on préparé, organisé autour d'eux pour un pareil travail? Rien, absolument rien.

Ils garderont donc ces tableaux sans les remplir, ou les renverront tels qu'ils les auront reçu; et il n'y aura rien à leur dire, car il suffit d'y jeter un coup-d'œil pour s'assurer que les maires des communes rurales, réduits aux ressources dont ils disposent aujourd'hui, sont complètement hors

(1) Voir les tableaux A et B.

d'état de répondre d'une manière précise aux questions si diverses qui leur sont soumises.

Supposons maintenant que ces tableaux soient adressés aux Sociétés ou aux Comices agricoles. Oh! sans doute ils ne pourront se trouver en de meilleures mains, et seront facilement remplis? Pas davantage.

Ces Associations renferment assurément l'élite des cultivateurs, et les lumières agricoles y abondent par conséquent. Mais on leur demande tout bonnement l'impossible, et elles n'ont pas plus que d'autres le privilège de l'exécuter.

Ces Associations n'existent pas partout ;

Leur organisation n'est pas la même ;

Elles ne fonctionnent pas de la même manière ;

Elles ne se réunissent pas aux mêmes époques ;

Leurs réunions sont peu fréquentes et trop souvent peu nombreuses ;

Enfin leur constitution n'a rien de légal dans l'acception rigoureuse du mot, comme leurs attributions n'ont rien de déterminé ; et il doit en être ainsi.

Elles n'existent que par le concours libre de leurs membres et par le zèle de ceux qui les dirigent.

Toucher à leur indépendance serait risquer de les dissoudre.

Chercher à influencer leur action serait les paralyser.

Leur imposer une organisation uniforme serait les désorganiser.

Or, il arrivera que les tableaux de statistique agricole parviendront au Président d'une association après une de ses réunions générales, et seront renvoyés nécessairement à la séance suivante qui ne se tiendra que trois mois, peut-être six mois plus tard.

Comment pourront-ils être remplis et transmis en temps utile à l'administration ?

Mais nous passerons encore sur ces difficultés, et nous supposerons l'Association saisie de ce travail en temps utile.

Quels sont pour elle les moyens de l'exécuter ?

Nous déclarons ne lui en connaître aucun, quoique nous ayons depuis dix ans l'honneur de présider (1) une de ces associations, ou plutôt parce qu'il y a dix ans que nous la présidons. Nous recevons chaque année les tableaux de l'administration, nous les soumettons chaque année à cette assemblée et nous reconnaissons chaque année avec elle l'impossibilité de les remplir; nous osons donc affirmer, sans crainte d'être démenti, qu'il faut à tout prix adopter une meilleure manière d'opérer.

Voyons, en effet, comment les choses se passent :

40 à 50 membres dans les sociétés ou comices qui marchent le mieux; 15 ou 20 dans les autres, assistent aux séances de ces associations. Ces membres, dont plusieurs même ne sont pas agriculteurs pratiques, doivent déclarer séance tenante et sans désemparer :

1° Les quantités de terre ensemencées en chaque espèce de produits sur toute l'étendue du territoire de l'arrondissement ou du canton ;

2° Les réserves qui existent dans tous les greniers ou magasins de l'arrondissement ou du canton ;

3° Les résultats de la récolte totale par nature de produits dans tout l'arrondissement ou le canton ;

4° Le chiffre des existences animales dans tout l'arrondissement ou le canton.

En vérité nous demanderons si, à moins d'être doué d'une intuition surnaturelle, il est matériellement possible aux 20 ou 30 personnes accidentellement réunies de répondre un peu sérieusement, avec les moyens d'investigations dont ils disposent, à de semblables questions présentées de la sorte.

(1) Celle de Compiègne.

Il est arrivé à la Société d'agriculture que nous présidons de recevoir le 20 septembre des tableaux qui devaient être renvoyés à l'administration le 25 du même mois. Cinq jours lui étaient donnés pour un travail complet de statistique agricole comprenant un arrondissement tout entier, travail qui, pour être bien fait, n'aurait pas assurément demandé moins d'une année.

Ajoutons qu'on devait faire connaître à la même époque le résultat de la récolte des pommes de terre, qui n'a lieu communément qu'un mois plus tard, vers la fin d'octobre.

La Société, plutôt que de consentir à égarer l'administration en lui fournissant des notions erronées, et de se rendre complice d'inexactitudes dont les conséquences pouvaient être si graves, a préféré lui déclarer nettement son impuissance, et lui signaler avec sincérité les vices de ce mode dérisoire d'enquête.

Telle est pourtant la manière dont celle-ci opère encore chaque année.

Que peut-elle en obtenir ? Rien, encore une fois.

Les tableaux qui lui sont renvoyés par les maires et les Associations présentent les évaluations et les données les plus arbitraires. Le plus souvent ils lui reviennent intacts, et c'est au fond des bureaux de la préfecture, qu'un employé, illuminé sans doute par une révélation miraculeuse, inscrit dans chacune des colonnes de ce tableau les chiffres sacramentels à l'aide desquels l'administration dresse tous les ans ses statistiques agricoles officielles.

Est-il étonnant qu'elles inspirent tant de confiance ? (1)

(1) M. le ministre de l'agriculture et du commerce a été frappé de l'imperfection des statistiques agricoles, et nous lisons dans sa circulaire aux préfets du 10 juillet dernier : « Je me propose d'appeler prochainement votre attention sur les moyens d'améliorer l'économie de ce travail. »

On a proposé, dans le sein du dernier congrès central, d'instituer dans tous les départements des agents spéciaux salariés, chargés de dresser la statistique agricole du pays; mais on n'a pas indiqué comment ces fonctionnaires pourraient opérer pour recueillir des renseignements et présenter des chiffres positifs (1). C'était pourtant le point essentiel. On ne l'a pas fait, parce qu'il est plus facile de trancher une question avec une formule générale, que d'aller au fond de cette question, et d'en sonder toutes les difficultés pour essayer ensuite de les résoudre.

Supposons pour un moment ces fonctionnaires institués. Où puiseront-ils leurs renseignements? Auprès des Maires? Au sein des Associations agricoles? C'est tourner toujours dans le même cercle.

Auront-ils sous leurs ordres des agents inférieurs? Où fonctionneront ces agents? Dans des bureaux? Ils n'arriveront à rien. Dans les communes? Il y en a 36,819; de sorte que, en comptant un de ces employés par 10 communes, ce qui assurément ne paraîtra pas exagéré, il en faudra 3,682, auxquels il conviendra d'ajouter l'état-major, chef, sous-chef, inspecteurs, ainsi que le personnel des bureaux, ce qui élevera bien ce corps nouveau de fonctionnaires au chiffre rond de 4,000. Son entretien paraîtra peut-être un peu lourd aux contribuables, qui pourront penser, avec M. de Cormenin, que la France devient de plus en plus une *fonctionnocratie*, « mot qui, ajoute le spirituel écrivain, vaut la chose. »

Et puis sous quel contrôle, sous quelle responsabilité opéreront ces agents inférieurs? Qui garantira l'exactitude de leur travail? Etrangers aux populations auxquelles ils voudront faire sentir leur importance, ils exciteront

(1) Cette proposition faite par la commission *de statistique* a été repoussée par l'assemblée.

certainement leur défiance, et ne paraîtront à leurs yeux que des instruments de fiscalité.

Reconnaissons donc que la création de ces fonctionnaires nouveaux entraînerait une très-grosse dépense en donnant, selon toute apparence, de fort minces résultats, et cherchons s'il n'y aurait pas moyen d'adopter un système qui ne coûterait rien au pays, tout en produisant d'excellents effets.

Exposé du système. — Nous avons dit que les questions posées par le Gouvernement devaient être claires, précises, peu nombreuses, présentées aux mêmes époques sur un plan uniforme et portant tous les ans sur les mêmes points.

Elles seront soumises à des hommes spéciaux que leur position et leurs habitudes mettront en état d'y répondre et qui auront un intérêt à le faire; on verra plus loin quel sera cet intérêt; enfin en cas de négligence ou de mauvais vouloir, on s'assurera de garanties certaines que nous indiquerons tout à l'heure, pour l'exécution de ce travail.

Où ces hommes spéciaux doivent-ils être pris ?

Le doute ne nous paraît pas possible : *au sein des communes rurales*, au cœur même de la population agricole.

Où exécuteront-ils leur travail ?

Dans ces mêmes communes et sur le terrain.

Choisissez qui vous voudrez pour conduire ces travaux, que ce soit des Sociétés ou des Comices, des Maires ou des Fonctionnaires salariés, il faudra toujours, si l'on veut faire quelque chose de sérieux, prendre son point de départ dans la *commune*.

Voyons maintenant comment il sera possible d'y opérer et d'y surmonter cette force de résistance jusqu'ici presque invincible, que l'inertie ou l'incapacité y opposent sans cesse aux vues les plus utiles.

Et d'abord, le travail de statistique doit être fait, non par le Maire, mais seulement sous sa surveillance, sans que

cette surveillance devienne une condition indispensable de son exécution.

Les agents de statistique devront remplir, à deux époques déterminées de l'année, deux tableaux imprimés dont les modèles A et B donneront l'idée (1).

Nous prions le lecteur de jeter les yeux sur ces tableaux et de supposer pour un instant qu'ils sont exactement remplis dans toutes les communes, ne possédera-t-on pas alors un inventaire exact des richesses alimentaires du pays, et le Gouvernement ne sera-t-il pas parfaitement en mesure à la fois d'apprécier sa situation présente, et de pourvoir aux nécessités de l'avenir?

Est-il impossible d'obtenir ces tableaux? Là est toute la question.

Si cela n'est pas possible la France doit se résigner à subir parfaitement toutes les crises à venir qui peuvent compromettre son bien-être et peut-être même son existence, comme les Turcs se soumettent à la peste qui les décime tous les ans.

Quant à nous, bien loin de croire que notre pays soit à jamais privé des moyens de connaître ses propres affaires, nous sommes profondément convaincu qu'il lui suffira de le vouloir pour y parvenir.

Qu'il nous soit permis, pour justifier cette conviction, de rendre compte de l'expérience personnelle, très décisive selon nous, que nous avons faite de notre système dans deux communes différentes, où les capacités ne sont ni plus nombreuses, ni plus transcendantes que dans toutes les autres; d'abord dans celle que nous habitons, petite commune de moins de 800 âmes, puis dans une commune voisine qui en compte 700.

La première présentant :

(1) Voir ces tableaux à la fin de ce travail.

	Territoire.	Terres en culture.	Nombres des parcelles.
	702 hect.	647 hect.	1279.
La seconde	757.	523.	2788.

Nous n'avons pas voulu recueillir nous-même les renseignements indiqués au tableau A, et réclamés par l'administration, dans la crainte (l'aveu est peu modeste) d'être suspecté d'une *trop haute capacité.*

Nous en avons donc chargé deux Membres du Conseil municipal fort peu lettrés l'un et l'autre.

Le résultat a été tel, qu'il nous parait résoudre complètement la question, car nous ne voyons pas pourquoi il ne pourrait être obtenu de même dans toutes les autres communes.

La manière dont ces deux hommes ont opéré est si parfaitement simple, que nous osons à peine l'exposer. Cette simplicité est elle un défaut? Nous pensons plutôt que c'est une grande qualité quand on a besoin du concours des habitants de la campagne; or, comme notre méthode a répondu pleinement au but que nous nous proposions, en nous mettant en mesure de satisfaire avec précision aux questions de l'administration, nous allons la rapporter naïvement, dussions-nous exciter le sourire des savants inventeurs de systèmes et des profonds organisateurs de cabinet, qui estiment qu'une machine a d'autant plus de mérite que la multiplicité de ses rouages lui laisse moins de chances de recevoir le mouvement.

Les deux Conseillers municipaux se sont rendus, accompagnés du garde-champêtre, et munis du cadre que nous leur avions donné à remplir, chez tous les propriétaires-cultivateurs ou fermiers de la commune, et là, d'après les déclarations de ces derniers, contrôlées et complétées, soit par les observations du garde-champêtre, qui connait la position et à peu près la contenance des parcelles, soit par l'examen de l'état de sections, soit enfin en se transportant

au besoin sur le terrain, ils sont parvenus aisément à remplir toutes les colonnes du tableau A.

On a vu que le territoire de la commune est étendu et que le morcellement y est considérable ; cependant le travail de ces trois hommes réunis n'a pas pris une journée.

Aucun des nombreux cultivateurs, propriétaires ou fermiers interrogés, n'a cru avoir intérêt à cacher la vérité, qui, d'ailleurs, eût été obtenue facilement, en cas de refus de leur part, soit en consultant les voisins, soit en visitant les parcelles elles-mêmes, soit en vérifiant leur position sur le plan de la commune et leur contenance sur l'état de sections et la matrice cadastrale.

Le brouillon sur lequel ces deux agents ont recueilli leurs renseignements pourrait être remplacé par de petits tableaux imprimés dont nous donnons le modèle, et qui faciliteraient beaucoup leur travail (1).

Ce travail terminé, les deux Conseillers se sont rendus chez le greffier de la Mairie, qui a converti en mesures légales les nombres recueillis en mesures locales chez chacun des cultivateurs, et, après avoir réuni et totalisé ces nombres, a dressé à l'aide de ces indications le tableau que nous présentons à la page 406.

Comparant les résultats de ce tableau à ceux de la matrice cadastrale, nous avons constaté qu'il y avait entre les deux une différence insignifiante.

La même marche a été suivie dans la commune voisine, et le succès y a été le même.

Il n'est pas douteux qu'en consacrant un peu plus de soins et de temps à ce travail que nous savions ne devoir amener, cette année, aucun resultat possible, nous n'ayons atteint, dans nos renseignements, une précision beaucoup plus rigoureuse encore.

(1) Voir le tableau C à la dernière page.

Tel est le mode bien simple, nous le répétons, que nous avons employé et qui nous a réussi.

Nous proposons de l'adopter comme le plus pratique.

Nous demandons seulement qu'on régularise les fonctions des agents chargés de la statistique agricole, et que, pour donner plus d'importance et de considération à ces fonctions, on les fasse émaner de l'élection. Ainsi ce seraient les Conseillers municipaux qui désigneraient, au scrutin, ceux qui auraient à les remplir, selon des formes et dans les rapports avec la population que nous indiquerons plus loin.

On verra tout à l'heure que ce mode de nomination aurait encore un autre but.

Ces agents devront être constitués en *comités de statistique qui opéreront dans le sein même des communes, et autant que possible sur le terrain.*

Nous avons indiqué comment il nous a été possible d'obtenir le document plus important, celui dont la recherche paraissait environnée des plus grandes difficultés.

On comprend que ce premier pas franchi, les autres le seront sans peine.

Mais comment s'assurer qu'il le sera toujours, qu'il le sera partout? Que toutes les communes rempliront exactement leurs tableaux, et les transmettront en temps utile à l'administration ?

En rendant les Communes responsables de l'inexécution des mesures prescrites, et en donnant aux Préfets le pouvoir de les faire exécuter d'office et à leurs frais, en cas de négligence.

Nous ne parviendrons jamais, soyons-en sûrs, à recueillir en France les éléments d'une bonne statistique agricole, si nous n'appuyons ce travail de moyens de coercition capables d'en garantir l'exécution.

Ce principe est mis déjà en vigueur pour l'entretien des

chemins vicinaux par la loi du 21 mai 1836, et pour la police des cours d'eau non navigables par les réglements d'administration publique auxquels plusieurs d'entre eux sont soumis.

Nous avons indiqué comment on procéderait pour remplir le premier tableau.

Quant au second, la tâche ne serait pas plus difficile.

En ce qui concerne d'abord les existences animales (1), on sait que les statistiques, sur lesquelles on fonde pourtant tous les jours tant de calculs et de raisonnements, sont complètement erronées. Les chiffres en sont arbitraires, et l'on n'a pas pu jusqu'à ce jour comparer un peu exactement ceux du commencement et de la fin d'une période quinquennale ou décennale, ce qui serait pourtant d'un si haut intérêt; il est évident que ce renseignement s'obtiendrait aisément par les moyens que nous proposons. Il sera aussi facile aux habitants du pays, à des voisins ou à des parents, de se le procurer sans exciter les défiances qui environnent toujours des étrangers, qu'il leur est facile de dénombrer chaque année les animaux de somme ou de trait portés au rôle de prestation en nature, pour la réparation des chemins vicinaux.

A l'égard des réserves en magasins indiquées au tableau B (8e colonne), peut-être quelques cultivateurs répugneront-ils d'abord à les faire connaître exactement mais ce sera le petit nombre, et l'inexactitude de leurs déclarations ne pourra pas présenter de grands dangers; elles seront toujours au-dessous, jamais au dessus de la vérité, car les producteurs agricoles ont plus de pente en général à atténuer qu'à exagérer leur prospérité.

En supposant donc que, dans la circonstance qui nous occupe, ils la dissimulent en partie, les ressources alimentaires,

(1) Voir le tableau B.

loin d'en être compromises, s'accroîtront, au contraire, de toutes les quantités qui auront échappé au calcul.

D'ailleurs, cette dissimulation cessera d'avoir lieu aussitôt que les cultivateurs seront bien convaincus que ce n'est point un esprit d'inquisition ou de fiscalité qui dicte ces mesures, mais le grand intérêt de l'alimentation du peuple et de la sécurité publique.

Dans tous les cas, ce seront là des exceptions qui n'influeront pas d'une manière sensible sur les résultats généraux.

Nous avons rapporté fidèlement ce qui s'est fait dans deux communes de France, l'une importante en territoire et faible en population, c'est-à-dire réunissant deux conditions difficiles de succès; l'autre offrant une population et un territoire au-dessus de la moyenne (1). Nous pensons que cela peut se faire aussi aisément dans toutes les autres, et nous réclamons en conséquence l'application des dispositions suivantes, qui sont la base de tout notre système :

Mesures proposées.—Comités de statistique agricole. — Un comité de statistique agricole sera formé dans chaque commune.

Il sera chargé de remplir, à l'aide de renseignements puisés aux sources les plus certaines et vérifiées sur le terrain même, les tableaux dressés par l'administration à l'effet de constater le chiffre exact des ressources alimentaires du pays.

Les Membres de ce comité seront nommés chaque année au scrutin par le Conseil municipal.

Il sera composé de :

Trois Membres pour les communes de 300 habitants et au-dessous ;

(1) La surface cultivable étant en France de 20 millions d'hectares, et le nombre des communes de 36,819, la moyenne par commune est de 543 hectares.

Quatre pour celles de 300 à 500 habitants ;

Cinq pour celles de 500 à 800 ;

Six pour celles de 800 et au-dessus.

Le greffier de la Mairie sera adjoint au comité.

Le garde-champêtre l'assistera dans ses opérations.

Le Maire pourra toujours le présider et prendre part à ses travaux.

Les tableaux que le comité recevra de l'administration supérieure, et qu'il aura à remplir, devront être renvoyés au Préfet :

Le premier, avant le 15 mai.

Le second, avant le 15 octobre.

A défaut par les communes de les dresser pour les époques prescrites, il y sera pourvu par le Préfet, qui fera exécuter ce travail d'office et à leurs frais.

Mais par qui, dira-t-on, tous ces tableaux seront-ils réunis, classés, mis en ordre ?

Par les Préfets? Si l'on considère le nombre toujours croissant d'affaires dont ces administrateurs sont accablés, et surtout la nécessité d'étudier ces tableaux avec les connaissances spéciales des intérêts agricoles, on reconnaîtra que ce second travail ne saurait être exécuté convenablement par eux.

On proposera peut-être de le confier aux Conseils généraux, mais la réunion de ces conseils a lieu à une époque où les renseignements ne peuvent encore être recueillis.

Leur session suffit à peine à la multitude d'affaires qu'ils ont à régler.

Enfin leurs Membres, il faut bien le reconnaître, ne sont pas toujours parfaitement compétents pour ce qui se rapporte aux intérêts spéciaux de l'agriculture, et ils n'ont même point la prétention de l'être.

On se souvient qu'interrogés par M. le Ministre de l'agriculture et du commerce sur les questions agricoles de la plus haute importance, telles que les suivantes : celles

De la multiplication des bestiaux ;

De l'établissement des comices ;

De l'instruction agricole (1) ;

Du reboisement des montagnes (2) ;

De la mitoyenneté des fossés ;

De l'organisation des associations agricoles ;

De l'amélioration des races d'animaux domestiques ;

De l'extension des prairies naturelles artificielles (3),

Ces Conseils n'ont pas répondu, soit qu'ils aient reconnu que les notions spéciales leur manquaient, soit que la *brièveté de leurs sessions* ne leur en ait pas laissé les moyens (4).

Ces corps viennent d'être consultés, cette année, par M. le Ministre de l'agriculture et du commerce, sur les résultats de la dernière récolte ; ils ont pu reconnaître que tous les éléments d'une investigation sérieuse leur manquaient, et que ce serait une bien grande imprudence au Ministre de prendre les renseignements incomplets qu'ils ont pu lui fournir pour base de mesures destinées à assurer l'alimentation de la France. Ces renseignements reposent bien plus, en effet, sur une appréciation morale, par conséquent arbitraire, que sur des chiffres exacts résultant d'une enquête approfondie, et les conseils, mis en demeure de répondre immédiatement, ont été forcés de choisir entre trois méthodes jugées par l'expérience également vicieuses en matière de statistique :

Celle de l'évaluation en masse, mise en pratique jusqu'à Louis XIV ;

Celle d'induction employée par Vauban, et qui consiste à

(1) Circulaire du 21 juillet 1838.

(2) Circulaire du 22 février 1841.

(3) Circulaire de septembre 1842.

(4) Voir les comptes-rendus de leurs sessions de 1838 à 1844.

déduire la quantité totale de la production du pays de celle d'une minime étendue ;

Enfin, celle des moyennes qui appartient à CHAPTAL, et par laquelle on établit le rendement de toutes les communes du royaume, d'après la moyenne du rendement d'nn nombre plus ou moins grand de communes étudiées avec soin.

Les Conseils généraux n'ont donc pu arriver à rien de rigoureusement vrai.

Reconnaissons que les assemblées chargées de dresser, chaque année, dans les chefs-lieux de département, la statistique agricole départementale, doivent être composées d'hommes spéciaux, d'économistes agricoles, d'agronomes et de praticiens versés à la fois dans l'étude des intérêts du sol et dans la connaissance des habitudes culturales du pays.

C'est dire assez que ce travail ne peut être confié qu'à ces *chambres d'agriculture* réclamées avec tant de persistance depuis dix ans par la France agricole, reconnues utiles par un Ministre du Roi (1), sollicitées enfin tous les ans avec une insistance croissante par le congrès central, c'est-à-dire par les représentants directs de l'agriculture et par l'élite des agronomes et des praticiens du pays.

Mais sur quelles bases ces chambres peuvent-elles être organisées ?

Nous allons essayer de l'indiquer.

Composition des Chambres d'Agriculture. — Le mode d'organisation de ces chambres, devant lequel on s'est si

(1) M. MARTIN (du Nord). « La création des chambres consultatives d'agriculture, a dit ce ministre, sera un immense « avantage. Ce sera une sorte de hiérarchie qui nous paraît « devoir obtenir les meilleurs résultats dans l'intérêt de notre « agriculture, et seconder puissamment l'élan qui est déja « donné. » 28 juin 1847.

Voir aussi sa circulairo du 26 juillet de la même année.

mesures que le Gouvernement pourrait prendre pour assurer l'alimentation d'une manière régulière, et prevenir les crises semblables à celle que nous venons de traverser.

Ce seront là les plus importantes attributions de ces chambres; toutefois, elles pourront être consultées par le Gouvernement sur tous les points d'administration publique, réformes et améliorations qui intéressent l'agriculture.

Enfin, les questions d'économie générale de quelque nature qu'elles soient, qui se rattachent à la production du sol, entreront nécessairement dans le domaine de leurs discussions, et les vœux qu'elles émettront sur ces questions seront transmis tous les ans au Gouvernement.

Telles seraient les attributions des chambres d'agriculture, qui auraient une analogie évidente avec celles des chambres du commerce et des manufactures déjà instituées (1), et tel serait l'ensemble du système que nous avons essayé d'exposer, persuadé qu'il donnerait enfin au Gouvernement les moyens de puiser à des sources certaines, et de pourvoir en toutes circonstances aux exigences alimentaires du pays.

(1) Attributions des chambres consultatives des manufactures, créées par l'arrêté du 22 germinal an XI.

« Elles feront connaître au ministre les besoins et les mo-
« yens d'améliorations des fabriques, arts et métiers. »

Attributions des chambres du commerce, créées par l'arrêté consulaire du 3 nivose an XI :

« Les chambres du commerce ont pour attributions de don-
« ner au Gouvernement les avis et les renseignements qui
« leur sont demandés de sa part, sur les faits et les intérêts
« industriels et commerciaux; *de présenter leurs vues sur l'é-*
« *tat de l'industrie et du commerce, et sur les moyens d'en ac-*
« *croître la prospérité, sur les améliorations à introduire dans*
« *toutes les branches de la législation commerciale, y compris*
« *les tarifs à la douane.*

Chacun des membres des chambres d'agriculture pourrait remplir, dans son canton, des fonctions importantes de contrôle, d'inspection et de surveillance à l'égard des comités communaux; il vérifierait si le travail de ceux-ci est exécuté avec l'exactitude et les soins convenables, et s'il donne lieu, tous les ans, à de nouvelles et sérieuses recherches.

De l'action que devra exercer le Ministre de l'Agriculture et du Commerce. — Le tableau statistique de chaque département, dressé tous les ans par la chambre d'agriculture à l'aide des documents fournis par les communes, sera transmis, avant le 1er novembre, au Ministre de l'agriculture et du commerce, qui, en cas d'insuffisance constatée dans les moyens d'alimentation, prendra immédiatement les mesures les plus propres à combler le déficit.

Le temps nécessaire au commerce pour faire des achats de blés auprès des négociants étrangers (1), et pour les recevoir, est communément :

Pour	Odessa.	de 52 jours.
—	Les États-Unis.	42 —
—	Les ports de la Baltique . . .	20 —

Le Ministre de l'agriculture et du commerce aura pu faire, avant le 10 novembre de chaque année, le dépouillement des 86 tableaux de département, puisque ce dépouillement ne consistera guères qu'en une simple addition, et il possédera avec une exactitude aussi rigoureuse que possible le chiffre de la richesse alimentaire de la France et celui de son déficit.

Il sera par conséquent en mesure de faire connaître ce déficit au commerce, qui, à son tour, se mettra en mesure de le combler; il lui dira par exemple : « Il manque six millions d'hectolitres de grains à l'approvisionnement de la

(1) Les demandes se font par les bateaux à vapeur.

France jusqu'à la prochaine récolte ; avisez sans retard aux moyens de les lui procurer. »

Ici se présente, nous le savons, une sérieuse objection :

Il sera, dira-t-on, bien tard au 10 novembre, époque où l'on connaitra le produit exact de la récolte, pour recourir à l'importation ; car la Baltique, les lacs américains et les fleuves qui apportent à Odessa les blés de la Russie méridionale, seront gelés avant que nos navires puissent y parvenir, et les transports se trouveront ainsi ajournés forcément jusqu'au printemps ; la France, arrivant alors sur les marchés étrangers après les autres peuples, aura à subir toutes les chances de cherté qui résultent de la concurrence.

Nous répondrons d'abord que ces inconvénients ne sont pas particuliers à notre pays, et nous essaierons de démontrer qu'ils ne s'opposent point à l'adoption de nos idées.

Nul peuple ne pourra jamais connaître avec précision, avant la récolte, sa situation alimentaire, et fixer d'avance le chiffre exact de ses importations; mais tous continueront, comme par le passé, à opérer par voie d'induction jusqu'au battage de leurs grains. Lorsque le printemps est défavorable, il faut immédiatement préparer l'importation, car si l'été donne la qualité et le poids, c'est le printemps qui donne la quantité.

Le commerce recueille déjà tous les ans avec avidité les renseignements qui parviennent dans le courant de l'été au *bureau des subsistances* établi au ministère de l'intérieur, et c'est à l'aide de ces renseignements que, depuis 1818, il a pu calculer avec assez d'exactitude les déficits et les excédants de produits en céréales, pour régler les importations et les exportations. Ses erreurs, dans les années ordinaires, n'ont d'autres effets que de rendre ses opérations plus ou moins fructueuses, et d'influer sur les cours intérieurs en hausse ou en baisse ; mais dans une année de disette, ces méprises ont de bien autres conséquences, puisqu'elles peuvent compromettre l'existence même des populations.

Il est donc indispensable, dans ce cas, de pouvoir évaluer d'une manière certaine le *déficit réel.*

Suffira-t-il que ce déficit soit connu *avec précision* au commencement de novembre ?

Nous le pensons.

Voici, en effet, comment les choses se passeront :

Le commerce fera, dans l'été, sur les indications du bureau des subsistances et d'après ses évaluations morales, de premiers achats de grains dont le transport pourra très-bien s'effectuer avant l'hiver.

Nous supposons que, dans le cas d'un déficit total de six millions d'hectolitres de froment, cette première importation s'élève seulement à un million d'hectolitres; aussitôt qu'au mois de novembre, le ministre aura fait connaître ce chiffre de six millions qui constitue le déficit total, *l'achat* des cinq millions restants pourra avoir lieu, bien que le *transport* en soit ajourné au printemps; d'ici là, l'introduction du premier million d'hectolitres et la certitude de l'importation des cinq autres après l'hiver, en prévenant ces paniques qui produisent l'élévation subite et désordonnée des cours, provoqueront l'écoulement régulier des grains sur les marchés et modéreront par conséquent les prix.

On peut dire qu'alors le mal sera prévenu; car c'est pendant les trois mois qui précèdent la récolte que les souffrances des classes pauvres sont les plus vives dans les années de cherté, et c'est précisément pendant ces mois que les importations s'effectueront avec le plus d'abondance et de régularité.

L'action du Gouvernement aura donc pour but :

De faciliter et de hâter le transport des grains étrangers;

D'en assurer la rapide répartition entre les consommateurs.

1° *Il facilitera les importations :*

En assurant la liberté la plus complète des opérations

commerciales sur les céréales, tout en réprimant avec fermeté l'agiotage qui en est l'abus ;

En abaissant ou supprimant même, temporairement, les droits à la douane sur les denrées alimentaires venant de l'étranger ;

En établissant dans la Méditerranée, l'Océan et la Mer du Nord, ainsi qu'il l'a fait cette année, mais en s'y prenant plus tôt, des stations de bateaux à vapeur remorqueurs de la marine royale, pour hâter le retour des bâtiments de commerce retardés par les vents contraires.

TURGOT, dans ses admirables lettres à l'abbé TERRAY, démontre de la manière la plus évidente :

Que le Gouvernement ne doit se charger du commerce des grains ni à l'intérieur ni à l'extérieur.

Que ce commerce doit être protégé et libre dans les années de disette ;

Qu'il peut seul porter remède à cette disette.

« Quelque mesure qu'on prenne, dit-il, il n'y a qu'un « moyen d'empêcher le peuple de mourir de faim dans les « années stériles, c'est de porter le grain là où il n'y en a « pas, et pour cela il faut le prendre là où il y en a; c'est ce « que fait le commerce, et ce que le commerce parfaitement « libre peut seul faire au plus bas prix, ce que tout autre « moyen que le commerce libre ne fera point ou fera mal, « fera tard ou fera chèrement. (1) »

C'est à la sage liberté accordée à la circulation des grains que l'agriculture a dû sa prospérité sous l'administration de SULLY.

Les entraves apportées à cette circulation, même de

(1) TURGOT; 7e lettre à l'abbé TERRAY.

« La liberté du commerce, dit SMITH, atténue seule les disettes. »

province à province, et l'exportation au dehors, l'ont au contraire ruinée sous COLBERT. (1)

Le premier avait entretenu le royaume dans l'abondance; jamais la condition des habitants des campagnes ne fut aussi misérable que sous l'administration du second et sous celle de ses successeurs.

« Il est ordinaire, dit BOISGUILLEBERT (2), de voir des pa-« roisses où il y avait autrefois 1,000 à 1,200 bêtes à laine, « n'en avoir plus que le quart présentement; ce qui oblige « d'abandonner une partie des terres, dont les fonds ne sont « pas très-bons naturellement, parce que, quand il y a be-« soin d'améliorations, on ne peut ou *on n'oserait* les y « faire. »

C'était là les tristes et inévitables fruits des fausses mesures économiques alors en vigueur, et des impôts écrasants qui, sous les noms de taille de capitation, de dixième, de gabelle, aides, traites, etc., pesaient sur la production agricole,

« Les choses sont réduites à un tel état, dit à son tour « VAUBAN, que le laboureur qui pourrait avoir une ou deux « vaches et quelques moutons ou brebis, avec quoi il pour-« rait améliorer sa ferme ou sa terre, est obligé de s'en « priver pour n'être pas accablé par la taille l'année sui-« vante, comme il ne manquerait pas de l'être s'il gagnait

(1) Depuis CHARLEMAGNE jusqu'à la fin du règne de CHARLES V, c'est-à-dire pendant près de 500 ans, l'exportation des grains avait été de droit commun. Interdite plus tard, elle fut autorisée par un édit de FRANÇOIS 1er, du 20 juin 1537, et protégée spécialement par SULLY, qui, par l'ordonnance de 1599, consacra la liberté du commerce des grains.

(Vauban. Dîme royale.)

(2) Lieutenant-général au bailliage de Rouen en 1697, auteur du *Détail de la France*, économiste précurseur de QUESNAY et de SMITH.

« quelque chose, et qu'on vit sa récolte un peu plus abon-
« dante qu'à l'ordinaire. C'est pour cela qu'il vit très pau-
« vrement, va presque tout nu, et laisse dépérir sa terre,
« de peur que si elle rendait ce qu'elle pourrait rendre étant
« bien fumée et bien cultivée, on n'en prit occasion de l'im-
« poser doublement à la taille. »

Cet état de choses se prolongea jusqu'à la révolution. ROUSSEAU raconte les terreurs d'un paysan chez lequel il entra en 1732, pour demander un frugal repas, et les précautions dont s'entourait celui-ci pour cacher sa modeste aisance à tous les yeux. « Ce ne fut, dit-il, qu'après être
« bien assuré que son visiteur n'était point entré chez lui
« pour le vendre, et avoir jugé de la vérité de son histoire
« par celle de son appétit, qu'il lui avoua la nécessité où il
« était de cacher son vin à cause des aides, son pain à
« cause de la taille; parce qu'il serait un homme perdu si
« l'on pouvait se douter qu'il ne mourût pas de faim. (1) »

Mais le triste récit des violences, des exactions et de la rapacité des collecteurs et des commis dans certaines intendances, dénoncées au Roi par la cour des aides dans ses remontrances, dépasse de beaucoup tout ce qui précède.

Ce sont des villages entiers livrés au pillage par ces concussionnaires avides, et leurs malheureux habitants dépouillés de leurs récoltes, de leurs meubles, et des portes même de leur pauvres chaumières, pour s'être vus dans l'impossibilité de payer des taxes qu'ils ne devaient pas. (2)

COLBERT, qui a élevé notre industrie et notre marine à un si haut degré de prospérité et de gloire, était imbu des doctrines économiques les plus erronées; il ne cessa d'entraver la circulation des grains et de tracasser ceux qui en faisaient le commerce, sans s'apercevoir que ses préjugés

(1) Confessions.

(2) Remontrances de la cour des aides présidée par LAMOIGNON de MALSHERBES, à LOUIS XV.

en matière de subsistance étaient la source de tous ses embarras.

Par un arrêt du parlement de 1661, il fut défendu aux marchands de contracter aucune société pour le commerce du blé, et de faire aucun amas de grains, tandis qu'il fallait encourager ce commerce par tous les moyens possibles. C'est à cette fausse mesure et à d'autres semblables que l'on dut la rigueur de l'affreuse disette de l'année suivante (1662.)

La mobilité continuelle de la législation qu'adopta ce ministre fit un mal immense à l'agriculture, et découragea complètement le cultivateur. (1)

Quand il fut mort, la misère augmentant sans cesse, ses successeurs crurent y remédier en défendant à leur tour le commerce de grains de province à province.

L'abbé Terray, contrôleur général, interdit de nouveau en 1770 l'exportation des grains, et c'est alors que Turgot lui écrivit ces lettres immortelles si pleines de vues profondes et de dévouement généreux, pour l'amélioration des classes laborieuses.

Turgot, appelé au pouvoir par Louis XVI, rétablit aussitôt la libre circulation des grains dans l'intérieur, et entreprit ces belles réformes sur l'abolition de la corvée, la suppression des jurandes, le libre transport des vins et le soulagement des misères publiques, qui faisaient dire à l'infortuné monarque : « Il n'y a que M. Turgot et moi qui aimions le peuple. »

Cependant les hommes intéressés aux abus, et il y en a malheureusement toujours, se déchaînèrent contre le ministre réformateur, qui fut forcé de quitter les affaires en 1776, et presque toutes ses réformes disparurent sous ces successeurs.

(1) Vie de Colbert, par M. Pierre Clément.

2° Le Gouvernement doit faciliter la rapide répartition des grains étrangers entre les consommateurs de manière à ce que le grain surabondant dans un lieu soit porté dans les lieux où il est plus rare.

Il s'efforcera, pour cela, d'obtenir la réduction des tarifs des chemins de fer et des canaux pour le transport des denrées alimentaires, en établissant en même temps, sur ces voies de circulation et sur les routes ordinaires, des services analogues à ceux qu'il a mis à la disposition du commerce sur la voie de mer, pour hâter les arrivages des navires. Ainsi, il facilitera l'écoulement des grains au moyen de ses chevaux du train d'artillerie et des équipages militaires, sans toutefois se charger lui-même des transports et sans faire une concurrence imprudente à l'activité et à l'industrie privées.

« Le bonheur des nations, dit MALTHUS, est en raison de « la libéralité qui règne dans la répartition des aliments, « puisque le bonheur dépend du rapport de la population « à la quantité de ces aliments. »

On reconnaîtra que le Gouvernement doit s'efforcer de favoriser cette répartition même dans les années ordinaires, en observant combien la production des céréales et les ressources alimentaires varient dans les diverses parties du royaume.

Ainsi dans le département du Gers, la surface occupée par les blés est de . . . . 144,667 hectares.
et dans la Creuse, de 1,200

La production du froment dans le département du Nord, est de. . . 2,212,600 hectolitres.
dans la Creuse, de. 10,214

Inégalités rendues plus sensibles encore par celle du rendement qui est dans le Nord de 20 hectol. 74 par hectare,
et dans la Creuse, de 8 — 25 —

Enfin, il y a une différence de 10 francs entre le prix du

blé à Marseille et à Metz, quand les blés de toute la France valent en moyenne 18 à 19 fr. l'hectolitre. Aussi remarque-t-on des différences correspondantes dans la consommation individuelle qui est de 3 hect. 07 de froment dans le département du Gers, et de 0 — 18 dans le Cantal, tandis que la ration généralement admise, par personne et par an, est en moyenne de 3 hectolitres (1).

C'est par l'amélioration des services du transport intérieur que l'on peut espérer de voir presque entièrement disparaître ces anomalies, et d'égaliser autant que possible la condition alimentaire des consommateurs.

Obtenir cette juste répartition et s'efforcer d'établir une proportion équitable entre les salaires et le prix des subsistances, améliorer enfin les conditions du travail, et par conséquent le sort des classes laborieuses, tel doit être le but de l'économie politique, qui, suivant la belle expression de M. Sismondi, est la *théorie de la bienfaisance*.

Sous ce rapport les efforts généreux de l'Ecole sociétaire méritent nos respects, mais Turgot avait dit longtemps avant elle :

« Dieu en donnant à l'homme des besoins, en lui ren-
« dant nécessaire la ressource du travail *a fait du droit de*
« *travailler la propriété de tout homme*, et cette propriété
« est la première et la plus imprescriptible de toutes (2).

Repoussons loin de nous cette cruelle maxime économique qui s'est propagée en Angleterre, et qui, flétrissant la pauvreté à l'égal du crime, condamne impitoyablement les victimes de la misère au lieu d'en poursuivre courageusement les causes. Rappelons plutôt au grand banquet de la famille humaine améliorée et aux nobles jouissances de l'aisance, tous ces malheureux que de froids théoriciens

(1) M. Moreau de Jonnès, *Statistique des céréales*.
(2) Turgot, préambule de l'édit sur les jurandes.

voudraient en repousser, et au lieu d'inventer des institutions nouvelles contre les misérables, réformons celles qui tendent à créer la misère.

Nous devons rendre hommage à l'école économiste française [1], quand elle proclame que le but de l'économie politique est d'accroître le bien-être du plus grand nombre, et de le faire descendre jusqu'au dernier degré de l'échelle des travailleurs.

Honorons surtout les hommes qui veulent comme M. de Sismondi, que la science soit *bienfaisante*, et proclamons avec M. de Villeneuve-Bargemont que pour être bienfaisante, il faut qu'elle soit *chrétienne*.

La science et la charité doivent, en effet, pour triompher, se prêter un mutuel appui et concourir au même but, le soulagement éclairé de l'humanité.

En d'autres termes, la science doit se faire charitable et la charité devenir une science.

L'ignorance, a dit un ancien économiste italien [2], est la pire des pauvretés ; l'égoïsme scientifique, ajouterons-nous, est la plus méprisable des impuissances.

L'alliance de la foi, qui allume le dévouement, et de la science, qui le guide, est donc nécessaire aux succès des généreux apôtres qui travaillent avec une si persévérante ardeur à l'amélioration de la grande tribu humaine.

Que les Économistes soient chrétiens, que les Chrétiens se fassent économistes, et la plupart des problèmes sociaux, en apparence insolubles, qui épouvantent aujourd'hui la raison, se résoudront comme d'eux-mêmes.

3° Enfin, le Gouvernement rassurera les esprits et déjouera en même temps les manœuvres coupables qui ont lieu sur-

(1) MM. Rossi, Blanqui, Villeneuve-Bargemont, Wolowski, Michel Chevalier, Pagès, de l'Ariège, Léon Faucher, etc., etc.

(2) L'abbé Paoletti, 1769.

les marchés intérieurs, en donnant la plus grande publicité aux arrivages, à mesure qu'ils s'effectueront dans les ports,

Un médecin prévoyant s'efforce toujours de raffermir le moral de son malade en même temps qu'il soulage le mal physique dont il est atteint; quand il y a disette, le médecin, c'est le Gouvernement ; le malade, c'est la nation. Rassurer son esprit et calmer ses anxiétés, ce sera déjà modérer une partie de ses souffrances.

La peur de la disette produit la disette, l'inquiétude pèse d'un poids inévitable sur le cours des mercuriales, que l'espoir et la confiance font au contraire fléchir.

L'annonce d'un arrivage important ne met pas immédiatement un seul grain de plus à la portée du consommateur éloigné, mais elle remonte son courage, tempère ses terreurs, et rend le sang-froid et la modération à ses calculs, en même temps qu'elle excite les détenteurs de grains à livrer leurs réserves à la consommation.

L'apparition d'un sac de blé étranger sur un marché n'augmente pas d'une manière appréciable l'approvisionnement de ce marché, et pourtant elle procure un soulagement immédiat aux populations ; car elle réduit aussitôt le prix de tous les grains qui s'y trouvent.

Nous avons dit qu'elle doit être l'action du Gouvernement aux époques de crise. Celle qu'il aura à exercer en temps ordinaire n'est pas moins importante. Des améliorations de tous genres sont réclamées pour l'agriculture, et signalées tous les ans par les congrès et les autres associations agricoles à l'attention du Gouvernement.

La nouvelle législation de l'Angleterre sur les céréales va y rendre les importations plus considérables et plus régulières; qui mieux que la France peut se charger de la pourvoir ! Nous avons vu, il est vrai que les excédants en grains ne donneront probablement jamais lieu de la part de celle-ci à de fortes exportations, mais elle a près d'elle

une possession merveilleusement placée pour cela, c'est l'Algérie.

L'Algérie bien administrée se peuplera rapidement, et ses terres d'une incomparable fertilité viendront à la fois le grenier d'approvisionnement de l'Angleterre, et, en cas de disette, le grenier de réserve de la France.

C'est ainsi que l'agriculture puissamment secondée dans notre belle province d'Afrique pourra enrichir le pays sans faire concurrence à ses travailleurs, et viendra au secours de sa population quand son alimentation sera compromise.

Dans l'intérieur, des encouragements aussi puissants doivent être donnés à notre agriculture, qui a encore ainsi que nous l'avons vu, à améliorer l'alimentation, par conséquent le bien-être de 14 millions de travailleurs, et qui, selon M. de GASPARIN, peut voir s'élever sa production en blé de 13 à 30 hectol. par hectare.

L'instruction, accordée plus libéralement au peuple de nos campagnes, y répandra le progrès et l'aisance, elle y développera le sentiment plus élevé du devoir en même temps que la notion plus juste des droits, accroîtra la dignité de l'homme en lui donnant la mesure de sa propre valeur, et fera naître en lui des besoins nouveaux; or, ce sont les besoins graduellement croissant qui marquent les degrès parcourus par les peuples dans l'échelle de la civilisation. « La nation la plus civilisée, dit J.-B. SAY, n'est pas « celle où il se trouve quelques grands hommes, mais celle « où il se rencontre le moins grand nombre d'hommes « ignorants et grossiers. »

Les cultivateurs, en voyant améliorer leur sort et accroître leurs besoins, c'est-à-dire en acquérant de plus en plus le goût du bien-être matériel, offriront une population nouvelle de consommateurs à nos fabriques qui trouveront ainsi autour d'elles le plus riche et le plus sûr des marchés. Ne sera-ce pas là une réalité préférable au rêve de marchés

imaginaires qui nous seront toujours enlevés par les peuples dont l'existence même repose sur le commerce et la fabrication manufacturière.

C'est ainsi que toutes nos industries se prêtent un mutuel secours et devenant solidaires les unes des autres, verront leur prospérité s'élever à sa plus haute expression, et fortifieront encore par leur union cette puissante unité qui fait la force et la splendeur de la France.

Loin de redouter l'agrandissement de l'agriculture, le Gouvernement doit donc reconnaître qu'il est de son intérêt de le favoriser de tout son pouvoir. L'organiser fortement deviendrait l'objet principal de ses préoccupations s'il comprenait bien la puissance de sécurité et de conservation qu'elle recèle. N'est-il pas admirable, en effet, que le nombre et la force physique se trouvent du même côté que l'ordre!

Nous avons fait voir ce que fut sous l'administration des deux derniers siècles, la condition de celui qu'on appelait alors le *laboureur*; l'administration de l'Empire et celle de la Restauration ne lui ont pas été beaucoup plus favorables ; cette dernière témoigna, il est vrai, des sympathies particulières à la propriété foncière, mais on sait que celle-ci diffère essentiellement de l'industrie agricole proprement dite avec laquelle on a tort de la confondre quelquefois, et que les plus grands propriétaires de France en sont souvent les plus pauvres agriculteurs.

Enfin, de nos jours encore l'agriculture est sans influence dans les conseils du Gouvernement, bien qu'elle y soit représentée par un ministre honnête homme, dont personne ne met en doute le zèle et le dévoûment pour la défense de ses intérêts.

Quelle que soit la cause de cette indifférence, on pourrait presque dire de cet éloignement de l'administration, à quelque régime qu'elle appartienne, pour l'agriculture, on reconnaîtra que le Souverain n'a aucun motif de les partager,

et que l'intérêt de la royauté et celui de l'administration ne sont pas tout-à-fait et toujours les mêmes en ce qui la concerne.

Si la première qui est permanente, a besoin de s'appuyer sur une force permanente, il peut paraître préférable à la seconde, qui est mobile, de se reposer sur des influences passagères.

La première doit donc aimer le progrès agricole parce qu'il la consolide ; la seconde redoute les innovations parce qu'elles peuvent l'ébranler.

Isolés dans leurs champs et peu sensibles aux faveurs, soumis aux lois, mais peu accessibles à l'ambition, fort dévoués aux institutions, mais fort peu aux partis politiques, rompus au travail productif, mais point à l'intrigue, savants enfin dans l'art qui nourrit et enrichit le pays, mais ignorants dans celui des spéculations et de l'agiotage qui le ruinent et l'affament, les agriculteurs sont dans des conditions réelles d'indépendance, mais cette indépendance qui est une garantie pour celui qui règne peut devenir un péril pour ceux qui gouvernent ; elle est donc à la fois profitable au premier et quelquefois incommode au second.

Voilà peut-être pourquoi l'agriculture a toujours été peu *populaire* dans les hautes régions administratives, et pourquoi elle doit trouver plus de faveur dans les régions plus élevées encore où domine l'intelligence suprême qui, embrassant d'un seul regard tous les intérêts, les mesure à leur valeur réelle, parce qu'elle est elle-même dégagée de tout intérêt étroit, exclusif ou passager.

Toutefois, un homme d'État doué de la conscience de sa force ou de son génie, placera, comme le grand ministre d'un peuple voisin, sa noble ambition dans l'exécution courageuse de sages réformes et l'accomplissement de grands desseins ; et, la pensée fixée sur l'histoire, il s'identifiera intimement au pouvoir souverain qu'il est appelé à servir ; si donc l'avenir nous tient encore en réserve des Sully ou

des Souairs, ils prendront certainement leur point d'appui sur l'agriculture, comme pouvant seule offrir au Gouvernement du pays les conditions les plus sûres de stabilité, de force et de grandeur.

En donnant ainsi un rapide et puissant élan à la prospérité publique, tout en assurant celle des classes les plus morales et les plus amies de l'ordre, ils inaugureront à la fois une politique de progrès et de moralité, qui relèvera la dignité du pouvoir, et lui conciliera la reconnaissance et l'amour de ces classes.

Or, la considération est le prestige de ce pouvoir comme le respect des peuples est la sauve-garde des trônes.

Résumé. — Voici en deux mots, pour nous résumer, les motifs et la substance du système que nous proposons.

Le Gouvernement peut seul, dans les moments de crise, prescrire les mesures capables d'en atténuer les effets.

Donc, son premier besoin est de *connaître* exactement l'étendue et la profondeur du mal.

Il est conséquemment indispensable qu'il puisse constater, chaque année, de la manière la plus précise, la situation réelle du pays quant aux approvisionnements et aux ressources alimentaires qu'il possède.

Mais quelle que soit à cet égard sa bonne volonté, cette constatation lui est rendue complètement impossible par l'absence d'un bon système de statistique annuelle des produits agricoles.

Il pourrait obtenir cette connaissance par l'adoption des mesures suivantes :

1° Il sera institué dans chaque commune *un comité de statistique agricole*, chargé de remplir les tableaux destinés à faire connaître à l'administration les ressources alimentaires du pays.

Ce comité, nommé au scrutin par le Conseil municipal, et composé de deux à six membres selon la population de la commune, sera convoqué chaque année par le Préfet.

Le greffier de la mairie lui sera adjoint, et le garde-champêtre l'assistera dans ses opérations.

Le comité aura à remplir tous les ans, du 1er au 10 mai, un tableau (1) indiquant :

Les quantités de terre ensemencées en chaque espèce de produit.

Et du 1er au 10 octobre, un second tableau (2) indiquant :

Les existences animales ;

Les réserves en vieux grains ;

Les résultats de la dernière récolte par nature de produits ;

Le rendement, le poids et la qualité des grains nouveaux.

Ces tableaux seront adressés au Préfet aussitôt après avoir été remplis.

Celui-ci, en cas de négligence de la part des communes, fera faire d'office ce travail à leurs frais, soit par un arpenteur géomètre, soit par tout autre agent désigné par lui à cet effet.

Les documents fournis par les communes seront remis par le Préfet à l'assemblée d'agriculteurs chargée de les coordonner et de dresser au chef-lieu la statistique du département.

2° Une chambre d'agriculture, composée d'autant de membres qu'il y a de cantons, sera instituée dans chaque département.

Les membres de la chambre d'agriculture seront nommés au scrutin par un corps électoral réuni au chef-lieu du canton, et composé des membres des *comités communaux*.

La chambre d'agriculture sera convoquée par le Préfet en vertu d'une ordonnance royale, qui déterminera l'époque (vers le 15 octobre) et la durée de sa session, dont le terme ne pourra toutefois excéder huit jours.

(1) Le tableau A qui sera uniformément adopté par toutes les communes.

(2) Le tableau B.

La principale attribution des chambres d'agriculture sera de dresser chaque année la statistique des ressources alimentaires du département.

Cependant elles seront appelées, en outre, à donner leur avis sur sa situation économique, et émettront des vœux sur les mesures qui leur paraîtraient de nature à accroître la prospérité agricole et la richesse de la France.

Enfin elles pourront être consultées sur les questions de législation et d'administration, de droits et de tarifs à la douane, qui intéressent l'agriculture.

Toutes propositions et discussions politiques seront formellement interdites à ces chambres.

Leurs attributions ne différeront donc point, si l'on en excepte la formation de la statistique, de celles de nos congrès actuels d'agriculture ; seulement elles recevront un caractère légal qui manque à ces derniers.

Aussitôt que le travail des chambres d'agriculture sera terminé, il devra être transmis au Ministre de l'agriculture et du commerce, qui groupera à son tour les résultats obtenus dans tous les départements, et pourra embrasser ainsi, d'un seul coup d'œil, la situation alimentaire du pays.

Il est évident que ce ministre, aidé par une semblable organisation, et muni des renseignements précis qu'elle lui aura permis de recueillir, sera en mesure d'apprécier sainement les besoins réels, et de mettre en action, à propos, tous les moyens dont il peut disposer pour les satisfaire.

C'est ainsi qu'il lui deviendra possible de prévenir, ou, du moins, d'atténuer autant que la gravité des circonstances le lui permettra, les crises qui menacent le pays, et de garantir le plus pressant de tous ses intérêts, celui de son alimentation.

Sans doute le système que nous osons proposer dans cet écrit peut être modifié, complété et amélioré ; mais nous sommes fermement convaincu qu'il renferme, sinon l'ensemble complet, au moins les éléments de la seule organisation pratique capable de produire des résultats sérieux.

DÉPARTEMENT de l'Oise. COMMUNE de Baugy.

NATURE ET PROPORTION des différentes cultures.

1857

DÉSIGNATION des produits.		Quantités de semence par hectare.	SURFACES ensemencées	TOTAL par nature de culture.	OBSERVATIONS.
		Litres.	hect. ares cent.		
1° Céréales	Froment.	283	212 21 22	hect. ares cent.	
	Seigle.	254			
	Orge.	285	120 30 09	332 51 31	
	Avoine.	225			
		grammes			
2° Racines.	Carrotes.	1 500			Le nombre d'hectares ensemencés en pommes de terre est inférieur d'un dixième environ à celui des années précédentes.
		litres.			
	Pommes de terre.	1 412	25 55 06	25 55 06	
	Betteraves.	» »			
3° Plantes oléagineuses.		» »	3 54 67	3 54 87	
4° Plantes textiles.		» »	» »	» »	
5° Plantes fourragères	Sainfoin.	425			
		grammes			
	Trèfle.	14 112	117 40 71	117 40 71	
	Luzerne.	16 950			
6° Plantes jardinières.		» »	8 36 25	8 36 25	
7° Terres en jachère		» »	463 24 02	463 24 02	
Total égal, à une faible différence, à la contenance des terres en culture.				650 32 22	

1 Cette différence en plus s'explique par la mise en culture depuis la formation du cadastre de quelques landes communales.

DÉPARTEMENT de COMMUNE d

TABLEAU A.

Devant être rempli et transmis au Préfet avant le 15 Mai.

Année 18

Quantités de terre ensemencée en [1] : (On bâtonnera tous les produits qui n'existent pas dans la commune.)		Hectares	Ares	Centiares	QUANTITÉ de semences employées par hect.	Observations.
CÉRÉALES	Froment					
	Seigle					
	Méteil					
	Orge					
	Avoine					
	Maïs et millet					
	Sarrazin					
FARINEUX	Pommes de terre					
	Pois					
	Haricots					
	Lentilles					
	Patates					
	Chataignes					
RACINES	Betteraves					
	Carottes					
	Navets					
	Topinambours					
PRODUITS des jardins et vergers	Légumes divers					
PLANTES oléagineuse	Colza					
	Navette					
	Lin					
	Chanvre					
PLANTES fourragères	Trèfle					
	Luzerne					
	Sainfoin					
	Vesce, Gesse, Bisaille					
PRAIRIES naturelles et pâturages	Foin					

[1] On comprendra dans cette colonne les terres communales en culture ou en pâturage dont la jouissance est commune.

DÉPARTEMENT de | **TABLEAU B**, | Année 18
COMMUNE d

Devant être rempli et transmis au Préfet avant le 15 Octobre.

EXISTENCES ANIMALES.	nomb. des animaux.	RACES.	Natures des Produits. (On bâtonnera ceux qui n'éxistent pas dans la commune.)	PRODUIT moyen, par hect. en pailles, foins et fourrages.	PRODUIT moyen par hecta., en grains, résult. du rendem. des prem. battages rond. des racines.	POIDS DES GRAINS.	QUALITÉ des produits.	Restes en magasin des dernières récoltes	OBSERVATIONS.
				B. de 5 k.	hectolitres				
Taureaux et taurillons .			Froment . . .						
			Seigle						
Bœufs . . .			Méteil						
Vaches et génisses . .			Orge						
			Avoine. . . .						
Veaux. . . .			Maïs et millet.						
Béliers. . .			Sarrazin . . .						
			Pommes de terre						
Moutons et brebis . . .			Pois						
			Haricots . . .						
Antenois et agneaux . .			Lentilles . . .						
			Patates. . . .						
Porcs			Chataignes .						
Étalons destinés à la monte. . .			Betteraves . .						
			Carottes . . .						
			Navets						
Chevaux entiers. . .			Topinambours						
			Légumes divers						
Chevaux hongres . .			Colza.						
			Navette. . . .						
			Lin.						
Juments . .			Chanvre . . .						
Élèves . . .			Trèfle. . . .						
Mulets. . . .			Luzerne . . .						
			Sainfoin. . . .						
Anes.			vesce, gesse, bisaille.						
			Foin						

DÉPARTEMENT de | Année 18
COMMUNE d

TABLEAU C.

Nom de l'exploitant. (Prénoms.) (Domicile.)

TERRES ENSEMENCÉES EN :		hectares.	are.	cent.	N° des parcelles	OBSERVATIONS.
CÉRÉALES	Froment					
	Seigle					
	Meteil					
	Orge					
	Avoine					
	Maïs et millet					
	Sarrazin					
FARINEUX	Pommes de terre					
	Pois					
	Haricots					
	Lentilles					
	Patates					
	Chataignes					
RACINES.	Betteraves					
	Carrottes					
	Navets					
	Topinambours					
PRODUITS des jardins et vergers.	Légumes divers					
PLANTES oléagineuses.	Colza					
	Navette					
	Lin					
	Chanvre					
PLANTES fourragères	Trèfle					
	Luzerne					
	Sainfoin					
	Vesce, gesse, bisaille					
PRAIRIES naturelles et paturages	Foin					

Suite du mémoire (1) *historique et statistique de Nice, par* M. Chambovet fils, *membre correspondant.*

Pendant que ces événements se passaient en Piémont le cardinal Maurice vint dans le Comté de Nice, où la majeure partie des habitants s'était déjà déclarée contre la Régente. Le Marquis de Bernex, gouverneur général, alla le trouver à Sospello, pour l'assurer de sa soumission et les consuls de Nice prirent une délibération par laquelle ils reconnurent l'autorité des princes, pendant la minorité du duc Charles Emanuel II. Le cardinal se fit précéder par le comte de Mussan et par le chevalier Buschetti, ses favoris, avec un corps de troupes espagnoles; ils entrèrent en négociation avec le chevalier de Sales, commandant du chateau, qui, à la tête de la garnison, tenait encore pour la duchesse. Ces deux agents parvinrent à le décider de remettre la forteresse. Le prince arriva quelques jours après, et sur le champ il s'occupa d'organiser les milices du comté contre les Français, qui, dans l'intervalle, avaient réuni une petite armée sur les bords du Var. On était occupé de ces préparatifs guerriers, lorsqu'on vit entrer au port de Villefranche la flotte de Provence, commandée par l'Amiral Comte d'Harcourt. Le peuple alarmé courut aux armes, et fit lever les ponts de la ville, crainte d'une surprise. Les Consuls de Nice se rendirent en corps auprès de l'amiral français pour le supplier d'épargner le pays, d'autant plus que les Espagnols étaient maîtres du Château. Le Comte d'Harcourt leur déclara que si, dans trois jours, les habitants n'étaient pas rentrés dans la soumission, ils seraient traités comme des rebelles. Cette reponse fit naitre quelque hésitation. Mais le cardinal Maurice, qui se trouvait alors à Sospello, étant venu en

(1) Voyez page 158, tome XIX du Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille.

toute hâte, avec des forces imposantes, obligea la flotte française à sortir du port de Villefranche.

Les avantages que les Français remportèrent en Piémont et leurs offres avantageuses décidèrent les princes à entrer en négociation avec Madame Royale. L'Espagne fit son possible pour les traverser sans y réussir. Un arrangement de famille fut signé à Turin, le 14 juillet 1641, au grand désespoir de PHILIPPE IV. On convint que pendant la minorité du duc, le prince THOMAS aurait la lieutenance générale des Provinces du Carnavesan et le cardinal MAURICE, celle du Comté de Nice, avec faculté, l'un et l'autre, d'entretenir quelques troupes pour la défense de leurs gouvernements; que les actes de la régente seraient soumis à leurs signatures et que MAURICE, en qualité de premier prince de sang, épouserait sa nièce la princesse Louise Christine à peine nubile. Ce prélat était alors âgé de 50 ans. Mais la pourpre romaine dont la cour de Rome l'avait revêtu presque au sortir du berceau, ne le liait point aux ordres sacrés. Malgré la disproportion de l'âge et les liens de parenté, la politique sut applanir tous les obstacles. URBAIN VIII accorda les dispenses nécessaires. On convint que les noces seraient célébrées dans le Comté de Nice; le prince se rendit, à cet effet dans son gouvernement pour préparer une brillante réception à la jeune épouse et, en même temps, pour chasser la garnison espagnole du château où commandait le maréchal de camp TUTTAVILLA. Ce général, informé par le gouverneur de Milan, de la réconciliation qui venait de s'opérer, ne put conserver cette place au roi d'Espagne. Le prince-gouverneur général parut tout à coup avec 600 hommes de bonnes troupes soutenues par les milices du Comté et par les habitants de la ville. Comme il n'y avait point encore de rupture déclarée, TUTTAVILLA demanda à lui présenter ses hommages; il vint accompagné de ses premiers officiers dans l'intention de sonder le terrain; il fut reçu avec les plus grands égards. Mais au moment où

l'Espagnol voulut prendre congé; le prince lui signifia qu'il ne rejoindrait la garnison que lorsqu'elle aurait évacué le château. Vainement, le général se plaignit de cette violence; déjà les troupes savoyardes étaient en bataille devant la porte de la forteresse, et les habitants en armes poussaient des cris ménaçants ! Les Espagnols, privés de leurs chefs, ne savaient quel parti prendre, il fallut livrer la forteresse; ils obtinrent les honneurs de la guerre et se rendirent à Villefranche où des bâtiments, nolisés aux frais du trésor, les transportèrent à Gênes.

Ainsi la ville de Nice, débarrassée de ces hôtes incommodes, se livra à toute la joie que lui inspiraient ces évènements (1). Les bienfaits d'une heureuse réconciliation et les fêtes du mariage du prince gouverneur-général vinrent ajouter à ces transports.

Par convention préliminaire, signée avec la régente, le 14 juin 1642, MAURICE consentit, en attendant le mariage, de recevoir dans la ville de Nice le comte de VERRUE, en qualité de gouverneur, et de remettre les forts de Villefranche et de St-Hospices aux comtes de MONASTEROL et RORCARELLO, sous promesse qu'ils les évacueraient aussitôt après la célébration des nôces. Cet accord ayant fait disparaître toutes les difficultés, le prince s'occupa de célébrer par des fêtes brillantes un hymen qui terminait de trop funestes divisions.

La mer fut encore cette fois-ci choisie pour le théâtre des réjouissances publiques; le goût du siècle pour les allégories de la fable, fit adopter le projet ingénieux d'une lutte entre

(1) Les évènements, qui eurent lieu dans le comté de Nice jusqu'à la fin de la guerre civile, sont rapportés par MURAT, *Annales d'Italie*; par GUICHENON, *Histoire de la maison de Savoie;* par ALBERTI : *Hist. de Sospello*; et par le comte Alex. de SALUCES. *Hist. milit. du Piémont* (L. DURANTE.)

Ulysse et Sason, disputant la conquête de la Toison d'Or (1).

Dans la matinée du 26 juillet 1612, des héraults d'armes, magnifiquement habillés, publièrent à Nice, à son de trompe, un manifeste du prince des Argonautes, qui défiait tous les guerriers et navigateurs de mers, à venir combattre pour la conquête de la toison merveilleuse. Deux jours après, le roi d'Itaque fit à son tour proclamer un cartel, dans lequel ce héros acceptait le défi, et promettait de venir disputer la victoire. Dans l'intervalle les consuls, d'ordre du gouverneur-général, firent construire du côté de Limpia, en face du château, un superbe pavillon surmonté de plusieurs drapeaux; on remarquait dans le fond le portrait de la princesse épouse, placé sous un ciel de brocat d'or, couronné de fleurs, et soutenu par deux génies. Le 28 juillet, dans l'après-midi, la cour, les consuls, le corps de la noblesse et les dames invitées à la fête, vinrent prendre place sous ce riche pavillon.

Le peuple couvrait toutes les élévations environnantes; au signal convenu, on vit tout à coup arriver à force de rames, du Levant au Couchant, de petits navires peints de différentes couleurs, ornés d'emblèmes allégoriques, formant de part et d'autre deux flottes séparées de trente bateaux chaque. Sason commandait la première, portant une cotte de maille d'argent, armes de même, et l'écu avec un champ couleur de feu avec la toison d'or au milieu. Ulysse conduisait la seconde, vêtu d'une cotte couleur d'or, casque couronné de lauriers, et l'écu fond azur, avec le palladium au milieu. Après plusieurs manœuvres, pendant lesquelles

(1) Nous avons trouvé les détails de cette fête dans une relation imprimée à Nice en 1612, chez Romaro, conservée à la Bibliothèque royale de Turin, ayant pour titre : *Il nettunio pacifico, festa navale fatta in Nizza in occasione della pace il giorno natalizio della principessa Ludovica-Maria-Cristina di Savoja* (L. Durante.)

les deux concurrents semblaient se provoquer, des flottes rivales se placèrent en bataille en face du pavillon, dans une espèce de champ clos, formé par une double rangée de bateaux, où la foule s'était entassée; le vaisseau des entrepreneurs du droit de Villefranche, richement décoré et placé à l'entrée de la lice, figurait la garde du camp. Bientôt les trompettes donnent le signal du combat; les deux flottes se précipitent l'une contre l'autre dans le même ordre de bataille, qui avait été suivi au glorieux combat de Lépanthe. Un bruit d'artillerie terrible se fait entendre de tous côtés, des feux d'artifices éclairent le contour du rivage, le col de Montboron offre l'aspect majestueux d'une éruption volcanique, et les vagues de la mer réfléchissent au loin ces flammes mystérieuses! Tout à coup du sein des ondes s'élève le temple de la paix, Neptune parait sur un trône de coquillages et de branches de corail; ce Dieu frappe la mer de son trident et ordonne aux champions de cesser le combat. Une néréide s'avance alors sur une élégante nacelle, s'approche du pavillon, et après avoir chanté des vers allégoriques à l'honneur de la princesse, invite les combattants à venir célébrer la paix. Soudain la barrière est ouverte, les combattants devenus amis, se réunissent et forment autour du temple un vaste amphithéâtre illuminé; les armures disparaissent à l'instant même, on ne voit plus sur les navires que des matelots en habits élégants et couronnés de fleurs; une musique mélodieuse annonce les jeux pacifiques d'une lutte de mer; les bateaux dirigés à force de rames les uns contre les autres, s'avancent chargés de combattants armés de longues lances et bizarrement habillés. L'adresse consiste à frapper son adversaire au passage, et à le renverser dans les flots. Soudain il arrive que la violence du choc les culbute tous les deux, ce qui excite une bruyante gaîté; mais d'autres marins les remplacent aussitôt avec agilité, et cherchent à ressaisir la victoire. La fête se termine fort avant dans la nuit par un feu d'artifice dont les habitants

ne connaissaient pas encore l'effet magique : ils en furent tellement éblouis, que lorsque longtemps après il s'agissait de quelque réjouissance publique, le peuple disait encore *Fau faire un giason* (1).

La célébration du mariage eut lieu à Sospello le 6 du mois de septembre ; le prince MAURICE s'y rendit en grande cérémonie, accompagné d'une cour brillante ; c'est là qu'il reçut son épouse des mains du marquis de PIANESSE, commissaire délégué : le nonce apostolique Gaspard CHECHINELLI, évêque de Montefiascone, leur donna la bénédiction nuptiale dans la chapelle du palais appartenant à Jean François BLANCARDI, baron de la Turbie, en présence d'une foule de prélats, de seigneurs et de gentilshommes du pays (2).

L'auguste couple vint ensuite à Nice où les consuls lui avaient préparé une réception magnifique. Les réjouissances se succédèrent sans interruption, pendant une partie de l'année ; mais de nouveaux nuages s'étant élevé entre Madame Royale et le prince THOMAS, MAURICE jugea prudent de se rendre à Turin, avec son épouse pour tâcher de conjurer l'orage. Il quitta son gouvernement le 27 juin 1643, laissant en son absence le commandement général du comté de Nice au comte BRUNEO, qui jouissait de toute sa confiance.

(1) Expression vulgaire qui signifie, *il faut faire un jason*, par allusion à la fête de 1642. L. DURANTE à qui nous empruntons ces détails a cru pouvoir prouver la magnificence des princes dans les circonstances solennelles.

(2) Voici les noms de ces gentilshommes : le baron de la Turbie, de WITIKIND de Savoie, le marquis de PIANESSE, le marquis de CIRIÉ, le marquis DEL MARO, le comte VALPERGA DE RIVERA, le comte de MONASTEROL, le comte de VERRUE, le comte de MUSSAN, le chevalier de BARTHOLOMEO, le sieur Jean-Baptiste VACQUIER, seigneur de Châteauneuf, Nicolò de GUBERNATIS, Dominique LAUGIERI et plusieurs autres (ALBERTI. *Hist. de Sospello* L. DURANTE.

CHARLES-EMANUEL venait d'accomplir sa quatorzième année lorsque, le 18 juin 1648, la Régente fait un coup d'état, s'assure par surprise de la forteresse d'Ivice, dont le gouverneur, comte de CAMPION, ne lui était pas très-dévoué, assemble un conseil extraordinaire, signifie aux ministres et aux grands que la régence est finie, et que CHARLES-EMANUEL va régner par lui-même; la cour le reconnaît au milieu des acclamations, le peuple et la garnison proclament cet acte spontané, et le comte de CAMPION intimidé vint baiser les mains de son maître.

Les consuls de Nice s'empressèrent de faire prêter le serment de fidélité au duc CHARLES-EMANUEL, et une députation alla porter aux pieds du trône l'hommage de soumission de toute la population du comté.

Le marquis de CARSENA, gouverneur du Milanais, s'étant emparé, au nom de PHILIPPE IV, d'une partie du PIÉMONT, et entr'autres de l'importante forteresse de Casal qui capitula le 22 octobre 1652, CHARLES-EMANUEL fut obligé de recourir à l'amour de ses peuples; la ville de Nice qui ne restait jamais en arrière lorsqu'il s'agissait de témoigner son attachement au souverain, offrit un don gratuit de 160 mille livres de Savoie pour les frais de la guerre (*Bibliot. de la ville de Nice*). Ce fut à cette même époque que le besoin d'argent le décida de vendre au duc de MERCOEUR, gouverneur général de Provence, 2 galères nouvellement construites au chantier de Nice, à moitié prix de ce qu'elles avaient coûté.

Dans toutes les circonstances malheureuses, la piété de nos ancêtres mit sa première confiance dans l'assistance du ciel; sentiment religieux qui ne s'est pas éteint, malgré les funestes progrès de l'incrédulité!!! Le sanctuaire de Laghet attirait alors la vénération de tous les fidèles de la Ligurie, du comté de Nice et de la Provence..... Au voisinage de la Turbie, au milieu des rochers arides, qui couronnent le vallon de Sembola, existait très anciennement une chapelle rustique, consacrée à la Vierge Mère de Dieu. Le temps

l'avait presque entièrement détruite, lorsque la dévotion d'une femme pieuse la retablit, et lui fit acquérir une grande célébrité. Camille PORTA, épouse d'un riche gentilhomme de Monaco, nommé CASANOVA, se trouvant depuis plusieurs années tourmentée d'une maladie jugée incurable, abandonna les secours des médecins pour en implorer de plus efficaces; elle se fit transporter au milieu des débris de cette ancienne chapelle, où la ferveur de ses prières lui obtint une guérison miraculeuse. Témoin de ce prodige, Antoine FIGHIERA, jurisconsulte de Nice et parent de la malade, lui persuada de la reconstruire en reconnaissance du bienfait qu'elle avait obtenu; cet évènement fit beaucoup de bruit; les miracles se multiplièrent et bientôt on accourut de tous les côtés à la chapelle de Laghet pour avoir une part aux grâces célestes; la cour de Turin qui donna toujours aux peuples l'exemple de la piété, écrivit à l'évêque de Nice DÉSIRÉ de PALLETIS, d'implorer l'assistance de la Vierge en faveur de ses armes. A la voix du prélat, toutes les corporations religieuses, toutes les confréries s'y rendirent processionnellement le 12 juin 1650, le corps de ville décréta ensuite la construction d'un vaste sanctuaire et d'un couvent où s'établirent les carmélitains déchaux, par les soins de l'évêque PROVANA, qui était de cet ordre (1). Une somme de cent écus d'or fut, ensuite, consacrée à l'établissement d'une fontaine et à la réparation du chemin;

(1) L. DURANTE a trouvé dans la bibliothèque royale de Turin une brochure intitulée: *Le meraviglie del santuario di Laghetto*, dédiée à la duchesse de Savoie CHRISTINE de France, et imprimée à Nice, en 1654, d'ordre de l'évêque DÉSIRÉ de PALLETIS; ouvrage du père capucin François de SESTRI; il fait particulièrement l'éloge des consuls Honoré ISNARDI, seigneur de Gorbio, Amédée PALLIERO, Etienne GAITÈS, Jean-Baptiste PICCO, et de l'assesseur André d'ALBERTIS, qui montrèrent dans cette circonstance, un zèle vraiment pieux.

ce fut alors qu'un grand nombre de dames, de seigneurs et de riches propriétaires, tant du pays que de l'étranger, y apportèrent leurs pieuses offrandes (1).

Ces constructions commencées en 1633, ne furent entièrement achevées que trois ans après au mois de novembre; les consuls firent graver sur le frontispice de l'église cette inscription qui a consacré son ancienne célébrité:

BEATISS. VIRGINI DE LAGHETTO
NOVVM NOMEN, NOVVM CVLTVM, NOVIS PROGODIIS
EMERITÆ
POPVLORVM PROVINCIARVM
ORA LIGVRIÆ OMNIBVS PRÆEVNTE
PIO, ET MVNIFICO CONCVRSU;
TEMPLVM. HOSPITIVM, AREAM, VIAM FONTEM,
TRASLATIS, DEPRESSIS MONTIBVS,
CONSTRVXIT, APERVIT, DEDVXIT,
PVBLICO COMMODO, PROPRIO ET PVBLICO ÆRE
D. DESIDERIVS DE PALLETTIS
EPISCOPVS
ANNO DOMINI MDCLVI
PRODIGIORVM ANNO TERTIO
DIE XXI NOVEMBRIS.

Le duc de MERCŒUR, gouverneur-général de la Provence, étant de passage à Nice, chargé d'une mission auprès de la cour de Turin, alla en 1636 visiter le sanctuaire de Laghet avec son épouse et ses deux enfants; il offrit en cette circonstance un diadème pour la Vierge, orné de perles et de diamants du plus grand prix.

Un évènement funeste porta le deuil parmi toutes les classes des citoyens. L'évêque DÉSIRÉ de PALLETIS s'occupait

(1) Parmi les dames étrangères, qui se firent remarquer par leurs libéralités envers le sanctuaire de Laghet, François de SESTRI cite les duchesses de VALENTINOIS et de MERCŒUR, et la comtesse de SAN-DAMIEN, femme du gouverneur de Villefranche.

de faire achever la construction du dôme de la cathédrale de Ste-Réparate; le 16 décembre, dans l'après-midi, tandis que ce vénérable pasteur assistait aux travaux, une partie de la voûte s'écroula à l'improviste entraînant les ouvriers et les ponts avec un épouvantable fracas. Plusieurs assistants attirés par la curiosité furent écrasés sous les décombres; l'évêque lui-même reçut un coup mortel à la tête, auquel il succomba quelques heures après. L'entière population exprima par des larmes sincères les regrets d'une perte si douloureuse! Pendant quatorze années d'épiscopat Désiré de Palletis ne vécut pas une seule journée qu'il ne consacrât à faire où à méditer quelque bienfait; la cour de Rome lui donna pour successeur Jacinthe Solar de Morette.

La mer étant devenue libre, par le traité des Pyrénées, signé le 2 novembre 1659, les principaux négociants de Nice formèrent le projet d'ouvrir avec le port d'Alexandrie d'Egypte leurs anciennes relations commerciales. Un armateur, nommé Antoine Risso, proposa d'y envoyer un gros vaisseau chargé en marchandises indigènes, dont le bénéfice net au retour était calculé à vingt pour cent de la valeur. La cour de Turin s'empressa de favoriser l'entreprise, et l'on vit les premiers gentilhommes concourir avec le commerce, aux frais de cette expédition; le vaisseau nommé *la Christine* partit du port de Villefranche, le 4 mai 1660; il fit la plus heureuse traversée, revint six mois après richement chargé en marchandises du Levant, et les bénéfices de la vente surpassèrent les espérances des actionnaires. (*Manuscrits de la Bibliothèque Ardisson.*)

Ici, il faut remarquer que le système adopté par Madame royale de tenir la maison de Savoie étroitement unie aux intérêts de la France, avait amené un changement remarquable dans les mœurs, les goûts et les habitudes de la ville de Nice. La fréquentation des Français et les relations continuelles des habitants avec la Provence, firent insensiblement disparaître ces nuances de caractère espagnol, qui

était dominant au XVII[e] siècle dans toutes les classes de la société. Le langage, les coutumes françaises, le vif enjouement provençal, la légéreté et l'élégance dans les habillements remplacèrent la gravité et la fastueuse pesanteur espagnole. Ainsi dans la vie morale les hommes sont entraînés par la fréquentation, par l'habitude et par le penchant à l'imitation.

La duchesse CHRISTINE avait négocié le mariage du duc CHARLES EMANUEL avec FRANÇOISE de BOURBON, princesse de Valois, fille de GASTON d'ORLÉANS et cousine de LOUIS XIII; les nôces se célébrèrent à Turin, le 6 mai 1663; mais bientôt les réjouissances que cet hymen avait fait naitre, se changèrent en deuil. . . . . Au milieu des fêtes du mariage la jeune épouse tomba tout-à-coup dangereusement malade, et malgré les soins de la tendresse et de l'art, elle termina sa carrière le 27 de décembre suivant. CHRISTINE de Savoie suivit sa belle-fille au tombeau quelque temps après, extrèmement regrettée de son fils et d'une cour, dont elle fut jusqu'à la fin de sa carrière l'âme et le premier ornement.

Le veuvage du duc de Savoie ne dura que deux ans. Ses ministres le sollicitèrent à se choisir une nouvelle compagne : les conseils du comte de ST-MARTIN D'AGLIE et du vice légat d'Avignon, Gaspard LASCARIS, alors retiré à l'abbaye de St-Pons (1), décidèrent CHARLES-EMANUEL à s'unir à Jeanne

(1) Gaspard LASCARIS de Nice, un des hommes illustres, auxquels la patrie s'honore d'avoir donné le jour, avait été nommé en 1663 vice-légat d'Avignon par le Pape ALEXANDRE VII. L'imprudence du duc de CREQUY, ambassadeur de France à la cour de Rome, ayant amené une rupture avec le St-Siége, LOUIS XIV ordonna, en 1664, au duc de MERCŒUR, gouverneur de Provence, de s'emparer d'Avignon et du comté venaissin, Gaspard LASCARIS, chassé de sa résidence par les armes françaises, se retira à l'abbaye de St-Pons, d'où il publia une protestation contre cet acte de violence. (*Manus. bibliot. Ardiss.*)

Baptiste de Savoie-Nemours, princesse, qui à beaucoup de vertus unissait une grande beauté.

Les augustes époux vinrent à Nice pendant l'hiver de 1666. Trois mois se passèrent rapidement au sein des fêtes les plus brillantes. On cita particulièrement une course de chevaux, qui attira à Nice une foule d'étrangers. On y vit paraître, parmi les premiers gentilhommes de la Ligurie, du Languedoc et de la Provence, un grand nombre de nobles chevaliers, vêtus comme les anciens Palladins, qui vinrent disputer le prix de la victoire. (*Manuscrits de la bibliothèque Ardisson.*)

Pendant le séjour du duc de Savoie, à Nice, l'évêque Dom Diego della Chiesa s'occupa avec un zèle infatigable à réorganiser dans son diocèse l'administration et la discipline ecclésiastique (1), une instruction adressée aux curés et vicaires forains, leur traça les devoirs qu'ils avaient à remplir dans l'exercice de leur important ministère. Des ordonnances successives défendirent aux moines et autres religieux de demander publiquement l'aumône, comme cela se pratiquait au grand scandale de l'église ; réglèrent l'administration des biens et rentes des communautés, des confréries et des œuvres pieuses ; mirent enfin un terme aux abus qui se commettaient, en prescrivant que les baptêmes, mariages et décès seraient célébrés dans les paroisses respectives, sous peine d'une amende pécuniaire, et même de châtiments arbitraires selon la gravité des cas (2).

L'observance des fêtes prescrites, de l'abstinence pendant le carême et la surveillance des mœurs fixèrent également l'attention de ce digne prélat, ce qui prouve que le pouvoir épiscopal était alors investi d'une grande autorité, même

(1) *Decreta diocesana, synodi Niciensis, en* 1666 *et* 1667, imprimé en 1668.

(2) « *Sotto pena di lire dieci, ed altre a noi arbitrarie, secondo la gravità del casa.* » (*Decreto diocesana ut supra.*)

en matière de police séculière; il faut en conjecturer qu'un grand relachement s'était introduit dans la conduite du clergé, car on lit dans cet espèce de Code: défense aux moines et prêtres de faire usage d'habits séculiers, de s'absenter des divins offices, d'aller à la chasse les jours fériés, de porter des armes prohibées, de fréquenter les cabarets, de se masquer pendant le carnaval, de se livrer à des exhorcisations publiques, d'habiter avec des femmes, excepté en premier et second degré de parenté, de tenir enfin des servantes d'un âge moindre de quarante ans, sous peine de suspension *a divinis ipso facto*, d'amende pécuniaire, et même de prison en cas de récidive.

Une autre ordonnance, adressée aux curés et vicaires, leur défendit de s'absenter des cures et églises confiées à leurs soins, au delà du délai de trois jours, et les obligea à donner à la fin de chaque année une note des concubines, des adultères, des maris et des femmes qui vivaient séparés de corps, ainsi que des paroissiens qui ne remplissaient pas le précepte de la Pâques, où qui négligeaient les autres devoirs de la religion.

L'édit du 30 janvier 1666, concernant l'observance du carême, offre des notions intéressantes, qui font connaitre combien on s'est de nos jours relâché dans la pratique des préceptes de l'église. Nous y trouvons que pendant quarante jours personne ne pouvait manger de la viande, sauf le cas de maladie légitimement constatée, avec défense d'en vendre à la boucherie publique; un seul boucher, choisi par le vicaire-général, avait la faculté d'en tenir une petite quantité, avec ordre de la distribuer à huis-clos, et de la cacher soigneusement à tous les regards. Les transgresseurs étaient condamnés à une amende pécuniaire, et à la prison en cas de récidive.

L'inquisition, alors établie à Nice, avait l'Evêque pour son premier chef; ce tribunal, malgré les déclamations modernes, était un frein salutaire à la société, dans un

temps où les troubles de la Provence et les erreurs des Vaudois nécessitaient une surveillance sévère pour maintenir la pureté de la foi, et la paix des consciences. Les enchanteurs, les hérétiques, les blasphémateurs, les femmes publiques, les débauchés, enfin ceux qui menaient une vie honteuse ressortaient exclusivement de son autorité.... comment contenir autrement les erreurs et les passions violentes à une époque, où l'ignorance était générale dans toutes les classes, où l'éducation se trouvait encore restreinte dans l'intérieur de quelques familles privilégiées !!!

Le nom de Dom Diego Della Chiesa est donc justement célèbre dans les annales ecclésiastiqués de Nice autant par l'exemple des vertus, que par les soins apostoliques qu'il donna à la surveillance de son troupeau. Il compléta ses bienfaits en réprimant les usures publiques, en procurant la considération du clergé, car toute personne qui voulait embrasser l'état ecclésiastique, devait faire conster, non seulement de son instruction et de ses bonnes mœurs, mais encore de ses moyens d'existence, avec obligation à la famille du postulant de lui assurer un patrimoine légitime d'une rente au minimum de quinze écus d'or. L'autorité du prince appuya ces mesures salutaires pour exciter la vénération publique. Charles-Emanuel, de retour à Turin, au printemps de l'année 1667, obtint la naissance d'un fils nommé Victor Amédée, destiné par la providence à surpasser la gloire de ses aïeux.

Charles-Emanuel mourut à Turin le 16 juin 1675, âgé de 41 ans, peu de temps après avoir renouvelé les concessions du Port-Franc aux navigateurs qui fréquentaient les Ports de Nice et de Villefranche.

La ville de Nice exprima ses regrets et sa vive douleur par de superbes funérailles. Les consuls le comte André Galléan, Jean Veglio, Antoine Robrolis, Honoré Castelli, firent élever un monument funebre sous le dôme de Ste Réparate dont voici la description: on plaça sur la façade de

l'Eglise la statue d'une femme en deuil, qui figurait la ville dans l'attitude du désespoir; elle avait à ses côtés le Var et le Paglion, dont les urnes taries se remplissaient de larmes. Quatre colonnes entourées de crèpes ornaient la porte d'entrée, surmontées d'autant de statues plus petites, qui représentaient les vicairies de Nice, de Sospello, de Barcelonette, et la principauté d'Oneille, avec une inscription analogue.

Inscription placée sur la porte principale de l'Eglise Ste Réparate en 1675, à l'occasion des funérailles pour la mort du duc Charles-Emanuel II de Savoie.

QVO INGREDI, POPVLE, PVTAS ?
EN CAPITOLIVM PRO MONVMENTO !
QVIS TRIVMPHAT ? QVI LACET !
QVO BELLO ? NVLLO.
VICTORI PACIFICO PARENTAMVS OVANTES :
TRIVMPHATE LACRYMAE
CIVES, NEMO VOS, VOS, AMANDO, VICIT.
OMNES, DOLENDO, VINCITE.

Sous le dôme de l'Eglise s'élevait un magnifique catafalque, soutenu par une suite de pyramides ornées de trophées, entouré d'une longue balustrade avec des piédestaux de distance en distance, où l'on avait placé les statues des princes les plus célèbres de la maison de Savoie; une majestueuse coupole décorée d'emblèmes et d'inscriptions analogues couronnait cette construction, au dessous de laquelle reposait un tombeau couvert d'un tapis de velours noir parsemé de lames d'argent; tout à l'entour on avait distribué d'autres statues, représentant la renommée, la prudence, la sagesse, la force, la valeur, la victoire, la fortune, la gloire, la paix et l'immortalité avec cette devise

CAROLVS EMANVEL II
IN MORTE IMMORTALIS

L'église était entièrement tendue en crèpe du haut en bas, une vaste balustrade garnissait, des deux cotés, la corniche

de la nef, avec des vases remplis de parfums et une suite de flambeaux funéraires.

Le 8 juillet 1675, le gouverneur Dom Antoine de Savoie, le sénat, les consuls, toutes les autorités judiciaires, civiles et militaires, le corps de la noblesse et des bourgeois, et une foule immense de peuple, se rendirent à l'église ; où l'avocat assesseur, Jean-Antoine AUDA, prononça une oraison funèbre qui fit verser des larmes sincères ; l'Evêque ensuite rendit aux manes du prince les derniers devoirs de la religion, avec un pieux recueillement, dont tous les cœurs étaient pénetrés. Pendant plusieurs jours les habitans renoncèrent aux affaires publiques pour ne s'occuper que de leur douleur !! (1)

Louis XIV ayant déclaré la guerre au duc de Savoie, qui était entré dans la ligne d'Augsbourg, CATINAT vainqueur à la bataille de Staffarde, en 1690, s'empara successivement de Saluces, de Fossan et de Savillan, et livra leurs fertiles territoires aux dévastations de ses soldats.

Ce général entreprit l'année suivante de forcer le château de Nice, soit qu'il voulut acquérir une nouvelle gloire pour le siège d'une forteresse, regardée comme imprenable, soit qu'il entrât dans son plan de changer le théâtre de la guerre, et d'attirer les forces des alliés dans les Alpes maritimes.

Plusieurs corps de troupes françaises arrivèrent successivement en Provence, et vinrent grossir l'armée du Var. M. de CATINAT arriva à Aix, au commencement du mois de mars 1691, et porta le 11 son quartier-général au village de St-Laurent. Cette armée, forte d'environ douze mille hommes de troupes d'élite, était composée de la manière suivante : quatre régiments d'infanterie française, SAULT, la

(1) Il existe à la Bibliothèque royale de Turin le récit de ces funérailles, imprimé à Nice chez ROMERO en 1676, écrit par le jésuite Camille-Marie AUDIBERTI de Nice, un volume in 4° portant pour titre il compidoglio ardente, avec l'oraison funèbre prononcée par l'assesseur AUDA (Louis DURANTE.)

Marche, Forest et Catinat ; six régiments d'infanterie étrangère, Alsace, Sorbex, Facmelion, Toul, Tournon, et Liester ; quatre régiments de grosse cavalerie, de six cent chevaux chaque, Montgomery, Belleporte, Grignan et Varennes, deux régiments de dragons, Breuil et Bretagne ; enfin un train considérable d'artillerie de siège, avec deux compagnies de mineurs-bombardiers.

Voici les noms des officiers-généraux de l'état-major : M. de Catinat, général en chef, le marquis de Vins, maréchal de camp, le duc de Ferté, les chevaliers de la Farre (Farre), de St-Laurent-de-Renac et de Joigny, brigadiers ; le marquis de Clarembaud, et le vicomte d'Arenne, majors-généraux ; M. d'Aubigny, commandant l'artillerie ; le prince de Berkanfeld, général de l'infanterie étrangère. Une flotte, de cinq vaisseaux de haut bord et de quatre frégates et vingt galères, commandées par le vice amiral comte d'Estrée, ayant sous ses ordres le Bailli de Noailles, reçut ordre d'appuyer les opérations des armées de terre.

Les forces des Savoyards, réunies pour la défense de la ville et du château de Nice, consistaient en deux régiments d'ordonnance, Savoie et Piémont, quatre compagnies du régiment de Nice, six compagnies de milices soldées, cent cinquante cannoniers, trois cent paysans travailleurs, vingt-quatre bombardiers et cent adjudants: les habitants à l'approche du danger formèrent un corps de volontaires, fort de six cents hommes, qui s'armèrent et s'équipèrent à leurs frais. Ces forces réunies ne dépassaient pas quatre mille cinq cents hommes. (1)

(1) Ces chiffres étant empruntés aux écrivains piémontais nous ne les garantissons pas d'une manière exacte. Voici les noms des chefs qui les commandaient. Le marquis Tournon, gouverneur-général et commandant de la ville ; le comte de Frussasque, gouverneur du château ; le chevalier Frussasque, frère du gouverneur, colonel du régiment de Savoie ; le marquis de-la-Pierre, colonel du régiment de Piémont ; les comtes

Outre ces troupes destinées à faire un service actif dans le château ; le reste de la population, sauf les enfants et les vieillards, organisés pour le service sédentaire, forma vingt-quatre compagnies de citadins et dix de paysans (1).

d'Aspremont, de Toudon, de Balbe, de Castellamonte, de St-Martin, et de la Roche, les barons de Boyon, de Grimaldi, et les chevaliers de Faverges et Ricca, majors ou capitaines d'ordonnance.

Le colonel chevalier Raymond Tonduti commandait les milices soldées, avec le grade de sergent-major général de bataille; il avait sous ses ordres les capitaines Gubernatis de Sospello, Gagliotti de Saorgis, Laurenti de Luceram, Buffon de Lantesca, Laugieri, de Valdeblora et Peirani de Scarena. Le brave Henri de Galléan, chevalier de Malte, qui à peine rétabli d'une blessure reçue à la bataille de Staffarde, voulut se consacrer de nouveau à la défense du prince et de la patrie, commandait les volontaires niçards ; le chevalier de Provana l'artillerie ; il y avait, en outre, dans le château les sieurs Lamarchia et Cisternini, ingénieurs : Antoine Barralis de Nice, adjoint volontaire, le comte de Villafallet, commandant d'armes ; et le chevalier Rivetti, major de la place.

(1) Les premières étaient commandées par les capitaines Georges de Berra, Luc de Bartholomeis, Augustin Peire, Amédée Caravaschino, Pierre d'Aiglun, Antoine Masin, Alberti de Strada, Louis Tonduti, Lous Grimaldi, Horace Millo, Guillaume Ruffi. Pierre François Germano, Honoré Pellegrino, Jean-François Scallier, Christophe Claretti, Jean Blavetti, Jacques Caravesan, Joseph Castelli, Louis Gioffredo, Pierre Antoine Toudon, Barthélemy Rossi, Dominique Chiamossi, honoré Ratto, Etienne Genuino, et François D'alberti. Celles de la campagne, par Jacques Blassy, Pierre Falicon, Barthélemy Levamis, Marcel Durante, Antoine Cuggia, Claudien Ugo, Augustin Mouraglia, Baptiste Vignon, Honoré Sauvaigo et Christophe Garibo. On peut voir ainsi les noms des familles qui figurèrent à Nice sur la fin du 17e siècle, dont plusieurs n'existent plus aujourd'hui. Ces détails sont puisés dans deux

Aussitot l'arrivée de M. de CATINAT au quartier-général de St-Laurent, l'abbé de St-Pons, Pierre GIOFFREDO, se retira en ville avec ses religieux ; les paysans ayant mis en sûreté leurs meubles et provisions, détruisirent les moulins, les fours, les foins et les pailles, afin de ne laisser aucun moyen de subsistance à l'armée française ; nombre de femmes, d'enfants et de vieillards, que l'âge ou les infirmités rendaient embarrassants, quittèrent leurs foyers et se réfugièrent dans les Etats de la république de Gênes.

Le 12 mars, à la pointe du jour, trois-cents cavaliers français passèrent le Var en face du village de Gattieras, et mirent en fuite quelques miliciens qui occupaient le bord opposé. CATINAT suivit ce premier mouvement, et vint sur le soir camper sur les collines des Cavalcates et de Caras, poussant son avant-garde jusqu'au vallon de Magnan.

Le même jour, le comte D'ESTRÉE parut devant le château de Nice, hors de la portée du canon, menaçant à la fois le port de Villefranche et le golfe de St-Hospice.

Le 13 au matin, le gros de l'armée française s'avança au Magnan sur la route de Nice, et gravissant le col de St-Pierre, prit position sur la colline de Cimiez. CATINAT établit son quartier-général au couvent des Recollets, qui dans cette circonstance offrit un mélange curieux de moines, de soldats et de religieuses, car deux jours auparavant les Bernardines y avaient cherché un asile (1). Il se fixa lui-même avec son état-major dans la maison de campagne du comte Marcelin de GUBERNATIS, alors ambassadeur de Savoie à la

documents authentiques qui ont servi de guide à l'historien DURANTE, dans le récit des événements de l'année 1691 ; Le premier est une relation manuscrite du siège, conservée dans les papiers de la famille PASSERONI, par un témoin oculaire, et le second un autre manuscrit trouvé dans la bibliothèque Ardisson.

(1) Ces religieuses habitèrent le couvent de Cimiez.

cour de Rome (1). M. de Renac, à la tête du régiment d'Alsace, occupa le monastère de St-Pons, traversa le Paglion au quartier de L'ariane, se dirigea sur les hauteurs de Montgros qu'on négligea de défendre, et de là vint investir le château de Villefranche. Le chevalier de Ruffia, de la maison Cambiana, tenait garnison dans la place avec cinq compagnies d'ordonnances, et cinq de miliciens (2). A son arrivée, le général français le fit sommer de se rendre, avec menace en cas de refus, de ne lui accorder aucun quartier. Cette intimidation ne produisit aucun effet sur la garnison; mais les habitants de Villefranche intimidés envoyèrent les clefs de la ville à M. de Renac, en le priant d'épargner une population misérable; celui-ci leur imposa une contribution de guerre, payable sur le champ; il fallut s'y soumettre pour éviter un pillage.

Cependant M. de Catinat parut en personne devant la forteresse dans la matinée du 17 mars; les batteries de siège commencèrent à jouer le 18; plusieurs édifices intérieurs, particulièrement les magasins aux vivres, et la boulangerie furent entièrement ruinés. Il importait au comte de

(1) La famille Gubernatis, originaire de Sospelo, s'est rendue illustre dans la robe et dans l'épée; le comte Marcellin de Gubernatis obtint par ses talents, le poste d'ambassadeur auprès du pape Alexandre VIII; son fils, Jérome-Marcel-Gubernatis, fut élevé en 1700 à la présidence du sénat de Nice, puis en 1713, à la charge éminente de chancelier de Savoie. Ses descendants ont possédé une portion de la seigneurie de Gerbio, jusqu'à l'époque de la révolution française. — (L. Durante)

(2) Les compagnies d'ordonnance formées de volontaires, récemment enrôlés pour tenir garnison à Villefranche étaient commandées par les comtes de Peglià et de Roccasteron, le chevalier Berra, Victor d'Aiglun et le vassal de Masini; celles des milices, par Chianea de Tende, Maccari de Pigna, Gubernatis, de Saint-Martin, Rinaldi de Belvedere et Rostagni de Reglio.

FRUSSASQUE de venir au secours du château de Villefranche, afin d'empêcher la flotte ennemie de mouiller dans le port. Dans cette vue il fit partir son frère avec un fort détachement de troupes, tirées de la garnison de Nice, pour essayer de surprendre les Français, et de pénétrer dans la place assiégée. Le chevalier de FRUSSASQUE protégé par le canon du fort de Montalban, s'avança avec beaucoup de détermination sur les lignes ennemies, mais il fut reçu si vigoureusement, qu'il dut bientôt renoncer à son entreprise; il n'y eut que le chevalier CRAVETTA qui, à la tête d'une compagnie du régiment de Piémont, parvint à se jeter dans la forteresse.

La canonade continua sans interruption dans la nuit du 19 au 20; la brèche étant devenue praticable, les Français dans l'après midi s'approchèrent des fossés, munis de longues échelles, et montèrent à l'assaut en criant vive la France! Ils trouvèrent d'abord une bonne résistance, mais la compagnie des milices qui défendait le rempart du nord, ayant commencé à lâcher pied, le désordre se mit bientôt parmi les autres, ce qui obligea le gouverneur à capituler. La garnison évacua la place le 21 à la pointe du jour; elle sortit avec les honneurs de la guerre, tambour battant, mèche allumée et drapeaux déployés; ayant ensuite quitté les armes sur le glacis, les galères françaises la transportèrent à Oneille, sous parole de ne plus servir jusqu'à la paix. Les milices obtinrent, à la même condition, la faculté de se retirer dans leurs foyers. Alors la rade de Villefranche n'étant plus défendue, toute la flotte française vint y mouiller le jour même de la capitulation.

Le 22 mars, M. de CATINAT fit investir le château de Montalban par les grenadiers de SORBEX et de LIESTER; M. de St-ARMAND s'y était renfermé avec une compagnie d'ordonnance commandée par le chevalier de LUNEL, et deux de milices, commandées par les capitaines PEIRONI de SCARENE et GAZIGLIA de Coarazza.

Sommé de se rendre, il chassa le parlementaire à coups de fusils ; mais le duc de la Ferté s'étant avancé sur les bords des fossés à la tête des grenadiers, comme pour monter à l'assaut, le commandant savoyard se laissa tellement intimider qu'il capitula aux mêmes conditions obtenues par la garnison de Villefranche.

Pendant que le général français forçait ainsi cette forteresse, presque sans coup férir, M. de CATINAT fit cerner le château de St-Hospice par une autre division ; il y avait dans la place cinq compagnies, une d'ordonnance et quatre de milices (1) sous les ordres du chevalier Jaconis de CASTIGLIONE, homme de guerre de bonne réputation, la garnison cependant ne répondit pas au courage de cet officier, car elle était presqu'entièrement composée d'hommes levés à la hâte, et peu faits pour braver les périls et les fatigues d'un siège. Le Bailli de NOAILLES entoura le golfe avec quatorze galères, tandis que M. de ST-LAURENT (2) occupa tous les passages du côté de terre ; quoique muni d'une nombreuse artillerie, et parfaitement approvisionné, le fort ne fit aucune résistance ; au moment qu'un conseil de guerre délibérait, deux compagnies de milices se mutinèrent et refusèrent d'obéir à leurs officiers, il fallut envoyer M. de LUSINGE au couvent des capucins de Villefranche, afin de traiter avec le général français une capitulation honorable... elle fut signée dans la matinée du 23 mars.

(1) M. de LUSINGE commandait la compagnie d'ordonnance ; les miliciens avaient pour capitaines BLANCHI de Peglia, MORENA de Limon, CASTELLI de Contes et GRECO d'Utelle ; le comte BALTHAZAR Siméon de Quiers, vieillard presque octogénaire, était le gouverneur du fort.

(2) Le chevalier de ST-LAURENT né à Nice, et par conséquent sujet du duc de Savoie, était depuis plusieurs années passé au service de la France, et fut pendant toute la durée du siège d'une grande utilité à M. de CATINAT, à cause de la parfaite connaissance des localités.

Maître de ces forteresses dans l'espace de peu de jours, CATINAT porta toutes ses forces contre la ville de Nice; une batterie de douze canons et de six mortiers, dressée au haut de la colline de St-Charles, menaça les habitants d'un prochain bombardement.

Tout étant prêt pour commencer le feu, un moine dominicain parut aux portes de la ville avec une lettre du chevalier de ST-LAURENT, qui, en sa qualité de compatriote, exhortait les consuls à ne pas exposer la population à une ruine certaine, leur offrant, au nom du général en chef, un bon traitement, s'ils voulaient consentir à recevoir les Français. Le conseil s'étant assemblé pour délibérer sur la proposition, fit observer que le comte de FRUSSASQUE avait retiré dans le château toutes les troupes d'ordonnance; que le corps des volontaires, commandé par le colonel GALLÉAN, s'y était également renfermé; qu'après la prise des forts de Villefranche, de Montalban et de St-Hospice, la moitié des milices avait quitté les armes; qu'enfin la ville n'était plus en état de s'exposer avec espérance de succès, aux périls d'un assaut contre des troupes victorieuses et aguerries; il décida en conséquence d'accepter cette ouverture; le chevalier de GRIMALDI et Alexandre-Albert de TRADA se rendirent au camp français pour pressentir les intentions de M. de CATINAT; mais dans l'intervalle le gouverneur de Nice reçut une lettre du duc de Savoie, dans laquelle ce prince l'engageait à tenir ferme contre les Français, lui annonçant qu'il ne tarderait pas à lui envoyer des secours.

Cette nouvelle décida les consuls à rappeler les deux députés sous pretexte que la proposition de M. de ST-LAURENT n'avait aucun caractère officiel; on était occupé à délibérer sur le moyen d'endormir l'ennemi par des négociations, lorsque le 26 mars M. de GALION se présenta avec un tambour, et demanda à parler au gouverneur; conduit au palais avec les précautions d'usage, il voulut s'expliquer en présence des consuls. Là, prenant un ton décisif il leur

déclara, au nom de son général, que si, à une heure de l'après-midi, la ville n'avait pas ouvert ses portes, le bombardement commencerait sur le champ; qu'alors il n'y aurait plus aucun espoir de capitulation, et que les remparts étant forcés, les habitants seraient passés au fil de l'épée, et leurs maisons livrées au pillage. Dans le cas d'une prompte soumission, il offrit protection aux citoyens, les assurant que leurs privilèges et leurs fortunes seraient respectés. A cette brusque sommation les consuls répondirent que, dans une affaire d'une si haute importance, ils n'avaient pas la faculté de décider d'eux mêmes sur le parti qu'ils avaient à prendre; qu'ils étaient obligés de convoquer une assemblée générale de notables par chef de famille, afin de connaître le vœu de la majorité, et que le terme assigné pour faire une réponse étant trop court, ils suppliaient M. de Catinat de le prolonger jusqu'au lendemain à midi. Ils insistèrent sur ce délai, dans l'espoir que les secours annoncés par le duc de Savoie pourraient peut-être arriver dans cet intervalle. M. de Galion consentit de retourner au camp avec le chevalier de Grimaldi, afin de prendre les ordres du général en chef. Celui-ci ne voulut leur accorder pour tout délai, que jusqu'à cinq heures de l'après-midi du même jour.

Les consuls ainsi pressés par la briéveté du temps, convoquèrent à l'instant tous les chefs de famille dans l'église cathédrale de Ste Réparate; le gouverneur, prié d'y intervenir, s'en excusa; mais l'intendant-général Morozzo y vint avec le sénat et les autres employés civils. Cet homme courageux essaya dans un discours éloquent d'engager les citoyens à faire le noble sacrifice de leurs biens et de leurs vies, plutôt que de se livrer aux ennemis, d'autant plus que le duc tiendrait sa promesse de venir bientôt les délivrer, et saurait récompenser leur fidélité. Les esprits étant agités par des sentiments opposés, l'évêque Henri de

Provana prit la parole, et tout en louant le zèle qui animait M. l'intendant, il dit qu'on ne pouvait raisonnablement s'exposer aux dangers d'un assaut ; que le gouverneur connaissait mieux que personne l'impossibilité d'une défense ; que les secours promis étaient éloignés et incertains ; que le duc avait entendu parler seulement de la défense du château, et non de la ville abandonnée à elle-même et qu'une capitulation honorable, nécessitée par l'urgence des circonstances, ne diminuerait pas l'affection du souverain envers la population. L'avis de ce prélat entraina toute l'assemblée. Par délibération du 26 mars 1691, rédigée, séance tenante, à 4 heures de l'après-midi, par Honoré GRIMALDI, notaire et secrétaire de la ville, le conseil des notables décida, avec l'autorisation du gouverneur, d'accepter les propositions de M. de CATINAT, et nomma cinq commissaires députés, choisis dans son sein pour aller stipuler les conditions de la capitulation (1) qui fut signée sur les six heures 1/2 du soir.

Le 27, à huit heures du matin, le maréchal de camp, marquis de VINS, se présenta à la porte du pont avec mille cinq cents hommes des régiments de Toul et de Tournon, pour prendre possession de la ville ; les consuls en toge avec le Conseil municipal vinrent le recevoir aux barrières; le général français s'empressa d'aller faire sa visite au gouverneur, marquis de TOURNON, et lui donna cent cavaliers d'escorte pour l'accompagner jusqu'au village de Scarèna. Le soir, M. de CATINAT arriva avec tout son état-major, et donna les ordres les plus sévères pour la sûreté et la tranquillité des habitants.

Le comte de FRUSSASQUE apprit avec chagrin la reddition de la ville; il eut désiré qu'on eut trainé les négociations en

(1) Voici les noms des députés signataires de la capitulation: GIOFFREDO, abbé de St-Pons : le chevalier Gaspard de GRIMALDI ; le comte Charles-Laurent TONDUTI de Falicon, Annibal PELLEGRINI, et Alexandre ALBERT de Strada, docteur es-lois.

longueur, afin d'avoir le temps d'achever ses moyens défensifs. Quelques troupes, sorties du château, mirent le feu aux environs des remparts pour mieux découvrir les mouvements de l'ennemi. Un vent violent, tel qu'il règne ordinairement dans cette saison de l'année, propagea l'incendie avec une telle activité que l'alarme se répandit dans la ville inférieure, comme si elle allait être réduite en cendres. Heureusement les Français parvinrent à l'éteindre, après avoir repoussé cette sortie.

N'espérant pas d'intimider le gouverneur par des menaces, CATINAT prit immédiatement ses mesures pour foudroyer le château avec toute son artillerie; il éleva les batteries de siége à peu près dans les mêmes sites, où 148 ans auparavant BARBEROUSSE et le duc d'ENGHIEN les avaient inutilement établies : le feu des canons et des mortiers commença dans la matinée du 28 mars; les bombes et les boulets pleuvaient de toutes parts sans interruption; le ciel était en feu; les éclats des projectiles dépassaient bien souvent le but, et tombaient sur la ville de telle sorte que presque toute la population en sortit pour se réfugier dans les campagnes. Le canon du château riposta avec une égale vivacité ; plusieurs pièces furent démontées de part et d'autre, et des deux côtés on essuya des pertes en morts et en blessés. Une nouvelle batterie à mortiers, dressée par les Français au quartier dit de l'Empeyrat, ajouta à ces premiers ravages. . . . . Un évènement imprévu fit triompher le général français ! . . . . Tandis qu'il observait les points les plus faibles de la place, déguisé en simple soldat afin de n'être pas remarqué, on lui amena un déserteur piémontais, natif de Fossan, qui, étant de garde aux ouvrages avancés, eut la lâcheté d'abandonner son poste, en se laissant glisser dans les fossés : ce transfuge lui apprit que les poudres et les munitions de guerre se trouvaient entassées dans un vaste magasin qu'il désigna au haut du donjon ;

aussitôt CATINAT ordonna de diriger toutes les bombes vers cet endroit (1).

Le vendredi 20 mars un de ces projectiles perça malheureusement la voûte du magasin du donjon, et mit le feu au salpêtre qui s'y trouvait enfermé. L'explosion fut terrible ; les remparts, les tours environnantes, les poudrières et l'arsenal sautèrent en l'air, les uns après les autres, avec un fracas épouvantable ; la secousse ouvrit de larges brèches aux redoutes inférieures. Plus de 500 hommes de la garnison périrent dans cette déplorable catastrophe, les uns écrasés sous les décombres, les autres emportés par les éclats et jetés à de grandes distances, sans compter trois à quatre cents blessés, la plupart horriblement mutilés. Nous citerons parmi les blessés les colonels GALLÉAN et TONDUTI, le comte Caïs de GILETTE, le baron de BOYON, ainsi que les capitaines BLAVETTI et BUFFON. La commotion fut tellement violente, qu'à trente lieues dans la rivière de Gênes et en Provence, on crut avoir essuyé une secousse de tremblement de terre. Heureusement l'explosion eut lieu du côté opposé à la ville, ce qui la préserva d'une ruine complète. Toutefois nombre de maisons furent renversées et les débris écrasèrent une quantité de victimes.

Le feu prit à un magasin à poudre dans la journée du 1er avril, ce qui acheva d'abattre le courage de la garnison ; les Français en profitèrent et vinrent s'établir sur le parapet

(1) S'il fallait en croire un bruit populaire, M. de CATINAT se serait un jour déguisé en charbonnier, conduisant un âne auquel il avait donné son nom : en allant vendre du charbon dans la forteresse, il faisait rire aux éclats les soldats piémontais d'entendre le nom du célèbre général donné à une bête, fortement chargée, et ne marchant qu'à coups réitérés de bâton, accompagnés du mot *gia Catinat*. . . . Le but de CATINAT était de rechercher l'endroit où l'on mettait les poudres : ayant réussi dans ses projets, il dirigea toutes ses batteries contre ce dépôt qui sauta en l'air.

du côté de la porte pairolière, la confusion se mit alors dans le château; nombre de soldats désertèrent les remparts, d'autres quittèrent les armes, en disant qu'on ne pouvait plus se défendre. Dans cette situation critique, la noble intrépidité des colonels GALLÉAN et TONDUTI qui, quoique blessés et abandonnés par la majeure partie des soldats, continuèrent à rester sur les remparts exposés au feu du canon et de la mousqueterie, sauva la forteresse d'un dernier désastre! Ce glorieux exemple fit naître un moment de confiance : les Français furent encore repoussés au milieu de ces débris. . . . . mais que pouvait le courage de quelques braves, lorsqu'on n'avait plus aucune munition! . . . Le comte de FRUSSASQUE, pénétré de sa situation, assembla un conseil de guerre, à la suite duquel il consentit les larmes aux yeux à céder la place aux Français.

CATINAT rendit un juste hommage au courage malheureux; il accorda une capitulation honorable, signée le 3 avril 1691; la garnison réduite à huit cents hommes, compris les malades et les blessés, après avoir reçu tous les honneurs de la guerre, fut transportée à Oneille, sur les galères du bailli de NOAILLES.

Ainsi tomba au pouvoir des Français une forteresse réputée imprenable, qui avait plusieurs fois résisté à des forces bien plus imposantes, sans pourtant qu'on put accuser ses nobles défenseurs d'avoir manqué de constance et de courage.

Après la prise du château de Nice, M. de CATINAT quitta son armée victorieuse pour aller recevoir les félicitations de la cour; il laissa le chevalier de LAFARE avec quatre mille hommes de troupes d'élite pour y tenir garnison, et ordonna au maréchal de camp, marquis de VINS, de prendre position dans le Bas-Comté.

LOUIS XIV et Victor AMÉDÉE ayant signé la paix, le 29 août 1696, les Français évacuèrent le comté de Nice, et le marquis de LAFARE céda le commandement de la province

au marquis de St-Georges, nommé au gouvernement général du comté.

En 1698, Victor Amédée prévoyant la guerre, envoya à Nice le marquis de Carail en qualité de gouverneur général, à la place du marquis de St-Georges, avec ordre de réparer promptement les ruines du château; ce vieux guerrier, qui s'était signalé par sa bravoure pendant les campagnes de 1693 et 1694, jouissait d'une haute réputation; par ses soins la forteresse de Niee, entourée de funestes débris, reprit son rang parmi les places du 1er ordre; des milliers de bras secondèrent l'activité du gouverneur, et les habitants s'aidèrent avec joie à relever les remparts abattus.

En septembre 1700, Philippe duc d'Anjou (héritier de Charles II d'Espagne) épousa la princesse Marie-Louise-Gabrielle, fille puinée du duc de Savoie; la jeune épouse vint s'embarquer à Villefranche sur la flotte espagnole, napolitaine et française, récemment arrivée pour la transporter à Barcelonne; nous ne nous arrêterons pas à la description des fêtes qui eurent lieu à Nice à cette occasion, elles durèrent plusieurs jours; le cardinal archevêque de Milan, Joseph Arlmiuto, fut envoyé par le Pape Clément XI pour complimenter là jeune souveraine.

Le fameux cavalier chef des camisards arriva au port de Villefranche en décembre 1703; il vint s'y embarquer avec un secours de cinq cents hommes qu'il était venu demander au duc de Savoie.

La guerre entre la France et la Savoie, ayant recommencé, dans la matinée du 3 mars 1705, le duc de la Feuillade passa le Var, suivant le même ordre de marche adopté quelques années auparavant par le maréchal Catinat (1).

(1) L'armée française était forte d'environ 18,000 hommes, dont 14 d'infanterie et 4 de cavalerie, parmi les officiers supérieurs, nous citerons le marquis d'Usson, lieutenant-général; le chevalier de Cimiane et le comte de Noché, maréchaux de camp; le marquis de Gassion, le chevalier de la Playne, et le sieur de la Poterie, brigadiers.

Une flotte sortie du port de Toulon, forte de huit vaisseaux et de six frégates, sans compter les bâtiments légers, parut en même temps devant la ville de Nice, sous les ordres du marquis de ROYE, ayant à bord la grosse artillerie et l'attirail de siège.

Le général français établit de nouveau son quartier général sur la colline de Cimiez.

Le marquis d'USSON marcha avec une forte division sur les hauteurs qui dominent le fort de Villefranche, et fit dresser ses batteries de siège ; deux compagnies suisses retranchées dans la ville, opposèrent une vigoureuse résistance ; forcée enfin par le nombre, elles furent chassées l'épée dans les reins jusque sur le pont levis du château.

Cette forteresse, écrasée par les bombes, capitula le 10 mars ; les forts de Montalban et de St-Hospice imitèrent bientôt son exemple, de sorte que la flotte française, maitresse du port de Villefranche, y débarqua librement les vivres et les munitions.

Alors le duc de LA FEUILLADE fit investir la place de tous les côtés ; mais avant que de commencer le bombardement de la place, il envoya le marquis de GALLÉAN, le même qui avait sommé la ville lors du siége précédent, pour exhorter les habitants à ne pas s'exposer à une ruine entière ; le gouverneur refusa le parlementaire, et fit garnir les remparts de ses meilleures troupes. Le 16 mars au matin les batteries ennemies étant prêtes commencérent à foudroyer la ville ; une bombe tombée sur l'église de Ste-Réparate, au moment qu'on y célébrait la grande messe, perça la voûte et tua nombre d'assistants. Cet évènement porta la terreur parmi les citoyens ; la population s'enferma dans les caves, pour se mettre à l'abri des bombes qui pleuvaient de toutes parts (1). Dans cette désolation générale

(1) Les consuls de la ville et une foule de gentilhommes et bourgeois se refugièrent pêle-mêle dans les caves du couvent de Ste-Claire : la confusion fut telle que la religieuse anonyme

l'évêque Henri de Provana prit sur lui d'envoyer le chanoine Alzieri auprès de M. de La Feuillade, pour le prier de permettre aux femmes, aux ecclésiastiques et aux religieuses des différents monastères de sortir de la ville moyennant un sauf-conduit; mais le général français qui voulait augmenter la peur et la confusion, refusa d'y consentir. Le bombardement continua tous les jours suivants sans interruption : les consuls et l'évêque s'adressèrent au marquis de Carail, le suppliant de prendre pitié de l'affreuse situation des habitants; ils ne réussirent pas mieux : opiniâtre à prolonger la défense, le gouverneur protesta qu'il n'abandonnerait les remparts qu'à la dernière extrémité.

La journée du 21 mars offrit un spectacle déchirant. On n'entendait dans tous les quartiers que pleurs, désespoir et lamentations; les bombes se succédaient d'une manière épouvantable, et le feu des batteries vomissait en tous lieux la destruction et la mort. Pour tacher de fléchir l'imperturbable courage du gouverneur, les quatre communautés des religieuses de St-Bernard, de Ste-Claire, des Visitandines et de St-François-de-Sales, se rendirent processionnellement au palais, la corde au col, suivies de la foule du peuple, qui criait miséricorde : peu touché de cette scène à la fois singulière et attendrissante, le marquis de Carail prit le parti de se retirer au château, pour éviter de les entendre, et fit dissiper l'attroupement par les soldats; le sénateur, comte de Per, vint de son ordre intimer aux religieuses de rentrer sur-le-champ dans leur monastère, sous peine d'être chassées de la ville et livrées à la discrétion des ennemis. Cependant, dans la nuit du 25 mars, plusieurs dames et religieuses trouvèrent le moyen de s'évader par une porte secrète du château, et de se sauver à Monaco.

à laquelle on doit ces détails, appelle cette réunion l'arche de Noé : il paraît que le couvent n'avait pas été entièrement abattu, et que la frayeur avait forcé les religieuses à y rentrer à l'arrivée de l'armée française.

L'opiniâtreté du marquis de CARAIL excita le dépit du duc de LA FEUILLADE; il augmenta les batteries, et continua le bombardement avec une telle fureur, qu'il fallut enfin se résoudre à abandonner la ville pour s'occuper de la défense du château. Avant de prendre cette détermination, le gouverneur fit abattre nombre de maisons qui gênaient le jeu des canons de la citadelle, et miner le couvent de Ste-Claire, afin que l'ennemi ne put s'y retrancher en entrant dans la place.

Ces précautions étant prises, il fit appeler le premier consul Jean-Baptiste RAYNALDI de FALICON, et lui annonçant sa résolution de se retirer dans le château, il le laissa en liberté de négocier une capitulation avec le général français. Aussitôt ce magistrat accompagné de ses collègues Jacques MIRAPEL, Clément ROMAGNANI, Gabriel MORETTA et François-Dominique LEA, avocat assesseur, se rendit au camp du duc de LA FEUILLADE, et obtint les mêmes conditions précédemment accordées par le maréchal de CATINAT. Dans l'après midi du 10 avril, jour du vendredi-saint, le marquis d'USSON prit possession de la ville avec quatre mille hommes d'infanterie, sans qu'il s'en suivit aucun désordre.

D'après cette résistance, le général français dût juger de celle que ferait le château défendu par un gouverneur intrépide et par une brave garnison. (*Hist. milit. du Piémont par le comte de* SALUCES.) Tandis qu'il s'occupait à préparer ses batteries du côté de Montgros et de Montalban pour en commencer le siège, les ordres du duc de VENDOME l'appelèrent en Piémont avec une partie de l'armée pour s'opposer à la marche des Impériaux, commandés par le prince EUGÈNE. En conséquence M. de LA FEUILLADE se mit en route par le col de Tende, ne laissant devant la forteresse de Nice qu'un corps d'observation, sous les ordres du lieutenant-général Marquis d'USSON. Celui-ci fit sauter les remparts de la ville et se retira sur les hauteurs de Montalban, où il se retrancha de manière à pouvoir attendre les évènements sans

inquiétude. La ville se trouvant ainsi évacuée, n'offrit plus qu'un amas de décombres, où l'on trouvait à peine quelques misérables habitants poursuivis par la faim et par la peur.

Ce fut alors qu'on convint de part et d'autre d'une suspension d'armes, valable seulement dans le comté de Nice, dont la durée fut limitée à tout le mois de novembre suivant. On se flattait que cette convention amènerait la paix, mais le gain de la bataille de Cassano dans laquelle les Impériaux durent céder à l'impétuosité française, firent bientôt évanouir ces espérances. Une nouvelle armée sous les ordres du duc de Berwick, passa le Var, le 30 du mois d'octobre, et vint se joindre au corps d'observation retranché à Montalban. Déjà le marquis d'Usson, ayant fait dénoncer la reprise des hostilités, était rentré dans la ville de Nice presque entièrement abandonnée. Fidèle imitateur de M. de Catinat, Berwick vint camper sur la colline de Cimiez, et dressa ses batteries de siége sur les hauteurs de St-Charles, au quartier de l'Empeyrat, à Montgros et au revers de Montalban. M. de Saucré, intendant-général de l'artillerie, lui amena un parc de 70 canons de gros calibre et 16 mortiers.

Le feu des batteries recommença le 8 de décembre, et pendant tout le mois on se canona réciproquement avec une égale vivacité. Le 1er janvier une colonne de grenadiers, dirigée par le duc de Berwick, attaqua l'ouvrage à cornes, qui couvrait le front de la rue du côté du Paglion et s'en empara. De là quelques pièces de canons, tournées à bout portant contre le bassin supérieur, ouvrirent trois larges brèches, que les assiégés essayèrent en vain de réparer. Dans la journée du 3, les régiments de Cambresy et d'Irlande montèrent à l'assaut; les grenadiers parvinrent jusqu'aux sommets des remparts, mais le comte de Castellan et le chevalier Tonduti se précipitèrent sur l'ennemi à la tête de Chablais et de Nice, et les repoussèrent vigoureusement : malgré ce revers, le duc de Berwick ordonna pour le lendemain une attaque générale; la garnison se

trouvait affaiblie et découragée, la place entièrement ruinée, et d'ailleurs depuis la catastrophe de 1691, le donjon n'offrait plus aucun moyen de défense. Dans cette position désespérée, le marquis de CARAIL assembla un conseil de guerre qui décida d'accepter une capitulation honorable : elle fut signée le 4 juin 1706 par M. de SENANTES ; la garnison obtint les honneurs de la guerre, on la conduisit prisonnière en Provence. Il n'y eut que les officiers supérieurs qui obtinrent la faculté de retourner en Piémont, sur parole de ne pas servir pendant six mois.

Louis XIV ordonna au duc de BERWICK de faire raser toutes les fortifications du château de Nice, ainsi qu'il l'avait fait pour les places de Verceil, de Casal et de Pérol.

Le cabinet de Versailles avait, dit-on, envoyé l'ordre au duc de BERWICK de faire aussi raser les fortifications de Montalban, de Villefranche et de St-Hospice ; il commença par détruire ce dernier fort ; mais dans l'intervalle il obtint d'épargner les deux autres, parce qu'il les jugeait nécessaires afin de tenir éloignées les flottes anglaises. Rappelé à Paris pour y recevoir le baton de maréchal de France, il laissa le commandement de l'armée au lieutenant-général marquis D'USSON : déjà la majeure partie des troupes avait été cantonnée en Provence, faute de vivres ; les campagnes de Nice entièrement épuisées, n'offraient plus aucun moyen de subsistance : les habitants en proie à une affreuse disette éprouvaient toutes les privations qui marchent à la suite de ce fléau ; les souffrances de la faim engendrèrent une cruelle épidémie; la mortalité devint extrême dans les mois de juin et de juillet 1706; les hopitaux, les couvents, les maisons de particuliers, même les rues et les places publiques se trouvèrent encombrées de morts et de mourants ; la colère du ciel n'épargna ni les vainqueurs, ni les vaincus ; au milieu de cette désolation générale, l'Evêque HENRI de Provana s'immortalisa par un héroïque dévoument; il succomba victime de sa générosité, et sa mort porta à son comble le

désespoir d'un peuple, dont il avait été long-temps le pasteur et le père (*notes manuscrites du notaire J. F.* Scallier.)

Avant la capitulation du château de Nice le comte de Thaun, général en chef de l'armée savoyarde, s'était avancé par les montagnes de Tende avec un corps de six mille hommes, dans l'espoir de venir le dégager ; mais apprenant en marche le triomphe de Berwick, il se hâta de rebrousser chemin, une forte colonne de troupes françaises, sous les ordres du brigadier-général comte de Grimaldi, marcha rapidement à sa poursuite ; en peu de temps tout le haut Comté de Nice fut entièrement conquis, tandis qu'une autre colonne, commandée par le maréchal-de-camp marquis de Vins, occupa militairement la vallée d'Oneille.

Au printemps 1707, l'Angleterre ayant fait décider par ses alliés l'invasion de la Provence, dans le but de s'emparer de Toulon, et de ruiner cet établissement maritime qui excitait sa jalousie, l'amiral Schowel parut dans la méditerranée avec une flotte anglo-hollandaise forte de 30 vaisseaux de ligne, 27 frégates et 45 bâtiments de transports ; tandis que d'un autre coté une armée de 75,000 hommes marchait sur le territoire français.

Incertain sur quel point éclaterait l'orage, Louis xiv ordonna au maréchal de Tessé de distribuer son armée le long de la chaîne des Alpes, de manière à pouvoir la réunir là où les ennemis dirigeraient leur principale attaque. Quoique le comte d'Usson eut été réduit, dans le Comté de Nice, à 12 bataillons et 1800 chevaux, il prit néanmoins des mesures pour arrêter la marche des Impériaux, s'ils cherchaient à pénétrer par les montagnes de Tende.

Les habitants de Nice, comme ceux des montagnes, furent désarmés, dans la crainte d'une insurrection ; le général français s'empara de plusieurs otages choisis parmi les personnes les plus marquantes de la ville, et les fit conduire dans la forteresse d'Antibes.

Voici les noms des personnes qui furent arrêtées comme

otages, les comptes TONDUTI de Falicon, François LASCARIS de Castellan, Auselone CAÏS de Gilette, et les négociants Jean-Antoine ARNISSON, Pierre-François PAULIANI, et Louis Gaspard MIRAPEL. Ils recouvrèrent la liberté un mois après l'évacuation de Nice, (*notes du notaire J. F.* SCALLIER.).

Tout étant préparé pour l'expédition de Provence, l'armée impériale se mit en mouvement sur la fin du mois de juin, abandonnant les plaines fertiles du Piémont, où elle ne laissa qu'un corps de reserve sous les ordres du général VISCONTI; elle marcha par le col de Tende, précédée d'une avant-garde de dix mille hommes, conduite par le marquis de SENANTES. Le duc de Savoie et le prince EUGÈNE firent leur entrée à Nice le 10 juillet. Des fêtes brillantes eurent lieu à cette occasion.

Le marquis D'USSON avait déjà pris ses mesures pour ne pas se laisser surprendre; la retraite au-delà du Var commença dans la matinée du 8 juillet.

Le chevalier Louis TONDUTI à la tête de deux cent gentilhommes et bourgeois demanda d'être admis dans l'armée en qualité de volontaire (recit de l'arrivée de l'armée impériale à Nice en 1707. *Bibliothèque Royale, Turin*).

Le gros de l'armée impériale campa sur les collines qui s'étendent du Paglion au Var. Jamais on avait vû tant de troupes réunies sur un même point, tant de généraux, d'équipages et d'attirails de guerre. Parmi les généraux, on comptait le feld-maréchal BARON de Rebinder, les princes de Hesse-CASSEL, d'Anhalt, de FURSTEMBERG et de Saxe-GOTHA, les comtes de BREINER, et de FALCKEINSTEIN, les barons de HAAGEN et de BLUMNER, les marquis de SENANTES, de MONFORT, de PARELLA, et plusieurs autres officiers supérieurs (*hist. de Victor-Amédée et du prince Eugène*).

Dans la nuit du 10 au 11 juillet, le comte de BREINER, précédé d'un corps de milices, s'avança sur les bords du Var avec une division de grenadiers hongrois; la division du marquis de SENANTES, dans laquelle on avait incorporé les

volontaires niçards, suivie d'un corps de cavalerie, sous les ordres du prince D'ANHALT ne tarda pas d'investir Antibes.

Nous ne suivrons pas les Impériaux dans leur marche en Provence, le siège de Toulon, le terrible bombardement que cette ville essuya de la part des armées de terre et de mer, dont les bombes détruisirent une masse considérable de maisons (1) sans obtenir d'autres résultats qu'une retraite (commencée le 22 août) qui ressembla à la fin à une véritable déroute, poursuivis sans relâche par le marquis de MONT-GEORGES, commandant l'avant-garde française, suivie par les ducs de Bourgogne, de BERRY, de BRUNSWICK, et le maréchal de TÉSSÉ.

L'armée alliée, un mois auparavant si formidable, repassa le Var à la débandade, le 7 du mois de septembre, après avoir perdu plus de dix mille hommes, et la presque totalité de son artillerie de campagne, il restait, cependant, au prince EUGÈNE des forces assez considérables pour prendre position dans les montagnes du Comté de Nice, mais il n'arréta point sa retraite et bientôt toute l'armée eut repassé le col de Tende, laissant partout les traces de sa décomposition ; c'est ainsi que pour la quatrième fois la Provence devint le tombeau des troupes allemandes. *(Mémoires du maréchal de Téssé et du marquis de St-Hilaire)*

Malheureusement une soldatesque, poursuivie par la peur et fuyant en désordre, traita le pays allié comme celui des ennemis ; les arbres coupés, les vendanges détruites, les maisons pillées, les bestiaux égorgés, ajoutèrent à la honte de cette fuite précipitée.

(1) Cette scène de destruction ne cessa que lorsque tous les bâtiments de la marine furent anéantis. L'arsenal. les chantiers de construction, les magasins aux cordages et matures devinrent entièrement la proie des flammes, ainsi que deux vaisseaux le Fortuné, et le Tonnant, qu'on avait retiré au fond de la darse ; dans l'intérieur de la ville, plus de six cent maisons furent écrasées sous les bombes. *(Papon, hist. générale de Provence)*.

Le marquis de Mont-Georgès parut bientôt à la frontière du Var, avec dix bataillons et douze-cent chevaux détachés de l'armée du maréchal de Téssé, et arriva devant Nice le 12 septembre ; les consuls Louis Peyre, Barthelemy Bovis, Jean Marc, Oberti Ceute et Ludovic de Jiudici assesseur, se hatèrent d'aller au devant du général français pour le conjurer d'épargner les habitants ; il fallut payer dans les vingt-quatre heures une contribution de cent-mille francs. On choisit une commission dans le conseil, chargée de répartir cette somme parmi les plus riches propriétaires, attendu que la caisse communale se trouvait entièrement épuisée. Ceux qui n'avaient pas l'argent comptant livrèrent des marchandises et des denrées ; on n'entendait partout que pleurs et lamentations (*notes historiques de M. l'avocat* Cristini). Le marquis de Mont-George fut touché de la situation déplorable des habitants à-la-fois affligés par la disette et par les maladies ; il refusa à l'intendant de l'armée de lever de nouvelles contributions ; il réprima les désordres des soldats, et, en se montrant juste et bienfaisant, il mérita la reconnaissance d'une population malheureuse.

L'excessive rigueur du froid pendant l'hiver de 1709 suspendit les hostilités de part et d'autre.

Le 13 février de cette année, un vent glacial, soufflant avec violence, poussa d'affreux nuages sur les campagnes de Nice ; dans l'espace de quelques heures la neige couvrit le terrain à l'épaisseur de trois pieds. Tout-à-coup les nuages disparaissant, la gelée devient excessive pendant la nuit : vignes, orangers, oliviers, même les arbres qui résistent dans les froides régions du nord. tout périt misérablement. Les habitants, à leur réveil, sont épouvantés à l'aspect de cette horrible destruction. Ce fléau mit le comble à leur désespoir ; une effroyable misère porta la désolation dans toutes les familles : on éprouva bientôt le manque des aliments les plus indispensables à la vie ; la faim moissonna de nombreuses victimes : il fallut toute la générosité d'un

ennemi vertueux pour sauver la ville de Nice d'une entière dépopulation. Le marquis de Mont-Georges sollicita dans les ports du Languedoc l'envoi de nombreux chargements de blés, dont il garantit les paiements; pendant toute la durée de cet hiver désastreux, il fit distribuer aux habitants la ration journalière de pain, comme aux troupes de la garnison. Les consuls s'obligèrent au remboursement de ces avances dans le delai de trois ans. Le nom de M. de Mont-Georges mérite d'être gravé dans les annales de Nice.

Le traité d'Utrecht du 11 avril 1713, suivi de la paix générale procura à Victor-Amédée la cession du royaume de Sicile et aux habitants de Nice l'entière évacuation du Comté par les troupes françaises.

Un courrier de cabinet, arrivé à Nice dans la journée du 27 mai 1713, apporta au marquis de Mont-Georges l'ordre d'évacuer le pays sous le plus bref délai. Cet officier-général rappela sur-le-champ les détachements stationnés dans les montagnes du Haut-Comté, et se retira bientôt en Provence, emportant l'estime et l'affection de tout un peuple, dont il avait été le protecteur et l'appui; il confia le commandement provisoire de la ville au consul Charles Lascaris, en l'absence de tout autre chef militaire; le comte Dominique Doria, nommé au gouvernement du Comté de Nice, ne tarda pas d'arriver avec les régiments de Chablais et de Nice.

Le port de Villefranche reçut en même temps une division de la flotte anglaise de douze vaisseaux, commandée par l'amiral Jennings; elle venait recevoir Victor-Amédée pour le transporter à Palerme; c'est là qu'il devait ceindre la couronne de Sicile: ce prince, après avoir pourvu aux soins du gouvernement, quitta Turin le 24 septembre 1714, amenant avec lui Anne d'Orléans, son épouse, le duc d'Aoste son fils puiné, et le prince de Savoie-Carignan.

Il avait à sa suite les ambassadeurs du Pape, de l'Empereur, des rois d'Espagne, de France et d'Angleterre. Son cortège se composait d'une foule de gentilhommes et seigneurs

de la Savoie, du Piémont et du Comté de Nice, il défendit tout cérémonial à cause de la misère des habitants.

L'argent était alors d'une rareté extrême ; l'intérêt courant n'avait aucune règle, ni mesure. Une quantité de Juifs, la plupart venus de Gênes et de Livourne, se livraient publiquement à d'énormes usures, sans que les magistrats osassent les reprimer, crainte d'enlever aux habitants ces dernières et funestes ressources.

La magnificence de la cour contrastait singulièrement avec les privations auxquelles toutes les classes des citoyens se trouvaient alors réduites. Malgré le délabrement de sa caisse, l'administration consulaire décreta un don gratuit de deux-mille ducatons; Victor agréa cet acte spontané de dévouement, mais il fit remettre la somme au premier consul pour être distribuée aux familles les plus indigentes, en y joignant ses bienfaits particuliers.

Après une année d'absence, pendant laquelle le roi de Sicile prit toutes les mesures pour consolider le royaume qu'il venait d'acquérir, il songea enfin à retourner dans ses états de terre ferme, laissant à Palerme le comte Maffei en qualité de vice-roi (*Denina, hist. de France.*) Le 16 du mois d'octobre, l'escadre anglo-sicilienne reparut à la vue du port de Villefranche ; aussitôt l'entière population accourt au rivage pour saluer les augustes souverains.

La reine ayant beaucoup souffert dans le voyage, voulut passer la nuit à Villefranche pour s'y remettre de ses fatigues ; le lendemain les augustes voyageurs firent leur entrée dans la ville de Nice aux nouvelles acclamations de tous les habitants. La disette qu'ils éprouvaient encore ne leur permit pas de célébrer ce retour par des fêtes brillantes.

Le cortège de Victor-Amédée s'était grossi de nombre de gentilhommes siciliens choisis dans les plus illustres familles. On y remarquait les princes de Villafrança, de Valgamera et de Sabuci (*notes manuscrites de J. F.* Scalier).

La cour ne s'arrêta à Nice que six jours; elle prit la route du Col de Tende.

La paix signée le 16 janvier 1720, donna les royaumes de Naples et de Sicile à Charles VI, Empereur d'Autriche; celui de Sardaigne à Victor-Amédée, et les duchés de Toscane, de Parme et de Plaisance à l'infant D. Carlos.

Victor-Amédée prit cette même année le titre de roi de Sardaigne, qui a été depuis porté par ses successeurs.

La banqueroute du célèbre Law, qui avait été contrôleur-général des finances en France, causa quelques pertes au commerce de Nice, plusieurs négociants se trouvèrent compromis : dans le nombre, nous citerons F. Ardisson, J. Moretto, et A. Mirapel, qui à cette époque jouissaient d'un grand crédit à l'étranger et se livraient à des spéculations importantes. (*Papiers de la Bibliot.* Ardisson, *notes manuscrites du notaire J. F.* Scalier.)

A cette catastrophe du commerce succédèrent en 1723, des troubles sérieux causés par l'imprévoyance d'un administrateur opiniâtre et altier, P. Marcel Zoppi, frère du premier président du sénat de Turin, et intendant-général de la ville et du Comté de Nice. Le roi désavoua la conduite de cet administrateur, et le rappela en Piémont, mais voulant aussi punir les consuls C. Fevrero, A. F. Moretto, P. A. Cavasso, et J. F. Ugo, de ce qu'ils n'avaient pas su prévenir une émeute populaire, il les exila tous les quatre à Saluces, où ils restèrent deux mois sous la surveillance de l'autorité militaire pendant leur exil.

Le 24 mars 1727, Raymond Recrosio, moine barnabite, natif de Verceil, obtint l'investiture du siège épiscopal de Nice, vacant depuis plusieurs années. En 1729, la ville de Nice célébra par des fêtes, la nomination d'un de ses concitoyens au cardinalat, de Vincent Ferrero, dominicain, décoré de la pourpre romaine par le Pape Benoit XIII.

Un courrier arrivé à Nice le 8 septembre 1730, annonça au gouverneur St-Martin d'Aglie, marquis de Rivarol,

l'abdication de VICTOR-AMÉDÉE, en faveur de son fils CHARLES-EMANUEL.

Sous le règne glorieux de VICTOR-AMÉDÉE, la ville de Nice obtint de sa magnificence un accroissement sensible de prospérité et de bonheur. L'industrie, les arts, les manufactures constamment protégés et encouragés par ses bienfaits, prirent un élan rapide, proportionné au progrès de la civilisation : les filatures de soie, les tanneries, les fabriques de savon, obtinrent d'utiles encouragements. La cour d'Espagne et la chambre de commerce de Marseille se rachetèrent du droit de passage, dit de Villefranche, pour le terme de sept années. La convention avec la cour d'Espagne, fut signée à Turin le 7 janvier 1723 pour la somme de deux mille piastres fortes; et celle avec la Chambre de commerce de Marseille, à Nice, le 26 du mois de février suivant, moyennant le correspectif de quarante mille francs, chaque année. (*Anciennes archives du Consulat de mer.*)

Le port-franc avec tous ses privilèges redoubla l'activité des échanges avec l'étranger; le roi fit construire aux frais du trésor un nouveau palais dans l'emplacement même où se trouvait jadis le dernier pont-levis de la Porte de France; les consuls, en 1718, élevèrent non loin de là le clocher de l'horloge public en remplacement de l'ancienne tour qui était tombée en vetusté. L'ancienne tour de l'horloge existait près du palais de ville; la nouvelle construction faite sur le plan de l'architecte AUDIBERTI, coûta 16,755 liv. de Piémont.

On commença en 1725, la façade de l'église de St-Dominique, monument d'architecture que les troubles révolutionnaires ont fait disparaître. Les finances royales consacrèrent des sommes considérables à la construction d'une belle caserne pour les troupes de la garnison. VICTOR-AMÉDÉE fut le créateur d'un tribunal de santé, ainsi que l'établissement du Tabellion et du cadastre.

Une extrême sécheresse, en 1734, fit périr presque toutes les récoltes; des alarmes fondées sur les besoins les plus

pressants de la vie, se répandirent dans les villes et dans les campagnes; le prix des blés devint exhorbitant; le pain se vendit jusqu'à dix sols tournois la livre; un bruit d'accaparement, parti de l'intérieur de la France, troubla tellement les esprits à Nice, qu'il fallut prendre des mesures pour assurer la tranquillité; les consuls supplièrent le monarque de venir au secours d'une population fidèle, exposée aux plus cruelles privations. Dans l'absence du gouverneur, le comte St-Martin d'Aglié, qui avait été nommé au commandement de la place de Crémone, Charles-Emanuel chargea le comte Richelmi, premier président du sénat, d'assurer les subsistances: ce vertueux magistrat calma les inquiétudes en procurant quelques approvisionnements tirés du Piémont et de la Lombardie aux frais du trésor royal.

Au commencement de l'année suivante les souffrances de la disette occasionnèrent une funeste épidémie; la dyssenterie accompagnée de vomissements continuels, suivie d'une fièvre ardente, tels étaient les symptômes de la maladie; ordinairement le malade succombait au troisième accès. Les tempéraments robustes résistaient moins que les corps faiblement constitués. Ce fléau fit des progrès rapides en hiver, augmenta de violence au printemps, et s'éleva à sa période la plus alarmante aux mois de juillet et d'août. La douce température de l'automne, où plutôt la lassitude du mal, mit un terme à ses ravages.

L'année 1735 reçut l'épithète de mortelle; c'est ainsi que vers la fin du XVIIIe siècle la désignaient encore avec effroi les vieillards qui avaient échappé à cette influence maligne. Les pertes essuyées par la ville de Nice et son territoire, s'élévèrent à 3,654 habitants de tout âge, sexe et condition, d'après un récensement ordonné par les consuls. La Ligurie, le Piémont et la Provence eurent leur part aux calamités du comté de Nice. Les médecins que la faculté de Montpellier envoya sur les lieux infectés pour analyser la maladie, trouvèrent, dit-on, pour spécifique, un breuvage de vin,

mêlé avec du jus de citron et d'huile d'amandes douces. (*Relation de la maladie épidémique de* **1735**, *en Provence*, par Pierre-Antoine Dumont : la reine Polixène-Christine de Sardaigne, mourut de cette maladie le 3 janvier de cette année.

Les Pères minimes sous l'institut de St-François-de-Paule, proposèrent à la cour de Turin, de bâtir à leurs frais au delà de la place St-Dominique, un nouveau monastère entouré de maisons alignées sur le plan tracé par le célèbre architecte Guarini, de manière à former une ile régulière et carrée, dont la prolongation servirait à l'ouverture d'une double rue vers l'embouchure du Paglion. L'offre ayant été acceptée, les travaux commencèrent, en 1736, et furent suivis avec activité au moyen d'un emprunt fait à différents capitalistes. Ils avaient calculé que le produit des loyers annuels devait donner un intérêt net de six pour cent. Bientôt on vit s'élever sur un terrain jusqu'alors environné de décombres, de riantes et commodes habitations, au milieu desquelles dominait l'église de St-François-de-Paule, un des beaux monuments d'architecture de la ville ; les théâtres imiterent l'exemple des minimes ; le même architecte Guarini leur traça le plan d'une nouvelle église, dont ils jetèrent les fondements non loin des jardins du couvent de St-Dominique. L'église de St-Gaëtan, dont l'architecture est du meilleur goût, ne fut point achevée à cause des évènements politiques qui se succédèrent. On peut juger de ce qu'elle devait être, parce que l'on voit de cette belle construction.

La cour de Turin envoya sur ces entrefaites ses plus habiles ingénieurs pour choisir l'emplacement d'un nouveau port ; ils présentèrent plusieurs projets; le site de Limpia fut préféré. Le port de Nice prit le nom de Limpia à cause d'une fontaine qui coule à peu de distance de son bassin. Les évènements politiques qui suivirent de près, firent renvoyer l'exécution de ce projet en 1751. Une utile émulation fit aussi projeter la création de deux promenades publiques qui

embellissent la ville nouvelle, nous voulons parler du cours et de la terrasse, dont tous les étrangers admirent les agréments et l'exposition pittoresque ; ces deux projets ne furent pourtant réalisés, que lorsque la paix d'Aix-la-Chapelle fit luire des jours de bonheur et de repos.

CHARLES-EMANUEL accorda également des récompenses et des encouragements aux commerçants niçois qui tiraient les blés et les vins des marchés de Turin et de Coni.

Profitant du calme de l'Europe, il se hâta de rendre à leurs foyers les soldats de levée, afin d'activer la culture des terres ; il fit écrire aux consuls de Nice, par son premier ministre le marquis d'ORMEA, d'utiliser les terrains marécageux le long du rivage du Var, moyennant leur concession gratuite à ceux qui voudraient entreprendre de les défricher. C'est ainsi que la sollicitude du sage monarque rendit à la culture ces terres longtemps infructueuses, aujourd'hui les plus précieuses et les plus fertiles du territoire.

Depuis que le maréchal duc de BERWICK avait fait raser les anciens remparts autour de la ville, leurs décombres entassés offraient le double inconvénient de la tristesse et de l'insalubrité ; un ordre de ce bon prince les fit disparaître ; par les soins du chevalier de CORBEAU, commandant intérinal du comté, une nouvelle enceinte de murailles s'éleva sur ces ruines, et les anciens fossés se changèrent en agréables jardins. Le chevalier de CORBEAU, brigadier-général, après s'être distingué dans la dernière guerre, quitta le commandement de Pavie pour celui de Nice.

La guerre ayant éclaté entre la France et l'Espagne réunies contre l'Angleterre, le Piémont et l'Autriche, le 3 avril 1744, l'infant don PHILIPPE et le prince de Conti passèrent le Var à la tête de soixante mille hommes.

Les princes logèrent la même nuit au quartier des Balmettes dans l'endroit où jadis s'était arrêté FRANÇOIS 1er, lors des conférences de 1538.

CHARLES-EMANUEL n'ayant pas voulu se laisser surprendre,

avait fait partir pour Nice le marquis de Suse à la tête d'un corps de troupes important, qui à leur arrivée travaillèrent en grande partie avec promptitude à garnir le col de Montalban de trois rangs de redoutes dominées par le fort, et défendues par une artillerie formidable; d'après les plans de M. C. d'Audibert, quartier maître général et commandant l'arme du génie, habile et renommé, élève du célèbre Antoine Bartola, on avait tracé une ligne fortifiée depuis les rivages de la mer jusqu'aux sommets des Alpes, hérissée des retranchements établis sur les cols du Mont-Garache, de Castillon, de Raus et de Lauthion, qui se liant à ceux de Montalban fermaient le double passage, soit qu'on voulut pénétrer en Italie par la route de la Ligurie, soit qu'on essayât de forcer les montagnes de Tende.

Nonobstant ces formidables fortifications, l'armée franco-espagnole étant arrivée devant Nice, sans que le marquis de Suse l'attaquât, les consuls par la crainte du pillage se rendirent auprès de l'infant Dom Philippe à la tête d'une députation du conseil, pour implorer sa générosité. Cette députation était composée des quatre consuls J.-F. Ghisi, comte de St-Sauveur, J.-B. Pauliani, avocat, A. Prioris; J. Bensa et J. Peire, assesseur; on y avait adjoint les conseillers A.-F. Caissotti, comte de Roubion, J.-B. Rocca, C. Massiglia, G. Ruffi, E. Pellegrini, F. Ardisson et J. Cavallier. (*Bibliothèque Ardisson*). Ils furent reçus avec distinction, et obtinrent l'assurance que la ville serait épargnée; quatre régiments, deux espagnols et deux français, gardes royales, Cordoue, Auvergne et Champagne, (*Relation d'un témoin oculaire.*) commandés par le marquis de Castellan et par le comte de Dunois, vinrent le 4 avril, prendre possession de la ville par la porte de France. L'armée alliée couronna toutes les collines en deçà du Paglion, et les mignons où soit les miquelets occupèrent le faubourg depuis le torrent de Magnan, jusqu'au couvent de St-Jean-Baptiste. Dom Philippe, le prince de Conti et le capitaine-général, La

minas arrivèrent à la porte du pont, à la tête d'un corps de cavalerie, entourés d'un brillant cortège de généraux et d'officiers supérieurs des deux nations. L'évêque C.-F. CANTON, les consuls en toge, et un grand nombre de conseillers les attendaient au-delà du pont sous un pavillon, où l'on avait préparé des rafraîchissements et des bouquets. L'infant mit pied à terre ainsi que les autres généraux, il renouvella sa promesse que les personnes et les propriétés seraient respectées. Cette scène qui ne fut point troublée par le canon de Montalban, offrit l'aspect le plus imposant et le plus pittoresque. Toute la population couvrait les remparts et les maisons du faubourg.

Les princes montèrent ensuite à cheval, traversèrent le port, et toujours accompagnés par les consuls et par l'évêque, se rendirent directement à la cathédrale, où l'aumônier-général de l'armée espagnole, Dom Juan de PIMIENTO, chanta le *Te Deum* en actions de grâces.

Cependant malgré les assurances de l'infant, les magasins et les boutiques de la ville continuaient à être fermés, on craignait un coup de main de la part des miquelets, troupe indisciplinée qui servait à éclairer la marche des troupes régulières ; nombre de familles avaient aussi quitté leurs foyers pour ne pas s'exposer aux vexations d'une soldatesque étrangère. Une proclamation des princes fit renaître la confiance ; les affaires publiques reprirent leurs cours ordinaires ; les habitants les plus timides rentrèrent ; malgré l'encombrement des troupes et le tumulte du quartier-général, le meilleur accord s'établit entre les citoyens et les soldats, sans qu'il s'en suivit aucun désordre. S'il fallait en juger par le grand nombre de pallefreniers et de valets qui marchaient à la suite de l'armée espagnole, on eut dit que Dom PHILIPPE allait à une partie de plaisir; ce prince passionné pour la chasse, faisait conduire avec les bagages une meute de 500 chiens choisis parmi les espèces les plus rares, et dépensait pour leur entretien 250 p. fortes par jour.

Le lieutenant-général Dom Joseph d'Aramburu obtint le commandement de la ville et de la garnison fixée à trois mille hommes. Le lendemain, un ordre de l'intendant général de l'armée Dom Michel Pereira, imposa une contribution de guerre de 80,000 piastres fortes; malgré les supplications des consuls, il fallut obéir à la loi du plus fort; les habitants s'en indemnisèrent par les bénéfices qu'ils obtinrent sur leurs marchandises et denrées. Les Espagnols avaient beaucoup d'argent et le dépensaient plus par orgueil que par générosité.

D'immenses provisions de toute espèce arrivèrent des ports de France et de la Catalogne; les bâtiments de transports débarquaient à l'embouchure du Var pour éviter le canon de Montalban, 60,000 hommes de toutes armes répartis le long des collines sur la rive gauche du Paglion, et abondamment pourvus du nécessaire, ne ruinèrent point les campagnes, comme dans les guerres précédentes. C'était alors une lutte de souverain à souverain; les généraux montraient la noble délicatesse d'épargner le peuple désarmé, et de faire respecter les terres cultivées.

Dom Philippe ayant pris ses mesures pour forcer les lignes de Montalban, le 19 avril, à la nuit tombante, trois fusées parties du rocher nommé le donjon, donnèrent le signal convenu; aussitôt six colonnes s'ébranlent à la fois et s'avancent vers les masses rocailleuses, où l'armée sarde les attendait de pied ferme. Celle du centre, commandée par le marquis de Castellar, étant arrivée à l'escarpement de la montagne en face de la cassine Thaon, fut dans l'obscurité de la nuit accueillie par une vive fusillade, qui partait de cette maison de campagne. Dans sa première surprise l'infant ordonne aux autres troupes de faire halte. Ce n'était pourtant qu'un faible avant-poste. Voici ce qui donna lieu à cette curieuse anecdote :

Un négociant de la ville, nommé Thaon, possesseur de cette cassine, s'y était rendu la veille pour la surveiller

ignorant que les ennemis eussent décidé l'attaque de Montalban. Malgré la présence de deux armées il avait préparé avec des amis, une partie de chasse. Dans la soirée du 19, le capitaine HELLER vint avec un détachement se poster dans cette maison pour surveiller les Espagnols. Il ne tarda pas d'apprendre qu'ils s'avançaient. Le propriétaire voulut alors retourner à Nice avec ses compagnons, mais l'officier suisse s'y opposa. « Réunissez-vous plutôt avec mes soldats, lui dit-il, pour défendre cette maison, il y aurait de l'imprudence à vous exposer au danger de vous faire prendre pour des espions. » Forcés d'opter entre un double péril, les bourgeois sont électrisés par le courage d'HELLER. On barricade les portes de la maison, et l'on se décide à faire une vigoureuse résistance. Trois compagnies de grenadiers s'avancent à la découverte; une vive fusillade s'engage des fenêtres et se prolonge pendant plus de deux heures. On envoie chercher du canon. Comme le jour allait paraître, HELLER imagine de faire flotter un mouchoir blanc; il demande à capituler, obtient les conditions les plus honorables et fait accorder un sauf conduit aux bourgeois; il se retira ensuite tambour battant vers ses compagnons d'armes qui applaudirent à sa bravoure.

Qu'on s'imagine l'étonnement des Espagnols lorsqu'ils s'aperçurent de leur méprise ! Ce qui ajoute du sel à cette particularité piquante, c'est qu'on chanta à Madrid un *Te Deum* pour la prise du fort Thaon. (*Diario de Madrid* du 30 avril 1744, feuille 137, trouvée dans les papiers Ardisson) Ce nom a toujours été conservé dès lors à cette maison de campagne; ses murailles sont encore aujourd'hui criblées de balles ; elles n'ont jamais été depuis lors recrépies (*Manuscrit sur la campagne de* 1744, par un témoin oculaire.)

Cependant les alliés étaient parvenus jusqu'aux pieds des redoutes, malgré le feu terrible des batteries. La valeur impétueuse du comte de DUNOIS obtint d'abord un succès éclatant. Cet officier-général se met à la tête d'une division de

grenadiers français, franchit à travers une grêle de balles les rochers opposés, débouche par la route de Villefranche sur le flanc droit de la position, et tournant rapidement le plateau de Montgaracho, se jette dans les retranchements le sabre à main. Quatre bataillons surpris par cette brusque attaque essayent envain de se défendre, ils sont culbutés. Le marquis de SUSE accourt et tente inutilement de les dégager; la retraite est coupée, ces troupes (Aoste, la Reine, Sicile et les fusiliers royaux) sont obligées de mettre bas les armes, et le général en chef lui-même se rend prisonnier au comte de DUNOIS. Le sort de la journée semblait décidé; déjà le chevalier de CHAVANNES, à la tête d'une seconde colonne, était descendu jusque sous le canon de Villefranche et avait refoulé dans le fort un régiment anglais sorti à sa rencontre; au centre et à la gauche du front des redoutes les Espagnols gagnaient considérablement de terrain et chassaient les troupes savoyardes de retranchements en retranchements. Après le malheur arrivé au marquis de SUSE, le chevalier de CINSAN prit le commandement de l'armée. Son génie et son courage lui firent trouver des ressources inespérées; il saisit l'instant décisif, et réunissant à lui trois corps dévoués, il attaqua avec détermination les redoutes de Montgaracho et de Montleuse. Une charge brillante force les grenadiers français à les abandonner; le comte de DUNOIS ne veut pas se laisser ravir la victoire; il forme sa troupe en colonne serrée, pénètre de nouveau dans les retranchements et pousse son adversaire derrière le parapet de la batterie de Montleuse. Une horrible mêlée s'y engage; l'acharnement est tel de part et d'autre, que les troupes manquant de munitions se battent à coups de pierres, et à dix heures du matin les ennemis rentrent dans leurs retranchements, avec une perte égale des deux côtés d'environ 5,000 morts ou blessés.

Pendant la journée du 20 avril, Nice offrit l'aspect d'un cimetière; au milieu des bombes et des boulets qui pleuvaient de toutes parts, on voyait arriver des charrettes

chargées de blessés et de mourants, entassés avec les cadavres. Les hôpitaux étaient encombrés, on précipitait ces victimes dans les fossés des remparts du côté du Paglion.

L'héroïque résistance du commandeur de Cinsan ne fit pas renoncer les ennemis au projet d'une nouvelle attaque. Les pertes essuyées, la fatigue des troupes et surtout le manque de munitions décidèrent le général piémontais à évacuer sa position, avant que sa retraite sur Oneille devint difficile. Il profita des vaisseaux anglais ancrés au port de Villefranche, et trompant la vigilance de l'infant, il s'embarqua sur cette flotte dans la nuit du 21 au 22 avril, après avoir fait enclouer la grosse artillerie.

M. de Cinsan ne laissa que deux faibles garnisons dans les forts de Montalban et de Villefranche qui ne tardèrent pas à capituler. Un corps de 10,000 Espagnols sous les ordres du marquis de Castellan resta dans le comté de Nice pour garder la ligne, depuis Sospello jusqu'à la mer. Il mit en bon état de défense les forts de Villefranche et de Montalban, et fit placer des batteries le long du littoral, pour tenir éloignés les vaisseaux anglais. L'armée alliée repassa le Var vers la fin de juin.

Pendant l'automne de 1744, le brigadier général Dom Joseph de Castro se tint constamment sur la défensive, et la petite armée savoyarde, qui lui était opposée, n'essaya pas de troubler son repos.

Au printemps de 1745, l'armée des deux couronnes, forte de 60,000 hommes, sortit de ses quartiers d'hiver et pour la seconde fois s'avança vers les frontières du comté de Nice; le maréchal de Maillebois avait remplacé le duc de Conti.

Ce fut le 12 avril 1745 que l'infant Dom Philippe et le maréchal de Maillebois arrivèrent à Nice avec le gros de l'armée; de vastes magasins établis au delà du Var avaient prévenu tous les besoins. Les consuls de la ville reçurent les généraux à la porte de France. L'infant leur témoigna sa satisfaction sur la bonne conduite qu'avaient tenue les

habitants pendant son absence, et promit de leur alléger le fardeau de la guerre; il accorda même des places administratives à plusieurs d'entre eux, dont il appréciait les talents et la probité; des réjouissances eurent lieu à cette occasion pendant un mois pour célébrer le retour du prince. L'armée se mit en marche sur Ventimille, le 11 mai suivant. Dans la soirée du 16 octobre 1746, l'arrière-garde espagnole se retira après avoir coupé les ponts de St-Laurent et d'Aspremont.

Le 19, le duc de Savoie, à la tête de sa garde accompagné d'un brillant cortège de princes et de généraux, fit son entrée à Nice, où des fêtes eurent lieu pendant plusieurs jours.

Montalban se rendit le 1er novembre, Villefranche trois jours après, et cela, après la première sommation.

Les Autrichiens alliés aux Piémontais et aux Anglais firent une nouvelle invasion en Provence, mais les maréchaux de Belle-Isle et de Mirepoix les battirent en plusieurs rencontres. Les ennemis éprouvèrent une déroute complette et repassèrent le Var dans le plus grand désordre (12 avril 1747).

Le 5 juin, le duc de Belle-Isle et le marquis de Las Minas (ce dernier commandant les Espagnols) entrèrent à Nice. Le commandement de la place fut donné au maréchal de camp, comte de St-Sauveur, et un ordre publié aux troupes à la lueur des flambeaux fit disparaître les inquiétudes. Le lendemain les affaires publiques reprirent leur cours. Par suite du traité d'Aix-la-Chapelle (décembre 1748), les troupes alliées quittèrent Nice, repassèrent le Var vers la fin de janvier 1749. Malgré les désastres inséparables de la guerre et le fardeau d'une occupation militaire, les prodigalités de l'infant Dom Philippe, les galanteries des généraux français et le passage continuel des troupes, mirent en circulation une grande quantité de numéraire. « On n'avait qu'à se baisser pour ramasser de l'argent, disait un vieillard octogénaire, témoin des évènements de cette guerre; pour peu

qu'on eut de l'activité et du goût pour les affaires, on était sûr de s'enrichir. »

Le gouvernement général du comté de Nice fut donné au marquis de Ste-Julie ; il fit son entrée dans la ville le 11 du mois de février à la tête de 4 bataillons piémontais.

Jamais l'Europe, a dit Voltaire, ne vit luire des jours plus heureux qu'après le traité d'Aix-la-Chapelle !... Jamais Nice n'éleva plus haut sa postérité que pendant cet intervalle d'un presque demi-siècle de paix : déjà enrichie par l'occupation étrangère, bientôt restaurée par les bienfaits du souverain, son commerce n'éprouva plus d'entraves, ses plaisirs ne furent plus mêlés d'amertume.

Charles-Emanuel ne voulut jouer aucun rôle dans la guerre de sept ans. Jaloux d'attirer dans les ports de Nice et de Villefranche les négociants et armateurs étrangers, il renouvella les anciennes concessions du port-franc. Le gouvernement réalisa le plan d'agrandir le port de Limpia : le trésor y consacra des sommes énormes, et déjà vers la fin de l'année 1751 le port de Nice fut ouvert aux navigateurs de la Méditerranée. La première caisse du môle avait été jetée le 22 juillet 1750 avec la plus grande pompe religieuse et militaire.

L'édit du 26 mars 1626 avait institué un consulat de mer dont la juridiction en matière commerciale égalait celle du sénat en matière civile et criminelle ; l'expérience de plus d'un siècle fit sentir la nécessité d'une nouvelle organisation ; par ordonnance du 15 juillet 1750, le magistrat fut composé d'un président choisi parmi les plus anciens sénateurs, de 4 juges, 2 pris dans la classe des jurisconsultes et 2 dans celle des négociants, et d'un procureur-général de commerce.

Le roi vendit cette même année à une compagnie de négociants, la perception, ou soit gabelle du droit de passage de Villefranche pour un prix convenu, et pour le terme de trois ans. Les directeurs de la compagnie s'obligèrent dans l'acte de bail d'entretenir à leurs frais un bâtiment armé pour la poursuite des navires étrangers qui refuseraient

d'acquitter le droit ; le gouvernement s'engagea à leur prêter main forte, et leur laissa la faculté d'établir des agents à Marseille, à Gênes et à Livourne. Il s'ensuivit des transactions particulières avec les fermiers et les négociants établis sur ces places, pour s'affranchir de toute entrave. A cet effet, la Chambre de commerce de Marseille envoya à Nice, en 1753, deux de ses membres les plus distingués, J.-A. Lecouturier et Simiane, que les négociants niçards accueillirent avec des fêtes brillantes.

Le goût des constructions, dont le monarque donna l'exemple, se communiqua aux moindres citoyens; des maisons élégantes s'élevèrent en peu de temps au quartier de Villeneuve et au faubourg de la Croix-de-Marbre; l'argent était si abondant à cette époque, que les capitalistes sollicitaient le placement de leurs fonds par contrat à cens, à l'intérêt de 3 p. 0|0. L'évêque Canton releva le palais épiscopal qui tombait de vétusté ; l'administration consulaire embellit la façade de l'Hôtel-de-Ville d'une élégante architecture; des propriétaires, réunis en société par le premier consul Peire, firent construire à leurs frais la promenade de la terrasse.

La mort du premier président du sénat, comte de Mélaride, causa à Nice, en 1759, un deuil général. On travaillait à l'achèvement de la terrasse publique. Ce magistrat distingué, aimait à s'y promener pour se distraire de ses graves occupations ; il était parfois tellement absorbé dans ses méditations, qu'il heurtait les passants sans s'en apercevoir. Un soir, à la nuit close, il s'approcha des bords de l'édifice encore dégarni de parapet, tomba et resta sur le carreau. Le pauvre versa des larmes sincères sur sa tombe.

Le 24 août 1760, l'évêque Canton fut enlevé à la reconnaissance des pauvres ; il laissa une durable renommée de ses vertus et de sa charité On lui donna pour successeur J.-F. Astesan, gentilhomme piémontais, homme de mérite et de piété; ses qualités éminentes le firent élever peu après à l'archevêché d'Oristan en Sardaigne.

A cette époque, Nice était devenue le point de réunion d'une foule d'illustres étrangers attirés par les charmes de son climat, et par les prévenances du gouvernement. L'hiver de 1764 se passa dans les fêtes et les plaisirs; le duc d'Yorck et le prince de Brunswick en étaient les moteurs. Ces seigneurs puissants firent les délices de la société et répandirent l'or à pleines mains.

On parla des désastres de 1767; un froid rigoureux, suivi d'une quantité de neiges causa la ruine des plus beaux jardins, et pour ajouter à ces pertes, la chaleur excessive de l'été fit périr presque toutes les récoltes : Charles-Emanuel ne laissait échapper aucune occasion de venir au secours de ses sujets. Les soins du gouvernement approvisionnèrent la ville et le comté de Nice au delà de leur consommation, le prix des denrées n'éprouva qu'une légère altération, et la fertilité de l'année suivante répara bientôt les pertes causées par l'inclémence du ciel. Les habitants se livrèrent de nouveau aux jouissances de la vie. Etrangère aux nuages qui obscurcissaient la France, la ville de Nice devint l'asile de la persécution et du malheur.

Par édit du mois de mars 1769, Charles-Emanuel supprima les corvées, qui pesaient sur les cultivateurs. Il continua sa protection au port de Nice. Le port de Limpia avait besoin d'une communication facile avec la ville, le gouvernement fit ouvrir, en 1770, aux frais du trésor le chemin dit des Parachettes, qui ne fut achevé que deux ans après. Il fut creusé sur les flancs du rocher de l'ancien château.

Le duc B.-M. de Chablais vint à Nice le 4 juillet 1770 avec une suite brillante de courtisans et de généraux distingués, parmi lesquels figuraient au premier rang le comte de Provana, son gouverneur, et J.-B. Bellegarde, comte de Nangis, nommé au gouvernement général du comté en remplacement du marquis de Ste-Julie avancé en âge, mais dont le roi récompensa les services, en l'élevant au grade de général des armées.

Les consuls lui avaient préparé une belle réception, mais l'élan de l'entière population toucha plus le prince que les ingénieuses combinaisons de l'art ; une foule accourut au monastère de St-Pons, où le jeune prince s'était arrêté ; au moment qu'il montait en voiture pour venir à Nice, la multitude s'élança à travers son cortège, détela les chevaux en un clin-d'œil et voulut le trainer en triomphe ; ce fut avec difficulté qu'il parvint à la rue Pairolière, où il reçut les clés de la ville et les félicitations des conseils. . . . Aux sons des cloches, au bruit de l'artillerie se joignaient les cris de vive Savoie ! vive Chablais ! c'était le refrain d'une ronde que l'on repète encore aujourd'hui. Le duc ne s'arrêta à Nice que six jours, il prit la route des montagnes par la vallée de Dolceacqua, pour achever de ce côté sa promenade maritime, but principal de son voyage. La ville, pendant son séjour, offrit une fête continuelle; illuminations, danses, feux d'artifice, rien ne fut épargné pour donner un libre essor à l'ivresse générale ; cette joie populaire était souvent marquée au coin d'une piquante originalité.

Dans une course sur mer que fit le prince, en allant visiter le bassin de Villefranche, on vit nombre de marins, qui le suivaient dans leurs bateaux, s'élancer tour-à-tour dans les flots, tout habillés, en criant vive CHABLAIS ! croyant ainsi mieux exprimer l'enthousiasme dont ils étaient animés !

Le duc de GLOCESTER se trouvait alors en mer, de retour de Naples. Sur l'avis de la venue du prince de Savoie, il se détourna de sa route et aborda au port de Villefranche pour lui faire visite ; comme il le trouva parti, il ne s'arrêta à Nice qu'un jour, et mit à la voile pour les côtes de France.

CHARLES-EMANUEL, épuisé par les méditations et le travail, mourut à Turin le 20 février 1773, âgé de 72 ans, à la suite d'une hydropisie de poitrine; les Niçards pleurèrent sa perte comme celle d'un bon père, Nice exprima sa douleur par

un service solennel dans l'église de Ste-Préparate; il couta 6000 livres de Piémont. L'oraison funèbre fut prononcée par l'assesseur avocat comte P. TRINQUIERE de Venanson. Son règne de 42 ans fut fécond en grands événements.

L'usage d'enterrer les morts dans les sépultures des églises s'était jusqu'alors conservé à Nice, au grand détriment de la santé publique; du sein des caveaux, où s'entassaient les cadavres, s'exhalait une infection qui rendait dangereuse la réunion des fidèles; déjà le sénat suprême, par son manifeste du 22 avril 1778 sur les enterrements, avait prescrit des mesures sanitaires pour prévenir ces inconvénients. Sous le règne de VICTOR-AMÉDÉE III, l'évêque, d'accord avec les consuls, sollicita et obtint la fondation d'un cimetière public, qui fut placé vers la pente du rocher, dans les ruines de l'ancien château. Les rues de la ville furent entièrement pavées; on planta d'arbres la promenade du cours; une magnifique place entourée de portiques et alignée au cordeau, fut en moins de deux années construite au de là de l'ancienne porte Pairoliéra sur un plan uniforme et régulier; le roi encouragea cette création en concédant les terrains pour la bâtisse; on donna à cette place le nom de Victor, pour offrir aussi au monarque un hommage de reconnaissance; enfin le monument de la porte de Turin que l'on appréciait comme un beau monument d'architecture rendit de ce côté l'entrée de la ville imposante et majestueuse.

Le monument de la porte de Turin ne fut point entièrement achevé, à cause des désastres de la révolution française, il fut démoli en 1848, pour faire place aux nouvelles et nombreuses constructions faites dans ce quartier.

Les finances accordèrent des sommes considérables pour achever et agrandir le port de Limpia. Le goût des constructions se réveilla avec ardeur; on désirait depuis longtemps une salle de spectacles, et la cour seconda ce désir, en favorisant l'établissement du théâtre MACCARANI.

La construction du théâtre MACCARANI, ainsi nommé

parce que le local appartenait à l'illustre famille Alli de Maccarani, fit naître de petits nuages entre la bourgeoisie et la noblesse ; une société de 40 gentilhommes obtint du roi le privilège de cet établissement, moyennant une forte somme.

Tandis que la sollicitude royale s'occupait de ces embellissements, de belles maisons agrandissaient la cité vers le paglion et décoraient le faubourg de la croix de marbre!...

Les jésuites furent supprimés par une bulle du 20 juillet 1773, publiée à Nice le 9 octobre de cette année. L'évêque, monseigneur Astésan, leur ordonna de fermer le couvent, ce qui occasionna une grande rumeur, parce que les jésuites étaient aimés et respectés.

Les négociants français établis à Nice partagèrent la joie de leur nation, en célébrant par de grandes réjouissances l'avénement au trône de Louis xvi. Les habitants y prirent beaucoup de part, puisqu'il s'agissait du beau frère de leur souverain. Le prince de Piémont, successeur de Victor-Amédée iii, avait épousé en 1775 Marie Clotilde de France, sœur de Louis xvi. En 1775 les dissentions qui avaient souvent divisé les citoyens au sujet de l'administration communale, prirent cette année un caractère plus sérieux ; les conseillers de la première classe disaient ouvertement que l'ancienne organisation municipale de la ville n'était plus de l'époque; que ces privilèges devenaient incompatibles avec le système du gouvernement monarchique et militaire de la maison de Savoie ; qu'il était temps enfin d'user de reconnaissance envers le souverain, en secondant les intentions qu'il avait manifestées de rendre le régime communal uniforme dans toutes les provinces de sa domination ; d'autres conseillers s'opposaient à cette innovation ; ils soutenaient que les immunités et les franchises de la ville de Nice, garanties par l'acte de 1388, et par une foule de concessions subséquentes, avaient acquis aux habitants des droits inaliénables ; que les formes démocratiques, que l'on reprochait au consulat, ne pouvaient blesser l'autorité royale,

puisque dans toutes les circonstances les plus critiques les magistrats et la population avaient donné au trône des preuves incontestables d'attachement et de fidélité ; que sous le voile du zèle se cachaient des projets d'orgueil et d'ambition, dont le but tendait à concentrer l'autorité municipale dans les mains de la noblesse, et que la conservation des antiques privilèges devait se considérer comme un dépôt sacré, auquel on ne pouvait toucher sans injustice, ni sans imprudence. De part et d'autre on mit de l'entêtement à faire prévaloir son opinion ; des intrigues s'agitèrent ; le parti qui paraissait agir dans le sens monarchique l'emporta. Ces innovations eurent lieu sous les consuls : le comte J. Tonduti de Scaréna, P. F. Ruffi, J. B. Givan, et B. Gassin.

Victor-Amédée était alors en Savoie occupé à visiter le berceau de ses glorieux ancêtres. Il crut entrevoir un vœu général, là où il n'y avait que l'avantage d'une seule classe ; par patentes royales, datées de Chambéry, le 4 septembre 1775, le Roi établit une nouvelle forme d'administration communale de la maniere suivante.

Le corps de ville se composa de 21 conseillers choisis par portions égales dans trois classes distinctes de citoyens : la noblesse, la bourgeoisie et le commerce, les artisans et les cultivateurs. Le conseil en entier fut d'abord nommé par le ministère ; il régla que les trois consuls, un de chaque classe, entreraient en fonctions au 1er janvier de chaque année, et quitteraient le chaperon au 31 décembre suivant ; que ces administrateurs, rendus alors à la vie privée, ne pourraient être réélus au conseil qu'après un intervalle de trois ans ; qu'ainsi chaque conseiller arriverait au consulat selon son rang d'ancienneté, et que le conseil de ville se renouvellerait chaque année par l'élection de 3 nouveaux membres.

Les consuls adoptèrent le costume pisan, adopté jadis pour la devise de leur dignité ; c'est tout ce qui resta de leur ancienne institution, car les attributions du pouvoir et la responsabilité des fonds communaux devinrent le

partage exclusif de l'administrateur noble, qui prit le titre de premier consul. Ses deux collègues adjoints n'eurent plus aucun partage de pouvoir, ni aucune autorité directe, sauf le cas d'absence, de maladie, ou de mort du gentilhomme. La charge importante d'assesseur, où soit d'orateur de la ville fut supprimée, la police municipale fut confiée exclusivement à deux conseillers nobles, parmi les plus anciens qui prirent le nom de Riguardatori. Pour réunir le conseil-général, il fallut désormais obtenir la permission du gouverneur ; la présidence appartint de droit à l'intendant-général du Comté, mais sans voix délibérative, et en cas d'empêchement, il devait être remplacé par le Préfet-juge de la ville.

Ce réglement publié à Nice, le 5 juin 1775, fit perdre aux habitants la jouissance de leurs anciens privilèges. Le peuple s'y montra peu sensible, parce que la prospérité intérieure du Gouvernement, l'accroissement du commerce et de l'industrie, ainsi que les bénéfices qui résultaient de l'état de paix et de l'affluence des étrangers, avaient diminué son attachement aux anciennes prérogatives municipales.

La création d'un papier monnaie en Savoie (1782) eut le même sort que celui créé plus tard en France.

Nice continuait à être le rendez-vous des étrangers, attirés par les charmes d'un climat bienfaisant, illustres par la naissance, puissants par leurs dignités et par leurs richesses, distingués par leur instruction. Le duc de GLOCESTER, frère du Roi d'Angleterre, y passa l'hiver de 1784 ; l'archiduc de Milan et la duchesse de BOURBON-CONDÉ, celui de 1786, sans compter un grand nombre de familles anglaises, suisses et allemandes, qui rivalisaient de luxe et de libéralité ; c'était le séjour des plaisirs.... et du bonheur....

En 1781, le commandement de la ville et du Comté avait été donné au comte de St-ANDRÉ, c'était le premier gentilhomme niçard qui obtint dans sa patrie l'exercice de cette haute autorité. Ce choix flatta la population, d'autant plus que le comte avait des formes gracieuses et prévenantes, et

le talent de conduire les affaires avec sagesse et fermeté, sans faire sentir la pesanteur du pouvoir. Les habitants ne voyaient pas sans une profonde douleur l'orage qui grondait en France, surtout lorsque pendant l'été de 1788, on vit arriver des familles françaises, fuyant les troubles de leur patrie, et portant avec elles les terreurs qui les poursuivaient. Au récit des persécutions que les révolutionnaires faisaient supporter en France au clergé et à la noblesse, les habitants alarmés éprouvaient une grande agitation. Le marquis de la Planargia, qui avait succédé le 10 février 1787, au comte de St-André, en qualité de commandant général de la ville et du Comté de Nice, prit toutes les mesures nécessaires pour ramener le calme, mais déjà le dérangement des saisons et des phénomènes désastreux avaient ajouté de tristes présages aux inquiétudes qu'inspirait la révolution..... Pendant l'automne de 1788, les pluies orageuses et les inondations successives du Var et du Paglion ruinèrent presqu'entièrement les campagnes ; dans les montagnes, des masses de rochers se détachèrent et se précipitèrent sur les vallées inférieures, couvrant les habitations et les terres cultivées, avec perte des bestiaux et des récoltes ; il y eut bien des victimes. Une grande partie des terrains cultivés de la commune de Coarraza fut ravagée par la chûte et l'affaissement de la montagne de Col de Bec ; dans la vallée de Rocabigliera des éboulements causèrent des désastres.

Le 11 janvier 1789, la neige tomba tout le jour à gros flocons et à la hauteur de 2 pieds, le froid devint excessif, et une forte gelée porta partout la désolation et la mort ; le thermomètre de Réaumur descendit de 8 à 9 degrès au dessous de zéro. Limoniers, orangers, citroniers, tout fut anéanti ; à peine conserva-t-on quelques plantes dans les positions abritées. La majeure partie du ramage des oliviers éprouva le même sort. Si des arbres rèsistèrent à la violence du froid, le poids de la neige abattit les branches et laissa le tronc entièrement dépouillé. Les bestiaux surpris au paturage, et

des conducteurs furent trouvés morts sous la neige. La journée du 12 janvier fit connaître l'immensité des pertes occasionées par ce fléau. Après la gélée de 1789, les cultivateurs qui se décidèrent à raser les arbres à fleurs de terre, obtinrent les plus heureux résultats ; les racines poussèrent rapidement des jets vigoureux, qui repeuplèrent en peu d'années les jardins et les campagnes.

L'incendie des châteaux, le pillage et les assassinats que la révolution française entraînait avec elle, causèrent une émigration générale ; bien des Languedociens, des Provençaux se réfugièrent à Nice.

Victor-Amédée, décidé à maintenir la neutralité, dans la déclaration de guerre entre la France et l'Autriche, prit les mesures commandées par les circonstances : au printemps de 1792, il commença à faire filer des troupes sur le bas-Comté de Nice ; elles se renforcèrent par l'arrivée de plusieurs régiments et formèrent une petite armée d'environ dix-mille hommes, fournie de ses pièces de campagne et du matériel nécessaire. Officiers et soldats se montraient animés du meilleur esprit, mais 42 ans de paix avaient changé leur attitude militaire et attiedi l'ardeur guerrière. Nice en fut encombrée ; aux paisibles occupations du commerce, à l'active industrie, à l'affluence des étrangers, succédèrent le tumulte des armes et les préparatifs de défense ; Le major-général chevalier de Courten, colonel du régiment de ce nom, vint commander les troupes. Il était estimé par sa bravoure et par sa fidélité, mais n'ayant pas les qualités pour conduire et diriger une armée, il ne laissa pas ignorer au ministère la répugnance qu'il avait à se charger seul de ce fardeau. On lui donna pour guide et pour conseil le comte Pinto en qualité de chef de l'état-major. Cet officier avait servi en Prusse dans l'arme du génie et passait pour être très instruit. Malheureusement il ne justifia pas la confiance qu'il avait inspirée !... Le général en chef, dirigé par ses conseils, s'occupa de mettre en bon état de

défense les châteaux de Montalban et de Villefranche, il donna le commandement de celui ci au chevalier F. de Foncenes, brigadier des armées, et celui de Montalban au colonel chevalier Cacciardi ; il fortifia l'ancienne tour du petit St-Laurent, arma la batterie de Ste-Héllène, et distribua ses troupes le long du Var, traça une ligne garnie de redoutes, qui s'étendait sur un espace d'environ trois lieues, depuis l'embouchure du fleuve, jusqu'au delà d'Asprémont. Les milices prirent les armes formant des compagnies séparées, Nice se distingua surtout par son enthousiasme; 200 volontaires, choisis parmi les familles nobles et bourgeoises, s'armèrent à leurs frais et allèrent camper à la frontière de la Turbie pour surveiller la garnison française de Monaco.

Un neveu du grand Colbert excita ses compagnons d'exil à suivre l'exemple de Coblentz; il se mit à la tête d'une trentaine de gentilhommes, et forma le noyeau d'un corps qui devait s'organiser à St-Dalmas.

Déjà, le gouvernement était informé que le consul de France faisait ses préparatifs de départ. Il crut convenable d'y mettre empêchement, pour assurer le sort du consul-général Sarde, à Marseille; il refusa donc à M. Lesueur de lui viser ses passeports.

Le 28 septembre, au matin, le contre-amiral Truguet parut à l'improviste à la vue de Nice et s'avança vers la ville avec toute l'escadre jusqu'à la portée du canon, manœuvrant comme s'il eut cherché à opérer un débarquement. L'alarme devint générale, la garnison courut aux armes, les canoniers sont à leurs pièces, on n'attend que le premier acte d'hostilité pour commencer le feu.... Cependant une forte brise éloigna les vaisseaux français et les fit rentrer au mouillage du golfe Juan. Le lendemain au matin la flotte reparut avec les mêmes démonstrations ; à dix heures un canot du vaisseau amiral s'approcha du rivage avec pavillon parlementaire. Il débarqua un officier porteur d'une lettre pour le commandant de la ville, elle était ainsi conçue :

« C'est sous la garantie du pavillon parlementaire que je
« vous envoie un officier chargé de la lettre que j'ai l'hon-
« neur de vous écrire. Je réclame de votre loyauté un ré-
« présentant de la nation française, que vous ne pourriez
« retenir malgré lui, que vous ne pourriez refuser à mes
« instances, sans violer également les droits des gens et
« celui de la guerre.

« J'ai de votre caractère, Monsieur, une trop haute idée
« pour penser qu'à l'exemple des régences de Barbarie vous
« vouliez exercer une violence criminelle envers un consul
« de France ; je suis, d'ailleurs, si convaincu que votre cour
« ne peut vous avoir commandé le mépris du droit le plus
« sacré des nations, que je déclare que je n'en accuserai
« que vous seul.

« Je sais que la fortune décide souvent du sort des batail-
« les et des succès de la guerre ; mais une nation outragée
« dans la personne d'un de ses agens, une nation libre qui
« a des forces de terre et de mer imposantes, sacrifie
« tout pour venger un affront et punir ceux qui en sont
« personnellement coupables envers elle.

« Je suis persuadé, monsieur le général, que ces procédés
« ne me forceront pas aujourd'hui à me rétracter de l'es-
« time et de la considération, que je dois à la réputation
« dont vous jouissez.—Signé le contre-amiral Truguet. »

Cette lettre dut surprendre le gouvernement du roi jus-
qu'alors occupé à prévenir tout prétexte de rupture; on y
parlait du sort des batailles, on employait un style mena-
çant d'après lequel on pouvait regarder les hostilités comme
imminentes ; M. d'O-Brénan, gentilhomme irlandais, co-
lonel du régiment de Lombardie, qui avait remplacé le
marquis de la Planurgia, répondit au parlementaire que si
l'on avait retenu le consul français, ce n'était pas dans l'in-
tention de lui faire la moindre violence ; qu'on avait au
contraire voulu prouver à son gouvernement le vif désir de
maintenir la bonne harmonie entre les deux nations ; que

par ce seul motif on avait voulu retenir M. le Lesueur; mais puisqu'il était réclamé officiellement, on ne mettait plus d'obstacle à ce qu'il quitta sa résidence, confiant à la loyauté française le sort du consul du roi, à Marseille.....

Il était midi lorsque le consul de France s'embarqua sur le canot parlementaire avec les employés de la légation pour rejoindre l'escadre.

Le général en chef se laissant guider par le comte Pinto, prit le parti prématuré d'évacuer la ligne du Var et tout le plat pays, pour se retirer d'un trait sous le canon de Saorgio, livrant ainsi une population fidèle aux calamités d'une invasion imprévue, et aux vengeances d'un ennemi irrité; abandonnant une nombreuse artillerie qui garnissait les remparts et les batteries, livrant aux ennemis d'immenses magasins et des approvisionnements de toute espèce.

Tout-à-coup, dans la soirée du 29 septembre un bruit sourd que l'armée se retire se propage et sème dans la ville l'alarme et la confusion..... point de direction précise donnée aux chefs des corps pour la marche des colonnes; point de précaution pour l'évacuation des hôpitaux et des magasins; point d'avis, donné à temps aux autorités civiles pour mettre en sureté les papiers du gouvernement; point de mesures enfin pour prévenir les désordres..... le désespoir s'empare des habitants et des émigrés français, les maisons et les boutiques sont fermées, chacun se hâte de réunir sous sa main ce qu'il a de plus précieux, ou de cacher ce qu'il ne peut emporter; les bruits les plus sinistres se repandent et se succédent comme si les Français avaient déja passé le Var: « fuyez, malheureux citoyens, crient mille voix éperdues, « fuyez le sort funeste que vous préparent les sans-culottes..» les uns sont entraînés par la peur, les autres par le devoir... les trois-quarts de la population se précipitent sur la route de Turin, tournant leurs yeux mouillés de larmes vers leurs foyers, les transports manquent... nobles, bourgeois, prêtres, magistrats, militaires, artisans, cultivateurs, maîtres et

serviteurs, tous au milieu des mulets, des voitures et des équipages, forment une cohue qui devient toujours plus tumultueuse... cependant, depuis deux heures les troupes piémontaises défilaient en silence sur le chemin de Scaréna, également frappées de stupeur lorsqu'un détachement de dragons de Piémont, resté en arrière garde sur le Var, revint à toute bride rejoindre l'armée non-loin du pont de Péglia... il régnait une obscurité profonde; au bruit des chevaux la colonne s'ébranle et croit l'ennemi à ses trousses; le cri gagnez la montagne part du milieu des rangs, et aussitôt les soldats s'éparpillent, abandonnant les équipages et plusieurs même leurs armes; ils ne se rallièrent que lorsque le jour eut fait connaître l'erreur; l'armée ne fit volte-face que sur la sommité du col de Brauss, continuant à fuir. Le quartier-général s'établit à Sospello, on le transféra ensuite à la Giandola sous la protection du fort de Saorgio.

La route de Scarèna à Tende, que suivait la foule des émigrants, offrit aussi une scène de désolation; la cohue augmenta et encombra les chemins et les villages, selon que la faim ou la lassitude la forçait à s'arrêter. Les personnes les plus opulentes manquèrent de nourriture; un morceau de pain se paya au poid de l'or. (A Tende on paya un pain de munition cinq louis d'or) et des alarmes, grossies par une imagination exaltée, ajouterent aux fatigues des marches, à l'intempérie des nuits, aux souffrances de la saison.

Le sort n'épuisa pas toute sa rigueur sur ces victimes. Nice, privée de ses meilleurs citoyens, abandonnée de ses magistrats, passa la nuit du 29 au 30 septembre, exposée aux dangers d'une invasion imminente, et aux violences de la lie du peuple, laquelle, n'étant plus contenue, enfonça les portes des maisons et des magasins, pour se livrer aux rapines : cependant le général D'ANSELME n'avait fait encore aucun mouvement pour passer le Var !... Des conseillers courageux restés à leur poste se décidèrent à lui envoyer des députés pour presser son arrivée, afin d'éviter les malheurs

d'un pillage et pour contenir les malveillants, dont la licence s'enhardissait par l'impunité. Ce fut alors seulement que le général ennemi quitta le camp de la Brague avec environ 5000 hommes, et s'avança sur Nice. Le généreux évêque VALPERGA alla à sa rencontre à la tête d'une nouvelle députation, qui apportait les clefs de la ville; mais ce vertueux prélat reçut un accueil froid et menaçant : M. l'abbé, lui dit le général, vous n'êtes pas ici à votre place, et je vous déclare qu'il n'y fait pas bon pour vous. Il profita de l'avertissement, et dès le même soir il prit la route du Piémont, suivi des regrêts des habitants honnêtes, inconsolables de la perte d'un si digne pasteur.

Les premières troupes françaises qui entrèrent à Nice, dans l'après midi du 30 septembre, se composaient des corps suivants, organisés en bataillons de campagne, savoir: infanterie de ligne, habillée de blanc, Médoc, la Sarre, Limousin, Hénaut, Maine, Barrois, Vielle-Marine, et chasseurs corses; cavalerie, dragons du roi. Il n'y avait que deux corps de troupes nationales, les volontaires du Var et ceux des Bouches-du-Rhône; et trois seules compagnies d'artillerie avec six pièces de campagne.

Ces troupes firent leur entrée aux sons des fanfares, et dans l'ordre le plus parfait; il n'y eut pas le moindre trouble; les habitants gardèrent un morne silence. Les portes des maisons et des boutiques restèrent fermées, on attendait avec inquiétude l'issue de l'évènement, mais la confiance revint, lorsqu'on sut les dangers de la crise passés.

Le lendemain de l'entrée des Français, et pendant plusieurs jours, il tomba un déluge de pluie; le Var déborda et coupa les communications avec la Provence, où se trouvaient encore les équipages, les magasins et le reste de l'armée; si les troupes royales étaient revenues sur leurs pas, elles auraient pû faire un mauvais parti au général D'ANSELME. Le temps s'étant remis au beau, des bataillons de volontaires (de l'Isère, du Gard, de l'Aude, de l'Hérauld et de la Haute

Garonne.) arrivèrent successivement; parmi ces troupes qui se faisaient remarquer par une grande exaltation, figuraient deux hommes destinés à jouer un grand rôle; nous voulons parler 1° du célèbre MASSÉNA, né à Levens dans le Comté de Nice où une partie de sa famille est encore établie; qui était alors chef de bataillon dans les volontaires du Var, 2° du jeune BONAPARTE, capitaine dans le corps de l'artillerie; il reçut à Nice son brevet de chef de bataillon, quoique encore très jeune, et ne quitta l'armée des Alpes maritimes qu'à l'époque du siège de Toulon.

Le premier soin du général D'ANSELME fut de s'emparer des forts de Montalban et de Villefranche; Montalban, célèbre dans la guerre de 1744 pour avoir résisté aux forces réunies de France et d'Espagne, capitula à la première sommation; le château de Villefranche imita son exemple. L'escadre française entra alors dans le port, mais la frégate du roi, le 1er Victor arbora le pavillon anglais, et, sous sa protection, parvint à se sauver au port de Gênes. Tandis que la présence de trois seuls bataillons obtenait ces succès, le reste des troupes prit position sur les premiers échellons des Alpes en face de l'armée sarde.... D'ANSELME s'occupa dans l'intervalle d'organiser une administration communale provisoire, d'accord avec le représentant CHIAPPA, que l'assemblée nationale envoya à la suite de l'armée.

Les arbres de la liberté, les clubs, les chants patriotiques, firent sur l'esprit des habitants une impression inverse, celle de l'abattement. Quelque temps après on demanda à la convention la réunion du Comté de Nice à la France; il forma le département des Alpes-Maritimes.

Les émigrés français et les habitants de Nice en quittant leurs foyers avaient laissé des effets précieux, les uns en dépôt à des personnes de confiance, les autres secrètement enfouis dans des caches; un ordre rigoureux obligea les détenteurs à les déclarer; la peur fit livrer une quantité de bijoux et de vaisselle, qui devinrent la proie des chefs les

plus avides. On enfonça les portes des maisons désertes : on pilla les meubles et les hardes, on n'épargna pas même les églises, et l'on poussa la soif du butin jusqu'à descendre dans les tombeaux, où les cendres des morts furent profanées!

L'escadre, rentrée au port de Villefranche le 12 novembre, trouva les troupes de terre dans la plus grande effervescence à cause de l'arrivée de la phalange marseillaise !... C'était un ramassis de pillards, la lie de la population de Marseille, de cette grande cité commerçante, devenue alors le refuge de mauvais sujets des autres nations; l'indiscipline, la licence et le brigandage marchaient à sa suite ; ces hommes féroces, voulant signaler leur entrée à Nice, s'emparèrent de trois paysans qu'on avait arrêté du coté de la Turbie comme suspects, et sans aucune forme de procès les pendirent aux arbres du cours ; puis ils traînèrent dans la ville le cadavre sanglant d'une autre victime et promenèrent sa tête au bout d'une pique ; on présentait ce dégoutant objet aux passants, on les forçait avec des cris terribles à saluer ce trophée du crime. D'Anselme, épouvanté d'avoir sous ses ordres de tels soldats, profita du projet formé par le contre-amiral, de tenter une expédition sur l'île de Sardaigne, pour en délivrer la ville de Nice. L'escadre, à laquelle s'était réunis plusieurs vaisseaux et frégates sortis du port de Toulon, et un grand nombre de vaisseaux de transports, mit à la voile au commencement de janvier 1793.

De nombreux renforts, tirés de l'intérieur de la France, étaient arrivés à Nice pendant l'hiver, mais au moment où D'Anselme préparait son plan de campagne, il fut accusé de manquer de patriotisme, et de s'être gorgé des dépouilles des émigrés, sans s'occuper des besoins de l'armée, l'assemblée nationale le destitua, et nomma à sa place le général Brunet, qui attaqua avec succès de formidables retranchements.

Au début de la campagne de 1793, la force totale de l'armée française dans le Comté de Nice pouvait s'élever à 30000 hommes ; mais les petits combats, la désertion, les maladies

avaient beaucoup diminué ce nombre. Sur l'ordre des représentants du peuple en mission dans le midi, BRUNET fut obligé de détacher dix bataillons de ses meilleures troupes pour les faire passer en Provence, de sorte que réduit à la moitié de son monde, il fût forcé de se tenir sur la défensive.

Après l'infructueuse tentative des Sardo-Anglais sur Toulon, une bonne partie des troupes employées au siège de cette ville, rejoignit l'armée d'Italie; ces corps apportèrent à Nice l'enthousiasme révolutionnaire qu'avait ranimé un succès éclatant : les habitants éprouvèrent alors tout le joug des sans-culottes. Deux proconsuls avides, les représentants SALICETTI et FRÉRON, y firent adopter les mesures du terrorisme, dont le règne avait commencé en France; les dénonciations, les emprisonnements, les persécutions plongèrent les habitants dans la consternation.

BRUNET dénoncé au comité de salut public pour s'être refusé de prendre une part plus active au siège de Toulon, fut destitué et appelé à la barre de la convention; il obéit, mais il paya de sa tête son imprudente confiance.

Depuis plusieurs mois le régne de la terreur s'appésantissait sur la France..... Nice en éprouva les effets, mais le représentant LA-SOURCE envoyé en mission auprès de l'armée, appartenait à la faction des Girondins et, sous des traits farouches, cachait une âme moins corrompue et des principes modérés. DUMERLION qui remplaça le général BRUNET et était d'un caractère insouciant, ne prit aucune part aux affaires civiles; il y eut beaucoup d'emprisonnements, mais peu d'éxécutions. La loi contre les suspects s'éxécuta avec rigueur, les cachots furent encombrés; un ordre devait traduire les victimes au tribunal révolutionnaire d'Orange. C'était un arrêt de mort ; mais la chûte de ROBESPIERRE, dissipa ces alarmes.

Depuis quatre mois l'armée française dans le comté de Nice était complètement inactive; le comité de salut public rappela le général DUMERLION, et le remplaça par KELLERMAN,

dont la prise de Lyon avait commencé la renommée. A la fin de mars 1794, BONAPARTE vint à Nice, accompagné de son frère Louis, alors sous-lieutenant, et de son aide-de-camp JUNOT. Il fit le voyage avec ROBESPIERRE le jeune, envoyé en même temps pour remplacer LA-SOURCE. Le hasard procura à BONAPARTE un billet de logement chez un gentilhomme, qui s'empressa de lui accorder la plus franche hospitalité. Ce fut là qu'il vécut plusieurs mois, occupé de son service, toujours taciturne, ne paraissant prendre aucune part directe aux évènements politiques. On eut alors occasion d'observer son activité infatigable et sa froideur de caractère. Dans certaines circonstances il montra sa sensibilité; ainsi, un nègre, son domestique, étant tombé malade, il ne quitta plus son lit et fut très affecté de sa perte.

La chute de ROBESPIERRE entraîna la destitution de BONAPARTE. Le représentant LAPORTE le fit mettre en surveillance comme jacobin; on lui intima les arrêts dans le logement qu'il occupait sous la garde de deux gendarmes (1). Le propriétaire de la maison, touché de sa situation pénible, interposa ses bons offices et se rendit caution pour lui obtenir la permission de se promener dans l'intérieur de son jardin. . . . D'AMBROY alors chargé du portefeuille de la guerre, procura à BONAPARTE, deux mois après, sa mise en liberté; il partit immédiatement, laissant à son hôte un fusil de chasse pour gage de son souvenir.

Les neiges qui tombèrent en abondance au mois de novembre, firent de bonne heure rentrer les deux armées françaises et autrichiennes, en quartier d'hiver.

La réaction, opérée au 9 thermidor, n'ensanglanta pas la ville de Nice... Le général français SCHÈRER, passa ses

(1) Il paraît que BONAPARTE, devenu premier consul, puis empereur, n'oublia jamais son arrestation à Nice; les députés du dépt ne reçurent de lui en plusieurs circonstances qu'un accueil brusque et glacial, à travers lequel perçait son ressentiment.

quartier d'hiver de 1795, il avait un brillant état-major, parmi lequel on distinguait MASSÉNA, SERRURIER, A. BERTHIER et CERVONI, généraux divisionnaires ; CHARLET, LAHARPE, VIGNOLLES, CLAUSADE et ANDRÉOSSI, généraux de brigade ; JOUBERT et MÉNARD, adjudants généraux. CLAUSADE commandait le génie et ANDRÉOSSI l'artillerie.

Nice fut très animée pendant l'hiver de 1795 à 1796. La France avait un gouvernement plus modéré ; les chefs des corps cherchaient à rétablir en partie l'ordre et la discipline militaire. Alors on vit l'argent monnayé remplacer les assignats, dont la chûte causa la ruine de tant de familles ; les dépenses des officiers supérieurs et des employés de l'armée laissèrent aux habitants des profits considérables. Le commerce se réveilla après trois ans d'une stagnation funeste, l'agriculture et l'industrie trouvèrent des moyens faciles pour réparer les désastres du maximum, de cette loi extravagante qui fixa un prix déterminé à toutes les denrées et les marchandises, payables en assignats, sous peine de mort à ceux qui en refuseraient la vente.

Cependant la présence de tant de troupes dans le Comté de Nice, jointe à la modicité de deux récoltes consécutives, amena le manque des subsistances. Le prix des denrées devint exorbitant, il fallut recourir aux Grecs et acheter leurs secours au poids de l'or ; ces marins avides introduisirent, à l'aide de leur pavillon neutre, de nombreux chargements de blés aux ports de Nice et de Villefranche, et sauvèrent l'armée et les habitants de la famine. Le retard des payements força ces étrangers à séjourner près de deux ans dans le pays. Vers la fin de 1795 leurs équipages réunis dépassaient le nombre de 20,000 hommes; on les mit à la ration comme les troupes, et la crainte d'une émeute obligea l'autorité militaire d'élever des batteries à l'entour du port et de braquer les canons sur leurs navires pour les contenir. Enfin on les paya avec des lingots expédiés de Paris,

provenant de la fonte des vases sacrés dont on avait dépouillé les principales églises de France.

Après la journée du 3 vendémiaire (21 septembre 1795) le directoire chercha à se consolider, en relevant le courage des armées, par l'appât de la conquête de l'Italie.

Schérer qui se tenait tranquille au quartier général de Nice, opposa des difficultés fondées sur l'insuffisance de ses moyens, « le plan que vous proposez, écrivait-il à Barras, président du directoire, est au dessus des forces qui sont à ma disposition, un seul revers peut compromettre le sort de la république.» Cette lettre provoqua son rappel. Bonaparte qui venait d'obtenir le grade de général de division, et la main de Josephine Tascher, veuve Beauharnais, ayant eu communication du projet, se chargea de l'entreprise; il obtint le commandement en chef de l'armée d'Italie, et ce fût le 3 mars 1796.

Ceux qui partageaient l'opinion de son prédécesseur, l'accusèrent de témérité ; ils avaient pour eux toutes les probabilités ; les talents et le courage du jeune guerrier (alors agé de 27 ans,) surmontèrent les obstacles, la fortune fit le reste. Il arriva à Nice le 22 mars 1796, prit son logement à la maison St-Pierre, qui, dans la suite, a servi d'hôtel de la préfecture, puis de palais du gouvernement. Il trouva l'armée désorganisée par l'inaction, les caisses et les magasins vides, les soldats mécontents, livrés à la misère. En moins d'un mois la supériorité de son génie et son infatigable activité parvinrent à rétablir l'ordre et la discipline, à ranimer le courage et l'ardeur guèrrière des troupes.

Impatient de justifier son choix aux yeux de l'armée, le nouvel Annibal lui montra la gloire et l'abondance au-delà des Alpes. Le jour fixé pour le départ, deux régiments se mutinèrent à Nice, sur la place Victor (alors la place de la république) et refusèrent de marcher demandant leur solde arrièrée. Ce débût ne déconcerta pas Bonaparte; il monte à cheval, se présente aux mutins, et leur reprochant la honte dont ils vont se couvrir, il les ramène au devoir

et à l'obéissance. Ces troupes prirent desuite la route de la Ligurie, il quitta le dernier la ville, le 27 mars, afin de prévenir de nouveaux désordres. En traversant le chemin de Villefranche, il s'arrêta devant la maison où deux ans auparavant il avait reçu l'hospitalité, et courut embrasser celui qui l'avait accueilli si cordialement.

Les conditions du traité de paix, signé à Paris le 15 mai de cette année, offrent un intérêt direct, puisque le roi céda le Comté de Nice à la France; le chevalier de Revel (niçois) fut un des négociateurs de cette paix forcée.

Victor mourut au château de Montcalier le 15 octobre 1796, environné des plus sinistres présages, accablé par l'affligeante pensée que tous ses efforts pour la félicité de ses sujets avaient été infructueux. Charles-Emanuel le remplaça sur le trône de Savoie. Pendant le cours rapide des victoires de Bonaparte, la révolution du 18 fructidor replongea la république dans l'anarchie; les jacobins triomphèrent des modérés, et le contre-coup de ce complot frappa Nice de consternation et de douleur...; du cercueil infect de Marat et de Robespierre, on exhuma la loi des proscriptions; ceux qui commençaient à jouir dans leurs familles d'un repos acheté par tant de larmes, furent de nouveau forcés à chercher un asile à l'étranger. A cette époque Lannes arriva à la tête de 10,000 hommes et déclara Nice en état de siège.

L'expédition d'Egypte coûta à cette ville sa part de larmes et de regrets.... elle déplora l'absence d'une foule de jeunes marins dont une grande partie perdit la vue. A la fin de décembre 1798, Charles-Emanuel abdiqua ses droits en faveur de son frère Victor-Emanuel.

Pendant que le bruit des armes retentissait aux frontières de France, Nice était en proie à une épidémie produite par l'évacuation des hôpitaux militaires. Les malades s'entassèrent par milliers le long du littoral maritime, manquant de secours. L'épidémie se communiqua bientôt aux habitants; la mort fit des victimes dans toutes les classes.

Les cadavres se multiplièrent au point qu'on ne pouvait

plus suffire aux enterrements ; la ville entière se couvrit d'un voile funèbre. Le fléau éclata à Nice vers le milieu d'octobre 1799 ; il augmenta de violence jusqu'à la fin de janvier 1800, et déclina en mars. On donna le nom de peste à cette maladie qui se manifestait d'ordinaire par un violent mal de tête, suivi de vomissements et de délire; plus le tempérament était robuste, plus les progrès étaient rapides. Chez les uns la dernière crise s'opérait au bout de trois jours, chez les autres elle se prolongeait jusqu'à neuf et quelquefois jusqu'à onze ; passé ce terme il y avait chance de guérison. La saignée et les purgatifs opéraient un effet pernicieux ; le vin et le quinquina étaient les meilleurs antidotes.

Sans compter les militaires morts dans les hôpitaux, et qu'on ne pourrait numérer au juste, le nombre des décès dans la ville et le territoire s'éleva à environ 5000. Les habitants eurent encore à supporter les vexations qui marchent à la suite des troupes désorganisées. L'administration du département ne pouvait suffire à l'avidité des commissaires et des généraux. Pour comble d'embarras, CHAMPIONNET, battu à Savillan, arriva avec sa division et demanda une contribution de 100,000 francs, payable dans les 24 heures.

Le général MÉLAS, commandant en chef les troupes autrichiennes et piémontaises, entra à Nice le 13 mai 1800 ; le général français SUCHET s'était établi à St-Laurent-du-Var. Une proclamation de MÉLAS, datée du 14 mai, organisa l'administration municipale sur l'ancien pied : trois consuls furent chargés de veiller au bon ordre et de diriger les affaires de la commune; on remit en vigueur les constitutions royales; on prit des mesures pour assurer le service de l'armée, de la justice, de la police; on soigna les malades français, laissés dans les hôpitaux. MÉLAS étant retourné subitement en Piémont, le général GORUPP resta à la tête des troupes austro-sardes, il n'entreprit aucune attaque sérieuse contre SUCHET jusqu'au 26 mai. SUCHET ayant reçu des renforts, reprit l'offensive, traversa le fleuve, et après quelques attaques, le général GORUPP se replia au-delà des

montagnes, ce qui fit que les Français rentrèrent à Nice, sans commettre aucun désordre, les craintes s'évanouirent, la confiance revint et chacun se livra à ses affaires.

En juillet 1800, BONAPARTE, après avoir organisé la république cisalpine, retourna triomphant à Paris. L'administration intérieure du gouvernement occupa ses premiers soins. Il augmenta ses partisans en multipliant les emplois; il créa les préfectures, confia la magistrature à des hommes qui presque tous avaient figuré dans la révolution.

Nice, Chef-lieu des Alpes maritimes, eut pour premier préfet FLORENS, dont les principes de républicanisme étaient connus, mais qui ne manquait ni de modération, ni de talent. Il arriva le 16 juillet; une loi d'amnistie en faveur des déportés et des émigrés, fit cesser la persécution. On ferma la liste des émigrés, et même on accorda de nombreuses éliminations, qui leur permirent de recueillir des débris d'un funeste naufrage. Les autels catholiques se relevèrent; l'église romaine reprit ses solennités. Le traité de Luneville signé le 9 février 1801 et celui d'Amiens signé le 17 avril 1802, firent sortir le commerce de l'état d'humiliation où l'avaient réduit les Anglais; il obtint à l'ombre de la paix des bénéfices rapides..... le climat de Nice attira de nouveau beaucoup d'étrangers. L'hiver de 1802 à 1803 fut brillant, la société animée, les plaisirs épurèrent les mœurs et présidèrent aux réunions honnêtes, dont les habitants de Nice ressentirent les doux effets. Nous ne pouvons oublier le décret, daté de Berlin le 21 novembre 1806, qui mit en état de blocus les Iles britanniques, ordonna la destruction des marchandises anglaises, créa le système continental dont la France et par contre coup Nice éprouvèrent les effets.

BONAPARTE ayant demandé au roi d'Espagne une armée auxiliaire pour l'employer contre les Anglais sur les côtes de la Baltique; 16000 hommes d'élite commandés par le marquis de la ROMANA, traversent le Languedoc et se dirigent à marches forcées sur le Rhin. Ce général se détourna de sa route pour aller à Nice inspecter des régiments de sa

nation, venus de l'Etrurie pour la même destination. Ils arrivèrent, en mai 1807; la ville fut animée par ces troupes; leurs dépenses laissèrent bien des profits aux habitants.

Vers la fin de l'automne 1810, la reine d'Etrurie vint se fixer à Nice qui lui avait été assignée pour demeure.

Le pape Pie VII, venu de France, passa à Nice pour aller à Savone, que NAPOLÉON lui avait assigné pour résidence.

Le préfet des Alpes Maritimes était absent, il avait laissé à sa place un conseiller de préfecture (J. B. SAUVAIGNE de Nice) ; dès qu'il eut reçu la confirmation de ce bruit, il prit les mesures qu'exigeaeint les circonstances.

Le 7 août au matin la population était sur pied, animée d'une vive impatience de voir et de vénérer le vicaire de J. C., l'Evêque de Nice, la reine d'Etrurie et l'infant son fils, partirent sur le champ, dépassèrent les frontières du Var pour se porter à sa rencontre. Le conseiller de préfecture ne tarda pas à les suivre ; sa conduite en cette circonstance mérite de grands éloges ; il sut tout concilier.

Vers onze heures du matin l'auguste voyageur arriva au pont du Var; il fallut mettre pied à terre, parceque ce passage était délabré. Pie VII n'avait à sa suite que le cardinal prince PAMPHILI Doria, son illustre compagnon d'exil et deux camériers. Le soleil était brûlant, la chaleur excessive...; un bourgeois va au devant du St-Père et lui présente son parasol, Un doux sourire exprime la gratitude du pontife; arrivèrent la reine d'Etrurie et l'infant son fils, accompagnés de l'Evêque ; ils se précipitent aux pieds du S. Père, *les* mouillant de leurs larmes ! Le pasteur des fidèles entend ce langage expressif; il prend dans ses bras le jeune prince, le soulève vers le ciel, et semble implorer la fin de ses infortunes!

Arrivé sur le territoire du département, le Pape remonta en voiture et suivit avec rapidité la route de Nice, où il fit son entrée à midi; les acclamations de la foule étaient unanimes. Il y eut un enthousiasme religieux difficile à *rendre*. On avait preparé à la hâte au chef de l'église, son logement à l'hôtel de la préfecture : pendant les trois jours qu'il fût

à Nice, les habitants quittèrent leurs occupations pour s'enivrer de la joie de le posséder..... Les citoyens, employés civils et militaires, bourgeois, artisants, cultivateurs, chacun voulait avoir part à ses bénédictions. Au bruit de son arrivée, les populations des villages environnants vinrent grossir la foule, ces flots de peuple inondaient les avenues; pour satisfaire à leurs acclamations, le St-Père se faisait voir par intervalles, donnait chaque fois sa bénédiction. Une illumination spontanée exprimait chaque soir l'ivresse générale; le pauvre retranchait une portion de ses aliments pour éclairer le sombre réduit de l'indigence.

Deux fois la reine d'Etrurie obtint la permission de visiter le St-Père; la dernière fois, Pie VII lui témoigna le chagrin de ne pouvoir lui offrir quelque objet capable de l'engager à se souvenir de lui devant Dieu; arrachant alors le gland de son chapeau, il la pria de l'accepter comme un gage de son affection paternelle.

La veille de son départ, l'enthousiasme des marins offrit une nouvelle scène d'amour religieux : à la nuit tombante, la mer au devant de l'hôtel de la préfecture se couvrit d'une longue rangée de bâteaux pêcheurs, élégamment pavoisés et illuminés, traçant un vaste demi-cercle le long du rivage. La foule demandait la bénédiction du St-Père : « qu'il daigne paraître, disait-elle, pour nous obtenir du ciel « la fin de nos malheurs, une mer sans naufrages, une pê- « che abondante ! ». Pie VII parut devant cette multitude prosternée qui l'accueillit avec de bruyantes acclamations, mais à cet élan succédèrent à l'instant le respect et le recueillement. Sa main s'éleva vers le ciel et bénit les marins; il parut attendri de l'hommage dont il était l'objet; il rappella la barque de Pierre, battue par la tempête, et conçut l'espoir que Dieu l'aurait bientôt ramenée au port.

Le ciel était serein, la mer calme réjaillissait les feux symétriques des bateaux, mille fusées se croisant en tous sens ajoutaient à la vivacité du tableau et exprimaient une pieuse reconnaissance. Le 11 août au matin, le Pape, après

avoir célébré la messe dans ses appartements, fit ses adieux aux personnes dont il avait le plus apprécié les soins et le zèle, et quitta Nice au grand regret des habitants. La foule se précipita derrière sa voiture et la suivit tant qu'elle put. On ignorait sa destination, et en lui voyant prendre la route de Scarena, on ne pensait pas qu'on le conduisît à Savone; le colonel BOISSARD, qui l'accompagnait, connaissant l'exaltation des populations génoises, n'osa pas se hasarder avec son prisonnier le long du littoral maritime, crainte d'un évènement qui l'eût compromis. Il fit par prudence un pénible détour par le col de Tende, Mondovi et Ceva. Partout dans les montagnes, le vicaire de Jésus-Christ fut l'objet des mêmes vénérations; les habitants des villages circonvoisins se portaient sur son passage et demandaient sa bénédiction.

L'année 1809 vit à Nice, l'uniformité des poids et mesures et du système monétaire, l'établissement du dépôt de mendicité, l'ouverture des canaux de communication, les réparations et constructions de grandes routes.

En 1810, BONAPARTE forma le projet, comme ANTONIN, de lier l'Italie à la France par l'ouverture d'une grande route militaire depuis le Var jusqu'au golfe de la Spezzia, le long du littoral maritime de la Ligurie. Nice, devenant ainsi le centre des deux débouchés, devait en obtenir de grands avantages, car les voyageurs, charmés d'éviter les frimats et les précipices des Alpes maritimes et cotières, n'eussent pas hésité de suivre de préférence cette nouvelle route. On connait les difficultés du chemin de la corniche. Les fatigues et les entraves qu'on éprouve au milieu de ce sentier désastreux, praticable à peine aux mulets du pays, en éloigneront toujours les voyageurs.

Les travaux de la nouvelle route commencèrent en juin: des sommes considérables furent assignées pour cela; mais la guerre qui ne tarda pas d'éclater avec la Russie, empêcha l'entière exécution de ce plan. Ce qui est fait donne une idée du travail et des difficultés vaincues; les ravins et les rapides torrents qui se précipitent à la mer du haut des

montagnes, sont subjugués par une suite de petits ponts d'une construction solide, élégante; tantôt la route s'élève sur les hauteurs, tantôt elle descend par une pente douce, sur le rivage maritime qu'elle effleure gracieusement. La portion de ce chemin qui part au voisinage de Nice, à l'embranchement de la route de Turin, suit les détours des masses rocailleuses jusqu'au haut de la Turbie, descend à Menton et, traversant, non loin de cette ville, le pont de St-Louis, se prolonge jusqu'à Vintimille. Ce trajet est aujourd'hui praticable aux voitures; on a critiqué les ingénieurs de n'avoir pas abrégé les détours en cotoyant le littoral. Ils auraient ouvert une utile communication avec les ports de Villefranche et de Monaco; mais s'agissant d'une route militaire, il faut croire qu'ils avaient reçu l'instruction de s'éloigner le plus possible du rivage de la mer.

En 1812, Pauline Bonaparte, mariée au prince Borghese, gouverneur général du Piémont, jouissait à Nice de la douceur du climat. . . . . Les médecins lui avaient fait espérer d'y réparer ses forces épuisées par une maladie de langueur; c'est là qu'entourée d'une petite cour, elle recevait les hommages des personnes les plus distinguées; elle donnait des dîners et des fêtes; ceux qui fréquentaient sa maison, jugèrent de l'étendue du désastre de Moscou (qui avait lieu alors) par le chagrin qu'elle ne sut pas dissimuler.

Bonaparte voulant se rendre agréable à la masse des Français, résolut de rendre la liberté au souverain pontife et de le faire conduire à Rome.

Le voyage du St-Père à travers le Limousin, le Languedoc et la Provence, fut pour lui un nouveau triomphe . . . . Le 9 février au matin (1814) le bruit de son arrivée se répand à Nice; cette nouvelle imprévue fait naître une ivresse générale; le peuple se presse dans les rues et sur les places publiques, décidé à le recevoir avec les honneurs dus au vicaire de Jésus-Christ; l'évêque annonce sa détermination d'aller à sa rencontre, à la tête de son clergé; aussitôt les confréries sont assemblées, les cœurs se montrent animés

d'un vif enthousiasme. Le préfet DUBOUCHAGE l'approuve; il devance la foule et se rend à la frontière du Var pour apporter ses hommages aux pieds du souverain Pontife.

Avant d'arriver aux limites du département, le St-Père trouva sur la route le Préfet, le Maire et le Pasteur du diocèse, qui l'attendaient pour le recevoir ; le prélat avait saisi cette circonstance pour conduire avec lui deux victimes de la fidélité au St-Siège, les évêques d'Ameglia et de Sutri et Neppi, rélégués à Nice sous la surveillance de la police.

L'auguste voyageur ne tarda pas d'arriver au pont du Var; la foule couvrait le double rivage; la plupart impatient de voir le St-Père, avait grimpé sur les arbres qui bordent ce fleuve. Sa suite n'était pas nombreuse, il n'avait d'autre compagnon que l'archevêque d'Odèsse, Mgr BERTAZZOLI, un valet de chambre et deux domestiques. Le colonel de gendarmerie LAGORSE, un directeur général des postes, et un docteur en chirurgie, auxquels NAPOLEON avait donné l'ordre de ne pas le quitter, le suivaient à peu de distance. Dès que les postillons eurent touché le territoire de Nice, ils partirent au grand galop ; des flots de peuple se précipitent derrière les voitures, au milieu d'un nuage de poussière, tandis que d'autres flots accouraient en sens inverse. La multitude s'était entassée à l'entrée du faubourg de la Croix-de-Marbre, en face du palais habité par la princesse BORGHESE. Cependant il fallut ralentir la course des chevaux, tant la foule grossissait aux approches de la ville. Devant le monument dit de la Croix-de-Marbre, consacré à la mémoire du Pape PAUL III, il fut impossible d'avancer..... Le peuple se pressait contre les roues du carrosse, au risque de se faire écraser. Tout-à-coup mille personnes s'écrient : « Coupez les traits, c'est à nous qu'il appartient de traîner » en triomphe le défenseur de la foi, le martyr de la reli- » gion !.... » Ni les menaces des gendarmes, ni les exhortations du colonel LAGORSE ne peuvent contenir cet élan subit; en un clin-d'œil, les habitants se sont emparés de la voiture et se sont organisés en procession.

Alors commença une scène majestueuse : à ce tumulte passager succèdent la joie tranquille, le calme et le silence produits par le respect..... Le cortège s'avance en bon ordre à la lueur d'un grand nombre de flambeaux, aux sons d'une musique harmonieuse, au carrillon des cloches, aux acclamations de *vive le St-Père !* les confréries ouvrent la marche, chantent les cantiques du Prophète-Roi. Viennent ensuite les séminaristes en surplis, les ecclésiastiques, le chapitre avec le dais des grandes cérémonies, puis la voiture traînée par le peuple. A droite et à gauche de ce char triomphal marchent les gardes nationaux, leurs chapeaux au bout des bayonnettes, et dans l'attitude la plus respectueuse. Pie vii attendri de ces hommages, ne cessait de bénir un peuple qui se prosternait sur son passage.

Les mères élevaient leurs enfants vers lui, les vieillards, les infirmes tendaient leurs mains vers le dispensateur des grâces célestes..... l'air doux et tranquille offrait en février une belle soirée de printemps.

La tête de la procession traversait le pont du Paglion, que le Saint-Père était encore bien au-delà de la porte de France; Les maisons de la ville et du faubourg, complètement illuminées, présentaient partout dans cette étendue des feux éblouissants, qui se répétaient au lointain sur l'amphithéâtre des collines..... Enfin la voiture du Pape arriva sur le pont de pierre en face de la porte de ce nom; ses deux rampes de droite et de gauche furent encombrées de monde au point qu'on ne put déblayer ce passage pour suivre la route des remparts. Comme le St-Père avait témoigné le désir de se rendre directement à l'église cathédrale, on passa sous la voûte par une descente rapide, seulement praticable aux piétons ; le peuple surmonta les obstacles. On parvint ainsi jusqu'au portail de la Métropolitaine, où il y eut un peu de confusion à cause des avenues étroites et de la multitude qui cherchait à pénétrer dans l'église. Pie vii ayant mis pied à terre pressé de tous côtés, fut presque porté au maître-autel par ceux qui se précipitaient dans la nef.

Après la cérémonie le St-Père regagna sa voiture par l'escalier intérieur de l'évêché ; le cortège se remit en marche vers l'hôtel de la préfecture, et traversa la grande-rue et la place St-Dominique, dont toutes les maisons étaient illuminées à jour. Il s'avançait lentement aux sons d'une musique religieuse, au chant de l'hymne ambroisien, interrompu à chaque verset par de bruyantes acclamations. On voyait des marins jeter leurs bonnets en l'air en signe de réjouissance, des pénitents et des séminaristes danser pour exprimer les transports de leur pieuse ivresse, des femmes et des enfants perchés sur les brancards et sur le siége, enfin de jeunes abbés, en surplis, occuper la place de la livrée !...

Lorsque l'auguste captif eut trouvé dans les appartements qu'on lui avait préparé, le repos dont il avait besoin, la joie publique se manifesta par tout ce que peut inspirer l'élan du cœur. L'illumination se prolongea fort avant dans la nuit, et jamais elle ne fut plus complète. Les Juifs habitant Nice, illuminèrent aussi leurs maisons et partagèrent la joie générale. Ces transports se calmèrent sans qu'il arrivât le moindre désordre. Chacun rentra dans ses foyers satisfait de sa journée, impatient du lendemain.

Décrire la scène animée qu'offrit Nice pendant les trois jours que le Pape s'y arrêta, serait repéter les descriptions de son passage précédent ; la princesse Pauline lui fit deux visites à l'hôtel de la préfecture et obtint chaque fois un accueil plein de bonté ; le St-Père quitta la ville dans la matinée du 13 février ; il prit la route de la rivière de Gênes, accompagné jusqu'aux limites du département par le conseiller de préfecture dont il avait déjà agréé les soins en 1809. Le préfet baron Dubouchage s'était offert d'accompagner le St-Père jusqu'à la Toggia frontière du département ; mais Pie vii voulut absolument lui épargner la fatigue de cette course et témoigna le désir d'avoir avec lui le conseiller Sauvaigne, à qui, dès qu'il fut rendu au trône pontifical, il donna des marques flatteuses de sa bienveillance.

Depuis Menton il fit le voyage en chaise à porteur. Les

notables des villes et villages, dont la population était accourue sur la route, briguaient l'honneur de charger sur leurs épaules ce précieux fardeau; il fallait exactement consigner le dépôt sacré, dès qu'on arrivait dans une autre commune, car une infraction à cette loi eût amené une lutte sanglante; partout les habitants étaient armés, le clergé et les confréries se montraient jalouses d'exercer leur droit de passage; et il y avait des chapelles sur les chemins, des arcs de triomphe, des illuminations, des sérénades, etc.

En 1822, Nice pour éterniser le souvenir du passage du St-Père en 1809 et 1814, éleva un monument qui consiste en une belle colonne de marbre blanc, d'ordre étrusque, surmontée d'une élégante corniche, ornée à sa base des armes papales; il repose sur un massif quadrangulaire, proportionné à la masse, offrant aux quatre façades les inscriptions ci-après :

Inscription n° 1.

EX-AVCTORITATE. REGIS. KAROLIS. FELICIS.
NICÆENSES
QVORUM. RELIGIONEM ET. ERGA. SE. OBSERVANTIAM
PIUS. VII. PONT. MAX.
AMPLISSIMO. LITERARUM TESTIMONIO
HONESTAVIT,
MOLITIONE. OPERIS. ANNO. MDCCCXXII, DECRETA
CVRANTIB. RAYMONDO. GARIN COMIT. A. COCCONATO
IOHAN. IOS. FRANCO. STEPH. LEVAMIS. COSS.
DICAVER. ANNO. SVBSEQ.
ALOYSIO. ALESSANDRO. SAISI. A. CASTRONOVO
IOHAM. PECOVD. PETRO. VERANI
COSS.

n° 2.

OB. REDITUM. CAVSTVM. FELICEM
PII. VII. PONT. MAX.
QVEM. ECCLESIÆ. PER. DVELLIVM IMMUNITATE
REGNO. SPOLIATVM.
ATQ. HAC. SATELLITIBVS. STIPANTIBVS. ABDVCTVM
VII ID. SEXT. A. MDCCCVIII,
CIVES ADVENÆQVE
VOTIS. ET. LACRIMIS. PROSEQVVTI FVERANT.
ORDO. POPVLVSQ. NICÆENSIS
OVANTI. GRATVLATVS.
MONVMENTVM. LÆTITIÆ. PVBLICÆ
STATVIT
DEVOTVS. SANCTITATI. MAIESTATIQ. EIVS.

n° 3.

PIVS. VII, PONT. MAX.
HOSPES NICÆENSIVM, AD TRIDVVM
QVOD. FVIT. EX. V. III. ID. FEBRVAR
ANNO. MDCCCXIIII
TOTA. VRBE. PER. NOCTEM
. LVMINIBVS VLTRO. APPOSITIS
COLLVCENTE
MORTALES. OMNIVM. GENERVM. ÆTATVM. ORDINUM
IN SINGVLAS. HORAS. VNDIQVE. CONFLVENTES
SALVTARI. PRÆGATIONE. E. MÆNIANO. LVSTRATOS
MAIESTATE. ADSPECTVS. SANCTISSIMI
PERPETVIS. VOCIBVS. EFFLAGITATA
BEAVIT.

n° 4.

ANNO. MDCCCXIIII. V. ID. FEBRAR
PIVS. VII. PONT. MAX.
ADFERTOR. CATHOLICI. NOMINIS
OBSES. RELIGIONIS. PER. QVINQVENNIVM
QVVM, E. GALLII. SAVONEM, DEDVCERETVR.
COLLEGIO. PATRVVM. CANONICOR. NICÆENSIVM
ET. KLERO. ET SODALITATIBVS. VNIVERSIS
CVNCTAQ. SEDIBVS. SVIS. PROPE. AVVLSA. CIVITATE
OBVIAM. HVC. VSQVE. PROGRESSIS
CVRRVQVE AB. OMINIBVS
MILITE. NEQVIDQVAM. OMNITENTE, CERTATIM. PERTRACTO
INTER. FAVSTAS CONTINENTESQ. ADCLAMATIONES
NICÆAM. INGRESSVS. EST.

Nice se glorifie d'avoir reçu le portrait de PIE VII, qu'elle a placé dans la grande salle de son conseil. On doit des éloges aux consuls d'avoir fait graver sur une table de marbre au bas du portrait la lettre dont le Saint-Père accompagna l'envoi de ce don précieux. La voici :

PIUS PP, VII.

Dilecti filii, salutem, et apostolicam benedictionem; Ex literis vestris officii plenis, quæ datæ fuerunt ad nos nonis novembris superioris anni, magnam percepimus animo consolationem. Quamquam enim egregiam istius civitatis in nos voluntatem compertam haberemus, et vero etiam cumulate fuissemus experti, cum in acerbitate illa temporum, quam memoratis, ad vestras oras delati sumus, tantus tamen illi ex iisdem literis vestris veluti cumulus accessit, ut nihil omnino ei superaddi posse videatur. Ex iis namque intelleximus, eo vos omnes in

nos studio flagarre, ut non modo eventus illius memoriam fixam adhuc in animo, et veluti insculptam retineatis, sed publico etiam monumento, perpetuæ posterorum memoriæ, decrerevitis commendare.

In quo quidem si personam nostram spectari consideraremus, ab hujusmodi incæpto dehortari vos potius quam assensu illud nostro fovere deberemus.

At quoniam in persona humilitatis nostræ summam illam, quam, licet immerentes, in ecclesia dei dignitatem tenemus, honorari cognoscimus, religionem, ac pietatem vestram mirifice commendantes, opus ipsum probare non dubitamus, utpote quod christianæ, reipublicæ bono valde perspicimus profuturum. Ex eo enim insequentes actates hand dubie sentient, quo tempore sancta hacc sedes impetibatur, miram prorsus erga ipsam extitisse devotionem, ac studium nobilissimæ civitatis.

Quod vero effigiem nostram a nobis optare vos dicitis, in publica vestræ urbis acde collocandam, quamquam pro indole, ingenioque nostro ab hujusmodi rebus abhorreamus, non possumus tamen istius civitatis nostræ amantissimæ, deque apostolica sede, nobisque ipsis optime meritæ, non obsequi desideriis. Postulationi igitur vestræ libenter assentimur, atque, ut illa quamprimum impleatur, daturos nos operam pollicemur. Omnia autem vobis et civitati isti ad eo optimo maximo sub sapientissimi regis illius, quem nacti estis imperio, fausta et prospera ad precamur ex corde, et apostolicæ benedictionis munus peramanter vobis impertimur.

Datum Romæ apud S. Mariam majorem die januari anno 1822

Pontificatus nostri anno XXII.

PIUS P, P. VII.

A la rentrée des Bourbons, en 1814, le préfet dut remettre l'administration aux autorités nommées par la cour de Turin. Le vertueux Dubouchage, en quittant Nice, emporta la reconnaissance des habitants; dans sa proclamation du 18 mai, il leur disait : « Je pars avec la conviction d'avoir » rempli tous mes devoirs; je vous quitte pénétré des pré» cieux témoignages d'attachement que vous m'avez donnés, » de la justice que vous avez rendu à mes intentions. »

Alors VICTOR-EMANUEL débarqua à Gênes et peu après un bataillon autrichien et un régiment anglo-sicilien vinrent tenir garnison à Nice. Bientôt l'administration civile et militaire y fut réorganisée.

En 1815, 35,000 autrichiens passèrent dans cette ville pour marcher contre le maréchal BRUNE en Provence.

En 1821, Victor-EMANUEL choisit Nice pour la retraite de sa famille.

La constitution que le roi Charles-ALBERT donna en 1848 fut accueillie par des fêtes extraordinaires. Mais on eut, à cette occasion, des excès à déplorer ; les jésuites expulsés par ordonnance royale, furent insultés par ce même peuple qui, la veille, ne leur parlait qu'avec un grand respect, et, sans leur fuite, des scènes regrettables et scandaleuses se seraient produites.

Triste déception que ces progrès politiques! Le général de division, M. de MAISTRE, gouverneur du Comté de Nice, fut accueilli, se rendant, un dimanche, à la messe, par des sifflets, des huées; il comprit qu'une lutte pouvait s'engager et plutôt que d'occasionner la moindre discussion, se démit de ses fonctions et rentra dans la vie privée. L'écusson de Mgr. GALVAGNA, évêque de Nice, fut arraché et on en fit, ainsi que des armoiries du consul d'Autriche, un public *auto-da-fé* ! Plaignons ces exaltations populaires et ces moments d'effervescence.

L'hiver de 1856-1857 sera mémorable dans les annales de Nice ; la CZARINE, mère de l'Empereur actuel de Russie, y a demeuré plusieurs mois; le grand duc CONSTANTIN, la grande duchesse OLGA, le roi de Wurtemberg, le frère du roi de Prusse y ont passé quelque temps. Deux visites du roi de Piémont et celles des autorités supérieures françaises, la présence de l'escadre russe à Villefranche, le séjour de grandes familles de la Russie ont contribué à animer la ville.

Français, notre partialité pourrait être suspectée si nous émettions le vœu des habitants qui voudraient retourner à la France. Nice, par sa position ne peut commercer

avantageusement avec le Piémont; les routes lui manquent, la seule qui la rallie avec Turin, est impraticable une grande partie de l'année, et, pendant l'hiver, le passage du col de Tende ne peut s'effectuer qu'en traineau; la nombreuse population des montagnes du Comté de Nice ne saurait tirer parti d'une manière avantageuse de ses produits, ne possédant d'autres chemins que ceux des mulets. Nice française, deviendrait le port commerçant du Var et d'une partie des Basses Alpes. De vastes entrepôts s'y créeraient alimentés par les voyages des paquebots de Marseille, Gênes et Livourne. L'exploitation des nombreuses mines que renferment ses montagnes, la construction de manufactures, la création de chantiers maritimes, pour utiliser ces magnifiques bois de Meleze et de Chênes dont surabondent les belles forêts environnantes, le chemin de fer de Nice à Coni, un grand établissement de bains de mer, etc, etc, rendraient la vie et l'activité à ce pays qui, actuellement, est dans l'inaction huit mois de l'année. Aussi, le travailleur va-t-il à Marseille qui pullule de Niçois, le jeune homme intelligent et courageux s'expatrie au delà des mers, et, sans les étrangers qui passent l'hiver à Nice, la misère y serait à son comble.

Mais que la vie industrielle s'y implante, que l'ouvrier puisse y travailler assez pour se promettre un petit bien être, les boursiers, les industriels y fixeront leur tente et cette ville deviendra aussi le grand Caravanserail de transit entre Marseille, le Piémont, la Lombardie et la Suisse.

Les étrangers féliciteront alors la ville de Nice d'avoir réuni dans son sein toutes les industries; ce qui en fera le rendez vous non seulement des personnes qui recherchent les plaisirs, mais encore de celles qui veulent s'occuper de travaux sérieux et utiles.

TROISIÈME PARTIE.

EXTRAIT DES SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE, PENDANT L'ANNÉE 1857.

Séance du 8 janvier 1857.

M. GUYS, Président sortant, ouvre la séance. M. le Secrétaire perpétuel lit et la Société adopte le procès-verbal de la séance du 27 décembre dernier.

Correspondance. — M. BOUSQUET communique le passage d'une lettre que lui a particulièrement adressée M. Paul ACHARD, archiviste du département de Vaucluse, et dans laquelle il parait se plaindre de ce qu'il n'a point encore été reçu membre correspondant de notre Société, bien que, depuis longtemps, il ait fait, dit il, demander ce titre par M. RICARD, notre collègue, et qu'il ait envoyé à l'appui de sa demande, une notice biographique sur ALTEN.

M. le Secrétaire se rappelle bien que cette notice a été déposée dans la bibliothèque de la Société, où on ne peut manquer de la trouver. Mais il ne se souvient pas que l'auteur ait exprimé le désir de recevoir le titre dont il s'agit.

M. BOUSQUET fait hommage aujourd'hui d'un exemplaire de deux brochures du même auteur. L'une a pour titre : *Guide du voyageur ou dictionnaire historique des rues et des places publiques de la ville d'Avignon*, etc; l'autre est intitulée : *notes sur quelques anciens artistes d'Avignon; suivies d'un acte du XI[e] siècle.* M. le Secrétaire est chargé du rapport à faire sur ces deux travaux présentés par M. Paul ACHARD à l'appui de sa demande du diplôme de membre correspondant ; demande qui est conséquemment prise en considération aux termes du règlement.

M. le Secrétaire dépose sur le bureau, pour être confié a la garde de M. le bibliothécaire, un volume intitulé :

Annales de la Société d'émulation du département des Vosges, tome IX, 1er octobre 1855 ; Epinal, 1856.

Le même membre annonce le décès de cinq membres honoraires, de MM. AUDOUARD, FORTOUL, SALVANDY, GASSIER et DUFAUR de MONTFORT.

La correspondance étant dépouillée, M. GUYS, qui avait à installer les fonctionnaires pour 1857, exprime sa reconnaissance pour le haut témoignage d'estime que ses collègues lui ont donné, en l'appelant à occuper le fauteuil pendant l'année qui vient de s'écouler; il les remercie de leur bon concours, et d'avoir rendu ses devoirs doux et faciles; il est, d'ailleurs, persuadé que notre Société doit gagner beaucoup sous la direction de son honorable successeur.

M. MARCOTTE prend, à son tour, la parole ; il rappelle d'abord que c'est pour la seconde fois, en peu d'années, qu'il a été appelé à l'honneur de la présidence. Ce choix qu'il attribue à la bienveillance personnelle et à l'estime affectueuse de ses collègues, il dit modestement qu'il peut le mériter seulement par un dévoument à toute épreuve aux intérêts de la compagnie, et par tout le zèle dont il est capable. Il témoigne sa reconnaissance et, après avoir adressé de justes éloges à son prédécesseur, il recommande à tous ses collègues de continuer de participer activement et sérieusement aux travaux de la Société pour leur donner l'esprit de suite et de méthode dont dépendent de bons et utiles résultats.

Rapport— L'ordre du jour appelle le rapport de la commission composée de MM. CATELIN, LIONS et SEGOND-CRESP et chargée d'examiner la gestion de M. le Trésorier, en 1856.

Organe de la commission, M. CATELIN fait connaître avec clarté la situation financière de la Société, les dépenses qu'elle a faites comparées à ses recettes, lesquelles ont présenté un excédant de 18 francs 25 c., mais cet excédant eut été de 294 fr. 25 c. si deux membres, toujours en retard de payer leur cotisation, ne devaient point encore 276 francs.

A ce sujet, M. CATELIN raconte qu'il a été, ainsi que les deux autres auditeurs de compte, frappé d'une semblable irrégularité qu'il importe de faire cesser.

Ce rapport écouté avec intérêt, est adopté et des remerciments sont votés à M. GENTET, Trésorier. Mais la Société décide, quant à l'irrégularité signalée de laisser à son Conseil d'Administration le soin de rappeler aux retardataires en général et aux deux spécialement désignés, les obligations qu'ils ont contractées en devenant membres actifs, et de prendre les mesures propres à régulariser la comptabilité.

Proposition — M. MARCOTTE dépose sur le bureau la proposition suivante :

« J'ai l'honneur de proposer à la Société de modifier ainsi qu'il suit l'art. 21 du règlement.

« Chaque année, dans la séance ordinaire du 1er jeudi « du mois d'octobre, la Société procèdera au renouvellement « de ses fonctionnaires. Chaque nomination, etc, comme « au règlement actuel.

Cette proposition sera discutée à la séance prochaine, pour être prise en considération, conformément à l'art. 31.

—Puis, M. P.-M. ROUX propose d'admettre parmi les membres honoraires, M. le docteur MÉLIER, actuellement correspondant, à Paris. Cette proposition est prise en considération suivant le règlement et plus rien n'étant ni proposé, ni délibéré, la séance est levée.

Séance du 5 février 1857.

En l'absence de M. le Président, M. VAUCHER, Vice-Président, occupe le fauteuil.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la séance du 8 janvier, on passe à la correspondance.

Lettre par laquelle M. Casimir BOUSQUET qui avait à faire un rapport à la séance d'aujourd'hui, fait exprimer le regret

de ne pouvoir y assister, étant retenu au lit par suite d'une courbature.

Lettre-circulaire de M. le Président de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy, qui annonce l'envoi, par l'intermédiaire du ministre de l'instruction publique, d'un exemplaire du XIXme volume des annales de cette Société, en échange de notre Recueil.

Lettre de M. le Directeur de l'institut météorologique d'Utrecht qui fait parvenir un 3me fascicule des observations météorologiques faites dans les Pays-Bas, et cela, en échange aussi de nos travaux.

Enfin, le n° 1, janvier 1857 (1re année) de la revue mensuelle publiée sous les auspices de la Société artistique des Bouches-du-Rhône, et sous le titre de *Tribune artistique et littéraire* du midi, est déposé sur le bureau par M. Chaumelin, l'un des rédacteurs de ce journal.

La correspondance étant épuisée, on passe à la 1re partie de l'ordre du jour, qui appelle la discussion de la proposition de M. Margotte en vue de modifier l'article du règlement, relatif à l'époque de la nomination des fonctionnaires.

Bien que l'auteur de la proposition ne soit pas présent, la Société ayant conservé le souvenir du développement qu'il en a fait à la dernière séance, ne la soumet pas moins à la discussion pour être prise en considération, s'il y a lieu.

Plusieurs membres s'accordent pour appuyer la proposition, d'autres n'en voyent que jusques à un certain point l'opportunité et le Secrétaire pense que toute difficulté serait levée, si, au lieu de regarder cette proposition comme règlementaire, ce qui entraînerait d'assez grandes formalités, on se bornait à en faire dans le sens voulu, le sujet d'une délibération spéciale. Mais l'assemblée est unanime pour s'abstenir de prendre une décision définitive à cet égard;

en l'absence de M. le Président, dont, d'ailleurs, la proposition est appuyée par plus de cinq membres; ce qui est conforme aux statuts de la Société.

Rapports. — L'ordre du jour amenait en second lieu le rapport sur une brochure de M. Jh. BARD, par M. Casimir BOUSQUET. Mais, ainsi qu'il a été déjà dit, cet honorable membre n'ayant pu se rendre à la séance pour cause de maladie, son rapport est ajourné et M. le Secrétaire prend la parole pour exposer brièvement les motifs qui militent en faveur de la demande qu'il a faite, dans la séance antécédente, d'admettre M. le docteur MÉLIER, déjà membre correspondant, au nombre des membres honoraires. Les titres scientifiques, les importants travaux, les services rendus à l'humanité par le digne candidat, si apprécié dans le monde savant, ne pouvait que lui faire décerner à l'unanimité et avec des manifestations d'une vive sympathie le diplôme de membre honoraire comme un acte de justice du à son mérite distingué; c'est ce que le scrutin a confirmé après, toutefois, que M. VAUCHER, Président *par interim*, a ajouté aux paroles de M. P.-M. ROUX quelques mots élogieux qui ont été beaucoup applaudis.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 5 mars 1857.

—

PRÉSIDENCE DE M. MARCOTTE.

—

Le procès-verbal de la séance du 5 février est lu et adopté.

Correspondance.—M. Charles MALO, membre correspondant, à Paris, écrit qu'en vue de faire renaître l'ancien et célèbre *Athénée royal*, mais avec de plus larges tendances, il vient de fonder chez lui (quai Malaquais, 3,) un Cercle

des Sociétés savantes, littéraires et artistiques, dans les salons duquel les académies des départements se trouveront représentées par l'exhibition permanente de leurs travaux. M. Charles MALO propose à notre Société de la comprendre parmi les Sociétés appelées à entretenir des relations suivies avec le Cercle et à lui envoyer conséquemment leurs actes, à mesure de leur publication; il demeure bien entendu que tout membre de la Société de statistique de Marseille, de passage à Paris, aura (avec un simple mot d'un membre du bureau de cette Société) son droit d'entrée au Cercle comme s'il en était membre titulaire.

La lecture de cette lettre est écoutée avec intérêt, et la Société est d'avis de remercier sensiblement M. Charles MALO de son intéressante proposition, de lui répondre qu'elle a été accueillie avec empressement, et que par conséquent le Cercle recevra régulièrement la communication de tous les travaux publiés par notre compagnie.

Sont ensuite déposés sur le bureau : 1° le n° 4, année 1856, du *Bulletin des antiquaires de Picardie ;*

2° Le tome second des *Actes de la 22e session du Congrès scientifique de France*, réuni au Puy, en septembre 1853;

3° Un n° de la *Gazette de la bourse*, *commerce*, *industrie, finance.*

4° Un prospectus intitulé : *Numismatique ibérienne*, précédée de recherches sur l'alphabet et la langue des Ibéres.

5° Un extrait de la séance générale du 22 décembre 1856, de l'*Académie d'archéologie de Belgique* (envoi de M. le vicomte de KERCKHOVE-VARENT, Président de cette académie.

Discussion et délibération sur l'époque de la nomination des fonctionnaires. — La correspondance étant épuisée, on passe à la première partie de l'ordre du jour qui appelle la reprise de la discussion sur la proposition de M. MARCOTTE, tendant à faire modifier l'article du règlement qui concerne

l'époque à laquelle doit avoir lieu le renouvellement des fonctionnaires.

M. Marcotte développe une seconde fois sa proposition qui, tout bien considéré, paraît à tout le monde pouvoir être adoptée sans toucher pour cela au règlemént, mais en en faisant le sujet d'une délibération spéciale. La plupart des membres parlent dans ce sens et il résulte de la discussion qui s'est élevée à cet égard, la délibération suivante :

Désormais, la nomination des membres du Conseil d'administration aura lieu, chaque année, dans la première séance d'octobre. Mais les fonctionnaires nouvellement élus n'entreront en fonction qu'en janvier de l'année subséquente.

Rapports. — M. Casimir Bousquet a la parole pour rendre compte de l'ouvrage de M. Jh. Bard, membre correspondant; ouvrage ayant pour titre: *Parcours général de la Méditerrannée* (Marseille, Toulon, Cette) à Lyon, villes, Bourgs, villages, monuments, souvenir, agriculture, paysages, statistique.

M. le rapporteur ne se borne pas à présenter une simple analyse de cet opuscule; mais il communique son opinion et ne tarde pas à démontrer que l'auteur, quoique esprit sérieux, travailleur infatigable, est loin d'avoir réalisé complètement tout ce que le titre de son travail promet. Il cite plusieurs pages pour prouver que si d'après les éditeurs de l'ouvrage, M. Jh. Bard dans son parcours a été constamment sur un terrain où il connaît à fond et les hommes et les choses, pourtant il a écrit des erreurs que M. Bousquet fait ressortir. En un mot, il paraît que M. Jh. Bard s'est attiré les rigueurs de la critique dans une préface beaucoup trop pompeuse, et de là vient la sévérité avec laquelle il a été parlé de son livre.

L'ordre du jour amène, en troisième lieu, le rapport, par M. le Secrétaire, sur les travaux de M. Paul Achard, Archiviste

du département de Vaucluse et de la ville d'Avignon, proposé pour le titre de membre correspondant et qui a appuyé sa demande par deux brochures dont l'une est intitulée *Guide du voyageur ou dictionnaire historique des rues* et des *places de la ville d'Avignon*, *etc*, *etc*.

L'autre brochure a pour titre: *notes sur quelques anciens artistes d'Avignon* suivies d'un acte du XI[e] siècle qui mentionne un peintre et qui détermine très approximativement l'époque où fut construit l'édifice actuel de l'église métropolitaine de Notre-Dame des Doms.

M. le rapporteur dit du bien de ces deux productions qui décèlent un bon historien, un annotateur scrupuleux, un excellent bibliophile. En conséquence, il vote pour l'admission du candidat.

Nomination d'un membre correspondant. — Sous l'influence de ce rapport favorable, on procède à la nomination, par voie de scrutin, de M. Paul Achard qui, ayant réuni tous les suffrages, est proclamé membre correspondant.

Candidat proposé. — Enfin, MM. Marcotte, Flavard, Chapplain et P. M. Roux, proposent d'admettre au nombre des membres actifs, M. le docteur Nicolas Jubiot, médecin militaire, membre du Comité médical des Bouches-du-Rhône et de la Société impériale de médecine de Marseille.

Cette proposition est prise en considération aux termes du règlement et personne ensuite ne demandant la parole, la séance est levée.

Séance du 2 *avril* 1857.

Présidence de M. Marcotte.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 5 mars.

Correspondance. — Lettre, en date du 26 mars 1857, par laquelle M. le Commissaire, chargé de la distribution des rapports du jury international sur l'exposition universelle de 1855, annonce que S. A. I. le Prince NAPOLÉON, Président de la Commission impériale, désirant laisser à la bibliothéque de la Société de statistique de Marseille un souvenir de cette exposition, lui a destiné un exemplaire de ces rapports constatant l'état de toutes les branches de l'industrie à notre époque.

M. MARCOTTE, Président, à qui cet exemplaire a été adressé et qui le dépose sur le bureau, se charge d'accuser reception de ce précieux envoi et de prier son Alt. Imp. de daigner agréer à cette occasion, l'hommage de la profonde et respectueuse gratitude de notre compagnie.

M. MORTREUIL promet de rendre compte du grand ouvrage dont il s'agit; volume in-4° qui n'a pas moins de 800 pages.

Lecture est faite ensuite d'une lettre de M. le Marquis de BAUSSET-ROQUEFORT, membre honoraire, annonçant qu'il a demandé au Prince NAPOLÉON, lui même, pour notre Société, le recueil des rapports sur l'exposition universelle. M. de BAUSSET explique en même temps pourquoi les rapports qu'il a faits, comme organe de la première section de la classe d'économie domestique, ne portent pas sa signature et pourquoi on a indiqué qu'ils avaient été rédigés sur de simples notes qu'il aurait fournies. C'est lui, au contraire, qui a fait le travail, mais s'étant aperçu que ce travail avait été mutilé, pour ne pas dire plus, il s'était opposé, par cela même, à ce que son nom y fut attaché.

Notre collègue, M. l'abbé TIMON-DAVID, n'ayant pu assister à la séance de ce jour, fait parvenir les six premiers N^os d'une revue, publiée à Angers, sous le titre *le jeune ouvrier* et destinée au patronage des apprentis et des jeunes ouvriers. On sait que M. TIMON-DAVID a été le premier, il y a 11 ans, à fonder *une œuvre de la jeunesse* pour la classe

ouvrière. Aujourd'hui les établissements de ce genre sont multipliés au point qu'on en compte déjà une quarantaine dans les principales villes de France. Notre honoré collègue a pensé avec raison que les membres de la Société de statistique seraient bien aises un jour de posséder l'historique de leurs débuts.

M. le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau pour être confiés à la garde de M. le Bibliothécaire :

1° les feuilles 1 à 3, tom, IVe (année 1856) de *l'annuaire de la Société météorologique de France.*

2° Le n° 10, tome III, du *bulletin du comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France*, institué près le ministère de l'instruction publique et des cultes.

3° La 10e livraison, tome 1er, 8 novembre 1856, de la *revue des Sociétés savantes de la France et de l'étranger.*

4° Le n° d'octobre 1856, tome 1, du *bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan.*

5° Le compte rendu de la *séance publique annuelle de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Aix*, en 1856.

6° Un exemplaire de la brochure ayant pour sujet la séance semestrielle tenue, le 8 novembre 1856, par la *Société d'agriculture, des sciences et des arts de Boulogne sur mer.*

7° *L'annuaire des cinq départements de l'ancienne Normandie*, publié par l'association normande (23e année, 1857.)

8° Le n° 4, année 1857, du *recueil des actes administratifs de la Préfecture des Bouches-du-Rhône.*

9° Une brochure ayant pour titre : *délibération du Conseil municipal de Marseille*, année 1856.

Rapport. — La correspondance étant épuisée, M. Catelin prend la parole pour faire un rapport sur les Wagons maritimes et le nouveau système de remorque, inventés par M.

Fréderic Billot. Avant d'examiner la brochure où ce système est exposé, M. le rapporteur entre dans quelques considérations sur l'état de la navigation à notre époque et sur l'avenir que lui préparent les inventions récentes.

Passant au système en question, M. le rapporteur, après avoir dit que le but principal de ce système, c'est l'économie, il en donne une idée, en en signalant les avantages et les inconvénients, et se défie des promesses de M. Billot, lesquelles résultent d'une comparaison faite par celui-ci, entre son mode de remorqueur, pour en justifier la supériorité, et un bâteau à vapeur de la force de 600 chevaux, pris pour type de remorqueur.

L'exposé de M. Catelin ne pourrait que perdre à l'analyse; c'est dire que son rapport doit être consigné en entier dans le Répertoire de nos travaux. Nous ajouterons seulement que tout en reconnaissant les améliorations apportées par M. Billot au système de remorquage suivi jusqu'à ce jour, M. le rapporteur est d'avis d'attendre la confirmation des succès promis, avant d'approuver entièrement le nouveau système proposé. Cette conclusion est adoptée, ainsi que le reste du rapport que la Société décide d'insérer dans le Répertoire de ses travaux.

La parole est ensuite à M. Chapplain pour faire un rapport sur un ouvrage écrit en anglais, résultat d'une enquête ordonnée par le gouvernement de la Grande Bretagne et comprenant cinq années, de 1846 à 1850, à l'effet d'établir statistiquement les rapports de la maladie et de la mortalité dans les associations de secours mutuels. Cette enquête exécutée sur 800,000 ouvriers, a été le sujet d'un rapport remarquable imprimé ensuite par ordre des communes, et bien analysé par M. Chapplain.

Nous ne suivrons point ici notre collègue dans les détails de chiffres qu'il devait signaler, ni dans l'exposé des inductions tirées de beaucoup de tableaux. Mais nous ne pouvons

moins faire que de retracer avec lui les conclusions du rapporteur de l'enquête. Les voici :

1° La localité dans laquelle est établie une Société de secours mutuels, a une bien faible influence sur le montant des fonds qui seront réclamés, comme secours, pendant la période de maladie; mais elle parait avoir de l'importance relativement à la longueur des maladies.

2° Les agglomérations telles que les grandes villes, les villes et les districts ruraux, paraissent n'avoir aucune influence réelle.

3° La circonstance qui parait influer le plus sur le développement de la maladie, est la plus grande dépense de forces, nécessitée par l'exercice d'une profession. On savait déjà que l'innervation et la décrépitude suivaient toujours l'excès de dépenses des forces physiques et morales. Mais il n'était établi nulle part que la somme de maladies, qui incombe à l'ouvrier, est en rapport direct avec les demandes faites à ses forces musculaires. Les machines qui diminuent l'emploi des forces physiques de l'homme, sont les moyens les plus utiles pour prévenir les maladies. Les faits contenus dans ce rapport indiquent que l'inventeur d'une machine nouvelle diminue les maladies dans la proportion de l'économie des forces physiques qu'il procure.

Après cette lecture écoutée avec intérêt, M. Bousquet donne la description d'un nouveau mode de bec de gaz, dont il fait ressortir les avantages, et il demande, au nom de l'auteur de ce procédé, que notre Société nomme une commission pour lui en rendre compte.

Quelques membres font observer que le demandeur devrait s'adresser par écrit à notre Président et lui communiquer tous les renseignements qui permettent d'apprécier à sa juste valeur le procédé dont il s'agit. On passe donc à l'ordre du jour sur la proposition de M. Bousquet, et personne ensuite ne demandant la parole, la séance est levée.

Séance du 4 juin 1857.

—

PRÉSIDENCE DE M. MARCOTTE.

—

Après la lecture et l'adoption du procès verbal de la séance du 2 avril, M. le Secrétaire fait remarquer que le jour même où la société devait se réunir pour la tenue de sa séance du mois de mai, a eu lieu le décès de M. CATELIN, l'un de ses membres les plus distingués ; qu'elle devait naturellement suspendre ses travaux pour ne s'occuper que des honneurs funèbres à rendre à ce regrettable et bien regretté collègue sur la tombe duquel notre honorable Vice-Président, M. VAUCHER, a jeté quelques fleurs, au nom de notre compagnie qui avait été convoquée pour assister en corps à cette triste solennité. M. le Secrétaire ajoute que M. le Vice-Président de la Caisse d'Épargne des Bouches-du-Rhône a payé, le cortège étant arrivé au champ de repos, un juste tribut d'éloges à M. CATELIN, Président de cette Caisse, et qui, chéri des ouvriers en a reçu un dernier adieu, par l'organe de l'un d'eux, en termes fort touchants.

M. le Secrétaire perpétuel annonce aussi que M. le docteur et commandeur Bernardin BERTINI, membre correspondant, est mort, le 23 avril, à Barge (province de Saluzzo) sa ville natale, et qu'un autre correspondant, M. le Baron Louis Augustin d'HOMBRES-FIRMAS a cessé de vivre, le 5 mars 1857, à Alais (Gard) ville où il résidait.

M. P. M. ROUX dit quelques mots au sujet de pertes si douloureuses qu'il regarde comme bien difficiles à reparer.

M. MARCOTTE qui, depuis quelques jours, était absent de Marseille regrette d'autant plus de n'avoir pu, par cela seul, assister aux obsèques de M. CATELIN et rappeler alors, en sa qualité de Président, les qualités précieuses du défunt, que celui-ci ne fut pas seulement pour lui un excellent

collègue dans plusieurs sociétés, mais encore l'un de ses meilleurs amis.

M. Vaucher déplore également la perte de M. Catelin, dont le zèle et le talent bien connus se sont encore bien manifestés à la dernière séance où il a fait un rapport remarquable sur un sujet qui lui était familier.

Correspondance : Lettre de M. l'abbé Timon-David, membre actif, qui prévient ses collègues que le dimanche 21 juin, la chapelle qu'il a fait construire pour l'œuvre des jeunes ouvriers dont il est le digne directeur, sera consacrée et qu'il verrait dans la présence des membres de la Société de statistique à cette grande cérémonie une preuve de leur intérêt pour son établissement.

La Société répondant à cette invitation, s'empresse de se faire représenter spécialement à la solennité dont il s'agit, par MM. Fautrier, Rondelet, Chirac et P. M. Roux, engageant, d'ailleurs, tous les membres présents à y assister.

Lettre de l'Académie impériale des sciences, lettres et arts de Marseille, qui, le 21 mai dernier, annonçait qu'elle tiendrait une séance publique le 24 du même mois et témoignait le désir d'y voir assister notre Société. La députation d'usage a été nommée.

Lettre de M. B. Carle, plaine St-Michel 4, qui, concessionnaire d'un brevet d'invention sur l'économie et la parfaite combustion du gaz d'éclairage, se propose de faire une expérience tendant à démontrer la bonté de son procédé et à laquelle il serait flatté que des membres de la Société de statistique voulussent bien assister, etc. La Société charge une commission composée de MM. Vaucher, Gouirand et Rondelet, indépendamment du Président et du Secrétaire perpétuel, d'apprécier par cette expérience l'invention qui en aura été l'objet.

M. Monier, cours Lieutaud, n° 49, écrit aussi qu'étant l'inventeur d'un système qui consiste en des modifications

importantes des becs employés à la combustion du gaz, ainsi que des portes-verres et portes-boules des appareils à gaz et des lampes à régulateur, il désirerait qu'une commission nommée par la Société de statistique examinât son invention et en constatât les avantages.

Les membres appelés à faire un rapport sur le procédé signalé par M. Carle, sont désignés pour rendre compte de l'utilité de l'invention-Monier.

Lettre de M. Mariús Pau, Bd. Chave, 96, qui, ayant demandé, en 1854, l'une des récompenses promises aux industriels, et cela pour avoir imaginé un nouveau genre de fabrication des lacets, fut soumis alors à un examen qui ne pût être fait en grand et d'une manière complète, vient aujourd'hui réitérer sa demande, étant persuadé que la commission qui examinera son appareil en sera très satisfaite et lui votera conséquemment l'encouragement qu'il ambitionne.

MM. Chabrier, Chirac, E. Flavard et P. M. Roux sont invités à faire connaître à la Société la valeur du genre d'industrie dont il s'agit.

Sont ensuite déposés sur le bureau par M. le Secrétaire, les publications suivantes: 1° les observations météorologiques recueillies par M. Buys Ballot, directeur de l'institut météorologique, à Utrecht. — 2° La statistique actuelle de Buenos-Ayres (M. H. Guys veut bien se charger de donner une analyse de cette production); 3° le compte rendu des travaux de la Société de médecine de Nancy, pendant l'année 1855-1856; 4° *Poésies de Charles Auguste Grisot*, de Château-Neuf sur Loire, dépt. du Loiret (envoi de M. Dupuis, membre correspondant, à Orléans, qui les a publiées); 5° *le compte rendu des travaux de la Société d'agriculture, des belles lettres, sciences et arts de Rochefort*, année 1855-1856; 6° *l'économe praticien*, journal de la Société d'agriculture de Compiègne; 7° *le jeune ouvrier*

n° 8 ; 8° *un n° du bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de* Draguignan ; 9° *un* n° *du bulletin de la Société d'agriculture de la Sarthe*; 10° *la maladie de la vigne* expliquée par la théorie de Rosier et de Box sur la taille et l'ébourgeonnement, etc, par le Roy Mabille; 11° *la revue horticole* des Bouches-du-Rhône, mai 1857; 12° *la tribune artistique* et *littéraire* du *midi*, mars 1857; 13° *mémoire de la Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise*, n° 4; 14° *bulletin de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne*; 15° *travaux de la Société industrielle d'Angers*; 16° *bulletin de la Société des antiquaires de la Picardie, année* 1857, n° 1; 17° *note sur les lois de mortalité et de survivance aux différents âges de la vie humaine; sur la vie moyenne et la vie probable, dans la ville de Calais*, de 1700 à 1724 et de 1825 à 1852, par le docteur J. B. Boulenger, mars 1857.

Démissions. — La correspondance étant épuisée, M. le Président fait part d'une lettre qu'il a reçue de M. P. Ricard, annonçant que dans l'impossibilité de remplir ses obligations il se voit, à regret, forcé de donner sa démission de membre de la Société de statistique. Cette démission, mise aux voix, est acceptée, non sans que la compagnie reconnaisse les longs services de M. P. Ricard, comme membre actif.

La démission d'un autre membre M. Bousquet, est également annoncée par M. le Président qui, néanmoins, propose d'en ajourner l'acceptation, considérant qu'elle n'a pour motif rien qui se rattache précisément à la Société. Cette manière de voir est partagée par l'assemblée.

La Société s'occupe ensuite de divers objets d'administration intérieure, et, l'heure étant avancée, renvoie à la séance de juillet diverses lectures mises à l'ordre du jour, mais elle examine attentivement des productions de calligraphie du jeune Maurel qui en exécute même, séance tenante, et à la satisfaction générale.

Toutefois, M. le Président, sur la proposition d'un membre, renvoie à une séance ultérieure la discussion à prendre par la compagnie sur la manière de reconnaître le mérite du jeune MAUREL à qui il recommande de présenter alors, pour mieux témoigner son aptitude, un projet de diplôme, à son idée et fait à la plume par lui.

La séance est levée.

Séance du 2 juillet 1857.

PRÉSIDENCE DE M. MARCOTTE.

Le procès-verbal de la séance du 4 juin est lu et adopté sans réclamation.

Correspondance. — Elle présente les ouvrages et brochures déposés sur le bureau dans l'ordre suivant : le N° de juin 1857 de la *Revue horticole*; — les N°s de 926 à 924 des Annales du commerce extérieur, publiées par le ministère de l'agriculture et du commerce (envoi de M. le marquis de BAUSSET-ROQUEFORT ; — le N° 1, premier volume, *des Mémoires de la Société académique de Maine et Loire* ; — la continuation des observations météorologiques publiées par M. BUYS-BALLOT, directeur de l'Institut royal météorologique d'Utrecht; — le N° 38 de *l'Agronome praticien*, journal de la Société d'agriculture de Compiègne ; — un prospectus adressé par la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans, qui propose, pour un prix de 600 francs qui sera décerné en 1858, l'histoire du royaume d'Orléans.

Puis, le jeune MAUREL, qui s'était fait annoncer pour répondre à une invitation de M. le président, est introduit dans la salle où il achève bientôt, en présence de l'assemblée un modèle de diplôme, conçu et exécuté avec un rare talent et qui, seul, aurait suffi pour lui attirer toutes les sympathies, si déjà un grand nombre de connaisseurs n'avaient

admiré des œuvres sorties de la plume de cet intéressant enfant, œuvres remarquables au point de vue calligraphique et donnant même de belles espérances, quant au dessin, si les principes de cet art étaient étudiés. Aussi, les membres présents sont-ils unanimes pour voter au jeune MAUREL une médaille d'encouragement qui lui sera remise à la prochaine séance publique.

Rapport. — M. H. GUYS en fait un sur une brochure intitulée : *Buenos-Ayres, sa situation présente, ses lois libérales, sa population émigrante, ses progrès commerciaux et industriels* par M. BALEARCE. M. le rapporteur donne une analyse succincte de cette production, et se borne à parler de la partie matérielle, faisant connaître le principal commerce de Buenos-Ayres, sa navigation, ses exportations, ses importations. On apprend que le commerce général qui, en 1855, s'est élevé à une valeur de 76,304,929 fr. a dépassé celui de 1854 de 25,017,834 fr., la France n'y ayant participé que pour 10,909,310 fr., ce qui n'est guères conforme aux valeurs rapportées, suivant la direction des douanes, par les *Annales du commerce extérieur* publiés en France, par le ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.

L'auteur traite ensuite de la situation générale du pays et montre que tout y est en progrès ; que le libéralisme s'y fait remarquer et que les habitants y sont très-sympathiques aux Français ; que l'on y compte un chemin de fer, une banque, de beaux monuments ; que le climat y est très-salubre, la nourriture facile, saine et abondante ; que les étrangers y jouissent des franchises les moins équivoques sur les institutions utiles et de bienfaisance que la statistique de Buenos-Ayres dont il a été rendu compte l'an dernier, nous a fait connaître ; mais le peu de temps écoulé entre les deux publications empêche d'opérer un rapprochement qui permette de tirer des inductions significatives des

termes de comparaison qu'elles offrent l'une et l'autre.

Après ce rapport écouté avec intérêt, l'ordre du jour appelait la lecture d'un mémoire de M. Victor LEROY, concernant les céréales. Mais M. le président dit que, bien qu'ayant souscrit à ce qu'il fut mis à l'ordre du jour, la lecture ne devait pas en être faite en séance, autant à cause de sa longueur que parce qu'il a été présenté par une personne étrangère à la compagnie.

Quelques membres soutiennent cette manière de voir que d'autres combattent et M. le Secrétaire, surtout, ne conçoit pas que cette lecture ne pût être faite tout entière, si elle devait intéresser la compagnie.

M. le Président est d'avis de confier à un membre le soin d'en rendre compte, invite même M. le Secrétaire à remplir cette tache, et, la discussion fixée à ce point, on passe à la 3me partie de l'ordre du jour qui amène la communication, par M. LIONS, de l'Etat N° 3, du tableau statistique, par ordre alphabétique des plantes médicinales et économiques cultivées aux environs de Marseille ou qui y croissent spontanément. Cette continuation d'un tableau si bien commencé, précédé de quelques considérations d'un haut intérêt sur la botanique médicale, etc., fixe l'attention de la Société qui, par l'organe de M. le Président, adresse des remercîments à l'auteur et l'engage à persévérer avec le même zèle dans ses utiles recherches.

Remplacement du Bibliothécaire—Prenant ensuite en considération la remarque faite au nom du conseil d'administration, par M. le Secrétaire, sur la nécessité urgente de pourvoir aujourd'hui à la place du Bibliothécaire devenue vacante par la démission de M. BOUSQUET, la Société procède à cette nomination et M. SEGOND-CRESP, ayant réuni tous les suffrages, est proclamé conservateur-Bibliothécaire par M. le Président qui lève immédiatement la séance, plus rien n'étant à l'ordre du jour.

Séance du 6 août 1857.

PRÉSIDENCE DE M. MARCOTTE.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la séance du 2 juillet, M. le Président adresse quelques paroles de félicitation à M. SEGOND-CRESP nommé, à la dernière séance, conservateur bibliothécaire de la Société. M. SEGOND-CRESP répond d'une manière analogue à la circonstance, promettant de faire son possible pour justifier le choix dont il a été l'objet.

Correspondance. — Lettre de M. C. MARTIN-DAUSSIGNY, membre correspondant, à Lyon, qui fait hommage de deux brochures dont il est l'auteur, espérant pouvoir ajouter bientôt quelques travaux à ceux adressés aujourd'hui à la Société. L'une est intitulée : *description d'une voie romaine découverte, à Lyon, dans le quartier du jardin des plantes, en octobre* 1854 ; l'autre brochure a pour titre : *notice sur le perfectionnement de la peinture à huile par Jean de* BRUGES *au XVe siècle* (dépôt dans la bibliothèque et lettre de remercîment).

Lettre de M. le Sécrétaire de l'Institut impérial de France (académie des sciences) qui accuse réception à la Société et la remercie du tome 19e du Répertoire des travaux qu'elle publie.

Lettre de M. l'Éditeur de la *Revue des sociétés savantes* qui informe notre compagnie de l'envoi d'un mandat de vingt francs, montant de l'abonnement à un exemplaire de cette revue pendant l'année 1857. (Renvoi au conseil d'administration.)

Lettre de M. GEORGES, compositeur-typographe, qui adresse

le prospectus d'une méthode qu'il a perfectionnée et qui a pour but d'abréger le travail de la composition dans l'art typographique. M. GEORGES désirerait qu'une commission nommée par la Société prît connaissance de cette méthode dite tachéotype et fît un rapport à ce sujet. M. le Président nomme membres de la commission chargée de cet examen, MM. FEAUTRIER, CHAUMELIN et SEGOND-CRESP.

M. Maurice ALBENOIS, concessionnaire de la poudre dite insecticide-Bouvarel, exprime aussi dans une lettre le désir que la Société de statistique nomme une commission qui, après avoir constaté les résultats avantageux de cette poudre, fasse un rapport tendant, s'il y a lieu, à encourager cette découverte. Sont nommés membres de la commission appelée à l'apprécier, MM. CARPENTIN, LIONS et Henri GUYS.

Lettre de M. MAUREL père, qui, plein de gratitude pour la médaille d'encouragement accordée à son fils, dans la dernière séance, adresse, avec des remercîments sincères, une brochure imprimée, intitulée : *notice biographique sur le jeune Maurel, artiste calligraphe.*

Sont ensuite déposés sur le bureau les brochures et ouvrages suivants :

1° *Un rapport fait à la société d'agriculture* etc, etc. de la Marne, dans la séance du 1er mai 1857, *sur les travaux du congrès des délégués des sociétés savantes de France, dans sa session tenue à Paris, le* 15 *avril* 1857 *et jours suivants, par M.* SELLIER.

2° Les Nos 6 et 7 *de la tribune artistique et littéraire du midi*; revue mensuelle publiée sous les auspices de la société artistique des Bouches-du-Rhône.

3° *L'annuaire historique de Marseille pour* 1857, par Marius CHAUMELIN.

4° Les trois premières livraisons, janvier, février et Mars 1857, *de la revue des sociétés savantes,* publiée sous

les auspices du ministre de l'instruction publique et des cultes.

5° Le tome VII *des mémoires de l'académie des sciences, agriculture, arts et belles lettres d'Aix.*

6° Un volume in-8° de 422 pages, ayant pour titre *Rapport sur l'exposition universelle de* 1855, etc. par une commision spéciale de trois membres désignés par la Société libre d'émulation du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure.

7° Enfin, le XVIme volume grand in-folio, *de la Statistique générale de France*, adressé par M. Legoyt, membre correspondant, à Paris. (Lettre de remerciment.

La correspondance étant épuisée, M. Henry Guys communique une notice biographique et littéraire qu'il a composée sur son aïeul, Guys (Pierre-Augustin). Cette notice à laquelle est joint le portrait de P.-A. Guys, paraît mériter d'être insérée en entier, ainsi que le portrait, dans le Répertoire des travaux de la compagnie et devoir être tirée à part au nombre de cent exemplaires, en faveur de l'auteur ; ce qui est adopté.

Rapports. — M. le Secrétaire perpétuel a la parole pour rendre compte d'un mémoire manuscrit sur la culture des céréales et sur la confection du pain dans le département des Bouches-du-Rhône; mémoire soumis au jugement de notre Société de statistique, par M. O. Leroy

L'étendue de ce travail qui n'a pas moins de 104 pages, est justifiée par quelques recherches intéressantes et des vues pratiques attestant bien des connaissances en agronomie. Un peu plus d'ordre, toutefois, eut été à désirer, ne fut ce que pour répandre plus de clarté sur les richesses accumulées presque partout. Des notions historiques et statistiques sont contenues dans un premier chapitre, le second traite de la nature de notre sol, des espèces et

variétés de céréales qu'il convient d'y propager. Le 3e chapitre fait connaître les conditions à remplir pour améliorer et augmenter la production des céréales, spécialement celle du froment, et le tout est exposé en cinq paragraphes. Les divers engrais y sont successivement passés en revue. De nombreuses citations faites à propos prouvent que l'auteur a su puiser à de bonnes sources.

Passant à la 2me partie, c'est-à-dire à la panification, il développe suffisamment ce sujet important, quoi qu'il n'ait avancé que ce qu'il était indispensable de soutenir, suivant le plan qu'il s'était tracé.

En résumé, si le mémoire de M. Leroy n'est pas écrit d'une manière toujours attachante, quant au style, il abonde tellement en détails, en faits et en considérations pratiques que l'on ne saurait que l'apprécier favorablement. Nous pensons donc qu'il mérite d'être livré à l'impression et qu'un témoignage de sympathie doit être donné à l'auteur,

Ce rapport, livré d'abord à la discussion, puis mis aux voix, est adopté dans tout son contenu et renvoyé, conséquemment, à la commission des récompenses.

—L'ordre du jour appelle, en second lieu, un rapport, par M. Chabrier, au nom d'une commission composée de MM. Chirac et P.-M. Roux, sur une double invention ou plutôt sur un perfectionnement apporté par M. Marius Pau dans une machine déjà en usage pour fabriquer les lacets et pour tisser les cordons plats, ronds et façonnés. M. le rapporteur rappelle que l'an dernier la Société, ayant eu à s'occuper de ce genre d'industrie, avait cru devoir ajourner une décision jusqu'au moment où l'inventeur lui aurait fourni des renseignements complets. Aujourd'hui M. Pau présente deux machines admirablement confectionnées et y associe l'autorité d'hommes pratiques rendant hommage à son invention.

Le métier que la commission a vu fonctionner, est divisé

en deux parties sur chacune desquelles se fabrique à la fois un lacet qui peut être différent et de forme et de couleur par le même mouvement. Chaque partie constitue en quelque sorte un métier séparé, indépendant de celui placé au dessus ou au dessous de lui ; ce qui permet à la même personne de surveiller un certain nombre de métiers et n'exige pas un moteur plus puissant. Quand le fil casse, le mécanisme du compartiment sur lequel se manifeste cet accident, s'arrête de lui-même sans que la marche de la partie où se fabrique le 2e lacet soit suspendue. Cet arrêt de toutes les bobines fournissant au lacet en fabrication, est d'un avantage inappréciable, car il permet de reprendre le fil sans faire aucun nœud, et d'éviter les petits défauts que l'on rencontre avec d'autres appareils. Rien ne souffre non plus si l'accident a lieu sur plusieurs métiers desservis par la même femme, celle-ci pouvant reprendre les fils les uns après les autres.

M. le rapporteur, après avoir fait ressortir combien il serait avantageux pour Marseille, qu'elle possédât cette industrie, qui compte déjà en France plus de 20,000 métiers à lacets, occupant des milliers d'ouvriers dont le produit peut s'élever à 20,000,000 de francs, rend compte de la deuxième partie, si ingénieuse, destinée à ferrer 6 lacets à la fois.

M. Chabrier envisageant ensuite l'industrie de M. Pau, au point de vue d'utilité publique dans notre cité, y voit un puissant moyen de procurer du travail à cette classe nombreuse d'ouvriers, d'ouvrières et d'enfants réduits à l'inaction à cause des travaux trop pénibles ou abrutissants qui leur sont offerts, et il voudrait que l'on en profitât pour fonder à Marseille un vaste atelier de charité dont le travail extérieur dans les établissements hospitaliers, les asiles et les diverses œuvres de patronage des apprentis servirait à les indemniser d'une partie de leur dépense.

Par toutes ces considérations la commission a été unanime pour proposer à la Société d'accorder l'une des premières récompenses à l'habile industriel dont elle vient de signaler le mérite.

L'assemblée, après avoir écouté avec intérêt la lecture de ce rapport, en adopte les conclusions et en ordonne, conséquemment, le renvoi à la commission des récompenses.

En outre, la Société décide qu'une copie du passage du présent procès-verbal, concernant l'industrie de M. Marius Pau, lui sera transmise, conformément au désir qu'il a manifesté de la recevoir.

M. le Secrétaire rappelle qu'un congrès archéologique et un congrès scientifique se réuniront incessamment et qu'il est ordinaire que la compagnie se fasse représenter à ces sortes de solennités.

Délégations. — La Société de statistique voulant donner un témoignage du prix qu'elle attache aux travaux du congrès archéologique, délégue M. Carpentin, son vice sécrétaire, et M. Segond-Cresp, son bibliothécaire, pour la représenter à la 24e session qui se réunira à Valence, le 29 du courant, et les invite à se joindre à M. P.-M. Roux, son Secrétaire perpétuel qui, inspecteur divisionnaire de la société française pour la description et la conservation des monuments, est par cela même de droit représentant de la compagnie à ce congrès.

En outre, la Société délibère, à l'unanimité des suffrages, de déléguer pour la représenter à la 24e session du congrès scientifique de France, laquelle s'ouvrira le jeudi 3 septembre 1857, M. Segond-Cresp, bibliothécaire, indépendamment du Secrétaire perpétuel, de droit représentant de la compagnie à cette solennité, en sa qualité de sous-directeur de l'Institut des provinces pour le Sud-Est de la France.

Plus rien n'étant délibéré, ni proposé, la séance est levée.

Séance du 22 août 1857.

PRÉSIDENCE DE M. MARCOTTE.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la séance du 6 août, M. le Secrétaire fait remarquer que le conseil d'administration de la société a décidé que celle-ci se réunirait aujourd'hui, plutôt que le 1er jeudi de septembre, non seulement parce que la plupart de ses fonctionnaires seront absents pendant les premiers quinze jours de ce mois, mais aussi parce que la salle où elle tient ses séances ordinaires sera mise alors à la disposition du Conseil général des Bouches-du-Rhône.

M. MARCOTTE à qui des affaires de famille ont fait demander et obtenir sa permutation de la direction des douanes de Marseille, contre celle de Strasbourg, annonce son prochain départ et fait de tendres adieux à ses collègues, leur exprimant qu'il regrette d'autant plus de les quitter, qu'il a toujours vu un ami dans chacun d'eux. Il ajoute qu'il n'oubliera jamais les nombreuses marques de sympathie qu'ils lui ont données et que sa bonne confraternité ne cessera de se révéler dans ses relations ultérieures avec la Société.

M. P. M. ROUX, se faisant l'interprète des sentiments de la compagnie, dit combien elle regrette, elle aussi, d'être privée désormais de la collaboration de M. MARCOTTE, et qu'elle conservera également le souvenir de tout ce qu'un membre actif tel que lui a conçu, proposé et fait d'utile ; ce qu'elle reconnaîtra, sans doute, aujourd'hui, du moins en partie, en lui décernant le titre de membre honoraire et une médaille de vermeil.

A peine ces paroles sont prononcées que l'assemblée leur donne son assentiment par des applaudissements réitérés. M. MARCOTTE est donc proclamé, séance tenante, membre honoraire, et il est décidé qu'une députation se rendra chez lui pour lui remettre et le titre devant attester cette

nomination et la médaille d'honneur qui vient d'être votée.

Vivement ému, M. MARCOTTE remercie sensiblement la Société et lui témoigne toute sa gratitude.

Rapports. — L'ordre du jour appelait, en premier lieu, le rapport sur les travaux de la commission municipale du prix FELIX de BEAUJOUR, par M. H. GUYS, membre de cette commission. Mais M. GUYS n'étant pas présent à la séance, son rapport est ajourné.

— M. CHABRIER prend la parole pour faire, au nom d'une commission spéciale, un rapport sur deux lampes inventées par M. GUIGARDET et dont l'une est destinée à la pêche au phasquier, l'autre à l'éclairage, pendant la nuit, des travaux hydrauliques sous-marins.

Après avoir dit que notre collègue si regretté, M. CATELIN, a le premier, avec le concours de deux membres de la société, encouragé les essais de M. GUIGARDET, M. le rapporteur fait l'historique des deux inventions, rend compte des expériences auxquelles elles ont donné lieu et des avantages qui doivent en résulter pour la pêche et la navigation.

La lampe au phasquier occupe 50 centimètres de diamètre sur 20 centimètres de hauteur. L'appareil très-simple et assez solide, se fixe à l'extrémité d'un support horizontal en fer adapté par l'autre bout à un pivot sur l'étrave du bateau ; il consiste en une lampe semblable aux lampes à esprit de vin ordinaire et contenant une dissolution d'essence de térébenthine dans de l'alcool ; elle est garnie d'une cheminée en verre et surmontée d'un réflecteur argenté dont elle occupe le foyer. Une feuille de tôle, recourbée en forme d'abat-jour, se terminant par un tube à chapiteau percé d'issues pour la fumée, recouvre le réflecteur et la lampe, laquelle brûle pour *dix* centimes d'essence par heure.

Cette lampe remplacera bien les flambeaux résineux dont les pêcheurs se servent sur des étangs du littoral de la méditerranée pour attirer le poisson. Son emploi préviendra

les dangers de brûlure pour les hommes et d'incendie pour les bateaux, ainsi que l'inconvénient d'une fumée épaisse et incommode résultant de l'usage des flambeaux.

Dans les expériences faites, on a distingué les plus petits objets à une grande profondeur, et on a vu le rayon lumineux se propager assez loin pour permettre au pêcheur de surveiller les mouvements du poisson. Après avoir successivement parlé des avantages de la lampe au phasquier dans les divers systèmes de pêche, notamment pour la pêche si hasardée de la morue à la côte-est de Terre-neuve, M. le rapporteur, au nom de la commission, émet le vœu que l'on adopte promptement cette lampe qui, en évitant tout danger d'incendie, sera pour les pêcheurs une véritable fortune par l'économie de temps et d'argent qu'ils pourront en retirer.

L'autre lampe, celle sous-marine, dite merveilleuse par M. Guigardet, a 25 centimètres de diamètre sur 35 de hauteur; elle est alimentée aussi avec une dissolution de térébenthine dans l'alcool et est renfermée dans une cage cylindrique en verre, au fond de laquelle débouchent deux tubes conducteurs d'air, en tôle et reliés entre eux, et à un tube d'un diamètre double débouchant au centre du couvercle de la cage et servant de cheminée par des brides qui assurent au système une rigidité suffisante. Les tubes servent encore de tiges conducteurs pour placer la lampe à la profondeur voulue.

Voici maintenant le résultat des expériences faites devant la commission, les 20 et 21 du courant. Un plongeur revêtu d'un scaphandre a déclaré qu'il y voyait très bien à 5 mètres de profondeur et fait connaître exactement le millésime d'une monnaie qu'on lui avait fait passer. On lui avait remis aussi une planchette sur laquelle était tracé avec un crayon de bois, un polygone à angles rentrants, et on l'avait invité à s'approcher de la lampe jusqu'à ce qu'il put distinguer les

sommets du polygone et y planter des clous. Cette opération a réussi comme la première et la commission en a été si satisfaite qu'elle aurait voulu que la Société tout entière en eut été témoin.

M. Chabrier développe toutes les conséquences d'un tel système pour les travaux sous-marins les plus délicats et les plus difficiles, pour visiter dans la nuit les hélices, les chaines, les cables, les corps étrangers qui gènent parfois léurs mouvements, pour faciliter le placement des mines sous-marines, faire les sauvetages d'un navire et de marchandises naufragées, découvrir des machines infernales et en placer, etc.

« Vous pouvez être fiers, MM., dit en terminant M. le rapporteur, d'avoir été les premiers à encourager cette belle invention de notre époque, et, en présence des témoignages du gouvernement, qui constituent la plus grande autorité, vous ne sauriez mieux faire que de voter à M. Guigardet, une médaille d'honneur.

Ce rapport, écouté avec intérêt, est adopté dans tout son contenu, et l'assemblée délibère, à l'unanimité, qu'une médaille sera décernée à M. Guigardet, à la prochaine séance publique. Ensuite, MM. Carpentin, Feautrier et Chappelain proposent de recevoir membre actif, M. Bory, avocat, à Marseille. Cette proposition est prise en considération aux termes du règlement et personne ne demandant la parole, M. le Président lève la séance.

Séance du 1er Octobre 1857.

Présidence de M. Vaucher.

Le procès verbal de la séance du 22 août est lu et adopté sans réclamation

Correspondance. — Lettre de M. C. Guys, ancien consul, qui fait hommage à la Société d'un ouvrage qu'il vient de publier sous ce titre : *Guide de la Macédoine*, et qu'il serait heureux, dit-il, de voir fixer l'attention de notre compagnie.

Il donne une idée de cet ouvrage en s'exprimant ainsi : « ayant vu que peu de voyageurs ont parlé de cette contrée, l'ancien royaume d'Alexandre et qu'ils ne l'ont pas entiérement visitée, je pris des notes, quand j'étais sur les lieux et j'ai cru qu'il y avait opportunité de les publier, alors que la Macédoine doit bientôt avoir plus d'importance par le chemin de fer de la Croatie à Salonique, et par l'exploitation des riches mines qu'elle possède, ainsi que de celles des lieux circonvoisins.

« Par mes détails sur le commerce de cette contrée qui fut le grenier de la chretienté, je rappelle aux négociants de Marseille les avantages pour eux de renouer avec elle (nous y avons eu jusques à onze comptoirs.)

« Aujourd'hui le gouvernement turc est devenu plus docile, les pirates ne sont plus autant à craindre dans le long golfe de Salonique, surtout en présence d'un stéamer qui leur passerait dessus, et il n'y a plus de janissaires, la terreur de la Macédoine. J'invite donc les voyageurs qui, autrefois, redoutaient d'aller visiter cette partie intéressante de la Turquie, à s'y porter avec confiance. Salonique a conservé ses monuments anciens, dignes d'être remarqués. En parcourant le pays, on verra sur plusieurs points des restes encore précieux d'antiquités.

« Je m'adresse aussi aux numismatistes, leur faisant connaître des médailles que j'ai possédées et qu'ils peuvent se procurer, ainsi que d'autres des pays qui ont été en rapport avec la Macédoine, dans des temps anciens.

« Quant à l'appendice qui termine ce volume, j'ai pensé

qu'elle donnerait une idée du caractère des peuples qu'on aura à fréquenter et de leurs croyances religieuses actuelles... »

Lettre de M. Octave Teissier, receveur municipal de la ville de Toulon, membre correspondant, qui adresse une brochure dont il est l'auteur et ayant pour titre : *Situation économique de la France*, en 1855 *et en* 1856 (in 12, de 48 pages, Toulon, 1857.) M. Teissier propose en même temps de recevoir membre correspondant, M. Lambot-Miraval, l'un des agronomes les plus distingués du département du Var.

M. Lambot-Miraval écrit lui-même à M. le Président pour demander ce titre et adresse une brochure qu'il a publiée récemment *sur les moyens de reverdir les montagnes et de prévenir les inondations.*

M. Gustave Levrat, correspondant, à Lyon, sollicite aussi un diplôme de membre correspondant et pour M. Fahrœus, Ministre de l'Intérieur et Statisticien célèbre, en Suède, et pour M. le docteur V. Renard, secrétaire général de la société impériale des naturalistes de Moscow. Toutes ces demandes sont prises en considération aux termes du règlement.

Lettre de M. Guigardet qui, ayant reçu de M. le Secrétaire perpétuel de la société, l'avis que celle-ci lui a voté une médaille d'honneur pour la lampe sous-marine qu'il a inventée et proposée comme devant rendre d'immenses services à la navigation et aux travaux hydrauliques, s'empresse de remercier sincèrement la compagnie de ce témoignage si précieux qui, dit-il, d'une très grande valeur pour lui, sera mis sous les yeux du Gouvernement pour montrer que la Société de Statistique de Marseille sait récompenser dignement les importantes découvertes.

Lettre de M. Magloire Giraud, correspondant, à St-Cyr (Var) qui envoie un manuscrit intitulé : *Archives paroissiales ou statistique religieuse de la Cadière, faisant suite à l'histoire du prieuré de St-Damien, etc.* M. Chirac est chargé du rapport à faire sur cette production.

Sont ensuite déposés sur le bureau pour être confiés à la garde de M. le Bibliothécaire, les ouvrages suivants : 1° les tomes 2 et 3 des *Annales de l'Académie de Macon;* 2° une brochure publiée sous ce titre : *Etude sur les Associations des jeunes ouvriers*, par notre honoré collégue, M. l'abbé Timon-David qui adresse aussi le n° 12, Août 1857, du journal le *jeune ouvrier*, ainsi que la table des matières du premier volume de ce journal.

La correspondance étant épuisée, M. le Secrétaire dit que le 26 août dernier, une députation nombreuse a été rendre visite à M. Marcotte et lui a porté le diplôme de membre honoraire, ainsi que la médaille de vermeil décernés, le 22 du même mois. En lui remettant ces hauts témoignages d'estime, M. le Secrétaire lui a exprimé de nouveau combien avaient été vifs les regrets que l'annonce de son départ de Marseille avait inspirés à la Société.

M. Marcotte a répondu de la manière la plus touchante, et comme il l'avait fait, dans la séance précitée, qu'il lui était infiniment pénible de se séparer de ses collégues, mais qu'il ne laisserait échapper aucune occasion de se rapprocher d'eux et ferait, quoique devenu membre honoraire, ce qui dépendrait de lui pour entretenir des relations suivies avec eux. Enfin, il a embrassé avec effusion tous les membres de la députation.

Immédiatement après ce récit, M. P.-M. Roux est appelé à rendre compte oralement de sa mission comme délégué de la compagnie au congrès archéologique de Valence et à celui scientifique de Grenoble. Bien que son intention ait été seulement de parler des travaux des sections, auxquels il a pris une part plus ou moins active, il donne, néanmoins, une idée de l'ensemble des actes de ces congrès, afin de faire ressortir des différences notables entre ces actes et ceux de diverses autres solennités analogues. Il n'y a pas eu de ces grandes fêtes, ni de ces réunions des corps savants de la localité, par

lesquelles on s'est plu, ailleurs, à honorer ces sortes de solennités. Mais on a, toutes choses égales, beaucoup plus fait et mieux procédé, quant à la solution des questions posées, que dans la plupart des autres sessions.

Les détails dans lesquels M. P.-M. Roux est entré sont trop nombreux pour être contenus dans un simple procès-verbal. Il renvoye, d'ailleurs, à l'exposé des actes du congrès, exposé où probablement rien ne sera omis des communications faites et des discussions auxquelles elles ont donné lieu. M. le Rapporteur s'empresse, en outre, de laisser à M. Segond-Cresp, autre délégué de la compagnie au congrès de Grenoble, le soin de rendre compte, à son tour, de sa mission, cet honorable collégue ayant été l'un des Vice-Présidents de la 2me section, où il a joué un rôle assez actif.

M. P.-M. Roux ne termine pas sans faire remarquer qu'ayant abordé la 5e question du programme, il a proposé de manifester le désir de voir établir dans chaque département une Société de statistique semblable à la nôtre ; ce qui n'a pas été mis aux voix, alors que les bons esprits s'attendaient à un vote entièrement affirmatif, tandis que longtemps auparavant, au congrès d'Orléans où la même proposition fut faite, on l'adopta avec un remarquable empressement. C'est donc bien encore ici le cas de dire: *tot sensus, tot capita.*

— A M. P.-M. Roux succède M. Segond-Cresp qui, dans un rapport (1) écrit, présente, en peu de mots, un rapide aperçu de quelques-uns des travaux de la 2me section ; il signale les orateurs qui ont pris le plus de part à ces travaux. On voit avec plaisir que M. Segond-Cresp s'est attaché, lui aussi, à résoudre une importante question, celle du crédit agricole, et qu'il a traité son sujet de manière à captiver l'attention de ses auditeurs.

(1) Pour mieux faire connaître ce rapport, nous croyons devoir en donner le texte, à la fin du présent procès-verbal.

— L'ordre du jour amène, en 3me lieu, la lecture d'un rapport de M. H. Guys, sur le dernier concours au prix de Félix de Beaujour. C'est en qualité de membre de la commission chargée d'examiner les ouvrages qui auraient pu être envoyés à ce concours, que M. Guys rend compte de ce qu'elle a fait, des séances tenues par elle, d'un seul ouvrage qui a été présenté ; il donne une courte analyse de ce travail et le signale non-seulement comme offrant de bons et nombreux renseignements, mais aussi comme ne laissant pas peu à désirer, il ajoute que M. Clappier, nommé rapporteur, a développé avec talent les diverses observations faites par la commission qui a fini par accorder le prix à l'auteur du travail dont il s'agit. « Toutefois, la même Commission, c'est ici M. Guys qui parle, revenant aux observations faites lors des autres concours sur les glanages successifs auxquels seraient obligés de recourir les futurs concurrents, et en reconnaissant toute la justesse, a émis le vœu que le Conseil municipal se pourvût auprès de qui de droit pour que le legs de feu M. le Baron de Beaujour concourût aux frais d'un professeur d'économie commerciale qui viendrait, tous les hivers, de Paris et tiendrait un cours gratuit pour le public marseillais que cette science peut intéresser.

M P.-M. Roux annonce que fort heureusement le vœu émis par la commission, n'a nullement été pris en considération, car c'eut été s'éloigner des vues de M. Félix de Beaujour que d'agir dans ce sens.

Plusieurs membres, notamment M. Segond-Cresp, parlent comme M. P.-M. Roux, faisant observer qu'il est surprenant que la commission n'ait pas fait attention que l'on doit avant tout respecter la volonté du testateur.

La discussion fixée à ce point, la parole est donnée à M. Lions pour l'exposition d'un nouveau plan d'établissement de la Flore médicale et industrielle qu'il a entreprise. Ce ne

sera pas seulement aux environs de Marseille, mais dans tout le département des Bouches-du-Rhône, que M. Lions cherchera désormais à relever les végétaux utiles (spontanés ou cultivés.)

Un tableau statistique, en dix colonnes, est destiné à contenir tout ce qui se rattache au travail conçu par notre honoré collègue. Mais il commencera par réunir en un seul tableau, les trois états qu'il a déjà produits à la Société, lesquels renferment ensemble 405 végétaux; il y en joindra 425 autres; ce qui en élèvera le chiffre à 830. Cette réunion faite, il mettra de nouveau son travail sous les yeux de ses collègues, et il se promet bien de poursuivre continuellement l'idée d'ajouter à son recueil pour le rendre aussi complet que possible.

La Société applaudit à cette communication et engage beaucoup M. Lions à persévérer dans son utile projet.

Election des membres du conseil. — Conformément à une délibération prise dans la séance du 5 mars dernier, que désormais la nomination des membres du conseil d'administration aura lieu chaque année, dans la première séance d'octobre, mais que les fonctionnaires nouvellement élus n'entreront en fonctions qu'en janvier de l'année subséquente, la Société procède au renouvellement de son conseil par voie de scrutin et il en résulte que ce conseil, pour l'année 1858, est ainsi composé :

Président : M. Vaucher.
Vice-Président : M. Carpentin.
Secrétaire perpétuel : M. P.-M. Roux.
Vice-Secrétaire : M. A. Lucy.
Annotateur de la 1re classe : M. Mortreuil.
Annotateur de la 2e classe : M. Sapet.
Annotateur de la 3e classe : M. Gentet.
Conservateur bibliothécaire : M. Segond-Cresp.
Trésorier : M. Lions.

Remarques de M. le Secrétaire perpétuel. — Les élections ainsi terminées, M. P.-M. Roux fait remarquer que des membres à qui des jetons d'argent ont été décernés en récompense de la communication de travaux de statistique locale, ont fait imprimer ces travaux ou les ont consigné sans permission dans certains journaux, bien qu'ils fussent devenus la propriété de la compagnie. Il désirerait, dans l'intérêt de la publication faite par celle-ci, ne voir plus se reproduire un pareil état de choses. Il ajoute que depuis longtemps, on ne rend plus compte de nos séances dans la *Gazette du Midi*, de sorte qu'il serait inutile, si cela continuait, que la Société souscrivit de nouveau à ce journal. Il y a lieu évidemment d'engager les membres chargés des articles dont il s'agit, de mettre à remplir leur tache tout le zèle dont ils ont donné, d'ailleurs, tant de preuves.

Enfin, M. P.-M. Roux a vu avec peine, dans certaines feuilles, que l'on ait omis de signaler des actes de notre Société, assez dignes d'être connus. Ainsi, par exemple, il n'a été dit mot, dans la *Tribune*, du don fait dans le temps à la Société artistique, de la somme de 200 francs, à titre d'encouragement, tandis qu'on a fait ressortir des choses bien moins importantes et même sujèttes à contestations. M. P.-M. Roux pense qu'il aura suffi d'indiquer ces omissions pour qu'il ne soit plus nécessaire d'en noter de semblables, car on ne saurait supposer que des personnes aient l'intention de mettre sous le boisseau les actes de notre Société. L'assemblée partage cette manière de voir.

Candidat proposé. — Enfin, MM. Vaucher, Segond-Cresp et P.-M. Roux propose de recevoir membre honoraire, M. le docteur Jules Cloquet, l'une de nos illustrations médicales. Cette proposition est prise en considération aux termes du réglement, et personne ne demandant la parole, M. le Président lève la séance.

Rapport fait à la séance du 1er octobre 1857. à la Société de Statistique, par M. SEGOND-CRESP, *son bibliothécaire, délégué au Congrès Scientifique de Grenoble, sur la part qu'il a prise à ce Congrès.*

MESSIEURS,

Votre Secrétaire perpétuel que sa qualité de sous-directeur de l'Institut des Provinces pour le Sud-Est de la France, appelait à siéger comme votre délégué de droit au Congrès scientifique de Grenoble, vient de vous présenter oralement, avec la hauteur de vue qui le caractérise, un exposé de l'ensemble des travaux de ce Congrès qui l'avait nommé son deuxième vice-président général et dont il a eu l'occasion de présider en cette qualité toutes les sections réunies.

La tâche de votre bibliothécaire que vous lui avez adjoint comme second représentant sera donc bien restreinte.

Nous devons à l'influence méritée dont votre Secrétaire-perpétuel jouit dans les Congrès, à la position éminente qu'il occupe, à sa bienveillance pour nous, d'avoir été élu l'un des vices-présidents de la deuxième section de cette assemblée.

Notre compte rendu ne sera qu'un aperçu rapide et concis de quelques-uns des nombreux travaux de cette section à laquelle étaient soumises les questions concernant *l'agriculture, l'industrie et le commerce.*

Grenoble qui nous a tous si bien accueillis, y comptait quelques-uns de ses citoyens aussi modestes que dévoués à l'intérêt public :

M. PAGANON, conseiller à la cour impériale, Président de la Société d'agriculture ;

M. l'avocat REYNAUD, premier adjoint, membre du Conseil général de l'Isère ;

M. Gueymard, ingénieur en chef des mines en retraite ; Doyen honoraire de la Faculté des sciences, qui a doté le Muséum d'un cabinet de minéralogie des plus remarquables ;

M. le chevalier Burdet, professeur à l'Ecole de droit ;

M. l'avocat Gariel, l'un des secrétaires de la section et dont l'intelligence égale le dévouement à la science ;

M. le comte de Galbert, vice-secrétaire de la Société zoologique des Alpes, auquel le département de l'Isère doit la création d'un magnifique établissement de pisciculture dont nous sommes chargés de vous offrir un plan.

MM. Breton frères, occupant, tous, dans l'administration ou l'industrie, les rangs les plus honorables.

M. Verlot, le créateur intelligent des cultures du Jardin des plantes.

M. l'abbé Durosoy et beaucoup d'autres dont les noms échappent à la rapidité de notre analyse.

Cette section qui a nommé pour son Président M. de Brive, membre du Conseil-général de la Haute-Loire, comptait encore parmi ses membres les plus assidus :

MM. Allard, délégué de la Société d'agriculture du Nord.
Bailly de Merlieux, secrétaire-général de la Société impériale d'horticulture de Paris.
de Bancenel, chef de bataillon du génie, dans le Doubs.
Challe, d'Auxerre.
de Cumont, de la Sarthe.
Dupuis, vice-président du tribunal civil d'Orléans.
Dumas, professeur au collège de Valence.
Gaugain, trésorier de l'Institut des Provinces.
de Genouilhac, d'Ile-et-Vilaine, membre de cet Institut.
le docteur Herpin, de Metz.
Mahias, avocat, à Rennes.

MM. Adolphe PERIER.
de PINAT, de l'Hérault.
ROBIOU de la Tréhonnais.
ROSTAN, du Var, membre de l'Institut des Provinces,
SIEYES, de la Drôme.
SÉNÈCLAUSE, de la Loire, etc., etc.

Le département des Bouches-du-Rhône, l'un de ceux qui avaient fourni au Congrès le plus grand nombre d'adhérents, comptait notamment dans cette section votre infatigable Secrétaire, ainsi que M. de RIBBES, l'auteur de *Pascalis,* M. AUTHEMAN, de Cassis, etc., etc.

Vous citer ces noms, c'est vous mettre à même d'apprécier l'importance des discussions qui ont eu lieu.

Parmi les 19 questions inscrites au programme de la section, les 1, 5, 6 et 14 ayant pour objet des intérêts généraux, ont particulièrement fixé son attention.

La première, « *Quels seraient les moyens les plus* « *efficaces de s'opposer aux dévastations des torrents et des rivières* » était d'un intérêt palpitant pour le troisième arrondissement de notre département qui a tant souffert des débordements du Rhône.

Après une longue discussion à laquelle M. de RIBBES a pris la plus grande part, traçant avec l'éloquence du cœur cette dévastation incessante des Alpes françaises par le déboisement, — la section, persuadée que le Congrès ne pouvait indiquer un remède absolu pour un mal qui avait des causes si multiples, a pensé qu'il fallait tenir compte, avant tout, des circonstances locales et ne dédaigner aucun des moyens proposés.

C'est ce qui a été fort bien résumé dans le vœu que le Président, M. de BRIVE, a rédigé et que l'assemblée a adopté à l'unanimité. Le voici : « la deuxième section du Congrès, « sur la première, la seconde et la troisième question de « son programme, est d'avis que, s'il ne dépend pas de

« l'homme d'arrêter complétement les effets des inonda-
« tions,il est possible de les atténuer par l'emploi, suivant
« les circonstances locales, du reboisement, du gazonne-
« ment, des barrages, des fossés horizontaux, des reser-
« voirs,du drainage, du curage des cours d'eau ; et que
« la législation et l'organisation actuelle du service hydrau-
« lique et forestier sont insuffisantes pour prévenir les fu-
« nestes défrichements des pentes rapides des montagnes,
« pour restreindre les pâturages excessifs et destructifs et
« pour assurer le rétablissement et la durée des bois et
« des gazons.

La cinquième question « *Quelles sont les meilleures me-
« sures à prendre pour établir une bonne statistique
« agricole,* » présentait un intérêt particulier pour ceux qui ont l'honneur de siéger parmi vous. Aussi, votre Secrétaire qui a constamment assisté aux travaux de la deuxième section, s'était il fait inscrire des premiers pour traiter cette question sur laquelle il a dû prendre plusieurs fois la parole.

Résumant toute la discussion dans une chaleureuse improvisation, il a refuté avec autant de force que de courtoisie les divers systèmes exposés par les orateurs qui avaient pris la parole, et il a démontré l'impossibilité d'établir une Société de Statistique pour chacune des 40,000 communes de l'Empire, ayant fait comprendre même l'impuissance des commissions cantonnales dont le nombre n'est pas moindre de 2,000.

Exposant ensuite tous les avantages de la création d'une société départementale siégeant au chef-lieu et correspondant avec une société centrale établie à Paris, il a répondu à ceux qui lui demandaient si de semblables sociétés départementales existaient et si elles produisaient quelques travaux, il a répondu, disons-nous, en déposant sur le bureau la collection complète de vos travaux en dix-neuf

volumes. Je vous avoue, Messieurs, n'avoir pas bien compris les doutes de quelques membres sur l'utilité d'une Société de Statistique par département, en considérant que Grenoble peut se glorifier d'avoir depuis longtemps organisé une société semblable pour l'Isère. Il est vrai qu'à Grenoble la statistique n'a point encore obtenu toutes les sympathies qu'elle mérite.

La sixième question était « *Les moyens employés actu-« ellement pour la désinfection des matières fécales nui-« sent-ils ou non aux qualités de l'engrais?* »

Cette question que l'administration municipale de Grenoble avait indiquée au Congrès, était pour cette ville d'un grand intérêt.

A Marseille l'enlèvement des fosses est une cause de dépense pour le propriétaire ou le locataire; à Grenoble c'est un revenu, faible, si l'on veut, — Mais c'est un revenu te l'administration municipale gardienne vigilante des intérêts de tous, poursuivait depuis plusieurs années ce triple résultat de maintenir aux propriétaires les revenus que leur donnent les fosses d'aisances établies dans leurs maisons, d'anéantir tous les dangers d'insalubrité pour la ville et pour les vidangeurs, de conserver aux engrais, si nécessaires dans un département agricole, toute leur puissance chimique.

M. Reynaud, premier adjoint, nous a exposé avec cette clarté et cette intelligence administrative qui le caractérisent, tout ce que la ville avait essayé, adopté depuis nombre d'années.

M. Gueymard, mettant ses grandes connaissances à la portée de tous, nous a fait connaître les résultats obtenus par la science, résultats pratiques des plus simples que tous fermiers, tous propriétaires peuvent obtenir; résultats non brévetés et dont les avantages sont résumés par la décision suivante.

« La section est d'avis que les moyens employés actuel-
« lement pour la désinfection des matières fécales et spé-
« cialement le sulfate de fer, loin de nuire aux qualités
« de l'engrais, lui sont éminemment utiles. »

La quatorzième question : « *Des meilleurs moyens pour*
« *organiser un crédit agricole.* »

Votre bibliothécaire s'était fait inscrire pour traiter ce sujet. Ne voulant point examiner les causes premières de l'affaiblissement de la propriété dont il faudrait rechercher le principe dans un ordre d'idées, d'une sphère trop élevée; acceptant le fait accompli, il a indiqué, parmi les causes secondaires, des souffrances de la propriété agricole, et des embarras qu'elle éprouve pour obtenir le crédit qui lui serait si nécessaire :

1° Les tendances des grandes populations urbaines dont la voix impérieuse exige la vie à bon marché, alors que tout augmente et que la campagne se dépeuplant, la main d'œuvre y suit également la progression ascendante de l'époque.

2° La limitation du taux de *l'intérêt* conventionnel.

3° Les difficultés de tous genres qui environnent le prêt hypothécaire fait au propriétaire rural, si le prêteur n'est pas *le crédit foncier*.

4° La lenteur des procédures d'ordres.

Il a soutenu qu'il ne fallait point, s'abandonnant aux tendances qui précipitent la société, demander à un monopole plus ou moins exhorbitant un secours qu'il était et serait impuissant à donner; mais qu'il fallait, au contraire, rendre à l'activité individuelle et au concours de tous la part qui leur est due dans le mouvement social, et les faire profiter des récentes modifications légales que l'on a accordées au crédit foncier de France.

M. Reynaud a, par des considérations pratiques, fait ressortir les lenteurs des ordres judiciaires.

M. de Genouilhac a manifesté la crainte que la facilité d'emprunter ne fut nuisible à la propriété.

M. le Président de Brive, résumant la discussion, a proposé à l'assemblée qui l'a adoptée la résolution suivante :

« La section est d'avis que l'un des meilleurs moyens de « favoriser le développement du crédit agricole, est une ré- « forme plus complète du système hypothécaire et qu'en « attendant qu'elle puisse être opérée dans la législation, on « devrait accorder à tous les prêteurs une partie des privi- « lèges réservés en ce moment au crédit foncier. »

Ces décisions soumises à l'assemblée générale du Congrès ont été par lui adoptées à l'unanimité.

Le Secrétaire-général, M. Albert-Dubois, retracera dans les comptes-rendus imprimés du Congrès toutes ces discussions variées, pleines d'intérêt et de bienveillance, auxquelles les hommes les plus remarquables étaient venus apporter le contingent de leurs lumières et de leur dévouement au bien public.

Pour nous, Messieurs, nous ne séparerons jamais dans notre souvenir le Congrès de Grenoble de l'honorable mission d'y avoir été l'un des représentants de la Société de statistique de Marseille.

Séance du 5 *novembre* 1857.

—

PRÉSIDENCE DE M. VAUCHER.

M. Matheron, membre honoraire et M. le Comte de Ripalda, membre de la commission centrale de statistique de Madrid, assistaient à la séance.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 1er octobre.

Correspondance : — Lettre de M. Greterin, directeur

général des Douanes et des Contributions indirectes, qui adresse un exemplaire du tableau général des mouvements du cabotage, en 1856; tableau qui vient d'être publié. (Dépôt de ce précieux document dans la bibliothèque de la Société et lettre de remercîment à M. GRÉTERIN.

Lettre de notre collègue, M. l'abbé TIMON-DAVID, directeur de l'Œuvre de la jeunesse, qui, nommé récemment chanoine honoraire de la cathédrale, a cru avec raison que notre compagnie tout entière, étant solidaire de la conduite de chacun de ses membres, n'apprendrait pas sans un certain intérêt la promotion dont il a été l'objet et qu'il doit, dit-il modestement, moins à ses mérites qu'à la bienveillance de Mgr l'Evêque dont il pense que l'intention a été d'honorer l'Œuvre de la jeunesse plutôt qne son directeur.

La Société prend beaucoup de part à cet avancement mérité, ne se dissimulant pas l'honneur qui en rejaillit sur elle.

Lettre de M. Gustave LEVRAT, membre correspondant à Lyon, qui adresse quelques exemplaires de deux opuscules intitulés, l'un : *Causes de détérioration chez les coléoptères ;* l'autre : *Emploi de l'éther comme moyen de dissolution de l'oléine transsudante chez les coléoptères.*

Lettre circulaire annonçant l'ouverture des séances générales de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.

Sont ensuite déposés sur le bureau, 1° la deuxième livraison, tome 1, des *Annales de la Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts, et belles lettres du département de la Loire,* mois d'avril, mai et juin 1857.

2° Le programme des prix proposés, pour les années 1858, 1859 et 1860, par l'Académie impériale des sciences, belles lettres et arts de Rouen.

2° Le numéro 40, juillet 1857, de l'*Agronome praticien,*

journal de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Compiégne.

4° Le *Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses de la 22e et de la 23e année* (1855-1856)

5° Quelques exemplaires d'une brochure intitulée : *La divine comédie de* Dante ALLIGHIERI, 1er *chant de l'Enfer*, 3e, 10e, 24e, 25e, *du Paradis*, traduits en vers français avec notes, par Hippolyte TOPIN, membre correspondant, à Florence.

6° Le n° 39, septembre 1857, de la *Revue horticole de Marseille*.

7° La 1re livraison, juillet 1857; tome 3e, de la *Revue des Sociétés savantes, publiées sous les auspices du Ministre de l'instruction publique et des cultes.*

8° Le *Recueil des délibérations et des vœux du Conseil général des Bouches-du-Rhône* (session extraordinaire de 1856 et session ordinaire de 1857.)

9° Une brochure ayant pour titre : *Sulla necessita e possibilita de rendere di competenza dei giudici de circondario i procedimenti di espropriazione forzata, etc.*, (in-8° de 42 pages, 2e édition, Naples 1856) par Gennera SERENA, qui écrit d'avoir été engagé par M. TURCHETTI de Florence, à Fuccechio, à présenter ce travail pour obtenir le titre de membre correspondant de notre Société. Sur la proposition de quelques membres, cette demande est ajournée jusqu'à ce que M. TURCHETTI, membre correspondant, nous ait fourni des renseignements sur M. SERENA.

10° Enfin, quatre brochures adressées par l'auteur, M. Jules ITIER, membre correspondant, et dont voici les titres : — *De la Chine considérée au point de vue du débouché qu'elle peut offrir à l'industrie viticole*, 1849, — *De la naturalisation, en France et en Algérie, de plusieurs plantes textiles originaires de la Chine, et de l'application des procédés chinois à la préparation des filasses*. 1851. —

Rapport de la commission de la Société d'agriculture de l'Hérault, chargée de l'examen de la question du soufrage de la vigne, 1856. — *Du Sorgo sucré* (holcus saccharatus) KAO-LIEN *de la province de Kwong-tong* (Chine), 1857.

Toutes ces productions sont confiées à la garde de M. le bibliothécaire.

La correspondance étant épuisée, M. le Président dit que nous devons nous féliciter de voir présents à la séance, deux statisticiens recommandables : M. MATHERON et M. le Comte de RIPALDA ; M. MATHERON, membre honoraire, qui, absent depuis quelques années de Marseille, est venu y résider de nouveau et ne pourra qu'être utile à notre Société, aux travaux de laquelle il a concouru comme membre actif avec autant de zèle que de talent; M. le Comte de RIPALDA, membre de la commission centrale de statistique de Madrid, qui, de passage à Marseille, a exprimé le désir d'entretenir des relations suivies avec notre ville et demandé la permission de commencer dès aujourd'hui à faire une lecture sur l'état de la statistique en Espagne.

Ayant obtenu la parole, M. de RIPALDA se livre avant tout à des considérations historiques, à partir de 1359 jusques en 1854, époque à laquelle le gouvernement sur la proposition de S. Ex. le duc de VALENCE, ayant reconnu le besoin d'une Statistique plus exacte, fit faire un nouveau récensement général de l'Espagne, récensement dont il est résulté qu'en mai dernier on a pu constater que la population était dans ce royaume de 15,518,516 personnes, au lieu de 12,162,872, d'après l'ancien récensement, et on pense que des rectifications que l'on prépare éleveront le chiffre à plus de 16,000,000 d'habitants ; ce qui ferait une augmentation de 31 pour cent.

M. de RIPALDA parle ensuite de quelques statistiques partielles et fait entrevoir que la Statistique générale des

diverses branches administratives s'exécutera insensiblement comme dans d'autres pays avancés en statistique.

Des commissions cantonales ont été créées et ont bien fonctionné parce que le pays a répondu dignement à la confiance du gouvernement dont il a secondé les louables intentions. On a commencé par le dénombrement de la population et l'appréciation du territoire sous tous les rapports. En un mot, il est évident qu'avec les dispositions qui se manifestent, l'Espagne ne le cédera bientôt à aucune autre nation pour les investigations statistiques.

Après cette communication écoutée avec intérêt, M. le Président en remercie sincèrement l'auteur à qui il est d'avis de décerner, conformément aux statuts, un diplôme de membre correspondant.

M. le Secrétaire pense que ce diplôme pourrait être accordé, séance tenante, ne fut-ce que pour éviter des frais d'envoi.

M. de Ripalda remercie M. le Secrétaire perpétuel, mais il tient à ce que le mois d'expectative, voulu par le réglement, depuis la proposition jusques au scrutin, soit observé pour lui comme pour les autres candidats.

— La parole est ensuite à M. Carpentin qui fait, au nom d'une Commission spéciale un rapport sur la poudre insecticide Bouvarel. Il débute par quelques mots sur l'incrédulité qu'a rencontrée et que rencontre encore cette poudre. Mais des expériences ont été faites en présence d'hommes sérieux et il est résulté de leur examen que l'on ne peut se refuser de reconnaître comme jouissant à un haut degré, de la vertu insecticide, la poudre dont il s'agit, lorsqu'elle est employée convenablement. Les mouches, les punaises, les autres insectes qui infestent nos lits, ont été détruits instantanément dans de nombreuses expériences faites aux casernes du 58e régiment de ligne, aux locaux du génie, au Lycée impérial, aux hôpitaux, aux prisons, etc., et ce qui

ajoute à l'importance de la poudre insecticide, c'est qu'elle est inoffensive pour l'homme.

M. le rapporteur ne s'est pas borné à fixer l'attention de ses collègues sur l'efficacité de ce moyen pour la destruction de la vermine, il en a démontré aussi l'utilité que l'économie particulière et le commerce du lainage, des fourrures et de la pharmacie doivent retirer de l'usage de cette poudre.

Nous bornons là l'analyse des détails consignés dans le rapport de M. Carpentin, il faudrait les retracer textuellement pour mieux faire comprendre les résultats concluants d'expériences faites pendant trois mois. Aussi, les conclusions qui sont de renvoyer et ce rapport et la demande de M. Albenois devant la commission des récompenses, sont adoptées à l'unanimité.

Renvoi de la séance publique. — On agite ensuite la question de préciser l'époque de la tenue de la séance publique, cette année, et qui a dû être ajournée jusqu'à ce jour à cause du départ de M. Marcotte, Président, comme par d'autres motifs indépendants de la bonne volonté de la Société. On est généralement d'avis de renvoyer cette solennité au premier semestre de l'année 1858.

M. Rondelet propose d'ajouter au programme des questions pour le concours de cette année, lequel doit être et parce qu'il doit être également ajourné,des questions sur des sujets de statistique générale. Une discussion s'élève à cet égard; des membres appuyant la proposition que le plus grand nombre combat et il est décidé de laisser au Conseil d'administration le soin de déterminer l'opportunité ou l'inopportunité de la proposition.

Nomination de membres. — M. le Secrétaire, appelé à rendre compte du mérite et des qualités de trois candidats pour le titre de membre correspondant, fait un rapport très favorable sur les travaux de chacun d'eux. Le premier

M. FAHRŒUS, ministre de l'intérieur en Suède, n'est pas seulement recommandable par sa position sociale, mais encore par ses connaissances profondes en statistique; le second, M. le docteur V. RENARD, Secrétaire de la Société impériale des naturalistes de Moscou, est versé dans les sciences physiques et naturelles, et le troisième, M. LAMBOT de MIRAVAL, est un agronome distingué dont la brochure récemment publiée sur les moyens de prévenir les inondations, est l'une des meilleures productions en ce genre. D'après ces considérations et d'autres non moins dignes d'attention, M. P.-M. ROUX conclut à l'admission des candidats. En conséquence, ils sont crutinés et obtiennent, M. FAHRŒUS, l'unanimité des suffrages et MM. RENARD et LAMBOT-MIRAVAL la presque unanimité. En conséquence, M. le Président les proclame membres correspondants.

Candidat au titre de membre actif. — Puis M. SAUREL, membre correspondant et lauréat de la compagnie, actuellement résidant à Marseille, demande à passer dans la classe des membres actifs. Cetfe demande est prise en considération aux termes des statuts et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 3 *décembre* 1857.

PRÉSIDENCE DE M. VAUCHER.

Le procès-verbal de la séance du cinq novembre est lu et adopté sans réclamation.

Correspondance. — Lettre de M. Gustave LEVRAT, de Lyon, qui adresse un certain nombre d'exemplaires d'une brochure ayant pour titre : *Note pour servir à l'histoire*

du dryops femorata Fschl. Ces exemplaires, outre celui destiné à la bibliothèque, sont distribués à ceux des membres présents qui s'occupent d'histoire naturelle.

Sont ensuite déposés sur le bureau pour être confiés à la garde de M. le bibliothécaire, les feuilles 1 à 5, tome 5, de *l'Annuaire de la Société météorologique de France.*

2° Le tome 3 (septembre 1857) de la *Revue des Sociétés savantes*, publiée sous les auspices du Ministre de l'instruction publique et des cultes.

3° Le numéro 10, octobre 1857, de la *Revue horticole des Bouches-du-Rhône.*

4° Deux brochures dont l'auteur M. Elzéard OLLIVIER, capitaine de vaisseau en retraite, a fait hommage à la Société et dont l'une est intitulée : *Remarques sur les courants du détroit de Gibraltar*, publiées en 1826, corrigées et augmentées de nouvelles observations faites en 1827 et 1836 ; l'autre brochure a pour titre: *Renseignements sur les écoles de Natation* établies, en 1852, d'après les ordres de M. le ministre de la marine, dans les ports de Brest et de Lorient, et aperçu des moyens d'application du même procédé à Paris et dans toutes les communes possédant des cours d'eau.

5° Le n° 3, année 1857, du *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie.*

6° Le programme des prix que la Société d'éducation de Lyon se propose de décerner en 1858.

7° Le programme des prix proposés pour 1858 et 1859, par la Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles lettres du département de la Loire, à Saint-Etienne.

La correspondance étant épuisée, la Société s'occupe de divers objets d'administration intérieure, avant d'aborder les lectures mises à l'ordre du jour. Aussi, l'heure est si avancée quand il s'agit d'entendre ces lectures, que l'assemblée est

unanimement d'avis de les ajourner à une autre séance, laquelle devra être prochaine et avoir lieu le jour que le conseil d'administration jugera convenable.

Rapports. — La parole est donnée à M. le Secrétaire pour faire un rapport sur les travaux et les qualités personnelles qui distinguent M. le docteur Jules CLOQUET, médecin consultant de l'Empereur et membre des premiers corps savants, proposé dans l'avant dernière séance pour le titre de membre honoraire. Tout l'exposé de M. le rapporteur est si élogieux, tant au point de vue des talents du candidat que relativement à sa haute position sociale, que les conclusions tendantes à son admission sont adoptées avec empressement.

M. VAUCHER, Président, et quelques autres membres corroborent les éloges donnés à M. Jules CLOQUET, dont, du reste, le mérite est assez connu.

M. le Secrétaire ayant à signaler ensuite les droits de M. le Comte de RIPALDA, membre de la Commission centrale de statistique de Madrid, au titre de membre correspondant, rappelle d'abord qu'une lecture a été faite par ce candidat à la dernière séance et qu'elle a été écoutée avec tánt d'attention et d'intérêt qu'il eut été reçu immédiatement alors, s'il n'avait pas tenu à ce que l'expectative voulue par le règlement eut lieu pour lui comme pour tous ceux qui ambitionnent le même titre.

M. le rapporteur rend compte aujourd'hui d'une nouvelle production présentée par M. RIPALDA à l'appui de sa candidature. C'est une analyse raisonnée de la Statistique postale de l'Espagne et de ses colonies que vient de publier à Madrid M. MONRESA, directeur général des postes, sous le titre de : *Datos estadisticos relativos al ramo de correos.*

M. le rapporteur a fait ressortir les réflexions lumineuses que ce travail a suggérées à l'analyste et a voté pour l'admission du candidat.

Nomination de membres. — On procède ensuite, par voie de scrutin, à la nomination de M. Jules CLOQUET qui, ayant réuni tous les suffrages, est proclamé membre honoraire.

Puis, le scrutin a lieu pour M. le comte de RIPALDA qui, ayant obtenu également l'unanimité des suffrages, est proclamé membre correspondant par M. le Président et la séance est levée.

Séance du 14 décembre 1857.

PRÉSIDENCE DE M. VAUCHER.

M. le général de COURTIGIS, Membre d'honneur, assiste à la séance.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la séance du 3 du courant, on passe à la correspondance.

Lettre d'un membre de la commission impériale de l'exposition universelle de 1855, qui, délégué à la distribution des récompenses et documents, adresse à notre Société, au nom et par ordre de S. A. I. Mgr. le prince NAPOLÉON, Président de la commission, un exemplaire du rapport récemment publié sur ladite exposition.

La Société reçoit avec reconnaissance cette production dont elle ordonne le dépôt dans sa bibliothèque, à côté du rapport du jury sur le même sujet et décide qu'un accusé de réception et des remercîments seront faits à S. A. Imp.

Lettre de M. MORTREUIL qui annonce ne pouvoir, à cause d'une indisposition, quoique légère, venir lire le mémoire qu'il avait fait porter à l'ordre du jour. Cette lecture est donc ajournée.

Lettre de M. le Maire de Marseille, qui, après avoir informé la Société que le cabinet des médailles de cette ville vient d'être placé dans un local où les numismatistes et les

amateurs peuvent le visiter avec intérêt, fait sentir combien il importe, pour que ce dépôt soit vraiment utile, de compléter les collections, surtout celles intéressant notre localité. En conséquence, M. le Maire fait appel à toutes les corporations constituées et particulièrement à la Société de statistique, dans le but d'obtenir de chacune d'elles, un exemplaire des médailles et jetons qu'elles ont pu faire frapper.

La Société, ne pouvant que répondre affirmativement à cette demande, met à la disposition de son Secrétaire perpétuel, trois exemplaires de sa médaille grand module : un en bronze, un en argent et un en vermeil, ainsi que deux exemplaires de son jeton, un en bronze, un en argent, pour être transmis au premier magistrat de la cité.

Lettre de M. Charles-Baptiste de Renard, 1er secrétaire de la Société impériale des naturalistes de Moscou et directeur du Musée zoologique de cette ville, qui remercie la Société de l'avoir admis au nombre de ses membres correspondants, exprime toute sa gratitude, adresse les documents biographiques qui lui avaient été demandés et promet d'envoyer régulièrement à notre compagnie, dès l'année 1858, le bulletin de la Société impériale des naturalistes de Moscou.

Lettre de M. Friedrich Klincksieck, libraire, à Paris, qui annonce avoir reçu d'Allemagne, à l'adresse de notre Société un paquet qu'il prie celle-ci de vouloir bien faire retirer dans le plus bref délai contre le montant des frais d'envoi. M. le Secrétaire perpétuel est chargé de réclamer ce paquet et de le faire arriver à sa destination.

Sont ensuite déposés sur le bureau : 1° les numéros de décembre 1856 et des sept premiers mois de 1857, du *Recueil météorologique* de M. Buys-Ballot, directeur de l'Institut météorologique du royaume des Pays-Bas, à Utrecht.

2° Les procès-verbaux imprimés des séances de la Société littéraire et scientifique de Castres (Tarn); brochure

comprenant les procès-verbaux de la séance du 26 novembre 1856 à celle du 7 août 1857, inclusivement.

Allocution. — La correspondance étant épuisée, M. le Président félicite M. le général de Courtigis d'avoir répondu à l'invitation d'assister à notre séance de ce jour; ce qui, lui dit-il, honore infiniment la compagnie et lui est profitable, en ce sens que M. le général, ayant beaucoup appris dans ses longs et nombreux voyages, pourra nous communiquer actuellement, ainsi que dans les séances subséquentes auxquelles il sera présent, des faits qui ne pourront que tourner au profit des connaissances humaines.

M. le général de Courtigis remercie M. le Président des paroles élogieuses qu'il vient de lui adresser et de la démarche qu'il a bien voulu faire pour l'inviter à assister aux séances. M. de Courtigis ajoute qu'on a justement pensé qu'il s'associerait avec bonheur, autant que ses fonctions le lui permettraient, aux travaux de la compagnie et que, si dans ses voyages, il a effectivement annoté des faits se rattachant aux sciences et aux arts, il ne négligera aucune occasion d'apporter, dit-il modestement, son grain de sable à l'édifice élevé par la Société de statistique de Marseille pour la propagation de divers genres de savoir.

Lecture. — L'ordre du jour appelle en premier lieu, la lecture par M. Léopold Menard, de quelques considérations statistiques sur l'administration des aliénés et les établissements qui leur sont consacrés dans les Bouches-du-Rhône. Tracer en peu de mots l'historique de notre législation et de nos institutions concernant les aliénés depuis 1790 et 1791, jusques à la promulgation de la loi du 3 juin 1838, laquelle est à juste titre regardée comme un bienfait; faire connaître tout ce qui se rattache aux établissements destinés dans les Bouches-du-Rhône au traitement des maladies mentales; faire précéder et suivre ce travail de lumineuses réflexions, telle que celle d'émettre le vœu qu'un jugement

intervint d'office, toutes les fois qu'il y aurait séquestration d'un individu, pour fixer la portion de ses revenus à appliquer à son traitement et à ses dépenses personnelles, tel est, en résumé, le but que l'auteur s'est proposé.

La Société témoigne sa satisfaction en votant l'impression en entier de ce mémoire et en décernant à M. L. MENARD un jeton d'argent.

La parole est ensuite à M. FEAUTRIER pour présenter un aperçu de l'instruction primaire dans la commune de Marseille depuis 1848 à 1857, fesant suite à l'exposé par lui communiqué à la Société, il y a 10 ans, comprenant la période de 1829, époque de la création des comités, à 1847 inclusivement; période sur laquelle il reproduit quelques chiffres pour en faire mieux apprécier les progrès accomplis. Puis, il passe en revue la situation de l'instruction primaire jusqu'à ce jour et donne à cet effet des états dont il fait le résumé. Il s'applique principalement à entrer dans des détails, quant à l'année 1857, pour faire ressortir convenablement l'état actuel de l'instruction du jeune âge à Marseille et dans son territoire. En un mot, M. FEAUTRIER a prouvé aisément que cette instruction a acquis un grand développement depuis 1827 et notamment 1829.

Cette seconde lecture est accueillie comme la précédente. C'est dire que l'impression en est votée à l'unanimité et que son auteur a mérité un jeton d'argent.

— L'ordre du jour appelle ensuite la lecture, par M. SAPET, d'observations sur l'approvisionnement et le nouveau mode de la vente en gros du poisson au marché de la place Vivaux, à Marseille.

L'auteur s'attache avant tout à développer cette proposition que le principe de la liberté du commerce est un principe vivifiant qui produit les meilleurs résultats. Mais ce n'est pas à dire qu'il faille prostituer ce principe en l'invoquant mal à propos, en vue de s'opposer aux sages

mesures de l'autorité municipale, relativement à la vente du poisson.

Examinant successivement les abus de l'ancien système de cette vente; la manière dont fonctionnait en principe le marché de la place Vivaux, et celle dont il fonctionne actuellement d'après le dernier arrêté municipal; les résultats obtenus de cette création, quant à l'approvisionnement et aux prix; puis, abordant la question des prix de la vente en gros; étayant toutes ces propositions de la puissance des chiffres; voilà le sommaire des principales considérations auxquelles l'auteur s'est livré et qui l'ont conduit à soutenir, en définitive, que la création du marché en gros de la place Vivaux est une mesure bonne et utile. En détruisant le monopole des riches *cacanes*, cette mesure a produit les meilleurs résultats désirables, puis qu'elle a fait augmenter l'approvisionnement de presque du double et que loin d'avoir contribué à l'élévation des prix de détail, elle a empêché et empêche encore une hausse dans le prix du poisson; hausse qui, en l'état de la rareté de cet article d'alimentation, devenait de jour en jour plus alarmante.

La Société ayant écouté cette lecture avec le même intérêt et la même attention que celles de MM. Léopold MENARD et FEAUTRIER, devait nécessairement voter à l'unanimité l'impression de tout le mémoire de M. SAPET et accorder à celui-ci un jeton d'argent.

M. le Président prend la parole pour dire quelques mots sur l'importance de la machine de M. BORDES, employée dans les ports de la Joliette; il nomme ensuite une commission composée de MM. GENTET, MATHERON, SEGOND-CRESP, TOULOUZAN et VAUCHER pour aller examiner cette machine et en rendre un compte spécial à la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, M. le Président lève la séance.

TABLEAU

DE L'ORGANISATION DES COMMISSIONS

DE

LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE

DE MARSEILLE,

en 1857.

PREMIÈRE SECTION.

STATISTIQUE PHYSIQUE.

Cette section est divisée en six commissions.

Commission de topographie.

MM. GENTET, TOULOUZAN et VAUCHER.

Commission de météorographie.

MM. DUGAS, PIRONDY et P.-M. ROUX, de Marseille.

Commission d'hydrographie.

MM. BERTULUS, SAPET et P.-M. ROUX, de Marseille.

Commission de géologie.

MM. FLAVARD, TOULOUZAN et VAUCHER.

Commission de botanique.

MM. CHAPPLAIN, GOUIRAND, LIONS et P.-M. ROUX, de Marseille.

Commission de zoologie.

MM. BERTULUS, DUGAS, PIRONDY et P.-M. ROUX, de Marseille.

DEUXIÈME SECTION.

STATISTIQUE POLITIQUE.

Cette section est divisée en neuf commissions.

Commission de division politique et territoriale.

MM. Gentet, Hornbostel et Vaucher.

Commission de population.

MM. Feautrier, Natte et P.-M. Roux, de Marseille.

Commission d'histoire.

MM. Carpentin, Chaumelin, Feautrier, Guys, Mortreuil, A. Rondelet et Segond-Cresp.

Commission d'organisation politique et administrative.

MM. Hornbostel, A. Lucy, Sapet et Vaucher.

Commission des institutions.

MM. Feautrier, Léopold Ménard, P.-M. Roux, de Marseille, A. Rondelet, Sakakini (G.) et Timon-David.

Commission des travaux publics.

MM. Gentet, Toulouzan et Vaucher.

Commission des établissements industriels.

MM. Natte, A.-D.-L. Prou-Gaillard et Sapet.

Commission de nécrologie.

MM. Guys, P.-M. Roux, de Marseille, et Tempier.

Commission de législation.

MM. Hornbostel, Mortreuil et Segond-Cresp.

TROISIÈME SECTION.

STATISTIQUE INDUSTRIELLE.

Cette section est divisée en cinq commissions.

Commission d'agriculture.

MM. LIONS, A. LUCY, A.-D.-L. PROU-GAILLARD et P.-M. ROUX, de Marseille.

Commission d'industrie.

MM. CHABRIER, SAPET et TOULOUZAN.

Commission de commerce.

MM. H. GUYS, de PRAT et A,-D.-L. PROU-GAILLARD.

Commission de navigation.

MM. BERTULUS, de PRAT et NATTE.

Commission des finances.

MM. CHABRIER, CHIRAC, A. LUCY et SAPET.

— Une quatrième section a pour objet la réunion, en un seul corps, des travaux des diverses commissions.

Ce sont les trois annotateurs qui forment une vingtième commission, la seule dont la quatrième section se compose. Elle est chargée de la coordination des travaux des autres commissions, sous la direction du Secrétaire-perpétuel de la Société.

TABLEAU DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE

DE MARSEILLE,

Au 31 décembre 1857.

La Société de statistique de Marseille se compose de Membres honoraires, de Membres actifs et de Membres correspondants. Elle a, en outre, un Conseil d'administration composé de tous les fonctionnaires, pris parmi les Membres actifs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'ANNÉE 1857.

MM. MARCOTTE, ✵, Président; VAUCHER, ✵, Vice-Président; P.-M. ROUX, de Marseille, ✵, C. ✠, Secrétaire-perpétuel et Archiviste; CARPENTIN, O. ✵, Vice-Secrétaire; A. LUCY, O. ✵, Annotateur de la première classe; MORTREUIL, ✠, Annotateur de la deuxième classe; SAPET, Annotateur de la troisième classe; SEGOND-CRESP, Conservateur-bibliothécaire; GENTET, Trésorier.

MEMBRES HONORAIRES.

Président d'honneur, Mgr le Prince de JOINVILLE. (*Nommé membre honoraire, en* 1831, *devenu Président d'honneur, le* 3 *août* 1843).

—

MEMBRES D'HONNEUR DE DROIT. — (*Délibération du* 7 *juillet* 1853).

MM. Le Général Commandant la 9me division militaire (M. de COURTIGIS).

Le Préfet du département des Bouches-du-Rhône (M. BESSON).

Le Maire de la ville de Marseille (M. HONNORAT).

—

MEMBRES HONORAIRES.

2 *novembre* 1830.

Le baron DUPIN (CHARLES), G. ✻, Membre de l'Institut et d'autres sociétés savantes, à Paris.

5 *mai* 1831.

REYNARD (ÉLISÉE), C. ✻, ex-Maire de la ville de Marseille, ex-Pair de France, Membre honoraire de la Société impériale de médecine de Marseille, etc., place Noailles, 49.

18 *décembre* 1833.

MM. Max. CONSOLAT, O. ✻, ex-Maire de la ville de Marseille, boulevard Longchamp, 21.

9 *janvier* 1834.

MIGNET, ✻, Conseiller d'État, Membre de l'Institut, Directeur-archiviste au ministère des affaires étrangères, etc., à Paris.

4 *septembre* 1834.

MOREAU (César), de Marseille, ✻, Membre de plusieurs corps savants, à Paris (*Correspondant, en* 1830.)

LAURENCE (Jean), ✻, Directeur général des contributions directes, etc., à Paris.

Le baron TREZEL, ✻, Général de division.

Le baron de St-JOSEPH, ✻, Général de division.

8 *septembre* 1836.

MÉRY (Louis), Professeur à la Faculté des lettres d'Aix, Membre des Académies de Marseille et d'Aix, Inspecteur des monuments des Bouches-du-Rhône et du Gard, Correspondant de la Société des sciences du Var, à Aix (*Membre actif, en* 1827.)

7 *décembre* 1837.

SÉBASTIANI (Vicomte Tiburce), O. ✻, Général de division, à Paris.

De MAZENOD (Charles-Joseph-Eugène), Evêque de Marseille, Sénateur, O. ✻, Commandeur de l'ordre des SS. Maurice et Lazare et membre honoraire de la Société de médecine de Marseille, au Palais épiscopal, à Marseille.

5 *janvier* 1844.

D'HAUTPOUL (le Comte), G. O. ✻, Général de division, grand Référendaire du Sénat, à Paris.

7 *mars* 1844.

MM. AUTRAN (PAUL), ✻, Secrétaire de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille, Correspondant de l'Académie des sciences de Lyon, de la Société géographique de Paris, rue Venture, 23 *(Membre actif, en* 1826.*)*

22 *décembre* 1846.

BEUF (JEAN-BAPTISTE-FRANÇOIS-ALBAN), Employé de la garantie en retraite, Membre de la Société française de statistique universelle, du XIVe Congrès scientifique de France et des Assises scientifiques d'Aix, à Alger (*Membre actif, en* 1827).

4 *novembre* 1847.

FALLOT (FRÉDERIC-AUGUSTE-GUSTAVE), Membre du XIVme Congrès scientifique de France, à Cette (*Membre actif, en* 1834).

2 *mai* 1848.

DE MONTLUISANT (CHARLES-LAURENT-JOSEPH), O. ✻, Ingénieur en chef en retraite, Membre du XIVe Congrès scientifique et du 3e Congrès des Vignerons, à Mersanne (Drôme) (*Membre actif, en* 1839).

8 *juin* 1848.

SAINT-FERRÉOL (JEAN-LOUIS-JOSEPH), Liquidateur des douanes en retraite, place d'Aubagne, n. 6 (*Membre actif, en* 1827).

6 *juillet* 1848.

BOUIS (JEAN-JACQUES), Juge au tribunal civil de première instance de Marseille, Membre du XIVme Congrès scientifique de France, rue des Princes, 20 (*Membre actif, en* 1829).

7 *septembre* 1848.

MM. HUGUET (Simon-Theodore), ✻, ex-Commissaire de la Monnaie, Membre du XIV[e] Congrès scientifique, rue du Muguet, 19 (*Membre actif, en* 1837).

PEAUGER, ex-Préfet des Bouches-du-Rhône, à Paris.

7 *décembre* 1848.

DE CAUMONT (Arcisse), C, ✻, O. ✻, ✻, Fondateur du Congrès scientifique et de l'Institut des provinces de France, Président général de plusieurs sessions de ce Congrès, Membre de l'Institut, du Conseil général de l'Agriculture, d'un grand nombre d'autres corps savants, etc., à Caen (*Membre correspondant, en* 1844).

FRESLON (Alexandre), Avocat général à la Cour de Cassation, ex-Ministre, etc., à Paris.

GUILLORY aîné, ✻, Président de la Société industrielle d'Angers et du Congrès des Vignerons français, Secrétaire-général de la XI[e] session du Congrès scientifique, Membre de plusieurs autres corps savants, à Angers (*Correspondant, en* 1843).

MOREAU DE JONNÉS (Alexandre), Membre de l'Institut de France et de plusieurs autres Sociétés savantes, à Paris (*Membre correspondant, en* 1839).

12 *avril* 1849.

LACROSSE, ex-ministre des travaux publics, etc., à Paris.

4 *octobre* 1849.

DE FALLOUX, ex-ministre de l'instruction publique et des cultes, à Paris.

8 *novembre* 1849.

PASSY (Hippolyte-Philibert), ✻, ancien officier de

cavalerie, ex-Ministre des finances, Membre de l'Institut de France, à Paris.

6 *décembre* 1849.

MM. VALZ (JEAN-FELIX-BENJAMIN), ✠, Directeur de l'Observatoire impérial de Marseille, correspondant de l'Institut, Membre du XIVe Congrès scientifique etc., à l'Observatoire impérial (*Membre actif, en* 1839).

28 *février* 1850.

DE SULEAU (LOUIS-ANGE-ANTOINE-ELISÉE), C. ✠, C. ✱, Sénateur, membre correspondant des Académies des sciences, belles lettres et arts de Metz et de Dijon, etc., rue du Bac, 38, à Paris.

6 *juin* 1850.

MIEGE (DOMINIQUE), O. ✠, Consul de première classe, en retraite, Membre de plusieurs sociétés savantes, à Paris (*Membre actif, en* 1840).

1er *août* 1850.

VILLENEUVE (HIPPOLYTE-BENOIT, Comte de), ✠, Ingénieur en chef des mines, Professeur d'agriculture à l'école impériale des mines, Membre de plusieurs corps savants, à Paris. (*Membre actif, en* 1831).

12 *septembre* 1850.

LERAT DE MAGNITOT (ALBIN), ex-Préfet du Gers, Membre des Sociétés archéologiques de Sens et de Châlons-sur-Saône, etc., à Auch.

17 *décembre* 1850.

COSTE (PASCAL), ✠, ✠, Architecte et professeur de dessin, membre de l'Académie de Marseille, et du XIVe Congrès scientifique de France, cours Saint-Louis, 4 (*Membre actif, en* 1828, *correspondant en* 1839, *redevenu actif, en* 1842).

3 *avril* 1851.

MM. HECQUET (ANTOINE-CHARLES-FÉLIX), C. ✻, C. ✻, C. ✻, Général de division en retraite, Membre honoraire de la Société de médecine de Marseille, à Paris.

5 *février* 1852.

LEFEBVRE-DURUFLÉ, O. ✻, Sénateur, Membre de plusieurs corps savants, à Paris.

4 *mars* 1852.

MATHERON (PHILIPPE-PIERRE-EMILE), ✻, Ingénieur civil, Membre de l'Académie de Marseille, et d'autres corps savants, Secrétaire de la Section des sciences naturelles du XIV[e] Congrès scientifique, rue de la Paix, 17 bis, à Marseille (*Membre actif, en* 1831).

3 *novembre* 1853.

VANHALL (FLORIS-ADRIAN), Ministre d'État et des affaires étrangères de S. M. le Roi des Pays-Bas, décoré de la grande croix de l'ordre du Lion néerlandais, de l'ordre du Faucon Blanc de Saxe-Weimar-Elsenach, de l'ordre russe de l'Aigle polonais, de l'ordre de la branche Ernestine de la maison de Saxe, de l'ordre de Léopold de Belgique, lauréat de la Société de littérature de la Hollande, Membre de la Société des Sciences à Harlem, de celle de littérature hollandaise à Leyde, de celle d'agriculture des deux provinces de la Hollande, et de beaucoup d'autres corps savants, à La Haye.

12 *avril* 1855.

THIEBAUT (NICOLAS-ALPHONSE), Docteur en médecine, Membre du XIV[me] Congrès scientifique de France, de la Société de médecine de Marseille et

du Comité médical des Bouches-du-Rhône, allées de Meilhan, 78 (*Membre actif, en* 1845).

7 *août* 1856.

MM. BAUSSET-ROQUEFORT (JEAN-BAPTISTE-GABRIEL-FERDINAND, Marquis de) O.✠, O. ✠, Lauréat de l'Institut, Membre de la Société d'agriculture et du commerce du Var, et d'autres corps savants, rue d'Enfer, 31, à Paris (*Membre correspondant, en* 1851).

5 *février* 1857.

MÉLIER (FRANÇOIS), C. ✠, C. ✠, C. ✠, Docteur en médecine, ex-Président de l'Académie impériale de médecine, Médecin consultant de l'Empereur, Inspecteur général des établissements sanitaires, Membre du Comité consultatif d'hygiène publique, de la Société de médecine de Paris, Président de la Société d'hydrologie, Correspondant de l'Académie de médecine de Bruxelles, de la Société de médecine de Marseille, etc., rue des Saints-Pères, n. 8, à Paris (*Membre correspondant, en* 1850).

22 *août* 1857.

MARCOTTE (EDME-MARIE-ANTOINE), ✠, Directeur des douanes, Membre de l'Académie de Marseille, des Assises scientifiques d'Aix, ex-Président de la Société artistique des Bouches-du-Rhône, à Strasbourg (*Membre actif, en* 1849).

3 *décembre* 1857.

CLOQUET (JULES), O. ✠, Docteur en médecine, Médecin consultant de l'Empereur, Membre de l'Institut de France, de l'Académie impériale de médecine et d'un grand nombre d'autres corps savants, à Paris.

MEMBRES ACTIFS.

26 *avril* 1827.

MM. ROUX (Pierre-Martin, de Marseille, ✠, Commandeur de plusieurs ordres, décoré de médailles civiques, lauréat de diverses sociétés savantes, Docteur en médecine, Médecin du service sanitaire, Membre de l'Académie des sciences, ancien Président de la Société de médecine et du Comité médical des dispensaires, Fondateur du Comité médical des Bouches-du-Rhône, Administrateur de la Caisse d'épargne, de la Société de Bienfaisance, vice-Président général de la XVe, de la XVIe, de la XIXe et de la XXIIe sessions du Congrès scientifique de France, Sous-Directeur de l'Institut des provinces et Président des Assises scientifiques du sud-est de la France, Inspecteur divisionnaire de la Société française pour la conservation des monuments, Membre honoraire et correspondant de beaucoup d'autres corps savants, rue Montgrand, 12.

19 *décembre* 1833.

FEAUTRIER (Jean), Secrétaire de la mairie de Marseille, du Comité d'instruction primaire, Membre du XIVe Congrès scientifique de France, de la Société française pour la conservation des monuments, rue des Deux-Empereurs, 18.

1er *avril* 1841.

TOULOUZAN (Philippe-Auguste), Chef de bureau à la préfecture des Bouches-du-Rhône, Secrétaire de la Section des sciences naturelles de la XIVe session du Congrès scientifique de France, rue Paradis, 158.

9 *mai* 1844.

HORNBOSTEL (Charles), Avocat, Membre du XIVe Congrès scientifique de France, rue Noailles, 30.

3 *juillet* 1845.

MM. MORTREUIL (JEAN-ANSELME-BERNARD), ✠, Juge de paix, Membre de l'Académie, de la Commission de surveillance de l'Asile des aliénés, etc., de la Société française pour la conservation des monuments, Secrétaire de la section d'archéologie de la XIVe session du Congrès scientifique de France et des Assises scientifiques d'Aix, rue Sylvabelle, 116.

16 *avril* 1846.

BERTULUS (EVARISTE), ✠, Docteur en médecine, Professeur suppléant à l'Ecole préparatoire de médecine, etc., rue Sénac, 4.

PROU-GAILLARD (DOMINIQUE-LOUIS-AUGUSTE), Négociant, Membre de la XIVe session du Congrès scientifique de France, place St-Michel, 44.

1er *février* 1849.

SAKAKINI (GEORGES), Orientaliste, Professeur d'arabe vulgaire au Lycée de Marseille, membre du XIVe Congrès scientifique de France, rue Peirier, 18.

12 *avril* 1849,

NATTE (CHARLES), Membre de divers corps savants, etc., rue Grignan, 43, (*Membre actif, en* 1827, *correspondant, en* 1844, *de nouveau membre actif.*)

VAUCHER-CRÉMIEUX (JEAN-MARC-SAMUEL-LOUIS), ✠, Architecte, Lieutenant colonel du Génie à l'Etat-major fédéral, Membre de la Société des Arts, de celle d'industrie et de la Société d'utilité publique de Genève, rue de Villages, 60.

7 *juin* 1849.

DUGAS (PIERRE-ALEXIS-THÉODOSE), ✠, ✠, Docteur en médecine, Administrateur de la caisse d'épargne, Membre de la Société impériale de médecine de Marseille, du Comité médical des Bouches-du-Rhône, rue Montgrand, 60.

1er *août* 1850.

MM. GENTET (Victor Marius), Agent voyer du premier arrondissement des Bouches-du-Rhône, Lauréat de l'Académie de Marseille, rue des Petits-Pères, 22.

3 *octobre* 1850.

JEAN DE PRAT (Léa Bermudez), O. ✻, ex-Consul de S. M. Catholique, à Marseille, Commandeur des ordres royaux de Charles III et d'Isabelle la catholique, Membre de la Société d'agriculture des Bouches-du-Rhône, rue Nicolas, 17.

SAPET (Antoine-François-Lazare), Inspecteur de l'octroi de Marseille, etc., boulevard du Muy, 47.

15 *avril* 1852.

RONDELET (Antonin), Docteur ès-lettres, Professeur de philosophie au Lycée de Marseille, Titulaire de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de cette ville, etc., boulevard du Musée, 16.

3 *février* 1853.

GUYS (Henry-Pierre-François), O. ✻, Chevalier de divers ordres, Consul en retraite, Membre de plusieurs corps savants, rue Dragon, 24. (*Correspondant, en 1844, devenu membre actif.*)

28 *novembre* 1853.

SEGOND-CRESP (Paul-Jean-Baptiste-Théodore), Avocat, Membre du bureau de consultation gratuite, de la Société d'horticulture de Marseille, du Congrès scientifique de France, de la Société française pour la conservation des monuments, et des Assises scientifiques d'Aix, rue Moustier (1re Calade) 15.

14 *décembre* 1853.

CHAPPLAIN (Jacques-Joseph-Abdon), Docteur en médecine, Membre de la Commission cantonale de statistique de Marseille, Correspondant de l'Académie royale d'Athènes, rue de Rome, 77.

MM. FLAVARD (EUGÈNE-JEAN-PIERRE-NOEL), Docteur en médecine, Membre du Comité médical des Bouches-du-Rhône et de la Société impériale de médecine de Marseille, rue Fongate, 21.

2 *février* 1854.

PIRONDY (SIRUS-PRIMUS-FRANÇOIS-SIMON), ✠, Docteur en médecine, Membre du Comité médical des Bouches-du-Rhône et des Sociétés de médecine de Paris, Marseille, Montpellier, Londres, Edimbourg, Bruxelles, Hambourg, Madrid, Florence, Rome et Turin, boulevard du Muy, 47. (*Correspondant, en* 1834, *devenu membre actif.*)

TEMPIER (PAUL-JOSEPH), Avoué, Membre des Académies des sciences de Marseille, Toulouse, Rheims, de la Société de l'histoire de France et de la Société littéraire de Lyon, rue Sainte 6.

2 *mars* 1854.

MENARD (LÉOPOLD-BRANCHU), Inspecteur des prisons, des établissements d'aliénés et des dépôts de mendicité des Bouches-du-Rhône, Membre dé la Commission de statistique de Marseille, rue de Lodi, 24.

1er *juin* 1854.

GOUIRAND (JOSEPH-ISIDORE-EULALIE), Secrétaire du jury médical, Membre du Comité médical des Bouches-du-Rhône, des Sociétés de médecine et de pharmacie de Marseille, rue de Rome, 9 bis.

6 *juillet* 1854.

CARPENTIN (VICTOR-ADOLPHE-THÉODORE), O. ✠, Officier supérieur en retraite, Commissaire impérial près le Conseil de guerre, Correspondant de l'Académie de Metz et de la Société française pour la conservation des monuments, rue l'Abbé de l'Epée, 34.

7 *septembre* 1854.

MM. TIMON-DAVID (JOSEPH-MARIE), Prêtre, Fondateur et Directeur de l'œuvre de la jeunesse, pour la classe ouvrière, Membre de la délégation pour la surveillance de l'instruction primaire, rue d'Oran, 13.

3 *mai* 1855.

CHAUMELIN (JEAN-MARIE-MARIUS), ex-membre de l'Université, Employé des Douanes, etc., boulevard Gazzino, 1.

6 *décembre* 1855.

LUCY (ADRIEN) O. ✠, Receveur général des finances, ex-Président de l'Académie impériale de Rheims, Président de la Société d'horticulture de Marseille, Membre de la Société d'agriculture, Inspecteur des monuments historiques et Vice-Président de la Société artistique des Bouches-du-Rhône, rue Sylvabelle, 105.

6 *mars* 1856.

CHABRIER (CH.), Caissier de la caisse d'épargne, Membre du Conseil municipal, etc., rue Lafon, 11.

3 *avril* 1856.

CHIRAC (JOSEPH-MARIE-AUGUSTIN), Agent général, Caissier principal de la caisse d'épargne des Bouches-du-Rhône, rue Lafon, 11.

8 *mai* 1856.

LIONS (ANTOINE-CHARLES-MARIE), ancien notaire, ex-Rédacteur dans l'administration centrale des contributions indirectes, à Paris, Trésorier-Bibliothécaire de la Société d'horticulture de Marseille, etc., rue Peirier, 14.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

14 *juin* 1827.

MM. BOSQ (LOUIS-CHARLES), naturaliste et son frère BOSQ (P.-J.), Correspondants des Académies des sciences de Marseille, d'Aix, de Toulon, à Auriol.

24 *juillet* 1827.

PIERQUIN DE GEMBLOUX, ✱, Docteur en médecine, Inspecteur de l'Université de France, Membre d'un grand nombre de sociétés savantes, à Bourges.

TRASTOUR, O.✱, ✱, Docteur en médecine, Chirurgien principal d'armée en retraite, Membre du Comité médical des Bouches-du-Rhône et de plusieurs autres sociétés savantes, etc., à Marseille.

28 *décembre* 1827.

LAROCHE, Docteur en médecine, Titulaire de la Société de médecine, etc., à Philadelphie.

20 *janvier* 1828.

DECELLES (ALBERT), Propriétaire, à Hyères.

10 *avril* 1828.

JOUINE (A.-B.-ÉTIENNE), Avocat et avoué près le Tribunal de première instance, etc., à Digne.

REYNAUD (JOSEPH-TOUSSAINT), ✱, Conservateur des manuscrits orientaux de la Bibliothèque impériale, Membre de l'Institut et du Conseil de la Société asiatique de Paris, de celles de la Grande Bretagne et d'Irlande, de Calcutta, Madras, etc., à Paris.

1er *juillet* 1828.

MM. TAILLANDIER, avocat à la Cour de cassation, etc., à Paris.

7 *août* 1828.

BARBAROUX, O. ✱, ex-Procureur-général, à l'île de la Réunion.

FARNAUD (Pierre-Antoine), licencié en droit, etc., à Gap.

6 *novembre* 1828.

RIFAUD (J.-J.), ✱, Homme de lettres, Membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris.

18 *décembre* 1828.

DECOLLET, ✱, ex-chef de bureau de vente à la direction de la monnaie et des médailles, à Paris.

5 *février* 1829.

FLOUR DE SAINT-GENIX ✱, Directeur des Douanes, à Alger.

5 *juin* 1829.

ROUARD (Étienne-Antoine-Benoit), ✱, Membre de l'Académie des sciences, etc., et Bibliothécaire de la ville d'Aix, Correspondant du ministère de l'instruction publique, de la Société des antiquaires de France, de l'Académie des sciences de Turin, à Aix.

4 *février* 1830.

BRÉAUX-LOCRÉ, C. ✱, Commandant du château de Compiègne, Membre de la Société maritime de Paris, de la Société orientale, à Compiègne (Oise).

DECLINCHAMP (Victor), ✱, ex-Professeur des élèves de la marine, etc., à Paris.

VIGAROSI, ✱, Maire de Mirepoix, Membre de plusieurs académies, à Mirepoix.

MM. CLAPIER, Avocat-avoué, à Toulon (*Nommé membre actif, en 1827, devenu membre correspondant.*)

8 *mai* 1831.

MALO (Charles), ✱, Homme de lettres, Membre de plusieurs sociétés savantes, à Paris.

11 *juillet* 1831.

De CRISTOL (Jules), Docteur ès-sciences, Professeur de géologie, à Dijon.

4 *août* 1831.

AUDOUIN de GERONVAL (Maurice-Ernest), Homme de lettres, à Paris.

5 *octobre* 1831.

De BLOSSEVILLE (Ernest), ancien Conseiller de préfecture du département de Seine et Oise, Correspondant de plusieurs Sociétés savantes, à Amfréville la Campagne, près le Neuf-Bourg (Eure).

3 *novembre* 1831.

SAINTE-CROIX (Félix-Renouard, Marquis de), ✱, Homme de lettres, à Paris.

DESMICHELS, ✱. ex-recteur de l'Académie d'Aix, à Rouen.

5 *avril* 1832.

PENOT (Achille), Professeur de chimie, à Mulhouse.

6 *septembre* 1832.

BARBAROUX, ex-juge de paix, à Constantine (l'un des *Fondateurs, devenu membre correspondant.*)

6 *décembre* 1832.

MAGLIARI (Pierre), ✱, Secrétaire-perpétuel de l'Académie royale de médecine de Naples, et Membre de plusieurs académies, à Naples.

7 *février* 1833.

MM. DE SAMUEL GAGNAZZI (LUC), Archidiacre, Membre de plusieurs académies, à Naples.

PETRONI (RICARD), Abbé et Statisticien, chargé par le gouvernement de Naples de la direction du recensement, etc., à Naples.

19 *décembre* 1833.

ARMAND DECORMIS (ÉTIENNE-ATHANASE-PIERRE), Médecin de l'hospice et des épidémies; Membre du Conseil de salubrité du Var, des Sociétés médicales de Marseille et de Montpellier, à Cotignac.

7 *août* 1834.

BOUCHER DE CREVE-COEUR DE PERTHES (JACQUES), ✻, Directeur des Douanes, Chevalier de l'ordre de Malte, Président de la Société d'émulation, Membre de plusieurs académies, à Abbeville.

MAGLOIRE NAYRAL, Juge de paix; Membre de plusieurs sociétés académiques, à Castres.

MILLENET, Littérateur, etc., à Naples.

QUENIN, ✻, Docteur en médecine, Juge de paix, Correspondant de la Société de médecine de Paris, des Académies d'Aix, de Marseille, des Sociétés d'agriculture de Lyon et de Montpellier, à Orgon.

LAGARDE (ALEXANDRE-JULES), Avocat-avoué près la Cour impériale de Paris, ancien collaborateur de la *France littéraire*, Membre titulaire du caveau, à Paris.

2 *octobre* 1834.

CARPEGNA (Comte PH. de), ✻, Lieutenant-colonel, Directeur du dépôt central d'artillerie, à Paris.

MM. DEVERNON, Directeur des postes, Membre de la Société française de statistique universelle, à Valence.

REGNOLI (GEORGES), Docteur en médecine, Correspondant des Académies de médecine de Paris et de Naples, des sociétés médicales de Marseille, de Lyon, de Florence, de Livourne, etc., et Professeur de clinique chirurgicale à l'Université de Pise.

SOUMET (ALEXANDRE), Directeur de la Bibliothèque de Compiègne, Membre de l'Institut et de plusieurs autres corps savants, à Paris.

4 décembre 1834.

WILD, Mécanicien, premier adjoint de la Mairie, à Montbéliard (Doubs).

4 juin 1835.

VILLERMÉ (L.-R.), ✠, Docteur en médecine, Membre de l'Institut, de l'Académie impériale de médecine et d'autres corps savants, à Paris.

DELANOU (Jules), Géologue, à Nontroi (Dordogne).

2 juillet 1835.

COMBES (JEAN-FÉLICITÉ-ANACHARSIS), ✠. Avocat, créateur et directeur de la caisse d'épargne de Castres, Fondateur du premier Comice agricole du département du Tarn, Membre de la Commission des prisons et de la Société d'agriculture de la Haute-Garonne, à Castres (Tarn).

DUVERNOY, Membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, Correspondant de la Société des antiquaires de France, à Montbéliard.

FALLOT (SAMUEL-FRÉDÉRIC); ancien notaire, Avoué, à Montbeliard.

OUSTALET, Docteur en médecine, à Montbeliard.

VIGNE (PIERRE), ✠, Docteur en médecine, Médecin titulaire de l'hôpital de Phalsbourg (Meurthe).

8 *octobre* 1835.

MM. DUCASSE, ✻, Docteur en chirurgie, Professeur de l'Ecole de médecine, Correspondant de l'Académie impériale de médecine, des Sociétés médicales de Lyon, Marseille, Bordeaux, Tours, etc., à Toulouse.

MONTFALCON, ✻, Docteur en médecine, Correspondant de plusieurs Académies, à Lyon.

PASSERINI, Naturaliste, à Florence.

7 *avril* 1836.

GAULARD, Professeur de physique, à Verdun.

2 *juin* 1836.

VANDERMAELEN (Philippe), Chevalier de l'ordre de Léopold, Géographe, Fondateur et propriétaire de l'établissement géographique de Bruxelles, Membre de l'Académie de cette ville, et d'un grand nombre d'autres sociétés savantes, à Bruxelles.

7 *juillet* 1836.

DELASAUSSAYE (L.), ✻, Conservateur honoraire de la bibliothèque et Secrétaire général de la Société des sciences de Blois, Membre de plusieurs autres sociétés savantes, à Blois.

6 *octobre* 1836.

PASCAL, Docteur en médecine, médecin militaire, Correspondant de la Société de médecine de Marseille et d'autres corps savants, à Bayonne.

ROUGÉ (Vicomte de), Propriétaire, à Paris.

31 *octobre* 1836.

JULLIANY (Jules), ✻, Négociant, Membre de l'Académie de Marseille, du XIVe Congrès scientifique de France, de l'Institut historique du Brésil et de plusieurs autres sociétés savantes, à Paris (*Nommé membre actif, en* 1827, *devenu correspondant*).

3 *novembre* 1836.

MM. NANZIO (FERDINAND de), Directeur de l'Ecole royale vétérinaire de Naples, Membre de plusieurs sociétés scientifiques et vétérinaires, à Naples.

22 *décembre* 1836.

ULLOA (le chevalier PIERRE), Avocat, Juge au tribunal civil, Membre de l'Académie pontanienne, de celle de Pise, et de presque toutes les sociétés économiques du royaume de Naples, à Trapani.

12 *janvier* 1836.

DOUILLIER, Imprimeur-libraire, à Dijon.

11 *mai* 1837.

DELRE (JOSEPH), Statisticien, à Naples.

SAUTTER (JEAN-FRANÇOIS), ✻, Pasteur, à Genève. (*Membre actif, en* 1831, *devenu correspondant*).

3 *juillet* 1837.

FARIOLI (ACHILLE), Homme de lettres, à Reggio-Modène.

JACQUEMIN (L.), Pharmacien, Correspondant de plusieurs sociétés savantes, à Arles.

20 *décembre* 1838.

MARLOY (CLAIR-PAUL-JEAN-BAPTISTE), Docteur en médecine, à Auriol.

7 *mars* 1839.

BIENAIMÉ (IRENÉE-JULES), ✻, Inspecteur-général des finances, Membre de la Société philomatique de Paris, à Paris.

2 *mai* 1839.

DE SEGUR DUPEYRON, ✻, Consul de France, Correspondant de l'Académie de Marseille et d'autres corps savants, à Bucharest.

4 juillet 1839.

MM. CEVASCO (JACQUES), Trésorier du magistrat de santé de Gènes, Membre de la Société d'encouragement du département de Savone, à Gênes.

LAFOSSE-LESCELLIÈRE (F.-G.), Professeur agrégé à la faculté de médecine de Montpellier, Membre de plusieurs sociétés médicales, à Montpellier.

8 août 1839.

DE MOLÉON, ancien élève de l'école polytechnique, Membre de plusieurs corps savants, à Paris.

7 novembre 1839.

LOMBARD, Docteur en médecine, Membre de plusieurs sociétés médicales, à Genève.

18 décembre 1839.

DUPIERRIS (MARTIAL), Docteur en médecine, Correspondant de plusieurs sociétés médicales, à la Nouvelle-Orléans.

HEYWOOD (JAMES), Membre de la Société royale et Vice-Président de la Société de statistique de Londres, Membre de celle de Manchester, à Acresfield près de Manchester.

6 mars 1840.

AVENEL (PIERRE-AUGUSTE), Docteur en médecine, Membre de l'Académie des sciences et de la Société libre d'émulation de Rouen, de l'Association normande, du Cercle médical, de l'Athénée de médecine de Paris, des Sociétés des sciences de Troyes et de Nancy, du Conseil de salubrité, à Rouen.

CAPPLET (AMÉDÉE), ✱, ancien manufacturier, Membre de plusieurs sociétés d'utilité publique, à Elbeuf.

LECOUPEUR, Docteur en médecine, etc., à Rouen.

MARCEL DE SERRES (PIERRE-TOUSSAINT), ✱, Conseiller

à la cour d'appel, Professeur de minéralogie et de géologie à la faculté des sciences, Membre d'un grand nombre de sociétés savantes, à Montpellier.

8 *octobre* 1840.

MM. GARCIN DE TASSY (JOSEPH-HÉLIODORE), ✻, Professeur à l'Ecole spéciale des langues orientales, Membre de l'Institut et des Sociétés asiatiques de Paris, de Londres, de Calcutta, de Madras, de Bombay, à Paris.

GODDE-LIANCOURT (CALIXTE-AUGUSTE), ✻, Fondateur d'un grand nombre de sociétés humaines, etc., aux États-Unis d'Amérique.

MERCIER (ALEXANDRE-VICTOR), ex-Rédacteur au ministère de l'intérieur, ancien membre de la Société de statistique et de l'Académie de l'industrie, à Paris.

RHALLY (GEORGES-ALEXANDRE), Chevalier de la croix d'or de l'ordre royal du Sauveur, Président de la Cour d'appel d'Athènes, ex-Professeur de droit commercial et recteur de l'Université Othon, Membre de la Société d'instruction primaire, à Athènes.

12 *novembre* 1840.

MASSE (ÉTIENNE-MICHEL), Propriétaire, Homme de lettres, Membre du XIVe Congrès scientifique de France et des Assises scientifiques d'Aix, à la Ciotat.

7 *janvier* 1841.

KRIÉSIS (ANTOINE-G.), ex-ministre de la marine, Membre de la société archéologique, à Athènes.

LARDEREL (le Comte de), Président de la section toscane de sauvetage, etc., à Livourne.

LETAMENDI (de), Consul-général d'Espagne, à Mexico.

MARTORELLI (CAMILLE de), Chambellan du Pape, Membre de plusieurs Académies, à Rome.

PRIEUR-FENZY, Banquier, etc., à Florence

4 mars 1841.

MM. DARMENTIER, Juge au tribunal civil, Président de la société humaine, à Bayonne (Basses-Pyrénées.)

6 *mai* 1841.

JANEZ (Don Augustin), Secrétaire de l'Académie des sciences de Barcelonne. etc., à Barcelonne.

LLOBETT (Joseph-Ant.), Président de l'Académie des sciences de Barcelonne, etc., à Barcelonne.

VIENNE (Henri), Membre des sociétés des sciences de Toulon, d'agriculture de Draguignan, de la morale chrétienne, de l'Athénée des arts, à Gevray-Chambertin, département de la Côte-d'or.

10 *juin* 1841.

BORCHARD (Marc), Docteur en médecine, Secrétaire de la Société de médecine de Bordeaux et membre de plusieurs autres corps savants, etc., à Bordeaux.

SAUVÉ (Saint-Cyr-Louis), Docteur en médecine, Membre de la Société médicale de la Rochelle, de celle de Marseille, de la Société des sciences du département de la Charente Inférieure, de la Société des Amis des Arts, etc., à la Rochelle.

16 *septembre* 1841.

BELLARDI (Louis), Naturaliste, Correspondant de plusieurs sociétés savantes, à Turin.

MAUNY DE MORNAY, Inspecteur d'agriculture, Membre de plusieurs corps savants, à Paris.

2 *décembre* 1841.

CALCARA (Pierre), Docteur en médecine, Titulaire de l'Institut royal d'encouragement pour la Sicile, de l'Académie des sciences, etc., à Palerme.

13 *janvier* 1842.

GUEYMARD (Emile), Ingénieur en chef des mines,

Docteur ès-sciences, Professeur de minéralogie et de géologie, à Grenoble.

MM. MARCELLIN (l'abbé JOSEPH), Prêtre-prédicateur, Titulaire de la Société des sciences, etc., de Tarn-et-Garonne, Correspondant du ministère de l'instruction publique et Inspecteur des monuments historiques, etc., à Montauban.

RIDOLPHI COSIMO (le marquis de), Vice-Président de l'Académie des Georgoffiles, Président général du III[e] Congrès scientifique italien, Directeur-propriétaire de l'Institut agricole de Meleto.

TARTINI (FERDINAND), Chevalier sur intendant général de la communauté du grand-duché de Toscane, Membre du Conseil des ingénieurs, Secrétaire général du III[e] Congrès scientifique italien, à Florence.

2 *mars* 1842.

ROBERT (JEAN-BAPTISTE-EUGÈNE), ✠, Propriétaire-agronome, Secrétaire de la Société d'agriculture des Basses-Alpes, Membre de plusieurs autres sociétés savantes, à Sainte-Tulle, (Basses-Alpes).

1[er] *décembre* 1842.

BONNET (SIMON), ✠, Docteur en médecine, Professeur d'agronomie, membre du Conseil municipal et de plusieurs sociétés savantes, à Besançon.

CHAMOUSET (l'abbé), Professeur de physique au grand séminaire de Chambéry (Savoie).

HERMANN (CHARLES-HENRI), ✠, Professeur d'anatomie et d'anatomie pathologique à la faculté de médecine de Strasbourg, Accoucheur en chef de l'hôpital civil, Directeur de l'Ecole du Bas-Rhin et Membre de plusieurs sociétés savantes, à Strasbourg.

GAYMARD (PAUL), ✠, Docteur en médecine, Président de la Société scientifique du Nord, Vice-président

de la 1re section des sciences naturelles du XIVe Congrès scientifique de France et membre de plusieurs autres corps savants à Paris.

MM. RICHE (Michel), Membre de la Société asiatique de Paris, etc., au Mont-Liban.

27 *juin* 1843.

BOUDIN (Jn.-M.-F. J.), O. ✠, Docteur en médecine, médecin en chef de l'hôpital militaire du Roule, à Paris, (*Correspondant en* 1837, *devenu membre actif en* 1842, *redevenu Correspondant*).

6 *juillet* 1843.

MAURIN (Éleazard-François), Aumônier, Membre de l'Académie des sciences, etc., d'Aix, Corréspondant du ministère de l'instruction publique, à Aix.

2 *novembre* 1843.

BARILLON (François-Guillaume, Négociant, Membre du Conseil municipal, Administrateur des chemins de fer de Paris à Marseille, à Lyon.

BOUCHEREAU (Henri-Xavier-Anne-Charlotte), ✱, Membre de plusieurs corps savants, à Bordeaux.

BURGUET (Henri), Docteur en médecine, Secrétaire de la Société linnéenne et Conservateur du Cabinet d'histoire naturelle de Bordeaux, à Bordeaux.

MAGNÉ, Pharmacien major de la marine, en retraite, Secrétaire de la Société des sciences et d'agriculture de Rochefort, etc., à Rochefort.

18 *janvier* 1844.

BERTONI (Raphael), Docteur en médecine, à Erzéroum.

BORÉLY (Pascal), Statisticien, à Palerme.

DEFLY (Charles), Consul de France, à Rome.

DESCARNEAUX, Statisticien, à Bucharest.

MM. FLURY (Hippolyte), Consul de France, dans le royaume de Valence

HURSANT, Consul de France, aux Iles Baléares.

PRASSACACHI (Jean), Docteur en médecine, à Salonique.

PISTORETTI (Jacques-Charles), Négociant, à Soussa.

THORE, Docteur en médecine, à Sceaux.

1er *février* 1844.

HIPPOLYTE de St-Cyr, Gérant du Consulat de France, Chancelier national, à Mobile.

7 *mars* 1844.

AUGRAND, Consul de France, à Cadix.

PHILIBERT (Jean-Etienne), Vice-Consul de France, à Jaffa.

VICENTE MANUEL de Cocina, Président de l'Académie littéraire de Saint-Jacques de Compostelle, à la Corogne.

1er *août* 1844.

FAYET (Pierre), ✻, Inspecteur d'Académie, ancien Recteur, Membre de plusieurs corps savants, à Chaumont (Haute-Marne).

12 *décembre* 1844.

CANALE (Michel-Joseph), Avocat et historien, à Gênes.

EREDE (Michel), Membre de l'Association agraire de Turin et de la Société littéraire de Lyon, à Gênes.

VIVOLI (Joseph), Auteur des Annales de Livourne, etc., Membre de plusieurs corps savants, à Livourne.

9 *janvier* 1845.

NUGNES (Maxime de St-Seconde), Vice-consul du royaume des deux-Siciles, membre de plusieurs sociétés savantes, à Livourne.

6 *mars* 1845.

GASPARIN (le Comte de), O. ✻, ancien minis-

membre de l'Institut, Président-Général de la XIIme session du congrès scientifique de France, etc., à Paris.

MM. LAURENS (Pierre-Paul-Denis), Chef de la première division de la préfecture du Doubs, à Besançon.

15 *mars* 1845.

ROUMIEU (Cyp.), Conseiller à la Cour impériale de Pau. (*Correspondant, en 1836, devenu membre actif, en 1842, redevenu correspondant.*)

8 *mai* 1845.

CÉSAR CANTU, ✠, Vice-Président de la 4me section du XIVme Congrès scientifique de France et Membre de plusieurs autres corps savants, à Milan.

7 *août* 1845.

YVAREN, (Prosper-Joseph), Docteur en médecine, Secrétaire de l'ex-Académie des sciences, à Avignon.

20 *septembre* 1845.

BONNET (Jules), Juge de paix, à Aubagne. (*Membre actif, en 1838, devenu correspondant.*)

4 *décembre* 1845.

CHAMBOVET (Pierre), Constructeur-mécanicien, Membre de la XIVme session du Congrès scientifique de France, etc., à Nice.

18 *décembre* 1845.

BANCHERO (Joseph), Membre correspondant de la Société littéraire de Lyon, etc., à Gènes.

16 *avril* 1846.

PONCHET (F.-A.), Docteur en médecine, Professeur de zoologie au muséum d'histoire naturelle de Rouen, Membre de plusieurs Académies, à Rouen.

6 *mai* 1846.

DE BEC (Augustin-Marius-Paul), Directeur de la Ferme modèle de la Montaurone, Membre de l'Académie des sciences, etc., d'Aix, à la Montaurone.

MM. HEUSCHLING (Xavier), ✱, ✠, Chef du bureau de statistique générale, au ministère de l'intérieur, Secrétaire de la Commission centrale de statistique de Belgique, à Bruxelles.

4 *juin* 1846.

SCHEULTZ (J.-J.), Consul de France, à la Trinité.

CHERIAS (Jules-Louis-Joseph), Avocat et Juge suppléant près le Tribunal, Correspondant de la Société des sciences et des arts de Grenoble, à Gap.

5 *novembre* 1846.

BALBI (Eugène), Membre de plusieurs sociétés savantes, à Venise.

FERRARIO (Joseph), Docteur en médecine et en chirurgie, fondateur de l'Institut médico-chirurgical de la Lombardie, et de l'Académie de physique, de médecine et de statistique de Milan, à Milan.

LONGHI (Antoine), Docteur en médecine, Membre de plusieurs sociétés savantes, à Milan.

SALARI (Jean), Employé près de la comptabilité centrale du gouvernement de la Lombardie, à Milan.

SALVAGNOLI-MARCHETTI (Antoine), Docteur en médecine, Inspecteur-général sanitaire de Grossetto, Membre de plusieurs sociétés savantes, à Florence.

3 *décembre* 1846.

GRIMALDI (Louis), Secrétaire de la Société économique de la Calabre, membre de divers corps savants.

GUÉRIN-MÉNEVILLE (G.-E.), ✱, Membre de la Société centrale d'agriculture, Président de la Société entomologique et de la 2me section de la XIVme session du Congrès scientifique de France, à Paris.

7 *janvier* 1847.

CONFOFANTI (Silvestre), Professeur à l'Université de Pise.

SABBATINI MAUR, Homme de lettres, à Modène.

MM. SCLOPIS (FRÉDÉRIC), C. ✠, ❋, ✠, Avocat-général, Président du Sénat, membre de l'Académie des sciences de Turin et correspondant de l'Institut de France, à Turin.

TROYA (CHARLES), Historien, à Naples.

4 mars 1847.

CHASTEL (LOUIS-FRANÇOIS), Avocat, Membre de la Société littéraire de Lyon, à Lyon.

DAIGUEPERSE (ANTOINE-JEAN-BAPTISTE), ex-Président de la Société littéraire de Lyon, Correspondant de la Société éduenne d'Autun, à Lyon.

FRAISSE (CHARLES), Docteur en médecine, Secrétaire de la Société littéraire, Membre de plusieurs sociétés médicales et d'utilité publique, à Lyon.

MARTIN D'AUSSIGNY (EDME-CAMILLE), Peintre, Membre de la Société littéraire de Lyon, à Lyon.

MULSANT, professeur d'histoire naturelle, à Lyon.

PERICAUD aîné (ANTOINE), Bibliothécaire de la ville de Lyon, Membre des Académies de Lyon, Marseille, Dijon, Besançon, Chambéry, etc., à Lyon.

6 mai 1847.

GACOGNE (ALPHONSE), Membre de la Société littéraire et de la Société linnéenne de Lyon, à Lyon.

LEVRAT (BARTHELEMI-NICOLAS-JEAN-GUSTAVE), Membre de la Société linnéenne et des Sociétés entomologiques de France et de Prusse, à Lyon.

7 octobre 1847.

DE CUSSY (VICOMTE), O. ✠, Vice-président général du XIVme Congrès scientifique de France, Membre de l'Institut des provinces, et de plusieurs autres corps savants, à Vouilly par Isigny (Calvados).

THURCHETTI, Membre de plusieurs Académies, à Fuscecchio.

3 *février* 1848.

MM. MAGNONE, ✻, Docteur en droit, Membre de l'Association agricole de Turin et du XIVme Congrès scientifique de France, à Turin. *(Membre actif, en* 1843, *devenu correspondant.)*

6 *juillet* 1848.

ITIER (JULES-EUGÈNE-ALPHONSE), O. ✻, Directeur des douanes, Correspondant des Académies des sciences, etc., de Marseille, Lyon et Chambéry, de la Société des sciences et de celle de statistique de Grenoble, à Montpellier. *(Correspondant, en* 1842, *devenu membre actif, en* 1846, *redevenu correspondant.)*

19 *octobre* 1848.

MOUAN (JEAN-LOUIS-GABRIEL), Avocat, Bibliothécaire, Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, belles-lettres, agriculture, etc., d'Aix, à Aix.

9 *novembre* 1848.

D'ANDELARRE (le Comte), Membre du Conseil général des manufactures et du Conseil général du département de la Meuse, à Traveray par Ligny.

HALLEZ-D'ARROS, ex-Secrétaire-général de préfecture, à Metz.

5 *juillet* 1849.

CLÉMENT (HONORÉ-EUGÈNE), Secrétaire de la Société d'agriculture des Basses-Alpes, à Digne.

LEBRUN (ISIDORE-FRÉDÉRIC-THOMAS), Membre de plusieurs sociétés académiques, à Paris.

8 *novembre* 1849.

BALLY (VICTOR-FRANÇOIS), ✠, ✻, Docteur en médecine, ancien Président de l'Académie de médecine, Président de la XVme session du Congrès scientifique de France et de la section médicale de plusieurs sessions de ce Congrès, Membre d'un grand nombre d'autres corps savants, à Villeneuve-sur-Yonne.

MM. DE MAICHE (JEAN-CLAUDE), Licencié ès-lettres, Bachelier en droit, ex-Secrétaire du Ministre de l'instruction publique et des cultes, Professeur au Lycée de Vendôme, à Oiselay (Haute-Saône).

LAMBRON DE LIGNIN (HENRI), Capitaine de cavalerie en retraite, Membre de l'Institut des provinces, de la Société française pour la conservation des monuments, du Collége héraldique et archéologique de France, de la Société archéologique de Touraine, etc., au château du Morier, près et par Tours.

LEGALL, ✻, Conseiller à la Cour d'appel de Rennes, Secrétaire-général de la XVIme session du Congrès scientifique de France, et membre de plusieurs autres corps savants, à Rennes.

MARTEVILLE (ALPHONSE-EDMOND), Membre de la Société des sciences et arts de Rennes et de la Société d'archéologie bretonne, etc., à Rennes.

MOREAU DE JONNÈS fils (ALEXANDRE), Membre de la Société d'économie charitable et de la Société des crèches, à Paris.

TAROT (FRANÇOIS), ✻, Président de chambre à la Cour d'appel de Rennes, Membre de l'Institut des provinces, Secrétaire-général du XVIme Congrès scientifique de France, Membre de la Société archéologique d'Ile-et-Vilaine, de la Société d'agriculture, arts et commerce de Saint-Brieuc, et de plusieurs administrations d'utilité publique, à Rennes.

TOULMOUCHE (ADOLPHE), Docteur en médecine, Secrétaire de la section de médecine du XVIe Congrès scientifique de France, Correspondant de l'Académie de médecine, etc., à Rennes.

6 *décembre* 1849.

VINTRAS (ALPHONSE-ALEXANDRE), ✻, Directeur des postes, Membre du XIVme Congrès scientifique, à

Lyon. *(Membre actif, en* 1839, *devenu correspondant.)*

20 *décembre* 1849.

MM. BERTEAUT (Sébastien), ✠, ✠, Secrétaire de la Chambre de commerce, Membre de l'Académie des sciences de Marseille et du XIVe Congrès scientifique de France, à la campagne, près Marseille. *(Membre actif, en* 1845, *devenu correspondant.)*

PEREIRA DE LÉON (Gabriel), Homme de lettres, Président de l'Académie Labronica, Membre de plusieurs autres sociétés savantes, à Livourne.

7 *février* 1850.

BONAFOUS (Norbert-Alexandre), Officier de l'ordre grec du Sauveur, Professeur à la faculté des lettres d'Aix, Docteur ès-lettres, Membre des Académies des sciences de Marseille, de Clermont-Ferrand, d'Aix et de Turin, de la Société littéraire de Lyon et de la Société des arcades de Rome, à Aix.

2 *mai* 1850.

REMACLE (Bernard-Benoit), ✠, Avocat, ex-inspecteur général des établissements de bienfaisance, Préfet du Tarn, Membre de plusieurs corps savants, à Alby.

SAKAKINI (Joseph), Membre de la XIVe session du Congrès scientifique de France, etc., en Egypte. *(Membre actif, en* 1848, *devenu correspondant.)*

6 *juin* 1850.

DE FONTENAY (Joseph-Étienne), Secrétaire de la Société éduenne, Membre de la Commission des antiquités et de la Société d'agriculture d'Autun, de la Société d'archéologie de Châlon, de la Commission des antiquités de Dijon, de la Société des recherches utiles de Trèves, de celle d'histoire et d'archéologie de Genève, etc., à Autun.

MM. FRÉDERIC-LANCIA (Marquis, Duc de Brolo), Docteur en philosophie et en jurisprudence, Membre de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Palerme, etc., etc., à Palerme.

MAUFRAS-DUCHATELLIER (ARMAND-RÉNÉ), Membre des Académies de Brest, de Nantes, d'Angers, de Saint-Lô, de l'Institut des provinces, etc., à Quimper.

ORLANDINI (F.-SILVIO), Secrétaire perpétuel de l'Académie Labronica de Livourne, Membre de plusieurs autres Sociétés savantes, à Livourne.

PRÉAU-LOCRÉ (GUSTAVE), Substitut du Procureur-général près la Cour d'appel de l'île de la Réunion.

4 juillet 1850.

ORSINI (JULES-CÉSAR-FORTUNÉ-NICOLAS), Docteur en médecine, Conservateur de la bibliothéque Labronique, Fondateur de la Société médicale de Livourne, l'un des Préfets de l'Ecole hypocratique de Pise, Correspondant de plusieurs corps savants, à Livourne.

12 *septembre* 1850.

BONNAFOUX (EUGÈNE), Contrôleur des Contributions indirectes, Membre de plusieurs sociétés savantes, à Saint-Etienne.

DESORMEAUX (ANTONIN-JEAN), ✠, Docteur en médecine, Chirurgien des hôpitaux de Paris, Membre de la Société anatomique et de la Société de médecine du 1er arrondissement, Correspondant de la Société impériale de médecine de Marseille, à Paris.

DUFAUR DE MONTFORT (RAYMOND), ex-Percepteur des contributions directes, etc., à Riscle.

8 *octobre* 1850.

CORNAZ (CHARLES-AUGUSTE-EDOUARD), Docteur en médecine et en chirurgie, Correspondant des Sociétés de médecine pratique de Montpellier et d'Anvers, de la Société allemande des médecins et des naturalistes

de Paris, de celle des sciences médicales et naturelles de Malines, à Neuchâtel (Suisse).

MM. YEMENIZ, de Lyon, Bibliophile, Membre de plusieurs sociétés scientifiques, à Lyon.

7 *janvier* 1851.

TOPIN (JOSEPH-CLAUDE-HIPOLYTE), Correspondant de l'Académie des sciences, etc., d'Aix, de la Société d'horticulture de Paris, à Florence. *(Membre actif, en* 1848, *devenu correspondant).*

9 *juin* 1851.

TEXTORIS (MARIUS-CÉSAR), ✠, Capitaine en retraite, Membre de la Société industrielle et de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, du Congrès scientifique de France, etc, à Angers.

TOCQUEVILLE (LOUIS-ÉDOUARD), ✠, Président de la Société d'agriculture de Compiègne, à Compiègne.

7 *août* 1851.

BUZONNIÈRE (LOUIS-LÉON-AUGUSTIN-NOUEL DE), Sécrétaire-général du XVIIIme Congrès scientifique, Membre de la Société des sciences et de la Société archéologique d'Orléans, de la Société académique de Blois, de l'Institut des provinces, à Orléans.

9 *octobre* 1851.

MAURIN (FRANÇOIS), Docteur en médecine, ex-Chirurgien de la marine, au Luc (Var).

6 *novembre* 1851.

BRACHET (JEAN-LOUIS), ✠, Docteur en médecine, Correspondant de l'Académie impériale de médecine, et de plusieurs autres sociétés savantes, à Lyon.

DUPUIS (FRANÇOIS), Vice-Président du Tribunal civil d'Orléans, Membre de plusieurs sociétés savantes, etc,, à Orléans.

SOULTRAIT (JACQUES-HYACINTHE-GEORGE-RICHARD Comte de), Chevalier de plusieurs ordres, Membre de

l'Académie des sciences et des arts de Mâcon, et d'autres corps savants, à Mâcon (Saône-et-Loire).

27 *décembre* 1851.

GENDARME, de Bevotte,(GUY-FRANÇOIS-LOUIS-AUGUSTE), ✠, Ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, Membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts d'Aix, etc., à Draguignan. *(Membre actif, en* 1848, *devenu membre correspondant).*

31 *août* 1852.

BOMPAR (JEAN-PAUL-PHILIPPE), Secrétaire de la Chambre d'agriculture du département du Var, Membre honoraire de la Société d'agriculture et du Comice agricole, à Draguignan.

BONAFOUS (HIPPOLYTE), Recteur de l'Académie du Tarn, Chanoine honoraire, à Alby.

4 *novembre* 1852.

CHAMBON (ADOLPHE-BARTHÉLEMI), Chirurgien, Membre du XIVme Congrès scientifique, à la Martinique. *(Membre actif, en* 1844, *devenu correspondant.)*

9 *décembre* 1852.

ERMIRIO (JÉRÔME), ✠, ✠, Consul-général en retraite, Membre du XIVme Congrès scientifique de France. *(Membre actif, en* 1843, *devenu correspondant.)*

13 *janvier* 1853.

GUYS (ALPHONSE), Négociant et Statisticien, à Smyrne.

3 *mars* 1853.

BARD (JOSEPH), Commandeur et chevalier de plusieurs ordres, Correspondant du Ministère de l'instruction publique, de l'Académie de Marseille, de la Société de médecine de la même ville et d'autres Sociétés savantes, à Chorey (Côte-d'Or.)

12 *mai* 1853.

GUÉRIN (JEAN-BAPTISTE-CASIMIR-GERMAIN), Membre de

plusieurs corps savants, à Paris, *(Membre actif, en 1832, devenu correspondant.)*

4 *août* 1853.

MM. ROUSTAN (ROCH), ✻, Inspecteur-général d'Académie, Membre de l'Académie des sciences, agriculture, belles-lettres et arts, et des Assises scientifiques d'Aix, Correspondant de l'Académie du Gard, à Paris.

ROUX (MARIUS), ancien Notaire, Président du Conseil du 2me arrondissement des Bouches-du-Rhône, Membre de plusieurs administrations de bienfaisance et de la 1re session des assises scientifiques, à Aix.

8 *mars* 1854.

QUETELET (LAMBERT-ADOLPHE-JACQUES), ✻, Commandeur de l'ordre de LÉOPOLD, Chevalier de plusieurs autres ordres, Directeur de l'observatoire royal de Bruxelles, Président de la Commission centrale de statistique et Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences de Belgique, Correspondant de l'Institut de France, etc., à Bruxelles.

3 *novembre* 1853.

KERCKHOVE dit VANDERVARENT (le Vicomte JOSEPH-ROMAIN-LOUIS de), Grand'Croix, Commandeur et Chevalier de plusieurs ordres, ancien médecin en chef aux armées, Président de l'Académie d'archéologie de Belgique, et membre d'un très-grand nombre d'autres corps savants, etc., à Anvers.

MAUMENÉ (E.), Docteur ès-sciences, Professeur de chimie et de physique à la Chaire municipale et Membre de l'Académie des sciences, à Reims.

PERROT (E.), Membre de la Commission centrale de statistique de Belgique, Rédacteur en chef de *l'Indépendance belge*. etc., à Bruxelles.

SAUVEUR (D.), Chevalier de plusieurs ordres, Docteur en médecine, Inspecteur général du service médical

civil, Membre de la Commission centrale de statistique de Belgique, de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts, et Secrétaire de l'Académie royale de médecine de Bruxelles, à Bruxelles.

2 *mars* 1854.

MM. DE KUSTER (Charles-Louis), Chevalier de plusieurs ordres, Consul-général de Russie, à Paris. (*Membre actif, en* 1850, *devenu correspondant.*)

GIRAUD (Magloire, l'Abbé), Chanoine honoraire des cathédrales de Fréjus et d'Ajaccio, Curé de St-Cyr, correspondant du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, des Académies des sciences, lettres et arts de Marseille, du Gard, d'Aix, de la Société des sciences, arts et belles-lettres, du Var, Secrétaire archiviste de la Commission cantonnale de statistique du Beausset (Var), à Saint-Cyr.

1er *juin* 1854.

CORNILLON (Vincent-Hippolyte), Négociant-minotier, Membre de la Société d'encouragement, Correspondant de la Société aréostatique et météorologique de France, à Arles.

7 *septembre* 1854.

MANDEZ ALVARO (Don Francisco), Docteur en médecine, Secrétaire du Conseil de santé, etc., à Madrid.

7 *décembre* 1854.

JACQUEMOUD (le Baron Joseph), O. ✠, Commandeur et Chevalier de plusieurs ordres, Conseiller de S. M. le roi de Sardaigne, Sénateur, Président de la Chambre royale d'agriculture et de commerce de Savoie, Membre des Académies de Chambéry, Turin, Genève, Lyon, Grenoble, Angers, etc., à Turin.

1er *février* 1855.

LEGOYT (Alfred), ✠, Chef des travaux de la statistique générale de France, Membre correspondant

de la Commission centrale de statistique de Belgique, de la Société de statistique de Londres, etc., etc.

3 *mai* 1855.

MM. FORTOUL (CHARLES) Chevalier de l'ordre pontifical de Pie IX, ex-chef du cabinet et du Secrétariat du Ministère de l'instruction publique et des cultes, Membre du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, etc., à Paris.

LUMBROSO (ABRAHAM), ✠, Grand-officier de l'ordre Iftikar de Tunis, Docteur en médecine et en chirurgie, Médecin en chef de S. A. le Bey de Tunis, Député du Comité de Santé, Inspecteur-général sanitaire, Fondateur de la Société des études littéraires de Tunis, Correspondant de la Société impériale de médecine de Marseille et de la Société des sciences, lettres et arts du département du Var, à Tunis.

CANINA (le Commandeur LOUIS), Correspondant de l'Institut de France, Membre de plusieurs autres corps savants, à Rome.

8 *novembre* 1855.

DE BRIVE (ALBERT), ✠, Président de la Société académique du Puy, Vice-Président de la chambre d'agriculture, Membre du Conseil général de l'agriculture, de la Société française pour la conservation des monuments, des Sociétés d'agriculture de la Seine, des Deux-Sèvres, de l'Académie d'archéologie de Belgique, du Comice agricole de Brioude, Secrétaire-général de la XXII[e] session du Congrès scientifique de France; etc., au Puy (Haute-Loire).

DE CHEVREMONT (ALEXANDRE), ✠, C. ✠, ex-Préfet de la Haute-Loire, Président-général de la XXII[e] session du Congrès scientifique de France, Président d'honneur de la Société académique du Puy, Membre de

l'Académie impériale des sciences de Reims, etc., au Puy (Haute-Loire).

MM. TEISSIER (Octave-Marius-Charles-Antoine), ex-Secrétaire de la Commission de statistique de Draguignan, délégué au Congrès international de statistique de 1855, Receveur municipal, à Toulon (Var).

VALÈRE-MARTIN (Joseph-Luc-Elzéar-Hyacinthe-Antoine), Président de l'ancienne Société philharmonique de Cavaillon, Membre de la Société d'agriculture et d'horticulture de Vaucluse, de la Société française pour la conservation des monuments, de plusieurs congrès scientifiques et associations de bienfaisance, à Cavaillon (Vaucluse).

7 *février* 1856.

MAGNAN aîné, Capitaine au long-cours, Membre des Assises scientifiques d'Aix, à Aubagne.

8 *mai* 1856.

SAUREL (Alfred), Vérificateur des Douanes, Membre du Congrès archéologique d'Avignon et de la Société française pour la conservation et la description des monuments historiques, au port de Bouc.

7 *août* 1856.

LEVET, Sous-Préfet, Secrétaire général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône, etc.

5 *mars* 1857.

ACHARD (Paul), Archiviste du département de Vaucluse et de la ville d'Avignon.

5 *novembre* 1857.

FAHRŒUS, Ministre de l'intérieur, etc., en Suède.

LAMBOT-MIRAVAL, Agronome, Membre de la Société zoologique impériale d'acclimatation, etc., à Miraval (Var).

MM. RENARD (le docteur V.) Secrétaire-général de la Société impériale des naturalistes de Moscou, etc., à Moscou.

3 *décembre* 1857.

RIPALDA (le Comte de) Membre de la commission centrale de Statistique de Madrid, etc., etc., à Madrid.

AVIS.

Quelques membres honoraires et correspondants n'ont point encore adressé à la Société de statistique de Marseille les documents biographiques qui les concernent. Chacun d'eux est invité de nouveau à faire connaître : 1° *ses nom et prénoms* ; 2° *son âge, le lieu de sa naissance et celui de sa résidence ;* 3° *son emploi ou sa profession, ses occupations habituelles ;* 4° *ses études préliminaires ;* 5° *quelles sont les langues mortes ou vivantes qui lui sont familières ;* 6° *les pays dans lesquels il a voyagé ;* 7° *les sciences et les beaux-arts qu'il cultive ;* 8° *les sociétés savantes et d'utilité publique dont il est membre, et la date de l'admission dans chacune d'elles ;* 9° *les titres et époques des ouvrages publiés ;* 10° *s'il a obtenu des récompenses et de quelle nature ;* 11° *s'il a fait des découvertes et des perfectionnements ;* 12° *s'il s'est livré ou s'il se livre à l'enseignement public.*

Nota. Les avis relatifs aux erreurs par omissions, changements de domicile, décès, etc., qu'on aurait à nous signaler dans le tableau des membres honoraires et à celui des correspondants, seront reçus avec reconnaissance.

Pour pouvoir mettre de l'ordre dans la correspondance, et répondre promptement aux personnes qui auraient des réclamations ou des demandes à faire à la Société de statistique, cette société tient à ce qu'on s'adresse directement à son Secrétaire perpétuel, rue Montgrand 12.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

dans le Vingt et unième Volume.

Pages

PREMIÈRE PARTIE. — STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE 5

MÉTÉOROLOGIE. — *Quelques mots sur la Météorologie; par* M. P.-M. ROUX 5

— *Observations météorologiques faites, en 1857, à l'Observatoire impérial de Marseille; par* M. VALZ 9

ÉTAT SOCIAL. — *Notice biographique et littéraire sur Pierre-Augustin* GUYS; *par* M. HENRY GUYS . 33 *et* 515

INSTRUCTION. — *Statistique de l'instruction primaire dans la commune de Marseille, depuis 1848 jusqu'en 1857; par* M. FEAUTRIER. . . . . . . 68 *et* 548

HOSPICES. — *Aperçu statistique sur les Aliénés et les établissements qui leur sont consacrés dans les Bouches-du-Rhône; par* M. L. MENARD . . . 84 *et* 547

CONSOMMATIONS. — *Observations, par* M. SAPET

sur l'approvisionnement et le nouveau mode de la vente en gros, du poisson au marché de la place Vivaux, à Marseille . . . . [illegible]

FINANCES. — *Notice sur le crédit foncier de Marseille; par M.* SEGOND-CRESP. . . . . [illegible]

SECONDE PARTIE. — TABLETTES STATISTIQUES. — STATISTIQUE UNIVERSELLE.. . . . . . . [illegible]

Rapport sur les travaux de la 2e session du Congrès international de statistique, en 1855; par M. le Marquis de BAUSSET-ROQUEFORT. . . . . . [illegible]

Ce rapport comprend :

État de la Statistique dans les pays représentés au Congrès . . . . [illegible]

en France et en Belgique . . . . [illegible]

dans les Pays-Bas et en Angleterre . . . . [illegible]

en Autriche, Prusse, Zolverein.. . . . . [illegible]

en Saxe, Saxe-Cobourg-Gotha, grand duché de Bade 156

dans le Wurtemberg, en Bavière, Hanovre et les Villes libres. 157

en Danemarck, Norwège, Suède 158

en Italie, les provinces Lombardo-Vénitiennes, les États de l'Église, la Toscane, à Parme, Modène . 159

dans les Deux-Siciles, la Sardaigne, la Suisse, l'Espagne . . . . . .

en Portugal, en Grèce, à Costa-Rica, l'Union américaine 160

Rapports présentés à l'assemblée générale du Congrès de statistique 161

Vœux émis par le Congrès de statistique 162

Rapport sur les séances du Congrès international . . . 163

Pages

et de charité, réuni à Paris, en 1855 ; par M. le Marquis de Baussert-Roquefort 166

Ce rapport contient :

1re *Séance — 19 juillet 1855.* 170

2e *Séance — 20 juillet.* 175

3e *Séance — 21 juillet.* 185

4e *Séance — 23 juillet.* 195

5e *Séance — 24 juillet.* 205

6e *Séance — 26 juillet.* 213

7e *Séance — 28 juillet.* 221

Note sur l'état actuel de la Statistique en Espagne; par M. le Comte de Ripalda 245

Rapport sur un ouvrage de MM. A. et H. Combes, intitulé : les Paysans français considérés sous les rapports historique, économique, agricole, médical et administratif ; par M. C. Bousquet. 248

Rapport, par M. H. Allibert, *sur une brochure ayant pour titre : de la nécessité d'une réforme dans les travaux statistiques de la juridiction consulaire et des tribunaux civils; par* M. A. Jauffret. . . 253

Rapport, par M. Feautrier, *sur un ouvrage de* M. de Fontenay *et intitulé :* Manuel de l'amateur des jetons 256

Abrégé de la statistique archéologique de l'arrondissement de Moulins (Allier); par le Comte de Soultrait 275

Notice historique sur la paroisse de St-Cyr (Var); par M. l'abbé Magloire Giraud. 316

Subsistances, ressources alimentaires. — *Un mot à ce sujet; par* M.-P. M. Roux 350

Recherches sur les moyens de prévenir le retour

Pages

des crises en matière de subsistances et sur la possibilité d'obtenir une bonne statistique annuelle des ressources alimentaires de la France; par M. le Baron de Tocqueville 350

Suite du Mémoire historique et statistique de Nice; par M. Chamboyet fils 410

TROISIÈME PARTIE. — Extrait des séances de la Société de Statistique de Marseille, *pendant l'année* 1857 374

Décès de cinq membres honoraires: Audouard, Fortoul, Salvandy, Gassier et Dufaur de Montfort. 496 c

Installation, par M. H. Guys, *des nouveaux fonctionnaires* . . . . 496 c

Quelques mots sur un discours de M. Marcotte, *Président pour l'année* 1858 . . . . 496 c

Un mot sur un rapport concernant la gestion de M. le trésorier, en 1856 . . . . 496 c

Proposition de changer l'époque du renouvellement des fonctionnaires . . . . 496 d

Admission de M. le docteur Melier, *déjà membre correspondant, parmi les membres honoraires* . 498

Discussion et délibération sur l'époque de la nomination des fonctionnaires 499

Extrait, par M. P.-M. Roux, *de deux rapports; un de M.* C. Bousquet, *sur un ouvrage de M.* Bard, *et l'autre, par M.* P.-M Roux *lui-même, sur deux travaux de M.* P. Achard 500

Nomination de M. P. Achard, *membre correspondant* 501

Extrait, par M. P.-M. Roux, *de deux rapports, un de*

Pages

M. CATELIN *sur les wagons maritimes et l'autre de* M. CHAPPLAIN, *sur les causes des maladies et de la mortalité des ouvriers en Angleterre* 502
Décès de MM. CATELIN, *membre actif*, BERTINI et d'HOMBRES-FIRMAS, *membres correspondants* . . . 506
Démissions de deux membres actifs et décisions prises à cet égard. 509
Médaille d'encouragement votée à un jeune calligraphe 511
Extrait, par M. P.-M. ROUX, *d'un rapport de* M. H. GUYS, *sur une Statistique de Buénos-Ayres* . . . 511
Un mot sur une Statistique, par M. LIONS, *des plantes cultivées à Marseille ou qui y croissent spontanément*... 512
Remplacement du bibliothécaire de la Société. . . 512
Rapport, par M. P.-M. ROUX, *sur un mémoire de* M. LEROY, *concernant la culture des céréales et la panification* 515
Extrait, par M. P.-M. ROUX, *d'un rapport de* M. CHABRIER, *sur une machine pour fabriquer les lacets* 516
Nomination de délégués aux congrès archéologique de Valence et scientifique de Grenoble. . . 518
M. MARCOTTE, *quittant Marseille, reçoit un diplôme de membre honoraire et une médaille de vermeil*. 519
Analyse, par M. P.-M. ROUX, *d'un rapport de* M. CHABRIER, *sur l'invention de deux lampes, l'une destinée à la pêche et l'autre aux travaux hydrauliques sous marins* 520
Médaille votée à l'inventeur de ces lampes . . . 522
Quelques mots sur la mission de M. P.-M. ROUX *comme délégué au congrès archéologique de Valence*

M.P.

RÉPERTOIRE

DES

TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE.

AVIS.

La Société de Statistique de Marseille déclare qu'en consignant dans son Répertoire les travaux qui lui paraissent dignes de l'impression, elle n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises par les auteurs.



RÉPERTOIRE

DES

TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE,

PUBLIÉ

Sous la direction de M. P.-M. ROUX,
SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

TOME VINGT-DEUXIÈME.
(2me de la 5me série).



Marseille,
TYPOGRAPHIE ROUX, RUE MONTGRAND, 12.

1859.


THE ASTOR LIBRARY.
NY

RÉPERTOIRE

DES

TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE.

PREMIÈRE PARTIE.

Statistique du département des Bouches-du-Rhône.

1

MÉTÉOROLOGIE.

On sait que, pour conserver le souvenir de phénomènes que le cadre de nos tableaux météorologiques ne permet point de mentionner, nous avons, les années précédentes, mis en évidence dans un article spécial ceux qui méritent principalement d'être signalés comme n'étant pas ordinaires. Nous suivrons la même marche, quant à ceux qui ont été notés, en 1858, à l'observatoire impérial de Marseille.

Pluie, le 6 janvier, à une heure après midi, à 6 et à 9 heures du soir, brouillards. — Le 25, très nuageux, quelques flocons de neige, vers midi et quart, brouillards.

En février, et le premier, temps couvert, quelques gouttes par intervalles, à 9 heures du matin, et un peu de pluie

vers deux heures de relevée, brouillards. — Le 7, couvert, quelques gouttes à midi, un peu de pluie par intervalles, à 9 heures du soir, brouillards. — Le 20, temps couvert et un peu de pluie dans la nuit, quelques gouttes à 9 heures du matin et à 6 heures du soir, pluie par intervalles à 9 heures du soir.

En mars, le 2, quelques éclaircies, pluie cette nuit, un peu dans l'après midi et pluie à 9 heures du soir. — Le 11, nuageux, neige dans la nuit et à 6 heures du matin, pluie et neige de 6 à 7 heures du matin.

En mai, et le 5, temps couvert, pluie, éclairs et coups assez forts de tonnerre cette nuit, pluie à 6 heures du matin et un peu par intervalles à midi. L'orage a donné la quantité d'eau de 21 mm, 83. — Le 19, légers nuages, un peu de pluie et quelques coups éloignés de tonnerre, vers 5 heures et demie du soir, brouillards.

En juin, le 14, quelques nuages, éclairs par intervalles vers le Nord-Est, à 9 heures du soir. — Le 21, nuages vers 7 heures du soir, fort coup de vent du Sud. éclairs continuels vers le Nord et le Nord-Est á 9 heures du soir, orage, á 9 heures et 1/2. Il y a eu des coups de tonnerre assez forts.

En juillet. et le 6, très nuageux, quelques gouttes dans l'après midi, orage vers huit heures du soir, forte pluie, éclairs et tonnerre continuels toute la soirée. Cet orage a donné cette quantité d'eau: 16 mm. 62, — Le 9, nouvel orage, vers 7 heures et 1/4 du matin, forte pluie, éclairs et tonnerre; le vent soufflait du coté de l'Ouest, quelques gouttes par intervalles à midi et pluie vers 2 heures du soir; il est tombé durant l'orage 2 mm. 98 d'eau. — Le 21, temps couvert, pluie à midi depuis 10 heures 1/2 du matin, coups de tonnerre éloignés, brouillards épais. — Le 27, nuageux, quelques gouttes à 9 heures du soir, éclairs presque continuels vers le Nord et le Nord-Est, coups éloignes de tonnerre, brouillards

En août, le 8, quelques nuages, un peu de pluie vers 2 heures de relevée, accompagnée de quelques coups éloignés de tonnerre. — Le 19, violent orage, de 2 à 3 heures et demie du matin, tout à fait sur la ville. Les éclairs et les coups de tonnerre se succèdaient sans interruption, très violents; la pluie tombée avec beaucoup de force, à divers intervalles, a donné 15 ^{mm}. 79, d'eau.

En septembre, le 5, nuages, brouillards très épais venant de l'Ouest, de midi à 6 heures du soir. — Le 6, très nuageux et pluie dans l'aprés midi, orage vers 9 heures du soir, forte pluie, avec éclairs et coups de tonnerre qui ont cessé une heure après. Mais la pluie est tombée durant toute la nuit. La quantité d'eau a été de 59, ^{mm}, 25. — Le 23, quelques éclaircies, orage vers 4 heures du matin, pluie, éclairs et tonnerre par intervalles. Mais à 6 heures, les éclairs ont été plus fréquents et les coups de tonnerre plus forts jusqu'à 7 heures et 1/2, forte averse, pluie encore dans la matinée; la quantité d'eau tombée a été de 7 ^{mm}, 45. — Le 30, temps couvert et éclairs du coté du Nord, à 6 heures du soir; orage 1/4 d'heure après, éclairs et tonnerre, forte pluie. La quantité d'eau a du être mentionnée au mois d'octobre, parce que la pluie a continué après le coucher du soleil.

En octobre, le 5, éclaircies, pluie cette nuit, à 6 heures du matin et à 9 heures; elle a cessé à 10 heures 1/2 du matin, éclairs par intervalles vers le Sud-Est, à 9 heures du soir, brouillards. — Le 11, orage de 10 à 11 heures 1/2 du matin, éclairs et forts coups de tonnerre, après un peu de pluie, qui ont été les mêmes, avec averse, à 5 heures du soir et se sont renouvelés tels avec forte pluie à 7 et à 8 heures 1/2 du soir. Cet orage a donné, du 11 au 12, 25 ^{mm}, 92 d'eau. — Le 19, nuit orageuse, forte pluie à 1 heure du matin, suivie de quelques éclairs et coups de tonnerre: il a plu toute la nuit et, de nouveau, à 10 heures du matin, avec éclairs et tonnerre; la quantité d'eau résultant de cet

orage, a été de 30 mm, 91. — Le 20, encore un violent orage la nuit; la pluie qui tombait avec force, était suivie de grêle, les éclairs et les coups de tonnerre se succédaient sans interruption et étaient très forts. Cet orage a donné 11mm,6 d'eau.

En novembre et le 27, forte averse, de 10 heures du matin à 3 heures du soir, le vent du Sud-Est soufflant avec violence. La quantité d'eau tombée a été alors de 27 mm, 09. Vers 8 heures du soir, quelques éclairs par intervalles du côté de l'Ouest.



Observations *météorologiques, faites à l'Observatoire impérial de Marseille, en Janvier* **1858.**

DATE.	9 HEURES DU MATIN.			MIDI.			3 HEURES DU SOIR.			VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE.	
	Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	Baromèt.	Thermomét. du bar.	Thermomét. extéri.	Baromét.	Thermomét du bar.	Thermomét extéri.			Lever du Soleil.	Couch du Soleil.
	mm	+	+	mm	+	+	mm	+	+			mm	mm
1	772, 80	8, 3	8, 1	771, 65	8, 3	11, 7	770, 75	8, 3	11, 5	N.-O.	Couvert, brouillards.		
2	768, 00	8, 8	7, 3	767, 10	8, 3	10, 4	766, 15	8, 3	11, 8	Variable.	Très nuageux, brouillards.		
3	765, 35	8, 8	6, 2	764, 45	8, 3	9, 1	763, 55	8, 3	8, 5	N.-O.	Quelques légers nuages, brouillards.		
4	759, 90	8, 3	1, 9	758, 50	8, 3	4, 7	757, 50	8, 8	4, 4	N.-O. grand frais.	Quelques éclaircis, brouillards.		
5	760, 05	7, 3	-1, 1	760, 05	7, 3	1, 0	759, 90	7, 3	1, 9	N.-O.	Serein.		
/6	765, 10	6, 5	+0 9	763, 75	6, 3	3, 4	763, 30	6, 3	4, 4	N.- O.	C.un p.de pl;v.1 h.du s.pl.à 6 h.et à 9 h.s., b.		
7	763, 60	6, 2	9, 4	763, 60	6, 3	11, 2	764, 25	6, 3	1, 2	E.	Couv. un peu de pl. v. 8 h. du matin brouil.	10, 98	o, 37
8	768, 00	6, 8	5, 3	767, 50	6, 3	9, 8	767, 10	6, 3	9, 4	Variable.	Nuageux, brouillards.		
9	768, 20	6, 8	6, 0	767, 60	6, 3	9, 9	767, 00	6, 3	8, 9	Variable.	Quelques nuages, brouillards.		
10	767, 65	6, 3	6, 7	767, 65	6, 3	9, 9	767, 75	6, 3	11, 1	O.	Nuageux.brouillards.		
11	768, 65	6, 5	5, 6	768, 00	6, 5	9, 9	767, 20	6, 4	10, 7	N.-O.	Serein, brouillards.		
12	766, 45	6, 5	4, 2	765, 70	6, 5	9, 6	764, 70	6, 5	9, 6	N.-O.	Idem, brouillards.		
13	762, 95	6, 4	2, 6	762, 30	6, 4	6, 1	761, 30	6, 4	7, 6	N,-O.	Quelques nuages, brouillards.		
14	762, 90	6, 8	3, 8	762, 65	6, 3	7, 6	762, 20	6, 3	9, 3	Variable	Serein, brouillards.		
15	764, 70	6, 3	3, 8	764, 35	6, 3	7, 2	764, 00	6, 3	6, 7	N.-O.	Idem, brouillards,		
16	763, 85	6, 0	4, 3	764, 90	6, 1	8, 2	763, 75	6, 1	6, 9	N.-O.	Idem, brouillards.		
17	763, 35	5, 8	4, 7	763, 90	5, 8	7, 9	763, 60	5, 8	9, 0	N.-O. grand frais.	Idem.		
18	769, 40	5, 8	4, 0	769, 40	5, 8	8, 1	768, 75	5, 8	8, 7	N.-O.	Quelques nuages, brouillards.		
19	767, 60	5, 5	1, 9	767, 60	5, 5	6, 6	767, 25	5, 5	8, 8	N.-O.	Idem, brouillards.		
20	764, 45	5, 5	3, 5	763, 40	5, 5	7, 4	762, 00	5, 5	8, 5	N.-O. assez fort.	Quelques légers nuages, fort rares.		
21	757, 70	5, 6	7, 0	757, 50	5, 6	7, 6	756, 75	5, 6	7, 6	N.-O. très fort.	Quelques nuages.		
22	758, 25	5, 5	4, 2	759, 85	5, 5	6, 3	760, 55	5, 5	5. 4	N.-O. fort.	Serein.		
23	767, 95	5, 3	0, 1	767, 00	5, 3	4, 0	766, 45	5, 3	4, 3	N.-O.	Quelques nuages.		
24	761, 55	4, 9	1, 5	761, 40	4, 9	7, 5	762, 55	5, 0	8, 3	N.-O.	Nuageux.		
25	764, 45	4, 6	-0, 1	764, 25	4, 6	8, 0	765, 20	4, 6	5, 9	S.-E. bonne brise.	Très nuag. quelq. fl. de n. v. m. 1/4 brouil.		
26	766, 65	4, 4	4 6	765, 50	4, 4	7, 4	764, 65	4, 4	7. 6	S.-E fort,	Quelques légers nuages, fort rarès.		
27	765, 10	4, 5	5, 9	764, 30	4, 8	9, 7	763, 85	5, 2	10, 1	S.-E assez fort.	Nuageux, brouillards.		
28	765, 00	5, 2	7, 1	764, 78	5, 3	10, 9	764, 15	5, 8	10, 5	O.	Quelques légers nuages, fort rares, b.		
29	765, 00	5, 8	0, 9	765, 25	5, 8	5, 9	764, 95	5, 3	9, 1	N.-O.	Serein, brouillards.		
30	771, 90	5, 4	5, 8	771, 65	5, 4	9, 0	770, 75	5, 4	9, 5	O.	Très nuageux, brouillards.		
31	767, 45	5, 5	6, 8	766, 45	5, 5	10, 4	764, 70	5, 5	10, 1	S.-O.	Couvert, brouillards.		
	mm 765, 36	6, 10	4, 29	mm 764, 91	6, 11	7, 95	mm 764, 41	6, 12	8, 30	Moyennes.	Total des millimètres. . . .	10, 98	0, 37

RÉSULTATS GÉNÉRAUX,

en Janvier 1858.

Plus grande élévation du baromètre. . . . . 771 mm,77 le 1er à 9 h. du matin.
Moindre *idem*. . . . . 755 ,99 le 21 à 9 h. du soir.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois. . . . 765 ,36
Plus grand degré de chaleur. . . . . + 11° , 8 le 2 à 3 h. du soir.
Moindre *idem*. . . . . — 3 , 9 le 24 à minima.
Température moyenne du mois . . . . + 4 ,73

Quantité d'eau tombée pendant { le jour. . . . . mm, 4 ; la nuit. . . . . 11 , 0 } Total. 11 mm, 4

Nombre de jours . . . .
- de pluie 2
- entièrement couverts 4
- très nuageux 4
- nuageux 4
- sereins. 9
- de gros vents. . { S.-E. 1 ; N.-O 2 } 3
- de brume ou de brouillards. 23
- de tonnerre. 0

Température moyenne du Thermomètre minima + 1°, 15.
Idem » » maxima + 7 , 76.

Observations *météorologiques faites, à l'Observatoire impérial de Marseille, en Février* **1858.**

DATE.	9 HEURES DU MATIN. Baromèt.	9 h. Thermomèt. du bar.	9 h. Thermomèt. extéri.	MIDI. Baromèt.	Midi Thermomèt. du bar.	Midi Thermomèt. extéri.	3 HEURES DU SOIR. Baromèt.	3 h. Thermomèt. du bar.	3 h. Thermomèt. extéri.	VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE. Lever du Soleil.	PLUIE. Couch. du Soleil.
	mm	+	+	mm	+	+	mm	+	+			mm	mm
1	758, 25	5, 9	8, 8	756, 30	6, 2	11, 4	755, 05	6, 2	7, 5	Variable.	C q g par inter à 9 h du m et un p pl v 2 h d s		0,33
2	754, 85	6, 1	2, 9	754, 85	6, 1	5, 5	755, 10	6, 1	5, 9	N.-O très fort.	Quelques légers nuages, fort rares.		
3	760, 00	5, 8	4, 8	760, 70	5, 8	7, 9	760, 70	6, 1	9, 4	O.	Quelques nuages, brouillards.		
4	764, 70	5, 9	8, 8	764, 40	6, 1	11, 4	762, 90	6, 2	11, 1	E.	Couvert, brouillards.		
5	761, 75	6, 8	9, 6	761, 55	6, 4	11, 0	760, 45	6, 5	12, 1	N.-O.	Serein, pluie cette nuit, brouillards.	4, 28	
6	761, 75	7, 2	9, 4	761, 10	7, 3	12, 9	760, 00	7, 3	13, 4	Variable.	nuageux, brouillards.		
7	756, 75	7, 6	10, 1	756, 60	7, 6	12, 8	756, 30	8, 0	10, 6	Variable.	C. q. g. à m. et un p. de pl. p. i. à 9 h du s. b		
8	759, 70	8, 2	7, 1	759, 55	8, 2	9, 1	759, 50	8, 2	9, 6	E.	Idem, un p. de pl. cette. n. et pl. dans la j. b.	0, 87	2, 31
9	761, 45	8, 3	9, 1	762, 00	8, 3	10, 6	761, 40	8, 3	9, 9	E,	Idem, un peu de pl. c. n. et q. g. à 6 h. du s.	0, 49	
10	760, 25	8, 4	9, 9	760, 45	8, 4	10, 6	759, 00	8, 4	8, 8	E. fort.	Idem, pluie a 3 h. du soir et à 9 h. du soir		1, 24
11	757, 95	8, 5	10, 9	758, 00	8, 5	12, 0	758, 75	8, 5	11, 9	E. très fort.	Idem, p. c. n. et à 6 h. du m. et p. à 3 h. du s	3, 42	1, 01
12	764, 60	9, 1	11, 9	764, 85	9, 3	12, 9	764, 30	9, 3	12, 5	E. assez fort.	Quelques éclaircis.		
13	764, 60	9, 3	10, 7	764, 30	9, 3	13, 4	762, 85	9, 3	12, 8	S.-E. assez fort,	Quelques nuages.		
14	759, 05	9, 4	10, 4	757, 80	9, 4	13, 1	755, 85	9, 4	13, 7	S.-E. bonne brise.	Nuageux.		
15	753, 60	9, 5	8, 6	753, 20	9, 5	10, 9	751, 75	9, 5	11, 4	O.	Quelques légers nuages, brouillards.		
16	752, 35	9, 5	8, 7	752, 45	9, 5	10, 6	751, 90	9, 5	12, 5	O,	Quelques nuages, brouillards.		
17	753, 45	9, 5	9, 7	753, 50	9, 5	11, 7	753, 20	9, 5	12, 2	N.-O.	Nuageux, brouillards.		
18	756, 05	9, 5	9, 7	755, 40	9, 5	12, 3	754, 60	9, 5	12, 1	S.-E. assez fort.	Très nuageux, brouillards.		
19	759, 00	9, 4	8, 9	759, 00	9, 4	10, 4	758, 85	9, 4	10, 2	E.	Couvert.		
20	760, 55	9, 3	7, 4	760, 15	9, 3	11, 0	759, 40	9, 3	10, 4	S.-E.	I un p de p c n q g à 9 h du m et à 6 h du soir	0, 49	
21	750, 15	9, 3	9, 7	758, 60	9, 3	12, 1	758, 20	9, 3	11, 9	O.	T n un p de pl c n un p à 6 h du m et un p v 7	0, 56	0, 97
22	755, 90	9, 3	9, 2	755, 45	9, 3	9, 9	753, 65	9, 3	9, 9	E. très fort.	Couvert, quelques gouttes dans la matinée		
23	750, 95	9, 3	9, 0	752, 55	9, 3	8, 9	752, 50	9, 3	8, 4	S.-E. très violent	Idem, un p. de pl. à m. et un peu v 1 h du s.		0, 15
24	757, 50	9, 2	9, 9	757, 85	9, 2	10, 1	757, 50	9, 2	10, 7	Variable.	Quelq. éclaircis, un peu de p. à 6 h. du s. b.		
25	757, 60	9, 2	8, 4	758, 05	9, 2	8, 5	757, 55	9, 2	9, 5	S.-E. assez fort.	Idem, un peu de pluie par intervalle à midi		0, 11
26	758, 95	8, 7	8, 5	757, 75	8, 6	9, 8	756, 80	8, 6	8, 7	E. fort.	C. q. g. à midi et par intervalle dans la p. m.		
27	755, 55	8, 5	7, 8	754, 45	8, 5	10, 5	758, 00	8, 5	10, 9	E. fort.	Très nuageux		
28	746, 55	8, 5	9, 7	746, 15	8, 5	10, 7	746, 30	8, 5	8, 8	S.-E. très fort	C. un p. de pl. à m. pl. t. la p. m. et à 9 h du s		3, 18
	mm 757, 96	8, 36	8, 90	mm 757, 74	8, 41	10, 79	mm 757, 22	8, 45	10, 64	Moyennes	Total des millimètres . . .	[illegible]	[illegible]

RÉSULTATS GÉNÉRAUX,

***en Février* 1858.**

Plus grande élévation du baromètre. . . . . 764 mm,05 le 12 à 9 h. du soir.
Moindre *idem*. . . . . 745 ,13 le 28 à midi.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois. . . . 757 ,96
Plus grand degré de chaleur. . . . . + 13° , 7 le 14 à 3 h. du soir.
Moindre *idem*. . . . . + 0 , 8 le 2 à mixima.
Température moyenne du mois. . . . . + 8 ,17

Quantité d'eau tombée pendant { le jour. . . . . 9 mm, 3 ; le nuit. . . . . 10 , 1 } Total. 19 mm, 4

Nombre de jour. . . .
- de pluie 11
- entièrement couverts 13
- très nuageux. 6
- nuageux 3
- serein 1
- de gros vent . . { E 5, S.-E 2, N.-O 1 } 8
- de brume ou de brouillards.. 12
- de tonnerre 0

Température moyenne du Thermomètre minima + 5°, 73
Idem » » maxima + 10, 43

Observations *météorologiques faites, à l'Observatoire impérial de Marseille, en Mars* **1858.**

DATE.	9 HEURES DU MATIN. Barométre.	9 h. Thermomèt. du bar.	9 h. Thermomèt. extéri.	MIDI. Barométre.	Midi Thermomèt. du bar.	Midi Thermomèt. extéri.	3 HEURES DU SOIR. Barométre.	3 h. Thermomèt. du bar.	3 h. Thermomèt. extéri.	VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE. Lever du Soleil.	PLUIE. Couch. du Soleil.
	mm.	+	+	mm	+	+	mm	+	+			mm	mm
1	748, 30	8° 5	8° 0	748, 30	8° 5	10° 9	747, 70	8° 5	11° 4	S-E bonne brise	Nuag. pl. cette nuit, p. v. 4 h 1/4 du s. et 9 h	8, 34	0, 83
2	746, 30	8. 9	12. 3	745, 25	9. 1	14. 2	744, 55	9. 1	12. 6	S-E très violent	Q. écl. pl. cet. n. un peu dans la p.m. p. à 9 h.	7. 30	
3	745, 50	9. 6	12. 6	745, 80	10. 0	14. 4	745, 85	10. 3	14. 3	S-E bonne brise	C. pl. cette nuit et pl. par inter. à 9 h. du m.	5, 88	1, 24
4	747, 85	10. 3	11. 9	747, 75	10. 4	12. 6	746, 45	10. 4	13. 9	0	Nuageux, brouillards.		
5	744, 50	10. 5	9. 3	744, 50	10. 5	11. 3	743, 50	10. 5	11. 5	N-O grand frais	Idem, un peu de pluie cette nuit.	0, 92	
6	744, 90	10. 5	5. 7	743, 80	10. 5	7. 3	741, 05	10. 5	7. 9	N-O grand frais	Serein un peu de pluis cette nuit.	0, 53	
7	743, 80	10. 0	3. 4	745, 25	10. 0	5. 3	746, 20	9. 9	6. 6	N-O très fort	Quelques nuages.		
8	754, 75	9. 3	8. 2	755, 25	9. 3	11. 8	754, 50	9. 3	11. 6	0	Très nuageux.		
9	756, 05	9. 4	11. 7	756, 45	9. 5	12. 1	755, 60	9. 5	12. 5	0 fort	Nuageux.		
10	760, 45	9. 4	6. 8	760, 40	9. 4	7. 6	759, 25	9. 4	8. 5	N-O fort	Quelques légers nuages.		
11	752, 90	9. 3	4. 6	752, 30	9. 3	7. 3	751, 35	9. 3	8. 2	N-O	N. neige d. la n. et à 6 h du m.p. et 6h.à7h.1/2	1, 47	4, 92
12	751, 50	8. 7	3. 5	752, 70	8. 5	5. 6	753, 45	8. 4	5. 6	N-O violent	Quelques légers nuages, fort rares.		
13	759, 90	8. 1	4. 3	759, 55	8. 2	6. 8	758, 40	8. 2	7. 8	N-O fort	Quelques nuages.		
14	752, 45	7. 7	8. 2	752, 65	7. 7	10. 3	752, 10	8. 2	12. 1	N-O fort	Nuageux pluie, cette nuit.	4, 15	
15	751, 30	8. 2	9. 4	752, 05	8. 2	11. 3	751, 65	8. 3	11. 4	N-O très fort	Quelques nuages.		
16	758, 90	8. 3	10. 3	759, 25	8. 4	12. 6	759, 25	8. 4	13. 5	N-O très fort	Quelques légers nuages, fort rares.		
17	765, 15	8. 6	9. 6	765, 05	8. 7	13. 6	764, 50	9. 3	14. 8	0	Serein, Brouillards.		
18	764, 30	9. 2	9. 7	763, 85	9. 3	12. 8	763, 05	9. 3	12. 8	0	Quelques légers nuages, brouillards.		
19	763, 20	9. 4	10. 3	763, 05	9. 5	11. 6	762, 50	9. 5	14. 2	S-O	Quelques nuages, brouillards.		
20	764, 65	10. 0	10. 5	765, 20	10. 2	12. 5	765, 20	10. 2	12. 8	0	Serein, brouillards.		
21	768, 85	10. 3	13. 1	768, 95	10. 4	15. 5	768, 45	10. 4	14. 6	S-E bonne brise	Idem, brouillards.		
22	770, 00	10. 5	12. 9	769, 65	10. 5	14. 1	768, 80	10. 7	14. 2	S-O	Idem, brouillards.		
23	769, 75	10. 8	13. 1	769, 35	11. 2	14. 1	768, 45	11. 3	14. 8	0	Idem, brouillards.		
24	767, 05	11. 2	12. 7	766, 35	11. 2	14. 2	765, 10	11. 3	14. 6	S-O	Idem, brouillards.		
25	761, 75	11. 3	11. 6	760, 95	11. 3	12. 9	759, 10	11. 3	13. 4	0	Quelques légers nuages, brouillards.		
26	759, 30	11. 4	12. 8	759, 60	11. 4	14. 6	759, 35	11. 5	17. 1	N-O	Nuageux, brouillards.		
27	760, 70	11. 6	10. 0	760, 60	11. 8	13. 6	759, 70	12. 1	15. 6	N-O	Serein.		
28	762, 00	12. 0	13. 7	761, 75	12. 3	15. 5	760, 90	12. 3	15. 9	Variable	Nuageux.		
29	762, 35	12. 3	14. 7	761, 80	12. 4	15. 6	761, 45	12. 4	16. 3	0	Très nuageux, brouillards.		
30	764, 00	12. 5	13. 8	760, 70	12. 5	15. 6	759, 75	12. 5	16. 3	S-O	Quelques légers nuages, fort rares, brouil.		
31	757, 20	12. 7	15. 8	755, 40	13. 0	17. 2	753, 40	13° 3	16° 8	S-E asses fort	Très nuageux.		
	mm	°	°	mm	°	°	mm	°	°			mm	mm
	757, 31	+10,02	+10,44	757, 19	+10,11	+12,10	756,47	+10,48	+12,70	Moyenne	Total des millimètres . . .	28,79	6, 99

RÉSULTATS GÉNÉRAUX,

en mars **1858.**

Plus grande élévation du baromètre. . . . . 768 mm,70 le 22 à 9 h. du matin.
Moindre *idem*. . . . . 739 ,27 le 6 à 9 h. du soir.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois. . . 757 ,31
Plus grand degré de chaleur. . . . . + 17° , 4 le 31 à maxima.
Moindre *idem*. . . . . + 0 , 8 le 13 à 6 h. du matin.
Température moyenne du mois. . . . . + 9 ,62

Quantité d'eau tombée pendant { le jour. . . . . 7 mm, 0 ; la nuit. . . . . 28 , 8 } Total. 35 mm, 8

Nombre de jours. . . . {
de pluie. 7
entièrement couvert 1
très nuageux. 4
nuageux 8
sereins 8
de gros vent . . { S.-E 1 ; O. 1 ; N.-O 7 } 9
de brume ou de brouillards 14
de tonnerre 0
}

Température moyenne du Thermomètre minima + 6°, 30
Idem » » maxima + 12, 93

Observations météorologiques faites, à l'Observatoire impérial de Marseille, en avril 1858.

DATE.	9 HEURES DU MATIN.			MIDI.			3 HEURES DU SOIR			VENTS.	ETAT DU CIEL.	PLUIE.	
	Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extér.			Lever du Soleil.	Couch. du Soleil.
	mm.	+	+	mm.	+	+	mm.	+	+			mm.	mm.
1	750, 00	13° 3	12° 9	749, 90	13° 3	14° 4	749, 05	13° 3	14° 8	N.-O. assez fort.	Nuageux, pluie cette nuit.	2. 84	
2	754, 30	13. 4	13. 4	754, 25	13. 4	14. 4	754, 35	13. 4	14. 8	N.-O. très-fort.	Quelques nuages.		
3	759, 15	13. 3	16. 4	759, 30	13. 3	17. 6	758, 75	13. 4	17. 4	Nord-Ouest.	Nuageux.		
4	761, 20	13. 8	17. 0	760, 15	14. 2	19. 8	758, 90	14. 3	19. 9	N.-O. fort.	Quelques légers nuages.		
5	757, 45	14. 8	18. 1	757, 10	14. 4	20. 8	756, 25	14. 5	19. 6	S.-E. assez fort.	Nuageux.		
6	758, 05	15. 1	15. 0	758, 00	15. 1	17. 6	757, 05	15. 2	16. 2	N.-O. assez fort.	Id. pluie cette nuit.	1. 30	
7	757, 20	15. 1	14. 4	756, 80	15. 2	19. 4	756, 20	15. 2	18. 2	Variable.	Idem.		
8	753, 05	15. 2	17. 1	752, 35	15. 3	16. 8	751, 50	15. 3	17. 1	S.E. fort.	Presque tout couvert,		
9	753, 20	15. 3	14. 7	752, 85	15. 4	18. 6	752, 55	15. 4	16. 3	Nord-Ouest.	Quelques nuages, brouillards.		
10	732, 75	15. 4	16. 5	753, 40	15. 4	10. 5	751, 90	15. 3	15. 1	N.-O. assez fort.	Très-nuageux, pluie à midi.		1. 3
11	731, 90	15. 2	13. 2	751, 65	15. 8	14. 4	751, 20	15. 3	15. 1	O. assez fort.	Idem.		
12	734, 10	15. 1	13. 0	734, 25	15. 1	14. 9	754, 20	15. 2	15. 7	N.-O. fort.	Serein.		
13	757, 20	14. 7	13. 0	757, 65	14. 7	16. 6	757, 45	14. 7	16. 4	Ouest.	Nuageux, brouillards.		
14	761, 60	14. 6	14. 2	761, 75	14. 6	17. 9	762, 10	14. 7	18. 5	Variable.	Serein, brouillards.		
15	766, 70	14. 7	14. 8	766, 50	14. 7	19. 1	766, 40	15. 4	17. 8	S-E. bonne brise.	Quelq. lég. nuages, fort rares, brouil.		
16	767, 75	15. 4	17. 9	767, 50	15. 2	19. 8	767, 50	15. 8	17. 8	S.-E. fort.	Nuageux.		
17	766, 70	15. 4	17. 6	766, 30	15. 2	17. 8	765, 25	15. 8	13. 8	S.-E. assez fort.	Idem.		
18	761, 45	15. 4	14. 6	761, 20	15. 3	17. 1	759, 45	15. 3	15. 9	Ouest.	Idem, brouillards.		
19	760, 00	15. 3	15. 0	760, 00	15. 4	16. 8	759, 00	15. 4	19. 5	Ouest.	Quelq. lég. nuages, fort rares, brouil.		
20	761, 90	15. 5	18. 5	761, 45	15. 5	21. 8	761, 35	15. 5	20. 9	S. assez fort.	Quelques nuages.		
21	762, 75	16. 2	19. 8	762, 75	16. 2	22. 6	762, 15	16. 3	20. 8	Sud-Ouest.	Quelq. lég. nuages, fort rares, brouil.		
22	763, 50	16. 8	20. 0	763, 40	16. 4	22. 1	762, 75	16. 4	20. 9	Ouest.	Idem, brouillards.		
23	763, 80	17. 1	23. 0	764. 00	17. 3	25. 4	764, 00	17. 3	22. 8	Sud-Est.	Serein, brouillards.		
24	764, 90	17. 4	19. 5	763, 65	17. 4	19. 8	761, 70	17. 4	19. 8	O. assez fort,	Idem, brouillards.		
25	759, 55	18. 0	18. 1	758, 85	18. 1	19. 8	758, 00	18. 1	20. 6	N.-O. fort.	Nuageux.		
26	758, 00	17. 5	15. 5	757, 30	17. 5	17. 0	756, 85	17. 5	17. 6	O. grand frais.	Quelques nuages.		
27	756, 50	17. 7	14. 4	756, 00	17. 8	17, 6	755, 40	17. 8	16. 2	Ouest,	Très-nuag. quel. gout. à 2 h. du soir et à 9 h.		
28	757, 75	17. 6	14. 7	758, 05	17. 6	17. 8	757, 60	17. 8	19. 8	Ouest.	Serein, brouillards.		
29	760, 00	17. 6	17. 0	759, 70	17. 7	18. 5	759, 05	17. 7	24. 6	Ouest.	Quelques nuages.		
30	752, 55	17. 8	19. 1	753, 25	17. 8	22. 4	752, 20	18. 4	21. 8	Sud-Ouest.	Quelques éclaircies.		
	mm. 758, 87	° +15,60	° +16,24	mm. 758, 64	° +15.66	° +18.21	mm. 758, 01	° +15,72	° +18.14	Moyenne	Total des milli[illegible]	mm. [illegible]	mm. [illegible]

RÉSULTATS GÉNÉRAUX,

en avril 1858.

Plus grande élévation du baromètre.	766 mm,29	le 16 à 9 h. du soir.
Moindre *idem*.	747 ,44	le 1er à 3 h. du soir.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois. .	758 ,87	
Plus grand degré de chaleur.	+ 25°, 4	le 23 à midi.
Moindre *idem*.	+ 7 , 0	le 13 à 6 h. du matin
Température moyenne du mois.	+ 15 ,47	

Quantité d'eau tombée pendant	le jour.	1 mm, 3	Total. 5 mm 9
	la nuit.	4 6	

Nombre de jours.	de pluie.		3
	entièrement couvert.		0
	très-nuageux.		5
	nuageux		10
	sereins.		5
	de gros vent, .	S.-E. 2 N.-O. 4	 6
	de brume ou de brouillards. . . .		11
	de tonnerre		0

Température moyenne du thermomètre minima. . . .	+ 12°, 18
idem « « maxima. . . .	+ 18, 75

Observations météorologiques faites, à l'Observatoire impérial de Marseille, en mai 1858.

DATE.	9 HEURES DU MATIN. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	MIDI. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	8 HEURES DU SOIR Baromèt.	Thermomèt. du bar	Thermomèt. extér.	VENTS.	ETAT DU CIEL.	PLUIE. Lever du Soleil.	PLUIE. Couch. du Soleil.
	mm.	+	+	mm	+	+	mm.	+	+			mm.	mm.
1	749, 95	18° 0	16° 2	750, 25	18° 1	18° 6	750, 00	18° 2	17° 6	O.	Très nuageux, quel. gout. à 6 h. du matin.		
2	751, 45	17. 7	13. 1	750, 95	17. 7	16. 0	749, 90	17. 7	14. 8	O. grand frais.	Quel. éclaircies, quel. gout. à 6 h. du soir.		
3	747, 05	17. 5	13. 5	747, 85	17. 5	15. 1	748, 15	17. 4	15. 6	Ouest fort.	N. un p. de pl. cet. nuit quel. g. v. 10h. du m.	0, 17	
4	754, 20	17. 3	16. 0	754, 80	17. 3	17. 5	755, 80	17. 3	12. 8	E.	T. m. pl. c. n. et pl. à 3h. du s. dès 2 h. 1/2 s.	5, 91	2, 95
5	757, 15	17. 0	15. 5	757, 75	17. 0	16. 1	757, 20	17. 1	17. 7	S.-E. fort.	C. pl. écl. et ton. cet. n. pl. à 6 h. du mat.	21, 83	0, 25
6	759, 25	16. 5	12. 5	759, 00	16. 5	13. 6	758, 15	16. 4	15. 8	Nord-Ouest.	Id. un p. de pl. cet. n. et pl. à 6 h. du mat.	0, 85	12, 23
7	756, 30	16. 3	14. 5	756, 45	16. 3	18. 9	756, 30	16. 3	18. 3	Sud-Ouest.	Nuageux, brouillards.		
8	755, 55	16. 1	13. 2	755, 10	16. 1	16. 2	754, 25	16. 1	13. 6	Nord-Ouest.	Q. é. q. g. à 6h. du s. et un p. de pl. v. 7h. du s.		
9	756, 45	15. 8	10. 0	757, 85	15. 8	12. 4	758, 30	15. 3	11. 4	N.-O. fort.	Quelq. légers nuages fort rares.		
10	760, 60	15. 3	14. 8	760, 30	15. 8	18. 2	759, 90	15. 3	16. 7	Sud-Ouest.	Très-nuag. quel. gout. vers 2 h. du soir.		
11	755, 70	15. 3	18. 0	755, 15	15. 3	19. 6	754, 90	15. 3	19. 9	S.	Nuageux.		
12	754, 20	15. 4	14. 2	754, 20	15. 4	18. 0	753, 65	15. 4	17. 2	Sud-Ouest.	Idem.		
13	754, 75	15. 5	14. 9	754, 95	15. 5	16. 7	754, 85	15. 6	16. 6	N.-O. fort.	Quelq. nuages, quel. gouttes vers 5 h. du s		
14	758, 05	15. 5	15. 0	758, 70	15. 5	17. 8	759, 10	15. 5	16. 9	N.-O. assez fort.	Quelq. légers nuages fort rares,		
15	759, 25	15. 6	18. 9	759, 30	15. 6	20. 0	758, 45	15. 9	19. 6	S.-E. très fort.	Nuageux, brouillards		
16	758, 85	16. 1	19. 6	760, 20	16. 2	11. 8	760, 05	16. 3	16. 5	N.-O.	Quelq. écl. pl. à m. de p. vers les 10 h du m.		2, 32
17	763, 70	16. 3	16. 8	763, 55	16. 3	19. 5	763, 10	16. 3	21. 6	N.-O. assez fort.	Quelq. lég. nuages, fort rares,		
18	764, 75	16. 4	20. 0	764, 75	16. 5	18. 6	764, 00	16. 8	18. 9	Ouest.	Quelques nuages, brouillards.		
19	761, 90	17. 2	18. 0	761, 45	17. 3	23. 8	760, 00	17. 8	22. 0	Ouest.	Q. l. n. un p. de pl. et q. c. de ton. é. v. 5h 1/2		
20	760, 00	17. 4	18. 1	759, 65	17. 4	19. 6	757, 90	17. 4	20. 8	N.-O. très-fort.	Idem.		
21	762, 60	17. 5	21. 1	763, 45	17. 8	22. 8	763, 30	18. 1	21. 6	S. fort.	Quelques nuages.		
22	761, 10	18. 0	17. 4	764, 00	18. 1	22. 6	763, 55	18. 2	22. 6	Sud-Ouest.	Idem, brouillards.		
23	762, 85	18. 3	21. 2	762, 10	18. 4	21. 4	761, 25	18. 4	21. 0	S-O. bonne brise.	Nuageux.		
24	762, 55	18. 5	18. 2	762, 45	18. 5	19. 1	764, 20	18. 5	20. 9	N.-O. fort.	Quelques nuages.		
25	756, 35	18. 6	17. 3	756, 00	18. 6	17. 6	755, 00	18. 5	17. 4	N.-O. violent.	Nuageux, un peu de pluie cette nuit.	0, 13	
26	756, 05	17. 6	13. 9	757, 50	17. 4	16. 2	757, 10	17. 5	18. 4	N.-O. violent.	Idem.		
27	760, 80	17. 4	16. 5	759, 75	17. 4	18. 8	758, 65	17. 5	20. 8	N.-O. assez fort.	Idem.		
28	759, 90	17. 4	17. 6	759, 40	17. 4	20. 5	758, 10	17. 5	22. 1	N.-O. assez fort.	Idem.		
29	758, 65	17. 5	17. 8	758, 70	17. 5	20. 6	758, 60	17. 6	22. 5	Ouest.	Quelques légers nuages.		
30	763, 00	18. 1	21. 0	763, 65	18. 3	22. 2	763, 90	18. 3	21. 9	S.-E. assez fort.	Serein.		
31	768, 00	18. 3	16. 8	768, 20	18. 3	21. 1	768, 05	18. 4	22. 9	S.-O. bonne brise.	Quelques nuages.		
	mm.	°	°	mm.	°	°	mm.	°	°			mm	mm
	758, 49	+16,94	+16,51	758, 59	+16.96	+18.42	758, 15	+17,02	+18.69	Moyennes	Total des millimètres.	28, 89	17, 75

RÉSULTATS GÉNÉRAUX,

en mai 1858.

Plus grande élévation du baromètre.	765 mm,96 le 31 à 9 h. du soir.	
Moindre *idem*.	744 ,59 le 3 à 6 h. du matin.	
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois.. .	758 ,59	
Plus grand degré de chaleur.	+ 23° . 8 le 19 à midi.	
Moindre *idem*.	+ 8 , 0 le 10 à 6 h. du matin	
Température moyenne du mois.	+ 16 ,15	
Quantité d'eau tombée pendant le jour.	17 mm, 8	Total. 46 mm 7
Quantité d'eau tombée pendant la nuit.	28 9	

Nombre de jours.	de pluie.	6
	entièrement couverts.	2
	très-nuageux.	6
	nuageux	10
	serein	1
	de gros vent, . (S.-E. 2, S. . . 1, O. . . 1, N-O. 6) . . .	10
	de brume ou de brouillards. . . .	6
	de tonnerre	2

Température moyenne du thermomètre minima. . . .	+ 12°, 94
idem « « maxima. . . .	+ 19, 36

Observations *météorologiques, faites à l'Observatoire impérial de Marseille, en Juin* **1858.**

DATE.	9 HEURES DU MATIN. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extér.	MIDI. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	3 HEURES DU SOIR. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE. Lever du Soleil.	PLUIE. Couch. du Soleil.
	mm	+	+	mm	+	+	mm	+	+			mm	mm
1	767, 65	18° 5	20° 9	767, 70	18° 6	19° 1	766, 95	19° 1	18° 6	O.	Quelques légers nuages, fort rares, brouil.		
2	765, 40	18, 9	21, 0	764, 75	19, 2	23, 6	764, 50	19, 3	23, 8	S.	Idem, brouillards.		
3	764, 25	19, 3	20, 4	764, 70	19, 3	22, 5	764, 20	19, 4	24, 8	O.	Serein.		
4	764, 95	19, 5	21, 6	764, 90	19, 5	22, 2	764, 50	19, 8	23, 6	O.	Quelques légers nuages, fort rares. brouil.		
5	763, 30	20, 1	23, 9	763, 35	20, 1	23, 8	762, 80	20, 4	23, 8	O.	Serein, brouillards.		
6	761, 50	20, 4	23, 8	761, 45	20, 8	27, 0	760, 45	20, 8	25, 9	S.-E assez fort.	Idem.		
7	760, 00	21, 0	23, 5	759, 25	21, 3	24, 8	758, 25	21, 3	23, 8	O.	Quelques lég. nuag. fort rares, brouil.		
8	758, 70	21, 4	24, 7	758, 65	21, 6	26, 8	758, 45	21, 9	27, 8	S.-E. assez fort.	Nuageux, quel. gouttes vers 4 h. du s. br.		
9	760, 15	22, 0	23, 1	760, 30	22, 2	23, 2	760, 00	22, 3	23, 6	O.	Quelques nuages, un peu de pluie cette nuit	0, 62	
10	761, 20	22, 3	24, 0	761, 25	22, 4	23, 0	761, 15	22, 4	22, 7	S-O. bonne brise.	Serein, brouillards.		
11	762, 60	22, 4	21, 6	762, 60	22, 5	23, 1	762, 45	22, 5	26, 3	O.	Idem, brouillards.		
12	763, 40	22, 6	22, 0	763, 45	22, 6	25, 2	762, 85	22, 6	26, 4	S.-O.	Quelques légers nuages.		
13	763, 40	23, 0	23, 7	762, 75	23, 2	28, 7	762, 20	23, 3	25, 1	Variable	Idem.		
14	762, 60	23, 3	27, 0	762, 65	23, 4	26, 1	762, 00	23, 4	25, 8	O.	Quel. nuag. éclairs par int. v. N-E. à 9 h. s.		
15	761, 60	23, 6	25, 8	762, 05	23, 8	26, 1	761, 40	24, 0	26, 1	O.	Quelques légers nuages, fort rares.		
16	760, 40	24, 4	29, 0	760, 25	24, 2	27, 8	759, 70	24, 3	27, 9	O.	Nuageux.		
17	760, 55	24, 3	20, 1	761, 10	24, 3	28, 3	761, 15	24, 3	30, 1	S.-E. assez fort.	Nuageux.		
18	762, 05	24, 4	28, 8	762, 35	24, 5	30, 1	761, 75	24, 5	29, 7	S.-E, bonne brise.	Nuageux.		
19	762, 45	24, 9	26, 0	761, 75	23, 1	29, 8	761, 15	25, 2	34, 3	N.-O. assez fort.	Quel. légers nuages fort rares.		
20	761, 65	25, 8	27, 0	761, 35	25, 3	28, 6	760, 30	25, 3	31, 3	N.-O. grand frais.	Quelques légers nuages.		
21	759, 85	25, 4	25, 2	759, 00	25, 4	27, 3	757, 50	25, 4	26, 6	N.-O. fort,	Quel. nuages à 7 h. du s. fort vent à 9 h. s.		
22	757, 00	25, 3	24, 5	756, 45	25, 3	25, 1	757, 45	25, 4	26, 3	N.-O. assez fort.	Nuageux.	2, 25	
23	758, 55	25, 3	22, 8	758, 05	25, 3	25, 3	757, 60	25, 3	26, 2	O.	Quelques légers nuages.		
24	759, 70	25, 2	22, 7	759, 10	25, 2	26, 3	758, 00	25, 3	26, 1	N.-O.	Quelq. legers nuages fort rares, broui.		
25	757, 30	25, 2	21, 1	756, 25	25, 2	24, 3	754, 55	25, 3	23, 5	N.-O. fort.	Nuageux, brouillards.		
26	758, 20	24, 3	21, 5	759, 00	24, 3	24, 2	758, 85	24, 3	24, 2	S.-O. bonne brise	Quelques nuages.		
27	759, 00	24, 2	22, 8	759, 60	24, 3	24, 9	739, 80	24, 3	24, 5	S.-O.	Serein.		
28	759, 00	24, 3	23, 7	738, 50	24, 3	27, 4	757, 70	24, 3	29, 0	N.-O. assez fort.	Idem,		
29	759, 55	24, 2	22, 1	759, 20	24, 2	25, 2	758, 80	24, 2	26, 2	Idem.	Idem.		
30	760, 85	23, 8	23, 2	761, 25	24, 4	28, 2	761, 10	24, 3	27, 7	S.-O.	Quelq. lég. nuages fort rares, brouil.		
	mm 761, 22	° +22,93	° +23,84	mm 761, 10	° +22,05	° +25,64	mm 763, 57	° +23,12	° +25,93	Moyennes.	Total des millimètres. . . .	mm 2, 87	mm 0, 00

RÉSULTATS GÉNÉRAUX,
en Juin 1858.

Plus grande élévation du baromètre	765 mm,40 le 1er à midi.	
Moindre *idem*	751 ,03 le 25 à 6 h. du soir.	
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois	764 ,22	
Plus grand degré de chaleur	+ 31° ,4 le 19 à maxima.	
Moindre *idem*	+ 14 ,2 le 1er à minima.	
Température moyenne du mois	+ 22 ,35	
Quantité d'eau tombée pendant le jour	0 mm, 0	Total. 2 mm, 9
Quantité d'eau tombée pendant la nuit	2 , 9	

Nombre de jours	de pluie	2
	entièrement couvert	0
	très nuageux	0
	nuageux	6
	sereins	8
	de gros vents. N.-O 2	2
	de brume ou de brouillards	11
	de tonnerre	1

Température moyenne du Thermomètre minima + 18°, 71.
Idem » » maxima + 26 , 52.

Observations *météorologiques faites, à l'Observatoire impérial de Marseille, en Juillet* **1858.**

DATE.	9 HEURES DU MATIN. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	MIDI. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	3 HEURES DU SOIR. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE. Lever du Soleil.	PLUIE. Couch. du Soleil.
	mm.	+	+	mm	+	+	mm	+	+			mm	mm
1	760, 45	24° 1	23° 7	760, 00	24° 3	26° 8	759, 00	24° 3	28° 6	N-O.	Serein.		
2	758, 35	24. 1	22. 8	757, 90	24. 2	24. 8	756, 75	24. 3	23. 5	N-O fort.	Quelq. lég. n. écl. par. int. v. le N.-E. à 9hs.		
3	757, 45	23. 4	20. 0	757, 55	23. 5	22. 1	758, 05	23. 5	21. 6	N-O assez fort.	Très nuageux.		
4	759, 05	23. 3	19. 0	759, 60	23. 3	23. 1	759, 75	23. 3	22. 7	S-E fort.	Q. écl. quelq. gout. à midi, et v. 7h. du s. b.		
5	760, 50	23. 3	20. 0	759, 80	23. 3	24. 8	758, 60	23. 3	24. 8	S-O.	Quelques légers nuages.		
6	754, 20	23. 3	23. 8	752, 80	23. 3	28. 3	754, 45	23. 3	28. 8	S-O.	Très. nuag. quelq. gout. dans la près-midi-		
7	754, 80	23. 3	19. 9	756, 10	23. 3	20. 2	757, 05	23. 3	21. 8	O.	Serein.		
8	760, 00	23. 2	20. 3	760, 05	23. 2	21. 9	759, 55	23. 2	22. 6	O.	Très nuageux, un peu de pluie cette nuit.	16, 62	
9	759, 85	22. 6	18. 5	760, 50	22. 5	20. 4	760, 75	22. 5	17. 8	N-O.	Cou. v. 7 h 1/4 du matin. forte pl. écl. et ton.	0, 10	
10	762, 75	22. 3	18. 7	762, 50	22. 3	20. 9	764, 80	22. 3	20. 2	N-O assezfort.	Quelques nuages.		2, 98
11	761, 25	21. 4	19. 5	760, 75	21. 5	21. 2	760, 50	21. 5	22. 4	N-O fort.	Idem.		
12	759, 85	21. 3	21. 0	759, 45	21. 3	22. 6	758, 75	21. 3	23. 6	N-O très fort.	Quelques légers nuages, fort rares.		
13	760, 85	21. 3	22. 9	760, 65	21. 3	25. 8	759, 75	21. 4	26. 5	N-O grand frais.	Idem.		
14	760, 60	21. 6	22. 5	760, 65	21. 6	21. 7	760, 00	21. 6	21. 7	N-O.	Serein, brouillards.		
15	760, 65	22. 1	19. 0	759, 75	22. 2	20. 9	758, 75	22. 3	24. 9	N-O.	Idem, brouillards.		
16	759, 50	22. 3	21. 6	759, 60	22. 4	26. 1	759, 50	22. 4	26. 9	O.	Quelques nuages, brouillards.		
17	760, 65	22. 5	23. 2	761, 05	22. 5	25. 6	760, 85	22. 8	26. 7	S-O.	Serein, Brouillards.		
18	764, 05	23. 1	22. 1	763, 80	23. 2	24. 1	763, 40	23. 3	26. 3	O.	Idem, brouillards.		
19	761, 85	23. 5	23. 1	761, 20	23. 5	26. 4	760, 50	23. 5	26. 8	O.	Idem, brouillards.		
20	759, 60	24. 1	24. 4	759, 20	24. 3	27. 7	758, 10	24. 3	25. 6	S-O.	Idem, brouillards.		
21	757, 05	24. 3	23. 2	758, 25	24. 3	19. 4	757, 50	24. 3	24. 0	N-O assez fort.	C. pl. à m. de puis v. 10h.1/2 du m. q. c.de t.		
22	759, 25	23. 5	20. 2	757, 90	23. 5	24. 8	758, 55	23. 5	23. 1	N-O très fort.	Serein.		2, 63
23	761, 85	23. 3	21. 2	761, 65	23. 3	25. 0	761, 40	23. 3	26. 9	N-O assez fort.	Quelques légers nuages, fort rares.		
24	761, 65	23. 3	24. 2	761, 55	23. 3	22. 6	760, 85	23. 3	22. 7	O. assez fort.	Nuageux.		
25	760, 65	23. 3	24. 9	759, 80	23. 4	25. 9	758, 75	23. 5	22. 8	O. grand frais.	Quelques légers nuages, fort rares, brouil.		
26	760, 10	23. 5	24. 7	760, 25	23. 5	26. 6	759, 55	23. 5	22. 5	N-O assez fort.	Idem.		
27	759, 90	23. 6	23. 0	759, 20	23. 8	26. 8	757, 75	24. 2	27. 1	O.	N. quelq. gout. à 9h. du s. écl. con. v. le nord.		
28	757, 00	24. 0	22. 3	757, 00	24. 0	22. 9	756, 75	24. 0	21. 8	N-O fort.	Idem.		
29	755, 35	23. 5	22. 1	754, 88	23. 5	23. 5	754, 45	23. 5	24. 3	N-O très fort.	Quelques légers nuages, fort rares		
30	754, 20	22. 9	19. 9	754, 00	22. 7	20. 6	753, 00	22. 7	21. 3	N-O très violent.	Serein.		
31	757, 00	22. 3	20. 0	757, 20	22. 3	22. 8	756, 80	22. 4	24° 3	N-O grand frais.	Idem.		
	mm	°	°	mm	°	°	mm	°	°			mm	mm
	759, 34	+23,02	+21,67	759, 18	+23,06	+23,64	758,64	+23,10	+23,93	Moyenne	Total des millimètres . . .	16, 72	5,61

RÉSULTATS GÉNÉRAUX,

***en Juillet* 1858.**

Plus grande élévation du baromètre.	761 mm,20	le 18 à 9 h. du matin.	
Moindre *idem*.	745 ,19	le 6 à 9 h. du soir.	
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois. . .	759 ,34		
Plus grand degré de chaleur.	+ 28° ,9	le 1er à maxima.	
Moindre *idem*.	+ 15 ,0	le 9 à minima.	
Température moyenne du mois.	+ 21 ,73		
Quantité d'eau tombée pendant le jour.	5 mm, 6	Total. 22 mm, 3	
Quantité d'eau tombée pendant la nuit.	16 ,7		
Nombre de jours. . . .	de pluie.		4
	entièrement couverts.		2
	très nuageux.		4
	nuageux		3
	sereins		11
	de gros vent . . (S.-E 4, N.-O 7)		8
	de brume ou de brouillards		11
	de tonnerre		4

Température moyenne du Thermomètre minima + 18°, 49
Idem » » maxima + 24, 96

Observations *météorologiques faites, à l'Observatoire impérial de Marseille, en Août* **1858.**

DATE.	9 heures du matin. Baromèt.	9 h. Thermomèt. du bar.	9 h. Thermomèt. extéri.	Midi. Baromèt.	Midi. Thermomèt. du bar.	Midi. Thermomèt. extéri.	3 heures du soir. Baromèt.	3 h. Thermomèt. du bar.	3 h. Thermomèt. extéri.	VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	Pluie. Lever du Soleil.	Pluie. Couch. du Soleil.
	mm	+	+	mm	+	+	mm	+	+			mm	mm
1	758, 85	22° 3	20° 7	759, 05	22° 8	26° 2	758, 80	22° 4	26, 0	O.	Quelques légers nuages. fort rares.		
2	757, 85	22, 3	21, 0	756, 80	22, 4	22, 9	755, 85	22, 4	24, 5	O.	Nuageux, brouillards.		
3	757, 00	22, 4	24, 3	756, 85	22, 5	25, 9	756, 80	22, 5	26, 1	O,	Idem, brouillards.		
4	759, 65	22, 5	23, 9	759, 65	22, 5	27, 5	759, 25	22, 3	27, 6	S.-O.	Serein.		
5	762, 40	22, 7	23, 2	762, 35	22, 8	27, 3	762, 20	22, 8	24, 8	O.	Idem, brouillards.		
6	761, 80	23, 3	26, 6	761, 00	23, 4	28, 0	760, 40	23, 5	28, 2	N.-O. fort.	Quelques légers nuages.		
7	759, 80	23, 3	22, 8	759, 50	23, 3	24, 5	758, 73	23, 3	26, 5	Idem.	Quelques légers nuages, fort rares.		
8	759, 45	22, 3	21, 7	759, 65	23, 3	25, 5	760, 00	23, 4	22, 8	Variable.	Quelq. nuages, un peu de pl. à 2 h. s., ton.		0, 11
9	759, 25	23, 4	21, 8	758, 70	23, 4	26, 1	758, 15	23, 4	23, 6	O,	Quelques légers nuages fort rares.		
10	757, 90	23, 4	23, 9	758, 03	23, 4	23, 4	757, 85	23, 5	23, 6	O.	Très nuageux, brouillards.		
11	759, 70	23, 4	24, 0	760, 20	23, 5	27, 5	760, 45	23, 5	26, 1	S.-O.	Quelques nuages, brouillards.		
12	762, 75	23, 5	23, 2	762, 73	23, 5	21, 3	762, 30	24, 1	26, 7	O.	Nuageux, brouillards.		
13	763, 05	24, 2	23, 0	762, 70	24, 3	27, 6	761, 60	24, 3	27, 9	S.-E. bonne brise.	Quelques nuages, brouillards.		
14	762, 30	24, 4	27, 0	762, 15	24, 5	27, 1	761, 75	24, 5	26, 1	S.-E. fort.	Nuageux, brouillards.		
15	764, 00	24, 6	23, 8	763, 45	25, 1	27, 0	763, 80	25, 2	25, 8	O.	Quelques nuages, brouil.		
16	764, 45	25, 2	27, 6	764, 30	25, 3	29, 1	763, 65	25, 3	27, 6	S.-O.	Serein, brouillards.		
17	762, 35	25, 2	27, 1	762, 05	25, 2	27, 4	761, 25	25, 3	27, 5	S.-E. fort.	Nuageux, brouil.		
18	759, 83	25, 2	27, 2	759, 35	25, 3	28, 6	758, 55	25, 3	28, 6	Idem.	Serein, éclairs par interv. v. l'O. à 9 h. s.		
19	757, 25	25, 2	22, 1	758, 00	25, 2	23, 6	758, 00	25, 2	24, 3	N.-O. grand frais.	Id. orage cette nuit, pluie, éclairs et ton.	15, 79	
20	760, 50	24, 5	21, 2	760, 35	24, 5	21, 9	759, 50	24, 5	24, 1	N.-O. fort.	Quelques nuages.		
21	759, 53	24, 3	20, 8	759, 00	24, 3	21, 1	758, 20	24, 3	21, 4	Idem.	Nuageux.		
22	759, 00	23, 3	18, 0	759, 35	23, 3	20, 0	759, 30	23, 3	21, 5	O.	Très nuageux.		
23	759, 45	23, 1	22, 0	759, 85	23, 1	23, 6	759, 50	23, 2	24, 1	S.	Quelq. légers nuages fort rares, brouil.		
24	759, 73	22, 6	21, 6	759, 70	22, 6	22, 6	759, 45	22, 6	25, 8	Variable.	Très nuag.. pluie à 6 h. et vers 11 h. du m.		1, 27
25	757, 60	22, 5	20, 5	757, 10	22, 5	24, 1	756, 90	22, 6	25, 9	N.-O. assez fort.	Quelques nuages.		
26	756, 40	22, 4	19, 8	756, 50	22, 3	18, 8	756, 30	22, 3	18, 6	N.-O. très fort.	Idem, quel. gouttes vers 7 h. du matin		
27	757, 45	21, 3	16, 9	757, 50	21, 3	18, 9	755, 75	21, 3	21, 1	Idem.	Serein.		
28	756, 05	21, 2	18, 0	754, 95	21, 3	21, 8	754, 50	21, 3	19, 6	N.-O,	Quelques légers nuages.		
29	756, 05	21, 1	17, 5	756, 15	21, 1	20, 0	755, 80	21, 2	21, 6	N.-O. assez fort.	Quelques éclaircies.		
30	759, 35	20, 6	18, 0	759, 20	20, 6	20, 6	758, 75	20, 6	19, 8	N.-O. grand frais.	Quelques légers nuages fort rares		
31	759, 35	20, 5	19, 3	758, 55	20, 6	21, 2	758, 10	20, 6	19, 1	O.	Nuageux.		
	mm	°	°	mm	°	°	mm	°	°			mm	mm
	759, 67	+23,14	+22,12	759, 51	+23,19	+24,33	759, 03	+23,24	+24,42	Moyennes	Total des millimètres . . .	15, 79	1, 38

RÉSULTATS GÉNÉRAUX,

***en Août* 1858.**

Plus grande élévation du baromètre. . . . . 761 mm,41 le 15 à 9 h. du soir.
Moindre *idem*. . . . . 751 ,91 le 28 à 3 h. du soir.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois. . . . 759 ,67
Plus grand degré de chaleur. . . . . + 29° , 2 le 18 à maxima.
Moindre *idem*. . . . . + 14 , 3 le 27 à minima.
Température moyenne du mois. . . . . + 21 ,74

Quantité d'eau tombée pendant { le jour. . . . . 1 mm, 4 / le nuit. . . . . 15 , 8 } Total. 17 mm, 2

Nombre de jours. . .
- de pluie 3
- entièrement couvert. 0
- très nuageux. 4
- nuageux 7
- serein 6
- de gros vent . . { S.-E 3 / N.-O 6 } 9
- de brume ou de brouillards. 12
- de tonnerre 2

Température moyenne du Thermomètre minima + 18°, 27
Idem » » maxima + 25, 20

Observations *météorologiques faites, à l'Observatoire impérial de Marseille, en Septembre 1858.*

DATE.	9 HEURES DU MATIN. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extér.	MIDI. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	3 HEURES DU SOIR. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE. Lever du Soleil	PLUIE. Couch. du Soleil.
	mm	+	+	mm	+	+	mm	+	+			mm	mm
1	759, 50	20° 5	18° 4	759, 25	20° 5	20° 3	758, 90	20° 5	19° 2	N.-O. assez fort.	Quelques légers nuages.		
2	762, 45	20, 4	19, 1	762, 35	20, 5	20, 9	762, 40	20, 5	20, 7	O.	Quelques nuages.		
3	765, 35	20, 5	19, 5	765, 25	20, 5	22, 7	765, 00	20, 5	21, 2	O.	Idem, brouillards.		
4	764, 70	20, 7	23, 1	764, 40	20, 8	24, 4	763, 55	21, 0	24, 9	S.-O. bonne brise	Quelq. legers nuages, brouillards.		
5	762, 45	21, 0	19, 1	762, 00	21, 1	20, 5	761, 20	21, 2	20, 6	O.	Nuag. brouil. très ép. pl. v. midi 6 h. du s.		
6	760, 80	21, 2	22, 2	760, 30	21, 3	23, 6	759, 80	21, 3	22, 6	S.-O.	T. nu. quelq. g. d. la près-midi ora. à 9 h. s.		
7	758, 35	21, 3	18, 5	758, 50	21, 3	19, 8	758, 25	21, 3	21, 1	N.-O. très fort.	Quelq. lég. nuageux, fort rares, pl. cet. n.		
8	760, 50	20, 9	19, 5	759, 05	20, 9	21, 1	758, 65	21, 1	23, 0	N.-O. très fort.	Nuageux.	59,25	
9	760, 30	20, 7	20, 0	759, 80	20, 7	23, 1	758, 95	21, 4	23, 8	N.-O. grand frais.	Quelques légers nuages, fort rares. brouil.		
10	761, 00	20, 9	20, 5	761, 60	20, 9	21, 3	761, 40	20, 9	21, 3	O.	Serein, brouillards.		
11	763, 60	21, 0	19, 4	763, 20	21, 4	23, 1	763, 10	21, 2	22, 9	S.-O.	Idem, brouillards.		
12	764, 85	21, 2	21, 0	764, 70	21, 3	26, 0	764, 20	21, 3	21, 5	Variable.	Idem, brouillards.		
13	763, 85	21, 3	21, 3	763, 45	21, 5	26, 1	763, 40	21, 5	21, 7	S.-E. assez fort.	Très nuag. quel. gout. ton. v. 2 h. s. brouil.		
14	763, 05	21, 5	23, 8	762, 40	22, 4	21, 6	761, 40	22, 3	24, 7	O.	Serein, brouillards.		
15	761, 45	22, 0	22, 5	761, 25	22, 2	23, 5	760, 90	22, 3	24, 6	O.	Idem, éclairs. par int. à 9 h. du soir brouil.		
16	762, 85	22, 3	24, 0	762, 85	22, 3	25, 8	762, 15	22, 3	25, 9	S. bonne brise.	Idem, brouillards.		
17	762, 40	22, 3	21, 9	761, 75	22, 3	21, 9	760, 95	22, 3	18, 5	S.-E. fort.	C. q. gout. à 9 h. du m. un p. do. pl. d. la m.		11,94
18	763, 30	22, 2	20, 0	763, 20	22, 2	21, 9	763, 30	22, 3	21, 6	Variable.	Nuageux, pluie cette nuit.	21,63	
19	766, 55	22, 1	23, 7	766, 60	22, 1	25, 2	765, 50	22, 2	21, 4	S.-E. fort.	Idem.		
20	768, 05	22, 0	22, 9	767, 70	22, 1	25, 4	767, 00	22, 2	24, 5	S.-E, bonne brise.	Très nuageux, brouillards.		
21	765, 70	22, 0	23, 7	764, 60	22, 3	25, 8	763, 55	22, 3	24, 0	S.	Idem, brouillards.		
22	762, 00	22, 3	23, 5	761, 00	22, 3	25, 8	760, 60	22, 3	25, 1	S-E. bonne brise.	Quelques nuages, brouillards.		
23	758, 45	22, 3	21, 2	759, 20	22, 3	21, 0	760, 43	22, 3	21, 3	Variable.	Q. éclair. pl. t. à 6 h. du m. ora. v. 4 h. du m.	3,54	3,91
24	764, 05	22, 2	20, 0	763, 80	22, 2	21, 1	763, 45	22, 2	22, 9	N.-O. fort.	nuagex, un peu de pluie cette nuit.	0,62	
25	763, 55	21, 7	18, 4	763, 03	21, 6	20, 8	763, 40	21, 6	21, 6	N.-O. grand frais.	Idem.		
26	765, 20	21, 5	20, 4	765, 25	21, 5	21, 6	765, 30	21, 4	22, 1	N.-O.	Idem, brouillards.		
27	766, 65	21, 3	21, 0	766, 35	21, 3	23, 7	765, 75	21, 3	23, 5	S.-O.	Serein, brouillards.		
28	766, 05	21, 3	22, 0	765, 50	21, 3	23, 3	764, 75	21, 3	23, 8	S.	Idem, brouillards.		
29	765, 55	21, 3	21, 6	764, 40	21, 3	24, 8	763, 60	21, 3	24, 3	S. assez fort.	Nuageux. brouillards.		
30	761, 30	21, 1	24, 5	760, 60	21, 3	21, 5	760, 15	21, 3	22, 2	S.-E. très fort.	Cou. éclairs à 6 h. du s. orage vers 6 h. [illegible]		
	mm	•	•	mm	•	•	mm	•	•				
	763, 10	+21,44	+21,28	762, 77	+21,51	+23,26	762, 34	+21,56	+22,85	Moyennes.	Total des millimètres. . . .	mm 85,04	mm 15,85

RÉSULTATS GÉNÉRAUX,

en Septembre 1858.

Plus grande élévation du baromètre	765 mm,32	le 20 à 9 h. du matin.
Moindre *idem*	755 ,49	le 7 à 6 h. du matin.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois	763 ,10	
Plus grand degré de chaleur	+ 26° ,1	le 13 à midi.
Moindre *idem*	+ 15 ,2	le 1er à minima.
Température moyenne du mois	+ 20 ,53	
Quantité d'eau tombée pendant le jour	15 mm, 9	Total. 100 mm, 9
Quantité d'eau tombée pendant la nuit	85 , 0	

Nombre de jours	de pluie	7
	entièrement couverts	2
	très nuageux	5
	nuageux	7
	sereins	8
	de gros vents (S.-E 3, N.-O 3)	6
	de brume ou de brouillards	19
	de tonnerre	4

Température moyenne du Thermomètre minima + 17°, 50.
Idem » » maxima + 23 , 55.

Observations *météorologiques faites, à l'Observatoire impérial de Marseille, en Octobre* 1858.

DATE.	9 heures du matin. Baromèt.	9 h. Thermomèt. du bar.	9 h. Thermomèt. extéri.	Midi. Baromèt.	Midi. Thermomèt. du bar.	Midi. Thermomèt. extéri.	3 heures du soir. Baromèt.	3 h. Thermomèt. du bar	3 h. Thermomèt. extéri.	Vents.	État du ciel.	Pluie. Lever du Soleil.	Pluie. Couch. du Soleil.
	mm	+	+	mm	+	+	mm	+	+			mm	mm
1	761, 95	21° 3	18° 9	761, 75	21° 3	20° 7	760, 85	21° 3	22° 4	N.-O. grand frais.	Quelques nuages.	8, 74	
2	762, 50	20, 8	14, 8	762, 05	20, 8	19, 0	761, 50	20 8	20, 8	Idem.	Serein.		
3	764, 45	20, 4	19, 8	764, 15	20, 4	20, 8	763, 50	20, 4	22, 7	O.	Nuageux.		
4	764, 05	20, 4	21, 5	763, 75	20, 5	21, 6	762, 75	20, 5	23, 8	S.-E. fort.	Quel. nuages, un peu de pluie p. int. à 9 h.		
5	762 45	20, 5	16 8	761, 65	20, 5	20, 8	761, 05	20, 5	21, 0	Variable.	Quelq. écl. pl. cette nuit, pl. le m. écl. S-E.		
6	762, 00	20, 5	17, 5	762, 05	20, 5	19, 8	761, 10	20, 5	19, 8	N.-O. grand frais.	Nuageux.	13, 62	26, 64
7	761, 15	20, 3	18, 8	760, 85	20, 3	20, 8	760, 25	20, 5	20, 4	O.	Idem, brouillards.		
8	759, 50	19, 8	18, 3	759, 20	19, 8	20, 8	758, 55	19, 9	20, 8	O.	Id., brouillards.		
9	758, 90	19, 8	20, 6	759, 40	19, 8	18, 8	758, 40	19, 9	19, 9	O.	Très nuageux, un peu de pl. v. midi, br.		
10	758, 05	19, 5	16, 1	757, 75	19, 5	19, 0	756, 80	19, 5	20, 2	O.	Id. écl. p, int. au S-O, quel. ton. à 9 h s br.		
11	755, 95	19, 4	22, 1	755, 55	19, 4	22, 6	754, 63	19, 4	19, 8	S.-E. très fort.	Quel écl. orages, éclairs, ton. et pluie,		5, 75
12	761, 20	19, 4	15, 0	762, 00	19, 4	16, 6	762, 45	19, 3	16, 6	N.-O. assez fort.	Nuageux, pluie cette nuit.	20, 17	
13	763, 95	18, 3	11, 1	763, 20	18, 3	14, 6	762, 20	18, 3	14, 7	N.-O. fort.	Quelques nuages.		
14	764, 75	17, 5	15, 9	764, 25	17, 5	19, 8	763, 83	17, 5	21, 6	N.-O,	Serein, brouillards.		
15	764, 05	17, 3	18, 1	763, 60	17, 3	22, 4	762, 33	17, 3	22, 0	S.-O.	Idem.		
16	761, 20	17, 3	19, 5	761, 20	17, 4	22, 2	760, 05	17, 4	21, 7	S.-E. assez fort.	Nuageux.		
17	758, 90	17, 5	19, 1	758, 45	17, 5	20, 4	757, 30	17, 5	21, 6	Variable.	Nuageux, brouillards.		
18	755, 60	18, 0	19, 4	755, 00	18, 2	22, 0	753, 70	18, 3	21, 2	E. assez fort.	Très nuageux.		
19	752, 05	18, 3	19, 1	753, 60	18, 3	20, 6	752, 73	18, 3	20, 2	S.-E. fort.	Quelques écl. pluie à 6 heures du matin.	24, 89	6, 02
20	753, 75	18, 4	18, 7	754, 20	18, 5	20, 6	753, 95	18, 5	17, 8	S.-E. assez fort.	Très nuageux, orages cette nuit forte p. g.	9, 89	1, 77
21	754, 75	18, 5	16, 7	754, 70	18, 5	19, 8	735, 00	18, 5	20, 4	Idem.	Nuag. pluie cette nuit et un peu par int.	7, 10	0, 20
22	758, 70	18, 4	17, 3	759, 00	18, 4	19, 5	758, 65	18, 4	19, 8	Idem.	Quelques éclaircies pluie cette nuit,	2, 72	
23	761, 20	18, 3	18, 2	760, 85	18, 3	20, 6	760, 00	18, 4	19, 7	S.-E.	Idem, un peu de pluie cette nuit.	1, 13	
24	760, 20	18, 4	17, 2	759, 55	18, 4	19, 6	758, 85	18, 4	19, 4	O.	Nuageux, pluie cette nuit,	2, 32	
25	756, 45	18, 3	14, 2	758, 00	18, 3	17, 4	753, 43	18, 3	15, 6	N.-O. assez fort.	Très-nuag, un peu de pluie à 6 h du matin.		
26	756, 30	17, 9	14, 6	757, 20	17, 9	16, 6	757, 90	17, 9	16, 6	N.-O.	Couvert un peu de pl. c. n, et à 9 h. du m.	0, 90	1, 22
27	762, 40	17, 7	15, 6	762, 15	17, 7	17, 6	761, 65	17, 6	16, 9	Idem.	Idem pluie cette nuit et quel, gouttes, br.	1, 46	
28	760, 30	17, 3	12, 8	760, 93	17, 3	15, 3	758, 80	17, 3	17, 0	Idem.	Serein, brouillards épais.		
29	755, 55	16, 7	13, 2	755, 25	16, 5	15, 0	753, 75	16, 5	14, 8	N.-O. très fort.	Quel. nuages. éclairs par int. à l'E. à 9 h.s.		
30	756, 65	13, 3	7, 4	755, 00	13, 3	7, 8	755, 60	13, 3	8, 6	N.-O. violent.	Serein.		
31	758, 80	13, 5	4, 4	758, 25	13, 3	9, 1	757, 90	13, 3	9, 9	N.-O. grand frais.	Nuageux,		
	mm	°	°	mm	°	°	mm	°	°			mm	mm
	759, 61	+18,49	+16,55	759, 48	+18,19	+18,88	758, 70	+18,50	+18,96	Moyennes	Total des millimètres . . .	92, 94	41, 60

RÉSULTATS GÉNÉRAUX,

en octobre **1858.**

Plus grande élévation du baromètre.	762 mm,12	le 12 à 9 h. du soir.
Moindre *idem*.	749 ,78	le 19 à 6 h. du matin.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois.. .	759 ,61	
Plus grand degré de chaleur.	+ 24° ,6	le 4 à midi.
Moindre *idem*.	+ 3 ,0	le 31 à minima
Température moyenne du mois.	+ 16 ,73	
Quantité d'eau tombée pendant le jour.	41 mm, 6	Total. 134 mm 5
Quantité d'eau tombée pendant la nuit.	92 9	

Nombre de jours.	de pluie.	11
	entièrement couverts.	2
	très-nuageux.	10
	nuageux	10
	sereins	5
	de gros vent, . S.-E. 3, N.-O. 3	6
	de brume ou de brouillards. . . .	10
	de tonnerre	4

Température moyenne du thermomètre minima. . . .	+ 13°, 94
idem « « maxima. . . .	+ 19, 51

Observations météorologiques faites, à l'Observatoire impérial de Marseille, en novembre 1858.

DATE.	9 HEURES DU MATIN. Baromèt.	9 h. Thermomèt. du bar.	9 h. Thermomèt. extéri.	MIDI. Baromèt.	Midi Thermomèt. du bar.	Midi Thermomèt. extéri.	3 HEURES DU SOIR Baromèt.	3 h. Thermomèt. du bar.	3 h. Thermomèt. extér.	VENTS.	ETAT DU CIEL.	PLUIE. Lever du Soleil.	PLUIE. Couch. du Soleil.
	mm.	+	+	mm	+	+	mm.	+	+			mm.	mm.
1	760, 30	12° 8	5° 8	760, 65	12° 6	8° 6	760, 25	12° 5	11° 4	N.-O.	Nuageux, brouillards.		
2	760, 50	12. 3	9. 6	760, 25	12. 3	12. 6	759, 70	12. 3	13. 9	O.	Quelques nuages, brouillards.		
3	756, 45	12. 1	6. 1	755, 75	12. 1	8. 8	755, 95	12. 1	9. 8	N.-O. assez fort.	Idem.		
4	758, 30	11. 5	3. 1	758, 05	11. 3	5. 8	757, 65	11. 3	6. 1	N-O. grand frais.	Id, un peu de pluie cette nuit, brouil.	0, 17	
5	757, 05	10. 4	1. 3	756, 10	10. 3	3. 6	755, 30	10. 3	5. 5	N.-O. fort.	Serein.		
6	758, 45	9. 5	2. 0	757, 75	9. 5	6. 7	757, 00	9. 4	8. 5	N-O. grand frais,	Idem, brouillards.		
7	756, 50	9. 0	2. 8	756, 25	8. 6	4. 1	755, 00	8. 5	4. 8	N.-O. fort.	Nuageux.		
8	757, 65	8. 3	3. 1	757, 60	8. 3	6. 6	757, 75	8. 3	7. 6	N-O. grand frais.	Serein.		
9	760, 65	8. 1	3. 9	760, 00	8. 1	7. 4	759, 00	8. 1	8. 6	Idem.	Quel. légers nuages. fort rares, brouil,		
10	764, 70	7. 8	5. 4	764, 50	7. 8	9. 4	764, 30	8. 0	9. 6	Ouest.	Idem, brouillards épais.		
11	766, 25	7. 7	5. 4	766, 35	7. 7	9. 3	765, 45	7. 7	10. 6	Nord.	Nuageux, brouillards.		
12	764, 30	7. 8	10. 8	763, 65	7. 8	12. 7	762, 40	7. 8	12. 3	E. assez fort.	Couvert, quel. gout. vers 3 h. du soir.		
13	752, 95	8. 4	13. 2	750, 95	9. 4	14. 6	748, 20	9. 3	15. 1	E. très fort.	Quelq. écl. pluie cette nuit.	2, 52	
14	742, 60	9. 9	14. 6	741, 45	10. 4	16. 1	740, 05	10. 1	14. 2	E. fort.	Couv. quel. gouttes à 6 h. du m. et l'ap. m.		9, 96
15	745, 75	10. 6	12. 1	745, 95	10. 6	14. 6	745, 70	10. 6	14. 9	Variable.	Quelq. nuages, pluie c. nuit, à 9 h. du s. b.	9, 26	
16	743, 45	11. 5	16. 7	743, 80	11. 9	17. 2	743, 90	12. 3	16. 9	S-E. fort.	Nuag pl. c. nuit et un peu vers 7 h. du m.	4, 04	0, 57
17	752, 05	12. 3	14. 8	752, 10	12. 3	15. 9	752, 60	12. 3	16. 4	Ouest.	Idem, brouillards.		
18	753, 75	12. 8	12. 8	753, 10	13. 2	16. 3	752, 40	13. 2	16. 5	Variable.	Idem.		
19	749, 85	13. 3	14. 8	749, 05	13. 3	17. 0	749, 50	13. 3	15. 9	Idem.	Très-nuag. pluie cette nuit et la matinée	0, [illegible]	7, 42
20	753, 00	13. 5	10. 7	753, 05	13. 5	11. 8	753, 03	13. 5	12. 6	N.-O. grand frais.	Quelques nuages. brouillards.		
21	757, 00	13. 5	10. 3	757, 25	13. 4	13. 8	757, 45	13. 4	12. 1	Sud.	Très nuageux, brouillards,		
22	757, 50	13. 3	12. 6	758, 00	13. 3	14. 2	758, 00	13. 3	13. 5	Ouest.	Idem.		
23	758, 90	12. 9	7. 9	758, 35	13. 0	12. 8	756, 80	13. 0	13. 6	Sud.	Nuageux, pluie vers 8 h. 1/2 du soir, brouil.		
24	759, 45	12. 7	10. 6	759, 45	12. 7	11. 4	758, 90	12. 7	12. 1	Est.	Quelq. écl. pl. à 6 h. du matin, brouillards.	0, 80	1, 89
25	759, 50	12. 4	12. 4	758, 40	12. 4	14. 9	757, 45	12. 4	15. 0	S-E. assez fort.	Tres-nuageux,		
26	754, 25	12. 5	15. 0	753, 05	12. 5	16. 4	752, 85	12. 5	16. 5	S.-E. très fort.	Couv. un peu de pluie par int. v. 7 h. du s.		
27	747, 15	13. 1	15. 1	744, 35	13. 1	14. 7	741, 85	13. 3	15. 4	Idem.	Id. pluie cette nuit et à 6 h du m. jusq. s.	4, 78	27, 09
28	748, 65	13. 4	12. 6	748, 75	13. 4	11. 7	748, 95	13. 4	15. 1	N.-O. grand frais.	Quelques nuages. un peu de pluie c. nuit	0, 17	
29	749, 40	13. 4	11. 5	728, 45	13. 4	13. 5	748, 50	13. 4	14. 7	Sud-Est.	Couv. pluie à 9 h du matin et vers 4 h. du s.		0, 27
30	751, 50	13. 5	12, 4	751, 50	13. 5	13. 6	749, 90	13. 5	14. 5	Ouest.	Très-nuag., pluie cette nuit, brouillards.	1, 78	
	mm.	°	°	mm.	°	°	mm.	°	°			mm	mm
	755, 25	+11,35	+9, 62	754, 80	+11.37	+11.95	754, 19	+11, 40	+12.46	Moyennes	Total des millimètres.	24, 32	47, 20

RÉSULTATS GÉNÉRAUX,

***en novembre* 1858.**

Plus grande élévation du baromètre	765 mm,40	le 11 à midi.
Moindre *idem*	738 ,84	le 14 à 3 h. du soir.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois	755 ,25	
Plus grand degré de chaleur	+ 17° , 5	le 16 à maxima.
Moindre *idem*	— 1 , 1	le 5 à 6 h. du matin.
Température moyenne du mois	+ 10 ,38	
Quantité d'eau tombée pendant le jour	47 mm, 2	Total. 71 mm, 5
Quantité d'eau tombée pendant la nuit	24 , 3	

Nombre de jours		
de pluie		11
entièrement couverts		5
très nuageux		7
nuageux		7
serein		3
de gros vent	E. 2, S.-E 3, N.-O 2	7
de brume ou de brouillards		16
de tonnerre		0

Température moyenne du Thermomètre minima + 7°, 53

Idem » » maxima + 13, 23

Observations *météorologiques faites, à l'Observatoire impérial de Marseille, en Décembre* **1858.**

DATE.	9 HEURES DU MATIN.			MIDI.			3 HEURES DU SOIR.			VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE.	
	Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	Baromét.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	Baromèt	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.			Lever du Soleil.	Couch. du Soleil.
	mm.	+	+	mm	+	+	mm	+	+			mm	mm
1	749, 75	13° 3	10° 3	749, 60	13° 3	9° 5	749, 15	13° 3	9° 7	N-O assez fort.	Cou. pl. cet. nuit et à 6 h. du m. et 9 h. du m.	2, 68	0, 88
2	754, 05	12. 5	7. 9	754, 05	12. 5	9. 0	753, 40	12. 3	10. 7	N-O assez fort.	Serein.		
3	758, 35	12. 1	7. 3	758, 60	12. 1	10. 6	758, 05	12. 1	12. 6	N-O.	Idem.		
4	759, 25	11. 3	6. 6	758, 25	11. 3	8. 9	757, 55	11. 3	9. 6	N-O. assez fort.	Quelques légers nuages, fort rares.		
5	759, 30	11. 0	7. 3	758, 60	11. 0	9. 8	758, 25	11. 0	10. 4	N-O très fort.	Nuageux.		
6	756, 95	10. 3	6. 7	756, 35	10. 3	8. 5	755, 80	10. 3	7. 9	N-O assez fort.	Idem.		
7	760, 00	10. 3	6. 7	760, 10	10. 3	10. 6	760, 45	10. 3	10. 6	S-E.	Idem, un peu de pl. cette nuit, brouillards.	0, 18	
8	762, 85	10. 1	7. 4	762, 45	10. 1	12. 2	761, 90	10. 1	10. 6	N-O.	Idem, brouillards.		
9	762, 00	9. 5	6. 2	761, 20	9. 5	10. 5	760, 50	9. 5	10. 4	N-O.	Serein, Brouillards.		
10	760, 95	9. 3	6. 8	761, 15	9. 3	9. 8	760, 75	9. 3	9. 8	N-O.	Quelques éclaircis, brouillards épais.		
11	763, 00	9. 3	6. 4	762, 70	9. 3	10. 9	762, 45	9. 3	10. 6	Variable.	Quelq. légers nua. fort rares, brouil. épais.		
12	762, 65	9. 0	6. 5	761, 70	9. 0	11. 6	760, 80	9. 1	11. 6	Variable.	Serein, brouillards.		
13	759, 80	8. 8	5. 1	759, 10	8. 8	9. 1	758, 30	8. 8	8. 7	Variable.	Quelques nuages, brouillards.		
14	759, 50	8. 4	7. 1	759, 30	8. 4	11. 5	759, 40	8. 4	11. 6	Variable.	Nuageux, brouillards.		
15	760, 60	8. 4	7. 1	760, 30	8. 4	10. 0	760, 45	8. 4	9. 6	N.-O.	Idem, brouillards épais.		
16	765, 00	8. 4	6. 8	765, 15	8. 4	9. 6	765, 05	8. 4	9. 6	O.	Quelques nuàges, brouillards.		
17	766, 60	8. 4	6. 8	765, 90	8. 4	11. 1	764, 95	8. 4	11. 5	S-E.	Nuageux.		
18	764, 05	8. 5	9. 8	763, 15	8. 5	11. 6	762, 45	8. 5	11. 0	E.	Couvert, brouillards.		
19	764, 50	8. 8	8. 8	765, 05	8. 8	9. 1	764, 00	8. 8	9. 6	E. bonne brise.	Idem. quelques gouttes à midi.		
20	757, 05	9. 0	7. 9	756, 85	9. 0	8. 4	755, 70	9. 0	9. 6	N-O grand frais.	Quel. éclaircis, un p. de pl. cet. nuit, brouil.	0, 96	
21	761, 10	9. 0	7. 6	761, 80	9. 1	10. 6	762, 45	9. 1	10. 6	N.-O. grand frais.	Nuageux.		
22	765, 60	9. 1	8. 8	765, 00	9. 2	12. 1	764, 35	9. 2	13. 0	N-O grand frais.	Quelques nuages, brouillards.		
23	763, 40	9. 3	7. 6	762, 85	9. 0	14. 0	761, 50	9. 3	13. 1	S-E.	Nuageux, brouillards.		
24	758, 85	9. 5	14. 2	758, 25	9. 8	14. 8	757, 40	9. 8	13. 2	S-E fort.	Très nuageux, quel. gouttes vers 2h du soir.		
25	760, 25	10. 3	10. 3	760, 25	10. 3	10. 1	760, 10	10. 3	10. 7	N-O assez fort.	Quelq. nuag. un peu de pl. cet. nuit. à 6h. m.	2, 24	
26	761, 00	10. 5	8. 4	761, 15	10. 5	10. 3	760, 75	10. 5	11. 5	N.-O. grand frai.	Quelques légers nuages, fort rares.		
27	756, 85	10. 7	13. 5	755, 50	10. 7	14. 5	753, 65	10. 7	13. 8	O. fort.	C. un peu de pl. dans la matinée et à 3h. du s.		0, 22
28	755, 30	11. 2	8. 5	754, 80	11. 2	9. 6	755, 25	11. 2	10. 2	N-O fort.	Quelques légers nuages.		
29	754, 65	10. 8	5. 9	754, 15	10. 8	8. 4	754, 05	10. 8	9. 2	N-O assez fort.	Nuageux.		
30	762, 25	10. 3	5. 8	762, 50	10. 3	8. 4	762, 75	10. 3	9. 3	N.-O. grand frais.	Quelques légers nuages, fort rares.		
31	762, 90	9. 8	3. 9	761, 50	9. 6	7. 1	760, 55	9° 6	7° 8	N.-O.	Serein pl. vers 11 h. du soir, brouillards.		
	mm	°	°	mm	°	°	mm	°	°			mm	mm
	760, 27	+ 9,91	+ 7,75	759, 92	+ 9,91	+10,42	759,42	+ 9,92	+10,60	Moyenne	Total des millimètres . . .	6, 06	1, 10

RÉSULTATS GÉNÉRAUX,

***en Décembre* 1858.**

Plus grande élévation du baromètre	765 mm,56	le 17 à 9 h. du matin.	
Moindre *idem*	747 ,54	le 1er à 3 h. du soir.	
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois	760 ,27		
Plus grand degré de chaleur	+ 14° ,8	le 24 à midi.	
Moindre *idem*	+ 3 ,0	le 31 à minima.	
Température moyenne du mois	+ 8 ,76		
Quantité d'eau tombée pendant le jour	4 mm,4	Total. 7 mm,2	
Quantité d'eau tombée pendant la nuit	6 ,4		

Nombre de jours	de pluie	6
	entièrement couverts	4
	très nuageux	3
	nuageux	10
	sereins	5
	de gros vent (S.-E 1, O. 1, N.-O 2)	4
	de brume ou de brouillards	15
	de tonnerre	0

Température moyenne du Thermomètre minima + 6°, 20

Idem » » maxima + 11, 31

Biographie de Pierre-Alphonse Guys, *secrétaire d'ambassade, consul-général et chargé d'affaires de France, né le 27 août 1755, mort le 13 septembre 1812; par M, Henri* Guys, *consul de 1re classe, en retraite, officier de la Légion-d'Honneur, etc., membre actif.*

I. — Pierre-Alphonse Guys, fils de Pierre-Augustin et d'Anne Magy, naquit à Marseille, le 27 août 1755.

Etant d'une complexion faible, ce fut par de grands soins qu'on put le conserver. On lui avait procuré une jeune nourrice du *quartier Saint-Jean.*

Sa conformation physique présentait aussi cette singularité : il n'avait que l'oreille droite, celle gauche n'étant qu'indiquée par sa partie externe, peu développée, puisqu'elle semblait collée sur le conduit auditif qu'elle bouchait.

On choisit Paris pour l'éducation du jeune Guys, sa mauvaise santé ne pouvant que gagner au climat de la capitale et dans un collége comme celui du Plessis où il devait être en chambre.

Son père le dépeignit ainsi au proviseur : « Mon fils a été « gâté, mais il a le cœur bon. Il est spirituel et vif tout en « étant dissipé, badin, léger et paresseux (ce qui fait sentir « le besoin de l'assujettir.) Il est hardi, c'est-à-dire point ti- « mide, ni embarrassé; il est gai, plaisant et amusant, « sans cesser d'être honnête. Je le crois propre à devenir « un sujet intéressant. »

Les recommandations de ce père furent très-pressantes quant à l'instruction religieuse. Il voulait qu'elle fut gravée de bonne heure dans le cœur de ses enfants parce qu'alors, écrivait-il, elle ne s'efface jamais.

Rendu à sa famille et n'étant pas jugé propre au commerce, on s'occupa à lui faire prendre la carrière diplomatique, pour laquelle il semblait destiné par son instruction. Son

âge ne permettant pas, toutefois, qu'il reçut le grade de secrétaire, ce fut en qualité d'attaché qu'il suivit, en janvier 1775, M. le comtède SAINT PRIEST, ambassadeur à Constantinople. Il trouva en lui un ami de sa famille, qui le traita avec une sollicitude paternelle.

En maî 1777, il reçut l'ordre de continuer son apprentissage diplomatique, auprès du baron de BRÉTEUIL, à Vienne.

Il entreprit de cette ville le voyage de Hongrie pour en étudier les mines si variées et si riches.

Nommé, en avril 1778, secrétaire d'ambassade à Lisbonne, il ne put se rendre à ce poste par le changement de M. de ZUKMANTEL, son titulaire.

Cédant alors à son esprit malin, GUYS crut devoir confier à une épigramme le ressentiment qu'il pensait pouvoir exprimer contre M. de VERGENNES, mais l'effet en fut tel qu'il se vit entièrement fermer le ministère des affaires étrangères.

La comtesse de L*** qui s'intéressait à lui le fit entrer dans les consulats dépendant en ce temps de la marine.

Les mérites du protégé furent tellement appréciés que le nouveau ministre de GUYS n'hésita pas à le proposer au Roi, en janvier 1783, pour le consulat de Cagliari en Sardaigne.

A son passage par Marseille il épousa sa cousine Elisabeth de RÉMUZAT.

Après un séjour de quelques années, pendant lesquelles GUYS eut grandement à s'occuper des intérêts français et surtout à faire disparaître des abus qu'on avait laissé vieillir, il demanda un congé et fut à Paris solliciter une autre place; mais n'ayant trouvé de vacant que le consulat des Iles Canaries, il le refusa.

En novembre 1788, sur la demande du ministre, il fut renvoyé en Sardaigne pour terminer d'anciennes querelles de contrebande, entre les deux Iles, singulièrement nuisibles au midi de la Corse.

Il obtint, à cette occasion, une augmentation de traitement.

A son retour à Cagliari, il trouva pour vice-roi le comte de SAINT ANDRÉ, personnage distingué par sa naissance et son instruction, qui lui fit l'accueil le plus flatteur parce que GUYS avait laissé sur les lieux la réputation d'un consul mettant autant d'énergie à réclamer les droits de sa place, ou a les défendre, que de courtoisie et d'humanité dans ses procédés.

Il le prouva surtout en intervenant dans l'échange des prisonniers tunisiens contre les Sardes détenus à Tunis.

Les rixes venues à la suite des accusations de contrebande avaient eu pour effet de frapper des innocents, au lieu d'atteindre les coupables, et attendu que GUYS ne réclama que contre l'arbitraire, voulant qu'on s'en tint, quant au reste, à la loi, ses raisons trouvées plausibles donnèrent lieu à des mesures qui firent disparaître les vices dont on avait eu si longtemps à se plaindre.

En 1789 et 1792, il put obtenir des extractions considérables de grains pour l'approvisionnement du midi de la France et de la ville de Bonifacio, et parce que GUYS avait opéré, la première fois, sous sa propre responsabilité, cette action fut qualifiée par NECKER non-seulement de coup de tête, mais aussi de coup de maître.

Les rapports du consul ne furent plus aussi faciles du moment que le chevalier BALBIANI devint vice-roi, parce que ne voulant pas qu'on lui dut personnellement rien, il prétextait qu'il était *bridé*. GUYS ne laissa pas passer ce mot sans en faire le sujet d'un malin persiflage.

Dans une discussion, à laquelle les évènements firent donner quelque vivacité, le chevalier BALBIANI, que le consul avait menacé du courroux de son auguste maître quoique son prestige ne brillait plus hélas ! que d'une lueur douteuse, s'autorisa de cette situation pour lui répondre :

« Bah, votre souverain n'est plus qu'un roi de coupe » traduisant en français l'expression dérisoire italienne *de roi-de cartes;* mais la prenant dans son sens littéral, Guys lui répartit : « Oui, mais il fera boire dans sa coupe tous les rois de l'Europe. »

Eloigné de Cagliari en décembre 1792, par la guerre survenue entre la France et la Sardaigne, et rencontrant le vaisseau le *Léopard*, il proposa de prendre l'Ile de St-Pierre; ce qui fut exécuté avec une seule chaloupe armée, sous le commandement d'un officier. Il ne dépendit pas de Guys qu'on ne s'emparât aussi de Cagliari, dont il avait indiqué le côté vulnérable, mais au lieu de suivre ses conseils, on opéra le débarquement dans un endroit impropre.

A sa rentrée en France, les esprits surexcités du moment, qui voyaient un aristocrate dans tout habit galonné, l'ayant dénoncé, il s'en suivit une visite domiciliaire qu'on avait eu le bonheur de prévoir, ce qui fit que la saisie se borna à une épée. Guys, appelé à s'expliquer au club des terroristes, harangua ses auditeurs en termes si chaleureux qu'ils s'écrièrent spontanément : « Vous êtes un bon patriote et vous méritez de posséder la meilleure épée du dépôt. » Ils l'engagèrent, en conséquence, à aller en choisir une dans l'arsenal.

En mai 1793, il fut proposé d'après les bonnes notes qu'on trouva sur son compte (1), pour le poste de consul général et chargé d'affaires à Tripoly de Barbarie. L'ordre de partir immédiatement, pour sa destination, lui fut expédié en même temps que son brevet.

(1) Ses talents et son énergie l'avaient fait remarquer au ministère et M. le comte de Montmorin lui écrivit : « S'il se pré-
« sente quelque circonstance où j'aie besoin de vous faire agir,
« je compterais toujours sur vos soins et je m'en rapporterais
« à votre expérience pour diriger les affaires de la manière la
« plus propre à les faire réussir. »

Il s'agissait de faire reconnaître la République par le Pacha de cette régence.

Dans le discours qu'il lui adressa, il lui fit sentir que c'était toujours la France qui agissait et qui voulait le compter au nombre de ses amis, à la seule condition de maintenir les anciens traités.

Parmi les visiteurs qu'il reçut étaient les moines de l'église catholique, protégée jusque-là par la France, mais dans la précipitation de son envoi on l'avait laissé sans instruction à ce sujet, et l'état de choses que Guys venait de quitter ne l'autorisait pas à donner officiellement des assurances. Il fut donc contraint de promettre d'en référer. Le Directoire ne voulant renoncer à aucun privilège, donna l'ordre au consul de faire comme ses prédécesseurs. Il suivit dès ce moment les exercices du culte.

Cela ne l'empêcha pas de répondre au pacha qui, dans son insolent fanatisme, lui avait déclaré qu'un bon Musulman pouvait *d'un seul coup de sabre abattre douze mille infidèles* : « Sachez, dans ce cas, que les Français ne sont pas des Chrétiens. » Et il le quitta aussitôt.

Il n'avait trouvé que des ennemis en débarquant à Tripoly et la prise de Toulon était venue les augmenter. La régence fut, d'ailleurs, en proie aux tiraillements des partis et sa capitale, deux fois assiégée, fut deux fois prise, ce qui donna bien des embarras au consulat de France, par les nombreux intérêts qu'il avait à protéger. Guys dut les défendre au péril de sa vie.

Il réussit si bien en tout que le chef de ce petit état se mit à la disposition de la France, après l'avoir fait intervenir comme médiatrice entre lui et la Porte. Le pouvoir avait été héréditaire dans la famille du Pacha-souverain depuis près d'un siècle.

L'influence de Guys devint si grande dans le pays que le général tunisien, venu pour réintégrer le fils du Pacha

évincé en dernier lieu, voulut que le consulat de France devint son quartier général.

Guys usa naturellement de son crédit pour utiliser les navires français que la guerre maritime condamnait à l'inaction dans le port de Tripoly, et, sur sa proposition, le Pacha les employa pour son propre compte au moyen de passe-avants qu'il se fit délivrer par les représentants des nations en guerre avec la France. Nos marins trouvèrent ainsi à s'occuper avantageusement, au lieu de céder à la désastreuse nécessité de vendre leurs navires ou à celle fort chanceuse d'opérer leur retour à travers les nombreux périls du moment.

La position que Guys s'était faite lui permit de rendre aussi service à plusieurs nations qui eurent des démêlés avec le Pacha, par suite de retards, dans l'envoi des tributs, qui donnaient lieu à des commencements d'hostilités. La république de Raguse et les états de Danemarck et de Suède se ressentirent principalement des effets de son influence pour faire cesser les mésintelligences accidentellement arrivées, mais chaudement exploitées par cette régence qui, comme ses deux autres sœurs, vivait des prestations que la politique du temps laissait honteusement payer aux nations de second ordre.

Nommé, en 1798, consul général en Syrie et Palestine, peu après l'expédition française en Egypte dont le chef lui avait recommandé d'approvisionner Malte, il n'écouta que son zèle et jugeant que sa présence à son nouveau poste pouvait être utile aux intérêts nationaux, à ceux surtout de l'armée qui l'avoisinait, il s'embarqua sur un petit navire de commerce. Mais le malheur voulut qu'une frégate anglaise manquant d'eau, s'étant approchée de la côte, le rencontra et le fit prisonnier.

Sa famille obtint seule de débarquer à Tripoly, où la frégate dut venir mouiller avec sa prise.

En tombant au pouvoir de l'ennemi, GUYS ne manqua pas seulement son but, car il perdit en même temps ses papiers les plus intéressants, jetés à la mer, et une précieuse collection de médailles que le commandant anglais trouva à sa convenance.

Ce triple malheur lui valut cependant une grande consolation, puisque le Pacha ne voulut pas souffrir que GUYS, pris dans ses eaux et ramené dans son port, fut conduit en Angleterre. Le capitaine britannique se défendit longtemps de ne pouvoir livrer un prisonnier de cette importance et il ne céda que lorsqu'on équipa la galiotte du souverain qui, pour lever tout scrupule, déclara vouloir aller réclamer son ami en personne.

Le besoin de recevoir de nouvelles instructions fit prendre à GUYS la résolution d'aller les attendre à Malte, d'autant plus qu'il y trouverait plus facilement une occasion sûre de se rendre à son poste.

Le navire qui lui donna passage, reçut, sur sa demande au Pacha, deux cents bœufs pour la garnison et ils arrivèrent à propos, car le blocus de l'Ile, suivi de la révolte de la campagne, réduisit bien vite la ville à la disette.

Ces événements ayant mis l'insuffisance de la garnison en évidence, le général VAUBOIS, commandant en chef, fit un appel à tous les Français pour former une garde nationale qui se chargeât du service de la cité Valette, mais GUYS ne pouvant servir personnellement fournit son fils aîné.

Le général ne le tint pas quitte pour cela et voulut le nommer son aide de camp. GUYS n'accepta que l'offre d'être de son conseil et il se chargea de la partie contentieuse des Maltais, dans leurs rapports avec le gouvernement; la langue italienne qu'il possédait à fond rendit son intervention aussi utile que sûre. On avait eu des raisons d'éloigner les indigènes des emplois publics et cette mesure fut plus

rigoureusement observée depuis que GUYS fut parvenu à découvrir une nouvelle conspiration.

Dans ces entrefaites une mésintelligence survenue entre M. REGNUALT DE St-JEAN D'ANGELY et le général VAUBOIS vint ajouter une charge de plus à celles que le zèle de GUYS lui faisait déjà remplir, car le commissaire du gouvernement, qui devait quitter Malte, voulut qu'il acceptât sa place, ne pouvant partir qu'à cette condition.

Le consul lui objecta qu'attendant journellement des ordres du ministre des affaires étrangères, il ne pouvait disposer que de l'intervalle qu'ils lui laisseraient. Ce ne fut donc qu'à cette condition qu'il accéda au vœu de M. REGNAULT DE SAINT-JEAN D'ANGELY sans en prendre, toutefois, le titre ni en toucher les émoluments, se contentant du traitement de sa place, malgré son insuffisance pendant ce siége mémorable qui imposa aux habitants les plus durs sacrifices.

Tous ces efforts de zèle valurent à GUYS l'honneur d'être compris dans la capitulation qui livra l'Ile de Malte aux Anglais.

Le général VAUBOIS et les autres généraux lui prodiguèrent, cependant, de grandes marques d'estime et on fut jusqu'à le faire recommander par l'amiral pour qu'il fut traité sur le parlementaire, qui le conduisit en France, avec les égards dus aux chefs des services.

Là se bornèrent les faveurs que GUYS méritait pour son dévouement et son désintéressement, car les soins de ses protecteurs, à sa rentrée dans sa patrie, n'aboutirent qu'à le faire conserver au service quoique avec un grade inférieur à celui auquel il était parvenu.

Dans un moment où un nouveau gouvernement profitait du retour de la paix pour remplir les engagements contractés pendant la guerre, qui l'avait grandi, il aurait fallu que GUYS allât rappeler lui-même ses droits et défendre ses intérêts, mais n'en sentant pas le besoin il se dispensa de

faire le voyage de Paris, se bornant à y envoyer les lettres de recommandation dont il était muni.

Voici une phrase de celle de l'amiral Décrès, alors ministre de la marine.

« J'ai connu le citoyen Guys à Malte où je l'ai beaucoup « vu pendant dix-sept mois (1). S'il est un homme au mon- « de dont la délicatesse et l'intégrité m'aient paru de toute « incontestabilité, c'est lui. J'ai pour lui une profonde estime « et c'est à ce titre que je le rappelle à la bienveillance du « ministre des relations étrangères. »

Guys avait été porté, dans la promotion de 1802, pour le consulat général d'Alep, mais par une raison politique qu'il sut justifier, on le plaça à Tripoly de Syrie, sans considérer ce qu'une pareille disposition avait de désavantageux pour lui.

Animé cependant du même zèle et pensant que le désir d'être utile fait trouver partout des moyens de s'employer, Guys crut donner encore une marque de patriotisme en se résignant à servir dans un poste peu intéressant et redevenu fâcheux par la nouvelle rupture avec l'Angleterre.

La Syrie n'était pourtant pas sans importance : Dgezzar, qui vivait encore, méritait d'être observé dans sa résistance systématique envers la Porte ; le commerce de la contrée sollicitait l'animation perdue par la retraite de nos négociants, et le Mont-Liban, séjour de cette nation maronite qui est française de cœur, inspirait aussi un intérêt tout particulier.

Le pacha auquel le général Bonaparte avait fait un nom, en ne le forçant pas dans *sa bicoque*, méritait quelques égards : aussi le consul, venant résider dans une ville de sa mouvance, pensa-t-il au moyen de bien débuter avec lui. Etant tombé malade en Chypre, il s'excusa de ne pouvoir

(1) Il s'était retiré pendant le siége avec son vaisseau le *Guillaume-Tell*, qui eut à soutenir un si glorieux combat.

aller le saluer en personne et il lui envoya son fils aîné avec quelques produits de nos Antilles. Cette démarche eut un succès tel qu'elle influa sur toutes les relations qu'on dut entretenir avec ce gouverneur général et qui furent des plus satisfaisantes.

En Orient les affaires n'éprouvent de facilités qu'en raison de la considération qu'on acquiert, le crédit que procure la bienveillance qu'on s'est d'abord acquise des chefs étant le plus sûr garant de la déférence des autorités subalternes.

Guys n'avait pas besoin d'insister dans ses réclamations pendant ce temps, où les Turcs, reconnaissant la bonne foi des Francs, faisaient droit à toutes les demandes qui en portaient le cachet inimitable.

Plusieurs affaires, que la guerre avait laissé vieillir, furent ainsi terminées sans de longues contestations et le naufrage d'une barque sur laquelle des religieux franciscains portaient une forte somme en or, du Portugal au couvent de Jérusalem, n'en fit perdre à la communauté qu'une très-faible partie, quoiqu'elle fut passée en des mains infidèles qui s'en étaient emparées au premier moment du sinistre.

La plus grande marque de crédit que Guys éprouva, dans sa longue gestion, fut celle que son courage lui fit trouver dans la bienveillance du Pacha de la Syrie qui étant chargé, en 1808, de soumettre le gouverneur de Tripoly, envoya garder le consulat de France pendant qu'il livrait à l'assaut et au pillage une ville abandonnée de ses habitants, la citadelle ayant seule résisté à un siége de plusieurs mois.

Guys avait cru devoir garder personnellement les intérêts français et s'était exposé avec sa famille aux dangers qu'une pareille attaque rendait des plus imminents.

Les troubles alors si fréquents et si difficiles à appaiser en Syrie, avaient fait interrompre les communications du commerce d'Alep par Alexandrette, et comme on dut se replier sur Lattaquie, qui dépendait du consulat de Tripoly

ce fut une occasion de plus pour GUYS de s'occuper des intérêts français.

Neuf ans passés à attendre la juste récompense de ses labeurs et de ses sacrifices n'avaient épuisé ni son énergie, ni sa patience, lorsqu'une cruelle épidémie, comme le climat de Tripoly en produit quelquefois, vint terminer, le 13 septembre 1812, cette vie qu'il avait rendu si utile par ses travaux et si édifiante par ses vertus, surtout par sa philantropie.

Mais si GUYS ne profita point du fruit de ses services, le gouvernement y eut égard pour sa famille en admettant ses trois fils dans la carrière consulaire et en réglant la pension de sa veuve d'après le plus haut grade qu'il avait rempli.

L'aîné des fils succéda, à dix ans d'intervalle, à son père comme titulaire à Tripoly et le troisième y était agent consulaire lorsque la mort vint le frapper en 1837. L'inhumation de celui-ci donna lieu à des démonstrations qui prouvèrent combien le nom de GUYS était sympathique dans ce pays, surtout chez le peuple maronite déjà en possession de la tombe du père (1).

II. — C'est à larges traits que nous avons décrit la vie politique de Pierre-Alphonse GUYS, n'ayant pas voulu nous étendre, même sur les faits les plus marquants, pour ne pas dépasser les limites d'une simple notice : nous suivrons la même réserve en traitant de sa vie littéraire.

Aux études qu'il avait faites, GUYS ajouta l'instruction qui s'acquiert dans l'âge mûr lorsqu'une juste appréciation du savoir se fait sentir au contact du beau monde, dans la haute société. Il ne suffit pas, en effet, d'y montrer de l'esprit, puisque ceux qui nous jugent, et peuvent nous

(1) Elle existe dans l'église de Ste-Marie à Sgorta (Liban).

patroner, aiment à trouver en nous les connaissances pro-
pres aux emplois que nous désirons obtenir d'eux, ou pa
leur appui.

Guys se familiarisa aussi avec le droit public de l'Europe
avec l'économie politique qui forment la base de la science
diplomatique, et, dans la prévision d'un emploi chez l'une
des deux nations qui se partageaient une grande partie du
monde, il apprit l'Anglais et l'Espagnol, après avoir pos-
sédé l'Italien qui lui fut si utile en Sardaigne et à Malte.

Les amis et protecteurs ne lui manquèrent pas à Paris
et, s'ils eussent pu, leur bienveillance eût bien secondé
les intentions du gouvernement qui ne désirait employer
que des agents capables, mais quoique Guys put se re-
clamer des plus grands personnages et d'une infinité de
savants, ce fut, comme il a été dit, la comtesse de L*** qui
lui procura seule un consulat, ses hauts protecteurs ayant
vu plus tard leur pouvoir insensiblement baisser avec celui
de la royauté, ce qui fit qu'ils ne purent le maintenir dans
la carrière d'abord embrassée.

Pendant la Révolution, la présence du général Anselme
à un déjeûner chez Barras, chargé de la liste des consulats,
fit qu'il lui parla de Guys et l'engagea à le nommer d'am-
blée consul général et chargé d'affaires à Tripoly de Bar-
barie, ce qui eut immédiatement lieu.

Nous avons dit comment les intérêts de la France et ceux
de quelques autres nations y furent soignés, mais le mal-
heur qu'il eut, en se trouvant pris par le siége de Malte,
de manquer l'occasion, que sa nomination en Syrie lui eut
fourni, de se signaler pendant l'occupation de l'Egypte,
dut le faire tomber dans une espèce de défaveur dont il n'é-
prouva que trop les effets en rentrant en France.

Guys chercha dans les délassements de la philosophie et
de la littérature une compensation aux dégoûts que lui va-
lurent ses places et l'ingratitude dont il était l'objet.

L'archéologie et surtout la numismatique furent cultivées par lui avec fruit, et partout où il put trouver des médailles il s'occupa à les déchiffrer et à les classer.

Ce fut par leur moyen qu'il rectifia l'erreur de l'historien GIBBON sur la prétendue préférence accordée à MARC-AURÈLE par Antonin le PIEUX au détriment de son propre fils.

La sagacité de son esprit et la vivacité de son imagination avaient fait penser qu'il était surtout propre aux ouvrages ne demandant pas une vaste conception et l'on voit, par les écrits qu'il a laissés, que ce jugement ne manqua pas de justesse.

Il s'occupa avec succès du théâtre et les dix pièces qui ont été conservées prouvent que ce genre lui était assez familier. Une seule, *la Maison de Molière*, eut les honneurs de la représentation dans la capitale (1).

Il montra également beaucoup de goût pour les dialogues, qui étaient alors un genre à la mode, et les titres de quelques-uns de ceux qu'on possède prouveront qu'il choisit toujours les sujets les plus sérieux :

Coriolan et Tullus-Atticus; Epiménides et un Archonte; Mithridate et Annibal; Timoléon et Callias; Cromwel et Richelieu; Cesar et Cicéron; Zaleucus et Lysias; François 1er et Charles XII*; Aristipe et Antisthène; Dioclétien et Maximien; Sylla et Tibère; Hérode et Degzzar.* Ce dernier dialogue présentait un intérêt particulier, à cause de la célébrité toute locale des personnages. Le moderne offrait de plus cette singularité qu'étant né dans le pays d'ALI TÉBÉLEN et y ayant exercé le métier de barbier, puis celui de

(1) La Biographie universelle de 1847, reconnait GUYS comme le véritable auteur de cette pièce, imitée de GOLDONI, représentée à la Comédie française, en 1787, sous le nom de MERCIER et mentionnée dans l'Almanach des spectacles sous celui de la R***.

boucher en Egypte, il égala son compatriote en cruauté s'il n'arriva pas à autant de puissance que lui.

Il traduisit quelques-uns de ses dialogues en italien et ses amis les apprécièrent beaucoup.

Deux lettres sur les Turcs et l'éloge d'Antonin le Pieux furent ses seules productions qu'on publia et il voulut, toutefois, en laisser le mérite à son père.

Ce fut pour avoir remarqué que bien des circonstances avaient été omises dans la vie d'Antonin qu'il entreprit son éloge. Il le fit aussi par esprit de nationalité, puisqu'il était de Nîmes, autant que pour rendre hommage à la mémoire de ce bon prince.

D'autres ouvrages non moins intéressants sont restés à l'état de manuscrit. En voici les titres :

Abdication de Dioclétien ; Vespasien ; Lettres sur la Cyrénaïque — Tripoly de Barbarie— les Deux Leptis et les Deux Tripoly d'Afrique — les Caravanes de Tripoly à la Mecque — le Temple de Jupiter Ammon en Lybie ; Précis historique sur les dernières révolutions de Tripoly en Barbarie ; Mémoire sur le commerce de Tripoly de Syrie ; la Sardaigne; Réflexions sur les lettres et Mémoires de Mme de Sévigné; Eloge du cardinal d'Ossat; Pensées sur l'égalité; le Désintéressement est le partage du vrai Républicain ; Réflexions sur l'exil, traduit de Bolingbroke; Apologie du comte de Bonneval ; Eloge de Mahomet.

Ses lettres sur la *Cyrénaïque* et les *Deux-Leptis*, dont il rappelle l'histoire et décrit l'état présent, sont le fruit de recherches nombreuses auxquelles il s'est livré pendant qu'il était à même d'en vérifier l'exactitude. On sait que ce pays s'appelait la Pentapole et qu'il fournissait Athènes, Rome et Carthage de produits variés, surtout de Lotus qui faisaient les délices des Romains.

Les pensées sur l'égalité, quoique écrites avec chaleur, sont modérées sortant d'un esprit qui voulait la liberté sans

la licence. Guys désirait, en honnête homme, le bien, non l'anarchie, qui fut toujours l'abyme des gouvernements.

Nous ne citerons ces mémoires officiels que pour dire qu'il en adressa de tous les postes qu'il occupa et sur les différents sujets qu'il reconnut pouvoir intéresser, car il fut vigilant et exclusivement l'homme de son pays.

On peut dire, en conséquence, que Guys travailla moins pour sa célébrité que pour éclairer son gouvernement. Ce fut surtout en Sardaigne qu'il put se rendre utile, à cause du voisinage et des rapports fréquents de cette grande Ile avec nos départements méridionaux et la Corse.

Pour un observateur tout pays a son intérêt. Il en est peu, du moins, qui n'offrent des sujets variés qu'un esprit approprié à leur nature entreprend d'exploiter avec fruit. C'est, du reste, le fait de toutes les contrées soumises aux autorités mahométantes parce que les peuples y vivent dans une ignorance qui les rend indifférents à tout ce qui fait ailleurs la satisfaction des hommes doués de quelque instruction.

Toutes les fois que des intérêts français, directs ou indirects, réclamèrent l'emploi de Guys, ce fut un zèle éclairé qu'il y apporta et il dut à son habileté, dans les réclamations, de les amener constamment à bonne fin.

Dans les occasions où l'honneur national était engagé il ne manquait pas d'énergie, quoiqu'il fut moins chaleureux, sachant fort bien qu'il est des causes qu'on perd en y apportant plus de vivacité qu'elles ne comportent, et qu'il est des exigences qui demandent à être accompagnées de plus de procédés que de rudesse.

Guys était bon, spirituel, enjoué, obligeant et très-délicat dans ses actions. il laissa six enfants, et son chagrin, disait-il souvent, était d'en avoir perdu un pareil nombre. Ses connaissances variées, aidées d'une prodigieuse mémoire, rendaient sa conversation aussi instructive qu'agréable, et

comme il savait qu'on l'écoutait avec plaisir, il aimait assez à parler. Son étude du cœur humain lui faisait ménager l'amour propre de ses interlocuteurs et lorsqu'il s'apercevait que les matières qu'il traitait étaient trop relevées pour eux, il multipliait ses explications.

Quoiqu'il fut d'un caractère grave, il se plaisait dans la société des jeunes gens et les excitait à faire valoir leurs talents, en déclamant avec eux les plus belles tirades des poémes épiques, ou les scènes célèbres de nos tragédies. Sa voix lui permettait également de se mêler à leurs exercices de chant.

Sa réputation d'homme instruit lui attirait la visite de tous les voyageurs que l'attrait des souvenirs antiques amenait à Tripoly et qui trouvaient dans son esprit et dans sa bibliothèque des ressources inespérées. Il fut jusqu'à se charger de la traduction des inscriptions grecques que M. Séetzen recueillit en Syrie, parce que ce voyageur reconnut en lui un talent d'autant plus remarquable que les bons hellénistes étaient rares.

La guerre maritime, pendant laquelle il mourut, et les évènements qui la suivirent emportèrent dans leur torrent oublieux le nom de Pierre-Alphonse Guys comme ceux de tant d'autres, malgré leurs droits à une certaine célébrité ou, simplement, à la notoriété parmi leurs compatriotes qui souvent, pour leur généreuse sympathie, exigent moins de titres que ceux sommairement exposés dans cette notice.

Ainsi, tout en remplissant un devoir filial, c'est l'intérêt de nos concitoyens qui nous a guidés, car si nous devons le tribut de nos actions à notre patrie, la ville qui nous a vu naître en recueille principalement le fruit, pour payer le dévouement de ses enfants d'un bienveillant souvenir.

AGRICULTURE.

Notice statistique sur la Société d'Horticulture de Marseille depuis son origine, par M. LIONS, *membre actif et trésorier de la Société de statistique de Marseille, etc.*

Messieurs,

Sans prétendre décrire les diverses phases par lesquelles la Société d'horticulture de Marseille a passé, il me semble cependant opportun de vous donner un aperçu de sa constitution et de ses projets, en même temps que je vous décrirai ses travaux.

Fondée le 23 novembre 1846, et en exercice légal, dès l'année 1847, cette Société s'est formée de l'une des deux branches-mères du Comice agricole de l'arrondissement de notre ville, lequel avait été établi, en 1841, sous la protection du Conseil général du département.

M. VIGUIER, un de ses associés les plus zélés et que vous avez compté parmi vos honorables membres, dans un discours où il exprimait ses regrets sur l'indifférence qu'apportent les cultivateurs provençaux à suivre les bonnes méthodes d'agriculture, proposa de diviser le comice en quatre sections qui s'occuperaient, savoir : de la grande culture et du reboisement ; de la petite culture et des assolements ; de l'arboriculture et de l'horticulture.

Le 4 mars 1846, le Comice, délibérant sur cette proposition, décida que la division sollicitée aurait lieu, mais seulement en deux sections dont l'une s'occuperait de l'agriculture et l'autre de l'horticulture. Chacune d'elles devait élire un président et un secrétaire. M. VIGUIER, auteur de la proposition, fut nommé Président de la 2e section le 16 avril suivant ; et M. ALLIBERT, autre membre distingué de votre Société, en fut le Secrétaire.

C'est en cet état, Messieurs, que commencèrent les premiers travaux de la section d'horticulture dépendante, toutefois, du Comice agricole; mais, l'engouement fut tel, dès le début, que seulement un mois après que cette décision fut prise, une exposition publique de fleurs s'improvisa dans le jardin et les galeries de l'Hôtel d'Orient, tenu par M. Borel qui accueillit, avec la plus cordiale hospitalité, les membres chargés de tout organiser; et, pendant les trois jours que dura cette fête florale, les 19, 20 et 21 mai, un concours nombreux de visiteurs y furent attirés par la nouveauté d'un spectacle inconnu jusqu'alors dans notre ville.

On lit dans le compte-rendu de l'exposition, où figurent 15 amateurs et 14 horticulteurs-marchands, que M. Allibert leur adresse de vifs encouragements, notamment aux horticulteurs ci-àprès, bien connus de vous tous : Rougié-Sarrète, Boulanger et Desponds, Joseph Allègre et Joseph Rougier, ce dernier, y est-il dit, *dont les premiers pas, dans la botanique, ont été guidés par le vénérable* M. de Gouffé, *alors directeur de notre jardin des plantes.*

De beaux pieds de camellias, des pélargoniums et des fuchsias en variétés choisies, s'y faisaient remarquer; 120 variétés de roses coupées dont plusieurs de semis, des plantes grasses fort curieuses ornaient également l'exposition.... Bref, chaque exposant avait fait de son mieux, et le local, par lui-même, était assez attrayant pour satisfaire complétement le public.

Le 16 juin d'après, le comice étant présidé par M. Clapier, M. Viguièr, dans une courte allocution, fit ressortir tous les avantages de l'exhibition qui venait d'avoir lieu, pour hâter l'extension de la science horticole dans nos contrées et procurer ainsi une nouvelle industrie à un grand nombre de familles. L'assemblée ayant approuvé tout ce qui avait été fait, vota immédiatement les dépenses de l'exposition.

Dans la réunion du 15 juillet suivant, M. VIGUIER proposa de s'occuper de la rédaction d'un réglement; ce qui fut adopté. Une commission, dont fit partie M. ABEILLE de PERRIN, fut organisée à cet effet.

D'après le travail du jury de l'exposition, il restait à procéder à la distribution des récompenses; cette opération fut combinée avec les prix à accorder aux bergers dont les écuries avaient été trouvées en bon état : le comice se réunit en grande solennité, le 6 septembre 1846, dans la salle BOISSELOT, rue Haxo, où se tenaient alors les séances du Congrès scientifique de France (1).

M. PIAGET, vice-Président du comice, ouvrit la séance par un discours approprié à la circonstance, dans lequel il applaudit aux succès déjà obtenus en horticulture et fait espérer des progrès nouveaux pour l'avenir.

C'est dans l'intervalle de cette solennité et l'époque de l'assemblée du 21 octobre 1846, que mourut l'honorable M. VIGUIER — M. ALLIBERT annonça, dans cette réunion, la perte regrettable que venait de faire le comice, et après un juste tribut d'éloges, rendu à la mémoire et aux vertus privées de M. VIGUIER, il fut décidé qu'il fallait pourvoir au plus tôt à son remplacement, en nommant, aussi, un vice-Président et un secrétaire-adjoint.

Le scrutin ayant été ouvert à cet effet, M. ABEILLE de PERRIN fut élu président de la section d'horticulture; M. L. MICHEL lui fut adjoint comme vice-Président; et M. TOPIN, encore un de vos anciens membres, devint secrétaire-adjoint.

Il fut dit qu'à la prochaine réunion, on s'occuperait exclusivement de la discussion et, s'il était possible, de l'adoption du réglement.

(1) On sait que cette salle a été depuis transformée en un passage sous le nom de *Palais de l'Industrie*.

Ce fut donc le 23 novembre 1846, qu'eurent lieu ces deux opérations, qui furent comme le signal donné pour l'émancipation de la section d'horticulture, laquelle résolut de se constituer en société : ce qui s'effectua immédiatement d'un accord unanime.

Cependant, pour compléter l'organisation de la nouvelle administration, il manquait un trésorier : M. POLETI, qui en remplissait déjà les fonctions dans le comice, fut confirmé en cette qualité, le 24 février 1847, où l'on s'occupa aussi d'élire les membres qui devaient composer les 4 commissions permanentes, et dont un rapport, par chaque commission, devait être lu, tous les mois, en séance générale.

Ces commissions étaient établies pour étudier : les arbres et les plantes d'agrément de pleine terre ; les mêmes végétaux de serre; les plantes potagères et les arbres fruitiers. Dans la même année, et sur ma proposition, une 5e commission fut instituée ; elle eût, pour mission, à s'occuper de la recherche et de la culture des plantes médicinales et économiques.

Toutes choses étant ainsi réglées, on vit, en peu de temps, s'accroître notablement le nombre des sociétaires; le comice, qui comptait à peine 80 membres en y comprenant la section d'horticulture, se trouva réduit, par cette séparation, à 60 membres, environ, bien que plusieurs des associés de l'Horticulture continuassent à faire partie du comice agricole; et la nouvelle société atteignit, dans la même année 1846, le chiffre de 150 pour le dépasser de beaucoup l'année suivante.

Depuis cette époque, la Société d'horticulture n'a cessé de faire des sacrifices pour accroître, dans notre cité, le goût de la culture des plantes utiles et d'agrément. Le but constant de l'administration, ainsi que les faits énoncés plus loin viendront le confirmer, a été de favoriser, autant que possible, les horticulteurs exposants, qui, bien souvent, sont demeurés fort indifférents à ces marques de bienveillance.

La direction qu'elle s'est plue à donner à ses investigations a été particulièrement remarquée par de fréquentes expositions des produits directs ou accessoires de l'horticulture ; par des *tombola* qui y ont eu lieu, afin d'augmenter la vente des objets exposés; enfin, par les récompenses prodiguées, on peut le dire, aux divers exposants, afin de les rémunérer de leurs efforts, en même temps qu'on les excitait à entrer résolument dans la voie du progrès ouverte devant eux.

Il n'est pas jusqu'aux jetons de présence, accordés plus tard, en 1850, dont l'émission n'ait eu en vue un nouveau motif d'encouragement donné aux horticulteurs-marchands, par l'affectation, des fonds consacrés à ces jetons, à des achats de végétaux chez les membres de la Société.

Après cette digression, revenons à la décision qui fut encore prise dans la séance du 24 février 1847, à savoir, qu'il y aurait autant que possible, chaque année, trois expositions.

Pour parer aux dépenses que devaient nécessiter ces différentes dispositions, le réglement avait porté la quotité annuelle à 10 fr. au lieu de 5 fr. comme elle était auparavant, et l'on se proposait de solliciter vivement le gouvernement et les autorités locales, pour obtenir quelques allocations de fonds.

On commença donc par voter la 2e exposition qui fut réellement la première pour la Société d'horticulture : elle se tint au mois de mai suivant, les 26, 27 et 28, dans le même local de l'Hôtel d'Orient, où l'on avait été déjà si bien accueilli par M. Borel.

La dépense fut considérable ; elle s'éleva à 1419 fr. Toutefois, les 880 billets d'entrée, qui furent placés dans le cours de l'exposition, en réduisirent les frais généraux à 539 francs.

Nous trouvons dans le compte-rendu de M. Allibert, qu'après avoir exprimé de nouveau ses regrets sur la mort de l'ancien président Viguier, il donne à son successeur,

M. ABEILLE de PERRIN, les éloges qu'il mérite; abordant ensuite l'objet spécial de son rapport, il prouve par des faits que les végétaux fleuris qui devaient naturellement dominer dans cette exposition, étaient les *pélargoniums* et les *roses*, deux plantes faciles à cultiver et d'une floraison brillante et variée. En effet, plusieurs exposants se faisaient distinguer à cet égard, entr'autres comme amateurs : MM. Achille DANIEL et le comte de FÉLIX qui réunissaient, à eux deux, 220 pieds de pélargoniums d'une végétation luxuriante; venaient après MM. A. PASCAL et TARDIF; et, pour les horticulteurs-marchands, BOULANGER, DESPONDS et ROUGIÉ-SARRÈTE.

Quant aux roses, M. TARDIF s'était placé au premier rang, que MM. AMPHOUX et FALQUE ainé semblaient lui disputer.

Les plantes grasses qu'avait apporté M. CANTONI, notamment son *cactus senilis* de forte dimension, ont été justement primées; ce genre de culture brillait aussi chez Joseph ROUGIER et VILLEVIEILLE, de Manosque, qui avaient produit de beaux échantillons.

Joseph GRAS a eu le prix pour la plus belle collection de plantes fleuries : il avait réuni des variétés choisies de *rhododendrums*, de *pimelées*, de *bruyères*, d'*azalées* et de *kalmias*.

L'exposition offrait, en outre, des collections d'iris; des variétés du lilium ; l'*araucaria brasiliana* de CANTONI ; le *bougainvillia spectabilis* de Joseph ROUGIER; le *franciscea latifolia* de Jérôme BORÉLY ; le *dacrydium cupressinum* de BURDIN ; enfin, les orangers et citronniers de TOPIN.

Malgré les recommandations réitérées de la Société, les légumes n'étaient représentés qu'en bien faible quantité. Cependant, une médaille a été donnée pour mélongènes précoces.—Les appareils servant à l'horticulture se composaient de quelques vitrines et de la *Pompe-brouette* de la Société de la *Pompe universelle*. 10 médailles d'argent de première

classe furent les principales récompenses accordées à cette exposition.

Enhardie par ce premier succès, la Société vota pour la même année une 2me exposition qui eût lieu encore chez M. Borel, les 11, 12 et 13 septembre, et où l'accueil bienveillant du propriétaire se fit de nouveau remarquer. La fête fut aussi brillante que les précédentes par l'empressement et le concours nombreux des visiteurs.

Cette exposition coûta, net, 847 fr. 45 c.; il n'y eût pas de *tombola*. Le nombre des sociétaires s'était élevé pendant l'année à 214.

Parmi les végétaux qui fixèrent l'attention du jury, on doit citer 82 variétés de dahlias de M. A. Pascal, qui avait joint à son lot des roses et des reine-Marguerites d'un choix heureux, et la collection de plantes grasses et nouvelles de M. Cantoni, faisant suite à son exposition du mois de mai dernier.

Les fruits apportés en petites quantités font regretter, au rapporteur, de ne pas voir figurer dans cette exhibition les nombreuses variétés de figues et de raisins que l'on recueille en Provence, le sieur Blaise étant le seul qui ait présenté 15 variétés de raisins, parmi lesquels se trouvent les belles grappes du *raisin sultan* sans pepins. M. Négrel avait aussi exposé des *panses* et des chasselas récoltés à Roquevaire.

Quelques légumes présentés au public se composaient des patates de MM. Altaras, Blaise et Abeille de Perrin ; d'une igname de M. Aguillon de Toulon ; du *gombo*, légume mucilagineux que préconisent les Orientaux ; de *l'habicuela valenciana* de M. Pichaud et des haricots de Chine de M. Blaise.

M. Guinot avait apporté du safranum récolté chez lui ; M. Crozet diverses plantes de coton.

13 médailles d'argent de 1re classe furent accordées par le jury, et distribuées dans la séance d'octobre suivant.

Pendant cette année 1847, six rapports seulement furent lus en séance ; savoir :

2. Rapports, par M. Négrel, sur la maladie du pêcher et sur une très-belle espèce de sorbe ;
2. Id. par M. Topin, sur les plantes potagères ;
1. Id. par M. Boulanger, sur la culture du cèdre-deodara ;
1. Id. par M. N..., sur la culture du gombo.

6.

Une 1re exposition d'hiver, qui avait été fixée au 27 février 1848 et qui promettait d'être brillante, avait été organisée. La salle du Conservatoire de musique, aux allées, était déjà décorée à cet effet et toute prête à recevoir les exposants, lorsque la nouvelle des évènements de Paris vint rendre inutiles tous ces préparatifs qui demeurèrent en pure perte pour la Société. L'effet produit par ce contretemps refroidit sensiblement l'ardeur de la plupart des sociétaires dont un bon nombre manquèrent plus tard à l'appel.

Sans trop se décourager de cette échauffourée, l'Administration, après avoir laissé calmer les esprits, obtint pour local d'une exposition d'automne le château des fleurs où la fête eût lieu les 10, 11, 12 et 13 octobre ; elle fut des plus nombreuses quoique un peu éloignée de la ville, et, comme on le dit fort bien : *l'Horticulture était véritablement dans son temple, au château des fleurs !...*

Les mêmes amateurs et horticulteurs-marchands qui avaient figuré avec avantage dans les autres expositions, figurèrent de même dans celle-ci : Les camellias, les dahlias et surtout les roses de semis, ainsi que les arbres verts que M. Burdin avait fait apporter, donnèrent une haute idée de cette maison qui, plus tard, quitta notre ville où l'établissement qu'elle avait formé ne trouva pas suffisamment d'avantages pour s'y maintenir.

Les fruits et les légumes furent plus abondants que par le passé; on y voyait: de belles poires *surpasse colmar*, des *diospiros* de Virginie, des pistaches récoltées à St Louis par M. MEUNIER, comme échantillon du produit de 400 pieds de pistachiers ayant donné 250 kil. de ce fruit; enfin, de nombreuses cucurbitacées de M. BLAISE, notamment la courge *calebasse* dont on fait une excellente confiture et un sirop réputé pectoral.. L'ensemble de l'exposition fut très-satisfaisant. Le dernier jour la distribution des récompenses eût lieu avec le concours de la fanfare de la douane: 13 médailles de 1re classe, en argent, furent accordées aux exposants.

Pendant l'année 1848, les rapports des commissions permanentes furent au nombre de onze, savoir:

2. Par M. NÉGREL, sur les arbres fruitiers et sur les raisins dits *panses*;
1. Par M. ALLIBERT, sur les belles collections de rosiers du sieur CAUVIN, à Ste Marthe;
2. Par M. TOPIN, sur l'introduction de l'oranger en Provence, et compte-rendu des travaux de la Société.
1. Par M. TURREL, sur le *virgilia lutea* et le *poinciana*, ainsi que sur une excellente méthode pour obtenir promptement la dessication des raisins dits *panses*.
5. Par M. LIONS, sur le datura, l'aconit, l'arnica, la digitale pourprée et le ricin. (1)

Les préoccupations politiques du commencement de l'année 1849 et les gelées tardives du printemps n'étaient pas de nature à favoriser l'exposition que l'on désirait faire dans le mois de mai. Cependant, après quelques jours d'hésitation on se décida à en fixer l'époque aux 19, 20 et 21 de ce mois.

(1) Les rapports sur ces plantes précieuses étaient divisés en 8 sections qui comprenaient les noms et la synonymie en français et en latin; l'étymologie du genre, la famille naturelle et les propriétés médicales et économiques de la plante.

Le jardin hospitalier de l'hôtel d'Orient ouvrit encore une fois ses portes pour recevoir les nouveautés et les gains des horticulteurs dont les roses, les pélargoniums, les verveines et les pétunias fournirent de brillants spécimens. Le sieur CLARY fut surtout remarqué pour ces deux dernières fleurs cultivées, par lui, avec un plein succès.

Une collection d'azalées, quelques bruyères et de charmants cinéraires appartenant au sieur ROUSSET; plusieurs *bégonia* variés, deux exemplaires de la plante aérienne *tillandsia dianthoidea*, dont un pied commençait à fleurir, un *aralia trifoliata*, composaient le lot de M. CANTONI; ROUGIÉ-SARRÈTE avait des *rhododendrums* énormes et couverts de fleurs; M. de FORESTA des mufliers variés, magnifiques, avec une superbe collection de plantes et d'arbustes de pleine terre; enfin, M. MARY, alors vice-président, présentait un échantillon de ses cultures de champignons. Mais ce qui méritait une sérieuse attention de la part des cultivateurs, c'était les divers tableaux contenant 288 variétés de céréales qu'avait adressé à la Société, M. PAQUET, de Paris, rédacteur du journal *l'Instructeur jardinier*. (1)

Les rapports de l'année 1849 se bornèrent à trois que fit M. LIONS, alors trésorier en remplacement de M. POLETY, décédé : ces rapports traitèrent du tabac et du pavot blanc, considéré sous leurs divers usages dans la médecine et dans l'économie.

Parce que l'on vient de dire, il est facile de s'apercevoir que les travaux de la Société s'étaient fort ralentis ; et quant aux expositions on était très-heureux de pouvoir en organiser une, par année, au lieu de trois comme il avait été décidé dans le principe.

(1) Pour éviter des répétitions, on trouvera sur le tableau placé à la fin de cette notice, le détail des récompenses accordées dans cette exposition et dans celles qui suivront.

Les 25, 26 et 27 mai 1850, l'hôtel d'Orient fut de nouveau le refuge de la Société, qui recevait toujours du propriétaire un accueil des plus agréables.

A peu près les mêmes fleurs que voit naitre le printemps et que nous avons déjà citées : voilà ce qui domina dans cette exhibition ; toutefois, des arbustes nouvellement introduits et des semis faits pendant la dernière année, offrirent des variétés curieuses parmi les roses du sieur GEOFFRE, les pensées de BOULANGER et DESPONDS, les fuchsias, les verveines et les pétunias de CLARY. — CAYOL d'Aubagne et BONNET d'Apt, continuèrent à fournir de jolies poteries ornementales ; ARNHEITER, de Paris, envoya de la coutellerie à des prix raisonnables pour l'usage de l'horticulture.

Vers cette époque, furent distribués des jetons de présence de la valeur de 50 centimes, avec lesquels on pouvait acheter des fleurs chez les horticulteurs, membres de la Société.

Vers cette époque, encore, parut l'*Echo des horticulteurs du midi*, que commençait à publier le spirituel M. TOPIN ; mais ce journal ne vécut pas longtemps : la Société aurait désiré qu'il eût pu se réunir à l'*Horticulteur provençal*, (qui existait depuis 1848), dans le but d'éviter de se nuire réciproquement.

Dans la séance du 14 août suivant, la Société vota une exposition d'hiver pour le 1er mars 1851 ; elle y ajouta un nouveau concours pour le garçon jardinier qui aurait mérité, par sa bonne conduite, d'être resté en service pendant 10 ans, au moins, chez le même maitre. — Le secrétaire donna communication d'une lettre de M. le Maire qui demandait s'il pourrait être opportun de changer l'époque des 2 foires de végétaux qui se tiennent, à Marseille, les jours des Rois et de St-Antoine. Après délibération sur cette question, la Société décida que ces deux époques étaient mauvaises, parce que c'était précisément celles des plus grands froids de l'année ; qu'il serait bien préférable de fixer le premier

marché de la fin de novembre aux premiers jours de décembre ; et le deuxième, dans la première quinzaine du mois de février.

Les rapports, lus pendant l'année, furent au nombre de 12 :

2. Rapports, par M. ALLIBERT, sur la taille des arbres fruitiers et sur sa visite à MM. AUDIBERT frères, à Tonelle, près Tarascon.

2. Rapports, par M. CHAIX, sur divers rosiers et sur le charlatanisme des marchands de plantes.

1. par M. Jérôme BORÉLY, sur le tulipier, arbre magnifique.

1. Rapport, par M. L. MICHEL, sur un calorifère de l'esprit de vin, pour l'usage des serres.

5. Rapports, par M. LIONS, sur la sauge, l'acanthe, la valériane, la douce-amère et le phytolaque.

Le 15 janvier 1851, les membres du bureau furent élus pour deux années : on confirma les président, vice-président, secrétaire et trésorier, qui étaient MM. ABEILLE DE PERRIN, l'abbé LÉAUTIER, ALLIBERT et LIONS, et l'on nomma M. L. CHAIX, secrétaire-adjoint.

L'autorité, touchée de la pénurie de la Société pour trouver un local convenable à l'exposition hivernale, mit à sa disposition la grande salle du rez de chaussée de l'Hôtel-de-Ville : ce fut la première exposition accomplie dans cette saison, car on doit se rappeler que celle du mois de février 1848, dérangée par les évènements de Paris, n'avait existé qu'en projet pour les exposants et en dépenses inutiles pour la Société.

Cette exhibition eut effectivement lieu les trois premiers jours du mois de mars. La nouveauté du local y attira un grand concours de visiteurs, qui continua à s'y porter, pendant toute la durée de l'exposition, malgré un temps fort inclément.

Une superbe collection de camellias en fleur, figura pour la première fois à cette fête : elle appartenait à M. ROUGIÉ-SARRÈTE, qui fut couronné par le Jury.

Pour la plus belle collection de plantes, en général, le prix fut accordé à M. Jh. Rougier, autre jardinier de mérite.

La jacinthe double et triple se montra là comme en son triomphe : les soins persévérants de M. P. Roubaud et la pratique de M. Rougié-Sarrète avaient obtenu pour la culture de cette belle fleur et sa luxuriante floraison un succès hors ligne qui fut récompensé.

On voyait aussi parmi les autres fleurs, la renoncule candiotte, l'anémone simple, mais d'une variété de couleur infinie; la pensée, les cinéraires, les giroflées et les œillets admirablement représentés. Les plantes grasses et les arbres verts ne manquaient pas, soit comme exposés, soit comme ornement.

Mais les fruits et les légumes étaient peu abondants suivant l'usage : c'était quelques beaux citrons recueillis par M. Roubaud à St Barnabé ; une collection de plusieurs variétés de pommes de terre offertes par M. Rougié-Sarrète ; des patates-ignames et une corbeille de petits choux de Bruxelles, de MM. Damour et Trabaud.

Quant aux objets accessoires à l'horticulture, on remarquait toujours les poteries d'ornement de la fabrique de MM. Martin frères et de Cayol, d'Aubagne, et divers instruments confectionnés dans notre ville, à Montpellier et à Paris. — Il n'y eût point de concurrent pour le prix à accorder au garçon-jardinier.

La magnifique floraison des jacinthes a été le sujet de quelques renseignements, donnés, dans la séance du mois de mai suivant par M. Rougié-Sarrète, père, qui venait de faire un voyage en Belgique et en Hollande où la culture de cette charmante fleur reçoit un développement immense. Il a remarqué qu'il est d'usage de planter les ognons dans du terrain sablonneux d'une couleur très-noire, qu'on recouvre au dessus d'une sorte de sable jaune en y joignant du fumier de vache.

Vu l'impossibilité d'avoir des passe-roses aux expositions à cause de leur floraison dans les mois de juillet et d'août, il fut décidé que la commission des plantes de pleine terre irait visiter ces végétaux sur les lieux mêmes; c'est ce qui fut exécuté chez MM. P-ROUBAUD et PELLISSIER fils qui cultivaient, avec grand soin, de fort-belles fleurs dont les nuances très-variées offraient depuis le blanc le plus pur jusqu'au noir le plus prononcé.

Une exposition d'automne fut votée pour les 11, 12 et 13 octobre prochain. La salle de l'Hôtel-de-Ville reçut les exposants, et cette fois, comme l'annonça le rapporteur, *Flore avait cédé le pas à Pomone.* En effet, MM. AUDIBERT frères, de Tonelle, avaient envoyé une quantité notable de divers fruits, entr'autres le *maclura aurantiaca*, des variétés du *diospiros*, du *nelumbium*, du *noyer*, de l'*olivier de la Crimée*, etc., de plus, 48 espèces de figues. Cette exhibition capitale fut très-appréciée.

Outre les poires en grand nombre, ainsi que les pommes qui arrivèrent de Hyères, de Vaise, de Mâcon, de Bourg-Argental et de Paris, par la maison JAMIN et DURAND, nos divers horticulteurs ALLÈGRE, GRAS et BOULANGER se piquèrent d'émulation et apportèrent, chacun, des lots remarquables. VILLEVIELLE de Manosque avait joint à plusieurs fruits ceux du *plaqueminier*.

Quelques melons étrangers furent exposés avec la courge muscade et diverses autres cucurbitacées. On vit des pommes de terre marjolin (2e récolte); de jolies aubergines panachées de la Guadeloupe et de la Chine, et des patates en abondance.

Les plantes de serre remarquées furent divers *dracæna*, *cycas*, *arums*, *areca* et deux vigoureux bananiers. Les dahlias en fleur produisirent le plus grand effet. Quelques œillets de Chine attirèrent aussi les regards scrutateurs des amateurs.

Les plantes médicinales de Blaise et de Félix Ferrand vinrent compléter le programme de l'exposition ; on y distinguait un bel échantillon de *casuarina quadrivalvis*, avec ses fleurs et ses fruits : il est à regretter que cette prêle si gracieuse ne puisse, pour la pleine terre, franchir le climat d'Hyères.

Parmi les objets accessoires propres à l'horticulture, on voyait de fort belles poteries, des tables et bancs rustiques, des vitrines, divers outils et un calorifère du sieur Boldrini, à plusieurs courants, figurant le fût d'une colonne.

En définitive, cette exposition annonçait de véritables progrès : aussi le jury, pour répondre à ce bon vouloir, a prodigué des récompenses aux exposants.

Cinq rapports furent présentés pendant l'année :

1. Par M. Chaix, sur les passe-roses de M. Roubaud ;

1. Par M. Allibert, sur le modèle d'une serre à coulisses;

3. Par M. Lions, sur le laurier-cérise, les orchidées et les nénuphars.

Une réunion extraordinaire se tint vers la fin de l'année, à l'effet d'élire 3 membres de la Société, qui devaient faire partie de la Chambre d'agriculture établie en notre ville en vertu de la loi du 20 mars 1851 et de l'arrêté de M. le préfet du 14 novembre de la même année.

Les votes de l'assemblée désignèrent M. le comte Alfred de Clapiers, pour le canton du nord ; M. Louis Chaix, pour le canton du sud, et M. Hippolyte Allibert, pour le canton du centre.

L'exposition du printemps, fixée aux 14, 15 et 16 mai 1852, s'établissait cette fois en plein air sur la place de St-Ferréol. L'enceinte, fermée par des murs gracieusement verdoyants, présentait le plus délicieux coup-d'œil : au milieu, un bassin avec jet d'eau répandait une agréable fraicheur et servait, en même temps, aux essais curieux d'hydroplasie.

Une foule empressée se présentait chaque jour, attirée par la musique militaire, qui vint encore ajouter à la fête de la distribution des médailles, ses sons, tout à la fois bruyants et harmonieux.

L'institution des dames patronesses, organisée par un membre de la Société, favorisait les exposants d'une médaille d'or et d'une médaille de vermeil qui devaient être ajoutées aux autres récompenses.

Outre les nombreuses collections de divers végétaux qui figurèrent à l'exposition, on y remarqua le *strelitzia gigantea* de semis; la verveine *dame patronesse*; des hélianthèmes curieux; des calcéolaires d'une grande beauté; des fougères intéressantes et quelques échantillons d'ananas.

Les fruits et les légumes furent moins abondants qu'à la dernière exposition. Mais ce qui attira constamment la curiosité, ce fut la jolie fontaine, avec bassin, en ciment de la Porte-de-France, à Grenoble, apportée en morceaux, et construite sur les lieux par M. Achard, ainsi que les petits bons hommes que M. Astouin faisait tourner et danser au moyen de ses expériences hydroplasiques. Pendant les trois jours, le bassin fut toujours entouré, et ces deux exposants eurent lieu d'être satisfaits de leur débit.

Marius Roux, garçon jardinier chez M. Clary, fut récompensé de 5 années de bons services.

Les rapports de cette année au nombre de 11 traitèrent des matières suivantes; savoir :

2. Rapports, faits par M. Abeille de Perrin, l'un sur l'oranger bigarradier de Versailles, qui date de 1421, appelé le *grand-Bourbon* : sa hauteur en caisse est de 7 mètres, sa tête a 15 mètres de circonférence ; l'autre rapport était la nécrologie de Jérôme Borrély, homme honorable sous tous les points de vue, infatigable horticulteur, pour l'introduction en France, des plantes rares qu'il propageait avec bonheur.

5 rapports de M. ALLIBERT, sur l'établissement d'horticulture de ROUGIÉ-SARRÈTE, rue du Jardin-des-Plantes; sur les passe-roses remarquables de P. ROUBAUD et de PELLICIER fils; sur les chrysanthèmes de Joseph FERRAND, jardinier de M. TARDIF; sur son voyage à Toulon, où il a compté jusqu'à 200 gousses de vanille sur les plantes que cultive avec tant de succès M. OLLIVAULT de cette ville; enfin, une nécrologie sur le capitaine SOLLIER, qui s'est fait remarquer par ses travaux botaniques et entomologiques.

2 rapports de M. CHAIX ou lectures sur la destruction des cloportes, et le *dielytra spectabilis*. DC.

2 rapports de M. LIONS, sur la vanille du commerce et sur les plantes médicinales, en général, cultivées dans notre territoire, notamment par MM. BLAISE et GARNIER SAVATIER.

A la suite d'une maladie longue et dangereuse, M. ABEILLE de PERRIN donna sa démission de président de la Société. Des regrets unanimes suivirent cette détermination; l'administration intelligente de M. ABEILLE méritait bien cette manifestation.

Dans la séance du 12 janvier 1853, époque du renouvellement des élections pour deux ans, le bureau fut recomposé comme suit :

MM. ALLIBERT, président; Louis CHAIX, vice-président; A. SICARD, secrétaire; GIRY aîné, vice-secrétaire, et LIONS, trésorier.

Dans cette même séance et sur ma proposition, tout en déplorant la mort de l'homme de bien que nous venions de perdre en la personne de M. THUMIN, pharmacien, il fut décidé qu'à l'avenir un service funèbre aurait lieu, tous les ans, en faveur des membres décédés; de plus, que M. ABEILLE de PERRIN et M. l'abbé LÉAUTIER, qui avait aussi donné sa

démission de vice-président, recevraient le titre d'*honoraire* en leur ancienne qualité.

L'exposition d'hiver des 5, 6 et 7 mars suivant, se tint comme par le passé dans la salle de l'Hôtel-de-Ville.

Les nombreuses variétés de camellias en fleur; beaucoup de nouvelles et précieuses plantes introduites; des jacinthes remarquables par leur floraison; un superbe *rhododendrum eximium*; des œillets de Chine et autres en variétés délicieuses: voilà plus qu'il n'en fallait pour le placement des médailles d'or et de vermeil données par les dames patronesses.

Les poteries fines de Lancestre, à Lyon, y furent vivement remarquées.

Une branche du vanillier de M. OLLIVAULT, de Toulon, à laquelle pendaient plusieurs gousses de ce précieux orchidée, fixa longtemps l'attention des visiteurs.

Les fruits plastiques de LÉDION, de Paris; ceux en cire d'ALESSANDRINI, de Lyon; l'album des plantes marines de Fçois BLAISE, ainsi que plusieurs dessins et peintures représentant diverses fleurs, complétèrent cette jolie exposition.

Le garçon jardinier DAMOUR fut récompensé pour sa moralité et son application au travail.

M. LUCY, receveur général, assistant à la séance du 15 juin de la même année, comme membre de la Société, et entendant citer l'effet pittoresque que produit le lierre en bordure, annonça avoir obtenu, lui aussi, de très-jolies et gracieuses bordures en semant tous les ans des marrons d'Inde à 5 centimètres l'un de l'autre.

M. SALZE raconta un cas d'empoisonnement, par asphyxie, arrivé en Espagne, par les émanations de la fleur du *magnolia precox*, laissée dans une chambre à coucher.

Sur une nouvelle proposition que je fis à la Société, il fut décidé qu'une aumône de 50 fr. serait donnée, chaque année, aux conférences de St-Vincent-de-Paul.

Voici les rapports de 1853 :

5 rapports de M. ALLIBERT sur les serres de M. ROBERT ; sur ses visites des plantes de pleine terre ; sur les semis de chrysanthèmes de M. CLARY ; sur les dahlias de M. de PLÉVILLE au pénitencier, et sur une relation intéressante de la course que M. ALLIBERT fit à *Marseilho à Veyre*, où il trouva l'*asphodèle* dont on extrait en Algérie de la bonne eau-de-vie.

1 rapport ou lecture sur les semis d'arbres à fruits comestibles, par M. SALZE.

1 rapport sur l'emploi du guano, par M. L. CHAIX.

4 rapports par M. LIONS, sur la réglisse et sa réduction en extrait ; sur l'angélique archangélique ; sur le lierre grimpant et sur le lin commun.

11. rapports.

N'oublions pas de dire que dans la même année, sous les dates des 23, 24 et 25 septembre, un autre local fut offert à la Société pour son exposition d'automne : c'étaient les galeries du Lycée donnant sur les cours de récréation ; inutile d'ajouter qu'on accepta avec la plus vive reconnaissance.

Ici, comme ailleurs, ce fut encore GEOFFRE pour les plantes rares de serre, collection de fuchsia et pélargoniums zonales ; FERRARI, pour ses plantes grasses du plus grand effet ; CLARY et FERRAND, pour leurs semis de lantanas, verveines et pétunias ; ALLÈGRE pour les fruits, et CARALP au Pénitencier, pour les cucurbitacées et légumes de toute espèce. On y vit exposé un *cotonnier* de Chypre en fleur et en fruit ; 75 conifères de CANTONI, choisis parmi les espèces les plus rares ; quelques ananas d'H. PINATEL et, à ce sujet, le rapporteur mentionna une visite faite chez M. ROBERT fils, qui a essayé en grand cette culture de l'ananas. Son coffre, dit-il, contient 60 plantes formant 25 variétés.

M. CAUVIN père, jardinier en chef au jardin des plantes de notre ville, depuis sa fondation en 1808, et qui a toujours

mérité la confiance des directeurs de cet établissement, a reçu la médaille de vermeil ; le sieur CARALP, ayant le même titre au Pénitentier St-Pierre, et y remplissant ses fonctions d'une manière irréprochable, a obtenu une médaille d'argent de 1re classe.

Le 15 février 1854, M. GIRY donne sa démission de vice-secrétaire ; il est remplacé par M. SEGOND-CRESP, avocat, notre honorable collègue. On nomme, le même jour, une commission pour la révision du règlement, qui laissait à désirer sous le rapport de l'organisation administrative. M. SEGOND-CRESP fait partie de cette commission.

La mort si prompte et si imprévue de M. ALLIBERT vint affliger profondément la Société tout entière. Quelques jours après, la réunion qui eut lieu, le 12 avril, fut presque exclusivement consacrée à s'entretenir de ce pénible évènement, tant le souvenir de cet affectueux collègue était vif et sincère chez tous les membres.

Cependant, on dût s'occuper de choisir un Président qui devait fonctionner jusqu'à la fin de l'année : ce choix fut prompt et spontané de la part de tous : il se porta naturellement sur le membre distingué que la Société avait accueilli avec beaucoup d'empressement, il y avait peu de mois, et qui n'a fait que justifier depuis lors, les éminentes qualités qui le rendent de plus en plus précieux à la compagnie : est-il besoin après cela de le nommer ?..... M. LUCY méritait bien, comme il les a obtenus, tous les suffrages. Nous le comptons également avec bonheur, au nombre des membres actifs de la Société de statistique.

A la séance suivante, on s'occupa sérieusement de l'exposition grandiose qui devait siéger aux allées de Meilhan, les 18, 19, 20 et 21 de mai. On fit, en outre, diverses propositions qui furent accueillies; entr'autres celle de M. LUCY, qui consistait à publier une *Revue horticole*, destinée à rendre compte mensuellement des travaux de la Société.

On entoura d'une enceinte verdoyante l'emplacement choisi pour contenir les richesses horticoles des exposants, et l'on décora l'intérieur de bassin, de châlet, de compartiments et de nombreuses banderoles et oriflammes aux mille couleurs, qui flottaient gracieusement dans les airs. L'effet, surtout, du bassin, au milieu duquel était placé un *calladium* en zinc, qui donnait passage au gaz et à un jet d'eau, en même temps, fut merveilleux pendant les soirées, où l'harmonie de la musique attirait sans cesse de nouveaux visiteurs.

On admira les 10 beaux échantillons d'ananas qu'avait exposés M. ROBERT fils, et l'on s'aperçut que les jardiniers du territoire avaient fait de nouveaux efforts pour apporter ce qu'ils avaient de plus rare. Les amateurs, de leur côté, montrèrent qu'ils étaient jaloux de se rendre à l'appel de la Société.

L'Algérie fut dignement représentée par plusieurs produits étrangers ou peu connus dans notre localité, ainsi : la *canna gigantea*, le *dioscorea japonica* et *altissima*, le fruit des *cayottes* ou *chayotes*, (le *sechium edule*) et les souches du *calladium esculentum*. Ces plantes accompagnaient une collection de diverses essences, l'alcool fabriqué avec l'asphodèle et une botte de monstrueuses asperges qui étaient un objet d'admiration même pour les jardiniers.

Nous devons citer l'apport d'un fabricant de Paris, M. BARBISET, dont les fayences si délicatement coloriées et moulées, attiraient tous les regards ; le *vetiver* de la Martinique, plante à racine fortement odorante, et qui vivait à l'air libre depuis 3 ans ; un échantillon de papier de chine, fabriqué avec la *férule* de Tanger et l'*agave americana ;* enfin, un album artistement disposé contenant 140 plantes alpines, dont plusieurs ayant conservé leurs couleurs naturelles.

Le sieur JAUME, métayer de M. l'abbé TIMON-DAVID, reçut

à la distribution des récompenses, une médaille d'argent (première classe) pour ses services et sa bonne conduite.

Cette exposition a été la plus brillante et la plus nombreuse de toutes celles de la Société : le jour comme la nuit l'affluence des visiteurs ne discontinuait pas. La musique, l'éclairage au gaz, les jeux divers d'hydroplasie, l'abondance et la diversité des objets exposés justifièrent sans doute ce concours non interrompu. La Société, comme on peut en juger, n'avait rien épargné pour satisfaire la curiosité du public ; mais elle dût renvoyer à l'année suivante ses nouveaux projets d'exposition : sa caisse était maintenant à sec, par suite des dépenses extraordinaires qu'elle s'était imposées.

A la distribution des médailles, faite dans une salle du Lycée, le président, par quelques mots bien sentis, paya un juste tribut de regrets à la mémoire de son estimable prédécesseur ; deux autres discours, prononcés à cette occasion, rappelèrent également la perte que faisait la Société, par la mort de M. Allibert, et, en même temps, les espérances fondées qu'elle avait conçues du dévouement et du bon vouloir de son honorable successeur. Ces trois discours furent vivement applaudis par l'assemblée.

A la séance de septembre, M. Lucy, président, produit un champignon comestible recueilli à *Fixin-Chambertin*, de 90 centimètres de circonférence et pesant 3 kilogrammes.

Le nouveau règlement ayant été élaboré, par la commission nommée *ad hoc*, est adopté dans la séance du 15 novembre 1854 et approuvé par M. le Préfet le 18 janvier suivant.

La Société sera désormais représentée par un président, 2 vice-présidents, un secrétaire, un secrétaire-adjoint, un trésorier et un vice-trésorier : ces divers membres sont nommés pour 3 ans ainsi que les commissions permanentes.

A la séance du 13 décembre, M. Lucy offre à la Société une salle de réunion, chez lui, où les membres pourront, outre

les jours d'assemblées mensuelles, se rendre une fois par semaine pour se livrer à la lecture des livres de la bibliothèque sociale. Cette proposition est accueillie avec la plus vive reconnaissance.

19 rapports, faits pendant l'année 1854, contiennent les matières suivantes :

1 rapport de M. ALLIBERT, sur une visite de la commission des plantes de serre, faite chez M. ROUGIÉ-SARRÈTE, près les Chartreux.

5 rapports de M. LUCY, sur la première floraison, en France, de la *Victoria Regia*, chez M. GEOFFRE; sur la culture du champignon de couches; sur le prochain cours d'arboriculture de M. DUBREUIL; sur les dahlias de semis de M. de PLÉVILLE et sur une nouvelle visite chez M. ROUGIÉ-SARRÈTE.

1 rapport de M. ABEILLE de PERRIN, qui conclut à demander le titre de *membre honoraire* pour le jeune fils de M. ALLIBERT, en mémoire des services signalés rendus par son père à la science horticole.

4 rapports de M. SICARD, sur les résultats qu'il a obtenus, par ses études de la graine du *sorgho à sucre;* sur les plantes potagères du pénitencier St-Pierre; sur la récolte de 600 melons cantaloups qui y a eu lieu, et sur la collection de *lilium* de M. P. ROUBAUD.

3 rapports de M. CHAIX, sur les *hortensias* de M. GAMOT; sur les œillets flamands de M. LUCY, et sur les *hydrangeas* et *hortensias* de semis, de M. GROS.

1 rapport de M. ROUGIÉ-SARRÈTE, sur la culture des pommes de terre en primeur.

1 rapport de M. de CLAPIERS, sur les pépinières d'ALLÈGRE et de JUPINET, arboriculteurs.

3 rapports de M. LIONS, sur la violette tricolore; sur ses remarques au sujet des travaux de la Société nantaise d'horticulture, et sur les Sociétés de Boulogne-sur-mer et Vaucluse.

Dans cette année 1855, deux expositions furent votées, l'une, au mois de mars, à l'Hôtel-de-Ville, l'autre, au mois de septembre, dans les galeries du Lycée.

A la première, on vit accourir les mêmes horticulteurs français et étrangers qui avaient figuré dans les expositions précédentes; toutefois, les études suivies du docteur SICARD sur le sorgho à sucre lui méritèrent la médaille de vermeil. Ses produits se composaient de diverses teintures sur soie et sur laine ; des échantillons de papier depuis celui de Chine jusqu'au plus ordinaire; des tablettes de couleurs pour la peinture; du pain, de la semoule, de l'eau de vie, du vinaigre, etc.

Aussi le président, dans son discours qui a précédé la distribution des médailles, a-t-il fait valoir les succès nouveaux obtenus par le docteur SICARD, et attiré l'attention de l'assemblée sur l'importance de cette plante qui offre déjà tant d'éléments de ressource à l'alimentation et à l'industrie.

A la deuxième exposition, dans le mois de septembre, la médaille de vermeil fut la récompense des nombreuses cucurbitacées et autres fruits potagers, exposés par le pénitencier Saint-Pierre. Un nombre assez considérable d'autres médailles délivrées, témoigna combien le jury était satisfait de l'apport des exposants.

Dans l'intervalle de ces deux fêtes florales, la Société avait ouvert un concours pour la taille et le rajeunissement des arbres fruitiers, ainsi que pour la greffe Luizet, le tout d'après les meilleures méthodes connues, et, notamment, d'après celle professée par M. DUBREUIL, appelé en cette ville par le conseil municipal pour y faire un cours complet d'arboriculture.

A ce concours, qui devait avoir lieu en 1858, la Société a promis de distribuer une médaille d'or de 200 fr., trois médailles de vermeil et une médaille d'argent.

Il n'est pas douteux que la publicité qui a été donnée à ces nouvelles récompenses, et l'attrait qu'a constamment offert le cours du savant professeur Dubreuil, n'aient fait faire de remarquables progrès depuis ces dernières années à l'arboriculture perfectionnée : la saison d'hiver et celle du printemps ont réuni un grand nombre d'auditeurs amateurs et jardiniers. Ce cours est véritablement destiné à faire une révolution dans la culture et la taille des arbres fruitiers en Provence. La Société s'est unie, comme on vient de le dire, aux intentions libérales du conseil municipal qui avait voté les frais de ce cours.

Dix-neuf rapports furent lus pendant l'année ; ils se divisent comme suit :

1 par M. Lucy, sur le jardin botanique de Marseille.

1 par M. Tollon, sur les plantes potagères du jardin du pénitencier St-Pierre.

1 par M. Segond-Cresp, sur les expositions en général.

1 par M. Morren, sur la culture des ananas.

4 par M. Abeille de Perrin, sur le jardin botanique de Dijon ; sur les renoncules candiottes du sieur Carles ; sur l'exposition horticole de Paris en 1855, et sur la vraie manière de faire sécher les raisins de Malaga.

1 par le docteur Sicard, sur la culture du sorgho à sucre dans le département.

10 par M. Lions, sur les orchidées indigènes et plus spécialement sur l'*orchis mascula* ; sur l'iris des marais à fleur jaune ; sur l'amandier commun ; sur les ananas ; sur le dioscorea batatas ; sur les résultats négatif de l'aloès, pour la destruction des insectes ; sur la valériane officinale ; sur l'artichaut ; sur les plantes indigènes utiles, et en particulier sur la douce-amère ; enfin, sur les relations établies entre les membres correspondants et la Société.

Dans sa sollicitude pour l'avancement de la science horticole, la Société fixa au mois de mai 1856, l'exposition du printemps, et, voulant agrandir le champ de cette fête, elle fit construire une enceinte beaucoup plus vaste que les précédentes en face de la faculté des sciences, aux allées de Meilhan.

Une décoration grandiose, une ornementation soignée, et tout le décors que la ville pût fournir aux commissaires de l'exposition, se réunit, comme à l'envi, pour rendre ce local digne de l'attention du public qui s'y porta, pendant les quatre jours d'ouverture, avec une ardeur qui semblait toute nouvelle.

Aux horticulteurs de nos contrées s'était joint, par les soins de M. Lautour-Mézeray, préfet d'Alger, un nombre, plus considérable que par le passé, de colons amateurs et horticulteurs dont le contingent figurait avantageusement à l'exposition. Les citrons, les oranges, bananes, calladiums, ignames, cannes à sucre, blés et bambous, faisaient l'admiration des visiteurs qui étaient surtout frappés de la précocité des récoltes en céréales dans l'Algérie.

Le discours de M. Tollon (en l'absence du Président) lors de la distribution des médailles, fit ressortir tout ce qu'il y avait à espérer dans l'avenir d'une colonie aussi fertile. Il n'oublia pas aussi de faire l'éloge de M. Sicard pour ses travaux incessants sur l'application du sorgho *à sucre* à l'industrie, et dont de nouveaux produits exposés par lui, s'étaient fait remarquer du public. (1)

Quelques décisions prises dans la séance du 9 juin suivant doivent être énoncées rapidement.

(1) S. M. le roi de Naples vient de décorer le docteur Sicard de l'ordre de François 1er, pour le récompenser de ses travaux sur le sorgho et des applications diverses qu'il en a faites à l'alimentation et à l'industrie.

1° A l'avenir le devis de la dépense présumée des expositions, sera fixé d'avance par le bureau;

2° Il règlera le nombre des entrées gratuites et les personnes qui y auront droit;

3° M. Abeille de Perrin est nommé rédacteur en chef de la Revue horticole des Bouches-du-Rhône;

4° Les commissions permanentes sont nommées pour une durée égale à celle de l'administration c'est-à-dire pour trois ans.

Dans la même séance, la question du nouveau jardin botanique ayant été agitée, l'assemblée en masse se prononça contre le projet d'un établissement de ce genre au château Borrély. Elle exprima le regret que la pensée de l'installer au Pénitencier Saint-Pierre, ait pu être abandonnée, alors que tous les avantages que ce dernier local présente pour toutes sortes de végétaux, ne peut se rencontrer au château Borrély, où une expérience de longue date a suffisamment démontré que l'air salin battu par le *mistral*, fait tous les ans tant de ravages à certaines plantations.

Le 18 du même mois de juin, les Sociétés d'agriculture et d'horticulture se réunirent chez M. le payeur Falcon, pour aviser aux moyens de venir au secours des nombreuses victimes de l'inondation dans notre département. Après que divers membres eurent indiqué les ensemencements qui pouvaient encore être faits, pour suppléer, autant que possible, aux récoltes de céréales détruites, on décida qu'une somme de fr. 1000 serait donnée par chacune des sociétés, au moyen d'une souscription volontaire de 5 fr. par chaque membre. M. le préfet, averti de cette délibération, l'approuva complétement et mit tout de suite à la disposition des deux sociétés une somme de 20 à 30,000 fr. pour effectuer l'achat des graines qui devaient être

réparties, avec les instructions nécessaires, entre les nombreux cultivateurs frappés par le fléau.

Les rapports de 1856 se composent comme suit :

10 rapports de M. ABEILLE de PERRIN, sur la culture en pleine terre de plantes tropicales; sur l'*ipomea limbata*; sur la poudre BOUVAREL ou poudre *insecticide;* sur le *paulownia imperialis;* sur les pépinières en mauvais terrain; sur les hydrangeas de semis de M. DAMOUR; sur le Traité des pélargorniums, par M. THIBAUT; sur la serre en fer de M. GRANDVAL, à Marseille; sur le jardin d'hiver de MM. LEMICHEZ frères, à Villiers, près Paris, et sur la taille adoptée dans le Nord pour les platanes.

1 rapport de M. LUCY, sur la greffe du rosier banksia.

3 rapports du docteur SICARD, sur un ouvrage intitulé : l'*Amateur de la Floriculture, etc.*; sur l'épinard de Gorée et sur sa monographie du sorgho sucré.

7 rapports de M. LIONS, sur la culture des asperges; sur les orchidées indigènes; sur les plantes amylifères ou à fécule; sur l'état de la végétation aux environs de Marseille; sur la floraison du *cereus monstruosus* en Algérie; sur les végétaux exotiques naturalisés spontanément dans le jardin des plantes de Montpellier, et sur la culture des truffes.

21.

La dernière fête florale de la Société a été tenue à l'Hôtel-de-Ville du 13 au 15 mars 1857.

A cette exposition ont brillé dans les premiers rangs, pour être récompensés par le jury : les lots de 2 belles collections de roses, d'azalées et de cinéraires de M. ALLÈGRE: la collection de plantes de serre et l'introduction intelligente de plantes nouvelles de M. Joseph ROUGIER; les végétaux les mieux appropriés à l'ornement des salons, de M. ROUGIÉ-SARRÈTE; ceux peu connus de M. GEOFFRE; enfin, des

champignons de couches de M. DÉHAY, qui a établi au quartier des Cayols un tunnel où il cultive ces cryptogames avec succès.

A la distribution des médailles, le Président rappela, dans une digression éloquente, de quelle manière le goût des fleurs avait pris une extension considérable depuis une 30e d'années; il dit que le marché de Paris, relégué alors dans la cité, ne se tenait que deux fois la semaine avec un nombre très-restreint de jardiniers, et qu'aussitôt qu'une plante un peu remarquable y apparaissait, elle devenait la nouvelle du jour. Il cita, à ce sujet, l'acquisition que fit la grande tragédienne, Mlle RAUCOURT, des deux premiers camellias qui furent exposés sur le marché, au prix fabuleux, alors, de 500 fr., et la sensation que cet évènement produisit dans le public parisien.

Depuis cette époque, comme tout a marché d'un pas de géant vers le goût des fleurs!.... Félicitons-nous des avantages sans nombre que nous offre notre belle Provence, et sachons les mettre à profit pour une culture aussi intéressante.

Dans le courant des séances tenues pendant l'année, un membre a posé les deux questions suivantes, pour la solution desquelles la Société a promis d'accorder des médailles :

1° Trouver un moyen pour conserver fraiches les fleurs de dahlias, comme on l'a trouvé pour les autres fleurs? Jusqu'à présent on ne connait d'autre procédé que de faire flotter ces fleurs sur l'éau en les privant de leurs pédoncules.

2. Enlever aux choux, ou tout au moins atténuer les principes indigestes qui les rendent nuisibles à certains estomacs ?

Les rapports qui ont été produits se sont élevés à douze, savoir :

3 de M. Lucy, sur *l'holcus de la Cafrerie*, d'après le docteur Ls. Ardouino, de Padoue; sur le tayo (arum nain) nouvelle plante apportée par le capitaine Salles de l'Ile d'Haïti; sur l'emploi alimentaire de cette même plante.

5 de M. Abeille de Perrin, sur le magnolia grandiflora; sur les truffes à volonté; sur la culture intensive des Chinois; sur les dahlias de semis d'Allègre et Besson, et sur la puissance de développement chez quelques végétaux en une seule saison.

1 du docteur Sicard, sur l'étude de quelques légumes.

1 de M. Segond-cresp, sur l'exposition horticole de la Société de Grenoble.

2 de M. Lions, sur l'agavé mexicain et sur le bananier de la rue Sylvabelle.

A la dernière séance du 9 décembre 1857, une pétition fut présentée pour demander diverses modifications au règlement, et consistant, principalement, en une augmentation jugée nécessaire des membres de l'administration, ainsi que dans l'établissement d'un comité de rédaction *de la Revue des Bouches-du Rhône* que publie la Société.

Au renouvellement des élections, qui ont eu lieu pour jusqu'en 1860, inclusivement, les modifications demandées ont été accordées, et, c'est dans cet état, MM. que la Société d'horticulture de Marseille existe aujourd'hui, qu'elle va renouveler tous ses efforts, afin de consolider ce goût pour la culture des fleurs et des plantes utiles pour laquelle elle s'est constituée, espérant de captiver de plus en plus par ses travaux, les sympathies du Gouvernement et des autorités locales qui ont bien voulu jusqu'à présent contribuer, par leurs largesses, à développer les succès remarquables obtenus dans notre département.

Société d'Horticulture de Marseille.

Statistique civile des membres titulaires au 31 décembre 1857.

SAVOIR :

Dames patronesses	6
Banquiers, Négociants et commissionnaires	54
Propriétaires et Rentiers	51
Jardiniers et Pépiniéristes	29
Magistrats, anciens magistrats, avocats, avoués, notaires, anciens notaires et huissiers	22
Industriels divers	22
Receveur général, Directeurs, Administrateur, Payeur et Percepteurs de contributions	11
Courtier et Caissiers de Commerce	9
Docteurs en médecine, Pharmaciens et Hèrboristes	8
Ingénieurs et Architectes	6
Chanoine et Curés	3
Marchands-grainiers	3
Agent de change	1
Total	225

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE de Marseille. *Tableau synoptique des dépenses*

ANNÉES	MÉDAILLES et GRAVURES.		LIVRES, Abonnements Meubles.		IMPRESSIONS Diverses ; REVUE.		FRAIS Matériels des EXPOSANTS.		FRAIS de BUREAU ; AGENT.		ACHAT d'Objets EXPOSÉS.	
	F.	C.	F.	C.	F.	C.	F.	C.	F.	C.	F.	C.
1847	466	95	67	75	363	90	745	75	123	10	499	»
1848	309	75	16	80	330	»	387	45	154	70	285	»
1849	341	55	40	»	130	»	210	10	86	50	163	25
1850	522	35	127	»	»	»	367	15	36	60	256	50
1851	94	45	322	95	160	»	1,394	10	73	30	255	»
1852	687	30	22	»	304	»	300	»	52	95	57	75
1853	586	55	48	50	608	»	1,366	75	107	70	240	»
1854	1,248	15	99	75	265	»	2,437	70	279	40	338	»
1855	1,374	35	364	25	1,181	»	1,560	35	215	20	364	»
1856	205	85	240	75	1,114	»	1,834	40	284	60	207	20
1857	174	05	181	40	905	»	273	»	386	05	268	75
Totaux.	6,011	30	1,531	15	5,360	90	10,873	75	1,830	10	2,954	45
	F.	C.	F.	C.	F.	C.	F.	C.	F.	C.	F.	C.
Moyenne:	546	48	139	19	487	35	988	52	166	37	268	58

e la Société, depuis son origine jusqu'au 31 décembre 1857.

SERVICE religieux ; AUMONES.		Remboursement de Jetons de PRÉSENCE.		SOUSCRIPTION au Monument d'Adam de Crape		SECOURS aux Incendiés du Département		TOTAL des DÉPENSES.		Observations.
F.	C.	F.	C.	F.	C.	F.	C.	F.	C.	
»	»	»	»	»	»	»	»	2,266	45	
»	»	»	»	»	»	»	»	4,483	70	
»	»	»	»	»	»	»	»	974	40	
»	»	»	»	»	»	»	»	4.309	60	
»	»	38	»	50	»	»	»	2,384	80	
50	»	64	»	»	»	»	»	4,535	»	
76	»	56	50	»	»	»	»	3,090	»	
76	»	152	95 (a)	»	»	»	»	4,946	95	(a) Cette somme comprend une partie des Jetons délivrés en 1853
76	»	3	50	»	»	»	»	5,468	65	
76	»	44	50	»	»	4,000	»	4,974	30	
76	»	44	50	»	»	»	»	2,305	75	
530	»	364	95	50	»	4,000	»	30,406	60	

. . . . F. C. 2,764 23

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE
de Marseille. *Tableau synoptique des recettes effectu*

ANNÉES	CHIFFRE des ASSOCIÉS.		RESTANT en Caisse le 31 décembre de chaque année.		PRODUIT des Cotisations.		ALLOCATIONS du Gouvernement.		du Département.		du Conseil Imp
	F.	C.	F.	C.	F.	C.	F.	C.	F.	C.	F.
1847	215	»	»	»	2,145	»	»	»	»	»	»
1848	156	»	764	55	1,560	»	»	»	»	»	»
1849	123	»	840	85	1,230	»	»	»	»	»	»
1850	119	»	1,272	45	1,200	»	»	»	»	»	»
1851	118	»	1,623	10	1,210	»	»	»	»	»	»
1852	155	»	1,298	95	1,550	»	»	»	»	»	»
1853	174	»	1,313	95	1,735	»	700	(a) »	»	»	»
1854	235	»	1,473	45	2,030	»	»	»	»	»	500
1855	228	»	971	45	2,355	»	300	»	600	(b) »	500
1856	230	»	301	30	2,275	»	300	»	300	»	500
1857	228	»	497	85	2,260	»	300	»	300	»	500
Totaux.	1,981	»	10,357	90	19,550	»	1,600	»	1,200	»	2000

Moyenne : 180. . . . . 1,777,27 F. C. . . . .

lepuis l'origine de la Société jusqu'au 31 *décembre* 1857.

RODUIT des ILLETS de loterie.		VENTE de REVUES, Abonn^ts, etc.		SOUSCRIPTION pour les Inondés du Département.		TOTAL des RECETTES.		Observations.
F.	C.	F.	C.	F.	C.	F.	C.	
86	»	»	»	»	»	3,031	»	
»	»	»	»	»	»	2,324	55	
73	»	»	»	»	»	2.243	85	
33	»	227	25	»	»	2,932	70	
44	»	9	65	»	»	3,683	75	
»	»	»	»	»	»	2,848	95	
82	»	432	50	»	»	4,563	45	(a) 300 fr. avaient été accordés pour 1852 et s'y trouvent compris.
884	95	»	»	»	»	5,888	40	
49	50	24	»	»	»	5,469	95	(b) Dans cette somme 600 fr. sont alloués pour 1858.
34	25	51	60	910	»	5,472	15	
25	85	62	»	25	»	4,470	70	
779	55	507	»	935	»	42,929	45	

. . . . F. C. 3,902 67.

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE
de Marseille.

Tableau synoptique des Expositions d

EXPOSITIONS. Époques de leur tenue.	Locaux occupés.	Nombre d'expos.ts à chaque exposit.	Médailles 1re Cl.
Les 26, 27 et 28 mai 1847.	L'Hôtel d'Orient.	33	»
» 11, 12 et 13 septembre 1847.	Idem.	25	»
» 10, 11, 12 et 13 octobre 1848.	Le Château-des-Fleurs.	20	»
» 19, 20 et 21 mai 1849.	L'Hôtel d'Orient.	23	»
» 25, 26 et 27 mai 1850. . . .	Idem.	22	»
» 1er 2, et 3 mars 1851. . . .	La salle de l'Hôtel de Ville.	21	»
» 11, 12 et 13 octobre 1851. ,	Idem.	32	»
» 14, 15 et 16 mai 1852. . . .	La Place St-Ferréol.	30	1
» 5, 6 et 7 mars 1853.	La salle de l'Hôtel de Ville.	32	1
» 23, 24 et 25 septembre 1853.	Les galeries du Lycée.	40	1
» 18, 19, 20 et 21 mai 1854. .	Les allées de Meilhan.	44	1
» 9, 10 et 11 mars 1855. . . .	La salle de l'Hôtel de Ville.	30	1
» 21, 22 et 23 septembre 1855.	Les galeries du Lycée.	40	»
» 29, 30, 31 mai et 1er juin 1856,	Les allées de Meilhan.	38	»
» 13, 14 et 15 mars 1857. . .	La salle de l'Hôtel de Ville	24	»
	Total.	454	5
	Moyenne.	30	

s récompenses, depuis l'origine de la Société jusqu'au 31 décembre 1857

...illes de ...eil.	Médailles d'Argent. 1re Clas.	Médailles d'Argent. 2e Classe	Médailles de Bronze. 1re Clas.	Médailles de Bronze. 2e Classe	Rappel de Médailles d'Or	Rappel de Médailles de Vermeil.	Rappel de Médailles d'Argent.	TOTAL des Récomp	Observations.
»	10	»	»	4	»	»	3	17	
»	13	»	»	10 (a)	»	»	»	23	(a) équivalant à une mention honorable.
»	13	»	»	5	»	»	»	18	
»	4	»	6	5	»	»	2	17	
»	7	»	13	4	»	»	»	24	
»	8	»	12	9	»	»	1	30	
»	6	»	20	17	»	»	»	43	
[illegible]	6	6	14	6	»	»	2	37	
[illegible]	9	10	7	4	»	»	»	32	
[illegible]	10	15	4	11	»	»	»	42	
[illegible]	20	20	10	3	»	»	3	59	
[illegible]	18	5	4	3	»	»	1	34	
[illegible]	14	10	2	2	1	»	2	35	Don du *Bon jardinier*.
[illegible]	11	9	4	5	»	2	3	34	
[illegible]	11	6	6	2	»	»	2	27	
[illegible]	160	81	102	90	1	2	19	472	

. . 10 3/4 . . . . 31 1/2

INDUSTRIE.

Rapport sur la Fabrique de Bouchons à la mécanique et à la vapeur, de MM. Duprat et Cie, *au Prado, fait à la Société de statistique de Marseille, dans sa séance du 5 août 1858, au nom d'une commission spéciale (1), par M.* Chabrier, *rapporteur.*

Messieurs,

La Commission déléguée par vous pour visiter la fabrique de MM. Duprat et Cie, vient aujourd'hui vous présenter son rapport.

Mais avant de vous entretenir d'une industrie nouvelle, la Commission ne croit pas inutile de jeter un coup d'œil sur la fabrication et le commerce des bouchons en général.

La fabrication des bouchons, sans être contemporaine de la première plantation de la vigne, remonte à une époque très reculée. Elle a pris naissance en Espagne où abondent les forêts de Chêne-Liége, et où elle occupe dans la Catalogne des villages entièrement peuplés de bouchonniers.

De l'Espagne, la fabrication s'est étendue dans les Pyrénées Orientales, dans le Var et la Gascogne, les seules parties de la France qui produisent le *chêne-liège.* Ces trois localités fabriquent principalement pour la consommation française, et l'Espagne pour l'exportation ; car, chose singulière, l'Espagne est de tous les pays, celui qui consomme intérieurement le moins de bouchons, grâce à la richesse alcoolique de ses vins dont peu se met en bouteille.

Mais en France, comme à l'étranger, la fabrication des bouchons *à la main* n'a pas fait un pas depuis son origine; c'est toujours l'ouvrier penché sur son établi, travaillant

(*)Cette Commission est composée de MM. Vaucher, P.-M. Roux, Carpentin, Joseph Chirac, Lions, Gouirand et C. Chabrier, Rapporteur.

lentement, péniblement, un morceau de liége rebelle de sa nature, pour en extraire un bouchon d'une irrégularité inévitable. L'esprit d'industrie qui, depuis un siècle, a révolutionné le monde, a laissé dans l'oubli ce pauvre petit bouchon auquel la routine avait dit : tu n'iras pas plus loin.

Mais vous allez voir bientôt ce modeste métier de bouchonnier, sortir de l'ornière, participer au mouvement général, grandir tout-à-coup, et sous l'impulsion d'une machine que l'on croirait *presque intelligente* s'élever au rang honorable de *Grande Industrie*, couronné à ce titre dans les Palais des Expositions universelles.

Quant à l'importance du commerce des bouchons, nous ne pouvons mieux faire que de vous citer un extrait, puisé à des sources officielles, du *Dictionnaire des arts et des manufactures* qui s'exprime ainsi :

« Il est difficile de donner une idée bien juste de la con-
« sommation des bouchons, mais on sait qu'elle est énorme.
« La Champagne seule en emploie 40 millions au prix de 80
« à 100 fr. le mille. L'Angleterre en emploie, tant pour elle
« que pour ses envois aux Colonies et en Amérique, plus de
« vingt millions par jour.

« Les bouchons se vendent de 4 à 100 fr. le mille. L'im-
« portance de ce commerce est pour la Grande Bretagne de
« 20 millions par an ; il est de plus de cinquante millions
« pour l'Europe.

« Il ne faut donc pas s'étonner des fortunes colossales faites
« dans ce commerce par toutes les maisons qui s'y sont li-
« vrées, telles que certaines maisons bien connues de Paris. »

On le voit, le champ était large pour le progrès et la fortune, et M. Duprat s'en est emparé avec une intelligence et une persévérance qui ont eu pour résultat une fabrication nouvelle, *mécanique* et jugée impossible parce que jusque là, elle avait déjoué tous les efforts.

Un tel succès était de nature à fixer votre attention, et c'est

avec le plus vif intérêt que la Commission désireuse de s'éclairer, s'est transportée à l'Établissement de MM. DUPRAT et Cᵉ.

Elle a été, tout d'abord, frappée de son importance : au rez de chaussée, une machine à vapeur de la force de douze chevaux, un atelier de forge, et de vastes magasins à Liége : au 1ᵉʳ étage, un atelier d'ajustage parfaitement outillé, un grand atelier de fabrication où fonctionnent 25 machines à bouchons et qui vont être augmentées de 42 autres machines actuellement construites, et de 18 autres en construction, en tout 85 machines ; deux ateliers de triage à bouchons, et un immense magasin à bouchons avec atelier d'emballage ; tout cela constitue un Etablissement très-remarquable. L'organisation en est parfaitement combinée, elle révèle, par son ensemble et ses détails, une entente spéciale de la partie, un esprit positif et pratique qui a créé et qui maintient l'ordre et l'activité dans cet établissement modèle. C'est là une création neuve, due tout entière à M. DUPRAT, fondateur et gérant de la société le *Chêne-Liége* qu'il représente.

Arrivons à la fabrication même. Son système doit être examiné sous deux rapports :

La partie mécanique, la partie commerciale.

§ I. — *Partie mécanique*.

Le système de fabrication de M. DUPRAT se compose de 3 machines d'un très petit volume, d'une grande simplicité, et n'exigeant qu'une force motrice très faible. Nous allons chercher à vous donner une idée de chacune de ces machines, bien qu'aucune description ne puisse suppléer à la vue de ces ouvrières en quelque sorte *intelligentes*, devant le travail desquelles on est saisi d'étonnement et d'admiration.

La première machine, dite *Coupeuse*, découpe les planches de liége en bandes de toutes hauteurs, suivant la longueur que l'on veut donner aux bouchons. Elle découpe *dix quintaux de liége par jour*, à l'aide d'un *seul* ouvrier, sans au-

cune fatigue, avec une constante régularité, tout en évitant les *défauts* inhérents au liége, de manière à donner à la bande, toute sa *qualité*. Cette machine est armée d'un couteau circulaire qui n'entraîne ni poussière, ni perte de liége, et donne à la bande une grande netteté de coupe.

La deuxième machine, dite *Perceuse*, a pour objet de remplacer le travail de la coupe *en carrés* dans la fabrication *à la main*.

Cette machine est armée de huit couteaux tubulaires ou emporte-pièces soumis par la vapeur à une rotation d'environ 300 tours à la minute.

La bande de liége est successivement placée *de champ*, par l'ouvrier, sous le couteau dont le diamètre est en rapport avec l'épaisseur de la bande, dans laquelle le couteau pénètre par le jeu d'une pédale, et en extrait, du premier coup, un bouchon *cylindrique* au lieu et place d'un carré. Ce bouchon préparatoire porte, en termes du métier, *son témoin* de chaque côté, c'est-à-dire la preuve qu'il a été extrait aussi gros que possible pour bien *profiter* la bande dans son épaisseur. L'extraction a lieu ainsi dans toute la longueur de la bande, les bouchons se touchant les uns les autres, en sorte qu'à la fin de la bande, elle se trouve complétement évidée, *sans aucune perte de liége*, et il ne reste qu'un copeau impropre à toute fabrication quelconque. Mais lorsque la bande présente *un défaut* du liége, la machine le laisse entre deux bouchons; c'est ce qu'on appelle *sauter le défaut*, afin *de tirer à la qualité* du bouchon.

Le rendement en *quantité*, *grosseur* et *qualité* est donc aussi complet que possible, ce dont nous nous sommes assurés en faisant recommencer l'opération à plusieurs reprises et toujours *avec la même économie et un parfait emploi de la matière première*; c'est un point essentiel qu'il importait d'éclaircir et de constater.

Les débris de bandes, quand il y en a, sont travaillé;

au couteau ordinaire, ce qui achève d'utiliser jusqu'à la moindre parcelle de liége.

Cette machine produit 12,000 bouchons cylindriques par jour, à l'aide de deux ouvriers, hommes ou femmes.

La 3e machine, dite *Tourneuse*, a pour objet de faire les deux opérations appelées, dans la fabrication à la main, la *Tourne* et la *Retouche*.

La *tourne* consiste à enlever une légère pellicule tout autour du bouchon pour le nettoyer, le polir et lui donner la forme *plus ou moins conique*, suivant les besoins du commerce.

Cette façon, quand elle est faite à la main, exige des ouvriers habiles, soumis à un long apprentissage et qui, une fois formés, peuvent tourner, en moyenne, chacun mille bouchons par jour.

La machine de M. Duprat, servie par le premier enfant venu, tourne *de 18 à 20,000 bouchons par jour ;* nous avons compté nous mêmes les bouchons, montre en main, et la production a été de 42 *bouchons par minute* : c'était une véritable cascade de bouchons.

La machine fonctionnait à une vitesse ordinaire, et, poussée à grande vitesse, elle a battu la seconde, donnant 60 *bouchons par minute !*.. Tous les bouchons sont parfaitement ronds, la pellicule enlevée d'une ténuité de dentelle, et la coupe d'un brillant et d'un satiné inimitable, grâce au couteau qui, passant chaque fois entre deux meules tournantes, se redresse et s'affûte lui-même. C'est véritablement merveilleux.

Nous avons vu tourner ainsi des bouchons ordinaires, des gazeuses, des bordelaises, des champagnes et enfin des topettes de la plus petite dimension.

Cette dernière tourne s'opère sur une Tourneuse spéciale, à cause du volume exceptionnel et très petit de la topette et tout cela avec la même rapidité et la même perfection de façon !.

La *Retouche* consiste à reprendre ceux des bouchons tournés sur lesquels il est resté quelque *défaut* inhérent à la matière et à enlever *ce défaut seulement*, sans diminuer le côté sain du bouchon, afin de lui conserver toute la grosseur possible.

Cette opération très délicate exige, dans la fabrication à la main, des ouvriers spéciaux les plus habiles entre tous.

Nous regardions comme impossible *la retouche* à la mécanique, et nous ne saurions assez exprimer quel a été notre étonnement, lorsque nous avons vu la même machine qui venait de tourner les bouchons, *retoucher* les défectueux, n'enlever que le défaut en ne touchant pas au bon côté, et cela avec l'habileté de l'ouvrier bouchonnier le plus consommé, mais avec cette prodigieuse supériorité d'une production de 42 *par minute*, montre en main, et toujours à l'aide d'un seul enfant !...

Indépendamment des 3 machines ci-dessus, il en existe une *spéciale* à la fabrication des bondes et à celle des bouchons *plats* dits *Broches* et *Conserves*.

Dans la fabrication à la main, ces sortes de bouchons exigent quatre opérations : la coupe en bandes, la coupe en carrés, l'abattage des 4 angles du carré, et enfin la tourne.

La machine de M. Duprat, supprime ces façons préparatoires; elle extrait de la planche même de liége, des broches, conserves et bondes, *du premier coup et coniquement* : c'est la fabrication réduite à sa plus simple expression.

Au premier coup d'œil, il est impossible de se rendre compte de ce résultat, d'un corps *conique* obtenu *à priori*, ce qui semble en opposition avec toutes les lois de la mécanique.

Cependant, comme le phénomène s'est opéré sous nos yeux, et toujours avec succès, force a bien été de nous rendre à l'évidence matérielle.

Avec cette machine, un seul ouvrier produit par jour de 3 à 4,000 grandes conserves ou bondes, ce qui est dix fois lus que dans la fabrication à la main.

Tels sont, Messieurs, sous le rapport mécanique, les résultats que nous avons constatés. Les procédés de M. DUPRAT sont on ne peut plus ingénieux et infaillibles, leur perfection est absolue ; on dirait la matière intelligente s'animant sous le souffle d'un ouvrier invisible.

§ II. *Partie commerciale.*

La partie commerciale de toute industrie se compose de deux branches distinctes, et cependant inséparables :

1° La partie administrative, c'est-à-dire *l'organisation* et *la direction.*

2° La partie marchande et financière, c'est-à-dire le *mérite* du produit fabriqué, *son prix de façon*, *les frais généraux* et *la vente.*

1° *Organisation.* La fabrication des bouchons à la mécanique par les procédés de M. DUPRAT, étant une chose neuve et créée par lui, nécessitait une organisation *spéciale* et *complète ;* la manière habile dont M. DUPRAT s'en est tiré, dans le but de la meilleure production *au meilleur marché possible*, mérite une revue particulière.

Nous vous en avons dit un mot, Messieurs, en tête du présent rapport, et comme première impression à la vue de l'établissement ; mais voici quelques détails intéressants qui complèteront le tableau.

L'atelier de fabrication, dont les machines marchent à la vapeur, est disposé de manière à ce que la planche brute de liége y est convertie en bouchons, n'ayant qu'à passer d'une machine à l'autre, sans perte de temps ni de déplacement, et sous la surveillance de deux contre-maîtres, l'un mécanicien, l'autre bouchonnier pouvant, d'un coup-d'œil, tout voir et embrasser le système d'opérations d'un bout de l'atelier à l'autre.

A côté de cet atelier, se trouve celui d'ajustage bien outillé dont le Tour marche à la vapeur, en sorte que l'entretien des machines a lieu par les contre-maîtres qui les dirigent

et exécutent ce travail spécial dans les meilleures conditions de rapidité et d'appropriation.

A la suite de ces deux ateliers se trouve le grand atelier pour *le triage* des bouchons.

Les machines produisent les bouchons *en race*, c'est-à-dire toutes qualités mêlées. Le triage a pour but commercial de *classer les bouchons suivant leurs qualités respectives* qui en déterminent les prix de vente. Cette opération est exécutée par des femmes formées et dirigées par un contre-maître bouchonnier. Nous aurons occasion de dire un mot du *mode* de triage en parlant de la Direction.

Les bouchons, une fois divisés par qualités, passent dans le magasin attenant, très-vaste et tout autour duquel sont établis de grands casiers ou réservoirs portant chacun, outre une étiquette de qualité, *surfin*, *fin*, *etc. un numéro*, tel que 20, 21, etc — et correspondant au diamètre du bouchon contenu dans son casier.

Il résulte de cette heureuse distribution, qu'à toute minute sans aucune recherche ni embarras, on peut se procurer les bouchons de *la qualité* et aussi de *la grosseur mathématique* désirées : c'est une véritable bibliothèque où il n'y a qu'à étendre la main pour obtenir le *volume-bouchon* cherché. Ce classement de bouchons, tout particulier à la mécanique, à cause de la régularité constante de chacun de ses numéros, facilite le service des nombreuses expéditions qui partent chaque jour de la fabrique.

La série des ateliers se termine par celui de *l'Emballage* dont les colis glissent, sur une sorte de chemin de fer en bois, du premier étage dans la cour.

On le voit, une telle organisation est parfaite; elle révèle l'esprit pratique d'un négociant consommé ayant combiné et appliqué chaque chose de manière à produire un ensemble complet, et c'est avec une vive satisfaction que nous en avons complimenté M. Duprat, dont la modestie égale sa haute capacité commerciale.

Direction. — On conçoit que la direction d'un établissement organisé d'une manière aussi admirable que rationnelle, soit chose facile pour son créateur. Mais M. Duprat pénétré de cette vérité que le gérant d'une fabrique doit *tout savoir personnellement*, afin de ne pouvoir être ni trompé, ni induit en erreur sur aucun des travaux, a fait une longue et intelligente étude des liéges en planches et de leur meilleur emploi, ainsi que des bouchons et des besoins du commerce. Nous nous sommes entretenus sur ces points principaux avec M. Duprat, et nous n'avons pas tardé à reconnaître chez lui une connaissance aussi approfondie de la partie *mécanique*, que de la partie *industrielle* et *commerciale* de sa magnifique entreprise.

C'est à cette dernière partie *commerciale* qu'il s'est principalement attaché. La machine n'a été pour lui qu'un *moyen* d'action ; le but atteint, a été *le résultat commercial* : « Je « ne fais pas des bouchons pour la gloire, nous a-t-il dit « en riant, mais pour un commerce *lucratif*, c'est le côte « poétique du bouchon, qui n'est pas tout-à-fait étranger à « la poésie de la bouteille. »

Un seul fait, entre autres, va faire ressortir la pensée commerciale de M. Duprat : il a créé un *mode de triage des bouchons tout particulier*, qui a été adopté sur le champ par le commerce, auquel il est aussi avantageux que pour M. Duprat, et le simple aspect de ces triages a suffi pour nous en démontrer les favorables résultats.

2° *Mérite des produits, prix de façons, frais généraux, vente.*

La beauté, la supériorité des bouchons mécaniques de M. Duprat sont tellement frappantes, qu'elles expliquent la préférence qui leur a été donnée immédiatement par le commerce.

Les prix de façons sont très-minimes par suite de la rapidité même de la production. Ainsi la *Coupeuse en bandes* produit dix quintaux de liége par jour, avec un seul ouvrier payé 2 fr. 50 c. Il faudrait, dans la fabrication à la main,

pour obtenir ce même résultat, 10 ouvriers à 3 f. 50 c. chacun.

La *Tourneuse* produit 20,000 bouchons par jour, avec un enfant à 1 fr. par jour, soit fr. 0. 05 *centimes le mille*. La tourne à la main se paie au mille et au prix de fr. 2,45 *le mille* à Marseille.

La *Retouche* mécanique ne coûte que le même prix f. 0. 05 c. le mille, tandis qu'à la main, elle coûte de fr. 2,50 à fr. 3 le mille. Donc 300 mille bouchons *tournés* et *retouchés* à la main coûtent fr. 1,500. et à la tourneuse fr. 150 seulement.

La *tourne* et la *retouche* pour le bouchon de champagne, reviennent à la main 10 fr. *le mille;* elle ne coûte, à la tourneuse, que 20 *centimes le mille*. Donc 300 mille bouchons coûteront à la main, 3,000 fr. de façon, et à la mécanique 60 f.

La même économie a lieu pour les *broches*, *conserves* et *bondes* qui se payent, à la main, depuis fr. 3 50 jusqu'à fr. 10 le mille, et à la mécanique fr. 1 le mille.

Ce tableau comparatif est décisif, et il tranche, sans réplique, la qustion *commerciale* en faveur des machines de M. Duprat.

Aussi, n'avons nous pas été étonnés de lui entendre dire que la fabrication montée prochainement sur une échelle de 300,000 bouchons par jour, doit donner 25 0|0 de bénéfices nets, les frais généraux étant d'autant plus diminués qu'ils se trouvent répartis sur une plus grande masse de produits fabriqués. *(Voir les 2 tableaux à la suite du Rapport.)*

La fabrication à la main, tout en payant des prix de façon très élevés, réalise encore un bénéfice qu'on ne peut évaluer à moins de 10 0|0.

Ce premier bénéfice est acquis, de plein droit, à la mécanique, puisqu'elle paye des prix de façon inférieurs, et il s'augmente forcément de toute la différence entre les deux prix de façons.

Sur notre demande au sujet de la vente, M. Duprat a bien voulu nous communiquer sa correspondance, ses livres et les commandes qui lui sont adressées de toute part; il en

résulte la preuve d'une vente assurée d'avance, quelque puisse être la quantité fabriquée, et cela, sans nuire à qui que ce soit, M. DUPRAT étant un homme trop sérieux pour rêver le monopole impossible des bouchons, dont la consommation est en quelque sorte illimitée.

M. DUPRAT a donc résolu avec bonheur le problème de la fabrication mécanique sous le rapport *commercial*, et c'est ce but qu'il cherchait à atteindre, avant tout, en négociant pratique et en bouchonnier expérimenté.

Aussi, Messieurs, sommes-nous heureux de mettre sous vos yeux les rapports officiels faits aux diverses Expositions, au sujet des trois hautes récompenses publiques décernées à M. DUPRAT.

EXPOSITION NATIONALE DE 1849, A PARIS.

Extrait textuel du rapport officiel. — M. NATHALIS BONDOT, *Rapporteur.*

« MM. DUPRAT et Ce sont parvenus à fabriquer des bou-« chons à la mécanique. Ceux qu'ils ont exposés sont d'un « *grain fin*, d'une coupe *régulière* et *correcte ;* compacts, « légers, sains, *adroitement retouchés*, ils sont *irré-« prochables*.

« Ce n'est pas sans difficulté et sans nombreux essais « que MM. DUPRAT et Ce ont pu arriver *à cette supériorité*. « Leurs ingénieux moyens de travail sont trop bien enten-« dus pour ne pas être le résultat de persévérants et intelli-« gents efforts :

« La 1re machine coupe le liége en bandes plus ou moins « épaisses ; la 2e *(Perceuse)* découpe la bande en bouchons « *cylindriques ;* la 3e *(Tourneuse)* rend ceux-ci plus bril-« lants en leur enlevant une légère pellicule, et leur donne « la *forme conique*. Cette machine, dont les quatorze mou-« vements sont combinés avec une précision parfaite, façon-« ne *un bouchon par seconde*, c'est un produit journalier « de *vingt mille bouchons*, tandisque l'ouvrier le plus ha-« bile ne peut en tourner que mille en un jour ; la

« Tourneuse est aussi employée à faire *la Retouche*, c'est-
« à-dire à enlever les défauts *sur des points déterminés :*
« elle retouche *vingt mille bouchons par jour.*

« Le jury décerne à MM. Duprat et Ce une *Médaille*
« *d'Argent.* »

EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS, EN 1855.

Extrait textuel du Rapport officiel.— Commissaires
MM. Corridi et Giulio, *Rapporteurs.*

« M. Duprat *a élevé au rang de Grande Industrie* ce qui
« n'était qu'un métier manuel. (Suit la description détaillée
« des machines), M. Duprat *évite les déchets inévitables* de
« la coupe des bandes en carrés, *en découpant les bandes*
« *en bouchons cylindriques.*

« Il leur donne ensuite la forme *conique*, et il les *Retouche*
« en enlevant une *petite couche de liége sur le seul endroit*
« *défectueux* du bouchon.

« La manufacture de M. Duprat peut produire 200,000
« bouchons par jour, *d'une qualité irréprochable*, et qui
« peuvent être donnés à 25 0|0 au-dessous du cours, *grâce*
« *à la réduction sur le prix de la main-d'œuvre.*

« M. Duprat a obtenu une *Médaille d'Argent* à l'exposi-
« tion de 1849. Le Jury de Londres lui a décerné une *Mé-*
« *daille de Prix* pour *la bonne qualité et la beauté des*
« *produits* de sa fabrique.

« Nous n'aurions pas hésité à vous demander pour lui la
« *Médaille d'Honneur*, si sa manufacture avait atteint dès
« à présent les proportions auxquelles il a l'intention de la
« porter. Telle quelle est, nous ne doutons pas que vous ne
« veuillez accueillir favorablement la demande que nous
« vous faisons d'une *Médaille de Première Classe.* » —
M. Duprat a choisi, pour l'exploitation de sa belle industrie, Marseille qui peut s'enorgueillir de posséder le seul établissement de ce genre qui existe en France.

Une fois l'organisation de sa fabrique complétée, M. Duprat occupera un très grand nombre d'ouvriers et surtout des

femmes dont le travail est en ce moment même le sujet des préoccupations de nos économistes les plus distingués.

Mais, si l'on veut bien considérer le temps et les sacrifices pécuniaires que M. DUPRAT s'est imposés pendant plusieurs années, le mérite de la difficulté vaincue, et les résultats commerciaux obtenus, l'établissement de M. DUPRAT, tel qu'il est en ce moment, a une valeur très considérable et qui ne peut que s'accroître sous l'habile direction de son Gérant-Fondateur, dont la probité exemplaire et la sévère économie ont été, de la part de ses actionnaires, l'objet des plus justes et honorables témoignages.

Toutes les chances défavorables attachées à toute création, ont été courues par M. DUPRAT, et la société qu'il a formé à Paris, à la suite de la dernière Exposition universelle, après le succès, n'a plus qu'à récolter aujourd'hui le fruit du labeur de M. DUPRAT. On peut, sans crainte, lui prédire l'avenir le plus beau et le plus lucratif.

Nous devons vous faire remarquer, Messieurs, que votre Commission a cru devoir conseiller à M. DUPRAT de joindre à sa machine à vapeur les eaux du canal comme force motrice complémentaire.

La presse de Marseille ne pouvait rester indifférente pour une industrie si profitable à tout le monde, et l'un des rédacteurs économistes les plus estimés, M. MARQUIS, après avoir visité attentivement la fabrique de M. DUPRAT, a pris l'initiative d'un article très-remarquable dans le *Sémaphore* du 9 juillet dernier. Ce compte rendu exceptionnel avait été précédé d'un article inséré le 27 mai dernier dans le feuilleton du *Moniteur* et rédigé par M. ABOUT qui, lors de son passage à Marseille, y avait visité les fabriques les plus intéressantes.

Nous savons que notre ancien et digne préfet, M. le vicomte de Suleau, que la Société de statistique de Marseille est fière de compter parmi ses lauréats et ses membres honoraires les plus distingués, est président du conseil de surveillance de la Société le Chêne-Liége.

Il a pour collègues M. Amédée THAYER, sénateur, M. de SAULCY, membre de l'Institut, M. BERTEAUD, secrétaire de la chambre de commerce de Marseille et M. CHIRAC, consul de Naples et de Sardaigne, à Bône..

Il suffit de citer ces noms pour donner une haute idée de la composition du conseil de surveillance. Nous croyons savoir qu'il sera bientôt augmenté de quelques autres membres pris parmi les notabilités commerciales de Marseille.

En terminant ce rapport, Messieurs, nous ne saurions assez insister sur les encouragements à accorder aux industries dont le travail facile aura pour résultat d'attirer un grand nombre d'ouvriers qui ne pouvant être employés à des travaux trop pénibles, sont réduits forcément à l'inaction pour tomber à la charge des œuvres de bienfaisance.

Le caractère particulier de l'industrie unique dont nous venons de vous entretenir a le mérite de diminuer le prix de fabrication et, par son immense développement, d'augmenter le nombre d'ouvriers pour les occuper à un travail plus aisé. Les sociétés charitables, celle surtout des conférences de Saint-Vincent de *Paul*, qui secourent chaque année un plus grand nombre d'ouvriers épuisés dans des fabriques malsaines, auront ainsi un nouveau et puissant moyen d'exercer le plus utile patronage dans un vaste atelier où l'on verra régner la première charité, celle qui résulte du travail.

En résumé, après avoir examiné dans tous ses détails et avec le plus grand soin, l'important établissement de M. DUPRAT, le génie et le mérite incontestables de ses procédés mécaniques, le mode de fabrication qui, par son développement, doit occuper des centaines d'ouvriers et d'ouvrières à un travail propre, très-peu pénible et convenablement rétribué, votre commission, Messieurs, a été unanime pour vous proposer de placer M. DUPRAT au premier rang dans vos récompenses, en lui décernant, à ce titre, et exceptionnellement, une première MÉDAILLE D'HONNEUR.

Compte de Revient

D'une Fabrication de 300,000 Bouchons par Jour.

DOIT.

1° Achat de 7,500 quintaux métriques de liéges divers, Var, Corse, Sardaigne, au prix moyen de 60 fr. le quintal, et qui ressort des achats faits pour la Société jusqu'à ce jour, ci (1) . . . . Fr.	450,000
2° Main-d'œuvre, frais généraux et dépenses générales d'exploitation à fr. 2 le mille environ, suivant le détail ci-contre, soit 600 fr. par jour et pour 300 jours de travail . . .	180,000
3° Commission de vente, de banque et frais imprévus, soit	40,000
	670,000
Solde créditeur. . .	230,000
Fr.	900,000

(1) Nota. — Le liége d'Espagne est d'un prix plus élevé, mais comme *il rend* davantage, il y a compensation ou à peu de chose près.

AVOIR.

1° Vente de 300,000 bouchons par j[illegible] au prix moyen de 10 fr. le [illegible] ressortant des ventes faites j[illegible] ce jour, soit 3,000 fr. par j[illegible] pour 300 jours de travail. Ci . . . . Fr.	[illegible]
Fr.	[illegible]

Détail Justificatif

e la dépense ci-contre (n° 2) de F. 2. environ par mille, sur une fabrication de 300,000 bouchons par jour.

1er Main d'oeuvre aux machines.

Bouillage de 25 quintaux de ége à f. 0.60 c. chaque ci.	15	»
Coupe en bandes f. 1 par ql.	25	»
Perçage des bandes f. 0.50 c. ar mille de bouchons . .	150	»
Tourne à f. 0.10 c. le mille.	30	»
Retouche à la tourne. . .	6	»

2me Triage des Bouchons

Rasage et triage:

femmes à 1 f. 25 c. par jour	55	»
Triage 20 femmes. . . .	25	»

§ 3me Frais divers.

vice des bandes aux perceuses : 5 Enfants à 1 f. par jour.	5	»
vice des bouchons aux tourneuses : 3 femmes à f. 1.50 c.	4	50
vice des bouchons au triage femmes à f. 1.50 c. . .	4	50
Fr. 320.	320	»

Soit 1 f. 15 c. par mille.

ota: — Dans la fabrication à la main, çon pour le bouillage, la coupe en les, en carrés, la tourne, la retou-, le triage par qualités revient à 6 f. ille environ. La façon pour champe 10 f. celle pour boites 4 f. à 10 fr. pour grandes conserves 10 fr. x machines de M. Duprat, ces les façons reviennent au même prix celle des bouchons ordinaires 1 f. . le mille environ.

Frais Généraux.

1 Contre-maître mécanicien.	10	»
1 Premier ouvrier mécanicien.	6	»
1 Ouvrier mécanicien ordinaire	4	»
2 Couteliers repasseurs . . .	7	»
1 Chauffeur.	4	»
1 Contre-maître bouchonnier.	6	»
1 Contre-maître perceur. . .	3	»
1 Contre-maître trieur. . . .	3	»
4 Compteuses à f. 1 50. . . .	6	»
Loyer de l'usine.	20	»
Patente et Impôts.	2	»
Assurance contre l'incendie. .	2	»
Charbon pour vapeur.	20	»
Frais de voyage.	14	»
Un teneur de livres et un employé.	8	»
Gérance.	33	33
Sous directeur.	10	»
Entretien des machines. . . .	36	70
Huile papier encre etc. . . .	5	»
Emballage de 10 balles bouchons de 30,000 chaque. . .	80	»
Total par jour. . . .	280	03
D'autre part . . .	320	»
Ensemble. .	600	03

Soit 2 f. environ par mille pour 300,000 bouchons par jour .

Au-delà de 300,000 bouchons, les frais généraux resteront à peu près les mêmes, ces frais n'augmentant pas en raison de la production ; c'est là un des grands avantages de toute fabrication sur une grande échelle.

Rapport fait par* M. Léopold MENARD, *membre actif de la Société de Statistique de Marseille, au nom d'une Commission spéciale* (1) *sur la manufacture de pianos de MM.* BOISSELOT *et fils, à Marseille.

Messieurs,

Votre compagnie s'est déjà occupée deux fois, depuis sa fondation, de la fabrication des pianos à Marseille, et de la manufacture de MM. BOISSELOT et fils. En 1836, elle signalait l'introduction de cette industrie dans notre cité, et accordait une médaille d'argent à son introducteur M. BOISSELOT père. En 1844, elle constatait les immenses progrès accomplis dans l'établissement de cet industriel, les perfectionnements obtenus dans sa fabrication, l'importance considérable de ses exportations, et il recevait une nouvelle et plus éclatante marque de votre satisfaction par le vote d'une médaille de vermeil.

Nous avons, à douze années d'intervalle, à nous occuper de nouveau de la maison BOISSELOT, fidèles en cela à notre programme qui nous fait un devoir de constater et d'annoter périodiquement le mouvement industriel qui s'accomplit autour de nous.

Disons d'abord, en peu de mots, en quoi consiste le piano, nous rendrons compte ensuite de la manière dont le problème de sa construction est résolu par M. BOISSELOT ainsi que des transformations, des progrès de son établissement, et de son importance actuelle.

Le piano, instrument de percussion, se compose essentiellement de cordes métalliques tendues sur une table sonore et frappées par des marteaux, de manière à obtenir d'elles suivant leur longueur, leur grosseur et leur tension,

(1) Cette commission était composée de MM. FEAUTRIER, MENARD, P.-M. ROUX, TOULOUZAN et VAUCHER.

la progression chromatique des sons. Le piano dérive directement du clavecin qu'il a commencé à remplacer vers le milieu du siècle dernier et qu'il a définitivement supplanté vers sa fin, alors que les instruments fabriqués par Erard eurent démontré son incontestable supériorité. Tout en devant son origine au clavecin, il en diffère, cependant, d'une manière radicale, en ce sens que dans ce dernier la corde, au lieu d'être frappée par un marteau convenablement garni, était pincée par une sorte de bec de plume ou de cuir très-résistant, agissant par l'intermédiaire d'un organe appelé *sautereau* et fonctionnant sous l'action de la touche. Il y a toute une révolution dans la fabrication et les effets de l'instrument provenant de cette seule différence dans la manière d'attaquer la corde et de la faire vibrer : plénitude et amplitude du son, facilité de le prolonger pendant toute la durée de la vibration de la corde, et, surtout, possibilité de lui donner une intensité plus ou moins grande suivant le degré de force avec lequel l'exécutant attaque la touche qui dirige le marteau. Cette révolution s'est étendue à l'art lui-même, auquel cette modification du clavecin a ouvert une voie toute nouvelle par la révélation d'effets tous nouveaux.

Le piano se compose de trois parties bien distinctes : *la caisse* destinée à recevoir l'appareil sonore, *la table d'harmonie* sur laquelle les cordes sont tendues dans l'ordre qui résulte de la gradation naturelle des tons et demi-tons, dans les octaves successives que comporte l'instrument, *la mécanique* au moyen de laquelle l'artiste attaquera les cordes pour leur faire rendre le son qui leur est propre.

Le piano affecte trois formes différentes : le piano dit à queue rappelant l'aspect d'une harpe couchée, le piano carré, le piano vertical ou oblique. Il doit ces formes à la manière dont les cordes sont placées et attaquées par le marteau. Dans le piano à queue qui est le type réel de

l'instrument, sa forme logique et rationnelle, la corde placée horizontalement est frappée dans le sens de sa longueur de manière à produire son maximum de vibration. Dans le piano carré, la corde également horizontale mais placée obliquement par rapport à la direction générale de l'appareil, est de plus attaquée par un marteau dont l'axe fait angle avec elle; elle produit un effet bien moindre. Ce modèle est presque entièrement abandonné. Il tient, il est vrai, moins de place dans nos appartements que le piano à queue, mais il en occupe encore plus que le piano droit ou oblique, qui, sous un volume moindre, donne des résultats bien supérieurs. Dans celui-ci la corde, placée dans un plan vertical, est mieux attaquée par le marteau, son obliquité plus ou moins grande permet d'en accroître la longueur et d'obtenir des effets qui, sans balancer ceux du piano à queue, sont encore très satisfaisants. Indépendamment de ces classifications, on distingue aussi ces instruments, en pianos à deux ou à trois cordes, suivant que le marteau frappe simultanément deux ou trois cordes accordées à l'unisson. Le système à deux cordes est presque totalement abandonné par les bons facteurs.

Rien de plus simple en théorie que la construction du piano tel que nous l'avons défini, rien de plus compliqué, de plus délicat dans la pratique. La caisse qui apparaît à nos yeux comme un simple ouvrage de menuiserie et d'ébénisterie doit satisfaire à des exigences de solidité et de rigidité dont on se rendra compte en réfléchissant qu'elle doit résister à l'énorme tirage de 225 cordes métalliques accordées à un degré de tension très-voisin de celui où elles doivent casser, et dont l'effet total ferait équilibre, d'après certaines évaluations, à un poids d'environ 10,000 kilogrammes; quand on saura que le moindre jeu de cette caisse, provenant, soit de ce tirage des cordes dont on ne se serait pas rendu suffisamment maître, soit même des effets

de la température ou de l'hygrométricité de l'air, qu'on n'aura pas suffisamment conjurés par une combinaison savante des matériaux ; que le moindre jeu de la caisse, disons-nous, entraînant celui de la table d'harmonie, compromet à tout jamais l'instrument. La table d'harmonie elle-même, est le fruit d'un minutieux travail et d'une longue expérience ; le facteur aura étudié les conditions de sonorité des bois qu'il y emploie, il en aura fait un savant assemblage où il aura même tenu compte du sens dans lequel les fibres auront été coupées et placées. Il aura, en outre, expérimenté avec soin les angles sous lesquels les cordes devront être appliquées sur le chevalet pour produire leur maximum d'effet, résister à la tension sans casser ;.... autant de détails dont l'observation ou l'oubli fait un bon ou un mauvais instrument.

Que dirons-nous enfin de la *mécanique* du piano? Nous renonçons à la décrire sans figure ni modèle, mais nous rappelerons ce qu'on exige de ce *marteau* qui, *frappant la corde*, a détrôné le vieux clavecin pour donner le jour au Forté-Piano, c'est-à-dire à l'instrument avec lequel on joue *fort* et *doucement*. La mécanique est l'organe par lequel l'artiste fait passer son âme dans l'instrument, il exige d'elle qu'elle réponde à toutes les subtilités du toucher : les marteaux devront attaquer la corde, l'abandonner aussitôt, repeter le son avec l'intensité et la rapidité voulue, parfaitement égalisés, ils devront obéir avec la même fidélité dans toute l'étendue du clavier au doigt qui les presse. Les 85 organes de cette mécanique doivent être *un* comme poids, comme subtilité, s'allier également avec les pédales, selon que l'exécutant veut disposer de toute la vibration des cordes ou l'étouffer dès qu'il lui a donné naissance. Enfin, si ce mécanisme doit être *un* comme agent matériel, il doit encore produire un effet *homogène* comme sonorité, c'est-à-dire donner dans toute l'étendue de l'échelle harmonique, des sons d'un caractère identique. Pour compléter cette

esquisse de qualités multiples souvent contradictoires, que doit réunir le mécanisme d'un piano, ajoutons que si l'usage a supprimé la moitié du nom de cet instrument, les exagérations de sonorité de la musique moderne sont loin de l'avoir dispensé de la première des qualités que ce nom rappelait; on joue *Forté* sur le piano; aussi ce mécanisme si subtil, si égal, si délicat, doit-il encore être *solide*. N'hésitons pas à dire qu'un piano parfait est certainement un des chefs-d'œuvres de l'art allié à la mécanique.

Tel est l'instrument, Messieurs, dont Boisselot père, modeste luthier, mais esprit industrieux, intelligent, persévérant, voulut, en 1830, introduire la fabrication à Marseille, de manière à lutter avec les grands centres: Paris, Londres, Vienne, qui en avaient eu jusqu'alors le monopole, de manière à se créer un nom à côté des noms célèbres dans cette industrie. Il s'adonna d'abord à la fabrication des pianos carrés à deux et trois cordes. Deux de ces instruments, puis six furent d'abord mis en construction, nous avons retrouvé avec intérêt dans les livres que M. Boisselot a bien voulu nous communiquer, la date de la vente du premier instrument fabriqué par cette maison qui devait plus tard répandre ses produits dans les quatre parties du monde, c'est un piano carré à trois cordes, livré le 4 février 1831, à M. Chancel, éléve de M. Barsotti. Dans les premières années, la fabrication s'éleva à une moyenne annuelle de 20 pianos. En 1834, Boisselot père envoie son fils aîné étudier son art dans les grands établissements d'Angleterre, il introduit dans sa fabrication le piano à queue, une première récompense encourage ses efforts, c'est une mention honorable à l'exposition de Paris en 1834. En 1838, il s'associe son fils aîné, et l'industrie qu'il a fondée prend bientôt un rapide essor que notre compagnie fut heureuse de constater, ainsi que nous le disions en commençant ce travail. En 1847, Boisselot père en terminant une carrière utilement remplie, put, après avoir

doté notre pays d'une industrie importante, emporter la consolante conviction que son œuvre ne périrait pas avec lui; son fils aîné donna une nouvelle impulsion à la fondation paternelle dont la position désormais faite dans les arts comme dans l'industrie, peut être regardée comme un triomphe éclatant de décentralisation industrielle obtenu sur la capitale même, où les noms d'Erard, de Pleyel, de Pape semblaient devoir monopoliser la fabrication du piano. A cette époque, la maison Boisselot répandait déjà ses instruments sur tout le littoral de la Méditerranée et commençait à les envoyer dans les Colonies, où ils étaient recherchés à cause de l'excellence de leur fabrication appropriée aux exigences d'un climat exceptionnel. C'est alors qu'un évènement cruel, inattendu, parut un instant compromettre tout cet édifice industriel: une mort prématurée enleva, en 1850, le regrettable Louis Boisselot au milieu de la sympathie de notre ville entière, vous vous le rappelez, Messieurs. On se demanda un instant ce qu'il allait advenir du vaisseau laissé sans gouvernail, on crut notre ville dépouillée à tout jamais d'une industrie dont elle était fière; mais il y avait bien des ressources dans cette famille digne de son chef : un fils que Boisselot père avait dirigé dans la culture des arts pendant que son fils aîné s'initiait à la précieuse industrie qui s'y rapporte, Xavier Boisselot, l'artiste déjà aimé du public, l'auteur applaudi de *Ne touchez pas à la Reine*, se présenta pour soutenir l'œuvre paternelle. Certes, le sacrifice était grand..... être vainqueur dans cette lutte où s'use la moitié de la vie d'un homme; s'être fait un nom dans les arts, avoir connu le *succès* dans sa plus large acception et se transformer subitement en industriel ! Il fallait du courage. Le courage a réussi à Xavier Boisselot, il a présenté à votre commission une manufacture qui emploie directement de 120 à 140 ouvriers, qui produit environ 500 pianos par an et peut en livrer 600 au commerce, il

a augmenté le chiffre de ses exportations, créé de nouveaux débouchés tout en développant l'importante succursale de Barcelonne qui alimente la Péninsule Hispanique en y maintenant la réputation de la fabrication française. L'artiste aidant l'industriel, il a produit des instruments dont la perfection nous a charmés et qui ont assigné à l'établissement une place distinguée à l'exposition universelle, en même temps que son chef recevait la haute récompense à laquelle notre ville entière a applaudi.

Nous avons parcouru cette manufacture dans le plus grand détail. Après avoir jeté un coup-d'œil sur d'immenses approvisionnements de bois de toutes essences, combinés de telle sorte que le billot débité aujourd'hui ne sera peut être employé que dans quelques années, nous avons suivi dans les ateliers tous les détails de la fabrication. Les pianos sont construits dans la maison par séries de six dont toutes les parties marchent parallélement; le plus grand ordre préside à cette division du travail. Nous avons d'abord assisté à la confection des caisses, solide combinaison de bois juxtaposés après avoir produit naturellement ou artificiellement par l'immersion dans l'eau ou le passage dans des étuves tout leur *effet* possible; de là nous avons visité les ateliers de *barrage* et de *tablage*, là nous avons constaté les précautions sans nombre dont on s'entoure pour assurer à la machine cette solidité, cette rigidité dont nous avons plus haut relevé toute l'importance. Passant légèrement sur les beaux ateliers consacrés à l'ébénisterie proprement dite, qui, indispensables à l'ensemble de l'établissement, ne constituent point pour nous une spécialité de fabrication, nous avons donné toute notre attention aux ateliers consacrés à la *mécanique*, c'est là que votre commission a pu le mieux se convaincre de l'admirable direction donnée aux travaux de cette manufacture. Là, un riche outillage confié à des mains habiles et exercées permet de résoudre ce problème

si compliqué dont nous avons essayé de vous faire connaître les données. Nous avons vu naître comme par enchantement sous les doigts des ouvriers les pièces les plus délicates produites avec une incroyable rapidité et une précision, une netteté mathématiques : les formes les plus bizarres sont sciées, découpées, percées, fraisées avec l'exactitude d'un mouvement d'horlogerie, et toutes ces pièces garnies avec une minutie, qu'une longue expérience peut avoir seule enseignée, sont ensuite montées, pour former le tout homogène qui devra répondre à la moindre impulsion des doigts de l'artiste et traduire sa pensée.

M. Xavier Boisselot a donné des soins extrêmes à l'organisation de ses ateliers ; ils réalisent un des progrès les plus importants de la fabrication dont il a pris la direction. Chaque jour amène un perfectionnement délicat que peut seul apprécier le sens exercé du pianiste, un frottement imperceptible, un bruit presque insaisissable à l'ouïe la plus subtile, une résistance ou une indolence de la touche que nos balances les plus sensibles suffiraient à peine à traduire en chiffres, tout cela est étudié, réformé, perfectionné, *et cependant* M. Boisselot *a toujours quelque chose de nouveau à nous faire faire*, nous disait dernièrement l'un des chefs d'atelier auquel nous exprimions toute notre satisfaction. C'est une garniture dont la matière aura été changée vingt fois, un levier dont le point d'appui sera déplacé d'une fraction de millimètre, un trou dont le diamètre subira une modification presque imperceptible et tout cela exige la confection d'un nouvel outil ou d'un appareil spécial. Remarquons, Messieurs, que la doctrine de la construction du piano, sauf en ce qui regarde la donnée générale, ne saurait être traduite mathématiquement, un piano entièrement construit d'après la donnée géométrique, comme la plus savante machine à vapeur, serait un instrument impossible. Vous aurez beau tracer des échelles rigoureusement

exactes, tenir compte de toutes les conditions physiques de vos matériaux, de tous les théorèmes de l'accoustique la plus transcendante, tout cela ne suffira pas pour satisfaire l'artiste, c'est empiriquement qu'il faut arriver à satisfaire son toucher et son ouïe. C'est ce caractère essentiel qui éleve la fabrication du piano à une question d'art. Aussi notre instrument sorti de tous ces ateliers si précis que nous venons de vous décrire, n'est-il encore qu'un corps sans âme, une ébauche imparfaite, il faut le suivre avec votre Commission chez les *finisseurs*, puis chez les *égaliseurs*, artistes animés de l'esprit de leur chef pour le voir se transformer, recevoir la vie, devenir digne en un mot de traduire à l'oreille les immortelles conceptions des maîtres. Vous comprenez maintenant, Messieurs, comment un artiste tel que Xavier Boisselot devenu industriel, est retourné à l'art en donnant à ce que j'appellerai volontiers la partie psychologique de sa fabrication, la haute importance d'une mission artistique. Ces résultats, nous les avons vus et constatés. X. Boisselot a présenté à notre examen tous les modèles qu'il produit en ce moment : un petit piano droit, instrument des modestes fortunes, destiné à vulgariser l'art dans les familles, objet dans ces dernières années des plus patientes recherches ; nous avons été charmés de la qualité de son qu'on est parvenu à obtenir dans ce format généralement si sec, si peu sonore. Des pianos dits demi-obliques et grands obliques qui, se répandant de plus en plus dans les salons aisés, ont complètement remplacé le piano carré. Puis le piano à queue dit de salon, excellent instrument, instrument de l'artiste, du pianiste, et auquel on a depuis quelque temps apporté d'importants perfectionnements. Enfin, un grand piano de concert que nous n'hésitons pas à placer à côté de ce que l'art du facteur produit de plus parfait comme mécanisme, sonorité, harmonie, et qui a été entendu par votre Commission avec une satisfaction,

dont nous pourrons difficilement traduire ici l'expression.

Après cet exposé nous manquerions . Messieurs , à vos habitudes d'exactitude si nous ne mettions sous vos yeux les faits matériels de cette fabrication qui sont de nature à donner sous le rapport purement statistique, des renseignements utiles à consigner.

La manufacture BOISSELOT employe directement de 120 à 140 ouvriers classés sous les dénominations suivantes :

1. Serruriers , forgerons.
2. Scieurs de long.
3. Menuisiers et ébénistes spéciaux pour
   A. caisses,
   B. grilles,
   C. couvercles,
   D. pieds,
   E. pupitres et consoles,
   F. caisses d'emballage.
4. Sculpteurs.
5. Tourneurs.
6. Tableurs.
7. Vernisseurs.
8. Mécaniciens.
9. Facteurs de marteaux.
10. Facteurs de claviers.
11. Monteurs et fileurs de cordes.
12. Accordeurs.
13. Réparateurs.
14. Finisseurs.
15. Egaliseurs.
16. Employés , administrateurs.
17. Emballeurs et hommes de peine , etc.

La plupart des ouvriers sont payés à la tache, le taux des salaires varie de 3 fr. 50 à 12 fr. pour une moyenne de 5 francs par jour.

Elle transforme directement la matière première : bois, cuivre et fers, et elle utilise directement et en la transformant la matière déjà manufacturée.

Pour les bois elle emploie à peu près toutes les essences, soit dans la fabrication spéciale, soit dans l'ébénisterie. Dans la fabrication spéciale les essences sont réparties de la manière suivante :

Caisses { Chène, Sapin, Tremble, Noyer, Hètre.

Tables d'harmonie. — Sapin de la Forêt-Noire, dit Sapin résonnant.

Claviers. { Tilleul, Chène. } placage en ivoire.

Mécanique. { Acajou, Poirier, Erable, Frène, Cèdre.

Pour le meuble proprement dit : tous les bois en usage dans l'ébénisterie courante et de luxe.

La valeur brute des bois ouvrés, en 1857, s'élève d'après les écritures qui ont été mises sous nos yeux, à 55,600 fr., il faut y ajouter pour les bois demi-ouvrés, placages et autres, une valeur de 12,000 fr.

En ce qui regarde les métaux, la tôle brute et le fer brut sont transformés :

En Plaques de pianos en tôle,
Barres,
Tirans,
Ecrous,
Sommiers.

Le cuivre brut est transformé en barres harmoniques et pièces nombreuses pour mécaniques. Enfin, sous le nom de *fournitures*, la manufacture emploie les matières premières métalliques ou autres, déjà transformées dans les usines spéciales, tels que vis, cordes métalliques, poignées, serrures, pédales, flambeaux, etc.

Elle transforme pour son usage les matières ouvrées suivantes :

Peaux diverses,
Feutres,
Draps,
molletons.

La valeur première de toutes ces fournitures est représentée pour 1857, par un chiffre de 115,000 fr.

Depuis son origine jusqu'à ce jour, l'établissement a constamment modifié ses calibres et ses modèles suivant les progrès de l'art; en classant par catégorie sans tenir compte des modifications de détail, ceux qui ont été successivement fabriqués et abandonnés, on trouve :

Pour les pianos à queue.

Le semi-piano à 2 cordes 6 octaves.
Petit piano à 2 cordes 6 oct. 1/2.
Grand piano à 3 cordes 6 oct. 1/2.
Id. id 3 6 oct. 3/4.

Pour les pianos carrés.

Pianos carrés à	3	cordes	6	octaves.
Id. id.	3	id.	6	oct. 1/2.
Id. id.	3	id.	6	oct. 3/4.
Id. id.	3	id.	7	oct.
Pianos carrés à	2	cordes	6	oct.
Id. id.	2	id.	6	oct. 1/2.
Id. id.	2	id.	6	oct. 3/4.
Id. id.	2	id.	7	oct.

La maison ne fabrique plus de pianos carrés que sur demandes spéciales, elle a abandonné complètement la fabrication du piano à 2 cordes. Elle a commencé à introduire dans ses produits le piano vertical dès 1836. De toutes ces modifications qui attestent une activité et une ardeur de recherches remarquables, est résultée la fabrication actuelle qui se compose des modèles suivants que nous classons sans tenir compte des modifications purement de luxe ou d'agrément qui n'influent en rien sur la qualité de l'instrument.

Pianos à queue.

Piano de salon à 3 cordes 7 octaves.
Id. à queue de concert 3 cord. 7 oct.

Pianos obliques.

Pianos obliques ordinaires 3 cordes 7 oct.
Id. id. mécanisme perfectionné 3 cord. 7 oct.
Id. grands obliques 3 cord. 7 oct.

Pianos droits.

Ordinaires. . . . . . . 3 cordes 7 oct.
A mécanisme perfectionné 3 cord. 7 oct.

La maison Boisselot livre au public dans ses magasins ces divers instruments, qu'elle fabrique d'après le prix courant suivant qu'elle nous a communiqué.

Piano droit	nº 1	800	à 850 fr.
id.	2	900	950
Piano oblique	3	1,000	1,100
id.	4	1,100	1,200
Grand oblique	5	1,300	1,400
Piano à queue	6	1,600	1,700
Id. de concert	7	2,200	2,400

L'établissement prépare de plus des instruments spéciaux pour les pays d'outre-mer, présentant une combinaison particulière des bois et des armatures en fer nécessitée par le climat des Colonies.

Les produits de cet établissement s'écoulent de la manière suivante :

Un quart en France, trois-quarts à l'exportation.

Vous apprendrez avec étonnement, messieurs, que dans ce quart qui représente la consommation de la France, notre ville n'a qu'une part très-modeste, et cependant vous savez si le piano est répandu parmi nous. Il ne faut voir dans ce fait qu'une application du vieil adage. Ce ne sont pas les grands noms de PLEYEL et d'ERARD qui font sur le marché concurrence à celui de BOISSELOT désormais leur rival souvent heureux, ce sont les facteurs de troisième ordre. La classe moyenne qui achète tant de *tapis de Paris* fabriqués à Nîmes, tant de *meubles de Paris* fabriqués à marseille, achète bien réellement des *pianos de Paris* fabriqués à Paris, séduite par le double appât de ce nom magique et d'un bon marché auquel ne peut atteindre aucun fabricant décidé à être plus qu'un ébéniste. Cette erreur funeste encombre nos maisons d'instruments déplorables, aigres, discords, impossibles à toucher et se tordant sous les ardeurs de notre climat, pour le désespoir de toute oreille musicale et de tout malheureux condamné à y poser ses doigts. Nous voudrions que notre parole put être entendue, et nous dirions aux acquéreurs de ces instruments : si vous ne voulez pas que votre compatriote soit *prophète en son pays*, permis à vous, d'autres apprécieront ses produits; mais de grâce, s'il vous faut *un piano de Paris*, qu'il soit signé d'un nom sérieux, évitez une économie mal entendue de 100 ou 200 francs, contentez-vous d'un acte inintelligent, n'y joignez pas une mauvaise affaire, n'encouragez pas une industrie dangereuse, forcez ceux qui l'exploitent à fabriquer des commodes et des secrétaires et qu'ils ne nous fassent plus maudire chaque jour l'art, la musique et surtout le piano.

Nous terminons ce travail, Messieurs, en vous donnant

la liste des récompenses publiques dont la manufacture BOISSELOT et fils se fait un juste titre de gloire.

1834. Exposition de Paris, mention honorable.
1835. Exposition de Toulouse, 1er prix.
1836. Société de Statistique de Marseille, médaille d'argent.
1837. Rapport de l'Institut de France.
1839. Exposition de Paris, médaille d'argent.
1839. Exposition de Montpellier, médaille d'or.
1849. Exposition de Toulouse, méd. d'or.
1844. Exposition de Paris, méd. d'or.
1845. Société de Statistique de marseille, méd. de vermeil.
1849. Exposition de Paris, méd. d'or.
1856. Médaille de 1re classe à l'exposition universelle.
X. BOISSELOT est nommé chevalier de la Légion-d'Honneur.

Avant de conclure, nous tenons à vous signaler avec M. Xavier BOISSELOT lui-même, un homme remarquable, qui, depuis 28 ans, concourt à la prospérité de son établissement, a pris part à toutes ses luttes, contribué à ses progrès, à son développement. C'est son contre-maître, M. TIMMERMANS, homme modeste, laborieux, instruit. M. TIMMERMANS a dévoué son existence à l'établissement dont Marseille s'honore, son expérience pratique est immense. Une dissertation de M. TIMMERMANS sur les propriétés physiques des diverses essences de bois, est un enseignement que nous voudrions voir conservé dans l'intérêt de l'industrie et de la science; ses plans, ses dessins, sont admirables de clarté et d'exactitude. En associant cet homme de cœur à tous ses succès et en nous le présentant comme son coopérateur, M. X. BOISSELOT a accompli un acte qui honore l'un et l'autre.

Votre commission conclut, Messieurs, 1° à ce que l'une de vos récompenses les plus éclatantes soit décernée à Xavier BOISSELOT pour avoir soutenu, agrandi et perfectionné l'œuvre de son père et de son frère, déjà récompensée par vous et pour avoir ainsi doté Marseille d'un établissement de premier ordre et d'une haute importance commerciale et industrielle ; 2° à ce que vous accordiez à M. TIMMERMANS, contre-maître de la manufacture, une médaille à raison de ses remarquables connaissances pratiques et de 28 années d'une coopération intelligente et dévouée dans ce même établissement.

NAVIGATION.

Rapport, *par* M. CATELIN, *sur les Wagons maritimes et le nouveau système de remorque*, *inventés par* M. Frédéric BILLOT.

MESSIEURS,

Vous m'avez chargé de vous faire un rapport sur un systéme de remorquage de wagons maritimes, imaginé par M. F. BILLOT. Avant de m'acquitter de cette tâche, permettez-moi d'entrer dans quelques considérations sur ce qu'est la navigation aujourd'hui et sur l'avenir que lui préparent les inventions récentes, auxquelles il faut faire une large part dans nos constructions navales, si nous ne voulons être distancés par les nations maritimes qui entrent résolument dans les nouvelles voies.

Marseille, comme ville commerçante et industrielle, tient un rang trop distingué parmi les cités qui se livrent au commerce maritime, pour rester étrangère aux progrès de la navigation: c'est donc un devoir pour ses enfants de se livrer à une étude consciencieuse de ces questions si importantes, si pleines d'actualité. C'est surtout à notre Société

de statistique, qui, par la spécialité de ses travaux, est appelée à enregistrer non seulement l'époque, mais la nature des progrès du commerce et de la navigation, qu'il appartient d'encourager ses membres à poursuivre toutes les améliorations de ces deux branches d'industrie.

Si, selon l'expression pittoresque d'un auteur, les fleuves sont des routes qui marchent, les mers sont le chemin naturel, le plus économique de tous pour la communication des peuples.

Dès que les mers ont été jugées et pratiquées, on a senti que le progrès était là, et quoique les dangers y soient parfois très grands, c'est encore par elles, l'art aidant, que les communications sont les plus promptes, les moins dispendieuses et les plus faciles.

Les mers sont la voie qui transporte partout les produits du monde, elles créent une activité spéciale, qui tend à établir l'égalité dans les jouissances auxqu'elles l'humanité aspire; la raison, comme la justice, veut que ce chemin reste libre pour tous. Des intérêts égoïstes ont contesté cette liberté. En la gênant, ils n'ont fait qu'accroître le désir de la développer.

Le mode de transport le plus rapide sur la mer, a été, de tout temps, l'objet des calculs des classes nombreuses intéressées à la navigation; la célérité a toujours été après la sécurité, la chose la plus désirable. Car, comme on l'a fort bien dit le temps c'est de l'argent.

L'invention de la vapeur nous a fait entrer dans une route nouvelle mais plus dispendieuse, il faudrait pour obtenir un véritable progrès dans cette voie, que la même force produise dans le même temps et avec les mêmes frais des avantages incomparablement supérieurs à ceux obtenus jusqu'à ce jour.

La navigation à voile n'a pas été si complètement détrônée par la vapeur, qu'elle ne lutte encore avec un certain

avantage contre sa puissante rivale; son arme est l'économie, elle dépense peu rélativement, et transporte beaucoup tandis que le pyroscaphe dépense beaucoup et transporte peu.

Pour faire disparaître ou au moins amoindrir l'énorme différence de vitesse entre les bâteaux à vapeur et les bâtiments á voiles, on a imaginé pour ces derniers un système mixte, qui ne leur donne une machine á vapeur, que pour en faire usage dans les cas exceptionnels où la voile impuissante à doubler un cap, à franchir une zône de calmes, prolongerait trop le voyage. De cette manière, ces navires hermaphrodites, participant de la voile et de la vapeur, semble en résoudre le problème de la vitesse unie à l'économie; mais l'espace occupé par la machine et le combustible est perdu pour les marchandises, et le prix du charbon est à ajouter à celui du frêt.

Aussi la navigation à voiles a-t-elle cherché un nouveau système de construction dont nous avons admiré dans nos ports les modèles venus d'Amérique. Avec ces bâtiments, on obtient, à l'aide du vent seul, c'est-à-dire sans augmentation de dépense, un accroissement de vitesse qui apporte au commerce un nouvel élément de succès, en même temps qu'à l'art du constructeur une perturbation inconnue. Ecoutez la description qu'on en donne.

Les Clippers, c'est leur nom, ont franchi tout d'un coup les limites de vitesse jusqu'alors réalisées à l'aide de la voile seule. En comparant pour de longs parcours, leurs moyennes de traversées avec celles d'un navire à vapeur ordinaire, il se trouve qu'elles sont comme 5 est à 7. Qu'est cette différence en présence de la différence du prix de construction et du prix de navigation? Longs, peu larges, très creux excessivement aigus aux extrémités, leur forme se rapproche de celle que l'on donne aux navires à vapeur. En effet, la résistance directe étant plus puissante contre l'avant d'un navire large et court, comme les navires à voiles ordinaires,

que contre un navire fin de l'avant comme un bâtiment à vapeur, une partie de la force de propulsion donnée par le vent est tout d'abord perdue pour vaincre cette première résistance; on n'a donc pas hésité, dans la construction des *Clippers*, à sacrifier un ancien principe, celui d'un avant renflé.

En donnant à ces bâtiments un avant, au contraire, éffilé, il pouvait advenir que cet avant, sous le poids de la cargaison, tendît à plonger trop profondément dans la lame. On a remédié à cet inconvénient en transportant le maître couple du bâtiment, c'est-à-dire sa plus grande largeur, sur l'arrière du milieu; le centre de gravité de la carène et celui de la charge se trouvent ainsi sur l'arrière du navire; c'est cette partie du bâtiment qui tend constammeut à immerger, et en même temps, par conséquent, à faire relever l'avant du navire, malgré sa finesse.

Comme bâtiment de mer, le Clipper n'offre pas sans doute les mêmes conditions de sécurité que le navire construit selon les anciens errements. Leur grande longueur les rend difficiles à gouverner; on croit même qu'un *Clipper* engagé ne pourrait pas arriver (1.)

C'est dans l'Inde anglaise pour le transport de l'opium en Chine, que les Clippers ont pris naissance, les Américains du Nord n'ont pas tardé à les adopter et ils sont destinés à envahir les ports de commerce, à mesure surtout que l'expérience apprendra à remédier aux inconvénients que nous avons signalés.

La marine militaire, aussi bien que la marine commerciale, est aujourd'hui sous tous les rapports, à l'état de transformation.

(1) On dit en marine qu'un navire est engagé, lorsqu'il est couché sur le côté par la force du vent, sans pouvoir se relever; il faut pour le sortir de cette dangereuse position, le faire arriver, c'est-à-dire forcer l'avant à dévier, de manière que le vent prenne peu à peu le navire de l'arrière et cesse de le tenir dans cette situation inclinée.

Les circonstances de la guerre que nous avons soutenue dans la mer noire et la mer baltique, ont été un grand enseignement; alors qu'une ancienne expérience proclamait depuis longues années la suprématie absolue des grandes constructions de bâtiments de guerre, à l'exclusion des petits navires; une guerre survient, et tout à coup on s'aperçoit que les petits navires font défaut. Les bâtiments de haut bord à grand tirant d'eau, sont paralysés. On a des fortifications en granit à détruire, ces formidables navires sont insuffisants; on a des détroits à franchir, des fleuves à remonter, la profondeur de leur carène les en exclut.

Deux rôles sont donc réservés désormais à la marine militaire, le rôle ancien et immuable des escadres, le rôle nouveau et fécond des navires à vapeur à petit tirant d'eau.

Ce rôle nouveau, les canonnières et les batteries flottantes surtout, sont appelées aujourd'hui à le remplir, ajoutons que leur brillant début en Crimée et dans la Baltique, donne les plus grandes espérances de succès.

Quelques uns des détails qui précèdent sont empruntés au rapport d'un officier de marine fort distingué, qui a traité ces questions si intéressantes d'une manière fort remarquable.

Si vous pensez que je n'ai pas trop abusé de votre bienveillante attention, je désirerais vous donner en quelques mots la description d'une batterie flottante.

La coque des batteries flottantes est recouverte d'une carapace en fer battu, de l'épaisseur de 10 centimètres.

Le poids total de cet enveloppe est de 300,000 kil., soit 300 tonneaux.

Ces plaques sont fixées par des boulons de 25 millimètres.

La machine qui perce les trous de ces boulons met 4 minutes à en percer un, la plaque étant immergée. Cette machine fait cent tours à la minute.

Un boulet qui frappe une plaque de fer de 10 centimètres

d'épaisseur, comme celles qui recouvrent les batteries flottantes, la fend parfois, mais il faudrait pour la percer, que 30 boulets frappassent au même point.

Ce résultat des experiences premières, a été si bien confirmé par la guerre, qu'au bombardement du fort de Kinburn, les plaques des batteries flottantes, n'ont pas été plus marquées par les boulets, que ne le sont par les balles, les plaques dont on se sert dans les tirs de pistolet.

Avec cette armature impénétrable des batteries flottantes, ont peut entreprendre ce que naguère n'eut osé la présomption la plus bardie; aucun établissement maritime quels que soient ses moyens de défense, ne pourra résister à une attaque de ces citadelles flottantes et invulnérables, et le grand problème du combat du bois contre les pierres est résolu.

Un avenir certain est assuré à ces batteries flottantes; nous pensons même que ces puissantes armatures en fer, adaptées desormais à des constructions de plus en plus grandes, ne seront peut être plus seulement données aux navires qui attaquent, mais que dans un avenir plus ou moins éloigné, on en garnira successivement les forts qui défendent les ports, afin qu'ils puissent résister avec les mêmes chances de succès, aux attaques dont ils seront le but.

Il est temps, Messieurs, d'arriver à l'objet de mon rapport: vous trouverez peut être mes digressions un peu longues, surtout à cause du langage spécial affecté aux choses maritimes et qui flatte peu l'oreille des personnes qui ne sont pas habituées à l'entendre.

Le but principal que cherche à atteindre M. Billot dans la construction et le remorquage des wagons maritimes, est l'économie.

Je me propose de mettre sous vos yeux avec la plus grande clarté possible et dans les termes qui pourront le mieux vous le faire comprendre, le procédé de l'inventeur; me réservant d'éclaircir par quelques réflexions le résultat de mon

expérience, ce qu'il y aurait d'obscur ou de peu praticable dans le système que je me suis chargé d'analyser, après l'avoir étudié avec soin.

J'aurais été puissamment aidé dans ce travail ingrat, si les plans qui font partie de l'ouvrage où ils sont fréquemment cités, avaient été remis avec la brochure.

M. Billot commence par condamner tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, pour n'approuver que sa nouvelle méthode : c'est son droit et nous le lui concédons, mais à la condition expresse et rigoureuse qu'il fera mieux.

Le système de remorquage remonte à la naissance de la navigation; il est évident que, dans des temps éloignés, on a dû remorquer les objets flottants que leur longueur ne permettait pas de prendre à bord. Les secours à donner aux navires en détresse, ont dû ensuite amener le remorquage des bâtiments et enfin dans une époque plus récente, dans les flottes, comme dans les bâtiments isolés, la remorque a été pratiquée pour égaliser la vitesse des escadres, ou des bâtiments navigants de conserve, en liant au profit du mauvais marcheur, le meilleur voilier à sa destinée.

M. Billot remplace le mode simple, mais, il faut le dire incomplet, du remorquage actuel, par un système dont je vais essayer de vous donner une idée.

Le wagon remorqué aura deux ouvertures de 15 à 20 centimètres de circonférence, latéralement à l'étrave, à 30 ou 40 centimètres au-dessus des œuvres vives; elles porteront le nom *d'écubiers de remorque.*

C'est par ces deux ouvertures que passeront les deux tiges et crochets de traction dont il sera parlé plus bas. La muraille du navire, à l'endroit du passage de ces tiges, sera armée de boites dites *Stephen-box*, sans doute pour éviter l'introduction de l'eau.

Je n'entrerai pas dans les détails de charpente pour renforcer l'avant du wagon remorqué, ni sur ceux relatifs à la

composition des ressorts qui doivent présenter une résistance élastique proportionnée à la traction du nombre de chevaux à vapeur. Mon devoir était de les étudier pour vous en rendre compte.

Toutefois, je dirai qu'une note de l'auteur complète le système du ressort de traction en augmentant sa force et son élasticité absolue, par l'addition d'une traverse en cables, multipliés par 2, par 4, et par 6, doubles s'il le faut. Cet élément nouveau propre à amortir les secousses est fixé de chaque côté du navire, il est adhérent à la traverse mobile par un crochet d'attache, correspondant au milieu de celle-ci : une pareille combinaison des forces employees, doit rendre par les mauvais temps, la rupture sinon impossible au moins beaucoup plus difficile.

Le wagon remorqué étant disposé à l'avant, comme nous venons de le dire, le remorqueur le sera de même à l'arrière. De plus, tout wagon destiné à être remorqué avec plusieurs autres, devra avoir des tiges de traction, à l'arrière comme à l'avant.

Une amélioration assez importante consiste à enlever aux 2 cables de remorque, le poids considérable dont ils pèsent sur l'arrière du remorqueur et sur l'avant du remorqué. En effet, s'il s'agit d'un navire de grand tonnage, les cables auront 24 centimètres de circonférence et environ 100 à 120 mètres de longueur de remorque, ce qui donne de suite pour ces deux cables un poids de plus de 1500 kilog.

Pour que ce poids considérable soit peu senti par le remorqueur et le remorqué, on établit d'une manière fixe vers le point milieu du cable de remorque, une bouée, dite *naviculaire*, pouvant porter les remorques à fleur d'eau ou à peu près : ce moyen diminuera s'il ne la fait disparaître, une cause des mouvements forcés qui concourent à abaisser alternativement la proue et la poupe du remorqueur et du remorqué, quand elles devraient s'élever et *Vice-versa*.

Il faut cependant signaler l'obstacle que la bouée présentera à la surface de l'eau dans le sillage du remorqueur.

Nous voici arrivés à la 2me partie du travail de M. Billot et ce n'est pas la moins importante. C'est l'établissement des wagons maritimes, ou navires aménagés pour porter beaucoup de marchandises, et construits dans les conditions les plus propres à être facilement remorqués, qui le préoccupe justement. Il dit n'avoir pas de système absolu pour ces constructions, mais comme il donne des dimensions, acceptons-les.

Le wagon maritime aura, dit-il, 50 mètres minimum de longueur, la largeur sera de 9 mètres et le creux de 6 mètres sur la carlingue.

Un tel navire calera de 3 à 4 mètres d'eau.

Il sera à plates varangues ogivées. L'auteur préfère les bâtiments presque plats, comme donnant plus d'espace utile et calant moins d'eau.

Le navire ayant 6 mètres de creux non compris les épaisseurs des entreponts, on le divise en trois galeries, ayant chacune deux mètres de hauteur dans œuvre.

La cale et les deux entreponts communiquent entre eux aux deux extrémités du navire, par des pentes de 30 à 40 centim. par mètre, ce qui facilite le maniement des marchandises, l'embarquement et le débarquement des bestiaux.

Le chapitre V qui traite de la mâture et la réduit aux bas mâts ne portant que des voiles latines, ne me semble pas exempt de critique et pourrait être modifié.

Je ne conteste pas qu'en cas de séparation, le wagon maritime, puisse se suffire avec cette voilure, pour se tenir en travers, à la cape et faire petite route avec vent favorable, mais il ne pourrait fuir vent arrière devant le mauvais temps. D'ailleurs ce système de voilure quoique restreint exige des matelots pour manœuvrer et un officier pour diriger la route.

M. Billot assure avoir constaté qu'un navire sans remorque ou libre, ne gagnait qu'une heure sur neuf employées

par le même remorqueur avec sa traine. En admettant ce fait, ce serait perdre un jour et demi sur 10 jours de route et ce retard devrait s'augmenter en rapport du nombre de wagons qu'on ajouterait à la suite du remorqueur.

Je ne suivrai pas l'auteur dans les détails minutieux auxquels il se livre sur l'accroissement forcé des matières transportables, car pour cela il m'eut fallu explorer avec lui, la Guyane, le Brésil et le Pérou ; la Syrie, l'Arabie et l'Abyssinie, ce qui m'eut éloigné de mon sujet.

J'ai remarqué dans la brochure que j'analyse un extrait d'un travail inédit sur l'Orient, sans nom d'auteur, qui m'a paru intéressant, mais n'avoir de rapport avec l'invention des wagons-maritimes que par la perspective un peu éloignée de prendre pour aliment de frêt, les animaux qui peuplent les diverses contrées que je viens de citer.

J'abonde entièrement dans le sens de l'auteur lorsqu'il parle des moyens d'augmenter l'introduction des bestiaux étrangers en France; c'est là une grave question, dont l'esprit de tout économiste ou statisticien, doit constamment se préoccuper. On ne peut voir sans un sentiment de tristesse sympathique pour la classe pauvre, sur le tableau général de la France en 1849, que les animaux vivants importés chez nous, se sont élevés à une valeur officielle d'environ 12 millions de francs, sans que ce chiffre énorme ait amené une baisse dans la partie afférente à la vie animale.

La différence établie entre le tonnage des marines marchandes anglaises et françaises, le relevé des frais de construction en ces divers pays, la composition des équipages des bateaux à vapeur remorqueurs et des wagons-maritimes rentrent d'avantage dans l'essence de mon rapport : cependant je comprends que sobre de citations, je dois les réduire à ce qu'il en faut, pour que les intelligences auxquelles j'ai l'honneur de m'adresser, puissent me comprendre sans fatigue et sans m'accuser de trop abuser de leur indulgence.

L'auteur ne croit pas devoir s'expliquer sur les frais de construction des remorqueurs et des remorqués, ce qui n'eut pas du être omis.

Il prend pour type comme remorqueur, un bâteau à vapeur de la force de 600 chevaux. Il estime qu'il brûlera 6 kil. de charbon à l'heure par cheval, partant 86,000 kil. et en argent à 2 fr. 50 c. le kil., 21 600 francs.

Ce vapeur traînera 3 wagons qui porteront chacun 1500 tonnes.

J'écarte volontairement tous les détails de la composition des équipages et je prends le total de la dépense pour dix jours d'un bateau à vapeur. . . . . Fr. 1,283 33

Le total de la dépense pour 10 jours pour 3 wagons. 725

Le total de la dépense pour 10 jours en charbon. 21,600

Total de la dépense pour un voyage de 10 jours, F. 23,608 33

Pour en finir avec la partie la plus aride de mon rapport, celle des chiffres, prenons de confiance ceux de l'auteur pour les recettes.

4500 tonneaux de marchandises portées par les 3 wagons, de Marseille à Alexandrie ou Constantinople, à 30 fr. le tonneau, donnent une recette de . . . . Fr. 135,000

Par le bateau à vapeur { 100 Tx de marchandises de prix, à 50 fr. l'un, font. 5,000
100 voyageurs à 250 fr. l'un dans l'autre . . . . 25,000 }

Total du nolis. . . Fr. 165,000

Prélevant les dépenses du voyage. 23,608 33

Il reste net à la Compe pour un seul voyage, Fr. 141,391 67

C'est un fort joli chiffre, et comme l'auteur semble ne craindre aucune concurrence, attendu que c'est l'arme dont il se sert contre les autres navigateurs, ce bénéfice lui paraît incontestable.

J'aurais voulu plus de clarté dans l'état des dépenses premières, qui, ainsi que les frais imprévus, atténuent souvent les heureux résultats promis. Attendons pour croire à ces belles prévisions que l'expérience les ait confirmées.

Pour qu'une entreprise nouvelle réussisse, il faut que la confiance publique lui apporte des capitaux, et quoique celle des actionnaires de nos jours soit proverbiale, elle a éprouvé tant de mécomptes, que les disposeurs de fonds se tiennent en garde contre ces énormes profits garantis à l'avance.

L'auteur paraît compter beaucoup pour aménęr l'équilibre entre les exportations et les importations, sur le percement de l'isthme de Suez, qui doit nous ouvrir de nouveaux débouchés, en nous préparant une plus juste balance dans le commerce international, et être plus particulièrement favorable au système de navigation des wagons-maritimes.

Certes, personne plus que vous, Messieurs, ne hâte de ses vœux l'ouverture de ce canal si désiré, et notre Société de statistique toujours prête à manifester ses sympathies pour le développement de notre commerce, offrira toujours son appui moral aux entreprises utiles. Mais votre rapporteur ne peut cependant lui proposer de donner son approbation à un système qui a besoin d'être étudié sur mer.

Tout en reconnaissant avec plaisir les améliorations apportées par M. Billot au système de remorquage suivi jusqu'à ce jour, c'est seulement, je le répète, après de nombreux essais, que l'on pourra considérer comme acquis à la pratique maritime les moyens de traction qu'il propose. C'est surtout pour les wagons remorqués qui deviendront précieux en raison des marchandises dont ils seront chargés, que nous devons attendre la confirmation des succès promis.

Nous ne voulons pas conclure en vous priant de vous interdire les encouragements, mais quant à une approbation entière, nous dirons à votre sagesse : attendez.....

—

SECONDE PARTIE.

TABLETTES STATISTIQUES. — STATISTIQUE UNIVERSELLE.

Etude des questions relatives à l'assistance des enfants confiés à la charité publique, par M. le Marquis de BAUSSET-ROQUEFORT, *officier de plusieurs ordres, lauréat de l'Institut, Membre honoraire de la Société de statistique de Marseille, correspondant de plusieurs autres corps savants, etc.*

L'assistance des enfants trouvés, abandonnés, ou orphelins pauvres a soulevé, depuis longtemps, les questions les plus importantes de l'économie sociale et charitable; il existe des dissentiments profonds sur l'institution des tours et sur l'allocation des secours aux filles mères; l'éducation morale et professionnelle des enfants est généralement négligée; l'exercice de la tutelle, de la part des administrations hospitalières, est le plus souvent illusoire; la répartition des dépenses est l'objet de réclamations légitimes; l'insuffisance des ressources fait naître des difficultés insolubles et donne lieu à des mesures économiques regrettables; l'exécution, ou la violation des prescriptions les plus essentielles de la loi est laissée à l'appréciation arbitraire des administrations locales intéressées.

On reconnaît, chaque jour davantage, l'urgence d'une loi qui décide les points controversés, qui complette les moyens de donner une éducation utile aux enfants, qui facilite l'accomplissement des devoirs de la tutelle, qui assure les

ressources nécessaires, qui interdise d'inventer des rigueurs contre le malheur, comme l'article 4 du Code pénal prohibe *d'appliquer aux contraventions, aux délits, aux crimes, des peines qui n'étaient pas prononcées par la loi avant qu'ils fussent commis.*

Pour arriver à la solution des difficultés du sujet, il est indispensable de rappeler très-sommairement les faits qui lient le présent au passé; de déterminer clairement l'objet et le principe de la loi concernant les enfants recueillis par la société; d'examiner sérieusement chacune des accusations contre les tours; de considérer quels peuvent être les avantages, les inconvénients ou les dangers des secours aux filles mères et quelle a été l'importance financière des mesures restrictives des abandons; d'apporter une attention particulière à la comparaison du mouvement des infanticides, des abandons et des morts-nés; d'observer les vices du système actuel d'éducation et les résultats des essais tentés, soit en France depuis 20 ans, soit en Algérie depuis 14 ans.

Le projet de loi, présenté en 1853, formulait avec l'assentiment unanime des dispositions qui facilitaient la surveillance, la protection et le patronage à l'égard des enfants sans famille et sans ressources. Le même projet établissait une répartition plus équitable des charges et créait des ressources pour toutes les éventualités.

Pendant longtemps les renseignements ont manqué complétement pour rectifier les allégations servant de base aux accusations contre les tours et aux mesures restrictives. Aujourd'hui on trouve des documents officiels, mais encore incomplets et souvent contradictoires, dans les statistiques de la population générale, du mouvement des enfants secourus et de la justice criminelle, dans les rapports de M. le baron de Vatteville, inspecteur général des établissements de bienfaisance, dans les procès-verbaux des conseils

généraux, dans les discussions des commissions législatives et dans les travaux des économistes chrétiens. Mais, peu de personnes ont à leur portée ces documents épars, dont l'étude comparative offre des difficultés vraiment décourageantes et dont la publication onéreuse n'aurait aucun attrait pour la curiosité publique, tandis que l'administration fait imprimer et distribuer gratuitement les travaux qu'elle commande et dont elle possède tous les éléments.

Sans nul doute, l'administration n'a jamais eu d'autre but que celui de faire le bien. Cependant les préventions et les traditions d'une autre époque ont été transmises et se perpétuent dans les bureaux malgré les intentions plus généreuses de plusieurs ministres et contrairement aux vues bienfaisantes et si élevées du chef de l'Etat.

§. 1er *Exposé des faits.*

Les principes opposés de l'antiquité payenne et de la civilisation moderne ont successivement condamné ou secouru les enfants abandonnés. Ces deux époques sont caractérisées par l'*Infanticide légal* et par la *Charité chrétienne.*

La révolution de 1789 proscrivit la charité chrétienne et créa *l'assistance publique.*

Le restaurateur de la société et de la religion, revenant aux principes et aux méthodes du christianisme, féconda l'assistance par la charité et consacra cette alliance par la dénomination de *charité publique.*

Les mesures qu'on s'efforce de faire consacrer reproduiraient le système de l'assistance sans la charité.

Infanticide légal.

Avant que la charité fut descendue du ciel, la pauvreté et le malheur étaient voués au mépris et à l'abandon ; le paganisme n'avait d'autre remède à la misère et à l'excès des naissances que l'esclavage ou la mort.

L'esclave pouvait être excédé de travail, mutilé, tué, comme une bête de somme; l'autorité paternelle était investie du droit de vendre et de tuer les enfants; le père pouvait les vendre jusqu'à trois fois; les lois de ROMULUS, des décemvirs, des douze tables, de SOLON, de LYCURGUE, condamnaient d'avance à périr tous les enfants nés difformes ou débiles; à Sparte, le magistrat ordonnait de les précipiter du Mont-Taygète dans le gouffre des apothètes. Les Egyptiens appliquaient l'infanticide comme mesure politique et gouvernementale, lorsqu'ils faisaient tuer tous les enfants mâles nouveaux nés des Israélites. Souvent ceux qui étaient chargés de tuer les enfants, les exposaient pour leur laisser une chance de salut; MOYSE, ROMULUS, CYRUS, etc., furent ainsi exposés. Le plus souvent, l'exposition livrait les enfants encore vivants à la voracité des bêtes féroces; quelquefois ils n'étaient arrachés à cette mort affreuse que pour être élevés au vice, ou au crime, par des misérables qui les mutilaient d'une manière pitoyable, ou grotesque, pour exploiter la pitié et la curiosité publique. A Thèbes, la loi prononçait la peine capitale contre l'exposition, mais les enfants des pauvres étaient vendus par les magistrats.

Dans l'antiquité, le peuple juif était le seul dont les lois commandaient de secourir les pauvres, les veuves et les orphelins; la coutume de l'hospitalité fut portée par les Hébreux dans diverses contrées.

Le fondateur de Rome, comprenant la nécessité d'un lien entre les familles puissantes et le peuple, permit aux plébéiens de se choisir un patron parmi les patriciens. Les patrons devaient protéger leurs clients dont le cortège nombreux était un signe de puissance. La protection accordée aux pauvres et le respect de ceux-ci pour leurs bienfaiteurs n'étaient fondés que sur la vanité des uns et la faiblesse des autres.

Les gouvernements ordonnaient quelquefois des distributions au peuple, les ambitieux faisaient des largesses au peuple et aux soldats, jamais l'humanité n'était le mobile des secours accordés ; chez les payens, il n'y avait aucun asile pour les pauvres vieillards ou infirmes, ni pour les enfants abandonnés.

Charité chrétienne.

Le christianisme réhabilita la dignité humaine méconnue dans le malheur ; il condamna l'avortement, l'infanticide et l'exposition ; il promulgua le grand commandement de l'amour du prochain, qui, en pénétrant dans les mœurs et dans les institutions, transforma la société.

A mesure que l'infanticide disparaissait, il était remplacé par les expositions. Pendant plusieurs siècles, on ne put préserver la vie des enfants exposés qu'en abandonnant leur liberté ; lorsqu'ils furent soustraits à l'esclavage, la charité fonda des établissements pour recueillir, nourrir et élever les enfants délaissés qu'aucun intérêt privé ne portait plus à sauver. Le plus ancien hôpital d'enfants abandonnés, en Occident, dont la date de fondation paraît certaine, fut ouvert à Milan par un prêtre nommé DATHÉUS, l'an 787.

Les premiers conciles et les capitulaires de CHARLEMAGNE réitéraient les recommandations en faveur des pauvres enfants abandonnés ; on y voit la preuve qu'il existait divers établissements fort anciens pour les recevoir.

Vers le Xe siècle, l'Institut de Ste-Marthe en Bourgogne, était voué au service des enfants abandonnés.

Dans le moyen âge, les fondations charitables se multiplièrent ; l'an 1000, considéré comme la fin du monde, vit un grand nombre de libéralités. Vers la fin du XIIe siècle, les générosités avaient cessé. Au milieu des troubles civils, les hospices d'enfants trouvés ne furent pas plus respectés que les autres institutions charitables, et toutes les fois

qu'on méconnaissait les principes chrétiens, les expositions sur la voie publique devenaient plus fréquentes.

En 1180, Guido fils de Guillaume, comte de Montpellier, consacra son patrimoine à la fondation de l'ordre du Saint-Esprit pour desservir les pauvres malades et les enfants exposés. Cet ordre fonda l'hôpital de Marseille, en 1188, celui de Paris, en 1362, ceux de Lyon, Bordeaux, d'Aix, de Toulon et d'autres villes; mais ces établissements n'eurent pas tous l'autorisation de recevoir les enfants trouvés. Les lettres patentes de Charles Dauphin, depuis Charles V, au nom du roi Jean, son père alors prisonnier en Angleterre (mars 1362), celles de Charles VII (août 1445), ne permettaient d'admettre à l'hôpital de Paris que les enfants nés d'un mariage légitime. L'hôpital fondé par François Ier l'an 1536 ne recevait que les orphelins pauvres nés de pères et de mères étrangers morts à l'Hôtel-Dieu.

Cependant on quêtait pour les enfants trouvés à la porte des églises et les hauts seigneurs justiciers devaient nourrir et élever ceux exposés sur leurs terres. Malgré ces ressources, on jetait chaque année trois ou quatre cents enfants dans les rues de Paris; la plupart mouraient de froid, ou de faim, lorsqu'ils n'étaient pas foulés aux pieds par les passants ou dévorés par les animaux. Quelques-uns n'étaient ramassés que pour servir à des industries criminelles ou à des opérations magiques.

Ce fut dans ces circonstances que Saint-Vincent de Paul fonda l'hospice des Enfants trouvés et l'ordre des Sœurs de Charité pour remplacer les mères qui abandonnaient leurs enfants. Les dames de la Cour, Louis XIII, Anne d'Autriche, Louis XIV, les seigneurs et les particuliers contribuèrent libéralement à la dotation de l'œuvre.

On a cité un règlement de l'hôpital de Lyon de 1552, des lettres patentes de fondation de l'hôpital de Bordeaux, de 1714, et l'arrêt du Conseil de 1670 relatif à l'hôpital de

Paris, qui prescrivaient de constater les expositions et les admissions par des procès-verbaux, afin de découvrir et de poursuivre, s'il y avait lieu, les auteurs des abandons.

Sans examiner si l'hôpital de Lyon avait organisé le service des Enfants abandonnés, au XVIe siècle, il suffit d'observer que, ni le règlement rapporté à l'année 1552, ni les procès-verbaux des expositions à Paris, ni les décisions et autres formalités des admissions à Paris, à Lyon et à Bordeaux ne fournissent [illegible] le moindre indice de la suppression ou de la surveillance de la boite, ou tour, qui était établi à la porte de l'église, encore moins des subventions aux filles mères. L'admission des enfants a toujours été constatée par des procès-verbaux ; aujourd'hui, comme autrefois, les circonstances de l'exposition pourraient motiver des poursuites criminelles. Le tour n'a jamais eu que le même objet *de charité pour conserver les enfants*, c'est-à-dire pour prévenir les infanticides *et pour empêcher l'exposition dans les rues et places publiques, ou dans les lieux solitaires.*

Il existe d'autres actes et réglements dont la haute antiquité ne peut être révoquée en doute, ce sont : les comptes, les tableaux d'expositions et les réglements de l'Hôtel-Dieu de Marseille où le service des Enfants trouvés remonte, sans interruption à 1188 et les actes conservés à 1293.

Le réglement de l'Hôtel-Dieu de Marseille paraît n'avoir été imprimé qu'en 1717, mais ses principales dispositions se retrouvent textuellement dans la série des registres depuis 1306 et dans un réglement en langue vulgaire du 15 juillet 1399. Les circonstances des expositions étaient constatées ; les enfants étaient déposés le plus souvent à la porte de l'église. En 1501, le registre, encore écrit en provençal, présente pour la première fois l'emploi des chiffres arabes ; en 1600, la comptabilité est changée et la langue française très imparfaite est substituée à la provençale.

Il n'y eut d'abord que des nourrices externes, ensuite des nourrices internes et des chèvres, etc. Plusieurs actes du XIVe siècle font foi que les enfants étaient rendus aux parents qui les réclamaient. Dans cette antique cité qui, la première en France, reçut le christianisme et qui manifesta sa piété par tant d'institutions de bienfaisance, le sort des Enfants trouvés ne subit pas les mêmes vicissitudes qu'à Paris et ailleurs. Depuis la fondation de Guido jusqu'en 1789, l'œuvre des Enfants trouvés n'y fut jamais interrompue. elle était parvenue à un haut degré de perfection au XVIIe siècle, ce fut là que l'ardente charité de Saint-Vincent de Paul, lorsqu'il vint à Marseille avec Pierre de Gondi, général des galères, observa et prit le modèle de l'institution qu'il fonda à Paris. Pendant une suite de plus de 600 ans, on ne trouve aucune trace des mesures qu'on voudrait justifier par l'exemple des temps anciens.

Assistance publique.

La révolution de 1789 renversa les institutions charitables, chassa les sœurs de charité, confisqua les riches dotations des hospices, fit périr ou ruina les bienfaiteurs et créa le système de l'assistance publique.

Les instincts audacieux de la Convention nationale de 1793 étaient plus clairvoyants que le génie des économes modernes; en voulant anéantir les anciens préjugés de vertu et de famille, elle ne prétendit pas diminuer les dépenses, elle ouvrit tous les hospices aux abandons et des maisons où la fille enceinte pourrait se retirer à telle époque de sa grossesse qu'elle voudrait.

Les lois des 10 septembre et 10 décembre 1790 avaient successivement mis la dépense des enfants trouvés à la charge des municipalités, des départements et de l'Etat; une somme de quatre millions fut portée aux budgets de

1791 et des années suivantes pour contribuer à ces dépenses.

La loi du 17 décembre 1796 ordonna que *les enfants abandonnés nouvellement nés* fussent *reçus gratuitement dans tous les hospices*; celle du 16 octobre 1802 mit de nouveau leur dépense à la charge des départements. Ces mesures furent l'origine des embarras, de l'insuffisance des ressources, de la stérilité des sacrifices, des inconvénients et des abus que la distribution des secours ne manque jamais de produire en dehors des méthodes et des inspirations de la charité.

Charité publique.

Le décret du 19 janvier 1811, inspiré par des idées de moralité sociale, d'ordre public et d'organisation administrative qui animaient le grand législateur de cette époque, rétablit les tours directs, fit cesser le scandale des secours aux filles mères, réduisit le nombre des hospices dépositaires à un par arrondissement, accorda *quatre millions pour contribuer au payement des mois de nourrice et des pensions des enfants trouvés et des enfants abandonnés* (art. 12); il indiqua leur placement chez des nourrices, des artisans et des cultivateurs (art. 7 et 9); il organisa l'ensemble du service.

La promulgation de l'alliance de l'assistance et de la charité fut une répudiation solennelle de l'assistance publique essayée depuis 20 années. Le retour aux traditions des siècles chrétiens, semblait avoir fixé définitivement le caractère de l'assistance, mais l'inexécution de la loi et les applications contradictoires ont suscité des difficultés et créé des embarras, qui sont maintenant les plus grande obstacles à la régularisation légale du service des enfants trouvés.

Atteintes au décret de 1811.

La première atteinte au décret de 1811, fut portée par les lois des finances de 1817 et des années suivantes, qui supprimèrent la subvention annuelle de quatre millions sur les fonds de l'Etat, représentant alors plus de la moitié de la dépense totale.

La progression ascendante du nombre des enfants *restants* à la charge de la société s'éleva de 100,000 à 130,000 (de 1819 à 1833); l'insuffisance des ressources firent rechercher tous les moyens de réduire les dépenses; on crut y parvenir en provoquant les retraits des enfants par leur déplacement ou échange d'un lieu à un autre; en rendant les abandons plus difficiles par la suppression d'un grand nombre d'hospices dépositaires et par la fermeture ou la surveillance de la plupart des tours; en offrant une pension mensuelle aux filles mères qui consentiraient à garder leurs enfants; en apportant plus de rigueur dans le grand nombre des admissions à bureau ouvert.

Déplacement des enfants.

Une circulaire ministérielle du 21 juillet 1827 ordonna le déplacement des enfants; 47 conseils généraux approuvèrent la mesure; 25 s'abstinrent; 14 la blâmèrent ouvertement sans qu'on tint compte de leurs observations. L'essai de ce cruel expédient commença en 1828, il ne fut appliqué avec étendue que de 1833 à 1838. Le déplacement fut exécuté dans 60 départements sur 32,608 enfants. (Watteville 1849, pag. 23). Son premier effet fut d'augmenter la proportion de la mortalité. Les retraits des années 1833, 34, 35, 36 et 37 s'élevèrent ensemble à 43,442, soit en moyenne à 8,688 par an. La moyenne des retraits annuels de 1825 à 1829 avait été de 1,996, le déplacement des

enfants avait donc presque doublé les retraits. L'économie réalisée fut évaluée à un million; mais, on ne tarda pas à reconnaitre que la spéculation n'avait exploité que la commisération de pauvres familles nourricières; que les filles mères n'avaient pas retiré leurs enfants; qu'en brisant les maternités adoptives on n'avait pas rendu les véritables mères; que la plupart des enfants retirés étaient rapportés à l'hospice après l'exécution de la mesure; que l'échange n'avait fait qu'avancer de peu de temps les retraits; que la mesure répétée perdait son prestige; que les enfants déplacés étaient bientôt oubliés de leurs bienfaiteurs. Les retraits descendirent à 2,974 en 1839, et leur moyenne n'a plus dépassé le chiffre de 3,653, inférieur de 1,343 à la moyenne antérieure à 1830. Un conseil général appela la mesure *immorale et illusoire*, l'opinion publique la réprouva, l'administration cessa de l'appliquer sans y renoncer.

Suppression des hospices, fermeture et surveillance des tours.

Avant le décret de 1811, tous les hospices étaient tenus de recevoir les enfants abandonnés; ce décret restreignit le nombre des hospices dépositaires à *un au plus* par arrondissement, et prescrivit que *dans chaque hospice destiné à recevoir les enfants trouvés, il y eut un tour*. (Art. 3 et 4.)

Les expressions *un au plus* n'avaient évidemment pour objet que de limiter le nombre des hospices dépositaires relativement à tous ceux ayant d'autres destinations; on voulut y trouver la faculté de réduire le nombre des hospices et des tours, autant qu'on le jugerait à propos et même de les supprimer tous. Quelques suppressions eurent lieu dès 1826, elles ont été exécutées en grand depuis 1833.

Le nombre des hospices dépositaires était, en 1826, de

273, dont 250 avec tour et 23 sans tour ; à la fin de 1847 on avait supprimé 132 hospices et 185 tours, il ne restait que 141 hospices dépositaires et 65 tours (WATTEVILLE 1849, pag. 14, 15, 101.)

En 1853, le nombre des hospices était réduit à 100 et celui des tours à 54 (WATTEVILLE 1856, pag. 14, 47). Quarante-quatre départements ne recevaient les enfants qu'à bureau ouvert; 30 départements avaient 36 tours surveillés, ce qui équivaut à suppression moins la sincérité ; 12 départements seulement conservaient 18 tours libres. Depuis cette époque d'autres tours ont été supprimés ou soumis à la surveillance.

Secours aux filles mères.

Les secours dans 66 départements de 1840 à 1855, à 86,629 filles mères, n'ont réalisé aucune économie. Avant 1840, les abandons annuels étaient descendus à 27,000 environ, la moyenne est restée à ce chiffre. La dépense a été déplacée sans diminuer. Le département de l'Isère qui accorde des secours aux filles mères depuis 1826, est un de ceux dans lesquels il y a le plus d'abandons, et par contre le moins d'infanticides (WATTEVILLE 1856, pag. 23.)

Sévérité dans les admissions libres.

La sévérité dans les admissions d'enfants dont les parents sont connus, l'interrogatoire des déposants d'enfants trouvés, les enquêtes, l'intimidation ont été les corollaires des mesures contre les hospices et contre les tours. Les rigueurs exagérées sont regrettables aux points de vue de l'humanité et de la charité. Toutefois, l'appréciation des circonstances qui déterminent l'admission ou le refus des enfants portés aux bureaux des hospices, appartient nécessairement aux

administrations hospitalières qui peuvent méconnaître l'esprit de la loi sans la violer ouvertement et sans répudier les institutions catholiques.

Les mesures restrictives des abandons n'ont pas cessé d'être l'objet des protestations les plus vives au nom de l'humanité et de la morale; cela n'a pas empêché d'en étendre de plus en plus l'application.

On espère parvenir à l'uniformité par la suppression de tous les tours et par la généralisation de la paye aux filles mères, avec ou sans le concours des conseils généraux, par voie de persuasion ou d'autorité, en dehors de la loi et sans tenir compte de l'opinion publique; on reconnaîtra tôt ou tard qu'on s'est engagé dans une fausse voie et qu'il faut revenir au point de départ, qui est l'exécution du décret de 1811.

Tentatives législatives.

En 1849, une commission administrative proposait la fermeture des tours; en 1850, la commission de l'assistance publique de l'assemblée législative demandait l'ouverture *d'un tour, au moins*, par département; en 1851, le conseil d'Etat soumettait à l'approbation du ministre l'avis obligatoire des conseils généraux pour le rétablissement des tours; le projet de loi, présenté en 1853, donnait au ministre la faculté d'établir ou de supprimer les tours, *après avis du conseil général*, sans être tenu de s'y conformer. En 1856, deux membres éminents du Sénat proposèrent *l'obligation du tour avec le secret, l'interdiction du déplacement des enfants et de la paye aux filles mères*. Cette proposition répondait à l'opinion publique.

Le Sénat ne crut pas opportun de se prononcer sur les questions qui divisent les esprits, il se contenta de signaler les améliorations également compatibles avec l'un et l'autre système.

§. 2. *Objet et principe de la loi.*

L'objet de la loi concernant les enfants sans famille et sans ressources est de sauver ces malheureux enfants et de leur procurer les moyens de vivre par le travail.

Les divergences inconciliables ne portent que sur les modes d'admission des enfants et de distribution des secours; elles se résument dans le maintien du principe et des applications de la *charité publique* par le décret de 1811, ou dans la consécration du système et des procédés de *l'assistance publique* substitués dans la pratique à l'exécution de la loi. En d'autres termes, il faut conserver l'institution du tour et refuser les secours aux filles mères, ou supprimer tous les tours et fonder légalement des pensions pour les filles mères.

Il est essentiel de remarquer l'opposition radicale et l'incompatibilité absolue qui existe entre la *charité publique* et *l'assistance publique*, afin qu'il ne soit plus possible de se méprendre sur la portée des propositions qui ne tendent qu'à l'abrogation du décret de 1811, tout en prétendant développer ses dispositions.

La sagesse du décret de 1811 n'a pas cessé d'être proclamée unanimement, et l'assistance publique a toujours été présentée comme le complément de cette loi, dont cependant elle ne laisserait subsister ni la base charitable, ni les applications catholiques; toutes les fois qu'on a voulu justifier les mesures les plus opposées à ses prescriptions, on a protesté qu'en *changeant la lettre de la loi on ne cessait pas d'être fidèle à son esprit*. (Exposé des motifs du projet de loi de 1853, page 4).

En exposant les motifs du projet de loi de 1853, on disait : *le projet innove, bien moins qu'il ne développe les principes déjà posés par le décret de 1811 ;* or, le principe

du décret est proclamé par le mot charité inscrit dans son premier article, son application se trouve, principalement, dans l'institution obligatoire du tour et dans la cessation des secours aux filles mères, tandis que le projet mettait *l'assistance publique* à la place de la *charité publique,* consacrait la suppression des tours et rétablissait les secours aux filles mères.

Le rapport de la commission du Corps législatif et l'exposé des motifs gardaient le silence sur la substitution du mot assistance à celui de charité; le texte proposé ne prononçait pas directement la suppression des tours, mais il autorisait le ministre à la prononcer; il n'instituait pas des secours pour les filles mères, mais il comprenait ces sortes de subventions dans l'énonciation de *moyen à prendre pour prévenir les abandons soit par l'allocation de secours, soit de toute autre manière.*

On se bornait à réclamer LA FACULTÉ *soit de supprimer, soit de rétablir les tours* et *de prendre les mesures les meilleures tant pour prévenir l'abandon des enfants que pour régler le mode de leur admission.* (Exposé des motifs), on répétait que *les convictions opposées pouvaient avoir également confiance, qu'une expérience ultérieure et complète prononcerait.* (Rapport de la commission, page 26.)

En réalité la faculté réclamée *n'avait pas d'autre objet que de régulariser et de consacrer ce qui s'est établi illégalement depuis 25 ans..... de permettre au gouvernement de continuer sans obstacle d'introduire dans le régime des enfants abandonnés les changements dont* on déclarait que *l'utilité ne saurait être méconnue* (Exposé, pages 12, 15.)

Ces changements n'étaient autre que la suppression définitive des tours déjà fermés, ou restant encore et le rétablissement légal de la paye aux filles mères. Il n'est pas permis de s'y méprendre lorsqu'on se rappelle que sous

l'empire de la loi qui instituait formellement les tours et qui n'accordait aucun secours aux filles mères, on a supprimé ou soumis à la surveillance la plupart des tours et généralisé l'application des secours aux filles mères.

Bien loin que les mesures contre les tours et celles en faveur des filles mères aient été établies d'un commun accord entre les conseils généraux et le gouvernement (Id. pag. 15), la fermeture des tours a été exécutée dans plusieurs départements, nonobstant le blâme des conseils généraux, et les secours aux filles mères n'ont été approuvés que par un très petit nombre des départements dans lesquels ils ont été accordés (WATTEVILLE 1849, pag. 18, 21. — 1856, pag. 23, 24.)

Voilà comment on proscrivait la charité sans le dire; on déclarait vouloir développer les principes qu'on répudiait; on consacrait la suppression des tours en donnant l'espoir de leur rétablissement; on rétablissait les subventions aux filles mères sans en parler, on introduisait dans la loi, sous la forme des dispositions générales et facultatives, les mesures les plus importantes qu'il eut été impossible de formuler textuellement sans alarmer la conscience publique dont le jugement est infaillible, souverain et sans appel.

Les mesures contre les tours, et la paye aux filles mères ont rencontré dans les mœurs une réprobation invincible; l'influence administrative, les intérêts locaux, l'habitude de les voir appliquer n'ont pu les rendre moins impopulaires; le bon sens public les repousse; la religion catholique ne les approuvera jamais. Une loi dont les principes, la signification et les applications ne pourraient être avoués serait pire que l'arbitraire, car mieux vaut encore souffrir les abus que de les sanctionner; le principe de la charité est incompatible avec le système de l'assistance publique; que l'assistance publique combatte franchement la charité et qu'elle énonce clairement ses procédés d'assistance.

§. 3, *Examen des accusations contre les tours.*

L'exposé des motifs du projet de loi présenté en 1853 et le rapport de la commission du corps législatif chargée de l'examiner offrent un résumé complet des accusations contre les applications de la charité publique et des prétendus avantages des procédés de l'*assistance publique*. Ces documents officiels sont les plus importants et les plus étudiés de tous ceux publiés sur le même sujet; la discussion des allégations qu'ils reproduisent embrassera toutes les difficultés à résoudre.

L'exposé des motifs cité attribuait l'augmentation du nombre des enfants secourus *aux facilités que l'institution du tour offrait à des abandons de toute nature* (page 6.) Il ajoutait qu'*avec l'accroissement du nombre des enfants, une mortalité effrayante sévissait parmi eux* (pag. 7); il présentait *la repression de l'abus des abandons et l'amélioration de la position de ceux qu'adoptait la charité comme résultant du système qui a consisté à diminuer le nombre des hospices dépositaires d'enfants abandonnés, à fermer ou à faire surveiller le plus grand nombre de tours, à prévenir l'abandon des enfants* (pag. 7 et 8); enfin, il niait *la relation de cause à effet entre la suppression des tours et la progression ascendante des infanticides*, en se fondant sur l'opinion émise par M. de GASPARIN, en 1837, et principalement sur un rapport spécial demandé, en 1845, par le ministre de l'Intérieur, à M. REMACLE dont les opinions connues, exposées avec un talent remarquable avaient le plus contribué à propager les préventions contre les tours. Cependant, les conclusions de ce rapport reposent sur des bases erronées et sur des calculs statistiques incomplets; on le reconnaîtra facilement en recherchant les véritables causes des abandons et de l'augmentation du

nombre des enfants restant à la charge de la société; en distinguant les abandons par la voie du tour, de ceux effectués de toute autre manière; en observant la proportion de la mortalité avant et pendant l'augmentation du nombre des enfants; en considérant les conséquences des mesures restrictives des abandons, particulièrement de l'allocation des secours aux filles mères; en comparant la progression des infanticides, des autres crimes contre les personnes, de la population et des abandons.

Causes des abandons.

Les causes principales et permanentes des abandons, sont : la misère, la honte, le vice.

Avant d'admettre que les hospices et les tours encouragent l'imprévoyance, les mauvaises mœurs et dispensent des devoirs de la maternité, il faut supposer que la fille abusée ait pensé au tour dans le moment où elle succombait; une immoralité aussi froidement calculée ne se trouverait que chez des femmes profondément corrompues; et, celle-là ne se préoccuperait guère des facilités ou des difficultés de l'abandon, du secret ou de la publicité.

Les difficultés des abandons n'aggravent que la position de la fille dont la faiblesse, la honte et le repentir méritent la pitié sociale et la miséricorde chrétienne; elles ne modifient jamais les positions désespérées qui ne laissent que l'impudeur ou l'infanticide lorsque le secret devient impossible.

Après les guerres du premier empire, la rentrée dans leurs foyers d'un grand nombre de soldats célibataires, le rapatriement de beaucoup de français, le grand concours d'étrangers, la diminution des mariages précoces, contribuèrent, à la fois, à l'accroissement de la population générale, des naissances naturelles et des abandons. La

disette de 1816 et 1817, la révolution, la guerre civile, le choléra, de 1830 à 1833, apportèrent, avec un surcroit de misère, une augmentation exceptionnelle d'abandons.

Aucune des causes principales ou secondaires, permanentes ou accidentelles des abandons ne saurait être engendrée, favorisée, ou développée par les prétendues facilités des hospices et des tours.

Causes de l'augmentation du nombre des enfants restant à la charge de la société.

L'augmentation ou la diminution du nombre des enfants restant à la charge de la société est dans la différence entre les admissions et les radiations annuelles; mais il ne s'en suit nullement que l'excès des admissions provienne d'une progression correspondante d'abandons, ni que l'excès des radiations soit la conséquence de la diminution des admissions; car la diminution des radiations peut laisser un excès d'admissions, lors même que les abandons ont diminué, comme l'augmentation des radiations peut présenter un excès sur les admissions, quoique les abandons aient aussi augmenté dans une proportion moindre. La comparaison des chiffres annuels des admissions, des radiations et des existences moyennes, montre que la progression, ascendante ou descendante, des existences moyennes se produit, presque toujours, en sens inverse de celle des abandons.

La cause principale de l'élévation ou de l'abaissement du chiffre des enfants restant, se trouve bien plus dans la variation des radiations qui portent sur le nombre total des enfants, que dans celles des abandons ne formant que le cinquième des existences et des admissions réunies. La misère multiplie les abandons et ralentit les retraits, la prospérité fournit moins d'abandons et détermine plus de retraits; de sorte que, dans ces deux cas, le mouvement des

existences moyennes est produit par une progression opposée des admissions et des radiations.

Au lieu d'attribuer l'augmentation du nombre des enfants aux facilités offertes par les tours, il aurait fallu distinguer l'augmentation provenant de l'infériorité des radiations,de celle produite par la progression des abandons et, parmi les abandons, compter le nombre de ceux effectués par la voie du tour. En procédant ainsi, on aurait reconnu que les facilités des tours n'ont jamais contribué dans une proportion considérable aux abandons et que leur influence n'a pas pu devenir sensible dans l'augmentation du nombre des enfants restant.

La progression ascendante qui a donné lieu aux accusations contre les hospices et contre les tours, s'est produite de **1819** à **1833**, elle n'a été notable que de **1830** à **1833**, époque exceptionnellement calamiteuse par suite d'une révolution, de la guerre civile et du choléra.

Ce n'est qu'à partir de **1819** *qu'on a établi régulièrement et officiellement, chaque année, le nombre exact des enfants trouvés ; encore existe t-il des lacunes dans ces renseignements pour les années* **1834, 1835, 1836, 1837,** (WATTEVILLE **1849**, pag. 5), lacunes d'autant plus regrettables qu'elles ne permettent pas de connaître toutes les conséquences des mesures restrictives des abandons généralisées précisément pendant les quatre années **1834** à **1837**.

Voici le mouvement des enfants admis et de ceux restant de **1820** *à* **1834**.

Année 1819 prise pour terme de comparaisons.	ADMISSIONS 32,471.			RESTANTS 101,158.	
	nombres	Augmentations.	Diminutions.	Nombres	Augmentations.
De 1820 à 1824..	162,342	»	13	560,983	55,193
1825 à 1829..	164,493	2,135	»	583,438	77,648
1830 à 1834..	170,180	7,825	»	632,052	126,262
Totaux.....	497,015	9,960	—13	1,776,473	259,103
		= 9,947			
[illegible]ne annuelle	33,134	663.13	»	118,431.53	17,273.53

De 1820 à 1824, les abandons, à peu près stationnaires, offraient une légère diminution de 13; mais, les restants avaient augmenté de 55,193.

De 1825 à 1829, l'augmentation des abandons n'était que de 2,135, celle des restants s'élevait à 77,648.

De 1830 à 1834 l'augmentation des abandons était de 7,825, celle des restants de 126,262.

Ainsi, durant les 15 années de la période ascendante, l'augmentation des abandons n'était que de 9,947, représentant à peine 1/26e de l'augmentation de 259,103 restant.

Depuis 1834, il n'y a pas eu plus de rapport entre la diminution des abandons et celle des restants; d'ailleurs, cette diminution n'est plus la manifestation naturelle des faits sociaux.

La diminution des décès fut une des causes principales de l'augmentation des restants:

En 1819 sur 97,855 existences } total 130,326
Et 32,471 admissions }

On comptait. . . . 20,157 décès = 15,466 p. 0/0

Pendant les 15 années suivantes le nombre total des existences fut de. 1,776,473

Celui des admissions de. 497,015

Total. 2,273,488

Si la mortalité avait continué dans la proportion de 15,46 pour cent.

Il y aurait eu. . . . . 351,617 décès.

Tandis qu'il n'y en eut que 294,831 = 13,08 p. 0/0

Laissant un surplus d'existences de. . . . . . 056,786 enfants.

On a donc avancé une contre vérité en disant què *la situation matérielle des enfants empirait avec l'accroissement de leur nombre et qu'une mortalité effrayante sévissait parmi eux.* (Exposé des motifs 1853.)

L'augmentation des restant se décomposait ainsi :

Augmentation des abandons	9,950 =	3,84 sur 100
Diminution des décès	56,786 =	21,92 »
Infériorité des radiations par les sorties à l'âge de 12 ans, les retraits et autres causes indépendantes du chiffre des abandons.	192,367 =	74,24 »
	259,103	100

Le déplacement des enfants d'un lieu à un autre, ordonné en 1827, prouve qu'on avait compris que le nombre des enfants provenait de leur conservation et non des abandons.

Mode d'admission des diverses catégories d'enfants admis aux secours.

Les enfants admis aux secours sont classés par catégories qui indiquent leur origine et le mode de leur admission :

1° *enfants trouvés qui, nés de pères et de mères inconnus, ont été trouvés exposés dans un lieu quelconque, ou portés dans les hospices* (Décret de 1811, art. 2.)

2° *enfants abandonnés qui, nés de pères ou de mères connus, en sont délaissés sans qu'on puisse* recourir à eux (Id. art. 5.)

3° *orphelins pauvres n'ayant ni père, ni mère, ni moyen d'existence* (Id. art. 6.)

4° enfants nés dans les hospices, dont les mères sont reconnues dans l'impossibilité de s'en charger, ou disparaissent (Décret du 19 brumaire an II; — Circul. des 27 mars 1810 — 15 juillet 1811. — Inst. du 8 fév. 1823.)

5° enfants restant sans ressources, pendant que leurs parents sont détenus dans une prison, ou traités dans un hospice ;

6° . enfants secourus dans leurs familles.

Les enfants abandonnés, les orphelins, ceux provenant des hospices, ceux admis en dépôt durant la maladie ou la détention de leurs parents, ont été assimilés aux enfants trouvés pour le régime et pour les dépenses (Avis du Conseil d'Etat du 20 juillet 1842. — Circul. du 12 juin 1843. — Décret du 19 brumaire an 11. — Circul. du 27 mars 1810. — 5 juillet 1811. — Inst. du 8 février 1823.) Mais le mode de leur admission est resté distinct de celui des *enfants trouvés*; ces derniers sont les seuls qui puissent être déposés au tour et la plupart *sont exposés dans un lieu quelconque, ou portés aux bureaux des hospices.*

Les statistiques ont confondu tous les enfants secourus sous la dénomination d'enfants trouvés. Les documents sont recueillis, depuis quelques années, avec la distinction des enfants trouvés, abandonnés, orphelins et secourus dans leurs familles; il est probable que ceux provenant des maisons d'accouchement, ou admis en dépôt, sont encore comptés avec les enfants trouvés.

Dans le mouvement général des enfants secourus, pendant l'exercice de 1854, les admissions d'enfants trouvés ne s'élèvent qu'au tiers environ de toutes les admissions, quoique les enfants provenant des hospices et ceux issus de parents traités dans un hospice ou détenus dans une prison paraissent être confondus comme par le passé avec les enfants trouvés.

La proportion d'un tiers d'enfants trouvés parmi tous les enfants abandonnés est la plus élevée qu'il soit possible d'admettre; quelques-uns sont déposés dans le tour, mais la plupart sont trouvés sur la voie publique, ou dans les lieux solitaires; envoyés par les commissaires de police, ou portés aux hospices par les sages-femmes, les chirurgiens et autres personnes.

Abandons par la voie du tour.

On ignore le nombre des abandons par la voie du tour excepté à Paris où, depuis l'ouverture du tour en 1828, jusqu'en 1836, les dépôts annuels au tour ne dépassèrent jamais le maximum de 293 et dont la moyenne fut de 220 sur plus de cinq mille admissions. La somme des abandons, durant ces huit années, s'éleva à 43,634 dont 1762 seulement, c'est-à-dire 4 sur 100, eurent lieu par la voie du tour.

En 1837, le tour de Paris, quoi qu'il reçut si peu de dépôts, fut entouré d'une surveillance sévère. Dès les premiers mois de cette mesure, on trouva 60 enfants morts sur la voie publique (Conseil général de la Seine, session de 1845, séance du 17 novembre.) La surveillance cessa. La sévérité opposée aux admissions libres rendit les abandons par le tour trois ou quatre fois plus nombreux, sans qu'ils atteignissent jamais le cinquième de ceux formant la catégorie des enfants trouvés. Depuis 1852, la surveillance du tour a été rétablie et les dépôts sont redescendus à 3 et 4 sur 100.

En supposant que la proportion des expositions au tour ait été la même dans tous les départements de la France, de 1819 à 1834, que celle observée à Paris de 1828 à 1836, les tours auraient reçu, pendant les 15 années de la plus grande augmentation des abandons, 19,880 enfants sur 497,015 admissions soit en moyenne, par an, 1,325 et par département 15,4.... Qu'on suppose, dans la France entière, le double ou le triple d'expositions au tour, on n'arrivera qu'à 8 ou 12 pour 0/0 de la totalité des abandons n'ayant fourni, ensemble, que 1/26 de l'augmentation des existences moyennes. Ce qui ne représenterait que le rapport véritablement imperceptible de 1, 2, ou 3 dix millièmes dans l'accroissement du nombre des enfants.

Au reste, sauf de rares exceptions, les enfants reservés au tour sont ceux dont la naissance ne peut être avouée; si le tour n'existe pas, ils sont exposés sur la voie publique ou dans les lieux solitaires et souvent ils périssent. L'économie fondée sur la suppression ou la surveillance des tours est illusoire et déplorable,

Mortalité des enfants abandonnés.

On a vu que la diminution de la mortalité des enfants secourus était une cause principale de la conservation d'un plus grand nombre. Toutefois, dans tous les pays, la mortalité des enfants naturels a toujours été beaucoup plus considérable que celle des enfants légitimes ; c'est une suite naturelle des vices, des maladies, du désordre des parents naturels. La naissance d'un enfant illégitime est un malheur ; il y a lieu de croire que les décès sont moins nombreux dans les hospices que chez les parents négligents et abrutis ; l'enfant déposé au tour reçoit immédiatement les mêmes soins que celui présenté au bureau de l'hospice.

La mortalité des enfants des hospices varie d'un département à l'autre, sans qu'il soit possible d'en préciser les causes ou de vérifier l'exactitude des proportions qui paraissent, quelquefois, inadmissibles.

La comparaison des décès des enfants de l'hospice de Paris (1) et de ceux de la population de la même ville, donne les résultats suivants :

Dans la 1re année 37,177 décès sur 100 enfants de l'hospice ; 33,164 décès sur 100 enfants de la population générale.

(1) Les décès des enfants de l'hospice de Paris sont ceux de l'année 1852; ceux de la population générale, de 1851. L'auteur du mémoire n'a pu connaître les décès des deux catégories pendant la même année.

De 1 à 5 ans	8,58 sur 100 enf. de l'hosp.		5,53	Sur 100 enf. de la popul. générale
— 5 à 10	1,32	id.	1,43	
—10 à 12	0,59	id.	0,59	
0, à 12	9,60 soit 1 décès sur 10,45;		5,60 soit 1 s. 17,85.	

On répète souvent que la moitié des enfants meurent dans l'année de leur abandon, parce qu'on ne compare les décès qu'aux admissions formant à peine le cinquième des existences et admissions réunies qui concourent ensemble aux décès; c'est comme si l'on disait qu'en 1849, le nombre des naissances générales ayant été de 985,848 et celui des décès de 973,471, il est mort 98 enfants sur 100 ; d'autrefois, on ne considère comme ayant survécu que le nombre des existences moyennes, sans tenir compte des radiations par sortie, cessation des secours, retraits, adoptions, légitimations, reconnaissances, évasions. Or, la progression exacte des décédés aux survivants, est dans le rapport des décès à tous les enfants qui existent et qui ont existé.

S. 4. *Conséquences des mesures restrictives des abandons.*

Conséquences morales.

Toutes les mesures restrictives des abandons ont eu pour cause l'insuffisance des ressources et pour objet l'économie; toutes les réclamations contre ces mesures ont été faites au nom de l'humanité et de la morale.

On discute depuis trente ans si la suppression et la surveillance des tours provoquent les infanticides, tandis que les chiffres inexorables des statistiques judiciaires prouvent que ces crimes diminuaient avant les mesures contre les tours, et qu'ils ont augmenté parallellement à l'application de ces mesures.

Les *secours aux filles mères* furent inventés dans les jours les plus néfastes pour abolir les préjugés de vertu et

de famille, ils offrent le double scandale d'une subvention qui a pour titre le vice et pour condition l'impudeur.

Les mots *secours aux filles mères* qui exprimaient la nature de la subvention, ont été remplacés par la dénomination générale de *secours aux familles indigentes ;* on peut ainsi tromper les susceptibilités des populations qui, en France, sont presque entièrement catholiques (1), sans diminuer l'atteinte aux mœurs et à la constitution de la famille.

L'indigence des familles ne suffit pas pour classer leurs enfants dans l'une des catégories admises aux secours, car les enfants des indigents ne sont ni de père et de mère inconnus, ni de parents auxquels on ne puisse recourir, ni orphelins. L'assistance des familles indigentes, mères et enfants, est dans les attributions des bureaux de bienfaisance dont les secours motivés, non sur l'inconduite des mères, mais sur leur misère, n'est plus un outrage aux mœurs, un défi à la constitution religieuse et civile de la famille légitime, une subvention au vice, une prime à l'impudeur, une provocation à la spéculation de l'abandon.

La fille mère qui consent à nourrir son enfant, moyennant une pension mensuelle, n'agit pas sous l'inspiration d'un repentir courageux qui se soumet au mépris public pour accomplir un grand devoir. On paye le vice qui ne rougit plus, on élève l'union bestiale au rang du mariage et la fille débauchée à la dignité de mère ; on fait plus en lui accordant les secours refusés aux mères légitimes.

(1)

Catholiques	34,931,032	= 35,679,364
Réformés.	480,507	
Confession d'Augsbourg.	267,825	
Juifs	73,975	= 103,806
Autres. :	26,348	
Non constatés	3,483	
Total de la population (recensement de 1851)		35,783,170

La statistique de la justice criminelle constate tous les ans que le cinquième des femmes traduites aux assises ont eu des enfants naturels ou qu'elles ont vécu en concubinage. Voilà les mères qu'on subventionne pour donner à leurs enfants les leçons du vice et des crimes ; aussi, les filles de ces mères forment le cinquième du personnel des maisons de prostitution. L'abandon des parents vicieux est un bien pour les enfants et pour la société.

S'il est incontestable que la joie, la tristesse, le rire, les larmes, le courage, la peur, l'enthousiasme et toutes les sensations se communiquent par une sorte d'influence magnétique, si même l'exemple de l'austère vertu porte à la vertu, qui oserait nier que le vice toujours si séduisant ne soit plus contagieux ?

Résultats financiers.

Pour apprécier les résultats financiers des mesures restrictives du nombre des enfants secourus, il suffit de rappeler :

1° que, de 1820 à 1834, tous les abandons réunis n'ont contribué à l'augmentation des existences moyennes que dans la faible proportion de 1/26° ;

2° que les enfants trouvés ne forment que le tiers des admissions annuelles ;

3° que les abandons par le tour ne s'élèvent jamais au 5me des enfants trouvés.

L'augmentation des existences moyennes ne pouvait donc être attribuée à celle des abandons, bien moins encore aux facilités offertes par les tours. Les accusations contre les tours n'avaient aucun fondement ; les suppressions et la surveillance de la plupart des tours n'ont pu procurer qu'une économie insignifiante.

Les secours aux filles mères ont déplacé la dépense sans la diminuer.

—

L'économie momentanée réalisée par le déplacement des enfants s'est trouvée réduite soit par le nouvel abandon des enfants retirés, soit par la diminution notable des retraits pendant les années suivantes.

La réduction des abandons et des dépenses n'a été obtenue que par les difficultés opposées au grand nombre d'admissions librement débattues.

Ce n'est qu'en assurant les moyens de pourvoir à toutes les éventualités qu'on parviendra à faire prévaloir les grands intérêts généraux de l'humanité, de l'ordre, de la morale, sur les calculs des économies locales.

§. 5. *Progression des infanticides, des autres crimes contre les personnes, de la population, des abandons et des morts-nés.*

Après avoir accusé les hospices et les tours de faciliter les abandons, il semble contradictoire de soutenir qu'ils provoquent les infanticides; la simple raison dit assez que sans admettre le danger de favoriser les abandons, le refuge de l'hospice et la discrétion du tour rendent l'infanticide inutile.

Ce n'est pas le tour qui invite à dissimuler la grossesse, c'est la crainte du déshonneur; toute femme qui conserve quelque pudeur dissimule instinctivement la grossesse qui atteste son inconduite et cache, autant quelle le peut, son accouchement. Tout ce qui garantit le secret encourage la mère à conserver le fruit de ses entrailles, avec la pensée de veiller mystérieusement sur son enfant et de le réclamer plus tard.

Lorsque M. de Gasparin niait la relation des infanticides et des mesures contre les tours, l'application en grand de ces mesures, depuis quatre années seulement, avait déjà élevé le chiffre des infanticides de 37,81 pour cent,

comparativement au nombre des mêmes crimes commis en 1832 ; à la même époque, dès les premiers mois de la surveillance du tour de Paris, on trouvait 60 enfants morts sur la voie publique. Ces faits ont dû se produire dans tous les lieux où les tours ont été supprimés ou soumis à la surveillance, mais ils ne figurent pas dans les statistiques des infanticides.

Pour réfuter le rapport spécial de 1845 cité comme autorité dans l'exposé des motifs du projet de loi de 1853, il est utile de rappeler textuellement les bases, les calculs et les conclusions de ce rapport.

Il résulte des statistiques criminelles, dit M. Remacle, *que, de même que les autres crimes, contre les personnes, les infanticides ont suivi depuis* 20 *ans* (*de* 1825 *à* 1845), *une progression ascendante plus forte que celle de la population. Cette dernière progression est de* 7 *à* 8 *p.* 100, *tandis que l'autre est de* 20 *à* 24 *p.* 100.

La question n'est donc pas de savoir si le nombre des infanticides a augmenté, ce qui n'est pas douteux, mais si les départements dans lesquels les tours d'exposition ont été supprimés, y ont seuls contribué dans une plus forte proportion que les autres.

Dans les départements où les tours ont été supprimés, de 1825 *à* 1845, *on trouve, pour les infanticides, une augmentation moyenne annuelle de* 0,42 ; *dans les départements dans lesquels aucune institution nouvelle de tour n'a eu lieu, on trouve une augmentation moyenne annuelle de* 0,44 ; *dans les départements où il n'a pas existé de tour durant la période de* 20 *ans, on trouve une augmentation moyenne annuelle de* 0,23 ; *enfin, dans les départements qui n'ayant pas de tour en ont établi, ou qui, en possédant déjà, en ont ouvert de nouveaux, en comparant les infanticides commis après le nouvel établissement avec ceux qui s'étaient commis auparavant, on obtient une*

augmentation moyenne annuelle de 0,61*; c'est-à-dire que là où on aurait dû naturellement rencontrer une diminution, s'il était vrai que les tours d'exposition prévinsent les infanticides, on trouve la plus forte augmentation qui existe dans les quatre catégories, en sorte qu'on pourrait presque dire que le nombre des infanticides est en raison directe du nombre et du maintien des tours, au lieu de s'accroître, comme on l'avait craint à mesure que le nombre de ces derniers diminue et par le fait même de leur suppression.*

Voilà la pièce la plus importante du procès, voici la réponse :

Jamais les infanticides n'ont suivi la même progression que celle des autres crimes contre les personnes ; chaque sorte de crime offre une progression plus ou moins distincte, sous l'influence des circonstances qui lui sont propres; la progression des infanticides était descendante avant les mesures contre les tours, elle n'a pas cessé d'être ascendante depuis l'application continue de ces mesures et, toujours, sa progression, descendante ou ascendante, a été différente de celle de la plupart des crimes contre les personnes.

La première année de la publication des statistiques de la justice criminelle, en 1826, on comptait 117 infanticides et 1315 autres crimes contre les personnes.

De 1826 à 1833, les moyennes annuelles étaient de 94,50 infanticides et 1303 autres crimes contre les personnes.

De 1834 à 1815, les moyennes annuelles étaient de 134,16 infanticides et 1513,09 autres crimes.

De 1834 à 1854, les moyennes annuelles étaient de 148,23 infanticides et 1589,16 autres crimes.

Les crimes dont la moyenne avaient baissé avant 1834 étaient les assassinats, les viols, les attentats à la pudeur

et principalement les infanticides (de 19,45 pour 100) et les avortements (de 26,56 p. 100.)

Les autres crimes contre les personnes avaient augmenté.

Si on réunit, d'une part, les infanticides, les avortements, les viols et attentats à la pudeur et d'autre part tous les autres crimes contre les personnes, on trouve, en 1826 : infanticides, avortements, viols et attentats 405 ; autres crimes contre les personnes 1027

Moyenne annuelle	de 1826 à 1833	357	1039
Id.	de 1834 à 1845	580,67	1066 58
Id.	de 1834 à 1854	712	1022

Il est doublement triste de constater que les crimes dont l'augmentation a continué, sont ceux consommés dans la famille et qu'il faut attribuer bien moins à la cupidité, à la vengeance ou à la haine, qu'à l'immoralité profonde, à l'oubli des devoirs les plus sacrés, à l'abus le plus odieux de la position ou de la force contre l'innocence et la faiblesse.

Depuis 1834, les infanticides ont doublé, les avortements ont quadruplé, les homicides réputés involontaires de nouveaux nés par leurs mères ont doublé, les délaissements dans les lieux solitaires ont quadruplé.... Sans parler des crimes ignorés, ni de tant d'accidents qui dissimulent la culpabilité et l'horreur de l'infanticide ; la progression des viols et attentats à la pudeur, principalement sur les enfants de moins de 15 ans, ne doit elle pas être considérée comme une conséquence fatale des mesures qui altèrent les mœurs ?

Les rapports statistiques qui viennent d'être présentés ne permettent pas de soutenir que les infanticides aient jamais suivi la même progression que celle des autres crimes contre les personnes.

Il n'est pas plus exact que la généralité des crimes contre les personnes ait offert une progression ascendante plus

forte que celle de la population, puisque la moyenne des crimes était plus faible, en 1833, que le chiffre de 1826, malgré l'accroissement de la population de plus d'un million d'habitants.

Dans la période vigésimale observée par l'auteur du rapport de 1845 (1826 à 1845), les Cours d'assises ont jugé 30,947 crimes contre les personnes, la moyenne annuelle est de 1547; l'augmentation de cette moyenne comparativement au nombre de 1826 est de 115, représentant la proportion de 8 p. 100, et non de 24 p. 100. Il est arrivé trois fois, de 1834 à 1845, que l'augmentation des crimes a dépassé 23 p. 100, mais c'est précisément l'application des mesures restrictives qui a provoqué cette élévation provenant uniquement de la multiplication des crimes contre les mœurs.

L'accroissement de la population, d'après les recensements de 1821 et de 1841, a été, en 20 années, de 12,37 p. 100; de 1826 à 1846, elle a été de 11,12 p. 100, au lieu de 8 p. 100.

Ainsi, la progression ascendante des infanticides ne saurait être expliquée par l'augmentation naturelle des crimes contre les personnes; l'accroissement de la population, de 1825 à 1845, a été de 11 à 12 p. 100 et non de 8 p. 100; l'augmentation des crimes contre les personnes pendant la même période n'a été que de 8. p. 100 et non de 20 à 24 p. 100; enfin, les infanticides et tous les crimes contre les enfants diminuaient avant les mesures contre les tours, ils n'ont pas cessé d'augmenter avec l'application continue de ces mesures.

L'auteur du rapport de 1845 a comparé le nombre des infanticides commis avant et après la suppression, ou l'ouverture d'un tour; et dans les départements n'ayant pas de tour, ou n'ayant fait aucun changement, pendant la première et pendant la seconde moitié de la période

vigésimale, sans tenir compte ni de la surveillance antérieure du tour supprimé, ni de l'existence d'autres tours dans le même département, ou dans les hospices voisins, ni de l'application plus ou moins sévère, immédiate, ou suspendue de la fermeture du tour, ni des rigueurs ou des facilités dans les admissions à bureau ouvert, ni de mille autres circonstances qui ont précédé, accompagné et suivi la suppression du tour.

On comprend, cependant, que la surveillance d'un tour restant a dû produire plus d'infanticides que la suppression d'un tour surveillé, et que les rigueurs exagérées dans les admissions à bureau ouvert ont aussi contribué à la progression des infanticides, surtout dans les lieux où le tour n'existait pas.

Les erreurs dans le classement des quatre catégories de département ayant fermé, conservé, ouvert, ou n'ayant jamais eu des tours, suffiraient pour vicier les résultats observés dans chaque catégorie.

Toutefois, en admettant les bases incomplètes du rapport cité, ses conclusions n'en seraient pas moins inadmissibles, car, on trouverait, dans les 4/5es des départements classés comme ayant supprimé des tours, une augmentation d'infanticides de 0,73; dans les 4/5es de 23 départements qui n'auraient fait aucun changement, une augmentation de 0,61; dans les 5/8es de 8 départements n'ayant jamais eu de tour, une augmentation de 0,44. Quant aux 3 départements classés comme ayant eu la plus forte augmentation d'infanticides, par suite de l'ouverture de nouveaux tours (Côte-d'Or, Haute-Marne, Ille-et-Vilaine), un seul, la Côte-d'Or, a réellement ouvert un tour en 1836 et les infanticides y ont immédiatement diminué de 0,50 comparativement aux deux années antérieures. L'Ille-et-Vilaine n'a jamais eu de tour, c'est le département qui fournit le plus d'infanticides. La Haute-Marne a conservé ses tours,

c'est un des départements qui ont le moins d'infanticides.

Ainsi, d'après les calculs du rapport de 1845, l'augmentation des infanticides serait la plus forte dans les 4/5es des départements qui auraient supprimé des tours ; moindre dans les 4/5es des départements qui auraient conservé leurs tours ; plus faible dans les 5/8es des départements où les tours n'ayant jamais existé, les difficultés opposées aux abandons n'auraient modifié que les admissions à bureau ouvert ; enfin, les infanticides auraient diminué dans le département qui a ouvert un tour. L'auteur du rapport est arrivé à des conclusions contraires, en déduisant, dans chaque catégorie, les diminutions offertes par quelques départements des augmentations fournies par le plus grand nombre (les 4/5es).

La diminution exceptionnelle des infanticides, dans un petit nombre de départements, s'explique par la simple considération que les infanticides, plus encore que tous les autres grands crimes, sont déterminés par un concours de circonstances de temps, de lieu, d'éducation, de position, de moralité, dont la réunion, heureusement exceptionnelle, ne saurait coïncider constamment avec la date de la suppression d'un tour, dans un lieu déterminé, date souvent incertaine, insignifiante lorsque le tour supprimé était déjà surveillé, tellement insuffisante, parmi tant d'autres circonstances, quelle donne des résultats fortuits, différents selon le nombre d'années auxquelles sont appliqués les calculs.

Deux faits demeurent constants, comme la vérité, quelles que soient les combinaisons par lesquelles ils sont vérifiés : c'est la diminution notable des infanticides avant les mesures restrictives des abandons et leur augmentation effrayante depuis l'application en grand de ces mesures ; en 1832, la moyenne annuelle des infanticides était descendue de 18,8 p. 100 sur le chiffre de l'année 1826. Depuis 1833,

leur progression a été constamment ascendante; elle était, en 1837, de 42 p. 100; en 1844, de 63 p. 100; en 1854, de 81 p. 100 sur le chiffre de 1832. Les infanticides étaient descendus de 117 à 80 lorsqu'il existait plus de 200 tours libres, ils se sont élevés à 198 après la fermeture ou la surveillance de la plupart des tours. Ces faits statistiques incontestables ne permettent pas de nier que le nombre des infanticides ne soit en raison directe de la suppression ou de la surveillance des tours, quoique le grand nombre d'infanticides déterminés par la suppression ou par la surveillance des tours ne soit pas publié.

Lorsque les abandons étaient plus nombreux, les infanticides diminuaient; lorsque les abandons ont rencontré des difficultés exagérées, les infanticides sont devenus plus fréquents. La cause de la diminution des abandons est connue, avouée, proclamée, on s'applaudit de ses résultats financiers; la même cause fixe la date de la progression ascendante des crimes, délits, accidents et malheurs dont les enfants nouveaux-nés ou conçus deviennent victimes.

Des morts-nés.

Le chiffre des enfants nés morts, ou qui sont morts avant la déclaration de leur naissance a été publié pour la première fois, en 1855, dans la statistique de la population; il remonte à l'année 1836; la distinction des morts-nés légitimes et illégitimes n'est faite que depuis 1841.

En 1836 on comptait	23,553 morts-nés,	1 sur 41,59 nais.
En 1853 »	38,570 »	24,29 »
Augmentation	15,017, = 63 p. 100.	

L'augmentation moyenne annuelle pendant les 17 années a été de 10,000.

L'augmentation moyenne annuelle des abandons, de 1820

à 1833, n'était que de 742. Celle des morts-nés, quatorze fois plus considérable n'impose aucune charge, elle est inapperçue, on la nie même malgré les chiffres officiels qui la constatent.

D'après ces renseignements officiels, la progression ascendante des morts-nés se manifesterait presque exclusivement parmi les naissances légitimes, ce qui n'empêche pas que la proportion des morts-nés naturels, relativement aux naissances naturelles, ne soit plus que double de celle des morts-nés légitimes aux naissances légitimes.

Il y a lieu de croire que la distinction de l'origine n'étant pas prescrite par le *Code Napoléon*, dans la rédaction des actes de décès, l'officier de l'Etat-civil aura souvent supposé la légitimité à défaut de déclaration sur ce point; ou qu'en recueillant les documents statistiques on aura classé comme légitimes les morts-nés dont l'origine n'était pas indiquée.

S'il était vrai que l'augmentation des morts-nés se produisit d'une manière aussi prononcée dans les filiations légitimes, il faudrait en rechercher les causes, non dans la gêne et les privations, mais dans les modes, les habitudes et les plaisirs qui prédisposent les jeunes filles et les jeunes femmes aux maladies cruelles, chaque jour plus communes dans les grandes villes, parmi les classes les plus aisées. La question mérite une attention sérieuse au triple point de vue hygiénique, moral et criminel.

On constaterait facilement les véritables causes de la progression des morts-nés, si l'on considérait les décès des morts nés comme pouvant offrir les circonstances de mort violente et qui exigent l'accomplissement des formalités prescrites en pareil cas par les articles 77, 81 du *Code Napoléon*.

D'après ce qu'on connaît des morts-nés dans les divers états de l'Europe, leur proportion aux naissances serait généralement double dans les capitales, dans les pays

industriels et dans les grands centres de population de celle observée dans les autres villes et dans les communes rurales.

§. 6. *Education des enfants.*

Quel que soit le mode d'admission des enfants, la société contracte envers ceux qu'elle recueille, l'obligation de leur tenir lieu de famille, c'est-à-dire de veiller à leur développement physique, moral, intellectuel et de leur apprendre un état.

Jusqu'à ce jour, on a trop oublié que les notions de la morale sont indispensables à tous les hommes et que l'apprentissage d'un état ne l'est pas moins à ceux qui n'ont pas de patrimoine.

L'ignorance, la misère, trop souvent la dégradation des enfants des hospices démontrent l'insuffisance du système actuel d'éducation, et réclament un enseignement moral et professionnel.

Les statistiques de la justice criminelle constatent, chaque année, que l'ignorance est la cause la plus fréquente de tous les désordres et que les auteurs des crimes sont généralement placés en dehors de la famille et de la propriété : de 1826 à 1850 (en 25 ans), sur 100 accusés 55 ne savaient ni lire ni écrire, 31 savaient lire et écrire imparfaitement, 11 savaient lire et écrire, 3 avaient reçu une éducation. Plus de la moitié des accusés sont célibataires. En 1854, sur 7,556 accusés on ne comptait que 50 propriétaires travaillant pour leur compte, à peine 6,6 sur 1,000.

Parmi tous les crimes contre les personnes, les accusés de crimes contre les enfants sont plus universellement dans une ignorance absolue. En 1854, sur 243 accusés d'infanticide, deux seulement avaient reçu une éducation et quatre savaient lire et écrire.

L'éducation, la famille, la propriété sont les préservatifs les plus sûrs contre la misère, le vice et le crime.

Lorsque le législateur de 1811 ordonna le placement des enfants sans famille et sans ressources chez des nourriciers, des artisans, ou des cultivateurs, il voulut remplacer la famille absente par la famille adoptive et procurer aux enfants l'apprentissage qui donne les moyens de vivre par le travail. Ce mode de placement pratiqué depuis près d'un demi siècle, n'a jamais répondu aux vues bienfaisantes du législateur; ce n'est qu'exceptionnellement que les enfants ainsi placés ont été adoptés, qu'ils ont reçu l'instruction morale, ou qu'ils ont appris un métier.

La dispersion des enfants chez les particuliers rend la surveillance impossible; pour trouver de bons placements, il faudrait payer des pensions plus fortes; les œuvres chrétiennes et les institutions sociales, charitables accomplissent seules, par le sentiment du devoir, la mission que l'intérêt privé ne stimule pas.

Hors les cas fort rares des placements chez des bienfaiteurs, on ne trouvera rien de mieux que l'organisation de la famille charitable dans des établissements spéciaux dirigés par les membres d'une communauté religieuse remplissant bien mieux que beaucoup de familles, les fonctions augustes de père et de mère et donnant avec les leçons l'exemple de l'amour fraternel le plus touchant.

Les essais d'éducation faits en France, depuis 20 ans, et en Algérie, depuis 14 ans, ont eu pour bases la réunion des enfants dans des colonies ou orphelinats, l'éducation chrétienne, l'instruction primaire et l'enseignement agricole. Ces applications permettent d'apprécier le but, les moyens, les résultats de ces sortes d'institutions; on y trouve le programme des établissements qu'il faudra organiser tôt ou tard, en y ajoutant les garanties de ressources et de stabilité qu'aucune fondation privée ne peut assurer.

Plusieurs orphelinats ont été fondés en Algérie. Le gouvernement, les départements et l'hospice de Paris ont envoyé, à titre d'essai, un certain nombre d'enfants orphelins. Ce mode d'éducation a séduit au double point de vue de la colonisation de l'Algérie et de la dotation des enfants. Le Sénat a proposé, en 1856, *de tenter un essai dans des proportions plus larges que celui qui a été fait en envoyant les enfants en Afrique vers l'âge de* **12** *ans, etc.* (Rapport au Sénat, *Moniteur* des 21 et 22 août 1856.) Cette mesure considérée au triple point de vue de son utilité pour les enfants, pour l'Algérie et pour la France, paraît dangereuse et sans compensation réelle pour les enfants, pleine d'embarras pour l'Algérie, plus onéreuse qu'aucune autre à la France ; elle n'offrirait que des déceptions ; elle ajouterait le problème de l'éducation en Algérie, elle rendrait plus difficile la première éducation en France.

Intérêt des enfants.

L'intérêt actuel et futur des enfants est dans le développement de leurs forces et de leurs facultés, en d'autres termes, dans la santé et l'éducation ; le climat de l'Algérie offre incontestablement plus de chances de maladies et de morts que celui de la France ; tous les éléments de l'éducation existent en France.

Les concessions promises à des enfants de 12 ans, sont le mirage trompeur d'un bienfait. La mortalité des enfants de 12 à 21 ans ; l'état valétudinaire des deux tiers des survivants ; l'obligation, de la part des valides, de satisfaire à la loi du recrutement ; les engagements des enfants chez les colons vers l'âge de 15 à 16 ans, etc., dispenseront le gouvernement de réaliser les dotations en terrains.

La perspective de l'expatriation des enfants rendrait plus difficile encore de trouver de bonnes nourrices et des

familles honnêtes qui voulussent s'en charger pour se les voir enlever lorsqu'elles s'y seraient attachées et qu'ils commenceraient à travailler.

L'éloignement des enfants découragerait les bienfaiteurs; les familles oublieraient bientôt ceux quelles avaient la pensée de réclamer dans les jours meilleurs ; tout espoir de retraits, de reconnaissance, de légitimation, d'adoption serait perdu, comme on l'a déjà vu par le simple déplacement des enfants d'un département à l'autre.

Le véritable intérêt des enfants est dans l'éducation faite en France, où elle sera plus facile, moins coûteuse, également morale, plus favorable à la santé, sans briser aucune espérance.

Eléments utiles à la colonisation de l'Algérie.

La colonisation de l'Algérie réclame des forces productives, le sol africain ne promet les trésors de sa fécondité qu'aux bras robustes; il lui faut des ouvriers habiles pour appliquer les meilleures méthodes et les perfectionnements afin de faire fructifier rapidement les germes de richesses agricoles condamnées depuis tant de siècles à la stérilité par la barbarie stationnaire.

La mission d'élever les enfants et de former les ouvriers appartient à la France; la spécialité des orphelinats de l'Algérie doit être d'acclimater les ouvriers et de les aider dans leur établissement.

Les hospices de la France n'ont à leur disposition que des enfants généralement chétifs, dont la constitution est viciée, dont les penchants sont mauvais, dont la mortalité est plus grande que celle des autres enfants, dont l'éducation est encore un problème.

L'émigration volontaire, à l'âge de 21 ans, des jeunes hommes dont la santé serait fortifiée, dont les aptitudes

seraient reconnues, et dont la conduite serait digne du bienfait de la concession de terrains, n'aurait aucun des inconvénients de la transportation des enfants de 12 ans et remplirait toutes les conditions d'utilité.

Si l'éducation des enfants était organisée en France et si les enfants étaient retenus jusqu'à leur majorité, le travail de 12 à 21 ans rembourserait les dépenses du premier âge, les établissements d'éducation pourraient bientôt suffire à leurs frais et la société serait exonérée de l'impôt annuel des enfants trouvés. Ce n'est que dans une mauvaise organisation de l'éducation et du travail que les forces et l'intelligence de l'homme deviennent un fardeau et un danger.

Quel avantage aurait la France dans l'envoi des enfants en Afrique ?

La facilité d'affecter des dotations territoriales aux orphelinats de l'Algérie est loin d'avoir l'importance qu'on serait tenté de lui prêter ; l'éducation agricole n'exige pas de vastes superficies, mais des bâtiments d'une certaine étendue. Les défrichements sont plus faciles en Algérie, mais les constructions y sont partout indispensables et coûteuses. En France, il existe encore beaucoup de terrains incultes ou mal cultivés ; de vieux châteaux peuvent y être appropriés à l'éducation des enfants ; toutes compensations établies, il y a lieu de croire que les fondations seraient moins onéreuses en France qu'en Algérie.

Le prix des pensions à payer en Algérie serait quadruple de ce que coûtent les enfants aujourd'hui et double, ou au moins un tiers au dessus de ce qu'il faudrait payer aux colonies agricoles fondées en France. Cela résulte des tarifs fixés par les traités entre l'administration de la guerre et les directeurs des orphelinats auxquels 400 enfants ont été confiés. Ces dépenses seraient encore augmentées par l'indemnité de route, le passage et la nourriture pendant la traversée.

L'expérience faite pendant 13 ans par le R. P. Brumault, directeur des orphelinats de Ben-ak-noun et de Bouffaric, a donné les résultats suivants : 922 enfants ont été admis, 396 sont sortis savoir : 36 à 21 ans, 360 avant cet âge. Plus des trois quarts de ceux sortis ont été réclamés par leurs parents, un certain nombre se sont évadés, 12 se sont engagés, quelques-uns sont devenus valets de ferme. Le Père Brumault pense qu'il convient de ne garder les enfants que de 12 à 15 ans, afin d'éviter les embarras du jeune âge et l'exploitation du travail utile. Aucun enfant n'a reçu la concession de terrains.

L'éducation des sujets d'élite, envoyés en Algérie, n'a pas offert des résultats plus utiles que ceux obtenus dans les colonies agricoles fondées en France; le placement des enfants chez des colons à 15 ou 16 ans, reproduirait les abus reconnus et qu'il faut supprimer. Le rappel des orphelins par leurs parents, dès que les enfants peuvent travailler, devient un surcroit de charges et rend illusoires, les espérances fondées sur le travail utile à la colonisation.

La continuation des essais, soit en Algérie, soit en France, ne saurait produire rien de plus concluant; l'ajournement de la solution est le pire de tous les partis; il ne faut pas écarter le souci d'appliquer des remèdes en envoyant les malades changer d'air.

L'exposition d'un plan d'éducation ne saurait trouver place dans le cadre restreint de ce travail, dont l'objet spécial est de faciliter les solutions légales.

La conclusion à déduire de l'insuffisance du système actuel, des avantages et des imperfections observés dans les essais tentés jusqu'ici, des inconvénients et des dangers de l'éducation en Algérie depuis l'âge de 12 ans, doit être de laisser à l'administration la plus grande latitude dans le choix, l'autorisation ou l'organisation de tous les moyens qui assureront l'éducation chrétienne et professionnelle des enfants confiés à la charité publique.

§. 7. *Tutelle, surveillance, patronage, émancipation, reconnaisssance, remise des enfants à leurs parents.*

La loi du 15 pluviose an XIII (3 février 1805), postérieure à la promulgation du titre X du *Code Napoléon*, a réglé tout ce qui concerne la tutelle des enfans confiés à la charité publique, en simplifiant l'accomplissement de quelques formalités, sans rien changer aux principes de droit commun qui régissent la personne et les biens des mineurs; mais l'insuffisance des ressources ne permet pas même la surveillance prescrite par le décret de 1811. En 1849, la tutelle n'était exercée que dans 20 départements; elle était négligée dans 5 et complètement abandonnée dans 61 (WATTEVILLE, 1849, pag. 26.)

Ce nouvel abandon laisse les enfants à la discrétion des nourrices, des cultivateurs, des artisans, souvent fort pauvres, quelquefois grossiers ou cupides. On ignore si les enfants sont soignés ou maltraités; presque tous demeurent chétifs et ne reçoivent ni instruction, ni apprentissage; l'amour de l'indépendance, le désir de gagner de l'argent leur font quitter les maîtres auxquels ils sont engagés; l'ignorance et le dénuement les entraînent fatalement au vice et au crime, telle est la destinée du plus grand nombre.

Le projet de loi présenté, en 1853, consacrait l'inspection départementale ordonnée par la circulaire ministérielle du 12 mars 1839; il organisait le patronage, il donnait la faculté de déléguer la tutelle aux associations de bienfaisance, aux parents des enfants, aux particuliers qui pourraient le mieux l'exercer; il limitait l'engagement des enfants à 20 ans. Ces améliorations obtinrent l'assentiment unanime. Pour rendre plus formelle l'obligation, de la part du maître, de donner à l'enfant engagé l'instruction religieuse et l'enseignement professionnel, il faudrait l'écrire dans la loi.

Les enfants confiés à la charité publique doivent être assimilés à ceux restés sans père ni mère dont l'émancipation n'est autorisée qu'à l'âge de 18 ans. (Art. 478 du *Code Napoléon.*)

Le projet de loi de 1853 attribuait au préfet, en conseil de préfecture, l'approbation des comptes de tutelle des enfants des hospices. Cette dérogation au droit commun ne paraît pas justifiée; s'il y avait contestation, le conseil de préfecture serait incompétent, *ratione materiæ;* il est plus simple d'attribuer au juge de paix l'homologation des comptes du tuteur approuvés par le conseil de tutelle.

Le patronage des dames charitables, des ministres des cultes, des membres des congrégations ou associations religieuses vouées à l'exercice de la charité, des membres du conseil général et des juges de paix, sera un retour heureux au patronage organisé par St-Vincent de Paul, rappelé par l'édit de Louis XIV de 1670 et dans les réglements de l'hôpital de Paris.

Lorsque l'abandon n'a pas eu d'autre cause que la misère, il n'a été consommé qu'avec la pensée de réclamer l'enfant dans des jours meilleurs. L'administration s'empressera de rendre les enfants aux parents vertueux dont la tendresse a résisté aux dures épreuves de l'adversité et fortifié le courage, quand même ils n'auraient pas les moyens de rembourser les dépenses faites pour l'enfant. Si des parents oublieux de leurs devoirs, ou n'ayant pu avouer la maternité réclament ensuite leur enfant, ils devront rembourser tous les frais et l'enfant ne leur sera remis que s'il y a sûreté et avantage pour sa moralité et son éducation.

Enfin, l'administration repoussera les réclamations des parents vicieux, ou qui paraîtront faire des calculs honteux sur la fortune, sur le travail ou sur les mœurs des enfants.

Dans tous les cas la tutelle pourra être conservée par l'administration et le père ou la mère être privé de la jouissance légale des biens du mineur.

Toutes ces dispositions développent et précisent mieux l'application des lois, décrets, réglements et instructions antérieurs.

§. 8. *Dépenses.*

Après que les hospices eurent été dépossédés, au nom de la nation, les dépenses des enfants abandonnés furent portées au budget de l'Etat; un décret du 10 septembre 1790 essaya de les rejeter sur les municipalités et sur les départements; mais la loi des 29 novembre, 10 décembre de la même année et plusieurs autres les laissèrent à la charge du trésor public.

Les hospices furent ensuite appelés à supporter les dépenses sur la portion de leurs revenus affectés spécialement au service des enfants abandonnés. En cas d'insuffisance, il était pourvu par le trésor. (Loi du 27 frimaire; Arrêté du 30 ventose an V; loi du 26 fructidor an VI.)

Le décret de 1811 fixa la contribution annuelle de l'Etat à quatre millions, le surplus restant à la charge des hospices et des communes.

La loi des finances de 1817 supprima la subvention, imputant les sommes que les hospices ne pourraient acquitter, sur les dépenses variables des départements, sans préjudice du concours des communes.

Le nombre des hospices dépositaires, qui était encore de 273, en 1826, a été réduit successivement à 141 qui demeurent chargés de la totalité des dépenses réparties auparavant entre un nombre presque double d'établissements hospitaliers; cette situation donne lieu à des réclamations légitimes.

La division du concours aux dépenses a conduit à la distinction des dépenses en intérieures et extérieures dont le principe se trouve dans le décret de 1811 : la fourniture des layettes et toutes les dépenses intérieures relatives à la nourriture et à l'éducation des enfants, pendant leur séjour à l'hospice, restent à la charge des hospices (décret de 1811, art. 11); les mois de nourrice et les pensions des enfants, les indemnités aux nourrices et aux maîtres, ainsi que les frais de visite, forment les dépenses extérieures auxquelles il était pourvu par la subvention de l'Etat et, en cas d'insuffisance, au moyen des revenus des hospices, ou d'allocations sur les fonds des communes. (Décret précité, art. 12.)

Le classement de plusieurs dépenses a été l'objet de discussions entre les départements et les hospices, le domicile de secours a soulevé des contestations entre les départements; le déficit des hospices a causé des embarras. En matière de comptabilité, la loi doit résoudre clairement toutes les difficultés. Le projet de loi de 1853 déterminait le classement des dépenses, le domicile de secours, la mesure de chaque concours, les voies et moyens pour toutes les éventualités, d'après les principes déjà posés dans des lois antérieures.

En adoptant cette partie du projet il faudrait nécessairement y ajouter le rétablissement de la contribution de l'Etat réclamée par l'équité et par l'intérêt public. Une justice exacte ne permet pas d'imposer aux localités toute la charge des enfants trouvés dont l'origine est inconnue; la règle *que chaque cité nourrisse ses pauvres* ne s'appliquerait qu'aux enfants dont les parents sont connus; l'Etat dans un intérêt général, doit veiller à la subsistance et à l'éducation des enfants pauvres de toutes les catégories. Sa contribution est en quelque sorte la raison de son autorité nécessaire sur les enfants confiés à la charité publique.

§. 9. *Mesures préventives et repressives.*

Les maisons particulières d'accouchement ont été signalées comme *la source principale*, *souvent presque unique du dépôt des enfants au tour*. (Exposé des motifs pag. 26); on est porté à croire que les pratiques les plus abominables contre les enfants conçus, sont généralement consommées dans ces maisons sous la protection qui soustrait le ministère des sages-femmes à la surveillance de l'autorité. Les annales de la justice criminelle justifient quelquefois ces accusations.

Dans le but de prévenir les abandons, de retrouver leur origine et d'en punir l'abus, le projet de loi de 1853 établissait une surveillance des maisons particulières d'accouchement, abrégeait les délais des déclarations des naissances qui avaient lieu dans ces maisons, et punissait le trafic habituel du transport des enfants dans les hospices.

La surveillance des maisons particulières d'accouchement serait à la fois insuffisante et indiscrète; l'utilité de déroger à l'art. 11 du Code civil pour les déclarations des naissances ne paraît pas justifiée; les abandons, même nombreux, de la part d'une sage-femme, n'établiraient pas qu'elle fit le trafic des abandons, puisque sa profession l'oblige d'assister les mères dans l'enfantement; que, d'après la jurisprudence constante, on ne peut exiger d'elle d'autre déclaration que celle du fait de la naissance et qu'aux termes de l'art. 348 du Code pénal *aucune peine ne sera prononcée contre ceux qui auront porté à un hospice, un enfant qui leur aurait été confié, s'ils n'étaient pas tenus, ou ne s'étaient pas obligés de pourvoir gratuitement à la nourriture et à l'entretien de l'enfant et si personne n'y avait pourvu.*

La surveillance des maisons particulières d'accouchement et les pénalités proposées n'avaient en vue que l'abus des

abandons, sans créer aucun moyen nouveau de connaître les crimes d'avortement et d'infanticide bien autrement déplorables.

Au lieu de placer toutes les sages-femmes sous une surveillance impuissante, il serait facile de remédier à tous les abus, en imposant la nécessité de l'autorisation à celles qui voudraient recevoir des pensionnaires; la faculté d'accorder et de retirer l'autorisation, comporterait toutes les conditions jugées nécessaires.

On proposait aussi des peines contre les personnes qui auraient excité à la mendicité les enfants dont elles seraient chargées. Le Code pénal punit le délit de mendicité, (Art. 274) et ceux qui, par abus d'autorité, auraient provoqué à commettre les crimes et délits (art. 59, 60); il punit aussi l'exposition des enfants, sans qu'il soit nécessaire d'en prouver le trafic habituel. L'exemple tiré du délit d'usure qui ne s'établit que par l'habitude est mal choisi, puisqu'un seul fait d'exposition est passible de peines. (Articles 349, 252.)

La loi concernant les enfants confiés à la charité publique est spéciale à l'organisation de l'assistance sociale envers les enfants pauvres sans famille; elle ne saurait s'étendre à la surveillance et à la répression des faits qui ont précédé l'admission des enfants. La charité procède de principes trop différents de ceux de la police et de la justice criminelle pour réunir leurs applications dans la même loi.

Pour trouver les solutions les plus sages des difficultés diverses, c'est toujours au décret de 1811 qu'il faut recourir; son article 23 porte que : *les individus convaincus d'avoir exposé des enfants; ceux qui feraient habitude de les transporter dans les hospices seront punis conformément aux lois. Cette disposition suffit.*

Résumé.

—

La loi concernant les enfants confiés à la charité publique est devenue un besoin social, les difficultés que présente sa rédaction sont dans le choix du principe de la *charité publique*, ou du système *de l'assistance publique*, dont les applications contraires sont inconciliables ; la charité publique institue des tours et n'accorde aucune pension aux filles mères, l'assistance publique ferme ou surveille les tours et subventionne les filles mères ; la charité publique continue les traditions salutaires des siècles chrétiens, l'assistance publique reproduit les procédés stériles répudiés, après une expérience de vingt ans, par le restaurateur de la société et de la religion, dont le génie appréciait toujours si sûrement les questions de morale sociale, d'ordre public, d'organisation administrative.

L'examen sérieux des accusations contre les tours et l'observation impartiale des résultats obtenus par les mesures restrictives prouvent que l'existence des tours libres n'a jamais engendré ni développé aucune des causes des abandons ; que l'augmentation des abandons, pendant la période de 1820 à 1834, n'a contribué que pour 1/26e à celle des existences moyennes et que les abandons par la voie du tour représentent à peine 4 p. 100 à 12 p. 100 au plus de la faible augmentation de ce 26e ; que la véritable cause de l'augmentation du nombre des enfants restant à la charge de la charité publique était dans la conservation des enfants par la diminution notable de la mortalité et par l'excès des admissions sur les radiations, ce qui arrivait lors même que les abandons diminuaient et ce qui devait être compensé régulièrement par les sorties à l'âge de 12 ans ; que les crimes d'infanticides ont diminué avant les mesures

restrictives des abandons et qu'ils n'ont pas cessé d'augmenter d'une manière effrayante avec l'application continue de ces mesures ; que les secours aux filles mères ont déplacé la dépense sans la diminuer; que la réduction du nombre des enfants secourus n'a été obtenue ni par la suppression des hospices, ni par la fermeture et la surveillance des tours, ni par les secours alloués aux filles mères, mais seulement par les difficultés opposées à la généralité des admissions librement débattues.

L'opinion publique est pour le tour; elle reprouve les diverses mesures appliquées illégalement contre les abandons.

Le double scandale de la fille subventionnée pour étaler publiquement la preuve de son inconduite, est l'atteinte la plus grave à la morale publique et à la constitution de la famille; il dégrade la dignité de mère, en la montrant dans la prostitution.

L'assistance des mères pauvres appartient aux bureaux de bienfaisance qui soulagent la misère, malgré le vice ; tandis que les hospices ne peuvent accorder des secours qu'à cause et sur les preuves de l'immoralité.

Les améliorations relatives à l'éducation, à la tutelle, aux dépenses ne présentent pas de difficultés sérieuses.

La continuation des essais d'éducation, en France, ou en Algérie, ne produirait rien de plus concluant.

L'envoi des enfants en Afrique, dès l'âge de 12 ans, offrirait des dangers sans compensation réelle; il causerait des embarras sans utilité; il imposerait un surcroit de dépenses sans résultats.

Les dispositions préventives ou pénales ne peuvent trouver place dans une loi dont la charité est le principe et la fin.

L'impuissance des efforts tentés jusqu'à ce jour pour faire une loi meilleure que celle dont on méconnait les dispositions, prouve qu'il faut sortir de la voie sans issue, dans laquelle on persiste à marcher en séparant l'assistance de la charité.

Suite du TITRE Ier.	*Observations.*
Art. 3. Les enfants abandonnés sont ceux qui, nés de père ou de mère connus, en sont délaissés, sans qu'on sache ce que les père et mère sont devenus, ou sans qu'on puisse recourir à eux.	Idem. Art. 5. Avec suppression des mots : *d'abord élevés par eux, ou par d'autres personnes à leur charge.*
Peuvent être assimilés aux enfants abandonnés : 1° les enfants sans ressources dont les parents sont détenus dans une prison, ou traités dans un hospice.	Art. 1er du décret du 19 brumaire an 11. Circul. du 27 mars 1810, 15 juillet 1811. Instruct. du 8 fév. 1823, 4e partie, chap. 1
2° Les enfants nés dans les hospices, si la mère est dans l'impossibilité de s'en charger.	2e alinéa de l'art. 3 du projet de loi de 1853 L'instruct. du 8 février 1823 les assimile aux enfants trouvés pour le régime et le mode de payement des dépenses.
Art. 4. Les orphelins sont ceux qui n'ayant ni père ni mère n'ont aucun moyen d'existence.	Art. 6 du décret de 1811, assimilés aux enfants trouvés pour les dépenses, d'après l'avis du Conseil d'Etat du 20 juillet 1812.
Art. 5. Il y aura, dans chaque arrondissement, un hospice où les enfants trouvés *devront* être reçus.	L'art. 4 du décret de 1811 porte *au plus dans chaque arrondissement* et *pourront* au lieu de *devront.* Circulaire du 30 juin 1812.
Des registres constateront, jour par jour, leur arrivée, leur sèxe, leur âge apparent, et décriront les marques naturelles et les langes qui peuvent servir à les faire reconnaître. Dès qu'un enfant aura été admis, il sera nommé et baptisé, si, en l'exposant, on n'a pas déposé les actes indiquant qu'il l'ait déjà été.	Instruction du 8 février 1823, 4e partie, chap. 11.
Art. 6. Dans chaque département il y aura, *au moins*, un tour où les enfants trouvés *pourront* être déposés.	Décret de 1811, art. 3 modifié, *pourront* au lieu de *devront.* Commis. de l'assistance publ. de l'assemblée législat. en 1850. Commission du corps législatif en 1853, en minorité de 3 voix c. 4.

Suite du Titre Ier

Art. 7. Le préfet, après avoir pris l'avis du Conseil général et des commissions administratives, sous l'approbation du ministre, désigne, dans chacun des arrondissements de son département, un hospice pour recevoir les enfants confiés à la charité publique et, parmi les hospices dépositaires, celui, ou ceux qui auront un tour.

Observations.

Modification de l'article 6 du projet de loi de 1853.

Titre II. — *Placement. — Education des enfants.*

Art. 8. Le préfet, sur l'avis de la commission hospitalière et sur le rapport de l'inspecteur du service des enfants confiés à la charité publique, arrête :

Les soins dont les enfants seront l'objet pendant les premiers moments de leur admission ;

les mesures à prendre pour constater la moralité de la famille nourricière et la bonne santé des nourrices ;

le mode de transport des enfants ;

la composition et le mode de renouvellement des layettes et vêtures.

Article 8 du projet de loi de 1853.

Décret du 28 juin 1793, titre 1er §, 2, art. 10, 19.

Arrêté du 30 ventose an V, article 4.

Instruction du 8 février 1823.

Cet article développe l'application des articles 7 et 11 du décret de 1811.

Art. 9. Les enfants qui ne sont pas laissés dans les familles nourricières, sont placés chez des cultivateurs ou des artisans, dans des colonies agricoles, ou de toute autre manière qui leur assure l'éducation morale et professionnelle.

Les enfants ne peuvent être placés dans les colonies agricoles de l'Algérie qu'avec l'approbation du préfet.

Art. 9 du projet de loi de 1853, dont il a été supprimé les mots : *à partir de l'âge de 7 ans*, développement de l'article 9 du décret de 1811.

Art. 10. La pension mentionnée aux numéros 1, 2 et 3 de l'art. 31 est accordée aux enfants jusqu'à l'âge de 12

Art. 10 du projet de 1853.

Il serait inutile de

Suite du TITRE II.

ans, elle peut être prolongée jusqu'à 15 ans accomplis, par arrêté du préfet.

Toutefois, lorsque les enfants trouvés, abandonnés ou orphelins sont détenus dans des établissements pénitentiaires par l'application de l'article 21, leur pension continue d'être payée jusqu'à la fin de la détention.

Art. 11. Les estropiés et les infirmes, ceux qui ne pourraient pas être mis en apprentissage, ni placés dans des colonies agricoles, ou dans d'autres établissements, sont occupés dans l'hospice à des travaux appropriés à leurs forces et à leur âge ; ils sont séparés, autant que possible, des autres habitants de l'hospice.

Art. 12. Les nourrices et ceux qui ont pris un ou plusieurs enfants en pension, ou en apprentissage, sont tenus, indépendamment des obligations spéciales par eux contractées, de faire donner à ces enfants l'éducation religieuse et de les envoyer à l'école.

Les enfants trouvés, abandonnés et les orphelins pauvres sont admis gratuitement dans les écoles primaires communales.

TITRE III. — *Tutelle.* — *Patronage.* — *Inspection.*

Art. 13. Les enfants admis dans les hospices, à quelque titre et sous quelque dénomination que ce soit, sont placés sous la tutelle de la commission administrative de l'hospice dépositaire, laquelle désigne un de ses membres pour exercer les fonctions de tuteur; les autres membres forment le conseil de tutelle.

Les commissions administratives des hospices pourront être augmentées

Observations.

continuer à mettre les enfants à la disposition du ministre de la marine comme le fait l'art. 9 du décret de 1811 dont l'exécution est impossible.

Art. 11 du projet de 1853 combiné avec les articles 10 et 20 du décret de 1811.

Art. 12 du projet de 1853, développement du décret de 1811. — Arrêté du 30 ventose an V. — Décret du 28 juin 1793. — Instruction du 8 février 1823.

Avis du Conseil de l'instruction publique, approuvé par le ministre, le 17 mars 1843.

Art. 1er de la loi du 15 pluviose an XIII.

Art. 15 du décret de 1811.

Art. 3 du projet de 1853.

Instruction du 8 février 1823.

Suite du TITRE III.

d'un membre chargé de la tutelle des enfants.

Art. 14. Les commissions administratives peuvent, par un simple acte, visé par le préfet, déléguer la tutelle à d'autres commissions administratives, à des associations de bienfaisance, aux parents des enfants, à des particuliers. Cette tutelle peut être retirée dans la même forme.

Art. 15. Les enfants de toutes les catégories, confiés à la charité publique, sont assimilés à ceux restés sans père ni mère et ne peuvent être émancipés qu'à l'âge de 18 ans accomplis.

L'émancipation est faite sur l'avis du conseil de tutelle, par le tuteur qui est seul tenu de comparaître à cet effet devant le juge de paix.

L'acte d'émancipation est délivré sans frais.

Art. 16. Les contrats de domesticité ou d'apprentissage sont soumis par le tuteur à l'approbation du conseil de tutelle. Ces contrats ne peuvent engager l'enfant que jusqu'à sa 21e année; ils doivent prescrire l'obligation de donner aux enfants l'instruction morale, chrétienne et professionnelle.

Art. 17. Si les enfants admis dans les hospices ont des biens, le receveur de l'hospice dépositaire a la gestion de ces biens et son cautionnement est affecté à la garantie de sa gestion.

En cas d'émancipation, ce comptable remplit les fonctions de curateur.

Les biens des membres du conseil de tutelle, ceux du tuteur choisi parmi les membres de la commission, ceux des associations de bienfaisance, ceux des particuliers ou des parents des enfants qui, n'étant pas appelés par la loi à supporter la charge de la

Observations.

Art. 2 de la loi du 15 pluviose an XIII; développement de l'article 15 du décret de 1811.

Art. 17 du projet de 1853.

Code Napoléon, article 478.

Article 4 de la loi de l'an XIII.

Art. 15 du projet de 1853.

Art. 16 du projet de 1853 modifiant l'article 18 du décret de 1811 qui permettait de garantir le service de l'enfant jusqu'à 25 ans.

Arrêté du 30 ventose an V, article 4.

Instruction du 8 fév. 1823, chap. 6.

Loi du 15 pluviose an XIII, article 5.

Article 18 du projet de loi de 1853.

Suite du Titre III.

tutelle, l'acceptent charitablement par délégation de la commission administrative des hospices, ne peuvent, à raison de la tutelle déléguée, être passibles d'aucune hypothèque.

Art. 18. Les revenus des biens et des capitaux appartenant aux enfants confiés à la charité publique sont perçus, jusqu'à leur majorité ou leur émancipation, pour être employés à couvrir, jusqu'à due concurrence, les frais de nourriture et d'entretien.

Les capitaux et l'excédant des revenus sont placés, en leur nom, soit à la caisse d'épargne, soit en rentes sur l'Etat.

Art. 19. Si l'enfant décède avant sa sortie de l'hospice, son émancipation, ou sa majorité, et si, d'ailleurs, il ne se présente pas d'héritiers, ses biens appartiennent en propriété à l'hospice dépositaire avec affectation au service des enfants assistés. L'hospice peut être envoyé en possession, à la diligence du receveur et sur les conclusions du ministère public. S'il se présente ensuite des héritiers, ils ne peuvent répéter les fruits que du jour de la demande.

Les héritiers qui se présentent pour recueillir la succession d'un enfant décédé avant sa sortie de l'hospice, son émancipation ou sa majorité, sont tenus d'indemniser le département et l'hospice des dépenses faites pendant le temps qu'il est resté à leur charge, sauf à faire entrer en compensation, jusqu'à due concurrence, les revenus perçus aux termes de l'art. 18.

Art. 20 le compte de tutelle, rendu par le tuteur, est approuvé par le conseil de tutelle et homologué par le juge de paix.

Observations.

Article 19 du projet de 1853.

L'art. 7 de la loi du 15 pluviose an XIII attribuait la jouissance des biens aux hospices.

Art. 6 de la loi du 15 pluviose an XIII.

Article 20 du projet de 1853.

Art. 8 et 9 de la loi de pluviose an XIII.

Idem.

Art. 21 modifié du projet de 1853. Loi de pluviose an XIII.

Décision du ministre de l'intérieur du 18 mai 1824.

Suite du TITRE III.

Art. 21. Le tuteur peut, avec l'autorisation du conseil de tutelle, user des droits conférés au père par les articles 376 et 377 du *Code Napoléon*, à l'égard des enfants dont la conduite donnerait des sujets de mécontentement grave.

Ces enfants peuvent aussi être placés dans des colonies pénitentiaires pour un temps dont la durée est fixée par le président du tribunal et qui peut s'étendre jusqu'à la majorité.

Art. 22. Les dispositions du *Code Napoléon* relatives à la tutelle et à l'émancipation sont applicables aux enfants confiés à la charité publique, dans tous les cas où il n'y est pas dérogé par la présente loi.

Art. 23. Le patronage et la surveillance des enfants recueillis par les hospices, sont confiés dans les cantons et communes où sont placés ces enfants, à des délégués spéciaux nommés par les préfets ou sous-préfets, sur la proposition du conseil de tutelle.

Les femmes sont appelées concurremment avec les hommes à exercer les fonctions du patronage.

Sont de droit patrons et patronesses :

les membres du Conseil général ;

les juges de paix ;

les ministres des différents cultes reconnus par l'Etat, pour les enfants appartenant à ces cultes ;

les membres des congrégations, ou associations religieuses, légalement reconnues et vouées à l'enseignement ou à l'exercice de la charité.

Les délégués transmettent au Conseil de tutelle tous les renseignements et toutes les observations qu'ils jugent utiles.

Observations.

Art. 22 du projet de 1853.

Arrêté du 30 pluviose an V.

Article 4 de la loi du 15 pluviose an XIII.

Circulaire du 30 janvier 1840.

Article 14 du projet de 1853 modifié.

Art. 3 et 4 de la loi du 15 pluviose an XIII.

Article 23 du projet de loi de 1853.

Un édit de Louis XIV prescrivait aux administrateurs des hôpitaux de visiter toutes les semaines les registres, etc.

Les dames de charité devaient visiter le plus souvent possible les enfants placés sur leurs terres, etc.

Suite du TITRE III.

Art. 24. Les commissions administratives des hospices feront visiter, au moins deux fois l'année, chaque enfant, soit par un commissaire spécial, soit par des médecins ou chirurgiens vaccinateurs ou des épidémies.

Art. 25. Dans chaque département, il y a une inspection du service des enfants confiés à la charité publique.

Le nombre des inspecteurs, leur traitement et leurs frais de tournée sont réglés, pour chaque département, par le ministre de l'intérieur, sur la proposition du préfet et l'avis du Conseil général.

TITRE IV. — *Reconnaissance.* — *Remise des Enfants réclamés.*

Art. 26. Il n'est rien changé aux règles relatives à la reconnaissance et à la réclamation des enfants trouvés et des enfants abandonnés.

Les enfants que leurs parents réclameront, leur seront remis par la commission administrative sous l'approbation du préfet.

Avant d'exercer aucun droit, les parents doivent rembourser toutes les dépenses faites par l'administration et par les hospices pour l'enfant réclamé.

Le préfet peut, après avoir pris l'avis des commissions administratives des hospices, faire remise, en tout ou en partie, des sommes dues.

Dans aucun cas, l'enfant dont l'Etat aura disposé, ou dont les services seront engagés par les contrats d'apprentissage, ou de toute autre manière, ne pourra être soustrait aux obligations qui lui auront été imposées.

Observations.

Loi du 13 brumaire an VII. Art. 14 du décret de 1811.

Instruction du 8 fév. 1823; décision du 26 janvier 1832; circulaire du 12 mars 1839.

Article 24 du projet de loi de 1853.

Article 35 du projet de loi de 1853, combiné avec l'article 21 du décret de 1811.

Circulaire du 15 juil. 1811.

Instruction du 8 février 1823.

Arrêté du ministre de l'intérieur du 26 octobre et circulaire du 17 novembre 1813.

Suite du Titre IV.

Art. 27. La commission administrative peut, lorsque l'intérêt de l'enfant réclamé lui paraît l'exiger, soit refuser la remise de l'enfant, soit, tout en accordant la remise, maintenir la tutelle au tuteur nommé en vertu des articles 13 et 14 ci-dessus; elle peut, dans tous les cas demander que le père ou la mère reclamant soit déchu de la jouissance légale des biens du mineur.

La remise d'un enfant aux parents n'a lieu que sur un certificat de leur moralité délivré par le maire de leur commune et attestant, en outre, qu'ils sont en état de nourrir et d'élever l'enfant.

Art. 28. Les contestations auxquelles donnerait lieu de la part des père et mère reclamant, l'application des articles 26 et 27 seront portées devant le tribunal civil.

Titre V. — *Dépenses.*

Art. 29. Les dépenses du service des enfants trouvés, abandonnés ou orphelins pauvres sont intérieures ou extérieures.

Art. 30. Les dépenses intérieures comprennent : 1° les frais de séjour des enfants à l'hospice, depuis leur admission jusqu'à leur mise en nourrice, ou jusqu'à leur placement;

2° la dépense des nourrices sédentaires et les frais de séjour des nourrices externes;

Observations.

Article 36 du projet de loi de 1853.

Article 37 du projet de loi de 1853.

Art. 25 du projet de loi de 1853.

Application de l'art. 11 du décret de 1811.

Instr. des 15 juillet 1811 et 8 fév. 1823.

Décision du 15 juil. 1842. Circulaires des 27 mars 1717, 31 août 1839, 3 août 1840, 13 avril 1841, 12 septembre 1845.

Article 26 du projet de loi de 1853.

Article 11 du décret de 1811.

Suite du Titre V.

3° les layettes et vêtures;

4° les frais de séjour des enfants ramenés à l'hospice.

Art. 31. Les dépenses extérieures comprennent :

1° les mois de nourrice, pensions, frais d'apprentissage et le supplément de pension, s'il y a lieu, des enfants estropiés ou infirmes;

2° le prix de pension dans les colonies agricoles et autres établissements ou les enfants seraient placés;

3° la pension des enfants détenus dans des établissements pénitentiaires;

4° les gratifications et encouragements à accorder aux nourrices et aux personnes chargées des enfants;

5° les frais de voyage des enfants et de nourrices;

6° les frais d'inspection;

7° les fournitures d'école, les frais de maladie et d'inhumation;

8° les frais de livret et des signes de reconnaissance établis par les règlements;

9° les remises payées aux receveurs des hospices sur les mêmes dépenses.

Art. 32. Il est pourvu aux dépenses intérieures au moyen :

1° de la portion des revenus des hospices existant dans le département, spécialement destiné par donation, legs ou autrement aux enfants trouvés, abandonnés ou orphelins.

2° d'un contingent imposé par le préfet, sur l'avis du Conseil général, aux hospices existant dans le départe-

Observations.

Circul. du 15 juillet 1811.

Inst. du 8 fév. 1823.

Inst. du 8 fév. 1823.

Art. 27 du projet de 1853 dont il a été supprimé le n° 5 relatif *aux secours temporaires alloués pour prévenir l'abandon des enfants : c'est-à-dire aux secours aux filles mères.*

Arrêté du 30 ventose an V.

Instruction du 8 février 1823.

Arrêté du directoire du 30 ventose an V, articles 8 et 9.

Décision du ministre de l'intérieur du 15 juillet 1842.

Art. 28 du projet de 1853 combiné avec l'article 12 du décret de 1811.

Instr. du 15 juillet 1811.

Circul. des 21 août 1839, 30 août 1840.

Suite du Titre V.	*Observations.*
ment, suivant le chiffre des ressources propres à chacun d'eux. Dans le calcul de ces ressources ne seront point comprises les sommes allouées par les communes aux hospices.	
Néanmoins, les affectations et prélèvements prescrits par les deux paragraphes précédents ne pourront préjudicier à l'exécution des clauses et conditions qui auraient été imposées aux hospices par des fondations spéciales.	Arrêté du 30 ventose an V. Instruction du 8 février 1823. Circulaire du 13 août 1841.
Art. 33. Il est pourvu aux dépenses extérieures au moyen : 1° d'une allocation annuelle de quatre millions sur les fonds de l'Etat, pour contribuer au payement des mois de nourrices et des pensions des enfants trouvés, abandonnés ou orphelins pauvres;	Article 12 du décret de 1811. Proposition du Sénat, rapport de M. le comte Siméon, *Moniteur* du 22 août 1856, page 934.
2° du produit des amendes et confiscations spécialement attribuées par les lois et règlements à la dépense des enfants abandonnés; 3° des allocations inscrites à cet effet dans la première section du budget départemental;	Arrêté du 25 floréal et circul. du 15 messidor an VIII Circulaire du 3 juillet 1801; loi des finan. de 1817. Inst. du 8 fév. 1823.
4° du contingent assigné par le Conseil général aux communes du département. Ce contingent ne peut excéder le cinquième de la dépense totale, à moins d'une décision spéciale du ministre de l'intérieur. Il est établi sur l'ensemble des communes, soit au moyen d'un prélèvement proportionnel à leurs ressources, soit au moyen d'une répartition qui est proposée par le conseil général, sur l'avis du préfet, et approuvée par le ministre compétent.	Loi du 17 juil. 1819 article 25. Chaque localité doit nourrir ses pauvres, 2me concile de Tours l'an 567, ordonnance de François Ier 1536, ordonnance de Moulins 1556, décret du 28 juin 1793.
Art. 34. Le préfet, après avoir pris l'avis des commissions administratives des hospices et celui du Conseil général, détermine : Le taux annuel de la pension des	Art. 30 du projet de 1853 dont il a été supprimé les attributions concernant les secours aux filles mères.

Suite du TITRE V. | *Observations.*

enfants placés soit en nourrice, soit conformément à l'art. 9;

les gratifications et encouragements aux nourrices et aux personnes chargées des enfants;

les dépenses d'école;

les mesures convenables pour faire soigner les enfants malades, et en cas de décès, les frais d'inhumation.

Arrêté du 30 ventose an V. Circulaire du 13 août 1841. Instruction du 8 février 1823.

Art. 35. Lorsque les ressources énumérées à l'art.32, ne suffiront pas pour couvrir la totalité des dépenses intérieures, il y sera pourvu sur les fonds du département.

Article 34 du projet de loi de 1853.

Si, au contraire, la somme des ressources fournies par la portion des revenus des hospices existant dans le département, spécialement destinée aux enfants assistés, excède le montant des dépenses intérieures, cet excédant vient en déduction des dépenses extérieures à la charge du département.

Art. 36. Seront imputées sur le produit des centimes affectés aux dépenses facultatives du département, les remises que les conseils généraux accordaient aux communes, ou aux hospices, de tout ou partie du contingent mis à leur charge.

Article 32, idem.
Circulaire du 13 août 1841.

Art. 37. La dépense des enfants assistés est, selon les distinctions établies par la présente loi, à la charge de l'Etat, du département où la mère de l'enfant résidait depuis une année au moment de la naissance, et des hospices dépositaires de ce département.

Article 33 du projet de loi de 1853.
Décret du 24 vendemiaire an XI, titre 5, articles 2, 3, 4.

Lorsque la résidence d'une année n'est pas établie, la charge de la dépense est déterminée par le lieu où la mère avait son domicile réel, et, à défaut, par le lieu où elle est née.

Si le domicile réel et le lieu de la naissance de la mère ne sont pas connus

Suite du TITRE V.	*Observations.*
la charge est déterminée par le lieu où l'enfant a été trouvé, ou abandonné.	
Art. 38. Les mois de nourrice et les pensions ne pourront être payés que sur les certificats des maires des communes où seront les enfants. Les maires attesteront chaque mois les avoir vus.	Décret de 1811. Article 13. Inst. du 8 fév. 1823; diverses circulaires, ordonnances, décisions etc.
Art. 39. Les certificats de vie des enfants, les certificats de bonne vie et mœurs exigés des nourrices, les quittances des sommes payées pour les enfants et les autres pièces analogues délivrées pour l'exécution de la présente loi, et qui en porteront la mention expresse, sont exempts du droit de timbre.	Loi du 13 brumaire an VII. Instruction du 8 fév. 1823. Décision du 26 janvier 1832. Circulaire du 30 janv. 1834. Article 45 du projet de 1853.
Art. 40. Les salaires, indemnités, gratifications énoncés aux articles 30, 31 et 34 sont incessibles et insaisissables, même pour fournitures alimentaires. Les percepteurs ne peuvent les compenser avec les impositions dues par les nourrices et autres personnes chez lesquelles sont placés les enfants.	Circulaire du 19 août 1833. Article 34 du projet de 1853.
Art. 41. Les individus convaincus d'avoir exposé des enfants, ceux qui feraient habitude de les transporter dans les hospices, les personnes chargées des enfants qui les auraient excités à la mendicité; seront punis conformément aux lois.	Article 23 du décret de 1811.
Art. 42. Il est expressement prohibé de supprimer les modes d'admission des enfants que la loi autorise et d'appliquer les modes d'assistance contraires à ses dispositions ou à son esprit.	Cette prohibition paraît indispensable pour mettre fin aux applications arbitraires contraires à la loi et pour en prévenir le retour.
Art. 43. Sont abrogées les dispositions des lois, décrets, ordonnances et réglements contraires à la présente loi.	

TABLEAU A — *Mouvement de la Population géné[rale]*

Années.	POPULATION. Nombre d'habitants d'après les recensements.	Accroissement Nombre	Accroissement Proportion d'un recensement à l'autre.	NAISSANCES (3) Légitimes	NAISSANCES (3) Naturelles.	NAISSANCES (3) Totales.	MORTS-NÉS (2) Légitimes	MORTS-NÉS (2) Naturels.	MORTS-NÉS (2) Tot[ales]
1819				922,075	65,492	987,567	»	»	»
1820				893,727	66,254	959,984	»	»	»
1821	30,461,875 (4)			897,117	68,247	965,364	»	»	»
1822				902,896	69,736	972,632	»	»	»
1823				893,741	69,616	963,327	»	»	»
1824				913,152	71,006	984,158	»	»	»
1825				904,180	69,322	973,502	»	»	»
1826	31,858,937 (4)	(5) 1,397,062	p. 0/0 4,586	920,167	72,099	992,266	»	»	»
1827				909,479	70,656	980,135	»	»	»
1828				906,195	70,754	976,949	»	»	»
1829				896,134	69,336	965,470	»	»	»
1830				899,015	68,985	968,000	»	»	»
1831	32,569,223	710,286	2,23	915,504	71,339	986,843	»	»	»
1832				869,944	67,490	937,434	»	»	»
1833				898,651	71,527	970,178	»	»	»
1834				912,931	73,559	986,490	»	»	»
1825				919,106	74,727	993,833	»	»	»
1836	33,540,910	971,687	2,98	906,194	73,552	979,746	»	»	23,553

e. 1819 à 1834 (1).

Décès (3)	Observations.
785, 996	
769, 300	
744, 304	
777, 037	
743, 467	
764, 138	
800, 074	
837, 640	
791, 565	
837, 516	
802, 624	
808, 400	
800, 480	
933, 800	
812, 478	
913, 028	
846, 448	
747, 668	

(1) La statistique des enfants trouvés n'étant considérée comme exacte que depuis 1819, il suffit de comparer le mouvement de la population générale à partir de la même année.

(2) Le chiffre des morts-nés n'a été publié qu'à partir de 1836; les morts nés légitimes ou naturels ne sont distingués dans la statistique que depuis 1841.

(3) Les chiffres les plus bas des naissances, de 1819 à 1854, se trouvent aux années 1854, 1847, 1832, 1848 et les plus élevés en 1826 et 1835, etc.

Les décès ont été plus nombreux en 1832, 1834, 1849, 1854, et moins nombreux en 1839, 1844, 1845, 1850.

Ces observations prouvent que les naissances diminuent pendant les révolutions, les épidémies, les disettes et quelles augmentent dans les années prospères; ce n'est donc pas la prévoyance inspirée par le bien être qui diminue les naissances.

Parallèlement, les décès augmentent durant les calamités publiques; ils diminuent avec le retour de l'abondance et de l'ordre.

De même, la misère produit plus d'abandons d'enfants et restreint les retraits, tandis que la prospérité diminue les abandons et détermine un plus grand nombre de retraits.

Les crimes contre les propriétés augmentent aussi ou diminuent avec la misère.

Les crimes contre les personnes sont déterminés par des causes particulières souvent étrangères à la cupidité ou à la misère.

Sui[te]

Années.	Population. Nombre d'habitants d'après les recensements.	Accroissement — Nombre.	Accroissement — Proportion d'un recensement à l'autre.	Naissances (3) — Légitimes	Naissances (3) — Naturelles.	Naissances (3) — Totales.	Morts-nés. — Légitimes	Morts-nés. — Naturels.	Morts-nés. — To[taux]
1837				873,774	69,967	943,741	»	»	[illegible]
1838				892,492	70,907	963,099	»	»	[illegible]
1839				888,049	70,448	958,489	»	»	[illegible]
1840				881,430	70,957	952,387	»	»	[illegible]
1841	34,230,178 (4)	689,268	2,05	905,602	71,151	976,753	26,888	4,7[illegible]	[illegible]
1842				912,774	70,216	982,990	27,409	4,631	[illegible]
1843				908,932	69,464	978,396	28,148	4,767	[illegible]
1844				890,402	69,882	959,484	29,[illegible]	4,569	[illegible]
1845				913,896	68,631	982,527	29,665	4,7[illegible]	[illegible]
1846	35,401,761 (4)	1,171,583	3,42	896,998	68,868	965,866	29,669	4,782	[illegible]
1847				837,628	64,233	901,861	28,235	4,7[illegible]	[illegible]
1848				873,272	66,884	940,156	29,209	5,087	[illegible]
1849				915,580	70,268	985,848	32,183	5,0[illegible]	[illegible]
1850				884,523	69,717	954,240	31,666	5,3[illegible]	[illegible]
1851	35,783,170	381,409	1,08	899,914	69,604	969,518	»	»	[illegible]
1852				895,236	69,844	965,080	32,980	4,[illegible]	[illegible]
1853				868,635	68,332	936,967	»	»	[illegible] (6)
1854				853,364	70,097	923,461	34,705	5,073	[illegible]

TABLEAU A.

Décès (3)	Suite des Observations.
853,071	
817,504	
771,859	
808,989	
794,908	
825,938	
799,008	
768,026	
744,985	
820,918	
849,054	
836,693	
973,471	
761,610	
837,073	
844,695	
795,606	
992,779	

(4) La différence entre la population constatée, en 1821 et 1841, est de 3,768,303 habitants soit une augmentation de 12. 37 pour 100 en 20 années.

L'accroissement indiqué par les recensements de 1826 et 1846 est de 3,768,303 habitants, soit 14. 12 pour 100 durant le même nombre d'années.

(5) L'accroissement de la population a deux causes : l'excès des naissances sur les décès et l'excès de l'immigration sur l'émigration. L'immigration et l'émigration offrent des variations très fortes déterminées par l'ordre public ou les perturbations sociales; mais en définitive, il s'établit une compensation entre l'abandon de la patrie et le rapatriement : de 1801 à 1850, l'accroissement de la population a été de 8,434,467 habitants dont un dixième seulement provient de l'immigration.

L'augmentation de la population provient presqu'entièrement de l'excès des naissances sur les décès et nullement de la prolongation de la vie humaine qu'on prétend démontrer par des calculs hypothétiques très contestables.

(6) Le chiffre des morts nés, de 1836 à 1853, en 17 années, s'est élevé de 23,553 à 38,570, présentant une différence de 63. 75 pour 100. L'augmentation moyenne annuelle est de dix mille.

L'augmentation moyenne annuelle des abandons, de 1820 à 1833, n'était que de 743 et l'augmentation la plus forte d'une année à l'autre, en 1831, n'a été que de 2,440.

TABLEAU B. *Mouvement des Enfants confiés à*

ANNÉES.	EXISTENCES le 1er janvier.	ADMISSIONS. Nombres.	ADMISSIONS. Augmentations.	ADMISSIONS. Diminutions.	RADIATIONS. Par sortie.	RADIATIONS. Par retrait.	RADIATIONS. Par décès.	RADIATIONS. Totales.	Augmentations.
1819(2)	97,855	32,471	(3) »	»	6,097	2,914	(6) 20,457	29,468	»
1820	101,158	32,497	»	274	6,270	2,957	18,461	27,688	»
1821	105,667	32,407	»	64	6,724	3,245	19,338	29.307	139
1822	108,767	32,472	1	»	6,832	3,047	19,925	29,804	636
1823	111,435	31,761	»	740	7,309	3,043	17,119	27,471	»
1824	115,725	33,505	1,034	»	7,654	3,524	18,663	29,841	673
Totaux.	542,752	162,342	1,035	1048	34,789	15,816	93,506	144,111	1,448
Moyennes annuelles.	108,550.4	32,468	»	13 3,4	6,957.8	3,143	18,701.2	28,822.2	
1825	119,389	32,274	»	497	8,369	5,383	19,793	33,545	4,373
1826	118,118	32,876	402	»	9,751	6,139	19,698	35,588	[illegible]
1827	115,406	32,504	(4) 33	»	8,622	5,102	18,605	32,329	3,161
1828	115,584	33,749	1,278	»	7,525	4,424	21,533	33,482	4,311
1829	115,848	33,090	619	»	6,802	3,936	19,715	30,453	1,285
Totaux.	584,342	164,493	2,332	497	41,069	24,984	99,344	165,397	19,553
Moyennes annuelles.	116,868.4	32,898.6	2,135 427	»	8,213.8	4,996.8	19,868.8	33,079.4	3,910.6
1830	118,485	33,423	952	»	6,618	2,767	19,878	29,263	95
1831	122,645	35,863	3,392	»	7,438	2,836	20,557	30,831	1.663
1832	127,677	35,674	3,203	»	8,381	3,937	20,088	32,406	3,238
1833	130,945	33,374	903	»	8,822	6,846	19,429	35,097	5,929
1834	129,222	31,846	»	625	10,254	7,222	22,029	39,505	10,337
Totaux.	628,974	170,180	8,450	625	41,513	23.608	101,984	167,102	21,262
Moyennes annuelles.	125,794.8	34,036	7,825 (5) 1,565	»	8,362.6	4,721.6	20,396.2	33.420.4	4,252.4

té publique de 1819 à 1854. (1)

...nts le 31 décembre		
...ns.	Augmentations.	Diminutions.
158	»	»
567	4,509	»
767	7,609	»
135	10,277	»
725	14,567	»
189	18,231	»
183	55,193	»
6.6	11,038.6	»
148	16,960	»
106	14.248	»
584	14,423	»
348	14,690	»
185	17,327	»
138	77,648	»
7.6	15,529.6	»
545	21,487	»
577	26,549	»
145	29,787	»
122	26,064	»
563	20,405	»
152	126,262	»
0.4	25,252.4	»

OBSERVATIONS.

(1) Ce n'est que depuis 1819 qu'on a établi régulièrement et officiellement, chaque année, le nombre des enfants trouvés (Watteville, 1849. pag. 5.)

(2) Les nombres de l'année 1819 sont pris pour terme de comparaison, dans les calculs de l'augmentation ou de la diminution, des admissions, des radiations et des restants.

(3) Les Statistiques ne donnent que 32, 148 abandons en 1819; mais, le nombre des restants, à la fin de la même année, se trouverait alors inférieur de 323 à celui des existences constatées le 1er janvier 1820; il faut donc supposer que 323 abandons ont eu lieu pendant qu'on arrêtait les chiffres de la fin de l'année.

On trouve quelquefois dans les mêmes Statistiques l'erreur opposée, c'est-à-dire que le chiffre arrêté le 31 décembre se trouve plus élevé que celui constaté le 1er janvier suivant. Dans ce dernier cas, c'est le chiffre des radiations qu'il convient d'augmenter pour rétablir le rapport exact entre les nombres de la fin d'un exercice et le commencement de l'exercice suivant.

(4) De 1828 à 1833, L'augmentation exceptionnelle des abandons, s'explique par l'agitation des passions politiques, la révolution de 1830, la guerre civile, le choléra et la misère conséquence de ces fléaux. Les mêmes causes ont diminué les naissances et augmenté les décès. Les tours n'étaient pour rien dans ces faits sociaux.

Sui

ANNÉES.	EXISTENCES le 1er janvier.	ADMISSIONS. Nombres.	Augmentations.	Diminutions.	RADIATIONS Par sortie.	Par retrait.	Par décès.	Totales.	Augmentations.
1835	121,563	31,413	»	1,058	12,168	13,184	17,971	43,320	[illegible]
1836	109,656	31,795	»	676	13,399	11,246	17,111	41,756	[illegible]
1837	99,695	29,646	»	2,825	8,879	4,947	17,603	31,429	[illegible]
1838	97,942	26,900	»	5,574	7,403	4,683	17,382	29,468	[illegible]
1839	95,344	27,164	»	5,307	6,844	2,974	16,424	26,239	
Totaux.	524,170	146,918	»	15,437	48,690	37,031	86,491	172,212	[illegible]
Moyennes annuelles.	104,834	29,383.6	»	3,087.4	9,738	7,406.2	17,293.2	34,442.4	[illegible]
1840	96,269	26,984	»	5,487	6,527	2,735	16,261	25,523	»
1841	97,730	26,581	»	5,890	6.563	2,939	16,283	25,785	»
1842	98,526	26,409	»	6,062	7,188	2,715	16,713	27,218	»
1843	97,717	25,472	»	6,999	7,737	3,310	15,561	26,608	»
1844	96,581	24,890	»	7,581	8,124	3,598	13,728	25,450	»
Totaux.	486,823	130,336	»	32,019	36,139	15,297	78,546	130,584	»
Moyennes annuelles.	97,364.6	26,067.2	»	6,403.8	7,227.8	3,059.4	15,709.2	26,116.8	»
1845	96,021	24,407	»	8,064	7,587	3,355	13,408	24,350	»
1846	96,078	25,719	»	6,752	7,512	3,393	14,707	25,612	»
1847	96,185	26,174	»	6,297	9,809	3,495	13,472	26,776	»
1848	95,583	29,427	»	3,044	8,907	3,261	14,040	26,208	»
1849	98,802	30,215	»	2,256	9,681	3,213	15,442	28,336	»
Totaux.	482,669	135,942	»	26,413	43,496	16,717	74,069	131,282	»
Moyennes annuelles.	96,533.8	27,188.4	»	5,282.6	8,699.2	3,343.4	14,813.8	26,256.4	»
1850	100,681	27,645	»	4,826	11,286	3,303	11,767	26,356	»
1851	101,970	28,103	»	4,368	11,140	3,322	12,490	26,952	»
1852	103,121	27,917	»	4,554	12,138	3,760	12,097	27,995	»
1853	103,043	26,207	»	6,264	11,836	4.392	10,541	26,769	»
1854	102,481	29.593	»	2,878	12,685	3,489	13,431	29,605	437
Totaux.	511,296	139,465	»	22,890	59,085	18,266	60,326	137.677	437
Moyennes annuelles.	102,259.2	27,893	»	4,578	11,817	3,653.2	12,065.2	27,535.4	»

AU B.

…ANTS le 31 décembre		
…bres.	Augmentations.	Diminutions.
,656	8,498	»
,695	»	1,463
,912	»	3,246
,344	»	5,814
,269	»	4,889
8,876	8498	15,412
		6914
775.2	»	1382.8
,730	»	3,428
.526	»	2,632
,717	»	3,441
,584	»	4,577
,021	»	5,137
6,575	»	19,215
,315	»	3,843
6,078	»	5,080
6,185	»	4,973
5,583	»	5,575
8,802	»	2,356
0,684	»	477
7,329	»	18,461
,465.8	»	3,692
,970	812	»
,121	1,963	»
,043	1,885	»
,481	1,323	»
,469	1,311	»
,084	7,294	»
,616.8	1,158.8	»

OBSERVATIONS.

La proportion entre ces deux nombres est d'un vingt-sixième seulement pour l'augmentation provenant des abandons.

(5) L'augmentation des admissions, déduction faite des diminutions, de 1820 à 1834, a été, pendant ces 15 années, de 9,947
L'augmentation des restants de 259,103

(6) 20,157 décés sur 97,855 existences et 32,471 admissions faisant ensemble 130,326, représentent la proportion de 15.466 sur 100 enfants. Pendant les 15 années suivantes, le nombre total des existences s'est élevé à 1,776,473 et celui des admissions à 497,015; total 2,273,488.

Les décès pendant la même période ont été de 294,831 soit de 13. 08 pour 0/0. Si les décés avaient continué dans la proportion de 15. 466 pour 0/0, il y en aurait en 351,617; la conservation de 56,786 enfants a formé plus du cinquième de l'augmentation des survivants, etc.

(7) L'excès des admissions sur les radiations suffit pour accroitre le nombre des restants sans qu'il y ait augmentation d'abandons, lors même que les admissions diminuent. En 1819, les admissions surpassaient les radiations de 3.303. La compensation doit se trouver régulièrement dans une augmentation correspondante de sorties à l'âge de 12 ans.

TABLEAU C. *Crimes contre les personnes jugées par les Co[urs]*

Années.	MEURTRES. Coups et blessures suivis de mort ou d'incapacité de travail, etc.	Assassinats et tentatives.	Empoisonnements et tentatives.	Parricides.	Coups et blessures envers un ascendant.	Viols et attentats à la pudeur. sur des adultes.	Viols et attentats à la pudeur. Sur des enfants de moins de 15 ans	Avortements.	Infanticides
1826	494	227	18	7	72	137	140	11	117
1827	609	207	27	14	79	144	146	8	121
1828	521	202	37	13	80	142	154	8	92
1829	540	176	33	8	105	156	137	8	82
1830	378	172	32	2	70	108	102	3	98
1831	471	186	33	12	65	93	101	4	79
1832	455	216	24	17	64	107	109	12	80
1833	532	194	28	16	57	123	147	7	67
Totaux des 8 années.	3,970	1,580	232	89	592	1,040	1,036	61	756
Moyennes annuelles.	496 25	197. 5	29	11 11	74	126 25	129. 5	7. 62	94. [illegible]
1834	543	194	28	18	79	143	191	8	108
1835	678	224	23	12	106	147	210	10	119
1836	560	215	31	12	72	137	178	8	135
1837	646	192	44	13	79	130	229	10	128
1838	507	239	40	16	99	120	242	19	129
1839	484	202	51	17	77	147	268	12	117
Tot. à report.	3,388	1,266	217	88	512	824	1,318	67	758

s de 1826 *à* 1854 (1).

	Totaux.
	1,432
	1,447
	1,399
	1,365
	1,158
	1,321
	1,561
	1,527
	11,180
5	1,397. 5
	1,557
	1,774
	1,558
	1,555
	1,632
	1,597
	9,670

Observations (3).

(1) Les Statistiques de la justice criminelle ne sont publiées que depuis 1826.

(2) Les autres crimes contre les personnes sont : les complots, les évasions, les associations de malfaiteurs, les rebellions, les violences envers des fonctionnaires publics, les violences en état de vagabondage, les menaces par écrit sous condition, la bigamie. la séquestration avec violence, l'enlévement de mineurs, le faux témoignage, la subornation des témoins, les entraves à la libre circulation, etc., etc.

(3) Ce tableau ne contient que les crimes jugés contradictoirement par les Cours d'assises. Le nombre des infanticides et des avortements dénoncés à la justice est trois fois plus considérable, mais les deux tiers ne peuvent être poursuivis soit parce que les auteurs restent inconnus, soit parce qu'il est impossible d'obtenir des preuves de la criminalité des faits.

Les homicides réputés involontaires de nouveaux nés par leurs mères ne sont considérés que comme des délits.

Ne doit on pas croire que la plupart des crimes contre les enfants conçus demeurent ignorés ?

Nota. Il est important de distinguer les crimes dont le nombre a augmenté et ceux qui sont demeurés, à peu près stationnaires.

Années.	Meurtres. Coups et blessures suivis de mort ou d'incapacité de travail, etc.	Assassinats et tentatives.	Empoisonnements et tentatives.	Parricides.	Coups et blessures envers un ascendant.	Viols et attentats à la pudeur. Sur des adultes.	Viols et attentats à la pudeur. Sur des enfants de moins de 15 ans	Avortements.
Rep[t]	3,388	1,266	217	88	512	824	1,348	67
1840	464	227	40	16	85	157	284	18
1841	542	221	32	15	84	181	321	18
1842	511	217	32	16	87	161	308	17
1843	515	256	32	15	88	180	339	13
1844	414	204	29	13	86	149	392	21
1845	430	224	40	19	84	198	374	18
Totaux de 1834 à 1845	6,264	2,615	422	182	1,026	1,850	3,336	172
Moyennes annuelles.	522	218	35. 16	15. 16	85. 5	154. 16	278	14. 33
1846	355	223	29	19	71	145	379	13
1847	385	263	37	16	76	141	374	18
1848	463	224	25	17	74	154	356	22
1849	573	240	29	14	108	222	467	20
1850	535	255	39	18	137	254	524	36
1851	483	280	38	20	110	242	615	33
1852	401	238	25	14	109	228	611	28
1863	360	235	39	20	99	212	573	42
1854	222	215	36	14	82	174	581	35
Totaux	3,777	2,173	297	152	866	1,772	4,480	247
Moy. an.	419 66	241 44	33	16 89	96 22	196 89	497 78	27 34

…bleau C.

…sonnes (1).	Totaux.
	9,670
	1,622
	1,765
	1,669
	1,774
	1,612
	1,658
0	19,767
83	1,647 25
	1,496
	1,622
	1,612
	2,015
	2,146
	2,161
	2.013
	1,921
	1,691
0	16,677
67	1,853

Suite des Observations.

	Infanticides, avortements, viols, attentats à la pudeur.	Autres crimes contre les personnes.	Totaux.
De 1826 à 1833.	357. 9	1,039 06	1,397. 5
De 1834 à 1845.	580. 67	1,066 58	1,647 25
De 1846 à 1854.	889	964	1,853

La moyenne des crimes contre les propriétés a peu varié depuis 1826.

Le nombre des crimes était en 1825 de. . .	3,869
» » en 1854 de. . .	3,834
Moyenne générale des 29 années. . .	3,603

Il est bien évident qu'il n'existe aucun rapport entre la progression des crimes et celle de la population.

Sans doute l'augmentation de la population fournit plus d'éléments soumis aux influences qui portent au crime, mais il ne s'en suit pas que l'accroissement de la population entraîne nécessairement plus de crimes; car la cause principale de la progression ascendante de la population est dans la prospérité, tandis que celle des crimes est dans la misère.

Les crimes contre les personnes ont diminué de 1826 à 1833, malgré l'accroissement de la population.

On voit que depuis 1833 l'augmentation des crimes provient des infanticides, des avortements et des attentats à la pudeur sur des enfants de moins de 15 ans.

STATISTIQUE DE BUENOS-AYRES — *Rédigée par M.* Juste Maceso, *et Analysée par M.* Henri GUYS, *Membre actif de la Société de Statistique de Marseille, etc.*

Messieurs,

Vous m'avez chargé de vous rendre compte d'un ouvrage ayant pour titre : *Recueil statistique de l'Etat de Buenos-Ayres*. La langue espagnole que j'ai peu pratiquée dans mes fonctions consulaires m'était d'abord apparue comme une grande difficulté.

Ayant reconnu, toutefois, que j'avais affaire à un auteur sérieux j'ai suppléé à la faiblesse de mon talent, dans l'idiôme dont il s'est servi, en apportant une attention particulière à son travail.

Choisi pour être chef d'un bureau de nouvelle création il dit, en style castillan : « avoir compris la nécessité impé-
« rieuse de donner à son office la vitalité et la transcendance
« convenables à un département destiné à rédiger le grand
« livre dans les pages duquel devaient se trouver, en pal-
« pables et minutieux détails, les preuves de la prospérité
« de l'Etat ou de sa ruine, de l'ignorance ou de la civilisa-
« tion de ses habitants. »

C'est une traduction littérale.

La Statistique de l'Etat de Buenos-Ayres, pendant le second semestre 1854, est divisée en six sections. Je vais en faire sommairement l'analyse.

La première comprend la topographie, l'agriculture et l'industrie.

Onze districts composent cet état généralement fertile en céréales et en toutes sortes de légumes. Il abonde aussi en fruits et en pâturages, ce qui permet d'y élever de très-nombreux troupeaux.

2ᵉ *Section. Population.* — Dans la capitale on a compté en six mois 423 mariages : 360 entre blancs et 63 entre gens de couleur, 22 unions ont été contractées en outre par des protestants.

De 1824 à 1854, l'augmentation des mariages a été de 309, quoique la population n'ait varié que de 81,136 à 122,000 habitants.

L'auteur du Recueil fait observer qu'en 1852 Paris a eu 10,434 mariages sur 1,053,362 habitants, soit un mariage par 101 individus, et qu'à Buenos-Ayres la proportion étant d'un sur 103 il résulterait de ce rapprochement la preuve d'une parité de bien être et de moralité des deux sociétés sous ce rapport.

Naissances en six mois. . . . . 2,313.
Décès id. . . . . . . 1,223.

La différence que présentent ces deux nombres est attribuée à la supériorité des conditions hygièniques et à la bonté du climat. L'auteur a fait remarquer, à ce sujet, que l'on compte en Russie un décès par 26 habitants, en Angleterre 1 par 44, en France 1 par 40, en Belgique 1 par 35, en Norvége, 1 par 54, etc.

Dans la campagne, le mouvement de la population a présenté les résultats suivants : naissances 3,999, mariages 752, décès 1645.

Voyageurs, entrés. . . . 3,919.
Idem sortis. . . . 3,274.

Toutefois, quatre paroisses ayant fait défaut, ce relevé se trouve incomplet.

Au sujet des naissances, l'auteur rapporte que d'après des écrivains et des médecins américains, on est arrivé à établir que les infirmités, le travail excessif, une mauvaise nourriture, l'ivrognerie et d'autres vices, contribuaient à diminuer dans les naissances le nombre des garçons.

Et il ajoute que si en Angleterre les garçons ne dép-
sent que de 5 pour 100 le nombre des filles, en Fra
et en Prusse la différence est de 6, à Philadelphie de 7 p
cent. etc., elle a été dans la campagne de Buenos-Ayres à
33 pour 100, puisqu'il y est né 2,139 garçons pour 1,
filles, soit en plus 879 garçons.

Ce fait est cité comme *une compensation occulte de la Providence pour réparer les pertes que la guerre civile causées au pays;* mais cette réflexion ferait supposer qu'
différence n'a eu lieu que depuis les dissensions intestin
car si elle est habituelle, étant due aux conditions hygié
ques déjà rapportées, ce n'est pas le cas de lui attribu
une cause surnaturelle.

Mortalité. — Sur la population générale de 352,000 h
bitants. dont en ville 122,000, et à la campagne 230,00
la mortalité a été :

En ville, de. . . .	2,500.
A la campagne, de. .	3,835.
Total. . . .	6,335.

Quoique l'auteur soit loin de garantir l'exactitude de s
calculs, il n'établit pas moins que les décès étant de 1 su
55 individus, ce fait mérite à son pays la réputation d'u
Eden.

Après avoir dit qu'en 1850 la ville de New-York, cap
tale commerciale des Etats-Unis, avait eu un décès sur
habitants, il fait observer qu'en 1852, ce rapport s'est trouv

En France,	d'un sur 40
Norvège,	» 54
Suède,	» 41
Russie,	» 26
Danemarck,	» 40
Mecklembourg,	» 46 1/2

En Wurtemberg,	d'un sur	31 1/2
Belgique,	»	35
Aux Açores,	»	48
A Gênes,	»	28

Et il se félicite, en concluant, de ce que la bonté du climat, des aliments, des coutumes, du régime de vie de Buenos-Ayres et le bien être général de sa population vaillent à ce pays une supériorité aussi marquée sur les autres contrées.

Quel sujet de réflexion, dit-il encore, pour ces immigrants européens dont les trois quarts périssent par ignorance, se dirigeant vers des climats mortels attirés qu'ils y sont par l'espoir trompeur d'une aisance qu'ils pourraient toujours trouver là bas comme fruit de l'activité, de l'intelligence et de l'application!

Le tableau de la population rurale porte le nombre des veufs à 6,580 dont 1,966 hommes et 4,614 femmes, cette énorme différence, entre les deux sexes, étant attribuée aux longues guerres civiles que l'Etat a eu à souffrir.

Mouvement des étrangers pendant le second semestre 1854 : 4,634 individus dont 681 français venus : 227 de France et 454 d'autres pays.

A la sortie, le nombre des étrangers n'a été que de 2,524 et celui des Français de 356 qui se sont dirigés vers diverses contrées américaines.

Il résulte des deux chiffres ci-dessus que 3,481 individus ont été acquis à l'État de Buenos-Ayres.

Sur la population de sa partie intérieure, c'est-à-dire sur 177,000 habitants, le nombre des français est de 2,672 dont 1,973 hommes et 699 femmes.

La seule observation qui mérite de vous être rapportée, Messieurs, sur cette population, que l'auteur déclare être le résultat d'un recensement avant son entrée en fonctions,

c'est que, les hommes étant au nombre de 77,219 et les femmes à celui de 61,463, la différence est de 15,746 hommes soit 25 pour 100 en plus.

Des recherches que l'auteur a faites l'ont porté à reconnaître que dans 39 contrées d'Europe, la Belgique et l'Etat de Nassau sont les seuls où les hommes soient en nombre supérieur aux femmes, mais dans la proportion d'un ou deux pour 100, tous les autres pays, à l'exception de la Californie, présentant généralement un excédant de femmes.

Pour remédier à cet inconvénient, l'auteur conseille de favoriser l'immigration des femmes par tous les moyens possibles, faisant observer qu'on n'en compte pas plus de 10 sur 100 étrangers qui débarquent au Nouveau Monde.

Deux tableaux contiennent, l'un, la classification des habitants régnicoles et étrangers, l'autre celle des employés. Ceux-ci sont au nombre de 1,006 sur 177,000 habitants. D'après ce chiffre, déjà signalé comme défectueux, un sous-alcade veille sur près de 6 lieues carrées, la juridiction de l'alcade en comprend 19 et celle d'un juge de paix est de 89 lieues.

3e *Section. Produits.* — Bestiaux livrés à la consommation pendant le second semestre de 1854.

Bœufs 65,138, moutons 27,728, porcs 4,122.

L'auteur rapporte, à ce sujet, l'opinion d'un statisticien de La Plata sur la consommation moyenne annuelle de la viande dans divers pays :

Espagne,	5	livres par personne.
France,	10	»
Angleterre,	30	»
Londres,	50	»
Paris,	34	»
Buenos-Ayres,	500	»
A la campagne,	2,000	»

Ces deux derniers chiffres sont, sans doute, l'expression hyperbolique du goût carnivore des habitants de cet Etat.

Un tableau contient le nombre de bestiaux livrés à la salaison et il se compose de : 114,652 bœufs.
53,780 chevaux.
75 ânes.

La chair du cheval est, d'après cet aveu officiel, passée dans les habitudes de ce peuple, tandis qu'elle ne constitue encore qu'une excentricité chez quelques habitants du vieux monde.

Les autres produits font le sujet de deux tableaux, si ce n'est que l'auteur n'engage pas à leur accorder une grande confiance en faisant remarquer la différence qui se trouve entre les rapports des juges de paix et ceux des surveillants des marchés : les voici.

	Cuirs de bœufs	moutons douzaines	laine toisons	poils pésées	blé fanègues	maïs fanègues
Juges.	208,725	24,027	216,920	15,121	29,254	7,147
Marchés.	199,128	103,273	440,988	26,899	82,513	14,528

Ces irrégularités dispensent de toute réflexion.

4ᵉ *Section. Arts industriels.* — L'auteur annonce ne pouvoir s'étendre beaucoup sous ce rapport et il déclare n'avoir pu réunir des renseignements précis que sur la mouture du blé et la panification.

Il donne, dans un tableau, les constructions civiles qui se sont élevées, en 1850, à 410 et, en 1854, à 604, d'où il résulte, en faveur de cette dernière année, une différence en plus de 194 maisons.

5ᵉ *Section. Commerce.* — Les navires entrés, pendant le second semestre 1854, ont présenté un nombre de 429, jaugeant 96,074 tonneaux. Les Français y figurent pour 32 navires de 8,576 tx., venus : 9 de Marseille, 7 de Bordeaux, 5 de Cette, 10 du Havre, 1 en relâche

Les Espagnols et les Anglais ont été les plus nombreux ; ils sont compris dans le tableau, les premiers pour 89 navires de 17,940 tx., les seconds pour 87 navires de 19,535 tx. A la sortie, le total des bâtiments a été de 398 portant 85,875 tx., et les Français ne s'y trouvent qu'au nombre de 23 navires de 5,724 tx. ayant les destinations suivantes 9 Marseille, 1 Bordeaux, 6 le Havre, 3 Cette, 2 Bourbon.

Les Anglais ont eu 87 bâtiments et les Espagnols 70.

En rapprochant les résultats de 4 années, l'auteur arrive à prouver que les exportations ont été faites :

En 1850 par 440 navires.

En 1852 par 489 navires, soit 49 de plus.

En 1853 par 344 navires, soit 96 de moins.

En 1854 par 755 navires, soit 412 de plus.

Le total des navires sortis pendant le second semestre n'étant que de 398 il s'en suit que la quantité des premiers six mois a été de 357.

L'auteur reconnaît, cependant, que le principal produit, les cuirs, est en voie de diminution. Voici le calcul sur lequel il se fonde :

En 1849, l'exportation fut de 2,144,061 cuirs secs et de 856,943 salés. Total 3,001,004, tandis qu'en 1854 on n'est arrivé qu'au chiffre de 991,741 secs et de 401,358 salés, total 1,393,099. C'est à dire moins de la moitié.

Il explique, toutefois, cette différence par le blocus franco-anglais et l'agglomération qui en résulta, laquelle eut son écoulement en 1849.

Les envois en viande salée ont éprouvé une égale réduction, puisque cette année-là ils furent de 553,478 quintaux ; qu'en 1853 l'exportation en est tombée à 335,615 qx., et qu'elle n'a pas dépassé, en 1854, 323,059 qx.

— Principales marchandises importées en France pendant l'année 1854 :

2,455 barils de viande salée, 161,462 cuirs, 3,829 balles laine ; 3,051 fardes peaux de moutons.

L'auteur finit par annoncer que le pays s'appauvrit d'une manière lamentable.

Quelques produits y sont, néanmoins, en voie de prospérité, la laine entre autres. En 1850, exportation 17,744 fardes; en 1851, 19,050 et en 1852, 19,018; en 1853, 22,249 et, en 1854, 22,442 fardes.

Les relations de l'Etat de Buenos-Ayres, (cabotage), avec les provinces voisines donnent lieu à beaucoup de détails. Je me bornerai à ceux-ci :

Pendant le second semestre de 1854, il y a eu à l'entrée 988 navires de la portée de 28,338 tx., et à la sortie 1,611 navires de 38,813 tx.

Le total de l'année entière a été :

Entrée 2,242 navires 65,719 tx., sortie 3,717 navires 85,022 tx.

L'énorme différence qui résulte du rapprochement des deux chiffres s'explique par le grand nombre de barques ou allèges ayant opéré leur déchargement à la douane placée à l'embouchure du fleuve d'où elles le remontent sur lest, ce qui fait qu'elles ne sont pas inscrites à leur rentrée.

Commerce intérieur. — Il s'opère par San Nicolas qui est le second port de l'Etat; il se fait par eau ou par terre.

Par eau : importations.	Objets d'industrie.	fr. 8,291,544
	Articles sujets aux droits.	81,728
	Id. non taxés. .	935,392
	Id. de transit. .	670,020
	Total.	9,978,684
Exportations.	Produits du pays.	3,554,877
	Articles étrangers. . .	279,201
	Total.	3,834,078

Par terre : Importations. Articles francs de droits.		fr. 935,322
Exportations. Produits territoriaux. . .		fr. 604,405
	Marchandises étrangères. .	812,767
	Total.	1,417,172

6e *Section. Etablissements de bienfaisance.* — Le total des individus vaccinés, dans les derniers six mois de 1864, a été de 966, dont 459 enfants de moins d'un an, sur 2,373 naissances, ce qui prouve le peu d'empressement des Buenos-Ayriens à profiter de ce préservatif.

L'*Enseignement* présente les résultats suivants :

	Garçons.		Filles.	
	ville	campagne	ville	campagne
Université.	445	»	»	»
Ecole de médecine . .	36	»	»	»
Séminaire, ecclésiastiques.	50	»	»	»
Ecoles.	1,767	2,050	981	681
Maisons d'orphelins. .	...	...	155	...
Totaux. . . .	2,298	2,050	1,136	681

Je termine ici mon analyse, Messieurs, vous ayant épargné une foule de détails pleins d'attraits pour l'observateur Buenos-Ayrien, mais nullement intéressants pour nous qui ne voulons juger les peuples éloignés que sur des données générales et comme objets de comparaison pour les féliciter s'ils progressent ou les plaindre s'ils retrogradent.

La statistique de Buenos-Ayres se termine par des observations météorologiques et j'y ai trouvé que l'une des colonnes porte le chiffre conventionnel de la force relative du vent régnant calculée sur l'échelle que voici :

N° 1 2 milles par heure brise très-faible.

N° 2 4 » brise faible.

N° 3	12 milles par heure	brise forte.
N° 4	25	»	vent fort.
N° 5	35	»	vent très-fort.
N° 6	45	»	gros vent.
N° 7	60	»	grand vent.

Le N° 10, qui désigne l'ouragan, a une vitesse de 100 milles à l'heure.

J'ai remarqué que les chiffres 1 à 5 sont les seuls qui figurent au tableau de 1854, le n° 6 n'y étant porté qu'une fois le 30 octobre, ce qui prouverait que le pays de Buenos-Ayres est aussi privilégié sous le rapport des tempêtes.

Buenos-Ayres, sa situation présente, ses lois libérales, sa population immigrante, ses progrès commerciaux et industriels, par M. Balcarce; *ouvrage analysé par* M. H. Guys, *membre actif, etc.*

Messieurs,

L'ouvrage que vous m'avez chargé d'analyser a été écrit dans le but de justifier l'Etat de Buenos-Ayres des accusations portées contre ce pays au profit de ses voisins et rivaux.

L'auteur, qui semble être naturalisé français, remplit à Paris les fonctions d'agent *confidentiel* de cet Etat, non encore reconnu depuis sa séparation de la Confédération Argentine, et son exposé doit être considéré comme un plaidoyer dont le thème est celui-ci : l'*Etat de Buenos-Ayres a été calomnié.*

Il dit cependant avoir puisé des renseignements à des sources officielles et je me suis plus d'une fois aperçu que la statistique sur laquelle j'ai eu l'honneur de vous faire un

rapport, l'année dernière, est un des documents auxquels il doit ses meilleurs emprunts.

Je crois, en conséquence, que son travail mérite une certaine confiance.

Je ne vais, toutefois, vous entretenir que de la partie matérielle de son ouvrage, ne voulant pas suivre l'auteur dans ses raisonnements, tendant à prouver que c'est à tort qu'on accuse l'Etat de Buenos-Ayres d'être animé d'un esprit de domination et de monopole. C'est une tache qu'il s'est imposée; il devait chercher à la remplir : rien n'est plus naturel.

Je dirai seulement que ce pays a pris le bon moyen d'appeler toutes les nations à le faire fleurir, en limitant les droits d'entrée et de transit, et en levant les restrictions existant sur la navigation des fleuves qui en dépendent. On s'est proposé en cela deux fins : attirer le plus possible le commerce et faire affluer les immigrants. La fertilité extraordinaire d'une grande étendue de terres et le manque de bras devaient suggérer l'idée qu'aux produits naturels on pourrait ajouter ceux, plus considérables encore, de l'agriculture et de l'industrie.

Les Français, en très-grande partie béarnais, y étaient au nombre de 20,000, en 1855, et ils se faisaient remarquer par leur habileté et leur activité dans les métiers qu'ils exercent, contrairement aux naturels dont la nonchalance est proverbiale.

Le Français ne s'expatriant que dans l'espoir de faire fortune, il retourne lorsque par ses économies il est parvenu à former une somme de 8 à 10,000 fr.

La grande affaire de cette contrée est l'élève des troupeaux, et son commerce consiste principalement dans la vente des bestiaux ou de leurs produits : viandes salées, graisses, peaux, poils, etc.

Soixante-huit navires ont transporté 4,329 passagers de

France à Buenos-Ayres, en 1856, et, dans ce nombre, on a compté 1,484 immigrants.

Les avantages que trouve l'Européen à se faire transporter là-bas sont ceux-ci : salaires de 5 à 12 fr., vie à bon marché, exemption de tout service, liberté de culte, protection et sûreté. Des institutions reçoivent les nouveaux arrivants et les dirigent jusqu'à leur établissement. Les navires qui en portent plus de cinquante sont exonérés de tous droits.

La Statistique traduite l'an dernier n'avait donné que la navigation du second semestre 1854.

Voici celle de l'année entière : 755 navires, jaugeant 167,107 tonneaux, et, pour le premier semestre de 1855, on a les chiffres suivants : 369 navires jaugeant 88,583 tonneaux.

Ce sont là les mouvements de la grande navigation et la France y est comprise pour 50 navires. Le cabotage occupe, en outre, plus de 1,000 autres bâtiments.

Les principaux produits exportés ont été :

1,600,000 cuirs secs de bœufs.
700,000 peaux salées, id.
30,000 cuirs secs de cheval.
12,000 peaux salées, id.
20,300 balles laines, dont 300 fines.
3,000 id. et 2,000 sacs crins.
38,000 colis suif.
203,462 quintaux viande salée.

Quant à l'importation, l'auteur pour mieux faire apprécier l'état présent, établit sa comparaison avec 1825 dont le montant général fut de 42 millions 255,000 fr. et pour la France de 2 millions 970,000 fr., tandis qu'il est actuellement de 56 millions 970,000 et pour la France de 13 millions 500,000, ce qui donne en plus 14 mil. 715,000 et, en ce qui nous concerne, 10 millions 530,000 francs.

L'augmentation qui est ainsi de 35 pour cent sur le commerce général est quadruple par rapport à nous.

Les importations anglaises sont, en moyenne, de 22 millions de francs. Elles se composent de tissus, de poteries et de quincailleries à l'usage des naturels.

Les Français conservent les goûts de la patrie; aussi préfèrent-ils les vins de notre Midi à ceux de l'Espagne malgré l'extrême bon marché de ceux-ci. On calcule la consommation des vins de France à 1,000 barriques par mois.

Les articles qui s'importent du Havre sont les draps, les toiles, les objets de modes et les soieries auxquelles font concurrence celles de Suisse.

Les éléments du commerce des autres pays se forment de leurs produits respectifs et l'Union américaine fournissait encore jusqu'à 50,000 barils de farine, lorsque par de sages encouragements l'Etat est parvenu à faire produire à la terre de quoi nourrir ses habitants.

Une des branches les plus actives du commerce de cette contrée, principalement avec le Brésil, avait pour objet l'*Yerba Maté*. « C'est une sorte de houx, dit la brochure, « que l'on coupe tous les trois ans, et dont les branches, « l'écorce et les feuilles concassées et pilées ensemble après « avoir été *brûlées*, produisent une espèce de thé d'une « odeur très-aromatique que les Américains préfèrent beau- « coup au thé de la Chine. »

La seule différence qui existe dans la manière de le consommer c'est qu'au lieu d'être bu il est humé au moyen d'un petit tuyau ou siphon en métal.

Il paraît que l'usage de cette boisson est aussi fréquent que répandu dans le Nouveau Monde. Mais ce qui me ferait croire qu'il n'est pas du goût des Européens, c'est que nul n'a songé à l'introduire chez nous, même à titre d'excentricité.

Le Brésil, autrefois tributaire, fournit l'*Yerba* par milliers de ballots et, d'après l'auteur, il fait entrer *des sommes immenses dans le trésor de Rio-Janeiro.* S'il n'y a pas d'exagération dans ces appréciations, cet arbuste mérite par son importance, d'être classé parmi les premiers produits de l'Etat Buenos-Ayrien.

D'après les annales du commerce extérieur de France nos importations ont été, en 1855, de 15,865,829 fr. et les exportations de 19,583,984 fr., et il est dit que *ce chiffre a été obtenu malgré la diminution de* 2,400,000 *fr. causée à l'exportation des vins de Bordeaux par l'insuffisance des dernières récoltes.*

L'auteur veut, cependant, que l'on considère les cargaisons portées à la rubrique *Montevideo* et qui s'élèvent d'entrée à 10,930,444 fr. et de sortie à 5,438,896 fr., comme ayant Buenos-Ayres pour véritable destination et lieu de provenance; mais attendu que les tableaux de la direction générale des douanes ne présentent que les chiffres rapportés ci-dessus, je crois que nous ne devons admettre cette prétention que sous toute reserve.

Je ne vous ferai pas une analyse plus explicite des calculs de l'auteur puisqu'ils sont puisés dans les travaux des douanes et du ministère du commerce que nous possédons. Je m'arrêterai seulement à celui-ci : le commerce général de Buenos-Ayres qui s'est élevé, en 1855, à une valeur de 76 millions 304,929 fr. a dépassé celui de 1854 de 25 millions 17,854 fr., et ce sera, Messieurs, pour vous faire observer que nous n'y participons, d'après la brochure, que pour 10 millions 909,310 francs ; ce qui ne s'accorde nullement avec les valeurs rapportées ci-dessus du travail de nos douanes.

L'auteur ajoute aussi, page 33, que sur les 10,909,310 fr., montant des exportations pour France, en 1855, 8 mil. 897,604 francs appartiennent au pavillon français, ce qui

constitue pour les expéditions directes une différence en plus de 3,541,252 sur l'année 1854 et c'est vainement que j'ai cherché à me rendre raison de ces différences. Elles doivent, toutefois, provenir des calculs évidemment moins fondés des annales du commerce comparativement à ceux des douanes.

La brochure dit que d'après ces annales la France a importé, en 1855, pour une valeur de 5 millions et demi de plus contre 4 millions de moins en exportations par suite de l'élévation du prix du vin, quoiqu'il n'ait déjà été question que d'une diminution de 2,400,000 fr.

La progression du commerce dans l'Etat de Buenos-Ayres tendra toujours plus à grandir, pourvu que de nouvelles guerres intestines ne viennent pas déranger ses combinaisons prospères.

Aux produits généraux rapportés plus haut, je dois ajouter le tabac, les bois et le *guano* composé des résidus des saloirs.

La navigation, d'après les annales, a été pour le port de Buenos-Ayres, à l'entrée, de 619 navires jaugeant 153,119 tx., sur lesquels 46 étaient français, et, à la sortie, de 592 navires de 144,051 tonneaux, dont 45 français de 11,333 tonneaux.

En 1856, 62 navires sont partis de France pour Buenos-Ayres.

D'après l'auteur, ces chiffres sont l'indice de l'importance des relations internationales de cet Etat avec la France et il la fonde sur la qualité de matière première des produits Buenos-Ayriens et sur leur gros volume, conditions doublement avantageuses à la fabrication et à la navigation françaises.

Traitant ensuite de la situation générale du pays, l'auteur fait valoir le libéralisme qui le régit. Tous les habitants y jouissent de la plénitude des droits civils et il n'y est fait

la réserve d'aucune espèce de privilège en faveur des Argentins et au détriment des étrangers qui sont parfaitement leurs égaux.

Un officier de notre marine, qui a visité Buenos-Ayres en 1851, a trouvé que tout dans le pays revélait la sympathie et le goût pour les Français et ce qu'ils produisent, ayant de plus observé que ces dispositions étaient dues à *une similitude parfaite entre le caractère Buenos-Ayrien et le nôtre.*

Il faut que je dise, néanmoins, que sous le rapport du bien être, qu'on rencontrait dans ce pays, les conditions ne sont plus les mêmes à cause de l'élévation successive des prix. Ceux des terrains ont décuplé et c'est là une preuve de progrès.

Le pays est déjà doté d'un chemin de fer, d'une banque et de beaux monuments.

Venant à parler de la salubrité du climat, l'auteur rapporte les comparaisons dont il a été question l'année dernière, d'après lesquelles il ne meurt qu'un individu sur 50 à Buenos-Ayres, tandis qu'ailleurs cette proportion est moins large et il l'attribue en même temps à la nourriture qui est facile, saine et abondante.

A tous ces témoignages avantageux l'auteur ajoute, pour l'artisan et l'ouvrier, la perspective de devenir : l'un capitaliste, l'autre propriétaire.

Il finit par un résumé rappelant les principes indiqués dans son aperçu sur les libertés accordées aux habitants de cet Etat, où les étrangers jouissent des franchises les moins équivoques, sur les institutions utiles et de bienfaisance que la statistique de Buenos-Ayres nous a déjà fait connaître, mais que le peu de temps qui s'est écoulé, entre les deux écrits, empêche, par son trop grand rapprochement, qu'on puisse tirer des conséquences significatives des termes de comparaison qu'ils présentent.

Rapport sur l'ouvrage de M. le chevalier Joseph Bard, *intitulé : Parcours général de la Méditerranée. (Marseille, Toulon, Cette) à Lyon ; villes, bourgs, villages, monuments, souvenirs, agriculture, paysages, statistique; par* M. Casimir Bousquet, *membre actif, etc.*

Messieurs,

Vous m'avez confié le soin d'analyser la récente publication de M. Joseph Bard, un des laborieux correspondants de notre société, et je me fais un devoir de vous communiquer mon opinion sur ce livre dont le titre, comme tous les titres possibles, promet beaucoup, mais qui ne me paraît pas réaliser complètement ses promesses.

Si j'avais eu à m'occuper de l'ouvrage d'un écrivain obscur, d'un auteur novice dans l'art de parler au public, j'aurais naturellement renfermé mon appréciation dans des limites fort circonscrites ; je me serais borné à vous signaler succinctement les qualités et les défauts de son livre ; mais, en conscience, je ne pouvais ni ne devais agir ainsi, avec M. Joseph Bard, esprit sérieux, travailleur infatigable, dont personne encore ne saurait se flatter de posséder les œuvres complètes qui formeraient, à elles seules, m'a-t-on dit, une bibliothèque.

Vis-à-vis d'un pareil collègue, vous le comprenez, je devais procéder avec plus d'attention, je devais analyser avec soin le travail qu'il nous a envoyé, et n'en négliger aucun détail. Ainsi ai-je fait, avec l'espoir d'obtenir votre approbation.

Cela posé, j'entre immédiatement en matière.

Quel livre a voulu faire M. Joseph Bard ? A quelle classe de lecteurs l'a-t-il destiné ? Voilà les deux questions qui se sont d'abord présentées à mon esprit. Dès la première page, les éditeurs eux-mêmes y répondront, dans l'avant-propos.

« Depuis la mise en activité, disent-ils, de nos grandes « lignes de chemin de fer surtout, la centralisation litté- « raire de Paris a vomi les itinéraires et les guides partant « de la capitale. Et quels guides, grand Dieu! Des opuscules « faits à la hâte, écrits au rabais, à coups de dictionnaires « des communes, dans les bibliothèques et les cabinets de « lecture, sans connaissance des lieux, sans conscience, « sans dignité, sans le moindre sentiment de la couleur « locale, des traditions, de l'histoire, de l'esprit public de « nos provinces, sans même que les auteurs de ces bro- « chures de pacotille se soient préalablement donné la « peine de visiter, au moins rapidement, les pays qu'ils vont « décrire.

« Si encore ces auteurs, ajoutent les éditeurs, pui- saient leurs renseignements dans les statistiques ou les annuaires des départements, généralement exacts, le mal serait moins grand; mais c'est aux anciens Guides-Richard et aux romans qu'ils ont recours. »

Et pour appuyer leur dire, ils citent des exemples:

« Dans un itinéraire de Paris à Lyon, j'ai vu..... (Ce pronom personnel qui se trouve par hasard au milieu d'un avant-propos signé par les éditeurs, donnerait à penser que c'est l'opinion personnelle de M. Bard qu'ils expriment; passons.) — *J'ai vu* les *bas de nuits* effrontément donnés pour un village; dans d'autres ouvrages de même nature on vous cite comme existants des édifices détruits depuis 30 années. D'après le *Dictionnaire des Communes*, le Mont-Blanc et la chaîne majestueuse des Alpes sont visibles à Lyon, de la place Bellecour, et la basilique lyonnaise de St-Nizier se fait remarquer par son étendue...... — Servez-vous donc de pareils fils d'Ariane, et acceptez d'aussi tristes compilations, disent, avec raison, les éditeurs de M. Joseph Bard, et, sans doute aussi, M. Bard lui-même.

J'ai dû citer ce passage de l'introduction au livre de notre

honorable correspondant, dans le but de vous faire pressentir, Messieurs, que les inconvénients signalés par lui, dans les ouvrages cités, nous ne les trouverions probablement pas dans son ouvrage. Cela est si vrai que les éditeurs du livre dont nous nous occupons, s'écrient : « Mais « lui, M. Joseph BARD, il n'écrit point, comme bien des « auteurs, dans des vues d'exploitation d'un public confiant; « il est enfant, chaleureux ami et habitant de nos pro« vinces; il a étudié sérieusement toutes les localités tra« versées. »

Notons ces paroles, Messieurs, et celles qui vont suivre, car elles ne sont pas sans prix dans l'examen auquel nous avons à nous livrer.

« Dans le trajet de Marseille à Lyon, continuent les édi« teurs, M. BARD est constamment sur son terrain : *il y « connaît à fond et les hommes et les choses*, les tradi« tions, les souvenirs, l'histoire, les paysages, les monu« ments la société, les ressources agricoles, industrielles, « les dialectes populaires, la bibliographie et la biogra« phie. »

A cette énumération pompeuse, n'est-il pas permis à des éditeurs de faire valoir le livre qu'ils éditent ? On ne peut s'empêcher d'admirer les vastes connaissances de M. Joseph BARD ? Nous savons plus d'un compatriote qui ne connaît pas la Provence comme l'écrivain Bourguignon se vante de la connaître.

Aux éloges du livre succèdent naturellement les éloges s'adressant à l'auteur, à propos de son style, *toujours pittoresque*, *brillant*, *plein d'inspiration et d'énergie*, ayant *un cachet propre*, *une verve*, *une coloration*, *un entrain* qui plaisent aux populations, parmi lesquelles son nom est répandu, honoré.

Enfin, le livre de M. Joseph BARD apprendra sur leur propre pays à ceux qui le liront, les éditeurs l'affirment,

des choses QU'ILS IGNORAIENT, LES LEUR FERA ENVISAGER SOUS DES POINTS DE VUE NOUVEAUX, MIEUX COMPRENDRE ET MIEUX AIMER.

C'est le cas ou jamais de dire avec un poète :

A tant de qualités se peut-il qu'on résiste ?......

Après cela, Messieurs, il ne nous reste qu'à ouvrir l'ouvrage de notre collègue et à le savourer.

Signalons d'abord les excentricités de détail qui émaillent les pages de M. Joseph BARD, nous nous arrêterons ensuite aux incorrections et aux lacunes qui portent sur des points importants d'histoire et d'archéologie.

A la page 14 de ce *Parcours général de la Méditerranée à Lyon*, l'auteur prétend que la rue *Thubaneau* est *perpendiculaire au Cours St-Louis*.

Page 15, M. BARD engage l'étranger de passage à Marseille à se procurer *l'histoire de cette ville* par M. BOUDIN, *écrite avec rapidité et talent*. Décidément, la rapidité est la première des vertus aux yeux de notre collègue. Notre opinion est toute contraire. Quant à *l'histoire* de M. BOUDIN, nous la connaissons, vous l'avez sans doute lue aussi, conséquemment nous ne vous dirons pas ce qu'il faut penser de la recommandation de M. BARD. Constatons seulement que, dans les lettres comme dans toutes les choses de ce monde, il y a des noms qui portent malheur aux meilleures entreprises.

A la page 16 de son livre, l'écrivain bourguignon se montre péniblement affecté de l'absence de *girouettes* dans notre vaste cité, *où les gens qui doivent prendre la mer*, dit-il, *ont toujours le plus grand intérêt à savoir quel vent règne sur l'horison*. On voit que le pays natal de M. BARD est éloigné de la mer, il saurait que l'œil exercé des habitants d'une ville maritime, n'a pas besoin de consulter la girouette pour connaître de quel point de l'horison souffle le vent.

A cette même page 16, l'auteur du livre qui nous occupe s'extasie devant les deux fontaines jumelles que l'on voit à l'extrémité du cours Belzunce et du cours Saint-Louis; il n'hésite pas à les appeler *monumentales!...*

La page suivante contient une protestation de l'écrivain bourguignon contre un lieu commun dont on a trop abusé, suivant lui : à savoir que Marseille n'a pas de monuments. Cette protestation serait de nature à flatter notre amour-propre de Marseillais, si M. Joseph Bard avait pu être plus heureux dans le choix des édifices qu'il énumère à l'appui de son opinion.

Ainsi, il signale comme monuments : *le Musée*, (autrefois une église) *l'Hôtel-de-Ville* (inachevé), l'Arc de triomphe, le Grand obélisque (la Pyramide-Castellane (en pierres de Cassis), un peuple de fontaines publiques, *sic;* le Château d'eau, l'église de la Magdelaine, (les Chartreux), la vieille basilique et la crypte de St-Victor; l'église de St-Cannat (les Prêcheurs), celle de Notre-Dame-du-Mont, et enfin toutes les églises, grandes ou petites que possède notre ville.

Si c'est là ce que M. Bard entend par les choses que *nous ignorions*, et qu'il a prétendu nous *faire envisager sous un point de vue nouveau*, sachons lui gré de l'intention, mais de l'intention seulement.

Après avoir constaté ce que Marseille possède de remarquable et de curieux, bien entendu à son point de vue, l'écrivain bourguignon devait également signaler ce qui lui manque : suivant M. Bard, quelque chose de fort important, « il manque, dit-il, à cette grande ville maritime, *une horloge publique éclairée la nuit!* » L'auteur du *Parcours général de la Méditerranée* transigerait au besoin pour les girouettes, mais *une horloge éclairée la nuit!* cela manque à la splendeur de notre ville.

Dans cette même page 21, où il déplore l'absence de cet

appareil, M. BARD range parmi les *monuments* projetés, ou en cours d'exécution, *le bassin de radoub* pour les navires. C'est encore de l'architecture à un point de vue nouveau.

Arrivons aux parties importantes de l'ouvrage.

L'auteur commence son itinéraire par Toulon, où nous ne le suivrons pas; puis il revient dans notre ville, se dirige vers la gare du chemin de fer, et monté en wagon, *il fait son siége* absolument comme l'abbé VERROT le faisait dans son fauteuil; car nous ne supposons pas que M. J. BARD, ait mis pied à terre à chaque station pour recueillir des notes et qu'il ait repris le convoi suivant, renouvelant la même manœuvre depuis Marseille jusqu'à Lyon.

Aussi, qu'est-il arrivé? Ce qui était inévitable. C'est que l'écrivain bourguignon dont nous connaissons le profond dédain pour les Dictionnaires des communes, pour les *Guides* qui ont précédé le sien, et qui se flatte *d'avoir sérieusement étudié les localités qu'il a traversées*, n'a pu se procurer et fournir à ses lecteurs que des renseignements fort incomplets et souvent inexacts.

Il nous sera facile de le démontrer. Laissons M. BARD déployer toutes les ressources de ce style *pittoresque, brillant, plein d'inspirations et d'images*, à propos des mille bastides qui émaillent notre banlieue et que l'écrivain bourguignon appelle *une mosaïque de Tiburs marseillais* dans son langage *plein de verve*, *de coloration*, *d'entrain et ayant son cachet propre.* Laissons-le faire dériver la dénomination des Aygalades du mot roman *aïgues*, tout simplement, tandis que la véritable étymologie est *aqua lata*, c'est-à-dire eau portée, nom sous lequel ce quartier est désigné dans les anciens titres (1).

(1) Le banc de tuf qui borde le ruisseau des Aygalades est percé de longs souterrains, pratiqués à main d'hommes pour la conduite des eaux. On pense que du temps des Romains ces eaux alimentaient les fontaines de la ville.

de BAUX et le comte d'AVELIN, qui se liguèrent avec PIERRE et ARNAUD DE SERVOLE, gascon, pour se saisir de la Provence en l'an 1357, mais que leur entreprise échoua. »

De toutes parts on accourut avec des menaces et des malédictions pour renverser le manoir de cette noble famille qui avait tant de fois rêvé une couronne et dont la ruine allait être consommée, si l'intervention du Pape et de ses cardinaux n'avait arrêté une si grande colère. Chacun, à la voix du chef de l'Eglise, regagna ses foyers et l'antique forteresse, debout sur son rocher aride, abrita longtemps encore les descendants des BAUX.

Vous voyez, Messieurs, que la station du *Pas des Lanciers* est loin d'être insignifiante, et qu'elle méritait l'attention de M. Joseph BARD.

Poursuivons.

La troisième station, celle de *Vitrolles*, ne donne de la part de cet écrivain, qu'une futile description. Il constate simplement que c'est là un site *vivement paysagé et émouvant pour tous les yeux qui savent voir et tous les cœurs qui savent aimer*. Nous comprenons l'utilité, nous pourrions dire l'indispensabilité des yeux pour apprécier un paysage, mais le concours de l'amour nous paraît un luxe tout-à-fait inutile.

Nous aurions préféré que M. BARD nous eût tenu à peu près ce langage :

« Les Romains avaient des établissements à *Vitrolles*, et on a trouvé dans plusieurs parties du territoire, surtout dans la vaste propriété de M. Esprit BARTHET, beau-père de M. Casimir BOUSQUET, des médailles impériales, des vases, des fragments de marbre avec des inscriptions, des pavés en mosaïque, un grand nombre de tombeaux en briques, et plusieurs bijoux de toilette des dames romaines, en bronze, notamment des *schalls*. Après la domination romaine, les habitants du pays se réunirent et se fortifièrent

sur un roc escarpé qui domine le village, et où se voient encore les ruines d'un château-fort.

« Les Sarrasins ravagèrent la contrée sans pouvoir se rendre maîtres de ce château ; ce qui ne les empêcha point de faire quelque séjour dans les environs, puisqu'on y découvre parfois encore des tombeaux que l'on croit être sarrasins et dans lesquels se trouvent, en effet, quelques monnaies arabes.

« Le privilège accordé, en 1164, à l'église de Marseille, par Frédéric BARBEROUSSE, fait mention de Vitrolles et des salins qui étaient sur l'étang de Vaine. On voit par ce titre que Vitrolles, tout son territoire et l'étang de Vaine appartenaient à l'Eglise de Marseille. Il y avait anciennement un autre petit étang appelé l'étang de Lion, qui est aujourd'hui desséché et converti en salin.

En parlant ainsi, M. Joseph BARD aurait véritablement instruit son lecteur et fait preuve de cette érudition, de ce vaste savoir que des éditeurs complaisants lui ont attribué dans la préface de son livre. »

La station de Rognac, dit, avec raison, l'écrivain bourguignon, n'a pas une grande importance ; mais, pourrions-nous lui objecter, Rognac en avait une autrefois. En 1712, les Etats de Provence votèrent la construction d'un petit môle sur l'étang de Vaine pour faciliter l'embarquement des vins de Rognac. (Ce môle était encore en état en 1824) et les Génois venaient chaque année y charger les vins de la contrée qui sont fort appréciés.

M. BARD a remplacé ce détail historique par une étymologie à sa façon, du mot Rognac que nous appelons aussi *Rochonao*. Suivant lui le nom de ce hameau est une corruption du mot *Rognon*, comme ceux de Rognonas et de *Saint-Georges de Reneins*, autrefois *Rogneins*. Autant valait appuyer cette opinion sur le voisinage d'une petite localité appelée l'*Agneau*. Nous laissons ce *rognon*-là sur la conscience de notre correspondant.

La ville d'Aix, qui est desservie aujourd'hui par un embranchement partant de Rognac, a fourni à M. Joseph BARD l'occasion d'écrire deux pages de banalités ; nous y avons cherché vainement quelques réminiscences historiques. L'ancienne capitale de la Provence n'a pu fixer même un instant les regards du voyageur que l'absence des girouettes et d'une horloge de nuit avait frappé à Marseille!

Nous ne pouvons ici, Messieurs, vous le comprenez, écrire les 7 à 8 pages au moins que méritait la ville de RÉNÉ.

Toutefois, nous devons rectifier la grossière erreur commise par M. BARD, à propos du blason de la cité d'Aix.

« Cette ville dit, notre auteur, porte d'or à *cinq pales*, (lisez quatre et lisez surtout PALS du latin *palum*,) au chef de Jérusalem, de Sicile et d'Anjou. Dans la description de ces trois chefs, notre correspondant tombe dans la plus étrange confusion et, de plus, il ne complète pas la description commencée :

Voici son dire :

« La ville d'Aix en Provence porte d'or à cinq pales de « gueules, au chef de Jérusalem, de Sicile et d'Anjou : le « premier, d'argent, à une croix potencée d'or, cantonnee « de quatre croisettes du même ; le deuxième, semé de « France, au lambel de trois pendants de gueules; le troi- « sième, de France, à la bordure de gueules. »

Voici le nôtre :

DE JÉRUSALEM, d'argent, à une grande croix d'or potencée, accompagnée de quatre croisettes de même ; DE SICILE, d'azur, semé de fleurs de lys d'or au lambel de trois pendants de gueules, et D'ANJOU, d'azur, semé de fleurs de lys d'or, bordé de gueules, avec cette inscription sur le haut : *Generoso sanguine parta*.

Nous engageons M. BARD à ne pas craindre une autrefois de prendre quelques renseignements en matière heraldique.

En quittant Aix, où il a fait la besogne que vous venez de voir, l'écrivain bourguignon conduit sur la tour à Berre, 3me station depuis la gare de Marseille.

A propos de cette petite ville, située, comme vous savez, Messieurs, sur les bords de l'étang de Vaine, M. Bard se livre à une courte dissertation historique à laquelle manque le détail suivant :

L'église paroissiale de Berre, que l'auteur du *Parcours de la Méditerranée à Lyon* ne mentionne même pas, est dédiée à Notre-Dame. L'édifice a du caractère et est surmonté d'un clocher qui se termine en flèche. On y conservait autrefois la chemise de la Sainte-Vierge, qu'on appelait la *Santo Camié*.

Un commandeur de Malte, possesseur de ce vêtement intime de la Mère du Sauveur, l'avait apporté de la Palestine. L'histoire n'indique ni sa provenance, ni par quels moyens il était tombé dans ses mains. Il le gardait dans son château de Calissane situé près de Lançon. A son décès, il légua la précieuse relique à la ville fortifiée la plus proche. Lançon, St-Chamas et Berre se la disputèrent à l'envi et Berre finit par l'obtenir. Le prieur de l'ordre de Malte, de St-Jean d'Aix, prétendant que la *santo camié* appartenait de droit à son ordre, n'hésita pas à s'en emparer, et la plaça dans une chapelle qu'il possédait près de l'étang. Cette chapelle ayant été détruite, l'agent du prieur, nommé Jean Boet, l'eût en dépôt dans sa maison jusqu'au 9 avril 1469. A cette époque, l'évêque de Grasse, vicaire général d'Arles, faisant sa tournée pastorale à Berre, qui était alors comprise dans ce diocèse, fit restituer la sainte relique à l'église paroissiale de Notre-Dame. On y mit l'authentique, et procès-verbal de la restitution fut dressé aux écritures de Me Pancrace Sauveur, notaire, à Arles. Qu'est devenue depuis lors l'étoffe vénérée qui avait enveloppé les membres de la Ste-Vierge? Nous ne saurions le dire.

Toujours est-il que le récit que vous venez d'entendre, aurait pris un nouvel attrait en passant par la plume brillante de M. Joseph BARD.

A la station de *St-Chamas*, le correspondant de notre Société se comporte assez bien. Toutefois, il aurait pu donner quelques détails sur le Pont-Flavien, un des plus précieux restes du goût romain que les illustres conquérants des Gaules aient laissés sur notre sol.

Celle de *Constantine* ne lui inspire que quelques courtes réflexions sur CONSTANTIN à propos du voisinage d'Arles.

Pourquoi M. BARD n'a t-il pas rappelé qu'à Constantine se trouvait, au temps des Romains, un camp retranché dont les vestiges existent encore? Sous le règne d'HONORIUS, CONSTANTIN s'étant fait proclamer empereur à Arles, vint occuper cette position et lui laissa son nom. C'est une colline escarpée, presque inaccessible, excepté du côté du Nord, entourée de retranchements flanqués de tours de 10 en 10 pas, dans une circonférence de 3,500 mètres environ. Le mur d'enceinte, les tours ne sont plus qu'un amas de ruines qui ne dépassent pas le sol intérieur, mais, à l'extérieur, elles offrent encore des revêtements intacts, en grands quartiers de pierre, de six mètres d'élévation. Leur aspect a la forme d'un fer à cheval, dont les extrémités tendent à s'élargir, et au bas duquel coule la petite rivière de l'Arc. L'épaisseur moyenne du mur est de 3 mètres.

Les médailles, les urnes, les amphores, trouvées dans l'enceinte du camp, attestent la présence du peuple romain sur ce point de la Provence ; les ruines des bâtiments, les vestiges de plusieurs citernes disent assez combien était importante cette position militaire, et les nombreuses pièces d'or, à l'effigie des empereurs VITELLIUS, VESPASIEN et TITUS, qu'on a trouvées à diverses époques dans les environs, n'ont pas peu contribué à répandre la croyance,

parmi les paysans de Lançon, que des trésors considérables étaient enfouis dans Constantine.

Nulle part on ne rencontre plus de camps retranchés que dans cette région. Escalède, Calissanne, Lançon étaient, comme Constantine, des points militaires, entourés de fortifications élevées par le génie de Marius, contre lesquelles venaient se heurter et se briser les hordes des Barbares qui se répandaient sur la Provence. Les forces principales du général romain, rassemblées dans un camp, situé auprès de Foz, entre les étangs de l'Estomac et d'Engrenier, sur un coteau qui a retenu jusqu'à nos jours le nom de *Mariet*, étaient toujours prêtes à se porter sur chaque point menacé, tandis que la citadelle de Sextius, Agde et Marseille leur fournissaient tous les approvisionnements de bouche, toutes les munitions de guerre dont elles avaient besoin.

La ville de Salon à laquelle M. Bard a consacré à peine quelques lignes, aurait exigé 8 à 10 pages de son livre. Il en est de même pour la station d'Arles, la cité romaine, qui, par un heureux privilège, a pu conserver de nombreux et imposants monuments construits par les maîtres du monde.

Tarascon n'a pas été mieux traité par l'écrivain bourguignon.

Quant à la statistique et aux questions agricoles que promet le frontispice du livre, nous n'en avons trouvé aucune trace dans le *Parcours de la Méditerranée à Lyon*.

Je n'abuserai pas de vos moments, Messieurs, en poussant plus loin l'analyse de ce livre. Ce que j'en ai dit suffira, je l'espère, pour vous donner une idée des lacunes qu'il présente, des défauts qui le déparent. Je le regrette quant à moi. Il était facile à M. Joseph Bard de faire un travail complet, instructif, utile ; son nom, sa réputation, les loisirs de sa position le mettaient à même, mieux que

tout autre, de se procurer les matériaux nécessaires à son œuvre. Au lieu de cela, il a fait précisément ce qu'il reprochait à ses devanciers, un *Guide*, si l'on peut l'appeler de ce nom, comme il y en a tant ; un de ces livres que le voyageur consulte de temps à autre, en chemin de fer, mais dont il oublie le contenu, une fois arrivé à sa destination ; une brochure sans intérêt pour lui, qu'il met dans un coin au débotté.

Cela est fâcheux.

Lorsqu'on entreprend d'écrire un voyage en France, la plus petite localité, le moindre hameau, a son souvenir historique, sa tradition, sa chronique qu'il faut enregistrer avec soin, surtout quand on se vante d'apprendre même aux habitants d'une province ce qu'on les suppose ignorer.

Peut être m'avez-vous trouvé sévère envers l'auteur du livre dont j'avais à vous rendre compte ; mais vous conviendrez que M. Joseph Bard dans une préface beaucoup trop pompeuse, s'est attiré les rigueurs de la critique. Il a prouvé une fois de plus la justesse de ce proverbe si connu : *qui trop embrasse mal étreint !*

Quelques mots sur la Charité dans les Prisons ; lecture faite en séance publique de la Société de Statistique de Marseille, le 12 *décembre* 1858, *par* M. Léopold Ménard, *membre actif*, *etc.*

Messieurs,

Le christianisme a défini souverainement la charité. Elle est immuable dans son mobile, immuable dans son but ; mais elle se modifie à l'infini dans ses applications ; ses formes varient avec le temps, les hommes, les institutions,

sans qu'elle cesse d'être la vertu chrétienne par excellence: la charité. Votre compagnie s'est proposé, dans le programme de ses travaux, de constater le mouvement qui s'accomplit autour d'elle dans l'état social, alors même qu'il ne se traduit pas uniquement par des chiffres; nous ne nous éloignerons pas du but général de vos études, en essayant d'appeler votre attention sur une de ces modifications de la charité, qui sont la conséquence des progrès de nos institutions et de l'esprit qui préside à notre organisation sociale. C'est de la charité appliquée aux prisonniers, et des formes utiles qu'elle peut revêtir de nos jours à leur égard, que nous désirons vous entretenir, notamment en ce qui touche aux détenus appartenant aux prisons que l'ón retrouve dans tous les centres de population et que l'on classe administrativement sous la dénomination de *Prisons départementales*.

La réforme des prisons en France, disons mieux, leur organisation régulière, est un fait essentiellement contemporain, et il ne faut pas remonter bien haut dans notre histoire, pour en trouver la date. Avant la révolution, la peine de l'emprisonnement n'était point inscrite dans nos lois, on envoyait aux *galères* ceux que l'on condamnait à la perte de la liberté, les prisons essentiellement *préventives* relevaient des diverses juridictions auxquelles le pays était soumis: le prévenu, l'accusé, selon le tribunal dont il était justiciable, était renfermé dans la *Prison du Roi*, dans celle *du Seigneur* ou dans celle de *l'Officialité*. Les historiens et les chroniqueurs nous ont fait connaître ce qu'étaient ces lieux de douleur, sans administration, sans régime, où le justicier peu soucieux de la santé et de la vie du détenu, ne se préoccupait que d'assurer la garde de sa personne. A ceux qui seraient tentés de trouver exagéré le récit qu'ils nous ont donné des souffrances de ces malheureux, il nous suffira de rappeler un document plus

grave que les récits de l'histoire elle-même, et, exempt par sa nature des entraînements du style et de la narration. C'est le commentaire de l'ordonnance de 1560 sur les prisons, bien connu de la plupart d'entre vous, mais dont nous croyons devoir détacher la sombre peinture de l'état de nos prisons à une époque qui ne remonte pas à 300 ans.

« Au lieu de prisons humaines, dit le commentateur, « on fait des cachots, des tasnières, fosses et spelunques, « plus horribles, obscures et hideuses que celles des plus « venimeuses et farouches bestes brutes, où on les fait « roidir de froid, enrager de malefaim, hannir de soif et « pourrir de vermine et povreté, tellement que si par « pitié quelqu'un va les voir, on les voit lever de la terre « humoureuse et froide, comme les ours des tasnières ver-« moulus, bazannés, emboufis, si chétifs maigres et dé-« faits qu'ils n'ont que le bec et les ongles. »

L'humanité s'indigne à bon droit au récit de pareilles misères; elle se demande quelle peine auraient encourue ces infortunés s'ils eussent été criminels, elle cherche dans la législation, les armes tutélaires qui devaient reprimer et punir des abus que l'on peut justement qualifier de crimes sociaux.

Les actes du pouvoir royal indiquent bien qu'il s'est efforcé d'étendre sa protection sur ces lieux de misère; nous avons parlé de l'ordonnance de 1560, l'ordonnance de 1670 qui a résumé les efforts qui avaient été tentés précédemment et qu'on peut considérer comme une première tendance sérieuse à l'amélioration des prisons, l'ordonnance de 1670 inscrit bien en tête de ses dispositions que : « *le* « *Roi veut que les prisons soient saines et disposées en* « *sorte que la santé des personnes ne puisse en être in-* « *commodée*, » elle consacre bien pour eux le droit de ne pas mourir de faim, mais ce qui fait défaut, c'est la sanction ce sont de sérieuses dispositions administratives pour

assurer les effets de la volonté royale, et il suffirait de rappeler ici le régime si connu de la plus importante des prisons d'Etat, de cette Bastille, tombeau anticipé de tant de nobles victimes, pour juger par ce seul exemple combien furent peu efficaces, jusqu'aux derniers jours de l'ancienne monarchie, les ordonnances qui devaient sauvegarder la vie du prisonnier.

L'Assemblée constituante, en créant l'emprisonnement pénal à ses divers degrés, jeta les bases d'un ordre de choses tout nouveau, marquant d'avance au sceau de l'esprit moderne les institutions qui devaient résulter d'une législation conforme aux principes immortels consacrés à cette grande époque. L'amélioration des prisons devait également être la conséquence du régime édicté par la Convention nationale; il n'apportait que des modifications peu importantes aux décrets de la Constituante. Mais, les convulsions politiques qui transformèrent la France en une sanglante arène, ne permirent pas aux théories de recevoir la consécration de la pratique. Pouvait-on espérer l'amélioration des prisons, alors que la prison, regorgeant de victimes et non de coupables, n'était qu'un degré qui conduisait à l'échafaud.

Le gouvernement Impérial, auquel la France doit tant d'institutions, juste objet de l'envie des nations civilisées, le gouvernement Impérial qui jeta les bases d'une admirable organisation administrative, ne pouvait rester étranger à la question de l'emprisonnement. Aussi, trouvons-nous inscrits dans les Codes immortels qui seront un de ses titres les plus puissants à l'admiration de la postérité, les principes fondamentaux jusqu'alors méconnus ou imparfaitement consacrés : l'emprisonnement pénal défini et classé parmi les peines légales, la distinction des prisons en prisons préventives et en prisons pour peines, la classification des unes et des autres, suivant la position du détenu placé

sous la main de la justice, ou le degré de la peine infligée au coupable convaincu ; l'administration enfin investie du droit et du devoir d'assurer partout le régime moral et matériel des prisons. Devant cette volonté qui dictait des lois à l'Europe et savait prévaloir dans les moindres détails de la vie d'une grande nation, ces principes commencèrent à descendre dans le domaine de la pratique. On constitua la prison départementale, on créa la maison centrale. Pour la première fois l'administration des lieux consacrés à la détention devint une chose sérieuse.

La Restauration trouva donc le terrain admirablement préparé, pour travailler aux réformes que les actes du pouvoir impérial n'avaient pas eu le temps d'accomplir. C'est de cette époque plus calme, que datent, en effet, la plupart des améliorations dont l'intelligente et active succession a produit l'organisation actuelle, organisation qui peut appeler d'utiles perfectionnements comme toutes les institutions humaines, mais donne, néanmoins, une large satisfaction aux principes de religion, d'humanité, de bonne administration, qui devaient prévaloir dans une question d'une aussi haute importance.

La Restauration, par la création du Conseil royal des prisons et l'institution des commissions de surveillance, obtint que la lumière se fit sur les honteux abus qu'il s'agissait de détruire, sur les misères qu'il fallait soulager. Par cette heureuse transition, le pays s'habitua de plus à voir les hommes les plus honorables prendre part à l'administration des prisons.

Cette œuvre fut continuée avec vigueur par le gouvernement de Juillet, qui, tout en étudiant les diverses questions se rattachant au système pénitentiaire, s'efforça dans le présent, d'assurer le régime, de raffermir la discipline, cherchant à donner à toutes choses des formes exactes, régulières, définies. De nombreux succès

couronnèrent ces efforts, mais en ce qui touche les prisons départementales les résultats n'eurent pas tout le caractère d'unité désirable ; excellents sur certains points, grâce au zèle des administrations locales, ils furent presque nuls sur un grand nombre.

Il appartenait au gouvernement de l'Empereur d'assurer d'une manière solide la réforme radicale des prisons, il l'a fait à la suite d'une importante mesure financière, en centralisant entre les mains de l'Etat tous les établissements pénitentiaires, en plaçant partout à leur tête, des administrateurs responsables, en faisant succéder à des travaux dépourvus d'ensemble, les pratiques et l'unité d'une administration hiérarchique; en réunissant, en un mot, tous ces éléments épars et dissemblables pour en constituer un grand service public.

Il ne saurait entrer dans le plan d'une simple lecture, de donner le détail de cette législation, mais ce rapide exposé suffira pour justifier l'assertion avancée par nous il y a quelques instants, savoir : que l'organisation sérieuse des prisons, est un fait essentiellement contemporain. Disons seulement, que cette organisation, fruit de l'expérience des hommes de cœur et de science qui se sont dévoués à l'étude de cette grande question sociale, juste mesure entre l'inqualifiable inhumanité du temps passé et les rèves d'une philantropie peu éclairée, que cette organisation assure aux détenus toutes les conditions de l'existence matérielle, en donnant en même temps satisfaction aux principes religieux et moraux inséparables de toute institution régulière. Pour la résumer, permettez-nous d'opposer au sombre tableau tracé par le commentateur de l'ordonnance de 1560 les paroles d'un publiciste dont on ne saurait contester la compétence et que votre compagnie s'honore de compter parmi ses membres. M. Léon Vidal, inspecteur-général des prisons, disait en 1857, après avoir donné un lumineux

aperçu de la situation des établissements pénitentiaires en France et en Piémont :

« Aujourd'hui sans exagérer la philantropie, une administration soigneuse et maternelle dans sa sévérité, pourvoit en Piémont comme en France, comme en Angleterre, avec une attention à laquelle rien n'échappe, à tous les besoins du prisonnier. La nourriture réglée, pesée, avec une précision dont la science calcule les détails, est saine et suffisante. Le coucher est celui de l'homme, de l'homme sous la main de la loi, il est vrai : coucher dur comme le remords, humble comme le lit du pauvre, mais ce n'est pas le coucher immonde de la bête. Le prisonnier n'est plus couvert de haillons ; l'Etat, en Piémont comme en France, lui fournit un vêtement qui, tout en étant une peine, une livrée du crime, est néanmoins suffisant et presque confortable. Il ne pourrit plus dans un réduit infect et mortel sans en sortir jamais ; il a ses heures dans la journée où il prend de l'air, du soleil, du mouvement autant qu'il lui en faut pour que sa santé soit maintenue. Il ne traîne plus ses journées dans cette oisiveté qui l'abrutissait, dans cette inoccupation qui démoralisait son âme, dans cet affaissement continu et sans changement où l'on perd compte des heures, et où l'on semble appartenir au néant par l'apathie et la monotonie de la négation dans une existence machinale. Aujourd'hui, en Piémont comme en France, le travail occupe, distrait, soulage le détenu et lui donne des moyens pour adoucir sa situation. Quelle différence ! Quel abîme entre les deux époques! »

Oui, Messieurs, un abîme s'élève entre ces deux époques et malgré les misères de la nôtre, n'est-il pas permis de s'enorgueillir de ces conquêtes de l'humanité et de la civilisation, autant que de celles qui ont été accomplies par la science et l'industrie ?

En entendant le récit des souffrances des prisonniers à une époque que l'on a peut-être un peu trop facilement appelée *le bon vieux temps*, vous avez compris, Messieurs, quel rôle immense la charité avait à remplir, pour conjurer un pareil état de choses. Vous aurez douloureusement remarqué avec nous, dans le document que nous avons cité, ces mots: « *Si par pitié quelqu'un va les voir*, » qui rapprochés de la situation sembleraient accuser d'impuissance sinon d'oubli, l'humanité de nos pères. Ne nous hâtons pas trop de conclure cependant de ce triste aveu, que la charité chrétienne fut entièrement bannie des lieux où l'exercice en était si rigoureusement nécessaire, et qu'elle s'y produisit seulement comme un fait accidentel. Pouvait-elle rester inactive en présence de pareilles misères? Des malheureux privés du bien le plus précieux, livrés au plus odieux arbitraire, subissaient lentement les tortures du besoin, il ne pouvait être qu'une main amie ne vint pas apporter quelque soulagement à de telles douleurs, que les préceptes d'un Dieu d'amour vinssent échouer à la porte des vieilles géôles. Si la charité a été impuissante pour guérir aussi promptement qu'il était nécessaire la plaie honteuse que nous voyons seulement se cicatriser de nos jours, s'il a fallu pour arriver à ce résultat toute une révolution dans les idées, dans les mœurs de la nation, la charité a néanmoins fait son œuvre, et disons le : c'est à elle qu'appartient en grande partie l'honneur d'avoir mis en lumière ce qui se passait dans l'ombre des cachots, et d'avoir ainsi préparé les réformes que l'esprit de nos temps devait accomplir.

De longue date, et sous l'heureuse influence des principes religieux, des associations se formèrent en France pour le soulagement des *pauvres prisonniers*; ce que l'Etat ne faisait pas pour ces malheureux, elles s'efforcèrent de le faire. Leurs secours venaient les arracher aux horreurs de la

faim et du froid ; par elles, l'espérance apparaissait dans leurs sombres demeures, comme un rayon consolateur. La loi qui aurait dû garantir avant tout les droits les plus imprescriptibles de l'humanité, la loi qui avait *autorisé* les magistrats à surveiller les prisons au lieu de leur en faire un devoir, la loi *permettait* cela. C'est même à la faveur de cette *tolérance* légale, qu'il fut permis à l'apôtre des prisons, au grand Howard, de visiter nos tristes géôles, fermées à l'observateur, au philantrope, elles purent s'ouvrir devant le simple distributeur d'aumônes, sous le bénéfice de l'ordonnance de 1717. Les écrits de ce bienfaiteur de l'humanité, nous ont fait connaître le spectacle qui vint y affliger ses yeux.

Ainsi que toutes les institutions abandonnées à elles-mêmes, les associations charitables pour le soulagement des prisonniers, devaient se présenter dans nos diverses contrées, sous des aspects divers, et s'y manifester avec une efficacité et un zèle différents. C'est surtout dans le Midi, où la pratique des œuvres de charité a toujours été l'objet d'une louable émulation, que ces associations s'étaient le plus multipliées. Un grand nombre d'entr'elles se recrutaient dans les diverses confréries de pénitents qui faisaient de cette œuvre une des bases de leurs statuts. Les réactions révolutionnaires firent disparaître la plus grande partie de ces institutions, quelques-unes survécurent cependant et purent encore rendre d'éminents services, dans la période de transition qui du régime impérial à l'époque actuelle fut nécessaire à l'organisation régulière des prisons. On trouve dans le Rapport au Roi sur les prisons départementales dressé par M. de Gasparin en 1837, des renseignements précieux sur celles de ces institutions qui, malgré les vicissitudes du temps, surent rester debout, tant que leur présence put être nécessaire pour remplir les lacunes de l'œuvre importante qu'il s'agissait de créer :

Marseille, Aix, Montpellier, Toulouse, Grenoble, y sont citées parmi les villes dont les associations avaient conservé à des titres divers une existence utile jusqu'en 1837.

Nos contrées, Messieurs, en cela comme en toutes choses qui touchent à l'exercice de la charité, ont su inscrire dans leurs annales les plus honorables souvenirs, et se placer incontestablement au premier rang parmi celles où se sont constituées des associations pour le soulagement des prisonniers. On ne saurait parler de ces associations, sans mentionner *l'Œuvre des prisons d'Aix*, l'une des plus remarquables par son ancienneté, son organisation et ses services. L'Œuvre des prisons d'Aix qui doit son origine à la compagnie des Pénitents blancs dite de *Notre-Dame de Pitié*, fut autorisée par lettres patentes du roi Henri II, en 1554, vérifiées et confirmées au Parlement en 1555. Elle s'est perpétuée jusqu'à nos jours, modifiée suivant les exigences des temps par des ordonnances ou des réglements spéciaux, ou par les lois générales qui régissent la matière. Elle a su de nos jours se distinguer encore, par une intelligente distribution de secours aux détenus libérés. L'Œuvre des prisons d'Aix avait de nombreuses affiliations en Provence, notamment à Arles et à Tarascon et avait su s'élever à la hauteur d'une institution d'utilité publique.

La charité des Marseillais n'a pas fait défaut, non plus, aux malheureux captifs abandonnés par l'Etat. Dès le 13e siècle, on trouve dans les archives de la cité des traces de ses efforts. Ce furent les dames marseillaises, qui présidèrent à cette époque à la distribution des secours. Chose remarquable! et qui prouve combien l'esprit de charité est vivace dans ce pays, c'est en 1793, à l'époque la plus redoutable de la crise révolutionnaire, que nous voyons se former à Marseille pour le soulagement des prisonniers, une association qui a vécu tant qu'il y a eu du bien à faire dans les prisons et dont les dernières traces se retrouvent

et la discipline qui doivent régner dans un établissement public, mais elle ne fait rien de plus; elle le rend à la liberté sans que rien vienne atténuer ce préjudice matériel et moral qu'il a dû subir.

Nous l'avons déjà fait sentir, Messieurs, là où la société soit par impuissance, soit par une imperfection quelconque de sa constitution fait défaut à un besoin constaté, l'œuvre de la charité doit commencer. Vous avez nommé celle qu'elle doit accomplir pour les malheureux qui nous occupent : cette œuvre, c'est le patronage, le patronage qui, si le prévenu est pauvre, s'étendra d'abord sur sa famille forcément délaissée, laissant ainsi à ce malheureux désormais rassurè sur le sort de ceux qui lui sont chers, toute sa liberté d'esprit pour rassembler les éléments de sa défense et supporter le malheur qui l'accable, le patronage, qui pauvre ou riche l'attendra à la porte de la prison si son innocence est reconnue, pour l'aider à conjurer les méfiances publiques, à lever la tête, ainsi qu'il en a le droit, à réparer les torts qu'à tous les degrés, et dans toutes les positions lui cause fatalement la privation plus ou moins longue de sa liberté. Il fallait un bienfaiteu r à l'innocent qui souffrait de la faim dans les basses fosses du bon vieux temps; à celui qui sort sans flétrissure de la prison moderne, il faut souvent un appui, il faut toujours un ami.

Mais cette œuvre n'est pas la seule que la charité ait à accomplir. L'homme que la loi a frappé et qu'elle rend à la liberté après qu'il a subi sa peine, a lui aussi, besoin d'appui, de secours, de direction. La charité seule peut les lui donner d'une manière efficace. La question du patronage des condamnés libérés est loin d'être nouvelle, Messieurs, elle a été agitée parallélement à la question pénitentiaire, dont elle est le complément naturel. Profondément étudiée sous le rapport théorique elle est malheureusement à son enfance pour les applications pratiques. Ces applications

sont cependant l'apanage actuel de la charité à exercer envers les prisonniers, et si le patronage du prévenu sortant, est une œuvre excellente de charité individuelle, le patronage du condamné libéré est de plus une œuvre d'un intérêt général, de la plus haute importance au point de vue de la morale publique et de l'ordre social. On ne doit pas se le dissimuler toutefois, (et peut être est-ce là une des causes de la stérilité des efforts tentés jusqu'á ce jour,) jamais œuvre ne fut plus difficile, plus ingrate. Il faut avoir vu de près les natures perverses qui forment la population habituelle de nos prisons, pour concevoir une idée juste de la difficulté de cette tache, il faut avoir appris à ne jamais désespérer de l'humanité pour ne pas la juger impraticable.

Le patronage des libérés doit s'exercer à trois degrés distinct : 1° à l'égard des jeunes détenus, 2° à l'égard des condamnés coupables de simples délits et qui ont subi leur condamnation dans les prisons départementales, 3° à l'égard de ceux qui sortent de nos grandes prisons pour peines. Les limites de cette lecture ne nous permettent pas, Messieurs, d'entrer dans les détails de cette œuvre immense, notre but était seulement de la signaler à votre attention. Vous l'indiquer, c'est vous en faire apprécier la haute portée.

Permettez-nous, cependant, d'insister d'une manière particulière sur le patronage des détenus de la deuxième catégorie, parce que la question plus avancée en ce qui regarde les jeunes détenus, nous parait essentiellement subordonnée à l'égard des adultes, à la solution de celle sur laquelle nous appelons votre attention : à un degré plus grand encore que le détenu acquitté, le détenu condamné pour un léger délit, éprouve à sa sortie les répulsions de la société. Le plus souvent il vient d'expier une première faute souvent légère, et la société est impitoyable pour lui, elle

Rapport fait, au nom de la commission d'examen de la poudre insecticide-Bouvarel, *par* M. Carpentin, *membre actif, etc.*

L'insecticide-Bouvarel a rencontré et rencontre encore aujourd'hui beaucoup d'incrédulité; et, je dois le dire, à la suite des doutes fortement exprimés, désigné par votre honorable et regretté président, c'est à cette incrédulité même que je dois aujourd'hui d'être votre rapporteur. Mais aussi, il faut convenir que le premier tort de presque tous les inventeurs d'une chose bonne en soi, c'est de vouloir étendre son efficacité au delà de ce qu'on peut raisonnablement en attendre et de ne pas rester dans les justes limites d'une utilité qui ne saurait plus être contestée. De là le doute; de là le soupçon de chantage et de réclame; de là, enfin, ce peu de foi et de confiance dont je viens de parler. Tel a été aussi le tort de l'insecticide qui, incontestablement utile et efficace, avait été annoncé comme doué de propriétés trop générales.

Ainsi, pour faire de suite la part de l'exagération, disons que les expériences faites sur les insectes revêtus d'une enveloppe squammeuse, n'ont donné que des résultats à peu près négatifs. Les caffards, les cloportes, etc., sont restés si non insensibles à l'effet de la poudre du moins attaqués d'une manière insuffisante et trop incomplète pour amener leur destruction. Il fallait, pour causer la mort des cloportes, et encore au bout d'un temps assez long, les attaquer à des organes spéciaux; expérience qui n'aurait abouti qu'à renverser de vieilles plaisanteries de charlatans, ou à résoudre ce problème de l'enfance dont la solution, pour attraper un oiseau, consiste à lui mettre un grain de sel sur la queue.

Laissons donc de côté tout ce qui est contestable et abordons franchement le côté sérieux et véritablement utile de l'invention.

Après une série d'expériences réitérées, votre commission a trouvé que l'insecticide agit avec promptitude et énergie sur les mouches ordinaires. Les plus grosses, celles connues sous la dénomination de mouches à viande, enfermées dans un bocal de verre, étaient complétement mortes après cinq minutes d'insufflation. Quant à celles qui se trouvent à l'air libre dans les appartements, quelques bouffées du soufflet dirigées sur les points où elles se rassemblent sous l'influence de la chaleur et du soleil, ont suffi pour faire mourir toutes celles qui se trouvaient dans la chambre. Il est remarquable, en effet, que, volatile par suite de sa ténuité, cette poudre chassée par le soufflet forme un nuage qui, se répandant sur les murs et sur les plafonds va y chercher les insectes et amène leur destruction plus ou moins prompte, suivant qu'ils ont été plus ou moins atteints.

Mais, à mes yeux, ce n'est pas là le point principal de la découverte. La solution du problème était la destruction certaine et pour une longue période de temps de ces insectes répulsifs, véritable fléau du Midi et qui infestent plus particulièrement nos lits. Ici, nous n'avons pas dû nous borner à nos propres expériences : il fallait des essais plus étendus : il fallait, surtout, en observer l'effet dans les grands établissements où la vermine s'accumule en raison de l'agglomération des individus.

Les casernes venaient en première ligne. Un certificat émané de M. le colonel du 58e de ligne, en date du 20 août 1857, constate que l'emploi de l'insecticide a déterminé la mortalité immédiate des punaises : et si, dans un autre régiment de la garnison, le succès n'a pas été le même ; si la reproduction des insectes s'est manifestée sur certains

points des casernes, nous avons la ferme conviction que le procédé, confié aux mains de soldats qui s'en amusaient, n'a pas été employé avec tout le soin convenable.

De son côté, M. le capitaine du génie, dont l'appréciation a une haute portée en ce qui concerne les bâtiments militaires, a constaté que la destruction a été complète dans les locaux où il a expérimenté, et que même, dans l'appartement qu il occupe, il n'a plus vu reparaître un seul de ces insectes.

M. l'économe du Lycée impérial, par un certificat du 7 juillet dernier, constate un plein succès dans cet établissement, non plus ici pour une seule année d'expérimentation, mais bien pour les années consécutives 1856 et 1857.

Après les casernes et le Lycée, viennent les prisons. Notre honorable collègue, directeur des prisons des Bouches-du-Rhône, agissant avec une sage réserve, ne prétend pas engager l'avenir pour la destruction des germes et la désinfection constante; mais il déclare le 8 septembre avoir opéré avec un plein succès, y avoir obtenu la destruction presque instantanée des insectes.

Ces faits, quelque concluants qu'ils paraissent, ne sauraient, cependant, avoir l'importance d'une autre série d'expériences qui, tout en confirmant celle que nous venons de citer, acquièrent une gravité plus grande encore par l'espèce de solennité avec laquelle elles ont été faites et par le caractère spécial des notabilités qui y ont assisté.

L'une a eu lieu au dépôt des médicaments militaires de Marseille, c'est-à-dire dans un établissement possédant toutes les ressources que présente la pharmacie, et qui avait échoué dans ses tentatives jusqu'à ce jour. Le certificat délivré par M. le pharmacien major, chef de cet établissement, est remarquable en ce sens que non seulement, suivant ses expressions, le succès a dépassé ses espérances par la disparition complète des punaises qui avaient envahi

jusques aux murailles; mais encore parce que, depuis l'opération, on n'a pu découvrir aucun de ces insectes, à ce point qu'on s'est demandé ce que peuvent être devenus les germes qui, d'après l'opinion du signataire, doivent eux-même avoir été détruits par la poudre.

Tandis que ces divers essais avaient lieu sur plusieurs points, M. l'intendant militaire de la 9e division, se préoccupant au point de vue hygiénique de l'avantage qui pouvait résulter de la disparition des punaises dans les bâtiments militaires, nomma une commission pour faire des expériences à l'hôpital de Marseille. Cette commission composée d'un sous-intendant, du pharmacien en chef et de l'officier comptable de cet établissement, constate qu'aussitôt après l'insufflation de la poudre insecticide, les punaises sortirent en grande quantité de leurs trous, s'agitèrent quelques moments sur le sol où le lendemain matin il fut facile de constater la mort réelle de ces insectes. La même commission, après avoir déclaré que l'efficacité de l'insecticide-Bouvarel est incontestable, en même temps qu'il est inoffensif pour l'homme, émet le vœu que M. le ministre de la guerre veuille bien en autoriser l'emploi dans tous les établissements militaires.

Mais la sollicitude de l'administration militaire ne s'est pas arrêtée là. Une autre commission composée d'un sous-intendant militaire, d'un capitaine du génie et d'un autre pharmacien major, a opéré dans la caserne des Incurables. Le procès-verbal de cette commission est trop explicite pour que je puisse l'analyser; je dois le citer tout entier :

« Monsieur l'Intendant,

« La commission que vous avez chargée de suivre les « expériences proposées par M. Albenois, concessionnaire « de l'insecticide-Bouvarel, vient aujourd'hui vous sou-« mettre son rapport.

« Cette commission composée, d'après vos ordres, de
« MM. Brissi, adjoint de l'Intendance militaire;
Garcet, capitaine du génie, attaché à la place de Marseille;
Fournez, pharmacien major, chef de la reserve des médicaments,
« s'est réunie dans l'une des chambres de la caserne des
« Incurables; son premier soin a été d'y constater l'existence
« tence d'un nombre considérable de punaises logées dans
« les murs, les poutres et les lits des hommes.

« Il suffira, pour vous donner une idée de la multitude
« de ces insectes, de dire que la chambre en est vraiment
« infestée.

« Les soldats interrogés à ce sujet sont unanimes pour
« déclarer que la présence de ces insectes, non-seulement
« trouble leur sommeil, mais qu'elle rend impossible le
« repos nocturne et qu'elle est encore un sujet de dégoût,
« puisque les planches à pain, elle-mêmes, n'en sont pas
« exemptes; cet état de choses existe d'ailleurs dans toutes
« les chambres de la caserne, et n'est pas spécial à celle
« qui a été choisie pour sujet d'expérience.

« Cette chambre est habitée par soixante hommes, et
« communique à ses deux extrémités à d'autres chambres
« aussi pleinement infestées.

« La personne chargée de faire l'essai de la poudre insecticide
« ticide, a commencé les insufflations vers deux heures et
« terminé son opération vers cinq heures; pendant cet intervalle,
« tervalle, la commission et les hommes de la chambre se
« sont trouvés au milieu du nuage de poussière tenue,
« résultat de l'insufflation; nous ne citons ce fait que parce
« qu'il prouve l'innocuité absolue de cette poudre sur la
« santé de l'homme, les punaises ne tardèrent pas à sortir
« de leur repaire, en masses plus ou moins serrées, et
« après s'être agitées pendant quelques instants roulèrent

« sur le sol dans un état d'immobilité, bientôt suivi de
« la mort réelle.

« La commission après avoir constaté ces faits, ajourna
« au lendemain la constatation du résultat.

« Le lendemain, les hommes déclarèrent tous que leur
« sommeil n'avait été nullement troublé, que pas un d'en-
« tr'eux n'avait été attaqué; ils se montrèrent si heureux
« de ce nouvel état de choses que leurs camarades des
« autres chambrées demandaient à se côtiser pour faire les
« frais d'une destruction radicale et complète de cette
« vermine.

« La commission constata la présence d'une multitude
« de cadavres d'insectes que le balayage du sol avait réunis,
« et l'absence complète de punaises dans les lits ou dans
« les murailles.

« L'efficacité de l'insecticide-Bouvarel est donc incon-
« testable, et la commission, à l'unanimité, déclare que
« ce moyen agit sûrement, promptement, et que son em-
« ploi ne peut être nuisible à l'homme !

« L'hygiène du soldat réclame impérieusement l'appli-
« cation de cet agent; si l'on songe, d'ailleurs, que moyen-
« nant une somme très-modique, employée chaque année,
« au printemps, c'est-à-dire avant l'éclosion des germes,
« on peut mettre toute une caserne à l'abri des invasions
« des punaises qui pullulent si volontiers sous un climat
« chaud; on n'hésitera pas à utiliser ce précieux agent.

« Les blanchissages annuels des casernes sont déjà une
« application heureuse des lois de l'hygiène, mais ils ne
« détruisent ni les insectes, ni leurs germes.

« L'emploi du sublimé corrosif mêlé à l'eau de chaux
« offre trop de dangers et les liquides ne peuvent aller at-
« taquer les insectes dans leurs nids plus ou moins pro-
« fonds, non plus que dans les lits infestés, tandis que la

« poudre-Bouvarel, insufflée avec soin, se répand facile-
« ment dans toutes les anfractuosités.

« En conséquence, la commission émet le vœu que l'au-
« torisation d'essayer en grand l'emploi de cette poudre sur
« une ou plusieurs casernes de Marseille, soit demandée à
« M. le ministre de la guerre, en faisant payer la dépense
« qui en résultera par la section des blanchissages annuels.

Signés : Brissy, Garcet, Fournez.

Pour copie conforme :
Le Sous-Intendant militaire,
Signé : Lavalette.

Vous comprenez, après cette lecture, que je n'ai plus rien à ajouter en ce qui concerne la destruction de la vermine. Mais je dois, en outre, appeler votre attention sur l'utilité que l'économie particulière et le commerce du lainage, des fourrures et de la plumasserie doivent retirer de l'emploi de cette poudre. Diverses expérimentations ont amené, sur ces divers objets, la mort immédiate des mites et autres insectes rongeurs qui s'y attachent, et, après l'insufflation, le mal s'est instantanément arrêté sur des pièces de drap fortement attaquées, sur des pelleteries et sur les plumes ordinaires comme sur celles employées par les tapissiers et les modistes. C'est un avantage incontestable qu'il importe de signaler au commerce.

Une question importante sur l'emploi de l'insecticide-Bouvarel était de savoir si elle peut être employée sans danger pour l'homme et pour les animaux domestiques. Les deux rapports de l'intendance militaire avaient déjà répondu affirmativement; et nous devons ajouter que, non seulement l'aspiration de cette poudre volatile n'a causé aucune incommodité à ceux qui ont procédé aux expériences, mais encore que, en notre présence, mise à forte dose sur la langue, introduite dans la salivation et enfin avalée, elle n'a eu pour

effets que dô causer ce sentiment répulsif qu'éprouve l'estomac pour certaines préparations, mais sans même causer cette indisposition vulgairement nommée mal de cœur. Des chiens et des chats, après avoir subi des insufflations énergiques pour tuer les puces, ont aussi continué à se lécher comme à l'ordinaire, sans qu'il en soit résulté aucun inconvénient. Enfin l'insufflation pratiquée sur la tête des enfants pour détruire la vermine a eu de même un plein succès sans causer le moindre malaise.

Une observation reste à faire : c'est que pour aboutir utilement, l'opération a besoin d'être faite avec intelligence. Et à ce sujet, nous conseillerons à l'inventeur d'apporter un perfectionnement à son soufflet dont l'orifice est sujet à s'engorger par suite de la ténuité de la poudre sujette dès lors à se former en globules. En outre, dans certaines positions, et surtout lorsque l'on tient l'instrument dans une position verticale, la puissance insufflatrice éprouve une grande déperdition de force facile à comprendre par la place des petits trous qui livrent passage à l'air propulseur. Mais ceci est un détail d'application, en dehors de l'efficacité de la poudre qui conserve sa vertu insecticide dès qu'elle est projetée d'une manière convenable.

Tel est le résultat d'expérimentations faites pendant trois mois. Votre commission vous propose de renvoyer ce rapport et la demande de M. Albenois devant la commission des récompenses qui aura à statuer sur celle que mérite incontestablement le procédé de destruction des insectes, qui vous est soumis. Quant à votre rapporteur personnellement, il doit vous dire qu'il a débuté par l'incrédulité ; mais que, comme l'apôtre des anciens temps, il a voulu voir, et, après avoir vu, il a crû.

— Le mémoire que nous allons donner, concernant l'une des industries de Marseille, devait figurer dans la première partie de ce volume, comme se rattachant à notre histoire locale. C'est par inadvertance qu'il a dû être placé dans la deuxième partie ; ce qui ne diminue en rien son importance, car il ne s'agit que d'une transposition involontaire.

Mémoire sur les faïences, verres, émaux, porcelaines, (Anciennes industries marseillaises), par M. Mortreuil, *Correspondant du ministère de l'instruction publique, membre actif de la Société de statistique de Marseille.*

Les industries dont les produits sont les plus usuels et les plus universellement répandus, qui ont eu même sur les mœurs une influence considérable, sont celles dont les annales, par un caprice assez singulier du sort, sont enveloppées de plus d'obscurité. Qui pourrait nous dire au juste les véritables origines de l'imprimerie, de la poudre à canon, des cartes à jouer et de tant d'autres découvertes qui, propagées dans le monde avec une inconcevable rapidité, acceptées avec un empressement sans égal, n'ont, cependant, d'autre histoire que quelques déductions conjecturales appuyées sur des faits isolés ou incertains.

C'est ainsi que malgré toutes les recherches qui ont été faites dans ces derniers temps et le goût très-prononcé pour les œuvres d'art, on ne sait encore à quel peuple attribuer la première fabrication de la faïence, tant le berceau de cette industrie est entouré de nuages. L'Orient et l'Occident se disputent l'invention de cette branche de l'art céramique; rien ne fait prévoir la solution prochaine de ce débat, faute d'éléments suffisants pour le terminer. Ce n'est pas seulement quand on s'adresse aux origines qu'on rencontre une vague obscurité; un grand nombre des plus belles productions de l'art du faïencier demeurent sans attribution; beaucoup de marques de fabriques, même assez modernes,

n'ont point encore été expliquées, et des ateliers qui ont eu, dans les deux derniers siècles, une juste renommée, ne sont point représentés dans les collections où l'on a cherché à réunir les divers spécimens de l'art du potier. Ainsi, le musée de Sèvres, l'un des plus complets et des plus instructifs en ce genre, ne possède aucun échantillon des faïences marseillaises, malgré la faveur avec laquelle elles ont été accueillies il y a près de cent ans.

De louables et persévérants efforts ont été faits jusqu'ici pour débrouiller ce chaos, expliquer ces marques, combler ces lacunes; de nouveaux faits augmentent chaque jour les résultats des recherches antérieures ou les rectifient; mais c'est à chaque localité qu'il appartient de les compléter, en apportant pour l'œuvre collective sa part de documents et de découvertes: c'est le seul moyen d'arriver tôt ou tard à reconstruire, sur des bases certaines, les annales assez obscures de l'industrie dont nous parlons.

On désignait autrefois, sous le nom de *faïenciers*, les membres d'une corporation qui comprenait les *verriers* et les *émailleurs*, ceux, en un mot, dont les travaux avaient pour but de transformer, par l'action du feu, les terres siliceuses et alumineuses et les oxides métalliques.

Marseille ne paraît jamais avoir possédé de maîtrise de ce genre. Mais dans le cours du XVIIIe siècle, la fabrication de la faïence y ayant été portée à une grande perfection, alors que quelques localités seulement cherchaient à rivaliser de goût et d'élégance dans la confection de ce beau produit, il s'établit un corps de faïenciers qui revendiquèrent et obtinrent le droit de choisir deux députés à l'assemblée du tiers-état, au lieu d'un comme les autres métiers, la fabrication de la faïence devant être rangée dans la classe des arts libéraux (1).

(1) Procès-verbal de l'Assemblée des faïenciers du 22 mars 1789. *Aux archives de la Mairie.*

Quant aux verreries, Marseille en a été dépourvue avant 1699, époque à laquelle un sieur Joseph Colomb en construisit une du côté de la Joliette. Ce fut la tige de plusieurs établissements du même genre, entre autres de celui de Sallard de Bon, en 1739, descendant du premier verrier marseillais.

Toutefois, Marseille avait, bien antérieurement, des industriels désignés sous le nom de verriers; je trouve dans un acte de 1321 un Guillaume Agrène, qualifié de *veirerius*, et même, dans un acte plus ancien, du 18 des calendes de janvier (13 décembre) 1309, Pierre, autre verrier, loue à Pierre Succa, de Vitrolles, la moitié d'un établi attenant à son habitation, située dans la partie de la rue Négrel, où l'on vendait les cruches et les coupes de verre (*amforæ et cupæ vitreæ*). La location est consentie du 13 décembre au commencement de février, pour le prix de 6 sous royaux. Ce bail, fait pour un temps d'une si courte durée, indique évidemment que ce contrat était passé à l'occasion et pour l'exploitation d'un marché temporaire qui se tenait dans une partie de la rue Négrel où se rendaient des marchands forains qui venaient alimenter la ville de productions étrangères. Il est à remarquer, en effet, que le locataire de l'établi est désigné dans l'acte comme un habitant de Vitrolles, petit village voisin des Martigues, qui aurait pris son nom des anciennes verreries qui s'y trouvaient anciennement en activité et dont les produits étaient colportés dans les divers centres de population de la Provence.

Cette foire aux verreries se tenait dans la partie de la rue Négrel avoisinant la rue du Foie-de-Bœuf, derrière l'église de Sainte-Marthe, qui a porté depuis le commencement du XIVe siècle jusqu'au XVIIe siècle le nom de *carreria Veyrariæ antiquæ* ou *Veyrarie vieille*.

On rencontrait aussi dans Marseille, dès 1306, une rue appelée *carreria de la Peyra de l'Esmaie* ou *de la Maie*,

qui pourrait faire croire à l'existence d'une corporation ou association d'émailleurs, qui y aurait été établie avant cette époque, de même qu'une partie de la *Grand'Rue* s'appelait *carreria Aurivellariæ* à cause des boutiques d'orfèvres qui y étaient groupées. Il m'a été impossible de découvrir aucun renseignement qui ait pu m'apprendre où se trouvait cette rue *de la Maie* ; voici du moins l'origine de son appellation.

L'état des droits communaux, dressé en 1228 par le podestat Guy Marratius de Saint-Nazaire, renferme un chapitre, omis dans l'édition publiée par MM. Mery et Guindon, qui est ainsi conçu :

De esmero argenti : *Item confirmamus esmerum argenti communis.*

Cette indication très-succincte qui rappelle et confirme la perception d'un ancien impôt au profit de la commune, jetterait peu de jour sur la question qui nous occupe si une addition à cet état primitif, rédigée en provençal vers 1257 ne se chargeait d'en fournir l'explication. On désignait par *Albert de l'Esmer* un établissement communal, dirigé par un maître essayeur qui était chargé de déterminer le titre des matières d'argent que les particuliers y apportaient. A une époque où les métaux précieux, les monnaies surtout, étaient plus ou moins altérés et mêlés d'alliages, un établissement de ce genre, placé directement sous la surveillance de l'autorité, était d'une grande utilité et offrait toute garantie d'exactitude dans les opérations et de probité dans les manutentions. Pour se couvrir des frais d'affinage, la commune percevait un droit de six deniers par marc, plus la cendrée, sur lequel elle abandonnait un tiers au chef d'atelier à titre d'émoluments (1). Telle était la nature de l'impôt

(1) Aysso es la renda de lesmer et es aitals, so es a saber que tot aquo quen eissera deu penre le comun las dous pars, en Peire de Sant-Iacme deu penre et aver la tersa part, et

qui fut maintenu en 1228. Ainsi, ni la rue *del Esmase*, ni l'*Albert de lesmer* ne se rattachent à aucun souvenir relatif à l'industrie des émaux. Je ne pense pas qu'il ait jamais existé à Marseille des ouvriers émailleurs sur métaux, pas même les orfèvres qui livraient au commerce des joyaux émaillés pour le service divin et la parure des femmes. L'inventaire du trésor de l'évêché, dressé en 1364, nous apprend que la crosse de l'évêque était rehaussée d'émaux (1). Le calice d'argent que le pape BENOIT XIII donna en 1398 à l'hermitage de N.-D.-des-Anges, était orné des armes pontificales gravées et émaillées (2). Le 23 décembre 1394, Louis de CUGES acheta de Bernard de FAVAS, changeur, une ceinture d'argent dorée et émaillée, au prix de dix-neuf florins trois gros *de regina* (3) Enfin d'autres actes qu'il est inutile de mentionner, citent divers produits de l'industrie des émaux que plusieurs localités, dès le commencement du XII[e] siècle, avaient exploitée avec un si grand succès; mais comme il n'est pas indiqué dans ces divers actes que ces objets émaillés fussent d'origine marseillaise, il est probable qu'ils provenaient des fabriques byzantines, italiennes ou limouzines.

pren si en aquesta maniera, lo comun d'en aver lalberg, et maistre en aissi quel comun paga las dous pars en Peire de Sant-Iacme la tersa el maistre que fara l'argent, et aquesta renda si deu encantar. El maistre dou penre de tot home que vuelha afinar argent a Masselha sieis deniers del marc et la senradas son del maistre et pos lo comun aura albert. Neguns homs non deu afinar argent si non en la villa vescomtal de Masselha et propriament en l'albert que aura lo comun. *Archives de la cour des comptes Reg.* 1. *Arm. F.* — *Archives de la commune* : Livre de Saint-Vallier. Fol. 206 *b*.

(1) *Antiquités de l'église de Marseille*, tom. II, pag. 497.

(2) Acte aux minutes de Laurent AYCARDI, 24 avril 1398. *Protocole de la même année*. Fol. 12 *b*.

(3) Minutes du même notaire.

La fabrication de la faïence est devenue, au contraire, une industrie toute locale, qui s'est, il est vrai, développée assez tard, mais qui n'en a pas moins été remarquable par l'abondance et la qualité supérieure des produits qu'elle a versés dans le commerce.

Pour se faire une idée de la sensation que produisirent les premiers essais de faïence émaillée, qui se montrèrent en Occident, il faut se rappeler que, jusqu'à la fin du XV[e] siècle, on n'avait fait usage pour les besoins domestiques que d'ustensiles d'étain et de cuivre. La batterie de cuisine, la vaisselle ordinaire étaient désignées sous le nom générique d'*estanh*; les pots, les plats, les aiguières, les écuelles étaient confectionnés avec ce métal auquel on attachait quelque valeur, mais qui présentait dans l'usage beaucoup d'inconvénient. Aussi, lorsqu'à une matière lourde et d'un entretien dispendieux il fut possible de substituer, à peu de frais, une poterie résistante et légère, recouverte d'un émail brillant et solide, enrichie des ornements les plus variés de dessin et de couleur, chacun accueillit avec empressement la nouvelle invention. Les artistes les plus célèbres concoururent à son embellissement, les uns en lui imprimant les formes les plus gracieuses, les autres en l'ornant de figures et d'arabesques. Aussi est-ce avec une sorte de vénération, qu'après plusieurs siècles, on recueille les moindres débris des premières productions d'une industrie qui, dès son origine, atteignit une perfection qui n'a point encore été surpassée.

La faïence émaillée appartient à l'ordre des poteries tendres, c'est-à-dire facilement rayables par l'acier, son corps est fait avec l'argile figuline qui contient un peu de chaux à l'état de carbonate et de silicate, et presque toujours des parcelles de fer qui lui communiquent une couleur variant de l'ocre rouge à l'ocre jaune.

Cette argile a des gisements considérables dans le bassin

de Marseille ; elle constitue en partie les dépôts tertiaires qui reposent sur les terrains crétacés. A Aubagne, à Séon-Saint-Henri, elle existe sous forme de marne composée d'argile et de carbonate de chaux. Cette terre façonnée se ramollit à une haute température et peut facilement prendre les glaçures ou enduits dont on recouvre les poteries qui ne sont point destinées à rester mattes.

La glaçure propre à la faïence est un **émail**, c'est-à-dire un enduit vitrifiable qui doit à la présence de l'étain son opacité, c'est un *stanno-silicate de plomb*, composé d'oxide de plomb, de sable quarzeux, de sel marin et de soude (1). C'est la chaux, qui entre dans la composition des *terres de* faïence, qui retient et répartit uniformément à la surface l'émail qui les recouvre.

Ainsi deux qualités essentielles constituent la faïence émaillée : la pâte est rayable par le fer et calcarifère ; l'émail est opaque et stannifère.

La cuisson est partagée en deux opérations. On cuit d'abord les pièces à une température qui varie du rouge cérise au rouge blanchâtre ; ensuite, après refroidissement et application de l'émail, à une température un peu supérieure.

La faïence est susceptible d'être décorée et dorée. L'art du peintre peut y déployer toutes ses ressources et ses délicatesses ; les couleurs y prennent même plus de douceur et d'éclat que sur la porcelaine à pâte dure. Ces peintures sont presque toujours (2) appliquées sur l'émail, et les

(1) Le *vernis* est, au contraire, un enduit transparent et plombifère très-usible, c'est celui qu'on applique sur la grosse poterie et sur les faïences fines *(terres de pipe)*. On appelle plus spécialement *couverte* l'enduit terreux appliqué sur les porcelaines dures.

(2) Je dis presque toujours, parce qu'il arrive qu'on applique quelquefois les couleurs en même temps que l'émail, par exemple lorsqu'on veut produire un effet analogue à celui des

pièces décorées sont repassées, dans un four particulier, à un feu de beaucoup inférieur à celui que la faïence a éprouvé dans la première cuisson.

Les couleurs sont empruntées aux oxides métalliques. Ceux de manganèse, de fer et de cuivre sont les seuls que l'on rencontre comme moyen de coloration dans les poteries anciennes. Les découvertes de la chimie moderne ont beaucoup multiplié les ressources offertes à la palette du décorateur; mais plusieurs procédés anciens, dus moins à l'emploi de substances colorantes qu'à des manipulations particulières, n'ont point encore été retrouvés.

Avant de parler de la fabrication des faïences émaillées de Marseille, je dois indiquer par quelle filiation la poterie stannifère y a été introduite.

C'est en Asie qu'il faut placer le berceau de la fabrication des poteries recouvertes d'émaux stannifères. Les plus anciennes faïences paraissent avoir pris naissance en Perse et chez les Arabes à peu près simultanément. On attribue à l'époque de 1146 à 1225 la porte en mosaïque de briques vernissées du château de Nakhtchevan, en Arménie (1). Il est à présumer que la fabrication de la faïence, en Perse, fut découverte, à ce moment, par suite de l'application de procédés analogues. Mais les Arabes, de leur coté, très-versés dans les arts chimiques, ont pu directement emprunter à la science l'emploi de l'oxide d'étain, et produire, dans des

couleurs de grand feu sur la porcelaine. J'ai vu des assiettes en faïence émaillée, destinées à compléter un service de porcelaine de Chine, pour lesquelles on a suivi ce procédé. Les dessins bleus sont mis avec l'émail, les autres couleurs et la dorure sont mises sur l'émail. L'imitation de la porcelaine chinoise est alors si parfaite qu'il faut beaucoup d'attention pour distinguer les assiettes de porcelaine de celles de faïence.

(1) Dubois de Montpéreux, *Voyage autour du Caucase*, tome IV, page 10.

temps plus ou moins reculés, de véritables faïences émaillées. Il est certain que les pièces les plus anciennement authentiques en ce genre dérivent de l'industrie arabe ; ce sont les carreaux et les vases de l'Alhambra, le célèbre palais des rois de Grenade, construit vers 1273. On remarque déjà, dans la décoration de ces faïences, ce lustre d'or un peu cuivreux, si souvent employé depuis. C'est à Manissès, près Valence, qu'ont été fabriquées, du XVe au XVIe siècle, les belles faïences lustrées à reflets métalliques.

La fabrication de la faïence, importée en Espagne par les Arabes, parait avoir de là été introduite en Sicile, où l'on retrouve des vases semblables à ceux de l'Alhambra, et principalement dans les îles Baléares.

L'immigration d'ouvriers arabes ou espagnols, venus de Majorque et introduisant, en Italie, la faïence à émail stannifère, est généralement admise. Le nom de *Majolica*, (sous lequel cette faïence est désignée, en Italie), qui dérive de *Majorica*, ne laisse aucun doute sur cette filiation que confirme du reste l'analogie qui existe entre la composition des faïences d'Espagne et d'Italie, la coïncidence des formes et l'aspect de l'émail.

C'était vers 1415, lorsque LUCA-DELLA-ROBBIA, sculpteur de Florence, modelait ses figures et bas-reliefs en terre cuite et les recouvrait d'un émail d'étain pour les mettre à l'abri des altérations atmosphériques (3).

Un peu plus tard, vers 1500, s'opérait à Pesaro, autre

(3) LUCA-DELLA-ROBBIA est né à Florence, en 1388, et mort en 1430. La cathédrale de Marseille possède un des plus beaux spécimens des travaux de cet illustre artiste. C'est un Christ au tombeau entouré des saintes femmes. Il est impossible de rendre avec plus de vérité le sentiment de douleur profonde et de pieuse résignation qu'éprouvent les acteurs de cette scène. Espérons que, dans la transformation de la cathédrale, ce monument occupera une place digne de sa valeur artistique.

ville d'Italie, la transformation des poteries vernissées qu'on y fabriquait dès avant 1300, en faïence émaillée. Georges Andreoli, connu sous le nom de Maestro Georgio, retrouvait à Gubio le secret perdu des reflets métalliques ; et Guido Selvagio fondait la réputation des fabriques de Faenza. La *majolica* fut dans l'état le plus florissant, de 1540 à 1560. C'est dans ce court intervalle de temps que s'exécutèrent les plus belles pièces qui nous soient parvenues.

Il est probable que la faïence pénétra en France par l'Italie. Les rapports qu'établit entre les deux pays le mariage de Catherine et du jeune dauphin, durent contribuer à y faire connaître les procédés de cette fabrication, et les nombreuses pièces de faïence, ornées des armes des Médicis, que l'on rencontre de nos jours, attestent la protection soutenue que cette illustre famille accorda à l'art des faïenciers. Ce fut alors que Girolamo-della-Robbia, petit-neveu de Luca, vint en France et contribua à la décoration, en carreaux émaillés, du château de Madrid, à Boulogne, près Paris.

Mais l'art de faire la *majolica* devait être entièrement perdu vers 1555; on ne s'expliquerait pas autrement les recherches opiniâtres de Bernard Palissy pour en retrouver le secret, recherches qui auraient eu pour but d'imiter une belle coupe de terre émaillée venant d'Italie ou plus vraisemblablement de Nuremberg. Ces procédés furent, à ce qu'il paraît, encore une fois perdus, et il est certain que ce ne fut pas comme conséquence des travaux de Palissy que cette industrie se répandit chez nous.

C'est dans le petit bourg de Fayence, situé en Provence, près Fréjus, que l'on trouve le plus anciennement la fabrication de la faïence établie en France, et c'est de là, sans doute, que cette poterie aurait pris son nom. Mezerai décrivant les succès de Lesdiguières, en Provence, lorsqu'en 1592 il y entra avec ses troupes. dit : *Fayence, plus renommée par les vaisselles de terre qui s'y font, que par sa*

grandeur..... lui fit peu de résistance. Ce n'est qu'en 1603 que HENRY IV, d'après de Thou, *éleva des manufactures de fayence tant blanche que peinte, en plusieurs endroits du royaume : à Paris, à Nevers, à Brissambourg en Saintonge*. Presque en même temps, un autre centre de fabrication se forma à Rouen et dans ses environs.

Les caractères de la faïence ancienne de Rouen sont à peu près les mêmes que ceux de la faïence de Nevers; il y a dans la finesse et le blanc bleuâtre de la glaçure, dans le style des ornements une si grande analogie, qu'il est impossible de ne pas croire à une sorte de filiation entre les deux fabriques, dont l'une aurait communiqué à l'autre ses procédés.

C'est à des ouvriers venus de Rouen et non point de Fayence, en Provence, comme on pourrait le supposer à cause de la proximité du lieu, que sont dus les premiers fours à poteries émaillées établis à Marseille. Voici sur quels indices je fonde mon opinion : le musée de Sèvres possède trois plats provenant des anciennes fabriques de Rouen, qui portent, comme marque principale de fabrique, la lettre L que traverse un petit O accompagnée de monogrammes qui paraissent être les marques des peintres qui ont peint le décor. Or, on rencontre à Marseille une assez grande quantité de vieilles faïences qui portent la même marque principale avec quelques variantes dans les marques secondaires. Il est impossible d'admettre que celles-ci aient été importées de Rouen ; quel avantage pouvait-il y avoir à faire venir de si loin des objets aussi fragiles que des poteries, lorsqu'il existait dans Marseille de nombreuses fabriques qui suffisaient de reste à alimenter la consommation locale. De plus, les faïences trouvées à Marseille, portaient la marque de Rouen, ont un tout autre caractère que celles provenant directement des fabriques rouennaises; elles ne présentent ni le même émail, ni le même genre de décoration. Il est don

vraisemblable qu'un fabricant de Rouen a, dans les dernières années du XVIIe siécle, apporté à Marseille ses procédés de fabrication et sa marque particulière et a ainsi doté notre ville d'une branche de commerce toute nouvelle.

Quoiqu'il en soit, l'industrie de la faïence prit de suite, dans Marseille, un développement considérable, s'il faut en juger par le nombre d'ateliers qui s'organisèrent presque simultanément. Les exportations des colonies et du Levant furent pour cette fabrication, l'objet d'un commerce aussi actif que fructueux. Aujourd'hui encore, la seule fabrique qui nous reste semble suivre les traditions des établissements originaires, et puise la majeure partie des bénéfices dans la vente d'objets appropriés aux usages orientaux, en maintenant les formes et les ornements recherchés dans les pays d'outre-mer.

Je ne parlerai pas des urnes et lampes sépulcrales, des amphores et autres vases à surface matte, vestiges des premiers âges de l'art du potier à Marseille, trouvés à diverses fois dans les fouilles du sous-sol : on peut à cet égard satisfaire sa curiosité en feuilletant le recueil des monuments marseillais publié par Grosson; je me bornerai seulement à citer ce que cet auteur n'a pas connu.

Il reste dans toutes les parties de l'Europe jadis occupée par les Romains, des tuiles qui, par leur compacité, ont pu résister à toutes les actions destructives. Elles diffèrent des nôtres par leur forme; ce sont de grandes plaques presque carrées, avec deux rebords, accompagnées fréquemment de dispositions ornementales. Elles sont presque toujours marquées du cachet du fabricant ou du numéro de la légion qui les a faites. On a trouvé dernièrement à Marseille, dans les déblais opérés pour le nivellement de la résidence impériale, des tombeaux appartenant aux premiers temps de la période gallo-romaine, revêtus de tuiles semblables à celles dont je viens de parler. Ces tuiles, de 0^{m} 47^{c} sur

0m 37c, ont leurs bords relevés dans le sens de la longueur. l'un des petits cotés est coupé en biseau, l'autre est taillé carrément aux deux échancrures latérales, en manière de caniveau. Sur le plat de ces tuiles se trouve le mot ACCEVS, en grandes lettres romaines allongées, tracées à la pointe sur la pâte encore molle ; sans doute le nom du potier qui les a confectionnées. Ces curieux spécimens des produits locaux de l'art céramique a ainsi perpétué jusqu'à nous le souvenir d'un ouvrier qui exerçait dans Marseille à une époque très-reculée.

Je ne connais aucune œuvre encore existante qui puisse se rattacher à la fabrication des XVIe et XVIIe siècles. Je rappellerai seulement ce que la tradition nous a transmis de quelques monuments aujourd'hui détruits, vestiges anonymes du moyen-âge.

On voyait autrefois sur la porte de l'ancienne église de l'Observance les armoiries d'Honoré de Savoie, comte de Tende, grand sénéchal de 1566 à 1572, entourées d'une guirlande de fruits et de feuillages *en terre cuite peinte au naturel*. C'était, sans doute, une *terra invetriata*, par application des procédés italiens, une véritable faïence émaillée. Ces armoiries ont dû disparaitre lors de la réédification de l'église en 1746.

Je mentionnerai encore le grand crucifix en faïence, revêtu d'une longue robe bleue, avec une ceinture violette, bordée et fleuronnée de jaune, à un pendant, la mitre sur la tête, les pieds posés sur un calice, qui se trouvait jadis dans une des chapelles de l'église des Accoules. Quelques débris en ont été trouvés lors de la construction du Calvaire assis sur l'emplacement de cet ancien édifice. M. l'abbé Dassy a eu la bonté de les mettre à ma disposition. La pâte est jaune brunâtre clair, à texture compacte, facilement rayable par l'acier, faisant une vive effervescence sous l'acide nitrique. Les seuls émaux colorants sont, le blanc (oxide

d'étain), le jaune (oxide d'antimoine), le bleu (oxide de cobalt), le vert (protoxide de cuivre) et le violâtre (peroxide de manganèse). A ces caractères on reconnait, à ne pas s'y méprendre, un des ouvrages de LUCA-DELLA-ROBIA ou tout au moins de ceux qui lui succédèrent dans l'art des figures à relief. Cette représentation du Christ appartient au rite et à l'iconographie grecs; mais on sait que l'école byzantine a été longtemps prédominante en Italie. Le peuple avait pour cette image une vénération toute particulière; il la désignait sous le nom de *San-Blu* (le saint-bleu).

Le plus ancien faïencier dont le nom soit connu à Marseille, est un nommé Jean DELARESSE, établi dès 1709. A cette époque, la fabrication de la faïence ne devait pas avoir pris un grand développement, puisque, cette même année, deux barques venues de l'étranger, sans désignation spéciale de provenance, importaient à Marseille 8,000 douzaines de pièces de vaisselle en faïence; mais un peu après le milieu du XVIIIe siècle, on comptait douze fabriques de poterie en activité, dont neuf de faïence émaillée.

C'était celles d'AGNEL et SAUZE, près la porte de Rome; d'Antoine BONNEFOI, près la porte d'Aubagne; de BOYER, à la Joliette; de FAUCHIER, hors la porte d'Aix; de la veuve FESQUET, hors la porte Paradis; de PERRIN et ABELLARD, de Joseph-Gaspard ROBERT, d'Honoré SAVY, toutes trois hors la porte de Rome, et de Jean-Baptiste VIRY, aux allées de Meilhan, hors la porte Noailles.

BATELIER, EYDOUX et MASSUQUE ne faisaient que de la poterie vernissée.

En 1789, ces fabricants étaient réduits à dix; ils formaient une communauté qui était surveillée par des syndics : je n'ai pu retrouver ses statuts.

De ces diverses fabriques, il n'en subsiste plus, depuis longues années, qu'une seule : c'est celle de Laurent SAUZE, boulevard du Muy, acquéreur de l'ancien fonds de BONNEFOI.

J'ai pu me procurer des échantillons authentiques des produits de deux de ces fabriques : celles de BONNEFOI et de ROBERT ; je crois pouvoir attribuer à une troisième, à celle de SAVY, quelques autres pièces que j'ai recueillies. J'ai colligé aussi quelques spécimens de faïences qui ont été évidemment fabriquées à Marseille ; mais l'attribution de ces dernières étant incertaine, je ne puis en faire l'objet d'aucune appréciation spéciale.

Il faut reconnaître avant tout que ce qui nous reste aujourd'hui de cette industrie confirme pleinement l'opinion avantageuse que GROSSON en avait conçue et qu'il a exprimée maintes fois dans ses éphémérides. Il compare les faïences de Marseille à la porcelaine, avec laquelle elles peuvent rivaliser, et une preuve non équivoque de leur supériorité, répète-t-il souvent, c'est que S. M. le roi de Portugal, ayant établi une pareille manufacture dans sa capitale, n'a pas cru donner une meilleure idée de la bonté et de la beauté des ouvrages qui en sortaient qu'en les désignant par le nom de manufacture royale de faïence, façon de Marseille (1).

Le même écrivain ajoute qu'à partir de l'établissement de l'Académie de peinture, en 1756, ces manufactures, trouvant à un modique salaire des dessinateurs et des peintres à souhait, acquirent par là l'élégance dans les formes et toutes les beautés de l'art.

C'est par M. SAUZE, aujourd'hui seul faïencier à Marseille, que j'ai pu me procurer des échantillons provenant de l'ancienne fabrique de BONNEFOI. Quelques-unes de ces pièces portent pour marque spéciale la lettre B tracée au pinceau en ocre jaune, d'autres ne se distinguent que par un numéro d'ordre tracé sur le revers du marli. Toutes ont un caractère

(1) Le Musée de Sèvres ne possède aucun échantillon de cette fabrique de Lisbonne.

tellement arrêté et tant de ressemblance entre elles qu'il est facile de reconnaître les autres poteries provenant de la même fabrication dont le hasard pourrait amener la découverte. Ce sont des plats ronds et ovales, des assiettes et d'autres pièces de service remarquables par l'éclat, la blancheur, la pureté et la résistance de l'émail, la légèreté et la bonne façon du corps. Les ornements consistent en bouquets de fleurs, quelquefois en paysages de fantaisie. Le dessin laisse à désirer sous le rapport de la correction; il est d'une facture lâche et négligée. Les couleurs employées sont l'ocre jaune, le violacé, le bleu sale et des tons verts qui ne proviennent pas des oxides de cuivre; ils résultent d'un mélange de jaune et de bleu. Ce procédé a permis de donner plusieurs tons à cette couleur et de combiner des effets d'ombre et de lumière; mais les teintes y ont perdu en vivacité et n'ont point l'éclat que communique l'emploi des oxides cuivreux. Les formes sont gracieuses et de bon goût. Cette manufacture a dû être exploitée sur une grande échelle, comme il est permis de le conjecturer d'aprés le nombre de pièces qui se trouvent encore dans les ménages des classes inférieures et qui ont échappé aux chances continuelles de destructions. Bonnefoi paraît surtout avoir eu pour but d'alimenter le commerce de produits bien confectionnés et à bon marché, ce qui satisfait aux conditions d'une industrie bien entendue.

Les produits de la fabrique de Robert présentent plus de variétés : plats, assiettes, statuettes, aiguières, fontaines, vases, porte-fleurs, sortaient tour à tour des ateliers de cet habile industriel. Je n'hésite pas à lui attribuer des faïences dont le revers est marqué d'un R en gris bleuâtre, qui sont remarquables par leur légèreté et leur tenuité, par l'éclat et la finesse des peintures, par la correction du dessin. Dans une même pièce, les couleurs offrent les unes des reliefs semblables à ceux qui caractérisent l'ancienne

porcelaine de Chine, tandis que d'autres se fondent dans l'émail sans la plus légère saillie. Je citerai deux assortiments de services que ce fabricant paraît avoir plus spécialement affectionnés. L'un, que je puis appeler le *Service aux insectes*, parsemé de coléoptères, de diptères et de libellules, véritable album d'entomologie provençale, peints avec une délicatesse et une vérité qui attestent dans leur auteur une grande légèreté de touche ; l'autre, le *Service aux poissons*, présente une série de tableaux de nature morte où s'entrelassent des poissons aux écailles argentées, des mollusques aux valves reluisantes et veloutées, qui devaient donner un attrait de plus au fumet appétissant de la bouillabaisse. Je signalerai surtout un grand plat ovale de 0m 58c à son grand axe, peint en camaïeu d'un beau bleu d'azur. Il est orné sur son marli d'une large frise à palmettes. Le fond représente une chasse à l'autruche, d'une composition large et vigoureuse et d'un dessin correct et régulier qui décèlent un artiste de mérite. Deux cavaliers stationnent sur un tertre à droite, modérant à peine la fougue de leurs coursiers à forte encolure et revêtus de ce costume oriental qui nous rappelle les vignettes d'Eisen ou de Moreau, dans les romans allégoriques du siècle dernier. Ils paraissent assister au spectacle qui se déroule sous leurs yeux. Au milieu d'une plaine, coupée çà et là de bouquets de palmiers et de lentisques, deux autruches, aux ailes essorées, fuient devant une meute de bassets ; des piqueurs lancés à fond de train les serrent de près. L'un de ces animaux est déjà saisi et semble redoubler de vitesse pour échapper aux étreintes de son ennemi, l'autre va bientôt être atteint. La vie réelle du désert n'est pas là ; ce n'est ni l'immense horizon, ni le sable aride, ni le ciel en feu. M. Margueritte, le spirituel et émouvant narrateur des épisodes de la chasse à l'autruche dans le Sahara algérien, n'y rencontrerait pas les scènes qu'il a si bien décrites. Mais quel artiste alors

avait fait une étude sérieuse de l'Orient ; un peu d'esprit français habillé à la turque suffisait de reste pour défrayer le goût littéraire du moment, et le décorateur des faïences marseillaises payait largement son tribut en travestissant à l'orientale une chasse au courre dans les forêts de Fontainebleau ou de Compiègne.

La pièce dont je parle n'est point signée, et nous devons savoir mauvais gré à l'artiste de sa modestie ; mais comme le style des ornements et le ton de la couleur concordent avec ceux d'autres œuvres dont la provenance n'est pas douteuse, j'attribue, sans hésiter, le plat que je viens de décrire au même fabricant. Les grandes fontaines en faïence, ornées d'arabesques bleues ou de feuillages d'un vert émeraude chatironné, qu'on retrouve dans quelques bastides du territoire, ont aussi la même origine.

Tous ces échantillons et tant d'autres que je pourrais citer sont remarquables par leurs dimensions et le contour gracieux de leurs formes. Ils nous donnent la preuve irrécusable que Marseille pouvait lutter, sous tous les rapports, avec les fabriques françaises ou étrangères qui jouissaient du plus grand renom. L'honneur en revenait surtout à Robert et à Bonnefoi, que leurs collègues députèrent à l'assemblée du tiers-état, tenue à l'Hôtel-de-Ville, le 24 mars 1789.

Mais au nombre des faïenciers de Marseille, je dois mentionner, dans un rang tout particulier, Honoré Savy, que les mémoires du temps s'accordent à regarder comme supérieur aux autres fabricants. Quoique ses produits aient été moins répandus, ses efforts persévérants pour doter Marseille d'une autre industrie dont j'aurai à parler bientôt, nous attestent qu'il ne reculait devant aucun sacrifice pour donner à l'art de la poterie tout le développement désirable.

J'avoue que je n'ai point rencontré d'échantillon authentique de ses travaux. J'ai bien vu un grand plat rond,

marqué d'une S, gravée en creux sur le revers qui pourrait être accepté comme type. Mais comme cette marque a été mise après coup et entaillée au ciseau, je la crois plutôt l'œuvre d'un ancien possesseur que de l'ouvrier lui-même; du reste, ce plat présente, dans l'émail, des imperfections, telles que la tressaillure ou coquille d'œuf, qui me font croire qu'il n'a pu sortir des ateliers de ce fabricant qui excellait surtout dans ses enduits. Je croirais, avec plus de raison, pouvoir lui attribuer les faïences marseillaises qui portent une marque analogue à celles faites à Rouen, qui, seules, peuvent justifier la réputation dont jouissaient les produits de cet industriel et qui ne peuvent provenir d'une autre manufacture que de la sienne.

Cette supériorité de Savy, dans l'art qu'il exploitait, nous est attestée par la relation des fêtes qui furent données, en 1777, à l'occasion du séjour du comte de Provence à Marseille. J'y trouve en effet ce passage :

« Le 2 juillet, Monsieur, après avoir entendu la messe à la paroisse Saint-Ferréol, se rendit à la fabrique de faïence du sieur Savy, ainsi qu'il l'avait annoncé la veille, les troupes bourgeoises bordant toujours la haie sur son passage. Ce fabricant avait fait mettre, dans la nuit, sa manufacture en état de recevoir cette visite.

« Tous ses ouvriers étaient postés dans leurs différents ateliers, et les choses se trouvèrent tellement disposées que le sieur Savy eut la satisfaction de montrer au prince toutes les opérations de sa manufacture, depuis le commencement jusqu'à la perfection d'une pièce.

« Monsieur fut introduit ensuite dans la grande galerie de cette manufacture, où il vit une immensité d'ouvrages en faïence de toute espèce et dont il eut la bonté de louer la perfection. Le prince parut si satisfait qu'il permit au sieur Savy de mettre sa manufacture sous sa protection, d'y placer ses armes et d'élever au milieu de la galerie, la statue du prince qu'il se propose de fabriquer.

L'établissement de SAVY prit en effet, à partir de ce moment, le titre de *Manufacture de faïence*, *faïence émaillée et porcelaine de* MONSIEUR, *frère du roi.*

Les produits qui sortaient des ateliers de ce fabricant, devaient lui attirer l'honorable distinction dont il fut l'objet. On reconnaît chez lui un soin particulier dans le choix des matériaux et leur mise en œuvre. La pâte a plus de finesse et de blancheur, l'émail plus de résistance et d'uniformité, quoique avec un peu moins d'éclat. Les décors décèlent un pinceau tenu par une main exercée. Ce sont presque toujours de petits sujets traités avec esprit et délicatesse, dans le genre si connu de CALLOT, et que ce fécond et populaire caricaturiste n'aurait point désavoués. Les couleurs offrent peu de variétés; le jaune, le vert à diverses teintes, quelquefois le violacé : voilà les seules ressources de la palette du décorateur. Mais avec ces faibles moyens, qui ne sont, à coup sûr, que le résultat d'une sobriété calculée, le peintre a brodé sur ses fonds un peu mats toutes les fantaisies de l'imagination la plus folle et de la gaîté du meilleur aloi. Je citerai, parmi quelques échantillons que le temps nous a conservés, un seau à rafraîchir qui peut être considéré comme un des spécimens les plus caractéristiques du genre de facture et d'ornementation usité dans cette fabrique.

Deux mascarons à relief, dans le style italien, rehaussés de teintes d'un vert tendre, remplissent, à droite et à gauche, l'office d'anses latérales. Sur le pourtour, l'artiste a représenté un âne bâté, aux longues oreilles, qui frappe de son sabot les touches d'un clavecin. Devant lui, un singe étale les feuillets d'un cahier de musique. A l'opposé, une sorte de nain, aux membres contrefaits, aux traits hideux, danse aux sons d'une mandoline que pince un jeune Chinois, dont les formes sveltes contrastent, par leur élégance, avec celles du premier personnage. Puis à l'ombre d'un palmier, d'où s'échappent des grappes de fruits, un chasseur, en

costumé sauvage, un arc à la main, un carquois sur l'épaule, ceint de feuillages, semble pourchasser une autruche : tout près, d'autres figures à l'allure et au costume grotesques, s'exercent sur divers instruments. Autour des divers groupes et pour remplir les vides, serpentent les rinceaux de fleurs les plus bizarres, s'étalent les oiseaux les plus chimériques, les insectes les plus fantastiques. L'artiste, on le voit, n'a reculé devant aucune des inspirations de la folle du logis et s'est abandonné librement aux caprices de la fantaisie la plus inventive.

Ce même genre d'ornementation a été reproduit avec des variantes plus ou moins notables sur beaucoup d'autres pièces céramiques ; il a même fait école chez le plus grand nombre des décorateurs de faïence qui se sont établis à Marseille ; il constitue un des caractères les plus saillants de la fabrication locale. Aussi, en insistant sur ces détails, j'ai voulu fournir à ceux qui, par aventure, posséderaient quelques échantillons du même genre, le moyen de déterminer leur provenance avec certitude. Du reste, dans la représentation des sujets même les plus divers, il existe des rapports si intimes de dessin et de couleur, que l'œil le moins exercé saisit, au premier abord, l'analogie qui rattache ces différentes œuvres à une même origine. Je me rappelle avoir vu chez l'antiquaire Baude, dont les amateurs n'ont sans doute pas oublié les larges boutons d'émail et la canne torse, beaucoup de ces faïences perdues au milieu de ce fouillis de toiles apocryphes, de bois vermoulus, d'armes rouillées, de porcelaines écornées, qui constituaient le fond de boutique de ce Nestor de bric-à-brac. J'ai souvenance, entre autres, d'une large plaque carrée qui représentait un tournoi du moyen-âge, véritable chef-d'œuvre de finesse et de naïveté, digne du meilleur temps des habiles enlumineurs de nos vieux romans de chevalerie. Malheureusement, un large éclat avait entamé une assez grande partie de l'encadrement.

Chacun a pu la voir longtemps appendue à la devanture extérieure du magasin à côté du fameux RAPHAEL de 500,000 fr. J'allais, comme d'autres, le flairer quelquefois; innocent plaisir dont m'a privé un beau jour quelque acquéreur plus hardi ou moins difficile que moi.

La question d'art peut tenir, comme on le voit, une large place dans l'appréciation des produits de l'industrie faïencière à Marseille. Je me suis borné à ce qui m'a paru le plus important et le plus caractéristique à signaler. Il ne me reste plus que peu de mots à dire au point de vue de la production commerciale, dont je n'ai pas encore parlé.

Comme je l'ai déjà fait remarquer, Marseille possédait, en 1789, neuf fabriques de faïence émaillée, trois fabriques de poterie vernissée. Elles occupaient 350 ouvriers, et leur exportation pour le Levant et la Barbarie atteignait le chiffre de 27,350 fr.

En l'an XIV (1805), les fabriques de faïence étaient réduites à trois; l'année suivante on n'en comptait plus que 2; en 1809, il n'en existait plus qu'une seule qui n'employait que 10 ouvriers. Elle s'est maintenue jusqu'à nos jours.

La décadence progressive de la faïence ne doit point nous surprendre. Ce n'est pas seulement à Marseille que cette fabrication, autrefois si florissante, est, depuis de longues années, délaissée et déchue de son ancienne splendeur. Elle perd chaque jour du terrain devant la concurrence acharnée que lui fait la porcelaine, sa rivale préférée. Déjà PASSERI avait fait remarquer, dans son *Histoire des Majoliques*, que l'invention de la porcelaine était entrée pour beaucoup dans l'abandon où s'est trouvée la fabrication des faïences de PÉSARO, d'URBINO et de CASTEL-DURANTE. N'oublions pas, toutefois, qu'une industrie à laquelle RAPHAEL n'a pas dédaigné de livrer ses cartons, que les plus grands princes ont honoré de leur protection, est quelque chose de plus qu'une œuvre de métier : elle s'élève à la hauteur d'un art fécond en souvenirs et en enseignements.

Du moment où la porcelaine a pu être livrée au consommateur à un prix assez modique pour descendre à la portée de toutes les fortunes, ses qualités précieuses ont dû la faire rechercher et la vulgariser aux dépens des autres produits de l'art céramique. Où trouver, en effet, une autre poterie qui donne une satisfaction plus complète aux besoins domestiques les plus vulgaires et aux exigences les plus difficiles du luxe et de l'ornementation. Dureté, finesse, éclat, légèreté constituent un ensemble de propriétés impossibles à rencontrer ailleurs et légitiment la faveur qui a accueilli la porcelaine dès son apparition. Sa découverte, en Europe, a produit, on peut le dire, dans les arts de la plastique, une sensation analogue à celle qu'avaient fait naître en Italie les travaux de LUCCA-DELLA-ROBBIA et de la famille d'artistes dont il fut le chef.

Mais si nous recueillons aujourd'hui les fruits d'une industrie qui a acquis, surtout dans ces dernières années, une perfection et un développement considérables, il ne faut pas oublier que ces résultats n'ont pas été obtenus du premier coup. Les éléments qui entrent dans la composition de la porcelaine ont été longtemps inconnus. C'est au prix de longs et pénibles labeurs qu'on est parvenu à percer le mystère qui, pendant des siècles, a enveloppé sa fabrication; et j'ose affirmer qu'il n'y a rien de plus saisissant que le tableau des alternatives de déceptions et de succès qui ont précédé la connaissance et la propagation de ce secret. Cette page des annales industrielles pourrait, à elle seule, faire l'objet d'un travail considérable; je me bornerai à en extraire ce qui m'a paru le plus essentiel à connaître pour apprécier les efforts malheureusement infructueux de nos fabricants, afin d'affranchir la cité du tribut payé aux manufactures étrangères.

Commençons par déterminer les caractères externes et internes de la porcelaine. C'est une poterie dure, compacte,

imperméable et essentiellement translucide; il ne peut y avoir de porcelaine opaque. Sa pâte est composée de deux éléments : le kaolin, matière argileuse, infusible, et le feldspath, appelé par les Chinois *Pe-tun-tse*, acide, fusible. La glaçure consiste en feldspath quartzeux sans plomb ni étain; c'est un enduit terreux qui ne peut être qualifié d'émail et qui prend le nom spécial de *couverte*.

Les kaolins ou argiles blanches à porcelaine font partie de roches de consistance friable, composées de silice, d'alumine et d'eau, en proportions à peu près constantes dans les divers gisements : les roches kaoliniques sont le résultat de l'altération des pegmatites, diorites et arkoses; elles sont toutes concentrées dans un petit nombre de formations géologiques, en passant de la limite inférieure des terrains typhoniens jusqu'à la limite supérieure des terrains clysmiens; ainsi, au dessus des terrains de crystallisation on ne rencontre plus de vrais kaolins.

Tous les dépôts sédimentaires du bassin de Marseille et même ceux du département des Bouches-du-Rhône reposant sur les terrains jurassiques, l'une des formations des plus récentes du globe, ne peuvent contenir aucun gîte kaolinique.

En France, on ne connaît encore que quatre gisements de kaolin, ce sont, dans l'ordre de leur découverte, ceux d'Alençon, de Saint-Yrieix, près Limoges, des Pieux, à l'ouest de Cherbourg, et de Louossoa, dans les Pyrénées-Orientales. Le plateau du département du Var, qui appar-partient en partie à la période granitique, doit donner quelque espoir d'y rencontrer des terres à porcelaine, si les roches qui le composent sont soumises aux influences de la désagrégation, comme aux environs de Saint-Tropez.

La préparation des terres à porcelaine s'exploite, à Limoges, sur une grande échelle, comme on a pu s'en convaincre par le nombre de produits qui ont figuré à la dernière

exposition du centre de la France. Elle exige des soins particuliers que ne peuvent pas toujours prendre ceux qui se livrent exclusivement à la fabrication, et c'est un grand service rendu à l'industrie que d'avoir séparé et spécialisé des manipulations d'un genre tout différent. Les anciens manufacturiers n'avaient point cet avantage, ils étaient obligés de faire subir eux-mêmes aux kaolins bruts des lavages multipliés et dispendieux, avant de pouvoir utilement les mettre en œuvre.

La cuisson de la porcelaine se divise ordinairement en deux temps, désignés sous les noms de petit et grand feu. Lorsque les pièces façonnées sont passées au four pour être cuites complètement sans glaçure, elles prennent le nom de *biscuit ;* c'est le cas des figurines en blanc dont le commerce est si abondamment pourvu. Mais lorsque les pièces sont destinées à être glacées, elles ne sont alors exposées qu'à un commencement de cuisson qui est appelé *dégourdi*. Ce premier coup de feu, qui dure pendant environ quinze heures, laisse à la pâte assez de porosité pour absorber le liquide qui tient en suspension les éléments de la couverte. Après avoir immergé chaque pièce dans ce liquide, on l'expose de nouveau à une chaleur qui est poussée, cette fois, jusqu'au 140° degré de pyromètre de Wegvood. A cette température la pâte se ramollit, devient translucide par l'effet de la vitrification, et acquiert, en se refroidissant, cette dureté, cette transparence et cet éclat qui constituent les qualités essentielles de la porcelaine. C'est alors que chaque pièce reçoit la dorure et le décor en couleurs dites de petit-mouffle, en étant, pour une troisième fois, soumises à un feu beaucoup plus modéré.

Quant aux couleurs dites de grand feu, elles sont passées sur le dégourdi et avant la couverte avec laquelle elles font corps. Mais ces couleurs, limitées à petit nombre de nuances, sont en général réservées pour les fonds. La porcelaine

du Japon nous offre un exemple à peu près constant de ces deux genres d'ornementation. Les belles couleurs bleues appartiennent au grand feu, les pourpres sont de petit-moufle. Les unes sont incorporées dans la glaçure, les autres lui sont superposées, et placées après la seconde cuisson.

Telles sont les opérations successives par lesquelles passe la porcelaine avant d'être livrée à la consommation. Je ne parle pas ici, bien entendu, de la porcelaine à pâte tendre artificielle ou naturelle soumise à des procédés différents de ceux appliqués à la véritable porcelaine à pâte dure. Je n'ai pas à m'en occuper parce qu'on n'en a jamais fait à Marseille.

C'est aux Chinois qu'on est redevable des premières porcelaines. Ce peuple industrieux, auquel on a fait honneur de la plupart de nos découvertes modernes, est, sans contredit, l'inventeur de celle-ci. Il faut dire qu'il a été admirablement servi par la nature qui a répandu à la surface du sol et presque mis à nu les éléments constitutifs de cette poterie. Il n'est donc pas étonnant que sa fabrication y remonte à une très-haute antiquité. Quoique les annales chinoises soient, à cet égard, un peu sujettes à exagération, il est certain que les porcelaines étaient connues en Chine vers le temps de Tong, premier empereur de la XIII[e] dynastie, c'est-à-dire vers l'an 485 avant Jésus-Christ. Les anciens paraissent n'avoir pas ignoré son existence. D'après l'opinion de quelques érudits, les vases murrhins, dont il est question dans les auteurs classiques, étaient des vases de porcelaine. Les Romains les payaient des sommes considérables, comme nous l'apprend Juvénal, et le prix qu'ils y mettaient doit faire supposer qu'il s'agissait d'une autre nature de produits que ces poteries mattes ou lustrées dont ils nous ont laissé de si nombreux échantillons.

C'est, dit-on, seulement vers le commencement du XVI[e]

siècle, en 1508, que la porcelaine chinoise a été introduite en Europe par les Portugais. Mais les entraves apportées aux relations commerciales en ont beaucoup retardé la propagation : ce n'est guère que vers la fin de ce même siècle que l'on signale l'existence des belles collections de porcelaines chinoises et japonaises dans les Etats occidentaux.

Aussitôt que la porcelaine fut connue en Europe, on chercha à pénétrer le secret de sa composition afin d'ouvrir à l'industrie une nouvelle source de profits. On ne supposa pas d'abord que la porcelaine fut une terre naturelle. Les matières premières venues de la Chine, ayant déjà subi une préparation mécanique, ne se laissèrent pas pénétrer par l'analyse, et les chimistes se livrèrent à de vaines recherches et à des préparations empiriques pour formuler une pâte qui avait seulement l'apparence extérieure de la porcelaine. C'est ainsi qu'on parvint à fabriquer, en France, une poterie translucide, blanche, à couverte brillante, qui, par ses caractères externes appartenait à la porcelaine, mais qui en différait complètement par sa composition : c'était de la *porcelaine tendre* ou *porcelaine artificielle*.

On fixe à l'année 1695 la découverte de cette porcelaine; mais il est certain, d'après un document qui existe dans les archives de la mairie de Marseille, que la fabrication d'une autre poterie appelée aussi porcelaine, remonte plus haut. Il s'agit d'un arrêt du Conseil, donné à Versailles le 26 février 1692, dont je transcrirai le texte, parce qu'il est resté jusqu'ici inaperçu.

« Le Roy ayant ordonné par arrêt du conseil du 6 juillet « 1688, qu'il serait levé et perçu sur la derle, ou terre « propre à faire porcelaines, qui sortiroit des villes et « lieux conquis par Sa Majesté ou qui lui ont été cédées ès « Païs-Bas par les traités de paix, pour être portée aux « païs étrangers, la somme de 40 lb. par last de 12 tonnes « ordinaires, au lieu de 6 lb. portée au tarif du 13 juin

« 1671 afin de conserver cette terre pour les manufactures « de porcelaine établies dans le royaume, auxquelles elle « doit servir de matière préférablement aux étrangers, Sa « Majesté auroit depuis été informée qu'il y a si grande « quantité de ladite terre que l'on en peut fournir suffi- « samment pour les manufactures de France et pour celles « de l'étranger qui ne payent que trois livres du cent pe- « sant pour les porcelaines et les fayences qu'ils font entrer « par lesdits pays conquis, quoique par plusieurs arrêts « du conseil, Sa Majesté eut ordonné que les fayences des « pays étrangers payeroient 20 lb. du cent pesant à l'en- « trée du royaume. A quoi voulant pourvoir, S. M. a or- « donné qu'à commencer du 15 du mois de mars prochain, « il sera perçu sur ladite terre ou derle des pays conquis « ou cédés, pour être transportée en pays étrangers, la « somme de 20 lb. seulement par last de 12 tonnes ordi- « naires, au lieu de 40 lb. »

D'après le texte de cet arrêt, la fabrication de la porce- laine au moyen d'une terre naturelle serait anterieure d'un grand nombre d'années à la première porcelaine artificielle. Ce serait même de la véritable porcelaine s'il était permis d'assimiler la derle au kaolin; mais il est probable, malgré les termes de l'arrêt du Conseil et la distinction qu'il établit entre la porcelaine et la faïence, que la poterie qui était alors fabriquée dans les Pays-Bas au moyen de la derle, était une véritable faïence, la faïence de Delft, dont les peintures imitaient à s'y tromper les porcelaines chinoises et japonaises.

C'est seulement au début du XVIII[e] siècle qu'on entra dans une voie plus sûre pour arriver à la fabrication de la porcelaine. Ce furent Tschirnaus et Böttcher qui se livrè- rent avec le plus d'ardeur à la recherche de ce secret.

Le premier, qui croyait que la porcelaine était un verre imparfait, suivit d'abord la voie de la vitrification; le

second, au contraire, s'étant servi de l'argile d'Ocrilla, près Meissen, obtint une poterie dure, mais c'était un véritable grès, qui n'avait de la porcelaine ni la blancheur, ni la translucidité, ni l'éclat.

Le roi de Pologne, électeur de Saxe, voulant encourager ces premiers essais, mit à la disposition de Böttcher un laboratoire dans l'intérieur de son palais; mais, en 1706, Charles XII, roi de Suède, étant entré en Saxe, fit conduire Böttcher, Tschirnaus et trois de leurs ouvriers dans la forteresse de Kœnigstein, avec ordre d'y continuer leurs travaux. Après un an de séjour, ils furent conduits à Dresde. Tschirnaus mourut, en 1708, et Böttcher continua de se livrer seul à des essais qui n'aboutirent encore qu'à la fabrication d'un grès-cérame rouge.

Les choses en étaient là, lorsque, en 1711, un des plus riches maîtres de forges de l'Erzgebirge, Jean Schnorr, passant à cheval près d'Aue, remarqua que les pieds de sa monture s'enfonçaient assez profondément dans une terre blanche et plastique. Schnorr ne vit dans cette terre qu'un succédané de la poudre à poudrer dont la consommation était alors considérable, et il en répandit abondamment dans le commerce. Böttcher en ayant, comme tant d'autres, fait poudrer sa perruque, remarqua la densité et la nature terreuse de cette poussière blanche; l'ayant essayée pour en faire de la poterie, il obtint de la porcelaine dure, blanche et transparente. La poudre à poudrer était du kaolin.

A partir de ce moment, la fabrication du château d'Albert prit une grande extension; mais les nouveaux procédés furent cachés avec le plus grand soin, et les ouvriers attachés à la manufacture faisaient serment de ne pas les divulguer.

Malgré cette surveillance, le secret ne tarda pas à se répandre, et la manufacture de Saxe devint la souche-mère de plusieurs fabriques qui s'établirent en Allemagne.

Cependant on avait continué de fabriquer en France, d'abord à Saint-Cloud, puis à Chantilly et à Vincennes, de la porcelaine à pâte artificielle qui, malgré sa beauté, la richesse de ses décors, ne pouvait rivaliser pour l'usage avec la porcelaine de Saxe, dont les Allemands gardaient seuls le monopole.

Mais, en 1733, Paul HANNONG, potier de Hagueneau, petite ville du cercle de Saxe, qui connaissait la composition de la porcelaine allemande, proposa au directeur de la manufacture française de lui dévoiler le secret de la porcelaine dure. Le prix exhorbitant qu'il mit à la communication de ses procédés fit échouer toute négociation. HANNONG se retira auprès de l'électeur palatin, fonda la manufacture de Frankenthal, illustrée par l'un de nos premiers romanciers (1), et mourut un peu après 1755.

Le gouvernement français reprit les pourparlers avec les héritiers d'HANNONG et, enfin, le 29 juillet 1761, un traité d'acquisition fut passé entre Pierre-Antoine, son second fils, et M. BOILEAU, directeur de la manufacture de Vincennes; mais la difficulté qu'il y eut de se procurer la matière première dont on ne connaissait de gite qu'à l'étranger, ne permit pas de mettre la main à l'œuvre.

Il fallait attendre que le hasard ou la science amenât la découverte du kaolin sur le sol de la France; c'est ce qui ne tarda pas à arriver. Le 13 novembre 1765, GUETTARD faisait connaître à l'Académie des sciences un gisement de terre à porcelaine aux environs d'Alençon, et peu après Mme DARNET trouvait, à Saint-Yrieix, près Limoges, un kaolin supérieur au premier; les essais en furent faits à Sèvres, en 1768, et dès lors la fabrication de la porcelaine dure y fut établie concurremment avec celle de la porcelaine tendre, la seule qu'on eût faite jusqu'alors.

(1) BALZAC dans le *Cousin Pons*.

Rapprochons maintenant ces dates des faits relatifs à l'établissement de l'industrie de la porcelaine à Marseille.

Plusieurs de nos fabricants de faïence sont indiqués dans les statistiques du XVIII[e] siècle comme se livrant en même temps à la fabrication de la porcelaine. Ce sont : V[e] PERRIN et ABELLARD, Gaspard ROBERT et Honoré SAVY. C'est à ce dernier qu'appartient l'honneur d'avoir pris l'initiative à ce sujet.

Au commencement de l'année 1766, il avait conçu le projet d'établir à Marseille une manufacture de porcelaine. C'était, comme on le voit, peu de mois après la découverte de GUETTARD; peut-être ignorait-il la publication du mémoire de ce savant. Toujours est-il qu'il faisait auprès de l'autorité des démarches pour assurer la réussite de son projet.

La correspondance qui fut échangée dans cette circonstance et qui s'est conservée en partie, contient la série des faits qui se rattachent à l'établissement de cette industrie (1).

Le 24 avril de la même année, M. BERTIN, ministre, secrétaire d'Etat, ayant dans son département les manufactures de porcelaine, écrivait à l'intendant de Provence.

« Le sieur SAVY n'est pas le seul qui ait demandé un pri-
« vilège exclusif pour fabriquer de la porcelaine; plusieurs
« personnes qui ont découvert en France des matières pro-
« pres à cette fabrication ayant présenté des mémoires à ce
« sujet, le Conseil a jugé que le moment était favorable
« pour encourager l'industrie nationale, en permettant d'a-
« bord avec quelques précautions et quelques restrictions,
« la fabrication des porcelaines; je vous envoie ci-joints
« quatre exemplaires de l'arrêt qui a été rendu à ce sujet
« et je vous prie de le rendre public (2). J'y joins le

(1) Archives de l'Intendance à la Préfecture, carton XXIX. Liasse rubriquée : *Fabriques de porcelaine ordinaire.*

(2) C'est l'arrêt du Conseil du 15 février 1760. Il est imprimé tout au long dans le *Dictionnaire des Arts et Métiers* de l'abbé JAUBERT. — Paris, 1773. in-12, tom. 3, p. 550.

« mémoire qui a été lu par M. Guettard à la rentrée de l'A-
« cadémie royale des Sciences sur la découverte des matières
« propres à faire de la porcelaine; on ne doute pas qu'il y
« en ait de pareilles dans plusieurs provinces du royaume.
« Je vous prie de me faire part des succès de l'établissement
« du sieur Savy en ce genre, lorsqu'il aura lieu, et d'encou-
« rager les manufactures de faïence de votre province, à
« s'adonner à un travail dans lequel je suis persuadé que
« les artistes français excelleront bientôt et en feront l'objet
« d'un commerce important avec l'étranger. »

Le vœu du secrétaire d'Etat devait bientôt se réaliser en partie. L'on sait à quelle perfection arrivèrent dès leur mise en activité les manufactures qui s'établirent à Paris à l'instar de celle de Sèvres, grâce aux encouragements qu'elles reçurent de plusieurs grands personnages.

Quant aux projets de Savy, il paraît que des obstacles divers s'opposèrent à leur réalisation complète. Le 9 mai 1756, l'intendant de Provence écrivait à M. Bertin : « J'ai
« fait venir le sieur Savy à qui MM. les échevins avaient
« communiqué, ainsi qu'aux autres fabricants de faïence de
« cette ville l'arrêt du Conseil du 15 février dernier, qui
« permet la fabrication de la porcelaine, avec des restric-
« tions; le sieur Savy m'a dit que ces restrictions l'empê-
« chaient de faire pour cet objet un établissement tel qu'il
« l'avait projeté; que cependant il allait commencer et qu'il
« me montrerait ses premiers essais. »

Ces restrictions apportées à la fabrication de la porcelaine étaient le privilège exclusif, réservé à la manufacture royale de Sèvres, de la dorure et des reliefs. Si c'était là le véritable motif des lenteurs apportées à la réalisation des projets de Savy, pourquoi d'autres fabriques, telles que celles de Chantilly, de Villeroy, de Bourg-la-Reine, ne se laissaient-elles pas décourager par ces entraves et plaçaient-elles avantageusement leurs produits, même sans dorures et

sans reliefs. Un obstacle beaucoup plus sérieux venait de la difficulté qu'il y avait de se pourvoir à Marseille des kaolins nécessaires à la fabrication de la porcelaine et de les préparer avec tous les soins désirables.

Cependant la persévérance des trois faïenciers marseillais que j'ai déjà nommés ne se rebuta point, et ils parvinrent à triompher des obstacles de tout genre que devait présenter la mise en activité d'une fabrication dont la matière première provenait de régions plus ou moins éloignées et dont les manipulations étaient soumises à des procédés nouveaux et à peine divulgués.

Mais leurs efforts ne furent pas couronnés d'un même succès : SAVY, la Ve PERRIN et ABELLARD se lassèrent bientôt d'une industrie qui ne devait leur offrir aucune chance de bénéfice. ROBERT montra plus de persévérance, sut donner à sa manufacture une meilleure et plus active impulsion, continua seul des travaux que ses confrères avaient abandonnés dès 1780 et persista dans cette voie jusqu'à la révolution de 93.

Pour se faire une idée de l'importance et de la perfection de ses œuvres, il suffira de rapporter un nouveau passage de la relation du séjour de MONSIEUR, à Marseille, que j'ai déjà citée.

« Le Prince, y est-il dit, parut curieux de voir la manufacture de porcelaine du sieur ROBERT; il s'y rendit avec toute sa suite.

« Cet habile artiste n'avait point été prévenu, mais son habileté et son zèle suppléèrent à tout : le Prince vit d'abord dans un salon un grand vase de porcelaine dont la forme, le dessin et la sculpture fixèrent ses regards. « *Ceci mérite d'être vu,* » dit-il aux seigneurs de sa suite ; il examina ensuite diverses autres pièces qui se trouvaient à côté de ce vase et qui toutes attirèrent au sieur ROBERT les éloges les plus flatteurs.

« MONSIEUR entra dans le magasin de porcelaines et s'arrêta à un service complet qui parut mériter son attention. Il apprit avec plaisir que ce service était destiné pour l'Angleterre.

« Divers seigneurs de sa suite eurent la bonté de lui faire remarquer surtout l'exécution de différentes fleurs en porcelaine dont le feuillage était aussi léger que celui des fleurs naturelles. »

Ceci, ne le perdons pas de vue, se passait en 1777, lorsque Paris, seul en France, possédait quelques établissements créés et soutenus par la générosité du gouvernement et de quelques grands personnages. A Marseille un fabricant donnait, avec ses seules ressources, le premier exemple de la décentralisation d'un art qui n'existait ailleurs qu'à titre d'essai et à force de sacrifice. Le témoignage public de satisfaction accordé par le comte de Provence était d'autant plus flatteur et significatif, que ce prince, connaisseur éclairé et amateur plein de goût, avait lui-même sous son patronage une fabrique de porcelaine établie à Paris. C'est là un fait tellement remarquable dans les annales de l'industrie, qu'il m'a fallu voir et toucher par moi-même des produits authentiques des fabriques marseillaises pour renverser des idées préconçues et ne pas révoquer en doute la véracité du récit qui précède.

Les fabricants de Marseille paraissent ne pas avoir adopté l'usage généralement suivi de marquer par un signe ou monogramme distinctif les produits de leur manufacture, d'où la difficulté d'assigner à la fabrication locale les porcelaines qu'on peut rencontrer.

Cependant, je puis, avec certitude, attribuer aux fabriques marseillaises les pièces suivantes : un sucrier, un pot-à-eau, un tête-à-tête. Celles-ci ont été acquises dans la manufacture même de ROBERT, par un des ancêtres de la personne qui me les a communiquées. La première a été trouvée

chez un marchand de curiosités, mais provient sûrement du même lieu, comme le démontrent ses caractères externes.

Le sucrier a été façonné par moulage; il est ovoïde, bursaire, à parois épaisses, d'une forme qui se rapproche du style chinois ; la surface est souillée d'une teinte inégale de gris jaunâtre. Sur chaque grand côté est un médaillon en camaïeu sienne brûlée, représentant un site deux fois reproduit, qui est encore une imitation très-imparfaite des paysages de la Chine. La peinture est au pointillé et assez délicate. Le chiffre X. B. est tracé en lettres d'or sur le champ des ciels. La dorure est légère, terne; elle a disparu dans les parties les plus exposées au frottement. La couverte présente des ondulations et paraît avoir été mise par aspersion.

Cet exemplaire appartient, sans contredit, aux premiers temps de la fabrication. Il y a dans chacune de ses parties quelque chose d'indécis qui dénote une main encore peu familiarisée avec les procédés de façonnage et d'ornementation. Je suis tenté de croire que la matière première vient de la Chine. Il est certain qu'il a existé, dans le milieu du XVIII[e] siècle, de fréquentes relations commerciales entre cette contrée et Marseille. Je ne connais pas, en effet, de localité où l'on rencontre plus fréquemment qu'ici, des débris d'anciens services en porcelaine de Chine, exécutés sur commande, ornés du chiffre ou des armoiries de leurs possesseurs.

Le pot-à-eau dénote un progrès évident dans la fabrication; la pâte est moins grisâtre, la couverte est mieux étendue, le décor au camaïeu gris, qui représente divers épisodes de l'histoire de Lot, est peint d'une manière plus large et mieux assurée. La dorure est gracieusement jetée, plus forte et mieux assise. Je pense qu'on a dû employer pour cette pièce le kaolin d'Alençon.

Le tête-à-tête est irréprochable; il peut rivaliser, par le

façonnage, la peinture et la dorure, avec les produits les plus parfaits des manufactures de Paris. La pâte à conservé une légère teinte grisâtre; mais ce défaut tient à la qualité imparfaite du kaolin d'Alençon. Les tasses sont tournées minces, à bords droits et à anses. Le fond est de grand feu nankin foncé, doré à l'or fort, avec médaillons réservés en blanc, à cartels d'oiseaux, dans le genre plus particulièrement usité par les décorateurs de Sèvres et de Villeroy, qui se prête si bien au mouvement de la composition et aux fantaisies de la couleur.

Ce sont là, comme on le voit, des pièces d'apparat que la richesse et le goût de leur facture ont préservé des chances continuelles de destruction. Robert fabriquait aussi des porcelaines ordinaires; on en consommait beaucoup pour le service des cafés et des autres lieux publics. Je n'ai pas été assez heureux pour rencontrer un échantillon de ces porcelaines. Le hasard qui vient souvent en aide à ceux qui cherchent, amènera cette découverte mieux que ne pourraient le faire les perquisitions les plus minutieuses.

La notice sur le séjour du comte de Provence à Marseille loue d'une manière spéciale, les fleurs peintes en imitation du naturel. Ces fleurs étaient fort recherchées pour les bouquets détachés, l'ornement des lustres et des appliques en cuivre doré. Elles avaient été primitivement fabriquées à Vincennes: c'était un objet de mode fort couru et d'un prix très-élevé. On cite deux groupes qui furent confectionnés en 1748, pour le roy et la dauphine, dont le montage pour chacun d'eux s'éleva à la somme de 3,000 fr. Plusieurs personnes peuvent se rappeler avoir vu dans quelques anciens salons de la ville des fleurs en porcelaine sortant des ateliers de Robert.

Il s'en faut de beaucoup que j'aie dit le dernier mot sur l'exercice de l'art céramique à Marseille. Les recherches auxquelles je me suis livré n'ont eu d'autre but que d'éveiller

l'attention et de provoquer les investigations de ceux qui portent quelque intérêt aux études artistiques et à leurs applications, de sauver en même temps du naufrage les débris isolés d'une industrie qui a jeté un grand éclat dans notre cité.

Les procédés mécaniques tendent aujourd'hui à envahir toutes les professions. La sculpture en bois, elle-même, n'a pu échapper à cette loi fatale qui substitue les engins mus par la vapeur à la main intelligente et inspirée de l'homme. Le potier résiste encore et continue à façonner sur la roue le bloc d'argile qui s'étend sous ses doigts. Encore quelque temps, et il ne sera plus l'agent le plus actif qui fait pénétrer dans les plus humbles demeures le sentiment et le goût des arts.

Système métrique et décimal en France (1).

Quoique déjà bien des années se soient écoulées, depuis que ce système si ingénieux, résultat de combinaisons savantes de tant de français illustres, a été mis en vigueur, on a cherché à familiariser les différentes provinces de France avec ce système, et pourtant il est encore beaucoup de nationaux, d'ailleurs très-instruits, qui ne le connaissent pas parfaitement, tandis qu'il a été goûté par un grand nombre de peuples étrangers. Aussi, ne croyons-nous pas superflu de retracer ici *in extenso* les articles contenus dans une brochure imprimée pour l'usage du Congrès international de statistique, réuni à Paris, en 1855 ; brochure dans laquelle la description de ce système est historique et vraiment populaire, ayant été mis à la portée de toutes les intelligences.

Cette brochure mérite donc d'être connue, et non seulement par ce que l'auteur de la description précitée a déclare

(1) *Note du Secrétaire-perpétuel de la Société.*

que le monde entier devrait adopter le système métrique et décimal français, mais encore parce qu'elle contient d'autres documents précieux qui ont porté tous ou presque tous les membres du jury international, ainsi qu'une foule d'étrangers venus à Paris, en 1855, lors de l'exposition universelle, à recommander instamment à la sollicitude des gouvernements et des hommes éclairés, l'adoption d'un système uniforme de poids et mesures, etc., fondé sur le système dont la France peut s'honorer.

Ces considérations étaient suffisantes pour nous engager à donner dans notre Répertoire, le texte des articles de cette brochure et nous aimons à nous persuader qu'on nous saura gré de cette reproduction, ne fut-ce que pour avoir ainsi secondé les vues de Monsieur A. Vattemare, honorable citoyen des Etats-Unis, dont l'intention de propager ces articles a été manifestée dans la lettre suivante, *relativement aux étalons des poids et mesures et monnaies échangés entre la France et les Etats-Unis d'Amérique.*

A M. Hannibal Hamlin, Président de la Commission du Commerce, Sénat des Etats-Unis.

Agence centrale des échanges internationaux.

Paris, le 12 décembre 1855.

Monsieur le Président,

C'est sur l'initiative de la Commission du commerce, et par suite d'une résolution du 30 juin 1848, que le Congrès m'a confié une série complète des étalons des poids et mesures des Etats-Unis, pour les présenter au Gouvernement français. C'est, en conséquence, par l'intermédiaire du même Comité qu'il est de mon devoir d'adresser au Congrès les remercîments du Gouvernement français. Lorsqu'au mois de mars 1851, j'informai M. le ministre de l'agriculture et du commerce des dons du Congrès que j'avais à lui

offrir, M. SCHNEIDER, alors ministre, m'écrivit sous la date du 24 du même mois:

MONSIEUR,

« La nation française ne peut que se féliciter de posséder cette nouvelle collection de poids et mesures étrangers dont il doit, sans doute, l'hommage à votre intervention; et je vous prie, Monsieur, d'en faire agréer « mes remercîments au Congrès de l'Union américaine. Je « vous serai obligé de vouloir bien faire remettre au Conservatoire des Arts et Métiers les caisses restées en dépôt « au chemin de fer de Rouen, et dont le contenu prendra « place dans la galerie des prototypes. De mon côté, je « m'empresse de vous annoncer que je tiens à votre disposition une collection des trois principaux étalons de poids « et mesures français, construits par feu GAMBEY, membre » de l'Institut; et je me fais un véritable plaisir d'employer « votre intervention pour l'offrir de la part du Gouvernement français, à titre d'échange international, au Congrès de l'Union américaine. »

Conformément à la lettre ci-dessus, je délivrai, dans les premiers jours d'avril 1851, la collection des poids et mesures américains au conservateur du Conservatoire des Arts et Métiers; et ce fut le nouveau ministre M. BUFFET, qui, le 24 mai de la même année, m'en accusa réception en ces termes:

MONSIEUR,

« Mon département a reçu la série de poids et mesures, « ainsi que les deux balances de précision, que vous lui « avez offerts au nom de l'Union américaine; et cette collection est aujourd'hui une des plus belles et des plus importantes de celles que possède le dépôt des prototypes, « établi à Paris, au Conservatoire des Arts et Métiers. Désirant répondre, autant qu'il était en mon pouvoir de le « faire, à ce témoignage de bienveillance internationale de

« l'Union américaine, j'ai décidé qu'il serait mis à votre « disposition, pour lui être offerts : 1° une des collections « construites par feu GAMBEY, membre de l'Institut, et qui « se compose de trois unités du système métrique des poids « et mesures : le *mètre*, le *litre* et le *kilogramme* ; 2° la « série des instruments de pesage et de mesurage qui com« pose habituellement en France un bureau de vérification, « et dont vous trouverez ci-jointe la liste ; 3° un atlas des « poids et mesures français ; 4° un volume contenant la loi « qui a remis le système métrique en vigueur dans notre « pays, et les ordonnances et instructions publiées pour en « assurer l'exécution. Veuillez, je vous prie, en portant cette « décision à la connaissance du Congrès américain, lui « transmettre l'expression de tous mes remerciments pour « la précieuse collection que mon ministère a reçue. Je sais, « Monsieur, que c'est à vos louables et persévérants efforts « pour établir entre les nations civilisées une réciprocité de « dons internationaux, que l'on doit attribuer l'échange « qui s'accomplit aujourd'hui par votre intermédiaire ; et « c'est parce que je connais le zèle ardent avec lequel vous « vous êtes consacré à la réalisation de cette pensée, que « j'ai confié à vos soins officieux la mission de faire agréer « au Congrès l'offre qui répond à l'envoi dont vous avez le « premier suggéré l'idée, »

Signé : BUFFET ; *ministre de l'agriculture et du commerce.*

M A. VATTEMARE.

Par ce que vous venez de lire, vous voyez, Monsieur le Président, que ce ministre ajoute considérablement aux présents faits par son prédécesseur, M. SCHNEIDER ; que les hommes d'Etat qui se sont succédé au ministère de l'agriculture et du commerce, étaient animés des mêmes sentiments de reconnaissance pour le Congrès et du même désir

de donner, autant que cela était en leur pouvoir, les plus frappants témoignages de ce bon vouloir. Je suis heureux Monsieur le Président, d'avoir été choisi comme l'humble médiateur entre deux grandes nations pour un échange qui ne peut manquer de resserrer les liens de l'ancienne amitié qui existe entre les Etats-Unis et la France.

Ainsi, Monsieur, j'ai concouru à placer visiblement, côte à côte, à Paris et à Washington, le système de poids et mesures français et américains, dont le mérite réciproque peut ainsi être examiné facilement et à fond. Vous comprendrez que je formule ici le vœu que les deux systèmes ainsi que ceux de toutes les autres nations civilisées, puissent être comparés, de sorte que celui qui, après un examen approfondi, serait, par les principes de sa construction, reconnu comme le plus susceptible de recevoir les améliorations qui le conduiraient à une perfection absolue, soit adopté par tous les pays.

Combien un semblable résultat rendrait plus faciles les relations commerciales de nation à nation ! Combien ces relations deviendraient plus intimes et plus avantageuses : car, en resserrant les liens des intérêts et de l'affection, elle assurerait le maintien de la paix, paix si essentielle au bonheur, à la prospérité et au progrès des peuples ! Un tel résultat, Monsieur le Président, n'entre-t-il pas rigoureusement dans la sphère d'opérations du système dont je suis reconnu depuis longtemps comme l'humble mais fidèle missionnaire? N'est-ce pas comme agent de ce système que j'ai échangé, entre les Gouvernements de France et des Etats-Unis, les dons qui font l'objet de la présente lettre ? Je ne crois pas me tromper en assurant que ce but rentre dans les attributions de mon système ; aussi, Monsieur le Président, me suis-je procuré, et ai-je joint à cette lettre, comme ne faisant qu'un tout avec elle, trois rapports descriptifs sur la collection envoyée aux Etats-Unis par la France, et sur le système français des poids, mesures et des monnaies.

Le premier de ces mémoires a été composé par M. W.-W. MANN, citoyen des Etats-Unis, qui habite Paris depuis quelques années. Comme je savais qu'il avait fait du système décimal métrique français une étude particulière et qu'il était convaincu, comme moi, des immenses bienfaits qui résulteraient, pour le monde en général, et pour son pays en particulier, de l'adoption, par toutes les nations, d'un système commun de poids et mesures et de monnaies, je le priai de préparer un mémoire pour être joint à ma lettre. Dans son travail, M. MANN décrit: d'abord les articles qui composent la collection des poids et mesures de France actuellement à Washington; il donne ensuite une histoire explicative du système français; enfin, il soumet quelques objections et propose des améliorations qui me semblent dignes d'une sérieuse attention, si, comme je n'en doute pas, la question de l'adoption, par toutes les nations, d'un système commun, est bientôt portée devant le peuple et le Congrès des Etats-Unis.

Le second rapport est l'œuvre de M. SILBERMANN, conservateur au Conservatoire des Arts et Métiers, à Paris; il contient le procès-verbal de la vérification des étalons composant la collection envoyée par la France aux Etats-Unis, ainsi qu'une description concise de la précision extraordinaire des balances préparées par le professeur BACHE, précision qui donne une si grande valeur au don que vous avez fait à la France.

Le troisième mémoire sur le système monétaire français est écrit par M. DURAND, commissaire général des monnaies et médailles. Il a été fait expressément pour suivre le rapport de M. SILBERMANN, sur les poids et mesures. Ces deux derniers mémoires ont également été préparés sur ma demande et doivent accompagner la collection d'étalons envoyée aux Etats-Unis. Ils ont été imprimés en français et m'ont été délivrés par ordre de M. le ministre de l'intérieur,

pour être distribués aux divers Gouvernements de l'Europe et de l'Amérique avec lesquels notre agence pour les échanges internationaux entretient des relations régulières.

Permettez-moi, Monsieur le Président, de demander respectueusement la publication, dans les documents du Congrès, de la présente lettre et des trois mémoires qui l'accompagnent. J'ai la confiance que votre honorable Comité ne verra pas d'objection à donner cette satisfaction aux auteurs distingués de ces travaux, et s'empressera de saisir cette occasion pour répandre, dans les Etats-Unis, la connaissance des poids et mesures et des monnaies de France. Si le Sénat daignait se rendre au vœu que je viens d'exprimer, je demanderais que 500 exemplaires de la lettre et des documents qui y sont joints fussent mis à ma disposition pour être distribués en Europe, où, selon moi, il serait utile de les répandre sous cette forme, ce qui donnerait une preuve de la promptitude et de la libéralité avec lesquelles le Congrès américain encourage toutes les recherches qui ont un caractère marqué d'utilité publique.

Je suis avec respect,

Monsieur le Président,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Alexandre VATTEMARE.

Lettre sur le Système métrique décimal français des poids mesures et monnaies, par M. W.-W. MANN.

Paris, 10 octobre 1853.

Mon cher Monsieur VATTEMARE,

Conformément au désir que vous avez bien voulu me témoigner, je m'empresse de rédiger un mémoire pour être joint à la lettre que vous vous proposez d'adresser à M. le Président de la Commission du commerce du Sénat américain, concernant les collections des poids et mesures qui

ont été récemment échangées entre les Gouvernements de nos deux pays, échange dont vous étiez, Monsieur, le zélé intermédiaire. Vous m'avez demandé d'abord quelques notes sur la belle collection des types et prototypes, présentée par la France aux Etats-Unis, et puis une description simple et populaire du système vraiment remarquable dont ces types et prototypes sont les signes visibles, la réalisation matérielle. C'est très-volontiers, Monsieur, que je me rends à votre désir, et je me plais à croire qu'en m'associant ainsi pour un moment à l'œuvre philanthropique à laquelle votre nom se rattache si intimement, j'aurai le double avantage de faire plaisir à un ami bien estimé, et de rendre un véritable service à mon noble pays, en y répandant la connaissance des poids, mesures et monnaies composant le système décimal métrique de la France. Je n'en doute pas, Monsieur, ce système, aux yeux de la postérité reconnaissante, se dessinera brillamment au commencement de cette ère merveilleuse de progrès, au milieu de laquelle nous vivons. Ce sera une gloire de plus pour la France. Vous me permettrez, mon cher Monsieur, de garder la forme épistolaire, qui convient le mieux au caractère simple et peu prétentieux des remarques que j'aurai à faire.

J'ai visité le Conservatoire des Arts et Métiers de Paris, (institution analogue au Patent Office américain), peu de temps après l'arrivée à leur destination de la collection de poids et mesures, offerte à la France par les Etats-Unis. Une place convenable lui avait été assignée dans la galerie des poids et mesures de ce magnifique établissement. Je n'ai point oublié les paroles bienveillantes et flatteuses dont s'est servi, dans cette occasion, en parlant du don américain, M. le général Morin, membre de l'Institut et administrateur du Conservatoire des Arts et Métiers, qui nous a fait les honneurs de l'établissement. Il cita les objets de notre collection comme chefs-d'œuvre d'habileté, remarquables par le

fini de leur exécution, et par une très-heureuse invention pour beaucoup de leurs détails. Sous ces rapports, disait le général, ils n'auraient rien à craindre d'une comparaison avec les plus beaux échantillons d'aucune nation.

Plus tard, je suis allé au Conservatoire des Arts et Métiers une seconde fois, pour examiner la belle et précieuse collection des poids et mesures français, exécutée par ordre de ce Gouvernement pour les Etats-Unis, en échange du présent précédemment fait à la France par le Gouvernement américain. Elle était mise à part pour être emballée et expédiée à Washington. Une inscription placée au-dessus en lettres d'or, désigna la collection et rappela sa destination comme un don offert par la France aux Etats-Unis. Alors, ayant sous les yeux cette collection complète des poids et mesures du système métrique décimal, je me suis souvenu des principes scientifiques, exacts et infaillibles, sur lesquels est basé ce système, de sa construction simple, régulière, commode, si parfait dans son ensemble, si harmonieux dans toutes ses parties ; et je ne pouvais qu'en témoigner hautement mon admiration et exprimer les vœux bien sincères que je formais, que le jour ne fut pas éloigné, où toutes les nations civilisées, foulant aux pieds leurs vieux préjugés, et mues par une sage intelligence de leurs propres intérêts et des besoins communs, renonceraient à leurs systèmes vieillis, multiformes, incommodes, discordants, et adopteraient franchement le système métrique de France. Ce système porte un beau cachet de catholicité qui le recommande à l'adoption universelle. Tout en étant ajusté particulièrement à la France, il lui est resté intacte cette universalité essentielle du caractère qui le recommande d'une manière si remarquable. Il s'ajusterait facilement au monde entier. *Le monde entier devrait l'adopter.*

Ce caractère du système, tel que je l'ai dit, sera clairement démontré par l'explication que je me propose d'en

faire dans la suite de cette lettre. Il y a des milliers d'hommes aux Etats-Unis, hommes d'une intelligence distinguée et de connaissances étendues, qui n'ont pas étudié le système métrique, et qui, effrayés par sa nomenclature greco-latine, et par les difficultés présumées de sa construction scientifique, lui ont refusé le temps, véritablement très-peu important, qu'il faudrait pour le bien comprendre. J'espère, mon cher Monsieur, que, présentées au public, comme elles doivent l'être, sous la protection de votre nom, mes remarques sur ce système trouveront de nombreux lecteurs qui, autrement, n'y auraient pas accordé leur attention. J'espère que nos législateurs à Washington examineront la collection des poids et mesures français, déposée au Patent Office, et puis, qu'ils se demanderont sérieusement comment ils pourraient rendre à notre pays si éminemment commercial, dont ils sont les législateurs, de plus éclatants et durables services, qu'en supprimant le misérable tas de coutumes (je ne puis pas les appeler des systèmes) qui existent aux Etats-Unis, et en inscrivant dans nos statuts, comme loi du pays, le système métrique décimal des poids, mesures et monnaies. Si nous l'adoptons, toutes les autres nations seront obligées de le faire. L'Angleterre elle-même, dont le concours est si désirable, si nécessaire même, nous suivrait de près. Elle ne nous devancera jamais dans cette réforme. Tant que la nation, aujourd'hui la seconde, et qui sera bientôt la première nation commerciale de la terre, reste en arrière, l'Angleterre ne fera point un pas en avant. De grands et évidents avantages, des intérêts impérieux lui ordonnent d'avancer, mais il faudra lui trouver d'autres et de plus puissantes raisons. Ces raisons existeraient, et à peu près dans la mesure de contrainte, si les Etats-Unis, avec lesquels les rapports commerciaux de l'Angleterre sont si intimes, si importants et si constamment progressifs, adoptaient, les premiers, le système

métrique. L'Angleterre, la France et les Etats-Unis l'ayant adopté, toutes les autres nations, de premier et de second rang, qui ne se sont pas encore ralliées, seraient disposées et, en quelque sorte, forcées de l'accepter. Alors, pour la première fois, nous verrions, traduits en faits visibles pour tous, reconnus partout, revêtus de la sanction législative universelle, les grands intérêts communs, intimes, qui constituent, en une seule famille, toutes les nations de la terre. L'idée de la *République universelle*, quand elle n'est pas l'utopie d'une triste illusion, est l'argument dont se serviraient de vils intrigants pour le bouleversement de la société; mais que les divers peuples du globe se trouvent une fois unis par ce lien pratique, solide, amical, l'adoption par tous d'un seul et même système de poids, mesures et monnaies, d'autres liens, plus intimes encore, ne tarderaient pas à se créer, et la philantropie, fut-elle de l'école la plus positive, la plus pratique, la moins pressée qui puisse être, serait conduite à admettre que *la fraternité des nations* n'est peut-être pas un rêve, rien qu'un rêve!

Plusieurs nations de l'Europe et de l'Amérique ont déjà adopté ce système. Il fait loi en Belgique, en Espagne, en Hollande, en Grèce, en Pologne, en Lombardie, en Sardaigne et à Modène. Il a été accepté en grande partie par la Suisse, et le Zollverein a basé ses mesures communes sur le système métrique. Il est en vigueur au Chili, dans la Colombie et dans la Nouvelle-Grenade, dans l'Amérique du Sud, et au Mexique, dans l'Amérique du Nord. Que les Etats-Unis ne tardent pas à suivre leur exemple! Le progrès, le progrès libre et constant, que n'embarrassent ni les chaines des préjugés, ni les entraves des coutumes, ni les empêchements des lois, devrait être le signe distinct de notre grande République. Nous avons secoué le joug du roi prescriptif, devons-nous rester les sujets de l'erreur prescriptive? Si nous voulons que nos réformes politiques

civiles et sociales soient bien et facilement accueillies par les autres nations, montrons-nous prêts, de notre côté, à accepter, avec empressement, toutes les améliorations qui nous seront offertes par d'autres nations et qui se recommanderont, comme celle dont il s'agit, par un caractère d'utilité évidente, sous le sceau de la vraie science. Que la vérité soit la bien venue de quelque côté qu'elle nous vienne !

Mais avant d'expliquer le système métrique français, permettez-moi de citer ici quelques passages d'une lettre que vous avez eu l'obligeance de me communiquer ; cette lettre vous est adressée par M. Silbermann, le savant conservateur du Conservatoire des Arts et métiers. En l'insérant ici, je ne ferai qu'accomplir, et plns complètement que je n'aurais pu le faire autrement, vos propres intentions, en me priant de préparer un mémoire pour être annexé à votre rapport ; car le but principal de cette lettre était de vous apprendre de quels objets se composait la collection destinée par ce Gouvernement aux Etats-Unis, et de vous annoncer qu'elle était presque prête pour vous être livrée. Dans le commencement de sa lettre, M. Silbermann parle, en ces termes si flatteurs pour les Etats-Unis, des poids et mesures américains, remis, par votre intermédiaire, au Conservatoire des Arts et Métiers de Paris :

« Je ne puis mieux vous témoigner l'estime que je porte à ces balances, qu'en vous disant que je me suis servi de la petite, pour ajuster le kilogramme en platine qui a figuré à l'Exposition de Londres ; sa sensibilité et sa constance sont à l'abri de tout reproche ; avec elle, j'ai pu faire mes pesées avec la certitude du demi-milligramme.

« La forme adoptée pour ces balances est à la fois sévère, bien appropriée à l'usage, et empreinte de cette noble coquetterie qui ne se rencontre que dans les instruments sortis des mains de maître. Ce sont ce qu'on appelle, à juste titre, des instruments de précision.

« Ce que je viens de dire de la petite balance est également vrai, et avec plus de raison encore, pour la grande. Avec 10 kilogrammes dans chaque bassin, cette dernière accuse avec facilité un demi-milligramme de différence entre les deux charges, c'est-à-dire une unité sur vingt millions. Cette épreuve a été répétée un grand nombre de fois, autant pour mon édification personnelle que pour convaincre les incrédules.

« Ce qui me plait le mieux dans ces balances, c'est le système sur lequel leur construction est basée, et qui consiste non plus à faire osciller le fléau comme dans nos balances ordinaires, mais à le faire chavirer immédiatement dès que la charge n'est pas en équilibre. De cette manière, les pesées se font très-rapidement et avec toute la précision qu'on peut donner aux balances les mieux soignées. En ce qui me concerne, j'ai toujours regretté que nos balanciers se soient refusé à adopter ce système. Ils motivent leur refus en disant qu'avec une balance oscillante on peut remplacer les petits poids par des arcs d'oscillation qui permettent d'estimer de bien plus petites fractions de milligramme. Je ne doute nullement qu'on ne puisse arriver à la même précision dans les deux systèmes. On réalisera, dès lors, un immense bénéfice de temps avec le système du chavirement. Au reste, je connais par expérience le degré de certitude qu'on peut fonder sur les estimations faites par les arcs ; malgré les soins les plus minutieux, les très-petits arcs, dont il est ici question, sont variables, et tout en vous laissant croire à des dixièmes de milligramme, ils vous font commettre à votre insu des erreurs de plus de deux milligrammes.

« Je vous dirai que j'ai été très-satisfait de la forme qu'on donne en Amérique aux petits poids. Figurer des polygones avec des fils de grosseur convenable, et ayant un nombre de côtés égal au chiffre que ces poids expriment, est une

idée très-heureuse, qui protègent contre les fausses lectures; pas n'est besoin de loupe pour distinguer un pentagone, qui signifie 5, d'un angle V, dont les deux côtés indiquent 2, et enfin du fil droit unique, servant d'unité. C'est un mode qui sera certainement apprécié en France, et que, de mon côté, je chercherai à rendre légal, en le substituant à la forme adoptée, et qui est sujette à des erreurs, connues seulement des personnes qui en font souvent usage.

« J'ai vu avec plaisir les crochets garnis de peau de buffle, afin d'enlever les poids sans les frayer. La pince, pareillement garnie de buffle et destinée à saisir les poids Troy, m'a servi à saisir le kilogramme en platine pendant son ajustement; toutes ces petites précautions constituent à mes yeux le véritable cachet de l'expérimentateur scrupuleux.

« Quant à la justesse des poids et des mesures, ce que je vois m'en est un sûr garant.

« Un autre point à noter, est l'alliage adopté aux Etats-Unis. Je prônerai cet alliage le plus haut possible, pour que le laiton employé en France à la confection des poids et des mesures, soit de même titre que celui des Etats-Unis. Avec le secours de cet alliage, on peut viser à obtenir des mesures et des poids exempts de martelage et d'écrouissage; on se borne à couler les pièces le plus uniformément possible, afin de n'avoir, dès le principe, qu'une différence minimum dans les dilatations ou densités des matières.

« Cette nécessité est depuis longtemps sentie, mais elle n'a pas encore été sanctionnée par la loi, comme l'a été l'alliage d'étain et de plomb qui forme les mesures de capacité pour les liquides, et pour la vérification duquel on a même spécialement construit une balance hydrostatique, comme vous le verrez dans la nomenclature des objets qui vous seront soumis. »

Puis M. SILBERMANN donne, ainsi qu'il suit, l'énumération

de ces objets qui aujourd'hui font l'ornement du Patent Office, à Washington :

« Les poids et mesures, ainsi que les instruments de pesage, de mesurage et de poinçonnage que le Gouvernement de la République française met à votre disposition pour être remis en son nom au Gouvernement de la République de l'Union américaine, comme gage de sympathie réciproque, sont les suivants :

« 1° Une collection complète de tous les appareils, poids et mesures, qui composent en France les bureaux de vérificateur des poids et mesures, et dont les détails sont :

Mesures de longueur.

1 mètre en laiton, divisé dans toute sa longueur, servant d'étalon.
1 mètre en bois, ferré aux deux bouts.
1 double décimètre.
1 décamètre (chaine d'arpenteur) avec dix fiches.
1 mètre chaine pour mesurer le pourtour des fagots et falourdes.

Mesures de capacité.

ÉTALONS EN LAITON, AVEC DISQUES DE GLACE DÉPOLIE.

	Litres.		Litres.
1 Double décalitre.....	20	1 Double décilitre......	0.2
1 Décalitre.............	10	1 Décilitre...............	0.1
1 Demi-décalitre.......	5	1 Demi-décilitre	0.05
1 Double litre..........	2	1 Double centilitre	0.02
1 Litre..................	1	1 Centilitre..............	0.01
1 Demi-litre...........	0.5		

ÉCHANTILLONS DE FORME LÉGALE DES MESURES DE CAPACITÉ EN ÉTAIN EN USAGE POUR LES LIQUIDES.

1re *Série* (*cylindriques*).	Litres.	2e *Série* (*avec anse*).	Litres.	3e *Série* (*avec anse et couvercle*).	Litres.
1 Double littre.	2.	1 Double litre.	2.	1 Double litre.	2.
1 Litre..........	1.	1 Litre..........	1.	1 Litre..........	1.
1 Demi-litre	0.5	1 Demi-litre ...	0.5	1 Demi-litre ...	0.5
1 Double décilre	0.2	1 Double décilre	0.2	1 Double décilre	0.2
1 Décilitre......	0.1	1 Décilitre.....	0.1	1 Décilitre......	0.1
1 Demi-décilitre	0.05	1 Demi-décilitre	0.05	1 Demi-décilitre	0.05
1 Double centre	0.02	1 Double centre	0.02	1 Double centre	0.02
1 Centilitre	0.01	1 Centilitre.....	0.01	1 Centilitre.....	0.01

ÉCHANTILLONS DES MESURES DE CAPACITÉ EN FER-BLANC POUR LE LAIT ET L'HUILE.

1re Série.

Pour le lait et les rations militaires.

1 Double litre.	1 Double décilitre.	1 Double centilitre.
1 Litre.	1 Décilitre.	1 Centilitre.
1 Demi-litre.	1 Demi-décilitre.	

2e Série.

Pour l'huile à brûler, marquées B.

1 Double litre.	1 Double décilitre.	1 Double centilitre.
1 Litre.	1 Décilitre.	1 Centilitre.
1 Demi-litre.	1 Demi-décilitre.	

3e Série.

Pour l'huile à manger, marquées M.

1 Double litre.	1 Double décilitre.	1 Double centilitre.
1 Litre.	1 Décilitre	1 Centilitre.
1 Demi-litre.	1 Demi-décilitre.	

ÉCHANTILLONS DES MESURES DE CAPACITÉ EN BOIS POUR LES MATIÈRES SÈCHES, POUR LES CÉRÉALES, ETC.

	Litres.		Litres.
1 Hectolitre	100	1 Litre	1.
1 Demi-hectolitre	50	1 Demi-litre	0.5
1 Double décalitre	20	1 Double décilitre	0.2
1 Décalitre	10	1 Décilitre	0.1
1 Demi-décalitre	5	1 Demi-décilitre	0.05
1 Double litre	2		

ÉCHANTILLONS DES MESURES DE CAPACITÉ EN BOIS POUR LE CHARBON (MESURES AVEC PIEDS).

	Litres.		Litres.
1 Hectolitre	100	1 Demi-hectolitre	50

POIDS.

ÉTALONS EN LAITON, A BOUTONS.

	Grammes.		Grammes.
1 Poids de 20 kilogr.	20,000	2 Doubles grammes ...	2.
1 — de 10 —	10,000	1 Gramme..............	1.
1 — de 5 —	5,000	1 Cinq décagrammes..	0.5
1 Double kilogramme	2,000	1 Deux décagrammes.	0.2
2 Un kilogramme.....	1,000	2 Un décigramme......	0.1
1 Demi-kilogramme.	500	1 Cinq centigrammes.	0.05
1 Double hectogram.	200	1 Deux centigrammes.	0.02
2 Un hectogramme...	100	2 Un centigramme.....	0.01
1 Demi-hectogramme	50	1 Cinq milligrammes..	0,005
1 Double décagramme	20	2 Deux milligrammes.	0.002
2 Un décagramme...	10	1 Milligramme..........	0.001
1 Demi-décagramme.	5		

POIDS A GODETS.

Composant ensemble 1 kilogramme et se détaillant en :

500 Grammes.	100 Grammes.	10 Grammes.	2 Grammes.
200 —	50 —	10 —	2 —
100 —	20 —	5 —	1 —

POIDS EN FONTE DE FORME TRAPÉZOÏDALE.

1 de 50 kilogrammes.	1 de 20 kilogrammes.

POIDS EN FONTE DE FORME PYRAMIDALE.

10 kilogrammes.	500 Grammes.
5 —	200 —
2 —	100 —
1 —	50 —

« Les appareils de vérification sont :

1 balance de la portée de 50 kilog. trébuchant à... 0.02 gr.
1 ——— de 1 kilog. — à... 0.01 —
1 balance d'essai de la portée de 20 gram. trébᵗ à. 0.001 —
1 — hydrostatique de la portée de 2 k. trébᵗ à. 0.01 —

« La balance d'essai pour la vérification des petits poids contient deux séries de poids de 20 gr., 10 gr., 5 gr., 2 gr. et 1 gr., plus une série du gramme subdivisé, et enfin deux plateaux de rechange.

« La balance hydrostatique est accompagnée d'un seau en cuivre pour faire les pesées dans l'eau.

« Cette balance sert, dans la vérification, à déterminer le titre de l'alliage employé pour la confection des mesures de capacité en étain.

« Une trémie, se fixant à un établi en chêne, qui lui sert de support, est destinée à vérifier les mesures de capacité en bois; une racloire sert à enlever le trop plein de la graine jaugée à l'avance, qui est affectée à ces mesurages.

« La graine employée dans ce cas est celle de navette, ou toute autre dont la forme est ronde, petite et régulière.

« Sur cet établi, se fixe une presse à vis destinée à poinçonner les mesures ; à cette fin, elle est accompagnée d'une boite contenant une bigorne et deux coussinets, ainsi que deux clefs pour serrer les écrous.

« Les vérificateurs qui, dans leurs tournées d'inspection, ne pourraient traîner à leur suite le lourd attirail qui précède, sont simplement munis du petit nécessaire contenant les objets suivants, que vous trouverez dans la boîte dite de vérificateur :

1 Mètre en bois en deux parties ;

1 Double décimètre en buis ;

1 Jauge en cuivre, avec divisions saillantes, pour la vérification de la dimension des mesures de capacité en bois, depuis le double hectolitre jusqu'au demi-décilitre ;

1 Balance à double système servant de romaine à 1/10, pour les poids de 20 à 2 kilogrammes, et de balance à bras égaux pour le kilogramme et ses divisions ;

1 Presse en fer pour le poinçonnage ;

1 Marteau masse;

7 Modèles de poinçons ;

1 kilogramme à godets, pareil à celui déjà indiqué ;

1 kilogramme à bouton.

« A tous ces objets, on a joint le Recueil officiel des ordonnances et instructions sur la fabrication et la vérification des poids et mesures, accompagné de l'Atlas qui les représente dans leur forme légale.

« 2° A cette collection, dont le but n'est pas la grande précision, mais bien celle pratiquée dans les usages civils, il a été ajouté un groupe d'unités dont la parfaite exactitude est garantie par le nom de son exécuteur, GAMBEY.

Ces unités sont :

1 Mètre en laiton divisé ;

1 Litre —

1 Kilogramme en laiton divisé doré.

« 3° Enfin, pour couronner cette offrande, M. le ministre du commerce a fait ajouter un mètre type, que je fais construire en ce moment, et qui sera comparé, avec le plus grand soin, avec le mètre prototype en platine déposé aux Archives de l'Etat.

« Ce mètre sera à bout et à trait ; il constituera un thermomètre de BORDA, au moyen d'une seconde règle sur laquelle il sera fixé par l'une de ces extrémités. Par cette addition, on aura à chaque instant, soit la longueur absolue du mètre, soit sa température.

« Les deux règles seront nécessairement de deux métaux différents : le mètre sera en acier, et l'autre, qui le supporte, sera en bronze : la différence dans la dilatation de ces deux métaux est assez grande pour donner des divisions appréciables sur les deux échelles correspondantes, tracées vers les extrémités libres de ces deux règles.

« Je vous marquerai les détails de construction de ce mètre-type, lorsque je vous adresserai le résultat de mes expériences sur la dilatation des deux métaux, ainsi que ceux de sa comparaison.

« Je me dispose aussi à vérifier les poids en laiton et les mesures de capacité. Aussitôt que ces travaux seront terminés, le tout vous sera remis en bon ordre. »

Le système de poids et mesures dont nous possédons, d'après l'énumération ci-dessus, une collection complète de tous les instruments et appareils, se nomme le *système métrique décimal.* — *Métrique*, parce qu'il est basé sur le *mètre*, l'unité de longueur, duquel dérivent toutes les unités du système ; *décimal*, parce que tous les multiples et divisions du *mètre* et des autres unités se font par *décimales*, de dix en dix : par exemple : dix, cent, mille, dix mille, etc.; dixième, centième, millième, dix millième, etc.

Mais qu'est-ce que le *mètre* lui-même? L'unité de longueur ou de mesures linéaires, la mesure analogue à notre *yard* (qu'il excède un peu en longueur), la base du système ; et comment l'a-t-on obtenu? Voici l'histoire du *mètre :*

Le système métrique fut l'un des premiers fruits de la première révolution française. Avant 1789, la France se divisait en de nombreuses provinces, qui furent autrefois des duchés et des principautés indépendants. Toutes ces provinces étaient depuis longtemps réunies pour constituer la grande monarchie française. Mais cette réunion s'était effectuée, successivement, à diverses époques et à des conditions différentes ; et chaque province, dont l'existence politique indépendante s'était depuis longtemps éteinte, absorbée par la monarchie grandissante, en vertu de conquête, de traités, ou de mariages des souverains, gardait ses propres lois, coutumes et privilèges. Ainsi, la Bretagne, la Picardie, la Normandie, la Champagne, la Guienne, la Provence, la Bourgogne, le Languedoc, l'Anjou, etc., arrivaient à la révolution de 1789, chacune avec son système spécial de poids et mesures. Il résultait de cet état de choses une confusion intolérable dans les affaires, et une telle collision d'intérêts, que l'un des premiers soins de l'Assemblée constituante fut de trouver un prompt remède à ce mal criant. La réforme radicale des poids et mesures de France fut résolue. En 1790, au milieu des grands évènements politiques

qui marquèrent cette époque, l'Assemblée, sur la motion de TALLEYRAND, l'un de ses membres, ordonna à l'Académie des Sciences de chercher un système, lequel, fondé sur des principes invariables, sur les lois de la nature même, établirait l'ordre et l'uniformité à la place du cahos qui régnait en France, et serait, en même temps susceptible, par son extension au dehors, de devenir un jour le lien qui unirait toutes les nations de la terre. L'Académie se mit sérieusement et savamment à l'œuvre. Elle résolut que l'unité des mesures de longueur serait la base du nouveau système; que cette unité se nommerait *mètre* (du grec μετρον, *mesure*), et, de plus, que la longueur du mètre serait *la dix millioniéme partie du quart du méridien terrestre* : c'est-à-dire la dix millionième partie de la distance comprise entre le pôle boréal et l'Equateur ; ou un anneau d'une chaine, se composant de 40 millions d'anneaux égaux, qui s'étendrait autour de notre globe, en passant sur les pôles. L'on adopta, le 30 avril 1799, *un mètre provisoire*, déduit de la mesure de l'arc méridien que quarante ans auparavant, au Pérou, le géomètre français, CAILLE ou LACAILLE avait déterminée. Cependant, pour plus de sûreté, des géomètres distingués furent chargés de mesurer spécialement un autre méridien, c'est-à-dire celui passant par la France, de Barcelonne à Dunkerque, et qu'on pourrait prolonger au Nord de l'île de Wigt, à travers l'Angleterre et l'Ecosse. Ce travail, pour la partie septentrionale du méridien, fut confié à ROY, MÉCHAIN et DELAMBRE, tandis que BIOT et François ARAGO, l'illustre astronome, que la France et la science viennent de perdre, prolongèrent ce méridien au Sud, à travers l'Espagne, jusqu'à Formentara, l'une des Baléares, îles de la Méditerranée, non loin des côtes orientales de l'Espagne. MM. CHAIX et RODRIGUEZ, commissaires espagnols, prêtèrent aux géomètres français le concours de leurs lumières et de leur zèle. Ce fut sa coopération éclairée et persévérante

dans ces travaux scientifiques, pendant les années 1806 et 1807, qui ouvrit à Arago, à l'âge de 23 ans, les portes de l'Académie des sciences de Paris, comme successeur de l'illustre LALANDE ; et, à partir de cette époque, à chaque pas dans sa carrière scientifique, ARAGO ne cessa de donner des preuves, de plus en plus convaincantes, que cet honneur signalé n'était pas mal placé. Ce fut de ce méridien, dont la longueur était ainsi déterminée, que l'on a déduit le *mètre* définitif actuel. « Ce méridien n'a pas été choisi, dit M. SILBERMANN, parce qu'il traverse la France, mais bien parce qu'en Europe c'était le plus long méridien qu'on pût choisir à proximité de la France, et qui pût appuyer ses deux extrémités sur le niveau des mers.» M. SILBERMANN me fournit un passage historique intéressant relatif à ces travaux scientifiques qui nous donnèrent le *mètre*.

« Exécuté au plus fort de la tourmente révolutionnaire, ce travail gigantesque ne devait pas être l'œuvre égoïste de la France, et telle n'était pas la volonté du peuple français. Le Gouvernement d'alors invita les puissances étrangères à coopérer au travail définitif, en instituant un Congrès universel, composé des savants les plus illustres de chaque pays.

« Cette commission de poids et mesures fut composée de MM. ANAE, envoyé par la République batave ;

de BALBE, envoyé par la Sardaigne ;

BERTHOLLET, membre de l'Institut de France et d'Egypte;

BORDA, — —

BRISSON, — —

COULOMB : membre de l'Institut de France,

DARCET, — —

DELAMBRE, — —

BUGGE, envoyé par le Danemark ;

CISCAR, envoyé par l'Espagne ;

FABRONI, envoyé par la Toscane ;

MM. Franchini, envoyé par la République romaine;
Haüy, membre de l'Institut de France;
Lagrange, — —
Laplace, — —
Lefebvre-Gineau, — —
Legendre, — —
Mascheroni, envoyé par la République Cisalpine;
Méchain, membre de l'Institut de France;
Monge, membre de l'Institut de France et d'Egypte;
Multédo, envoyé par la République ligurienne;
Pedrayès, envoyé par l'Espagne;
Prony, membre de l'Institut de France;
Trallès, envoyé par la République helvétique;
Van-Swinden, envoyé de la République batave;
Vandermonde, membre de l'Institut de France;
Vassali, envoyé par le Piémont;
Lenoir, artiste français qui a exécuté le mètre et les appareils y relatifs;
Fortin, artiste français qui a exécuté le kilogramme et les appareils y relatifs.

« Ont encore pris part directe à cette œuvre, quoique malheureusement leur concours n'ait eu que peu de durée, Lavoisier, puis Tillet et le général Meunier.

« Cette illustre Commission reçut communication des travaux déjà faits, les vérifia, les commenta et en déduisit le système nouveau, grâce aux soins infatigables de quelques-uns de ses membres, tels que Trallès et Lefèvre-Gineau, qui se chargèrent des travaux de précision.

Trallès, en sa qualité de rapporteur de la Commission, après les avoir présentés à l'Institut de France, présenta les prototypes en platine au Corps législatif.

« C'est ainsi que, sous l'égide de la Commission la plus illustre et sous la volonté du Corps législatif, le nouveau système des poids et mesures remplaça les vieux errements

et dota le monde d'unités acceptables pour toutes les nations civilisées. »

Au grand honneur de ce savant, le premier mètre provisoire, déduit de la mesure de l'arc du méridien déterminé par LACAILLE, au Pérou, différa d'une quantité presqu'inappréciable du mètre définitivement adopté, d'après le méridien, mesuré spécialement à cet effet, dont nous avons parlé ci-dessus. Pour tous les besoins pratiques et commerciaux, pour tous les besoins qui ne sont pas purement scientifiques et théoriques, les deux mètres ne font qu'un. La longueur du mètre définitif, légal, est d'environ 3 *feet* 3 1/2 *inches* des mesures américaines, ou 39,370091 *inches* du *yard* impérial de la Grande-Bretagne, exactement.

Et maintenant, avant d'expliquer le système métrique, je dois, en historien fidèle, constater un fait relatif aux opérations trigonométriques faites en 1806 et 1807, qui nous ont donné le mètre définitif. Tous les savants reconnaissent aujourd'hui qu'il y avait erreur dans ces opérations; que la mesure trouvée par le méridien n'était pas scrupuleusement exacte, et, en conséquence, que le *mètre* qui est déduit, tout en approchant de la vérité absolue plus près que le premier mètre provisoire, ne l'atteint pas tout à fait. Il est *un peu trop court*. La longueur du mètre provisoire était de 443 $\frac{440}{1000}$ lignes. Celle du *mètre définitif, légal,* est de. . . . . 443 $\frac{296}{1000}$ lignes. Cette longueur, selon DELAMBRE, serait trop courte de $\frac{32}{1000}$ d'une ligne ou peut-être de $\frac{26}{1000}$ d'une ligne seulement; et, selon PUISSANT, d'un peu plus. Toutes ces différences sont nulles, excepté pour les besoins rigoureusement théoriques. MÉCHAIN lui-même a reconnu, depuis, ce qu'il cacha à la commission

savoir, que la latitude qu'il avait trouvée pour Barcelonne, en 1806-7, ne fût pas très-*sûre*.

Selon Bessel (*Astr. Nachr.* 1842), la distance comprise entre l'équateur et le pôle, contiendrait 10,000,855 mètres (6210 *miles* + 1335 *yards*). Selon Puissant, cette distance serait de 10,001,290 mètres; et, selon Chazallon, de 10 millions 001,790 mètres (6211 *miles* + 5973 *yards*, mesures américaines et anglaises). Ainsi la distance de 10,000,000 mètres, établie en 1806-7, comme celle de l'équateur au pôle, serait trop faible de 935 *yards*, selon Bessel; de 1410 *yards*, selon Puissant, et de 1937 *yards*, selon Chazallon. Les grandes triangulations faites dans les Indes (1832-42) donnent des résultats peu différents de ceux-ci : je le répète, pour tous les besoins du commerce et de la vie ordinaire, ces différences sont absolument nulles dans leur application au *mètre*.

Nous avons ainsi obtenu le *mètre*, unité de la longueur ou des mesures linéaires, base sur laquelle est appuyé tout le système.

Passons maintenant à ses multiples et sous-multiples. La nomenclature que l'on a imaginée pour le nouveau système, est ingénieuse, commode et savante. C'est cette dernière qualité, peut-être, qui, en donnant lieu à des idées bien fausses des difficultés du système, est cause que beaucoup de personnes lui refusent le peu de temps qui est réellement nécessaire pour le comprendre. Le fait est que cette nomenclature est simple, facile à comprendre et facile à retenir. Pour ceux qui connaissent tant soit peu le latin et le grec, la nomenclature du système est comprise du premier abord, sans les moindres efforts. De plus, les dénominations possèdent le mérite précieux de suggérer à l'instant *la nature et les quantités des mesures*. Il ne s'agit que d'apprendre *douze mots*, et de se familiariser avec les idées qu'ils représentent, et toute difficulté est vaincue. C'est dans la

combinaison simple, naturelle et systématique de ces douze mots que consiste toute la nomenclature du système. Ces mots ne sont pas plus français qu'anglais. Ils ne sont ni plus ni moins difficiles à apprendre pour un Français que pour tout autre étranger. Ils pourraient donc être universellement adoptés.

Ces douze mots sont : d'abord *quatre* de la série ascendante, pour exprimer les *multiples* ou les augmentations du mètre et des autres unités. Ils dérivent tous du *grec*, ce sont :

Déca,	qui veut dire	dix.
Hecto,	—	cent.
Kilo,	—	mille.
Myra,	—	dix mille.

Puis *trois* mots de la série descendante, pour exprimer les sous-multiples ou divisions du mètre et des autres unités. Ils dérivent tous du *latin*, ce sont :

Déci,	qui veut dire	dixième.
Centi,	—	centième.
Milli,	—	millième.

Maintenant, en mettant ces sept mots devant le mot *mètre*, dont nous savons déjà la signification, nous aurons la nomenclature complète des mesures de longueur.

Le myriamètre	vaut	10,000 mètres.
Le kilomètre	—	1,000 mètres.
L'hectomètre	—	100 mètres.
Le décamètre	—	10 mètres.
Le mètre	—	1 mètre.
Le décimètre	—	1/10 d'un mètre.
Le centimètre	—	1/100 d'un mètre.
Le millimètre	—	1/1000 d'un mètre.

Les mesures de longueur établies par la loi, et en usage dans ce système, sont : le double-décamètre, décamètre,

demi-décamètre, double-mètre, *mètre* (analogue au *yard* américain), demi-mètre, double-décimètre et décimètre.

Le *kilomètre* sert de mesure itinéraire, et correspond au *mile* américain. Un chemin de fer a tant de kilomètres. Versailles est à 20 kilomètres S. O. de Paris. Le kilomètre vaut 10993 1/2 des *yards* américains. Le *mile* vaut 1609 mètres ou 1,609 kilomètres.

MESURES DE SUPERFICIE, OU MESURES AGRAIRES.

L'unité se nomme *are*, du latin *area*, superficie. L'*are*, l'unité des mesures agraires, veut dire une portion de surface comprise dans un carré dont chaque côté à 10 mètres de longueur.

C'est donc un décamètre carré, et il contient 100 mètres carrés. La combinaison des mots, dont nous avons parlé plus haut, donne, pour dénomination des mesures agraires.

Hectare,	qui vaut	10,000 mètres carrés.
Are,	—	100 mètres carrés.
Centiare,	—	1 mètre carré.

L'hectare, qui sert dans ce système comme l'*acre* chez nous pour mesurer des quantités de terre, n'équivaut pas tout à fait à 2/12 *acres*. Il vaut exactement 2.471143 *acres*. La chaine d'arpenteur est un décamètre (32 *feet* + 9.700910 *inches*), dont chaque anneau a 2 décimètres de long.

MESURE DES SOLIDES, OU DE VOLUME.

L'unité se nomme *stère*, du *grec* στερεος, (solide).

Le stère, unité des mesures solides, est 1 *mètre cube*, et exprime la quantité de matière qui se trouve dans une masse qui est de 1 mètre en longueur, de 1 mètre en hauteur et de 1 mètre en largeur; ou dans un corps solide, à six faces égales, comme un dé à jouer, dont chaque face est un mètre carré. Nous avons donc en combinant comme ci-dessus, le nom de l'unité avec les mots exprimant les

multiples et sous-multiples, pour dénominations des mesures de solidité, les suivantes :

Décastère,	qui vaut	10 mètres cubes.
Stère,	—	1 mètre cube.
Décistère,	—	1/10 d'un mètre cube.

Le *stère* du système métrique équivaut à 35.31658 *feet* cubiques anglais. Les mesures usitées dans le commerce sont : le *demi-décastère*, le *double-stère* et le *stère*. Elles servent presque exclusivement pour la vente des bois de chauffage. Le demi-décastère ne vaut pas tout à fait 1 2/5 *cord* américain.

MESURES DE CAPACITÉ

pour les liquides et les matières sèches.

L'unité se nomme *litre*, du grec λιτρα, une mesure pour les liquides. Le *litre*, unité des mesures de capacité, est un vase dont la contenance égale *le cube de la dixième partie du mètre* : c'est le cube d'un décimètre ; ou, en d'autres termes, le litre est un vase carré, dont le fonds et les parois interieures sont des décimètres carrés. Ses multiples et sous-multiples sont formés et nommés de la manière décrite ci-dessus pour les autres unités.

Ce sont :

Le kilolitre,	qui vaut	1,000 litres.
L'hectolitre,	—	100 —
Le décalitre,	—	10 —
Le litre,	—	1 —
Le décilitre,	—	1/10 d'un litre.
Le centilitre,	—	1/100 d'un litre.

Le *litre,* usité dans ce système comme le *quart* chez nous, contient un peu moins que le *quart*. Sa contenance est de 0.220097, *gallon* impérial de la Grande-Bretagne, ou 1.760773 du *pint* (un peu plus de 1 3/4 *pints*). L'hectolitre employé pour exprimer de grandes quantités de liquides et

de grains, équivaut à 22,009663 *gallons impériaux*. Les mesures légales en usage sont l'hectolitre, le demi-hectolitre, double décalitre, décalitre, demi-décalitre, double litre, litre, demi-litre, double décilitre, décilitre, demi-décilitre, double centilitre et un centilitre. Ces mesures ont des formes diverses, déterminées par l'usage, comme le mieux appropriées à leurs diverses destinations; mais leur contênance est fixe et suit toujours celle du litre carré, exécuté de la manière décrite ci-dessus. Des échantillons des poids et mesures, de toutes les formes usitées, se trouvent dans la collection dont nous avons parlé plus haut, offerte par la France aux Etats-Unis.

POIDS.

L'unité se nomme *gramme*, du grec γραμμα, un petit poids. Les rapports du gramme, l'unité des poids, avec le mètre-base, sont aussi intimes et aussi certains que ceux des autres unités du système métrique décimal.

Le gramme est le poids de la 1000e partie d'un décimètre cube d'eau distillée, prise à sa plus grande densité, qui arrive à la température de 4 degrés au-dessus de zéro du thermomètre *centigrade* (39°2 Fahrenheit), et pesée dans le vide. Prenez un litre, exécuté avec une scrupuleuse exactitude (dont la contenance est, comme nous l'avons vu, de 1 décimètre cube), remplissez ce litre d'eau distillée, ramenée à la température susdite (+ 4° centigrades), et pesez-la dans le vide. *Le poids de cette eau sera de 1 kilogramme*, ou 1000 *grammes*.

Par conséquent, la 1000e partie de ce poids, c'est-à-dire *le poids de 1 centimètre cube de l'eau distillée*, c'est le *gramme*, l'unité des poids, dans le système métrique décimal. Mais, comme le métal dont est formé le vase qui contient l'eau, est sujet à la dilatation, on est forcé, pour donner à l'opération une exactitude scientifique, de ramener par le calcul, la température de ce vase à celle de la

glace fondante, ou au *zéro* centigrade (32° Fahrenheit). Selon la règle de nomenclature décrite ci-dessus, nous avons comme dénominations des poids du système les suivantes :

Myriagramme,	qui vaut	10,000	grammes.
Kilogramme,	—	1,000	—
Hectogramme,	—	100	—
Décagramme,	—	10	—
Gramme,	—	1 gramme.	
Décigramme,	—	1/10 d'un gramme.	
Centigramme,	—	1/100 d'un gramme.	
Milligramme,	—	1/100 d'un gramme.	

1,000 kilogrammes (1,000,000 grammes), poids de 1 mètre cube d'eau distillée, représentent le tonneau français, employé pour estimer le port des bâtiments. Ce tonneau équivaut à 19,70 *cwt.*, *avoirdupois*. 100 kilogrammes font le quintal métrique, usité pour exprimer de grandes quantités. Le quintal métrique équivaut à 1.97 *cwt.*, ou 220.5500 *lbs.*, *avoirdupois*, ou 268.0300 *lbs.*, *troy*. Les poids dont on se sert dans le commerce sont comme suit : poids de 50, 20, 10, 5 kilogrammes, le double kilogramme, 1 kilogramme, demi-kilogramme, double hectogramme, hectogramme, demi-hectogramme, double décagramme, décagramme, demi-décagramme, double gramme, gramme, de 5 et 2 décigrammes, décigramme, de 5 et 2 centigrammes, centigramme, de 5 et 2 milligrammes et de 1 milligramme.

Le *kilogramme*, dans le commerce, est analogue à notre *pound*, *avoirdupois ;* il équivaut à 2.2055 *lbs*, de ce dernier poids. Le gramme et ses sous-multiples sont employés par les pharmaciens, et pour peser l'or et les pierres précieuses, et dans les expériences scientifiques. Le gramme vaut 15.434 *troy grains*, et le milligramme vaut 0.01543 *troy grains*.

J'ai dit que toute la nomenclature du système se composait de douze mots. Sept de ces mots, les expressions numérales des multiples et des sous-multiples, ont été expliqués à leur place. Des cinq autres, nous venons d'en faire l'explication. Ce sont les cinq *unités*.

Savoir :

Mètre,	l'unité	de longueur.
Are,	—	de superficie.
Stère,	—	de solidité.
Litre,	—	de capacité.
Gramme,	—	de poids.

L'on voit que tous les noms des mesures du système ne se font que par des combinaisons de ces cinq mots avec les sept autres. Le *genre* auquel la mesure appartient se trouve toujours indiqué par la *terminaison du nom*, et la *quantité* de la mesure par *les expressions numériques* ajoutées pour compléter les dénominations.

Deux étalons officiels, d'une parfaite exactitude, le *mètre* et le *kilogramme*, en platine, le métal le moins sujet à s'altérer, ont été exécutés avec le plus grand soin et restent déposés aux Archives de l'Etat. Ce mètre prototype, ramené à la température de la glace fondante (*zéro*), donne la longueur exacte du *mètre*. Ce kilogramme prototype, pesé dans le vide, donne le poids exact du *kilogramme*.

LES MONNAIES.

Il ne nous reste maintenant qu'à expliquer les monnaies françaises et à montrer les rapports qui existent entre elles, et le système métrique décimal des poids et mesures. Le *franc* est l'unité monétaire. Il vaut 18 *cents* 7 *mills* en monnaies américaines. D'après la règle de la division décimale, il est divisé en décimes (*dimes* ou dixièmes parties), et en centimes (*cents*, ou centièmes parties). Dans la comptabilité, on se sert de francs et centimes, comme chez nous,

de *dollars* et *cents*. Le *franc* est une pièce d'argent, fabriquée d'un alliage dont 9 parties sur 10 sont en argent pur, et 1 partie de cuivre. *La pièce d'un franc pèse* 5 *grammes de cet alliage*. Toutes les monnaies d'argent; multiples et divisions de franc, pèsent proportionnellement. Les monnaies d'or se fabriquent avec un alliage dont les proportions sont les mêmes que celles des monnaies d'argent, savoir : 9 parties d'or pur et une partie de cuivre. La composition de l'alliage dont se fabriquent les monnaies de bronze est comme ci-dessous :

95 parties de cuivre.
4 parties d'étain.
1 partie de zinc.
——
100

De cet alliage, la pièce de 1 centime pèse 1 gramme, et toutes les pièces de bronze, multiples de centime, pèsent proportionnellement. Les monnaies légales françaises sont les suivantes :

OR.

Noms et valeurs.	*Poids.*	*Diamètre.*
20 francs.	6.45161 grammes.	21 millimètres.
10 —	3.22580 —	17 —
5 —	1.61290 —	14 —

ARGENT.

5 francs.	25 grammes.	37 millimètres.
2 —	10 —	27 —
1 —	5 —	23 —
50 centimes.	2 1/2 —	18 —
20 —	1 —	15 —

BRONZE.

10 centimes.	10 grammes.	30 millimètres.
5 —	5 —	25 —
2 —	2 —	20 —
1 —	1 —	15 —

Quelques pièces en or, en argent et en cuivre, autres que celles comprises dans les séries ci-dessus, se rencontrent encore dans la circulation, mais rarement. Depuis longtemps, la fabrication en a cessé. Ces pièces, d'ancienne fabrication, disparaissent de la circulation. Les monnaies de bronze, décrites ci-dessus, sont établies par une récente loi (6 mai 1852), et les nouvelles pièces autorisées par cette loi commencent à circuler. L'atlas annexé à cette lettre présente des *fac-simile* d'une face de toutes les monnaies légales actuelles de la France qui ont été fabriquées jusqu'ici.

Des trois espèces de monnaies légales.

3,100 francs en or 200 francs en argent 10 francs en cuivre	pèsent 1 kilogramme.

L'on peut s'en servir avec confiance, en cas de besoin, au lieu des poids légaux en laiton, depuis un demi-gramme jusqu'au chiffre voulu. C'est par la division décimale et par le poids et le diamètre des pièces que s'établissent les rapports qui existent entre les monnaies françaises et le système métrique des poids et mesures. Pour resserrer cette union, le vœu de la loi était que, selon le diamètre des pièces, on pût, en les mettant bout à bout, en ligne droite, trouver la longueur du mètre et de ses parties. Si un pareil rapprochement a pu avoir lieu autrefois, il serait détruit aujourd'hui par la différence qui doit résulter des lettres de la tranche, qui sont en relief sur beaucoup de monnaies actuelles. Cet usage est peut-être regrettable et devrait être promptement abandonné comme attaquant l'harmonie et l'unité qui distinguent si remarquablement le système. Il serait même à désirer, afin de rendre familiers aux populations les rapports qui existent entre les monnaies et les poids et mesures, et de mettre à la portée de tout le monde un moyen facile et commode de rétablir, au besoin, les unités métriques, que le poids et le diamètre des diverses

pièces fussent estampées sur une de leurs faces, au moins en ce qui concerne les monnaies d'argent et de bronze.

Ici, mon cher Monsieur VATTEMARE, se termine la description que je m'étais proposé de faire du système métrique décimal de la France. Elle me semble ne pas manquer de clarté. En la lisant avec un peu d'attention, l'homme le plus ordinaire pourra comprendre ce système, dans tous ses détails. Il s'apercevra, bien certainement, combien ce système est supérieur à tout ce qui a été inventé jusqu'ici, par sa simplicité, par sa certitude, par la facilité d'usage qui le distingue, et par cet admirable caractère cosmopolite qui le rend propre à l'adoption universelle. *Métrique*; c'est un tout homogène, se rapportant, dans toutes ses parties, à une base certaine et scientifique. *Décimal*; il introduit dans tous les calculs des poids, mesures et monnaies, la même facilité et la même sûreté qui nous sont déjà si utiles dans nos calculs de *dollars* et *cents*. Permettez-moi d'émettre encore le vœu que la belle collection de ses modèles, déposés au *Patent Office* à Washington, puisse attirer l'attention des négociants intelligents et des législateurs de mon pays, et que des mesures soient bientôt prises pour incorporer dans notre législation, ce système de poids, mesures et monnaies. Je sais bien qu'il y aura de la difficulté et un embarras momentané. Je sais, comme l'a fait remarquer M. le président FILLMORE dans une lettre qu'il vous a adressée, il y a environ un an, que « les peuples changent difficilement leurs coutumes et leurs habitudes. » Je conviendrai, si vous voulez, que toute la génération présente vivra et passera, gênée et embarrassée par les comparaisons journalières et les collisions perpétuelles du nouveau système avec le vieux. Mais le mal disparaîtra dans quelques années, avec la génération elle-même : il n'y aura de permanent que le bien. Nos enfants apprendront le nouveau système dans les écoles. Il leur deviendra familier, peu à

p... dans l'usage journalier, domestique, qui se pratiquent devant leurs yeux ; et quand, dans quelques mois, ils seront prêts à entrer sur la scène du monde, ils se trouveront au fait de tous les détails du système. Alors la transformation sera accomplie ; le système métrique décimal sera complètement entré dans les habitudes du pays. Les systèmes actuels des poids et mesures aux États-Unis ont fait leur temps, et ils ont été utiles dans leur temps. Mais, aujourd'hui, ils ont vieilli, et ils devraient être mis de côté, avec les meubles d'autrefois dont on ne se sert plus. Nous devrions les mettre où nous avons mis les paniers (*hoops*) de nos aïeules, et les culottes courtes de nos grands-pères : nous devrions les mettre où nous avons mis les bateaux à crocs, les routes-*corduroy*, et les lourdes diligences de l'ancien temps ; où nous avons mis les télégraphes aériens et les fusils à pierres : et nous devrions avoir hâte de les mettre de côté. Les difficultés s'accumulent devant cette œuvre de réforme, tous les ans, d'une manière effrayante, avec une progression toujours croissante.

Considérez la rapidité phénoménale de notre progrès comme nation, la marche rapide et constante de notre population, et l'extension énorme que prennent tous les ans nos rapports commerciaux, à l'intérieur et à l'extérieur ! Vraiment, en songeant à tout cela, on ne peut s'empêcher de dire que les législateurs d'aujourd'hui, qui transmettent à ceux de demain, l'accomplissement de cette grande réforme, se chargent d'une effrayante responsabilité envers la postérité.

Et ne sommes-nous pas dans l'habitude d'exagérer les difficultés qui s'opposent à l'accomplissement de cette réforme ? Elle s'effectue en France, aisément, avec régularité, et sans secousses. On n'y voit rien de ces hoquets, de ces toux, de ces os rompus, dont des méticuleux docteurs politico-économistes ont si grand peur. Je dis qu'elle s'effectue

actuellement en France, car il faut se rappeler que c'est seulement depuis le 1er janvier 1840 que l'emploi exclusif des poids et mesures du système métrique est devenu obligatoire dans ce pays. Jusqu'à cette dernière époque, l'usage des anciens poids et mesures était permis, concurremment avec ceux du nouveau système.

Pour éviter une transition trop brusque à l'égard des intérêts aussi graves que les poids, mesures et monnaies des nations, beaucoup d'économistes demandent si on ne ferait pas bien de commencer par s'entendre pour adopter un système commun, non nécessairement le système métrique de France, mais quelque autre, un meilleur, si on peut en trouver, ou inventer un meilleur, pour l'usage commun dans toutes les douanes? Le Zollverein, dit-on, en fait l'essai, dans ce moment, pour les divers Etats d'Allemagne dont se compose cette association, et ce, avec un succès des plus satisfaisants. C'est vrai, le Zollverein a basé ses mesures sur le système métrique, en faisant sa *livre* de 500 grammes (un demi-kilogramme), son pied de 30 centimètres, et son *pot* de 1 litre et demi : et l'on peut m'opposer encore le proverbe vulgaire ; « *Un demi-pain vaut mieux que rien.* » Mais je considère comme si nécessaire, si urgente, et tôt ou tard si inévitable la substitution totale et universelle d'un système quelconque, (le meilleur) aux systèmes multiformes qui existent de par le monde, que je craindrais de retarder cette désirable consommation définitive, par l'adoption de demi-réformes. Ces demi-réformes, en opérant des améliorations partielles, en rendant la situation un peu plus aisée, pourraient affaiblir les motifs qui doivent terminer la réforme radicale et totale. Lorsqu'une opération capitale devient, de moment en moment, plus nécessaire et plus difficile, la prudence et le bon sens ordonnent de la faire promptement. Enlevez la jambe.

Permettez-moi, ici, avant de terminer cette lettre,

d'exposer quelques objections contre l'organisation actuelle du système métrique décimal, et de suggérer deux ou trois amendements dignes, peut-être, d'attention, quand la question de l'adoption générale sera sérieusement proposée à la considération des Etats-Unis et de l'Angleterre.

Le système était fait pour la France, et se trouve peut-être assez bien adapté, sans changement, à l'usage exclusif français. Mais, ses illustres auteurs, dans l'arrangement de ses détails, ne se sont pas toujours souvenus que le jour pourrait arriver où toutes les autres nations désireraient participer à ses bienfaits. Ils l'ont fait, dans quelques-uns de ses détails, trop exclusivement français, pendant qu'ils auraient pu, sans le rendre moins propre à l'usage spécial de la France, lui imprimer un air cosmopolite prévenant. Mais, heureusement, comme je l'ai dit plus haut, son essentielle universalité de caractère lui est restée intacte. Il pourrait facilement s'ajuster au monde entier.

Je passe maintenant à la considération des amendements dont le système me paraît susceptible.

1° Afin de rendre la nomenclature du système plus propre à être adoptée sans changement, par toutes les nations et dans toutes les langues, je propose une modification, non pas de l'étymologie, mais bien de l'orthographe des *noms des unités*. Les noms des unités, comme ils sont actuellement écrits, sont sujets à être prononcés, même dans le même pays, de manières toutes diverses. Aux Etats-Unis, par exemple, quelques-uns en feraient des monosyllabes, d'autres des dissyllabes, quelques-uns en feraient les voyelles longues, d'autres les feraient brèves; quelques-uns diraient *liter*, d'autres *litter*, d'autres *leeter*, et d'autres encore *leetre* (une syllabe) comme en France. La différence de la prononciation du même mot, en divers pays, serait si grande qu'il deviendrait impossible pour les étrangers de reconnaître les noms des unités, excepté par l'œil lorsqu'ils

seraient écrits. Je voudrais, alors, appliquer aux noms de toutes les unités, une règle de modification, qui, tout en laissant intacte l'étymologie des noms, aurait l'avantage d'en faire des monosyllabes incontestables; et, de plus, d'en établir l'orthographe de manière que les mots produisent, presque identiquement, les mêmes sons dans toutes les langues d'Europe, et que la diversité de prononciation, dans le même pays, n'existât pas. Ainsi que

Mètre	devienne	*Mett.*
Are	—	*Arr.*
Stère	—	*Sterr.*
Gramme	—	*Gramm.*
Litre.	—	*Litt.*

Tout Français, au premier abord, prononcerait ces mots nouveaux presqu'exactement comme nous autres Américains. Les règles de la langue française ne lui permettent pas de faire autrement. En Angleterre et aux Etats-Unis, la prononciation en serait absolument uniforme. En Allemagne et dans toute l'Europe, ces lettres donneraient un et même son. Mais les consonnes finales doivent rester doubles, autrement de grandes variations de la prononciation s'ensuivraient immédiatement en France et peut-être ailleurs. Les noms des unités, ainsi modifiés, devraient être *invariables*, sans terminaison plurielle. Les chiffres qui y seraient ajoutés indiqueraient suffisamment le nombre, soit singulier, soit pluriel. Cette orthographe nouvelle sera suivie dans toutes les combinaisons de la nomenclature du système.

2° Les noms donnés aux multiples et aux divisions des unités et aux poids et mesures du système sont plus variés, ce me semble, qu'il ne faut pour être utiles et commodes. A quoi sert, par exemple, la dénomination *kilolitre*? Pourquoi ne dirait-on pas, quand on voudrait exprimer cette

quantité, 1,000 litres, ou 10 hectolitres? Pourquoi a-t-on des mesures, légalement nommées et estampilées, *double décalitre, décalitre, demi-décalitre, double décilitre, décilitre, demi-décilitre*? Pourquoi ne pas dire tout simplement au lieu de ces noms, 20 *litres*, 10 *litres*, 5 *litres*, 20 *centilitres*, 10 *centilitres*, 5 *centilitres*? Le franc est divisé en centimes, comme on le voit dans la table ci-dessus. C'est simple, c'est commode, et en même temps parfaitement conforme aux fractions décimales qui sont la règle du système. Eh bien! le *litre* devrait, de même, se diviser en *centilitres*. Dans la comptabilité, on n'entend pas parler de *décimes* et de *demi-décimes*. Nous ne devrions pas, non plus, entendre parler de *décilitres* et de *demi-décilitres*, comme mesure de capacité. Cette réforme serait applicable à tous les multiples et sous multiples des unités, dans toutes les séries du système. Ainsi, le système deviendrait plus simple, plus facile à comprendre et à retenir, et conséquemment plus acceptable pour les populations illétrées qui se sentent peut-être une prévention contre le système, à cause de sa nomenclature savante et trop complexe, qui les embarrasse. Les dénominations actuelles sont scientifiques et rigoureusement systématiques, c'est vrai. Mais, en bonne règle, on ne doit pas surcharger un système destiné à l'usage général et populaire, de plus de termes techniques qu'il n'en faut strictement pour être intelligible et commode. Pour les masses, les termes dont il est question ici ne suggèrent absolument rien d'eux-mêmes. En pratique, ils sont incommodes et embarrassants, parce qu'ils exigent des opérations mentales compliquées. Ils sont sans doute une des causes principales qui font que dans certaines localités de France on trouve de la difficulté à substituer le nouveau système aux anciens. Cette réforme faciliterait beaucoup les transactions, surtout pour les classes inférieures. 15 *litres* est une quantité plus promptement saisie et plus facilement

exprimée, par un homme sans instruction, que 1 *décalitre et demi*. L'origine de la présente objection se trouve peut-être dans un pédantisme scientifique bien pardonnable, du reste, de la part des savants, qui ne sont pas, d'ordinaire, les plus pratiques des hommes. Mais adhérer aux dénominations actuelles, malgré les inconvénients qu'on est en droit d'y attribuer, ce serait témoigner une déférence pour les illustres auteurs de ce système, indigne de ce siècle pratique et utilitairien, où nous vivons. Nous cherchons un système, non pour l'emploi exclusif des classes privilégiées et instruites, mais pour l'adoption universelle, un système propre à l'usage commode, journalier, des masses dans tous les pays, et qui répondra, en même temps, aux grands besoins communs internationaux du commerce. La modification proposée ne touche pas à la base du système. Son principe de construction et le mode de combinaison adopté pour former la nomenclature du système restent les mêmes. Je recommanderais alors que les Etats-Unis et l'Angleterre, en adoptant le système métrique, apportassent à son organisation actuelle les modifications suivantes, en ce qui concerne les multiples et les sous-multiples des unités,

MESURES DE LONGUEUR.

Myriamètre...........	10,000 mètres.
Kilomètre,.............	1,000 mètres.
Mètre..................	1 mètre.
Centimètre...........	1/100 de 1 mètre.
Millimètre.............	1/1000 de 1 mètre.

Le *Myriamètre* serait conservé pour exprimer d'immenses distances astronomiques; le *kilomètre* pour la mesure itinéraire, et le *millimètre* pour les besoins scientifiques.

Les mesures usitées dans le commerce seraient les mêmes que celles d'aujourd'hui; seulement, elles se nommeraient mesures de 20, 10, 5 et 2 mètres, de 1 mètre, d'un demi-mètre ou de 50 centimètres; de 20 et 10 centimètres.

MESURES DE SUPERFICIE.

Quant à celles-ci, elles ne sont probablement pas susceptibles d'aucune amélioration, en vertu de l'amendement proposé du système. Elles resteraient donc :

Hectare.............	10,000 mètres carrés.
Are....................	100
Centiare.............	1 mètre carré.

MESURES DE VOLUME, OU DES SOLIDES.

L'on trouverait les divisions suivantes plus commodes dans l'usage que ne le sont celles actuellement usitées. Elles s'accordent mieux, aussi, avec les divisions choisies pour les autres unités.

Hectostère..,.........	100 mètres cubes.
Stère..................	1 mètre cube.
Centistère............	1/100 de 1 mètre cube.

Les mesures usitées seraient les mêmes qu'à présent; seulement on les nommerait mesures de 5 et 2 stères, et de 1 stère.

POIDS : MESURES DE PESANTEUR.

Kilogramme.........	1,000 grammes.
Gramme.............	1 gramme.
Milligrammes.......	1/100 de 1 gramme.

Le *tonneau* (tun) de 1,000 kilogrammes, pour mesurer le port des bâtiments, et le *quintal métrique* pour exprimer de grandes quantités, seraient conservés.

Les mesures dont on se servirait dans le commerce seraient les mêmes qu'à présent; seulement (mettant de côté la longue suite de dénominations diverses spécifiées dans l'extrait ci-dessus de la lettre de M. SILBERMANN) on les nommerait poids de 50, 20, 10, 5, 2 kilogrammes, de 1 kilog., demi-kilogramme ou 500 grammes; de 200, 100, 50, 20,

10, 5, 2, grammes, de 1 gramme, demi-gramme, ou 500 milligrammes; de 200, 100, 50, 20, 10, 5, 2 milligrammes et de 1 milligramme.

MESURES DE CAPACITÉ

pour les liquides et matières sèches.

Hectolitre...........	100 litres.
Litre.................	1 litre.
Centilitre...........	1/100 de 1 litre.

Les mesures usuelles ne seraient pas changées; mais on les nommerait 1 hectolitre, demi-hectolitre ou 50 litres; 20, 10, 5, 2 litres, 1 litre, demi-litre, ou 50 centilitres; 20, 10, 5, 2 centilitres et 1 centilitre.

Un homme compétent et pratique ne pourrait pas, ce me semble, passer sous les yeux les dénominations et les chiffres établis dans les séries données ci-dessus, sans admettre que, tout en appartenant au système métrique aussi rigoureusement que les dénominations actuellement en usage, elles seraient, en même temps, plus simples, plus commodes, plus faciles à apprendre, et, conséquemment, plus propres à l'adoption universelle.

3° Je pense qu'une règle peut se trouver pour déterminer les cinq unités du système, qui aurait l'avantage sur celle que l'on a adoptée pour trouver les unités actuelles, d'être plus simple, plus facile à retenir, et peut-être plus rigoureusement systématique. Pour exposer l'objection plus clairement (selon l'organisation actuelle, les unités s'expriment de cette manière):

Mètre, un arc du méridien terrestre..	1 mètre.
Are, une surface de........................	100 mèt. carrés.
Stère, un volume de.......................	1 mètre cube.
Gramme, un poids d'eau distillée......	1 cent^re cube.
Litre..	1 décim. cube

Je dis qu'il serait mieux si nous pouvions dire : les unités sont :

Mètre, un arc du méridien terrestre..	1 *mètre*.
Are, une surface de........................	1 *mètre carré*.
Stère, un volume de........................	1 *mètre cube*.
Gramme, un poids d'eau distillée.....	1 *mètre cube*.
Litre, un vase contenant..............	1 *mètre cube*.

Mais la longueur du mètre, comme il est fixé actuellement, rend impossible ce mode simple et logique de fixer la valeur des autres unités. Levons la difficulté en déclarant que le *mètre*, la base du système, sera *la dixième partie du mètre actuel*, non la dix millionième partie, mais *la cent millionième partie du quart du méridien terrestre*, c'est-à-dire 1 *décimètre* du système actuel.

Cette modification n'affecterait en rien les principes de la construction et de la nomenclature du système. Elle amènerait seulement un échange réciproque partiel des noms. Ainsi, le *mètre*, diminué en longueur de la manière indiquée, et les autres unités, en dérivant comme à présent les noms des divisions des unités, se trouveraient modifiés comme suit :

Dans les mesures de longueur.

Myriamètre	deviendrait......	Déca-myrimètre
Kilomètre	—	Myrimètre.
Mètre	—	Décamètre.
Décimètre	—	*Mètre*.
Centimètre	—	Décimètre.
Millimètre	—	Centimètre.

Le même *yark-stick* serait usité dans les magasins; seulement on le nommerait *décamètre*, ou familièrement *déca* (comme on dit *kilo* pour *kilogramme*), au lieu de *mètre*. La mesure itinéraire resterait exactement comme elle est;

seulement, le *kilomètre* actuel serait nommé *myrimètre*. La chaine d'arpenteur serait un *hectomètre*, au lieu d'être un *décamètre*.

Les changements suivants se feraient dans les mesures de *superficie* :

Hectare deviendrait.......		Hecto-myriare.
Are	—	Myriare.
Centiare	—	Hectare.

L'*Hecto-myriare* (employé comme notre *acre* aux Etats-Unis) serait familièrement nommé *hectom*.

Les changements suivants se feraient dans les mesures de *volume* :

Décastère deviendrait.......		Myristère.
Stère	—	Kilostère.
Décistère	—	Hectostère.

Dans les poids, les changements suivants auraient lieu :

Kilogramme deviendrait......		Gramme.
Gramme	—	Milligramme.
Milligramme	—	Milli-milligramme.

La dernière quantité (milli-milligramme) serait ordinairement nommée *milli-mil*.

Dans les mesures de capacité pour liquides et matières sèches il n'y aurait aucun changement. Les noms resteraient comme ils sont. Seulement on dirait : le *litre* est un vase dont la capacité est de 1 *mètre cube*, au lieu de 1 décimètre cube comme à présent.

4° Quant aux *monnaies françaises*, je ne les verrais pas avec plaisir adoptées par nous, à moins qu'il n'y soit apporté, en même temps, une modification importante de l'unité monétaire. La connexion entre elles et le système métrique, par le poids et le diamètre des pièces, et par les divisions décimales, devrait leur être conservée. Mais l'unité

actuelle dans ce pays, le *franc* (équivalant à 18 *cents* 7 *mills* des monnaies américaines) *est trop petite*. Heureusement, on a en France une pièce en argent, la pièce de 5 *francs*, de la valeur à peu près de notre *dollar*. Prenons la pièce de 5 francs, du poids et de l'alliage actuels ; changeons-en le nom, et la divisant par fractions décimales, en *cents* et *mills*, acceptons les monnaies françaises, avec les poids et mesures français, *en la déclarant l'unité monétaire*. Ce changement de l'unité n'altérerait point les rapports qui existent entre les monnaies et le système métrique. Quel sera le nom de la nouvelle unité ? Il ne devrait être ni *dollar*, ni *franc*. Ces noms, appartenant déjà à des unités monétaires bien connues dont l'usage est journalier, et différentes en valeur de celle proposée à l'adoption, ils produiraient, l'un et l'autre, une confusion regrettable des comptes et des idées. De plus, ces noms portent un caractère de nationalité, dont peut-être s'empareraient les préjugés nationaux, pour devenir, dans la suite, un motif pour refuser ou ajourner l'adoption, par toutes les nations civilisées, d'un et même système de poids, mesures et monnaies. Trouvons un nom pour la nouvelle unité, la pièce de 5 francs, comme les Français en ont trouvé pour les autres unités, auxquels ces objections ne pourraient pas s'adresser. A cette fin, cherchons encore dans l'*ancien grec*. Nous pourrions prendre le nom du στατηρ, stater, ancienne pièce de monnaie en argent, pour le donner à la nouvelle unité. L'on pourrait l'adopter, sans changement ; *stater* ; ou, lui faisant subir la modification appliquée aux noms déjà adoptés, il deviendrait *statre* ; ou mieux encore, le faisant ainsi rentrer dans la nouvelle nomenclature que j'ai proposée ci-dessus, il deviendrait *statt*. Nous aurions alors les trois divisions monétaires *statre, centistrate, millistrate,* à ajouter aux cinq séries de poids et mesures énoncées dans le second des amendements que j'ai suggérés plus haut.

Chacune de ces séries se compose de *trois divisions*, excepté celle des mesures de longueur, dont les deux termes extrêmes, les termes supernuméraires, *millimètre* et *myriamètre*, sont gardés pour les besoins scientifiques. Il serait bien peut-être d'ajouter *décastatre* (10 *statres*) pour exprimer de grandes sommes d'argent.

J'insisterais sur l'utilité qu'il y aurait à adopter la modification de la nomenclature dont j'ai parlé dans le premier des amendements que j'ai proposés. Les nouveaux noms *n'appartiendraient évidemment à aucune des langues modernes*, pendant que les noms actuels ont un *air français*, qui serait peut-être mal vu de certaines autres nations. *Les mots sont plus courts*, et, par conséquent, plus commodes. *Il y aurait dans toutes les nations une diversité de prononciation, à peu près nulle.* C'est un mérite capital dans un système destiné à l'adoption universelle. Les Français eux-mêmes, si leur beau et admirable système était adopté comme un tout par les Etats-Unis, accepteraient sans doute quelques-unes, sinon toutes nos modifications, et les autres nations nous suivraient de près.

Je reste respectueusement votre ami et serviteur obéissant,

William-W. Mann.

MM. Silbermann et Durand ont donné minutieusement, dans leurs remarquables rapports, qui doivent être joints à votre lettre adressée au président de la commission du commerce, tous les renseignements, purement scientifiques, relatifs aux poids, mesures et monnaies, que l'on pourrait désirer. Mon but à moi, dans les lignes qui précèdent, a été d'écrire une description simple et pratique du système métrique décimal, à la portée de tous ceux qui

savent lire. A cet effet, j'ai évité tous les détails scientifiques qui n'étaient pas bien nécessaires pour bien expliquer le système. Permettez-moi, dans la même intention, d'ajouter à ma lettre une feuille de gravures qui présentera à l'œil du lecteur, avec un degré suffisant d'exactitude, les formes des poids, mesures et monnaies de France, et des autres appareils en usage appartenant au système.

W. W. M.

Renseignements sur la fabrication des monnaies françaises par M. Durand, *commissaire-général des Monnaies et médailles.*

Paris, 23 février 1853.

Mon cher Monsieur Vattemare,

Vous m'avez invité, afin de compléter un travail que vous vous proposez d'adresser au gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, à vous faire connaître :

1° Les rapports qui existent entre nos monnaies nationales et le système décimal appliqué à nos poids et mesures;

2° Notre organisation monétaire.

Je m'empresse, mon cher Monsieur, de satisfaire au désir que vous m'avez exprimé, en vous priant de m'excuser si, en raison de mes occupations, je ne donne pas à ces deux questions tout le développement qu'elles méritent. Toutefois, je serais très-heureux si les notes assez incomplètes, que je vous adresse, pouvaient suffire à l'emploi que vous vous proposez d'en faire.

Du système décimal appliqué aux monnaies françaises. — Le vœu de la loi régularisatrice du système décimal, vœu formellement exprimé, était que les pièces fractionnaires

de l'unité monétaire fussent en rapport avec les divisions adoptées pour les poids et mesures : et ce vœu était d'autant plus rationnel que les calculs qui s'appliquent aux monnaies sont, sans comparaison, ceux dont on fait le plus d'usage ; dès-lors ils doivent être employés comme le moyen le plus efficace de rendre le système décimal familier aux populations qui, d'ordinaire, ont peu de temps à donner à leur éducation.

Mais, que doit-on entendre par *monnaies décimales ?*

La loi constitutive du 7 germinal an XI (28 mars 1803) fixait ainsi qu'il suit la nature des pièces qui devaient être fabriquées :

1° Or......... 40 fr., 20 fr.;
2° Argent..... 5 fr., 2 fr, 1 fr., 3/4 fr., 1/2 fr., 1/4 fr.;
3° Cuivre.... 10 c., 5 c., 3 c., 2 c.

Pour quelques personnes, ces coupures de pièces semblent répondre à la question qui a été posée ; mais c'est une grave erreur, car la plupart de ces monnaies sortent de la division décimale. En effet, les pièces de 40 francs, de 3/4, de 1/4 de franc et 3 centimes ne divisent pas plus 100 que 10. Ce dernier nombre, qui seul est la base de la numération vulgaire, n'a que 2 diviseurs, 2 et 5.

Dans la nomenclature des poids et mesures, les unités étant 10,000, 1,000, 100 et 10, et les unités sous-multiples 0,1, 0,01, 0,001, l'unité absolue 1 a seule un nom simple, les multiples et les sous-multiples ont des noms composés, mais chacun d'eux représente constamment une dixaine par rapport à leur sous-multiple immédiat.

Ainsi, le myriagramme vaut 10 kilogrammes ; le kilogramme vaut 10 hectogrammes ; l'hectogramme vaut 10 décagrammes ; le décagramme vaut lui-même 10 grammes, et ainsi de suite. Il en est de même pour les mesures de capacité, etc., etc. Mais, afin de donner à la vente des

divers objets toute la commodité que l'on peut désirer, l'on s'est servi de cette expression : que chaque unité de mesures et de poids décimaux aura son double et sa moitié. (Loi du 18 germinal an III.)

Or, 2 est le double de chaque unité prise isolément, et 5 est la moitié de chaque unité multiple ou sous-multiple de 10.

Les multiples décimaux de l'unité monétaire seuls n'ont pas de noms composés, mais ils n'en doivent pas moins être considérés comme des unités particulières dix fois plus grandes chacune que les unités d'un ordre immédiat.

Ainsi, 100 fr. valent 10 fois 10 fr., 10 fr. dix fois 1 fr. Le franc contient 10 décimes, et le décime 10 centimes. Il faut, pour être conséquent avec l'ensemble du système, appliquer aux monnaies la division adoptée pour les poids et pour les mesures de capacité, sans quoi on est hors le système décimal et le vœu de la loi est méconnu.

Qui ne voit, en effet, que 40 fr. ne divise pas plus 100 que 4 ne divise 10? que 25 n'est pas non plus un diviseur décimal? Car il n'est que de 2 1/2 par rapport à 10, unité immédiatement inférieure et de 1/4 par rapport à 100, unité immédiatement supérieure.

Il en est de même de 25 centimes par rapport à 1 décime, à 1 franc. Ces nombres comme diviseurs de 100 ou de 1, rentrent dans le système binaire qui engendre des fractions inexactes. Or, la fraction binaire étant complètement rejetée par la loi du 4 juillet 1837, pourquoi la laisserait-on se reproduire dans les monnaies?

Pour être conséquent avec le système décimal et coordonner ainsi les monnaies avec les divisions de 10, de manière à ce que l'unité monétaire absolue et chacune de ses unités multiples soient exprimées, des lois, des ordonnances ont modifié la loi du 7 germinal an XI, et ont établi ainsi qu'il suit les coupures de nos monnaies :

	1 centime,	10 centimes,	1 franc,	10 fr.	100 fr.
dont le double est					
	2 centimes,	20 centimes,	2 francs,	20 fr.	
et la moitié.					
		5 centimes,	50 cent.,	5 fr.	50 fr.

La pièce de 1 centime n'a pas de moitié ; celle de 100 fr. n'a pas son double.

La pièce de 40 francs a bien encore cours, mais depuis longtemps la fabrication en a cessé.

La circulation des monnaies, en France, se compose donc aujourd'hui :

Pour l'or, de pièces de.... 100 fr., 50 fr., 20 fr., 10 fr. et 5 f.
Pour l'argent, de pièces de 5 fr., 2 fr., 1 fr., 50 c., 20 c.;
Pour le bronze, de pièces de 10 c., 5 c., 2 c., 1 c.,
monnaies complétement décimales.

Permettez-moi, Monsieur, de relever ici quelques petites erreurs sans importance qui se sont glissées dans le remarquable rapport de M. Silbermann sur les poids et mesures métriques envoyés au gouvernement des Etats-Unis d'Amémérique, rapport que vous avez bien voulu me communiquer.

Naturellement, en ma qualité de monétaire, j'ai dû porter mon attention sur le chapitre de ce rapport relatif aux monnaies, et j'ai remarqué, d'un côté, que M. Silbermann, se fondant sur une législation ancienne et abrogée, avait donné à certaines de nos monnaies des titres, des tolérances, des modules inexacts.

Pour rectifier ces légères erreurs, je joints à ces notes un tableau synoptique renfermant tous les renseignements sur la fabrication des monnaies françaises.

D'un autre côté, dans la colonne d'observation du premier tableau du chapitre déjà cité, M. Silbermann émet l'avis que, selon le diamètre des pièces, mises bout à bout, on

trouve la longueur du mètre. Si un rapprochement semblable à celui que décrit M. SILBERMANN a pu avoir lieu, il serait détruit aujourd'hui par la différence qui doit résulter des lettres de la tranche qui sont en relief sur beaucoup de nos monnaies, pendant qu'elles étaient en creux lorsque l'éventualité du rapport avec le mètre a été établie.

Je me plais à croire, mon cher Monsieur VATTEMARE, que M. SILBERMANN, ne verra aucun esprit de critique dans les très-modestes observations que je viens de me permettre sur une si petite portion de son remarquable travail. Les hommes pratiques sont incontestablement les derniers qui voudraient donner crédit à la plus légère erreur.

Je passe maintenant aux renseignements que vous avez voulu me demander sur notre organisation monétaire.

De la fabrication des monnaies. — La France a adopté, pour la fabrication de ses monnaies, le régime de l'entreprise.

Cette fabrication est confiée, sous le contrôle et la surveillance de l'Etat, à des entrepreneurs qui ont le titre de directeurs de la fabrication.

Les frais alloués à ces entrepreneurs, frais qui sont supportés par les porteurs de matières aux hôtels des monnaies, sont réglés.

à 1 fr. 50 par kilog. d'argent à 900/1000,
et à 6 fr. par kilog. d'or au même titre.

Moyennant cette retenue, les directeurs de la fabrication sont chargés de tous les frais de l'entreprise, tels que salaires des ouvriers, remplacement et entretien de tout le mobilier monétaire.

Le prix des coins est aussi à leur charge, ainsi que les frais de pesage, comptage et de vérification des espèces monnayées et livrées à la circulation.

Les directeurs de la fabrication sont, en outre, obligés de fournir, sans augmentation de frais, en pièces fractionnaires de la pièce de 5 francs, le quarantième de l'importance de la fabrication de l'argent, soit 25,000 francs par million.

Ces 25,000 francs se décomposent ainsi :

5,250 fr.	en pièces	de 2 fr.,
12,250	—	de 1 fr.,
6,250	—	de 50 c.,
1,250	—	de 20 c.,
25,000 francs.		

Le dixième de la fabrication de l'or doit être en pièces de 10 francs.

Il existe en France sept hôtels de monnaies : ils sont situés à Paris, Rouen, Lyon, Bordeaux, Strasbourg, Marseille, Lille.

Du contrôle. — Le contrôle et la surveillance de la fabrication des monnaies sont confiés à une administration qui a le titre de *commission des monnaies et médailles*. Cette commission est composée de trois membres, un président et deux commissaires généraux.

Elle est chargée.

1° De juger le titre et les poids des espèces fabriquées, et de surveiller, dans toute l'étendue de la France, l'exécution des lois monétaires, la fabrication des monnaies et l'essai des ouvrages d'or et d'argent, etc., etc.;

2° De surveiller les opérations de tous les fonctionnaires des ateliers monétaires.

Elle propose les tarifs servant à déterminer les titres d'après lesquels les espèces et matières d'or et d'argent, sont

reçues dans les hôtels des monnaies. Elle fait essayer les espèces étrangères nouvellement fabriquées, etc.

Aux termes d'une ordonnance de 1832, elle surveille la fabrication des médailles, en propose les tarifs et en autorise la délivrance et la mise en vente.

Elle est chargée, en outre, du contrôle à exercer sur la confection des planches et l'impression des timbres-postes, billets de banque et cartes à jouer.

La commission des monnaies et médailles est comprise dans les attributions du ministère des finances.

Elle a près d'elle :

1° Un bureau des essais, composé d'un vérificateur, de deux essayeurs et d'un aide-essayeur;

2° Un graveur général et deux graveurs adjoints;

3° Un contrôleur à la fabrication des coins et poinçons.

Il y a dans chaque hôtel des monnaies, outre le directeur de la fabrication :

1° Un commissaire impérial, chef de service;

2° Un contrôleur au change;

3° Un contrôleur au monnayage;

4° Un commis.

Tous les fonctionnaires et agents chargés du contrôle et de la surveillance de la fabrication des monnaies reçoivent un traitement fixe sur les fonds du trésor public.

Des lois et des règlements qui déterminent les fonctions de ces divers agents offrent des garanties suffisantes pour la bonne exécution de nos monnaies nationales.

Ici, mon cher Monsieur Vattemare, se terminent les notes que vous m'avez demandées : elles pourront peut-être vous être utiles pour encadrer leur substance dans le travail que vous préparez ; je désire ardemment qu'elles suffisent à l'œuvre que vous avez entreprise, œuvre de dévouement et de patriotisme. Persévérez dans cette voie, mon cher Monsieur, en cherchant à rendre universel un système qui

est une des gloires de la France. Déjà appliqué aux monnaies, il a eu de nombreux imitateurs, soit qu'il s'agisse de l'adoption du titre de nos espèces, de leurs coupures décimales, de leur valeur, soit de notre organisation monétaire. La Belgique, le Piémont, la Suisse, l'Espagne sont entrés dans cette voie. Nos monnaies circulent dans ces divers pays comme en France, ainsi que dans l'Allemagne et dans une portion de l'Amérique.

Certes, d'après les spécimens que vous avez offerts, au nom des Etats-Unis, à notre musée monétaire, le Gouvernement américain n'a rien à envier à aucun peuple de la vieille Europe sous le rapport de la beauté des empreintes de ses monnaies ; mais ce n'est pas assez, et le jour où les Etats-Unis auront adopté franchement le système décimal et inscrit dans leurs lois que 5 *grammes d'argent au titre de* 9/10 *de fin constituent l'unité monétaire*, ils auront agrandi le cercle des échanges internationaux, ils auront résolu la grande question d'une monnaie universelle.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments affectueux,

Signé : B. DURAND.

TABLEAU SYNOPTIQUE DE LA FABRICATION DES MONNAIES FRANÇAISES.

PRIX DU KILOGRAMME DES MATIÈRES ENTRÉES AU CHARGE, RETENUE DÉDUITE. Or. 1000/1000es	Or. 900/1000es	Argent. 1000/1000es	Argent. 900/000es	NATURE ET VALEUR DES PIÈCES.	Valeur nominale.	Valeur réelle.	Diamètre des pièces.	Taille ou Nombre des pièces par kilogr.	Épaisseur des pièces.	POIDS D'UNE PIÈCE. Poids droit.	Poids fort.	Poids faible.	Titre droit. Or et Argent en millièmes.
a	*a*	*a*	*a*		*a*	*a*	*b*	*c*		*c*	*c*	*c*	*d*
					fr. c.	fr. c.	m/			gr.	gr.	gr.	
3. 437	3. 093. 30	220. 56	198. 50	Or.	100 »	99.78.39	33	31	0.002.34	32,258,00	32.290.26	32.225.74	900
				Or.	50 »	49.89.19	28	62	0.001.90	16,129,00	16.161.26	16.096.74	
				Or.	20 »	19.95.68	21	155	0.001.30	6,451,61	6.464.51	6.438.71	
				Or.	10 »	9.79.84	19	310	0.008.80	3,225,80	3,232.26	3.219.35	
				Or.	5 »	4.98.92	17	620	0.000.50	1,612,90	1.617.74	1.608.06	
				Argent.	5 »	4.96.25	37	40	0.002.50	25	25.075	24.925	
				Argent.	2 »	1.98.50	27	100	0.002	10	10.050	9.950	
				Argent.	1 »	99.25	23	200	0.001.40	5	5.025	4.975	
				Argent.	» 50	49.62	18	400	0.001.20	2.500	2.517.50	2.481.50	
				Argent.	» 20	19.85	15	1000	0.000.70	1	1.010	999	
				Bronze.	10		30	100	0.002 »	10	10.100	9.900	—
				Bronze.	5		25	200	0.001.40	5	5.050	4.950	
				Bronze.	2		20	500	0.000.90	2	2.020	1.970	
				Bronze.	1		[illegible]	1000	[illegible]	1	[illegible]	[illegible]	

L'État fournit aux Directeurs les sous royaux et tête de liberté qui doivent être employés à la fabrication du bronze.

De Titre.	de poids. Par kil. en dessus et en dessous.	de poids. Pr pièce en dessus et en dessous.	Nombre de pièc.	Poids. Droit.	Poids. Fort.	Poids. Faible.	à 900 mill. pour frais de fabrication.	Vérification par 6,000 pièces	Prix des coins par kilog.	Prix des viroles bri-sées par 200000 p.	million d'or et des pièc. divisionnaires en argent par million de pièces de 5 fr.	Villes,	Lettres
d	*e*	*e*	*e*	*e*	*e*	*e*	*f*	*g*	*h*	*i*	*j*	*l*	*l*
	g.	m.		gr. c. m.	gr. c. m.	gr. c. m.	fr. c.	fr.	c.	r.	fr.		
2 mill.	4	32.26		193.548.00	193.741.55	193.354.45			15		20,000		
en	2	32.26		96.774.00	96.967.55	96.580.45			45		20,000	Paris	*A*
dessus.	3	12.90	6	38.709.66	38.787.08	38.632.24	6. 70		15		723,000		
		6.45		19.354.80	19.393.54	19.316.12			20		215,000	Rouen	*B*
2 mill.	3	4.84		9.677.40	9.706.44	9.618.36			40		20,000		
en	5	75. »		200	200.60	199.40		3		40	1,000,000*	Lyon	*D*
dessous.	5	50. »		80	80.44	79.60					10,000		
soit	7	25. »	8	40	40.20	39.80	4. 50		05		25,000	Bordeaux	*K*
de 898	10	17.50		20	20. 14	19.86					12,500	Strasbourg	*BB*
à 902		10. »	16	16	16.16	15.84					2,500		
			****								50,000**	Marseille	*AW*
La tolérance du tit. en dessus et en dessous est de 1 p. 0/0 pour le cuivre et de 1/2 0/0 p. les autres métaux.	La tolérance de poids en fort et en faible est de 1 0/0 pour les pièces de 5 et 10 centimes et de 1 1/2 pour les pièces de 1 et 2 cent *		40	100 50 20 10	101 50.50 20.30 10.15	99 49.50 19.70 9.85	*** Frais par kil. fr. c. ». 92 1. 32 2. 24 3. »	***** Par 10000 pièces. fr. c. 1. 50 4. »	Les coins sont payés 14 fr., 18 fr., et 22 fr. la pièce,	Les viroles peuvent être faites par les Directeurs.	*** Proportion de la fabric. du bronze c, 10/20 en 10 8/20 m, 5 1/20 m, 2 1/20 m, 1	Lille	*W*

LÉGISLATION.

a Tarifs annexés aux décrets du 13 septembre 1846 et d'avril 1854.— *b* Loi du 7 germinal an XI, décrets des 3 mai 1848, 12 janvier et 12 décembre 1854.— *c* Loi du 7 germinal an XI, décrets du 12 janvier, 12 décembre 1854.— *d* Loi du 7 germinal an XI, décrets du 12 janvier, 12 décembre 1854.— *e* Instruction de la Commission du 31 décembre 1849.— *f* Décrets des 22 mai 1849 et 22 mars 1854.— *g* Délibération du 13 avril 1848 et du 6 avril 1854.— *h* Délibération du 10 mars 1832 et 27 mars 1854.— *i* Délibération du 10 mars 1832. Le prix des viroles pleines et cannelées est réglé directement.— *j** Arrêté du Ministre des finances du 27 mai 1855.— ** Arrêté de la Commission du 14 mars 1854.— *l* Ordonnance de François 1er, du 14 juillet 1539, * Cette fabrication a été ordonnée par une loi du 6 mai 1852. ** La composition de l'alliage des monnaies de bronze est de : 95 parties de cuivre,— 4 parties d'étain,— 1 partie de zinc.— Total : 100 parties,
*** Cahier des charges concernant l'exécution de la loi du 6 mai 1852 (août 1852) — ****Instruction du 30 décembre 1852. (Juin 1853)
***** Délibération de la commission du 24 septembre 1853.

PÉTITION POUR L'ADOPTION DU SYSTÈME MÉTRIQUE AUX ÉTATS-UNIS.

Au Sénat et à la Chambre des représentants des Etats-Unis d'Amérique.

Les soussignés, citoyens des Etats-Unis, présentement à Paris, ont l'honneur de vous exposer très-respectueusement qu'ils sont informés qu'Alexandre VATTEMARE, de cette ville, auteur et agent du système d'échange international, a été, entre la France et les Etats-Unis, l'intermédiaire d'un échange de collections complètes des étalons des poids, mesures et monnaies des deux pays, et qu'en outre il a adressé tout récemment, à M. le président du comité du Sénat des Etats-Unis, une lettre officielle relative audit échange, dans laquelle il explique le système métrique et décimal, sollicitant l'attention du Sénat dans le but d'amener le Congrés à prendre en considération, si le temps n'est pas venu, pour l'adoption définitive, par les Etats-Unis et toutes les nations civilisées, d'un système uniforme de poids, mesures et monnaies.

Dans le même but, les soussignés vous exposent respectueusement que, d'après leurs propres observations et l'expérience qu'ils ont acquise, tant dans ce pays que dans d'autres depuis leur départ d'Amérique, ils sont plus que jamais convaincus des grands avantages qui résulteraient, pour le monde en général et pour leur pays en particulier, de l'adoption universelle d'un seul et même système de poids, mesures et monnaies. Ils prient donc très-instamment le Congrès de prendre ce sujet en prompte et sérieuse considération, de vouloir bien en conséquence nommer une commission afin d'examiner le système métrique et décimal de France. Et, si ladite commission reconnait ce système pour le meilleur, si elle trouve qu'il convient à l'usage journalier et populaire, qu'il peut facilement être mis en état de répondre aux besoins toujours croissants du commerce; que

par le principe sur lequel il repose, aussi bien que par la simplicité de sa construction, il est éminemment fait pour l'adoption universelle et permanente, les soussignés prient ardemment le Congrès de *pourvoir à l'incorporation du système métrique et décimal dans la législation des Etats-Unis.*

Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier, etc.

(*Suivent deux cents signatures de citoyens des divers Etats de l'Union américaine.*)

ADRESSE EN FAVEUR DE L'UNIFORMITÉ DES POIDS ET MESURES.

Les soussignés, membres du Jury international de l'Exposition Universelle de Paris ou commissaires des Gouvernements auprès de cette Exposition, déclarent que, dans leur opinion réfléchie, une des mesures les plus propres à accélérer le mouvement heureux qui rapproche toutes les nations par les voies de l'industrie, consisterait dans l'adoption d'un système uniforme des poids et mesures. Ce serait comme une langue commune qui serait parlée et comprise sur tous les points de l'Univers.

A considérer chaque état en particulier, ils pensent qu'un temps précieux serait épargné à tous les hommes qui s'occupent de l'industrie, comme chefs d'établissements ou de maisons de commerce, ingénieurs, employés et ouvriers, si ce système uniforme des poids et mesures était fondé sur la base décimale, de telle sorte que les divisions et les multiples de chacune des unités fussent constamment des nombres décimaux les uns des autres.

Cette économie de temps serait bien plus grande encore si les diverses unités adoptées pour les longueurs, les superficies, les volumes, les poids et les monnaies dérivaient les unes des autres suivant des rapports décimaux entre leurs éléments constitutifs.

Ils estiment enfin que l'usage établi dans chaque contrée

de désigner les diverses unités de poids et mesures par des noms devenus séculaires ne serait pas un obstacle, car rien n'empêcherait d'appliquer dans la plupart des cas ces noms anciens aux nouvelles unités.

En conséquence, ils croient devoir recommander avec instance à la sollicitude des gouvernements et des hommes éclairés, amis de la civilisation et partisans de l'harmonie du monde, la pensée d'un système uniforme de poids et mesures fondé sur le système décimal, quant aux divisions et aux multiples, et sur des rapports décimaux entre les éléments des différentes unités.

Paris, le 3 août 1855.

(*Ont signé tous ou presque tous les membres du Jury international ainsi qu'un grand nombre d'étrangers attirés à Paris par l'Exposition Universelle.*)

Les Enfants Trouvés, *par* M. Montaut, *économe de l'hospice de Rochefort.* (*Extrait de l'exposé des travaux de la Société d'agriculture, des belles-lettres, sciences et arts de Rochefort.* — 1855.)

La question sur laquelle je vous demande la permission de dire quelques mots a sérieusement préoccupé les amis de l'humanité, et la législation a sanctionné les dispositions qui ont paru concilier les besoins signalés avec les ressources financières qu'il était possible de leur appliquer.

Il s'agit des enfants trouvés. Il n'est pas nécessaire, Messieurs, de provoquer votre intérêt en faveur de ces êtres innocents, fruits souvent du vice, plus rarement de la faiblesse, déshérités des soins maternels d'abord, et ensuite jetés dans le tourbillon du monde sans appui et frappés de réprobation à l'exhibition de leur acte de naissance.

L'Etat il est vrai, leur donne une mère mercenaire à leur naissance, des parents mercenaires jusqu'à l'âge de 12 ans;

mais le résultat de cette sollicitude du Gouvernement est-il satisfaisant ? Ne peut-on mieux faire dans le même espace de temps et avec les mêmes ressources? Deux questions que nous allons succinctement examiner.

Laissons de côté la grande question, la suppression de la majeure partie des tours, ou disons-en seulement quelques mots indiquant, dans cette localité, le résultat de cette mesure tant controversée.

Avant la suppression du tour de Rochefort, l'hospice recevait, terme moyen, 120 enfants par an. Les communes circonvoisines y contribuaient pour un certain contingent; depuis sa suppression, quelques enfants seulement ont été exposés nuitamment à la porte de l'établissement; leur nombre moyen ne s'élève pas à plus de 12 par an; or, je ne pense pas que les hospices dépositaires de La Rochelle et de Saintes, les plus rapprochés de nous, aient reçu, de la même provenance, le complément du contingent primitif, c'est-à-dire cent et quelques enfants: ainsi le nombre d'enfants abandonnés a diminué par l'éloignement des lieux de dépôt; par conséquent, le nombre de ceux conservés par leurs mères a augmenté; la morale y a gagné sans que l'humanité ait à en gémir, puisque le nombre d'infanticides (et ceci est à noter) ne s'est point accru, car des années entières s'écoulent sans que la justice ait à en connaître dans tout l'arrondissement, et le maximum des cas signalés s'élève à peine à 2 ou 3 par an. D'ailleurs la mesure modificative adoptée par le Gouvernement, d'accorder des secours temporaires aux filles-mères plus malheureuses que coupables, a eu pour effet de restreindre les expositions, et les finances destinées à cette branche du service public sont mieux ménagées, puisque la mère n'est secourue que pendant 3 ans au plus, tandis que son enfant, s'il eût été exposé, eût exigé 12 années de sacrifices; seulement, il est à désirer que les conseils généraux accordent des subventions

proportionnées aux besoins, afin que les filles-mères n'éprouvent pas de mécomptes qui puissent les porter à abandonner leurs enfants.

Prenons maintenant l'enfant au moment où il est déposé, et suivons-le jusqu'à ce que, sauf le cas d'infirmité, la mission de l'administration soit légalement accomplie, c'est-à-dire jusqu'à l'âge de 12 ans. Aussitôt recueilli, il est immédiatement mis en nourrice, soit dans l'établissement même, comme dans quelques villes, soit plus communément à la campagne; dans ces derniers cas, qui sont les plus nombreux, la nourrice reçoit un salaire moindre que celui d'un nourrisson de ville, et si elle conserve l'enfant après l'allaitement, ce qui est général, ce salaire lui est continué, mais en décroissant, à mesure que l'enfant grandit; et cela parce qu'après le premier âge l'enfant exige moins de soins, et que, dès l'âge de 5 ou 6 ans, il se rend utile à ses nourriciers particulièrement pour la garde des animaux. Enfin, arrive l'époque de 12 ans où le salaire cesse. Si l'enfant est bien constitué, intelligent, ses nourriciers le gardent, parce qu'ils y trouvent leur avantage; celui-là, généralement, a une existence convenable assurée; il a trouvé une famille d'affection; de plus, voué à la vie des champs, il ne vient pas augmenter les oisifs, les paresseux et les turbulents des villes; c'est un bon placement sous tous les rapports.

Mais cette destinée n'est pas générale : un grand nombre d'enfants trouvés, conçus dans le vice ou dans la misère, comprimés avant leur naissance dans les entrailles de leur mère, par le besoin de cacher leur faute, et pour d'autres causes encore, naissent malingres, scrofuleux, et quelquefois difformes; ceux-là ne sont gardés par leurs nourriciers qu'en considération du salaire qu'ils en retirent, et on pense bien que la dernière heure de leur douzième année n'a pas plutôt sonné qu'ils s'empressent de les retourner à l'hospice.

Dans quel état y rentrent-ils? D'abord dénués de vêtements, et c'est le moindre mal; mais ce qui est pire, sans la moindre instruction religieuse ni scolaire, sans compter que les nourriciers exploitent leurs élèves sans ménagement pour leur état physique, quelquefois jusqu'à l'inhumanité, jusqu'à la cruauté même; leurs habitations sont généralement éloignées des églises, quand il y en a dans la commune, des écoles primaires très-négligées, les rapports des inspecteurs des enfants trouvés témoignent de cet état de choses, et ces pauvres petits malheureux arrivent à l'hospice ignorants, abrutis, et impropres à quoi que ce soit d'intelligent, d'abord peu aptes à recevoir l'instruction religieuse et primaire qu'il est d'un devoir impérieux de leur donner, pour que, sous ce rapport encore, ils ne restent pas au-dessous du dernier échelon social. La tâche devient rude pour ceux qui sont chargés de réparer cette incurie, et souvent leurs soins et leur sollicitude sont sans succès; il s'en suit que ces êtres disgraciés restent indéfiniment à la charge des établissements, et font tache dans la civilisation. Cette situation est vraiment déplorable et réclame impérieusement qu'on cherche à l'amender.

Il est plus facile de signaler le mal que d'y apporter un remède efficace, je le sais; permettez-moi cependant, sans prétention aucune, d'émettre une idée conçue depuis assez longtemps dans mon contact officiel avec la catégorie des membres subalternes de la société dont je viens de vous entretenir et dans ma connaissance obligée de son administration.

Je crois fermement qu'il suffirait de payer les nourriciers des enfants trouvés jusqu'à 10 ans seulement. A cette époque, sur les rapports des inspecteurs de ce service, les enfants seraient confiés par engagement sérieux envers l'administration, à ces nourriciers ou à des industriels recommandables, jusqu'à leur majorité, avec stipulation de conditions de traitements paternels et d'instruction convenable

à la position. Les contractants seraient encouragés à ces engagements par le paiement d'une prime de 40 à 50 fr. sur les fonds départementaux, et la fourniture, par l'hospice, d'un trousseau convenu. Les inspecteurs pourraient même provoquer des engagements semblables avant que l'enfant ait atteint sa dixième année, quand ils les jugeraient avantageux; cette mission leur serait donnée.

Les enfants qui ne pourraient être ainsi placés seraient ramenés à l'hospice à 10 ans; le département paierait à l'établissement ce qu'il aurait payé aux nourriciers jusqu'à l'âge de 12 ans; à 10 ans, leur intelligence serait moins rebelle qu'à 12 ans, à l'instruction qu'on leur donnerait à l'hospice. Dans l'espace de deux ans, ils pourraient amplement accomplir leurs devoirs religieux et apprendre ce qui est strictement nécessaire à l'homme destiné à gagner sa vie principalement par l'emploi de ses bras aidés d'une intelligence ordinaire, les élèves ainsi préparés arriveraient à l'âge de 12 ans, bien plus avancés, bien moins embarrassés et embarrassants, que s'ils étaient restés à la campagne jusqu'à cet âge.

Jusqu'à présent, je n'ai point fait de distinction de sexe; à compter de cette époque il est indispensable d'en faire, puisque chacun doit prendre sa direction particulière.

Les garçons, ainsi disposés, moralisés et instruits, seraient placés autant que possible et toujours par engagements sérieux, jusqu'à leur majorité, chez de bons cultivateurs de préférence; à défaut de ceux-ci, chez des maîtres ouvriers recommandables où ils apprendraient un métier qui les mettrait à jamais à l'abri du besoin. Les colonies agricoles, comme celle qui existe dans ce département près de Saint-Genis, pourraient en recevoir un certain nombre, d'où ils sortiraient bons garçons de ferme, classe précieuse pour les progrès de l'agriculture. Enfin, l'immense colonie française de l'Afrique septentrionale, si pauvre de bras européens,

pourrait en utiliser en plus grand nombre que les hospices ne sauraient lui en envoyer, mais il faudrait pour cela des dispositions législatives spéciales.

Les filles sont d'un placement plus difficile, la campagne en emploie moins. Toujours est-il que parvenues à douze ans, au point où nous les avons amenées, elles sont dans une position plus favorable que celle où elles sont actuellement. A douze ans, cependant, quel parti peut-on retirer d'une fille qui n'aurait pu être placée à la campagne? En ville, on n'en voudra ni comme bonne d'enfant, ni comme domestique, ni comme femme de chambre; aussi en trouve-t-on plus que de garçons dans les hospices où force est de les garder jusqu'à l'âge de 15 ou 16 ans. Qu'arrive-t-il alors? que les personnes charitables, qui les soignent à l'hospice, s'y attachent et sont moins coulantes dans les conditions quand on vient en demander pour les services particuliers; et puis, pendant 4 ou 5 ans, elles ne sont occupées généralement qu'à des ouvrages à l'aiguille, et les travaux de la domesticité leur paraissent rudes. Certainement, ces pauvres filles ne sont pas malheureuses pendant ce temps; au contraire, elles sont momentanément trop heureuses; mais ici, par bonté, par affection, par excès de précaution, on dépasse le but, et pour ramener les choses dans les conditions raisonnables, il faut toute la surveillance, la sollicitude et la fermeté d'une bonne administration. La législation lui confie et lui recommande particulièrement ce soin.

Messieurs, l'expérience et la réflexion m'ont dicté le peu que je viens de vous exposer presque spontanément, car je n'avais pas l'intention de vous demander la parole; votre indulgence m'a enhardi; plus préparé, j'aurai tâché de mieux dire. Toutefois, ce que je crois facile, parce que je l'ai conçu abstraction faite des moyens d'exécution, et tout heureux que je serais que mes idées fussent prises en quelque considération, j'en ferai sans regret le sacrifice lorsque

l'impossibilité de leur exécution sera démontrée, ou que l'on pourra mieux faire. J'espère cependant avoir porté dans votre conviction qu'il y a quelque chose à tenter pour réhabiliter les êtres nombreux dont l'origine réclame protection et surveillance.

La vie de Padovano Croce, *étude de statistique, par* M. Arman, *ancien secrétaire-général de la Corse, membre correspondant de la Société de Statistique de Marseille et d'autres corps savants.*

Il ne serait pas indigne de la majesté de l'histoire de parler des plantes dont le sol s'est enrichi. Gibbon.

Nous avons intitulé ce petit écrit une *Etude de Statistique*. En effet, c'est par des faits curieusement et consciencieusement recueillis, énoncés par des chiffres ou non, que la langue concise, pleine et nourrie de la statistique expose l'état vrai, le *status*, l'existence des choses, ou ce qu'elles furent, et, au moyen d'une telle exploration, le statisticien devient « accoucheur des esprits » par les déductions qu'il met chacun sur la voie de faire, quand il ne les fait pas lui-même, déductions qui jetent tant de clarté sur la multitude des matières qu'embrasse l'économie sociale, sur les diverses branches de l'administration publique, sur tous les desseins en germe de l'homme.

I. Padovano Croce, né à Aregno, province de Balagne et Calvi, en 1683, lieutenant au régiment royal italien infanterie, redonna l'Oranger à l'île de Corse, bienfait signalé qui rend à jamais sa mémoire recommandable aux amis de la prospérité agricole de ce pays. Au nom de Croce viennent donc se rattacher deux faits notables de l'horticulture insulaire : la disparition et la replantation du *Citrus aurantium*.

Le moment de l'envoyer aux écoles, (et l'on était bien loin alors, en Corse, de compter les écoles, comme à présent, par centaines), étant venu, sa famille obtint qu'on lui donnerait quelques leçons au couvent de la piève, situé sur la paroisse de Corbara et renommé dans l'île par son exposition, une des plus belles que religieux eussent jamais choisi, par les savants et saints personnages qui y vécurent. Les moines lui enseignèrent la grammaire latine. C'était assez l'usage autrefois de se mettre journellement en course pour aller étudier dans les couvens et chez des prêtres. Ce fut l'éducation du jouvenceau de *la Sposa cucita* « la Fiancée empaquetée » gracieuse peinture de mœurs corses par l'auteur des *Animaux parlant*. Pozzo di Borgo et Horace Sébastiani n'en reçurent pas d'autre, avant d'être arrivés à l'âge d'homme. Destiné à faire valoir l'héritage paternel, Padovano Croce fut mieux servi par la fortune et voici comment : en se rendant tous les matins au monastère et en rentrant chez lui tous les soirs, le jeune Padovano traversait Pigna, le pays du docteur Simon-Jean Franceschini, surnommé le Barchino, de *barca* ou *barcheggiatre*, parce qu'il savait excellemment conduire ses affaires. Le docteur, sans moins mériter cette appellation de bon conducteur de sa barque, exerçait gratuitement la médecine. Le peuple disait qu'il agissait ainsi « pour son plaisir » ; c'était une joie du ciel, le plaisir de faire du bien au pauvre peuple, et de serrer d'avantage les nœuds de l'amitié par les soins empressés qu'il accordait à ses amis. Le Barchino donc était le père de l'agriculture, l'Agostino Gallo de la Corse. S'il n'a laissé que des notes, ses leçons avaient fait la campagne de Pigna ce qu'elle est de nos jours, couverte d'arbres, féconde, pleine de grâces, et étaient empreintes sur toutes ses propriétés, arrondies, améliorées, closes, longtemps regardées comme une ferme modèle :

les maximes du sage agronome ressortaient de partout. Padovano trouva à Pigna le Barchino lui-même qui florissait précisément dans ce temps. Il eût l'honneur de visiter les belles possessions des FRANCESCHINI en la compagnie du savant docteur dont il reçut maintes autres marques de condescendance et d'intérêt, qu'il sut mettre à profit pour son instruction dans l'art de demander à la terre les trésors qu'elle tient en reserve. Cependant le jeune Padovano suivait quelquefois ses parents sur les propriétés de la famille, les aidant du travail de ses mains et s'inspirant des exemples domestiques. Telles furent les premières années de celui que nous allons voir lieutenant dans les troupes victorieuses de France et puis citoyen utile.

FILIPPINI, historien du siècle d'OLIVIER DE SERRES, dit qu'Aregno, le berceau de Padovano CROCE, était la piève la plus *riche* de la *fertile* Balagne, de tout le royaume de Corse (1). L'agriculture qui commençait à se réveiller en Europe, avait déjà fait, on le voit, par ces épithètes de fertile et de riche, une trouée dans l'Ile de Corse, même avant le Barchino. La population de la Balagne, obéissant à la loi de MALTHUS, suivait la progression des moyens de subsistance, car aujourd'hui le sol de ce district suffit à grand peine à tant de bras, témoin un de ses cantons, celui de l'Ile Rousse, où se pressent 168 âmes par kilomètre carré, autant qu'en nourrissent les meilleures localités de la France continentale, tandis que la moyenne de la population dans le département de la Corse par kilomètre carré n'est que de 27 âmes. En d'autres termes, il y a, par habitant, un demi hectare (0 hect. 60) dans le canton de l'Ile Rousse et de 3 à 4 hectares (3 hect. 70) dans le département. D'où il suit que, dans le dit canton, la population relativement à la superficie dépasse six fois le

(1) FILIPPINI I, 31, 62.

chiffre de la population communément établie sur les autres points de l'île célèbre (2). Si bien que l'arrondissement de Calvi a un trop plein qu'il verse au dehors en ouvriers ambulants. Retenus donc par l'habitude et l'amour du travail, les Balanais se montrent peu enclins à la profession des armes (3), embrassée avec passion dans les autres parties de l'île, et l'on ignore comment Padovano CROCE, d'une famille ancienne de bons et paisibles paysans, élevé dans un de ces asiles de paix, de silence et de tranquillité dont ROUGIER-LA BERGÈRIE, CHATEAUBRIAND, la *Revue de Paris*, ont regretté l'entière perte, voulut se faire soldat, à moins que, parent, comme on peut le supposer, dans ce pays de cousins (4), du colonel CROCE, de Calvi, à la solde successivement de diverses puissances, la renommée du condottière ne lui eut donné de l'émulation. L'état de ses services dans le royal italien n'a pas été retrouvé. Mais nous avons su de Paris qu'entre autres campagnes, il fit celle de 1712, signalée par la victoire du maréchal de VILLARS à Denain et que son régiment est noté, aux archives de la guerre, comme s'étant distingué à la prise du château de Fribourg: éclatants et mémorables succès bientôt suivis du traité d'Utrecht et de la paix. Enfin la tradition nous fournit un détail caractéristique et qui se lie intimément au trait principal de la noble image de Padovano CROCE. Il passait le temps que ses devoirs d'officier ne réclamaient pas, à comparer dans son esprit ce qui, sur le continent, le frappait le plus en fait de choses rurales, avec ses souvenirs de la terre natale, se faisant ainsi un trésor de connaissances agricoles nouvelles, dans la vue louable et l'espoir plein de charmes pour lui, de les répandre à son retour.

(2) Département de la Corse 236,252 âmes et 874,744 hectares, Canton de l'Ile Rousse 5,707 âmes et 3,435 hectares.

(3) PETR. ARMIGERI (FILIPPINI I, 30.)

(4) TOMMASEO.

II. A la mort de LOUIS-LE-GRAND, le lieutenant CROCE retourna à ses occupations rustiques. Sa mère, veuve, le mit en possession d'une petite propriété servant de potager et nommée le jardin de l'Alzia. Nous le laisserons un moment dans ce jardin, mal dessiné, mal nivelé, pour voir quels furent les premiers temps de l'oranger dans l'île et comment cette région le perdit, coup-d'œil en arrière qui nous conduira naturellement à parler du second âge historique de cet arbre en Corse et à mettre en scène notre soldat horticulteur.

La Corse put tirer des plants des classiques jardins des Hespérides qui embaumaient les tentes des Arabes à une distance de cette île à peu près égale à celle de ces autres jardins d'Afrique d'où étaient venues à Rome dans trois jours les figues « si belles, si grosses, si fraiches» que CATON, par forme d'argument contre Carthage, secoua de sa robe devant le sénat émerveillé. L'oasis des Hespérides était gardée par un dragon. Hercule, un de ces esprits souverainement civilisateurs parus dans la plus haute antiquité, tua le dragon, disent les mythologues pour exprimer qu'il ôta l'obstacle quelconque qui empêchait l'accès et s'opposait à la sortie des pommes d'or. La fable, c'est l'histoire des âges les plus reculés écrite par les poëtes. HERCULE avait déjà doté la Grèce de l'olivier, suivant une ode de PINDARE. En lui apportant des rivages africains les pommes d'or, il la dota de l'oranger qui arriva aussi de l'Asie dans notre occident. Comment vint-il en France ou en Corse? Personne n'eut été plus en état de nous le dire que GRÉGOIRE, de l'Institut, auteur de recherches précieuses, placées en tête de la belle édition d'OLIVIER DE SERRES. Le curieux travail sur les Hespérides du savant abbé MASSIEU, de l'académie des Inscriptions(5) qui eut pu le mettre sur la voie des «citronniers toujours produits à foison par l'Afrique» ne fut pas apparemment alors présent à sa mémoire. Le savant abbé GRÉGOIRE fait

(5) Vol. III.

pourtant passer l'oranger en Provence par les Alpes maritimes. Ainsi rapproché il aurait été introduit en Corse par Marseille, la grande amie de l'île, ou par Gênes, sa métropole qui s'occupait, croyons-nous, du bien-être de cette île plus qu'on ne le dit. Mais nous préférons devoir directement l'oranger aux jardins des HESPÉRIDES. Quel qu'ait été le chemin par lequel l'oranger vint en Corse, s'il n'est pas un produit spontané du sol insulaire, il y fut connu bien avant le lieutenant Padovano CROCE, l'île n'ayant pu ne pas le posséder d'aussi bonne heure que tout autre pays dont le climat lui était également propre.

Maintenant on se demande par quelle cause en dehors des phénomènes habituels de la physiologie végétale et des événements ordinaires de la vie humaine, l'oranger disparut de Corse. Cette cause, ce sont les descentes multipliées des hordes belliqueuses sorties du sein de l'islamisme et qui venaient, non plus, comme aux premiers siècles de l'hégire, pour soumettre les peuples au Coran et occuper le pays, mais pour faire des déprédations dans la seule vue du butin, et « comme si le mestier fust louable et honneste » (6) : les deys eux-mêmes (7), de jeunes princes turcs (8), un amiral ottoman (9) se mettaient quelquefois de la partie.

Ils pénétraient dans l'île par tous les rivages, insuffisamment sauvegardés (10) et faisaient leurs expéditions avec une infernale intelligence presque toujours guidés par des renégats corses dont un, Philippe, de PINO, devint fameux, sous le nom de MAMMI, à la tête d'une flotille ennemie. Les

(6) AMYOT.

(7) FILIPPINI V, 442, 449; ROBIQUET P. 241.

(8) FILIPPINI, IV, 393.

(9) LIMPERANI, II, 362.

(10) Cent tours d'enceinte (JAUSSIN I, 393). Si ce chiffre n'était d'un Brignole nous le jugerions exagéré; VALERY dit à peu près cinquante » (P. 261.)

habitants de Speloncbe, au bas de Palasca, et d'Urtaca, dans le territoire actuel de Monticelli, furent surpris, malgré les signaux par le feu, et reduits en esclavage, un dimanche, dans leur propre église. Souvent les Corsaires s'étendaient le long de la marine, y faisaient des embuscades ou enveloppaient la partie qu'ils pouvaient supposer cacher ou abriter quelque être vivant et ramenaient, comme dans un réseau, tout ce qui s'y trouvait, personnes et bétail. D'autrefois c'était un corps nombreux de débarquement qui pénétrait dans l'ile, enseignes déployées avec tambours, cymbales et trompettes, la fourrageait, la dépeuplait (11).

Cependant les insulaires, peuple fier et peu endurant, ne pouvaient supporter que très impatiemment ces attaques, ces ravages, ces enlévements de familles entières. FILIPPINI (12) raconte un fait d'armes où l'on voit éclater le patriotique dévouement de quatre jeunes hommes du nom de COLONNA d'ISTRIA (13), d'un BACIOCCHI, de la famille du premier chambellan de l'empereur régnant (14), d'un PONTE (15) et d'autres généreux citoyens d'Ajaccio et des villages voisins. Dans cet engagement qui eut lieu à Taravo le 19 novembre 1582, les Pirates perdirent trente quatre hommes dont 15 tués et 19 prisonniers. De leur côté les Corses y laisserent plusieurs vies précieuses et eurent quelques blessés. Exemple

(11) FILIPPINI IV, 77, 394; V, 82, 442.

(12) V, 438.

(13) C'étaient FRANÇOIS, JÉRÔME, JOURDAIN et VALERE. Le premier, qui donnait les plus belles espérances, dit FILIPPINI, fut tué; le second eut son cheval tué sous lui; le troisième revin blessé de plusieurs coups de cimeterre. On sait que le chef actuel des Colonna, de Corse, est un des plus nobles caractéres qui ayent jamais honoré la magistrature française.

(14) L'enseigne NICOLAS BACIOCCHI.

(15) Le capitaine MARTIN PONTE qui eut le pouce de la main droite emporté d'un coup d'arquebuse.

mémorable de la défense du pays par les citoyens contre l'invasion. Les Pirates reçurent plus d'une autre leçon sévère, mais ne se découragérent pas le moins du monde pour cela. La Corse revoyait les calamités dont elle eut tant à souffrir dans l'antiquité romaine (16) et à l'époque des premières incursions sarrasines où une tradition généralement reçue fait remonter l'abandon d'ALERIA, MARIANA, NEBBIO et SAGONE, quatre petites villes ou bourgades qui, avant 1790, donnaient leur nom à autant de siéges épiscopaux (17).

C'est une chose prodigieuse, écrivait FILIPPINI vers la fin du seizième siècle, *la quantité de Corses qui se trouvent esclaves dans le Levant et en Barbarie* (18). Cette guerre dont l'Europe chrétienne ne savait s'affranchir qu'en payant tribut aux Pirates, éteinte enfin par les armes françaises dans les nids africains de la piraterie, mériterait bien de fournir un sujet pour le Musée impérial de Versailles, et la toile qui reproduirait le brillant épisode de TARAVO aurait aussi sa place marquée dans la salle du Conseil général de la Corse. Mais finalement les habitants des marines pensant qu'exposés à être enlevés un jour ou l'autre à leurs familles, il leur convenait mieux d'aller s'établir dans les gorges cachées ou sur les monts escarpés, quittèrent les bords de la mer à partir du XVme siècle (19) et aux dernières années du siècle suivant (20), tout le pourtour de l'île de Corse n'était plus qu'une solitude, où l'on voyait se détacher à de grandes distances, semblables à des ombres

(16) La guerre des Pirates à laquelle mit fin POMPÉE qui, en même temps, « nettoya les côtes de Corse ». Et l'on voit dans STRABON (liv. 5.) que d'autres généraux romains se donnaient le plaisir d'aller relancer les Corses dans leurs demeures fortifiées, d'où ils les ramenaient esclaves à Rome.

(17) GREGORJ dans FILIPPINI I, p. XXVIII.

(18) V. 432.

(19) FILIPPINI V, 431, 432; Fra Paolo OLIVERI, page 119; Giustificazione, p. 218; ROBIQUET, p. 18.

(20) PHILIPPINI V, 323. LIMPERANI II, 554; Giustificazione, page 219.

affectant des formes diverses, Ajaccio, Bonifacio, Porto-Vecchio, Bastia, St-Florent, Algajola et Calvi, qui avaient pu traverser tant bien que mal ces temps calamiteux. Et comme les terres et le climat des marins sont extrêmement favorables à l'oranger, c'est là qu'il se trouvait lors des descentes des barbaresques et périt abandonné par l'effet des désastres arrivés à la population faite esclave ou qui dut gagner les montagnes, nouvelles Asturies qui envoient de temps en temps de petites colonies dans les plaines. Voici, à ce propos, une vue de bonne et gracieuse administration : lorsqu'un essaim se dispose à sortir, il serait heureux qu'il put lui être ménagé sur l'emplacement de son choix une chapelle et une fontaine qui lui seraient offertes par le préfet à titre de présens d'hospitalité du prince ou du Conseil général.

On cite quelques lieux qui ne perdirent pas l'oranger. Ils le conservèrent parce que la cause signalée de destruction fut impuissante sur eux, comme nous allons l'expliquer :

Spelonche, dans la vallée d'Ostriconi, un vieux plant, autrefois l'ornement de la fontaine du village saccagé, aujourd'hui le gardien de ces ruines, est toujours sur pied, nourri par la Naïade.

Les environs d'Ajaccio, au Casone, la villa des anciens jésuites, belle campagne où le conseiller d'état Miot, nom cher à la Corse par un immense bienfait, donnait des fêtes en l'an IX. — Le naturaliste Jaussin, attaché à l'armée du maréchal Maillebois (21), y vit, en 1739, de beaux orangers qui dataient de plus loin que notre Padovano Croce. Cette banlieue n'eut pas à souffrir des corsaires en raison des moyens de défense qu'offrait la place, résidence du commissaire général de ce côté des monts, un de ces points importants qu'on n'attaque pas impunément : les Pirates le

(21) Mémoires de Jaussin. II, 462.

sentaient, mais leur audace était telle qu'ils osèrent un jour en faire l'épreuve.

Les environs de Bastia, à la maison de campagne de l'évêque de Mariana (22), furent respectés à cause de l'auréole de puissance avec laquelle se présentait cette ville, siége principal de l'autorité en Corse.

On pourrait ajouter, aux environs de Bastia et d'Ajaccio, le voisinage d'un ou de deux autres présides, l'homme ne s'étant pas éloigné, ni par conséquent l'oranger, des lieux gardés par les soldats et les bombardiers. L'oranger pouvait se trouver encore près des manoirs de quelques notabilités ou primaties, respectivement assez distants de la mer et des montagnes pour que l'on n'y eut à craindre ni corsaires d'un côté, ni froid rigoureux de l'autre, et il dut avoir été là apporté, avec le goût d'une civilisation plus avancée, par les jeunes Corses rentrés du collége del Bene ou des universités d'Italie. Mais hors cet infiniment petit nombre de localités où l'oranger n'était même plus, pour la plupart, qu'un arbre isolé de pur agrément, il s'était effacé graduellement dans l'île quand vint le lieutenant Croce.

Vescovato, cité aussi comme ayant conservé l'oranger, n'était qu'une consolante imitation des demeures forcément abandonnées. Fondé par un évêque (23) fuyant les corsaires ou le mauvais air de Mariana, la petite cour épiscopale et les familles qui suivirent le prélat ou les Corses qui vinrent ensuite se grouper autour du bâton pastoral, y apportèrent l'oranger comme un souvenir des jardins paternels et que cette population d'élite conserva, défendue qu'elle était par le Golo. (24)

III. Les investigations de la statistique n'ont point amené

(22) Jaussin II, 346.

(23) En italien : *Vescovo*.

(24) Filippini, v, 65.

à d'autres découvertes touchant l'oranger disparu, mais c'est assez. Nous allons voir comment ce végétal vint de nouveau orner la campagne, réjouir la vue et nous donner ses fruits rafraîchissants et sains. Dans le jardin de l'Alzia, à Aregno, où nous allons le rejoindre, le lieutenant en retraite PADOVANO CROCE amusait son loisir, un fer pacifique à la main, tout en pensant à doter sa patrie de quelque procédé ignoré, dû à son talent d'observation à l'étranger. Ce fut dans ce jardin qu'il reçut un jour la visite d'un moine du couvent de Marcasso (25), revenant aussi de pays lointains, et qui lui dit : « Vous avez la terre, l'eau, l'air, la chaleur solaire dans des conditions qui feraient réussir admirablement deux plants d'oranger que j'ai apportés du Portugal ; je vous les offre en échange de votre étoffe de France et dont le couvent ferait un ornement de crédence si vous me la cédiez. »

— Mon étoffe me coûte soixante livres, ce qui est infiniment au dessus de la valeur des deux plants.

Le moine répliqua qu'il n'en priverait pas à moins le jardin de sa communauté et lui montra son étonnement de ce qu'il semblait ne vouloir rien faire pour St-François de Marcasso. Comme c'était ici une manière de se maintenir bien dans l'esprit de religieux de l'ordre le plus populaire, auquel appartenaient les moines qui l'avaient élevé et dont il conservait le plus reconnaissant souvenir, le troc fut enfin conclu. Le capucin a vaincu le soldat, s'écrièrent tout d'abord les voisins de Croce qui le raillaient de ce qu'il avait si chèrement payé deux plants qu'on eut dit des fleurs dans des pots. — C'est l'arbre des rivages de l'île : tant que nos pères occupèrent ces rivages, l'oranger y prospéra ; eux partis, il ne résista point aux intempéries et au défaut absolu de culture. Ne voyez-vous pas que la providence nous

(25) Commune de Catteri.

l'envoye de nouveau. Chacun lui doit l'accueil assuré dans notre Corse hospitalière à toute vieille connaissance, dit PADOVANO CROCE et, faisant un emprunt à une admirable parabole qui lui était familière, il ajouta avec quelque chaleur : *E giusta di far festa, perchè era perduto ed è ritrovato* (26). Ces hommes furent ébranlés et non ramenés. CROCE leur dit encore : vous n'avez pas vu les florissants royaumes du delà, et vous ignorez combien l'on prise les choses utiles dans ces fortunés pays. Le temps viendra où l'île, ainsi qu'un astre marchant dans l'orbite d'un plus grand corps, ainsi qu'un vaisseau, veux-je dire, qui va de conserve avec un autre, réunie à une couronne, selon le vœu des plus sages (27), vivra de la vie de cet état ami, participera au même gouvernement régulier. Dans ce temps-là je serai différemment apprécié. Alors, sous un sceptre paternel et obéi, où tout ira comme dans les maisons conduites par le seul père de famille et, si Dieu en fait la grâce aux Corses, comme dans cette puissante monarchie française que je viens de servir, toujours pleine de jeunesse avec ses douze cents ans d'existence ; alors la Corse sera heureuse. Cette parole prophétique fut sur le point de s'accomplir après 1774 (28), par l'effet de la vigueur persévérante du pouvoir royal, et qui paraît devoir enfin se vérifier de nos jours, par l'extinction une seconde fois et, cette fois-ci, sans retour, du banditisme, la cessation de ce fléau étant le commencement obligé de toute amélioration et de tout progrès.

(26) *Epulari et gaudere quià perierat et inventus est* (St-Luc, chap. 15, v. 32).

(27) JAUSSIN II, 140 etc.

(28) après l'affaire du Niolo, soulèvement excité par les émissaires de Clemente PAOLI, alors à Livourne, et aussitôt vigoureusement réprimé.

Telle fut l'origine du premier jardin d'orangers qui marqua l'époque de la renaissance pour l'île de Corse, de l'arbre aux fruits dorés, d'une saveur et d'une salubrité parfaites. On y fait une riche récolte sans frais à débourser, l'œil et la main du maître, aidé des personnes qui vivent sous son toit, étant suffisants. Les oranges d'Aregno sont réputées les meilleures de l'île et l'on estime celles de Croce les meilleures d'Aregno. Combien nous regrettons de ne pas être à même aujourd'hui de comparer les caractères particuliers de l'oranger apporté des bords du Tage par le moine de Marcasso avec les espèces et variétés décrites par MM. Risso et Poiteau, et de classer cet aurantiacée dans leur nomenclature! Son fruit a l'écorce extrêmement fine et, partagé en deux, il offre une double coupe d'où s'échappe une abondante liqueur et sucrée et exquise. L'année de ses premières oranges le lieutenant Padovano Croce but dans cette coupe à son bosquet parfumé de l'Alzia, au souvenir de la journée immortelle de Denain[1], renouvellant sa libation d'homme des champs et d'ancien homme de guerre avec la liqueur de la vigne et, dans sa pieuse reconnaissance envers le ciel, il fit décorer les autels des prémices de ses arbres. On puisa chez lui pour peupler le clos Arena, dans la petite plaine des padules à l'Ile-Rousse, que l'on se complaisait à montrer aux étrangers et de proche en proche se plantèrent les autres jardins d'orangers de la Balagne, sans que nulle part, cependant, l'on ait pu, dit-on, obtenir la délicieuse orange d'Aregno. Sa dégénérescence aux lieux de la transplantation proviendrait-elle du changement de terrain, comme on l'a dit du citronnier de Perse? (29) Mais le fait que cet oranger ne donne qu'à Aregno les fruits qui lui sont propres ne mérite peut-être pas d'être admis comme chose avérée. Il serait possible aussi que, cela admis, l'oranger d'Aregno eut été dénaturé par des fécondations hybrides, comme le conjecturerait

(29) Académie des inscriptions. *Mémoires III*, 47.

Gallesio, ou parce qu'on ne l'aurait pas maintenu dans les mêmes circonstances, ce que voudrait Bosc. Le remarquable avenir promis à la culture en Corse de l'oranger, dont les produits y forment aujourd'hui un des rares articles livrés au commerce d'exportation par les propriétaires de l'île, est signalé dans un mémoire de M. Gavini, loué par Oscar Leclerc-Thouin et que la revue agricole (30) a publié.

Nous venons de dire le banditisme éteint « sans retour. » Il a véritablement fait son temps. Les coups qui lui ont été portés depuis la conquête (31), l'influence douce des lois, de la langue, des lettres et des mœurs françaises, qui a parlé haut du moment qu'un pouvoir fort s'est montré, les ministres Maupas et Barrault, la loi spéciale de 1853, prohibitive du port d'armes, le préfet du département (32), la magistrature corse, l'ont enfin tué, et le mot de Lucius-Œuneus Sénèque: *prima est ulcisci lex* (33), qui pesait sur la Corse, comme un sort immuable et sanctionné par une longue suite de siècles, n'a plus, grâce au gouvernement de l'Empereur, de signification actuelle. Jamais plus grand changement n'est inopinément arrivé dans l'ordre moral. L'administration veille sur le phénomène, l'observe, le suit dans sa marche qui est favorable, et le nouvel état des choses prend racine à mesure que le temps s'écoule sur cette situation si satisfaisante. La Corse véritable, la Corse digne d'elle-même et de la France est conquise une seconde fois. Le banditisme avait de son vivant une auxiliaire puissante, la prépotence, autre mot barbare, par lequel l'on entend l'action de celui qui patronne les malfaiteurs en échange de services de nature à alarmer les lois. A cette

(30) Mai 1840.

(31) depuis 1768.

(32) M. Thuillier, officier de la légion-d'honneur.

(33) Traduction (par Valery) : *Se venger est la première loi.*

heure, la prépotence baisse la tête; ses jours sont comptés. D'après tout cela, qui ne voit que la Corse reprend toute sa beauté virginale, toute sa valeur réelle. C'est une perle, telle que sont les perles sortant du sein des ondes; les lapidaires peuvent venir. Cette île, du reste, n'a rien à envier, l'été, au Vigan en Cevennes, célèbre par ses ombrages frais et l'extrême fraicheur de ses eaux, et, l'hiver, au ciel doux d'Hyères et de Nice qui ne font que partager avec elle l'avantage d'appartenir à la région de l'oranger. La nature l'a faite la villeggiature de l'Europe continentale et des îles britanniques.

IV. Il nous reste à dire dans quelles circonstances favorables parut CROCE et à mentionner les honneurs qu'il a été question de rendre à sa mémoire. PADOVANO CROCE florissait vers la fin de la période historique d'un siècle et demi de paix intérieure (34) qui suivit le départ du fils de SAMPIERO, Alphonse ORNANO, pour la cour de Cathérine de MÉDICIS, période sur laquelle ordinairement l'on passe sans lui accorder l'attention particulière que mérite le spectacle du calme dans un pays jusqu'alors toujours agité. Ce furent des jours alcyoniens pour cinq générations successives et si ce n'est pas ici le lieu de parler des améliorations entreprises ou réalisées durant cette paix inaccoutumée, nous ne pouvons, cependant, ne point faire connaître une belle institution de ce temps : Gênes créa en Corse des « commissaires des chemins et des plantes » promoteurs de l'agriculture, pris parmi les notables les plus riches, les plus justement estimés, entre lesquels l'administration distribuait les diverses piéves. Or, voici, à notre parfaite connaissance, ce qui se fit dans l'une d'elles. L'Alfier ARRIGHI, de Corte, l'un des douze, se rendit au Niolo, dont il était le commissaire des plantes, et

(34) 160 ans, de 1569 à 1729, entre un soulèvement qui s'éteint et un soulèvement qui commence.

là, le 10 novembre 1637, entouré des hommes en armes qui formaient sa suite réglée par le gouverneur, et assisté d'un notaire de la localité, il fit connaître par la lecture publique de l'ordonnance du gouverneur général, aux six communes de la Piève, assemblées sur la place du couvent, l'obligation imposée à tout habitant de planter dans un délai fixé, dix arbres à fruit dont deux mûriers, précieuse trace de la pensée qu'eut la sérénissime république, il y a plus de deux siècles, d'introduire en Corse une riche industrie; de planter des vignes et de cultiver des légumes de toutes sortes, sous peine d'être signalés au gouverneur, promettant une récompense à ceux qui auraient obéi. Le notaire rédigea de la tenue du comice, un acte qui fut la signification authentique de l'ordonnance à toute la Piève. On plantait donc par le commandement de l'autorité contre la règle rigoureuse du droit, mais, dans ces temps de pénurie générale et affligés de fréquentes disettes, c'était une mesure d'ordre public qui avait des antécédents analogues; car si la Balagne, en pleine jouissance des faveurs du ciel, verse des flots d'huile dans la consommation de l'île ou le commerce du dehors, c'est qu'un DORIA, lieutenant à l'Algajola (35) contraignit les paysans à greffer et à planter l'olivier.

A la faveur de cette tranquillité continue qui, sauf les dernières et alors plus rares surprises des Barbaresques, laissa les Corses à leur amour de la famille déjà mise à l'abri de toute insulte, et grace à PADOVANO CROCE qui créait son verger d'orangers et distribuait des plants dans la partie de la paisible période où le peuple était un peu façonné à la soumission au prince, l'on vit reparaître l'oranger sur plusieurs points choisis et se multiplier davantage ensuite dans l'île, comme nous l'avons exposé plus haut.

(35) *Un officiale genovese di casa Doria*, dit FILIPPINI (I. 31).

Pour nous qui au simple titre de lecteur devons joindre celui de rapporteur, il devient nécessaire de mettre au grand jour tous les services que peut rendre ce livre, qui, sous l'humble titre d'archives paroissiales de la Cadière, renferme des documents précieux pour des sciences déjà bien riches que nous n'énumérerons pas maintenant; c'est du moins ce que nous essayerons de faire après avoir donné un aperçu assez restreint du savant mémoire d'un patient auteur.

Une remarque judicieuse et vraie commence le premier chapitre : c'est que presque partout la paroisse a précédé la commune; car ce n'est qu'après qu'une certaine étendue de population groupée ou refugiée en un lieu déterminé, a pris de l'importance par l'établissement d'une maison destinée au culte, que l'autorité civile est intervenue avec ses règlements et son pouvoir ordonnateur.

Cette remarque est spécialement vraie pour la Cadière. Une réflexion sur l'origiue même de ce mot, nous amènera bientôt à le conclure avec certitude.

L'auteur nous raconte la fondation de la Cadière, par les malheureux Taurœntins qui, fuyant devant les Arabes, formèrent aussi les villages de St-Cyr, de St-Cosme, de Bandol, etc, etc, ce qui ne donne à ces bourgs qu'une existence de dix à onze siècles.

Pour des documents plus étendus sur la ville mère Taurœntum, l'auteur nous renvoie à son savant mémoire sur cette intéressante ville dont il ne reste plus que des vestiges, car, comme le dit Ovide,

Tabida consumit ferrum lapides que vetustas nulla que res majus tempore robur habet.

Quant au nom de la Cadière, l'auteur le fait venir tout simplement de *Cathedra caderia, siège, refuge*, tiré de ce que les Taurœntins se réfugièrent et siégèrent en ce lieu.

Le changement de Cathédra en Cadéria d'après les règles

de dérivation peut avoir lieu sans contestation; ce n'est donc pas la racine, mais l'interprétation, telle que l'a donnée M. GIRAUD, qui nous parait sujette à controverse.

Siège, refuge, a son véritable correspondant dans le *sedes* des Latins; mais Cathédra d'après FORCELLINI n'a que sa signification réelle et naturelle. Le dictionnaire de RAYNOUARD donne bien le mot *Cadera*.*Cadieira*, mais en le faisant encore dériver de Cathedra, de sorte que tout doute étant levé du côté de l'origine de ce mot, il ne resterait qu'à interpréter d'une façon plus conforme à sa signification intrinsèque le mot *Cathedra* Caderia.

Cathédra dans RAYNOUARD, comme dans FORCELLINI, est ce *siège spirituel* dont nous avons fait le mot Cathédrale. Ne serait-ce pas plutôt une preuve de plus de ce que dit M. GIRAUD dès la première ligne de son ouvrage, que partout la paroisse a précédé la commune?

La Cadière a reçu, presque la première, les lumières évangéliques. Avant que tout gouvernement civil se fut établi à la Cadière, il y avait déjà un culte conservé par des ministres, il y avait donc un siège spirituel. Cadera dans RAYNOUARD veut dire « trone, chaire, chaise» une chaire religieuse a précédé le pouvoir civil à la Cadière et le nom de Cadière en serait resté à ce territoire heureux d'avoir été l'un des premiers à recevoir l'évangile.

La Cadière a donc été la chaire par excellence au milieu des autres populations qui n'ont été éclairées que plus tard.

Après avoir fait la description du plâteau qui entoure les villages de la Cadière, de St-Cyr, de Bandol etc, etc, l'auteur nous énumère les principaux possesseurs des terres sur lesquelles était sise la paroisse.

Il nous apprend que GUILLAUME 1, Comte de Provence, qui lui-même les tenait du roi de Bourgogne et d'Arles, CONRAD-le-Pacifique, à titre de recompense, les avait transmises aux comtes de Marseille.

Le premier de ces vicomtes que l'on connaisse avec certitude est GUILLAUME II, frère d'HONORÉ III, évêque de Marseille; c'est à eux que l'on doit le rétablissement de l'Abbaye de St Victor.

Cette Abbaye, mise en possession de l'église de St-Damien, ainsi que nous l'apprend l'auteur dans un autre mémoire sur ce prieuré, établit bientôt des chapelains pour desservir la Cadière. D'intéressants détails sur les occupations de ces saints moines, précèdent l'histoire de cet établissement.

Ainsi que le fait remarquer judicieusement M. GIRAUD, ces moines ont rendu de grands services aux populations, notamment aux époques où eux seuls possédaient la science.

C'est ainsi qu'ils ont administré la Cadière jusques à ce que « le clergé sortit de son état d'ignorance et d'avilissement, » selon l'expression de l'auteur.

Alors on établit des chapelains curés, puis des vicaires perpétuels dont la position fut extrêmement pénible et précaire jusques au XVI[e] siècle, mais qui, à partir de ce temps-là, s'améliora peu à peu, ainsi qu'on le voit par de curieux documents que présente l'auteur.

Ces vicaires perpétuels qui prirent enfin le nom de *curé* (curatus), étaient subordonnés à un personnage, leur supérieur dans l'ordre hiérarchique et appelés *Curés primitifs*, qui étaient le plus souvent des gens de haute extraction, et l'auteur nous en donne ici une liste chronologique où l'on voit briller des TRIVULCE, des MEDICIS, des BOURBON, des d'EPERNON, des RICHELIEU, des MAZARIN, des de MATIGNON, ancien évêque de Coudom, abbé de St-Victor, en 1703, qui dota si richement l'hôpital de Marseille. L'auteur cite encore bien des noms, non moins nobles, d'évêques, d'archevêques, tous abbés titulaires ou honoraires de St-Victor, parmi lesquels nous remarquons celui de Jean BOUVIN, marseillais, saint personnage, aux prières de qui le roi CHARLES VI se recommanda pour être guéri de la folie.

Ces abbés étaient en même temps seigneurs spirituels et temporels de la Cadière et avaient toutes les prérogatives attachées à ce double titre. Au-dessus du curé primitif ou prieur, était l'évêque diocésain qui lui transmettait directement les ordonnances que devait exécuter le vicaire perpétuel ou curé.

Les bornes d'un compte-rendu ne nous permettent pas de donner ces détails dans toutes leurs précieuses minuties, on les verra mieux dans l'ouvrage soumis aujourd'hui à votre appréciation où ils sont énumérés avec beaucoup d'ordre et d'intérêt.

A la suite de ces documents, on trouve la liste des curés, au nombre desquels nous voyons figurer M. le chanoine GIRAUD.

Le savant auteur de cette monographie, devenu, à ce qu'il dit lui-même, comme étranger aux yeux de ses compatriotes, et sachant que nul n'est prophète dans son pays, préféra les douceurs de la solitude (c'est toujours l'auteur qui parle), à l'honneur d'un poste dont il était peu jaloux et conclut en se disant avec un poète :

Patria dat vitam, rarò largitur honores,
Hos melius molli terra aliena dabit.

Nous sommes heureux de cette citation, elle nous fait penser que les barrières de cette solitude ne sont pas infranchissables et que la Société de statistique pourra être, pour l'auteur, cette terre étrangère.

Bientôt la paroisse de la Cadière qui réunissait jadis Bandol et St-Cyr, se subdivisa en chapelles rurales qui devinrent des paroisses, et nous devons à l'histoire de ces chapelles, une fort gracieuse description des processions anciennes dans les campagnes, et ensuite un charmant passage de M. Charles LENORMANT, chez lequel M. GIRAUD a déjà puisé une épigraphe qui trahit un attachement bien vif pour le sol natal.

De nombreux bienfaiteurs ont, par testament, fait des dons considérables à la Cadière et leurs noms sont généreusement transmis à la reconnaissance des paroissiens actuels.

Ce n'est pas seulement dans le premier chapitre dont nous venons d'achever la revue, mais encore dans les chapitres subséquents que nous trouverons de semblables actes de piété.

Le premier chapitre est celui qui concerne le plus directement les archives paroissiales de la Cadière. On y a vu toutes les péripéties par lesquelles elle a passé jusques à son état actuel.

Le second chapitre, quoique plus indirect, est non moins intéressant. On y expose d'abord les différentes associations qui ont eu des rapports avec la paroisse, sujet de cette monographie.

Plusieurs confréries et associations religieuses se sont formées à la Cadière; la plupart sont restées circonscrites dans les actes de charité; mais quelques-unes, telles que la confrérie du St-Esprit de Marseille, « se transformèrent « en institution municipale, » ainsi que le dit l'auteur.

Dès le XIII[e] siècle, la Cadière avait la maison du Saint-Esprit, appelée *l'ostal de Sant-Espèrit*, institution qui devint municipale, état qui cessa un moment au XIV[e] siècle. C'est encore ici le lieu de remarquer que de nombreux bienfaiteurs s'intéressèrent à cette confrérie.

Les empruntant à M. Vienne dans sa notice sur Six-Fours, M. Giraud nous donne les plus intéressants détails sur l'établissement de ces confréries et leurs constitutions.

Il ressort de ces détails que l'institution de *l'ostal de Sant-Espèril* était une association dont le but était éminemment charitable, et sur laquelle M. Augustin Fabre a jeté du jour dans son histoire des hôpitaux.

Nous devons en conclure, en outre, avec l'auteur, que nos sociétés alimentaires d'aujourd'hui « ne sont qu'une pâle imitation de ce qui se faisait autrefois. » Une confrérie

pour accompagner le viatique se forma au XVII[e] siècle sous le nom de Confrérie de la Miséricorde.

Des femmes la formaient sous le nom de dames du Saint-Sacrement : elles étaient chargées de distribuer les aumônes aux malades indigents. L'œuvre des dames de la Providence d'aujourd'hui se propose le même but. La Société de St-Vincent-de-Paul a continué son œuvre et elle ne sera pas éphémère comme celles qui se forment dans les petites localités.

Il y avait à la Cadière au XVI[e] siècle, une maison pour les malades appelée maison de Dieu pour les pauvres ladres. Longtemps avant la suppression de la confrérie du St-Esprit qui secourait toutes les infortunes, existait l'hôpital de Ste-Marthe dont l'administration fut toujours confiée aux Consuls. Un hôpital alors était une espèce de bénéfice que les évêques conféraient. Celui de Ste-Marthe fut plus tard desservi par des gens à gages et passa ensuite aux mains des religieuses de St-Joseph, de Gap, qui le dirigent depuis 1851, et qui dirigent aussi une Salle d'Asile depuis 1855.

L'hôpital de la Cadière assez modeste dans sa construction renferme des salles d'une grande propreté où les malades respirent un air trés-pur.

Ici nous devons encore citer un bienfaiteur, M. Revest, dont M. Giraud fait ce magnifique éloge en empruntant une phrase de Ciceron : *quem esse natum et nos gaudemus et hœc civitas dùm erit lœtabitur.*

Aprés nous avoir parlé des associations religieuses, des hôpitaux, des confréries, de celle des pénitents-blancs qui s'établit en 1566, l'auteur nous fait l'histoire circonstanciée de celle des pènitents-noirs qui se forma le 12 août 1633. De curieux détails s'y font remarquer, entre autres l'ancienne coutume de la distribution des michées, c'est-à-dire l'aumône de petits pains blancs.

Quant à la question qu'il se pose sur le symbolisme des creneaux qui entourent le cimetière des pénitents, nous ne

pouvons mieux y répondre qu'en admettant la poëtique solution de l'auteur qui croit qu'on a voulu par là rappeler *l'opidum inexpugnabile mortis.*

L'auteur donne aussi une étymologie fort ingénieuse du mot gazette, nom que se donnent les confréries de pénitents, qu'il fait venir de *casa d'où casetta* comme on le trouve écrit dans les vieux titres; que c'est par la transmutation du c en *g* qu'on a dit gazette; de telles transmutations euphoniques ne sont pas rares, on le sait, dans l'idiome provençal.

L'auteur repousse la version donnée par M. Masse, que le mot de gazette vient du latin *gaza* trésor, parce qu'il fallait payer une cotisation pour entrer dans ces confréries, solution qui nous parait un peu forcée.

Après avoir passé légèrement sur les petites dissensions qui s'élevaient à cause de vains honneurs, à l'appaisement desquelles il ne fallut rien moins qu'une ordonnance de Monseigneur de Belloy, l'auteur nous donne encore quelques détails sur des congrégations de demoiselles, les religieuses de Sainte-Marthe, les mathurins ou trinitaires. Ces derniers font le sujet d'une assez longue dissertation, touchant les avantages de leurs établissements, qui de la Cadière rayonnèrent sur toute la Provence.

Les biographies des pères les plus célèbres de cet ordre ainsi que des divers ecclésiastiques de la Cadière qui se sont illustrés suivent cette dissertation.

Nous résistons avec peine au désir de développer davantage cette seconde partie du chapitre 2me, mais les bornes étroites d'un rapport ne nous le permettent pas; néanmoins nous ne le terminerons pas sans mentionner le nom du père Gairoard, l'un des religieux trinitaires qui se distingua le plus par son esprit, par sa science et par son dévouement. Parti en 1750 pour Alger, en qualité de commissaire pour la rédemption, il en revint heureusement ramenant 106 captifs qu'il avait rachetés dans ce royaume.

Les Romains ont eu des réunions d'hommes, qui, reproduites sous une autre forme chez les modernes, ont pris le nom de corporations. Chez nous, c'est la religion qui rassemble un certain nombre de travailleurs guidés par les mêmes opinions et les mêmes croyances et qui, après avoir choisi un Saint pour Pâtron, se réunissent à des jours désignés pour accomplir diverses cérémonies soit religieuses, soit simplement civiles.

On a cru voir l'origine de ces institutions dans le collegium des Romains; mais, outre que les motifs religieux n'étaient évidemment pas les mêmes que chez nous, ce collegium se rapproche plutôt des castes anciennes que des corporations actuelles. De toutes celles d'autrefois il ne reste plus à la Cadière que celle des muletiers et des charretiers. Le cérémonial de ces associés est raconté avec beaucoup de charme par l'auteur.

Des chapelliennes, sorte de bénéfice attaché à une chapelle sub tecto, suivant l'expression des canonistes, furent établies à la Cadière, telles sont Ste-Cathérine et plusieurs autres. De nombreux testaments enrichirent ces différents établissements.

Lorsque la paroisse de la Cadière prit de l'importance, la commune fut dirigée par des Consuls, et de fréquents conflits s'élevèrent entre les deux autorités civiles et religieuses; cela venait peut être de ce qu'on avait donné aux premiers le pouvoir de nommer les Recteurs ou prieurs appelés obriers (operarii). Le Consul, le viguier et le corps municipal formaient le Conseil de ville qui, comme on l'a vu, avait des prérogatives, source de bien des dissidences.

Après nous avoir détaillé ces prérogatives, l'auteur est amené à nous parler d'un ancien hameau appelé Conil, vers lequel se dirigeaient les processions de campagne, et nous apprend qu'à la fin du XVIe siècle, ce hameau était

desservi par un prêtre, et que d'important, jadis, il est tombé à l'état de métairie.

Les disputes de préséance dans plusieurs cérémonies, notamment dans les processions, amenèrent les corps municipal et ecclésiastique à comparaître devant le parlement d'Aix, où eurent lieu de très-longs débats qui, ainsi que nous l'avons déjà dit, ne cessèrent que par l'intervention de l'Evêque.

En terminant le chapitre 3e, l'auteur nous apprend que la Cadière fut honorée, le 4 novembre 1564, de la visite du Roi CHARLES IX.

L'église paroissiale de la Cadière était une des plus importantes du canton. Elle fut reconstruite au commencement du XVIe siècle. Plusieurs vols sacrilèges y furent commis. A la narration qu'il en fait, l'auteur ajoute une savante description de la nouvelle église. Il fait remarquer qu'elle offre dans son ensemble et dans ses détails un style architectural qui indique le passage de l'ogive au plein cintre, la lutte de la forme romaine contre le gothique. Ce style est celui qu'on appelle ogival tertiaire ou flamboyant, résultant des formes classiques faussées en certains points et combinées avec les ornements du XVe siècle.

C'est ici le lieu de louer les planches attachées à l'ouvrage qui sont d'une exécution presque irréprochable.

L'église paroissiale de la Cadière fut souvent choisie pour des assemblées du clergé. L'illustre de BELZUNCE et de RAGUENAU y vinrent souvent.

Diverses maladies fréquentes dans le territoire de la Cadière avaient suggéré au peuple une grande dévotion pour quelques saints. L'auteur raconte à quelles occasions et avec quel cérémonial cette dévotion se manifestait.

L'explication des coutumes et des usages religieux en général et spécialement de ceux pratiqués à la Cadière fait la matière du 5me et dernier chapitre. Enumérer ces usages serait en quelque sorte reproduire le chapitre en entier.

Nous nous bornerons donc à une seule réflexion, c'est qu'il ressort des savants commentaires de l'auteur que la religion catholique est la religion poëtique par excellence, que toutes les fois qu'on a tendu à trouver dans nos usages payens la source de nos usages religieux actuels, l'auteur s'est attaché à combattre cette tendance et il l'a fait souvent victorieusement. Mais nous trouvons aussi que si la vérité n'eut pas été d'accord avec ses opinions il n'y aurait eu aucun inconvénient à convenir qu'une coutume payenne a subsisté jusques à nos jours en subissant la transformation catholique.

L'auteur termine son ouvrage par le souhait qui se réalisera, que sa monographie soit conforme à l'histoire et au but qu'il s'est proposé en l'écrivant.

Maintenant, Messieurs, vous avez sans doute reconnu la vérité de ce que nous disions en commençant ce rapport, que plusieurs sciences s'enrichiront encore des diverses parties de cet ouvrage.

Le linguiste pourra reclamer les textes d'anciens testaments et de délibérations écrites dans le dialecte du midi et dans la forme spéciale usitée à la Cadière.

L'histoire reclamera les biographies des trinitaires et des ecclésiastiques de la Cadière qui se sont illustrés; les précieux documents sur St-Victor; la liste de ses abbés; le récit des différends entre les pouvoirs civils et religieux; les détails curieux sur les revenus des différentes églises à différentes époques.

Votre Société remarquera malicieusement la manière dont se faisait la statistique dans le XVIII[e] siècle.

Les mœurs et les coutumes recevront des explications satisfaisantes et rationnelles qui pourront élucider plusieurs points historiques.

L'architecture reclamera la description de l'église de la Cadière à ses diverses époques et enfin la numismatique

s'enrichira de l'opuscule qui suit les travaux de M. Giraud sur la Cadière. Nous ne terminerons pas cette rapide revue sans dire un mot de cet intéressant appendice qui en fait le complément.

Dans sa recherche incessante de la vérité, M. Giraud ne s'est pas borné à braver la poussière des archives de la Provence; il a fait plus, il est allé à l'emplacement où fut Tauroentum lui demander compte de la ville absente. M. Giraud a été bien inspiré. La terre, cette contemporaine de tous les âges, cette complice du temps qui dévore les générations, les cités, les empires, lui a ouvert ses entrailles et M. Giraud y a cherché d'une main avide du passé, ces témoins silencieux de l'existence de Tauroentum, de cette ville jadis si florissante. Il a pu recueillir, ça et là, ces miettes oubliées du splendide festin. Ses fouilles ont été heureuses et les découvertes abondantes. Dans sa collection, l'auteur ne compte pas moins de 150 médailles dont quelques-unes sont d'une extrême rareté, une, entre autres, celle qui porte le n° 26, médaille marseillaise, est d'autant plus précieuse qu'elle n'a pas de similaire. Il la d'écrit ainsi qu'il suit: tête casquée de Minerve, à droite, MAC tête imberbe casquée sans col ou mentonnière à droite,

Cette figure, ajoute-t-il, serait-elle celle de la personnification du peuple ou de la ville. M. de la Saussaye en a décrit une de *Cabellio*, avec un semblable revers, sur laquelle il émet cette opinion. Quoiqu'il en soit de cette conjecture que l'auteur laisse à l'appréciation des numismates, il n'en est pas moins vrai de dire que cette médaille est d'autant plus digne de fixer leur attention qu'elle est inédite.

Là ne se bornent pas les découvertes de M. Giraud, il a trouvé dans les ruines de Tauroentum, bon nombre d'autres médailles qu'il n'a pas décrites, parce qu'elles sont très-connues; il y a également découvert une quantité d'objets antiques en bronze et en poterie dont le fini et les

formes élégantes témoignent du progrès des arts de cette époque et dont il fait une très intéressante description.

Nous ne suivrons pas d'avantage l'auteur dans sa longue et précieuse nomenclature. Cet appendice est à lui seul un ouvrage très remarquable et vaut à l'auteur les éloges les plus mérités. La Société de statistique de Marseille à qui il en a dédié les premices saura en apprécier le haut mérite et la valeur réelle. Elle saura gré à l'auteur de cette faveur en lui donnant un témoignage sincère de satisfaction.

L'œuvre de M. Giraud est une de ces œuvres assez rares, qui ne supportent pas l'analyse. Chaque ligne relate un fait intéressant; un mot de moins et il est défiguré. Il a donc fallu opter entre rapporter in extenso l'ouvrage lui même ou le parcourir à vol d'oiseau, nous bornant à vous montrer du doigt les points lumineux dont il est constellé.

C'est ce dernier parti que nous avons pris. Nous espérons en avoir assez dit pour attirer votre attention sur cette savante monographie et trop peu pour en attenuer l'intérêt.

Il serait à désirer que la France comptât beaucoup d'hommes de science et de dévouement, comme M. le chanoine Magloire Giraud, quelle fortune alors pour les communes! Quelles richesses pour la Statistique! Quelles mines inépuisables pour l'histoire!

Quant à nous, nous dirons en finissant que nous exprimons le vœu que la Société de statistique de Marseille, juste appréciatrice du mérite incontestable de cet ouvrage et de son utilité, veuille bien décerner à l'auteur la couronne qui lui revient à tant de titres.

TROISIÈME PARTIE.

EXTRAIT DES SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE, PENDANT L'ANNÉE 1858.

Séance du 7 janvier 1858.

PRÉSIDENCE DE M. VAUCHER.

Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 1857 est lu et adopté sans réclamation.

Correspondance. — Lettre de M. FAHRŒUS (Osof Emmanuel), ex-ministre, gouverneur de Gothembourg, etc., qui remercie notre Société de l'avoir reçu membre correspondant et qui exprime sa vive reconnaissance pour cet honneur, promettant, d'ailleurs, de fournir des renseignements statistiques sur son pays.

Lettre de M. Ph. MATHERON, qui, appelé le 21 décembre dernier, à examiner avec ses collègues d'une commission spéciale, les travaux de M. BORDE, au port de la Joliette, regrette de n'avoir pu, se trouvant alors à Paris, assister à la réunion. Mais il espère être plus heureux dans une autre circonstance.

Lettre de M. PIRONDY fils, qui, empêché actuellement, dit-il, de participer, comme il le voudrait, aux travaux de la compagnie, donne sa démission de membre actif; il adresse en même temps un exemplaire d'une brochure qu'il vient de publier sous ce titre : *Introduction à un cours élémentaire de clinique chirurgicale.*

La Société ne pouvant se résoudre à accepter la démission

de M. PIRONDY, est d'avis de lui répondre qu'elle espère bien qu'il ne sera pas *toujours* tellement occupé qu'il ne puisse être présent à quelque séance dans l'année. Or, elle décide de le conserver sur le tableau de ses membres.

Sont ensuite déposées sur le bureau, les publications suivantes : *Mémoires de l'Académie du Gard* (1856-1857).

Une visite au monastère des Arméniens à l'île Saint-Lazare, près de Venise (in-8° de 21 pages); par M. TEXTORIS.

Programme des prix proposés par la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne.

Les nos 40 et 41 (octobre et novembre 1857) de la *Revue horticole des Bouches-du-Rhône.*

Notice sur le docteur Ernest CLOQUET (une feuille grand in-8°) ; par le docteur DEQUEVAUVILLER.

Mémoire sur la cautérisation méthodiquement appliquée à la guérison des ruptures du périnée et de la cloison recto-vaginale ; par M. Jules CLOQUET.

Mémoire sur les concrétions intestinales (entérolithes, égagropiles, etc.); par le même.

Mémoire sur une méthode particulière d'appliquer la cautérisation aux divisions anormales de certains organes et spécialement à celles du voile du Palais; par le même.

Coup-d'œil sur les viciations atmosphériques (in-8° de 24 pages) ; par M. E. MAURIN, élève-externe à l'Hôtel-Dieu de Marseille.

Circulaire de la commission d'organisation du Congrès scientifique de France, qui doit se tenir à Auxerre, le 2 septembre 1858.

Une brochure intitulée : *Dello aftalosio di Sicilia* (sel alcalin), per *Giambattista Barresi.*

Mémoires de la Société académique de Maine et Loire (1er volume, n° 2.

— *Installation des membres du bureau.* — M. VAUCHER,

Président, procède ensuite à l'installation des fonctionnaires pour 1858. Mais avant tout il paye un juste tribut d'éloges à M. Marcotte, son devancier, dont les hautes qualités du cœur et de l'esprit resteront, dit-il, pour nous et pour Marseille un exemple à suivre.

Aux yeux de M. Vaucher, la Statistique concourant à l'ordre et au progrès, l'importance d'une Société comme la nôtre n'est pas douteuse, et c'est ce qu'il fait ressortir, d'ailleurs, en s'exprimant ainsi : « il est certain qu'il est « peu d'assemblées qui comptent trente années de travaux « suivis avec le même intérêt, la même persévérance et « capables de publier, chaque année, un volume de sa- « vantes recherches. »

Enfin M. Vaucher ajoute modestement qu'il tachera d'imiter ses honorables prédécesseurs et il invite les membres du bureau à venir prendre leurs places et à l'aider de leurs talents et de leurs lumières pour accomplir sa tache.

Lecture. — L'ordre du jour appelle en premier lieu, une lecture par M. Mortreuil sur la valeur des esclaves, au moyen âge, à Marseille.

L'auteur constate l'existence de l'esclavage dans cette ville pendant tout le cours du moyen âge, d'après les actes authentiques qu'il a découverts. Il ne pense pas que cet esclavage moderne dérive de l'esclavage antique, mais qu'il est dû aux rapports qui se sont établis entre Marseille et le Levant par les transactions commerciales. Il a remarqué, en effet, que le nombre des esclaves parait augmenter avec le développement que prend le commerce. Après avoir signalé comme un fait particulier que les actes de vente ou d'achat d'esclaves portent surtout sur des personnes du sexe, il détermine la valeur des individus engagés dans les liens de la servitude, valeur qui varie de 40 à 75 florins d'or de 32 sous, à peu près 12 fr. de notre monnaie. Les esclaves étaient ou des prisonniers de guerre ou des personnes

achetées sur les côtes de Barbarie, là où il y avait des marchés d'esclaves. La servitude s'éteignait par l'affranchissement entre vifs, ou par le legs de la liberté. Les formules de manumission étaient empruntées au droit romain sans que cette circonstance puisse faire croire à une connexité entre l'institution antique et l'institution récente.

Enfin, M. Mortreuil établit que l'esclavage existait à Marseille après la réunion de la Provence à la couronne et que par conséquent l'acte qui fut dressé à l'occasion de cette annexion et qui parle de l'abolition de l'esclavage fut sans influence sur les institutions marseillaises.

Rapports. — La parole est ensuite à M. Chirac pour rendre compte d'un ouvrage et d'une notice de M. l'abbé Magloire Giraud, membre correspondant, à St Cyr. Il est question d'abord des archives paroissiales de la Cadière. M. le rapporteur nous montre cet ouvrage comme peu susceptible d'analyse; ce qui l'a engagé à se borner à en signaler ce qu'il offre de plus remarquable. Il n'en donne pas moins une idée satisfaisante en ce sens que les documents qui y sont renfermés et qu'il a passé en revue, sont précieux.

Le rapport de M. Chirac étant digne d'être consigné dans le Répertoire de nos travaux, nous passerons ici sous silence les détails dans lesquels cet honorable collègue est entré. Mais nous ne saurions taire une autre production du même auteur, ayant pour sujet 150 médailles dont quelques unes trés rares. Ce second travail, manuscrit, ayant été spécialement destiné à notre compagnie, celle-ci ne pouvait qu'en savoir gré à M. l'abbé Magloire Giraud, et c'est l'opinion qu'à émise M. le rapporteur en concluant à ce que les travaux dont il s'agit soient renvoyés à la commission des récompenses.

— Après cette lecture, M. Gentet, trésorier, rend compte de sa gestion, en 1857. Ce qui amène la nomination, par voie de scrutin, de trois auditeurs de compte.

MM. Chirac, Chabrier et Second-Cresp ayant obtenu le plus de suffrages, sur onze votants, sont proclamés auditeurs de compte.

Candidats proposés.— MM. Vaucher, Mortreuil et P.-M. Roux proposent de recevoir membres actifs, MM. Carrier Bubaton, négociant, et M. Borde, ingénieur ; cette double proposition est prise en considération et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Séance du 4 février 1858.

—

Présidence de M. Vaucher.

—

M. le Secrétaire perpétuel lit et la Société adopte le procès-verbal de la séance du 7 janvier.

On passe à la correspondance : lettre de M. Gentet qui, obligé de s'absenter aujourd'hui de Marseille, regrette de ne pouvoir assister à la séance de ce jour.

Lettre de M. le Comte de Ripalda qui demande s'il a été reçu membre correspondant de notre Société, distinction pour laquelle il avait été proposé, et indique, dans l'affirmative, un moyen sûr de lui faire parvenir le titre officiel attestant cette élection. Il adresse, en même temps, une feuille intitulée : *Boletin oficial estraordinario de la provincia de Valencia, correspondiente al Viernes* 30 *de octubre de* 1857, et dans laquelle se trouve consignée une nomenclature statistique de cette Province. (M. J. de Prat est chargé de rendre compte de ce travail)

Lettre circulaire du Président de la Société impériale d'émulation d'Abbeville, qui annonce que cette Société vient de terminer l'impression de ses mémoires pour six années (de 1852 à 1857) et qu'elle en a destiné à la Société de statistique de

Marseille, un exemplaire à faire retirer à Paris ou à Abbeville, au moyen d'un bon joint à la lettre-circulaire dont il s'agit.

Lettre-circulaire de la commission administrative du Congrès des délégués des Sociétés savantes, laquelle fait connaître que la session de 1858 s'ouvrira le 5 avril et sera close le 15. Notre Société invitée à s'y faire représenter, ajourne à la séance du 4 mars le choix de ses délégués, espérant que quelqu'un de ses membres actifs pourra se rendre à Paris à l'époque indiquée pour la tenue du Congrès.

Sont ensuite déposés sur le bureau: 1° les tableaux dressés par M. Buys-Ballot, à Utrecht, concernant les observations météorologiques faites en Hollande (de juillet à novembre 1857) et en Europe (d'avril à juin même année.)

2° le n° 4 (année 1857) du *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie.*

3° la 4ème livraison, (octobre 1857, tome 3ème) de la *Revue des Sociétés savantes* publiée sous les auspices du Ministre de l'instruction publique et des cultes.

4° un exemplaire de neuf brochures envoyées par l'auteur, M. Guillory aîné, membre honoraire, à Angers, et publiées sous ces titres : *note sur la maladie des vins blancs de Maine-et-Loire en 1846, et leur mise prématurée en bouteille. — De l'amélioration des vins blancs au moyen du grillage. — Rapport, etc. sur les travaux de* M. Vibert, *relatifs aux semis de vignes. — Rapport sur les mémoires d'Agriculture, de Viticulture et d'œnologie de* M. Casalis-Allut. —*Notice sur un pressoir à vis verticale et à percussion sur l'écrou. — Expériences comparatives sur la culture et les produits de nouvelles espèces de vignes, introduites en Maine-et-Loire. — Plantation des vignes rouges en crossettes. — Notice sur le cuvage des vins rouges. — Notice sur la construction des cuves à vin rouge.*

L'ordre du jour appelle, en premier lieu, le rapport, par M. Chirac, au nom de MM. les auditeurs de compte

(lui, MM. CHABRIER et SEGOND-CRESP,) sur la gestion de M. le Trésorier, en 1857.

M. le rapporteur parle d'abord du tableau du mouvement financier des cotisations individuelles, et est conduit à signaler, quant au paiement de ces cotisations, des irrégularités qu'il regarde avec raison comme ne faisant qu'embrouiller les comptes d'année en année, et qu'il importe conséquemment de faire cesser. Puis, il indique la source des recettes, la nature des dépenses et le bon emploi qui en a été fait. Un boni atteste que les recettes ont excédé les dépenses. M. CHIRAC attribue l'état prospère des finances de la Société à l'esprit d'ordre et de sagesse qui preside aux délibérations du Conseil d'Administration.

Ce rapport écouté avec beaucoup d'attention, parce qu'il ne laisse rien à désirer quant aux considerations se rattachant aux comptes trésoraires, est applaudi.

M. le President donne connaissance de l'adresse à l'Empereur, faite, au nom de la Société de statistique, à l'occasion de l'attentat du 14 janvier, et il annonce que plusieurs personnes proposées pour le titre de membre actif, préparent les travaux qu'aux termes du réglement elles sont tenues de présenter à l'appui de leur candidature. Enfin, on s'occupe de divers objets d'administration intérieure et personne ensuite ne demandant la parole, la séance est levée.

Séance du 4 mars 1858.

PRÉSIDENCE DE M. VAUCHER.

Après la lecture par M. le Secrétaire perpétuel et l'adoption par la Société du procès-verbal de la séance du 4 février, on passe à la correspondance.

Lettre de M. le Maire de Marseille qui accuse réception

d'une lettre de M. le Secrétaire perpétuel de la compagnie, relative à l'envoi d'une médaille de vermeil, grand module, d'une idem d'argent, d'une idem de bronze, et de deux jetons dont un d'argent et l'autre de bronze; pièces offertes par la Société de statistique au cabinet des médailles de Marseille.

M. le Maire annonce qu'il fera déposer ces médailles et jetons au cabinet numismatique de la cité, où, ajoute-t-il, ils demeureront comme un témoignage de sympathie et d'intérêt donné à cet établissement par notre Société. Puis, ce Magistrat exprime ses vifs remercîments, en son nom et au nom de la ville, à la Société de statistique de Marseille.

Lettre de M. Perrot, antiquaire, qui manifeste le désir de donner à MM. les membres de la Société de statistique une séance d'égyptologie.

La Société accepte cette offre et décide de se réunir le 16 du courant, jour choisi par M. Perrot, pourvu que rien n'oblige d'ajourner cette séance extraordinaire.

Sont ensuite déposés sur le bureau les ouvrages et les brochures dont voici les titres: *Annuaire du Doubs*, pour 1858, par M. Laurent, membre correspondant, — le n° 43, janvier 1858, de la *Revue horticole*; — le n° 42 de *l'Agronome praticien*; — le *Bulletin* de la Société d'agriculture, science et arts de la Sarthe, année 1857. — *La Camargue et les Saintes Maries de la mer*, étude topographique, agricole, pittoresque et historique, par M. Jh. Bard (M. Chaumelin est chargé du rapport à faire sur cette brochure); —le 5e n° de la *Tribune artistique et littéraire;*—le compte rendu, c'est-à-dire *rendiconti delle adunanze della R. accadémia économico-agraria dei Georgofili di Firenze;*—*Revue des sociétés savantes* publiées sous les auspices du ministère de l'instruction publique et des cultes, tom. 3, 6e livraison, décembre 1857.

L'ordre du jour appelle en second lieu le choix de quatre

membres pour représenter la Société de statistique de Marseille à la session que le Congrès des délégués des Sociétés savantes doit tenir, cette année, du 5 au 15 avril, rue Bonaparte, 44, à Paris.

La Société désigne pour ses représentants, MM. Mélier, de Suleau, Marquis de Bausset-Roquefort et Comte de Villeneuve, membres honoraires dont elle est persuadée que le mérite leur fera remplir leur mission avec un éclat qui rejaillira sur elle.

Elle décide ensuite de délivrer à chacun d'eux, un extrait de la présente délibération.

M. Lions fait la proposition suivante après l'avoir fait précéder de quelques considérations écoutées avec beaucoup d'intérêt. Voici cette proposition : à la fin de chaque année,
« un service funèbre sera célébré, en faveur et pour le
« repos de l'âme de nos collègues décédés — une lettre
« d'invitation relative à cette cérémonie religieuse sera
« adressée par M. le Secrétaire perpétuel à tous les membres
« actifs de la Société.

Cette proposition, après une discussion à laquelle elle donne lieu et à laquelle prennent part MM. Mortreuil, P.-M. Roux, Flavard, Chaumelin et Vaucher, est prise seulement en considération et devra être conséquemment portée à l'ordre du jour de l'une des prochaines séances pour son adoption, s'il y a lieu.

Enfin, MM. Vaucher, Président, P.-M. Roux, Secrétaire perpétuel, et Mortreuil, annotateur, proposent d'admettre parmi les membres correspondants, M. Lefebvre, Julien, Secrétaire général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône, etc.

Cette proposition est également prise en considération aux termes du Règlement et l'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance.

—

Séance du 8 *Avril* 1858.

PRÉSIDENCE DE M. VAUCHER.

En l'absence de M. le Secrétaire perpétuel et de M. le vice-secrétaire, M. GOUIRAND est appelé à tenir la plume.

M. le Secrétaire perpétuel écrit à la Société pour lui exprimer le regret de ne pouvoir assister à la séance de ce jour à cause d'une maladie grave dont Mme Roux est atteinte, mais il joint à sa lettre le registre d'inscription des présences, un rapport sur les titres d'un candidat et le procès-verbal de la séance du 4 mars 1858.

Sont déposés sur le bureau, 7 nos du *Journal de l'Agriculture de la Côte-d'Or*.

L'ordre du jour est d'abord la lecture, par M. GOUIRAND, d'une notice intitulée : *Aperçu statistique sur les empoisonnements causés par les préparations phosphorées, notamment par les allumettes chimiques, depuis* 1824 *jusqu'en* 1858. M. RONDELET, après avoir bien voulu reconnaître quelque mérite à ce travail, est d'avis d'en envoyer une copie à M. le Préfet et à M. le Maire, afin que ces deux magistrats prennent des mesures pour prévenir de nouveaux cas d'empoisonnements comme ceux qui ont été signalés.

M. VAUCHER raconte que, pendant son dernier voyage à Paris, M. Jules CLOQUET lui a parlé du danger des allumettes chimiques ordinaires et de l'inocuité des allumettes nouvellement préparées avec le phosphore rouge (phosphore amorphe) dont M. GOUIRAND a entretenu la Société. M. VAUCHER ajoute qu'il a acquis la certitude qu'avec ces nouvelles allumettes, il n'y avait pas danger pour les personnes, ni crainte d'incendie. Toutefois, quant à la proposition de M. RONDELET, il annonce que des démarches ont été faites près du gouvernement pour faire interdire la fabrication et la vente des allumettes préparées avec le phosphore ordinaire, et n'autoriser à l'avenir que la vente et l'usage de celles au phosphore

rouge. En cet état de choses, il n'y a pas opportunité de donner suite à la proposition de M. Rondelet, avant de connaître le résultat des démarches entreprises.

M. Gouirand partage cette opinion, ayant appris que les fabricants d'allumettes chimiques ont, de leur coté, adressé au Ministre de l'agriculture et du commerce, un mémoire pour justifier leur mode de fabrication.

La discussion étant close sur ce sujet, M. le Président donne la parole à M. Mortreuil, chargé de rendre compte d'ouvrages de MM. Sigala et Fayet. M. Mortreuil, dans un rapport verbal très concis, analyse chacune de ces brochures et conclut à ce que des remercîments soient votés à leurs auteurs.

—L'ordre du jour appelle ensuite la discussion sur la proposition de M. Lions, déjà prise en considération, et devant être de nouveau développée. Mais M. L. Menard fait observer que, dans sa lettre, M. le Secrétaire perpétuel a témoigné le désir de prendre part à cette discussion, et que, du reste, la Société a à entendre M. Perrot, professeur d'égyptologie, présent à la séance.

D'après cette remarque, la discussion de la proposition de M. Lions est renvoyée à la séance de mai prochain.

Puis, M. le Président lit le rapport de M. P. M. Roux sur les travaux de M. Lefebvre Jullien, Secrétaire général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

M. le rapporteur soutient que la Société de statistique ne saurait faire une meilleure acquisition en recevant, dans son sein, un homme qui, avocat, a publié un essai remarquable sur la jurisprudence. D'ailleurs, ajoute M. P. M. Roux, M. Lefebvre a fait ses preuves comme membre de plusieurs sociétés savantes, et ses connaissances en matière d'administration, comme sa position sociale, l'ont depuis longtemps, bien que jeune encore, placé au rang des fonctionnaires distingués.

Election d'un membre correspondant. — Le scrutin d'élection accompagne ce rapport, et M. Lefebvre, ayant réuni

tous les suffrages, est proclamé membre correspondant de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, les membres se réunissent autour de M. Perrot, pour lui entendre développer son cours d'égyptologie, après quoi la séance est levée.

Séance du 6 mai 1858.

Présidence de M. Vaucher.

En l'absence de M. le Secrétaire perpétuel empêché, dans la séance du 8 avril, M. Gouiband, ayant tenu la plume, donne lecture du procès-verbal qu'il a rédigé de cette séance.

La lecture faite, plusieurs membres signalent des lacunes qu'ils voudraient voir combler, telle que l'absence d'une analyse, pour succincte qu'elle eut été, du rapport fait oralement, par M. Mortreuil, sur des productions de MM. Sicala et Fayet.

A ce sujet, M. P. M. Roux rappelle que les rapports doivent être faits par écrit, ou du moins qu'il en soit subsidiairement remis une analyse au Secrétaire par les membres qui les ont fait verbalement. Cette remarque est suivie de la promesse de M. Mortreuil d'adresser au Secrétariat une note sur les brochures dont il a rendu compte en avril.

Un membre regrette que la discussion à laquelle a donné lieu un exposé que M. Perrot a fait de ses vues sur ce qu'il appelle égyptologie, n'ait pas été relatée dans le procès-verbal. Pour reparer cette omission, M. P. M. Roux propose de prier MM. Rondelet et Timon-David qui ont plus particulièrement pris part à la discussion, de donner une note sur ce qu'ils ont, l'un et l'autre, soutenu, en opposition

du système de M. Perrot. Tout le monde abonde dans ce sens, et, avec ces diverses modifications, le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. le Président dit ensuite qu'il a, de son côté, oublié dans la même séance de mettre aux voix l'impression de la notice de M. Gouirand sur les empoisonnements causés par les allumettes phosphoriques, et de demander si ce travail rend l'auteur digne d'un jeton d'argent. M. Vaucher pense qu'il est permis de revenir aujourd'hui sur ce sujet.

M. Feautrier, considérant l'aperçu de M. Gouirand comme ayant beaucoup d'importance, est d'avis par cela même de reconnaître cette importance, par les témoignages flatteurs dont M. le Président vient de parler.

M. P.-M. Roux dit qu'il s'abstiendrait de prendre la parole, en cette circonstance, parce que n'ayant pu assister à la séance d'avril, il n'a pas entendu la lecture de M. Gouirand, lecture contre la valeur de laquelle il est donc loin de vouloir s'élever. Mais il n'hésite pas à fixer l'attention de ses collègues sur ce qui, du reste, est mis, par chaque lettre de convocation, sous les yeux de tous les membres, c'est-à-dire que l'une des conditions principales pour que le jeton d'argent puisse être accordé, est que toute communication faite pour cela soit essentiellement statistique et qu'elle concerne exclusivement le département des Bouches-du-Rhône. Il désirerait donc savoir si la notice de M. Gouirand remplit les conditions de la Société sous ce double point de vue.

M. Feautrier répond qu'il est seulement question d'un document se rattachant à la Statistique universelle.

Néanmoins, M. le Président met aux voix et l'impression du mémoire de M. Gouirand et le jeton à lui décerner. La majorité se prononce pour l'affirmative.

Correspondance. — Circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, ayant pour but d'encourager les associations scientifiques et littéraires au concours

desquelles il fait appel, à l'occasion d'un arrêté dont S. E. nous a transmis un exemplaire et qui est relatif à l'organisation du Comité historique et des Sociétés savantes. Parmi les encouragements promis à ces Sociétés, l'art. 16 de l'arrêté en signale un fort remarquable qui mérite, par conséquent, la plus grande publicité, le voici : « Trois prix annuel de 1,500 francs chacun pourront, à partir de 1859, êtres accordés aux Sociétés savantes qui présenteront les meilleurs mémoires imprimés ou manuscrits, sur des questions proposées par le Comité sous l'approbation du Ministre.

« Il sera décerné deux médailles pour chacun des prix: l'une de 300 fr. à la Société qui aura présenté le mémoire couronné, et une autre de 1200 fr. à l'auteur ou aux auteurs de ce mémoire.

« Chaque section, suivant sa spécialité, examinera les mémoires envoyés par les Sociétés savantes pour répondre aux questions proposées. Sur le rapport des sections, le Comité, en assemblée générale, dressera la liste des Sociétés qui lui paraîtront mériter les prix. Ces propositions seront soumises à l'approbation du Ministre. »

Lettre de M. Lefebvre, Secrétaire général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône, qui adresse la notice biographique le concernant et dont la demande lui a été faite par M. le Secrétaire de la Société en même temps que celui-ci a annoncé que sa candidature a été acceptée.

Circulaire du Comité d'organisation du Congrès de la propriété littéraire, qui annonce que ce Congrès se réunira à Bruxelles, le 27 septembre 1858, et invite à y adhérer les hommes de tous les pays qui, par leurs titres personnels, sont les défenseurs naturels des droits de la pensée. Cette circulaire est suivie du programme des questions qui seront soumises au Congrès.

Lettre de M. le docteur Jules Cloquet, médecin consultant de l'Empereur, membre de l'Institut, qui accuse

réception et témoigne sa gratitude du diplôme de membre honoraire que la Société de statistique de Marseille lui a décerné et qui lui promet de concourir à ses travaux autant qu'il le pourra.

Lettre de M. LIONS qui, retenu chez lui, pour cause de maladie, renouvelle par écrit sa proposition déjà prise en considération, relative à un service funèbre des membres décédés. Notre collègue s'exprime en ces termes : « Le sacrifice à offrir étant d'un prix infini, je désire qu'il soit appliqué à tous les *défunts membres actifs de la Société*, depuis son origine, et, en particulier, à ceux décédés dans l'année. A cet effet, outre les lettres de convocation dont il est parlé dans la proposition, M. le Secrétaire perpétuel serait prié d'écrire à la famille de chacun de ces derniers pour l'inviter à assister au service.

Au surplus, la proposition en discussion, étant toute *morale et de charité*, ne semble pas susceptible à l'auteur d'éprouver aucune opposition sérieuse, de la part des membres honorables et bienveillants de la Société. »

Le même membre écrit une seconde lettre contenant cette proposition qu'il appuye de quelques considérations : « La Société verrait elle quelque inconvénient à réunir ses membres les mêmes jours de jeudi à une heure de relevée ? »

Cette proposition soulève une discussion prolongée à laquelle la plupart des membres prennent part et dont il résulte qu'elle ne saurait être prise actuellement en considération par des motifs que les sociétaires les plus zélés font valoir avec force.

Lettre de M. HALLEZ-D'HARROS, membre correspondant, à Metz, qui adresse un exemplaire d'un petit livre qu'il vient de publier sous le titre d'*agriculture* primaire, exprimant le désir que si la Société reconnait qu'il a réellement fait un travail utile, la Société de statistique veuille bien encourager ses efforts par le témoignage de sa bienveillante approbation.

M. le Président confie à M. Chabrier le rapport à faire sur cette brochure.

Lettre de M. Borde qui envoie le tableau qu'il avait été prié de remplir concernant sa biographie, et qui, plein de reconnaissance d'avoir été proposé pour le titre de membre actif, remercie principalement M. le Président, M. le Secrétaire perpétuel et M. Mortreuil qui ont pris l'initiative de sa présentation. A cette lettre étaient joints plusieurs exemplaires d'une brochure intitulée : *Notice sur les machines*-Borde *brevetées pour la construction des bâtiments et ouvrages d'art*, *etc*.

Lettre de M. le Président de la Société géographique de Vienne qui fait parvenir un ouvrage intitulé : *Mitthulüngen der Kaiserlich-Koniglichen geographitien geserschaft*, rédigé par Franz Foetterle, Secrétaire. (M. Toulouzan, rapporteur).

Lettre de M. Marc André-Papi, calligraphe (rue Lemaître 16) qui fait hommage des dix-sept premières feuilles de son Album calligraphique, lequel sera composé de 60 planches renfermant tous les genres d'écriture, ainsi que des modèles d'états administratifs, commerciaux et autres. A ces 17 planches est joint un christ qu'il a fait à la plume. M. Papi soumet son ouvrage au jugement de notre compagnie dont il serait heureux d'obtenir les suffrages et dont il ambitionne un encouragement qu'il regarderait comme une bien douce récompense et un dédommagement des peines et des veilles que lui a couté son travail.

MM. Flavard, Rondelet et Sapet sont nommés membres d'une commission qui se réunira incessamment sous la présidence de M. Sapet pour examiner les productions de M. Papi et en rendre compte à la Société.

Lettre de M. Casimir de Paul qui soumet également au jugement de la compagnie un exemplaire d'un traité d'algèbre élémentaire dont il est l'auteur, promettant d'adresser

plusieurs autres volumes faisant suite à celui-ci. M. Chamelin est invité par M. le Président à faire un rapport sur ce traité d'algèbre.

Lettre de M. J. J. Chabaud, économiste, (2, cours Lieutaud) qui adresse aussi un exemplaire d'une brochure ayant pour titre : *Le livre de raison ou l'institution primitive*, brochure qu'il soumet à l'appréciation de notre Société dont il demande un rapport. M. Rondelet est prié de faire ce rapport pour la prochaine séance.

Lettre de M. Aman Sylvestre, à St Chamas, qui désirerait mettre en loterie une propriété rurale dont il fait un magnifique tableau quant au site, aux grandes améliorations, aux embellissements dus à ses travaux, et qui voudrait que la Société l'aidât dans son entreprise. On s'accorde généralement à passer à l'ordre du jour au sujet de cette demande laissant libre M. Aman de s'adresser à l'autorité compétente pour donner suite à son projet.

Sont ensuite déposés sur le bureau pour être confiées à la garde de M. le Bibliothécaire les productions suivantes :

— Cinq fascicules d'observations météorologiques faites à Utrecht par M. Buys Ballot, directeur de l'institut royal néerlandais de météorologie.

— Les n^{os} de janvier, février et mars *de la Revue horticole des Bouches-du-Rhône*.

— *L'annuaire météorologique* de France, feuilles 6 à 17.

— Les 1er, 2e et 3e cahier, tome XIII, du *Bulletin de la Société d'Agriculture, sciences et arts*, de la Sarthe, 1857.

—*La revue des Sociétés savantes* publiée sous les auspices du Ministre de l'instruction publique et des cultes, sixième livraison du tome 3, décembre 1857.

— Une brochure publiée par M. Bompar, correspondant à Draguignan, et ayant pour titre : *culture du blé en raie en distance égale*.

— Le n° 42, janvier 1858, de *l'Agronome praticien*, *journal de la Société d'agriculture* de l'arrondissement de Compiègne.

— Séance sémestrielle du 7 novembre 1857, de la *Société d'Agriculture, des Sciences et des Arts de Boulogne* sur mer

— Le n° 2 — février 1858, du *Journal d'Agriculture* de la Côte d'Or.

— Les n°s 10, 11 et 12. — 1857, et les n°s 1 et 2. — 1858 de la *Tribune artistique et littéraire du Midi*.

Les n°s 1, 2 et 3, janvier, février et mars 1858, des comptes rendus des Séances de l'*Académie économico-agraire* des *Georgofiles* de Florence.

— Le procès-verbal de la séance du samedi 23 janvier 1858, du *Comice agricole de Castres* (Tarn).

— Notice nécrologique sur Magloire NAYRAL aîné, juge-de-paix, etc, à Castres, par Anacharsis COMBES, Président de la Société littéraire et scientifique de Castres.

Enfin, une brochure in-4°, intitulée : *Datos stadisticos del ramo de correos correspondentes*, el ano de 1857; brochure envoyée à la Société par M. le comte de RIPALDA, membre correspondant, à Madrid, et sur laquelle notre collègue, M. de PRAT, est chargé de faire un rapport.

Rapport. — M. TOULOÛZAN en fait un sur un travail, intitulé : *Notice sur les machines-Borde*, brevetées, etc., par M. BORDE, candidat au titre de membre actif de la Société de statistique.

L'auteur nous apprend qu'un bloc cubant 30 centièmes est monté et posé avec la machine à vapeur, en 427 secondes, tandis que le treuil en exigerait 3,000 pour la même opération, et que dans une journée de 10 heures, la machine élevera 25^{m} 35 de pierres, pendant que le treuil n'en élevera que 3^{m} 60.

Quant au prix de revient, un mètre cube de pierres qui coûte 1. 73 c. avec le treuil, ne coûte que 0 96 c. avec la

machine. En résumé, on trouve que l'emploi de la machine procure des économies de 73 p. 0/0 en temps et de 80 p. 0/0 en argent.

Ce qui est dit encore par M. le rapporteur est tout favorable à l'auteur qu'il considère comme un homme d'un esprit pratique, intelligent et habile, dont la collaboration ne peut qu'être, sous tous les rapports, très avantageuse à notre Société. En conséquence, M. Toulouzan conclut à l'admission du candidat, parmi les membres actifs, persuadé qu'elle n'aura qu'à se féliciter d'une semblable acquisition.

Discussion sur une proposition. — Cette proposition a été déjà développée par M. Lions dans sa lettre précitée. D'ailleurs, en l'absence de cet honorable collègue, M. P.-M. Roux la soutient et fait valoir les raisons qui militent en faveur de son adoption. Il ajoute que M. Timon-David a offert sa chapelle pour les cérémonies funèbres dont il s'agit.

Personne ne prend la parole contre ce qui vient d'être soutenu. Seulement, M. Chabrier est d'avis de ne pas préciser d'avance l'église où l'on se réunira pour le but proposé.

Après cette remarque qui est appréciée, M. le Président met aux voix la proposition qui est adoptée, la Société laissant à son conseil d'administration le soin des détails qui se lient à ces sortes de solennités.

Nomination d'un membre.—L'ordre du jour est, enfin, la nomination, par voie de scrutin, de M. Borde qui, ayant réuni tous les suffrages, est proclamé membre actif.

Membres proposés.—Est ensuite proposé pour le même titre, par MM. le Président, Chaumelin et P. M. Roux, M. Magalon, employé à la Direction des douanes, à Marseille, et M. le Secrétaire propose, au nom de M. de Kérckhove, membre correspondant, à Anvers, et au sien, 1° M. le docteur Vallez, membre de l'Académie archéologique de Belgique, etc., à Bruxelles; 2° M. Rangabé, ancien professeur d'histoire, à Athènes, etc.

Ces trois propositions sont prises en considération aux termes du règlement, et personne ensuite ne demandant la parole, la séance est levée.

Séance du 3 juin 1858.

PRÉSIDENCE DE M. VAUCHER.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la séance du 6 mai, on passe à la correspondance.

Lettre de l'Académie impériale des sciences, etc., de Marseille, qui annonçait le 23 mai dernier qu'elle tiendrait le 30 une séance publique et qui invitait notre Société de statistique à y assister. La députation d'usage a été nommée.

Lettre de M. Léopold MÉNARD, l'un des membres de la députation, qui exprimait le regret de ne pouvoir, à cause d'un service public, se trouver à cette solennité scientifique.

Lettre de M. l'abbé TIMON-DAVID qui regrette aussi d'être empêché par des cérémonies religieuses, à l'occasion de la Fête-Dieu, de venir lire à la séance d'aujourd'hui le rapport qu'il devait faire suivant l'ordre du jour de cette séance.

Lettre de M. le Président de la Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrenées-Orientales, qui informe notre compagnie de l'envoi, par l'entremise de M. le Ministre de l'instruction publique, du 11e volume des bulletins publiés par ladite société des Pyrénées-Orientales.

M. VAUCHER, Président, présente un ouvrage récemment publié par M. J. Léon VIDAL, chevalier de la légion-d'honneur, inspecteur général des prisons et établissements pénitentiaires de l'Empire, membre de plusieurs sociétés

savantes. M. VAUCHER demande pour l'auteur le titre de membre correspondant, et, cette proposition étant prise en considération aux termes du règlement, charge M. Léopold MÉNARD de faire un rapport sur l'ouvrage ayant pour titre: *Tableaux des prisons militaires, pénitenciers militaires, ateliers de travaux, organisation, règlements, régime, législation pénale, statistique, en France, en Piémont, en Prusse et en Angleterre* (in-8° de 156 pages. Paris 1858).

Sont ensuite déposés sur le bureau pour être confiés à la garde de M. le Conservateur-bibliothécaire les brochures et ouvrages suivants : les nos 1 et 2 du *Bulletin des travaux* de la société impériale de médecine de Marseille. — Le n° 46, avril 1858, de la *Revue horticole*. — Le n° 5. mai 1858, de la *Tribune artistique et littéraire du Midi*. — Le n° de novembre 1857 des Observations météorologiques de M. BUYS-BALLOT, directeur de l'Institut royal néerlandais de météorologie, à Utrecht. — Le n° 4 du compte-rendu des séances de l'*Académie économico-agraire des Georgofiles* de Florence. — Le règlement de la Société orientale de France, fondée à Paris, en 1847. — Le n° de l'*Agronome praticien*, journal de la Société d'Agriculture de l'arrondissement de Compiègne. — *L'Agriculture et les taupes*, par M. le docteur BONNET, membre correspondant, à Besançon. — Les nos 4 et 5 du *Journal d'Agriculture de la Côte-d'Or*. — Le 4me cahier tome XIII, du *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts* de la Sarthe. — *Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences* et *arts du département de la Marne*. — Le 2me volume des *Mémoires de la Société académique de Maine et Loire*. — Les 7me et 8me volumes des *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers* (2e série 1856). — Le n° 1, année 1858, du *Bulletin des antiquaires de Picardie*.

M. le Secrétaire perpétuel dit avoir reçu de MM. TIMON-DAVID et RONDELET des notes qui leur avaient été demandées

sur la part qu'ils avaient prise à la discussion soulevée par M. PERROT dans une soi-disant séance d'égyptologie, à l'issue de la réunion du 5 avril de notre Société de statistique. Voici le résumé de ces notes :

Des inscriptions hiéroglyphiques qui recouvrent une momie appartenant à M. PERROT, ont servi de texte à ses démonstrations; il a soutenu que les Egyptiens n'avaient jamais été polythéistes; qu'ils avaient adoré le vrai Dieu, voire même un Dieu en trois personnes; que tous les prétendus faux-dieux n'étaient que des attributs de la divinité, mal compris par les siècles suivants, etc., etc. Bien que de semblables assertions eussent paru devoir être immédiatement refutées, néaumoins, tous les membres gardaient un profond silence, lorsque M. PERROT les a prié de lui poser les objections qu'ils croiraient devoir lui faire et a même directement interpellé M. l'abbé TIMON-DAVID. Celui-ci a demandé à M. PERROT à quelle époque remonte sa momie. Si c'est à la deuxième monarchie des Egyptiens, celle des Ptolomées, il est impossible de nier l'évidence, le témoignage de tous les historiens, de tous les monuments. Si c'est à la monarchie des Pharaons, la démonstration qui a été faite est encore insoutenable en présence du témoignage de MOÏSE.

M. PERROT a répondu que sa momie remonte au temps des Pharaons, mais qu'il ne suivra pas sur ce terrain M. l'abbé TIMON-DAVID, par respect pour ses convictions qu'il n'admet pas et ne veut point combattre.

M. TIMON-DAVID ne saurait accepter cette fin de non recevoir.

Il ne lui est pas donné, a-t-il dit, de déplacer la discussion, soit parce que son interlocuteur a directement combattu le témoignage de MOÏSE sur l'ancienneté du monde et sur la question du polythéisme en particulier; soit parce qu'il ne peut trouver aucun autre témoignage en sa faveur,

Moïse étant de plusieurs siècles, le plus ancien des écrivains profanes ou sacrés, Hérodote, le premier de tous, lui étant postérieur de mille ans.

M. Perrot a maintenu alors sa thèse et témoigné son étonnement de ce que M. Timon-David se targue du récit de Moïse, alors que, sous Grégoire XVI, des centaines d'erreurs ont été découvertes dans l'Ecriture Sainte.

M. Timon-David a relevé vivement cette étrange assertion. Lorsque, s'est-il écrié, le Concile de Trente et les souverains Pontifes ont donné la Vulgate comme règle de la foi, ils ont voulu l'opposer aux dissidents comme contenant la vraie parole de Dieu, la vraie croyance de l'Eglise et jamais erreur n'a été et ne sera découverte dans la Bible appelée Vulgate. Le fait en particulier de Grégoire XVI est matériellement faux. Tout ce qu'il y a de vrai, c'est que certaines phrases, certains mots ont été plus ou moins heureusement traduits de l'hébreu. L'église, c'est-à-dire pas plus Grégoire XVI que ses prédécesseurs, n'a jamais empêché ces sortes de discussions entre les savants. Elle les regarde comme inoffensives et même comme un besoin; elle en ferait son profit, si jamais elle donnait une nouvelle édition de la Bible.

Mais il ne s'agit point ici d'une question de grammaire. Si les Egyptiens, a continué M. Timon-David, adoraient comme nous le vrai Dieu, Moïse aurait menti. Le Pentateuque serait une absurdité, un auteur de ce poids ne méritant, dès lors, aucune créance dans les autres récits. Si Moïse a menti, voyez la conséquence au triple point de vue historique, religieux, scientifique: les livres de Josué et des Juges, qui continuent la même fiction, seraient des fables. Les livres des Rois qui nous conduisent aux temps véridiques de l'histoire profane seraient tout aussi absurdes, puisqu'ils s'appuyent sur les mêmes récits, y ajoutent, les confirment. A partir des prophètes, les deux histoires se confondent, se prêtent un mutuel appui; elles ont la même

base historique, crouleraient toutes deux, s'il était faux que le peuple juif fut un peuple arraché de la payenne Egypte, par les miracles de Moïse, conduit dans une terre ennemie, dont elle fit la conquête, mais dont les anciens possesseurs demeurèrent encore en partie les maîtres pour l'épreuve et les punitions du peuple de Dieu. Si ces peuples contemporains des Egyptiens n'étaient pas païens, encore une fois que deviendra toute l'histoire.

Du reste, admettons l'incertitude de cette question et pesons les témoignages de part et d'autre.

D'un côté, se trouve Moïse, le plus ancien et le plus vénéré des historiens. Depuis cent ans que le rationalisme l'attaque, les découvertes de la science moderne sont toutes venues à son secours. Chaque jour démontre davantage la véracité dans les questions qui semblaient les plus douteuses. La géologie, par exemple, créée tout exprès, ce semble, contre lui, a fini, de découverte en découverte, par devenir une science chrétienne. Moïse, en un mot, on peut l'avancer, a pour lui la *possession*. Voyons ce qu'on lui oppose :

L'interprétation plus ou moins arbitraire d'inscriptions hiéroglyphiques, cet argument est il suffisant ? Certainement, ajoute M. Timon-David, je ne suis pas juge compétent. Mais M. Champollion l'était à coup sûr ; lui aussi a lu les hiéroglyphes et les a lus tout autrement, j'ai eu l'honneur de connaître son frère et de tenir de sa bouche sur le zodiaque de dendérah, des explications toutes différentes.

M. Perrot a prétendu que ce M. Champollion est loin d'avoir la science de son frère.

C'est possible, a repliqué M. Timon-David, mais il doit avoir conservé ses traditions. Dans tous les cas, ses écrits subsistent et nous sont favorables.

La parole est ensuite à M. A. Rondelet. Après avoir résumé, comme le précédent orateur, le système d'explications relatives à la science des antiquités égyptiennes, système

tiré par M. PERROT de ses études sur les inscriptions d'une momie; après que cet antiquaire a déclaré décliner la discussion théologique et ne vouloir se renfermer que sur le terrain de la science, M. RONDELET a cru devoir faire quelques observations d'abord sur le principe et le système d'explications dont il s'agit, et voici comment il s'est exprimé :

« Il n'est jamais permis de se placer en dehors des faits et de les tenir pour non avenus, tant qu'on n'a pas pris la peine de les détruire et qu'on n'en est point venu à bout. Or, c'est un fait qu'il existe une méthode accréditée pour procéder au déchiffrement des inscriptions égyptiennes, et chaque jour apporte de nouvelles confirmations à l'appui des résultats qu'elle a atteints ; je me souviens d'avoir assisté, à l'école normale, aux savantes leçons sur l'épigraphie et la paléographie égyptienne que nous faisait alors mon honoré maître, M. WILLON, membre de l'institut, et qui depuis lors a succédé à M. GUIZOT dans la chaire de l'histoire à la Sorbonne. Je me suis permis de rappeler les principes les plus élémentaires de cette science et les principaux ouvrages où il en était question. Le point de départ de M. PERROT n'est donc qu'une pure hypothèse en contradiction avec les faits les mieux établis. »

Ayant passé à un second point capital, celui monothéisme des Egyptiens, soutenu par M. PERROT, M. RONDELET s'est contenté pour combattre une pareille conséquence, de rappeler l'existence non pas seulement de la bibliothèque, mais de la grande école philosophique d'Alexandrie, qui, commencée en 53 après J. C. avec AMUGONIUS POCCAS, a duré sans interruption, tant à Alexandrie qu'à Athènes, jusqu'en 553 où un édit de JUSTINIEN fit fermer les chaires publiques. Pendant ce long espace de temps, une école tout entière, l'école gnostique, fit profession de ressusciter en quelque sorte les religions et les philosophies de l'Orient,

parmi lesquelles se place au premier rang la doctrine des Egyptiens; je ne veux citer d'autre preuve, a ajouté M. Rondelet, que le célèbre ouvrage de Jamblique, intitulé: *De Mysteriis Œgyptiorum* que nous avons encore dans son entier. Nous avons également de cette époque les commentaires grecs de Simplicien, d'Alexandre, d'Aphrodise et de Jean Philopon sur les ouvrages scientifiques d'Aristote. Partout nous retrouvons un accord unanime sur le polythéisme des Egyptiens; ce ne sont point là les croyances populaires de la multitude qui sont rapportées, mais le résultat approfondi d'études éclairées entreprises par des philosophes et professées en présence de nombreux disciples.

Sans vouloir aborder la question théologique, M. Rondelet n'a pu s'empêcher, en terminant, de manifester sa surprise de voir attaquer avec tant de légèreté les livres saints, respectables à tant de titres, et avancer sans fondement des assertions aussi considérables, c'est ainsi que M. Perrot a parlé de la mention du dogme de la Trinité dans Platon, sans pouvoir établir cette affirmation sur aucun texte; qu'il a nié l'existence du polythéisme sans avoir répondu un mot aux doctes démonstrations de MM. Vacherat et Jules Simon dans leur histoire de l'école d'Alexandrie.

M. Perrot invité par M. le Président à répondre à ces remarques improvisées, a déclaré n'être pas en mesure et la discussion a été close.

Lecture.=M. Lions lit une notice historique et statistique sur la Société d'horticulture de Marseille depuis son origine jusqu'à ce jour. L'auteur commence par faire remarquer qu'il n'a pas la prétention de décrire les diverses phases par lesquelles cette Société a passé; son intention est seulement de donner un aperçu de sa constitution et de ses projets, ainsi que le compte-rendu de ses travaux. Il parle de l'année de sa fondation, de son organisation, de l'époque

où elle a commencé ses actes, de ses principaux fonctionnaires, du chiffre toujours croissant de ses membres, des expositions qu'elle a organisées, des dépenses qu'elles ont nécessitées, de rapports faits par des commissions permanentes, de récompenses accordées, etc., etc. Une seule partie de cette notice a été entendue, mais elle suffit pour en donner une idée satisfaisante et engager la Société à décider que la suite de cette lecture sera mise à l'ordre du jour de la séance de juillet.

Rapport.—M. Rondelet est invité à rendre compte d'une brochure intitulée : *le Livre de raison ou l'institution primitive*, une feuille in-8°, sans nom d'auteur, mais que nous savons sortie de la plume de M. Chabaud, puisqu'il s'est révelé dans une lettre adressée à notre Société en vue de lui demander un rapport sur cette brochure, ainsi qu'une copie du rapport.

S'il est des écrits qu'il soit permis de considérer comme n'étant nullement susceptibles d'analyse, ce sont assurément, et la brochure dont il est question et le rapport auquel elle a donné lieu. On a beau lire et relire nombre de fois, toujours avec une attention soutenue, le texte de cette production, on ne parvient point à bien comprendre ce qui y est exposé, tant l'auteur a été sobre d'explications et son langage est abstrait. Aussi, M. Rondelet s'est vu dans l'alternative ou de renoncer à jouer le rôle de rapporteur ou de recourir à l'auteur lui-même pour en obtenir les explications qui manquent à sa brochure. M. Rondelet a pris ce dernier parti et a pu, dans de longues conférences avec M. Chabaud, comme aussi à l'aide d'une note écrite de la main de celui-ci, a pu, dis-je, s'éclairer sur la portée, le principe et la méthode du système qu'il s'attache à faire connaître brièvement, en y associant quelques mots de critique. C'est en entier qu'il faut lire ce rapport, si l'on veut se former une idée des difficultés qu'il a fallu surmonter

pour jeter un peu de jour sur trois points essentiels auxquels le système a été réduit.

Dans ce système, dit M. Rondelet, l'individu, la science, l'Etat, tout s'explique par une seule formule et cette formule n'est pas autre chose qu'un système de comptabilité commerciale en partie double.

Après s'être attaché à faire connaître du mieux qu'il était possible, la pensée de la brochure et les objections qu'elle soulève, M. le rapporteur a été porté à conclure que la nature purement métaphysique de cette doctrine à son point de départ et la portée politique de ses conséquences dans les applications, la mettaient en dehors du cadre de nos travaux et des sujets de nos recherches. Les applaudissements qui suivent ce rapport attestent le plaisir qu'il a fait, et M. le Président remercie M. Rondelet de la peine qu'il s'est donnée pour remplir la tâche qui lui avait été imposée et qui eut été difficile à beaucoup d'autres.

Lecture. — A ce rapport succède la lecture, par M. Mortreuil, d'une histoire de la fabrication de la faïence à Marseille. Ce travail devant être consigné en entier dans le Répertoire des travaux de la Société, nous nous bornerons, pour en donner ici une idée, à l'analyser très succinctement.

Il n'existait autrefois à Marseille aucune fabrique de verres. Mais, dès 1306, il se tenait, chaque année, en juillet et dans la rue Négrel, une foire aux verreries. C'était principalement Vitrolles qui alimentait ce marché.

Il n'y avait pas non plus d'ouvriers émailleurs; mais il existait sous le nom de *Albert l'Esmaie* un établissement communal destiné à l'affinage des métaux précieux.

La faïence émaillée a pris, au contraire, un grand développement à Marseille. Dans le XVIIIe siècle, on ne comptait pas moins de 12 fabriques de faïence qui faisaient un commerce considérable. Il est sorti de ces fabriques

des ouvrages très remarquables, soit par leur dimension, soit par le goût et le fini de leur peinture. M. Mortreuil a donné à l'appui de son opinion la description de diverses pièces de faïence, qui indiquait une grande habileté dans les artistes qui étaient attachés à la manufacture de faïence.

Quant à la porcelaine, elle a eu un développement beaucoup plus restreint. Cette industrie s'est bornée à quelques essais sans résultats. Il était, en effet, difficile de lutter avec avantage contre les manufactures qui se trouvaient à côté des gisements de terre à porcelaine et qui pouvaient livrer leurs produits à meilleur compte. Aussi, la fabrication de la porcelaine n'a eu à Marseille qu'une très courte durée.

Cette lecture qui intéresse notre histoire locale a été écoutée avec beaucoup d'attention et la Société en vote en entier l'impression dans le Répertoire, c'est dire que son auteur a droit à un jeton d'argent.

M. le Secrétaire perpétuel rappelant le désir qu'a exprimé M. Chabaud de recevoir une copie du rapport fait sur son livre de raison, pense ne pouvoir délivrer cette copie qu'avec l'autorisation de la Société, autorisation qu'il demande par cela même.

Quelques membres sont d'avis d'ajourner la décision à prendre à cet égard jusqu'à ce que M. Roudelet qui vient de quitter la salle, soit présent, les convenances voulant qu'avant de statuer définitivement sur la demande qui est faite, le rapporteur soit consulté.

Cette opinion est partagée par presque toute l'assemblée, et, conséquemment, la même question sera agitée à la prochaine séance.

Rapport sur des Candidats proposés. — Enfin, suivant l'ordre du jour et conformément à l'art. 21 du règlement, M. le Secrétaire perpétuel rend compte successivement des travaux et qualités personnelles qui militent en faveur de

l'admission parmi les membres correspondants, de M. Rangabé, ancien professeur d'histoire, etc., à Athènes, et de M. le docteur Vallet, membre de plusieurs corps savants, à Bruxelles, l'un et l'autre proposés par le docteur de Kerkhove-Varent, Président de l'Académie archéologique de Belgique, membre correspondant, à Anvers, etc. Les renseignements fournis par cet illustre collègue sur les deux candidats ont rendu facile la tâche du rapporteur, qui, ne les connaissant que de réputation, aurait pu ne pas faire valoir tous leurs titres à la recommandation de la Compagnie, si ces titres ne lui avaient pas été révélés par un homme si apte à les apprécier.

Il résulte de ce double rapport fait oralement que MM. Rangabé et Vallet sont dignes à tous égards des suffrages de la Société, et que celle-ci ne saurait faire de plus précieuses acquisitions en les recevant dans son sein.

Nomination de deux Correspondants. — Après ce rapport, on procède au scrutin individuel des candidats et ils réunissent la presque unanimité des suffrages.

En conséquence, M. le Président les proclame membres correspondants.

Personne ensuite ne demandant la parole, la séance est levée.

Séance du 1er juillet 1858.

—

Présidence de M. Vaucher.

—

Le procès-verbal de la séance du 3 juin 1858 est lu et adopté sans réclamation.

Correspondance. — Lettre de M. Jules de Magallon, employé des douanes, qui, proposé dans l'une des dernières séances, pour le titre de membre actif, adresse, sur lui

demande qui lui en a été faite par la Société, les renseignements biographiques qui le concernent et promet l'envoi prochain d'un travail statistique à l'appui de sa candidature.

Sont ensuite déposés sur le bureau par M. le Secrétaire perpétuel :

1° le onzième volume des travaux de la *Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées Orientales* (in-8° de 700 pages, 1858.)

2° le n° 5, mai 1858, du compte rendu des séances de l'*Académie royale des georgofiles de Florence.*

3° le n° 6, juin 1858, de la *Tribune artistique et littéraire du Midi* (2° année.)

4° *Etude sur la navigation, le commerce et l'industrie de Marseille*, pendant la période quinquennale de 1850 à 1854, par Casimir Bousquet et Tony Sapet, membres de la Société de statistique de Marseille; ouvrage couronné en 1857, au concours fondé par M. le Baron Félix de Beaujour. (M. P. M. Roux s'est chargé d'analyser cet ouvrage.)

5° *Etat des recettes et des dépenses des théâtres de Marseille*, de 1854 à 1858, par Tronchet (M. Feautrier est chargé de faire un rapport sur ce tableau statistique.

Lecture — L'ordre du jour appelle, en premier lieu, la continuation et la fin de la lecture, par M. Lions, d'une *notice* de la Société d'horticulture de Marseille; comme ce qui en a été communiqué précédemment, ce nouveau fragment intéresse beaucoup l'assemblée qui vote l'insertion en entier de ce travail dans notre recueil et accorde, conséquemment, à l'auteur un jeton d'argent.

Rapport — M. Léopold Ménard rend compte d'un ouvrage intitulé : *Tableau des prisons militaires, pénitenciers militaires; ateliers de travaux, organisation, règlements, régime, législation pénale, statistique en France, en Piémont, en Prusse et en Angleterre* (in-8° 1858.); par M. J. Léon Vidal, chevalier de la Légion-d'Honneur, etc, inspecteur

général des prisons et établissements pénitentiaires de l'Empire, membre de plusieurs Sociétés savantes.

Cet ouvrage, peu susceptible d'analyse, puisqu'il est lui aussi une analyse très substantielle, a été lu par cela même en entier par M. le rapporteur pour en bien connaître le but. Il semblait après tant d'écrits qui ont paru sur l'emprisonnement et la réforme pénitentiaire, qu'il ne restait plus qu'à enregistrer les résultats des expériences faites sur le régime des prisons et qu'à laisser au temps la mission de formuler la théorie définitive à consacrer. Néanmoins, M. Léon Vidal a trouvé encore à dire sur le même sujet, en traitant supérieurement une question qui avait échappé à ses devanciers : celle des prisons militaires dans les principaux états de l'Europe.

Il s'agit d'abord de la grandeur morale des armées, de leur mission dans les Sociétés actuelles, et cela pour montrer que la remarquable organisation des institutions pénitentiaires, comme moyen de châtiment et de réforme, est due à l'intelligente entente de l'esprit de l'armée.

M. le rapporteur recommande la lecture de ce travail qui ne peut que perdre à l'analyse, tant il est serré, riche de faits et complet. La statistique de la justice et de l'emprisonnement militaire, y est exposée avec beaucoup de soin, remplie de documents utiles et instructifs, et dont il découle ce fait que la moralité des armées est en progrès continuel et toujours croissant, etc.

Comparant, enfin, les systèmes pénitentiaires et les établissements militaires en Piémont, en Prusse, en Russie, en Angleterre, M. L. Vidal, qui avait déjà produit un excellent travail sur ce sujet, à propos du régime pénitentiaire des États Sardes, s'est ainsi livré à des études du plus grand intérêt, fécondes en résultats pratiques.

En résumé, chacun des États qui viennent d'être désignés, a cherché à mettre les institutions pénales, spéciales

aux militaires, en harmonie avec la constitution de son armée. Sous ce point de vue, la France occupe le premier rang, et ce fait a été mis en lumière par M. Léon Vidal qui, du reste, s'est attiré l'estime et la reconnaissance du pays pour les importants services qu'il lui a rendus comme spécialiste distingué.

En conséquence, M. le rapporteur conclut à ce que des remerciments et des félicitations soient adressés à l'auteur, notre honorable compatriote, et à ce qu'il soit reçu membre correspondant.

— Immédiatement après ce rapport, on entend la lecture de celui de M. l'abbé Tisson-David sur un ouvrage récemment publié et qui a pour titre : *Résumé des délibérations du grand Conseil des Sociétés de secours mutuels du département des Bouches-du-Rhône,* précédé d'une notice détaillée sur sa création, son organisation et son perfectionnement, par A. Maurel, secrétaire-administrateur du dit Grand Conseil. Cet ouvrage est divisé en deux parties. La 1re donne un historique des Sociétés ouvrières et de leur Grand Conseil, depuis 1808 jusqu'à nos jours. Quelques détails de statistique très intéressants résument tout le travail. La 2e partie présente le sommaire des délibérations du Grand Conseil.

Bien que l'auteur soit entré dans toutes les considérations se rattachant au sujet traité, M. le rapporteur a ajouté des faits qui confirment et complètent le récit de M. Maurel. Le chapitre des détails de statistique nous apprend que 147 Sociétés dépendent du Grand Conseil qui, en 36 ans, a tenu 280 audiences et jugé 525 affaires successivement exposées avec ordre quant à leur nature. Ce rapport a fait plaisir à cause du sujet se rattachant à notre histoire locale et parce qu'il a été fait une analyse fidèle de l'ouvrage qui traite d'un pareil sujet.

La Société décide de consigner ce rapport dans son Répertoire, avec suppression, toutefois, d'un préambule qui

n'est qu'une digression remarquable suggérée par l'historique des Sociétés de secours.

Délégation. — Le Congrès scientifique de France, devant se réunir à Auxerre, le 2 septembre prochain, et ayant invité la Société de statistique de Marseille à s'y faire représenter par un ou plusieurs de ses membres, cette Société choisit pour ses délégués, MM. SEGOND-CRESP, TIMON-DAVID et VAUCHER, indépendamment de son Secrétaire perpétuel, député de droit, en sa qualité de sous-directeur de l'institut des Provinces pour le Sud-est de la France.

Extrait de la présente délibération sera délivré à chacun des trois représentants désignés pour les accréditer au Congrès.

La Société dont de justes motifs ont forcé d'ajourner la séance publique, cette année, se préoccupe de cette séance et est unanime pour commencer les préparatifs qu'elle réclame et la tenir à la fin de septembre ou dans les premiers jours d'octobre, époque à laquelle un grand nombre de membres actifs seront de retour de voyages qu'ils ont entrepris ou doivent entreprendre. Il est donc décidé de réunir le plutôt possible les commissions chargées de proposer les récompenses à accorder aux personnes qui en auront été jugées dignes.

Candidat au titre de membre actif. — MM. CHAUMELIN, Léopold MÉNARD et P.-M. ROUX proposent pour le titre de membre actif, M. Eugène AUDOUARD, homme de lettres, collaborateur de plusieurs journaux artistiques, littéraires, etc.

Cette proposition est prise en considération, aux termes du règlement.

Plus rien n'étant proposé, et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

—

Séance du 5 août 1858.

PRÉSIDENCE DE M. VAUCHER.

Le procès-verbal de la séance du premier juillet est lu et adopté.

Correspondance. — Lettre de M. LEGOIT, membre correspondant à Paris, qui adresse deux volumes comprenant la 2me série, 1re et 2me partie, tome IV, de la Statistique de la France (M. Léopold MÉNARD se charge de rendre compte de la 2me partie.)

Lettre de M. le Dr RENARD, à Moscou, qui accuse réception et remercie la Société du diplôme de membre correspondant.

Lettre de M. le Dr VALLEZ, à Bruxelles, qui adresse aussi ses remerciments pour le même titre.

Lettre de M. Léon VIDAL qui, reçu également membre correspondant, témoigne sa gratitude et combien il est flatté de ce titre décerné par ses compatriotes.

Lettre de M. DUPRAT qui, ayant manifesté le désir, depuis la tenue de la séance du 1er juillet, que notre Société approuve, si elle le juge convenable, ses procédés de fabrication de bouchons à la mécanique dans son usine au Prado, a fait nommer, le 29 juillet, par M. le Président une commission composée de MM. VAUCHER, P. M. ROUX, CARPENTIN, CHIRAC, LIONS, GOUIRAND et CHABRIER, à l'effet de visiter cet établissement et de faire un rapport.

Sont ensuite déposées sur le bureau les publications suivantes : le no de 9bre et xbre 1857 de la revue d'Orient, de l'Algérie et des colonies, remis par M. GUYS qui y a inséré un intéressant article ayant pour titre : *Orient* et *Occident* — plusieurs exemplaires d'une brochure sur trois coléoptères nouveaux, par M. G. LEVRAT, correspondant, à Lyon ; — prospectus du *Vigneron*, journal de la viticulture, etc. — 5e cahier du tome XIII du bulletin de la Société d'agriculture,

sciences et arts de la Sarthe, 1858; (deuxième trimestre.) — Faits pour servir à l'analyse des sucres, par M. Louis Cazau etc; — *Annuaire de la Société météorologique de France*; tome 4, 1856, 1re partie; tableaux météorologiques, feuilles 4-19-idem,-feuilles 18, 24, et 25 à 32, bulletin des séances; tome 5, 1857, 2e partie — *l'Agronome praticien* etc, no 44 mai 1858 — *Compte rendu de l'Académie royale des georgophiles de Florence*, 3e trimestre, 2e année; 7e cahier — *Compte rendu de l'œuvre de la jeunesse*, à Marseille, année 1858 — le no 3, juillet 1858, du *Bulletin des travaux* de la Société impériale de médecine de Marseille — *Compte rendu des travaux* de la Société impériale de médecine, chirurgie et pharmacie de Toulouse, de mai 1857 à mai 1858 — le no 2, année 1858, du *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie.*

Lecture.—M. Guys lit une notice ayant pour titre: *Réflexions sur les événements de Djeddah et de la Syrie.*

L'auteur fait entrevoir les difficultés qui se présenteront, lorsqu'un châtiment exemplaire à infliger aux coupables sera exigé par les nations intéressées à obtenir réparation de l'affront fait à leur pavillon.

Les réflexions de M. Guys méritent d'être entendues, sous bien des rapports, et, en ce sens, surtout, qu'elles attirent l'attention sur la différence des moyens que l'on possède, comparés à ceux que l'on mettait jadis en avant pour parvenir ou réprimer les désordres chez les Orientaux.

Rapports.— M. Léopold Ménard, au nom d'une commission spéciale composée de MM. Feautrier, P.-M. Roux, Toulouzan, Vaucher et Ménard, lit un rapport sur la manufacture de pianos de M. Boisselot, à Marseille, fait connaître en quoi consiste le problème de cette fabrication, décrit la structure du piano et parle des principales difficultés que sa construction présente. Puis, il fait l'historique de l'établissement depuis sa création jusqu'au moment où M. Xavier

Boisselot, sacrifiant les succès qu'il obtenait comme compositeur, vint à la place de son frère Louis Boisselot, mort prématurément, diriger cet établissement, dont l'existence était alors compromise. M. le rapporteur entre dans des détails sur l'état actuel de la manufacture, les matières qu'elle emploie, la quantité et l'importance des produits fabriqués, etc., et il démontre que M. Xavier Boisselot n'a pas seulement soutenu la juste réputation de l'œuvre de sa famille, déjà récompensée deux fois par la Société de statistique de Marseille, mais qu'il l'a perfectionnée de manière à en faire l'une des industries les plus remarquables. En conséquence, M. le rapporteur conclut à ce qu'une éclatante récompense soit accordée par notre Société à cet honorable industriel.

La commission a, en outre, été d'avis de voter une récompense à M. Timmermans (Jn-Gaspard), contre-maître de la fabrique de la manufacture Boisselot, homme modeste et qui, par son zèle, autant que par son intelligence, a beaucoup concouru, pendant 28 ans, au développement et au progrès de cet établissement.

La Société approuve ce rapport et en ordonne le renvoi à la commission générale d'industrie pour statuer sur la valeur des récompenses à accorder.

—En second lieu, M. Chabrier fait au nom d'une commission spéciale, un rapport sur la fabrique de bouchons à la mécanique de MM. A. Duprat et Ce, au Prado. C'est avec une grande clarté que la description de tout ce qui se rattache à ce genre de fabrication est faite par M. le rapporteur. Partie mécanique, partie commerciale, partie administrative, tout est exposé avec une lucidité et une précision qui font saisir tout le mécanisme de cette nouvelle industrie déjà appréciée à l'exposition nationale de Paris et aux expositions universelles de Londres et de Paris.

M. Chabrier, en établissant une comparaison entre la fabrication des bouchons, d'après l'ancien système et celle

suivant les procédés de M. DUPRAT, a démontré l'immense supériorité de celle-ci, et a été, conséquemment, d'avis, au nom de la commission dont il est le digne rapporteur, d'accorder à M. DUPRAT, l'une des premières médailles d'honneur.

Ce rapport mis aux voix est adopté à l'unanimité et renvoyé, conséquemment, à la commission générale d'industrie.

Enfin, M. le Secrétaire perpétuel fait un rapport oral sur la première partie, tome 4, 2me série de la Statistique de la France, adressé par M. LEGOYT, membre correspondant, à Paris.

Cette première partie formant un volume, grand in-4°, est relatif au mouvement de la population, pendant l'année 1854, et on peut dire qu'elle est remplie de renseignements d'un haut intérêt.

La Société de statistique doit se féliciter de recevoir des travaux si précieux et si utiles à bien des points de vue. Aussi, M. le rapporteur propose-t-il de voter de sensibles remercîments à M. LEGOYT. Adopté.

Délégation.—La Société de statistique de Marseille tenant à se faire représenter à la réunion des directeurs des œuvres de jeunes ouvriers, laquelle s'ouvrira le 31 août 1858, à Angers (Maine et Loire), pour l'amélioration et la propagation de ces œuvres en France, se plait à choisir pour son délégué, M. le chanoine TIMON-DAVID, l'un des membres les plus distingués, fondateur et directeur de l'Œuvre de la Jeunesse, à Marseille, et lui délivre, séance tenante, un extrait de la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Séance du 28 août 1858.

Elle est tenue, sous la présidence de M. VAUCHER, chez M. le Secrétaire perpétuel, rue Montgrand 12, la salle des séances de la Société étant prise aujourd'hui par le Conseil général.

Le procès-verbal de la séance du 5 courant est lu et adopté.

Correspondance : Elle présente 1° les observations météorologiques faites à Utrecht, d'avril à juillet 1858, par M. BUYS-BALLOT ; 2° le numéro 48, juin 1858, de la *Revue horticole des Bouches-du-Rhône*, *etc.*

L'ordre du jour appelle en premier lieu le rapport de M. P.-M. ROUX, au nom de la commission générale d'industrie, sur des récompenses à accorder.

Ce rapport qui ne donne lieu qu'à quelques remarques de la part de MM. SEGOND-CRESP, CHABRIER, VAUCHER et Léopold MENARD, au sujet d'une médaille déjà votée à un industriel, ce rapport, disons-nous, est mis aux voix et adopté à l'unanimité. En conséquence, il est décidé : 1° que deux médailles d'or de la valeur, chacune, de cent à 150 francs, sont votées, l'une à M. DUPRAT pour son genre de fabrication de bouchons à la mécanique, l'autre à M. Xavier BOISSELOT pour des perfectionnements apportés à sa manufacture de pianos ; 2° qu'une médaille de vermeil est votée à M. GUIGARDET, inventeur de deux lampes destinées à éclairer les travaux sous-marins, etc. ; 3° que six médailles d'argent sont accordées à un même nombre de personnes dans l'ordre suivant : à M. TIMMERMANS, chef de la manufacture BOISSELOT, pour les bons services qu'il a rendus pendant nombre d'années ; à MM. ARNAUD et Compagnie, imprimeurs, ayant fondé une imprimerie consacrée aux langues orientales, etc. ; à M. MOREL fils pour des travaux remarquables de calligraphie ; à M. PAPI pour de semblables travaux non moins dignes d'attention ; à M. Marius PAU, inventeur d'un ingénieux mécanisme pour la fabrication des lacets ; à M. ALBÉNOIS, représentant la maison-BOUVAREL, pour avoir

introduit et propagé à Marseille l'insecticide de ce nom, dont les avantages ont été bien constatés.

— M. le Secrétaire perpétuel fait ensuite un rapport sur les titres de cinq personnes auxquelles le conseil d'administration a jugé opportun de décerner des récompenses pour la communication de travaux statistiques; il résulte de cet exposé que M. l'abbé Magloire GIRAUD s'est rendu digne d'une médaille d'argent, et que MM. VINGTRINIER, à Rouen, Gustave LEVRAT, à Lyon, HALLEZ-D'ARROS, à Metz, et LAURENT, à Besançon, ont mérité chacun une mention honorable. Ce rapport étant approuvé, les récompenses qui en sont l'objet seront décernées à la prochaine séance publique.

M. le Secrétaire devant se rendre après demain au Congrès scientifique de France, qui doit s'ouvrir à Auxerre, le 2 septembre, et devant être absent de Marseille, pendant une grande partie de ce mois, ne pourra tenir la plume à la séance de septembre. A ce sujet, M. le président fait remarquer qu'il y a lieu de ne se réunir qu'en octobre, d'autant plus qu'il a été tenu deux séances en août mais qu'on peut dès aujourd'hui s'occuper de quelques préparatifs de la prochaine séance publique et, sur la demande de M. le Secrétaire, qui fixe l'attention de ses collègues sur la nécessité de proposer des sujets de prix, nomme une commission chargée de s'occuper du programme des concours futurs, et désigne comme membres de cette commission MM. CARPENTIN, FEAUTRIER, SEGOND-CRESP, CHABRIER et RONDELET. Puis sont invités les membres qui auraient des lectures à faire à la séance publique, à se faire inscrire. MM. Léopold MENARD et FLAVARD répondent à cet appel et MM. MORTREUIL et SAPET qui ne sont pas présents à la séance, seront pressentis pour lire aussi le jour de la solennité quelques sujets de statistique intéressant Marseille ou notre département.

Plus rien n'étant proposé ni délibéré, M. le Président lève la séance.

—

Séance du 21 Octobre 1858.

PRÉSIDENCE DE M. VAUCHER.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 26 août 1858.

Correspondance. — M. le Secrétaire rapporte d'abord 1° que M. le ministre de l'Instruction publique, faisant préparer un Dictionnaire géographique de la France, a écrit à notre société pour l'inviter à concourir à cette œuvre, et lui a adressé pour cela trois questions qui concernent l'histoire des Bouches-du-Rhône; 2° que M. le président a réuni, dans la séance tenue par le conseil d'administration, le 2 du courant, les membres qu'il avait désignés : MM. CARPENTIN, CHABRIER, FEAUTRIER, GUYS, Léopold MENARD, MONTREUIL et SAPET, indépendamment du président et du secrétaire de la société pour s'occuper immédiatement de la solution de ces questions; 3° que M. FEAUTRIER avait été nommé président de cette commission spéciale et qu'il avait été décidé que M. le Secrétaire perpétuel adresserait une circulaire aux membres correspondants, au nombre de 15, qui résident dans les Bouches-du-Rhône pour les appeler à concourir au devoir imposé à la commission.

M. le Secrétaire annonce que MM. JACQUEMIN et CORNILLON, à Arles, MASSE, à la Ciotat, ROUX-Marius, à Aix et SAURIN à Bouc ont accusé réception de la circulaire; qu'il reste donc les deux tiers des correspondants précités qui n'ont point encore répondu à l'appel de la Société.

Sont ensuite déposés sur le bureau les brochures suivantes : *Statistique de la commune de Cassis* par M. SAUREL. — *Mémoire sur la progression toujours croissante des abordages en mer, pendant la nuit et durant la brume, et des moyens de les rendre de plus en plus rares et presque impossibles*, par A. PECOUL, capitaine au long cours, inventeur du loch sondeur. — *Rapport sur les travaux de la Société impériale des naturalistes de Moscou*, lu à la séance publique qui a eu lieu, le 28 décembre 1853, pour

célébrer la 50e année de la fondation, par son vice-président A. FISCHER de WALDHEIM. — *Rapport sur la séance extraordinaire solennelle du 28 décembre 1855, à l'occasion du jubilé semi-séculaire de la Société impériale des naturalistes de Moscou*, publié par le premier secrétaire, le docteur RENARD (Moscou 1856). — *Bulletin de la Société impériale des naturalistes de Moscou*, année 1858, n. 1. — Le Nº 50, août 1858, de la *Revue horticole des Bouches-du-Rhône*. — Le Nº *de l'Abbévillois*, mardi 21 septembre 1858, contenant un article nouveau sur la découverte, par M. BOUCHER DE PERTHES, de silex travaillés de main d'homme, dans le diluvium et les dépôts d'ossements fossiles, découverte publiée, en 1847, dans son ouvrage des *Antiquités celtiques et antediluviennes*. — Deux rapports sur le Congrès des délégués des Sociétés savantes par M. de CAUMONT. — Cause première de toutes les crises sociales financières, alimentaires, vaine pâture, des règlements municipaux sur les troupeaux communs et les troupeaux séparés, par le comte VAN DER STRATEN SONTHOZ.

La correspondance étant épuisée, M. le président adresse à M. Léon VIDAL, membre correspondant, nouvellement élu, quelques paroles de félicitation ; il lui dit que la Société est heureuse d'avoir admis dans son sein un compatriote distingué dont les ouvrages ont été lus avec intérêt et analysés par un homme aimé de tous ses collègues.

Dans sa réponse, M. Léon VIDAL témoigne modestement sa reconnaissance de ce que vient de lui dire l'honorable M. le président, et il ajoute qu'il attache d'autant plus de prix à l'honneur d'appartenir à la Société de statistique de Marseille, qu'il s'y trouve associé à des compatriotes qui ont toute son estime.

Rapports. — L'ordre du jour appelle, en premier lieu, le rapport par M. CARPENTIN, au nom de la commission chargée d'examiner un nouveau système de dallage en

mosaïque ; rapport déjà adopté, le 18 du courant, par la commission générale d'industrie.

M. le rapporteur, après avoir comparé les procédés aujourd'hui en usage pour le dallage en mosaïque, avec le système présenté par M. AMAN CARRETON qui l'a inventé, démontre la supériorité de celui-ci qui, consistant en une fabrication à froid, permet de faire des cubes de toutes les formes, de toutes les grosseurs et de les réduire même à un démi-millimètre de largeur. Ils sont, d'ailleurs, plus solides que ceux exécutés, par la cuisson et l'emportent sur eux pour ce qui est de la beauté artistique du travail. Quant au prix, il est pour les mosaïques de M. CARRETON de 20 fr. le mètre carré, tandis qu'il est de 25 pour les mosaïques de l'ancienne fabrication,quoique bien inférieure à l'autre. Il est de plus à noter que les parquets exécutés suivant le nouveau procédé, peuvent être facilement transportés, tandis qu'il ne saurait en être de même des parquets fabriqués d'après la méthode généralement adoptée.

D'après ces considérations, une récompense était acquise à l'inventeur qui a obtenu une médaille de bronze. Mais si cette récompense est modeste, c'est que des médailles d'une plus grande valeur sont accordées seulement aux inventions et aux améliorations que l'usage et une popularité reconnues ont popularisées. M. CARRETON doit s'attendre à une distinction plus élevée, lorsque les avantages de son procédé auront été constatés par l'expérience, c'est-à-dire par son introduction dans le commerce, etc.

M. CHABRIER présente un projet de programme des prix à proposer pour 1860. Ce projet, paraissant susceptible de quelques modifications, est renvoyé à la commission du concours.

Puis, M. Henri GUYS a la parole pour lire la biographie de son père Pierre-Alphonse GUYS, secrétaire d'ambassade, consul général et chargé d'affaires de France, etc., né le 27 août 1755, mort le 13 septembre 1812.

Cette lecture est écoutée avec intérêt et il est décidé de la consigner en entier dans le Recueil de la Société.

M. Chabrier fait ensuite un rapport sur une brochure de M. Hallez d'Arros, membre correspondant, à Metz :

Agriculture primaire ou la science agricole mise à la portée des enfants à l'usage des Ecoles *primaires*, tel est le titre de cette brochure que M. Chabrier analyse et dont il dit beaucoup de bien ; il finit par conclure que si le conseil d'administration n'avait déjà accordé pour ce travail à l'auteur une mention honorable, il en ferait la proposition, émettant, du reste, le vœu que ce Manuel d'agriculture soit promptement adopté dans les écoles rurales et dans les diverses colonies et orphelinats agricoles.

Enfin, l'ordre du jour appelle le renouvellement des fonctionnaires. Il en résulte que le Conseil est ainsi composé pour l'année 1859 :

MM. Carpentin, Président;
Lucy, Vice-Président;
P.-M. Roux, Secrétaire perpétuel;
Mortreuil, Vice-secrétaire;
Sapet, Annotateur de la 1re classe;
L. Menard, Annotateur de la 2e classe;
Timon-David, Annotateur de la 3e classe;
Segond-Cresp, Bibliothécaire;
Lions, Trésorier.

Membres proposés.—Sont proposés pour le titre de correspondant MM. le Dr Marie, médecin en chef de l'hôpital d'Auxerre, etc., Challe, membre du conseil général de l'Yonne, secrétaire général du XXVe Congrès scientifique de France, et Buys-Ballot, directeur de l'Institut royal néerlandais de météorologie, à Utrecht. Ces trois propositions sont prises en considération aux termes du réglement et plus rien n'étant proposé, la séance est levée.

Séance du 6 décembre 1858.

PRÉSIDENCE DE M. VAUCHER.

M. MONTREUIL, vice-secrétaire, est prié par M. le Secrétaire perpétuel, indisposé, de vouloir bien tenir la plume dans cette séance.

Le procès-verbal de la séance du 21 octobre 1858, est lu et adopté.

On passe à la correspondance : lettre de M. QUENIN, membre correspondant, à Orgon, qui annonce qu'il est prêt à faire toutes les recherches nécessaires pour répondre à la circulaire qui lui a été adressée par la Société relativement au dictionnaire historique de la France projeté par Son Excellence Monsieur le Ministre de l'instruction publique.

La Société a reçu les brochures dont voici les titres: une circulaire de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen.

Société industrielle d'Angers et du département de Maine et Loire. — *Procès-verbal de la séance solennelle du jeudi 1er juillet 1858.*

— *Rapport de la commission chargée, par la Société agricole, etc., des Pyrénées orientales, d'examiner et d'apprécier les rouleaux à manège ;* par M. Sylvestre VILLELONGUE.

— *Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre* 1858 de l'Académie royale des georgophiles de Florence.

— *Etude historique sur* COCHIN (Joseph-Marie-François); par Anacharsis COMBE.

— *Bulletin de la Société industrielle d'Angers, etc.,* XXVIIIe année, 8e de la 2e série — 1857.

— *Annales de la Société d'émulation du département des Vosges*; tome IX, 3e cahier, 1857.

— *Annales de la Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles lettres du département de la Loire.* Tome 1. 3me et 5me livraisons, (juillet, août, septembre, octobre, novembre et décembre 1857.)

— *L'Agronome praticien*, journal de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Compiégne, no 46, septembre 1858.

M. le Secrétaire annonce que, d'après une délibération prise par le Conseil d'administration, les ouvrages ne seront plus déposés sur le bureau, mais qu'il en sera dressé une liste par les soins de M. le Secrétaire; qu'elle sera lue en séance après qu'elle aura été consignée au procès-verbal et qu'ensuite elle sera transcrite dans un registre *ad hoc* et reconnue alors par M. le Bibliothécaire qui la signera de concert avec M. le Secrétaire perpétuel.

M. le Président dit que le Conseil d'administration a arrêté que la séance publique aurait lieu le dimanche 12 courant à une heure de l'après-midi; que des invitations pour assister à cette séance et au banquet qui suivra, seront adressées à M. le Préfet, à M. le Général de division, à Mgr l'Evêque de Marseille, à M. le Général du département, à M. le Président du Tribunal civil, à M. le Secrétaire général de la Préfecture et à M. le procureur impérial.

Les lauréats seront également invités à assister à la séance et au banquet.

M. le Président nomme les membres d'une commission chargée de veiller aux préparatifs de la séance et d'en faire les honneurs. Ce sont MM. Lions, Guys, Gouirand, Second-Cresp, membres actifs, et Beuf, membre honoraire.

L'ordre du jour appelle en premier lieu la lecture du discours de M. le Président pour l'ouverture de la séance

publique. Après avoir payé un tribut d'éloges à M. Marcotte, son prédécesseur, M. le Président parle des travaux de M. Penchaud, ancien architecte du département des Bouches-du-Rhône; il fait ressortir le mérite de cet homme éminent, ainsi que les monumens qu'il a fait exécuter soit à Marseille, soit dans les autres parties du département. Ce discours est adopté pour la prochaine séance publique.

M. Montreuil prend ensuite la parole pour faire une lecture sur les *Consulats en pays étrangers*, destinée aussi pour la séance publique. La Société admet également cette lecture.

M. Léopold Menard fait, à son tour, une lecture relative à *la Charité publique dans les prisons*, qui est de même approuvée pour la séance publique.

M. le Secrétaire perpétuel lit le programme des prix proposés pour l'année 1860. Ce programme est adopté sans modification.

Rapport. — La parole est à M. Chabrier chargé de faire un rapport, au nom d'une sous commission des récompenses, laquelle a été appelée à examiner le système d'application de l'électricité aux horloges par M. Roger. Il conclut à ce qu'une médaille d'argent soit accordée à cet industriel.

Les conclusions de ce rapport sont vivement combattues par M. Carpentin sous deux points de vue, d'abord à cause d'une irrégularité en la forme, puisqu'il s'agirait d'accorder une récompense alors que la commission générale n'aurait pas prononcé, et, en second lieu, parce que le système d'application de M. Roger lui parait complètement défectueux.

Divers membres prennent part à cette discussion à la suite de laquelle il est décidé d'ajourner la question.

M. le docteur P.-M. Roux, Secrétaire perpétuel, fait, conformément aux statuts, un rapport très élogieux et détaillé sur le mérite et les travaux de MM. Challe, Secrétaire général du Congrès scientifique d'Auxerre, le docteur

Marie, l'un des plus estimables membres de ce Congrès, et Buys-Ballot, Directeur de l'institut royal néerlandais de météorologie à Utrecht, tous trois proposés pour membres correspondants. Le scrutin ayant été favorable à ces honorables candidats, ils sont proclamés membres correspondants et plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

PROCÈS-VERBAL
DE LA
SÉANCE PUBLIQUE TENUE EN 1858
PAR LA
Société de statistique de Marseille.

La Société de statistique de Marseille a tenu sa seizième séance publique, le dimanche, 12 décembre 1858, dans la grande salle des tableaux, au Musée.

M. le Général de division, commandant la 9me division militaire, a honoré de sa présence cette solennité et M. le Préfet du département des Bouches-du-Rhône a témoigné par lettre le regret qu'au moment où il allait y assister, il lui soit survenu des affaires pressantes qui l'en ont empêché.

Toutes les Sociétés savantes, les Administrations publiques étaient représentées par des députations, et un nombreux auditoire était embelli par la présence de beaucoup de dames élégamment parées.

Après quelques morceaux admirablement exécutés par l'excellente musique de la douane, M. Vaucher, Président, a, vers une heure et demie, ouvert la séance par un discours où s'étant proposé de jeter un rapide coup-d'œil sur les monuments construits à Marseille, à diverses époques, il a principalement mentionné ceux de M. Penchaud, dont il s'est attaché à faire ressortir le mérite, en donnant une courte biographie dans laquelle les qualités de cet architecte habile ont été supérieurement retracées.

Ce discours qui a été couvert d'applaudissements, a été ensuite consigné en entier dans la *Gazette du Midi*.

exécuter de grands travaux d'utilité communale. L'autre brochure, vous le savez, est un rapport écrit dans le même sens. Serait-il donc vrai qu'une ère nouvelle s'ouvrirait bientôt pour Marseille, en ce sens que cette ville de premier ordre serait, comme on l'a assuré, à la veille de subir une transformation digne d'elle ?

Ce qui est positif, c'est que des millions sont votés pour accomplir ces conceptions et vous vous réjouissez d'entrevoir qu'à mesure que l'état financier de la cité deviendra de plus en plus prospère, on la dotera non seulement d'une vaste et magnifique salle pour l'exposition des produits de l'industrie des Bouches-du-Rhône, mais encore d'un palais grandiose destiné aux sciences, aux lettres et aux arts. Aujourd'hui, de semblables créations pourraient, a-t-on dit, paraître de luxe et doivent par cela même être ajournées; assertion contre laquelle il serait permis et très-facile de s'élever. Mais supposé cet ajournement reconnu nécessaire par tout le monde, il faut convenir du moins qu'il y a urgence de céder à notre Société de statistique un local où elle puisse mettre en ordre sa bibliothèque que de nombreuses productions viennent enrichir tous les jours.

La Société a frappé plusieurs fois à la porte de nos premières autorités pour les prier, dans l'intérêt du pays (car elle ne travaille que pour lui) de ne pas détourner les yeux du modeste cabinet où vos précieux documents statistiques sont entassés à cause de son exiguité. A la vérité des promesses rassurantes nous ont été faites. Espérons qu'elles ne tarderont pas à se réaliser.

Pendant longtemps vous avez trouvé dans la préfecture une hospitalité généreuse; vous en avez été pénétré de gratitude, surtout depuis que l'un de vos membres d'honneur, M. Besson, ce Préfet si justement considéré, vous a fait espérer pour votre bibliothèque et vos archives, un asyle en rapport avec l'étendue de vos travaux.

Vous nous pardonnerez, MM., d'avoir cherché avant tout, pour justifier des lenteurs qu'on eut pu mal interpréter, à jeter un coup d'œil retrospectif sur des obstacles qui ont traversé vos vues et n'ont pas été les seuls. Nous n'en aurions passé aucun sous silence, sans l'obligation où nous sommes de nous renfermer dans un cadre très circonscrit et exclusivement consacré à l'exposé de vos principaux actes à partir de la dernière séance publique.

Comme par le passé, nous allons les résumer et grouper suivant chaque nature de travail, et ils prouveront, nous aimons à le croire, que votre zèle ne s'est point ralenti.

Nous n'avons plus besoin de nous évertuer pour faire des prosélytes à la *météorographie* si souvent dépréciée. Des publications émanées d'hommes versés dans cette science, en répandent le gout au point de faire désirer aux amis des sciences physiques que l'on multiplie les observatoires pour que plus de faits recueillis sur des points différents permettent d'établir d'utiles comparaisons.

Indépendamment de l'annuaire publié par la Société météorologique de France, et que vous recevez en échange des observations que vous faites puiser à notre observatoire, vous avez continué de recevoir de M. Buys-Ballot, directeur de l'Institut royal néerlandais, à Utrecht, les observations météorologiques faites en Hollande et comparées avec celles recueillies en Europe.

Vous ne pouviez moins faire que de décerner, comme vous l'avez fait, le 6 du courant, un diplôme de membre correspondant à ce célèbre astronome pour reconnaître le zèle qu'il a mis, dès la création de son Institut, à entretenir de nombreuses relations avec vous.

— A un âge où le besoin du repos se fait ordinairement sentir, M. Liens se distingue par une activité peu commune. Nous vous avons dit, dans notre dernier rapport général, qu'ayant entrepris la flore des environs de Marseille, il y

travaillait sans relache. Depuis, il s'est proposé d'étendre ses recherches dans le département des Bouches-du-Rhône, et, à la manière dont il procède, il parait qu'il réussira.

— De toutes les parties de la médecine, la plus utile est sans contredit celle qui a pour but de conserver la santé et de prévenir les maladies. *L'hygiène*, telle est cette partie à l'étude de laquelle vous vous êtes constamment appliqué.

M. E. Flavard a lu un mémoire sur la prostitution à Marseille, au triple point de vue moral, hygiènique et statistique. Vous avez reconnu avec lui que la surveillance reclamée par l'hygiène publique, n'a pu, malgré les efforts de l'autorité, s'exercer convenablement jusqu'à ce jour. En effet, les chiffres sont là pour prouver que la prostitution fait encore bien des ravages, surtout dans les villes où tant de causes la favorisent.

Quoique M. Flavard l'ait envisagée dans toutes ses faces et d'une manière digne d'éloges, il a eu à argumenter contre certaines objections et il en est résulté une discussion très instructive.

Une autre question d'hygiène non moins digne d'attention, est celle dont M. Gouirand vous a entretenu: il vous a signalé des cas d'empoisonnement par les préparations phosphorées, notamment par les allumettes chimiques ordinaires, et cela de 1824 à 1828; il a ensuite parlé de l'innocuité des allumettes nouvellement préparées avec le phosphore rouge (phosphore amorce). Les considérations de M. Gouirand n'ont point eu de contradicteurs, tandis que MM. Vaucher et Rondelet les ont appuyées de raisons concluantes.

— Les divers sujets compris dans la statistique spéciale ne sauraient vous échapper. Il en est un, *l'archéologie*, qui, entrant dans le cadre de la description du pays, est étudié avec passion par plusieurs d'entre vous. C'est ici le lieu de rappeler le *Guide de la Macédoine*, que M. Charles Guys, frère de notre collègue, M. Henri Guys, a soumis à

votre examen et que vous avez apprécié parce qu'il contient des documents intéressants sur les monuments anciens que ce pays a conservés, et parce qu'il fait connaître une série de médailles assez remarquables.

— Au sujet de la *numismatique*, nous nous plaisons à dire que, grâce aux soins du premier magistrat de Marseille, le cabinet des médailles a été placé dans un local où on peut le visiter avec avantage. Toutefois, un semblable dépôt ne devant être vraiment utile qu'autant que les collections y seront complètes, M. le Maire vous a demandé un exemplaire des médailles et des jetons que vous avez fait frapper. C'est avec empressement que vous avez répondu par l'envoi d'une médaille de bronze, d'une médaille d'argent; ainsi que d'une de vermeil, et de deux jetons dont un d'argent et l'autre de bronze. En vous remerciant, M. le Maire vous a donné l'assurance que ces objets seraient conservés avec soin dans le cabinet numismatique, comme un témoignage de sympathie et d'intérêt pour cet établissement.

— La *population* dont la statistique qui résulte de recensements consciencieux, sert à résoudre une foule de problèmes, a été envisagée sous divers points de vue depuis que notre Société existe.

Un rapport vous a été fait récemment par votre Secrétaire perpétuel sur la première partie, tome IV, 2me série de la statistique de la France. Ce travail, grand in-4°, dont vous devez un exemplaire à M. Legoyt, savant et zélé membre correspondant, à Paris, comprend le mouvement de la population pendant l'année 1854 et offre des renseignements d'une haute portée, notamment dans l'introduction dont notre digne collègue a été spécialement chargé en sa qualité de chef de division de la statistique de la France, au Ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.

Les conséquences qu'il a tirées d'un nombre considérable de tableaux sont lumineuses et de nature à fixer l'attention

des économistes, ainsi que celle de quiconque fait, à divers égards, une étude suivie du mouvement de la population. Les causes des accroissements successifs de la population, de 1817 à 1853, et celles de sa diminution en 1854, méritaient d'être notées : c'est, d'une part, c'est-à-dire pour l'augmentation, une grande prospérité, tandis que d'un autre côté les épidémies cholériques et le renchérissement des objets de consommation, comme aussi la mortalité dans nos armées, ont occasioné la diminution précitée, etc.

La Société de statistique recevra toujours avec beaucoup de reconnaissance des travaux aussi précieux.

— Le chapitre de l'*Etat social* comprenant les habitations, disons quelques mots de constructions nouvelles, suivant un bon rapport que notre si estimable et estimé collègue, M. Toulouzan, vous a fait sur une notice ayant pour sujet des machines de M. Bordes et qui portent le nom de cet habile ingénieur. Dans cette notice il s'agit de l'œuvre remarquable que Marseille doit à l'intelligence de M. Mirès, au talent de ses architectes et à l'habileté de son entrepreneur, M. Bordes. Il n'est pas de Marseillais dont le cœur palpite à la vue des embellissements successifs de leur ville, qui n'aient admiré cette magnifique ligne de maisons au port de la Joliette, si bien et si promptement bâties, au moyen du système-Bordes et dont, au reste, la supériorité est démontrée, quoique sommairement, de manière à ne laisser aucun doute chez ceux qui compareront ce système aux systèmes encore employés de nos jours.

— A moins de vouloir se soustraire à l'évidence, on ne peut que reconnaître cette vérité que les bienfaits de l'instruction se répandent aujourd'hui dans toutes les classes plus qu'à aucune autre époque.

M. Feautrier vous ayant présenté un aperçu de l'instruction primaire dans la commune de Marseille, de 1848 à 1857, vous a facilement démontré que cette instruction a acquis

un grand développement dès 1827 et notamment en [illegible]. L'importance de ce travail l'a déjà fait insérer en entier dans le Recueil des actes de la Société.

Le pays ne se dissimule pas que les avantages attachés à la culture de l'intelligence, sont immenses, et voilà ce qui porte généralement tout le monde à profiter des facilités qui lui sont données pour son instruction. Mais ce qui concourt éminemment à la propagation de celle-ci, ce sont les encouragements de M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes ; nous nous bornerons à parler ici de ceux qui s'adressent particulièrement aux Sociétés scientifiques et littéraires.

Un arrêté dont son Exc. vous a transmis un exemplaire et qui est relatif à l'organisation des Sociétés savantes, etc. a attiré toute votre attention. Vous avez principalement remarqué l'art. XVI où il est annoncé que trois prix annuels de 1500 fr. chacun, pourront, à commencer de 1859, être accordés aux Sociétés savantes qui présenteront les meilleurs mémoires imprimés ou manuscrits sur des questions proposées par le Comité sous l'approbation du ministre ; qu'il sera décerné deux médailles pour chacun des prix : l'une de 300 francs à la Société qui aura présenté le mémoire couronné, et une autre de 1200 fr. à l'auteur ou aux auteurs de ce mémoire.

Évidemment, les mesures prises par son Excellence témoignent assez de la sollicitude du gouvernement pour concourir à la prospérité des corps savants, en réunissant de plus en plus les résultats de leurs efforts en un centre commun qui montre ensuite dans leur ensemble ce que ces efforts auront produit d'utile.

— Si la Statistique prépare des matériaux à l'histoire, l'histoire lui en fournit, à son tour, de sorte quelles se prêtent un mutuel appui. Les documents historiques sont les plus nombreux parmi ceux que vous avez recueillis.

M. Mortreuil a rendu compte d'un ouvrage intitulé : *histoire de la reforme et de la ligue dans la ville d'Autun*, par M. Abord, avocat ; il a seulement analysé les sources où l'auteur a puisé le texte des pièces justificatives pour établir leur connexité, mais il a su communiquer avec talent à ses collègues l'intérêt qu'offre cette publication.

Votre Secrétaire perpétuel vous a parlé favorablement de deux brochures de M. P. Achard, membre correspondant, à Avignon ; l'une est un dictionnaire historique des rues et des places publiques de cette Ville, etc. l'autre a pour sujet des notes sur quelques anciens artistes d'Avignon, suivies d'un acte du XIe siècle, qui mentionne un peintre distingué et donne l'époque approximative où fut construite l'église métropolitaine de notre Dame des doms.

M. le Chanoine Timon-David a mis sous vos yeux tous les documents relatifs à l'histoire de l'œuvre de la jeunesse qu'il a fondée, il y a douze ans. Dès lors, il s'est formé une quarantaine d'établissements semblables en France et tout ce qui est relatif à leurs débuts se trouve consigné dans une revue intitulée le *jeune ouvrier* ; un exemplaire en a été offert à la Société par notre estimable collègue.

M. Mortreuil a lu sur la valeur des esclaves au moyen age, à Marseille, des considérations historiques d'un haut intérêt ; il a établi que l'esclavage existait dans cette ville, après même que la Provence fut réunie à la couronne, bien qu'il eut dû, ce semble être aboli, suivant l'acte qui fut dressé à l'occasion de cette annexion.

L'une de vos séances les plus animées a été celle où M. Perrot a cherché à expliquer devant vous la science des antiquités égyptiennes par des inscriptions d'une momie lui appartenant ; des opinions qu'il a émises ont été, vous ne l'avez pas oublié, combattues victorieusement par M. le chanoine Timon-David et par M. Rondelet. D'étranges assertions, surtout quant à la question soutenue par M. Perrot

du monothéisme égyptien, ont été relevées. C'est avec des citations faites à propos, empruntées aux livres saints ainsi qu'aux travaux historiques et scientifiques ; c'est aussi par de savantes argumentations que nos deux collègues ont démontré l'erreur dans laquelle M. PERROT est tombé, quant il a avancé que les égyptiens n'avaient jamais été polythéistes. En résumé, les idées conçues par cet antiquaire ont été complètement réfutées, puisqu'il a fini par avouer qu'il n'était pas en mesure de repondre à toutes les objections qui lui avaient été faites.

L'histoire de la fayence, à Marseille, par M. MORTREUIL, a fixé agréablement votre attention ; elle sera insérée en entier dans notre Répertoire, bien qu'elle l'ait été déjà dans la *Revue de Marseille*, nous ferons remarquer, en passant, que cette revue puise souvent dans nos archives des écrits fort intéressants et c'est à notre grande satisfaction, parce que les bonnes productions ne sauraient être trop reproduites.

Il n'y a pas longtemps que M. LIONS vous a lu une notice historique et statistique sur la Société d'horticulture de Marseille depuis son origine jusques à l'époque actuelle. Ce document vous a paru digne d'être imprimé dans notre recueil.

Un autre ouvrage qui se lie à l'histoire du département des Bouches-du-Rhône, est celui qui, analysé supérieurement par M. l'abbé TIMON-DAVID, a pour titre : *résumé* des délibérations du grand Conseil des Sociétés de secours mutuels de notre département, précédé d'une notice détaillée sur sa création, son organisation et son perfectionnement, par M. A. MAUREL, Secrétaire-administrateur du dit grand Conseil.

Quoique l'auteur ait essayé d'épuiser son sujet, M. le rapporteur a ajouté des faits qui confirment et complètent le récit historique. La partie statistique nous a appris que 147

sociétés dépendent du grand Conseil ; que celui-ci a tenu, en 36 ans, 280 audiences et qu'il a jugé 525 affaires dont 261 favorables aux plaignants et 264 donnant gain de cause aux administrateurs. La proportion des plaignants est de 1 sur 324. La moitié des causes se trouvant à leur avantage, il n'y a donc, dit M. Timon-David, qu'un brouillon sur 648. Peut-on trouver un personnel d'ouvriers mieux composé?

Nous ne terminerons pas les sujets de statistique sociale sans mentionner les considérations que M. L. Menard vous a soumises sur l'administration des aliénés et les établissements qui leur sont consacrés dans le département des Bouches-du-Rhône. Vous avez livré ce mémoire à l'impression, parce qu'il est complet et qu'il roule sur l'un des sujets les plus intéressants de notre histoire locale.

Nous ajouterons que votre Secrétaire perpétuel ayant eu à dresser un état du personnel médical de Marseille, demandé par M. le Maire, au nom de M. le Préfet, et destiné à M. le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, a signalé nombre d'erreurs contenues dans la dernière statistique faite par le Jury médical des Bouches-du-Rhône et a soutenu que des statistiques dites officielles sont loin d'être, toutes, consciencieuses, toutes, fondées sur des chiffres positifs.

— Vous avez écouté avec infiniment de plaisir et une attention soutenue, la lecture, par M. Sapet, d'un mémoire sur l'approvisionnement et le nouveau mode de vente du poisson au marché de la place-Vivaux, à Marseille; nous avons donné, dans l'extrait des procès-verbaux des séances mensuelles, le sommaire de ce mémoire qui, du reste, a été considéré comme l'un des meilleurs qui vous aient été présentés. Aussi, l'avez-vous bientôt rendu public tout entier par la voie de votre recueil.

— Trois travaux de statistique judiciaire vous ont également fait plaisir. Celui que vous avez reçu le premier

est intitulé : *les Enfants dans les prisons* et a pour auteur, M. le docteur VINGTRINIER. M. E. FLAVARD ayant analysé ce travail, s'est déclaré partisan des opinions qui y sont émises.

MM. CHABRIER, L. MENARD, CHAPPLAIN et SEGOND-CRESP ont pris la parole, celui-ci, pour soutenir qu'il fallait séparer les enfants vicieux des enfants qui ne l'étaient point encore, et ceux là, pour s'élever contre la proposition d'ouvrir les portes des hospices aux enfants reçus dans les pénitenciers.

Puis, M. MORTREUIL a été conduit par quelques considérations à avancer que l'auteur n'avait pas atteint complètement le mal dans sa racine.

M. le docteur FLAVARD, défendant M. VINGTRINIER, a été d'avis, comme lui, de recevoir dans les hospices les jeunes délinquants, plutôt que de les enfermer, pour cause de délits souvent peu graves et fruit de la misère, dans les prisons d'où ils sortent flétris et pires. M. le rapporteur a également insisté avec l'auteur sur la création de colonies agricoles, de maisons de préservation, et sur un patronage sérieux pour mettre en apprentissage les enfants que le malheur rend vagabonds et livrés à eux mêmes, à un âge où ils ne savent apprécier ni la valeur du temps, ni l'avantage d'un métier pour subvenir à leur subsistance.

Vous avez jugé favorablement la notice que M. Léopold MENARD vous a lue concernant les prisons départementales des Bouches-du-Rhône, en 1855, suivie d'un tableau statistique. Cette lecture qui a reçu l'honneur de l'impression a été d'autant plus applaudie qu'elle se lie à l'histoire et à la statistique de notre pays et que son auteur a prouvé qu'à l'art de bien grouper les chiffres, il associait les autres qualités qui caractérisent le véritable statisticien.

Le même collègue vous a rendu compte d'un ouvrage que M. J. Léon VIDAL, inspecteur général des prisons et établissements pénitentiaires de l'Empire, a publié récemment sous ce titre : *Tableau des prisons militaires, pénitenciers*

militaires, ateliers de travaux, organisation, règlement, régime, législation pénale, statistique en France, en Piémont, en Prusse et en Angleterre.

L'auteur a considéré d'abord la grandeur morale des armées, leur mission dans les Sociétés actuelles, a jeté un coup d'œil sur la législation des armées de terre et de mer, et s'est prononcé contre le système de l'isolement absolu, à cause de la nécessité de l'organisation du travail et pour ne pas faire perdre au détenu les habitudes et les idées du soldat. Comme complément de cette doctrine, la séparation des détenus militaires et des détenus civils est indispensable. Puis, il s'agit du rôle puissant du travail et de la religion dans les prisons militaires de France.

La comparaison de celles des principaux États de l'Europe, question entièrement neuve, vient ensuite et on s'aperçoit que M. Léon VIDAL s'est livré pour cela à des études d'un grand intérêt, fecondes en résultats pratiques. Chacun de ces États a mis ses institutions pénales, spéciales aux militaires, en harmonie avec la constitution de son armée. Sous ce point de vue, la France occupe le premier rang, et c'est un fait que l'auteur a bien mis en évidence.

— La statistique du *Commerce* ne saurait être négligée par vous, MM., dans une ville comme Marseille. Il est à noter qu'à tous les concours qui, suivant un testament de M. Félix de BEAUJOUR, ont été ouverts tous les cinq ans sur le commerce de Marseille, les palmes ont été remportées par des membres de notre Société, et on n'ignore pas que l'un de nos collègues fait toujours partie de l'Aréopage renouvelé à chaque période quinquennale pour juger les œuvres des concurrents. Ce fut M. H. GUYS que vous désignates pour l'un des juges du dernier concours. En vous rendant compte de sa mission, il vous a annoncé qu'on avait proposé pour l'avenir de modifier le programme du concours. Vous avez appris que cette proposition ne fut point adoptée, et vous en

avez été bien aise, parce qu'elle n'était nullement conforme aux volontés du testateur.

— Outre le mouvement du port de Marseille, qui devient chaque jour plus considérable, vous enregistrez avec soin ce qui interesse la *navigation*, et le collègue si capable de vous tenir au courant de ce qu'elle offre de notable, mais qui malheureusement n'est plus de ce monde, vous a fait un rapport sur les wagons maritimes et sur le nouveau système de remorque inventé par M. Fréderic Billot. Tout en reconnaissant la supériorité de ce système sur celui suivi jusqu'à ce jour, M. Catelin a été d'avis de ne l'approuver entièrement qu'après la confirmation des succès qu'il promet.

A l'occasion de ce système, M. le rapporteur vous a entretenu de l'état de la navigation à notre époque et de l'avenir que lui préparent les inventions récentes. Toutefois, il vous a fait remarquer que la navigation à voiles n'a pas été si complètement détronée par la vapeur qu'elle ne lutte encore avec un certain avantage contre sa puissante rivale. Son arme est l'économie; elle dépense peu relativement et transporte beaucoup, tandis que le pyroscaphe dépense beaucoup et transporte peu.

Pour faire disparaitre en partie l'énorme différence de vitesse entre les bateaux à vapeur et les batiments à voiles, on a imaginé pour ceux-ci un système mixte qui ne leur donne une machine à vapeur que pour le cas où la voile impuissante prolongerait trop le voyage. Mais l'espace occupé par la machine et le combustible est perdu pour les marchandises, et le prix du charbon est ajouté à celui du fret. On a donc cherché un nouveau système pour obtenir de la navigation à voiles plus de vitesse sans augmentation de dépenses. Delà l'invention des clippers que M. Catelin a parfaitement décrit et qui paraissent jusqu'à un certain point avoir résolu le problème. Il a ensuite parlé de la marine militaire comme étant aussi à l'état de transformation. Deux

rôles lui sont réservés : celui ancien et immuable des escadres, et le rôle nouveau des navires à vapeur à petit tirant d'eau.

Tout ce qui a été avancé sur la nécessité des deux rôles atteste dans le narrateur le marin consommé, ayant servi avec distinction dans l'armée navale dont il a étudié et su bien constater tous les besoins.

— Au nombre des bons travaux de *statistique universelle*, vous avez mis une brochure que M. H. Guys a analysée succinctement mais de manière à en donner une idée satisfaisante. D'ailleurs le titre en fait connaître assez le but : *Buenos-Ayres, sa situation présente, ses lois libérales, ses progrès commerciaux et industriels*, par M. Balcarce, tel est ce titre. Nous ne retracerons pas ici les chiffres concernant le commerce général ; nous dirons seulement que M. le rapporteur les a trouvés peu conformes à ceux indiqués, suivant la direction générale des douanes, par les *annales du commerce extérieur*, publiées en France.

M. le comte de Ripalda vous a exposé l'état de la statistique en Espagne, de 1359 à 1854, époque à la quelle on a pu savoir, par un nouveau recensement, que la population était dans ce royaume de 15,518,516 personnes, au lieu de 12 millions, 162,872, d'après l'ancien recensement. Après le dénombrement de la population, on a apprécié le territoire sous tous les rapports et il y a des raisons de croire que l'Espagne ne le cédera bientôt en rien à aucune autre nation pour les investigations statistiques.

M. Chapplain vous a rendu compte d'un ouvrage qui, écrit en anglais, est le résultat d'une enquête ordonnée par le gouvernement de la Grande-Bretagne et comprend cinq années de 1846 à 1850, à l'effet d'établir statistiquement les rapports de la maladie et de la mortalité dans les associations. Cette enquête exécutée sur 800,000 ouvriers a été le sujet d'un rapport imprimé ensuite par ordre des communes. Nous regrettons que les bornes de notre exposé ne

nous permettent pas de suivre ici M. le rapporteur dans de longs détails de chiffres très significatifs. Nous ferons seulement remarquer, parmi les conclusions qui ont été tirées, que le nombre des maladies, chez les ouvriers, augmente en raison directe de l'exercice des forces musculaires et que, par conséquent, les machines qui diminuent l'emploi des forces physiques, tendent le plus utilement à mettre l'ouvrier à l'abri des maladies.

— En traçant le tableau de l'état social, nous avons omis à dessein une notice dont il ne devait être question qu'alors qu'il s'agirait de travaux de *statistique universelle*. Cette notice, lue par M. Guys, a pour sujet des réflexions sur les évènements de Dieddah et de la Syrie.

En homme qui, longtemps consul dans le Levant, a appris à connaître le caractère des Musulmans, notre collègue s'explique facilement les massacres de Dieddah, en considérant que les Turcs, naturellement bons, deviennent par l'effet seul de l'orgueil, du fanatisme, méchants au point d'exercer les plus grandes cruautés. Chez eux les désordres sont aujourd'hui plus difficiles à prévenir ou à réprimer qu'autrefois, parce que les moyens que l'on a pour cela diffèrent beaucoup de ceux que l'on possédait jadis.

— Au nombre des sujets divers, nous plaçons une brochure de M. Joseph Bard et qui a pour titre : *Parcours général de la Méditerranée* (Marseille, Toulon, Cette) à Lyon, *villes, bourgs, villages, monuments, souvenirs, agriculture, paysage, statistique, etc.*

M. C. Bousquet a examiné cette production avec l'impartialité d'un rapporteur ami de la vérité. Tout en rendant justice au mérite de l'auteur, il lui a reproché de n'avoir rempli qu'en partie la tache qu'il s'était imposée et même d'avoir écrit des erreurs qui déparent d'autant plus son œuvre, qu'à la préface de grandes promesses ont été faites en des termes passablement pompeux.

— Ce qui semble justifier la confiance que l'on a en vos décisions, c'est que l'on vous demande quelquefois votre avis sur des sujets dont vous n'avez nullement à vous occuper. Ainsi, M. RONDELET vous a démontré, avec la facilité que vous lui connaissez, qu'une brochure soumise à votre jugement et intitulée : le *Livre de la raison ou l'institution primitive* ne roule que sur un système de comptabilité commerciale en partie double, c'est-à-dire sur une formule qui, n'ayant pas été suffisamment développée, est loin d'être à la portée des intelligences et tend, néanmoins, à expliquer l'individu, la science, l'Etat.

En résumé, M. le rapporteur a soutenu que par certaines considérations, évidemment abstraites, métaphysiques, l'auteur a cherché à préconiser une doctrine dont les conséquences politiques dans les applications ne permettaient pas de la classer parmi les travaux d'une société essentiellement statistique.

—Ce serait abuser de votre patience que de parler maintenant d'autres travaux de moindre importance ou de donner les titres de ceux, en si grand nombre, confiés à la garde de votre bibliothécaire, spécialement chargé de les enregistrer, de les coordonner tous avec soin. D'ailleurs, mention en a été ou en sera faite entièrement dans le recueil de vos actes déjà parvenu au 23me volume, in-8°, de 600 pages, avec planches et tableaux ; ce qui n'est pas la moindre preuve de l'activité de votre zèle.

Vos rapports avec les sociétés savantes se sont accrus, et s'il nous était permis de retracer ici tout ce que vos délégués à divers congrès vous ont raconté de leurs mandats, vous jugeriez encore mieux du prix que l'on attache partout à vos relations. Nous ferons seulement cette remarque que votre Secrétaire perpétuel a dû, à son retour du Congrès scientifique d'Auxerre, garder contre son usage, un profond silence, parce qu'une maladie grave l'avait empêché de

participer aux travaux de cette grande réunion. Une pareille circonstance jointe à l'absence de plusieurs principaux fonctionnaires de notre compagnie, l'a forcée d'ajourner sa séance publique jusques au dernier mois de l'année, c'est-à-dire à une époque où la saison est ordinairement rigoureuse et où les jours sont trop courts pour que les lectures annoncées dans le programme de la solennité d'aujourd'hui ne doivent pas être trop longues.

Il est, toutefois, des choses, malgré le désir que nous aurions d'abréger notre exposé, qui ne sauraient être passées sous silence ; ce sont celles qui touchent le cœur et sont d'un heureux présage. Ainsi, vous vous réjouissez de voir réunis dans notre ville tous les consuls des puissances étrangères, et, dans cette enceinte, la plupart d'entre eux, non seulement parce que leurs sympathies vous sont acquises depuis longtemps, mais encore parce que c'est là l'indice de la paix à l'ombre de laquelle, vous le savez, les sciences et les arts, l'industrie et le commerce fleurissent davantage et produisent beaucoup plus.

Les encouragements que leurs Excellences MM. les Ministres de l'intérieur, de l'agriculture et du commerce, de l'instruction publique et des cultes accordent à la Société de Statistique de Marseille, lui garantissent une grande prospérité, et les témoignages de haute estime que vous ont donnés les autorités religieuses, civiles et militaires, suffiraient pour ranimer votre ardeur, si elle se refroidissait. Mais elle ne saurait se ralentir tant que dans vos jours solennels, semblables à celui où nous sommes réunis, leur éclat sera réhaussé par la présence de vos membres d'honneur.

Les labeurs de notre Société de statistique, autant que le choix heureux sous tous les rapports, qu'elle fait ordinairement de ses membres, lui ont valu l'estime dont elle jouit. Elle a admis, dans son sein, depuis sa dernière séance

publique, des hommes d'une rare distinction. Vous n'avez pas oublié que les premières autorités de Marseille et du département des Bouches-du-Rhône vous appartiennent de droit en qualité de membre d'honneur, à cause de leur position sociale, abstraction faite de leur mérite personnel.

Comme membre actif vous avez reçu M. Bordes, habile ingénieur civil déjà cité.

Quatre membres honoraires ont été élus par acclamation; ce sont suivant la date de leur réception :

1° M. de Bausset-Roquefort, l'un de vos lauréats, de vos délégués à divers congrès, et qui, pendant tout le temps qu'il a été membre correspondant, s'est distingué par un zèle ardent et éclairé.

2° M. Marcotte qui, membre actif et deux fois président, a excité tous vos regrets, lorsque, appelé à la direction des douanes de Strasbourg, il a dû se séparer de vous. Mais vous vous l'êtes attaché par le titre de membre honoraire et vous lui avez décerné, en même temps, une médaille de vermeil pour reconnaître ses éminens services.

3° M. Cloquet Jules, médecin consultant de l'Empereur, membre de l'institut et de l'Académie impériale de médecine, l'une des sommités de la Faculté de médecine de Paris, etc.

4° M. Mélier, également médecin consultant de l'Empereur, hygiéniste d'élite et inspecteur général des établissements sanitaires de France, ancien Président de l'Académie impériale de médecine, etc., qui vous a plusieurs fois représenté au congrès des délégués des Sociétés savantes.

Dans la classe des membres correspondants, vous avez admis treize statisticiens dont les noms suivent :

1° M. Levet, ex-Secrétaire général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône, qui, Président de la Commission cantonale de Statistique de Marseille, en avait supérieurement dirigé les travaux.

2° M. ACHARD (Paul), archiviste de la préfecture de Vaucluse, qui vous a fait parvenir des ouvrages dont nous avons donné les titres et parlé d'une manière élogieuse.

3° M. FAHRŒUS, ex-ministre et l'un des profonds naturalistes de la Suède.

4° M. le docteur RENARD, Secrétaire général de la Société impériale des naturalistes de Moscou, à qui vous devez des ouvrages précieux sur la flore de cette ville.

5° M. LAMBLOT-MIRAVAL, Agronome et membre de plusieurs Sociétés d'agriculture, qui vous a adressé un bon travail sur le reboisement des montagnes.

6° M. le comte de RIPALDA, à Madrid, l'un des statisticiens dont l'Espagne s'honore, qui a aussi dignement payé son tribut, ainsi que nous l'avons déjà rapporté.

7° M. LEFEVRE Julien, Secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône, et qui, avocat, a fait preuve de beaucoup de connaissances dans un ouvrage qu'il a produit sur la jurisprudence.

8° M. RANGAEEBE, ministre et statisticien de mérite, à Athènes.

9° Le docteur VALLET, auteur de travaux ayant la statistique médicale pour objet.

10° M. Léon VIDAL, Inspecteur général des prisons de France, etc., qui vous a offert un ouvrage dont il a été fait un éloge bien mérité.

11° M. le docteur MARIE, médecin en chef de l'Hôtel-Dieu, l'un des premiers chirurgiens-praticiens d'Auxerre, qui a joué un rôle des plus honorables au Congrès scientifique tenu dans cette ville.

12° M. CHALLES, Secrétaire-général et l'une des plus brillantes lumières de ce Congrès, membre du Conseil général de l'Yonne et de beaucoup de corps savants.

13° Enfin, M. BUYS-BALLOT, célèbre astronome à Utrecht, qui vous a transmis de notables travaux sur la météorologie.

Quelle serait douce notre satisfaction si, après avoir inscrit sur le tableau des membres de la compagnie de nouveaux noms chers à la science que nous cultivons, nous n'avions pas à en effacer un grand nombre! Nous avons perdu depuis notre dernière séance générale, seize membres dont un membre actif, M. Catelin, huit membres honoraires, MM. H. Fortoul, Dieuset, Audouard, Salvandy, Gassier, de Montfort, Aubert, Max. Consolat et sept membres correspondants, MM. Tocchi, Canina, d'Hombres-Firmas, Bertini, Magloire-Nayral, Magliari et Brachet.

Nous allons entrer dans les principaux détails de la biographie de chacun d'eux, en suivant, cette fois, l'ordre chronologique de leur décès, plutôt que de parler d'eux successivement eu égard à leur position sociale; nous les verrons presque tous ayant parcouru une longue carrière, et tous ayant laissé d'honorables souvenirs. Cette statistique, toute morale, ne le cède en rien aux autres, quant à l'intérêt, et, remarquons le bien, si l'histoire de la vie d'un seul homme, tel que Napoléon Ier, devient pour les générations qui s'avancent l'histoire de tout le passé d'un peuple, sinon de toutes les nations, il n'y a pas que les grands hommes dont les biographies offrent de salutaires enseignements, celles des hommes les plus modestes, les plus ordinaires peuvent ne pas être indifférentes à la postérité la plus reculée.

FORTOUL. — Hyppolite-Nicolas-Honoré Fortoul, né le 4 août 1811, à Digne (Basses-Alpes), y commença avec succès ses études qu'il fut continuer au Collège de Lyon d'une manière non moins distinguée. Il les termina ensuite sous la direction de M. l'abbé Noirot qui lui inspira les sentiments religieux dont il fut et se montra toujours imbu. Ce vénérable ecclésiastique, frappé des heureuses dispositions d'un tel élève, ne fut pas longtemps à l'apprécier, et prédit ce qu'il serait un jour.

Ayant ainsi reçu une éducation soignée, et doué d'une rare intelligence, le jeune FORTOUL ne pouvait que réussir dans la profession quelconque qu'il embrasserait. Toutefois, cette facilité fut précisément ce qui rendit son choix assez embarrassant et s'il se décida d'abord à étudier le droit, ce fut probablement parce qu'il pensa que cette carrière où avaient brillé plusieurs célébrités dont il était parent ou allié, lui offrirait plus d'avantages que les autres professions libérales. Mais comme il avait un goût décidé pour les lettres, il se tourna tout entier vers elles et abandonna par cela même, comme aussi pour raison de santé, les cours de droit.

A l'âge de dix-neuf ans, il se rendit à Paris, où P.-J. BERANGER, qui avait été l'ami intime de l'ancien député MANUEL, son oncle, l'accueillit comme un fils. Il avait alors produit un travail sur les chants populaires des Basses-Alpes, et il ne tarda pas à se faire connaître comme littérateur en collaborant à l'*Encyclopédie nouvelle*, à *la Revue de Paris*, à *l'Artiste* et à la *Revue des Deux-Mondes*.

Au nombre de ses premiers travaux, nous citerons : l'*Histoire du XVIe siècle* (Paris 1838, in-8°) dans la bibliothèque *du Magasin pittoresque*.

Puis, dans la *Revue des Deux Mondes* a été consigné son *Essai*, qui a été imprimé ensuite séparément, *sur les frontons d'Egine*, considéré comme l'une de ses meilleures productions, et où (on l'a fait remarquer) ainsi que dans plusieurs autres articles et notamment dans son ouvrage intitulé : *Grandeur de la Vie privée* (2 volumes, Paris 1838,) l'auteur a manifesté des tendances vers les théories socialistes. Citons encore de lui une *Etude sur la maison des Stuarts* (Paris 1838, in-8°) etc. Mais l'ouvrage qui lui fait le plus d'honneur, qui a été généralement apprécié, même après les grands travaux de l'érudit VINKELMAN, est celui ayant pour titre : *de l'Art en Allemagne* (2 volumes in-8°, Paris 1841).

Déjà, en 1840, FORTOUL avait obtenu le grade de docteur ès-lettres avec deux thèses, dont l'une sur *le génie* de VIRGILE, et l'autre *sur les rapports entre la métaphysique et la logique d'*ARISTOTE.

Un an plus tard, sous le ministère de M. VILLEMAIN, il fut nommé professeur de littérature à la Faculté de Toulouse et son mérite transcendant lui valut, dès son début, un nombreux auditoire composé d'hommes éclairés. La réputation d'orateur éloquent qu'il se fit alors, ne se démentit jamais pendant les cinq années consécutives qu'il professa l'histoire des lettres françaises depuis la renaissance. Par ses leçons comme par ses ouvrages, il se montra tel qu'il était, versé dans l'histoire et la littérature française moderne qu'il savait comparer avec celle des temps anciens, de manière à en tirer d'ingénieuses conséquences pour l'enseignement. On lit avec plaisir comme venant à l'appui de cette assertion, ces deux remarquables travaux; *de la littérature antique au moyen-âge* (Paris, 1842, in-8°); *Fastes de Versailles depuis son origine jusqu'à nos jours* (Paris, 1844, grand in-8°.)

Le professeur FORTOUL n'était pas seulement littérateur, homme de science, il était aussi un habile artiste, il étudia la philosophie et l'histoire de l'art et publia, outre ses 2 vol. de l'*Art en Allemagne*, un essai *sur la théorie et sur l'histoire de la peinture chez les anciens et chez les modernes* (Paris, 1845, in-8°). Il se serait volontiers adonné aussi à l'étude de l'archéologie, si le temps lui eut permis de s'y livrer entièrement, et pourtant, il fit paraître un ouvrage intitulé : *Etudes d'archéologie et d'histoire* (Paris, 1854, 2 vol. in-8°).

En 1846, M. de SALVANDY, alors ministre de l'instruction publique et des cultes, le nomma recteur et doyen de la nouvelle faculté d'Aix. Là encore il captiva ses auditeurs par le charme de sa parole féconde, douce et persuasive, autant que par la profondeur de son érudition.

Lorsque la révolution de 1848 éclata, il ambitionna les suffrages de ses compatriotes et fit, pour les obtenir, une profession de foi où il rappela les services de son oncle Manuel. Ses talents bien connus et ses principes d'ordre déterminèrent le département qui s'honore de lui avoir donné le jour, à l'envoyer, le 14 janvier 1859, à l'Assemblée constituante.

Il y vota constamment dans le sens de la politique personnelle du Prince-Président qu'il soutint aussi à l'Assemblée législative.

En 1851, et le 28 octobre, il fut chargé de la direction du ministère de la marine et fit ainsi partie du cabinet Thorigny, qui précéda le coup d'état du 2 décembre.

Devenu ministre de l'instruction publique et des cultes, le 3 décembre, il s'attacha immédiatement à opérer et les réformes que réclamaient les études, et la rénovation, les améliorations dont l'Université lui paraissait susceptible.

Il vivifia, par un nouveau plan d'études, l'instruction supérieure, et, tandis qu'il se préoccupait de l'instruction primaire, de l'éducation des masses; qu'il faisait enseigner l'art si utile de l'agriculture dans les écoles normales et primaires, il n'avait pas moins de sollicitude pour les premières institutions scientifiques et littéraires: il reconstitua l'Observatoire de Paris et le bureau des longitudes, créa de nouvelles chaires au collège de France et au muséum d'histoire naturelle, chargea un Comité spécial de centraliser les travaux des sociétés savantes des départements, de recueillir les chants populaires de la France, les inscriptions de la Gaule et de l'Algérie, fit publier la grande collection des poètes français du moyen-âge, le catalogue de la bibliothèque impériale, etc.

Voilà pour l'instruction publique, et nous ne disons pas tout. Les cultes eurent aussi à se louer beaucoup de son administration: un ministre éclairé, tel que lui, dont la foi

était vive et sincère, ne se dissimulait pas que le meilleur moyen de concourir le plus efficacement au bonheur général était tout entier dans la moralisation des esprits et que pour cela rien n'était au dessus de la religion. Ils sont nombreux les exemples qu'il y aurait à donner, s'il le fallait, comme preuves que les principes de FORTOUL étaient bien ceux sur lesquels l'ordre social ne peut qu'être solidement établi. Ne soyons donc pas surpris si, sous son ministère, les cultes furent constamment soutenus, favorisés et honorés, si les édifices qui leur sont consacrés furent mieux desservis, si le Panthéon fut rendu au service religieux, etc.

La nomination du représentant des Basses-Alpes fut donc providentielle, en ce sens que, si le système électoral est utile quand il en résulte l'élection de députés capables et vrais amis de leur pays, il est, sans contredit, très-nuisible (l'expérience l'a assez démontré) quand par l'effet de la corruption ou de l'indifférence, les électeurs accordent leurs suffrages à certains solliciteurs ambitieux, c'est-à-dire à des hommes qui, au lieu d'avoir en vue de s'occuper dignement des affaires publiques, n'ont que l'égoïsme pour mobile de leurs actions. Sans doute, on voit avec plaisir, les honneurs, les distinctions, les dignités, attester les vertus, les talents et les services de ceux qui les ont obtenus. Or, ce sont les actes qui donnent la mesure du mérite. Ceux du ministre FORTOUL feront toujours chérir sa mémoire.

Les biographes en annonçant qu'il fut nommé sénateur en 1853, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettre en 1854, et grand officier de l'ordre impérial de la légion-d'honneur, en janvier 1855, auraient pu ajouter qu'il était grand cordon de l'ordre de PIE IX et vraisemblablement décoré de plusieurs autres ordres. Mais on conçoit qu'avant l'obtention de ces insignes si élevés, il avait passé par les grades de chevalier et d'officier, et si l'on a gardé le silence sur les diplômes qui lui furent conférés par

d'autres Sociétés scientifiques et littéraires, c'est qu'on a pu supposer qu'il était inutile d'en parler, après avoir avancé qu'il appartenait au premier corps savant de France. Qu'on nous permette, toutefois, de faire remarquer qu'il apprécia les modestes sociétés savantes des provinces; qu'il en fut l'un des plus grands protecteurs, lors qu'il fut à même de concourir à leur prospérité, et hâtons-nous de dire que, reçu membre honoraire, de notre Société de statistique, le 3 mai 1855, étant déjà membre de l'Institut, il ne témoigna pas moins qu'il était heureux de posséder ce nouveau titre; il nous écrivit alors à ce sujet une lettre dont nous nous plaisons à retracer ici le contenu :

CABINET
DU MINISTRE
de l'Instruction publique
et des cultes.

Paris, le 16 mai 1855.

Monsieur,

« J'ai été heureux d'apprendre que la Société de statistique de Marseille avait bien voulu m'appeler dans son sein en qualité de membre honoraire.

« Les services que cette savante compagnie a déjà rendus à la science, me font apprécier davantage le prix d'une telle distinction et je serai heureux de seconder les efforts de mes nouveaux collègues dans l'accomplissement des travaux qu'ils se sont imposés.

« Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée,

Le Ministre de l'Instruction publique et des cultes,
Signé : H. Fortoul.

« *P. S.* Je reçois le diplôme que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser et vous renouvelle mes remerciments.

M. P.-M. Roux, *Secrétaire-perpétuel de la Société de statistique, à Marseille.*

Nous venons de voir M. Fortoul à même de mettre et mettant, en effet, continuellement en exercice ses grandes facultés, pour que la culture de l'intelligence, parmi tous les citoyens, fut exercée d'une manière convenablement progressive, c'est-à-dire jusques au point de les éclairer assez pour leur bonheur, et, partant, pour concourir puissamment à la prospérité de la France sous beaucoup de rapports.

De semblables dispositions ne décèlent-elles pas clairement les qualités d'un bon cœur favorisé, dans ses tendances, par les qualités brillantes de l'esprit ? N'est-ce pas là le type de l'homme public, haut placé, faisant abnégation de lui-même dans l'intérêt général, sans craindre d'altérer sa santé, en ne se reposant jamais? Sans doute, un tel homme devait être excellent pour les siens, pour ses amis, pour tous ceux qui l'approchaient, qui avaient, en un mot, des rapports plus ou moins intimes ou des relations d'affaires avec lui, et c'est ce qui a été fort bien raconté par ceux qui, avant nous, ont parlé de sa vie privée.

Aussi, s'était-il attiré les sympathies générales, et particulièrement celles de l'Empereur qui n'eût pas de serviteur plus dévoué, plus zélé que lui, et qui, par cela même, l'avait investi de toute sa confiance.

Cependant, des souffrances qu'il éprouvait depuis deux années, occasionées par ses travaux incessants, le déterminèrent à se rendre aux eaux d'Ems où il se flattait d'être bientôt rétabli, et où, effectivement, dès son arrivée, dégagé de ses fatigues ordinaires et sous l'influence salutaire de l'agent thérapeutique sur lequel il comptait beaucoup, de l'air, de la localité et d'une société fort agréable, ses douleurs diminuèrent. Mais, quatre jours après, c'est-à-dire le 6 juillet 1856, vers cinq heures et demie du soir, il se trouva mal, pendant qu'il s'avançait vers la source où d'ordinaire il allait boire les eaux. Revenu à lui, il comprit,

ayant la respiration gênée, qu'il avait un pressant besoin d'être saigné ; ce qu'il demanda avec instance à son collègue, M. MAGNE, accouru auprès de lui, accompagné de Mme MAGNE. Une première saignée produisit peu d'effet ; le sang coulait lentement ; on en pratiqua une seconde, sans plus de succès ; on appliqua vainement des synapismes ; on fit, en un mot, ce qui était indiqué, et, avant que l'on reconnut l'insuffisance des ressources de l'art, M. FORTOUL reclama les secours de la religion qu'il reçut avec bonheur. Puis, nommant successivement tous les membres de sa famille, il leur fit de tendres adieux; il recommanda sa femme et ses enfants à l'Empereur, par l'intermédiaire de M. MAGNE qu'il remercia sensiblement, ainsi que Madame MAGNE des soins affectueux qu'il en avait reçus. Ensuite il voulut mourir dans son lit où, peu de moments après, on cherche à ranimer la circulation sanguine qui se ralentissait comme cela arrive dans une paralysie du cœur, et le dernier soupir fut rendu, mais si doux que les assistants ne s'en apperçurent pas.

Fort sensible à la perte d'un tel ministre, qui avait rendu des services si éminents à l'Etat, l'Empereur NAPOLÉON III décréta le jeudi, 10 juillet 1856, que ses funérailles seraient célébrées aux frais du trésor public ; ce qui eut lieu, le samedi 12, c'est-à-dire deux jours après le décret et pendant lesquels le corps fut exposé dans une chapelle ardente, au ministère de l'instruction publique. Il fut, ensuite, placé sur le char funèbre traîné par six chevaux caparaçonnés de deuil, et à midi le cortège se mit en marche ; déjà, dès sept heures du matin jusques au moment du départ un coup de canon avait été tiré d'heure en heure.

M. le Maréchal VAILLANT, ministre de la guerre, chargé par intérim du département de l'instruction publique et des cultes ; M. l'amiral HAMELIN, ministre de la marine,

M. Dumas, Sénateur, vice-président du Conseil impérial de l'instruction publique, et M. Ravaisson, vice-président de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, étaient aux côtés du char funèbre.

MM. Fortuné Fortoul, premier avocat-général à la Cour impériale de Lyon, Charles Fortoul, chef du cabinet du ministre de l'instruction publique, l'un et l'autre, frères, et M. Pascalis, conseiller à la cour de cassation, beaupère du défunt, conduisaient le deuil.

Deux escadrons de chasseurs ouvraient le cortège, l'on y remarquait un régiment de ligne et des détachements d'artillerie. D'autres détachements de l'armée de Paris formaient la haie depuis le ministère jusqu'à l'Eglise Saint-Thomas-d'Aquin, où la messe de *Requiem* fut chantée en plain-chant et l'absoute dite par Monseigneur l'évêque de Tripoly, auxiliaire de Monseigneur l'archevêque de Paris.

Le cortège étant arrivé à 2 heures et demie au cimetière Montparnasse où est le caveau de la famille du défunt, l'église pria pour lui, et trois discours furent ensuite successivement prononcés, le premier par M. le Maréchal Vaillant qui, le plus âgé des ministres, ayant, au nom de tous, à adresser au plus jeune un dernier adieu, retraça les principaux traits de sa vie, les qualités éminentes auxquelles il dut de s'acquitter dignement de la rénovation de l'instruction publique, cette belle, cette difficile tache que l'Empereur lui avait confiée.

A son tour, M. Dumas, Sénateur, appelé à lui adresser un suprême adieu, au nom du Conseil impérial de l'instruction publique, parla également des dons qu'il avait reçus de la nature; dons qui le firent triompher de bien des difficultés, pour réaliser d'heureuses conceptions, en même temps qu'ils lui attirérent l'amitié de ses collègues, les sympathies des professeurs, l'affection et l'admiration des élèves.

Enfin, M. Ravaisson prit la parole pour lui rendre aussi un dernier hommage, au nom de l'Institut qui, en lui ouvrant ses portes, n'avait fait que rendre justice à l'écrivain élégant et érudit, à l'historien véridique, à l'homme profond, versé dans les sciences, notamment dans la littérature et les beaux-arts. L'orateur fit, en outre, remarquer à propos ce qu'il avait fallu d'aptitude au ministre Fortoul pour parvenir à modifier presque tout le plan des études dont la réforme lui avait paru un besoin dans l'état présent de l'enseignement public.

Le temps qui s'écoula depuis son admission à l'Institut jusques au terme de sa vie, presque exclusivement consacré aux affaires publiques, fut, d'ailleurs, trop court pour qu'il lui fut donné de seconder ses collègues par une collaboration aussi active qu'il l'aurait désiré. Mais, assidu à leurs réunions, il se montra constamment dans ses entretiens avec eux, tel qu'il était, remarquable par la fécondité de son esprit, la profondeur de ses connaissances, la douceur, l'amabilité de son caractère, l'excellence de son cœur.

La cérémonie funèbre n'avait pas duré moins de quatre heures, lorsqu'une nombreuse population, qui, recueillie, s'était pressée au convoi, se retira morne et silencieuse, témoignant ainsi les regrets douloureux qu'avait fait éprouver aux personnes de toutes les conditions le décès d'un ministre si vénéré. Avons-nous besoin d'ajouter que la Société de Statistique de Marseille s'est associée à ces regrets? La perte d'une semblable notabilité, a été assez généralement sentie, depuis l'Empereur jusques au plus modeste citoyen, pour qu'elle ait été considérée comme une grande calamité par notre compagnie, plus que par tout autre, puisque par la nature de ses attributions, elle enregistre tous les faits physiques et moraux, surtout, ceux qui concernent les hommes d'élite de la Provence.

Ce qui a diminué l'amertume des regrets de la Société de Statistique de Marseille, c'est qu'elle compte dans ses rangs au titre de membre correspondant, M. Charles Fortoul, frère du membre honoraire dont nous venons de déplorer la mort prématurée.

TOCCHI. — Jean-Esprit-Brutus Tocchi est né à Marseille le 4 février 1794 (16 pluviôse an 2). Son père, alors absent parce qu'il avait du émigrer pour se soustraire aux fureurs de la tourmente révolutionnaire, n'était donc nullement partisan du régime de l'époque, et pourtant, à deux prénoms de son fils fut associé celui de Brutus qui pourrait faire supposer une grande prédilection à un semblable régime.

Cela s'expliquerait difficilement si l'on ne savait pas que dans les premières années de la révolution, non seulement, beaucoup de citoyens qui en étaient enthousiastes, se plaisaient à donner des prénoms republicains à leurs enfants, mais encore les Français qui étaient loin de vouloir suivre cet exemple, y étaient obligés, et tels furent les parents de Tocchi, à en juger par leurs principes bien connus du vénérable abbé Pin, auteur d'une notice manuscrite, que nous avons sous les yeux, sur cet enfant dont il a passé sous silence le prénom de Brutus, probablement pour ne pas rappeler de tristes souvenirs.

Avouons, toutefois, car la Statistique nous l'apprend, que les prénoms très répandus à différentes époques et quelle qu'ait été la forme de gouvernement de chacune d'elles, ont été un indice significatif de dévouement au parti régnant ou dominant. Ainsi, par exemple, le prénom de Louis fut en vogue sous le règne des souverains de ce nom; les prénommés Marius, Camille, Brutus furent nombreux durant l'ère de la liberté ou de l'ère républicaine, et que de Napoléons furent enregistrés à l'état civil, tant qu'exista la dynastie fondée par les constitutions de notre première république !

On n'ignore pas que les églises étaient fermées et les ecclésiastiques forcés de se tenir cachés dans le temps où Tocchi vint au monde. Aussi, fut-il baptisé, dans l'appartement même où il était né, par un prêtre catholique dont sa mère, qui avait une piété exemplaire, était parvenue à découvrir la retraite.

Bien jeune encore, Tocchi montra une intelligence précoce, un grand désir d'apprendre; heureuses dispositions qu'il ne convenait pas de favoriser trop alors, pour éviter que les facultés de son esprit ne se développassent au détriment de son corps qui, faible et délicat, eut été certainement débilité davantage par le travail mental, au lieu de se fortifier. L'observation de ce précepte hygiénique parut d'autant plus nécessaire que le jeune Tocchi, cherchant continuellement à connaître, réfléchissait, méditait sur tout ce qui le frappait, sur les objets même qui servaient à le distraire et qu'il savait quelquefois apprécier assez pour connaître les perfectionnements dont ils étaient susceptibles. Ainsi, au milieu des amusements frivoles que comportait son âge, il était naturellement porté à se préoccuper de choses sérieuses, capables d'exciter son cerveau au point d'en faire un continuel centre de fluxion qui évidemment eut influé d'une manière plus ou moins défavorable sur son physique.

Il fallut donc ajourner ses études élémentaires et si l'on fait attention que l'instruction de l'enfance, de la jeunesse, était peu encouragée dans ces temps calamiteux; si l'on considère aussi que M. Tocchi père, qui faisait le négoce des métaux précieux, avait résolu d'y associer son fils qu'il crut devoir par cela même initier exclusivement au commerce, on comprendra que les connaissances d'un tel fils eussent été très bornées, s'il ne s'était promis d'en amasser autant qu'il en aurait les moyens.

Cependant, plein de respect pour la haute décision qui déterminait sa carrière, il se soumit et travailla avec tant

d'ardeur qu'il fut promptement à même de diriger en sous-ordre les importants ateliers de son père.

Ce fut alors qu'il eut l'idée de partager son temps entre les devoirs de sa profession et la culture des belles lettres pour lesquelles il se sentit de l'attrait. Comme il obtint bientôt du succès dans ce nouveau genre d'étude, son père le lui fit discontinuer par la crainte qu'il ne fut ainsi détourné de ses affaires commerciales, mais il le laissa libre de suivre les cours publics de dessin, de peinture et de sculpture, et cela pour le délasser de ses occupations ordinaires.

Les progrès d'Esprit Tocchi dans les beaux arts furent encore un motif qui contraria les vues de son père, toutes dirigées vers le commerce. Ce jeune homme ne pouvait, néanmoins, être éloigné de certaines études scientifiques se rattachant à la profession qui lui avait été en quelque sorte imposée. Ainsi, l'étude de la metallurgie devenait indispensable, puisque cette profession exigeait la connaissance approfondie des métaux, laquelle reclamait celle de la chimie, de la physique, etc, il dut, en un mot, entrer dans le champ si vaste des sciences naturelles, et se familiariser avec elles, comme il le fit autant par gout que par necessité, au point qu'il les cultiva successivement dans cet ordre : Et d'abord, la chimie, la physique proprement dite, l'agriculture firent l'objet de ses études habituelles, et il ne se livra pas moins constamment à des recherches dans les arts technologiques; la géologie, la minéralogie, la botanique tinrent le second rang, vinrent ensuite les mathématiques et la mécanique.

Ajoutons que la numismatique orientale islamique occupa ses loisirs et que le dessin, la gravure, la sculpture et la peinture furent ses arts d'agrément.

Sans avoir jamais eu la prétention de devenir polyglotte, ni la pensée de faire de la linguistique une étude spéciale, la connaissance des langues lui paraissait si utile qu'il aurait

voulu pouvoir les possèder toutes, et il avait raison. Le génie de chacune d'elles ne tend il pas à orner l'esprit, à l'éclairer, à diversifier agréablement et utilement le sentiment de l'existence?

Malgré son penchant pour l'étude des langues, il est à remarquer qu'il ne possédait la sienne, c'est à dire le français que jusque à un certain point, probablement parce que son éducation première n'avait pas été soignée convenablement à cause de circonstances dont nous avons déja parlé.

Après le francais, l'italien était la langue qu'il parlait avec facilité. Le latin, l'arabe, l'anglais firent aussi l'objet de ses études, mais ne lui furent point familiers.

En puisant ainsi dans diverses sources si propres à developper son intelligence, il se fit érudit, apte à composer certains ouvrages, à produire successivement d'utiles travaux, surtout quant à l'industrie qui lui est redevable de plusieurs créations ou améliorations d'une assez grande importance.

L'ouvrage qu'il publia, il y a une trentaine d'années, sous le titre; *Essai de Statique électrique, d'après un nouveau point de vue sur l'électricité*, fit sensation. L'auteur qui lui dut d'être reçu en 1829, membre résidant de l'académie des sciences, belles lettres et arts de Marseille, considère dans cet ouvrage une seule électricité de la quelle il déduit l'affinité chimique et la cohésion. Depuis cette production, l'application des principes qui y sont developpés, s'est fait en grand et propagée dans plusieurs pays.

Un travail non moins remarquable, est celui que Tocchi fit paraitre bientôt après, ayant pour titre: de *l'imperfection du mode d'essai de l'argent par la coupellation.* Les recherches chimiques consignées dans ce nouveau travail ont donné lieu à un changement étonnant dans l'art d'essayer l'argent et ont fait hausser la valeur intrinséque de toutes les monnaies fabriquées dans le monde entier, de 4 ou 5 milliémes. Mille piéces refondues en donneraient 1004 ou 1005 de la même valeur.

Comme métallurgiste de l'hôtel des monnaies de Marseille pendant dix ans, notre collègue se livra alors particulièrement sinon exclusivement à ce qui se rattachait à son art.

On peut soutenir qu'il a introduit à Marseille la profession d'essayeur du commerce pour les matières d'or et d'argent; il eut le premier l'idée d'aller à Paris à cet effet pour obtenir de l'administration des monnaies un diplôme ou certificat de capacité et a ainsi rendu un véritable service au commerce.

Il a inventé et introduit aussi à Marseille l'art d'affiner les métaux précieux par la voie humide et a de cette manière enrichi sa patrie de plusieurs usines depuis lors en pleine activité. Sa méthode obtint du jury d'examen de Paris pour les produits de l'industrie une médaille d'honneur.

Il est encore permis d'avancer avec assurance qu'il tira l'hôtel des monnaies de Marseille d'une longue apathie; qu'il le rétablit sur un nouveau pied et le mit au rang des premiers hôtels monétaires de France.

Le gouvernement ayant projèté la suppression de la plupart des hôtels des monnaies, TOCCHI fit paraitre une brochure sous ce titre. *coup d'œil sur les questions relatives à la fabrication des monnaies*; il y a résumé la double discussion soulevée à ce sujet dans la chambre des pairs et celle des députés (session de 1829). C'est une discussion d'économie politique qui a servi de défense à tous les directeurs des monnaies, réunis à Paris pour cet objet. Ils réussirent à conserver leurs ateliers monétaires.

Lors de la prise d'Alger, l'auteur, qui se trouvait dans cette ville, fut chargé par le gouvernement français en Afrique, de recueillir des renseignements sur les poids et mesures de cette régence, ainsi que sur les monnaies. La plus grande discordance existait dans les transactions commerciales, TOCCHI fut assez heureux pour rétablir l'unité des poids et mesures et pour sauver les étalons.

Une *notice sur ce sujet, c'est à dire sur les poids et mesures, et sur les monnaies d'Alger sous le régime turc*, fut présentée par lui à notre société de statistique, dans l'intention et le désir d'en être reçu membre actif, et ce travail parut bien suffisant pour lui faire décerner à l'unanimité, le 3 mai 1838, le titre qu'il ambitionnait. Il ne tarda pas à faire à cette compagnie plusieurs communications intéressantes, notamment celle de quelques observations sur le Cholera des poules, celle d'une *Notice sur l'engrais dit noir sur animalisé de Coudoux* (Bouches-du-Rhône) - voyez *notre Répertoire des travaux de la société de statistique de Marseille*, tom. 2, pag. 329; il s'occupa, outre cela, de l'art de préparer les engrais par une foule de matériaux perdus pour l'agriculture. Il s'attacha à démontrer quelques unes de ses principales découvertes dans les arts utiles, entre autres le *ciment romain* qui, plus particulièrement connu sous le nom de ciment de Roquefort, s'est acquis beaucoup de réputation, ayant été exploité depuis sur une grande échelle. Le procédé à l'aide duquel ce produit est obtenu, fut garanti par un brevet d'invention à Mr. Tocchi, introducteur aussi à Marseille, des chaux hydrauliques et des pouzzolanes artificielles. Enfin, il produisit une petite brochure intitulée: *l'art d'indiquer les eaux de sources et de puits*, d'après les idées de l'abbé Paramelle.

Son séjour et sa position en Algérie lui avaient facilité les moyens d'ajouter une foule de documents à ceux qu'il avait depuis longtemps recueillis sur les monnaies turques, lors surtout qu'il fut attaché à l'hôtel des monnaies de notre ville. Il fut donc en mesure d'entreprendre une *histoire monétaire de Turquie, depuis la fondation de cet empire jusqu'à nos jours, précédée d'un précis sur les médailles des califes en général*, etc, grand in-4°, accompagné d'une cinquantaine de planches dessinées sur une magnifique collection, or et argent. Cet ouvrage est inédit, mais il en

a été donné par M. L. Mery, une analyse dont nous recommandons la lecture ; nous l'avons consignée dans notre compte rendu des actes du Congrés scientifique de France, XIVe session tenue à Marseille, en septembre 1846, tome 2e, pag. 76.

Les membres du Congrés furent invités à aller visiter la belle collection monétaire orientale de M. Tocchi, laquelle fut exposée, pendant toute la durée de la session, aux regards et à l'admiration du public, dans la grande salle de la bibliothèque de Marseille.

Est-il besoin de dire que Tocchi s'était empressé de se faire admettre au nombre des membres du Congrès? Un homme tel que lui, avide de science, ne pouvait manquer de chercher à entrer dans une si solennelle réunion, pour s'y éclairer des lumières qui devaient y être repandues, et pour y apporter, au besoin, le tribut des siennes. Dejà, il est vrai, sa santé depuis longtemps altérée, ne lui permettait guéres de jouer un rôle actif, au sein des corps savants dont-il faisait partie. Aussi le vit on cette même année passer à la vètérance des membres de l'Académie de Marseille, et s'il se décida, en 1849, à se faire porter sur le tableau des membres correspondants de notre société de statistique, c'est qu'alors il était dans l'impossibilité d'assister aux séances de cette compagnie, forcé qu'il était de vivre à la campagne, à cause de son état valétudinaire et d'occupations incessantes, ayant l'industrie pour objet.

Comme il était fort communicatif et que ses divers travaux l'auraient mis à même d'entretenir des rapports avec nombre de sociétés scientifiques, elles l'auraient admis avec bonheur parmi leurs membres honoraires ou correspondants. Mais retiré en quelque sorte avant le temps et malgré lui du commerce des savants, il ne fut guères connu d'eux que par ses ouvrages. Observons, pourtant, qu'il fit partie, pendant longues années, en qualité de membre correspondant, de la société asiatique de Paris.

Nous venons de dire que sa santé chancelante fut l'un des motifs qui l'engagérent à se retirer à la campagne, pour s'y soigner; ce qu'il negligea, toutefois, de faire pour se livrer presque exclusivement à de profondes méditations dans le silence du cabinet.

Ce fut principalement lorsqu'une maladie grave le fit souffrir longtemps qu'il se livra à de continuelles réflexions sur les misères humaines et sur le monde terrestre qu'il avait si bien étudié, puis sur le monde des esprits qu'il chercha à approfondir. Celui-ci en le pénétrant des qualités sublimes de l'Eternel raffermit sa foi et lui suggèra son ouvrage intitulé: ***Etudes sur les trois mondes considérés dans leurs rapports avec la très sainte trinité.*** Dieu créateur du monde le gouverne comme il l'a créé; il est un, comme on sait, en trois personnes et M. Tocchi attribue au père la création de la substance, au fils la vie, au saint-esprit l'union de la substance et de la vie. Delà, deux vies, l'une, vie moléculaire, provenant de l'esprit Saint, l'autre, vie physique ou universelle, émanée du Verbe Créateur, distinction qui est une des bases fondamentales de la nouvelle théorie, appuyée sur l'interprétation du récit de la génése en harmonie avec la science moderne.

En rèsumé, c'est par l'essence matérielle que Dieu gouverne le monde, comme c'est par elle qu'il l'a formé. Toutes les considérations tendant à démontrer ces propositions sont loin d'être mises à la portée de toutes les intelligences tant elles sont abstraites. Mais M. Fr. Barbe, dans un avertissement, qui dècéle une plume exercée, sur l'œuvre posthume dont il s'agit, et M, l'abbé L. M. Pin, dans son excellente notice biographique, l'un et l'autre à la direction desquels la publication de l'ouvrage a été confiée (1), ont exposé

(1) L'impression de cet ouvrage n'a eu lieu qu'en 1859. il était sous presse lorsque nous redigeames notre notice sur l'auteur.

avec assez de clarté la théorie de M. Tocchi, notamment alors qu'elle est appliquée à chaque règne de la nature.

Miné par le diabéte sucré et, quoique ne se dissimulant pas le danger de sa position, Tocchi semblait ne pas s'en appercevoir, tant il était absorbé dans ses pensées mystiques, et sans avoir de l'éloignement pour les secours de l'art médical, il ne les acceptait pas toujours avec la docilité qui le caractérisait.

Envain, le docteur Bertulus, son ami, médecin à qui il avait justement donné toute sa confiance et qui soigne encore ses dignes sœurs, chercha-t-il à le persuader de l'éfficacité des eaux de Vichy pour calmer ses douleurs et même le guèrir, il ne pût jamais le décider à faire un voyage dans cette ville, lui qui, alors qu'il jouissait d'une bonne santé, avait voyagé avec plaisir, en Algérie, comme nous l'avons dit, en Provence, en Dauphiné, à St-Etienne, en Suisse, à Paris.

Malade, il était devenu casanier et craignait singulièrement l'air. Il était constamment dans sa chambre, les fenêtres hermétiquement fermées, et cela, en toute saison, travaillant sans beaucoup de relache à son ouvrage sur les trois mondes.

Les gens de l'art connaissent les phases de la phthysie urineuse, savent combien elles sont tristes; que l'amaigrissement le plus souvant affreux de ceux qui en sont atteints, résulte de ce que la substance du corps passe plus ou moins par les reins. Tocchi traversa ces phases avec la résignation d'un véritable Saint et il n'avait littéralement que la peau et les os, lorsque, le 17 juillet 1856, il rendit son ame à Dieu.

DIEUSET. — Jacques-Jean-Baptiste Dieuset, né dans un petit village, commune de Calais, département du Pas de Calais, le 8 novembre 1775, n'éprouva donc pas dans le

sein maternel, les effets de ces agitations plus ou moins grandes qu'au temps de la Révolution française les femmes enceintes éprouvèrent en général, et qui, au sentiment de médecins observateurs consommés, ont notablement influé sur le nombre des maladies nerveuses et d'autres affections insolites dont plus d'une génération se ressentira probablement encore.

L'époque où il vit le jour ne lui fut pas moins favorable en ce sens qu'aucune commotion n'empêchait alors les pères de famille de bien élever leurs enfants, de leur donner une instruction solide. Ses parents qui regardaient avec raison une éducation soignée, comme le bien le plus précieux à lui léguer, ne négligèrent rien dans cette vue. Aussi, lorsque les orages politiques éclatèrent au milieu des Français, il possédait assez de connaissances pour pouvoir réussir dans telle carrière libérale qu'il embrasserait. Mais à peine eut il terminé ses études classiques, qu'il dut songer à s'enrôler comme soldat volontaire, car le moment était venu où, menacée, attaquée sur tous les points par l'étranger, la nation réclamait ce sacrifice de la part de ses enfants en état de porter les armes.

Une triste corvée à laquelle il fut soumis peu de temps après son début comme militaire, lui aurait rendu cette profession intolérable, sans un zèle assidu pour ses devoirs : il fit partie d'un détachement commandé pour l'exécution de l'un de ses honorables compatriotes et amis dont les opinions politiques étaient peu en harmonie avec celles du jour; il ne le reconnut que lorsque se trouvant en sa présence au lieu de l'exécution, il lui eut entendu dire : et toi aussi, mon ami Dieuset. Ces mots étant proférés et au moment même où l'on mit en joue le patient, Dieuset laissa tomber son arme et tomba lui même évanoui ; circonstance qui lui aurait été fatale si, ce que son dévouement n'aurait jamais fait soupçonner, l'on eut attribué son évanouissement à des

convictions semblables à celles de son malheureux compatriote.

Cependant, son courage et ses talents lui attirèrent l'estime de ses chefs et lui firent conquérir tous ses grades jusques à celui de capitaine aide-de-camp du général BERTHIER. en Hollande. Il contribua ainsi aux brillantes victoires qui ont surtout valu à nos armées la réputation soutenue de premières armées du monde. Il serait, en un mot, devenu un héros semblable à ceux qui ont figuré spécialement dans nos annales militaires, si son aptitude l'ayant fait remarquer lors de l'organisation des administrations civiles, ne lui avait fait quitter bientôt les rangs des braves défenseurs de la patrie, pour la servir plus longtemps comme directeur des contributions directes.

Il est à noter, pourtant, que cette place supérieure lui fut donnée seulement après qu'il eut, pendant 14 ans, passé par tous les grades dans le département de la Corse. Il fut alors, c'est-à-dire en 1814, tandis que les Anglais cherchaient à prendre possession de cette île, il fut, disons-nous, assez heureux pour rendre des services signalés à la France, ce qui lui valut l'estime de M. le Lieutenant-général MILLET de MUREAU qui y avait été envoyé quelque temps après en qualité de commissaire du gouvernement.

Ce fut à la recommandation spéciale de ce haut fonctionnaire que M. le Ministre des finances nomma DIEUSET Directeur des contributions directes en Corse même où il resta encore huit années après lesquelles il sollicita et obtint son rappel sur le continent. Mais on lui accorda seulement, par erreur sans doute, la direction du département du Var, qui n'était qu'une direction de troisième classe, alors qu'il venait d'en quitter une plus élevée.

Il se rendit donc à Draguignan où il ne resta guères plus d'un an, justice lui ayant enfin été rendue par M. le Ministre des finances qui, vers la fin de 1821, lui octroya l'importante direction des Bouches-du-Rhône.

Avant de le suivre depuis sa venue à Marseille, disons un mot de l'emploi qu'il fit de ses vingt-deux années passées en Corse : il s'occupa principalement de sa place et des améliorations qui pouvaient résulter de ses soins et comme son esprit, quelque grande qu'en fut l'activité, avait de temps à autre besoin de se délasser de ses occupations obligées, il trouvait ce délassement dans des travaux variés. Les uns d'une utilité incontestable, consistaient en d'intéressantes communications faites souvent à la Société d'Agriculture d'Ajaccio, dont il était devenu membre titulaire, après avoir prouvé en bien des circonstances qu'il était versé dans la science agronomique.

D'autres fois, il composait des morceaux de poésie, aux quels il était loin d'attacher du prix, puisqu'il ne les produisait pas, mais qui, selon nous, eussent été généralement appréciés, s'ils avaient vu le jour.

Ce qui lui était le plus agréable, c'étaient des causeries avec des amis choisis, avec des notables de la cité ; causeries qui étaient aussi enjouées que spirituelles. Il vécut ainsi loin du monde politique, non pas seulement parce qu'il n'y fut jamais appelé, mais par goût, l'expérience lui ayant appris, d'ailleurs, que c'était là un théâtre sur lequel on ne devait jouer son rôle qu'avec reserve pour ne pas dire plus.

A Marseille', il conserva les mêmes habitudes ; il y mena une vie si retirée, qu'il ne vit d'abord que quelques personnes avec lesquelles il avait eu des relations intimes. Toutefois, un an s'était à peine écoulé depuis son arrivée qu'un grand acte de dévouement le mit en évidence, autant que la douceur du caractère, l'amabilité, la politesse exquise qui le firent remarquer des personnes ayant eu, les premières, l'avantage de l'approcher. Quel fut donc cet acte de dévouement ? Tout le monde, à Marseille, en a conservé le souvenir : DIEUSET se promenait un jour sur le quai du port, près du quartier de St-Jean, quand il vit tomber à

l'eau entre des navires une jeune fille qui, dans cette position des plus critiques par cela même, se noyait et aurait indubitablement perdu la vie, sans une prompte assistance. DIEUSET n'écoutant que les mouvements de son cœur, se précipite dans la mer et, après des efforts d'autant plus grands qu'il avait à supporter le poids de ses vêtements, arrive près de l'enfant, le saisit et l'amène en nageant péniblement aux bords du quai, où il était temps, car les forces commençaient à l'abandonner, qu'il fut aidé à sortir de l'eau par deux personnes faisant partie d'un public nombreux, témoin et enthousiasmé de ce trait de courage et d'humanité.

Sans contredit ce beau trait méritait une prompte récompense ; il servit à faire décerner immédiatement à l'estimable sauveteur, la décoration de la légion d'honneur pour laquelle il était déjà proposé depuis nombre d'années, à cause de ses longs et excellents services dans l'administration. Le *Moniteur* en donna bientôt la nouvelle qui fut reçue par les Marseillais avec le plus grand plaisir.

Quoique M. DIEUSET fut environné de l'estime publique; que les journaux n'eussent jamais parlé de lui que d'une manière élogieuse, qu'il n'eut cessé de remplir dignement ses devoirs et qu'il n'eut rien fait qui eut pu le faire noter défavorablement, néanmoins, il fut en butte à la malveillance, ou du moins il soupçonna qu'elle agissait clandestinement, ayant été informé officieusement par un ami. en 1830, que l'on préparait alors au ministère des finances un travail dans lequel on assurait qu'il avait été porté pour un changement de direction. Il devait, comme il le fit, s'attacher à conserver celle de Marseille dont le climat était absolument nécessaire à sa santé, à son existence : il écrivit à la fois à M. le Ministre et à M. le Directeur général de l'administration des contributions indirectes, pour leur exposer les motifs qui devaient écarter de lui la disgrâce

dont des menées sourdes tendaient évidemment à le rendre victime. Ses justes réclamations furent entendues, et il fut maintenu dans le poste que personne n'eut occupé plus convenablement après lui.

Quatre ans plus tard, le 2 octobre 1834, il fut élu membre actif de la Société de statistique des Bouches-du-Rhône; il avait présenté à l'appui de sa candidature deux tableaux essentiellement statistiques sur lesquels une commission spéciale fit un rapport des plus flatteurs : l'un de ces tableaux indiquant le nombre et les espèces de patentables des Bouches-du-Rhône en général et de Marseille en particulier, pendant les années 1826, 1831 et 1834 ; l'autre tableau présentant la superficie et les divisions du territoire de cette ville. Les résultats généraux qui accompagnaient ces tableaux étaient surtout précieux par leur caractère authentique.

A la séance suivante, celle du 6 novembre, le récipiendaire ayant été, suivant l'usage, complimenté par M. le Président, le remercia profondément et témoigna sa reconnaissance à la Société dans un discours élégamment écrit où après avoir parlé des avantages de la statistique, il fit entrevoir que cette science ne tarderait pas, étant bien cultivée, à devenir l'un des plus puissants auxiliaires du grand art de gouverner et de gouverner comme il faut. Dans la même séance le nouvel élu fut chargé d'examiner un ouvrage offert par M. Boucher de Perthes, zélé membre correspondant. Cet ouvrage intitulé : *Opinion de M. Christophe* et divisé en quatre livres formant autant de parties distinctes, fut examiné dans tous les principaux détails, et le bien que M. le rapporteur en dit fut justifié par des citations heureusement choisies.

En décembre 1835, ayant eu à rendre compte d'une statistique, par M. Gallet, des postes chez tous les peuples

de la terre, il analysa rapidement ce travail, mais de manière à en donner une idée favorable.

Porté à la vice-Présidence, en 1836, il fut proclamé Président, en 1837, et le jour où il occupa le fauteuil pour la première fois, il prononça un discours, aussi bien écrit que bien pensé, relatif au passé et à l'état actuel de la Société de statistique de Marseille, au bien quelle pouvait faire au pays, au grand service, notamment, quelle lui rendrait, si, tout en recueillant les faits et les chiffres de nature à l'intéresser, elle s'attachait à combiner les moyens de ramener l'équilibre partout où il viendrait à se déranger.

Sa présidence fut marquée par une grande impulsion donnée aux travaux de la Société, et, dans deux séances rendues orageuses par des propositions faites à l'encontre de deux membres indignes de l'être, il revela, en dirigeant les débats, un esprit conciliant et ferme qui fit applanir bien des difficultés.

Personne n'était plus apte que lui à apprécier l'*Annuaire administratif, statistique et commercial du département de la Corse* pour l'année 1840 et dont un exemplaire venait d'être offert, à titre d'hommage, à la Société. Il eut du plaisir à examiner la statistique actuelle d'une île qu'il connaissait parfaitement. Toutefois, il remarqua et signala de nombreuses lacunes qui amoindrissaient la valeur de ce travail quant à la statistique agricole, aux arts mécaniques et aux tribunaux.

Un professeur de musique distingué, M. Thevenead, s'étant engagé à donner gratuitement une éducation musicale à douze élèves, afin de mettre la Société de statistique à même d'apprécier un nouveau système de notation musicale introduit par lui dans l'enseignement, une commission spéciale fut chargée de constater les résultats de ce système, et M. Dieuset, organe de la commission, fit successivement quatre rapports, où il mit en relief les rapides progrès des

douze élèves. Une copie de ces rapports si remarquables, si concluants, fut délivrée à M. le professeur Theveneau, à qui il fut décerné aussi une médaille de vermeil, en témoignage de la satisfaction de la Société qui émit, en outre, le vœu que le système, objet de cette honorable distinction, fut adopté dans tous les établissements d'instruction publique.

En 1846, proclamé président pour la seconde fois, M. Dieuset soutint le jour de son installation, dans un discours lumineux, que la Société de statistique avait sans contredit fait jusqu'ici quelque bien, mais qu'elle en ferait beaucoup plus désormais, si les commissions permanentes animées par l'activité constante de leurs présidents et de leurs secrétaires-rapporteurs, la portaient à se livrer à ses travaux avec zèle et persévérance.

Ceux qui assistèrent à la séance publique de notre Société de statistique, tenue le 8 septembre 1846, à l'occasion de la présence, à Marseille, du Congrès scientifique de France; ceux aussi qui ont lu le procès-verbal de cette séance, ont pu se faire une idée de la manière dont le digne Président, M. Dieuset, comprenait l'utilité de la Statistique dans l'application des différents systèmes économiques. C'était là le sujet de son discours d'ouverture. Ses considérations sont un ensemble de faits ou plutôt un historique clair et précis de ce qui s'est opéré dans ces derniers temps, pour chercher, à l'aide de la Statistique, à connaître le plus possible les besoins du pays et les moyens les plus propres à les satisfaire. Parmi les statisticiens cités à propos comme très actifs en ce sens, on ne pouvait oublier celui qui a reçu, si justement, le titre de grand homme. On comprend que c'est de Napoléon Ier, que nous voulons parler; on sait combien il a tenu aux investigations incessantes ayant pour objet la Statistique du vaste Empire français. Le cadastre ne fut pas l'une des moins intéressantes parmi les entreprises

statistiques, et il est résulté de ces diverses mesures une régénération qui s'est manifestée partout : routes, canaux, promenades publiques, etc., etc., tout a plus ou moins progressé vers l'amélioration, et ce que M. DIEUSET a retracé à ce sujet, ne pouvait que justifier les avantages de la science statistique.

Ce que nous aimons à rappeler encore de notre excellent collègue, ce sont les paroles flatteuses qu'avant de distribuer aux lauréats les récompenses qui leur avaient été décernées, il adressa aux trois premiers d'entre eux. Il revela, en cette circonstance, comme dans beaucoup d'autres, une grande élévation de sentiments. En terminant son allocution qui tendait surtout à prier ces trois statisticiens d'élite de continuer à enrichir notre Société par leurs heureuses et fécondes communications, il leur disait : « La Société de statistique vous supplie, Messieurs, de songer quelquefois à elle. J'ajouterai une prière personnelle à cette supplication, celle de ne point oublier les cheveux blancs du vieillard qui vous couronne en son nom avec tant de bonheur, et qui bénit aujourd'hui, au nom de l'humanité entière qui vous inspire, vos utiles et importants travaux. »

Arrivé au terme de sa seconde présidence, dans la séance du 7 janvier 1847, consacrée en partie à l'installation des nouveaux fonctionnaires, il ne quitta pas le fauteuil sans recommander à ses collégues de poursuivre continuellement leurs travaux statistiques, notre époque leur en faisant un devoir, en ce sens qu'elle exige une étude approfondie de toutes choses.

De son côté il s'appliquait, en véritable statisticien, à observer attentivement ce qui pouvait concourir au perfectionnement de l'esprit humain. C'est ainsi que dans un mémoire intitulé : *Quelques réflexions sur diverses sciences et en particulier sur l'astronomie, relativement à la planète Leverrier, dite Neptune*, il sut réunir des faits fort intéressants et en tirer d'utiles inductions. De là, il fut conduit

à parler avec avantage de notre observatoire et de son directeur, notre collègue M. Valz, qui, ayant prévu la nouvelle planète, aurait évidemment pris une grande part à cette découverte, s'il avait eu à sa disposition les instruments propres à le seconder dans ses recherches. Sans contredit l'observatoire de Marseille réclame un instrument puissant à l'aide duquel on observerait mieux d'abord et on suppléerait ensuite aux lacunes occasionnées sous ce rapport par le climat moins avantageux de la capitale.

Depuis quelque temps, Dieuset, d'un tempérament sanguin, était fatigué par des palpitations qui ne lui permettaient que très-rarement d'assister aux séances de la Société, et lorsque, le 3 août 1848, il demanda et obtint le titre de membre honoraire, il avait été depuis environ un an frappé d'une attaque d'apoplexie, à la suite de laquelle il resta hémiplégique jusques à la fin de ses jours.

A l'Académie de Marseille, il ne brilla pas moins par de nombreux travaux et par un zèle exemplaire. Si son éloge que nous attendons de la docte compagnie eut été produit à époque opportune, nous nous abstiendrions de retracer ici la conduite de Dieuset comme académicien, car nous sommes persuadé que de belles pages auraient été écrites sur ce sujet. Mais sans vouloir faire l'histoire complète de cette partie de la biographie de notre collègue, nous ne pouvons moins faire que de le suivre un instant au sein de l'Académie. Il y fut admis, le 29 juillet 1841, en qualité de membre résidant de la classe des sciences, ayant appuyé sa candidature par deux pièces de poésie et un mémoire sur l'extinction de la mendicité, à Marseille. Son discours de réception fut prononcé à la séance publique du 29 août 1841, et, peu de mois après, il traitait de l'état présent de la Société en France, comparée sous plusieurs rapports à celui où elle était jadis. Ce travail élégamment écrit, plein de tableaux, décélant l'annotateur profond des faits accomplis,

produisit une vive impression sur l'assemblée. Il ne tarda pas de représenter à grands traits et d'une manière ingénieuse, dans une autre production intitulée : *boutade littéraire classique*, les bons écrivains du temps passé dont la plupart des modernes n'offrent que de bien faibles parodies.

Elu vice-président, en août 1842, il remercia sensiblement ses collégues et, à cette occasion, il développa avec finesse des remarques sur les formes de vraie politesse et de bienveillance mutuelle qui devraient distinguer toutes les sociétés savantes, même dans leurs rapports intérieurs.

En mars 1843, il lut des considérations sur la littérature et les littérateurs du jour. C'était une piquante comparaison entre la littérature du bon temps et celle dont nous sommes journellement fatigués ; il choisit à propos l'examen des romans, du théâtre et des arts, pour mettre en relief la perversité du goût de nos contemporains et établir ainsi un parfait contraste entre une autre époque et la nôtre.

Proclamé Président, le 27 juillet 1843, il manifesta tout d'abord l'intention d'imprimer aux travaux de la compagnie une grande impulsion et il préluda à cette manifestation par l'éloge de l'Académie en général, et celle des académiciens en particulier, ainsi que par un exposé fait avec délicatesse des causes qui lui paraissaient jeter la compagnie dans une sorte de langueur et l'empêchaient d'atteindre à cette part de gloire scientifique et littéraire, à laquelle les divers genres de talent dont elle s'enrichit chaque jour lui donnent droit de prétendre. M. le président parla surtout, mais avec beaucoup de convenance, du peu d'assiduité de plusieurs de ses collègues à se rendre aux séances; les sages conseils dictés par un noble zèle, et qu'il donna avec réserve, ne restèrent pas sans effet : on vit depuis un plus grand nombre de membres assister aux réunions voulues par le Règlement. Cela devait être si l'on considère que celui qui

avait si bien recommandé l'exactitude en avait sans cesse donné l'exemple.

Nous conserverons toujours un souvenir précieux de la séance solennelle du 23 juin 1844, parce que nous y fûmes reçu académicien titulaire, sous la présidence de cet excellent ami, à l'admission duquel parmi les membres actifs de la Société de statistique des Bouches-du-Rhône, nous avions concouru avec joie dix ans plutôt.

Son discours d'ouverture ayant roulé sur l'utilité des Académies de province, et notre discours de réception ayant eu pour but de considérer les Académies sous le rapport de leur influence sur le bonheur public, on eut pu supposer que nous nous étions concertés pour traiter à peu près le même sujet. Ce qui dut prouver le contraire à un auditoire éclairé, ce furent les différents points de vue, sous lesquels chacun de nous avait envisagé les Académies.

L'honorable Président avait établi un parallèle entre celles de province et l'Académie française, sans contredit la plus élevée de tous les corps savants, mais qu'il exalta au point que les autres Académies, dont pourtant il démontra supérieurement l'utilité, n'ayant que des solennités modestes, dans des circonscriptions restreintes, se trouvaient réduites à des proportions microscopiques, étant comparées à l'Académie française, représentée comme une colonne lumineuse servant de phare à tous les peuples et ne pouvant avoir, conséquemment, qu'une voix retentissante égale à celle de la renommée.

Notre intention fut d'accorder un peu plus d'importance à toutes les Académies, sans tracer entre elles des lignes de démarcation; nous nous fussions, dans ce cas, incliné comme on venait de le faire, devant celle qui ayant besoin de parler à la France, à l'Europe, au monde entier, avait la plus brillante destinée. Nous voulûmes seulement appeler l'attention générale sur l'action des Académies de manière à faire profiter,

chacune suivant ses moyens, les jeunes gens sortis du collége, de l'influence morale si nécessaire à leur entrée dans le monde. Delà, des déductions toutes favorables au bonheur public.

M. le Président, tout en applaudissant à la thèse que nous avions soutenue, ne put s'empêcher de déclarer, dans sa réponse, que l'on ne devait pas exiger des académies plus que l'on ne pouvait attendre d'elles, et ayant tracé le cadre des devoirs qu'elles avaient à remplir, il le montra comme étant assez étendu pour qu'elles n'eussent pas à viser à d'autres buts, fussent-ils encore plus louables.

Les bornes de cette notice ne nous permettant pas d'analyser d'autres productions qu'il nous resterait à examiner comme ayant été goûtées par l'Académie, nous nous contenterons de rappeler qu'il fit un rapport circonstancié sur les *nouvelles* de M. le baron de LA DOUCETTE, — un rapport sur un intéressant ouvrage de M. GUYS, consul de France, ayant pour sujet *Bairout et ses environs ;* il produisit aussi un agréable morceau littéraire intitulé : M. *Jauffret, fabuliste*, et qui eut un grand succès, — un morceau de poésie, lu en séance publique, ayant pour titre : *Stances poétiques, Dieu*, et qui fut vivement applaudi. — Un discours *sur le Roman et quelques femmes auteurs*, ingénieux parallèle entre les divers genres d'écrire et les différentes époques de leur apparition ; tableau bien tracé des mœurs des divers temps et donnant la mesure des sentiments moraux qui règnent dans l'état social.

Une circulaire ayant été adressée par M. le Ministre de l'instruction publique à toutes les Académies de France touchant le titre pris par l'Institut des provinces, l'Académie de Marseille chargea une commission spéciale d'examiner la question relative à la réponse à faire à Son Excellence. Ce fut M. DIEUSET qui rédigea cette réponse. On peut dire qu'elle fut telle qu'il convenait de la faire à un ministre trop éclairé

pour qu'en enjoignant aux sociétés savantes de France de cesser de se faire représenter aux séances annuelles de l'Institut des provinces, il ne comprit pas les excellentes raisons données en faveur de cet Institut qui ne pouvait avoir la folle prétention de faire concurrence à l'Institut de France, dont la position à l'égard de celle de l'autre Institut lui est si supérieure. La grande franchise, la modération avec lesquelles Dieuset soutint ses remarques durent faire impression sur l'esprit du ministre, puisque son Excellence ne poursuivit pas la pensée d'enrayer la marche de l'Institut des provinces dont notre honoré collègue s'était fait le défenseur, autant parce qu'il était pénétré de la bonté de la cause qu'il soutenait, que parce qu'ayant été nommé membre de l'Institut des provinces[1], le 17 octobre 1846, sur la proposition de M. A. de Caumont, il regardait avec raison comme un devoir d'étayer cette institution.

En août 1847, élu Vice-Président, il ne fut pas porté à la présidence aux élections de l'année suivante, l'altération de sa santé étant arrivée au point qu'il avait dû cesser sa participation active aux travaux de l'Académie.

Cependant, son état permanent d'infirmité pendant plusieurs années aurait rendu intolérable son existence s'il n'eut été soutenu par la religion. Aussi, conserva-t-il toujours la paix du cœur, la sérénité de l'esprit, cette humeur joviale qui fit constamment rechercher sa société, et lorsque d'un défaut constant d'équilibre dans les fonctions de l'organisme, il résulta une diminution de ses forces physiques, elle fut graduelle au point que le 1er septembre 1856, il s'endormit paisiblement du dernier sommeil.

Ses obsèques eurent lieu le jour suivant; la Société de statistique y assista en corps escortée de nombreux amis, et avant qu'il fut déposé dans la tombe, on entendit M. Marcotte, Vice-Président de la Société et membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille, lui faire, au nom de ces compagnies, de sensibles adieux.

Ainsi finit notre cher collègue, l'un de nos meilleurs amis. On a vu que presque en même temps qu'il fut mis à la retraite sur sa demande, lorsqu'il se promettait de jouir enfin d'un peu de repos justement désiré après une longue et pénible carrière administrative, il fut en proie à d'incessantes perturbations physiques jusques au terme de sa vie; nouvel exemple frappant de cette grande vérité qu'il n'est pas de bonheur parfait pour nous dans ce monde, où à la vérité la Providence nous menage plus ou moins de compensations à nos maux. Dieuset fut assez privilégié sous ce rapport : d'une part ses souffrances furent supportées avec résignation, parce qu'il s'en fit un mérite devant l'Eternel, et de l'autre elles furent singulièrement adoucies par les soins et les prévenances d'une épouse chérie, avec laquelle il ne put que sympathiser toujours, si l'on considère que, douée de beaucoup d'esprit, très polie, bien élevée comme lui, elle avait su le complaire toutes les fois qu'il paraissait disposé à ne pas revenir de ses idées.

Ce n'est pas qu'il fut constamment si entier qu'il ne cédât jamais à personne. Mais il était si juste, il pesait tellement ses paroles, il réglait ses actes avec tant de ménagements, qu'il lui était bien permis de ne pas adhérer facilement à ce qui n'entrait pas dans ses vues. Ainsi un Préfet qui avait exigé de lui que les employés de sa direction fissent des travaux qui ne les regardaient pas, rencontra chez notre collègue une résistance inattendue, et lui ayant, dès lors, fait représenter qu'un préfet et un directeur des contributions directes devaient se tenir par la main. Oui, répondit Dieuset, quand ils sont d'accord. Mais je ne saurais faire la moindre concession au détriment de qui que ce soit.

Tel fut l'homme de bien dont nous déplorons la perte. La fermeté de son caractère ne le rendit que plus aimable et ne fut pas ce que les admirateurs de ses vertus apprécièrent le moins en lui.

CANINA. . . . Louis CANINA, Commandeur et chevalier de plusieurs ordres, correspondant de beaucoup de corps savants et notamment de l'Institut de France, demanda aussi le titre de correspondant, en 1856, de notre Société qui s'empressa de le lui accorder, sur la proposition de M. Casimir BOUSQUET et de nous. Mais avant que le diplôme attestant cette nomination eut pu lui parvenir à Rome, lieu de sa résidence, il se rendit à Florence où il mourut le 17 octobre 1856, sans avoir connu son admission au sein de notre compagnie. Il ne s'établit donc pas entre lui et nous de relations après avoir cherché à en entretenir de fréquentes et nous avoir promis l'envoi de toutes ses publications consistant en de nombreux ouvrages archéologiques et statistiques sur Rome, ses monuments ainsi que sur les environs de cette ville. Or la louable intention dont il était animé à notre égard ne devait pas être passée sous silence et ne nous a que plus fait regretter qu'il nous ait été fatalement enlevé à peine devenu notre collègue ; il était alors dans sa 63e année, ayant vu le jour à Casal, en 1794, et il avait cinquante ans quand il fut reçu de l'Institut de France.

Des panégyristes éloquents ont du tracer déjà ou traceront son éloge historique ; ce qui nous dispenserait de l'entreprendre ici, alors même que nous serions actuellement initié dans tous les détails que reclame un pareil sujet. Contentons nous de dire que ses connaissances en architecture et en archéologie étaient évidemment profondes puisquelles lui firent une grande réputation en Europe et à en juger par ses productions d'une valeur venale de prés de 3000 fr. indépendamment de leur mérite scientifique réel. En voici les titres tels qu'ils sont écrits, c'est à dire en italien :

Opere principali del commendatore Luigi CANINA *pubblicato sino all'anno* 1853.

N°. I — *Architettura antica descritta e dimostrata coi*

monumenti (edizione prima) Opera distribuita in tre sezioni concernenti la storia , la teorica e le pratiche parziali dell'architettura egiziana, greca e romana composta di sei grossi volumi in foglio imperiale tre dei quali contenenti il testo esposto in foglio 381 e tre di monumenti rappresentati in tavole DCXCVIII semplici.

N° II — *L'architettura antica descritta e dimostrata coi monumenti* (edizione seconda) composta di tre grossi volumi in foglio imperiale di monumenti esposti in tavole DCCV semplici e di nove tomi di testo in ottavo grande.

N° III — *Richerche sull'Architettura più propria dei tempj cristiani basate sulle primitive istituzioni ecclesiastiche e dimostrate tanto con i più insigni vetusti edifizi sacri, quanto con alcuni esempj di applicazione* (edizione seconda) da potersi unire all'opera suddetta dell'Architettura antica.

N° IV — *Gli edifizi di Roma antica e sua campagna cogniti per alcune reliquie descritti e dimostrati nella loro intera Architettura.* Opera divisa in due sezioni, l'una risguardante gli edifizi della città e l'altra quei della campagna e composta in sei volumi in foglio grande.

N° V — *Storia e Topografia di Roma antica e sua campagna.* Opera divisa in due sezioni l'una risguardante la città et l'altra la campagna e composta di otto tomi in ottavo grande con molte tavole.

N° VI — *Esposizione topografica di Roma antica estesa tanto in tutta l'area cinta dalle mura Aureliane quanto in maggiore dimenzione nella parte media.* Volume uno in foglio con tavole XIX.

N° VII — *Esposizione storica e topografica del foro romano e sue adjacenze* edizione seconda composta di un volume in 4° di testo e di un volume in foglio di tavole.

N° VIII — *Indicazione topografica di Roma antica* edizione quarta contenuta in un volume in ottavo grande con la grande pianta della città in quattro tavole.

Nº IX — *Pianta topografica della campagna romana* esposta nello stato antico e moderno in sei grandi tavole.

Nº X — *Richerche sull'architettura degli antichi Giudei e del loro tempio di Gerusalemme* contenuto in un volume in foglio.

Nº XI — *Descrizione dell'antico Tusculo*, volume uno in foglio con tavole LIII.

Nº XII — *L'antica città di Veii descritta e dimostrata coi monumenti*, volume uno in foglio con tavole XLV.

Nº XIII — *Supplemento ed aggiunta all'opera del Desgodetz sulli edifizi di Roma*, opera divisa in due parti con tavole LXXXV.

Nº XIV — *L'antica etruria marittima compresa nella dizione pontificia, descritta e dimostrata coi monumenti*, opera composta in quattro volumi in foglio con tavole CXXXVI.

Nº XV — *L'architettura domestica di svelte forme dei più rinomati popoli antichi ed applicazione alle opere moderne*, volume uno in fogliò con tavole XL.

Nº XVI — *La prima parte della via appia dalla porta capena a Bovile descritta e dimostrata con i monumenti superstiti*, volumi due in quarto grande con tavole LII.

AUDOUARD..... Antoine Joseph AUDOUARD, né à Aix (Bouches-du-Rhône) le 17 mars 1794, reçut de bonne heure une éducation qui devait lui faire obtenir des succés dans la carrière de l'instruction publique, carrière pour laquelle il eut une vocation décidée.

Entré dans l'enseignement, en 1813, il débuta au pensionnat-Cauvière, à Marseille, et y fut en exercice pendant plusieurs années consécutives; il était alors bachelier ès-lettres. Devenu maître de pension en 1831, il fonda immédiatement un autre établissement qui se soutint toujours à la hauteur des plus distingués et il le dirigea jusques en 1855,

époque à laquelle il le quitta, le Ministre de l'instruction publique, qui connaissait son mérite, l'ayant nommé à l'emploi de secrétaire agent comptable de la faculté des sciences et de l'école préparatoire de médecine et de pharmacie de Marseille.

On peut soutenir qu'il assista à la naissance de la Société de statistique de Marseille, puisqu'il en fut nommé membre actif dès la troisième séance, tenue le 5 avril 1827, c'est-à-dire alors qu'elle s'organisait à peine, que son règlement n'était encore que provisoire.

Lorsqu'on eut écrit, en 1829, dans la *Statistique morale de la France* (1) que le talent du professeur AUDOUARD dans la poésie provençale et son infatigable activité lui avaient mérité l'estime de ses concitoyens, on avait dit vrai, car deux ans auparavant, le jour même de sa réception dans la compagnie, il avait lu une pièce de vers en langue provençale, intitulée : *lou Ministre Anglican* qui fut couverte d'applaudissements. A la séance suivante, après avoir présenté des considérations sur l'apologue et sur LA FONTAINE, il se fit encore applaudir par la communication d'une fable provençale ayant pour titre *l'Aglan et la Cougourdo.*

Plus tard il s'occupa de travaux semblables dont quelques uns ont vu le jour et d'autres sont restés inédits. On l'avait engagé à réunir et à publier toutes ces productions qui auraient formé la matière d'un fort volume ; ce qu'il se proposait de faire. Enfin, on n'a pas oublié le beau rôle qu'il joua au dernier Congrès de poésies provençales à Aix où les illustrations de notre littérature locale s'étaient données rendez-vous.

Des excursions scientifiques dans les départements du Sud-Est de la France l'avaient mis à même de rédiger d'intéressantes relations sur quelques-uns de ces départements.

Adonné à la culture des belles-lettres, de l'histoire, de la

(1) *Ou biographie par départements* (Bouches-du-Rhône — première livraison)

géographie, de la philosophie et à l'étude des antiquités, il allait avec passion à la recherche des faits se rattachant à ces connaissances. Aussi, fut-il des premiers à faire partie de la Société de statistique d'Aix, fondée quelque temps avant celle de Marseille. Il écrivit dans plusieurs journaux, concourut avec des notabilités littéraires à la rédaction de l'*Alcion* et composa de bons articles critiques sur divers ouvrages.

Certes, un homme aussi avide de cultiver son intelligence devait s'être fait bon grammairien, et on sait qu'il composa une remarquable grammaire française.

Mais pour louer un tel collègue, il ne suffit pas d'exposer d'une manière générale ce qu'il fut et ce qu'il fit ; il faut encore, sinon le suivre partout, du moins faire pour ainsi dire le tableau de ses actes et des divers titres de fonctionnaire qu'il reçut durant la période de vingt années qu'il fut membre actif de notre Société.

Ouvrons nos annales et nous verrons d'abord que quatre mois s'étaient à peine écoulés depuis sa réception, qu'il fut élu second Vice-Président, et que quatre mois après il était nommé premier vice-président pour l'année 1828 ; puis il obtint le même titre pour l'année 1829 ; ensuite il fut proclamé président pour l'année 1830, et après le renouvellement des fonctionnaires pour 1835, il remplaça le vice-président élu qui ne put accepter ce titre.

Il aurait été, suivant toutes les apparences, porté de nouveau à la présidence pour 1836, s'il n'avait lui-même fait sentir qu'il convenait d'appeler M. Fallot de Broignard à occuper cette fois encore le fauteuil, afin de lui donner une marque éclatante de la grande satisfaction de la compagnie, à la prospérité de laquelle il avait tant contribué pendant sa dernière présidence.

Enfin, en 1837, nous retrouvons M. Audouard parmi les conseillers, ayant été élu l'un des trois annotateurs. Ainsi

il fut *six* fois sur *vingt*, dans les élections générales, favorisé par le scrutin pour faire partie du Conseil d'administration et même y figura presque toujours au rang des premiers dignitaires. Qui ne verrait là des témoignages d'une profonde estime et d'une entière confiance, d'autant plus notable, de la part de ses collègues, qu'il avait eu pour concurrents des hommes fort recommandables à différents égards. Il est vrai que cette confiance fut justifiée par une sollicitude constante pour les intérêts de la Société, sollicitude qu'il montra surtout dans une circonstance critique qui ne contraria pas peu ses bonnes intentions : un préfet, bien que membre honoraire, ayant, en 1830, entravé la marche de la compagnie, probablement pour complaire à des inquiets, jaloux de ses succès, le Président AUDOUARD se conduisit avec une fermeté admirable et le préfet fut rayé de la liste des membres honoraires.

Nous nous plaisons à ajouter, comme preuve qu'AUDOUARD ne cessa d'être dans l'estime de ses collègues, que de tous les membres appelés par le sort à faire des lectures en séances publiques, il fut le plus souvent choisi. Ainsi, dès la première séance solennelle, il y lut *un essai sur le mérite des troubadours ;* à la seconde séance, il lut une *description de Sainte-Anne* de *Goiron*; il ouvrit la troisième séance publique par un discours *sur les avantages de la Statistique en général et plus particulièrement sur ceux de notre Société.* Il lut, à la quatrième, *la relation d'un voyage en Languedoc*, à la 5e, une *description statistique du vallon et de la fontaine de Vaucluse*, à la sixième, un *aperçu statistique* ayant pour titre : le *passé*, *le présent et l'avenir de Marseille*, à la huitième séance solennelle, une notice intitulée : *La Société de statistique de Marseille jugée vers la fin de ce siècle, ou considérations sur les avantages qu'elle aura produit dans une soixantaine d'années*, à la neuvième séance publique, *un aperçu historique et statistique*

sur la Sainte-Baume, la forêt et les lieux qui l'environnent, à la dixième séance, *des considérations sur la statistique dans ses rapports avec le commerce et l'industrie.*

Pour que notre collègue fut itérativement appelé à faire des lectures dans un pareil nombre de solennités, il fallait qu'il eut des qualités qui le rendissent propre à charmer ses auditeurs. En effet, outre le soin qu'il mettait à traiter des sujets sérieux, intéressants les amis du pays, les partisans de notre compagnie et la science statistique à la culture de laquelle il s'était voué, il possédait une voix sonore, distincte, qui pénétrait ceux à qui il cherchait à communiquer ce qu'il sentait lui-même. Aussi, toutes les fois qu'il était annoncé comme lecteur dans nos réunions où le public était admis, il y attirait un nombreux auditoire.

Dans les séances ordinaires, il ne montra pas moins de propension aux études sur notre histoire locale ; il produisit une bonne analyse de deux rapports d'une commission d'archéologie sur des fouilles d'antiquités, faites à Aix, en 1841 et 1842, analysa également bien un travail historique sur le *Village de Peyrolles*, un ouvrage intitulé : Aix *ancien et moderne*, un Mémoire sur le Canal de Marseille, etc.

Comme statisticien proprement dit, il sut se maintenir à la hauteur des obligations que ce titre impose, soit en se livrant aux investigations qui se rattachent au département des Bouches-du-Rhône, soit en s'occupant de sujets de statistique universelle. Ainsi, il dressa, au nom d'une commission spéciale, un tableau général des ouvriers de tous les genres d'industrie à Marseille; il fit une piquante statistique du carême en 1834 ; il communiqua des notes sur les caisses d'épargne ; il présenta des observations judicieuses sur une statistique comparée de l'état de l'instruction et du nombre des crimes en France, par M. Balbi et Guerry. Son intention fut, en commentant cette statistique de prouver que l'instruction qui, pendant un quart de siècle environ, a été

plus ou moins négligée, n'avait pas encore produit, depuis sa régénération, tout le bien qui doit en résulter un jour.

Il donna une haute idée d'un ouvrage ayant pour sujet des recherches statistiques sur Mulhouse.

Membre de plusieurs commissions, il se fit remarquer par son exactitude à y apporter son tribut de lumières, et souvent même il fut au sein de la Société l'interprète de ses collègues.

Nous passons sous silence certains rapports qu'il fit en cette qualité. Le premier qu'il produisit eut pour sujet l'examen d'un règlement déjà élaboré par une commission et devenu exécutoire après quelques changements, résultat de cet examen.

Son zèle et ses excellentes manières le firent presque toujours désigner comme membre des députations devant remplir des missions importantes, telles que celle de rendre visite aux autorités, et lorsque la Société française de statistique universelle manifesta l'intention de décerner des diplômes de membre correspondant à quelques-uns de nos collègues les plus zélés, il fut l'un des premiers qui furent signalés.

De quelque côté que l'on envisage sa conduite au milieu de ses collègues, on s'aperçoit aisément qu'elle fut des plus louables.

En leur recommandant, dès qu'il fut arrivé à la présidence, de persévérer dans leurs efforts, on peut avancer qu'il avait toujours prêché d'exemple, et il fut l'un de ceux qui comprirent la nécessité d'un mode de répartition des travaux propres à les rendre plus fructueux et à en régulariser la marche. Toutefois, il n'abondait dans le sens des innovations qu'avec réserve et qu'autant qu'elles ne porteraient aucune atteinte à la compagnie.

Un membre ayant été d'avis qu'une méthode uniforme fut suivie par toutes les Sociétés de statistique pour y encadrer

les résultats de leurs investigations, il s'éleva à ce sujet une intéressante discussion et M. AUDOUARD y prit une part remarquable en ce sens que, craignant que nos publications ne fussent interrompues ou trop longtemps suspendues par l'adoption de la proposition, il la combattit en véritable ami de la Société et du pays ; ce fut au point, quand on prétendit que nos publications auraient lieu seulement tous les cinq ans, qu'il s'écria avec chaleur qu'il n'en fallait pas davantage pour *tuer* la Société.

On avait remarqué qu'il votait des remercîments à tous les présidents sortants, et on n'a pas oublié sa proposition d'ériger en l'honneur de notre président honoraire, le Comte de VILLENEUVE, Préfet, un monument sur la place St-Ferréol et de le surmonter d'un buste en marbre de cet homme de bien. C'était pour reconnaître tout l'intérêt que cet illustre magistrat avait porté à notre compagnie et généralement à Marseille qu'il aima jusqu'à lui léguer son noble cœur. Le monument aurait été dressé là où, au moyen d'une sonde artésienne dont l'acquisition avait été délibérée par le Conseil général du département, sur la proposition du bon préfet, aurait été dressé là, disons-nous, où l'on vit jaillir une source qui permettait d'orner d'une fontaine la magnifique place de Saint-Ferréol.

On n'a pas oublié non plus qu'en vue d'ajouter à l'éloge historique qu'en notre qualité de Secrétaire perpétuel il nous incombait de faire comme dû à la mémoire, à l'amitié et aux travaux de notre collègue Polydore ROUX, mort, au milieu de ses courses scientifiques, à Bombay dans l'Inde, en 1833, il proposa d'élever au nom et aux frais de la Société de statistique de Marseille, une PIERRE TUMULAIRE portant une modeste inscription pour rappeler le nom de notre savant collègue et le triste résultat de sa grande excursion scientifique.

Que d'exemples n'aurions-nous pas à donner encore à l'appui de cette vérité qu'il pensait à autrui plus qu'à lui !

Que de citations n'aurions-nous pas à faire pour montrer qu'il avait un cœur sensible et généreux ! Contentons-nous, pour ceux qui voudraient nous en voir fournir au moins une preuve, de rapporter textuellement un passage extrait du journal de son voyage en Languedoc, où après avoir décrit l'amphithéâtre vulgairement appelé les arènes, à Nîmes, il s'exprime en ces termes : « Pourquoi faut-il qu'à la « vue de ce superbe amphithéâtre sur les portiques duquel « semble gravée l'épitaphe du monde, une pensée affligeante « vienne navrer de douleur l'ame du voyageur attentif? « Pourquoi, me disais-je, en parcourant sa vaste enceinte, « pourquoi faut-il que je voie ruisseler de toutes parts le « sang des victimes humaines? Pourquoi suis-je obligé, mal- « gré moi, d'apercevoir çà et là leurs entrailles fumantes, « excitant les applaudissements réitérés d'un sexe partout « ailleurs délicat et sensible ? . . . . Les Romains n'ont-ils « donc voulu transmettre à la postérité la plus reculée ce « monument de leur magnificence que pour faire connaître « à jamais leur barbare férocité !!! »

Ses nombreuses occupations dans la difficile carrière de l'enseignement, lui devenant toujours plus pénible en avançant en âge, il échangea, en 1847, le titre de membre actif contre celui de membre honoraire, et on le vit, néanmoins, assister encore à bien des séances, prendre part aux discussions et traiter des sujets intéressants. Il remplit la séance du 4 juillet 1850, par la lecture de l'éloge historique de Dominique Papety, notre compatriote et l'un des membres correspondants les plus distingués. Il traça avec bonheur la biographie si honorable du peintre célèbre, son parent et son intime ami, dont, conséquemment, il pouvait faire, mieux que personne, l'énumération d'admirables tableaux livrés au public.

Sa position à la Faculté des sciences combla ses désirs sous plusieurs rapports et particulièrement en ce sens qu'ayant

pendant bien des années mené une vie sédentaire devenue préjudiciable à sa santé, il fit dès-lors d'agréables voyages dans divers départements, notamment en Algérie, ayant eu à se joindre aux professeurs de la Faculté quand ils faisaient leurs tournées pour examiner les aspirants au baccalauréat.

Dieu ne permit pas qu'il fut longtemps dans cette position si conforme à ses goûts. Frappé d'une attaque foudroyante d'apoplexie, la nuit du 30 octobre 1856, il y succomba le vendredi 31.

Ses obsèques eurent lieu le jour suivant. Tous les membres, actifs et honoraires, de la Société de statistique, auxquels se joignirent des amis et des élèves, en grand nombre, accompagnèrent ses restes inanimés au champ du repos, et, à voir cet immense cortège si triste et si recueilli, on se persuadait aisément que Marseille venait de perdre un bon citoyen. Nous en fûmes particulièrement affligé, car AUDOUARD fut l'un de nos meilleurs amis.

Cette perte fut surtout fort sensible à Mme AUDOUARD dont la douleur était d'autant plus vive qu'elle avait été causée par une séparation si soudaine. Il était, toutefois, consolant de penser qu'ayant rempli constamment ses devoirs religieux, le défunt avait mérité de jouir de la béatitude éternelle. Un fils unique, M. Eugène AUDOUARD, était aussi pour sa digne mère, un grand sujet de consolation, parce qu'ayant hérité des vertus de ses parents, il a donné, jeune encore, de belles espérances. Il en a déjà réalisé qui l'ont fait apprécier et comme sa place est marquée à la Société de statistique, un tel collaborateur dédommagera celle-ci de la privation de celui qu'elle a beaucoup aimé et estimé, et qu'elle regrettera toujours.

DE SALVANDY . . . . Narcisse-Achille de SALVANDY naquit, le 11 juin 1795, à Condom, département du Gers.

Son père, d'origine irlandaise, obligé, comme cadet de famille, d'embrasser la carrière ecclésiastique, s'empressa de la quitter dès que la révolution française éclata. Il était alors simple séminariste et ne tarda pas à se marier ; il prit pour femme une demoiselle dont la famille voulait qu'elle se fît religieuse, mais qui n'était encore au couvent que pour terminer son éducation, c'est-à-dire qu'elle n'avait fait aucun vœu, ni même pris le voile.

Ils n'avaient, l'un et l'autre, pour toute richesse, que quelques meubles précieux, reste de leur patrimoine opulent détruit par la tempête à laquelle le pays fut si longtemps exposé.

Dans l'espoir qu'à Paris ils trouveraient à ajouter à leurs moyens insuffisants, ils s'y rendirent, mirent en location des appartements qu'ils avaient orné de leur beau mobilier et ouvrirent une pension bourgeoise. Ce fut alors que l'éducation du jeune Narcisse-Achille, commencée depuis quelques années, fut surtout avancée ; l'intelligence de cet enfant, ses reparties spirituelles, ses espiègleries, son enjouement, tout le fit chérir de son père qui fut son premier précepteur, mais qui avait une si grande faiblesse pour lui, qu'il lui laissait faire toutes ses volontés.

Aussi, nullement retenu par la modestie, parlait-il hardiment de tout et sur tout ; il est vrai qu'il avait déjà puisé dans les livres bien des connaissances, et n'avait pas peu retenu. Si ses raisonnements ne déplaisaient pas, ils l'exposaient à des remontrances, et un jour, en présence de plusieurs habitués d'un café qu'il fréquentait avec son père, il reçut une leçon qui le déconcerta, parce qu'elle fut faite avec douceur et convenance par un homme estimé, le conservateur de la bibliothèque de Ste-Géneviève, qui lui reprocha la prétention de vouloir en apprendre à des vieillards qu'il devait, au contraire, écouter pour sa propre instruction. La leçon fut suivie du conseil d'aller étudier

dans un établissement consacré à l'enseignement public, au lieu de venir, à son âge, pérorer dans un café.

M. SALVANDY père écouta ce discours avec plaisir, parce qu'il en comprit l'a-propos, et prit la résolution de faire des démarches pour obtenir une bourse à son fils qui venait d'accomplir sa douzième année. Il s'adressa donc à CAMBACERÉS, avec qui il avait eu jadis des relations intimes et qui lui fit espérer ce qu'il sollicitait.

Toutefois son attente se prolongeant, il frappa à la porte de M. de FONTANES, grand maître de l'Université, et M. de WAILLY, proviseur du Lycée Napoléon, y admit provisoirement Narcisse-Achille dont la nomination fut bientôt confirmée par M. le ministre.

A peine notre jeune lycéen eût-il revêtu son costume, qu'il courut chez le bibliothécaire de Ste-Géneviève, M. FAUCON, pour lui exprimer sa gratitude et lui montrer que loin d'avoir été choqué de ses paroles, il les avait accueillies comme de salutaires conseils. Ne donna-t-il pas là une fait preuve de l'excellence de son cœur ?

Pendant cinq ans qu'il fut au Lycée, il se distingua par son application à tous ses devoirs, quoique sa vivacité l'eut fait passer pour l'un des élèves peu disciplinés.

On n'ignore pas que la jeunesse animée d'un véritable patriotisme, lisait avec enthousiasme les bulletins de cette grande armée qui, ayant marché de victoire en victoire, fit trembler le monde entier et concourut à le civiliser. Le génie qui la conduisit au champ de la gloire, si digne de commander aux vaillants soldats qui la composaient, en ce qu'il avait le don de les électriser par ses vertus guerrières, était l'idole de l'époque.

Narcisse-Achille fut du nombre des jeunes gens qui l'admirèrent le plus et qui, chaque fois que de nouveaux lauriers avaient été cueillis, brûlaient du désir de pouvoir concourir un jour à de semblables triomphes. Une circonstance se

présenta qui lui fit anticiper son entrée dans les rangs de l'armée: Ne pouvant se faire à l'idée de nos revers commencés dès la désastreuse retraite de Moscou et ne voyant plus, conséquemment, paraître de ces buletins glorieux qu'il avait été charmé de lire, il s'avisa d'en composer un apocryphe, où il annonça une bataille sanglante gagnée par les Français sur les bords de l'Oder. La lecture, faite en plein réfectoire, de ce bulletin, fut vivement applaudie. Mais le proviseur qui tout d'abord, s'était également réjoui d'un pareil succès, ne sachant d'où en était venue la nouvelle, et soupçonnant qu'elle était fabriquée à plaisir, prit de suite des informations et s'assura qu'il sagissait d'un canard donné par l'un de ses élèves; il les réunit donc tous et invita le coupable à se faire connaître. Ce fut Salvandy qui se présenta.

Envain chercha-t-il à se justifier, une punition exemplaire lui fut infligée. Mais il parvint à s'y soustraire, en s'évadant du Lycée, et quoiqu'il n'eut point achevé ses études, il en ajourna la continuation, dominé qu'il était par la pensée de servir immédiatement le pays comme combattant; il s'enrola dans les gardes d'honneur et déjà dès le commencement de mai 1813, il était sous les drapeaux de la grande armée. En une année ou environ seulement, il fut successivement nommé brigadier, maréchal des logis, sous-lieutenant, fut blessé plusieurs fois au mémorablé combat de Brienne, et décoré par l'Empereur lui-même, le 6 avril 1814, à Fontainebleau.

Qui n'entrevoit qu'avec de si belles dispositions, il eut fait de grands et rapides progrès dans la carrière des armes, si Napoleon n'eut pas cessé de présider aux grandes destinées de l'Empire! Mais que de belles espérances son abdication en avril 1814 ne détruisit-elle pas!

Cependant le brave Salvandy fut, sur sa demande, admis dans la compagnie des mousquetaires noirs, attachée à la

maison de Louis XVIII. Tout en continuant ainsi ses services militaires, il fit sa philosophie au collège de Henri IV, l'ex-lycée-Napoléon, et suivit les cours de l'Ecole de droit de Paris, sur les registres de laquelle il s'était fait inscrire pour exercer au besoin une nouvelle profession honorable.

Il est une chose dont il sera, comme il l'a été, loué par tout biographe ayant un cœur français, c'est l'ardeur avec laquelle, bien que s'étant montré tout dévoué au nouveau gouvernement, il défendit avec sa plume les vieux débris des armées impériales, indignement attaqués par des pamphlétaires royalistes qui, en s'attachant à déshonorer de nobles défenseurs de la patrie, ne s'apercevaient pas qu'ils se flétrissaient eux-mêmes.

Il fit notamment une grande sensation par la brochure intitulée : la *Coalition et la France ;* elle avait été rédigée sous l'influence d'une indignation profonde que lui inspirèrent les traités de 1815, triste conséquence de la bataille de Waterloo. Tous les Français, pénétrés de l'esprit national, ne pouvaient qu'applaudir à un écrit qui respirait cet esprit d'une manière si remarquable. L'exagération, pour ne pas dire plus, des prétentions des alliés, y fut exposée clairement, et il resta bien démontré qu'ils avaient étrangement abusé de leur position.

Piqués au vif par cette brochure, ils la firent saisir et voulurent que l'auteur fut sévèrement puni. Celui-ci, loin d'être intimidé par leurs manifestations, leur notifia un acte sur papier timbré pour faire lever la saisie et les assigna devant la justice, au cas où ils ne se conformeraient pas à sa signification. Il n'en fallait pas d'avantage pour soulever contre lui les foudres de la Sainte alliance; on fut d'avis qu'il fallait le passer par les armes.

Son courage ne se démentit pas un seul instant ; au lieu de fuir, comme on le lui conseilla, il affronta sans crainte les vengeances dont il était menacé. Aussi, c'était fait de lui,

sans la fermeté du gouvernement qui obtint des souverains alliés le désistement de leur poursuite. Il est vrai que le duc de RICHELIEU, alors ministre, avait fait comprendre à SALVANDY, l'indispensable nécessité de retirer son opposition. Il fut plus tard récompensé de cette condescendance et de son courage, par la nomination de maître des requêtes au Conseil d'Etat. Il avait été déjà élu capitaine-adjudant-major dans la légion de la Manche ; il conserva quelque temps ces deux titres, et lorsqu'il s'en démit, ce fut de son propre mouvement.

Appelé plus tard à faire partie du corps royal d'Etat-major, en sa qualité de capitaine, il ne tarda pas à s'en démettre également. D'un autre côté étant, à diverses reprises, entré au Conseil d'Etat, il en sortit volontairement et ces démissions successives, données à son détriment, le furent pour être tout à fait indépendant alors qu'il lui eût répugné d'être complice d'actes qui lui parurent compromettre les intérêts de la France.

Ce serait ici le lieu de le suivre pendant tout le temps qu'il joua le rôle d'homme politique, de littérateur, etc. Mais bien qu'il incombe à la Statistique d'annoter et de signaler tous les faits se rattachant aux biographies qu'elle entreprend, que dirions-nous qui n'eut été raconté de sa conduite, comme publiciste, diplomate, homme d'Etat, dans différentes notices dont il a été l'objet. Ses actes, ses écrits ayant été appréciés, et de diverses manières, nous n'entreprendrons pas par cela même de les passer ici tous en revue et de les analyser; nous nous permettrons seulement de nous arrêter sur quelques-uns de ceux qui se lient plus particulièrement à nos études.

Commençons par une courte nomenclature des productions à peu près dans l'ordre qu'elles ont été publiées ; SALVANDY fit paraître, en 1819, une brochure sous ce titre : *Vues politiques, Dangers de la situation présente* ; il y défendait le système électoral.

En 1823, *Don Alonzo, ou l'Espagne, histoire contemporaine* (1), deux volumes, dont il a été publié plusieurs éditions ; ouvrage qui, considéré comme un roman, a été par cela seul, beaucoup critiqué, mais qui est moins un roman qu'une protestation politique.

En 1827, (époque où la censure l'empêcha d'écrire dans les journaux) les brochures dont voici les titres : *Lettres à M. le Rédacteur du Journal des Débats* (qui contiennent de remarquables documents historiques) — *Insolence de la censure* (titre qui seul fait comprendre l'esprit dans lequel cette brochure a été rédigée) — *Islaor ou le Barde* (considéré aussi comme un roman, mais qui, au fond, est seulement une conception politique contre M. de VILLÈLE.) — *Le Ministère et la France.* — *L'ancien ministère et le nouveau règne,* — *La vérité sur les marchés Ouvrard,* (brochures qui ne contribuèrent pas peu à la chute du ministère). — *Histoire de Pologne avant et sous le Roi Jean Sobieski,* (histoire où sont parfaitement tracés les rapports qui existent entre les caractères des peuples, français et polonais, leurs constantes sympathies, etc.)

(1) Cet ouvrage fut composé à l'occasion d'un voyage que SALVANDY fit en Espagne, en 1820, afin d'y voir de près ce qui s'y passait alors quant à la politique.

A son retour, en 1821, il épousa Mademoiselle FERAY, fille du grand industriel de ce nom à Chantemerle, près d'Essonne, et petite-fille d'OBERKAMPF, celèbre fondateur des manufactures des toiles peintes à Jouy.

On s'est partout accordé à faire l'éloge de Madame de SALVANDY dont l'excellence du cœur, l'esprit de charité, l'affabilité se sont revelés, pendant le règne du choléra, en 1832, et dans toutes les occasions qu'elle eut de soulager des malheureux. Cette pieuse dame qui fit tout le bien qui lui fut possible, contribua au succès des salles d'asile, etc., mourut en 1845.

En 1831, *Seize mois ou la révolution et les révolutionnaires* (brochure dans laquelle l'auteur conseillait, comme moyen de prévenir la chute du gouvernement de juillet, de s'appuyer sur l'aristocratie de la branche aînée et sur le clergé, soutenait l'hérédité de la pairie, désapprouvait la loi sur la garde nationale, etc.

En 1832, *Vingt mois, Paris, Nantes et la session* (contre le ministère du 11 octobre, l'état de siège, les abus de la juridiction militaire, mais où il est parlé en faveur de l'amnistie.)

Ajoutons que Salvandy collabora pendant quatre ans au *Journal des Débats* et qu'il consigna, dans le *Dictionnaire de la Conversation*, les biographies de Barnave, Caton d'Uttique et Napoléon.

Ils ne sont pas tous là les travaux sortis de la plume de Salvandy; nous aurions encore à mentionner, s'il le fallait, et que cela nous fut possible, d'excellents rapports, etc., pendant qu'il remplit ses devoirs de membre de la Chambre des députés où l'envoyèrent plusieurs colléges; de remarquables discours prononcés à l'Académie française qui le reçut membre le 21 avril 1836; des communications plus ou moins importantes, faites probablement à des Sociétés savantes dont nous supposons qu'il devait être membre, ce que les biographes n'ont pas dit; ils n'ont parlé que de son admission dans la Société des gens de lettres, qui l'appela bientôt au fauteuil de la présidence.

N'aurait-il pas dû être l'un des membres d'élite de tous les corps scientifiques, littéraires et artistiques, lui qui les protégea avec tant de sollicitude. La Société de statistique de Marseille s'empressa, sur notre proposition, de reconnaître, le 3 décembre 1846, par un diplôme de membre honoraire l'intérêt qu'il prenait envers les Sociétés savantes. Il accepta avec empressement cet honneur et dit qu'il était flatté de compter parmi les membres de notre compagnie.

Il était alors pour la seconde fois, ministre de l'Instruction publique, grand maître de l'Université. Chaque fois il vivifia tout ce qui entrait dans le cadre de ses attributions.

Si la première fois, il ne fit pas tout ce qu'il avait conçu d'utile, c'est que la durée de son ministère (de 1837 à 1839) fut trop courte, mais, chargé de nouveau le 1er février 1845, de la direction du même ministère, il réalisa de belles conceptions.

Nous avons fait son éloge (Voyez page 452 et suivantes, tome 10, du Répertoire des travaux de notre Société,) lorsqu'il chercha par la publication d'un *Annuaire des Sociétés scientifiques et littéraires de la France*, à réunir leurs actes à son ministère et à les récompenser suivant leur importance. En un mot, aux deux époques où il fut ministre, il fit, pour nous servir des propres expressions de M. Arsène Houssaye, l'université plus pure et plus religieuse, sans toutefois tomber dans l'absolutisme catholique, il sut presque rallier ceux là même qui étaient les plus furieux adversaires de cette grande institution. Il se montra tout à la fois réformateur et créateur, ayant ébranché ce grand arbre de la science, trop souvent stérile, en même temps qu'il y ramenait la sève. On n'a eu qu'à louer sa sagesse dans l'esprit de réforme, sa haute intelligence des études dans l'esprit de création.

On sait qu'en vue de servir utilement les lettres et les beaux arts, il fonda l'Ecole française d'Athènes; qu'il créa aussi les Facultés des sciences de Besançon, les Facultés des lettres d'Aix et de Grenoble, etc. Mais pour raconter, en peu de mots, ce qui marqua notablement son entrée au ministère, disons avec l'auteur de sa biographie insérée dans la *Galerie des gens de lettres*, « qu'alors commence une ère nouvelle pour les lettres, les sciences et les arts. Savants, poètes, littérateurs, publicistes, sont justement honorés par le pouvoir, et de hautes distinctions les arrachent

au coupable oubli où les laissait un gouvernement issu de la presse. Une vive impulsion est partout donnée à l'instruction primaire, et l'enseignement public dans toutes ses branches est partout amélioré. »

« Une ordonnance, inspirée peut être par des conseils intimes, est rendue sur les salles d'asile ; les caisses d'épargne des instituteurs sont organisées par une ordonnance royale ; une autre ordonnance pourvoit au classement des colléges communaux ; la situation des maîtres d'études est améliorée, un avenir leur est assuré. Les colléges royaux reçoivent de notables développements, un concours est ouvert, l'élan est donné et l'excellence de cette innovation est attestée par un accroissement de deux mille pensionnaires. »

« La sollicitude du ministre s'étend également à l'instruction supérieure. Les cours de droit et de médecine sont réorganisés, l'enseignement supérieur est étendu aux grandes villes, des facultés et des chaires nouvelles sont créées et les hommes les plus éminents en sont nommés titulaires. . . . . »

En avançant qu'un tel ministre a bien mérité du pays par tout ce qu'il a entrepris et exécuté en vue de féconder l'esprit humain, qui oserait nous contredire ?

Certains aristarques ont ri du prix qu'il attachait aux titres, aux distinctions flatteuses qu'il avait reçus. Aurait-il été blâmable de s'en parer avec un noble orgueil quand il s'en était rendu si digne ? Sans doute, ceux-là seuls qui ont usurpé des décorations devraient les cacher.

Nous avons rapporté que SALVANDY avait été décoré par l'Empereur lui-même pour ses services militaires, mais il lui fallait, pour porter la croix de chevalier de la légion-d'honneur, un brevet que les circonstances l'empêchèrent de recevoir de la dynastie impériale ; il l'obtint plus tard du gouvernement royal, mais non sans avoir acquis de nouveaux titres à la reconnaissance publique.

En 1829, il fut promu au grade d'officier de la légion-d'honneur pour avoir soutenu pendant trois mois à la Chambre des Pairs un Code militaire complet à l'élaboration duquel il avait beaucoup concouru. Huit ans après, il fut, presque en même temps qu'il entra dans l'Académie française, nommé commandeur de la légion d'honneur, et lors qu'il cessa d'être ministre, la première fois, le titre de grand officier de la légion-d'honneur lui fut décerné. Enfin, en 1841, appelé comme ambassadeur à représenter la France en Espagne, où il fut accueilli avec enthousiasme, il s'acquitta si dignement de son mandat (n'ayant pas voulu remettre ses lettres de créance à ESPARTERO, régent, qui gouvernait alors de fait, mais à la reine qu'il défendit noblement), il fut récompensé, dans sa patrie, par la dignité de grand cordon de la légion-d'honneur, et il reçut du gouvernement espagnol la grand' croix de l'ordre de CHARLES III d'Espagne. La jeune Reine, ISABELLE, reconnut aussi sa digne conduite diplomatique, en lui octroyant le titre de Comte.

Sa résistance à la prétention d'ESPARTERO, l'avait fait revenir à Paris où étant resté quelque temps ambassadeur *in partibus*, et ayant été considéré par les Espagnols comme devant, s'il était chez eux, applanir des difficultés, il avait été le sujet d'une demande par laquelle ils avaient témoigné le désir de le voir retourner avec son titre dans la péninsule. Mais, vers la fin de 1843, il fut nommé à l'Ambassade près le roi de Sardaigne, et là aussi il reçut un brillant accueil.

Il était encore ministre de l'instruction publique, à la venue de la république de 1848, à laquelle il ne pensa pas à se rallier, étant essentiellement monarchique. Cependant son amour de la liberté qu'il ne confondait pas avec la démocratie (ce qu'il expliqua très bien dans une nouvelle édition, en 1849, de sa brochure *La Révolution et les révolutionnaires*), son entier dévouement à la royauté constitutionnelle, et même sa santé devenue chancelante l'éloignèrent

des affaires publiques. Mais il ne travailla pas moins, tant que cela dépendit de lui, dans le sens de ses principes.

Depuis longtemps, M. de SALVANDY portait à la région parotidienne droite une tumeur cancéreuse qui s'était progressivement et lentement accrue ; aucun chirurgien ne s'était soucié d'en entreprendre l'extirpation. Notre ami, le docteur BERTULUS, nous a raconté que M. Jules CLOQUET, notre éminent collègue, l'avait entretenu des impossibilités qu'il y avait dans une pareille opération.

Afin de cacher cette tumeur, M. de SALVANDY était obligé de porter les cheveux très longs. Mais il arriva un moment où l'illustre malade fut réduit à ne pouvoir plus se montrer ni à l'Académie française, ni dans le monde, et bien que nous ignorions les détails de sa fin, nous présumons qu'il succomba à la diathèse cancéreuse dont les médecins connaissent bien les phénomènes.

Ce fut le 15 décembre 1856 qu'il rendit le dernier soupir, à son château de Graveron, près la Commanderie (Eure), après avoir été administré par l'Evêque d'Evreux.

C'est maintenant qu'il est permis de soutenir que de bonnes et belles actions ont éternisé sa mémoire. Dire que tous les partis l'ont apprécié ; que le riche et le pauvre n'ont eu qu'à applaudir à ses actes de générosité et de justice ; que les savants l'ont honoré de leur estime, qu'il a excité, comme homme d'état, comme diplomate, l'admiration autant de l'étranger que de ses compatriotes ; qu'il s'est mis au rang des publicistes d'élite, des littérateurs distingués par sa franchise, son courage et sa fermeté, n'est-ce pas le louer selon ses mérites ? Nous ne chercherons pas à appuyer ces assertions par des preuves authentiques, l'opinion publique s'étant prononcée. Nous terminerions donc ici notre notice, sans le besoins que nous éprouvons d'ajouter quelques mots dictés par la gratitude, pour avoir reçu de ce ministre juste, impartial et bienveillant un acceuil bien propre à nous

dédommager d'un préjudice que nous avait causé une personne haut placée. Nous sommes loin d'être porté par le ressentiment à dévoiler ici la conduite inqualifiable de cette personne ; nous ne nous dissimulons pas qu'elle n'a agi que sous l'influence de certains envieux, car, en bien des circonstances, elle nous avait témoigné son estime d'une manière non équivoque. Nous tenons seulement à produire un fait tendant à prouver que l'avenir des citoyens peut être fort compromis par de mauvaises notes émanées d'administrateurs abusant de leur pouvoir. Voici ce fait :

Le Congrès scientifique, ayant voulu reconnaître notre assiduité à ses travaux, demanda, à notre insu, pour nous, à M. le Ministre de l'instruction publique, la croix de la légion d'honneur. M. de SALVANDY promit de nous la remettre lui-même, dans une séance du Congrès réuni à Marseille, en 1846, et dont nous étions le Secrétaire-général. Mais ayant consulté une autorité supérieure, il en reçut une réponse défavorable. Dès lors, il s'abstint de venir à Marseille.

Nous n'apprîmes que quelque temps après ce qui s'était passé et nous fûmes engagé par une illustration qui nous honore de son amitié, à aller au ministère nous justifier des imputations dont on nous avait *charitablement* chargé.

Nous vîmes donc M. de SALVANDY et nous lui dîmes tout d'abord : « On vous a écrit, M. le Ministre, que nous étions « le dernier des médecins de Marseille ; voici, en réponse, « une médaille d'or (et nous la lui présentâmes) qui nous a « été décernée en séance publique par la 1re Société médi- « cale de ma localité, et où sont gravés ces mots : LA SOCIÉTÉ « ROYALE DE MÉDECINE DE MARSEILLE A SON PRÉSIDENT M. le « docteur P.-M. ROUX, 13 SEPTEMBRE 1841. On a ajouté que « nous appartenions, il est vrai, à plusieurs Sociétés, mais « à des Sociétés de peu d'importance et dont tout le monde « pouvait faire partie. » Or, nous déroulâmes sous les yeux de Son Excellence une masse de titres attestant que nous appartenions à des académies de premier ordre, notamment

à l'Académie de médecine de France, dont on sait que le nombre des correspondants est infiniment petit !!!

Nous réfutâmes non moins victorieusement, une à une, d'autres assertions hasardées, et M. le Ministre qui nous avait écouté et regardé attentivement pendant tout le temps que dura notre exposé, manifesta l'opinion qu'il s'était formée de nos adversaires et de nous, en s'écriant : « *Je vois* « *ce que c'est. Croyez, Monsieur, que je suis tout disposé* « *à vous rendre justice et que je serai heureux de faire* « *quelque chose qui vous soit agréable.* » M. de Salvandy accompagna ces paroles de démonstrations qui nous touchèrent le cœur et dont nous garderons un éternel souvenir. Sans la révolution de 1848, qui empêcha ce digne ministre d'accomplir sa promesse, il l'aurait réalisée.

Plus tard décoré comme ancien militaire, nous nous sommes énorgueilli d'une distinction qui, méritée sous bien des rapports, confondit nos détracteurs et nous n'eussions pas raconté une chose qui nous est personnelle, si nous n'avions dû trouver dans ce récit une occasion de rendre hommage à la noblesse de cœur et de sentiment d'un ministre vénéré.

DUFAUR de MONTFORT. . . . . Jean-Baptiste-Jacques Dufaur de Montfort était né le 2 septembre 1793, à Riscle, département du Gers. Après avoir reçu son éducation première sous le toit paternel, il commença et termina d'une manière brillante ses études classiques au Lycée impérial d'Orléans, d'où il sortit pour entrer à l'école militaire de St-Cyr. A l'âge de 17 ans, il était déjà officier et fit, comme lieutenant, les campagnes de 1812, 1813, 1814 et 1815, en Allemagne et en France. Prisonnier de guerre au siège de Wittemberg dans la nuit du 12 au 13 janvier 1814, il fut envoyé en Russie et ne rentra en France qu'à la paix.

Aide-de-camp du général Noguès qui commandait à Waterloo une brigade du Comte d'Erlon, il quitta le service au licenciement général de l'armée (il faisait alors partie de l'armée de la Loire) et entra dans les contributions indirectes

en 1816. Il parcourut avec une rare distinction les divers grades de cette administration et y ayant compté 24 ans de bons services, il reçut la croix de chevalier de la légion d'honneur. Déjà, en 1814, il en avait été jugé digne et signalé pour sa belle conduite au siège de Wittemberg.

En 1845, il fut appelé à l'importante place de directeur des contributions indirectes des Bouches-du-Rhône, et il l'occupa dignement jusques en 1851, époque à laquelle il fut admis sur sa demande à faire valoir ses droits à la retraite. Cette demande, il ne la fit qu'alors qu'il eut tenté en vain d'obtenir la réparation d'une grande injustice (1).

Retiré à Riscle, ses concitoyens l'appelèrent en 1852 à siéger au Conseil général de son département et l'Empereur le nomma Président de la Société de secours mutuels qu'il avait fondée dans sa ville natale.

Pendant les six années qu'il passa à Marseille, il s'attira l'estime de toutes les personnes les plus capables d'apprécier son mérite, et fut admiré par celles qui connurent ses éminentes qualités du cœur et de l'esprit. Nous qu'il honora de son amitié, nous avons regardé comme l'un des plus grands avantages que nous ait procuré le titre de Secrétaire perpétuel de la Société de statistique celui d'avoir été mis souvent en rapport avec cet homme parfait.

(1) Il nous écrivit, le 19 mars 1851, quelques mots qui exprimaient bien ses sentiments élevés; il nous disait: « Mon « bien cher Secrétaire perpétuel, je vais vous quitter, triste « exemple de l'instabilité des fonctions publiques par le temps « qui court. Un ordre supérieur m'envoie dans la Charente-« Inférieure, 2e classe. C'est là une disgrâce que la fierté de « mon caractère ne me permet pas de subir.

« Dans quelques jours je serai à Paris et si je n'obtiens pas « justice, j'insisterai pour avoir ma retraite. Il faut être sans « vergogne pour frapper ténébreusement, comme s'accomplissent les mauvaises actions, un fonctionnaire qui compte 35 « années de grade supérieur dans les finances et 4 ans de ser-« vice en qualité d'officier sous l'Empire, mais qu'attendre de « l'état anormal dans lequel nous vivons?

« J'irai vous voir avant de quitter Marseille; j'éprouve le « besoin de vous dire que, quelque part que je me trouve, « le souvenir de votre bienveillante amitié aura la meilleure « place dans mon cœur. . . . »

Il fut reçu membre actif de cette Société, le 4 mars 1847, lui ayant présenté un travail intitulé : *une Visite au Château de Montaigne, le 11 juin 1845*; travail sur lequel M. MORTREUIL fit un rapport des plus élogieux, en nous montrant l'auteur comme un littérateur distingué, et l'un des premiers statisticiens, en mesure, d'ailleurs, par sa haute position administrative de nous fournir des renseignements précieux. Dans sa reponse à des paroles de félicitation qui lui furent adressées le jour de sa réception, il promit autant de zèle que de bon vouloir et, certes, il tint parole.

Déjà, quatre mois après, il rendit supérieurement compte de cousidérations ayant la zoologie pour objet, et, nommé Vice-Président de la compagnie pour 1848, il prononça le jour de son installation un discours sur l'utilité de la Statistique et prouva qu'il était bien pénétré de son sujet, en démontrant clairement que faire de la Statistique, c'est recueillir des faits pour en déduire d'utiles conséquences; c'est publier l'état de nos richesses territoriales afin que les populations éclairées, encouragées par l'exemple, puissent se lancer sans péril dans le champ du progrès, etc.

En 1849, il ouvrit, comme Président, la séance publique par un discours *sur la Statistique dans ses rapports avec l'histoire, la géographie et l'économie sociale.*

Mais ce qui attesta le plus qu'il était versé dans la science statistique, ce fut son mémoire ayant pour titre : *du Système financier de la France et de la Grande Bretagne depuis l'invasion romaine jusqu'à nos jours, avec une introduction sur les impôts et revenus des anciens.* Plein de faits intéressants et de pensées lumineuses, ce mémoire à la lecture duquel onze séances furent consacrées, parut devoir être bien vite publié, comme pouvant faire améliorer l'état du système financier du pays; il a été consigné dans le tome 13, page 33 et suivantes, des travaux de notre Société.

M. DUFAUR de MONTFORT avait fait amplement ses preuves, il était mis au rang des notabilités de la Société de statistique. Aussi, en étant son Vice-Président, il fut porté par elle, le 4

mai 1848, candidat au titre de membre titulaire de l'Institut des provinces; titre que cet Institut, dans sa séance du 15 du même mois, tenue à Caen, lui conféra à l'unanimité. Sans doute il avait su gagner la confiance de ses collègues, et voilà pourquoi encore ils jettèrent les yeux sur lui, M. le Maire de Marseille ayant demandé à notre Société l'un de ses membres pour faire partie de la commission chargée de juger en 1850, les concurrents pour le prix Félix de BEAUJOUR.

La Société l'ayant choisi pour rendre compte d'une solennité religieuse qui eut lieu, le 25 août 1848, en l'honneur de M. de CHATEAUBRIANT, il traça, à grands-traits, dans cette occasion, la biographie de l'écrivain célèbre.

Il intéressa aussi notre société par la relation de la fête agricole de Salon, le dimanche 15 septembre 1850. Nous avons dit de cette relation dans le procès-verbal de la séance du 3 octobre : « l'aimable et savant narrateur finit par faire justement remarquer que cette journée portera ses fruits, de nobles paroles s'étant fait entendre, et ayant été recueillies avec confiance par l'homme des champs, dans la personne de qui le travail de la terre a été honoré. »

Ses rapports étaient remarquables par un excellent esprit d'analyse, tels, par exemple, ceux qu'il fit sur trois ouvrages de M. Norbert BONAFOUS : Etudes sur l'Astrée; — sur Honoré d'URFÉ, et le 3me, sur la vie de POLITIEN. Ajoutons les rapports sur une notice concernant les expéditions du commerce de Marseille, — sur un travail ayant pour sujet la vapeur appliquée à la marine militaire.

Ajoutons aussi que, comme rapporteur d'une commission appelée à examiner la gestion du trésorier de la Société, il indiqua un mode de comptabilité plus exact et moins compliqué.

En fait de lectures, celle qu'il fit sur la République d'Andorre mérite d'être citée comme ayant servi à rectifier des erreurs historiques. Sa notice sur le chauffage et l'éclairage au gaz hydrogène obtenu par la décomposition de l'eau, fut accueillie également avec intérêt et on applaudit à la communication de renseignements très importants sur la

culture de la vigne et sur la consommation de ses produits dans le département des Bouches-du-Rhône.

Les discours qu'il prononça en montant au fauteuil de la présidence et en le quittant étaient bien pensés et élégamment écrits, comme ceux déjà lus dans d'autres séances. Ses paroles de félicitation adressées à des récipiendaires révélèrent de beaux sentiments. Ainsi, par exemple, il soutint avec raison que sans la paix, l'ordre et le travail, le commerce et l'agriculture deviennent impossibles, et le laboureur s'épuise en vain sur sa jachère comme l'artisan dans son atelier, tandis qu'avec ces conditions, la France doit se relever florissante, et le sol se couvrir des prodiges de l'industrie. Enfin, il a, étant Président, jeté des fleurs sur le tombeau de l'un de ses collègues.

Lorsqu'il changea de résidence la Société lui décerna le titre de membre honoraire, et ce fut le 3 avril 1851.

Raconterons-nous maintenant la conduite de M. Dufaur de Montfort dans les autres sociétés qui lui ouvrirent leurs portes : les Académies des sciences, belles-lettres et arts de Marseille et d'Aix, la Société littéraire de Lyon, celle des sciences et d'agriculture de Rochefort, les Sociétés d'agriculture et d'horticulture de Marseille? Nous le ferions volontiers pour plaire à nos lecteurs et nous procurer nous-mêmes une véritable satisfaction. Mais partout il joua un rôle si actif, qu'il produisit des travaux assez nombreux pour qu'ils ne pussent être compris tous avec quelques détails dans le cadre que nous nous sommes tracé.

Qu'il nous soit permis, néanmoins, de jeter un rapide coup-d'œil sur ses actes à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille, dont il fut pendant deux ans membre titulaire, y ayant été admis le 10 mai 1849, par suite d'un rapport favorable sur un travail manuscrit qu'il avait présenté sous le titre de *Souvenirs des Pyrénées*. Il eut été reçu dans la séance publique d'avril 1850, mais sa réception fut ajournée parce qu'il avait été appelé alors à Paris pour y conférer avec la commission des boissons.

Il aimait tellement l'ordre en toutes choses que, frappé de la forme des billets de convocation de l'Académie, il demanda 1° qu'ils fussent convertis en lettres où seraient toujours indiqués (ce qui ne se faisait pas) les sujets à traiter en séance; 2° que ceux-ci fussent portés à la connaissance des académiciens au moins quatre jours d'avance. Cela fut adopté et s'exécute depuis.

Le récit qu'il fit d'une ascension au Pic du Midi (Hautes-Pyrénées), élevé de 3012 mètres au dessus de la mer et d'où on jouit d'une magnifique perspective jusqu'aux environs de Toulouse, fut écouté avec un intérêt toujours croissant.

On voit encore par un nouveau fragment qu'il lut de ses impressions de voyage, que ses descriptions étaient celles d'un homme d'imagination et de goût; il s'agit d'une caverne où il descendit le 14 octobre 1833. Un paysan de Figeac (Lot), creusant le sol de la vigne pour y courber un provin, aperçut à ses pieds la bouche d'un gouffre. Un soldat de l'Empire qui était là, y descendit le premier au moyen d'une corde de 35 mètres de longueur et de quelques chandelles, après s'être assuré que le fond était à sec. M. Dufaur de Montfort imita cet exemple qui fut suivi successivement par trois autres personnes courageuses.

La profondeur totale de ce gouffre était de 28 mètres, y compris les trois du vestibule ou partie supérieure. Le double rayon de la caverne, avait quatre mètres de longueur; des stalactites brillaient au plafond et aux parois de cette cavité souterraine. M. Dufaur de Montfort crut remarquer dans ces concrétions, une sorte de jeune femme, ayant une robe à longs plis argentés et tenant un enfant dans ses bras; on eut dit une ébauche naturelle de la Vierge.

Le séjour d'une heure dans cette caverne commençant d'incommoder les visiteurs, ils remontèrent, M. de Montfort le quatrième et l'ancien soldat le dernier. Leur retour au village fit du bruit et la *caverne* de Beauville, ainsi nommée du nom du propriétaire du sol, et dont l'orifice fut immédiatement refermé, est restée célèbre.

Comme M. DUFAUR de MONTFORT entendait bien les affaires de finance, il fut appelé par l'Académie à examiner la comptabilité du trésorier, en 1850, et il la fit modifier.

Le 20 mars 1851, il informa le président qu'il était obligé de renoncer désormais aux travaux ordinaires de l'Académie et de demander son admission dans la classe des vétérans. La compagnie lui témoigna ses sentiments de sympathie en retour de ceux dont elle venait de recevoir l'expression et lui envoya même, à Paris, un extrait du procès-verbal où étaient manifestés les regrets de ses collègues sur le motif qui devait les priver de son excellente collaboration.

Nous ne saurions passer sous silence qu'il s'empressa d'adhérer à la XIVe session du Congrès scientifique de France, tenue à Marseille, en septembre 1846. Littérateur, historien, statisticien, comme il l'était, il eut très certainement été désigné comme l'un des savants les plus capables d'ajouter à l'éclat de cette session, dont il eut été conséquemment l'un des principaux fonctionnaires, s'il avait été alors membre de notre Société de statistique.

On n'a pas oublié que le Secrétaire perpétuel de celle-ci fut l'organisateur spécial du Congrès. Or, il aurait été heureux et aurait regardé comme une bonne fortune, d'admettre dans la Commission centrale ou du moins dans le Comité des adhésions, le très honoré DUFAUR de MONTFORT s'il en eut connu à cette époque toutes les qualités.

DUFAUR de MONTFORT fut mis en évidence par la part active qu'il prit aux travaux de la session. D'abord, il formula un appendice à des questions du programme, dans le but de faire consolider et conserver les monuments d'une utilité réelle. Il répondit ensuite par une lecture consignée dans le tome second (page 203) des Actes du Congrès, à la question ainsi conçue : *Le projet d'une langue universelle est-il ou non exécutable? Quels sont, s'ils existent, les moyens favorables à cette réalisation?*

Il lut aussi un mémoire inséré en entier dans le même tome (page 215) des Actes du Congrès pour résoudre la

question ainsi posée : *Concilier la répression de la mendicité et du vagabondage avec les devoirs qu'inspirent les sentiments d'humanité*.

Membre actif, depuis six mois, de la Société de statistique de Marseille, notre collègue l'aurait représentée à la xve session du Congrès, tenue à Tours en septembre 1847, s'il n'en avait été empêché par les exigences de ses fonctions administratives. Mais, désireux de conserver les rapports de confraternité littéraire avec le Congrès, il nous chargea de déposer sur le bureau de celui-ci, deux mémoires dont l'un répondit à la question proposée en ces termes : *du Crédit agricole, nécessité de diriger les capitaux vers l'agriculture pour en obtenir des améliorations ; voies et moyens d'exécution*. Nous suppléâmes l'auteur dans la lecture de cette réponse qui figure dans le tome premier (page 384) des Actes du Congrès de Tours; l'autre mémoire, contenu dans le tome second (page 339) des mêmes Actes, a pour sujet la solution de cette question : *Quelle est la limite qui sépare la langue d'Oil de la langue d'Oc?*

Dufaur de Montfort adhéra à d'autres Congrès que son goût pour les sciences et les lettres l'aurait porté à suivre exactement s'il l'avait pu.

En décembre 1851, neuf mois après avoir quitté Marseille, notre cher collègue nous écrivit de son château de Riscle (Gers) une lettre que nous conserverons toujours soigneusement dans notre lettrier et où, après nous avoir raconté des choses fort intéressantes, il exprimait le regret de ne plus être qu'en idée au sein de la Société de Statistique de Marseille. « Le confrère, ajoutait-il, que vous avez honoré d'une si précieuse sympathie, est aujourd'hui un campagnard tout préoccupé du soin de ses propriétés, trop longtemps souffrantes entre les mains d'un maître d'affaires. J'ai tant à corriger, à améliorer, qu'il ne m'a point été possible d'aborder d'autres travaux que ceux de la campagne.

« Au point de vue littéraire, je vis de souvenirs; heureusement ceux que j'ai emportés de Marseille sont nombreux

et au premier rang je place, les bonnes, les aimables relations que j'ai eues avec le . . . . »

Nous nous étions persuadés que, membre honoraire, il serait aussi zèlé que pendant qu'il fut membre actif. Malheureusement une grave affection du larynx, méconnue dès son invasion, s'opposa longtemps à la continuation de sa correspondance avec ses amis même les plus intimes, et nous apprimes bien tard que, dès 1854, son fils, M. Raymond, s'était démis de la place de percepteur des contributions directes pour soigner son digne père dont la santé inspirait déjà de vives appréhensions.

Ce qui nous fut raconté de cette maladie nous fit tout d'abord penser que l'issue en serait fâcheuse et ce pronostic ne fut que trop confirmé par une lettre à la date du 24 décembre 1856, qui nous annonça que le 21 de ce mois notre collègue avait été ravi à sa famille et à ses nombreux amis.

Sa mort fut celle d'un chrétien laissant à ses enfants l'exemple d'une vie pleine d'abnégation et de dévouement. L'affliction de la Société de Statistique de Marseille fut extrême en apprenant qu'elle était privée de l'un de ses membres honoraires d'élite, et, en notre particulier, nous fûmes dans une grande désolation, parce que personne ne sentit plus vivement que nous la perte d'un tel homme. Uni à lui par les liens d'une véritable amitié réciproque, nous n'avons pu nous consoler de son décès que par la pensée que son fils héritier de ses vertus, comme Madame Ernest de la Mothe d'Isault, sa fille, est l'un de nos plus honorables correspondants, depuis le 12 septembre 1850, et qu'ainsi le nom de Dufaur de Montfort, gravé à jamais dans notre cœur, restera longtemps inscrit, nous l'espérons du moins, sur le tableau des membres de notre société.

M. de Montfort était par sa mère, petit neveu de Dom Despaux, bénédictin, ancien supérieur de l'école de Sorrèze, qui devint sous l'Empire, inspecteur-général de l'Université. Il eut pour oncles le président Barris, une des lumières de la Cour de cassation et le tribun Tarrible; de très proches

liens de parenté l'unissaient à MM. Laplagne, dont l'un fut ministre des finances et l'autre pair de France et Président de la Cour de cassation. L'un de ses frères, officier comme lui sous l'Empire, succomba aux fatigues de la guerre, et l'autre est mort procureur général à la Cour de Nimes, en 1844, des suites d'une chute de cheval.

GASSIER. . . . Hyacinthe-Veran-Hippolyte Gassier, né à Cavaillon (Vaucluse), le 9 avril 1778, y reçut les principes d'une instruction élémentaire assez complète. Mais à l'âge qui réclamait des études supérieures, les phases les plus agitées de la Révolution française devaient les entraver.

Fils d'un médecin estimé de Cavaillon et le 3me de quatre frères dont le second (1) embrassa, comme lui, la même profession, sous la direction de leur père, il débuta dans la pratique de l'art médical à Gordes, où, à peine âgé de 21 ans, il se maria ; il n'y resta pas longtemps parce qu'il n'y trouva pas assez d'aliments à son activité ; il vint donc s'établir à Marseille qui lui offrait de nombreux avantages. D'abord, il y fut admis comme chirurgien des hôpitaux civils et militaires, et y profita des moyens qu'exigeait son instruction médicale non encore complète.

Cependant, comme il était sans fortune et que sa famille augmentait chaque année, le fruit de son travail ne lui eut bientôt pas suffi pour pourvoir à ses besoins, s'il n'avait été favorisé par une circonstance inattendue : la mort ayant enlevé à la ville d'Aubagne un médecin qui y jouissait de

(1) Le docteur Dominique-Agricol-Marie Gassier, ancien chirurgien major, qui, aujourd'hui, âgé de 84 ans et infirme, est l'un des débris des armées de la République et de l'Empire, ayant fait plusieurs campagnes mémorables, telle que celle d'Egypte, et, pouvant, conséquemment, porter avec un noble orgueil sur sa poitrine, la médaille de Ste-Hélène, à côté de l'étoile de l'honneur.

Ami, médecin et compagnon d'armes de cet ancien militaire, nous ferons tout ce qui dépendra de nous pour prolonger encore son existence si chère à sa digne épouse, à ses enfants alliés aux familles : de Postis, Coulant, existence chère aussi à ses confrères et aux personnes qui l'ont apprécié.

la plus haute confiance, GASSIER fut pressé par les plus honorables habitants de cette localité de venir combler le vuide qui s'y faisait sentir. Il ne pouvait mieux faire que de se rendre à leurs instances, étant déjà dans l'embarras.

L'accueil que, dès son arrivée, il reçut de tout le monde, fut des plus flatteurs, et, en peu de temps, il eut des succès tels qu'il fut en position d'acquérir deux immeubles, bien qu'il eut dépensé beaucoup pour ses enfants.

Toutefois, en 1814, il retourna à Marseille, où l'appelaient ses affections et son goût pour l'étude. A cette époque, la France fatiguée par de longues agitations, ouvrait son cœur à l'espoir d'une paix encore plus longue; les esprits se tournaient vers la science. Le gouvernement favorisa ce mouvement et exigea dès lors plus de garanties de la part de ceux qui, en se vouant à l'exercice de la médecine, ont pour mission de protéger la santé publique.

GASSIER se hatant de répondre à cette exigence, se fit, après de sérieuses études, recevoir bachelier es-lettres, titre qui devait précéder celui de docteur en médecine. Ce fut à la faculté de médecine de Montpellier, et le 21 avril 1817, qu'il prit le bonnet, ayant subi les examens d'usage, présenté et publiquement soutenu une dissertation intitulée: *Aperçu sur le rhumatisme en général*. Cette production qu'il dédia à son épouse comme un témoignage authentique de son affection et à son frère aîné (Bruno) pour lui exprimer sa reconnaissance de l'avoir secondé dans sa carrière, cette production, a été analysée dans l'exposé des travaux de la Société académique de médecine de Marseille, pendant les années 1817 et 1818; société dont il était membre titulaire depuis peu de temps après qu'elle fut fondée en 1813.

A son retour d'Aubagne, il s'était présenté au docteur CAUVIÈRE, dont la clientèle était considérable, et la réputation grande et brillante; il lui fit connaître qu'il avait besoin de travailler et partant d'être répandu, étant père d'une famille nombreuse et ne pouvant guères compter que sur les ressources provenant de l'exercice de sa profession.

Cauvière, si porté à rendre service à ses semblables et particulièrement à ses confrères, le patrona au point de lui faire une position assez avantageuse.

Cela était suffisant pour que Gassier se fixât définitivement à Marseille, où on le vit s'adonner avec un zèle ardent au culte de son art. Le temps assez long qu'il consacrait à la pratique ne l'empêchait pas de se livrer à la théorie, d'assister régulièrement aux séances des compagnies scientifiques dont il faisait partie et d'y apporter son tribut de lumières. Pour le prouver, nous n'aurions qu'à exhumer des comptes rendus de ces compagnies, ce qu'ils renferment de ses communications. Cela nous entraînerait loin, tandis qu'il nous est à peine donné d'exposer rapidement les titres de quelques-uns de ses principaux travaux.

A la Société académique de médecine de Marseille, il prit part à une foule de discussions intéressantes, fit deux rapports pleins d'intérêt sur deux thèses ayant pour sujet : l'une la cystocéle, l'autre la squirosarque ; il communiqua aussi plusieurs faits dignes d'attention: et d'abord, celui relatif aux effets de l'onguent mercuriel qui produisit chez un malade une salivation extraordinaire trois mois après sa guérison radicale, les glandes salivaires n'ayant offert, durant le traitement, aucun symptôme d'engorgement ni d'inflammation. Il produisit des observations sur une lésion de l'artère cubitale du bras droit, — sur l'extirpation avec succès d'une tumeur fongueuse de la grosseur d'un œuf de poule, sous la langue d'une femme — sur la guérison d'une syphilis invétérée— sur la guérison également d'une affection scorbutique devenue très intense, en quelques jours, et par le seul effet d'une cause morale triste, etc.

A la Société royale de médecine de Marseille il entra comme associé résidant, le 16 décembre 1826, après avoir présenté une observation de pemphigus phlyctenoïde, laquelle annonçait un praticien se tenant au courant de la science et sachant faire tourner au profit de ses malades de profondes connaissances théoriques; il fit part d'un rapport

par lui adressé à l'autorité sur des cas de choléra-morbus, émit son opinion sur la nature de cette terrible maladie, fit des remarques sur des vices de conformation, cita des faits en faveur de la potion du docteur Thiel contre la coqueluche, et, des discussions s'étant élevées sur différents sujets : la dothinenterie, la dysenterie, les gastro-entérites, la variole, l'essentialité, la localisation, la résistance vitale, etc., il présenta des considérations intéressantes.

Nommé membre titulaire de la même Société le 13 juin 1829, il continua de communiquer assidûment les résultats de son expérience et de ses méditations, il lut des observations sur une cyanose et une transposition du foie et de la rate, — sur des hydropisies guéries par les sudorifiques, — sur l'efficacité de la scille combinée avec la digitale dans plusieurs cas d'hydropisie; il parla d'une jeune femme qui, en lançant une pierre se fractura l'humérus presque au point où deux ans auparavant, une fracture avait eu lieu par une cause semblable, etc.

En 1849, son âge avancé lui faisant sentir le besoin du repos, il fit valoir ses droits pour obtenir (et il obtint) le titre de membre honoraire. Il était depuis le 17 mars 1844, membre honoraire aussi de notre Société de statistique, après en avoir été membre actif dès le 27 avril 1827, et s'être mis au rang des collaborateurs vraiment pénétrés de leurs devoirs. Dès cette année, il lut un mémoire sur un projet de promenade dans le voisinage de la plaine St-Michel, projet qui, probablement, fit concevoir la création de cette nouvelle ville appelée *Cité bergère*, et la construction de tant de maisons dans les terreins environnants. Il eut, comme membre de diverses commissions, à recueillir des matériaux sur la mendicité, à vérifier les comptes du trésorier, à s'occuper d'une statistique sur l'épidémie de variole qui régna, à Marseille, en 1828, à rendre compte de travaux intéressants, tels que ceux sur la fièvre jaune, par le docteur Chervin, dont il fut, ainsi que nous, l'intime ami.

Observateur attentif des faits, il en communiqua plusieurs

extraordinaires et quand on lui disait qu'ils paraissaient merveilleux ; il répondait justement que s'ils n'avaient pas présenté des phénomènes particuliers, il aurait cru inutile de les signaler. Il raconta que le 10 avril 1831 où le soleil était peu vif, on vit à Cavaillon, la soie filée et de couleur blanche devenir noire tout-à-coup ; ce qu'il attribua à l'état du soleil. Nous passons sous silence des lectures et rapports qui prouveraient, s'il le fallait, combien il aimait la science. Aussi, lorsque le Congrès scientifique de France se réunit à Marseille en 1846, il s'empressa d'y adhérer et il s'était constamment attaché à souscrire aux travaux publiés dans cette ville sur les sciences médicales; il fut, par exemple, l'un des partisans de notre *Observateur*, le 1er journal de médecine qui ait paru en Provence.

Son dévouement à l'humanité et sa bienfaisance ont été appréciés : il reçut de la mairie de Marseille une médaille civique pour avoir, étant presque sexagénaire, prodigué, nuit et jour, des soins aux cholériques, pendant les épidémies de 1835 et 1837. Ajoutons qu'il fut l'un des premiers à entrer dans notre Comité médical des Bouches-du-Rhône, institution à la fois humanitaire et scientifique, et que, bien qu'il eut besoin de tous ses moyens, il sut en distraire une partie, en se faisant des privations, pour secourir les malheureux. Et pourrait-on citer un père meilleur que lui, un époux plus accompli? Encore qu'il fut absorbé par le soin de sa clientelle, il éleva avec un admirable succès, les dix enfants qu'il eût, secondé qu'il fut, il est vrai, par une épouse exemplaire.

Vers l'année 1851, après avoir obtenu pour ses huit enfants survivants, (1), des établissements honorables, voulant réaliser les légitimes impulsions de son cœur, il demanda une paisible retraite à son pays natal.

(1) Cinq filles et trois garçons. Ceux-ci, dont deux docteurs en médecine sont établis au Brésil, ont auprès d'eux leur sœur

Comme nous ne pouvions supposer qu'un homme actif comme lui, s'était condamné à un repos absolu, nous cherchâmes à savoir ce qu'il avait fait à Cavaillon et notre honoré collègue, M. Valère-Martin, notable de cette ville, nous apprit que, là, administrateur des hospices, Gassier employa toutes les ressources de ses lumières et de son expérience à l'amélioration des maisons de charité placées sous sa surveillance et où plusieurs de ses idées utiles reçurent une féconde application. Le reste de son temps il le consacra aux soins de quelques malades auxquels il n'avait osé refuser les secours de son art, et ce fut en soignant la santé de l'un de ces privilégiés compatriotes que, trop prodigue de la sienne propre et oublieux des ménagements qu'il devait à son âge avancé, il contracta une fluxion de poitrine à laquelle il succomba le 21 décembre 1856, éclairé par le flambeau de la foi chrétienne, et emportant dans la tombe les regrets de ses concitoyens. L'aménité de son caractère, l'amabilité et la loyauté qui présidaient à ses relations ne pourraient laisser aucun doute sur la sincérité de ces regrets, si le concours imposant qui accompagna ses funérailles n'en eut offert un témoignage suffisant.

Voilà ce que fut et ce que fit H.-V.-H. Gassier, l'un de nos meilleurs amis.

aînée ; la sœur cadette est mariée à M. Barras, riche négociant de Marseille ; la troisième est l'épouse du général de Berthier de Grandry; la quatrième, celle de M. Chavagnac, directeur de l'hôpital militaire de Marseille, et la plus jeune charme, par sa tendresse filiale, les incommodités de la vieillesse de sa respectable mère : vieillesse qui serait des plus heureuses, sans une triste infirmité : la privation de la vue.

Si l'étendue de cette notice nous le permettait, nous tracerions un tableau magnifique, en étalant les brillantes qualités de cette famille augmentée de nombreux petits enfants et, qui en se multipliant, conserve toutes ses beautés, au moral comme au physique.

D'HOMBRES. . . . LOUIS-AUGUSTIN baron d'HOMBRES, propriétaire-agriculteur, né à Alais (Gard), le 6 juin 1776, d'un père qui fut haut placé dans la magistrature, était, par sa mère, petit neveu des BOISSIER-de-SAUVAGES auxquels on sait combien les sciences physiques et naturelles sont redevables.

Il avait dix-sept ans quand il termina ses études au collège d'Alais, et alors on chercha à le soustraire au service militaire, en le confiant, comme apprenti, à un typographe qu'il quitta 7 ou 8 mois après pour remplir les fonctions d'adjudant aux convois militaires; place dont des fièvres continues le forcèrent de se démettre. Rétabli, il fut employé au ministère de la marine, et il suivit alors les cours du Lycée républicain et du Jardin des plantes.

Il retourna à Alais, en novembre 1796, et fit, en 1797, un voyage en Suisse, au terme duquel il épousa Mlle Victoire-Françoise de FIRMAS-PRIÉS, de la famille des de LACONDAMINE. C'est ici le lieu de dire que son père, lui et son fils restant dans la même maison, ayant un frère à Alais, il ajouta, pour avoir une adresse distincte, le nom de sa femme au sien et signa d'HOMBRES-FIRMAS.

Il demeura au sein de sa famille pour en prendre soin, jusques en 1801, époque où il se rendit en Angleterre et y fut admis dans l'intimité de beaucoup de savants.

De retour en août 1802, il se préoccupa de météorologie et de l'application du *galvanisme* au traitement de bien des maladies, ce qui le fit admettre parmi les membres non résidants de l'Académie de Nîmes, le 21 juillet 1805, et dès-lors jusqu'au 6 février 1856, jour où il devint membre de la Société impériale zoologique d'acclimatation, il fut successivement reçu membre honoraire, associé ou correspondant d'environ 90 Académies ou Sociétés scientifiques. Ces titres, notamment ceux de l'Institut de France et de l'Institut des Provinces, furent donnés pour reconnaître le vrai mérite justifié par la renommée et des travaux nombreux et variés; il étudia sans relâche et avec succès, pendant plus d'un demi siècle, la météorographie, l'hydrographie, la géologie, la conchyliologie, la botanique, la physiologie, l'économie rurale, l'archéologie. Ne soyons donc pas surpris s'il fut reçu docteur es-sciences, en octobre 1812.

En 1822, il publia une brochure intitulée : *Recueil de proverbes météorologiques et agronomiques*, in-8°. Il commença, en 1839, de réunir en un corps d'ouvrage ses mémoires ayant formé six volumes imprimés sous ce titre : *Recueil de mémoires et d'observations de physique, de météorologie, d'histoire naturelle et d'agriculture.*

Des productions de statistique, de technologie, d'archéologie,

et ses souvenirs de voyage ne pouvant être compris dans cette collection, il en fit deux volumes de *mélanges*.

Le 1er octobre 1810, reçu correspondant de la Société de statistique de Marseille, il communiqua tour à tour une notice sur la Grotte du chien auprès de Naples, grotte qu il décrivit ainsi que des expériences constatant le gaz delètère qui s'y élève, la manière dont on y asphyxie les chiens, etc. — un rapport sur un pressoir portatif à huile, des notices biographiques, etc. Disons maintenant qu'il remplit les fonctions de Maire de St-Hippolyte de Caton pendant 9 ans, et, de 1818 à 1826, celles de maire d'Alais. Déjà le 20 septembre 1812, l'Empereur l'avait nommé par décret daté de Moscou, membre du Conseil d'arrondissement d'Alais.

Ses services et ses titres scientifiques lui firent octroyer le brevet de chevalier de la légion-d'honneur, le 19 novembre 1814. Il fut, en outre, mentionné honorablement par diverses sociétés et il obtint une médaille d'argent, ainsi que trois médailles d'or pour des travaux relatifs à l'agronomie. Une médaille de même valeur lui fut donnée par le duc de Toscane, à qui il avait fait hommage de ses œuvres. Il voyagea en Suisse, en Allemagne, en Angleterre, en Belgique, en Hollande, en Piémont, en Italie où il se rendit le plus souvent à l'occasion des Congrès des savants italiens. A ces Congrès et à la plus part de ceux scientifiques de France, il figura parmi les dignitaires et il fut Secrétaire-général du Congrès de Nîmes.

Au retour de ses voyages, il examinait une grande correspondance qui, en son absence, lui avait apporté de nouveaux titres. Mais son âge avancé et des chagrins s'opposèrent à des excursions qui avaient pour lui tant d'attraits.

Le coup le plus sensible qu'il reçut, fut le décès, le 11 mars 1851, de son épouse dont les vertus la firent regretter de toutes les personnes qui l'avaient connue. Une chute que le baron d'HOMBRES fit sur le côté, le 18 mars 1856, altéra surtout sa santé; il fut réduit à rester presque constamment chez lui et alors il revit ses œuvres, médita sur son passé et dépouilla 43 lettres autographes de LINNÉ au professeur BOISSIER-DE-SAUVAGES, lettres qu'il devait publier. Il aura laissé ce soin à son fils M. le baron Charles d'HOMBRES, digne continuateur des travaux météorologiques de son père dont il a légué à la ville d'Alais une riche collection géologique et un beau cabinet de physique, que le Conseil municipal a fait placer dans une salle décorée d'un buste de d'HOMBRES-FIRMAS et nommée *Salle d'Hombres* afin de perpétuer un souvenir honorable pour le père et pour le fils.

Atteint d'une hydropisie, il y succomba le 5 mars 1857,

dans les sentiments du chrétien muni des secours de la religion, et après avoir fait un testament où, ayant réglé ce qu'il devait à sa famille, les pauvres ne furent pas oubliés.

A ses funérailles, un nombreux cortège composé de sa famille, de ses amis, de personnes de toutes les classes l'accompagna à sa dernière demeure. Là, M. le comte Emile de Retz paya un juste tribut d'éloges au savant qui s'était rendu si utile au pays, et le maire d'Alais mit en relief les services administratifs de son prédécesseur. On a ensuite célébré ses belles qualités et la Société de statistique de Marseille qui, par notre organe, vient de les retracer brièvement, en conservera toujours le souvenir.

BERTINI. . . . Bernardin Bertini, né le 19 septembre 1786, à Barge, province de Saluces, royaume de Sardaigne, fit ses premières études à Saluces et se distingua dans les classes de latinité; il s'adonna ensuite à l'étude de la médecine et avec tant d'ardeur qu'à peine âgé de 20 ans, il obtenait le grade académique le plus élevé.

Après deux années d'application à la pratique de la médecine, il fut exercer cet art à Paesana, où, en 1808, un tremblement de terre compromit ses jours, en faisant écrouler l'étage voisin d'une chambre pendant qu'il y dormait.

Nommé, en 1809, médecin des prisons, il en remplit les fonctions jusques en 1850, qu'il devint honoraire Déjà, en 1815, son aptitude et son zèle l'avaient fait charger du service médical des militaires, à la citadelle de Turin, puis, il avait été nommé médecin de l'hôpital de Saint-Maurice et admis aux examens pour l'agrégation. Sa thèse à cette occasion eut pour sujet l'air atmosphérique envisagé sous tous les points de vue pouvant intéresser le médecin.

Agrégé, en 1816, au Collége de la faculté de médecine, il en fut un membre très éclairé et très assidu, en 1833, l'un des conseillers, et, enfin, le président de 1840 à 1842.

Sa réputation de bon médecin praticien lui valut une nombreuse clientelle et fit réclamer ses services dans diverses institutions gouvernementales. Mis ainsi en demeure de recueillir des faits au profit de la science et de l'humanité, il les consigna dans les Annales universelles de médecine de Milan, dans le Répertoire médico-chirurgical de Turin, à la rédaction duquel il concourut, et enfin dans le Journal des sciences médicales de la même ville, dont il fut l'un des fondateurs, des directeurs et des principaux collaborateurs.

Un ouvrage qui lui fit grand honneur comme fruit d'immenses recherches, fut celui publié, en 1822, sous ce titre : *Idrologia minerale degli Stati Sardi.*

La seconde édition de cet ouvrage, imprimée en 1843, lui mérita la croix de chevalier de l'ordre des Saints Maurice et Lazare; il produisit sept brochures ayant pour sujet les statistiques nosologiques de l'hôpital St-Maurice et comprenant le mouvement des malades, etc., de 1821 à 1842.

Médecin de l'hôpital des carabiniers royaux, il continua ces observations cliniques de 1832 à 1850, époque où, devenu député, il fut médecin consultant de cet hôpital.

Il collabora à un périodique qui, sous le titre de *Lettres populaires*, puis sous celui de *Lettres de famille*, concourut à l'instruction et à l'éducation du peuple. Les articles tendant à détruire les erreurs et les préjugés du vulgaire sur les choses les plus ordinaires de la vie, constituent un cours d'hygiène publique qui mériterait d'être publié à part.

Bertini contribua aux travaux d'une commission chargée d'élucider des questions sur le goître et le crétinisme.

Familiarisé avec les langues latine, française, allemande, anglaise, et désireux de connaître les progrès des sciences médicales à l'étranger, il visita la France et l'Angleterre, puis l'Allemagne, et de toutes ces excursions il rapporta des découvertes, de nouveaux agents thérapeutiques qu'il s'empressa de communiquer à ses compatriotes. *Son voyage médical en Allemagne* donna une idée précise de l'état actuel de la médecine dans ce pays; il parla de la nécessité d'établir des chambres mortuaires et il en fit ouvrir à l'hôpital major de St-Maurice; il eut l'idée (en 1839) de créer à Turin une Société médicale de secours mutuels.

Il fut l'un des fondateurs de l'Académie royale de médecine et de chirurgie de Turin et la présida dès son origine; il en devint ensuite le trésorier jusques à la fin de ses jours. Sa présence aux Congrès scientifiques de France, d'Italie et de Belgique seconda son désir de constater et de recueillir chez les étrangers tout ce qui pourrait être profitable à la science et à sa patrie. Nous le connûmes à la session du Congrès de Lyon où, dès nos premiers entretiens, nous nous liâmes d'une étroite amitié, et nous étant retrouvés dans la plupart des autres sessions et dans quelques-unes du Congrès italien, nous l'avons vu accueilli partout avec les égards dont il était digne. Les suffrages de ses collègues d'une douzaine de sessions du Congrès scientifique de France, le portèrent à la vice-présidence générale et il présida plusieurs fois la section de médecine. Il exposa dans douze brochures l'histoire d'autant de Congrès scientifiques.

Plusieurs des premiers corps savants français, allemands, suisses, espagnols le reçurent, comme ceux de la peninsule italienne, membre honoraire ou correspondant. Ainsi, par

exemple, il devint correspondant de l'Académie de médecine de Paris, de l'Institut des provinces, etc.

La considération dont il fut environné en France, lui attira l'attention du gouvernement qui, en 1851, le fit officier de la légion-d'honneur; deux ans plus tard notre Société de statistique lui décerna, en séance publique, une médaille d'argent, grand module, pour reconnaître, outre une remarquable statistique des législatures du gouvernement sarde, des travaux statistiques faits pendant 2 fois qu'il fut membre du Conseil municipal de Turin et vice-syndic pour l'hygiène publique. Il fit prendre des précautions qui diminuèrent les cas d'hydrophobie très fréquents avant son administration ; il fit nommer un médecin sanitaire, améliora la santé publique et, à la fois juste et sévère, il maintint en vigueur les arrêtés municipaux sur la police.

Les mesures qu'il prescrivit, en 1854, à Turin, lorsque cette capitale fut envahie par le choléra, amoindrirent les ravages du fléau. Aussi, fut il promu au grade de commandeur de l'ordre des SS. Maurice et Lazare.

Ce qui prouve enfin combien il fut dans l'estime de ses compatriotes, c'est qu'il fut leur élu quatre fois à la Chambre des députés. Dès lors, il abandonna l'exercice de l'art médical, mais il ne l'oublia jamais, soutint dans le Parlement les intérêts des médecins, se montra digne membre de la Commission internationale de santé, etc., etc. Le gouvernement satisfait de sa belle conduite, le nomma membre supérieur des Conseils de statistique, de santé et de l'instruction publique.

Dans toutes ses charges gratuites, il poussa le zèle au point de négliger sa santé. Très affaibli par ses fatigues et une affection des voies digestives, il alla respirer l'air natal; à peine arrivé il s'alita mais conservant la tranquillité de son esprit, même quand le moment suprême s'approchait. D'ailleurs, soutenu par les sentiments religieux, il rendit, calme et résigné, son âme à Dieu, le 23 avril 1857.

Ainsi disparut de ce monde Bertini qui, a dit l'un de ses panégyristes, fit beaucoup de bien et ne fit du mal à personne. Aussi est on sûr que la terre lui est légère.

Très généreux, il fonda au Collège une place gratuite pour un enfant de Barge qui se consacrerait aux études de l'art médical; il légua dix mille lires à sa Société médicale de secours et trois mille à l'école des filles; il fit don de ses livres de médecine à l'Académie médico-chirurgicale de Turin.

En un mot, Bertini fut une célébrité du corps médical dont il s'attacha à ameliorer la condition : nul ne comprit mieux que lui la dignité professionnelle et il fut une bonne

fortune pour les confrères qu'il honora de son amitié, pour les pauvres dont il était un véritable bienfaiteur et pour le monde scientifique qui recevait le tribut de ses lumières.

CATELIN. . . . Jean-Antoine-Firmin CATELIN, né à Toulon (Var), le 16 septembre 1788, reçut dans sa première enfance, une instruction aussi avancée qu'il était alors permis de lui donner.

Il fut embarqué tour à tour sur une vingtaine de bâtiments de l'Etat, navigua pendant plus de 17 ans dont 7 et 1/2 en paix et environ dix en guerre, en outre, employé à terre dans les ports durant 8 ans et 2 mois 1/2; total 25 ans 1/2 de service. Novice en 1801, il fut aspirant de 2me classe en 1807, aspirant de 1re classe en 1811, enseigne de vaisseau en 1812 et lieutenant de vaisseau en 1825.

En l'année 1803, de retour d'une campagne à St-Domingue, le vaisseau le *Duquesne*, sur lequel il était, fut pris à la suite d'un combat livré contre une division anglaise de 4 vaisseaux et de 2 frégates. Rendu à la France, il fit, de 1804 à 1805, une campagne sur la frégate la *Cornélie* et, de 1807 à 1808, il était embarqué sur le brick l'*Adonis* qui, en croisière sur les côtes, eut un engagement au port Maurice contre une frégate et un brick anglais.

En 1813 et le 22 décembre, dans un combat soutenu par la flute la *Baleine* contre une frégate anglaise, sur les côtes de l'île de Corse, il fut blessé à l'épaule gauche par un éclat d'obus. Le pansement fait, il retourna à son poste où il continua de faire remarquer sa bravoure. Le lendemain le navire ayant fait naufrage dans la rade de Calvi, offrit à CATELIN une nouvelle occasion de se signaler. Le sous-préfet de Calvi, témoin sur le rivage de ce qui se passait, rapporta que: « Ce brave jeune homme étant resté seul de tous les officiers au milieu des débris du bâtiment, que la violence de la tempête avait séparé en deux parties, dont l'une avait été engloutie, sourd aux instances que ses camarades et moi nous lui faisions de prendre terre, oubliant son propre salut pour ne songer qu'à celui des matelots qui étaient encore sur le bord, ne voulut désemparer qu'après les avoir vu tous hors du danger. Ce fut alors qu'il s'élança courageusement dans les flots et gagna le rivage à la nage au milieu des périls d'une mer en fureur. . . . . »

Puis CATELIN fut jusqu'en 1817 employé à la Direction du port de Toulon, ou activement à l'armée navale de ce port.

En 1818 et 1819, il participa à une reconnaissance hydrographique des côtes d'Italie, etc., servit dans la compagnie des élèves de la marine, et, de 1820 à 1823, appartint à divers bâtiments en croisière sur les côtes d'Espagne.

Attaché après la guerre de ce pays, à la station de Barcelonne comme commandant la goëlette la *Jacinthe*, et cela, de 1821 à 1825, il reçut, en 1824, l'autorisation de porter la croix d'or de chevalier de 1re classe de l'ordre de St-Ferdinand, que le Roi d'Espagne lui avait accordée pour sa conduite distinguée dans la dernière guerre de la péninsule.

Le 6 janvier 1825, un ouragan fit chavirer, à l'entrée du port de Barcelonne, une barque espagnole montée par trois hommes. C'était à la fin du jour, CATELIN s'en aperçut, partit aussitôt sur un frêle canot, avec 4 matelots, fut au péril de sa vie, secourir les naufragés et en sauva deux.

Cet acte de dévouement fut applaudi par le peuple qui en avait été témoin ; des journaux français et espagnols en retentirent; le Roi d'Espagne chargea le capitaine général de la Catalogne d'en remercier le héros que, du reste, le commandant des troupes françaises, à Barcelonne, s'empressa d'aller féliciter. On profita de cette circonstance pour faire récompenser ses services. Le Roi de France le nomma chevalier de la légion-d'honneur, le 30 janvier 1825, et lieutenant de vaisseau peu de temps après.

Il reçut aussi des félicitations 1° de la Chambre de commerce de Marseille, pour avoir secouru, en mars 1825, un navire appatenant à cette ville et sur le point de périr corps et biens ; 2° du Ministre de la marine, pour des services non moins notables : les 4 et 5 décembre 1825, de violents coups de vent jettèrent sur les côtes de Cette, deux navires qui s'y brisèrent, et la tempête menaçait d'autres navires. CATELIN sauva et ces navires ci et les naufragés.

Ayant étudié profondément l'art de naviguer et possédant celui d'enseigner, il fut, de 1826 à 1828, choisi pour commander la corvette la *Victorieuse* chargée de faire une campagne destinée à l'instruction des élèves de la marine.

On l'attacha à l'état-major général, à sa rentrée au port de Toulon, en 1818. Là ses lumières et l'activité avec laquelle il concourut aux préparatifs de l'expédition d'Alger furent remarquées par M. de MARTINENQ, contre-amiral, Préfet-maritime, dont il était aide-de-camp, et qui demanda pour lui, le 5 mai 1830, la croix de chevalier de St-Louis.

Le besoin de repos s'étant fait sentir, il sollicita sa retraite, l'obtint le 21 juin 1831, vint s'établir à Marseille et y prouva par son activité, que dans la vie civile, un militaire pouvait se rendre encore très utile au pays.

Son application à l'étude de la conchyliologie pour laquelle il était passionné, des travaux tendant aux progrès de l'art nautique, du commerce ; ses dispositions à accueillir ou à faire adopter tous les genres d'améliorations lui firent de

nombreux amis, et l'Académie des sciences, etc., de Marseille lui décerna, le 13 juin 1829, le titre de membre titulaire.

Sans vouloir retracer avec détails ses travaux comme académicien, nous dirons qu'il communiqua ou fit des rapports pleins d'intérêt sur divers sujets, et d'abord sur l'installation d'une Ecole des mousses, à Marseille, pour la présidence de laquelle la Chambre de commerce, qui en avait adopté le plan, nomma M. Catelin son délégué, 2° sur un télégraphe de jour et de nuit; sur des brochures en Espagnol ayant pour objet des particularités géologiques de la Catalogne; sur un voyage au pic de Ténériffe; sur des objets d'administration intérieure; il lut une dissertation sur l'action des courants et les atterrissements du port de Marseille et des côtes de son voisinage; il décrivit ses voyages, et l'on applaudit à la relation de celui fait en 1848, en Suisse et au grand St-Bernard dont l'hospice, asile ouvert à la charité sur les Alpes, suggéra au narrateur, quant aux religieux qui y sont attachés, des remarques regardées justement comme puisées dans son cœur et honorant ses sentiments. Président, il ouvrit la séance publique de 1845, par un discours sur le percement de l'isthme de Panama et de celui de Suez.

Notre Société de statistique, à laquelle il soumit pour en devenir membre actif, une notice sur l'application de la vapeur aux bâtiments de guerre, lui accorda ce titre, le 1er août 1850. On le vit à l'œuvre, justifiant les éloges qu'il avait reçus; la Société eut recours à lui pour l'appréciation de ce qui était relatif à la navigation. Il rendit compte du loch compteur, du loch sondeur, d'une brochure sur les bateaux à vapeur à plates varangues; il lut un aperçu sur l'Histoire maritime de France, fut élu Président de la Société et prononça à la séance publique de 1853, un discours sur la statistique, etc.

N'oublions pas qu'il fit partie de la Commission de surveillance des bateaux à vapeur; que l'Intendance sanitaire de Marseille le compta longtemps et jusqu'au jour où elle fut supprimée, parmi ses membres les plus zélés; qu'ayant toujours fait marcher de front la science et la bienfaisance, il souscrivit au Congrès scientifique de Marseille, et que, présent à une réunion de l'Académie des sciences de Reims, il montra tant de savoir qu'un diplôme de membre correspondant lui fut décerné séance tenante comme un témoignage de satisfaction de l'Académie, et lorsqu'une Société de secours d'ouvriers vint lui offrir le titre d'associé, il l'accepta avec plaisir étant ami dévoué de la classe ouvrière.

Ce qui prouve encore son esprit de charité, c'est le rôle qu'il joua, dès 1845, comme administrateur de la Caisse

d'épargne des Bouches-du-Rhône, comme vice-président de son Conseil, de 1850 à 1854, époque où il fut président.

M. HONNORAT prouva qu'il comprenait bien les intérêts de Marseille, en proposant, aux élections de 1851, M. CATELIN, comme conseiller municipal. La nomination eut lieu, mais notre collègue fit valoir des motifs qui l'empêchaient d'accepter cette honorable distinction.

Voilà l'exposé succinct de sa biographie ; avant que nous la missions sous presse, M. TEMPIER, Secrétaire-perpétuel de l'Académie, en avait rédigé une avec le talent qui le distingue. Ajoutons que peu de jours après la séance d'avril 1857, encore sous le charme d'un rapport fait par CATELIN à cette séance sur les wagons maritimes, notre Société apprit qu'il était en proie à une fièvre continue. Nous lui fîmes aussitôt une visite, et nous l'embrassâmes étant l'un de nos meilleurs amis. Hé quoi ! me dit-il, vous embrassez un cadavre ; il connaissait donc son état qui, pourtant, ne paraissait pas désespéré. Toutefois, le 7 mai 1857, jour de la séance mensuelle arriva la triste nouvelle qu'il avait cessé d'être dans la journée. La séance n'eût pas lieu ; la Société en deuil d'un bon collègue n'avait qu'à s'occuper des honneurs funèbres à lui rendre. Le lendemain 8, à cinq heures du soir, un nombreux cortège le suivait au champ du repos, notre Vice-Président jeta des fleurs sur sa tombe ainsi que le Président de l'Académie, le Vice-Président de la Caisse d'épargne, et on fut touché du discours d'adieu qu'un ouvrier prononça au nom de la Société de secours à laquelle CATELIN était affilié.

La vie de ce collègue l'honore d'autant plus, qu'elle offre beaucoup d'exemples de vertus chrétiennes. Une foi profonde ne pouvait qu'adoucir ses derniers moments, surtout en considérant que son épouse, vrai modèle de piété, ne concourut pas peu, par ses saintes prières, à lui ouvrir les portes de l'éternité bienheureuse.

AUBERT. . . . Augustin AUBERT, né à Marseille, le 23 janvier 1781, était fils unique d'un notaire qui, l'ayant destiné à la même profession, lui fit faire de bonnes études classiques. Cet enfant qui avait un goût décidé pour la peinture, entra à l'école de dessin de Marseille, dès sa réouverture en 1796, et, en 1802, il fut suivre à Paris d'excellents modèles. En 1804, il retourna, par raison de santé, dans son pays natal, et y donna des leçons de dessin.

Professeur sous M. GOUBAUD, Directeur de l'Ecole de dessin et du Musée de la ville, il lui succéda en 1810.

Parmi ses tableaux, la plus part tableaux d'église, celui

de *Noé à sa sortie de l'Arche*, envoyé à l'exposition publique à Paris, en 1807, lui valut une médaille d'or; M. P. AUTRAN, l'un des Secrétaires de l'Académie, a publié son éloge, donné des détails sur ses œuvres et dit ce quelles offrent de notable; il aurait pu ajouter qu'AUBERT fut reçu membre honoraire de notre Société de statistique, le 7 juin 1827. A la vérité, elle décerna ce titre, en principe, alors qu'elle crut devoir enrichir le tableau de ses membres des noms des chefs des établissements publics. Mais AUBERT ne participa à aucun de ses actes et il n'écrivit pas. Pourtant l'Académie applaudit à son discours de réception en 1812.

Son âge et des infirmités le forcèrent à se retirer en 1845, il s'établit à la campagne où sa santé s'affaiblit peu à peu et il mourut, le 5 novembre 1857, au Canet, près Marseille.

Son convoi fut modeste, parce que son décès ne fut connu que bien tard de l'Académie et de la Société de Statistique. On y vit, toutefois, plusieurs de ses bons élèves, et il n'a pas été oublié parmi les hommes dont la cité s'honore.

NAYRAL. . . . . Magloire-Jean NAYRAL aîné naquit à Castres (Tarn), le 24 octobre 1789, époque où s'élevait la tourmente révolutionnaire. Mais son éducation élémentaire fut soignée; il suivit à Castres, pendant deux ans, des cours de latin et de français, dans une institution secondaire, et il fut achever ses études à l'école de Sorèze où son application au travail, aidée de ses dispositions naturelles, le fit écrivain élégant comme poète et prosateur, au point que, jeune encore, il obtint le diplôme de membre de *l'Athenée d'émulation*, après qu'il lui eut soumis deux bonnes pièces de vers. Son talent dans la musique fut aussi remarqué, et, à sa sortie de l'école, après 5 ans, il était apte, par son éducation professionnelle, à diriger une maison de commerce.

Négociant, de 1810 à 1830, il ne continua pas moins de cultiver la littérature et il inséra dans une feuille locale qui parut, en 1822, de bons articles sur différents sujets. Il en fit qu'il réunit en 4 volumes intitulés; *Biographie et chroniques castraises* et publiés de 1833 à 1837. Notre Société qui le comptait, depuis le 7 août 1834, parmi ses correspondants lui décerna, en 1840, une médaille d'honneur pour cet ouvrage dont le 4e volume contient la Statistique de Castres que nul n'avait étudié mieux que lui.

Dès qu'il cessa d'être négociant il fut nommé juge-de-paix et remplit honorablement ses fonctions pendant 28 ans.

On a encore de lui : *Mélanges et voyage à Royan*. — *Epitres ou discours sur divers sujets*. — *Odes et couplets* de circonstance et deux productions inédites : *La maladrerie*

de Barlats, roman historique. — *Un jeune homme comme il y en a tant*, tableau de circonstance.

La société littéraire et scientifique de Castres, qui date du 26 novembre 1856, nous a appris, au début de ses publications, que, l'un de ses fondateurs, Magloire NAYRAL, fut aussi l'un des premiers à lui payer son tribut académique. Il lut dans trois séances, sur des ouvrages mélangés de prose et de vers, un travail qu'il appela une revue rapide mais complète des œuvres de quelque valeur. Enfin, il donna lecture d'une 1re lettre en prose et en vers, comme le prélude d'une collection de particularités par rapport aux hommes distingués qui les ont présentées.

Le mérite de Magloire NAYRAL fut apprécié. La Société archéologique et l'Académie des sciences de Toulouse, la Société philomatique de Perpignan, les Sociétés des sciences du Bas-Rhin, de Bordeaux, d'Agen, de Marseille, de Beauvoisis l'associèrent à leurs travaux et, en 1857, la Société archéologique de Béziers le couronna, tandis que notre Société le mentionnait honorablement pour une Statistique des établissements charitables de Castres. Déjà l'Empereur l'avait honoré d'une médaille d'or pour un chant sur le baptême du prince impérial.

L'exactitude avec laquelle il répondit à l'appel de ces sociétés fut la même étant secrétaire du Comité supérieur d'instruction primaire, du Conseil municipal, du Comice agricole de Castres, membre du Conseil d'arrondissement, du Bureau d'administration du Collège, de la Commission de statistique cantonale, etc.

En avançant en âge, des infirmités qui duraient depuis longtemps, augmentèrent au point de lui causer de grandes souffrances, mais une maladie longue qui en fut en partie la conséquence, se termina par la mort, le 16 décembre 1857. M. A. COMBES, l'un de nos correspondants les plus estimables et Président de la Société littéraire, etc., de Castres, lisait peu de jours après à cette Société une Notice intéressante sur le défunt et nous apprit que la ville tout entière ayant bien senti la perte d'un homme si recommandable, s'était associée aux regrets d'une honorable famille.

MAGLIARI. . . . Pierre MAGLIARI, né le 11 juillet 1783, à Casale, près Cozenza (Naples) reçut une bonne éducation, apprit les belles lettres, les mathematiques, la philosophie, et, à l'âge de 21 ans, il fut à Naples étudier la physique et la chimie, puis la théorie de l'art médical sous des maîtres célèbres, et suivit la pratique d'un praticien consommé.

Lauréat, en 1805, au concours de chirurgie de Salerne,

et, en 1806, à celui de Naples, il remporta le premier prix au concours de chirurgie militaire et fut, en 1817, élu chirurgien de l'hôpital des incurables.

L'un des fondateurs de l'Académie médico-chirurgicale de Naples, il en fut longtemps le Secrétaire-perpétuel. Dès 1824, correspondant de cette Académie, nous eûmes avec lui des relations amicales; il nous manifesta le désir de rédiger, ce qu'il fit de 1828 à 1852, un *Observateur médical*, comme nous lui en avions donné l'exemple en 1821.

Dans un mémoire imprimé à Naples sur le traitement de l'anévrisme, il parla des bons effets obtenus par l'application de la neige ou par la compression au dessus du tronc artériel et préconisa un compresseur de son invention.

En 1832, il fut l'un des auteurs d'une instruction sur la prophylaxie et la thérapeutique du choléra à l'usage des troupes royales, et il prépara des réglements sanitaires (il nous avait consulté pour cela): en 1848, il publia un projet d'organisation pour le service de santé des armées.

Il fit paraître ensuite trois brochures ayant pour sujet les éloges historiques de Severino, d'Amantea et de Cotugno. Il reçut le brevet de chevalier de l'ordre de Ferdinand et des diplômes de membre des Académies pontanienne, Consécutive, économique de Mélise, royale de médecine et des sciences etc., de Palerme, de celles de Florence, Livourne, Venise, Turin, Marseille, Anvers, Berlin, Rio-Janeiro, etc. Notre Société qui l'admit parmi ses correspondants, le 6 décembre 1832, mentionna honorablement ses travaux.

Dans ses dernières années, ayant obtenu sa retraite de deux hôpitaux, il passait avec bonheur la majeure partie de son temps à une campagne à Capodimonte. Ce fut alors qu'un bouton de mauvaise nature surgit à l'épaule gauche le faisant cruellement souffrir. Le mal s'aggravant Magliari recourut aux secours de la religion et mourut le 11 mars 1858. Il attendit ce moment comme l'aube de la céleste félicité. Sa fin fut donc celle d'un bon chrétien et il est encore consolant d'être sûr que sa mémoire ne périra jamais.

BRACHET....... Jean-Louis Brachet, né le 21 avril 1789, à Givors (Rhône) et mort à Lyon, le 10 avril 1858, a été l'un des hommes d'élite qui ont le plus fait pour l'avancement de la science et le bien des hommes. Nous aurions à composer des volumes pour mettre en évidence tout ce qu'il a entrepris et exécuté dans une période de près de six lustres. Mais si notre cadre est très circonscrit, nous y comprendrons au moins ce qu'offre de plus saillant une vie si pleine.

De 12 à 15 ans, il fit ses études préliminaires, puis il continua son éducation sous un ecclésiastique très instruit

qui lui inspira le goût des sciences physiques. A 17 ans, il entra à l'Hôtel-Dieu où il disséqua pendant quelques mois; il se rendit ensuite à Paris et y remporta au concours une place de chirurgien interne dans les hôpitaux.

Reçu docteur en médecine, en 1813, après cinq années d'internat et avoir soutenu une thèse intitulée : *Dissertation physiologique sur la cause du mouvement de dilatation du cœur*, il fut presque en même temps appelé à la place de chirurgien adjoint à l'Hôtel-Dieu où régnait alors le typhus. Il le brava pour en faire une étude approfondie et se dévouer au traitement de ceux qui en étaient atteints.

En 1814, il fut, sur la recommandation des DUPUYTREN, des LARREY, attaché à NAPOLÉON 1er en qualité de chirurgien, mais s'étant rendu à Fontainebleau pour accompagner le grand homme à l'île d'Elbe, il fut lui-même attaqué du typhus dont il guérit miraculeusement.

Ayant à peine ressaisi ses forces, au sein de sa famille, il concourut pour une place de chirurgien interne à l'Hôtel-Dieu de Lyon, il l'obtint et se trouva ainsi en position de poursuivre avec ardeur et succès ses études de prédilection, c'est-à-dire celles ayant pour sujet la physiologie expérimentale et l'anatomie pathologique.

A sa sortie des hôpitaux, il se fixa à Lyon, y gagna la confiance publique et, nommé médecin des prisons, il parvint par voie du concours, à la place de professeur de l'école de médecine de Lyon et à celle de médecin de l'Hôtel-Dieu.

Dès 1818, commencèrent ses publications au nombre de plus d'une cinquantaine, et parmi lesquelles, outre une statistique de son pays natal, laquelle lui fit décerner le titre de membre correspondant de notre compagnie on distingue les ouvrages suivants : *Recherches expérimentales sur les fonctions du système nerveux ganglionnaire. — Traité pratique des convulsions dans l'enfance.—Observations et réflexions sur l'emploi de l'opium à haute dose dans le rhumatisme. — Traité complet de l'hypocondrie, — de l'hystérie. —de la colique de plomb.—Théorie de l'inflammation. — Physiologie élementaire de l'homme, etc.*

Ses principaux travaux lui ont fait décerner dix prix, deux à l'Institut de France, deux à l'Académie impériale de médecine, un à la Société de médecine de Paris, —au cercle médical, — à la Société de médecine pratique, — à l'Académie des sciences de Lyon, — à celle de Toulouse. — à la Société de médecine de Bordeaux. La croix d'honneur vint aussi trouver notre infatigable et savant collègue.

Son penchant au travail, son incessante application à s'acquitter de ses devoirs, à étudier partout ce qui pouvait et

accroître la somme de ses connaissances, et concourir aux progrès de la science en général, le firent rechercher de beaucoup de corps savants, et ceux-ci n'eurent qu'à applaudir à l'assiduité avec laquelle il leur communiqua ses actes.

Il présida la Société de médecine et l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Lyon; il était membre de l'Académie impériale de Paris, de celles de Vienne, de Turin et de l'Académie des sciences de Dijon, de la Société médico-pratique de Paris, des Sociétés médicales de Paris et de Lyon, des Sociétés de médecine de Berlin, Gœttingue, Copenhague, Hambourg, La Nouvelle-Orléans, Marseille, Bordeaux, Toulouse, Besançon, etc., etc.

Comme il était versé dans la littérature médicale et bibliophile, il consacra une partie de ses loisirs à bouquiner, à faire l'acquisition des livres qui lui paraissaient avoir de la valeur et se fit ainsi une bibliothèque choisie de plus de 18,000 volumes qu'il autorisa ses collègues de consulter.

Cependant le peu de soin qu'il prenait de sa personne à un âge où les forces declinent d'autant plus que l'on néglige les préceptes de l'hygiène, et, par exemple, des veilles prolongées, une lésion lente des voies digestives, exaspérée souvent par l'opium qu'il employait pour calmer ses douleurs et être ainsi à même de travailler sans relâche; tout cela tendait à devancer le terme de sa vie. Mais ce qui acheva de ruiner sa santé, ce fut le décès d'un fils unique.

BRACHET, après beaucoup d'hésitations, fit un voyage en Italie, sous le beau ciel de laquelle il espérait enrayer sa maladie, bien qu'il ne s'en dissimulât pas la gravité.

Arrivé à Marseille il vint chez nous et nous regretterons toujours qu'absent alors de cette ville, nous n'ayions pu voir un collègue avec lequel nous nous étions liés au Congrès scientifique de Lyon, en 1841, et qui était intime des docteurs CHERVIN et LEVRAT-PERRETTON, deux de nos meilleurs amis.

La maladie de BRACHET ayant empiré, il retourna à Lyon, où il rendit pure son âme à Dieu, oui pure. N'avait-il pas publié de bonnes *Réflexions sur l'action de l'âme dans les fonctions de l'homme* (in-8° 1858) et 14 ans plus tôt n'avait-il pas prononcé un discours sur la *Réfutation de l'opinion qui accuse les médecins d'athéisme et de matérialisme* (in-8° 1834)? D'ailleurs, ne s'est-il pas rendu facile le chemin du Ciel par des actes attestant de belles qualités morales?

Excellent collègue, exempt de jalousie, d'un caractère doux, d'un commerce agréable, il amassait des richesses pour en faire profiter ses semblables; il soulagea bien des misères, légua sa bibliothèque à l'école de médecine de Lyon, ses ouvrages à distribuer en prix aux élèves studieux, la

majeure partie de son avoir à ses parents. Enfin, les pauvres participèrent à l'héritage et il a laissé une maison de campagne, pour servir de lieu de retraite à des confrères.

CONSOLAT. . . . Maximin-Dominique CONSOLAT naquit à Grasse (Var), le 4 août 1785; il fit avec succès ses études classiques au Collège de Draguignan, et se distingua surtout dans les mathématiques.

A l'âge de 15 ans il fut en Russie auprès de trois de ses oncles, négociants à Saint-Petersbourg, qui, depuis 1747, y avaient fondé la première maison de commerce en relation avec la France, maison dont M. CONSOLAT devint le directeur.

Après 23 ans de séjour en Russie, où, son aptitude commerciale et son noble caractère le rendirent cher aux étrangers autant qu'à ses compatriotes, il retourna à Marseille, se maria avec une cousine et quitta les affaires pour ne s'occuper que de choses utiles à son pays et aux malheureux.

A la venue de la révolution de 1830, d'abord directeur intérimaire des postes, puis adjoint au Maire de Marseille en août de cette année, il se montra administrateur habile, conciliant, juste, mais ferme, tel en un mot qu'il devait être dans ce temps de désordre; il fut nommé Maire de la cité le 12 septembre 1831. Dès son entrée en fonction, les émeutes qui étaient fréquentes, cessèrent comme par enchantement.

Marseille affligée par le choléra en 1834, M. CONSOLAT ne négligea rien pour qu'elle fut convenablement secourue, et à une nouvelle invasion du fléau en 1835, il ne se dévoua pas moins. On le vit pour cela retourner promptement de Vichy où il était pour soigner sa santé. Aussi, quand il reçut la croix de chevalier de la légion-d'honneur en 1832 et celle d'officier en 1834, tout le monde dit : c'est justice.

Nommé membre honoraire de notre Société de statistique le 19 décembre 1833, il assista plusieurs fois à nos séances et nous encouragea par des témoignages de haute estime.

On l'a loué d'avoir été le promoteur du Canal de Marseille; il est sûr que l'on doit surtout à ses efforts persévérants l'achèvement de cette grande entreprise au milieu d'obstacles qui paraissaient insurmontables.

On a écrit que malgré ses services comme Maire de 1831 à 1843, il fut remplacé sans recevoir même une lettre d'avis.

Cette injustice dont il ne se plaignit jamais, dut aggraver une gastrite qui le minait ; il en souffrit pendant près d'un an, sans qu'aucun changement n'eut lieu dans son caractère bon et bienfaisant, et ayant suivi les préceptes de l'Evangile, il mourut chrétiennement, le 29 juillet 1858, emportant dans un monde meilleur les regrets de ses nombreux amis, la gratitude de ses conciteyens et l'estime de tous.

—Passons maintenant à d'autres rapports : vous savez, MM. qu'aucun mémoire sur le dernier concours ouvert par la Société ne lui est parvenu. Nous n'avons donc à vous entretenir en premier lieu que des récompenses accordées à cinq membres correspondants : une médaille d'argent à M. l'abbé Magloire GIRAUD pour avoir joint à l'envoi d'un intéressant travail imprimé sur les archives paroissiales de la Cadière, une notice manuscrite sur 150 médailles.

Quatre mentions honorables, une à M. G. LEVRAT pour divers écrits dont deux brochures sur les causes de détérioration chez les coléoptères, etc., et sur le *driops femorata*. Une à M. HALLEZ d'HARROS pour un Manuel d'agriculture à l'usage des écoles rurales. Une à M. LAURENS pour avoir fait don régulièrement de plusieurs annuaires du Doubs. Une à M. le docteur VINGTRINIER, pour l'hommage de plusieurs travaux sur les systèmes pénitentiaires.

En second lieu vous avez continué d'encourager des industriels par des récompenses d'une valeur proportionnée à leurs services. Marseille, ville considérable par son commerce, l'est aussi par son industrie, puisqu'elle dépense pour ses opérations le septième de la somme employée aux divers genres de fabrication de la France entière.

Deux industriels ont cherché à faire valoir les avantages de procédés employés à la combustion du gaz. Des expériences n'ont pas suffi pour vous disposer en faveur de l'un d'eux, et vous avez répondu à l'autre par un ajournement que commandait le manque de renseignements.

M. ARMAND-CARRETON a inventé un système de dallage en mosaïque, qui, comparé avec les systèmes en usage, vous a paru leur être supérieur. Vous avez accordé une médaille de bronze à l'inventeur, en lui promettant d'avantage quand son procédé aura été sanctionné par l'expérience.

Deux calligraphes se sont présentés : le jeune MAUREL, a, si l'on en juge par les spécimens qu'il a faits sous vos yeux, une aptitude naturelle qui ne demande qu'à être fécondée pour qu'il devienne un calligraphe hors ligne. Aussi, lui avez vous voté une médaille d'argent.

M. PAPI a fixé votre attention, en vous soumettant un Album et un Christ sur le modèle de LEBRUN. Ici, l'art a fait plus que la nature : à force d'un travail long et avec la pensée de se perfectionner, en fusionnant le dessin avec la calligraphie, M. PAPI est parvenu à tracer un grand nombre de planches illustrées prêtes à recevoir des modèles d'écriture, ou des états administratifs, commerciaux, etc.

M. PAPI a consacré une vingtaine d'années à son œuvre.

ayant exigé des sacrifices qui eussent découragé tout homme moins persévérant que lui : son Album, qu'il a dédié à la Chambre de commerce de Marseille, devait être lithographié. Toutefois, les deux premières planches n'ayant pas bien reproduit ses ébauches, il a eu recours à la gravure qui n'a pas peu augmenté ses dépenses. 17 planches ont été gravées, sur 70 dont l'Album doit se composer ; il formera une étude complète de belle écriture, de tout genre, avec l'ornementation dont elle est susceptible.

Persuadés qu'il convient d'encourager ceux qui s'appliquent à inspirer le goût de la calligraphie, vous avez accordé une médaille d'argent à M. A. Papi.

L'impression de divers ouvrages en langue arabe, par MM. Arnaud et Comp., typographes, à Marseille, a été regardée comme une œuvre d'intelligence plus que de spéculation.

Avant la conquête de l'Algérie, très-peu de personnes, en France, connaissaient les langues orientales. Mais depuis, on s'est insensiblement familiarisé avec l'Arabe. En présence de ce progrès, il y a une douzaine d'années qu'un Marseillais, déjà voué à l'industrie de l'imprimerie, appelé à se rendre en Egypte, comprit qu'une ère nouvelle pouvait s'ouvrir : il étudia les caractères arabes, les imprimeries orientales et revint dans sa patrie, assez sûr de lui-même pour entreprendre la publication du Dictionnaire de Dahdah. Cet homme, c'est M. Toinon fils, aujourd'hui prote d'une grande imprimerie à Paris, mais toujours (car il l'était déjà) associé de l'établissement Arnaud et Comp. Avant son départ pour la capitale, M. Toinon avait formé un intelligent compositeur, M. Castelin, encore actuellement l'un des associés de M. Arnaud. Grâce à cette réunion de capacités, on vint à bout de produire, en 1850, un Recueil d'anecdotes sur les Arabes.

Fiers, avec juste raison, de leurs succès artistiques, les

typographes associés se remirent à l'œuvre, sur un volume de plus de six cents pages, intitulé: le *Divan* (poésie) du Chaik Omar et Fared.

M. Arnaud, alors chef de l'établissement, était un collaborateur naturel. Chargé de la continuation de l'œuvre, il n'a pas failli à sa mission ; il vous a présenté le prospectus, en Arabe, d'un journal arabe, composé et imprimé en Arabe dans son imprimerie. Ce journal qui sera politique, littéraire et commercial, portera chez les populations indigènes de l'Algérie, l'esprit de nos institutions, de notre grandeur, de notre civilisation, etc.

Sans vouloir ajouter aux titres qui justifient les éloges donnés à l'imprimerie-Arnaud et Comp., nous nous plaisons à dire un mot de l'impression sur trois couleurs, d'étiquettes destinées aux boites d'allumettes en cire, et dont le tirage dépasse, à Marseille, six millions par an; ce qui est encore assez notable, comme industrie locale. D'après ces différentes considérations, vous avez décerné une médaille d'argent à MM. Arnaud et Comp.

Des expériences faites en présence d'hommes sérieux ne permettent plus de douter de la vertu insecticide de la poudre-Bouvarel, toutes les fois qu'on l'utilise d'une manière convenable. La propriété qu'elle a de détruire instantanément les insectes qui pullulent dans les casernes, les hôpitaux, les prisons et autres lieux où se trouvent agglomérées nombre de personnes, etc., est sans contredit une utile découverte, d'autant plus qu'elle détruit la vermine sans nuire à la santé de l'homme et quelle offre encore des avantages à l'économie particulière et au commerce du lainage, des fourrures et de la plumasserie. C'est à M. Albenois, dépositaire de cette poudre, que l'on en doit l'introduction du débit à Marseille. C'est donc à lui autant qu'à l'inventeur qu'il fallait adresser votre récompense. Celle-ci vous a paru devoir être une médaille d'argent.

M. Marius Pau s'est rendu digne de la même distinction, ayant inventé et perfectionné une machine déjà en usage pour fabriquer les lacets et tisser les cordons plats, ronds et façonnés. Ce genre d'industrie ne fut pas apprécié, lors de la dernière séance publique, faute de renseignements complets. Une commission spéciale ayant vu fonctionner le métier d'une manière satisfaisante, en a donné une description bien faite pour montrer qu'il s'agit d'une invention utile dont l'introduction à Marseille était à désirer, en ce sens qu'indépendamment des avantages qu'elle offre au commerce, puisque cette industrie compte en France plus de 20,000 métiers à lacets, occupant des milliers d'ouvriers dont le produit peut s'élever à un million de francs, il y a visiblement là un moyen de procurer du travail à un grand nombre de bras oisifs, un moyen qui fructifierait si, par exemple, l'on fondait dans notre grande ville, un vaste atelier de charité propre à ce genre d'industrie.

L'invention de deux lampes pour les travaux sous marins, a été le sujet d'un rapport où les avantages qu'elle présente ont été clairement exposés. L'une de ces lampes, dite lampe au phasquier, remplacera bien les flambeaux résineux dont les pêcheurs se servent dans quelques localités pour attirer le poisson. L'autre lampe, sous-marine, est destinée aux travaux hydrauliques sous-marins les plus difficiles, pour visiter, dans la nuit, les batiments, leurs hélices, leurs chaines, leurs câbles, les corps étrangers qui gènent parfois leurs mouvements, ainsi que pour faciliter le placement des mines sous-marines, faire le sauvetage d'un navire et de marchandises naufragés.

Des expériences entreprises plusieurs fois devant vous et chaque fois avec succès, ont excité votre admiration. Aussi, avez vous voté à l'unanimité une médaille de vermeil à l'inventeur M, Guigardet.

La manufacture de pianos de M. Boisselot, à Marseille, a fixé deux fois, à des époques éloignées, l'attention de la Société de Statistique, qui, la première fois, accorda une médaille d'argent et, la seconde fois, une médaille de vermeil à M. Boisselot père. Vous avez été d'avis de décerner aujourd'hui une médaille d'or à son fils non moins digne, M. Xavier Boisselot, qui, ayant été obligé, à la mort de M. Louis Boisselot, son frère, de lui succéder dans la direction de cette fabrique, dont l'existence était par cela même mise en question, a su la maintenir à la hauteur de la réputation dont elle avait toujours joui, et est parvenu, à force de soins constants, à en faire, par des perfectionnements successifs, un établissement de premier ordre.

Cette industrie en occupe beaucoup d'autres et il résulte de notes statistiques qui ont été fournies, qu'elle emploie de 120 à 140 ouvriers payés la plupart à la tache; que le taux des salaires varie de 3 fr. 50 c. à 12 francs pour une moyenne de 5 fr. par jour; que la valeur première de toutes les fournitures est représentée, pour 1859, par le chiffre de 115,000 fr.; que 500 pianos ou environ sont confectionnés chaque année et qu'il peut en être livré 600 au commerce. Ces chiffres donnent une haute idée de la manufacture-Boisselot et plaidaient assez en faveur de la médaille d'or que vous lui avez décernée.

Vous avez voté, en même temps, une médaille d'argent à M. Jean-Gaspard Timmermans, contre-maître de la même manufacture pour reconnaître d'anciens et bons services, en cette qualité, car il a, par son intelligence et par son zèle, concouru, pendant 28 ans, au développement et au progrès de cet établissement.

Enfin, la fabrique de bouchons à la mécanique de MM. A. Duprat et Comp., au Prado, a été le sujet d'un rapport qui a revélé un système de fabrication des plus ingénieux.

Les détails dans lesquels on est entré tant sur la partie mécanique, la partie commerciale, que sur la partie administrative, ont fait bien saisir l'intelligent mécanisme dont il s'agit et l'excellente direction qui y préside.

Une comparaison établie entre la fabrication ancienne des bouchons et celle d'après les procédés de M. DUPRAT, démontre l'immense supériorité de celle-ci. On ne considère pas sans admiration les machines mises en action au moyen de la vapeur, et cela avec une simplicité d'autant plus ravissante que les résultats sont merveilleux sous tous les rapports.

Ce qui ajoute à l'importance de l'établissement modèle de M. DUPRAT, c'est que cet honorable industriel, ayant goûté l'avis que vous lui aviez donné de faire de cet établissement un vaste atelier de charité, il a suivi immédiatement cette voie tout humanitaire. Une semblable conduite n'a pas besoin de louanges ; elle se recommande suffisamment d'elle-même et c'est avec empressement que vous avez décerné une médaille d'or à M. A. DUPRAT.

Messieurs, il y a quelques années, vous vous demandiez quel serait l'avenir de la Société de Statistique de Marseille; vous pensiez qu'il serait brillant et, aujourd'hui, vous avez acquis la conviction qu'il serait des plus heureux, grâce à votre activité, si la mort ne venait pas si souvent frapper dans vos rangs. Les vides, il est vrai, sont bientôt remplis ; mais il ne suffit pas que le nombre des collègues se soutienne le même, ou qu'il augmente ; il faut encore, et surtout, que, semblables aux abeilles qui entrent dans les attributs de notre modeste compagnie, ils ne cessent tous de travailler avec un zèle ardemment soutenu. C'est là le meilleur moyen de parvenir à vaincre les difficultés qui tendraient à enrayer leur marche progressive.

— A M. le Secrétaire perpétuel a succédé M. Léopold MENARD qui a fait une lecture *sur la charité dans les*

prisons. En conservant l'unité de son mobile, et de son but, la charité se modifie dans ses applications, suivant le temps, les hommes et les institutions. Cette proposition a conduit l'orateur à tracer le tableau de l'état déplorable des prisons au moyen âge; il a raconté ensuite ce quelles étaient sous l'ancienne monarchie, la République, l'Empire, la Royauté, le Gouvernement de juillet et ce quelles sont sous le pouvoir actuel, lequel, évidemment, donne satisfaction à tous les besoins légitimes, de sorte qu'on peut considérer l'aumône dans les prisons comme une superfluité en présence des soins de l'administration, tandis que la charité avait tout à faire dans les prisons au temps passé.

Les considérations historiques dans lesquelles M. Léopold MENARD est entré, ont paru impressionner beaucoup l'auditoire, notamment quant à la transformation de la charité au patronage, aux secours à donner aux libérés, au patronage aussi des prévenus, œuvre excellente de charité individuelle. Il est sûr que l'on ne saurait trop faire appel au patronage qui est une œuvre d'intérêt général et de morale publique, œuvre que la charité peut seule faire efficacement (1).

Puis, la parole a été à M. MORTREUIL qui a lu un aperçu sur les consulats dans le Levant, etc., (2); il a prouvé qu'à la suite de concessions diverses et successives, les Marseillais possédaient, au commencement du XIII[e] siècle,

(1) La lecture de M. Léopold MENARD a été consignée en entier dans le tome 22, page 236 du Répertoire des travaux de la Société.

(2) Cette lecture insérée déjà par l'auteur dans la *Revue de Marseille* sera reproduite dans le Recueil de la Société de Statistique.

des établissements commerciaux sur presque tout le littoral de la Barbarie, régis par des consuls.

Après avoir parlé des consuls marseillais à l'étranger, M. Mortreuil a dit quelques mots des consuls étrangers dans Marseille, dont la présence, au xiv[e] siècle seulement, est attestée par des documents positifs. Tout ce qui a été rapporté des prérogatives des consulats, de leur histoire, en un mot, a été écouté avec une attention soutenue, et cette lecture, ainsi que les précédentes, a été suivie de longs et unanimes applaudissements.

— Ensuite a eu lieu la distribution des récompenses aux lauréats, sur l'appel de M. le Secrétaire perpétuel et dans l'ordre suivant :

Médaille et mentions accordées a des statisticiens.

1° *Médaille d'argent.*

NOMS.	TITRES A L'OBTENTION.
MM. Giraud (Magloire), Chanoine, curé de Saint-Cyr, membre de plusieurs académies, etc., à Saint-Cyr.	Travail manuscrit sur 150 médailles, et diverses productions imprimées d'archéologie.

2° *Mentions honorables.*

NOMS.	TITRES A L'OBTENTION.
Levrat (Barthélemy-Nicolas-Jean-Gustave), Négociant, membre de plusieurs Sociétés scientifiques, etc., à Lyon.	Plusieurs notices pour servir à l'histoire des Coléoptères.
Hallez-d'Arros, ex-Secrétaire général de préfecture, membre du comice agricole de Metz, à Metz.	Brochure ayant pour sujet l'Agriculture primaire, ou la Science agricole mise à la portée des enfants, à l'usage des écoles primaires.

NOMS.	TITRES A L'OBTENTION.
MM. LAURENS (Pre-Paul-Denis), Chef de la 1re division de la préfecture du Doubs, etc., à Besançon.	L'Annuaire du Doubs pendant nombre d'années.
VINGTRINIER, Docteur en médecine, médecin en chef des prisons et des épidémies, membre de plusieurs Académies, etc., à Rouen.	Travaux statistiques sur les systèmes pénitentiaires.

MÉDAILLES ACCORDÉES A DES INDUSTRIELS.

1° *Médailles d'or.*

BOISSELOT (Xavier), Directeur d'une remarquable manufacture de pianos, à Marseille.	Grands perfectionnements apportés à sa manufacture.
DUPRAT (Anacharsis), négociant, etc., à Marseille.	Introduction à Marseille d'un nouveau et fort ingénieux genre de fabrication de bouchons à la mécanique.

2° *Médaille de vermeil.*

GUIGARDET (Louis), pompier-ferblantier, à Paris.	Invention de deux lampes destinées à éclairer les travaux sous-marins.

3° *Médailles d'argent.*

TIMMERMANS (Jean-G.), contremaître de la manufacture BOISSELOT, à Marseille.	Longs et bons services rendus dans la manufacture de piano de M. BOISSELOT.
PAU (Marius), Fabricant de lacets, etc., à Marseille.	Invention d'une machine pour perfectionner notablement la fabrication des lacets, etc.

NOMS.	TITRES A L'OBTENTION.
MM. ALBENOIS (Maurice), dépositaire de l'insecticide-Bouvarel, à Marseille.	Introduction de l'insecticide-Bouvarel, dans le département des Bouches-du-Rhône.
ARNAUD et Ce, imprimeurs, à Marseille.	Création, à Marseille, d'une imprimerie en langue orientale, etc.
MAUREL (Joseph), jeune Calligraphe, à Marseille.	Travaux attestant une aptitude naturelle pour la calligraphie.
PAPI (A), Calligraphe, à Marseille.	Production d'un Album qui décèle un excellent professeur de belle écriture.

4° *Médaille de bronze.*

ARMAND-CARRETON, à Marseille.	Invention d'un système de dallage en mosaïque.

— Enfin M. le Secrétaire perpétuel a lu le programme des prix proposés par la Société de Statistique de Marseille et qu'elle décernera, dans sa séance publique de 1860, aux concurrents qui les auront mérités :

La Société de statistique de Marseille persévérant dans l'intention de recueillir le plus de faits possible concernant le département des Bouches-du-Rhône, propose plusieurs prix *de Statistique générale*, c'est-à-dire destinés aux meilleurs mémoires comprenant tous les faits qui se rattachent à une commune, à un canton ou à un arrondissement de ce département. Ces prix sont trois médailles d'or, une de 100 francs pour la Statistique d'une commune ; une de 200 fr. pour la Statistique d'un canton et une de 300 fr. pour la Statistique d'un arrondissement.

Le concours étant ouvert simultanément pour chaque

commune, canton et arrondissement, le nombre des prix es subordonné à celui des concurrents et à leur mérite.

Il sera, en outre, accordé des prix *de Statistique parti culière*, relative à Marseille et dans le sens que voici : la richesse publique se produit, s'échange, se consomme ; de là trois sortes d'industrie :

1° Les industries de production,

2° Le commerce proprement dit ou l'échange,

3° La vente au détail.

La Société laisse les concurrents libres et leur demande à leur choix, la Statistique : ou d'une ou de plusieurs productions locales, telles que la savonnerie, la fabrication de l'huile, les machines, etc.; ou d'un commerce d'échange à Marseille avec l'indication des moyens de transport, des débouchés, des prix de revient et de vente, etc., ou d'une ou de plusieurs espèces de vente au détail, telles que la librairie, les meubles, le détail des cafés, etc.

La Société proportionnera la valeur des prix à l'importance des mémoires présentés sur ce genre de statistique. Elle recommande aux auteurs, avec l'exactitude scrupuleuse sans laquelle il n'y a point de Statistique, l'interprétation économique et morale des faits qu'ils constateront. Les chiffres ne sont que la représentation matérielle des idées ; elle verrait avec plaisir les concurrents chercher dans le passé de Marseille des points de comparaison avec le présent ; elle accueillera aussi bien les monographies les plus restreintes que les plus vastes travaux d'ensemble, disposée qu'elle est à multiplier, au besoin, ses récompenses.

Les travaux devront parvenir à la Société avant le 31 mars 1860.

Les auteurs qui se feraient connaître, seraient exclus du concours. Ils joindront à leur travail une épigraphe qui sera répétée sur un billet cacheté contenant leur nom et leur demeure.

Les ouvrages adressés resteront déposés dans les archives de la Société. Il sera facultatif aux auteurs d'en faire prendre copie.

Les membres actifs de la Société sont seuls exclus du concours.

— Indépendamment des prix ci-dessus, il sera décerné, en 1860, des médailles d'émulation et des mentions honorables aux membres honoraires et correspondants, ainsi qu'aux personnes étrangères à la Société, qui lui auront envoyé les meilleurs travaux de statistique.

— Enfin la Société continuera, comme précédemment, d'accorder des médailles et des mentions honorables aux personnes qui auront introduit dans le département des Bouches-du-Rhône, un nouveau genre d'industrie ou qui auront perfectionné l'une des industries existantes.

MM. les industriels qui voudront concourir pour les encouragements, devront faire arriver leurs demandes avant le 28 février 1860, terme de rigueur.

Tous les mémoires pour les concours, et les autres travaux seront écrits LISIBLEMENT et adressés francs de port, à M. le docteur P.-M. ROUX, de Marseille, Secrètaire perpétuel de la Société, rue Montgrand, n. 12.

— A l'issue de la Séance les membres de la Société et les lauréats qu'elle avait invités à un banquet, se sont réunis de nouveau, et, au dessert, deux toats officiels ont été portés, le premier à l'Empereur par M. le Président, et l'autre, par M. le Vice-Président, aux lauréats qui, par l'organe de M. X. Boisselot, ont exprimé toute leur gratitude.

D'autres toats ont été portés spontanément, un notamment, vivement applaudi : celui, par M. SAPET, au Doyen, Secrétaire perpétuel qui ne pouvait mieux lui répondre, que comme il l'a fait, c'est-à-dire qu'en l'embrassant très tendrement et avec cordialité.

TABLEAU

DE L'ORGANISATION DES COMMISSIONS

DE

LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE

DE MARSEILLE,

en 1858.

PREMIÈRE SECTION.

STATISTIQUE PHYSIQUE.

Cette section est divisée en six commissions.

Commission de topographie.

MM. Bordes, Gentet, Toulouzan et Vaucher.

Commission de météorographie.

MM. Dugas, Pirondy et P.-M. Roux, de Marseille.

Commission d'hydrographie.

MM. Bertulus, Pirondy et P.-M. Roux, de Marseille.

Commission de géologie.

MM. Flavard, Toulouzan et Vaucher.

Commission de botanique

MM. Gouirand, Lions, A. Lucy et P.-M, Roux, de Marseille.

Commission de zoologie.

MM. Bertulus, Dugas, Pirondy et P.-M. Roux, de Marseille.

DEUXIÈME SECTION.

STATISTIQUE POLITIQUE.

Cette section est divisée en neuf commissions.

Commission de division politique et territoriale.

MM. Bordes, Gentet, Hornbostel et Vaucher.

Commission de population.

MM. Chabrier, Feautrier, Natte et P.-M. Roux, de Marseille.

Commission d'histoire.

MM. Carpentin, Chaumelin, Feautrier, H. Guys, Mortreuil, A. Rondelet et Segond-Cresp.

Commission d'organisation politique et administrative.

MM. Chabrier, Chirac, , A. Lucy, Sapet et Vaucher.

Commission des institutions.

MM. Chirac, Feautrier, Léopold Menard, P.-M. Roux, de Marseille, Sakakini (G.) et Timon-David.

Commission des travaux publics.

MM. Bordes, Gentet, Toulouzan et Vaucher.

Commission des établissements industriels.

MM. Chabrier, Natte, A.-D.-L. Prou-Gaillard et Sapet.

Commission de nécrologie.

MM. Chaumelin, H, Guys, P.-M. Roux, de Marseille, et Tempier.

Commission de législation.

MM. Hornbostel, Lions, Mortreuil et Segond-Cresp.

TROISIÈME SECTION.

STATISTIQUE INDUSTRIELLE.

Cette section est divisée en cinq commissions.

Commission d'agriculture.

MM. LIONS, A. LUCY, PROU-GAILLARD et P.-M. ROUX, de Marseille.

Commission d'industrie.

MM. CHABRIER, SAPET et TOULOUZAN.

Commission de commerce.

MM. H. GUYS, de PRAT et PROU-GAILLARD.

Commission de navigation.

MM. BERTULUS, de PRAT et NATTE.

Commission des finances.

MM. CHABRIER, CHIRAC, A. LUCY et SAPET.

— Une quatrième section a pour objet la réunion en un seul corps, des travaux des diverses commissions.

Ce sont les trois annotateurs qui forment une vingtième commission, la seule dont la quatrième section se compose. Elle est chargée de la coordination des travaux des autres commissions, sous la direction du Secrétaire-perpétuel de la Société.

TABLEAU DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE

DE MARSEILLE,

Au 31 décembre 1858.

La Société de statistique de Marseille se compose de Membres honoraires, de Membres actifs et de Membres correspondants. Elle a, en outre, un Conseil d'administration composé de tous les fonctionnaires, pris parmi les Membres actifs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'ANNÉE 1858.

MM. Vaucher, ✻, Président; Carpentin, O. ✻, Vice-Président; P.-M. Roux, de Marseille, ✻, C. ✠, C. ✻, Secrétaire-perpétuel et Archiviste; Lucy, O. ✻, C. ✠, Vice-Secrétaire; Mortreuil, ✠, Annotateur de la première classe; Sapet, Annotateur de la deuxième classe; Gentet, Annotateur de la troisième classe; Segond-Cresp, Conservateur-bibliothécaire; Lions, Trésorier.

MEMBRES HONORAIRES.

Président d'honneur, Mgr le Prince de JOINVILLE *(Nommé Membre honoraire, en 1831, devenu Président d'Honneur, le 3 mai 1843.)*

—

MEMBRES D'HONNEUR DE DROIT. — *(Délibération du 7 juillet 1853.)*

MM. Le Général commandant la 9me division militaire (M. LAFON DE VILLIERS.)

Le Préfet du département des Bouches-du-Rhône (M. BESSON.)

Le Maire de la ville de Marseille (M. HONNORAT.)

—

MEMBRES HONORAIRES.

2 *novembre* 1830.

MM. Le baron DUPIN (CHARLES), G. ✠, Membre de l'Institut et d'autres Sociétés savantes, à Paris.

5 *mai* 1831.

REYNARD (ELISÉE), C. ✠, ex-Maire de Marseille, ex-Pair de France, Membre honoraire de la Société de médecine de Marseille, etc., place Noailles, 49.

9 *janvier* 1834.

MIGNET, ✠, Conseiller d'Etat, Membre de l'Institut, Directeur-archiviste au ministère des affaires étrangères, etc., à Paris.

4 *septembre* 1834.

MOREAU (CÉSAR), de Marseille, ✠, Membre de plusieurs corps savants, à Paris *(Correspondant, en 1830.)*

LAURENCE (JEAN), ✠, Directeur-général des contributions directes, etc., à Paris.

Le baron TREZEL, ✠, Général de division, à Paris.

Le baron de St-JOSEPH, ✠, Général de division, à Paris.

8 *septembre* 1836.

MM. MÉRY (Louis), Professeur à la Faculté des lettres d'Aix, Membre des Académies de Marseille et d'Aix, Inspecteur des monuments des Bouches-du-Rhône et du Gard, Correspondant de la Société des sciences du Var, à Aix. *(Membre actif, en* 1827.*)*

7 *décembre* 1837.

SÉBASTIANI (Vicomte Tiburce), O. ✻, Général de division, à Ajaccio.

De MAZENOD (Charles-Joseph-Eugène), Evêque de Marseille, Sénateur, O, ✻, Commandeur des ordres des SS. Maurice et Lazare et membre honoraire de la Société de médecine de Marseille, au Palais épiscopal.

5 *janvier* 1844.

D'HAUTPOUL (le Comte), G. O. ✻, Général de division, grand Référendaire du Sénat, à Paris.

7 *mars* 1844.

AUTRAN (Paul), ✻, Secrétaire de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille, Correspondant de l'Académie de Lyon, de la Société géographique de Paris, rue Venture, 23 *(Membre actif, en* 1827.*)*

22 *décembre* 1846.

BEUF (Jean-Baptiste-François-Alban), Employé de la garantie en retraite, Membre de la Société française de statistique universelle, du XIVme Congrès scientifique de France et des Assises scientifiques d'Aix, à Alger *(Membre actif, en* 1827.)

4 *novembre* 1847.

FALLOT (Frédéric-Auguste-Gustave), Membre du XIVe Congrès scientifique de France, à Cette *(Membre actif, en* 1834.*)*

2 *mai* 1848.

De MONTLUISANT (Charles-Laurent-Joseph), O. ✻, Ingénieur en chef en retraite, Membre du XIVme Congrès scientifique et du 3e Congrès des vignerons, à Mersanne (Drôme(*(Membre actif, en* 1839.)

8 juin 1848.

MM. SAINT-FERRÉOL (Jn-Ls-Jph), ex-Liquidateur des douanes, place d'Aubagne, n. 6, *(Membre actif, en* 1827.*)*

6 juillet 1848.

BOUIS (Jean-Jacques), Juge au tribunal civil de Marseille, Membre du XIVe Congrès scientifique de France, rue des Princes, 20. *(Membre actif, en* 1829.*)*

7 septembre 1849.

HUGUET (Simon-Théodore), ✠, ex-Commissaire de la Monnaie, Membre du XIVe Congrès scientifique, rue du Muguet, 19 *(Membre actif, en* 1837.*)*

PEAUGER, ex-Préfet des Bouches-du-Rhône, à Paris.

7 décembre 1848.

DE CAUMONT (Arcisse), C. ✠, O. ✠, ✠, Fondateur du Congrès scientifique et de l'Institut des provinces de France, Président général de plusieurs sessions de ce Congrès, Membre de l'Institut, du Conseil général de l'Agriculture, d'un grand nombre d'autres corps savants, à Caen *(Membre correspondant, en* 1844.*)*

FRESLON (Alexandre), Avocat général à la Cour de cassation, ex-Ministre, etc., à Paris.

GUILLORY aîné, ✠, Président de la Société industrielle d'Angers et du Congrès des vignerons français, Secrétaire général de la XIe session du Congrès scientifique, etc., à Angers *(Correspondant, en* 1843.*)*

MOREAU DE JONNÉS (Alexandre). Membre de l'Institut de France et de plusieurs autres Sociétés savantes, à Paris *(Membre correspondant, en* 1839.*)*

12 avril 1849.

LACROSSE, ex-ministre des travaux publics, à Paris.

4 octobre 1849.

DE FALLOUX, ex-ministre de l'instruction publique et des cultes, à Paris.

8 novembre 1849.

PASSY (Hipppolyte-Philibert), ✠, ancien officier de cavalerie, ex-Ministre des finances, Membre de l'Institut de France, à Paris.

6 *décembre* 1849.

MM. VALZ (Jean-Felix-Benjamin), ✿, Directeur de l'Observatoire, Membre de l'Institut, du XIVe Congrès scientifique etc., à l'Observatoire impérial *(Membre actif, en* 1839.*)*

28 *février* 1850.

DE SULEAU (Louis-Ange-Antoine-Elisée), C. ✿, C. ✱, Sénateur, membre correspondant des Académies de Metz et de Dijon, etc., rue du Bac, 38, à Paris.

6 *juin* 1850.

MIEGE (Dominique), O. ✿, Consul de première classe, en retraite, Membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, *(Membre actif, en* 1840.*)*

1er *août* 1850.

VILLENEUVE (Hippolyte-Benoit, Comte de), ✿, Ingénieur en chef des mines, Professeur d'agriculture à l'école impériale des mines, Membre de plusieurs corps savants, à Paris. *(Membre actif, en* 1831.*)*

12 *septembre* 1850.

LERAT DE MAGNITOT (Albin), Membre des Sociétés archéologiques de Sens et de Chalons-sur-Saône, à Auch.

17 *décembre* 1850.

COSTE (Pascal), ✿, ✱, Architecte et professeur de dessin, Membre de l'Académie de Marseille, et du XIVme Congrès scientifique, cours Saint-Louis, 4 *(Membre actif, en* 1828, *correspondant, en* 1839, *redevenu actif, en* 1842.*)*

3 *avril* 1851.

HECQUET (Antoine-Charles-Félix), C. ✿, C. ✱, C. ✱, Général de division en retraite, Membre honoraire de la Société de médecine de Marseille, à Paris.

5 *février* 1852.

LEFEBVRE-DURUFLÉ, O. ✱, Sénateur, Membre de plusieurs corps savants, à Paris.

4 *mars* 1852.

MATHERON (Philippe-Pierre-Emile), ✿, Ingénieur civil, Membre de l'Académie de Marseille et d'autres corps savants, Secrétaire de la Section des sciences naturelles

du XIVe Congrès scientifique, rue de la Paix, 17 bis, à Marseille (*Membre actif*, *en* 1831.)

3 *novembre* 1853.

MM. VANHALL (Floris-Adrian), Ministre d'Etat de S. M. le Roi des Pays-Bas, décoré de la grande croix du Lion néerlandais, de l'ordre du Faucon Blanc de Saxe-Weimar-Elsenach, de l'ordre russe de l'Aigle polonais, de l'ordre de la branche Ernestine de la maison de Saxe, de l'ordre de Léopold de Belgique, lauréat de la Société de littérature de la Hollande, Membre de la Société des Sciences à Harlem, de celle de littérature hollandaise à Leyde, de celle d'agriculture des deux provinces de la Hollande, et de beaucoup d'autres corps savants, à La Haye.

13 *avril* 1855.

THIEBAUT (Nicolas-Alphonse), Docteur en médecine, Membre du XIVe Congrès scientifique de France, de la Société de Médecine de Marseille et du Comité médical des Bouches-du-Rhône, allées de Meilhan, 78. (*Membre actif*, *en* 1845.)

7 *août* 1856.

BAUSSET-ROQUEFORT (Jean-Baptiste-Gabriel-Ferdinand, Marquis de) O. ✡, O. ✠, Lauréat de l'Institut, Membre de la Société d'agriculture et du commerce du Var, et d'autres corps savants, rue Sala, 4, à Lyon. (*Membre correspondant*, *en* 1851).

5 *février* 1857.

MÉLIER (François), C. ✡, C. ✠, C. ✠., Docteur en médecine, ex-Président de l'Académie impériale de médecine, Médecin consultant de l'Empereur, Inspecteur-général des établissements sanitaires, Membre du Comité consultatif d'hygiène publique, de la Société de médecine de Paris, Président de la Société d'hydrologie, Correspondant de l'Académie de Bruxelles, de la Société de médecine de Marseille, etc., rue des Saints-Pères, 8, à Paris, (*Membre correspondant*, *en* 1850.)

22 *août* 1857.

MM. MARCOTTE (Edme-Marie-Antoine), ✠, Directeur des douanes, Membre de l'Académie de Marseille, des Assises scientifiques d'Aix, ex-Président de la Société artistique des Bouches-du-Rhône, à Strasbourg (*Membre actif, en* 1849).

3 *décembre* 1857.

CLOQUET (Jules), O. ✠, Docteur en médecine, Médecin consultant de l'Empereur, Membre de l'Institut, de l'Académie impériale de médecine et d'un grand nombre d'autres corps savants, à Paris.

MEMBRES ACTIFS.

26 *avril* 1827.

M. ROUX (Pierre-Martin), de Marseille, ✠, Commandeur de plusieurs ordres, décoré de médailles civiques, lauréat de diverses sociétés savantes, Docteur en médecine, Médecin du service sanitaire, Membre de l'Académie des sciences, ancien Président de la Société de médecine et du Comité médical des dispensaires, Fondateur du Comité médical des Bouches-du-Rhône, Administrateur de la Caisse d'épargne, de la Société de bienfaisance de Marseille, vice-Président général de la XVe, de la XVIe, de la XIXe et de la XXIIe sessions du Congrès scientifique de France, Sous-Directeur de l'Institut des provinces et Président des Assises scientifiques du Sud-Est de la France, Inspecteur divisionnaire de la Société française pour la conservation des monuments, Membre honoraire et correspondant de beaucoup d'autres corps savants, rue Montgrand, 12.

19 *décembre* 1833.

MM. FEAUTRIER (Jean), Secrétaire de la mairie de Marseille, du Comité d'instruction primaire, Membre du XIVe Congrès scientifique de France, de la Société française pour la conservation des monuments, rue des Empereurs, 18.

1er *avril* 1841.

TOULOUZAN (Philippe-Auguste), Chef de bureau à la préfecture des Bouches-du-Rhône, Secrétaire de la Section des sciences naturelles de la XIVe session du Congrès scientifique de France. rue Paradis, 158.

9 *mai* 1844.

HORNBOSTEL (Charles), Avocat, Membre du XIVe Congrès scientifique de France, rue Noailles, 30.

3 *juillet* 1845.

MORTREUIL (Jean-Anselme-Bernard), ✲, Juge de paix, Membre de l'Académie, de la Commission de surveillance de l'Asile des aliénés, de la Société française pour la conservation des monuments, Secrétaire de la section d'archéologie de la XIVe session du Congrès scientifique de France et des Assises scientifiques d'Aix, rue Sylvabelle, 116.

16 *avril* 1846.

BERTULUS (Evariste), ✲, Docteur en médecine, Professeur suppléant à l'Ecole préparatoire de médecine, médecin de la marine, rue Sénac, 4.

PROU-GAILLARD (Dominique-Louis-Auguste), Négociant, Membre de la XIVe session du Congrès scientifique de France, place St-Michel, 44.

1er *février* 1849.

SAKAKINI (Georges), Orientaliste, Professeur d'arabe vulgaire au Lycée de Marseille, Membre du XIVe Congrès scientifique de France, rue Peirier, 18.

12 *avril* 1849.

NATTE (Charles), Membre de divers corps savants, rue Montgrand, 31 *(Membre actif, en 1827, correspondant, en 1844, de nouveau Membre actif.)*

MM. VAUCHER-CRÉMIEUX (Jean-Marc-Samuel-Louis), ✡, Architecte, Lieutenant-colonel du Génie à l'Etat-major fédéral, Membre de la Société des Arts, de celle d'industrie et de la Société d'utilité publique de Genève, Architecte de la résidence impériale, à Marseille. rue Montgrand, 60.

7 *juin* 1849.

DUGAS (Pierre-Alexis-Théodose), ✱, ✠, Docteur en médecine, Président de la caisse d'épargne, Membre de la Société de médecine de Marseille, du Comité médical des Bouches-du-Rhône, et de plusieurs autres Sociétés savantes, rue Sylvabelle, 15.

1er *août* 1850.

GENTET (Victor-Marius), Agent voyer du premier arrondissement des Bouches-du-Rhône, Secrétaire de la Société d'agriculture de ce département, Lauréat de l'Académie de Marseille, rue des Petits-Pères, 22.

3 *octobre* 1850.

JEAN DE PRAT (Léa-Bermudez), O. ✠, ex-Consul général de S. M. Catholique, à Marseille, et son Secrétaire avec exercice de décrets, Commandeur des ordres royaux de Charles III et d'Isabelle la catholique, Membre de la Société d'agriculture des Bouches-du-Rhône, rue Nicolas, 17.

SAPET (Antoine-François-Lazare), Inspecteur de l'octroi de Marseille, etc., boulevard du Muy, 47.

15 *avril* 1852.

RONDELET (Antonin), Docteur ès-lettres, Professeur de philosophie au Lycée de Marseille, Titulaire de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de cette ville, etc., boulevard du Musée, 16.

3 *février* 1853.

GUYS (Henry-Pierre-François), O. ✱, Chevalier de divers ordres, Consul en retraite, Membre de plusieurs corps savants, rue Dragon, 24. *(Correspondant, en 1844, devenu membre actif.)*

28 *novembre* 1853.

MM. SEGOND-CRESP (Paul-Jean-Baptiste-Théodore), Avocat, Membre du bureau de consultation gratuite, de la Société d'horticulture de Marseille, du Congrès scientifique de France, de la Société française pour la conservation des monuments, et des Assises scientifiques d'Aix, rue Moustier (1re Calade) 15.

14 *décembre* 1853.

FLAVARD (Eugène-Jean-Pierre-Noel), Docteur en médecine, Membre du Comité médical des Bouches-du-Rhône et de la Société impériale de médecine de Marseille, rue Fongate, 21.

2 *février* 1854.

PIRONDY (Sirus-Primus-François-Simon), ✡, ✠, Docteur en médecine, Chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Marseille, Professeur de l'Ecole préparatoire de médecine, Membre du Comité médical des Bouches-du-Rhône et des Sociétés de médecine de Paris, Marseille, Montpellier, Londres, Edimbourg, Bruxelles, Hambourg, Madrid, Florence, Rome et Turin, boulevard du Muy, 47. *(Correspondant, en 1834, devenu Membre actif.)*

TEMPIER (Paul-Joseph), Avoué, Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille, Correspondant de celles de Toulouse, Rheims, de la Société de l'histoire de France et de la Société littéraire de Lyon, rue Sainte, 6.

2 *mars* 1854.

MENARD (Léopold-Branchu), Directeur des prisons, Inspecteur des établissements d'aliénés et de mendicité des Bouches-du-Rhône, Membre de la Commission de statistique de Marseille, rue de Lodi, 24.

1er *juin* 1854.

GOUIRAND (Joseph-Isidore-Eulalie), Secrétaire du jury médical, Membre du Comité médical des Bouches-du-Rhône, des Sociétés de médecine et de pharmacie de Marseille, rue de Rome, 9 *bis*.

6 *juillet* 1854.

MM. CARPENTIN (Victor-Adolphe-Théodore), O. ✻, Officier supérieur en retraite, Commissaire impérial près le Conseil de guerre, Membre de l'Académie de Marseille, Correspondant de celle de Metz et de la Société française pour la conservation des monuments, rue de Bruys, 5.

7 *septembre* 1854.

TIMON-DAVID (Joseph-Marie), chanoine honoraire, Fondateur et Directeur de l'Œuvre de la jeunesse, pour les ouvriers, délégué pour la surveillance de l'instruction primaire, Grand-chemin-de-la-Magdelaine, 90.

3 *mai* 1855.

CHAUMELIN (Jean-Marie-Marius), ex-membre de l'Université, Employé des Douanes, etc., boulevard Longchamp, 29.

6 *décembre* 1855.

LUCY (Adrien), O. ✻. C. ✡, Receveur général des finances, ex-Président de l'Académie impériale de Rheims, Président de la Société d'horticulture de Marseille, vice-Président de la Société d'agriculture, Inspecteur des monuments historiques et vice-Président de la Société artistique des Bouches-du-Rhône, rue Sylvabelle, 105.

6 *mars* 1856.

CHABRIER (Ch.), Caissier de la caisse d'épargne, Membre du Conseil municipal, etc., rue Lafon, 11.

3 *avril* 1856.

CHIRAC (Joseph-Marie-Augustin), Agent général, Caissier principal de la caisse d'épargne des Bouches-du-Rhône, rue Lafon, 11.

8 *mai* 1856.

LIONS (Antoine-Charles-Marie), ancien Notaire, ex-Rédacteur dans l'administration centrale des Contributions indirectes, à Paris, Bibliothécaire de la Société d'horticulture de Marseille, rue Peirier, 14.

6 *mai* 1858.

BORDES (Paul-Jean-Baptiste), Ingénieur civil, etc., etc., rue Sylvabelle, 127.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

24 *juillet* 1827

PIERQUIN DE GEMBLOUX, ✻, Docteur en médecine, Inspecteur de l'Université de France, Membre d'un grand nombre de Sociétés savantes, à Bourges.

TRASTOUR, O. ✻. ✠, Docteur en médecine, Chirurgien principal d'armée en retraite, Membre du Comité médical des Bouches-du-Rhône et de plusieurs autres sociétés savantes, etc., à Antibes.

28 *décembre* 1827.

LAROCHE, Docteur en médecine, Titulaire de la Société de médecine, de Marseille, etc., à Philadelphie.

20 *janvier* 1828.

DECELLES (Albert), Propriétaire, à Hyères.

10 *avril* 1828.

JOUINE (A.-B.-Etienne), Avocat et avoué près le Tribunal de première instance, etc., à Digne.

REYNAUD (Joseph-Toussaint), ✻, Conservateur des manuscrits orientaux de la Bibliothèque impériale, Membre de l'institut et du Conseil de la Société asiatique de Paris, de celles de la Grande-Bretagne et d'Irlande, de Calcutta, Madras, etc., à Paris.

1er *juillet* 1828.

TAILLANDIER, Avocat à la Cour de cassation, etc., à Paris.

7 *août* 1828.

BARBAROUX, O. ✻, Sénateur, place du Palais-Bourbon, n. 6, à Paris.

FARNAUD (Pierre-Antoine), licencié en droit, etc., à Gap

6 *novembre* 1828.

RIFAUD (J.-J.), ✻, Homme de lettres, Membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris.

5 *juin* 1829.

MM. ROUARD (Etienne-Antoine-Benoit), ✻, Membre de l'Académie des sciences, belles lettres, arts, agriculture, etc., et Bibliothécaire de la ville d'Aix, Correspondant du ministère de l'instruction publique, de la Société des antiquaires de France, de l'Académie des sciences de Turin, à Aix.

4 *février* 1830.

PRÉAUX-LOCRÉ, C. ✻, Commandant du château de Compiègne, Membre de la Société maritime de Paris, de la Société orientale, et d'autres corps savants, à Compiègne (Oise).

DECLINCHAMP (Victor), ✻, ex-Professeur des élèves de la marine, etc., à Paris.

VIGAROSI, ✻, Maire de Mirepoix, Membre de plusieurs académies, à Mirepoix.

CLAPIER, Conseiller à la Cour impériale, à Aix, *(Nommé Membre actif, en* 1827. *devenu correspondant.)*

8 *mai* 1831,

MALO (Charles), ✻, Homme de lettres, Membre de plusieurs sociétés savantes, à Paris.

7 *juillet* 1831.

De CRISTOL (Jules), Docteur ès-sciences, Professeur de géologie, à Dijon.

5 *octobre* 1831.

De BLOSSEVILLE (Ernest, Marquis), ancien Conseiller de préfecture du département de Seine et Oise, Membre du corps législatif et du Conseil général de l'Eure, Correspondant de plusieurs Sociétés savantes, à Amfréville la Campagne, près le Neuf-Bourg (Eure).

DESMICHELS, ✻, ex-recteur de l'Académie d'Aix, à Rouen.

5 *avril* 1832.

PENOT (Achille), Professeur de chimie, à Mulhouse.

6 *septembre* 1832.

BARBAROUX, ex-juge de paix, à Constantine (*Membre actif*, *en* 1827, *devenu correspondant.)*

7 *février* 1833.

MM. De SAMUEL CAGNAZZI (Luc), Archidiacre, Membre de plusieurs académies, à Naples,

PETRONI (Ricard), Abbé et Statisticien, chargé par le gouvernement de Naples de la direction du recensement, etc., à Naples.

19 *décembre* 1833.

ARMAND DECORMIS (Etienne-Athanase-Pierre), Médecin de l'hospice et des épidémies, Membre du Conseil de salubrité du Var, des Sociétés médicales de Marseille et Montpellier, à Cotignac.

7 *août* 1834.

BOUCHER de CREVECOEUR de PERTHES (Jacques), ✠, Directeur des Douanes, Chevalier de l'ordre de Malte, Président de la Société d'émulation, Membre de plusieurs Académies, à Abbeville.

MILLENET, Littérateur, etc., à Naples.

QUENIN, ✠, Docteur en médecine, Juge de paix, Correspondant de la Société de médecine de Paris, des Académies d'Aix, de Marseille, des Sociétés d'agriculture de Lyon et de Montpellier, à Orgon.

LAGARDE (Alexandre-Jules), Avocat-avoué près la Cour impériale, à Paris.

2 *octobre* 1834.

REGNOLI (Georges), Docteur en médecine, Correspondant des Académies de médecine de Paris et de Naples, des Sociétés médicales de Marseille, de Lyon, de Florence, de Livourne, etc., et Professeur de clinique chirurgicale à l'Université de Pise.

4 *décembre* 1834.

WILD, Mécanicien, adjoint de la Mairie, à Montbéliard.

4 *juin* 1835.

VILLERMÉ (L.-R.), ✠, ✠, Docteur en médecine, Membre de l'Institut, de l'Académie impériale de médecine et d'autres corps savants, à Paris.

DELANOU (Jules), Géologue, à Nontroi, Dordogne.

2 *juillet* 1835.

MM. COMBES (Jean-Félicité-Anacharsis), ✡, Avocat, créateur et directeur de la caisse d'épargne de Castres, Fondateur du premier Comice agricole du département du Tarn, Membre de la Commission des prisons et de la Société d'agriculture de la Haute-Garonne, à Castres. (Tarn.)

DUVERNOY, Membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, Correspondant de la Société des antiquaires de France, à Montbéliard.

FALLOT (Samuel-Frédéric), ancien notaire, Avoué, à Montbéliard.

OUSTALET, Docteur en médecine, à Montbéliard.

VIGNE (Pierre), ✡, Docteur en médecine, Médecin titulaire de l'hôpital de Phalsbourg (Meurthe),

8 *octobre* 1835.

DUCASSE, ✡, Docteur en chirurgie, Professeur de l'Ecole de médecine, Correspondant de l'Académie impériale de médecine, des Sociétés médicales de Lyon, Marseille, Bordeaux, Tours, etc., à Toulouse.

MONTFALCON, ✡, Docteur en médecine, Correspondant de plusieurs Académies, à Lyon.

PASSERINI, Naturaliste, à Florence.

7 *avril* 1836.

GAULARD (François), Professeur des sciences physiques, naturelles et mathématiques, membre de plusieurs corps savants, à Mirecourt (Vosges.)

2 *juin* 1836.

VANDERMAELEN (Philippe), Chevalier de l'ordre de Léopold, Géographe, Fondateur et propriétaire de l'établissement géographique de Bruxelles, Membre de l'Académie de cette ville, et d'un grand nombre d'autres Sociétés savantes, à Bruxelles.

7 *juillet* 1836.

DELASAUSSAYE (L.), ✡, Conservateur honoraire de la bibliothèque et Secrétaire général de la Société de Blois, Membre de plusieurs autres sociétés savantes, à Blois.

6 *octobre* 1836.

MM. PASCAL. Docteur en médecine, médecin militaire, Membre de plusieurs corps savants, à Bayonne.

ROUGÉ (Vicomte de), Propriétaire, à Paris.

31 *octobre* 1836.

JULLIANY (JULES). ✡, Négociant, Membre de l'Académie de Marseille, du XIVe Congrès scientifique de France, de l'Institut historique du Brésil et de plusieurs autres sociétés savantes, à Paris. *(Nommé membre actif, en 1827, devenu correspondant.)*

3 *novembre* 1836.

NANZIO (FERDINAND de), Directeur de l'Ecole royale vétérinaire de Naples, Membre de plusieurs sociétés scientifiques et vétérinaires, à Naples.

22 *décembre* 1836.

ULLOA (le chevalier PIERRE), Avocat, Juge au tribunal civil, Membre de l'Académie pontanienne, de celle de Pise et de presque toutes les sociétés économiques du royaume de Naples, à Trapani.

12 *janvier* 1836.

DOUILLIER, Imprimeur-libraire, à Dijon.

11 *mai* 1837.

DELRE (JOSEPH), Statisticien, à Naples.

SAUTTER (JEAN-FRANÇOIS), ✡, Pasteur, à Genève. *(Membre actif, en 1831, devenu correspondant.)*

3 *juillet* 1837.

FARIOLI (ACHILE), Homme de lettres, à Reggio-Modène.

JACQUEMIN (L.), Pharmacien, Correspondant de plusieurs sociétés savantes, à Arles.

7 *mars* 1839.

BIENAIMÉ (IRENÉE-JULES), ✡, Inspecteur-général des finances, Membre de la Société philomatique, à Paris.

2 *mai* 1839.

DE SEGUR DUPEYRON, ✡, Consul de France, Correspondant de l'Académie des sciences, belles lettres et arts de Marseille, à Bucharest.

4 *juillet* 1839.

MM. CEVASCO (Jacques), Trésorier du magistrat de santé de Gènes, Membre de la Société d'encouragement du département de Savone, à Gènes.

LAFOSSE-LESCELLIÈRE (F.-G.), Professeur agrégé à la Faculté de médecine de Montpellier, Membre de plusieurs sociétés médicales, à Montpellier.

8 *août* 1839.

DE MOLÉON, ancien élève de l'Ecole polytechnique, Membre de plusieurs corps savants, à Paris.

7 *novembre* 1839.

LOMBARD, Docteur en médecine, Membre de plusieurs sociétés médicales, à Genève.

18 *décembre* 1839.

DUPIERRIS (Martial), Docteur en médecine, Correspondant de plusieurs sociétés médicales, à la Nouvelle-Orléans.

HEYWOOD (James), Membre de la Société royale et Vice-Président de la Société de statistique de Londres, Membre de celle de Manchester, à Acresfield près de Manchester.

6 *mars* 1840.

AVENEL (Pierre-Auguste), Docteur en médecine, Membre de l'Académie des sciences, de la Société libre d'émulation de Rouen, à Rouen.

CAPPLET (Amédée), ✿, ancien manufacturier, Membre de plusieurs sociétés d'utilité publique, à Elbeuf.

LECOUPEUR, Docteur en médecine, etc., à Rouen.

MARCEL de SERRE (Pierre-Toussaint), ✿, Conseiller à la cour d'appel, Professeur de minéralogie et de géologie à la faculté des sciences, membre d'un grand nombre de sociétés savantes, à Montpellier.

8 *octobre* 1840.

GARCIN de TASSY (Joseph-Héliodore), ✿, Professeur à l'Ecole spéciale des langues orientales, Membre de l'Institut et des Sociétés asiatiques de Paris, de Londres, de Calcuta, de Madras, de Bombay, à Paris.

MM. GODDE-LIANCOURT (Calixte-Auguste), ✡, Fondateur d'un grand nombre de sociétés humaines, etc., aux États-Unis d'Amérique.

RHALLY (Georges-Alexandre), Chevalier de la croix d'or de l'ordre royal du Sauveur, Président de la cour d'appel d'Athènes, ex-Professeur de droit commercial et recteur de l'Université Othon, Membre de la Société d'instruction primaire, à Athènes.

12 *novembre* 1840.

MASSE (Etienne-Michel), Propriétaire, Homme de lettres, Membre du XIVe Congrès scientifique de France et des Assises scientifiques d'Aix, à La Ciotat.

7 *janvier* 1841.

KRIESIS (Antoine-G.), ex-ministre de la marine, Membre de la Société archéologique, à Athènes.

LARDEREL (le Comte de), Président de la section toscane de sauvetage, etc., à Livourne.

LETAMENDI (de), Consul-général d'Espagne, à Mexico.

MARTORELLI (Camille de), Chambellan du Pape, Membre de plusieurs Académies, à Rome.

PRIEUR-FENZY, Banquier, etc., à Florence.

4 *mars* 1841.

DARMENTIER, Juge au tribunal civil, Président de la société humaine, à Bayonne (Basses-Pyrénées.)

6 *mai* 1841.

JANEZ (Don Augustin), Secrétaire de l'Académie des sciences de Barcelonne, etc., à Barcelonne.

LLOBETT (Joseph-Antoine), Président de l'Académie des sciences de Barcelonne, etc., à Barcelonne.

VIENNE (Henri), Membre des Sociétés des sciences de Toulon, d'agriculture de Draguignan et de la morale chrétienne, de l'Athénée des Arts, à Gevray-Chambertin département de la Côte-d'Or.

10 *juin* 1841.

MM. BORCHARD (MARC), Docteur en médecine, Secrétaire de la Société de médecine de Bordeaux et Membre de plusieurs autres corps savants, etc., à Bordeaux.

SAUVÉ (SAINT-CYR-LOUIS), Docteur en médecine, Membre de la Société médicale de la Rochelle, de celle de Marseille, de la Société des sciences du département de la Charente Inférieure, de la Société des Amis des Arts, etc., à la Rochelle.

16 *septembre* 1841.

BELLARDI (LOUIS), Naturaliste, Correspondant de plusieurs sociétés savantes, à Turin,

MAUNY DE MORNAY, Inspecteur d'agriculture, Membre de plusieurs corps savants, à Paris.

2 *décembre* 1841

CALCARA (PIERRE), Docteur en médecine, Titulaire de l'Institut royal d'encouragement, pour la Sicile, de l'Académie des sciences, etc., à Palerme.

13 *janvier* 1842.

GUEYMARD (EMILE), Ingénieur en chef des mines Docteur ès-sciences, Professeur de minéralogie et de géologie, à Grenoble.

MARCELIN (l'abbé JOSEPH). Prêtre-prédicateur, Titulaire de la Société des sciences, etc., de Tarn et Garonne, Correspondant du ministère de l'instruction publique et Inspecteur des monuments historiques, etc., à Montauban.

RIDOLPHI COSIMO (le marquis de), Vice-Président de l'Académie des Georgoffiles, Président général du IIIme Congrès scientifique italien, Directeur-propriétaire de l'Institut agricole de Meleto, à Flosence.

TARTINI (FERDINAND), Chevalier sur intendant général de la communauté du grand-duché de Toscane, Membre du Conseil des ingénieurs, Secrétaire général du IIIe Congrès scientifique italien, à Florence.

2 *mars* 1842.

ROBERT (JEAN-BAPTISTE-EUGÈNE), ✡, Propriétaire agronome, Secrétaire de la Société d'agriculture des Basses

Alpes, Membre de plusieurs autres sociétés savantes, à Sainte-Tulle (Basses-Alpes).

1er décembre 1842.

MM. BONNET (Simon), ✡, Docteur en médecine, Professeur d'agronomie, Membre du Conseil municipal et de plusieurs sociétés savantes, à Besançon.

CHAMOUSET (l'abbé), Professeur de physique au grand Séminaire de Chambéry (Savoie).

HERMANN (Charles-Henri), ✡, Professeur d'anatomie et d'anatomie pathologique à la Faculté de médecine de Strasbourg, Accoucheur en chef de l'hôpital civil, directeur de l'école du Bas-Rhin et Membre de plusieurs sociétés savantes, à Strasbourg.

RICHE (Michel), Membre de la Société asiatique de Paris, etc., au Mont-Liban.

27 juin 1843.

BOUDIN (Jn.-M.-F.-J.). O. ✡, Docteur en médecine, médecin en chef de l'hôpital militaire du Roule, à Paris, *(Correspondant, en 1837, devenu membre actif, en 1842, redevenu correspondant.)*

6 juillet 1843.

MAURIN (Elzéard-François), Aumônier, Membre de l'Académie des sciences, etc., Correspondant du ministère de l'instruction publique, à Aix.

2 novembre 1843.

BARILLON (François-Guillaume), Négociant, Membre du Conseil municipal, Administrateur des chemins de fer de Paris à Marseille, à Lyon.

BOUCHEREAU (Henri-Xavier-Anne-Charlotte), ✡, Membre de plusieurs corps savants, à Bordeaux.

BURGUET (Henri). Docteur en médecine, Secrétaire de la Société linnéenne et Conservateur du Cabinet d'histoire naturelle de Bordeaux, à Bordeaux.

MAGNÉ, Pharmacien major de la marine, en retraite, ex-Secrétaire de la Société des sciences et d'agriculture de Rochefort, etc., à Rochefort.

13 *janvier* 1844.

MM. BERTONI (Raphael), Docteur en médecine, à Erzéroum.
BORÉLY (Pascal), Statisticien, à Palerme.
DEFLY (Charles), Consul de France, à Rome.
DESCARNEAUX, Statisticien, à Bucharest.
FLURY (Hippolyte), Consul de France, dans le royaume de Valence.
HURSANT, Consul de France, aux îles Baléares.
PRASSACACHI (Jean), Docteur en médecine, à Salonique.
PISTORETTI (Jacques-Charles), Négociant, à Soussa.
THORE, Docteur en médecine, à Sceaux.

1er *février* 1844.

HIPPOLYTE de St-CYR, Gérant du Consulat de France, Chancelier national, à Mobile.

7 *mars* 1844.

AUGRAND, Consul de France, à Cadix.
PHILIBERT (Jean-Etienne), Vice-Consul de France, à Jaffa.
VICENTE MANUEL de Cocina, Président de l'Académie littéraire de St-Jacques de Compostelle, à la Corogne.

1er *août* 1844.

FAYET (Pierre), ✡, Inspecteur d'Académie, ancien Recteur, Membre de plusieurs corps savants, à Chaumont (Haute-Marne).

12 *décembre* 1844.

CANALE (Michel-Joseph), Avocat et historien, à Gênes.
EREDE (Michel), Membre de l'Association agraire de Turin et de la Société littéraire de Lyon, à Gênes.
VIVOLI (Joseph), Auteur des Annales de Livourne, etc., Membre de plusieurs corps savants, à Livourne.

9 *janvier* 1845.

NUGNES (Maxime de St-Seconde), Vice-Consul du royaume des Deux-Siciles, Membre de plusieurs sociétés savantes, à Livourne.

6 *mars* 1845.

GASPARIN (le Comte de), O. ✡, ancien ministre, Membre de l'Institut, Président général de la XIIe session du Congrès scientifique de France, etc., à Paris.

MM. LAURENS (Pierre-Paul-Denis), Chef de la première division de la préfecture du Doubs, à Besançon.

15 *mars* 1845.

ROUMIEU (Cyprien), Conseiller à la Cour impériale de Pau *(Correspondant, en* 1836, *devenu membre actif, en* 1842, *redevenu correspondant).*

8 *mai* 1845.

CÉSAR CANTU, ✠, Vice-Président de la 4e section du XIVe Congrès scientifique de France et Membre de plusieurs autres corps savants, à Milan.

7 *août* 1845.

YVAREN (Prosper-Joseph), Docteur en médecine, ancien Secrétaire de l'ex-Académie des sciences, à Avignon.

20 *septembre* 1845.

BONNET (Jules), Juge de paix, à Aubagne. *(Membre actif, en* 1838, *devenu correspondant.)*

4 *décembre* 1845.

CHAMBOVET (Pierre), Constructeur-mécanicien, Membre de la XIVe session du Congrès scientifique de France, etc., à Nice.

18 *décembre* 1845.

BANCHERO (Joseph), Membre correspondant de la Société littéraire de Lyon, etc., à Gênes.

16 *avril* 1846.

PONCHET (F.-A.), Docteur en médecine, Professeur de zoologie au Muséum d'histoire naturelle de Rouen, Membre de plusieurs Académies, à Rouen.

6 *mai* 1846.

DE BEC (Augustin-Marius-Paul), Directeur de la Ferme modèle de la Montaurone, membre de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Aix, à la Montaurone.

HEUSCHLING (Xavier), ✠, ✠, Chef du bureau de statistique générale, au ministère de l'intérieur, Secrétaire de la Commission centrale de statistique de Belgique, à Bruxelles.

4 *juin* 1846.

SCHEULTZ (J.-J.), Consul de France, à la Trinité.

MM. CHERIAS (Julien-Louis-Joseph), Avocat et Juge suppléant près le Tribunal, Correspondant de la Société des sciences et des arts de Grenoble, à Gap.

5 *novembre* 1846.

BALBI (Eugène), Membre de plusieurs sociétés savantes, à Venise.

FERRARIO (Joseph), Docteur en médecine et en chirurgie, fondateur de l'Institut médico-chirurgical de la Lombardie, et de l'Académie de physique, de médecine et de statistique de Milan, à Milan.

LONGHI (Antoine), Docteur en médecine, Membre de plusieurs sociétés savantes, à Milan.

SALARI (Jean), Employé près de la comptabilité centrale du gouvernement de la Lombardie, à Milan.

SALVAGNOLI-MARCHETTI (Antoine), Docteur en médecine, Inspecteur-général sanitaire de Grossetto, Membre de plusieurs sociétés savantes, à Florence.

3 *décembre* 1846.

GRIMALDI (Louis), Secrétaire de la Société économique de la Calabre, membre de divers corps savants.

GUÉRIN-MÉNEVILLE (G.-E.), ✡, Membre de la Société centrale d'agriculture, Président de la Société entomologique et de la 2e section de la XIVe session du Congrès scientifique de France, à Paris.

7 *janvier* 1847.

CONFOFANTI (Silvestre), Professeur à l'Université de Pise.

SABBATINI MAUR, Homme de lettres, à Modène.

SCLOPIS (Frédéric), C. ✠, ✳, ✡, Avocat-général, Président du Sénat, Membre de l'Académie des sciences de Turin et correspondant de l'Institut de France, à Turin.

TROYA (Charles), Historien, à Naples,

4 *mars* 1847.

CHASTEL (Louis-François), Avocat, Membre de la Société littéraire de Lyon, à Lyon.

DAIGUEPERSE (Antoine-Jean-Baptiste). ex-Président de la Société littéraire de Lyon, Correspondant de la Société éduenne, à Lyon.

MM. FRAISSE (CHARLES), Docteur en médecine, ex-Secrétaire de la Société littéraire, Membre de plusieurs sociétés médicales et d'utilité publique, à Lyon.

MARTIN D'AUSSIGNY (EDME-CAMILLE), Peintre, Membre de l'Académie et de la Société littéraire de Lyon, à Lyon.

MULSANT, Professeur d'histoire naturelle, à Lyon.

PERICAUD aîné (ANTOINE), Bibliothécaire de la ville de Lyon, Membre des Académies de Lyon, Marseille, Dijon, Besançon, Chambéry, etc., à Lyon,

6 *mai* 1847.

GACOGNE (ALPHONSE), Membre de la Société littéraire et de la Société linnéenne de Lyon, à Lyon.

LEVRAT (BARTHÉLEMY-NICOLAS-JEAN-GUSTAVE), Membre de la Société linnéenne et des Sociétés entomologiques de Stettin, de France et de Prusse, à Lyon.

7 *octobre* 1847.

DE CUSSY (Vicomte), O. ✡, Vice-président général du XIVe Congrès scientifique de France, Membre de l'Institut des provinces, et de plusieurs autres corps savants, à Vouilly par Isigny (Calvados).

THURCHETTI, Membre de plusieurs Académies, à Fuscecchio.

3 *février* 1848.

MAGNONE, ✡, Docteur en droit, Membre de l'Association agricole de Turin et du XIVe Congrès scientifique de France, à Turin. *(Membre actif, en 1843, devenu correspondant).*

6 *juillet* 1848.

ITIER (JULES-EUGÈNE-ALPHONSE), O. ✡, Directeur des douanes, Correspondant des Académies des sciences, etc., de Marseille, Lyon et Chambéry, de la Société des sciences et de celle de statistique de Grenoble, à Montpellier. *(Correspondant, en 1842, devenu membre actif, en 1846, redevenu correspondant).*

19 *octobre* 1848.

MOUAN (JEAN-LOUIS-GABRIEL), Avocat, Bibliothécaire, Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, belles-lettres, agriculture, etc., d'Aix, à Aix.

9 novembre 1848.

MM. D'ANDELARRE (le Comte), Membre du Conseil général des manufactures et du Conseil général du département de la Meuse, à Traveray par Ligny.

HALLEZ-D'ARROS, ex-Secrétaire général de préfecture, Membre du Comice agricole, à Metz.

5 juillet 1849.

CLÉMENT (HONORÉ-EUGÈNE), Secrétaire de la Société d'agriculture des Basses-Alpes, à Digne.

LEBRUN (ISIDORE-FRÉDÉRIC-THOMAS), Membre de plusieurs sociétés académiques, à Paris.

8 novembre 1849.

BALLY (VICTOR-FRANÇOIS), ✡, ✠, ✠, Docteur en médecine, ancien président de l'Académie de médecine, Président de la XVe session du Congrès scientifique de France et de la section médicale de plusieurs sessions de ce Congrès, Membre d'un grand nombre d'autres corps savants, à Villeneuve-sur-Yonne.

DE MAICHE (JEAN-CLAUDE), Licencié ès-lettres, Bachelier en droit, ex-Secrétaire du Ministre de l'instruction publique et des cultes, Professeur au Lycée de Vendôme, à Oiselay (Haute-Saône).

LAMBRON DE LIGNIN (HENRI), Capitaine de cavalerie en retraite, Membre de l'Institut des provinces, de la Société française pour la conservation des monuments, du Collège héraldique et archéologique de France, de la Société archéologique de Touraine, etc., au château du Morier, près et par Tours.

LEGALL, ✡, Conseiller à la Cour d'appel de Rennes, Secrétaire général de la XVIe session du Congrès scientifique de France, et membre de plusieurs autres corps savants, à Rennes.

MARTEVILLE (ALPHONSE-EDMOND), Membre de la Société des sciences et arts de Rennes et de la Société d'archéologie bretonne, etc., à Rennes.

MM. MOREAU DE JONNÈS fils (ALEXANDRE), Membre de la Société d'économie charitable et de la Société des crèches, à Paris,

TAROT (FRANÇOIS), ✠, Président de chambre à la Cour d'appel de Rennes, Membre de l'Institut des provinces, Secrétaire général du XVIe Congrès scientifique de France, Membre de la Société archéologique d'Ile-et-Vilaine, de la Société d'agriculture, arts et commerce de St-Brieux, et de plusieurs administrations d'utilité publique, à Rennes.

TOULMOUCHE (ADOLPHE), Docteur en médecine, Secrétaire de la section de médecine du XVIe Congrès scientifique de France, Correspondant de l'Académie impériale de médecine, etc., à Rennes.

6 décembre 1849.

VINTRAS (ALPHONSE-ALEXANDRE), ✠, Directeur des postes, Membre du XIVe Congrès scientifique, à Lyon. (*Membre actif, en* 1839, *devenu correspondant*).

20 décembre 1849.

BERTEAUT (SÉBASTIEN), ✠, ✠, Secrétaire de la Chambre de commerce, Membre de l'Académie des sciences de Marseille et du XIVe Congrès scientifique de France, à la campagne, près Marseille. (*Membre actif, en* 1845, *devenu correspondant*).

PEREIRA DE LÉON (GABRIEL), Homme de lettres, Président de l'Académie Labronica, Membre de plusieurs autres sociétés savantes, à Livourne.

7 février 1850.

BONAFOUS (NORBERT-ALEXANDRE), Officier de l'ordre grec du Sauveur, Professeur à la faculté des lettres d'Aix, Docteur ès-lettres, Membre des Académies des sciences de Marseille, de Clermont-Ferrand, d'Aix et de Turin, de la Société littéraire de Lyon et de la Société des arcades de Rome, à Aix.

2 mai 1850.

REMACLE (BERNARD-BENOIT), ✠, Avocat, ex-inspecteur général des établissements de bienfaisance, Préfet du Tarn, Membre de plusieurs corps savants, à Alby.

MM. SAKAKINI (Joseph), Membre de la XIV[e] session du Congrès scientifique de France, etc., en Egypte. *(Membre actif, en 1848, devenu correspondant).*

6 *juin* 1850.

DE FONTENAY (Joseph-Etienne), Secrétaire de la Société éduenne, Membre de la Commission des antiquités et de la Société d'agriculture d'Autun, de la Société d'archéologie de Châlon, de la Commission des Antiquités de Dijon, de la Société des recherches utiles de Trèves, de celle d'histoire et d'archéologie de Genève, etc., à Autun.

FRÉDERIC-LANCIA (Marquis, Duc de Brolo), Docteur en philosophie et en jurisprudence, Membre de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Palerme, etc., etc., à Palerme.

MAUFRAS-DUCHATELLIER (Armand-René), Membre des Académies de Brest, de Nantes, d'Angers, de Saint-Lô, de l'Institut des provinces, etc., à Quimper.

ORLANDINI (F.-Silvio), Secrétaire perpétuel de l'Académie Labronica de Livourne, Membre de plusieurs autres Sociétés savantes, à Livourne.

PRÉAU-LOCRÉ (Gustave), Substitut du Procureur-général près la Cour d'appel de l'île de la Réunion.

4 *juillet* 1850.

ORSINI (Jules-César-Fortuné-Nicolas), Docteur en médecine, Conservateur de la bibliothèque Labronique, l'un des Préfets de l'Ecole hypocratique de Pise, Membre de plusieurs corps savants, à Livourne.

12 *septembre* 1850.

BONNAFOUX (Eugène), Contrôleur des Contributions indirectes, Membre de plusieurs sociétés savantes, à Saint-Etienne.

DESORMEAUX (Antonin-Jean), ✠, Docteur en médecine, Chirurgien des hôpitaux de Paris, Membre de la Société anatomique et de la Société de médecine du 1[er] arrondissement, Correspondant de la Société impériale de médecine de Marseille, à Paris.

MM. DUFAUR DE MONTFORT (Raymond), ex-Percepteur des contributions directes, etc., à Riscle.

8 *octobre* 1850.

CORNAZ (Charles-Auguste-Edouard), Docteur en médecine et en chirurgie, Correspondant des Sociétés de médecine pratique de Montpellier et d'Anvers, de la Société allemande des médecins et des naturalistes de Paris, de celle des sciences médicales et naturelles de Malines, à Neuchâtel (Suisse),

YEMENIZ, de Lyon, Bibliophile, Membre de plusieurs sociétés scientifiques, à Lyon.

7 *janvier* 1851.

TOPIN (Joseph-Claude-Hippolite), Correspondant de l'Académie des sciences, etc., d'Aix, de la Société d'horticulture de Paris, à Florence. *(Membre actif, en 1818, devenu correspondant).*

9 *juin* 1851.

TEXTORIS (Marius-César), ✽, Capitaine en retraite, Membre de la Société industrielle et de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, du Congrès scientifique de France, etc., à Angers.

TOCQUEVILLE (Louis-Edouard), ✽, Président de la Société d'agriculture de Compiègne, à Compiègne.

7 *août* 1851.

BUZONNIÈRE (Louis-Léon-Augustin-Nouel de), Secrétaire général du XVIIIe Congrès scientifique, Membre de la Société des sciences et de la Société archéologique d'Orléans, de la Société académique de Blois, de l'Institut des provinces, à Orléans.

9 *octobre* 1851.

MAURIN (François), Docteur en médecine, ex-Chirurgien de la marine, au Luc (Var).

6 *novembre* 1851.

DUPUIS (François), Conseiller à la Cour impériale d'Orléans, Membre de plusieurs sociétés savantes, etc., à Orléans.

MM. SOULTRAIT (Jacques-Hyacinthe-Georges-Richard Comte de), Chevalier de plusieurs ordres, Membre de l'Académie des sciences et des arts de Mâcon et d'autres corps savants, à Mâcon (Saône-et-Loire).

27 *décembre* 1851.

GENDARME, de Bevotte, (Guy-François-Louis-Auguste), ✻, Ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, Membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts d'Aix, etc, etc., à Avignon, *(Membre actif, en* 1848, *devenu membre correspondant).*

31 *août* 1852.

BOMPAR (Jean-Paul-Philippe), Secrétaire de la Chambre d'agriculture du Var, Membre de la Société d'agriculture et du Comice agricole, à Draguignan.

BONAFOUS (Hippolyte), Recteur de l'Académie du Tarn, Chanoine honoraire, à Alby.

4 *novembre* 1852.

CHAMBON (Adolphe-Barthélemi), Chirurgien, Membre du XIVe Congrès scientifique, à la Martinique *(Membre actif, en* 1843, *devenu correspondant.)*

9 *décembre* 1852.

ERMIRIO (Jérôme), ✻, ✠, Consul général en retraite, Membre du XIVe Congrès scientifique de France. *(Membre actif, en* 1843, *devenu correspondant.)*

13 *janvier* 1853.

GUYS (Alphonse), Négociant et Statisticien, à Smyrne.

3 *mars* 1853.

BARD (Joseph), Commandeur et chevalier de plusieurs ordres, Correspondant du Ministère de l'instruction publique, de l'Académie et de la Société de médecine de Marseille, etc., à Chorey, (Côte-d'Or.)

12 *mai* 1853.

GUERIN (Jean-Baptiste-Casimir-Germain), Membre de plusieurs corps savants, à Paris, *(Membre actif, en* 1852, *devenu correspondant.)*

4 *août* 1853.

ROUSTAN (Roch), ✻, Inspecteur-général de l'Académie,

Membre de l'Académie des sciences, agriculture, belles-lettres et arts, et des Assises scientifiques d'Aix, Correspondant de l'Académie du Gard, à Paris.

MM. ROUX (Marius), ancien Notaire, Président du Conseil du 2me arrondissement des Bouches-du-Rhône, Membre de plusieurs administrations de bienfaisance et de la 1re session des Assises scientifiques, à Aix.

8 *septembre* 1853.

QUETELET (Lambert-Adolphe-Jacques), ✻, Commandeur de l'ordre de Léopold, Chevalier de plusieurs ordres, Directeur de l'Observatoire royal de Bruxelles, Président de la Commission centrale de statistique et Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences de Belgique, Correspondant de l'Institut de France, etc,, à Bruxelles.

3 *novembre* 1853.

KERCKHOVE dit VANDERVARENT (le Vicomte Joseph-Romain-Louis de), Grand'Croix, Commandeur et Chevalier de plusieurs ordres, ancien médecin en chef aux armées, Président de l'Académie d'archéologie de Belgique et membre d'un très-grand nombre d'autres corps savants, etc., à Anvers.

MAUMENÉ (É.). Docteur ès-sciences, et Membre del'Académie des sciences, à Reims.

PERROT (E.), Membre de la Commission centrale de statistique de Belgique, Rédacteur en chef de l'*Indépendance belge*, etc., à Bruxelles.

SAUVEUR (D.), ✡, ✻, Docteur en médecine, Inspecteur-général du service médical civil, Membre de la Commission centrale de statistique de Belgique, de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts, et Secrétaire de l'Académie royale de médecine, à Bruxelles.

2 *mars* 1854.

DE KUSTER (Charles-Louis), Chevalier de plusieurs ordres, Consul-général de Russie, à Paris. *(Membre actif, en 1850, devenu correspondant.)*

GIRAUD (Magloire, l'Abbé), Chanoine honoraire des cathédrales de Fréjus et d'Ajaccio, Curé de Saint-Cyr,

correspondant du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, des Académies des sciences, lettres et arts de Marseille, du Gard, d'Aix, de la Société des sciences, arts et belles-lettres du Var, Secrétaire archiviste de la Commission cantonale de statistique du Bausset, à Saint-Cyr (Var).

1er *juin* 1854.

MM. CORNILLON (Vincent-Hippolyte), Négociant-minotier, Membre de la Société d'encouragement, de la Société aréostatique et météorologique de France, à Arles.

7 *septembre* 1854.

MANDEZ ALVARO (Don-Francisco), Docteur en médecine, Secrétaire du Conseil de santé, etc., à Madrid.

7 *décembre* 1854.

JACQUEMOUD (le Baron Joseph), O. ✠, Commandeur et Chevalier de plusieurs ordres, Conseiller de S. M. le Roi de Sardaigne, Sénateur, Président de la Chambre royale d'agriculture et de commerce de Savoie, Membre des Académies de Chambéry, Turin, Genève, Lyon, Grenoble, Angers, etc., à Turin.

1er *février* 1855.

LEGOYT (Alfred), ✠, Chef des travaux de la statistique générale de France, Membre correspondant de la Commission centrale de statistique de Belgique, de la Société de statistique de Londres, etc., etc., à Paris.

3 *mai* 1855.

FORTOUL (Charles), Chevalier de l'ordre pontifical de Pie IX, ex-chef du cabinet et du Secrétariat du Ministère de l'instruction publique, Membre du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, etc., à Paris.

LUMBROSO (Abraham), ✠, Grand-officier de l'ordre Iftikar de Tunis, Docteur en médecine et en chirurgie, Médecin en chef de S. A. le Bey de Tunis, Député du Comité de Santé, Inspecteur-général sanitaire, Fondateur de la Société des études littéraires de Tunis, Correspondant de la Société impériale de médecine de Marseille et de la Société des sciences, lettres et arts du Var, à Tunis.

MM. CANINA (le Commandeur Louis), Correspondant de l'Institut de France, Membre de plusieurs autres corps savants, à Rome.

8 *novembre* 1855.

DE BRIVE (Albert), ✻, ex-Président de la Société académique du Puy, Vice-Président de la chambre d'agriculture, Membre du Conseil général de l'agriculture, de la Société française pour la conservation des monuments, des Sociétés d'agriculture de la Seine, des Deux-Sèvres, de l'Académie d'archéologie de Belgique, du Comice agricole de Brioude, Secrétaire-général de la XXII[e] session du Congrès scientifique, au Puy (Haute-Loire.)

DE CHEVREMONT (Alexandre), ✻, C. ✠, ex-Préfet de la Haute-Loire, Président-général de la XXII[e] session du Congrès scientifique de France, Président d'honneur de la Société académique du Puy, correspondant de l'Académie des sciences de Reims, au Puy (Haute-Loire.)

TEISSIER (Octave-Marius-Charles-Antoine), ex-Secrétaire de la Commission de statistique de Draguignan, délégué au Congrès international de statistique de 1855. Receveur municipal, à Toulon (Var.)

VALÈRE-MARTIN (Joseph-Luc-Elzéard-Hyacinthe-Antoine), Membre de la Société d'agriculture et d'horticulture de Vaucluse, de la Société française pour la conservation des monuments, à Cavaillon (Vaucluse.)

7 *février* 1856.

MAGNAN aîné, Capitaine au long cours, Membre des Assises scientifiques d'Aix, à Aubagne.

8 *mai* 1856.

SAUREL (Alfred), Vérificateur des Douanes, Membre du Congrès archéologique d'Avignon et de la Société française pour la conservation des monuments historiques, au port de Bouc.

7 *août* 1856.

LEVET, Sous-Préfet, ex-Secrétaire-général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône, etc., à Grasse (Var).

5 *mars* 1857.

MM. ACHARD (PAUL), Archiviste du département de Vaucluse et de la ville d'Avignon, à Avignon.

7 *novembre* 1857.

FAHRŒUS, (OSOF-EMMANUEL), ex-Ministre de l'intérieur, Conseiller d'Etat, gouverneur de Gothembourg et de la province de Baleusie, membre de plusieurs corps savants, à Gothembourg, etc., en Suède.

LAMBOT-MIRAVAL, Agronome, Membre de la Société zoologique impériale d'acclimatation, etc., à Miraval (Var).

RENARD (le docteur CHARLES-BAPTISTE de) Conseiller d'Etat, chevalier de plusieurs ordres, Secrétaire-général de la Société impériale des naturalistes de Moscou, Directeur du Musée zoologique de l'Université et membre de plusieurs corps savants, etc., à Moscou.

3 *décembre* 1857.

RIPALDA (le Comte de) Membre de la commission centrale de Statistique de Madrid, etc., etc., à Madrid.

8 *avril* 1858.

LEFEBVRE (JULIEN), ✠, ✠, avocat, Secrétaire-général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône, membre de plusieurs corps savants, etc.. à Marseille.

3 *juin* 1858.

RANGAEBBE, ✠, ministre, etc., etc., à Athènes.

VALLEZ, (PIERRE-JOSEPH), Docteur en médecine, chevalier de l'ordre de Saint-Stanislas de Russie, Membre de beaucoup de Sociétés savantes, etc., à Bruxelles.

1 *juillet* 1858.

VIDAL (JÉROME-LÉON), ✠, ✠, Inspecteur-général des prisons de France, Membre de plusieurs corps savants, à Paris.

6 *décembre* 1858.

BUYS-BALLOT, Directeur de l'Institut royal néerlandais de météorologie, etc., etc., à Utrecht.

CHALLE, (AMBROISE), ✠, Secrétaire-général de la XXIIIe session du Congrès scientifique de France, membre du Conseil général de l'Yonne et de beaucoup de corps savants, à Auxerre.

Mr MARIE (Auguste-Jean-Baptiste), Docteur en médecine, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, Membre du conseil municipal, médecin des établissements de bienfaisance d'Auxerre, membre du jury médical, du Comité d'hygiène et de salubrité publique, vice-président de la Société de médecine et de prévoyance de l'Yonne, membre du XXIIIe Congrès scientifique de France, de la Société archéologique de Sens, de la Société centrale d'agriculture. etc., à Auxerre (Yonne.)

AVIS.

Quelques membres honoraires et correspondants n'ont point encore adressé à la Société de statistique de Marseille les documents biographiques qui les concernent. Chacun d'eux est invité de nouveau à faire connaître exactement 1° *ses nom et prénoms*; 2° *son âge, le lieu de sa naissance et celui de sa résidence*; 3° *son emploi ou sa profession, ses occupations habituelles*; 4° *ses études préliminaires*; 5° *quelles sont les langues mortes ou vivantes qui lui sont familières*; 6° *les pays dans lesquels il a voyagé*; 7° *les sciences et les beaux-arts qu'il cultive*; 8° *les sociétés savantes et d'utilité publique dont il est membre et la date de l'admission dans chacune d'elles*; 9° *les titres et époques des ouvrages publiés*; 10° *s'il a obtenu des récompenses et de quelle nature*; 11° *s'il a fait des découvertes et des perfectionnements*; 12° *s'il s'est livré ou s'il se livre à l'enseignement public*.

Nota. Les avis relatifs aux erreurs par omissions, changements de domicile, décès, etc., qu'on aurait à signaler dans le tableau des membres honoraires et celui des correspondants, seront reçus avec reconnaissance.

Pour pouvoir mettre de l'ordre dans la correspondance, et répondre promptement aux personnes qui auraient des réclamations ou des demandes à faire à la Société de statistique, cette société tient à ce qu'on s'adresse directement à son Secrétaire perpétuel, rue Montgrand, 12.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

Dans le Vingt et deuxième Volume.

Pages

PREMIÈRE PARTIE. — STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE. 5

MÉTÉOROLOGIE. — *Quelques mots sur la météorologie; par* M. P.-M. ROUX 5

— *Observations météorologiques faites, en* 1858, *à l'Observatoire impérial de Marseille* 9

ÉTAT SOCIAL. — *Notice biographique de Pierre-Alphonse* GUYS, *secrétaire d'ambassade, consul-général et chargé d'affaires de France, par* M. Henry GUYS. . . . . 33 *et* 432

AGRICULTURE.—*Notice statistique sur la Société d'horticulture de Marseille, depuis son origine jusqu'à nos jours; par* M. LIONS . . . . 49 *et* 416

INDUSTRIE. — *Rapport sur la fabrique de bouchons à la mécanique et à la vapeur de* MM. DUPRAT *et* Cᵉ, *au Prado; par* M. CHABRIER . . . . 86 *et* 426

— *Rapport sur la manufacture de pianos de* MM. BOISSELOT *et fils; par* M. L. MENARD . . 102 *et* 425

Pages

NAVIGATION. — *Rapport, par* M. CATELIN, *sur les wagons maritimes et le nouveau système de remorques, inventés par* M. Frédéric BILLOT. . . . 117

SECONDE PARTIE. — TABLETTES STATISTIQUES.—STATISTIQUE UNIVERSELLE. 129

Etude des questions relatives à l'assistance des enfants confiés à la charité publique, par M. le marquis de BAUSSET-ROQUEFORT. 129

Cette étude comprend :

Exposé des faits et infanticide légal. 131

Charité chrétienne. 133

Assistance publique, charité publique . . 136 *et* 137

Atteinte au décret de 1811, *déplacement des enfants.* 138

Suppression des hospices, fermeture et surveillance des tours 139

Secours aux filles mères. — Sévérités dans les admissions libres 140

Tentatives législatives. 141

Objet et principe de la loi. 142

Examen des accusations contre les tours. . . . 145

Causes des abandons 146

Causes de l'augmentation du nombre des enfants restant à la charge de la société 147

Mode d'admission des diverses catégories d'enfants admis aux secours 150

Pages

Abandon par la voie du tour 152

Mortalité des enfants abandonnés. 153

Conséquences des mesures restrictives des abandons. 154

Résultats financiers. 156

Progression des infanticides, des autres crimes contre les personnes, de la population, des abandons et des morts-nés 157

Des morts-nés. 164

Education des enfants. 166

Intérêts des enfants 168

Eléments utiles à la colonisation de l'Algérie . . 169

Tutelle, surveillance, émancipation, reconnaissance, remise des enfants à leurs parents. . . 172

Dépenses 174

Mesures préventives et repressives. 176

Résumé. 178

Décret du 19 janvier 1811, développé par les dispositions des lois antérieures, des instructions et décisions administratives et du projet de loi de 1853, etc. 181

Tableaux. . . . . *de* 194 *à* 205

Statistique de Buenos-Ayrès par M. J. Moceso, analysée par M. H. Guys. 206

Buenos-Ayrès, sa situation présente, ses lois libérales, sa population immigrante, etc., par M. Balcarce; analysée par M. Guys 215

Pages

Rapport sur un ouvrage de M. J. Bard, intitulé : *Parcours général de la méditerranée (Marseille, Toulon, Cette) à Lyon ; ville, bourgs, etc., par* M. C. Bousquet 222

Quelques mots sur la charité dans les prisons, par M. L. Menard 236

Rapport sur l'insecticide Bouvarel, par M. Carpentin 252

Mémoire sur les faïences, verres, émaux, porcelaines, par M. Mortreuil . . . . 260 *et* 417

Système métrique et décimal en France. 296

Mesures de longueur, de capacité. 310

Poids. 312

Monnaies 326

Proposition tendant à modifier la nomenclature du système métrique, etc. 332

Mesures de longueur. 335

Mesures de superficie, de volume, de pesanteur. 336

Renseignements sur la fabrication des monnaies françaises ; par M. Durand. 342

Tableau synoptique de la fabrication des monnaies françaises. . . . . 350 *et* 351

Pétition pour l'adoption du système métrique aux Etats-Unis. 352

Adresse en faveur de l'uniformité des poids et mesures. 353

Les enfants trouvés par M. Montaut 354

Pages

La vie de Padovano Croce, étude de statistique, par M. ARMAN 360

TROISIÈME PARTIE. — EXTRAIT DES SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE, *pendant l'année* 1858. 390

Rapport, par M. CHIRAC, *sur une brochure intitulée : Archives de la Cadière*, par M. Magloire GIRAUD. . . . . 377 *et* 393

Analyse, par M. P.-M. ROUX, *d'une lecture de* M. MORTREUIL, *sur la valeur des esclavages, au moyen-âge, à Marseille* 392

Proposition, par M. LIONS, *de célébrer chaque année un service funèbre en faveur des membres décédés.* . . . . : . . . . 398 *et* 408

Un mot sur les allumettes phosphoriques. , . . . 399

Encouragements promis par Son Excellence le ministre de l'instruction publique et des cultes aux Sociétés savantes. 402

Notes, par MM. TIMON-DAVID *et* RONDELET, *sur des assertions de* M. PERROT, *soutenues dans une séance dite d'égyptologie* 440

Analyse, par M. P.-M. ROUX, *d'un rapport, par* M. RONDELET, *sur une brochure de* M. CHABAUD, *intitulée : le* Livre de raison, *etc.* 416

Analyse, par M. P.-M. ROUX, *d'un rapport de* M. L. MENARD, *sur un ouvrage de* M. L. VIDAL, *et*

Pages

intitulé : tableau des prisons militaires, pénitenciers militaires, ateliers de travaux, organisation, règlements régime, législation pénale, statistique en France, en Piémont, en Prusse, et en Angleterre. 420

Analyse, par le même, d'un rapport sur une brochure de M. MAUREL, *intitulée : Résumé des délibérations du grand conseil des Sociétés de secours mutuels du département des Bouches-du-Rhône.* 422

Rapport, par M. P.-M. ROUX, *sur des récompenses à accorder à des industriels.* 428

— *par le même, sur des récompenses à décerner à des statisticiens* 429

Analyse, par le même, d'un rapport, par M. CARPENTIN, *sur un système de dallage présenté par* M. Armand CARRETON. 432

Renouvellement des fonctionnaires de la Société pour l'année 1859. 433

Procès-verbal de la Séance publique, tenue, en 1858, *par la Société et analyse du discours d'ouverture de* M. VAUCHER, *président, par le Secrétaire-perpétuel.* 437

Exposé des travaux de la Société depuis la dernière séance publique, de notices nécrologiques sur les membres décédés et de rapports sur les titres de statisticiens et d'industriels à des récompenses par M. P.-M. ROUX. 438

Pages

Eloge historique de M. Fortoul (H.-N.-H). 458
— Tocchi (J.-E.-B.). 468
— Dieuset (J. J.-B.). 476
— Canina (Louis) . . . . , . . 491
— Audouard (A.-J.) 493
— de Salvandy (Narcisse-Ach.) . . 501
— Dufáur de Montfort J.-Bte-Jacq.) 514
— Gassier (H.-V.-Hip.). 523
— d'Hombres-Firmas (L.-A. baron d') 529
— Bertini (B.). 531
— Catelin (Jean-Ant.-Firmin). . . 534
— Aubert (A.). 538
— Nayral (M.-J.) 538
— Magliari (P.). 539
— Brachet (Jean-L.) 540
— Consolat (M.-D.). 543

Rapport, par M.P.-M. Roux, *sur des récompenses à accorder*. 544

Médaille d'argent décernée, à M. l'abbé Magloire Giraud . . . . 544 *et* 551

Quatre mentions honorables accordées à des statisticiens : Gustave Levrat. — Hallez-d'Harros. — Laurens et Vingtrinier. . . . . . 544, 551 *et* 552

Médailles accordées à des industriels — 1° *une médaille de bronze à* M. Carreton . . . . . 554 *et* 555

2° *Six médailles d'argent.* — *à* MM. Timmermans (J-G.) — Pau (M.) — Albenois (M) — Arnaud et C°.

Pages

— MAUREL (J.) — PAPI (A.) *de* 544 *à* 547, 552 *et* 553

— 3° *Une médaille de vermeil à* M. GUIGARDET (L.) 547 *et* 552

— 4° *Deux médailles d'or : une à* M. BOISSELOT (X.) *et l'autre à* M. DUPRAT (Anacharsis) . . . 548 *et* 552

Programme des prix proposés pour 1860. 553 *à* 555

Banquet et toasts portés. 555

Tableau de l'organisation des commissions de la Société de statistique de Marseille, *en* 1858. . . 556

Tableau des membres de la Société de statistique de Marseille au 31 *décembre* 1858. — *Conseil d'administration pour l'année* 1858 559

Membres d'honneur et membres honoraires. . . 560

Membres actifs 565

Membres correspondants 570

Avis. 592

Nota. 592

FIN



RÉPERTOIRE

DES

TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE

PUBLIÉ

Sous la direction de M. P.-M. [illegible],
SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

TOME VINGT-[illegible]IÈME
([illegible])



Marseille,
TYPOGRAPHIE ROUX, RUE MONTGRAND, 17.
185[illegible].

Conditions de l'Abonn[illegible]

[illegible]

Depuis 1837, la Société de Statistique publie [illegible] de ses Travaux. Il se compose de [illegible] par an. Elles paraissent [illegible] possible de [illegible] un volume in-8° de 600 pages environ, [illegible] par une table des matières.

Chaque livraison [illegible] 2° des mémoires, observations, [illegible] tout ce qui a particulièrement [illegible] les travaux essentiellement statistiques [illegible] le département des Bouches-du-Rhône [illegible] le titre de *Tablettes statistiques*, [illegible] nouvelle, originaux ou extraits des [illegible] ou d'autres ouvrages; 5° Un extrait des [illegible] des séances de la Société.

Les Journaux, Recueils périodiques, [illegible] des Sociétés savantes, sont [illegible] comme les Éditeurs en ont exprimé l'intention.

Le prix de l'abonnement, payable d'avance, [illegible] par an, à 8 fr. pour Marseille, 10 fr. pour la [illegible] 12 fr. pour l'étranger.

Tous les envois : lettres, paquets, argent, [illegible] adressés, *franco de port*, à M. le docteur P. [illegible] Secrétaire perpétuel de la Société, [illegible] rue Montgrand, autrefois rue Mazade, 12, à [illegible]







RÉPERTOIRE

DES

TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE,

PUBLIÉ

Sous la direction de M. P.-M. ROUX,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

TOME VINGT-DEUXIÈME

([illegible] de la 2e série)



Marseille,
TYPOGRAPHIE ROUX, RUE MONTGRAND, 12

1859.

Conditions de l'Abonnem[ent]

[illegible]

Depuis 1837, la Société de statistique [illegible] ouvre de ses Travaux. Il se compose de qu[illegible] par an. Elles paraissent à des époques [illegible] mais non [illegible] un volume in-8° de 600 pages [illegible] par une table des matières.

Chaque livraison [illegible] ment : 1° des Mémoires, dissertations [illegible] calement tout ce qui a paru digne [illegible] les travaux essentiellement statistiques con[illegible] seille et le département des Bouches-du-Rhône [illegible] titre de *Tablettes* statistiques, des [illegible] universelle, originaux ou extraits des [illegible] ou d'autres ouvrages. 3° Un extrait [illegible] des séances de la Société.

Les Journaux, Recueils périodiques, [illegible] ductions des Sociétés savantes, sont reçus [illegible] comme les Éditeurs en ont exprimé l'intention [illegible]

Le prix de l'abonnement, payable d'avance, [illegible] par an, à 8 fr. pour Marseille, 10 fr. pour [illegible] 12 fr. pour l'étranger.

Tous les envois : livres, paquets, argent, [illegible] être adressés, *franco de port*, à M. le docteur [illegible] Secrétaire perpétuel de la Société, Directeur [illegible] rue Montgrand, (autrefois rue Mazade), n° 1[illegible]

oie sans
rant l'ass
s grandes
chement
de toute
base de la
ière, en d
daction et
charitabl
ctions, o
e permet
nt tous les
ou descend
dmis aux
ulièremen
n de ces
e la popu
crimes
incipaux
ouvement
nd que les
pelées à p
d si on ten
oncés, par
rce que le
lemeurent
res de no
toujours
nouveaux



